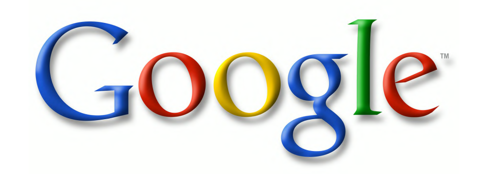




HISTOIRE
DES FRANÇAIS
DES
DIVERS ÉTATS

Paris, imprimerie Guiraudet et Joua
3:8, rue Saint-Honoré.

HISTOIRE

DES

ÇAIS DES DIVERS ÉTATS

OU

HISTOIRE DE FRANCE

IX CINQ DERNIERS SIÈCLES

PAR

A.-A. MONTEIL

Ouvrage deux fois couronné par l'Institut

QUATRIÈME ÉDITION

E D'UNE NOTICE HISTORIQUE PAR **M. J. JANIN**

ET

NE TABLE ANALYTIQUE PAR **M. BRUGUIÈRE**

TOME II. — XVe SIÈCLE

PARIS

OR LECOU, LIBRAIRE — GUIRAUDET ET JOUAUST

10, RUE DU BOULOI — 338, RUE S.-HONORÉ

1853

LES PLAINTES

:S DIVERS ÉTATS.

Histoire I. — LE PAUVRE.

A la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Troyes, où, plusieurs is la semaine, se rassemblent avec le maire et les échevins rand nombre d'autres personnes, il s'est élevé aujourd'hui cette iestion : « Quel est des divers états le plus malheureux ? » On imagine aisément le bruit qu'elle a dû exciter parmi nos bons hampenois ; tout le monde s'est mis à crier, à se plaindre : était une confusion de voix qu'on ne pouvait faire cesser. A la n on est convenu qu'à cette veillée ou aux veillées suivantes iacun ferait à son tour l'histoire des peines et des soucis de son at, et qu'après avoir entendu tout le monde, l'assemblée décirait quel est l'état le plus malheureux.

On achevait, après quelques nouveaux débats, de régler ordre dans lequel chacun parlerait, quand la porte s'est tout à oup ouverte. Il est entré un homme couvert de haillons, sa be- sur l'épaule, son barillet sur la poitrine[1], tenant son bonnet une main, son chapelet de l'autre, qui a dit : Messeigneurs, s valets du très illustre maire m'ont averti que vous alliez donr audience à tous les états, afin de savoir quel est le plus malureux ; veuillez, je vous prie, écouter aussi le nôtre. Je n'approcherai de vous qu'à une distance respectueuse. Dans ce moent, je ne vous demande ni pain ni argent ; faites-moi seulement l'aumône d'un peu d'attention.

Qui nie que les pauvres soient les plus malheureux ? Qui ? les iauvais chrétiens, les mauvais riches, et il en est tant ! Comien de fois, du temps de ma fortune passée, n'ai-je pas entendu ire que les pauvres étaient les plus heureux ; que, leurs revenus tant fondés sur la charité publique, ils vivaient sans chagrin, ans autre peine que de réciter leurs patenôtres et de tendre eur main. Hélas ! hélas ! on ne disait point que souvent leurs atenôtres étaient infructueuses, que souvent leur main restait ide, que souvent il leur fallait endurer en patience la faim de lusieurs jours, le froid de plusieurs mois.

J'ai été riche dans mon état d'artisan. J'avais une jolie femme ; elle mourut à la fleur de l'âge. La gouver la remplaça dans les soins du ménage s'enfuit un jour de mes garçons, emportant ensemble le fruit du travail ma vie. J'étais cordonnier, je devins savetier.

Je ne sais s'il est de mal plus terrible que la honte ; je n'en ai pas éprouvé de pire. J'avais été maître co honorablement établi dans le plus beau quartier de j'avais été marguillier de ma confrérie : car j'ai toujour gloire. Je ne pouvais m'endurer dans mon nouvel état, opprobre me devint à la fin si insupportable que je ve mes instruments et m'en allai au plus vite loin des yeux qui m'avaient vu jusque alors.

A peine je fus en voyage que je rencontrai un hom conversation gaie, animée, spirituelle, qui au don l'aveugle joignait le don encore plus précieux de faire l jatte. Nous nous liâmes bientôt d'une grande amitié ; ne bourse commune, c'est-à-dire que ma bourse devint c entre nous. Nous achetâmes un petit chariot à quatre ro lequel il sauta légèrement. Il devait souffrir et gémir ; devais le traîner. Le lendemain je m'attelai, et, com pouvais encore me décider à incliner mon front pour soll charité publique, mon camarade cloua sur le devant du son grand gobelet d'étain. Vous verrez, me dit-il, qu tasse remplira souvent notre bouteille. Ce qui ne man d'arriver.

Je ne connaissais pas encore tous les dons que mon ca possédait. Un soir que nous n'avions rien de mieux à m'apprit à me donner les apparences d'un grand nombre ladies. Ses leçons me furent, j'ose le dire, assez profitable que je sois toujours demeuré bien au-dessous de mon ma m'apprit aussi à composer des ulcères avec de la glue, d rine et du sang[2]. Je lui en vis figurer sur ses jambes et bras de fort beaux. Quand il voulait, il faisait aussi le dé que. C'était à faire mourir de rire ceux qui savaient qu'i ce rôle, à faire mourir de peur ceux qui ne le savaient pa tefois il n'usait plus de cette ressource ; je lui en dema raison. Il me donna d'abord plusieurs méchantes défaites lorsque je fus dans son intime confidence, il m'avoua qu'u curé, après les premiers tremblements, les premières sions, au moment où les cris, les convulsions commen dit aux assistants : Mes frères, voilà un démon qu'il faut c non pas avec la croix, mais avec le bâton de la croix. Au

ajouta mon camarade, les sacristains et les clercs d'exorciser mes côtes si fort et si long-temps qu'elles me conseillent encore de ne plus recourir à un pareil gagne-pain.

Il ne tenait pas à mon camarade que je le crusse savant en grec et en latin. Il se vantait aussi de descendre d'une famille riche. L'enterrement de mon grand-père, disait-il, coûta quatre livres, et le mariage de mon père trois sous. Il s'expliqua, en me disant qu'à Villefranche de Beaujolais, d'où il était, on payait d'après le tarif quatre livres pour les enterrements des gens les plus riches, et trois sous pour les mariages des gens les plus pauvres [3]. Je m'en rapporte aux gens de Villefranche pour l'ancienne richesse de sa famille, et aux savants pour son grec et son latin ; mais il faut s'en rapporter à moi pour ses talents, que je ne puis encore aujourd'hui me rappeler sans une nouvelle admiration, sans un nouvel enthousiasme. Jamais pauvre ne sut plus habilement se donner diverses pauvretés, diverses voix, divers visages, divers âges.

N'est-ce pas, messeigneurs? dans ce moment vous voulez que je convienne qu'il y a parmi nous des hommes spirituels qui exagèrent les maux qu'ils ont ou qui imitent les maux qu'il n'ont pas, enfin qui trompent? Eh bien ! soit, j'en conviendrai ; mais il y en a fort peu ; toujours et partout les talents sont rares, et ce que j'ai dit et ce que je dirai ne doit pas affaiblir la charité chrétienne : car, pour s'imaginer que ces milliers d'accidents, de malheurs, qui sous nos yeux jettent tant d'hommes de tous les états dans le nôtre, ne sont aussi que simulés, il faut avoir un mauvais cœur et une raison encore plus mauvaise.

Souffrez maintenant, messeigneurs, que je vous le dise, et à votre tour faites-en aussi l'aveu. Les lois sont justes pour les riches ; elles ne le sont pas pour les pauvres. Elles semblent dire que celui qui n'a pas de domicile, qui est forcé d'errer, de vaguer, ne peut être honnête [4], et, lorsqu'il est soupçonné, elles le regardent à peu près comme convaincu. J'ai le droit de me plaindre des lois. Vous allez voir comment j'en ai éprouvé l'injuste sévérité.

A chaque bourg, à chaque petite ville, il y a toujours un pauvre qui a la vogue ; partout où nous allions mon camarade l'avait. Dans une petite ville de la Saintonge où il faisait l'aveugle, un autre aveugle l'aperçut et le reconnut. Aussitôt, excité par la jalousie, sans avertissement, sans menaces, sans autre préalable, il le fit dénoncer au vice-bailli. Un bel après-dîner, mon camarade étant à chanter, à sauter, à jouer dans un jeu de paume, se trouva tout à coup entouré par les sergents de la ville. Il n'est

pas déconcerté, il n'hésite pas un moment. Messire,
allant droit au vice-bailli, n'est-ce pas aujourd'hui saint
Eh bien, c'est mon patron. Tous les ans, je jeûne les troi
de sa fête; tous les ans il m'accorde pour ce jour la gué
tous mes maux. Je me réjouis en son honneur. Demande
qui me connaissent depuis mon bas âge, car je suis av
estropié de naissance, demandez-leur si j'ai plus d'un
bon dans l'année? O vous pour qui c'est continuellemen
saint Isidore, respectez la faveur qu'il fait si visibleme
malheureux qu'il protége; respectez, honorez saint Isido
camarade invoquait mon attestation, et certes je la lui do
bien bon cœur; je sentais que mon sort était lié au sie
rien ne nous servit; il nous fallut prendre le chemin de la

Vous en conviendrez, messeigneurs, s'il s'était agi d'
ple bourgeois, les lois et les coutumes auraient prescrit
quêtes, et certainement si l'on nous eût aussi admis à la
nous aurions trouvé des témoins, du moins de ceux dont
tente la justice dans certaines provinces, je veux dire des
de crédence qui croient avoir à peu près entendu, à p
vu [5]. Nous n'étions pas très loin de la Normandie, nous
encore moins de la Gascogne. Mais point du tout, on n
pliqua les dispositions de l'ordonnance de 1493; nous
considérés comme mendiants errants et vagabonds [6]; en
ques heures notre procès fut fait et parfait. Mon camar
condamné aux galères [7], et moi je devais recevoir dix co
fouet, après quoi je serais tenu de vider le pays dans troi
Je ne le trouve pas bien coupable, disait en parlant de
vice-bailli; mais j'ai cru plus prudent de lui faire donner
hasard ces dix coups de fouet: s'il ne les a pas mérités ici
ment il les a mérités ailleurs.

Pourquoi, me direz-vous, une si grande différence de
entre mon camarade et moi? Ah! il faut faire attention qu
camarade jouait le principal rôle, et que je n'étais que so
Ce n'était pas tout, on visita sa tête: on trouva que, so
épaisses touffes de ses cheveux, il lui manquait l'oreille gau
ne sais où il l'avait laissée, où il s'était ainsi fait essoriller
il m'avait tout conté hormis cette aventure. Vous savez co
les ordonnances sont rigoureuses sur les récidives. Quant
on me visita aussi la tête, et l'on me trouva deux fort be
fort apparentes oreilles qui n'avaient jamais éte raccourcie

Cependant je me désolais. Moi, disais-je, ancien maît
donnier, moi ancien marguillier de ma confrérie, je serai
quement fouetté par la main de l'exécuteur de la justi

riais, je me désespérais. Vous pouvez en appeler, me dit le greffier; mais hâtez-vous. Aussitôt dit aussitôt fait. Alors le vice-bailli, irrité de ma mauvaise volonté à l'égard de sa sentence, empêcha que mon procès fût envoyé au juge supérieur.

Depuis long-temps je languissais dans la prison, et mon ennui devint si fort, que je proposai au vice-bailli de renoncer à mon appel et de recevoir les dix coups de fouet, s'il voulait me faire mettre en liberté; mais il ne voulut y consentir qu'à la condition de dix fois dix. Cent coups de fouet à recevoir sans intervalle ni répit me paraissaient trop rudes pour mes épaules. Je me décidai à prendre patience. Ne sachant à quoi employer mon temps, je me mis à rapiécer les souliers de mes camarades, ceux du geôlier, ensuite ceux de la geôlière. On me fournit du cuir; je fis des souliers neufs; je travaillai moitié pour mon compte, moitié pour celui du geôlier. Enfin je gagnai si bien sa confiance, qu'il me permettait d'aller moi-même en ville acheter le cuir: je lui avais persuadé que toutes les fois qu'il l'achetait lui-même il se laissait tromper. Un soir qu'à l'ordinaire j'étais sorti assez tard afin de n'être pas reconnu, la nuit devint si obscure que je ne pus jamais retrouver la porte de la prison. Je gagnai les champs, tout fâché de laisser en peine mon bon geôlier; mais, pour me tranquilliser, je songeai qu'il ne manquait ni d'argent, ni d'esprit, que la geôlière était jeune et avait le pied mignon: il ne lui en fallait pas tant pour se tirer d'affaire.

J'allai du côté d'Angoulême. A mon arrivée dans cette ville, il ne me restait qu'un peu de monnaie. Je me résolus à coucher dehors, à ne manger que du pain, à ne boire que de l'eau. Toutefois, au bout de quelques jours, il ne me resta plus rien. Je ne savais que devenir. J'enviais le sort des cigales, qui vivent d'herbe; des poissons, qui vivent d'eau; des mouches, qui vivent d'air. Je ne pouvais jamais trouver en moi le courage de demander l'aumône, et cependant le besoin se faisait sentir de plus en plus. Après un long combat entre l'honneur et la faim, la victoire demeura à celle-ci. Quoi! me dis-je, subitement inspiré, les mendiants sont portés comme les nobles sur les rôles des exempts des tailles [9]; les rois de France, qui ne laveraient pas les pieds des empereurs, lavent les pieds des mendiants [10]; les plus grands saints, devant qui les puissants de la terre fléchissent le genou, ont mendié; les quatre ordres religieux les plus illustres sont les quatre ordres mendiants, et je ne voudrais pas mendier! Ah! je mendierai! je mendierai! et je vivrai! A peine eus-je pris cette résolution que je me mis à mendier. Ce fut d'abord en tremblant, les yeux baissés, la figure rouge; ensuite avec calme, avec fer-

meté ; ensuite même avec politesse : car, vous le savez, ı
gneurs, la politesse, qui sied bien dans les autres états,
dispensable dans le nôtre. Enfin je m'habituai entièrement
dier, et je vis que cet état était un état comme un autre.

J'avais un beau matin grand appétit, ce qui nous arriv
vent ; je n'avais pas de quoi déjeuner, ce qui nous arri
souvent. J'étais avec trois autres pauvres au coin d'un
quand passa une manière de chevalier très richement vêtu
l'assaillons en tendant la main, en chantant notre prière.
me dit-il en se tournant vers moi et en me regardant, tu
ma taille, changeons notre habit. En même temps, il p
pouille du mien, me jette le sien et se retire. Nous allo
étonnés chez le fripier, lui vendre le riche habit qui était
timement tombé en notre possession. Nous lui disons co
nous avons rencontré un chevalier fou qui m'avait dépo
s'était ensuite dépouillé. Ce chevalier n'est pas fou, nous
dit le fripier ; je le connais : c'est un seigneur ruiné par de
des dépenses, qui veut vendre ses terres ; mais, comme l
tume de son pays exige qu'il fasse auparavant preuve de
vreté [11], il vous a généreusement donné son habit et a
vôtre pour aller se présenter devant les magistrats. Je
ajouta le fripier, m'associer à sa bonnne œuvre, et vous a
son habit plus qu'il ne vaut : en voilà trois écus au soleil [12]
habit d'un seigneur qui s'était ruiné par sa magnificence
peut-être dix fois autant ; mais n'importe, nous le livrâm
tous les quatre nous allâmes au cabaret en dépenser l'a
boire à la santé des bons chevaliers et des bonnes coutum

Entre malheureux, ou, pour parler comme vous, me
gneurs, entre gueux, on est ami en vingt-quatre heures
nouveaux camarades et moi ne nous quittions guère, et no
cûmes d'une manière assez industrieuse, ou du moins asse
gulière, pour que je vous la dise. Nous allions dans les
examiner la figure des archidiacres, et dans les campagnes
des bénéficiers ; et, quand nous trouvions aux uns une figu
barbative, aux autres une figure un peu mutine, un pe
site [13], nous nous arrêtions, et voici ordinairement ce qui
vait : l'archidiacre partait, allait faire la visite sur ses g
chevaux, en grand équipage ; le bénéficier, au lieu de lui
les portes, les fermait, montait avec ses gens aux machec
aux créneaux [14], s'armait de pierres et criait à l'archidia
ne pas approcher, qu'il était exempt de l'ordinaire. D'autre
les bénéficiers ne voulaient laisser visiter qu'une partie des
ments, comme le prieuré et point l'église, comme la nef et

e chœur. Mais l'archidiacre ne les en excommuniait pas moins tous, ne les en contraignait pas moins tous à aumôner de grosses sommes [15] à la boîte des pauvres [16]. Nous ne manquions pas de nous trouver là, nos mains toutes ouvertes; nous faisions nos révérences, nos remercîments à monseigneur l'archidiacre, et nous allions de même au cabaret boire à la santé des braves bénéficiers qui veulent conserver leurs priviléges, des braves archidiacres qui ne veulent pas laisser perdre les leurs.

Je savais aussi que les cours de justice forçaient des bénéficiers à donner aux pauvres une quotité déterminée de leurs revenus [17]. Un jour, j'allai au greffe du bailliage demander s'il devait bientôt y avoir quelqu'une de ces aumônes judiciaires. Plusieurs clercs étaient à écrire. Je m'adressai à celui qui avait la figure la plus débonnaire. Il feuilleta un registre et me répondit d'une voix d'ours : Le vingt-trois de ce mois, il y en aura une de quatre livres; je vous trouve bien hardi d'avoir osé entrer dans un greffe.

A la longue je m'aperçus que mes camarades, tous jeunes, forts, lestes, étaient de ceux que les ordonnances appellent mendiants, robeurs de filles [18]; car ils vendaient les unes et mettaient à mal celles dont ils ne pouvaient tirer aucun parti. Je mangeais et buvais ma part de l'argent dont j'ignorais la source criminelle; mais quand, par scrupule d'associé, ils me découvrirent leur vie pour que j'eusse aussi ma part de ce qu'ils regardaient comme une partie de leurs profits, je leur fis la réponse qui convenait à un ancien marguillier, et tout aussitôt je me séparai d'eux.

Depuis plusieurs années, j'avais le désir d'aller voir la célèbre procession d'Aix [19]. Je résolus de ne plus différer et de prendre ma route par Grenoble, pour faire en passant mes prières à la grande Chartreuse. Je rencontrai un bon marchand qui venait de ce côté; je lui demandai quelques secours, en lui disant quel était mon projet. Pauvre homme, me répondit-il, gardez-vous d'aller dans ces pays: on y fait une guerre terrible aux pauvres de Lyon, qui renient Dieu, la Vierge et les saints. Votre habit est à peu près celui de ces malheureux; vous seriez un des premiers pendus dans les forêts du Dauphiné [20], et, si vous échappiez à ce danger, vous tomberiez dans un autre qui serait encore pire: vos méchants camarades ne manqueraient pas de vouloir vous pervertir. A ces paroles, je fus tout saisi de frayeur. O messire! lui dis-je, le ciel vous récompense du bon avis que vous me donnez! J'allais dans le pays des méchants pauvres: je vous dois le salut de mon corps, et peut-être aussi celui de mon âme.

Sans plus attendre, je pars brusquement d'Angers; à mon

gré, je ne pouvais m'éloigner assez vite de cette] phiné, où, quelques moments auparavant, il me river. Au lieu de prendre le chemin de la Toura lui de la Normandie; je marche à grands pas; Alençon, et je me crois en sûreté. J'allais tout les rues, regardant à droite et à gauche où je pou pauvre vie. Tout à coup je vois dans l'enfoncem tendue de noir une bière brillante d'un drap d'a vrait; je vais y répandre de l'eau bénite, en dési me fût plus heureux que moi dans le ciel, et q heureux que moi sur la terre. J'eus dans le mom mes désirs étaient en partie accomplis, car il so une bonne servante, qui, en me remettant un pa et de viande, me dit : Pauvre, prenez cela, quotidienne de feu mon maître. C'est la portion bien! messeigneurs, j'en eus pour plus de quatr geant tant que je pouvais. Etait-il heureux, ce pensez-vous? Quand j'eus finis cette grande por mit de mes fatigues, je partis pour Rouen, où jours après.

Lorsqu'on entre dans une ville, ordinairement meilleure hôtellerie; nous, les plus malheureux des demandons la plus mauvaise, et encore craigno qu'elle soit trop bonne, c'est-à-dire trop chère. trouvai une qui me convenait parfaitement. A p assis, que l'hôte, accompagné d'un valet de livrée, Un gentilhomme fait chercher partout un pauvre q à Paris sur le cheval qu'il doit conduire lui-mê bride. Bon, répondis-je, je sais ce que c'est : il a serai volontiers son homme. En ce cas, me dit l'h trant le valet de livrée, suivez ce brave garçon. me conduisit à l'hôtellerie de son maître : Vite en s me cria le gentilhomme dès qu'il m'aperçut; nous d'hui bien du chemin à faire. Nous nous mîmes étions quatre, et nous marchions dans cet ordre : à cheval; le gentilhomme à pied, menant par la sur lequel j'étais; le valet de livrée, qui était ven et qui était aussi à cheval, fermait la marche. Q vions dans une hôtellerie, le gentilhomme restai mangeait dans une écuelle de bois les mets les moi, j'étais conduit dans la salle, je me mettais à qu'aurait dû occuper le gentilhomme, et j'étais res servi par le valet de livrée. En chemin, le gentilh

[illegible] quelquefois de mon côté en me disant : Allons! courage, mon frère! courage! priez bien Dieu pour moi ; vous voyez la manière dont on vous traite. Alors je m'escrimais le mieux qu'il m'était possible du grand chapelet à gros grains de bois que je tenais de mes deux mains. Nous ne pouvions aller qu'à petites journées ; mais enfin, à force de journées, nous arrivâmes. La première chose que nous fîmes en entrant à Paris, ce fut d'entendre la messe à Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Lorsque la messe fut finie, le gentilhomme me donna de l'eau bénite, et me congédia sans mettre la main à son escarcelle [22]. Je lui représentai qu'il ne me restait, pour toute ressource, dans ma pochette, qu'une petite poignée de pièces de monnaie, que j'étais exposé à mourir de faim. Il me répondit, en me présentant son écuelle de bois : Mon ami, reprenez votre métier, chacun son tour ; j'ai accompli tout juste mon vœu, je suis quitte de mes engagements envers Monsieur saint Jacques ; je ne dépenserai pas un sou de plus. Je trouvai cette dévotion un peu normande. Il n'y avait pas à insister ; je me retirai.

Un des plus grands bonheurs de l'état des gens riches, c'est l'abstinence temporaire : leur estomac, pendant ce temps, reprend toute sa force ; ils jouissent mieux ensuite des plaisirs de la bonne chère. Un des plus grand malheurs du nôtre, c'est la bonne chère temporaire : notre estomac s'y habitue ; nous sentons plus cruellement ensuite la privation d'une nourriture abondante et délicate. Je ne pouvais plus me remettre aux bribes de pain trempé dans le bouillon fade de l'aumône. Je voulus me remettre à mon ancien métier, je le pus encore moins.

Alors je me souvins des leçons que j'avais reçues de mon premier compagnon, qui savait si bien faire le malade quand il voulait et comme il voulait.

Je parvins bientôt à m'instruire du nombre ainsi que de la destination des divers hôpitaux de Paris. J'en comptai au moins seize [23] pour les divers besoins des pauvres, vieux ou malades.

Dans ces grandes maisons, je ne devais être naturellement guère remarqué ; et je me dis qu'avec un peu de complaisance envers les malades, avec un peu d'adresse, un peu de flatterie envers les supérieurs, envers les principaux domestiques, je pourrais être malade pendant un ou deux ans. Malheureusement pour ma conscience et celle des administrateurs, je le fus pendant plus de quatre ; aussi, pour expier ma coupable supercherie, en fais-je ici publiquement l'humiliante confession ; et, ne possédant pas une seule maille pour restituer aux hôpitaux ce que je leur ai mangé frauduleusement, je tâcherai du moins de leur faire un

gré, je ne pouvais m'éloigner assez vite de cette province phiné, où, quelques moments auparavant, il me tardait t rivér. Au lieu de prendre le chemin de la Touraine, je pr lui de la Normandie; je marche à grands pas; enfin j Alençon, et je me crois en sûreté. J'allais tout doucem les rues, regardant à droite et à gauche où je pourrais tro pauvre vie. Tout à coup je vois dans l'enfoncement d'une tendue de noir une bière brillante d'un drap d'argent qu vrait; je vais y répandre de l'eau bénite, en désirant que me fût plus heureux que moi dans le ciel, et qu'il eût heureux que moi sur la terre. J'eus dans le moment la pre mes désirs étaient en partie accomplis, car il sortit de la une bonne servante, qui, en me remettant un panier plein et de viande, me dit : Pauvre, prenez cela, c'était la quotidienne de feu mon maître. C'est la portion du moi bien! messeigneurs, j'en eus pour plus de quatre jours e geant tant que je pouvais. Etait-il heureux, ce mort-là pensez-vous? Quand j'eus finis cette grande portion, qui mit de mes fatigues, je partis pour Rouen, où j'arrivai jours après.

Lorsqu'on entre dans une ville, ordinairement on dem meilleure hôtellerie; nous, les plus malheureux des homme demandons la plus mauvaise, et encore craignons-nous t qu'elle soit trop bonne, c'est-à-dire trop chère. A Roue trouvai une qui me convenait parfaitement. A peine m' assis, que l'hôte, accompagné d'un valet de livrée, vint m Un gentilhomme fait chercher partout un pauvre qui veuil à Paris sur le cheval qu'il doit conduire lui-même à pie bride. Bon, répondis-je, je sais ce que c'est : il a fait un v serai volontiers son homme. En ce cas, me dit l'hôte en m trant le valet de livrée, suivez ce brave garçon. Je le su me conduisit à l'hôtellerie de son maître : Vite en selle ! er me cria le gentilhomme dès qu'il m'aperçut; nous avons d'hui bien du chemin à faire. Nous nous mîmes en route, étions quatre, et nous marchions dans cet ordre : l'écuyer e à cheval; le gentilhomme à pied, menant par la bride le sur lequel j'étais; le valet de livrée, qui était venu me ch et qui était aussi à cheval, fermait la marche. Quand nou vions dans une hôtellerie, le gentilhomme restait à la cui mangeait dans une écuelle de bois les mets les plus gro moi, j'étais conduit dans la salle, je me mettais à table à l qu'aurait dû occuper le gentilhomme, et j'étais respectueu servi par le valet de livrée. En chemin, le gentilhomme s

nait quelquefois de mon côté en me disant : Allons! courage, mon frère! courage! priez bien Dieu pour moi; vous voyez la manière dont on vous traite. Alors je m'escrimais le mieux qu'il m'était possible du grand chapelet à gros grains de bois que je tenais de mes deux mains. Nous ne pouvions aller qu'à petites journées; mais enfin, à force de journées, nous arrivâmes. La première chose que nous fîmes en entrant à Paris, ce fut d'entendre la messe à Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Lorsque la messe fut finie, le gentilhomme me donna de l'eau bénite, et me congédia sans mettre la main à son escarcelle [22]. Je lui représentai qu'il ne me restait, pour toute ressource, dans ma pochette, qu'une petite poignée de pièces de monnaie, que j'étais exposé à mourir de faim. Il me répondit, en me présentant son écuelle de bois : Mon ami, reprenez votre métier, chacun son tour; j'ai accompli tout juste mon vœu, je suis quitte de mes engagements envers Monsieur saint Jacques, je ne dépenserai pas un sou de plus. Je trouvai cette dévotion un peu normande. Il n'y avait pas à insister; je me retirai.

Un des plus grands bonheurs de l'état des gens riches, c'est l'abstinence temporaire : leur estomac, pendant ce temps, reprend toute sa force; ils jouissent mieux ensuite des plaisirs de la bonne chère. Un des plus grand malheurs du nôtre, c'est la bonne chère temporaire : notre estomac s'y habitue; nous sentons plus cruellement ensuite la privation d'une nourriture abondante et délicate. Je ne pouvais plus me remettre aux bribes de pain trempé dans le bouillon fade de l'aumône. Je voulus me remettre à mon ancien métier, je le pus encore moins.

Alors je me souvins des leçons que j'avais reçues de mon premier compagnon, qui savait si bien faire le malade quand il voulait et comme il voulait.

Je parvins bientôt à m'instruire du nombre ainsi que de la destination des divers hôpitaux de Paris. J'en comptai au moins seize [23] pour les divers besoins des pauvres, vieux ou malades.

Dans ces grandes maisons, je ne devais être naturellement guère remarqué; et je me dis qu'avec un peu de complaisance envers les malades, avec un peu d'adresse, un peu de flatterie envers les supérieurs, envers les principaux domestiques, je pourrais être malade pendant un ou deux ans. Malheureusement pour ma conscience et celle des administrateurs, je le fus pendant plus de quatre; aussi, pour expier ma coupable supercherie, en fais-je ici publiquement l'humiliante confession; et, ne possédant pas une seule maille pour restituer aux hôpitaux ce que je leur ai mangé frauduleusement, je tâcherai du moins de leur faire un

peu de bien en publiant les abus que j'y ai vus. Par voici quel est le régime du plus grand hôpital de F l'Hôtel-Dieu de Paris.

Il y a : un administrateur, — un boursier, — un c un officier surveillant, — une prieure, — deux dan des troncs, — deux dames des chambres aux coett dame des accouchées, — une réfectorière, — une grande lavandière, — une maîtresse petite lavandière

Dans les autres hôpitaux, hospices, Hôtels-Dieu, Dieu [25], tables du Saint-Esprit [26], communes pauvret mônes communes [28], des autres villes, le régime est à le même. Toutes ces maisons sont endettées : l'Hôtel Paris doit plus de trois mille livres [29]. Ce n'est don comme moi vous l'avez pu voir, le trop grand nombre qui dévore les revenus; ce sont plutôt les gens d'égli ancienne ferveur pour le service des pauvres s'étant im ment attiédie, ils ont oublié l'intention des fondateur ériger leurs places en bénéfices [30]; les sœurs même on adouci la rigueur de leur règle, qu'on les a vues se disp ridiquement les hôpitaux [31].

Il serait donc à désirer que le roi, qui est le haut a teur du bien des pauvres [32], en déférât le gouverneme laïques, à des magistrats, à des bourgeois, à des pères d vigilants et économes [33]. Il serait aussi à désirer qu'a où l'on connaît bien mieux l'art d'administrer les hô anciens règlements fussent refaits, et qu'ils fussent, c Haudriettes, affichés sur les murs des dortoirs [34].

Maintenant, que je vous dise comment je sortis des de Paris. J'étais à Notre-Dame-des-Champs [35], j'y ét mais depuis long-temps on commençait à se lasser de jour. Je redoublai de soins et d'attentions envers les leurs gens. J'étendis mes complaisances à mes compag malades. Plusieurs avaient une aversion absolue pou mèdes que leur prescrivait le médecin de la maison : je nais à leur place; et, par un singulier hasard, c'étaient lades qui guérissaient le plus vite. Le médecin s'appla on l'applaudissait, je l'applaudissais plus que personne. gue, il découvrit quelques unes de mes complaisances; il plaudit plus, mais il me fit mettre dehors par les épaule

Comme s'il n'y avait pas assez de pauvres en France en est venu de la Grèce, qui, parce qu'ils parlent g aussi peu de peine que les pauvres de France parlent f sont reçus dans les meilleures maisons et assis aux m

es. Je ne sais trop si encore même ils ne quêtent pas et ne pas valoir les anciennes indulgences accordées par les papes ceux qui donneraient de l'argent pour secourir leur ville [36], prise is près de cinquante ans; ce serait d'ailleurs bien digne de ants grecs.

Il nous est venu encore, les uns disent d'Egypte, les autres hême, de grandes troupes de mendiants appelés Bohé-ens [37], qui, malgré leur nom, se recrutent plus souvent en pagne ou en Gascogne que dans leur prétendu pays. Je ne avais que devenir; je me laissai entraîner dans une de ces trou-es, peu de temps après ma sortie de l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame-des-Champs. Ah! la méchante compagnie! je n'y perdis as les oreilles, mais on me les découvrit, car on me coupa les heveux en exécution des ordonnances [38]; et, si j'échappai à la eine du bannissement, c'est parce que je prouvai que j'avais été ouvellement et par force enrôlé parmi ces voleurs de poules, es diseurs de bonne aventure [39], aussi adroits à fermer leur nain quand ils trouvent l'occasion d'entrer dans les fermes, u'à ouvrir celle des gens crédules qui veulent savoir l'avenir.

Lorsque toute sa vie on a porté les cheveux longs, on est un eu honteux de se les voir en un instant raccourcis. Il me sem-lait que, partout où j'allais, ceux qui me regardaient voyaient ue j'avais été Bohémien; j'aurais voulu fuir les hommes, et ce-endant pour trouver de quoi subsister il me fallait les recher-her. On me proposa de m'employer au nettoiement des rues de Paris. Je répondis que pour être pauvre, coquin [40] si l'on vou-ait, je n'en étais pas moins honnête homme, et je refusai. Dans a suite, je m'assurai qu'il y avait cependant parmi les marots [41] mployés aux travaux de cette ville de fort honnêtes gens. — Je ne faufilai avec les gueux de l'hostière [42]; je n'eus pas le cou-age de demeurer avec eux plus de vingt-quatre heures. — Les aignardiers, qui, vous le savez, couchent ordinairement, hom-mes et femmes, sous les ponts de Paris [43], mènent une vie abo-minable : je passai avec eux une nuit, je n'en passai pas une se-conde.

Peu à peu mes cheveux allongèrent, et je pus me montrer avec honneur. Je fis plusieurs connaissances; j'eus pendant quelque temps l'espoir d'obtenir une place à l'une des vingt-quatre cham-bres des francs bourgeois de Paris, où l'on est gratuitement logé comme à Rouen [44], et où l'on reçoit treize deniers en entrant, et un denier par semaine; l'on y a aussi, comme à Rouen, la per-mission d'aller mendier dans tous les quartiers de la ville [45]. Mais ces places de francs bourgeois, qu'il faudrait nommer francs pau-

vres, sont aussi recherchées que celles des v de Saint-Eustache [46], que celles des pauvres que celle du pauvre de Saint-Martin.

Dans une grande ville, Tours, un de nos de XI, institua une place de pauvre au chapitre Martin. L'acte de fondation parle avec sollici ture, de son entretien, de son vêtement, qui est et de rouge. Ce même acte lui donne une plac solennelles [48]. Vous me direz que ce pauvre reux, que c'est un véritable bénéficier. Tous l de votre avis; mais il n'y a dans le monde qu'u qu'un pauvre de Saint-Martin.

Ce fut inutilement que j'allai à la place de l Grève; il y avait toujours les barreaux à tra pauvres tendaient les bras vers Charles le Sa Charles le Bien-Aimé [49], mais voilà tout.

La charité est cependant à Paris toujours bi

Un matin, comme j'allais à Notre-Dame, où banc sur lequel les gens charitables vont dép qu'ils veulent donner aux pauvres [50], je rencontra me qui, m'ayant vu la poitrine toute nue, me dit homme; j'allais porter cette chemise sur le banc je la place aussi bien entre vos mains. Le m comme si j'eusse mieux fait ma prière qu'à l'ora à côté d'un grand archer qu'un cochon manqua dans le ruisseau. Il tira sa large épée, et, après ce n'était pas un cochon de saint Antoine [51], d'u il lui abattit la tête sur le pavé. Ramassez cette je vous la donne pour votre peine d'aller porter l lades de l'Hôtel-Dieu. Les voisins, en me félicit baine, m'apprirent que, suivant les ordonnance personne qui trouvait un cochon vaguant dans l le tuer, qu'elle en avait la tête, et que le corps ap tel-Dieu [52].

Mais, tout en convenant que Paris est une pour les pauvres, je dirai aussi qu'on y renouv les anciennes ordonnances, qui, ainsi que les co et du Loudunois [53], condamnent les mendiants ment, au pilori, au fouet, à la marque, suivant le cidives [54]. Je dirai aussi qu'on les force quelquefo des portes, à faire demander dans les rues l'aum saires [55]. Il est vrai, et il faut être juste, plus à Paris, s'habillent comme des gentilshommes, s

s couteaux, se faufilent avec les libertins, courent les
mauvais lieux, et commettent toute sorte de désor-
n est encore d'autres qui entrent dans les vignes où
e faire, emportent le raisin qu'ils ne peuvent manger,
vendre, vont hardiment à la halle se ranger parmi
s. On a vu le temps qu'on ne pouvait acheter un pa-
n que sur le certificat d'origine [57].
encore que, certaines années, les vivres y sont hors
ors une partie du peuple y périt, à commencer par les
ne de ces années, je quittai cette ville sans autre ar-
le denier à Dieu [58] qu'avait jeté dans mon bonnet un ri-
qui venait de vendre sa récolte. En sortant, je fus ac-
pauvre lépreux : il s'en allait, faute d'avoir pu payer
tous les lépreux de la banlieue doivent chaque année
de Paris [59].
nous fûmes accostés l'un et l'autre par un gros men-
nd ou venant de Flandre. Il commençait, à tout mo-
mmençait, il ne cessait l'éloge des bonnes gens de ce
ut de leur charité. Les plus nombreux hôpitaux, di-
it en Flandre, les plus riches sont à Lille ; tous les
passent y sont nourris, chauffés, logés, pendant trois
nd il n'y a pas assez de lits, vous couchez dans de
ards, où sous la même couverture vous vous trouvez
use compagnie [60]. Les pauvres femmes appelées
sont servies, mais à la vérité par une *meschine ser-*
Les pauvres bourgeois y ont des prébendes d'hôpital
rots de blé et de quinze patards d'argent par semaine,
pouvez perdre votre habit à croix blanche, ou en
ts être destitué de votre prébende, que lorsque, soit
ccession, soit par tout autre événement, vous êtes
redevenu riche [62]. Enfin on aime en Flandre telle-
auvres que vous voyez au coin des rues des enfants
prêtres, parlant latin comme les prêtres, chanter en
main : *Date bonis pueris panem pro Deo* [63], pour
eu de pain aux pauvres petits enfants. Mais, lui dis-je,
lonc êtes-vous ici ? Pourquoi avez-vous quitté le bon
uvres ? Le mendiant ne répondit pas ; le lépreux sou-
fin et spirituel, et tous les trois nous nous séparâmes.
alla du côté de la Flandre. Peut-être était-ce un faux
ar il avait les couleurs fort belles. Ce qui toutefois me
e qu'il était un vrai lépreux, c'est la chaleur de son
n entendant seulement dire au Flamand que les jeunes
hôpitaux, quoique habillées d'une cotte du plus gros

drap, n'en avaient pas moins la peau blanche, tin, et le teint frais, éclatant comme la rose, chemin de la Flandre. Le pauvre Flamand pri continuai le mien.

Chemin faisant, il me revint dans la mém anciens camarades qui était Bourguignon m' son pays les vignerons avaient la sainte cout temps en temps aux pauvres quelques verres d afin d'attirer la bénédiction du Ciel sur leurs vig je l'avoue, les pauvres ne devraient pas trouve qui est toujours fort cher; cependant malgré bon. Je voulais d'ailleurs, au moins une fois au célèbre hôpital du Saint-Esprit de Dijon, o si bien reçus, où une mauvaise année on en reç mille; je voulais voir ces grandes salles de salles de vieillards, ces grandes salles de berc rices. Mais mon plus grand désir était, pour d bien différents de ceux du beau lépreux, de voi avec leur grande croix de toile blanche sur la p rejeté en arrière[65] pour qu'elles regardent ave souffrances qu'elles sont destinées à servir et à j'étais bien sûr de reconnaître cette excellente sœur Angèle que Dieu a envoyée aux pauvres[66]. mes pas vers la Bourgogne.

J'allais à Dijon; mais il était écrit que j'arrive que j'y demeurerais. En six jours je ne fis que que je traversais un pays où se trouvent plusieu plusieurs aumôneries, qui reçoivent les pauv nuit[68]; mais bientôt après je passai dans un a plus cette ressource. Je marchais lentement, c la misère. Il me manquait une maille pour acn regardais à droite, à gauche, afin de découvrir qui me la donnât, quand une vieille femme qui corde auquel était attachée une chèvre qu'elle long du chemin me dit: Courez! courez! les g château que vous voyez à votre droite ont fait c sieurs jours une aumône à trois lieues à la ron toutes jambes. Effectivement on donnait deux pauvres qui se présentaient: c'était un des legs de Celui qui distribuait l'argent disait à chaque pau pour son humble serviteur, le haut et puissant baron notre bon maître[70]. O riches! êtes-vous Et nous pauvres, sommes-nous assez malheureu

de racheter vos péchés par nos prières, et si nos prières
pas ferventes, bonnes, enfin telles que nous sommes
de les faire pour votre argent, nous nous damnons pour
sser damner.
pauvres que je rencontrai en ce lieu m'amenèrent à d'au-
mônes tout aussi nombreuses, tout aussi tumultueuses [71];
plusieurs fois renversé, foulé, estropié. Un de mes com-
s d'infortune, qui ne fut pas moins maltraité que moi, se
me dire : Frère ! nous ne sommes plus d'âge à courir les
es des testaments, des offices funèbres, des funérailles.
souviens qu'à celles de Pierre de Luxembourg j'y étais
lus de dix mille pauvres ; il y en eut trente-huit qui
étouffés [72], et nous qui avions déjà quelque expérience,
ions surpris qu'il y en eût pas davantage. Alors je n'avais
ur ; j'étais un des plus lestes ; je me trouvais à toutes les
d'habits, de pain, de viande [73]. J'emportais souvent une
part aux distributions de porcs que les gens riches font
r pour les pauvres [74], et j'avais toujours du jambon ou du
Maintenant je me tiens heureux quand je puis attraper un
un bout d'oreille, ou même seulement la queue. Autrefois,
on sortait les reliques d'un grand saint, j'étais un de ceux
frottaient le plus le visage, les bras, le dos, contre la
[75]. J'écartais tous les autres pauvres ; je faisais le diable à
; je réjouissais le clergé, les nobles et les bourgeois. Au-
hui je me contente d'implorer de loin les faveurs du saint,
it bien que c'est là tout ce que je puis faire. Il nous faut
nant quitter la place à de plus jeunes. Allons à Troyes, qui
as éloignée : nous y recevrons plus pacifiquement le pain
harité.
n compagnon et moi nous changeâmes donc de route. Nous
assez long-temps erré dans la Champagne pouilleuse,
a Brie pouilleuse. Pensez à l'étonnement et au respect avec
ls nous entrâmes dans les grandes plaines de Troyes, toutes
e de vue jaunissantes de moissons. Ah ! dîmes-nous, ici la
se change en blé. Que de farine ! que de pains ! que de
aux pour les pauvres ! Enfin nous atteignîmes les faubourgs,
ous parcourûmes entre deux rangées de maisons petites,
s, pour ainsi dire habillées de boue desséchée, coiffées de
chaume, qui semblaient posées là plutôt pour recevoir
boue que pour la faire. Le repentir, le découragement nous
Nous avancions tristes et mornes ; mais tout à coup se pré-
la magnifique ville de Troyes avec ses portes guerrières,
menaçant beffroi [76], ses hauts boulevarts, ses hautes tours,

ses longues murailles crénelées au dessus desquelles Sainte-Madeleine, Saint-Remi, Saint-Urbain, la cath château, l'abbaye de Saint-Loup.

Le lendemain nous nous éveillâmes joyeusement au glas qui nous parut d'un bon augure. Le même jour i effet un grand enterrement, où, par le crédit de mon qui était déjà connu dans cette ville, nous fûmes de la des pauvres, vêtus d'étoffe noire, tenant un flambea qui faisait partie du convoi; mon camarade portait la c

Mon camarade me rendit un service bien plus essenti il me conseilla de m'habituer à l'église des Mathurins, commanda au donneur d'eau bénite de la grande porte de temps je gagnai sa bienveillance. Je faisais gratuit commissions et je n'obligeai pas un ingrat. Il ne me cac des finesses du métier, fruit de ses longues observ m'enseigna les tours et détours qui mènent au cœur du croyais savoir demander l'aumône, il me l'apprit; il la demander par mes yeux, par mon silence, par ma s tion, et, quand je m'inclinais devant sa grande science, i Eh! mon Dieu! je n'en sais pas plus qu'un autre; le d'à présent sont des maîtres parfaits qui joueraient maîtres d'autrefois par dessous jambe. Je vous prie gneurs, de lui passer l'expression. Il avait d'ailleurs ra de mendier a fait les plus étonnants progrès. Il y a p depuis quatre-vingts ou cent ans en çà de très habi parmi lesquels mon donneur d'eau bénite de la grande Mathurins est, à mon avis, un des plus habiles, sinon le bile. Personne, je crois, n'en peut mieux parler que lorsqu'il m'eut bien connu, il me prit en si grande am jour il me dit: Simoneau, il y a long-temps que je trav vous sans vous en parler, et vous en verrez aujourd'ui l allez de ce pas trouver la boulangère du coin. J'allai t boulangère du coin, qui me dit: Êtes-vous Simoneau habitué de l'église des Mathurins? Oui, lui répondis-je. allez trouver l'épicier de l'enseigne du Plat-d'étain. J'all l'épicier de l'enseigne du Plat-d'étain, qui me dit: Ê Simoneau, pauvre habitué de l'église des Mathurins? répondis-je. Eh bien! allez trouver le premier bedeau légiale de Saint-Urbain. J'allai trouver le premier bed collégiale de Saint-Urbain, qui me dit: Êtes-vous Si pauvre habitué de l'église des Mathurins? Oui, lui rép Eh bien! allez trouver messire le doyen de la collégiale Urbain. J'allai trouver le doyen de la collégiale de Sain

lit : Êtes-vous Simoneau, pauvre habitué de l'église des
ns? Oui, messire le doyen, lui répondis-je. Eh bien ! je
ne la place qu'occupait à la petite porte le donneur d'eau
C'était un mauvais pauvre, que j'ai chassé. Au lieu de
r les personnes qui entraient à l'église, il se rendait
e du diable ; il perdait le corps et l'âme d'un grand nom-
jeunes filles, auxquelles il remettait des billets et des
Conduisez-vous mieux ; réparez le mal qu'il a fait.
is plusieurs années, grâce à la protection de messire le
e Saint-Urbain, je donne de l'eau bénite à la petite porte
église. Convenez-en, messeigneurs, il n'est aucun de
ême aucun de vos gens, qui voulût changer de sort avec
pendant, lorsque je cesserai de donner de l'eau bénite,
u en donnera à ma bière, il y aura des brigues, des ca-
our obtenir ma place. Tout le corps des pauvres se sou-
car, vous le savez, dans l'état le plus malheureux, les
s d'eau bénite sont les moins malheureux.

Histoire II. — LE CULTIVATEUR.

auvre s'est retiré, courbé sur son bâton, en gémissant,
irant, en toussant. Tout aussitôt, à un côté de la chemi-
est levé le fermier Remi, plus connu à la halle au blé
s les salles du beau monde. Il était en habit et chausses
eur bise, ceinture et escarcelle de peau de chèvre, le poil
rs, houseaux ferrés montant à peine aux mollets [1], cha-
abaud garni d'une Notre-Dame de plomb [2], comme en ont
es bonnes gens. Sa contenance était aussi ferme que celle
ocat à l'audience, sa voix aussi sonore.

e garderai bien, a-t-il dit, de nier que les pauvres soient
malheureux ; je craindrais d'arrêter le cours des aumô-
m'attirer la malédiction de Dieu. Cependant je dirai que
vres ne sont pas les hommes qui ont le plus de peines,
tés, de soucis. Eh ! quels sont ces hommes? me deman-
ous, Messires. Vous les connaissez aussi bien que moi ;
puisqu'il le faut, je les nommerai : ce sont les cultivateurs.
tefois ce n'est pas tant le soleil, la pluie, la neige, qu'il est
de supporter ; c'est le mépris. Depuis long-temps nous
s les hommes simples, les bons hommes, formant dans la

société la classe la plus nombreuse, passe; la dernière fortune, passe; pour la civilité, la politesse, eh bien! pa core; la dernière pour les lumières, ah! c'est ce que je tranquillement entendre. Au siècle actuel, si l'on pesait ..ent la science de chaque état, ce serait peut-être tout traire.

Mais qu'ils viennent donc ceux qui prétendent que le de cultivateur est si aisé. Je leur donnerai ma ferme: ell quelque importance, puisque, sans y comprendre l'inv elle a coûté trois mille livres[3]; je la leur donnerai pour l de ce qu'elle doit naturellement rapporter, et nous ve avant la fin du bail ils ne seront pas ruinés. Notre état e grand nombre de connaissances, de longs exercices, de épreuves; écoutez.

Mon père était cultivateur ou paysan, comme l'on dit nous, et même devant les plus pauvres d'entre nous. M m'éleva d'abord dans la ferme. A huit ans il me donna u et un rudiment. Bientôt, croyant s'apercevoir que mes étaient un peu lents, il me fit monter derrière lui sur une jument poulinière, qui, en un galop, nous porta au col Reims, où je me trouvai enfermé avec un grand nombre jeunes prisonniers de mon âge. J'y appris le latin et le g bout de quelques années, quand vint la saison des fleurs nids, je sautai par dessus les murs de clôture, et je repris min de mon village. Je trouvai mon père qui se promen notre belle prairie; je me jetai à genoux devant lui, et l de me laisser à la campagne. En même temps un de mes frères, qui était accouru vers moi, le priait aussi, à geno permettre qu'il allât prendre ma place. Mon bon père no brassa tous les deux et consentit à notre demande, c'est-à mon malheur et au bonheur de mon frère: car il est aujo magistrat; c'est pour lui que je cultive, parmi les épines, ment et les fruits. J'eus dix-sept, dix-huit ans: alors f les études, les peines de mon frère; alors finirent mes p Mon père me dit: Tu n'as pas voulu étudier les sciences voulu fendre la terre: voilà un attelage qu'il te faudra con depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, depuis le pre qu'au dernier jour de l'année. Il n'y avait pas à répliquer mis à labourer, je laboure encore, et je labourerai toujo

Voici, messires, ce qui, dans les commencements, me porter les pénibles travaux des champs. Au village le plus demeurait Guillemette, fille unique d'un laboureur. L'espo tenir cette jeune personne, la plus sage et la plus belle au

le, charmait toutes mes peines. Lorsque j'eus vingt-
›riai mon père de la demander pour moi en mariage.
Guillemette répondit qu'il m'accorderait volontiers sa
u'elle lui était en même temps demandée par le jeune
d'un de ses amis; qu'il tenait beaucoup à ce que son
lépérît pas après lui; qu'il prendrait pour gendre ce-
deux qui serait l'agriculteur le plus habile.
jours après le père de Guillemette nous fit appeler
nps, Cyrille et moi; sans autre préliminaire, il nous
ıs les champs. Ce fut à moi qu'il adressa d'abord la
ni, me dit-il, j'aurais dû peut-être, avant de sortir de
ous interroger l'un et l'autre sur les constructions des
greniers, des granges : car, pour le cultivateur, peu
logement, toujours assez beau et assez bon; toute-
ı faisant, voyons un peu. Ma première réponse le sa-
èrement. En fait de bâtiments ruraux, lui répondis-
rendre pour modèle ceux du clergé [4], ordinairement
rre, avec voûtes et contreforts [5]; c'est là qu'il se plaît
ıtrer sa magnificence. L'observation est vraie, très
it le père de Guillemette; passons à la culture.
: jachère qui repose depuis trois ans, c'est assez; je
: maintenant que faut-il faire? — Atteler ses che-
›œufs [6], labourer. — Tous les jours sont-ils égale-
bles au labour? — Non, certes, il faut consulter le
lécours de la lune [7]. — Et les fêtes des saints? La-
quinze jours avant la Sainte-Luce? — Non. — Quinze
? — Non [8]. — Cette terre est sablonneuse. — Il faut
. — Cette terre est argileuse. — Il faut la marner [9].
longue série des questions qu'il fit à Cyrille sur les
'tes de labourage à quatre, à trois, à deux chevaux, à
à deux bœufs, à un bœuf [10]; sur les semailles, le sar-
s lesquelles il revint à moi et me dit : Nous sommes
juin, la récolte de ce champ s'annonce mal; cepen-
pas épargné le fumier, j'ai bien cultivé, et la saison
nable. — Ah! peut-être, en semant le blé, vous au-
›mber par mégarde quelques grains sur les oreilles
ι ou des bœufs [11]. — C'est cela, mon ami! c'est cela!
›yais pas si fin; quoi! à ton âge! tu ne commences pas
puisque tu en sais tant, il faut que je t'apprenne qu'il
prudent de faire passer le blé de semence à travers un
·au de loup [12]. Suis mon conseil, et tu m'en diras des
Nous sommes au mois de juillet, les blés sont mûrs,
ıchent sous leur poids, il faut moissonner. Dis-moi, de

quelles faucilles te serviras-tu? — Suivant que le blé
ou moins fort, je les prendrai plus ou moins courbées
Cyrille! Mon voisin Romuald, dont tu vois d'ici la
l'aire, avait, l'anné edernière, une belle moisson : en peu
vingt aoûterons l'eurent battue avec leurs grands fléau
pendant il n'en a rien retiré. — Il y a apparence qu'u
subite sera tombée sur ses grains avant qu'ils aient été
et qu'elle les aura échauffés, avariés; ce qui me fait pa
c'est que son aire n'est ni pavée, ni couverte[15]. — C
ment ce qui est arrivé. Dis-moi, quelle est la plus be
de blé? — Le froment. — La plus noble? — L'orge[1]
moi encore, pour le pain de tes petits enfants, pour l
en blé de ton vieux père, tu veux donner le meilleur
dans quelles terres vient-il? — Dans les terres grasse
reur, mon ami Cyrille, lui dit le père de Guillemette,
les terres sèches ou légères[17]. Et il avait raison. Le blé
t-il? — Oui, dans certains pays le froment se change en
Le père de Guillemette, après avoir encore assez long-
terrogé Cyrille sur la conservation des blés dans les g
les arches[19], m'adressa de nouveau la parole et m'entr
cessivement sur la culture des prairies naturelles, don
tion exige toute l'intelligence de l'homme, et sur la cu
prairies artificielles[20], dont les semis, en graines de
supposent les plus exactes connaissances des différent
Il entreprit ensuite Cyrille sur les fenaisons, les coupes
le bottelage et l'engrangement[21].

Il nous avait fait moissonner devant lui, il nous fit
Mes amis, nous dit-il, les hommes de ville ne savent r
ou ne savent, chacun, faire qu'une seule chose; les hon
champs doivent tout faire ou savoir tout faire. Cyrille n
mis à la ceinture la pierre à aiguiser[22], il la lui fit mett
fit piquer, aiguiser la faulx. Mon ami, lui dit-il, Remi
sonne pas aussi bien que toi; tu ne fauches pas aussi bie

Après avoir traversé de grandes prairies carrées ent
clayonnage[23] et nous être assez long-temps entretenus
nature de biens, nous montâmes insensiblement jusqu'
Vignes[24]. Ce lieu est charmant; il prend son nom de
clôtures d'aubépine qui entourent les nouvelles plant
vignes, de jour en jour plus multipliées[25]. Toutes les ha
en sont agréables, proprement blanchies, couvertes d'un
grisâtre fixé aux faîtières et aux arêtes de la toiture par
gues traînées de plâtre[26]; vous diriez de longs galons
sur du drap gris. Le père de Guillemette y possède u

eu duquel se trouve la maison, composée d'un co-
n pressoir à vis [27], d'une cave et d'un petit logement
Dès que nous fûmes arrivés, nous parcourûmes les
s questions de recommencer. D'abord elles eurent
es labours, ensuite la forme des provins. Remi, me
e Guillemette, quand faut-il tailler la vigne dans les
? — Aussitôt après les vendanges. — Et dans les
? — Au mois de mars. — Quand faut-il tailler long?
la récolte a été mauvaise. — Quand faut-il tailler
orsqu'elle a été bonne. — Peut-on tailler la vigne en
n le peut et on le doit dans certains cas. — Pourquoi,
un grand nombre de vignerons ont-ils eu tant de
i peu de raisins? — C'est qu'ils ont taillé durant la
ne. La lune, qui gouverne les semailles, gouverne
illes, et les gouverne encore plus sensiblement. La
omber de grands trésors sur la terre; nous ne savons
asser. — A quel quartier faut-il tailler pour que les
nservent? — Au dernier quartier. — A quel quar-
tailler pour qu'il y en ait beaucoup? — Au premier

nombreuses et minutieuses questions sur la manière
r, d'ébourgeonner, d'accoler, d'épamprer, après les-
ère de Guillemette, s'adressant à Cyrille, lui dit :
gé, mon vigneron a pressé les raisins avec ses pieds [29] :
temps faut-il pour le cuvage? — Plus ou moins, sui-
us voudrez faire du vin blanc, du vin clairet, du vin
- Comment faut-il préparer les futailles? — En les
les appropriant, surtout en y faisant brûler de l'en-
L'année dernière, mon vin était corsé, généreux, spiri-
ux, bon; cette année, à cause des pluies, il est âpre,
oré : n'est-il aucun moyen de l'améliorer? — On peut le
vec du vin vieux, on peut aussi le mieller [31], le par-
une infusion de roses [32]. A cet égard, Cyrille nous
une si belle, si neuve et si brillante théorie sur les
rés, sucrés, aromatisés [33], que je tremblai de perdre
e. Je tremblai encore davantage quand il parla de la
on du vin de Chaluau, que le roi d'Angleterre aimait
s procédés au moyen desquels on était parvenu à cor-
ins, naturellement légers [35], et à leur donner du corps
 vins de Bourgogne. Je me dis : Le père de Guille-
mence à être âgé; il aime le bon vin, il se pique sur-
aire, et celui-là, sans doute, sera pour lui le meilleur
qui sera le meilleur vigneron. Alors je me repentis,

mais trop tard, de ne pas m'être appliqué davantag
mon régent appelait l'œnologie, art si perfectionné de
que, dans les âges futurs, ou l'on gâtera le vin de nos
ou l'on fera du vin de Champagne comme au quinzième

Le haut du côteau de Closes-Vignes est couronné d
sont, chose singulière, presque en tout temps rempli
inaccessibles aux voitures [36]. C'est par là que nous p
père de Guillemette ne nous interrogea pas longuemen
ministration forestière. Il nous dit que l'aménagement
le débit des arbres, dépendaient aussi des lunaisons [37].
dans tous les travaux des champs, toujours la lune, s
jours où est la lune.

En redescendant le coteau, nous traversâmes les ver
dés en planches dont le haut était scié en pointe [38] comm
lissades des villes [39]. Il ne peut guère entrer ici, dit-il
voleurs que les oiseaux du ciel. Je prévis qu'il allait être
de la culture des arbres fruitiers, maintenant si chang
riée, et je m'en réjouis comme d'une occasion de prend
vanche contre Cyrille, qui s'était montré si supérieur
de faire le vin. Effectivement, comme si le père de Gu
eût vu ce qui se passait au dedans de moi, il se hâta de
roger sur ce que je savais; il me dit : Remi, regarde!
ger est vieux et mousseux : j'ai envie d'en planter un
fond de cette vallée.—Vous n'en ferez rien: vous le sav
que moi, les fruits qui viennent dans les lieux humides
des enflures [40].—Tu as raison, si bien raison, que dep
temps j'ai résolu de planter mon nouveau verger à mi-c
montagne où nous sommes. Maintenant, dis-moi, con
profondeur donnerai-je aux fosses? — Jusqu'à six pie
Connais-tu la préparation de la terre? Si je plante des c
sais-tu avec quoi il faudra la mêler? — Avec de la cha
Si je plante des néfliers? — Avec de la cendre [43]. — Si j
des amandiers? — Avec du miel [44]. — Cela est vrai, m
Je te dirai même que, si l'on mêle un peu de miel avec
des semis, on est sûr d'avoir des fruits très gros [45]. —
moi bien maintenant : je vais t'attrapper cette fois! Conn
secret pour avoir des fruits sans noyau? — Non. — Il f
la moëlle des jeunes arbres [46]. Je ne l'ai pas expériment
les gens les plus habiles l'assurent. Or çà! voyons si je t
drai sur les diverses manières de greffer : combien y en a
Au moins dix; elles rentrent dans quatre les plus usitées
en incision, celle en fente, celle en écusson et celle en ca
— Pour faire venir vite un arbre? — On doit déchausser l

us grosses racines et mettre des pierres dans les fentes [48], plus sûr procédé. Quand, dans la suite, on arrachera les on reconnaître facilement les savantes pratiques de notre — Pendant combien de temps faut-il arroser les arbres leur plantation? — Pendant un an [49]. — Quels sont les re remèdes pour les maladies des arbres? — Les inci-es cautérisations, les onctions [50]. — Quel est le meilleur de les écheniller? — La fumée [51]. — Si tu veux conser-g-temps des poires, des pommes! — Je les enduirai de laise [52]. — C'est bien, Remi; tu ne risques guère que de de bon fruit et d'en manger durant longues années, car e nourriture fort saine.

oudrais savoir si tu connais aussi bien le jardinage. Par-abord des melons, des légumes fins; mais non, passons! ni, continua-t-il, je t'embarrasserais peut-être un peu en andant comment on cultive ces melonnières qu'on voit au-ui dans les grands jardins, en te disant de me faire con-les nouvelles variétés de légumes, de choux de Milan, de [53]. Je suis persuadé qu'avec le temps tu apprendras les de cette belle partie de l'agriculture.

ères, je m'arrête un moment. Si je ne me trompe, vous n peu étonnés : vous croyiez les bornes de notre art, ou de notre science, plus resserrées. Oh! je ne suis pas au Sans doute, nous labourons, nous fumons les terres, com-rron et Columelle; nous semons, nous moisonnons comme nais, outre leurs procédés, combien de recettes, combien rets ne connaissons-nous pas pour accroître la récolte du Et dans les autres parties, où en sommes-nous aujourd'hui? levanciers du dernier siècle n'étaient que des ignorants la-urs. Depuis qu'avec les lauriers de la victoire nous avons rté d'Italie des graines, des greffes, des livres [54], nous es vraiment des agriculteurs.

reviens au père de Guillemette, qui, ce jour-là, se mit dans urieuse colère contre son berger. Nous le rencontrâmes l'un ruisseau; il empêchait à grands coups de houlette ses s de boire. Abdon! lui cria le père de Guillemette, vous donc toujours le même? vous serez donc toujours, par es-le routine, l'ennemi de votre troupeau? Dans certains mois, l'empêchez de boire; dans d'autres, vous le menez à la ; après la tonte, vous faites passer les agneaux dans les ins les plus poudreux; vous ne voulez d'ouverture aux éta-que du côté de la bise : ce sont là des préjugés que vous ont mis les anciens bergers [55]. Il faut y renoncer, ou quitter

mon service. A quoi sert, ajouta-t-il, que toutes les sem
lise à mes gens les instructions sur l'agriculture qui sont
lendrier des heures[56]? Abdon! sachez que pour être b
ne suffit pas de porter une cape blanche, un capuche et un
pendu à la ceinture[57]. La nuit, quand au milieu des cham
avez enfermé vos brebis dans les claies bien fixées par de
fourches, quand vous vous êtes enfermé vous-même dans v
banc à quatre roues[58], pensez un peu à votre état. Je
bonne part que vous n'aimez guère les vieilles filles; ce
vieilles méthodes ne conviennent pas plus à votre âge.

Nous retournâmes vers la maison. En chemin le p
Guillemette nous fit, à Cyrille et à moi, un grand nombre d
tions difficiles sur la qualité des pâturages, ainsi que su
gime des troupeaux, et il finit en nous recommandant de
économiser les sonnailles, d'en donner aux moutons au 1
un sur dix[59]; il nous recommanda aussi de ne jamais l
paître avant le lever et après le coucher du soleil[60]. E
s'adressant particulièrement à moi, il me dit: Remi, si t
un méchant bélier, comment t'y prendrais-tu pour le conte
Je lui percerais la corne[61]. — Dis-moi encore, si tu n'
chien ni bâton pour défendre ton troupeau et que tu visse
les loups, fuirais-tu? Grimperais-tu honteusement sur un
Que ferais-tu? Réponds. Tu ne sais? Eh bien! prends alo
petites pierres et frappe-les l'une contre l'autre; mais n
de les frapper ou je ne réponds de rien[62]. Nos rois ont o
les grandes chasses, les grandes huées de plusieurs v
réunis[63]; ils ont encouragé la destruction de ces anin
nuisibles à l'agriculture. Quelle est la récompense que
pour chaque tête de loup l'ordonnance de Charles VII? —
sous[64]. — Tu n'ignores pas qu'avec une tête de loup, pro
de village en village, on se fait donner des œufs? — Et d
mages[65]. — Mes amis, nous dit le père de Guillemette,
avec plaisir que vous vous êtes appliqués à l'art du berge
une des parties les plus essentielles de notre état; les pri
les grands l'honorent d'une manière spéciale. Vous avez e
parler de la forêt de Laudeac, où le vicomte de Rohan
jusqu'à six cents chevaux sauvages[66]? Et personne, je
n'est revenu d'Italie sans avoir visité la grande ferme des
ges, où les ducs de Milan ont fait bâtir de magnifiques
qui renferment dix-huit cents vaches laitières ou bœufs g
quatorze mille chèvres, brebis ou moutons[67].

En continuant à marcher, nous nous approchâmes du
village, où est un grand étang carré plein d'eau vive. Au

nps, lorsque la bordure des genêts qui l'entourent est en fleur, us diriez d'un grand miroir dans un grand cadre d'or. C'est là e le père de Guillemette, après s'être assis entre Cyrille et i, recommença ses interrogations. Mes amis, nous dit-il, qui sait pas pronostiquer le temps, les bonnes ou mauvaises sai-ıs, les bonnes ou mauvaises années, ne pourra régir son bien, vous en sentez la raison : il ne saura ni quand il faut labourer, quand il faut moissonner ; il ne saura ni quand il faut vendre, quand il faut acheter. Cyrille, les vieilles brebis entrent en ıour avant les jeunes : quel signe? — Bonne année. — Au con-e, les jeunes entrent en amour avant les vieilles? — Grandes uadies. — Tiens, entends les oisons qui crient plus que de cou-ne. — Pluie. — Regarde ces bœufs qui se couchent sur le côté oit. — Pluie. — Vois-tu ce chat qui se lisse avec les pattes? — uie. — Les feuilles de ces pêchers tombent avant le temps. — talité de bestiaux. — Remi, le jour de Noël sera un jeudi. — ndance de vin. — Il a plu le jour de saint Marc. — Nous n'au-guère de prunes [68]. — Mes amis, je vous tiens quittes de mes estions sur les sympathies et les antipathies entre les plantes, tre les animaux [69]. Ces connaissances, bien qu'elles appar-nnent à l'agriculture, ne sont pas tout à fait encore de votre e. Je vous tiens quittes aussi de mes questions sur la laiterie et basse-cour, dont le rapport est considérable et pourrait en ance le devenir bien davantage. En Italie, on a trouvé le oyen de faire éclore dans un seul four jusqu'à dix mille pou-ls [70]. Tout est en proportion dans ce riche pays. A Parme, à aisance, on fait des fromages grands comme des meules de oulin [71].

Passons aux frais de culture et au prix des denrées. Le pro-iétaire doit savoir compter.

Dans ce moment parut Guillemette ; elle venait faire boire ses ux jeunes agneaux privés, qui suivaient toujours ses pas. Les yons du soleil que la surface des eaux renvoyait sur son visage rendaient belle et brillante comme un ange. Je fus ébloui. e père de Guillemette s'aperçut de mon trouble ; il me donna uelques moments pour me remettre ; ensuite il me dit : Je sup-ose que je te donne un bien à faire valoir, comment tiendras-tu lors tes comptes? Sauras-tu quels sont les frais d'exploitation t les prix des diverses productions d'une ferme? Je lui répondis : 'épargnerai autant de façons que je pourrai, et quand je serai bligé de prendre des aides, je paierai pour la journée d'un omme douze deniers, et six pour celle d'une femme [72]. Si les ravaux des semailles pressent, je paierai à un charretier pour

sa journée et celle de ses chevaux trois ou quatre sous mes gens se trouvent dans ce temps occupés, j'aurai p deniers par jour des vendangeurs [74]. Quant aux fa vignes, c'est cinquante sous par arpent [75]; tout le monde Je lui donnai ensuite, dans un très grand détail, les div des autres travaux de la campagne.

Passant aux prix des denrées, je lui dis: Je vendrai, commune: le setier de froment 20 sous, celui de seigle 10 celui d'orge 7 sous 6 deniers, celui d'avoine 5 sous, ce fèves 16 sous [76]; — le muid de vin 6 livres [77]; — un bo livres, une vache 5 livres, un mouton 10 sous, un po 3 livres [78]; — un oison 3 sous, une canne 8 deniers, une 10 deniers, un chapon 15 deniers [79]; — le cent d'œufs 3 s la livre de beurre 8 deniers [81]; — le boisseau de navets niers [82]; — le cent de noix 2 deniers [83]; — la livre d 4 sous [84].

Pour être exact dans mon récit, je dois ajouter que c ponses sur les prix des travaux et des produits des champs que je les aie mises dans ma bouche afin d'abréger, furent nativement faites par moi et par Cyrille. Je dois encore dir lorsqu'il s'agissait du prix du laitage, des œufs et de la vo les doigts de Guillemette, qui s'ouvraient ou se fermaient, s le nombre de sous ou de deniers de la valeur de l'objet, me d'un grand secours. Son père avait remarqué cette bonne y de sa fille; aussi, quelques jours après, lorsqu'il lui de lequel de mon jeune voisin ou de moi lui convenait le mie qu'elle lui eut répondu, suivant l'usage, qu'il disposât de sa il lui répliqua en riant: Fort bien, ma fille, si déjà sur les de l'étang tu n'avais disposé des doigts en faveur de Re veux savoir aussi, ajouta le père de Guillemette en contin s'adresser à moi, si tu connais les droits d'entrée à la ville sais par conséquent ce qu'il faut, ce qu'il ne faut pas y Dis-moi, quel est le tonlieu des vicomtes de Troyes pour l retée des aulx, des ognons, aux marchés? — Quatre denie foires huit deniers [85].

Et les perceptions du bourreau? Combien a-t-il de marchand de blé? — Une chopine de blé par semaine. — C sur les œufs portés au marché? — Un de dix. — Si tu une voiture de bois, que lui dois-tu? — Une bûche. — l temps? — Quand il fait froid. — Lui dois-tu les étren fruits? — Non, je ne suis pas revendeur [86].

Restait la police rurale, sur laquelle nous n'avions p core été interrogés. Il va sans dire que le père de Guil

pas. Remi, puis-je aujourd'hui emporter les gerbes et la terre avant le lever du soleil? — Oui. — Après ? — Oui [87]. — Les bois taillis, combien d'années défensables? — Jusqu'à la quinte-feuille [88]. — Les vignes, pendant quels temps de l'année sont-elles défensables? — Tous les temps. — Les prés clos et ayant droit de clôture [89]? — Depuis la Chandeleur jusqu'à la Saint-Michel. — Les autres ? — Jusqu'à la fauchaison [90]. — Lorsque les parcours sont ouverts, où puis-je amener le gros bétail! — D'un clocher à l'autre. — Et les bêtes blanches? — Aussi loin qu'elles peuvent aller, pourvu qu'elles retournent le soir à la bergerie [91]. Le père Guillemette fit ensuite à Cyrille plusieurs questions sur les bans des moissons et des vendanges, leur fixation par les prud'hommes [92], leur proclamation par le maire [93], après quoi il me dit: A ton tour, Remi. Quand puis-je allumer du feu dans mes champs? — Jamais [94]. — Mon ami, j'ai pris des glaneurs dans mon champ, des grapilleurs dans ma vigne, avant que les fruits fussent entièrement enlevés: où dois-je les mener? — En prison. — Des volailles sont entrées dans ton héritage: que feras-tu? — Ce que je fis hier. Je trouvai des oisons et des poules dans mon pré, je tuai un oison et une poule et les jetai hors des haies [95]. — Mes amis, c'est bien, très bien, nous dit le père Guillemette. Il nous ramena chez lui, où il nous invita à dîner; ensuite il nous congédia.

Je ne vous ai pas rapporté le centième des questions qu'il nous fit; et il ne nous fit pas le centième de celles qu'il pouvait nous faire. Messires, notre métier ne vous paraît plus à cette heure très simple, très facile. Ah! si l'on écrivait la science nécessaire à un bon agriculteur, elle formerait un grand livre que les plus forts d'entre vous auraient de la peine à soulever.

Vous voulez savoir peut-être si j'obtins Guillemette : oui, je l'obtins, et dès ce moment je fus le plus heureux des époux; mais je me trouvai en même temps plus étroitement attaché au plus malheureux des états. En doutez-vous? eh bien! comptez un moment nos peines : oubliez, si vous voulez, qu'un grand nombre d'entre nous ne possédons que des domaines congéables, que nous pouvons en être chassés du soir au matin [97]; mais souvenez-vous que nous avons travaillé les terres pendant la nuit pour soustraire aux poursuites des gens de finance les animaux de labourage, et que, lorsqu'ils nous ont été soustraits, nous nous sommes attelés à la charrue [98]. Je conviens que nous vivons aujourd'hui sous le bon roi Louis XII; je conviens encore que tous les jours la valeur des biens-fonds hausse, quoiqu'on ne

cesse de défricher [99]; je conviens aussi que la valeur d ductions de la terre hausse de même. Mais que de chanc de dangers, avant de les recueillir! Nous avons labour sarclé nos champs; les jours d'Urbinet, de Colinet, de P net [100], la semaine peineuse [101], les temps critiques sont Nous jouissons des belles apparences de notre récolte voyons notre troupeau bondir sur le coteau voisin; no promettons enfin une bonne année. Au moment où nous co plons d'un visage serein la nature, tout à coup le ciel se les nuages s'amoncellent. Nous avons beau sonner pour les démons qui tournoient dans les airs [102], l'orage fond s terres, et enlève jusqu'au roc les cultures qui peu d'heure réjouissaient la vue.

Quelquefois cependant nous échappons aux orages, au les, aux mauvais jours, aux mauvaises années; mais, s n'habitons dans le territoire privilégié des faubourgs [103] n'échappons pas aux fermiers de l'église : ils nous dema suivant les divers pays, depuis la vingt-sixième jusqu'à zième gerbe [104]; ils nous demandent la dîme des jardin vergers, des bois, des veaux, des agneaux [105].

Baste encore, les gens d'église sont nos frères, nos fil oncles, nos neveux. Ils encensent d'ailleurs les autels; ils procession autour de nos champs; ils y attirent la rosée d ils savent prier, ils prient Dieu mieux que nous. Mais, je mande, les seigneurs, s'ils prient Dieu aussi bien, ils ne le pas mieux; cependant leurs gens viennent toutes les a aux jours des saints dont on nous fait porter le nom afi nous nous en souvenions mieux, à la Saint-Remi, à la Luc, à la Saint-Martin [106], nous demander non la vingt-si gerbe, mais la sixième, la cinquième, le quart de notre b notre vin [107]. Et si vous hésitez, le grand terrier, aussi plus grand que notre table [108] sur laquelle nous mangeon mauvais pain, s'ouvre, et il s'y trouve toujours que vous beaucoup plus qu'on ne vous demande : « Cognue chose
» tous», vous dit à chaque chapitre le grand livre, «que Tho
» demeurant à... paroisse de... par sa bonne volonté,
» noit et confesse avoir et tenir que ses héritiers devront
» et tenir une terre... une vigne... confesse qu'il doibt pa
» confesse qu'il doibt porter... confesse qu'il doibt faire [1
Ces reconnaissances, ces confessions ne finissent pas. En tres mots, il n'y a pas d'actes mieux bâtis, mieux ciment les terriers des reconnaissances, des confessions. Le nota village, mon beau-frère, me disait que dans toute la Fran

actes des reconnaissances et des confessions étaient également bien bâtie, car c'était partout à peu-près la même forme ; dans le midi : « Conoguda cosa sia que Simon de la parropia... per » sa bona voluntat reconogo et confessat [110] » ; dans le comtat d'Avignon, dans les terres du pape : « Noverint universi quod » Johannes [illegible] volunte sua per se et suos heredes recognovit et con- » fessus fuit [111]. »

Ainsi toute la terre se trouve, par champs, par vignes, par bois, par friches, par prés, par pâtures, toute dans les grands livres des seigneurs. On vient d'affranchir en beaucoup de lieux les hommes à prix d'argent [112] : ne pourrait-on aussi à prix d'argent affranchir les terres? La belle famille de France n'est plus en beaucoup de lieux tachée de servitude : ne devrait-il pas en être ainsi de la belle terre qu'elle cultive? Toutefois, il faut le dire, on y voit enchâssées ça et là, presque partout, quelques parcelles de terre franche ou de franc-alleu [113], qui pourraient bien s'étendre. Le temps veut se mettre au beau, mais en attendant il est encore toujours bien mauvais ; l'avenir amènera des changements, mais quand? quand cesserons-nous d'être les plus malheureux?

HISTOIRE III. — LE MESSAGER.

Deux personnes de l'assemblée, qui s'étaient levées en même temps, voulaient en même temps parler. L'une était en grosses bottes ferrées, ceinture de cuir, grand chapeau de feutre ; l'autre avait la tonsure, et par dessus une cornette noire [1]. On était surpris, non d'entendre le clerc, mais bien l'homme aux grosses bottes, disputer en latin, et dire au clerc : *Quo jure* [2], par quel droit? — *Jure clerici*, par le droit du clerc. — Et moi par le droit du plus pressé : j'ai dix lieues à faire avant qu'il soit jour. L'assemblée a accordé la parole à ce dernier.

Messires, a-t-il dit, je suis aujourd'hui, comme tout le monde sait, messager de la ville [3]. J'étudiais aux grandes écoles ; mon père, pauvre cordonnier, mettait le plus clair et le plus net de ses gains à m'acheter des livres ou des habits ; le roi me soutenait par ses dons de quarante, cinquante sous [4] ; et l'évêque, sur les bons témoignages qui lui avaient été rendus, m'avait donné la tonsure. J'avais environ quinze ans lorsque le régent, oubliant

mon exemption ecclésiastique, voulut me punir de même les autres écoliers. Je refusai de me soumettre et me retrai derrière les décrets *De percussione cleri* [5]. Il me répondit je l'entendais mal. Le texte était bien pour moi; mais comm était maître de là glose, il confirma sa sentence, dont j'app la Sorbonne; et, sans lui laisser le temps de me faire saisi les bedeaux [6], je passai la porte de la classe, celle du collé bientôt celle de la ville.

Quoique tout jeune encore, je sentais bien le ridicule de appel; mais j'étais très aise d'avoir trouvé un prétexte quel que de sortir de Troyes et de courir le pays. J'allais hardi de monastère en monastère, demandant la passade cléricale, q me donnait dans une écuelle, sous le nom chrétien et trop c tien d'aumône.

Je continuai à marcher ainsi cinq jours; le sixième j'arri Paris. C'était un beau soir de carnaval; tout respirait la jo la bonne chère. J'avais dans ma bourse un denier, pas da tage. Je me dis que j'achèterais un pain et que je passera nuit dans une église. J'entrai chez un boulanger, je saluai humblement, comme un homme qui allait employer le rest son argent. Parmi les personnes qui se trouvaient là, il me s bla qu'une jeune fille considérait avec quelque plaisir ma sure. Dès qu'elle fut sortie, je l'abordai. Les noms de Jéhan Marie sont tellement communs, qu'on ne risque rien d'app un jeune garçon qu'on ne connaît pas Jéhan, et une jeune Marie. Belle Marie, dis-je en riant à cette jeune fille, me p driez-vous par hasard pour un petit archidiacre ou pour un che abbé? En ce cas, vous vous tromperiez bien : je viens cheter ce pain avec mon dernier denier. Et j'en pris occasion lui raconter comment, pour soutenir les priviléges des cle j'avais quitté la maison paternelle, renoncé aux bienfaits du et à la faveur de mon évêque. En finissant, je la priai de m diquer une église où je pusse tranquillement prier Dieu tout nuit. Jeune clerc, me répondit-elle de la manière la plus g cieuse et de la voix la plus douce, mon père est clerc com vous; il vous saura gré d'avoir soutenu ses priviléges; je vais parler, attendez-moi un moment.

Marie, car je ne m'étais pas trompé sur le nom de cette je fille, à peine âgée de treize ou quatorze ans, était une petite rore; toutes ses grâces, tous ses charmes étaient naissants. A vue je m'étais senti subitement épris d'amour, et pendant qu' était allée parler à son père, je priais le Ciel de me l'accor pour épouse. De son côté, son cœur avait été gagné aussi au p

cr instant par mon habit de clerc, par ma franchise, surtout r mon malheur, et elle adressait au Ciel les mêmes vœux. Elle rint bientôt après, elle me prit naïvement par la main, et elle : présenta à son père, qui, sans autre façon, m'amena au grand et, après m'avoir attentivement considéré, dit à Marie : ent tu as raison, ma fille : il n'a pas trop la physionomie d'un nnonnête homme ; nous cherchions un jeune clerc qui pût dans suite me succéder, il est tout trouvé. Mon ami, continua-t-il s'adressant à moi, tu n'es pas chez un grand messager de l'U- ité, qui jamais de sa vie ne sort de son cabinet [7] ; tu es ez un messager volant ou chez un messager ordinaire, ou mê- si tu veux, chez un petit messager, mais vraiment messager, urant toute l'année par monts et par vaux [8]. Conduis-toi bien ez moi ; quand tu seras plus âgé, je te ferai mon gendre ; and je serai plus vieux je te ferai recevoir à ma place. Marie it un couvert de plus, alla préparer un lit : me voilà de la n.

Le messager volant savait beaucoup de latin ; il voulait que n susse autant que lui, et tous les matins, en pansant ou en ttant ses chevaux, il m'en donnait leçon. Comme il était fort f et qu'il criait très haut, je ne savais pas quelquefois s'il se fâ- ait contre moi ou contre les chevaux ; mais d'autres fois il n'y ait pas à s'y tromper, car, lorsqu'il m'échappait une grosse ute, il ne tenait aucun compte des décrets *De percussione cle-* ; il se servait du licou, de l'étrille ou de la première chose ii était à sa portée. Marie accourait toute en larmes, embras- it son père, lui demandait pardon pour moi, et tout le bruit issait.

Au bout d'une année, le messager volant, dans l'intention de straire puissamment la chaleur de mes sens, me mit entre les ains la philosophie d'Aristote ; il ne pouvait mieux s'y prendre : r, même en son absence, je ne cessais un moment de l'étudier de l'admirer ; mais, comme aussi je ne pouvais cesser un mo- ent d'être auprès de la belle Marie, je m'asseyais à côté d'elle, souvent, dans l'enthousiasme de mes études, je lui disais : O arie, il n'y a que vous, Marie, qui soyez aussi belle que cette elle philosophie. J'étudiai ainsi une autre année. Ces deux an- ées ont été le plus heureux temps de ma vie ; aussitôt après, ntrai dans l'état de messager.

Un jour qu'à l'ombre des arbres du jardin, toujours à côté de rie, j'étais à étudier de grand cœur la philosophie d'Aristote, messager volant m'appela et me dit d'aller donner du foin à ses eux chevaux. Le lendemain matin il me dit d'aller leur donner

de l'avoine, et, quand ils l'eurent mangée, il monta sur me fit monter sur l'autre. Je ne cessais de pleurer tout le l chemin; le messager volant, s'en étant aperçu, se mit à c les vêpres, et m'ordonna de lui répondre en chantant. N mes cent et tant de lieues; enfin nous arrivâmes. Des é qui devaient venir étudier à l'université se présentèrent : il tèrent sur nos chevaux; nous revînmes à pied, chargés d tres et de paquets.

Moi j'allais revoir Marie, et tous les poids me paraissai gers. A chaque voyage je trouvais que l'absence l'avait em Je la trouvai enfin si belle, que je ne pus plus la quitter. Al je au messager volant, pour moi il n'est dans ce monde d plaisir que de demeurer à côté de Marie, de me promen prendre mes repas à côté de Marie, de dire le chapelet, tendre la messe à côté de Marie, de respirer le même ai Marie : laissez-moi ici avec Marie. A mes prières Marie j les siennes; tout fut inutile; le messager volant répondit p sourire amer. Alors je formai le projet de faire nommer messagère d'une ville voisine [9] et de me faire son serviteur rie était trop jeune; une grande vieille fille obtint et devait nir la préférence.

Je fus forcé de continuer à me séparer de Marie, d'aller venir avec le messager volant : je marchais nuit et jour; he sement le temps marchait de même. J'eus vingt-quatre ans rie en eut vingt et un : alors elle déclara à son père qu'il y huit ou neuf ans que j'étais à la maison, que nous devions nous connaître, et qu'il était temps de nous marier. Presqu jours Marie parlait en riant; mais cette fois elle parla séri ment, et son père se crut cette fois obligé de fixer le jou noces.

Marie avait un frère qui faisait le gentilhomme; il était p suivant d'armes, ce qui ne l'empêchait pas, ainsi qu'un g nombre de ses camarades, de se charger de lettres et de m ges [10]. Poussé par les regrets de ne pas succéder à son père par sa jalousie envers moi, il revint vers ce temps à la mai et il fit les plus belles promesses. Je vis alors combien f étaient les illusions da la tendresse paternelle. J'expliquais Virgile, mon Juvénal, à livre ouvert; cependant le messager lant me grondait, me reprenait sans cesse. Son fils savait à p distinguer les déclinaisons, et le messager volant trouvait savait passablement le latin. Il eut le crédit de le faire exam dans la salle à manger du théologal, qui lui dit : *Paule*, qu ce que cela signifie : *Nuntie volans, quanti sunt tibi sch*

res? Le frère de Marie répondit : Cela signifie : Messager volant, combien d'écoliers amenez-vous dans votre carriole? — Fort bien. *Habesne satis fœni, satis civadæ*[11]? — Avez-vous assez de foin, assez d'avoine? — Fort bien. *Portasne carnes salsas, capones grassos, ostra, pisces, pasticios?* — Portez-vous des saucisses, des poulets gras, des chapons, des poulardes, des huîtres, des poissons, des pâtés? — Fort bien. *Et argentum et aurum?* — Et de l'argent et de l'or[12]? — Fort bien! fort bien! on ne peut mieux répondre. Et il fut admis à la tonsure, et il fut clerc, et l'université ne put plus, sous prétexte que celui qui conduit les chevaux et les mulets des écoliers devait savoir le latin[13], lui refuser la survivance de l'office de son père.

Afin de ne pas trop m'affliger, le messager volant m'avait promis de m'abandonner les salaires des messages autres que ceux de l'université; je devais acheter et je devais nourrir un cheval. Je voulus économiser ces diverses dépenses en réduisant celles de mes noces : les frais de cérémonial, si dispendieux, si inutiles, pouvaient, d'après mes calculs, suffire au prix du cheval, l'argent des robes de Marie au harnais, et l'argent du festin au fourrage. Mais, à la fin de l'année, mon beau-père me fit compter avec lui de clerc à maître[14] sur tous mes divers profits, et il se trouva que j'avais travaillé pour moins que pour la paille. J'avais tourné brusquement le dos à Troyes, je le tournai encore plus brusquement à Paris.

Du reste, je n'étais pas entièrement sans ressource, comme vous pourriez le croire : j'avais une petite bourse remplie d'étrennes que j'avais gardées, de pour-boire que je n'avais pas bus; et de plus, dans mes tournées, j'avais fait la connaissance de plusieurs argentiers; ils m'avaient procuré la connaissance de plusieurs autres, et ceux-ci de plusieurs autres encore. Un des principaux me proposa de me faire messager d'argentiers[15]. Je craignais les risques de ces riches transports de deniers publics[16]. Les *aguecies*, qui guettent continuellement sur les grands chemins[17], savent toujours quand il part un tonneau d'argent ou d'or[18]; ce sont des soudoyers, sans solde, vivant sur le pays[19], qui font alors bon marché de leur vie, et meilleur marché de celle du messager : j'hésitais. Ne vous mettez nullement en peine, me dit l'argentier, votre charrette sera gardée le jour et la nuit[20]; souvent même elle aura l'honorable escorte de plusieurs archers[21]. J'acceptai; je m'en repentis. Lorsque j'étais membre de l'université, ni moi ni ma charrette ne payions rien à aucun péage[22]; il me fallut à chaque pertuis, à chaque passe-porte[23], à chaque bateau passeur[24], à chaque passage, délier la bourse.

Je ne fus d'ailleurs plus exempt de guet et garde [25], plus ex
d'impôt [26]. Je passe cela, je le savais; mais quand j'allais j
dre ou quand j'allais porter une somme d'argent, quelque j
qu'elle fût, j'étais obligé de présenter des ordonnances et
contre-ordonnances, de retirer des quittances en parchemi
gnées, paraphées, lacées et scellées [27]. Quand les sceau
naient à se briser, il me fallait faire constater cet acciden
une enquête [28]. C'étaient continuellement des formalités m
ticuses, difficiles, et ce n'était pas tout : on me chargeait
commission d'aller retirer une grande somme de huit, dix
francs; je prenais une forte voiture [29]; l'argentier chez qui
rivais me donnait une délégation sur un autre, et souvent
ci, au moyen d'un virement de parties [30], ne me comptait
Je revenais à vide, et j'éprouvais alors d'incroyables diffi
pour me faire payer par celui qui m'avait envoyé. D'autres f
revenais trop chargé. Un jour entre autres que j'étais allé
cher les subsides d'un pauvre village, il me fallut recevoir
en doubles, ou en gros tournois de cuivre [31] : l'essieu d
charrette rompit; mes chevaux se forcèrent. Au diable le m
dis-je; sera messager d'argentier qui voudra!

Ne l'avais-je pas bien prévu? me dit un marchand du v
nage, à qui je racontais ma mésaventure; avec tous ces ar
tiers, tous ces financiers, qui se font appeler monsieur le vi
te [32], il n'y a rien à gagner: voyez-les, sur leurs grands es
toires [33] ou grandes tables, couvertes de toile cloutée [34], l
mains toujours ouvertes quand vous devez, toujours fer
quand ils vous doivent. Je vous conseille d'être messager de m
chands. Je le fus. En allant de la foire d'une petite ville de F
dre, appelée la maïole, parce qu'elle se tient au mois de ma
à celle de Beaucaire, qui se tient à la Madeleine [36], je renco
quelques malheureux paysans poussant devant eux une gr
meule de moulin, dont ils devaient faire hommage à un fo
haut château [37] : ils étaient harrassés, ils n'en pouvaient plu
n'eus pas le cœur de leur refuser mes chevaux; la meule,
échappa à moitié côte, les entraîna dans la rivière: je fus ru

Le seigneur eut pitié de mon sort. Il me nomma mess
fieffé [38]; mais j'étais fort rarement payé. — Je ne l'étais que
souvent, quand je l'eus quitté et que je fus devenu messager
gens de guerre [39], car la plupart du temps ils ne connaissa
d'autre monnaie que les coups de plats d'épée. Cela me dég
de l'honneur d'aller de château en château, de garnison en g
nison, porter aux dames des invitations de venir dîner, aux g
darmes des ordres de venir se battre.

me fis délivrer par ses parents et ses amis un bon
rtant qu'il était bien et dûment mort, qu'il ne vivait
etournai en toute hâte à Troyes, et, sur la réquisi-
:ureur des bourgeois [46], la municipalité me nomma
: la ville. Il peut y avoir de cela trente et quelques
ait en 1464.
ée-là on établit les postes [47]. Aussitôt disparurent les
rs des écuries royales, qui, renfermant dans leur boîte
épêches du roi [48], partaient de la cour, et allaient,
r de chevaux, dans les diverses parties de la France ;
le bord de tous les grands chemins s'élevèrent, de
uatre lieues, des relais [49], où des maîtres coureurs
gés de se tenir continuellement avec cinq chevaux [50],

je le fusse, que j'eusse, disait-elle, mes priviléges, mes exe tions et mes cent cinquante livres d'appointements [52]. Sui elle, il le fallait, ou bien changer de métier. J'eus beaucou peine à faire entendre raison à ma femme, encore plus à confrères. Vous craignez, disais-je aux messagers des uni sités, que les postes entreprennent sur notre état et s'en em rent. Je passerais de pareilles craintes aux autres messag mais vous qui êtes clercs, qui connaissez l'histoire, avez- donc oublié que les postes romaines, qu'on a prises pour mo dans l'établissement des postes françaises [53], ne se charge que des dépêches publiques [54]? Et ne savez-vous pas d'aill que les messageries des paquets et des lettres apartien presque partout aux universités [55]? Celle de Paris, qui a au m cent messagers à ses ordres [56], consentirait-elle à faire l'a don de ses plus beaux priviléges, à n'avoir plus entre ses m les relations et la correspondance générale de la France e l'Europe [57]? Non certainement : elle fermerait ses écoles, docteurs cesseraient leurs prédications, et bientôt les clercs l fonctions dans les églises [58], au premier petit paquet, à la mière petite lettre que les maîtres coureurs des postes voudr porter. On ne mène pas la fille aînée de nos rois [59] comme petite fille pleureuse et timide. Quant à nous, messagers villes et tous autres messagers, qu'avons-nous à craindre? N sort dépendra toujours du vôtre.

Toutes mes harangues furent inutiles, les messagers des versités et les autres continuèrent à avoir peur. Aujourd'hui peur est encore plus grande, mais je ne puis la partager. messires, sans nous faire des peines imaginaires, n'en av nous pas assez de réelles? Ne nous faut-il pas toujours pre les gens comme ils sont, c'est-à-dire sains, malades, pestifé ce qui nous fait souvent condamner par les baillis, les sénéch et autres officiers de la voirie [60], à de grosses amendes [61]. nous faut-il pas aussi toujours prendre le chemin comme il et il est toujours boueux ou poudreux, surtout dans la Cham gne, surtout dans les environs de Troyes. Ne nous faut-il enfin toujours prendre le temps comme il vient? c'est-à-di quand il fait du vent, de la pluie, de la neige, partir, all courir. Et ce ne sont là, Messires, qu'une partie de nos m heurs. Je n'ai point parlé de l'autre, que vous trouveriez pe être encore plus grande, mais je termine. Mon cheval, qui attaché à une des grilles des fenêtres, est chargé ; il a froid, frappe du pied, il s'impatiente : dans notre état les animaux souffrent guère moins que les hommes. Aussi dernièrement,

t une longue côte, je ne pus m'empêcher de lui dire, s'il pouvait m'entendre : Oui, en vérité, je plains ton tu étais cheval de chanoine, tu serais gras à lard ; si tu ral de laboureur, tu travaillerais pour faire venir ton et le fi que tu porterais remplirait ta grange ; si tu étais le meu de nps en temps tu mangerais quelque poi- son ou ; si tu étais cheval de marchand, tu te la ; et tu is bien nourri le jour ; ne serais-tu de tr e, tu aurais de la musique. Mais vai d r : il n'y a rien de plus malheureux , si n est le e que tu portes.

Histoire IV. — LE COMÉDIEN.

e qui avait disputé la parole au messager, qui toujours le monde souriait, s'est levé, et après avoir salué avec l'un clerc de cour, il a parlé ainsi :

e me suis pas plaint, je n'ai pas crié comme les autres, je cherché à vous apitoyer sur notre sort. Vous auriez dit cé dans l'art de feindre, je jouais aussi la comédie devant semblée. Maintenant vous me demandez si dans notre état mmes malheureux ? Oui, nous sommes malheureux ; oui, mmes les plus malheureux ; et cependant je voudrais que ssions encore plus malheureux, car je n'ai pris l'état de en que pour faire pénitence de ma vie passée. Long-temps, ng-temps peut-être, je vécus dans le monde ; enfin une voix m'appela, je lui obéis.

s connaissez tous le pays de Morvan : c'est là que je suis ue j'ai passé ma première jeunesse. Un jour d'automne, sine Jehannette et moi nous étions dans un vallon, à faire llette des fruits, lorsque nous entendîmes sur le haut de tagne un chœur de voix qui ressemblait à un chœur d'an- n aurait dit que le ciel était ouvert. Peu à peu cette musi- pprocha de nous, en suivant le chemin qui descendait la Enfin nous vîmes des bœufs traînant lentement une voiture e de planches peintes ou de grands paquets de toile, sur s étaient assis plusieurs jolis enfants. Les hommes, que econnûmes pour des confrères de la passion [1], marchaient , en chantant [2] avec les enfans un des plus agréables mor- du mystère de la Cananéenne [3].

Le directeur de la troupe était un respectable curé[4] (
sinage, vêtu décemment, comme les ecclésiastiques, d'u
habit gris[5]. Jehannette s'empressa de lui offrir une corbe
pêches et de raisins; le bon curé la remercia fort polime
recommanda d'être sage, et lui promit qu'elle serait bient
riée. Autant que je puis m'en souvenir, cette troupe allait
senter des mystères à Autun[6].

Dès ce moment, je me crus destiné au théâtre, tant
touché, édifié par quelques scènes que les acteurs nous réc
tout en marchant; mais j'étais encore dans l'effervesce
l'âge. Pour pouvoir rompre la chaîne qui nous lie au mo
faut attendre qu'elle soit un peu usée, un peu rouillée.

Je perdis mon père, j'avais trente ans; je me retirai à
chez un procureur de mes parents. Un jour que nous ét
son étude, autour d'un brasier, à nous plaindre de la co
tion du froid et de la cherté des grains, il entra un homme
extraordinairement vêtu, qui demanda si quelqu'un de n
voudrait pas lui prêter deux écus sur sa part de paradis!
regardâmes tous cet homme, dont les propos étaient enco
extraordinaires que la mise : il s'en aperçut; il s'empress
jouter : Je suis un des confrères de la Passion nouvellem
rivés dans cette ville. Toutes les décorations nous apparties
mais la dureté du temps nous a forcés à manger les Lir
Clermont, le Purgatoire à Nevers, et l'Enfer à Lyon. Ent
tres belles décorations qui nous restent encore, nous av
Paradis, qui est tout doré[7], tout peint, et qui vaut au
soixante écus; nous ne sommes que six actionnaires : vous
qu'il n'y a rien à risquer. Il y a plus, nous dit-il encore, il r
vient au moins cinquante livres sur la société. Je suis vieu
rôles de jeune saint, que je remplis depuis environ quarant
ne me conviennent plus aujourd'hui; si je trouvais quelqu'u
pût me remplacer, je lui céderais mon action, mon emploi,
retirerais. On ne lui répondit rien. Il sortit; quelques
après, je le suivis. Sire, lui dis-je en l'abordant, vous
trouvé votre homme : j'ai dans mon escarcelle les cinquante
que vous demandez. Il nous manque d'avoir l'agrément d
confrères. Voulez-vous bien me présenter à eux? Vo
me répondit-il.

Ce jour-là même la troupe tint une assemblée, expr
m'entendre. Je récitai plusieurs rôles du mystère de la P
du mystère de la Résurrection[9]; je récitai une grande p
mystère de la Destruction de Troyes, qui, vous le savez, n
ferme pas moins de quarante mille vers[10]. On me reçut à

clésiastiques nous invitèrent successivement.
ttant Dijon, ne cessait de se louer de la géné-
é des habitants.
ie la Bourgogne! le bon temps que celui où
us allâmes dans les montagnes du Dauphiné.
ps changèrent; nous trouvâmes des gens pau-
Nous essayâmes de les attirer par une nou-
dans mon sac une pièce que j'avais composée
; elle était intitulée : le Mystère de saint Jean-
nai [13], je la lus; il fut arrêté qu'on la mettrait
ssité, qui, dit-on, donne de l'industrie, donne
re. En peu de jours, tous les rôles furent ap-
fut à Bourgoin, je m'en souviendrai toujours,
eprésentée. Nous comptions sur une bonne re-
rticulier, je comptais sur une bonne recette
s. Nous fûmes tous également trompés. A la
l y eut assez de monde; mais, à la seconde, il

ici pour me mortifier, car on m'a assuré que votre pi
mauvaise ; toutefois, je ne suis pas de cet avis. Il y a d
scènes, même il y en a un assez grand nombre ; mais le
plusieurs reproches à vous faire, et, s'il est mécontent, (
votre faute. Comment avez-vous eu le courage de re
votre nouveau mystère sans établis au pourtour de vo
tre pour figurer les maisons des personnages [16] ? — N
mes pauvres. — Tout le monde ouvrait les yeux et ch
temple de Jérusalem.—Nous sommes pauvres.—Le pal
rode ?—Nous sommes pauvres.—La maison de Zacharie
sommes pauvres. — O négligence inconcevable ! conti
votre chambre de noces et d'accouchement n'avait qu'un
rideau [17] à moitié déchiré. Enfin, tandis que votre par
vraiment magnifique, la porte de votre enfer, au lieu de
ordinaire, qui est une grande gueule par où les diabl
et sortent [18], ne présentait que l'ouverture d'une simple
Vous n'avez donc pas entendu les murmures de la jeun
les gens de bon sens avaient de la peine à contenir ? Je n
de lui répondre : Nous sommes pauvres ! nous sommes p

Vous êtes pauvres, reprit-il, soit ; mais, dans ce cas,
que des mystères convenables à votre pauvreté. Zachar
le savez mieux que moi, l'ancienne scène était divisée
des et en petites pièces, en comédies, tragédies et en m
De même, la scène moderne est divisée en grandes piè
mystères de l'Ancien-Testament, du Nouveau-Testame
vie des Saints, les mystères de l'histoire grecque, de l
romaine ; et en petites pièces : les moralités, les soti
farces [20]. Les frais des représentations des grandes piè
nécessitent des constructions de théâtre [21], des travaux d
nistes [22], des rassemblements d'acteurs et de musiciens,
nent à des dépenses que peuvent à peine acquitter les tré
villes ou des provinces [23]. Et c'est parce que les troupe
lantes entreprennent de les représenter que l'art dégén
jourd'hui si sensiblement. Vous me direz que vous av
vous-même cet inconvénient, et que vous avez composé
mystère proportionné à votre petit théâtre. Eh bien ! ex
votre pièce. Premier et très grand défaut : le festin d
exigeait des chœurs d'aveugles, de boiteux et de b
fallait aussi de toute nécessité un fou [25], et peut-être
connaîtriez-vous donc pas la poétique de notre théâtre, q
que le spectateur, successivement agité par des passions
res, gémisse, pleure, se frappe la poitrine, s'agenouille,
chante les prières avec les acteurs ; ensuite se récrée, se

é, et finisse par des éclats de rire [28] excités par des mots fenseraient peut-être les oreilles dans les salles du beau , mais qui ne les offensent pas dans les salles des théâ- . Par qui donc leur faire dire ces mots, si ce n'est par les nages qui vous manquent?
nachorète, passant à la contexture de ma pièce, en critiqua mertume diverses parties. Vous aviez, me dit-il, de si bons es dans les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres! Assuré- votre évocation des démons est bien loin de rappeler celle stère de la Nativité :

« Diables d'enfer, horribles et cornus,
» Gros et menus, aux regards basiliques,
» Infâmes chiens, qu'êtes-vous devenus [28]? »

ajouta-t-il, de véritable poésie! Zacharie, vous êtes com- en des auteurs, vous négligez trop votre style. Il releva urs fautes minutieuses, et il me fit plusieurs chicanes gram- les, qui finirent par m'impatienter. Je défendis mes vers. êtes bien difficile, lui dis-je, pour un anachorète qui a re- aux sciences, qui est venu au spectacle par esprit de mor- ion. Et vous, me répondit-il, vous êtes bien orgueilleux un auteur dont la pièce est tombée, et qui est venu se ier par humilité. Il me dit alors les injures les plus offen- ; je les lui rendis, et nous en serions sans doute venus oups de poing, si, pour faire cesser le scandale, le direc- ie m'eût, bon gré mal gré, mené derrière le théâtre.
lendemain, de grand matin, nous pliâmes bagage; nous s bientôt fait. Nous eûmes encore plus tôt fait à Montélimar, us vendîmes une assez grande partie de nos habillements; ore plus tôt à Vienne, où nous vendîmes le reste.
donne par occasion ce petit avis aux directeurs de specta- n'aille pas à Vienne qui n'a pas une troupe nombreuse et cteurs parfaits. C'est la ville où Hérode fit bâtir un palais [29], late, dont on montre encore la maison [30], fut envoyé en Hommes et femmes savent par cœur les plus beaux mystè- À la première représentation, notre directeur vit bien en pays il était. Au commencement de la pièce, vous le savez, les acteurs paraissent sur le théâtre, et ceux qui n'entrent n scène y restent assis [31]. On reconnut, au premier coup , que notre confrérie n'était pas complète; il y a plus, les ateurs, jusqu'aux enfants, soufflaient ceux de nos acteurs la mémoire manquait; d'autres fois ils devançaient ceux taient trop lents. Je conseillai à notre gouverneur et maî- de partir pour Chambéry. Les Savoyards, lui disais-je,

sont de bonnes gens qui se contenteront de nous. Il ne pas y entendre; il s'obstina à demeurer dans une ville était fort cher, où nous ne gagnions rien. Nous fûmes ob tout vendre. Il ne nous restait guère que les plus gros struments de la Passion; ils nous suffirent pour nous ass un jour que nous nous étions pris de dispute sur les dé la déclamation de certains d'entre nous.

A la suite de cette petite bataille nous nous dispersâme

Notre gouverneur et maître trouva une bonne place n'avait qu'à dire la messe, à confesser: il fut nommé au Quelques autres trouvèrent à se placer comme vicaires paroisses des environs [33].

Quant à moi, j'avais un méchant habit; je n'avais aucu d'en acheter un autre. Il commençait à faire froid: je m en Provence. Plusieurs de mes camarades prirent le mê min, car je n'étais pas le seul qui eût un méchant habi première couchée près de la moitié de la troupe se réuni

En bonne règle, nous aurions dû être de cent trente quarante personnes [34]. Je ne compte que sept diables, si six docteurs de la loi, douze apôtres, six pharisiens scribes, quatre vierges, trois larrons, cinq tyrans, et autres rôles à proportion [35]. Nous n'étions guère qu'une ne, mais nous avions les principaux personnages.

Notre Jésus était un jeune homme de vingt-six ans, beau, bien fait, d'une physionomie céleste; ses mœurs les plus pures, et quant à son caractère, je n'en ai jamai de plus aimable: c'était le seul d'entre nous qui, à Vie se fût pas battu, et c'était en même temps celui qui avai plus maltraité, car il avait fait tous ses efforts pour nou rer.—Judas avait un excellent masque: son teint était ja mine basse; mais, tandis que dans son ménage c'était lutin continuellement aux prises avec sa gouvernante, il la plupart du temps immobile lorsqu'il jouait ses rôles. en passant qu'il y a beaucoup de Judas dans le monde sur le théâtre. — Les deux neveux de Judas étaient deu diables et dans la maison et sur le théâtre. — Lucifer, q vieux, était un contre-ténor [36] admirable. Il fallait l'e chanter :

« Saulce d'enfer! saulce d'enfer!
» Aux serviteurs de Lucifer [37]. »

— Saint Pierre, bien que trop petit, trop grêle, trop avait de l'aplomb et de la rondeur dans son jeu. Sa voix

s ses yeux brillaient le dévoûment et l'amour pour
re. — On disait que Pilate avait de la noblesse et
dans son port ; on disait que son excellent débit
telligence, qu'il n'y avait dans sa déclamation pas
abe, pas un geste dans son action qui ne fût pro-
culé. On disait qu'il faisait frissonner le spectateur
onçait le jugement du rédempteur du monde, et
, malgré l'odieux de son rôle, la personne du ma-
pas odieuse. On disait enfin que par son jeu muet
es scènes entières. Ces éloges étaient sans doute
s la vérité me force à les rapporter et à vous dire
i qui remplissais ce rôle. — Marie et Madeleine
jeunes garçons [38] de dix-sept et de dix-huit ans.
jeune, avait de la fraîcheur et beaucoup de déli-
ses traits ; Madeleine avait aussi un beau teint,
re ; mais malheureusement la voix de ces deux
commençait à muer, et l'on voyait leur bouche
mbrager sensiblement d'un duvet brun. Malheureu-
e Madeleine regardait avec émotion les jeunes
était un contre-sens, et parfois la rougeur lui mon-
ce qui en était un autre. — Le grand-prêtre, qui
avoir une grande taille, et qui par conséquent a
and ventre, ruine ordinairement ses confrères ; il
eux et ne parle pas pour un : tel était le nôtre. —
qu'un larron, mais c'était un bon larron. — Vous
vu de troupe sans un peintre. Eh bien ! la nôtre
it ; mais Judas, qui savait un peu de tout, peignait
grands clous et le sang des pieds et des mains [39].
la salle des représentations il battait le tambour
i d'annonce [40]. Pendant les représentations, c'était
, après avoir fini son rôle, allait toucher les orgues
, et, pour dire la vérité, il nous était utile de plu-
es.

étaient les principaux personnages de notre troupe
ouvelle réunion.

it ce qu'il put pour être élu gouverneur et maître ;
nt cette place. Je donnai ma voix à saint Pierre.
et tous les autres me donnèrent la leur. Je fus élu
le chef.

rdonnai que la troupe s'embarquât à Romans. On
on va sur le Rhône. En peu de temps nous arrivâ-
, où nous nous arrêtâmes. Mes frères, dis-je, nous
ir la Provence ; nous chanterons dans les rues des

grandes villes, et dans les petites villes ou dans les vill
fêtes patronales, nous jouerons les mystères des patr
d'autres saints[43]. Nous pouvons compter d'ailleurs su
veillance des seigneurs et des bénéficiers : ils nous
leurs tapisseries pour orner notre théâtre[44] et leurs cha
nous habiller[45]. Quand nous serons plus nombreux, n
à Nîmes, où une seule représentation dans l'amphith
un denier par place suffira pour nous remettre sur un b

Judas me fit mille méchantes objections, qui ne laiss
de faire impression sur les autres. Non, Judas, lui rép
non, je ne ramène pas l'art à la barbarie du dernier
ne le fais pas descendre du point où nos auteurs et no
l'ont élevé. Je sais aussi bien que vous que nos devancie
la plupart de pauvres pèlerins qui jouaient ou plutôt r
sur les tréteaux les dialogues qu'ils avaient déclamés
tés dans les rues[47]. Nous, nous chanterons devant le
portes des maisons ou sur les places des chœurs ou d
logues détachés de nos chefs-d'œuvre dramatiques; en
ne demanderons pas l'aumône comme vous donnez à l'
Effectivement, quand, après avoir ramené tout le mon
avis, nous exécutâmes mon projet, les deux diablotins
de Judas, passaient dans les rangs de nos nombreux sp
en disant : Donnez quelque chose pour la restauration
de Caïphe! Comme ils portaient par mes ordres des jacqu
les manches étaient un peu déchirées, il arrivait, je
qu'on leur répondait quelquefois : Tenez, pauvres petit
pour le palais de Caïphe ou pour nécessités plus pressa

Les Provençaux sont naturellement bons musiciens
comédiens. Dans les rues et les places plusieurs pers
mêlaient parmi nous, et chantaient avec beaucoup de ju
de discernement, en renforçant tantôt nos dessus, t
basses. Aux répétitions de nos pièces, s'il nous man
diables ou des anges, des prêtres, des chevaliers, des
bergers ou même des principaux personnages, nous
vions ordinairement sous la main. A Brignoles, qui est u
ville, Hérode et Joseph s'absentèrent au moment de l
sentation, je ne me souviens plus pour quelle cause. I
remplissait la salle. Je vins annoncer que ces deux acte
quaient. Aussitôt deux honnêtes bourgeois descendi
loges et nous offrirent de les remplacer. Nous accepta
jouèrent avec une aisance, un ensemble, admirables. No
tous frappés de la majesté théâtrale d'Hérode et du mo
sa voix. Joseph, aux yeux bleus, aux cheveux blonds, c

,[48] avec une flexibilité et une pureté qui excitèrent de
plaudissements.
me chose arriva à Aix. Notre troupe s'étant grossie,
ue notre petit trésor, nous nous disposâmes à jouer au
re de cette ville[49]. Comme c'était pendant l'Avent, nous
âmes les mystères de la Nativité. Le clergé de la pa-
en procession faire le tour du théâtre[50], ce qui me
preuve qu'on était content de nous. Cependant peu de
ès un murmure sourd se fit entendre. Gabriel, disait-
un peu ventru; il n'avait pas la démarche leste, aérienne.
peine. Vous savez combien ce rôle est long et difficile.
t de mon embarras au maître de l'hôtellerie où nous
J'ai votre affaire, me dit-il. Et le lendemain il nous
un excellent Gabriel, qui enleva tous les suffrages et fit
r notre recette. C'était un jeune chaudronnier[51] du fau-
auquel il ne fut jamais possible de faire recevoir un denier

notre art est-il devenu si commun? Comment?
n'est plus facile à expliquer. Aux naissances des
ins, aux mariages des rois, aux entrées des princes, des
les principales rues se couvrent d'échafauds, sur lesquels
présente toutes sortes de mystères, d'histoires, d'allégo-
. A des époques fixes de l'année, les clercs des procureurs,
verses cours de justice, se réunissent dans chaque ville et
sentent d'excellentes pièces. Peut-être parce que j'ai été du
re de ces clercs je me fais illusion; mais je regarde la ba-
de France comme le premier corps d'acteurs comiques
xiste. Je me souviens qu'on nous portait un grand rouleau
rchemin sur lequel étaient peints les divers personnages de
ce que nous devions représenter. Chacun signait au dessous
lui qui lui paraissait le plus convenir à son talent[53], et il
vait plus moyen de se dédire, quelles que fussent les dé-
es d'habits ou de festins qui devaient s'ensuivre. Les jeunes
s de la basoche, dont plusieurs sont maîtres ès arts ou même
eliers, s'exercent long-temps et se redressent entre eux avec
coup de goût et une très judicieuse et très sévère critique.
spectacle, qui est toujours gratuit, est entouré de milliers de
tateurs, dont les applaudissements les forment et les en-
agent.
ux acteurs des mystères, aux clercs de la basoche, joignez
nts sans souci [54], les coqueluchers ou cornards de
[55], les cornuyaux de Douai[56]. — Joignez-y encore les
ies de l'empereur de Galilée[57], du roi de l'Epinette[58],

du prince des nouveaux mariés[59], du prince de l'étri recteur des fous[61], de l'abbé de l'Escache[62]. — Joig farceurs ambulants, les farceurs des folies moralisées, le de pure folie, qui vont prendre rang à la taille de l'hôte nicipale pour le concours des prix, lesquels d'ordinaire en une fleur d'argent, une tasse d'argent, une paire d' ses, une paire de chapons, dont la municipalité fait les f Il ne faut pas non plus oublier les théâtres des coll même les processions du duc d'Anjou[65]. — Ce sont to d'excellentes troupes de comédie. Je crois ne pas en en assurant qu'il y a au moins en France cinq mille jouant sur les théâtres profanes[66] ou sur les places et fours des villes, et au contraire en dire trop en évalua plus à cinq cents le nombre des acteurs des saints mys

La proportion devrait être toute contraire, et elle le ces derniers spectacles étaient toujours gratuits, comme miers; et si, comme les premiers, ils étaient établis da les villes[68]. Il faudrait donc que, pour le bien de l'in chrétienne, dont le théâtre est une des principales sour eût près de chaque chapitre épiscopal une troupe de com qu'on affectât aux frais de leur entretien le revenu d'une prébendes qui porteraient le nom de prébendes théât prébendes préceptoriales[69], car elles auraient les unes tres, par des moyens différents, le même but; ou qu'o aux testateurs de fonder, au lieu de messes anniversai spectacles anniversaires.

Il faudrait aussi que les arrêts du parlement qui ont temps suspendu les représentations de la basoche[70] fus rogés encore quelques années. Mais le roi actuel n'y rait peut-être pas volontiers les mains, car il proté gulièrement les clercs de la basoche; le trésor royal dinairement les frais de leurs représentations[71]. Notre prétend que ces jeunes gens lui apprennent dans leurs c les malversations et les désordres des gens en place[72]. C' des vues paternelles qu'il aime les comédies satiriques. I vence elles le sont trop; et là, malheureusement, les pièc cieuses de la basoche[73] plaisent tant à la malignité du qu'elles y firent enfin déserter les nôtres. Cette fois-ci, sa battre, nous nous séparâmes.

Je rétrogradai vers Paris. Depuis que j'avais été direc spectacle, j'avais plus particulièrement étudié mon art mon impatience de voir ces acteurs si célèbres dans nos ces s'accroissait-elle de plus en plus. Sur la fin il me s

capitale de la France était plus loin pour moi que pour les ; il faut dire aussi que je voyageais à pied, et que je comis d'ailleurs à être fatigué.

fut pendant ce voyage que je rencontrai le grand archide cette ville. J'étais assis au pied d'un arbre, dans les allées d'ormes et de cerisiers qui bornent les avenues de reau; et, pour me préparer à mieux dîner, ou plutôt, je 'avoue, pour épargner un peu mon argent, qui tirait vers sa déjeunais avec un récitatif, que je chantais d'assez bon lorsqu'un voyageur, accompagné de deux valets, s'arrêta t moi. Je prenais plaisir à contempler la figure spirituelle ntive du maître, entre les deux figures inanimées et insendes deux valets. Quand j'eus fini, il continua sa route en sant : *Silent menestrelli* [74], *Vadit* [75]. Ce sont des rubriles pièces de théâtre à l'usage des acteurs. La première veut En cet endroit les musiciens se taisent; la seconde : En cet it l'acteur s'en va. Le soir, à Melun, en entrant à l'auberge petite place, je reconnus les deux valets; un moment après ita le maître. Notre connaissance était faite d'avance. vo z, je le vois, me dit-il, je voyage aussi; vous êtes , je le suis aussi; et, je n'en doute pas, vous êtes conae la Passion, je le suis aussi; ensuite il ajouta qu'il était diacre. Messire, lui répondis-je, je voudrais bien dire : Je is aussi. Nous soupâmes ensemble, et, on le devine aisé-, ce ne fut pas sans chanter. Il me dit que le goût du théâi était venu lorsque, étant chanoine à Genève, il avait, suile droit que lui donnait la bulle du pape, représenté avec un de la ville et un curé forain le mystère des trois rois [76]. Nous âmes assez avant dans la nuit. Le lendemain au matin, il fit endre de dessus sa mule un des valets; il me fit monter à sa e. Nous allions côte à côte; nous nous mîmes à déclamer. Je iai avec tant de feu que, dans une imprécation contre les , ma mule s'épouvanta, prit le mors aux dents et manqua ie jeter dans une mare. On vint à mon secours, et j'en fus te pour une peur telle que je n'eus guère envie de reprenla suite de mon rôle.

ious parlâmes de réforme théâtrale. Messire l'archidiacre, id amateur de l'antiquité, grand Grec, aurait voulu que les urs observassent l'unité d'action, de temps et de lieu. Les stères en deux, trois, quatre cinq journées, qui sont représensuccessivement en deux, trois, quatre, cinq jours, qui embrast, comme celui de la destruction de Troie, un espace de dix , lui paraissaient d'une contexture irrégulière. Messire, lui

dis-je, nous sommes plus âgés que les Grecs, nôtre logi
matique est toute différente; nos pièces sont des histoires,
portent souvent le titre [77]. Vous ne trouverez pas un de
teurs ni de nos acteurs de votre opinion. Il s'échauffait,
mençais à m'échauffer aussi ; mais, craignant que ma
pouvantât encore, je me tus. Toutefois, je l'avoue, je
turellement ergoteur, et, quand je crois avoir raison, p
je cède, il me faut être monté sur une mule ombrageuse

Enfin nous arrivâmes à Paris, enfin nous vîmes ces
acteurs du théâtre de la Trinité [78]. Là je me convainc
avantages qu'offre, pour les progrès de l'art, un grand
d'acteurs comme celui de ce théâtre [79].

Vous savez que, vers le commencement du siècle, d
culiers, associés sous le nom de Confrères de la Passion
par lettres-patentes de 1402, autorisés à transférer leur
de Saint-Maur à Paris. Quelque temps après ils louèrent
de la Trinité, et leurs successeurs y sont encore. Ne cr
que cette confrérie ait aucun rapport, aucun lien avec l
fréries ambulantes qui représentent les mystères dans
vinces. Je n'avais pas plus de droit que tout autre d'al
sur ce théâtre; je l'aurais eu, que je ne me serais pas
courage de jouer à côté du fameux Gringore [80]. Cet a
vraiment digne de sa réputation; je le lui dis, et il me
me donner le plaisir de le lui dire.

A Paris, il y a plusieurs théâtres; je fus voir aussi
Pontalais [81]. On y donna une sottise, une moralité et u

La moralité était celle du Bien-advisé, que le franc
conduit à la raison, la raison à la bonne foi, la bonne
pénitence, la pénitence à la bonne fin ; tandis que le ma
conduit à un vice par un autre, tombe enfin entre les m
male fin [82]. Je fus très content, si content que j'avais de l
à contenir mes éloges dans les bornes ordinaires. Pour
mon enthousiasme, je vous dirai que le public demanda p
fois à grands cris : la Mort! la Mort [83]! Ensuite il appela
me : la Luxure! la Luxure [84]! C'étaient des acteurs du ph
mérite. Messire l'archidiacre n'était pas moins satisfait qu
il trouvait seulement à dire au costume nu que portaient l
teté, la Pudeur et les autres vertus [85]. Messire l'arcl
avait raison, et pour en convenir je n'avais pas besoin
monté sur une mule ombrageuse.

On donna la sottise Le monde et l'abus. Les cinq so
rant les cinq principaux états jouèrent avec beaucoup d
Il faut rendre cette justice à messire l'archidiacre, qu'il ap

nt au sot dissolu représentant le clergé, bien que les
e sont glissés dans cet état soient naïvement retracés
le[86].
nphe de Pontalais et de sa troupe fut dans la farce de
[7]; depuis le commencement jusqu'à la fin de cette
ne fit que rire, qu'applaudir Pontalais; en sortant tout
:riait : Bé! bé!
: l'archidiacre ne voulut pas aller voir la basoche;
alors sur son grand théâtre de marbre noir[88]. J'y allai.
ville de Paris l'emporte sur les autres villes, autant sa
emporte sur les autres basoches. Ce spectacle est ad-
ır rapport à l'art; par rapport aux mœurs il est souvent
ble. Les jeunes auteurs et les jeunes acteurs portent
ıe des événements domestiques[89], et viennent repré-
ant le public les aventures les plus scandaleuses, qui
uefois celles de leurs amis, quelquefois même les leurs.
t aussi de pareilles comédies sont représentées par les
lliers des collèges. Mais, comme la police de l'université
ère, il arriva dans ce temps que le lendemain d'une so-
eprésentation, les acteurs eurent tous le fouet de la main
égents, *supra dorsum nudum*, *pulsante campana*,
s du règlement[90].
lant les devoirs de messire l'archidiacre le rappelaient
Je lui témoignai les plus vifs regrets de me séparer de
us y force? me dit-il; venez avec moi, vous aurez la di-
s mystères à nos quatre grandes foires[91]. Je suivis à
on protecteur; et, outre cette direction de mystères, j'ob-
e la place de maître de musique du séminaire, et bientôt
ns la moindre sollicitation, je fus nommé chantre de
éries. Je le dis ici, dans l'effusion de mon cœur, j'ai
é de bontés, on m'a accordé trop de confiance, on m'a
honneur; en sorte que, si jamais je quitte cette ville, en-
elle je dois être si reconnaissant, ce sera parce que,
oi, on aura voulu me rendre trop heureux dans l'état le
eureux.

Histoire V. — LE FINANCIER.

·, l'affluence des gens de tous les états était extraordi-
attendait le financier; on était impatient de voir com-
ouverait qu'il était le plus malheureux. Enfin il a paru,

et, tenant dans ses mains son escarcelle, qu'il ne cessait d'
il a dit : Tout le monde est persuadé que les grands, qui
fouetter, essoriller, pendre, ne sont jamais des voleurs ; et
les argentiers, les changeurs, les percepteurs, les collect
les receveurs, les généraux, les élus, enfin tous ceux qui
çoivent ou régissent les impôts, sont moins délicats, moi
nêtes, moins sévères, que les hommes des autres états. La
est toutefois que dans les autres états il y a beaucoup d'
et beaucoup de condamnés, tandis que dans celui de fi
s'il y a aussi beaucoup d'accusés, il y a peu de condamn
encore, parmi les condamnés, tous ne sont pas coupab
voûtes de l'église des Célestins de Marcoussi [1] retentiss
et nuit des louanges chantées en l'honneur du malheureu
sorier Montagu [2], que ses ennemis firent décapiter aux hal
Il ne lui servit de rien d'être innocent, même d'être noble,
me d'être clerc [4]. Et ce pauvre Jacques Cœur, argentier du
aux héritiers duquel on vient de restituer ses biens [6], ne l'a
nous pas vu en robe noire, à genoux, une torche à la m
demander pardon à Dieu, au roi et à la justice? Qu'avait-il
Parce qu'il était riche il fut condamné. Cependant il est c
que ses richesses, tout immenses qu'elles étaient, n'avaien
été tirées des coffres de l'état, mais qu'elles venaient de son
merce [8], et peut-être en partie de la science de son chap
qui avait trouvé le secret de faire de l'or, ainsi que bien de
plus fins et mieux instruits que les autres l'ont soutenu de
temps [9].

Mais en France jamais on ne se guérira de la manie
plaindre des financiers. Si les favoris dilapident le tréso
financiers! S'il survient des guerres, des désastres, les finan
S'il n'y a point d'argent, les financiers! Si la récolte est
vaise, les financiers! Les financiers! toujours les financiers
haine universelle nous poursuit, et j'en ai ressenti particu
ment les atteintes à l'époque de mon mariage.

Je ne sais si je suis dans l'erreur, et s'il me faudra encor
cela entrer aussi en contestation ; mais je crois que, lor
prend une femme, il faut la prendre à son gré. J'ai toujour
les personnes grasses, blanches et douces ; telle était la
Mellon. J'allai en faire la demande à son père. Mon ami,
pondit-il, vous êtes financier : vous ne pouvez être mon g
— Eh! pourquoi donc? Quel mal vous ont donc fait les
ciers? — Dans tous les temps ils nous ont foulés, pressur
le poids des impôts, pour tirer du fond de nos poches ju
dernier écu. — Dites-le, maître Mellon : vous êtes comm

d'autres, vous ne voulez pas d'impôts?—Du moins, je n'en veux que de justes, et certes ils ne le sont pas lorsque la levée en est faite sans aucun droit. En même temps il se met à déclamer, à crier jusqu'à ce que l'haleine lui manque. Suivant lui, il n'y avait que les trois états assemblés qui eussent le droit d'établir les impôts. Oui autrefois, lui répondis-je, et je lui citai les nouvelles ordonnances où les impôts étaient établis par la pleine puissance royale [10]. Il me dit que c'était contre les maximes fondamentales du royaume. Nous devons, ajouta-t-il, être gouvernés d'après ces maximes, qui veulent aussi que le roi et sa maison, c'est-à-dire sa cour, ne vivent que du domaine [11]. L'argent de la nation ne doit payer que les dépenses nationales, l'armée de terre, l'armée de mer, la justice, la police : c'est tout. Je voulais parler, il me fermait la bouche. Qu'est devenu, me disait-il, le temps où Charles VII, roi de France, et Henri V, roi d'Angleterre, qui voulait être aussi roi de France, luttaient à qui lèverait le moins d'impôts, chacun dans la partie de la France qu'il occupait [12]? Mellon avait été aux états de Tours de 1483 ; il avait assisté à toutes les séances. Il avait entendu Jéhan de Rely, Jéhan Masselin, Philippe Pot [13]. Ne me parlez pas des gens qui ont été aux états-généraux. C'est un des grands malheurs des financiers que d'être obligés de disputer avec ces gens-là, surtout quand ils sont avocats, et Mellon était un des meilleurs, en d'autres mots un des plus obstinés avocats du bailliage.

Un jour il disputa avec un de ses confrères sur les lois. Là il était possible qu'il raisonnât bien ; mais il disputa si long-temps et si fort qu'il gagna une péripneumonie. Il voulut disputer contre le médecin ; mais le médecin vous le fit si bien purger, si bien saigner, qu'il se tut sans réplique.

La tutelle de sa fille fut déférée à son frère. J'allai lui faire ma visite. Vous venez, me dit-il aussitôt qu'il me vit entrer, me demander ma nièce. Ah ! je ne suis pas prêt à vous l'accorder. Vous êtes un des agents de la levée des impôts, dont, suivant moi, la nature est vicieuse et la répartition injuste. Cependant, ajouta-t-il, asseyez-vous et voyons un peu. Je ne demande pas mieux que d'avoir tort ; je ne me crois pas obligé d'hériter des sentiments de feu mon frère. Moi je vous aime, et je vous dirai que ma nièce ne vous hait pas.

Je pris un siége et lui parlai ainsi : Vous saurez d'abord, si vous ne le savez, que les finances sont divisées en finances ordinaires et en finances extraordinaires. Les finances ordinaires sont les revenus du domaine, les revenus des biens-fonds, des biens féodaux et de certains droits ou subsides, comme les épaves, les

confiscations, le monnayage[14]; enfin les revenus immuables la couronne. Les finances ordinaires ne peuvent être un objet discussion.

Les finances extraordinaires ou impôts non incorporés sistent en subsides territoriaux, en tailles; en subsides non toriaux, en subsides sur le sel ou gabelles, en subsides sur boissons et sur un petit nombre de marchandises, en aides C'est sans doute sur les finances extraordinaires que vous tendez établir la discussion. Examinons, examinons tant vous plaira. Mais, si vous le voulez, je vais vous mettre à m de bien voir, de bien examiner.

Je vais vous amener au conseil du roi, qui se tient, non c autrefois au grenier, *ad Galatas*[16], mais bien dans u belles salles peintes et dorées du château de Blois ou d'Amb J'y ai été. Écoutez-moi, et ce sera aussi tout comme si vous aviez été.

Le roi veut imposer quatre, cinq millions : car, même en t nant comte de la hausse du marc d'argent, qui est à douze livres il a maintenant trois fois autant de revenu que vers le milieu dernier siècle[18], où le marc d'argent était à six livres[19], et toutes les recettes ne s'élevaient qu'à sept cent mille livres[20]. met en délibération quelle sera la quotité des subsides terri riaux, c'est-à-dire des tailles; quelle sera la quotité des subsi non territoriaux, c'est-à-dire des gabelles et des aides. Un c seil du XIV[e] siècle dirait: Le tiers en impôts territoriaux, deux tiers en impôts non territoriaux[21]. Un conseil du XV[e] s cle, qui ne veut plus tourmenter la vie du peuple par une con nuelle perception d'innombrables aides, variées suivant la me trière ou sotte science de ces temps-là, dira: Deux tiers en i pôts territoriaux et un tiers en impôts non territoriaux[22], e roi, qui est un roi du XV[e] siècle, ordonnera de sa puissance jourd'hui vraiment pleine, de son autorité aujourd'hui vraim royale, qu'il en soit ainsi.

Trois ou quatre millions de tailles[23] vont donc être imposé et ce n'est pas trop; car, si les tailles sous Charles VII, qui l rendues permanentes[24], étaient suffisantes à dix-huit cent m livres[25], on a été forcé de les porter sous Louis XI et sous Cl les VIII à plus de cinq millions[26]. Il s'agit maintenant de f la répartition, non par diocèses[27], d'après l'ancienne divi ecclésiastique, mais, d'après la nouvelle division financière, élections[28]. Les conseillers généraux des finances, qui ont a l'honneur d'approcher de plus près de la personne du roi, déployé devant eux les papiers des feux du royaume qui en c

viennent les derniers dénombrements, suivant la déclaration des commissaires enquêteurs de chaque paroisse[29]. C'est sur cette belle et sûre base qu'ils font hardiment la répartition. Le roi l'adopte, ou il la corrige s'il en sait plus qu'eux, et il signe, pour chaque élection, l'ordonnance de la taille qu'elle doit pour payer[30]. Le conseil se sépare.

La taille départie à chaque élection est aussitôt répartie entre les paroisses par les élus[31], et la taille départie à chaque paroisse est aussitôt répartie entre les habitants par les collecteurs, les assécurs, les tailleurs[32] ou commissaires aux tailles, sur un papier d'assiette que souvent deux notaires signent[33], que les élus vérifient, arrêtent[34]. Aussitôt le rôle, qui est ordinairement écrit sur un long ruban de parchemin[35], est rendu exécutoire, et le mouvement de la levée de l'impôt commence.

Maître Mellon, ajoutai-je alors, mettez-vous maintenant en colère pour deux, pour vous et pour feu votre frère; criez comme lui à ne vouloir rien entendre sur les priviléges. Mais ensuite cherchons de sang-froid, vous et moi, les abus, et, si nous en trouvons, soyez sûr que je crierai plus fort que vous, et même plus fort que feu votre frère, s'il est possible.

Ne vous interrompez pas, me dit Mellon; continuez. Je continuai. On se fâche, dis-je, contre les priviléges; mais n'en faut-il pas dans un état policé, et l'égalité ne rappelle-t-elle pas l'enfance des sociétés? Un cultivateur, un artisan, un marchand, un bourgeois, s'ils ont vraiment l'esprit de leur état, consentiraient-ils à ne pas payer la taille; car, s'il faut que quelqu'un la paie, qui voulez-vous qui la paie?

Est-ce les clercs? Ah! les clercs ont-ils jamais payé la taille[36]? Et s'ils voulaient la payer, le souffririez-vous? Oh! non, vous ne le souffririez pas. Et les nobles[37], souffririez-vous qu'ils la payassent? Et les gens de guerre[38], le souffririez-vous? Et les commensaux de la maison du roi[39], des gens qui ont bouche à cour, le souffririez-vous? Je vous le demande. Non, vous ne le souffririez pas, et je réponds pour vous: Non. Et les commensaux du comte de Nevers[40], des gens qui ont aussi bouche à cour, par la même raison vous ne le souffririez pas davantage, et je réponds encore pour vous: Non. Et les écoliers et les maîtres des petites écoles, et les écoliers et les maîtres des grandes écoles, des universités[41], ces gens qui parlent latin et même grec, souffririez-vous qu'ils la payassent? Vous répondez, ou je réponds encore pour vous: Non. Cependant les voilà tous, les exempts, ou peu s'en faut, si vous y joignez les parlements, les hautes cours, les officiers des finances[42]. Eh! qui voudrait les

imposer? Ainsi gardons-nous de croire qu'on accorde les exemptions trop facilement. On n'a exempté de tailles Jéhanne Lainé, dite Hachette, qui a si héroïquement défendu Beauvais, que sa vie durant[43].

Quant aux exemptions des biens, je le demande, il y aurait des hommes nobles et il n'y aurait pas de biens nobles[44]? Et il n'y aurait pas de forêts nobles? Charles VIII n'aurait pu affranchir de tailles les forêts guerrières de la Chambonie, qui produisent ces beaux grands bâtons de lance que les habitants des lieux lui offrirent à son passage[45]? Il n'y aurait pas de moulins nobles? Charles le Victorieux n'aurait pu dire au meunier de Verneuil : Pierre, tu as chassé de la ville les Anglais, je t'anoblis, toi et ton moulin[46]? Il n'y aurait pas de champs, de prés, de vignes nobles, lorsque le maître du pays les a possédés[47]? Le champ, le pré, la vigne, qui a appartenu au duc de Bourgogne, pourrait-il donc être mis à la taille comme le champ, le pré, la vigne, qui a appartenu à Colas? Il n'y aurait pas d'îles, que dis-je? toutes les îles ne seraient pas nobles? Les îles, ces vedettes de la terre-ferme, pourraient-elles payer la taille[48]? Il n'y aurait pas de villes nobles, lorsqu'elles seraient grandes et illustres? La capitale de la France, Paris[49], pourrait-elle donc payer la taille comme Corbeil? Et la capitale de la Champagne, Troyes[50], pourrait-elle donc aussi la payer comme Vitri? Enfin les villes de franchise, les villes qui portent en leur devise la noble F couronnée[51], pourraient-elles aussi payer la taille comme celles qui n'ont ni devise, ni F, ni couronne, ni rien?

Mellon m'écoutait avec plaisir. Je le gagnais par mes raisons. Je m'en apercevais, je parlai avec plus de confiance, et je parlai bien mieux.

Des subsides territoriaux je passai aux subsides non territoriaux. Si dans ce monde, continuai-je, nous devons aimer quelque chose, c'est à mon avis les gabelles. Il semble que Dieu ait, pour ainsi dire, créé le sel moins pour l'assaisonnement de notre nourriture que pour nous donner une matière éminemment imposable. Vous paierez, dit le prince, tant par mesure de sel, indépendamment du prix marchand. Ainsi le riche, qui a beaucoup de bestiaux, beaucoup de gens, qui consomme beaucoup, paiera beaucoup; et le pauvre, qui n'a pas de domestiques, qui n'a pas ou qui n'a que peu de bestiaux, qui consomme peu, paiera peu. Et remarquez les sages dispositions de la loi : personne en France ne peut manger de sel qui ne sorte des greniers publics et tout le monde peut y en porter. En sorte que, par la grande concurrence des vendeurs, le prix marchand tombe à un tel rabais

que l'on ne paie guère que la taxe du prince[52]. Mais, direz-vous, cette perception sur le sel ne s'étend que sur l'ancienne France. Oui, sans doute ; car, lorsque la nouvelle, je veux dire la Bourgogne, la Bretagne et d'autres provinces ont voulu se réunir à nous, on ne les a pas plus chicanées sur le sel[53] que sur les aides[54].

Je fis alors passer, pour ainsi dire, sous les yeux de l'oncle de petite Mellon, les différentes chartes et immunités des subsides non territoriaux[55]. Je lui donnai la preuve qu'elles étaient aussi bien fondées que celles des subsides territoriaux. Je lui prouvai que les exemptions des aides étaient plus rares que celles des tailles, puisque souvent les nobles les payaient[56], et que les exemptions des gabelles étaient encore plus rares, puisque non seulement les nobles, mais les clercs même payaient le sel au prix commun[57].

Il tardait à l'oncle de la petite Mellon de parler, non pour combattre encore mon opinion, mais pour me dire qu'il la trouvait en tout point fondée et qu'il l'adoptait. La petite Mellon était présente. Et vous, ma nièce, lui dit son oncle, depuis l'âge de onze ans vous êtes fille de confession, vous êtes inscrite aux rôles des subsides[58] : qu'en pensez-vous? Mon cher oncle, lui répondit-elle en style de demoiselle et en me regardant avec bienveillance, je pense que la France est imposée comme il convient, et que chacun ne paie que ce qu'il doit. C'est-à-dire, reprit son oncle, que les impôts sont justes et qu'ils sont justement répartis, ou, ce qui est encore plus clair, que le plus jeune des élus vous convient. Eh bien ! ajouta-t-il en prenant la main de sa nièce et en me la présentant, voici les étrennes que je vous promets pour le premier de l'an, pour la Tiphaine[59] au plus tard.

J'allais être heureux ; je croyais du moins que j'allais l'être. Mais, ô malheur des élus ! ô malheur des financiers ! la veille du premier de l'an, l'oncle de la petite Mellon avait fait comme tous les débiteurs qui ne peuvent payer : il s'était croisé contre les infidèles[60], et avait été dans un port de la Provence attendre ou un arrangement avec ses créanciers, ou un bon vent pour s'embarquer et aller renverser l'empire ottoman. Un autre oncle de la petite Mellon devint son tuteur. J'allai aussitôt le voir. Il me fit long-temps attendre dans une salle basse et froide. Il parut enfin. Mon frère vous a promis notre nièce, me dit-il ; mais il n'a jamais tenu aucune de ses promesses. Quant à moi, vous pouvez être sûr que je vous tiendrai les miennes : je vous promets que jamais financier, quel qu'il soit, ne sera mon neveu. N'ayant alors plus d'espoir, je lui parlai sans ménagement. Vous

ne me surprenez pas, lui dis-je : vous êtes de cette ridi vieille bourgeoisie, plus difficile sur les alliances que les Ro et les Montmorencys. Toutefois, il n'est pas de financier cet égard ne vous fît honneur.

Vous qui nous méprisez tant, continuai-je, sachez que les finances ordinaires, l'administration du domaine, les r veurs, les garde-magasin, les grenetiers[61], sont fort puis que les receveurs des bailliages et des sénéchaussées[62] le encore davantage, et que, si je monte jusqu'aux trésoriers, là surtout que je trouve la puissance. Ne les avez-vous donc vus lorsque, dans leurs chevauchées sur les terres du roi. milieu d'un nombreux cortége de sergents, de gardes, de restiers, de châtelains, de régisseurs, de maîtres d'œuvre[63], disent : Abattez-moi cette haute tour ! Bâtissez-moi à la place boulevart, une forteresse ! Ce grand château, démolissez rebâtissez-le plus haut, qu'il domine toute la province ! Ag dissez-moi ce grand étang ! Coupez-moi cette forêt qui borde rivière ! Mettez-moi tout ce pays de labour en pays de ch tout ce pays de chasse en pays de labour[64] ! Ces administra souverains du domaine sont surtout puissants quand, au com cement de chaque règne, le roi vient de jurer à l'église de Rem de faire réunir de nouveau au domaine toutes les parties qui ont été aliénées[65], quand il ordonne aux trésoriers de les r prendre, de les remettre sous sa main, n'importe qui les possède Alors vous verriez les barons, les comtes qui jouissent de baro nies, de comtés domaniales, s'incliner, s'humilier devant hauts trésoriers de France de qui dépend leur rang et leur fo tune. Mellon ! Mellon ! alors vous ne dédaigneriez pas l'allian des financiers. Mellon ! ce serait bien votre faute si vous n'av entendu parler du changeur ou receveur général, qui dans grands coffres grillés de fer devrait recevoir tous les ans un mi lion de revenus[67], si le patrimoine royal n'avait été morcelé, lapidé, souvent pour les besoins de l'état, plus souvent po ceux des courtisans.

Les financiers, poursuivis-je, sont encore bien plus honor bles dans les finances extraordinaires, les tailles, les gabelle les aides. Je ne parle pas des percepteurs, des fermiers : ce sont que des financiers temporaires. Je parle des receveurs d tailles[68], des receveurs des gabelles[69], des receveurs des aides des clavaires[71], des gens qui tiennent bien sous clé, qui serre bien l'argent du public. Je parle des contrôleurs provinciaux des contrôleurs généraux[73]. Je parle des receveurs généraux des quatres généralités[75], qui remuent les gros sacs d'arg

comme les maçons remuent les pierres. Je parle surtout de ce receveur général des finances de la France [76], dont tout le monde parle : il tient continuellement ses mains dans ce fleuve d'or qui n'est produit que par trois ou quatre impôts [77], qui n'a que trois ou quatre sources, et qui a mille embouchures, qui arrose, qui vivifie toutes les parties de l'ordre social.

Ah ! lui dis-je aussi, ne croyez pas que je vous quitte de cette laborieuse magistrature des finances, qui est en même temps la volonté, la justice, le bras du roi. Mellon, nous avons dans notre juridiction quarante, cinquante mille percepteurs [78], quatre-vingt et peut-être cent mille financiers [79]. Mellon, ceux qui ont assisté à nos audiences ne nous refusent pas leur nièce. Vous nous verriez dans notre salle, assis sur une haute estrade, ayant à nos pieds le clerc du greffe, juger toute sorte de procès relatifs aux finances [80]. Me direz-vous que nous ne sommes que trois ? Tant mieux : plus petit est le nombre des juges, plus grande est leur puissance. Me direz-vous aussi que le ressort des élections ne doit être que de trois lieues de rayon, afin que le justiciable puisse venir et s'en retourner le même jour [81] ? J'en conviens ; mais la vérité est qu'il y a des ressorts bien plus étendus. Vous me direz peut-être encore que les cours des élus ne sont que des cours inférieures, dont les appels sont portés aux cours des aides de la langue d'Oyl ou de la langue d'Oc [82] ? Soit ; toutefois, dans plusieurs cas, nos jugements sont provisoirement exécutés [83].

Descendus de notre siége comme juges, nous allons encore siéger comme administrateurs. C'est nous qui contrôlons les registres des receveurs [84] ; c'est nous qui adjugeons les fermes des subsides. A chaque adjudication nous avons douze deniers pour notre vin [85]. Dans la belle saison nous montons à cheval ; nous parcourons les campagnes au moment de la récolte ; nous voyons quels sont les pays qui n'ont pas souffert des orages, des grêles, des débordements. Au milieu des populations qui font valoir leurs pertes, leurs dommages, au milieu des populations environnantes qui les reconnaissent ou qui les contestent, nous prononçons les décharges, les modérations, en même temps que les réimpositions sur les communes des environs [86]. Combien de fois encore n'entendriez-vous pas des villages, des bourgs entiers, qui viennent nous entourer, qui nous poursuivent, qui nous crient : Messires les élus, nous payons trop, beaucoup trop : ôtez-nous quelques feux [87], ayez pitié de nous ! Je pense qu'alors vous ne vous trouveriez pas très honteux de vous dire mon oncle, surtout lorsque nous présidons la commission convoquée pour

la réparation ou rectification du nombre des feux, lorsque se trouvent alors assis au dessous de nous le curé, le procureur du roi, les trois premiers notables de la paroisse qui composent cette commission; lorsque nous demandons au curé *ses livres des paroissiens* pour les conférer avec *les livres des tailles*[88]; lorsque, sur le rapport du notaire-secrétaire de la commission, que nous avons envoyé de porte en porte s'enquérir du nom de ceux qui possèdent une fortune de dix livres, de ceux qui en possèdent une au dessus, de ceux qui n'en possèdent qu'une au dessous, nous statuons avec les commissaires sur la rectification, et que nous faisons insérer notre ordonnance dans les livres déposés aux archives royales du bailliage, qui sont comme les perpétuelles matrices des rôles[89]. Je ne vous cacherai cependant pas que notre opération doit être homologuée par des lettres du roi[90]; mais le roi ne les refuse jamais, et toujours trouve que tout ce que nous avons fait est bel et bon; ce qui d'ailleurs est la vérité.

Mais, quelque grands que puissent être les élus, oh! qu'ils sont petits en comparaison des généraux des aides! Les uns, sous le nom de conseillers, rendent, comme souverains juges, en quelque matière de finance que ce soit, la justice civile et même la justice criminelle[91], et, s'ils condamnaient un homme à mort, et s'ils le faisaient pendre, je ne dis pas qu'il ne fût bien condamné et bien pendu. Les autres généraux, au nombre de quatre, sous le nom de premier, de second, de troisième, de quatrième général, administrent souverainement les finances de l'état[92]. Avez-vous vu comment ils disposent de la richesse de la France, comment leur bouche devient pour ainsi dire royale? « Recevveurs, trésoriers, obéyssez aux ordres du roy, en payant, sur l'exhibition des présentes, à maistre Guillaume, la somme de...[93] », et cette somme est quelquefois plus grande que celle que peuvent porter dix et même vingt mulets.

Toutefois, à la fin de leur exercice, les généraux des aides rendent leurs comptes. Il est donc quelqu'un à cet égard au dessus d'eux? Oui, et ce sont les maîtres de la chambre des comptes, la régulatrice de toutes les finances[94], dont les huissiers poursuivent, saisissent, emprisonnent un comptable dans l'étendue de la France entière. Je conviens qu'il y a aujourd'hui plusieurs cours des aides[95], plusieurs chambres des comptes[96], comme il y a plusieurs parlements[97]. Mais, de même que, pour dire le Parlement de Paris, on dit seulement le Parlement[98], de même pour dire la Cour des aides de Paris, la Chambre des comptes de Paris, on dit seulement la Cour des aides[99], la Chambre des

s [100]. Quelle gloire d'être premier général des finances, président de la chambre des comptes! Eh bien! un élu, que vous ne jugez pas digne de votre nièce Brigitte, peut monter à ce rang.

us à propos de m'arrêter là; je saluai ce troisième frère. Il vint me reconduire. Je remarquai avec plaisir qu'il me révérence plus profonde que la mienne, qu'il me dit pluois de prendre garde aux marches de l'escalier. Je con- donc quelques espérances, et mon amour les accroissait; evenant de tournée, c'était un mardi matin, jour à jaarqué en lettres noires dans mon souvenir, je passais l'église paroissiale: je vis à la grande porte une estrade où jouaient des musiciens [101] qui réjouissaient un nom- ortége de noce, entouré d'une foule de peuple. J'en tirai augure, et je me promis aussi d'avoir des musiciens, si ais obtenir la petite Mellon. Je m'approchai, j'entendis gens disaient : Oh! qu'elle est blanche! Oh! qu'elle est Oh! qu'elle est douce! La peur me prit; je me dressai pieds pour regarder : je vis la petite Mellon tout odo- poudre de violette [102], toute belle de parure et de joie. etirai furieux, et aussitôt j'allai me marier avec la nièce apothicaire, qui demeurait chez son oncle; elle était méchante : la colère me la fit épouser. Au bout de peu ps son humeur devint insupportable. Je m'aperçus de 'elle était sujette à d'incommodes habitudes, telle que prendre médecine de deux jours l'un. Inutilement je me à son oncle ; il me répondit que, dans toutes les unions les, même les plus heureuses, toujours il y avait quelse à dire. Je menaçai alors de m'adresser à l'official pour tibilité d'humeur et de tempérament [103]. La parenté bla, et il fut réglé que je passerais à ma femme au moins nédecines par mois, et quelques autres fantaisies. Il fallut ntir.

si à la longue, Messires, on s'accoutume à une femme méchante, qui prend médecine quatre fois par mois, et uelques autres fantaisies, on ne s'accoutume jamais, je ux mauvais raisonnements. Aujourd'hui cependant y a-t-il si commun? Y a-t-il de famille aussi nombreuse que celle llons? Dites si l'on peut sortir de chez soi sans en ren- quelqu'un ou quelque parent plus ou moins proche?

y a pas long-temps que j'étais dans une des salles de l'évê- endant le moment de faire ma cour à l'évêque. Deux fort bles magistrats me placent entre eux deux, et pour dis-

puter avec moi, disputent sur les finances. J'entendais l'un ma raisonner à mon oreille gauche, et l'un plus mal raisonner à mo oreille droite. Je cherchais un prétexte pour m'enfuir; ils m retiennent chacun par un bras. Mais que devient donc, me di sent-ils, l'argent des tiercements, des doublements, qui accrois sent, sans nouvelle imposition, les fermes du roi? Il est ho de doute que les financiers pourraient être impunément voleurs et il ne convient pas aux intérêts publics de s'en rapporter plu à la conscience des financiers qu'à celle des autres. Je fis sem blant de ne pas voir qu'ils souriaient, qu'ils s'applaudissaient Messires, leur répondis-je, il vous appartient sans doute de ju ger, mais non en matière de finances. Écoutez avec quelqu attention ce que je vais vous dire, et vous y serez moins ignorants et vous saurez que, de toutes les choses ingénieuses et simples la plus ingénieuse, la plus simple, c'est la comptabilité actuelle

Je suppose que les gabelles ou les aides de l'élection d Troyes aient été affermées six mille livres pour un an; au bou de quatre mois, le tiers de la durée du bail, une autre personn fait un tiercement, offre de donner le tiers en sus, neuf mill livres : elle est de droit nouvel adjudicataire, et le bail de l'an cien fermier aussitôt cesse. Au bout de six mois, la moitié de l durée du bail, une autre personne se présente encore; elle fa un doublement; elle offre de donner le double en sus, dou mille livres : elle est de droit adjudicataire, et le bail du secon fermier cesse aussitôt. Que si l'ancien fermier veut garder so bail, il peut couvrir l'offre du tiercement ou du doublement pa l'addition d'une enchère ou somme fixée sous ce nom par le élus; mais en même temps celui qui a offert le tiercement ou l doublement peut dans les huit jours surenchérir encore d'une en chère. Dans les huit jours suivants, l'ancien fermier peut en core surenchérir; ainsi alternativement, jusqu'à ce qu'un de deux concurrents se retire [104]. Le troisième fermier, s'il y en trois durant ce bail d'un an, force le receveur à lui prendre pou comptant les sommes qu'ont versées ou qu'ont été tenus de ver ser les deux précédents fermiers [105]. Il suit de nécessité qu' doit y avoir trois termes de compte des fermiers, le premier a bout de quatre mois, le second au bout de six, le troisième a bout de l'année ou du bail. Ces comptes particuliers forment, pareils termes, les comptes généraux des élections, qui, à parei termes aussi, forment le compte général des accroissements é ventuels des subsides non territoriaux [106]. Je vous ai dit que comptabilité était aujourd'hui ingénieuse, simple : l'est-elle Mais vous ne voyez pas encore tout.

e tiercement ou le doublement, les fermiers et les re-
ourraient s'entendre pour diminuer le montant des re-
ntuelles et frustrer le nouvel adjudicataire. La loi y a
les quittances ne deviennent pièces comptables que
s ont été contrôlées à époques fixes par les officiers
s. Cette disposition est commune à toutes les quittan-
nques de l'une et l'autre finance [107].

voyez pas tout encore. Il n'y a, pour les dépenses
aires de l'état, d'autres pièces comptables que les man-
u rôles signés de la main du roi [108], et contresignés par
secrétaire [109]. Toutes les fois que ce n'est pas dépense
, les généraux des finances ne peuvent ordonner la plus
me qu'en vertu de ces mandements ou rôles [110].
encore à vous apprendre. Vous vous imaginez, comme
gens, que les comptes des financiers sont reçus, arrêtés,
en ni difficulté; on le dit, on le croit. Sachez mainte-
qui en est, et, par la sévérité apportée à l'égard des
nciers, jugez de ce qui doit en être à l'égard des au-
git des comptes des finances extraordinaires, des comp-
ceveurs généraux des quatre généralités et des provin-
llement réunies, ou de ceux du trésorier général des
[1], ou de ceux du maître d'artillerie [112]; ou, si vous vou-
git des comptes des finances ordinaires, des comptes
eurs du domaine, des argentiers de la cour, des grands
du grand veneur [113], du grand écuyer [114]. Voyez, aux
rges de tous ces divers comptes, sur vélin blanc, à côté
gues majuscules en ailes, en becs d'oiseau, en ramu-
rnes de cerf; à côté de ces belles écritures où la plume
uvent jouée en grilles, en dégagements, en pleins et en
, l'écriture simple, raide et pour ainsi dire inflexible
es des comptes et de leurs notes sévères : *caveatur;*
isto onere; radiatur, corrigatur, recorrigatur com-
en français : Attention au double emploi; Pièce rejetée;
yé; Compte à refaire.
'agit-il des comptes de financiers encore plus hauts, la
ore plus vigilante : elle veut que les comptes des re-
les dépenses générales de l'état soient arrêtés en séance
[117]; elle veut que la chambre des comptes se fasse as-
généraux quand elle vérifie l'administration des finan-
aires, les comptes des trésoriers de France [118]; qu'elle
ssister, au contraire, des trésoriers de France quand
ie l'administration des finances extraordinaires, les
les généraux [119]. Je ne parle pas d'ailleurs de la spé-

cialité qui aujourd'hui commence à s'introduire dans les dé
ses[120], et qui sans doute suffira pour débrouiller le gotl
chaos des finances du dernier siècle.

Messires, a continué le financier, il y a quelque facilité et me quelque plaisir à ôter, en certaines matières, la cras l'ignorance à des magistrats gradués; mais aux gens sans le sans instruction, il n'y a que peine, et c'est même peine pe J'ai dans mon voisinage un propriétaire fort riche; il vient quefois me voir, car, ainsi que les Mellons, il ne méprise financiers; au contraire, il s'honore d'être parent au sixièn gré d'un gentilhomme qui a fait long-temps la guerre dan compagnie de gendarmes, et qui, en récompense, a obte office d'élu[121]. Il vint hier. Je suis, me dit-il, chargé, sur de tailles; mais, ajouta-t-il, je vous le demande, comm fait-il que ma paroisse en paie tant? Elle en paie quaran vres; elle ne devrait pas en payer quarante sous, car elle est tite, et il y a dix-sept cent mille paroisses en France[122]. Gard vous bien de croire ça, lui dis-je; il n'y a guère en France cinquante mille paroisses si vous y comprenez les états du de Bourgogne et les états du duc de Lorraine[123]; il n'y en a quarante mille si vous ne les y comprenez pas[124]. Il cita vieux livres[125], dont un si grand nombre aujourd'hui radotent plus en plus. Il ne me laissait point parler; il parlait toujou Enfin un procureur du bailliage entra. Dès qu'il fut instruit sujet de notre dispute, il condamna l'assertion de mon voisi propriétaire, dit que le parlement, dans ses remontrance Louis XI, ne comptait en France que cent mille clochers Il y en avait encore la moitié de trop; mais je n'insistai pas, c'est beaucoup, en matière de dénombrement, d'avoir réduit seize une erreur de seize et demi. Mon voisin le propriét s'en alla en nous injuriant tous les deux.

Le lendemain le procureur revint; il m'injuria à son tou déplorait la misère du tiers-état; il disait que la noblesse clergé avaient les deux tiers du produit des terres[127]. Je lui que la noblesse en avait tout au plus un neuvième[128], et le gé un autre neuvième[129]. Je le lui prouvai par des calculs. ne met en fureur les gens de chicane comme les calculs. Il dit qu'on voyait bien que j'étais financier jusqu'au bout des gles. Vous sentez comme la réplique était facile; elle était su bout de ma langue, elle y resta. Je fis semblant de ne pas tendre, quoiqu'il me parlât nez à nez et presque aussi fort s'il eût été à l'audience. Mais je veux la paix; je la veux sur avec les procureurs.

à tout, Messires? Ah! plût à Dieu!
ts du jour, me disait-on il n'y a pas long-temps, res-
ıux Gascons : belles paroles, belles promesses, et d'ef-
De même, dans les édits actuels, beaux préambules,
onces d'égalité, de proportion, de nouvelle réparti-
ɔus sommes toujours surchargés; nous n'aurons jamais
'e pour toute la France. On nous avait annoncé que
ions, et trois ans après on nous a annoncé que nous ne
ɔas [130]. On a été effrayé des dépenses. Pauvres gens,
ıdis-je, c'est ce qui pouvait vous arriver de plus heu-
ıs ne savez pas ce que vous désirez. Pourquoi donc
us qu'on voulait faire ce cadastre de la France ou com-
ral [131]? C'était pour décharger le pays de la langue
c'est-à-dire pour charger le pays de la langue d'Oyl.
On se tut bien mieux quand à ceux qui demandaient
lent dans toutes les provinces de la France, comme
s qui s'imposent d'elles-mêmes [133], je répondis : Toutes
ces alors seraient pays d'états; les deux premiers or-
ent alors tout; le roi, par conséquent le tiers-état, le
, par conséquent le roi, ne seraient rien.
·ssires les Français, qui vous plaignez tant, considérez
e, qui paie quatre millions de ducats, paie plus que
Considérez que l'Angleterre paie aussi plus que vous :
iastiques y paient un dixième de leur revenu; les
n paient autant, et, bien que la nation soit taxée
ıe tous les objets, on ne cesse de lui demander des dons
des bénévolences [135]. Nous avons en France des pays
. Entendez les habitants de la Savoie et de ses encla-
ıe le subside du joyeux avénement fait tant crier, que
de la régale, le subside du mariage des princes et des
; [137], font crier encore plus; ils soupirent en vain après
sort des Français.
me disait que, quelque petite que soit la somme des
on ne pourra, dans la suite, l'acquitter sans de grandes
; que depuis long-temps l'argent s'écoule hors du
par plusieurs larges canaux; que la France s'apauvrit,
ı longue elle se trouvera sans numéraire; si l'on me
ison, tout comme un autre je saurais l'entendre. Oui,
! la France s'apauvrit tous les jours, et je crois qu'elle
le guère plus de trente millions d'espèces [138], qu'elle
ɔeu à peu chez l'étranger. Inutilement les rois ont voulu
ette exportation, soit par la hausse des monnaies [139],
eurs édits sur la sortie des matières d'or ou d'argent,

soit par la pragmatique-sanction[140], soit par la défense chands d'aller aux foires de Genève[141], soit par l'établ des foires de Lyon, soit par la suppression des foires d soit par le rétablissement des foires de Lyon[142], soit somptuaires[143]. Rien n'y fait; l'argent s'en va et ne rev Le peu qui reste est journellement fondu pour avoir quaires, ou, ce qui est pis, pour avoir des bijoux, de selle[144], et bientôt force nous sera d'avoir recours au monnaie, comme ces peuples d'Asie dont parlent les li voyageurs[145].

Aussi le peuple est-il toujours mécontent, aussi ne ce de crier, et contre qui? Ce n'est point contre les nobles, les gens de guerre, qui le battraient; contre le clergé, q communierait; contre les gens de justice, qui l'emprisonner c'est contre les financiers, qui n'en peuvent mais. On l veut de ce qu'ils ne vont pas nus, de ce qu'ils ne meurent faim, de ce qu'ils ne laissent pas tomber leurs maisons; on répète qu'ils sont habillés comme des chevaliers, qu' meilleure chère que des abbés, qu'ils ont de plus beaux que les seigneurs; mais ils vous répondent : Nous avons nos comptes; que voulez-vous de plus?

Je vous le dis, on trouvera toujours, et plus qu'on ne v des gens de guerre, des avocats, des médecins, des artisa laboureurs, des marchands, enfin des gens de tous les états bientôt on ne trouvera plus de financiers, les payât-on les traitât-on moins mal. Personne, dans la suite, ne voud le métier que cependant n'a pas dédaigné un dauphin de ce[146], et qui, plus est, que n'a pas même dédaigné sai thieu; et les impôts resteront à lever, et l'état, faute de ture, faute de revenus publics, périra, parce qu'on aura insulté, injurié, honni des hommes que, par justice, par naissance, on aurait dû considérer, honorer, aimer; et monde sera malheureux, parce que nous aurons été l malheureux.

Histoire VI. — LE COMMISSIONNAIRE.

Philippe, le commissionnaire du quartier, est venu a un paquet; mais, au lieu de ressortir aussitôt, il s'est ar milieu de l'assemblée, et, à la grande surprise de tout le

'ant pris hardiment la parole, il a dit : Messeigneurs, puisqu'il a des familles qui s'élèvent, il doit y en avoir nécessairement s'abaissent. Mon bisaïeul était un conteur; c'est ainsi qu'on le les avocats dans mon pays[1]. Mon aïeul fut procureur. nd un Normand fait tant que d'être honnête homme, il ne as à demi, il l'est au plus haut point; et d'un procureur il le même. Imaginez quelle devait être l'honnêteté de mon -père, en même temps l'un et l'autre. Mon grand-père, au eu des autres procureurs, qui étaient des procureurs ordi-s, ne devait pas gagner beaucoup; et mon père, son digne lorsqu'il eut à partager avec ses frères, qui étaient des frères inaires, n'eut rien. Un seigneur dont mon grand-père avait é le procès, et dont il n'avait jamais été payé, fit mon père aine de son château[2]; mais, comme il était de la destinée otre famille de toujours s'abaisser, mon père ne put garder place, et il fut successivement capitaine-concierge[3], con-ge-portier[4], enfin portier, sans autres gages fixes que trois s d'avoine[5].

Le teau que mon père gardait[6] était presque toujours inha-; et, quoique situé au milieu d'un pays sauvage, il se trou-cependant tout près, seulement à quelques toises d'un autre nateau[7], de même presque toujours inhabité, où était portière ne veuve avec sa fille, qu'elle gardait encore avec plus de soin ue le château. Mon père se prit d'amour pour la fille, et, une uit qu'elle était dans la haute guérite de pierre au dessus de la orte à faire le guet pour sa mère, mon père s'étant approché, t la jeune fille ayant crié : Qui vive! mon père, au lieu de répon-re, suivant l'usage, Ami! répondit : Amant! La jeune fille cria: 'assez! mais il n'en continua pas moins la déclaration de ses senti-ents; il la renouvelait le plus souvent qu'il pouvait au travers des arbacanes, des canonnières, des mâchecoulis, des créneaux. ong-temps après, toutes les fois qu'à la veillée mon vieux père en elait le souvenir à ma vieille mère, alors la jeune fille, elle était de bonne humeur pour plusieurs jours.

De portier à portier il n'y a, comme on dit, que la main. Bien-t mon père obtint celle de la jeune fille; bientôt vint la famille, si nombreuse que, pour pouvoir la nourrir, mon père fut obligé aller être portier à la ville. Là il ne pouvait plus se regarder en-re comme capitaine. Il n'avait plus de château, il n'était et de m et de fait qu'un simple portier. Pour que nous ne l'en respec-sions pas moins, un jour il nous dit : Mes enfants, ne soyez s humiliés de mon état; le premier huissier du parlement, porte un bonnet fourré[8], qui est autant qu'un président

de province, l'huissier receveur des amendes, qui a cent fra
gages[9], ne sont, l'un qu'un premier portier, l'autre qu'un p
receveur : tous les huissiers sont des portiers. Les chamb
des rois ne sont que les portiers de l'huis de leur chambre
prêtres, les évêques, les cardinaux et le pape, quand ils e
dans les ordres, reçoivent l'ordre de portier, qui est un des
tre ordres mineurs. Tous les clercs, tous sans exception,
mencent par être portiers.

En quittant le château pour aller à la ville, mon père e
y être portier du chapitre cathédral ou abbatial ; mais à l'u
l'autre il fallait être prêtre[10], d'où il prenait occasion de dire
bien son état était honorable. Le seigneur qui l'avait nomm
pitaine-concierge de son château voulut le faire nommer p
du roi ; mais un poète obtint la préférence, et il se décora d
de son nouvel emploi sur les frontispices de ses livres[11], c
fit plus que consoler mon père, en lui donnant de nouveau
sion de s'honorer de plus en plus de son état.

Mes frères étaient devenus grands ; mon père parvint à le
cer, par le crédit et la protection d'un bailli des bois[12] et
clerc des bois[13], portiers des bois[14]. Quelque temps après,
frère aîné fut obligé de se marier pour pouvoir être, aux And
portier de la fontaine de Sainte-Clotilde; car, comme les pè
et les pèlerines se dépouillent pour se jeter, les uns dans la fo
des hommes, les autre dans celle des femmes[15], il faut un
tier et une portière.

J'étais le plus jeune ; mon père me destinait à lui suc
Philippe, me disait-il, j'ai en ma vie passé par bien des p
A chacune j'ai cru d'abord entrer dans celle du paradis ; au
de quelques jours il me tardait d'en sortir : c'était la porte d
fer. Mon fils, garde celle-ci, elle n'est pas mauvaise ; fa
aimer, fais ton devoir. La vigilance doit être une de prem
vertus de ton état. La propreté ne doit pas être pour toi en
dre recommandation. Tu sais que la santé veut qu'on app
le plancher de son habitation ; eh bien ! à cause de la salubri
blique, tu dois encore mieux approprier le pavé de devant l
son ; tu le dois surtout le jour des fêtes où le monde soupe et
dans les rues[16]. Mais ce n'est pas tout : dès que tu entendr
ficier de la ville annoncer d'heureuses nouvelles, sois pr
allumer un feu devant la porte[17] : il vaut mieux faire le pı
un petit feu qu'un grand feu le dernier. De plus, s'il doit y
une belle entrée, tends la façade, le ciel de la rue, de toi
couleurs[18]. Souviens-toi encore de ceci : quand tu vois v
l'hôtel un personnage, un seigneur, un conseiller, un évêqu

cheval [19], vite ! nettoie le montoir de devant la mai-
qu'il puisse y descendre plus proprement. Si le soir
lqu'un avec une lanterne d'argent [21], ouvre les deux
en qu'il soit à pied, car sûrement c'est un homme de
La civilité avant tout ! me disait-il ; avant tout la ci-
d tu écris la liste des personnes qui font des visites,
point de qualité au-dessous de notaire ; là seulement
mcent : Maître Leblanc, notaire [22] ; Maître Martin,
u bailliage [23] ; Honorable homme Michel, procureur
s [24] ; Honorable et sage homme... avocat [25] ; Noble
me... conseiller [26] ; Religieuse et honnête personne...
able homme... escuyer [28] ; Messire... chevalier [29] ;
irville ; Damoiselle Maupercher ; Honnête femme
: n'importe qu'elle se conduise bien ou mal, c'est la

mon bon père. Il aurait peut-être vécu long-temps en-
oulait se donner aucun mouvement, faire un
e. Ma bonne mère était sans cesse en mouve-
esse elle travaillait : elle ne mourut que de chagrin.
appartenaient au maître de la maison ; il n'y eut rien
quelques papiers, dont un me dégoûta de mon état :
xamen de conscience à l'usage de mon père ; je n'au-
l'indiscrétion de le lire, si le commencement n'eût
avait été extrait des examens de conscience des divers
chapitre des portiers était ainsi :
si, aux heures convenables, tu as ouvert, fermé les
n pas avec un, deux, trois verrous, comme les por-
ents, mais avec les quatre verrous et la barre [32] ; —
aissé le marteau [33], et pour combien, et combien de
tu as ferré la mule [34], et pour combien, et combien de
, aux heures du maître de la maison, tu as été exact à
oche du bénédicité, du dîner et du souper [35] ; — Si
yé exactement les niches des saints de la porte [36] ; —
actement allumé leur lampe [37] ; — Si, par négligence
sse, tu n'as pas ouvert la porte dans les temps où il
rudent de n'ouvrir que le guichet [38] ; — Si tu as eu
s armes et tes harnais [39] prêts contre les tentatives des
[40] ; — Si tu as fermé les portes aux pauvres, aux quê-
moines et aux clercs ; — Si tu l'as ouverte aux chan-
lanseurs ; — Si tu l'as ouverte aux hommes habillés
, aux femmes habillées en hommes [41] ; — Si tu as lais-
les billets galants, des bouquets écrits en chiffres de
— Si tu as laissé entrer l'amant de madame, et com-

bien de fois; il faut aussi bien spécifier si ton maître car alors le cas est bien plus grave à cause de la géné

Cet examen, dont je ne rapporte qu'une partie, me clé de plusieurs actions ou précautions de mon père où j prenais rien. Oh! me dis-je, un béjaune de portier c laisserait bientôt interrompre les généalogies. Ce que j'a à faire, c'est de quitter cet état: je le quittai.

Quand on n'a ni argent ni crédit et qu'on veut faire merce, il faut faire celui de l'eau, dont le fonds a tout le monde. J'achetai deux seaux de bois; je me d'eau: ma famille s'abaissa encore. — Du matin au soi ma marchandise; mais j'avais de la peine à gagner plu méchant logement, mon méchant habit et mon méc c'était parce que je ne voulais pas, comme plusieurs de marades, aller porter la nuit de l'eau aux marchands parce que je ne voulais pas non plus en porter aux lieux comme les bains publics [43]. J'essayais d'en vendre à la des artisans, aux fêtes de leurs confréries, aux fêtes, a des gradués; mais je ne pouvais y en vendre que pour ri verres; je ne pouvais non plus en vendre que pour cela a tres du chapitre. Enfin, au Carême, les gens mirent de l' leur vin, et mon commerce alla mieux. Arriva un pré qui prêcha contre les cabaretiers et les ivrognes : mon co devint florissant, au moins jusqu'à Pâques.

J'allais porter de l'eau, dans la partie la plus reculée d'u de maison, à une petite fille qui était dans l'éclat de l' la beauté. Elle demeurait seule, et elle se faisait resp tout le monde. Elle n'était pas riche : je ne voulais rien r je m'en allais en riant; elle me poursuivait en riant aus surpayait. Elle s'appelait Marguerite: je lui disais, en core, que je prenais la plus belle eau de la rivière pour les marguerites; elle me répondait, en riant de même, q un bon jardinier. De fleurettes en fleurettes, les jeunes et les jeunes filles qui ne sont pas honnêtes en viennent tinage; les jeunes garçons et les jeunes filles qui sont hon viennent au mariage. Le jour que Marguerite et moi fû riés, je portai, je criai de l'eau ; et ce jour-là elle con son côté à tricoter des bonnets et des gants.

A Rouen, comme partout, l'eau ne se vend pas bea côté des quais; mais du côté du château [44] elle se vend J'allai m'établir dans ce quartier: il y avait un plus gran mais aussi quelle plus grande peine! Un poëte, sans dou cellent poëte, car, pour fuir le monde, il demeurait au

de la maison, me prenait toutes les semaines une voie d'eau;
ait monter chez lui deux grands seaux tout pleins : il ne pou-
ie faire grâce d'une goutte; il n'avait pas d'autre boisson. En
ndant son escalier, je tombai et me cassai un bras. Il ne man-
as aussitôt de célébrer mon malheur par une pièce de vers
e ne pus jamais comprendre, bien qu'il n'y fût parlé que de
bras; mais les connaisseurs la trouvèrent sûrement bonne,
lle lui valut grand nombre d'excellents repas. Quant à moi,
s sur le point de mourir de faim. Ma famille s'abaissa encore.
arguerite avait entendu parler d'un oncle qui n'avait pas
ants et qui était commissionnaire à Troyes : nous résolû-
d'aller lui demander quelques secours, et aussitôt nous
en route; mais, lorsque nous arrivâmes, nous apprîmes
était mort depuis plusieurs années. Il n'avait laissé laissé
ie bonne réputation, dont je profitai pour prendre le même
que lui.

esseigneurs, il y a, comme vous savez, des commission-
s de plusieurs sortes. Il y a des commissionnaires qui font
s les commissions sans en excepter aucune : je vous manque-
le respect en vous demandant si vous me comprenez; vous
z bien que je ne voudrais pas pour rien de cet état, quand
e je ne serais pas exposé à être mitré, pilorié [45]. — Il y a
ommissionnaires de moines, des commissionnaires de reli-
es; il faut alors être si discret que cela m'a donné à penser :
voudrais pas non plus de cet état. — Il y a des commis-
aires de messagerie pour porter les lettres [46]; mais cet état
bien peu d'argent. — Il y a enfin des commissionnaires de
ier; cet état ne vaut pas non plus grand chose, si l'on n'est
n même temps, comme je l'ai été, commissionnaire de la
e des quatre portes [47], ou mieux, comme je suis mainte-
, commissionnaire de l'Hôtel-de-Ville, dont notre bon
e m'a dit que j'avais le titre et les honneurs, bien que je
e pas de lettres, attendu que ce n'est pas l'usage d'en
er.

ns doute, j'ai l'air assez jovial; je me sers encore assez
, je l'avoue, de mon bras cassé chez le poète; mais quelle
a vie!

e matin, avant le jour, je vais aux églises voir si les cha-
s ont oublié leur drageoir [48], si les chevaliers de Saint-An-
, du Saint-Sépulcre, ont oublié leur bréviaire [49]. — En-
, je cours savoir l'heure à la tour de l'horloge, et je cours
ler les voyageurs des hôtelleries qui veulent entendre les
s sonneries de la ville [50]. — Si je rencontre des langueyeurs

dans la rue, je leur aide à renverser et à tenir les porcs, les porcs ladres, qui ne veulent pas facilement se laisser moitié de l'oreille, ainsi que les lois de police l'ordonn

Il est grand jour, la matinée est avancée. Je gagne chose sur la porte du Palais-de-Justice, à garder les é quelques jeunes clercs de procureur y déposent en ent reprennent en sortant [52] : aujourd'hui tout le monde ve homme de guerre. — Lorsqu'il y a un baptême, je vend ques cornets de craquelins, quelques boîtes de petits c sucre [53]. — J'avertis gratuitement, en passant, pour le du soir, pour les pains bénits du lendemain. — Arrive-t quêteur patenté par le pape [54] ou par le roi [55], je le dans les plus riches maisons; mais, quand on ne lui don vous pensez bien qu'il ne me donne pas grand'chose. — J'i aux thériacleurs [56] les meilleurs endroits pour vendre la riaque, aux farceurs les meilleures places pour faire rire. - vent la nuit, quand le vent souffle à grand bruit, ou q pleut à verse, je parcours les rues pour donner de la lu ceux qui ont éteint leur lanterne. — Quelquefois, je ne le on m'envoie chez les ecclésiastiques, chez les bénéficien me mangeur, pour leur faire payer leurs taxes [57]; mais si pauvre et je mange si bien que le second jour, souve le premier, ils paient et me congédient. — Ajoutez ou j'i rai que dans les fonctions les plus ordinaires de notre ét rencontrons grand nombre de gens durs qui nous charge pitié. J'ai gagné l'hiver dernier une pleurésie à porter un delle : elle était offerte à saint Patrice, et pesait cent vingts livres [58].

S'il restait encore quelque doute que nous fussions malheureux, je dirais que j'ai plusieurs grandes filles comme était à leur âge leur mère Marguerite : eh bien! p de mon état ne se présente pour les demander en mariag dis que des gens des autres états, qui ne peuvent deve époux, se présentent en foule pour leur faire la cour. O cela tout simple: comme si, lorsqu'il s'agit des filles d'un homme, d'un commissionnaire, les plus amples abs étaient prêtes. J'en conviens, Messeigneurs, il faut dans états, jusqu'à la dernière goutte, boire la lie de la vie semble qu'à cet égard tous les autres états s'entendent rendre au nôtre la plus amère.

HISTOIRE VII. — LE BOURGEOIS.

vait à l'assemblée un homme qui jusqu'à ce moment n'a-
dit, et bien lui en avait pris : car, si dans les premiers
s il eût, comme les autres, voulu se plaindre, tout le
e fût élevé contre lui; cependant à cette veillée, lors-
tour de parler est venu, il a déploré aussi les malheurs
tat, mais d'une manière si douce, si débonnaire, qu'il
itinuellement écouté sans le moindre murmure, la moin-
veur.

rt, a-t-il dit, m'a fait naître dans cette classe de gens
t ni métier, ni profession, qui vivent de leurs rentes ou
revenus, et que de nos jours on désigne ordinairement
ement par le nom de bourgeois [1]. Dans l'opinion des au-
mes, presque tous irrités contre nous, la fortune nous a
à ne prendre aucun soin, aucune peine; il n'est pour
souci, ni inquiétude sur le passé, le présent, l'avenir;
ons la vie toute gagnée, toute trouvée; enfin nous som-
heureux, les plus heureux. Eh! quand il n'y aurait que
icle du malheur des autres états, cela seul suffirait pour
le bonheur du nôtre, pour nous rendre malheureux;
n'est que trop vrai, nous avons aussi notre part de mal-
peut-être est-elle souvent la plus grande.

saurez, mes très chers sires, qu'un ancien seigneur, pour
ses péchés [2], affranchit Pierrotin, mon bisaïeul. Vous
ussi que, par une singularité qui toutefois n'est pas sans
, les générations dans notre famille naissent alternative-
m caractère opposé; les générations des têtus succèdent
érations des dociles : mon bisaïeul était de la génération
s. Ses parents, ses amis, ses voisins, lui dirent : Pierro-
rant les coutumes, il y a trois sortes de bourgeois : les
ourgeois, les grands bourgeois, les petits bourgeois [3], car
formes de réception aux bourgeoisies n'avaient pas en-
i tant de modifications, de variations; il n'y avait pas, je
omme il y en a eu depuis, de bourgeois de rivière [4], de
is de parcours [5] et d'autres sortes de bourgeois [7]. Vous
ez, dit-on à Pierrotin, être ici, de long temps, franc
is, ne payer aucune taxe; vous pouvez y être grand bour-

geois, si vous voulez en payer une grande. Suivez notre ex
ple : faites-vous petit bourgeois ; avouez-vous d'un seigne
voisinage : vous ne paierez qu'une petite taxe. Mais Pier
qui se faisait déjà appeler Pierre, et qui bientôt se fit appeler
pierre, préféra de payer une grande taxe, et s'avoua du roi à
des recettes de la ville comme grand bourgeois [6].

Ensuite ses parents, ses amis, ses voisins, lui dirent :
pierre, vous voulez vendre votre bien, pour en placer le pri
rente constituée : à la vérité, votre revenu s'accroîtra d'un qu
mais l'arpent de terre a toujours eu à la fin de chaque siècle
plus grande valeur qu'au commencement, et vous perdrez la
férence : gardez votre bien. Mon bisaïeul n'eut aucun égard
remontrances ; il vendit ses biens-fonds, et en plaça le pri
rente à cinq pour cent. Il avait quatre-vingts livres de reve
en eut cent ; mais, outre que le prix des biens-fonds s'est
jours accru, la valeur des monnaies a tellement varié, que
mille a été depuis tantôt riche, tantôt pauvre, tantôt très pa
Mon aïeul, qui était doux, se plaignait tout doucement de
bisaïeul ; mais mon père, qui était têtu, s'en plaignait plus
chement. Quant à moi, je m'en plains aussi, mais tout d
ment, comme mon aïeul, car c'est à mon tour d'être doux.
leurs, je sais qu'un des malheurs de notre état est un goût
général de ne pas aimer à compter avec les fermiers, de n'
que des constitutions de rentes [9], de dire, en regardant le
bleaux arithmétiques qui ornent la cheminée des bourg
Tant de revenu par an, tant de revenu par jour [10] ; j'ai par j
dépenser tant.

J'étais déjà homme fait quand mon père mourut. Ma mèr
alors seule toute l'autorité. Vint le temps de me marier. Ma
fit valoir avec beaucoup d'habileté que c'était à mon tour
doux. Le pauvre garçon, disait-elle, c'est un agneau, c'e
pigeon ; sa femme le mènera par le menton, par le nez, co
elle voudra. Aussitôt un grand nombre de jeunes personn
moignèrent qu'elles n'auraient aucune répugnance à me d
leur main. Jean Lapierre, me dit ma mère, ton éducation
nie, ton tempérament est formé, tu as trente ans, je veux
dre bru ; dans quinze jours je te marie avec ta cousine : te
vient-elle? Oui, ma mère, lui répondis-je, puisqu'elle vou
vient. Quelques jours après me voilà en ménage ; quelqu
nées après me voilà en famille, me voilà père de trois filles
trois garçons.

Ma fille aînée, Jacqueline, eut fort vite dix-sept ou di
ans. Tout à coup elle devint solitaire, mélancolique ; moi,

tout triste. Enfin, un jour que le fils d'un de mes bons amis a dans le jardin, elle rougit subitement. Ah! me dis-je, cette ire petite Jacqueline veut se marier; c'est naturel, c'est juste. femme, qui était à quelques pas, et qui avait fait la même re-rque, vint me dire à l'oreille : Lapierre, la rougeur des jeunes s, comme celle des fruits, annonce leur maturité : il faut marier queline, et au plus tôt, entends-tu! J'allai ce jour même chez n bon ami. Il me parla de son fils, je lui parlai de ma fille; is arrêtames leur mariage. Jacqueline, dis-je à ma fille, j'ai olu de te marier. — Mon père, répondit-elle, vous êtes le mat-. — C'est avec le petit Jérôme. — Mon père, vous êtes le maître. Veux-tu que la noce se fasse dans un mois? — Mon père, us êtes le maître. — Veux-tu qu'elle se fasse dans quinze jours? Mon père, vous êtes le maître. Ah! voyez donc, dis-je à ma nme, la génération des têtus a cessé; notre Jacqueline est ine obéissance, d'une soumission parfaite. Ma femme se mit à urire et me dit : Nous ne sommes pas encore à la fin de la noce. lle avait raison. Effectivement, quand on essaya les habits ufs à Jacqueline, elle ne les voulut pas, elle en voulut d'au-es; elle dépensa beaucoup à se rendre ridicule. Ensuite elle ulut que son époux fît les frais du repas des fiançailles, bien d'après l'usage, il ne fût tenu qu'à envoyer un présent [11]. vez-vous jamais vu rien d'aussi bizarre? Ce n'est pas tout : vous vez qu'on se marie ordinairement pendant le jour; et de cela il t facile de voir la raison, puisque la cérémonie du mariage se it à la porte de l'église [12]. Vous savez aussi que la bénédiction lit nuptial a lieu ordinairement pendant la nuit, après le fes- [13]. Elle voulut que le mariage fût fait à minuit, et que le lit bénit à midi, avant les vêpres de l'épousée, qu'on vint, sui-nt la coutume, dire à la maison [14] dans ma salle. Pour comble singularité et d'entêtement, elle envoya au curé un plat de ces [15] mesquin, au lieu d'un plus honorable, comme je le dési-s et comme c'est l'usage. Elle ne voulut d'ailleurs ni atourne-se pour l'habiller [16], ni joueur de luth pour danser [17]; il ne lut pas moins les payer, car je les avais mandés, afin de faire nme les autres.

Il fut convenu entre le beau-père de ma fille et moi qu'il don-rait aux jeunes mariés son grand jardin qui est sur le bord de rivière, près la planche Clément [18], et que j'y ferais bâtir une ison. Je ne savais pas, j'ai su depuis de quoi je m'étais char-Ceux qui ont fait nouvellement bâtir m'en croiront, je man-i de me ruiner. Le compte que me porta le maître entrepre-r me tomba des mains. Je le ramassai pour le lire vingt fois

de suite. A chaque fois que je l'avais lu, je ne pouvais m'em
cher de m'écrier : Ah ! le bon temps que le temps passé ! Qu
folie que cette nouvelle architecture grecque, italienne [19] ! Je
paierai pas ! Non, je ne paierai pas ! dis-je au maître entrep
neur. Le maître entrepreneur court chez mon gendre ; mon g
dre court chez mes amis. Nous nous assemblons, nous discute
le compte article par article, à commencer par les montoirs
Il y en avait trois : un pour monter sur les grands chevaux,
pour monter sur les mules, et un pour monter sur les ânes.
les voulais en bois ; [illegible]ndre les avait voulus en pierre. Il
et tous mes amis dir[illegible]e ce qui semblait d'abord une augm
tation de dépense dev[illegible]it bientôt une économie. J'allouai
montoirs. Nous passâmes au perron ; il était à quatre march
Le perron de la fille d'un bourgeois, de la fille de Lapierre, d
je, quatre marches ! C'est trop ; deux suffisaient. On me fit co
sidérer que ma fille était fille d'échevin, que trois marches étai
plus convenables, et pour bien de paix on me fit allouer la q
trième. Vint l'article de la porte. J'avais dit au maître entrep
neur que j'entendais que toutes les parties du bâtiment fuss
simples, et entre autres les portes, que je voulais en ogive
tiers-point. A cet égard, je fus unanimement condamné. C'é
bon, me dit-on, pour les bâtiments du barbare siècle auq
nous venons d'échapper. Le goût actuel n'admet pour les po
que la plate-bande ou le plein cintre. Mais la corniche ! dis-
convenez-en, elle est d'un ordre trop riche : c'était assez du
can ou de l'ionique. On me répondit que, pour l'honneur
l'échevinage, il aurait fallu le dorique ; mais que ma fille,
était enceinte, avait voulu aller jusqu'au corinthien, et q
lorsqu'une corniche corinthienne était une fantaisie de fen
grosse, personne jamais n'avait rien à dire. Je continuai à
courir le compte. Je vois là, dis-je, à l'entablement deux
daillons, l'un de Trajan, l'autre de Marc-Aurèle. Je trouve
c'est trop au dessus de mon état. Saint Pierre et saint Paul
raient été plus convenables. Maître Lapierre, me répondit
trepreneur, j'en demeure d'accord ; mais si cela vous plaît,
pouvez les appeler saint Pierre et saint Paul : car je veux m
si, quoi qu'en disent les connaisseurs, ils ressemblent plutôt
empereurs qu'aux apôtres. Je ne contestai pas trop sur ces
daillons, fort content que j'étais qu'on n'en eût pas mis sur t
les portes, sur toutes les fenêtres, comme c'est aujourd'hu
mode [21]. Aujourd'hui aussi on grille de cordons plats toute
façades des maisons [22]. Dans celle de mon gendre ils n'ét
pas très multipliés. Je pris donc encore patience. Mais je n

plus me contenir quand j'en fus aux plafonds sculptés[23]. Ce fut pis quand l'entrepreneur s'écria qu'il ne rabattrait pas un denier du prix des grandes cheminées, de leurs grands manteaux chargés de figures et de dorures. Mes amis me calmèrent et me dirent que nous étions venus à l'âge des belles cheminées[24], que les miennes étaient fort ordinaires. Je niais que les vitres fissent partie des bâtiments et dussent être à ma charge; ils décidèrent contre moi. Cependant ils furent de mon avis lorsque je me fâchai contre les devises en verre de couleur: elles étaient toutes grecques ou latines[25], et si savantes que tout l'Hôtel-de-Ville, y compris les clercs-greffiers, était dans l'impossibilité de les expliquer. A la place, j'aurais souhaité de belles devises bourgeoises: Tel me demande qui me doit; Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras; On se trouve souvent entre deux selles et le cul par terre. Nous réglâmes assez pacifiquement les charpentes et tout le reste jusqu'aux couvertures. Enfin voilà qui est fini, dis-je. Non certes, me répondit le maître entrepreneur: qui me paiera donc la fontaine? Ce ne sera pas moi, répliquai-je; j'irai plutôt m'y noyer. Or, Messires devant qui j'ai l'honneur de parler, il vous faut savoir que mon gendre, au lieu d'une fontaine bourgeoise à eaux plates, avait fait faire une fontaine pyramidale, avec nymphes, dryades, hamadryades, et toute la séquelle des dieux grecs actuellement si en vogues. Mes amis condamnèrent mon gendre pour deux raisons: l'une, parce que la fontaine du milieu du jardin ne faisait point partie des bâtiments; l'autre, parce que c'était une savante fontaine plus séante au milieu de la cour d'un grand collége ou d'un magnifique château. Mon gendre se retira fort mécontent. Le maître entrepreneur le suivit pour recevoir le paiement de la fontaine. Je crus que je n'en entendrais plus parler; mais le jour même je vis entrer après dîner ma fille Jacqueline tout en pleurs; elle me dit que, si je n'acquittais à mes dépens le compte de cette superbe fontaine qui attesterait à mes descendants ma bonté et ma munificence, elle en mourrait. Les bourgeois surtout, nous aimons nos enfants: je me levai, j'allai payer.

A seize ans ma fille cadette Michelon était déjà grande et formée; son œil noir, bien fendu, se fixait souvent sur les hommes. A cet égard sa mère lui avait fait plusieurs observations, mais inutilement. Michelon était, comme sa sœur, comme ses frères, fort têtue. Bientôt ses sorties fréquentes et mystérieuses nous inquiétèrent. Enfin nous découvrîmes qu'elle voyait chez sa tante un jeune voisin assez mal partagé pour la figure et l'esprit. Nous lui fîmes toutes les représentations qui devaient la guérir d'une

pareille inclination; elle n'en tint compte; elle déclara q
voulait ce jeune homme et qu'elle n'en voulait pas d'autre.
ne put la faire changer. Nous fûmes alors obligés de ch
nous qui ne voulions pas ce mariage. Le père du jeune h
en fut informé; il vint lui-même me demander Michelon.
père, me dit-il, ne soyez en peine pour la subsistance du
ménage. Vous connaissez mon bien; j'en donne la moitié à
fils. Ah! lui répondis-je en l'interrompant, vous voudriez q
fisse bâtir encore une maison comme à ma fille Jacqueline;
le puis : je m'y suis ruiné. Mon compère, me répliqua-t-il,
pourvu. C'est moi qui donne aux jeunes mariés une maison,
ne fournirez que l'ameublement. J'y consentis. Le mariage

Quelques jours après le tapissier vint me dire : Allez v
vous prie, la maison de votre gendre; vous serez content de
zèle à vous faire honneur. J'y allai. Je trouvai des tentu
draps de soie, des tapisseries de Dinant[26], des tapisserie
verdure[27], des loudiers ou grands piqués de coton pour défe
les couchers de l'humidité des murs[28], des lits à roulettes[29],
lits d'ange[30], des lits à pavillons de soie[31], parés de tours
dés, frangés, avec marche-pied drapé pour y monter[32]; de
berceaux d'osier[33], dépense qui pouvait devenir inutile;
sorte de meubles de menuiserie sculptés, peints, jusqu'à
chaises dorées[34]; des chandeliers d'argent, des miroirs à ca
d'argent[35]; de grandes fontaines de cuivre en forme de chap
ou chapelles à eau[36]; des plats de cuivre, de fer, émail
fleurs, à personnages[37]; des plats longs et ronds tant et plu
avec assortiment de tranchoirs de bois[38]; des flacons de verr
d'étain, et quantité de grandes et petites bouteilles de cuir po
vin, eau, vinaigre[39]; enfin un des mobiliers les plus à la mod

Le tapissier, son compte à la main, m'attendait à la port
Pour ne pas être long, je vous dirai que j'aimerais encore mie
bâtir deux maisons qu'en meubler une. Oui, j'en conviens,
meubles de nos pères étaient lourds et massifs; mais ils étai
solides; ils usaient plusieurs maisons. Les miens sont du tem
de Philippe le Bel.

Étiennette, ma troisième fille, ne voulut pas se marier à di
sept ans, quelques instances qu'on lui fît. Dix ans après elle
voulut. Un jour, de grand matin, avant que personne dans
maison fût levé, elle entre dans ma chambre, me fait une gra
révérence, s'approche de mon lit et me parle ainsi : Mon pè
j'ai déjà vingt-sept ans; et véritablement elle ne mentait pas,
elle était née le même jour que Charles VII était mort. Il
temps, continua-t-elle, si je dois me marier, que je me ma

u procureur du roi a chargé quelqu'un de savoir de moi
agréeriez la visite de son père. J'ai répondu comme la
le voulait. Je dois vous en prévenir. — C'est bien, ma
jour même, le vieux procureur du roi vint me demander
te. Par des arrangements pris de longue main, me dit-il,
ce passe sur la tête de mon fils. Je me retire à la cam-
'ous, vous restez à la ville : vous pourrez vous charger
nt de la nourriture et de l'entretien du nouveau ménage
les cinq premières années. Votre fille n'est pas loin de la
; mon fils a passé la quarantaine : les enfants ne vien-
très vite, ni en très grand nombre. Je me laissai per-
Ah ! qu'on m'y prenne une autre fois. Je consentirais
ent encore à bâtir une maison, à la meubler ; mais à
et entretenir un ménage de nouveaux mariés, jamais.
serai, s'il le faut, de la génération des têtus.

endre, dis-je au procureur du roi, après que le fracas
s fût passé et que la maison fût devenue plus pacifique,
œuf, le gros porc, convient aux artisans ; le mouton, le
volaille, aux marchands, aux avocats, aux bourgeois,
vins ; le gibier, la venaison, aux nobles [40]. Mon gendre
dit qu'il se contenterait de bonne volaille ; mais ma fille,
it stylée, et qui se croyait, comme procureuse du roi, fort
ame, ne put plus digérer que des ailes de faisan, de
u de gelinotte.

est pas tout. Jamais elle ne fit d'invitation qu'il n'y eût à
la salle à manger des bains tout prêts [41], et vous savez
en coûte. Bien que Jean Rouvet, bourgeois de Paris,
té et mis en usage, il y a environ quarante ans, les trains
lotté, bien que cette heureuse invention ait été célébrée
êtes universelles [42], on n'en paie pas moins la voie de
-huit sous, le cent de falourdes à quarante sous, et le
otrets à quatorze sous [43].

drais que vous eussiez été, comme moi, tenus aux dé-
les grands repas, des bombances qui, certains jours
quatre nataux [44], les fêtes solennelles, les fêtes patro-
carême prenant, les réveillons de matines [45], se faisaient
gendre ; peut-être n'auriez-vous pas eu autant de patience
De plus, ma fille, malgré les pronostics de son beau-père,
ua pas d'accoucher une fois tous les ans, car c'était à mes
me fallut, je ne sais combien de fois, régaler le nom-
ergé de la paroisse, et la plus nombreuse parenté des
illes. Mon gendre prétendit aussi que même les funé-
aient comprises dans l'entretien. Un oncle qui vint les

voir mourut durant la visite, et je crois que la famille l
mourir chez moi; ce qu'il y a de sûr, c'est que je fus obli
quitter le compte de l'œuvre. Je pensais qu'en payant le d
étendu sur la bière et les chapeaux de verdure posés sur le
j'en serais quitte; mais mon gendre voulut des corneurs[4]
ma fille voulut des pleureurs[48]. Et, dans l'intervalle
bourdon ou déchant[49] des prêtres, c'était à entendre
que faisaient, tour à tour, au signal donné, les ménétri
leurs larges cors de cuivre, et les pleureurs avec leurs g
ments, leurs soupirs et leurs sanglots! Foi d'honnête bou
tout cela me coûta fort cher.

Ma fille, autrefois modeste, dédaignant les parures, s'
gea dès qu'elle fut mariée. Elle se contentait, comme f
chevin, de chaperons de drap noir ou rouge[50]; elle voulut
me ayant le rang de femme noble, des chaperons de satin
velours[51]. Elle essaya successivement les bonnets, les
une corne, à deux cornes[52], à grandes bannières, à grande
sous lesquelles j'avais de la peine à reconnaître son v
sait l'argent qu'il me fallut donner pour ses collerettes,
gerettes, ses corsets de cotte, ses ceintures, ses demi-ce
ses patenôtres, son épinglier, son miroir, ses bagues, son
ou signet de noblesse[54]. Elle manqua à me ruiner pour le n
ne robe orfévrée[55], et elle manqua à périr sous le poids.
lui dis-je, votre voile est trop long, vos pantoufles à pl
melles sont trop hautes[56], vous tomberez. Elle tomba, en
sa, et mon gendre compte un enfant de moins.

Ah! Messires, on ne se fait pas en général une idée
des violents désirs des filles des bourgeois, des filles oisi
que je répondrai aux gens des autres états qui me diront
tout il y a des filles en âge d'être mariées et qui désirent
tre. Qu'ils soient bien sûrs qu'à ma place, ils auraient au
vite bâti, meublé, fourni à la nourriture, à l'entretien;
place ils se seraient au plus vite ruinés, qu'ils auraient fait
lonté de leurs filles.

J'ai fait aussi la volonté de mes fils. J'aurais voulu qu'
deux aînés se mariât dans la maison, afin de pouvoir, t
matins avant de sortir, caresser un petit peuple de petits L
res. Ils ne l'ont pas voulu; ils ont été se marier au loin.

Mon père, me dirent-ils, quand ils furent déterminés à
cher femme, nous allons partir. — Mes enfants, partez. —
père, il nous faut pour chacun quarante livres. — Mes en
en voilà pour chacun cinquante. Aussitôt ils se mettent en v
ge, et tirent, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Au bout de tr

puîné revint. Mon père, me dit-il, après avoir reçu mes
nbrassements, écoutez-moi ! C'est juste, lui répondis-je,
›ères n'ont étudié que dans les livres écrits à la main, les fils
ıt étudié dans les livres imprimés ; ils en savent plus que les
:res : c'est aujourd'hui aux pères à écouter. Mon fils continua :
es rentiers, les propriétaires d'argent sont sur tous essentielle-
ent destinés à l'état ingrat de gouverner, d'administrer les villes,
un de nos malheurs ; mais il ne peut en être autrement. J'ai
.r conséquent dû chercher une femme dont la personne me con-
nt, dont la famille convint de même à mon état ; aussi, par-
ut où je passais, je ne manquais jamais de m'informer quelles
aient les jeunes demoiselles de l'Hôtel-de-Ville.

A Laon, j'appris qu'il y avait à marier la fille du maire et celle
ın pair. Les familles des maires sont très fières avec celles des
hevins. J'allai chez le pair ; je n'y trouvai d'abord que la fille :
els beaux yeux noirs que les siens ! Mais elle me parut aussi
re qu'une fille de maire. Un moment après, le père vint, qui
: encore plus fier. Lapierre, me dit-il, car j'avais dit mon nom
fille, qui le lui avait dit, je vous approuve de ne vouloir
us marier que dans une ville dont la constitution municipale
us convienne , et d'être encore plus difficile sur la constitution
ınicipale que sur la demoiselle ; mais, à votre place, je ne me
ntenterais pas d'une constitution municipale, je voudrais une
nstitution communale : ne vous y trompez pas, la municipalité
:st pas la commune. Lapierre , vous qui êtes instruit, répon-
z-moi : Qu'était autrefois le peuple en France ? — Il y était à peu
ès partout serf, excepté les clercs et les nobles. — Quand le
uple a-t-il commencé à s'affranchir ? — Vers le temps des croi-
des. — Ainsi, quand on porte ses regards sur la France au XI[e]
:cle, on voit le peuple, comme les terres, possédé par les sei-
eurs dans les campagnes et même sans doute dans les villes, si
n en excepte les plus grandes, telles que Paris, Rouen, Lyon,
›rdeaux , Toulouse, Marseille. Vers ce temps il commence à se
lever, à s'affranchir. Dans les lieux où les affranchis se trouvent
grand nombre, comme dans les villes, ils s'unissent entre eux
›ur défendre leur nouvelle liberté, ils s'associent par un acte
pelé charte de commune, garantie par le roi [57], qui devient leur
us ardent protecteur et dont ils deviennent les plus ardents dé-
nseurs. La force de ces associations s'accroît encore par un
and nombre d'habitants des campagnes, qui, sans quitter leur
micile des champs, peuvent être membres de cette association,
nt ils acquittent les charges [58] ; et, tandis que la municipalité
:st que le gouvernement local d'une ville, la commune est un

petit état souverain, ayant droit de s'imposer [59], ayant aussi même temps un gouvernement institué, une municipalité [60]. Ai vous le voyez, la commune n'est pas la municipalité l'un co l'autre, mais l'un n'est pas l'autre. Savez-vous, Lapierre, quell la ville qui a la gloire d'avoir formé ce premier enclos de liber milieu de ces vastes régions de serfs, quelle est celle qui a comme le premier marteau sur le modèle duquel ont été succ vement faits les autres marteaux qui ont brisé les fers du se ge? A Noyon, vous entendrez bien dire que c'est Noyon; toutes les probabilités sont pour Laon, qui, en même temps qu e est ville de commune [61], est ville de loi [62] : notre municipali juge les causes des habitants; elle est aussi ville d'arrêt [63] : e cas de non-paiement on y fait arrêter les objets vendus; enfin el est ville de paix [64] : les seigneurs en guerre entre eux ou les h bitants des deux villes en guerre entre elles, lorsqu'ils se ren contrent ici, ne peuvent, d'après les anciennes chartes, s'y com battre ni même s'y nuire ouvertement; et si aujourd'hui il y partout paix et sûreté, le privilége n'en existe pas moins. Vo avez donc bien fait de vouloir quitter votre ville de Troyes, q est une ville sans commune [65], une ville baptice [66]. A ces mo je me levai brusquement, car je ne permettrai pas plus qu'on i sulte les lieux où je suis né, que les parents qui m'ont donné nai sance. Votre ville de Laon, dis-je au pair et à sa fille, n'e connue que par ses artichauts, tandis que la chief capitale [67] de Champagne, la Troyes moderne, remplie de commerce et de briques [68], aimée et redoutée de nos rois, qui l'ont ornée de tou sorte de privilèges, entre autres de jurandes et de franchise est ville jurée [69], ville franche [70]. La vôtre n'est ni l'un ni l'aut

Laon, élevé sur la crête d'une montagne qui domine u immense plaine, me semblait fière et superbe comme ses hal tants. Je m'étais hâté de sortir de la maison du pair. Je me hâ de sortir de la ville. Je l'eus bientôt perdue de vue : j'avais co tinuellement les éperons aux flancs de mon cheval.

Quand j'arrivai à Noyon, je trouvai le maire assis sur un banc pierre devant la porte de l'Hôtel-de-Ville. Je ne me serais jam douté qui il était, tant sa mise et ses manières me parurent simpl Il me fit asseoir au soleil à côté de lui. Je lui contai mon aven re de Laon. Il rit beaucoup des prétentions de cette ville, don commune me dit-il est incontestablement moins ancienne que c de Noyon [71]. Du reste, ajouta-t-il d'un air impartial, dégagé cet ancien respect pour tout ce qui est ancien, les communes, ganisées, à quelques égards, en petites souverainetés, s'ur sant entre elles contre les seigneurs, sans cesse appelant le r

leur secours, sans cesse prêtes à courir au sien, à lui fournir contre eux des milices et de l'argent, ont été durant quatre siècles fort utiles; mais, depuis le règne de Louis XI, qui enfin a été le roi des châteaux aussi bien que des villes, ce sont de vieilles machines, que partout on remonte en municipalités [72]; hors de l'enceinte desquelles les campagnes, pour la police, découpées en fiefs ou terres dont la circonscription est en général la même que celle des paroisses [73], sont gouvernées sans bruit et sans frais par les officiers et les sous-officiers de justices seigneuriales [74] : voilà ce que je puis vous dire sur la commune de Laon et sur les communes. Jeune Troyen, continua-t-il, vous voulez une femme jolie, c'est bien; j'aimais aussi à votre âge les beaux yeux noirs. Je suis fâché qu'à Noyon ils soient dans ce moment fort rares; je n'en connais pas dans tout notre Hôtel-de-Ville. Je remerciai, je saluai le maire, et me voilà de nouveau en route.

Toujours j'ai eu du respect pour les savants à lunettes. J'étais monté sur un haut cheval, je suis d'ailleurs de belle taille. En galopant dans la grande rue de Chaulnes, je me trouvai au niveau du premier étage d'une maison où un savant était courbé sur une table couverte de vieux parchemins; j'arrêtai mon cheval. Maître, lui dis-je, quelle est la plus ancienne commune, celle de Noyon ou celle de Laon? Celle de Noyon, me répondit-il sans lever les yeux de dessus ses parchemins, est de la première année ou des premières années du règne de Louis le Gros; elle a servi de modèle à celle de Laon [75]. *Notandum* que Laon a perdu plusieurs fois sa commune, sans compter qu'il a manqué à la perdre en l'an 1190, suivant les lettres du roi qui déclarent que, si pendant le voyage de la Terre-Sainte il meurt, cette commune est abolie [76]. Je voulus faire d'autres questions; le savant, sans me regarder, ferma la fenêtre avec la vitre et le volet.

A Saint-Quentin, les beaux yeux noirs sont aussi fort rares. Lorsque j'y passai, les maires des métiers élisaient le maire de la ville [77].

Les murailles de Péronne me parurent très hautes. Je fus ensuite étonné qu'elles ne fussent pas plus hautes, quand on me dit que tout l'argent des amendes pour mauvaises paroles était appliqué aux fortifications [78].

Oh! comme les jeunes filles d'Aire sont belles, et surtout douces, polies! Toutefois elles vous disent fort souvent : Messire, vous n'êtes pas dans notre amitié, vous n'êtes pas de nos amis. Je fus d'abord choqué. J'appris bientôt qu'à Aire on appelait la commune l'amitié, et les bourgeois de la commune les amis [79].

Dans cette ville, ainsi que dans toutes, j'examinais, les demoiselles, les constitutions municipales, dont en Fra n'y a pas deux entièrement semblables [80]; j'en examinais cipalement les parties auquelles j'étais personnellement le intéressé, les élections.

Je ne fus pas peu surpris de trouver à Perpignan le long lottage des élections des villes italiennes [81].

Si à Sommières les formes des élections ne sont pas compliquées, elles sont fort singulières. La ville est gouve par quatre conseillers élus, assistés de seize conseillers, ch métiers. Le jour de la Toussaint ils se réunissent, et élisent dou hommes notables de bon renom. Tout aussitôt entrent douze fants, à chacun desquels on donne le nom d'un des douze tables élus. Chacun de ces enfants va prendre dans un une des douze boules de cire qu'on y a mises; elles sont tou du même poids et de la même couleur. Dans l'intérieur de qua tre de ces boules se trouve écrit un E qui signifie élu. Les en fants se rangent sur une ligne; chacun ouvre sa boule. Les qua tre notables dont le nom est porté par les quatre enfants qu tiennent les quatre boules renfermant un E sont les quatre con seillers élus [82].

On peut, je crois, réduire les diverses formes des électio municipales aux suivantes : celles de l'élection immédiate, d l'élection immédiatement faite par le peuple, comme à Cle mont [83], à Angers [84]; celle de l'élection médiate, faite par d électeurs élus par les divers quartiers de la ville, comme à A bi [85], ou par les métiers, comme dans les villes de fabrique les uns et les autres ordinairement membres du corps munic pal, comme à Bourges [87], comme ici à Troyes [88]; celles de l'é lection faite par les magistrats sortant de charge, comme à Mon ferrand [89], à Châlons-sur-Marne [90]; celles des élections fait par le roi, ou quelquefois par le parlement, comme à Bayo ne [91], à Niort [92].

Je cherchai, ainsi qu'il me convenait, non les formes qui elles-mêmes étaient les meilleures; mais celles qui étaient l meilleures pour moi. Je renonçai aux élections du peuple, q me dit-on, ne voulait pas de jeunes magistrats portant le ch peau à haute forme [93], le collet renversé [94], les aiguillettes fil d'or [95], la ceinture de ruban [96]; on ajouta que, si d'ailleurs continuais à jouer de la saquebute [97], je n'aurais pas même seule voix des électeurs ménestraux [98] populiers [99], jurés jurande [100], qui ne veulent que de fortes épaules, de grosses tes, des gens graves, des gens de poids; on ajouta cepend

ussi que dans des classes plus élevées, je pourrais être nommé par les électeurs cousins ou amis de la famille de la demoiselle que 'épouserais; on ajouta que, si d'ailleurs j'épousais une belle de- iselle aux yeux noirs, qui plût au sénéchal ou au bailli d'épée le la province, le roi ne manquerait pas de me choisir ou de me ommer, lorsqu'il aurait à nommer ou à choisir. Mon père, ous voyez, sans que je vous le dise, de quelles municipalités es demoiselles me convenaient; vous voyez surtout de quelles nunicipalités elles ne me convenaient pas.

Veuillez, je vous prie, continua mon fils, m'écouter avec une ouvelle attention; vous n'en serez pas fâché, car, à Troyes omme ailleurs, les échevins ne connaissent guère que leur Hô- el-de-Ville.

En traversant la France du septentrion au midi, je trou- rai, d'Arras à Moulins, que des échevins; à Moulins il y a des onsuls, et jusqu'à l'Espagne il n'y a que des consuls [101].

Dans toutes les villes les échevins ou les consuls ont à leur ête un premier échevin, un premier consul, mais plus ordi- airement un majeur ou un maire, au-dessous duquel est quel- uefois un sous-maire ou second maire, et quelquefois même in troisième maire, comme à Montreuil [102]. Le nom de maire, jeur, plus grand, porte peut-être quelque ombrage à la puis- ce royale, car il n'y en a point à Paris, à Lyon, à Tou- ouse [103].

Outre les conseillers, les jurés, les pairs, les notables, qui orment le conseil des échevins au des consuls [104], un grand ombre de municipalités ont encore leur avocat, leur procureur; outes ont leur greffier ou clerc [105], qui, de dernier membre, de- 'ient quelquefois le premier, comme à Bayonne [106].

La juridiction des officiers municipaux s'étend ordinairement ur toute la ville [107]; cependant à Bordeaux, à Toulouse et dans l'autres villes, ils l'exercent encore plus particulièrement cha- un dans le quartier ou l'arrondissement qui les a élus [108].

Ordinairement les fonctions municipales durent un an, deux ns; quelquefois elles durent cinq ans, c'est rare; quelquefois oute la vie, c'est encore plus rare [109].

J'ai vu des municipalités où les artisans, les marchands, les ourgeois, les gens de loi, doivent être représentés dans des pro- ortions déterminées parmi les membres qui les composent [110].

Dans certaines municipalités, comme au Mans, il ne peut y voir des gens d'église [111]; dans d'autres, comme ici, il doit écessairement y en avoir [112].

Les villes où les habitants, assemblés au son de la cloche, ré-

glent eux-mêmes les affaires municipales, sont en bien moi nombre que celles où leur volonté est représentée par les é vins, les consuls, les conseillers, les pairs [113].

Autre observation. Les municipalités qui peuvent faire p un homme se regardent bien au dessus de celles qui ne peu que le faire fouetter, et celles-ci bien au dessus de cell n'ont que la justice civile, et celles-ci au dessus de celles n'ont que la justice municipale [114]. Dans la manière dont les nes demoiselles reçoivent un jeune homme, dans la fierté leurs paroles, de leurs regards, on voit le degré de juridicti de puissance de l'Hôtel-de-Ville.

Je viens de faire ma ronde sur les tours. Je vais à l'arsenal siter les caques de salpêtre et de poudre. Qu'on amène le riot de l'artillerie [115], qu'on essaie demain les nouveaux can ce sont des ordres dont les échevins ou les consuls aiment à retentir leur ménage bourgeois, tandis qu'ils disent à voix ba Faites balayer les rues; Trempez la soupe de l'aumône; Al chasser les truands des cabarets. N'est-ce pas qu'il en est ai à Troyes? Eh bien! assurez-vous qu'il en est aussi de même da toutes les villes de France : en cela les officiers de toutes l municipalités se ressemblent.

A Poligny, en Bourgogne, je donnais le bras à la femme maire quand son mari passait la revue de la garnison [116]: il eut sorte d'honneur qu'on ne me fît comme fils d'un échevin Troyes.

Dès qu'il y a guerre, les consuls à Montpellier instituent comité militaire chargé de la défense de la ville [117].

Quand l'ennemi était aux champs, l'autorité municipale é autrefois bien grande. J'ai encore vu dans plusieurs villes l'e placement des maisons démolies parce que les propriétai avaient refusé de prendre les armes et de suivre le maire [118]. tuellement, s'il s'agit seulement de faire déplacer les habit durant la tenue des foires ou des marchés, le cri du maire n'a d'autorité [119]. La face des villes me paraît de jour en jour m guerrière; à mon avis, notre puissance municipale militaire tout décline.

Cependant les officiers de l'Hôtel-de-Ville, quand ils trou les tours ou trop vieilles ou trop basses, peuvent ou les faire construire ou les faire exhausser, et imposer une taille lo pour subvenir à la dépense [120]. Il n'y a pas, à ma connaissa de ville qui, pour les fortications, ne paie une taxe ou un in perpétuel [121].

Dans un assez grand nombre, cet impôt est sur le vin [122]: a

nemis, tout le monde boit, bon gré mal gré, à la conservation, ainsi dire à la santé de la ville.

les n alités des villes seigneuriales, telles que les ibies-d'Ol où les seigneurs nomment les officiers munici-, où les s municipaux délibèrent en présence du com- e du se [123], sont humiliées! Aussi les villes royales nettre en tête de leurs priviléges que dans au- pourront être désunies de la couronne[124].

Il y a rules où il est difficile d'entrer, difficile de sortir, à double serrure, où une clef est tenue par les rs paux, l'autre par les officiers du seigneur[125]: des villes en pariage[126]. Il y en a d'autres qui la municipalité ne tient les clefs, n'a de juridic- moitié, dans celle qui appartient au roi. Dans qui a nt à l'évêque, au comte[127], c'est une tout autre autre . On devine facilement où est la li- la po ce, la vie.

z de me parler des riches mu- s, je ou etaient celles qui avaient le plus enu. Au repondit-il sans hésiter; mais, ajouta- il en est qui ont aussi de grands revenus. Ce qui ne, nua-t-il, la plus notable différence des revenus nici es n'est pas tant leur patrimoine en biens-fonds, isons, rentes, que la ferme de la poissonnerie, des halles, des sées, de l'aunage; que la vente exclusive de certaines den- es[129]; que le droit de sceller les actes, que le tabellionnage ou ictions de notaires, exercé par la municipalité[130]; surtout que fortes perceptions sur les successions échues aux forains, sur meubles, et particulièrement sur les rentes. Ces perceptions lèvent quelquefois jusqu'au quart[131]. J'en connais aussi dont revenus principaux ne consistent qu'en amendes sur les di- rs métiers, les diverses professions, les divers états, et qui nt fort riches[132].

De toutes ces riches municipalités du nord, poursuivit mon , je ne vous en citerai qu'une, celle de Noyon. J'y fus té- d'un entretien entre le clerc de la ville et son jeune parent, , la tête pleine de l'honneur que dans le monde donne aujour- le latin et le grec, s'obstinait à toute force à embrasser l'é- ne cuistre[133] d'un collége[134], espérant devenir dans la suite pédagogue[135]. Mais, lui disait le clerc de la ville, je mon crédit, disposer de beaucoup d'emplois municipaux. vous être sergent de ville? Outre que vous serez habillé et de brun mi-parti[136], vous aurez des gages de huit li-

vres; si vous êtes sergent du maire ou premier sergent[137], ' aurez quelque chose sur le sel que la ville fait vendre[138]. La' reçoit en gage les meubles de ceux qui ne peuvent payer les les[139], vous en serez séquestre[140]; elle les fait vendre, vı serez priseur. Si dans vos fonctions vous êtes injurié, on · paiera le lait dit[141], et l'on vous paiera le hutin[142] si l'on · maltraite. — Je veux être cuistre! — Ah! vous êtes glori Eh bien! les honneurs ne vous manqueront pas plus que les · fits : chaque année, au repas d'usage, tous les sergents dînerez, ainsi que vos femmes, avec le maire[143]; vous dîn encore avec le maire le lendemain de son élection[144]. — N non! je veux être cuistre! — Vous avez bon œil, bonne ore aimez-vous mieux être guette de nuit? Vous n'aurez, à la rité, que trois, quatre livres de gages[145], mais il vous revi bien des émoluments. Vous serez payé toutes les fois que ' sonnerez la grande et la petite cloche du beffroi[146], et vous s sonnerez souvent. Vous les sonnerez d'abord aussitôt que l maires des métiers auront élu le maire de la ville[147]; vous l sonnerez lorsque le maire élu prêtera le serment aux chano nes[148]; vous les sonnerez lorsque le peuple jurera au roi de ı pas recevoir de garnison[149]; vous les sonnerez lorsqu'on publie les déclarations de guerre; vous les sonnerez lorsqu'on publie les traités de paix[150]; vous les sonnerez aux mariages des pri ces[151]; vous les sonnerez lorsqu'on imposera les aides[152]; vo les sonnerez lorsque les aides cesseront. A toutes ces offres jeune homme répondait : Je veux être cuistre! je veux être cu tre! Mais, insistait le clerc de la ville, qu'est-ce qui pourrait do vous tenter? Les emplois de portier, de garde-porte, de port clefs, à vingt sous de gages[153], sont trop pauvres et trop ba ceux des chefs de la commune sont trop riches et trop hauts. I maire a quarante livres de gages[154]; il est habillé par la vill qui lui fournit jusqu'à ses gants[155], jusqu'à ses lunettes[156]. I capitaine de la ville a cent vingt livres de gages[157]; le roi nomme, et c'est toujours un grand seigneur[158]. Le jeune hom ne cessait de dire que, pût-il avoir ces diverses charges, elles lui conviendraient pas; qu'il voulait être cuistre, absolum cuistre! Puisque vous êtes résolu à nous quitter, répliquait clerc de la ville, pensez-y. Où trouverez-vous un Hôtel-de-Vi qui ait tant de biens, tant de richesses, tant d'abondance, tant joie? un Hôtel-de-Ville qui se divertisse, qui fasse bonne chè qui boive aussi souvent? Ambroise, souvenez-vous des past des repast qui ont toujours lieu au renouvellement du maire[1] à la mort du maire[160]; souvenez-vous du bon déjeuné de fê

la municipalité va au pèlerinage de Saint-Eloi, du bon de tripes lorsqu'elle revient de la procession[161]; souve- ru'ici le vin coule continuellement, que la ville tous les présents[162], qu'elle en offre de grands pots aux —, qu) en envoie à beaucoup de bourgeois pour leurs l , leurs banquets[164]; souvenez-vous comment ses à la fête de Noyon, aux grandes fêtes, ou au li absolu[165], ou même seulement au jour que le l'Oise au nom de la ville[166]. Enfin sachez que ce gens qui ont quitté notre Hôtel-de-Ville s'en re- lorsqu'ils ont froid, lorsqu'ils ont faim, et surtout lors- soif.

, ajouta mon fils, je suis passé dans des villes où les ont, au contraire, si pauvres, qu'elles ont deman- la réduction du nombre de leurs officiers municipaux, ell ne pouvaient payer les frais de leurs robes[167]. pas ces municipalités qui, au passage du roi, lui tonneaux de vin, comme la meilleure harangue[168], de êl, donnent jusqu'à trois cents oisons aux de tel Ville[169]. Ce n'est pas aux échevins, aux , qu'on dit Messires, Messeigneurs[170]; ou tout au plus *saiges hommes*[171]. Aux lettres gran ges, lacs en soie rouge, sceaux en cire répondent des lettres sur parchemin ou sur pa- marges, lacs de coton, sceaux de cire sortant de la -.

ne le savez que trop, il y a des municipalités assez ri- i n'ont pas d'Hôtel-de-Ville en propriété[173]. Combien de rais désiré d'être de Rouen ou de Bordeaux quand on me ait quel était le genre d'architecture du nôtre[174]! A Cler- c'est pis, la municipalité tient ses séances dans une église, donnances sont appelées les actes de la chapelle[175]. ai guère vu d'Hôtels-de-Ville dont les bâtiments se trou- assez spacieux pour les assemblées générales des habi- ci nous sommes fort heureux d'avoir la salle royale[176], la belle salle capitulaire des frères prêcheurs[177].

emarqué dans ce voyage, continua mon fils, que les im- , les privilèges d'une ville, font plus pour son accroisse- l'un grand chemin, qu'une grande rivière. Lorsque les villes sur le penchant des côtes offraient à mon œil des s remplis de maisons neuves, hautes, serrées, et d'autres s où de vastes enclos de jardins n'étaient bordés que de maisons délabrées, mal couvertes, je disais : De ce côté

il y a des priviléges ; de ce côté il n'y en a pas[178]. Je le d dais, cela se trouvait vrai. Cependant les apparences une me trompèrent.

Je traversais une belle plaine diaprée de moissons et de verdoyants ; au milieu une colline pour ainsi dire arro compas, façonnée pour ainsi dire au tour, était couronné belle ville qui élevait dans le ciel ses clochers, ses tours, mes. J'approche ; j'entre. La ville était morte ; je vois son vre, ses ossements. Les maisons étaient presque désertes ; rencontrais que des pauvres, des ecclésiastiques, des femn vieilles ou laides. On venait de retirer à cette ville un pri d'exemption du logement des gens de guerre[179] ; on ven l'accorder à une vieille ville voisine. Elle était sur mon ch j'y passai : elle se vivifiait, elle se rajeunissait. En effet, je prends que les artisans, les marchands, ne veulent pas de doyers, qui souvent ne sont payés de leur solde que lorsqu'ils changé de garnison. Je comprends encore mieux que les père famille qui ont de jeunes filles, les échevins qui ont de je femmes, craignent les jeunes archers, les jeunes chevau-lég les jeunes artilleurs et toute la jeune milice. Je me suis quel fois demandé comment on n'avait pas bâti de grandes mai pour les cloîtrer[180]. Je m'en suis donné successivement plusi raisons ; enfin je me suis fixé à celle-ci, qui m'a paru la plus vr la plus simple, la plus naturelle, la plus dégagée de toute ér tion, de toute prétention, la plus bourgeoise, la meilleure ne l'a jamais fait, ce n'est pas l'usage.

J'arrivai à Therouane un vendredi : les habitants y ét aussi bien habillés qu'un jour de dimanche. Cette ville attir riches et pacifiques bourgeois par ses beaux priviléges. U rain ne peut y porter ses armes ; s'il maltraitait ou seulem menaçait un habitant, ceux qui seraient présents devraie prendre et l'amener devant la justice ; et dans le cas où il fi sistance, aussitôt la cloche sonnerait, les portes de la vil fermeraient, tout le monde serait obligé d'accourir, sous p de payer vingt sous d'amende[181]. Les forains le savent, tiennent pour dit : jamais à Therouane la cloche ne sonne.

Au Mans les bourgeois ne peuvent être contraints d'être diens des biens saisis à leurs voisins[182]. Au Mans on ne vendre, on ne peut acheter du pain ni de la viande que ho la ville[183]. Otez au Mans un de ces priviléges, il y aura n de population, et il y en aura encore beaucoup moins si vo ôtez les deux.

Que d'argent à Tournai ! dis-je à un voyageur. Que d'o

En savez-vous la raison? lui demandai-je. Oui, me répon-
it : les habitants ont la permission de tenir des *tables* d'u-
s [184].

Pe an, vous pouvez avoir des serfs, des esclaves [185].
t, tout homme, quelle que soit sa condition, y de-
[186].

n llier, on ne peut vendre du blé qu'à l'orgerie [187].
g d nombre de villes, on ne peut vendre des mar-
es qu'à la halle [188]. A Aigueperse, on peut vendre et
blé, du vin, des marchandises dans toute la ville [189].
, bien qu'ils soient contraires, par cela seul
ont privil , attirent grand nombre d'habitants dans ces

l ous fait trouver une pièce de drap à Mimizan,
e que vous soyez, vous avez le droit d'en couper
p vous [190].

rain par moi-même qu'en France il n'y avait
s qui n des privilèges [191], et que parmi ces pri-
avait jours quelqu'un qui lui était particu-
[192].

mon père, que je vous parle enfin de votre future
e. J'avais pris des notes dans plus de trente villes, dans
trente municipalités, sur plus de trente demoiselles, et
nt sur celles de Manosque, en Provence, qui devaient
cessairement leur fortune fort sûre, puisque les débi-
de la plus petite somme ne sont pas admis aux offices mu-
ipaux de la ville [193]; et cependant mon choix était encore in-
tain. A Limoges, il ne le fut plus. Long-temps j'avais cher-
de ces beaux yeux noirs de Laon, pleins de feu, qui vous
nent jusqu'au fond de l'âme; quand je fus dans le Midi, j'en
en si grand nombre, qu'il en arriva comme des raisins en
s de vendange : il y en a tant qu'on ne s'en soucie plus. Je
ais cependant pas entièrement perdu le goût des yeux noirs;
, en les cherchant, j'avais rencontré de si beaux yeux bleus
ue j'en avais pris aussi le goût. Un officier municipal de Limo-
es se trouva avoir une fille de dix-sept ans, dont les yeux réu-
aient, par un mélange, chef-d'œuvre de la nature, ces deux
urs. Je me sentis aussitôt comme attaché par une indes-
le chaîne à Limoges; il y avait d'ailleurs dans cette ville
oi s, et ce titre, à côté de celui d'échevin, me paraissait
que. De plus, les formes municipales me plaisaient; de
encore, la jeune fille et son père étaient d'un caractère fort
, fort à rechercher par notre génération des têtus. Le père

me dit qu'il se croyait certain, lorsqu'il serait sorti de
d'y faire entrer son frère aîné, ensuite successiven
autres frères, ensuite moi. Il m'en fournit toute sorte
ves. Alors, mon père, je donnai votre parole pour
et je l'engageai sous la peine de cent livres de dédit.
ajouta-t-il, ne craignez pas le dicton du vieux te
Champenois et les Limousins : vos petits-fils ne p
voir de l'esprit; au quinzième siècle il ne peut pl y
bêtes. Mon fils, lui répondis-je, vous avez bien
avez très bien fait. Allez vous marier, et à votre noc
au nom de votre père, échevin de Troyes, tous les
Limoges.

Il s'était passé un an et plus depuis le départ de
aîné, et je n'en avais pas encore reçu de nouvelles.
mon anxiété. Un jour que nous étions à dire grâces ap
j'entends crier dans la rue : L'hôtel de messire Lapier
de messire Lapierre! Un moment après on frappe à
les domestiques ouvrent. Un jeune homme descend de
val, qu'il appelle son roussin : c'était mon fils. Une j
descend de sa jument, qu'elle appelle sa haquenée :
femme. J'embrasse mon fils. Je veux embrasser ma b
elle me fait une révérence, suivie de plusieurs autr
déjà mon grand bonnet de nuit sur la tête; je lui en f
suivi de plusieurs autres, et nous en demeurons là. N
commencer la veillée à la lueur du feu. Les domesti
mèrent les lumières de la salle; nous y entrâmes,
assîmes. J'avais beaucoup de questions à faire à mon
lui qui prit la parole. Mon père, me dit-il, la g r
blesse, continuellement sur le champ de bataille, y
tôt enterrée tout entière si elle n'était continuellement re
par l'élite des familles bourgeoises. Toute ma vie, de
de raison, j'ai pensé que c'était le tour de la nôtre; et
partis pour chercher à me marier, je résolus non se
comme mon frère, de ne prendre femme que dans
municipales, mais même de ne prendre femme que dans
sons municipales nobles.

J'allai d'abord tout droit à Toulouse : la noblesse du C
un si grand renom [104] ! Les jeunes filles seraient, à Toulo
jolies qu'ailleurs, si elles entendaient la langue d'Oui,
elles ne s'en moquaient avec de grands éclats de rire,
vent étaient toute la réponse qu'elles faisaient à mes comp
Comme cependant j'apprenais tous les jours un peu de l
gulière langue, j'aurais fini par me faire écouter, si l'une c

i avait beaucoup d'esprit, qui me voulait peut-être même quelque bien, ne m'eût dit en langue d'Oc et en langue d'Oui que jamais Champenois ne serait capitoul à Toulouse.

Les jeunes Bordelaises ne me parurent guère plus polies. Elles rient la même langue; elles rient au moins autant de celle d'Oui. Je ne leur eus pas plus tôt fait connaître mes intentions qu'elles m'entourèrent toutes en s'écriant : A Bordeaux! à Bordeaux! un Champenois jurat[195]! un jurat champenois! jamais! jamais! J'étais enflammé de colère, car on sent bien que je ne pouvais l'être d'amour.

Je me retirai honteux, confus. J'arrivai à Saint-Jean-d'Angeli. Heureusement on y entend et on y parle un peu la langue d'Oui. Les nobles demoiselles de l'Hôtel-de-Ville[196] ne rirent pas trop de moi.

Celles de Niort ne rirent pas du tout : elles sont filles des nobles jurés[197], et non des nobles jurats. A Niort, la langue parisienne est aussi commune que la langue bordelaise.

Je n'avais sans doute rien à craindre à Bourges, encore moins à Tours, municipalités qui anoblissent[198]; mais chat échaudé craint l'eau froide. Je ne savais pas bien où s'arrêtait la langue d'Oc, la langue des jeunes rieuses, et, sans quitter les provinces de l'occident, où sont les municipalités nobles[199], je m'avançai aussi vite qu'il me fut possible vers le nord, résolu d'aller jusqu'à Abbeville[200], jusqu'à Arras[201], s'il le fallait. Je n'eus pas besoin d'aller si loin.

Quand on parle d'Angers, pourquoi ne dit-on pas que c'est la ville des belles filles? On pourrait dire aussi que c'est la ville des gens d'esprit. Les échevins en sont remplis. Le maire les passe tous, et le sous-maire passe le maire. Il contrefait le langage et l'accent du pays de la langue d'Oc à vous faire mourir de rire. Il recommençait, je riais encore; il recommençait encore, je riais plus qu'auparavant. Enfin je lui appris dans quelle intention j'étais venu à Angers. Tout de suite, et sans me dire un seul mot, il renverse la tête en arrière, et, regardant le plafond, il se met à crier : Pétronille! Pétronille! Il attend un moment, et, penchant sa tête vers le plancher, il se mit de nouveau à crier : Pétronille! Pétronille! Voici aussitôt accourir sur la pointe des pieds, élégante, fraîche, leste, légère comme les Grâces, une jeune demoiselle de dix-neuf ou vingt ans, à qui j'en aurais donné tout au plus seize. Le sous-maire me laissa d'abord regarder tout à mon aise; dans les premiers moments, il m'aurait d'ailleurs été impossible d'écouter. N'est-ce pas, me dit-il, qu'il n'y a rien de plus beau que le sang noble? Qu'en pensez-vous? Ah!



n'êtes-vous pas de mon avis ? Mademoiselle est petite-fill fort honnête drapier, nommé maître Legras et fille de m gras, conseiller de l'Hôtel-de-Ville : car ici les charges de ler anoblissent [202] comme celles d'échevin. Feu messire dépensé plus rapidement sa fortune que son père l'avait mais il l'a dépensée noblement. A sa mort il n'a absolum laissé au monde que cette belle personne, toute pétrie de v talents et de perfections ; elle chante à ravir, danse de mê bien que les connaissances du blason, autrefois si aujourd'hui fort répandues, je ne sais trop si en cette pa qu'un peut se dire plus habile. J'en parle ainsi parce qu suis pas son père ; mais je l'aime autant que si elle était r En qualité de parent et de tuteur, je me chargerai, lorsq mariera, du ménage pendant une année, et, s'il y a frais des premières couches. Ah ! c'est trop, dis-je e il suffit de Pétronille.

Je demandai et j'obtins la permission de lui l de mettre à un de ses jolis doigts un anneau de quelques jours après, d'y mettre un anneau nuptia. Au de neuf mois, jour par jour, j'ai été père et vous avez ét père d'un petit gentilhomme : car je fus conseiller de l'H Ville, par conséquent noble, le lendemain de mon père, ajouta-t-il aussitôt avec empressement, bi que sois plus bourgeois, je n'en suis pas moins toujours pacif craignez donc pas que je sois obligé d'aller me faire tuer court, à Montlhéri, à Fornoue, ou bien ailleurs. Les la municipalité, le roi lui-même le dit, sont toujours cessaires à la défense de la ville, et, à cause de ce, du ban et de l'arrière-ban [203]. Il y a plus, nos succession partage comme celles des roturiers [204] ; nous avons les a des nobles : les exemptions, l'épée, les chausses rouges avantages des bourgeois : la tranquillité, la longue vie. lui répondis-je, les bourgeois ne dérogent pas en dev bles, je ne vous blâme pas : mais vous n'êtes pas encore vous allez avoir affaire avec toute la famille.

Je n'avais que trop raison de parler ainsi. Le lend grand matin, il s'était répandu le bruit dans toute la vi mon fils était de retour, et qu'il voulait épouser une fille car cette fois la renommée, au lieu d'aller au delà, était en deçà de la vérité. Mes frères, mes sœurs, qui sont d nération des doux, se tinrent chez eux ; mais mes fill gendres, ayant à leur tête les frères et les sœurs de ma viennent en foule à la maison, remplissent la grande sall

i s'était réfugiée dans une pièce voisine, est obligée
lre.
ie garde-clés [206], mon beau-frère, entre le premier.
que des fous parmi mes neveux! dit-il à mon fils.
ısin le chanoine, sous prétexte de carnaval, courait
ıbit bleu, monté sur des patins [207], une plume au
enfin vêtu comme il y a trente ou quarante ans les
a fête des Fous, que la décence de notre siècle a
t fait supprimer [209]. J'avais les clés de la ville à la
e le rencontrai; je le ramenai à grands coups sur le
édrale. Et maintenant, toi, pour t'honorer, tu veux
a famille; tu es bourgeois par ton père et par ta
prises la bourgeoisie, tu veux t'allier à une famille
apprends que je tiens sous clé toute la ville, et
n laisserai jamais sortir pour faire une pareille sot-

le la ville, le procureur de la ville, l'un mon autre
'autre l'époux de ma fille aînée Jacqueline, arrivè-
feu. Que m'a-t-on dit? qu'ai-je entendu? le croirai-
ı fils l'avocat de la ville; quoi! tu préfères une fille
ın épouse? Mais en quoi la noblesse l'emporte-t-elle
r la bourgeoisie? Il y a des villes où les bourgeois
sires [210]; il y en a où ils portent l'épée; il y en a
ıt les éperons dorés [211]; il y en a où ils chassent
ête rousse [212]; il y en a, et tu devrais le savoir, où
s nomment, font les nobles [213]. Si je me bats contre
porte la pointe de l'écu en bas, je la porte en
st toute la différence. Voilà bien de quoi vouloir épou-
le, peut-être laide, peut-être vieille, peut-être pau-
que tant de jolies, jeunes, riches bourgeoises, à qui
te dois, te donneraient leur main! Ne m'as-tu pas
, n'as-tu pas entendu dire cent fois dans ta maison,
ın les bourgeois paient une pension au Dauphin [215],
helle le roi prête serment à genoux devant les bour-
e roi le sait bien, les bourgeois sont beaucoup plus
ıe les nobles: aussi il les aime plus, aussi il va dîner,
eux [217], y faire le compère; enfin, voulant autant
être bourgeois, il signe sur le registre de la grande
s bourgeois [218]. Le duc de Guyenne, son frère, est
les bourgeois de Rouen, qui, suivant l'usage, lui
loigt un anneau en signe d'amour et de perpétuelle
Mais n'as-tu donc pas vu des lettres du roi? des
s, dont la suscription, écrite sur la bande volante,

détachée du corps de la lettre, à laquelle elle ne tient que] extrémité, porte : « A nos amés et féaux l'admiral de Fra » aux bourgeois et habitans de nostre ville de...»?[220]. Voud alors ne pas être bourgeois? Le roi d'Angleterre Henri VI fils ou petit-fils d'un bourgeois[221]. Je n'ai jamais lu ni en dire qu'il fit comme toi, qu'il reniât la bourgeoisie. Au reste t'arrivera-t-il ici, où nous ne sommes pas régis par la cout Basques, qui prennent les femmes à l'essai[222], si ta f n noble et qu'elle soit méchante? Tu ne pourras pas, ainsi q bourgeois, la corriger manuellement; ce sera au contr qui te corrigera, et tu paieras, comme à Montluçon, l des maris battus par leurs femmes[223]. Enfin, mon neveu Lapierre, si tu épouses une fille noble, elle te donnera l'en devenir noble; et si, au lieu d'être un des premiers de to d'être échevin de Troyes, comme ton père, tu de derniers de celui des nobles, dans ce cas je révoque aussito testament où je t'institue mon héritier, et je donne tous mes à l'œuvre, ou plutôt, à l'exemple de ma sœur[224], aux tions de la ville.

Ah! mon frère Pierre Lapierre, dit à mon fils le procureur la ville, vous désirez que votre postérité soit noble, que ne p lez-vous? Il me sera facile de vous trouver, au lieu d'une déd gneuse et fière demoiselle d'Hôtel-de-Ville, une demoiselle no de nom et d'armes, qui ira accoucher de vos enfants entre A et Marne, où le ventre anoblit[225]. Mais plutôt demeurez par nous, vous et les vôtres; ne soyez pas si sot que de vous fa noble. Y a-t-il rien de plus ennuyeux que la vie des châtea où il n'y a guère d'autre amusement que celui du singe, du f et du nain? Les nobles jouent-ils, comme nous, à cache-cache la main-chaude? Ils se ruinent en parades, en tournois; m rions, nous, bien davantage à décrocher l'oie au bout du ma ou à la promenade du bœuf-gras[227]. Je ne trouve pas d'aille leurs femmes plus jolies à porter l'oiseau sur le poing que les nôt à baiser leur petit chat. Les nobles se fêtent rarement, et cha fois ils se ruinent, tandis que nous nous réunissons autour d'u table où seulement la nappe est mise, où chacun porte plat[228].

Messires, vous le savez. Lorsque dans la bourgeoisie la no breuse parenté a rempli ses devoirs, soit envers les vivants, envers les morts, chacun se retire. Au bout de quelques heu nous nous retrouvâmes seuls. Ma belle fille reparut. Son vis rondelet s'était un peu allongé. Mon fils n'avait guère meille contenance. Le lendemain au matin il vint me dire qu'il vou

ur aller tenir son ménage. La clef de mon coffre-fort
ie à ma ceinture. Je la lui donnai. Un moment après
ivec l'air de quelqu'un qui est un peu attrapé. Il avait
tout emporté jusqu'à la plus petite pièce. Ma belle-
une révérence fort sèche. Mon fils prit aussi congé par
ssade fort cérémonieuse. Toutefois bon sang, surtout
e Lapierre, ne peut mentir. Dès que ma belle-fille eut
talons, mon fils rentra les yeux baignés de larmes.
, je vous aime toujours. Mon fils, je vous aime plus
.

roisième fils nommé Tranquille Lapierre. C'est un de
s de qui on ne peut dire ni qu'ils font mal, ni qu'ils
car ils ne font rien. Mon fils, continuellement haran-
ienté par ses oncles maternels, les a fuis tant qu'il a
:at de la ville y a perdu son latin et même son grec.
nent s'y est pris le capitaine garde-clés.
ibord inutile de vous rappeler que notre siècle, en tout
ort, a voulu équilibrer les populations des villes, de
:re qu'il a quelquefois, pour ainsi dire, transvasé le
des unes dans les espaces vides des autres. Ainsi une
le été désolée par les guerres ou les maladies, a-t-elle
is qui, faute d'habitants ne pouvant être louées, tom-
ine, tout aussitôt que le roi en est informé, les offi-
icipaux des villes où la population trop nombreuse
à devenir difficile à être gouvernée reçoivent l'ordre
tant de centaines ou de milliers d'habitants de tout
tout état pour les envoyer demeurer dans la ville dé-
'. Je ne nie pas qu'il soit dur, lorsqu'on se plaît à vivre
r dans le lieu où l'on est né, d'être obligé d'aller vivre
au loin dans un autre ; qu'il soit dur, lorsqu'on tient à
, à son bien, d'être obligé de les vendre. Mais aussi
nveillance, que d'affection royale, pour celui qui est
de changer de domicile ! Don d'habitation, don de
ndant les premières années, paiement des dettes atter-
ttres de répit pour le jugement des procès, ou souvent
ore, *committimus*, privilége de faire juger tous les pro-
quêtes du Palais ou aux tribunaux qui sont le plus à
Malgré tous ces avantages, Tranquille, comme bien
ie se souciait guère de changer de ville. Il aimait d'ail-
e d'un gros épicier qui demeure vis-à-vis notre maison.
ours la jeune personne passait plusieurs heures à la
:bout entre deux pots de fleurs, à se faire regarder, et
urs Tranquille en passait autant à la sienne, assis, fixe,

sans bouger de place, à la regarder. Bien que ces amours fu fort innocents, ils déplurent au capitaine garde-clefs. Tranq qui est de la génération des têtus, n'en persista pas moins. le capitaine vous le fit inscrire sur l'état des habitants qui vaient partir de notre ville; il y fit inscrire aussi une de ses j parentes, qui se chargea de donner de la vivacité au car de Tranquille. Je conviens des défauts de mon fils; mais il n'était pas moins mon fils : j'aimais à le voir.

O Messires! que nous sommes malheureux, nous bourg Jamais repos dans nos maisons, et hors de nos maisons c'est crois, encore pis. A la Saint-Barnabé dernière, jour du re vellement de la municipalité, il y a trente-neuf ans, peut quarante, que j'exerçais de petites ou de grandes charg l'Hôtel-de-Ville. Je voulais me retirer, et, comme je ne fais sans le dire d'avance, l'avocat de la ville, le procureur d ville et le capitaine garde-clefs, en ayant été instruits, acco rent. Comment! s'écrièrent-ils tous ensemble, à soixante ans, dans la force de l'expérience, après un si long apprentis des affaires municipales, vouloir les quitter! Ne semble-t-il que nous soyons à Dijon, où les échevins nouvellement élus obligés de donner de l'argent à la ville[231]? Si vous ne cha de résolution, nous y mettrons ordre. Il y a des lois en Fr pour forcer les magistrats à ne pas priver de leurs lumièr de leur capacité l'administration publique. A Aigueper Montferrant, on les retient bon gré mal gré sur leur siège Mais sans aller si loin, tout près d'ici, le maire de la vill Sens voulait aussi ne plus être maire. Les sergents vous arrêté comme il s'en allait faire le fainéant à sa ferme, vous saisi, vous l'ont reconduit à l'Hôtel-de-Ville[233], où, da même heure, il a jugé de nouveau les différends des citoyens applaudissements de toute l'assistance. Je suis de la génér des dociles. Je me laissai amener à la messe des élections échevins[234], et, au sortir, je consentis, si on le voulait absolum à être réélu. Je le fus le premier, et au premier scrutin. les temps deviennent de plus en plus difficiles. Ma peine a mentée; elle augmente chaque jour.

Autrefois, au commencement de mon échevinage, qu pendant les offices de la fête de la Saint-Charlemagne[235], j'a siégé en robe au milieu du banc des bourgeois, et que j'a soutenu pendant plusieurs heures le poids des regards du pu on trouvait que j'avais beaucoup fait. On trouvait que j'a bien employé mon temps quand je n'avais mis que huit j pour faire peindre la figure cartonnée de notre ville, qui d

au roi à son entrée[236]; quand je n'avais mis qu'au-
nps pour faire forger en argent les clefs qui devaient
sentées[237]; quand je n'en avais mis guère plus à exercer
is cents enfants, habillés et coiffés de rouge, à crier
faud: Noël! Noël[238]!
papegai, pour faire boire les compagnons archers[239],
ndais qu'une demi-journée; on me la donnait toute.
le lundi pour goûter la soupe grasse des hôpitaux et
, tout le vendredi pour goûter la soupe maigre.
fois des subsides extraordinaires excitaient les mur-
euple. Afin de faire diversion, il fallait lui donner des
spectacles publics[240], les annoncer, attirer les étran-
concours des divers jeux. On me chargeait de pour-
rovisionnement d'une plus grande quantité de vivres.
des crieurs et des crieuses dans les villages voi-
était là toute ma tâche, et on me félicitait de l'avoir
e.
je passais dans tous les corps de garde. Mes amis,
le la chandelle, de l'huile[242]? Oui, oui, maître La-
uite des remercîments tant et plus; ensuite, en me
ntendais: Le bon échevin! le bon échevin! S'il fai-
je montais au haut des tours, je visitais les guets en
: Mes amis, avez-vous assez de bois, de fagots, de
? C'étaient de plus grands remercîments, et j'enten-
: Le bon échevin! le bon échevin! Si le vent était
montais au haut des clochers, où l'on veille pour dé-
incendies[244]. Mes amis, disais-je aux gens de garde,
st une ville de bois. On vous en a confié l'existence.
ous comment Poligny a brûlé. Il n'y est resté qu'une
moitié d'une rue[245]. Et j'entendais dire: Le prudent
prudent échevin! Et cela durait tout le temps que je
l'escalier.
le maire, qu'on appelait alors le président, me disait:
, Lapierre! Continuez à avoir l'œil sur les peseurs,
rs, sur l'horloger[246]. Poids juste, mesure juste pour
mécontentement du peuple! Heure juste pour le

ensuite on me charge de juger à mon tour, et pour
rs de tenir l'audience[247]. On me fait asseoir sur de
ins; on me met à écouter les causes les plus longues
nnuyeuses. Le moyen de ne pas dormir devant tant
ssiers, qui sans autre façon vous crieraient: Maître
ous fermez les yeux! Maître Lapierre, vous dormez!

Ç'a été bien autre chose quand enfin je me si police. De crainte de tomber dans le cas de l'arr traire pour laquelle nous échevins sommes si sév nis[248], je laissais en liberté ceux qui me semblaien bien gagné leur place à la prison, et alors tout le mo Le lendemain j'étais plus sévère; tout le monde n criait davantage.

Quoiqu'il n'y ait que du bien à dire de la munici dit quelquefois du mal. Je voulais doucement traiter qu'on amenait. Les autres échevins me forçaient à à la prison. Véritablement dans ce cas la volonté a melle[249].

A la fin de l'année, lorsque j'étais obligé de mo pour aller publier dans tous les carrefours l'état d condamnées à des amendes[250], bien que je le l fort bas et fort doux, je vous assure que je ne re toujours des bénédictions.

Maintenant, après le bail des fermes de la ville, tant d'enchérisseurs, où l'on a bu tant de vin[251], où cassé tant de verres[252], on m'a fait passer aux fi c'est plutôt aux enfers que je devrais dire. Les fi ville, y a-t-il rien de si difficile à administrer? En vous rencontrez un receveur ou argentier honnête n'est pas habile, et s'il est habile, il n'est pas honnê cependant il est possible d'en rencontrer un en n honnête et habile, tel que celui qui maintenant est i cice. Mais qu'arrivera-t-il, et qu'est-il toujours arri cas? Ce qui arrive aujourd'hui : le peuple se rend l'audition des comptes, qui doivent être rendus les po tes[253]. On procède à la lecture du compte, divisé en sous-divisé en chapitres de diverses natures de recette, et sous-divisé aussi en chapitres de diverses natures d Dès que le peuple entend lire: *Compte*... il comn fâcher. Il se fâche encore davantage, il piétine, quand en marge ces lignes droites, signe d'allocation, et q tend: « Ce présent compte fut examiné, oys et clos » ment en la halle de l'eschevinage, présents les esch » et nouveauls, conseillers, clers, officiers et plusie » geois d'icelle ville... comme il appert par les seing » de plusieurs... l'an mil...[254] », il s'en va en murmur il aime tant à murmurer, que, cette année, lorsque le quait les blancs des pages par le mot *Vacat*[255], il n comme si l'on faisait tort à la ville. Mais si quelquefoi

net *Rayé à défaut des trois sceaux au mandement*[256], il est lans la joie; il applaudit des pieds, des mains et de tout le corps, ıvec les mêmes signes que s'il pendait l'argentier.

Enfin, le compte, arrêté en trois originaux, dont le bas est pour ainsi dire ferré, clouté des nombreux paraphes, grilles et signatures des échevins, des conseillers et de tous les officiers de l'Hôtel-de-Ville, au milieu desquelles se montre celle du notaire, d e gr e belle N, couronnée de son nom[257], est ur nc ei oyé à la chambre la plus habile, mais aussi a e c ibres des comptes, à celle de Paris. un se, d mois, au bout desquels voici le c oye avec l'arrete latin de la chambre[258], précédé d'impugnations et de notes marginales[259]. J'ai pris ı am une peine infinie à faire régulariser les pièces ıanıes, t ours appuyées sur les comptes quittancés par les ın . Le maître cor r[260], rapporteur, n'est pas ı, u t lui j'au s autant aller me pendre; u r pas con de ex ons, il faut encore lui en donn tr ı ni e pendu.

ı r a qu me ur finances, on avait es- e de i; on m'avait successivei nt fait commissaire aux ıtions, commissaire aux dénombrements. Ne serait-ce donc rien, à votre avis, que la continuelle inquiétude sur la solidité de deux mille toises de boulevarts, de tours ou de murailles[261]? car l'enceinte de notre ville, divisée en quatre quartiers, où l'on compte près de deux cents rues[262], n'est pas de moindre dimension, et je dois même dire, pour les étrangers qui sont à cette assemblée, que, la toise de Troyes étant de huit pieds[263], c'est deux mille cinq cents toises de France. Ne serait-ce donc rien non plus que les recensements de deux mille cinq cents feux de gens de pourpoint, de mille feux de gens de fer, de onze cents feux de gens exempts de guet, d'une population de vingt-quatre mille habitants et de leurs armures[264]; que les recensements de huit cents chevaux, de plus de douze cent mille setiers de grains de toute espèce[265] qui existent ou qui du moins existaient il y a peu de temps dans les greniers des habitants ou des marchands de la populeuse et commerçante ville de Troyes?

Ah! Messires, avoir de la peine à vivre, et passer pour riche! travailler sans cesse, et passer pour oisif! être malheureux, et passer pour heureux! peut-on être plus malheureux?

Histoire VIII. — LE COURTIER.

Les deux plus douces figures de l'assemblée étaient incontestablement celle du bourgeois et celle du courtier. Quand le bourgeois a cessé de parler et s'est rassis, il a salué d'une inclination particulière le courtier, qui était placé près de lui. A son tour, le courtier l'a salué d'une autre inclination particulière quand il s'est levé pour parler.

Messires, a-t-il dit, chargés d'accorder les hommes et les choses, les courtiers, pour rendre les autres états heureux, rendent le leur le plus malheureux. Ecoutez-moi.

Le premier jour que j'entrai en fonctions, je m'en souviens encore, un riche fermier se présenta. Maître Thibaut, j'ai cent setiers de blé à vendre; pensez à moi. Je le lui promis. Aussitôt je vais à Romilly; je demande le syndic de la ville. Je suis conduit chez lui; je lui dis : Le temps de faire les grands pains de Pâques de quinze ou vingt livres que doit recevoir, d'après la fondation de la bonne dame Alix, chaque habitant de la ville, approche. Vous savez mieux que moi qu'à peine de les donner deux fois, vous devez les donner beaux et bons[1]. Je viens vous proposer cent setiers de froment, au moins de la qualité de celui du Déluge[2] ou des meilleures fermes de la Brie. Le blé proposé est acheté, reçu, payé. Ce jour-là je commençai à essayer mes jambes; je fis six lieues. Le lendemain, je m'en souviens encore, j'en fis dix. Ce même fermier ne pouvait vendre deux cents setiers de seigle et autant d'avoine. Par mon entremise, il parvint à les vendre à différents villages, pour leurs paiements de tailles de seigle et d'avoine[3].

Quand le chapitre de la cathédrale vient à Saint-Martin-ez-Vignes, la veille de la fête du saint, vous le savez, le curé est obligé de faire boire aux chanoines alternativement un coup de vin rouge et un coup de vin blanc[4]. Je prouvai au bon curé de Saint-Martin, qui avait quatre-vingts et quelques années, qu'il pouvait en vivre encore au moins vingt; qu'il pouvait encore avoir besoin au moins de vingt queues de vin rouge et de vingt queues de vin blanc. Je lui fis observer que cette année était une année d'abondance, peut-être unique. Je lui conseillai de profiter de l'occasion; je le persuadai. Il acheta les quarante fu-

tailles que je lui proposais : c'était tout ce qui restait au marchand par qui j'étais commis. Cette fois, si je ne fus pas obligé de beaucoup marcher, je fus obligé de beaucoup parler, de beaucoup boire.

Peu de temps après il me fallut faire acheter à un bourgeois économe des bonnets écarlates à trente sous, des aiguillettes de soie noire à dix sous la douzaine, des rubans de soie à quatre sous l'aune [5]. Il criait contre les prix ; je me contentais de répéter : Si vous voyiez comme cela vous change ! Il acheta ; il paya.

Une semaine s'était à peine passée, que j'eus bien plus à faire : j'eus à faire acheter à un gendarme un magnifique habillement sacerdotal. Vous ne pouvez contester, lui dis-je, que ce velours brodé d'oiseaux à têtes de jeunes filles [6] ne soit d'un bel effet. Il ne le contesta pas. Alors, ajoutai-je, vous voudrez nécessairement donner le calice, et il doit être d'argent doré, du prix au moins de vingt-quatre livres [7]. Le gendarme ne dit ni oui ni non. Et les burettes, continuai-je, doivent être du prix au moins de dix livres. Il secoua la tête. Au dessous de ce prix, lui dis-je, vous n'avez que des burettes d'étain à quatre sous [8]. Le gendarme ne répliqua pas. Messire, il ne nous reste plus que les chandeliers, et voilà qui est fini. Le gendarme fit alors deux tours dans sa chambre ; au premier, il me dit : Je prends les burettes d'argent ; au second, il me demanda combien pesaient les chandeliers. Six livres. Il secoua encore la tête. Je me hâtai de lui dire qu'ils étaient en cuivre [9]. Il ne répondit rien ; il alla chercher l'argent.

Mais j'aurais dû vous dire plus tôt que, m'étant dégoûté des fonctions de courtier de denrées [10], je m'en étais démis ; que je m'étais fait recevoir à la cour du bailliage courtier de mercerie [11]. Je ne gardai pas long-temps ma nouvelle place, dont les profits me semblaient trop restreints. Je la cédai à un de mes frères, qui, faute de meilleure, la trouva excellente.

Je devins courtier de chevaux [12]. D'abord je gagnai quelque chose à faire acheter des chevaux qui avaient les quatre pieds blancs et qui ne payaient pas de péage [13]. Mais je n'ose vous dire que force me fut d'être en même temps courtier de mulets et d'ânes : j'étais dans le Poitou. A la fin, je me lassai de m'entremettre entre les coups de pieds et les coups de fouets ; je voulais, mais je ne savais comment sortir de ce genre de courtage où je m'étais imprudemment engagé, quand il m'arriva à point nommé un autre de mes frères, grand, leste, maigre, élancé, jeté pour ainsi dire dans le moule d'un courtier de chevaux. Je me dévêtis et l'investis de mon office.

Bientôt après je me fis courtier de biens-fonds[14]; j'attendais qu'on vînt me dire : Je veux vendre, Je veux acheter, Je veux échanger but à but, Je veux rendre, Je veux qu'on me rende. Je recevais le mouvement des affaires pour le donner; mais je ne le donnais jamais, jusqu'à ce que mon fils, grandissant à vue d'œil, parcourant sans cesse les campagnes, son gros bâton d'épine à la main, notant, figurant les possessions de terre irrégulières, les carrant, les arrondissant par des projets d'échange et de contre-échange, me prépara, non sans beaucoup de peine et de sueurs, le travail de ce courtage, qui alors commença à me valoir quelque chose; mais je trouvai juste de le céder à mon fils aussitôt qu'il eut l'âge requis.

Depuis que je suis devenu courtier général, j'ai établi un courtage de toute espèce d'affaires.

En ce moment le courtier a tiré du retroussis de sa manche un petit rôle en parchemin de six ou huit pouces de long sur deux ou trois de large, et, multipliant avec plus de rapidité qu'auparavant les gestes de ses deux points fermés, par lesquels il figurait deux personnes disputant l'une avec l'autre, et finissant l'une et l'autre par s'accorder, il a dit : C'est le journal de mes principaux gains; vous allez vous convaincre combien, dans le courtage général même, nous sommes malheureux.

Le premier de l'octave Saint-Jéhan, dix sous.—Vers les neuf ou dix heures de ce jour, a continué le courtier, en posant son parchemin, il entre chez moi un homme aux cheveux crépus, à l'œil ardent, qui me dit : Il m'est échappé de reprocher à un de mes voisins d'avoir été Anglais, lui et toute sa famille; il a porté plainte : je serais bien content d'acheter son désistement par la moitié de l'amende en pareil cas prononcée par le juge. Vous avez eu tort, lui dis-je; vous savez qu'il n'est pas agréable d'être appelé Anglais depuis que le duc de Bedfort a fait brûler la Pucelle[15]. Il en convint. J'allai chez ce voisin. Maître Pierre, lui répondis-je quand il se fut plaint à moi d'avoir été appelé Anglais, l'offense n'est pas si grande que vous le croyez; mal à propos d'ailleurs vous prétendez que les Anglais, entre autres torts envers nous, ont celui d'avoir usurpé la Guienne. Éléonore, qui en était légitime héritière, la porta en dot à leur roi, mais à un prix qui n'aurait convenu ni à vous, ni à moi, ni à bien d'autres[16]. Il en demeura d'accord, et se contenta de la moitié de l'amende. J'eus six sous d'un côté et quatre de l'autre.

Le jour de Saint-Ladre, des indulgences. — Une vieille damoiselle, a continué le courtier, en regardant et en posant son parchemin, se présenta chez moi, le perroquet sur son poing[17].

ne les bourgeoises qui veulent singer les femmes nobles. me dit qu'elle avait autrefois et toujours tenu le parti du in et des Armagnacs[18]; que les Bourguignons de cette ville va pillé son château, ravagé ses biens et traité encore plus personne. Oh! lui dis-je en l'interrompant, auraient-ils ut encore pis? Les trois états des villes, le clergé, la noblesse et bourgeoisie, ont obtenu partout des lettres de rémission et solution si amples, qu'elles contiennent la nomenclature de ous les méfaits imaginables[19]. Elle me dit alors que cette belle o re couverte de cerceaux[20] dans laquelle elle était venue lui appartenait pas; qu'elle était bien pauvre, eu égard surout à la maison dont elle descendait. Je me déterminai à aller z les anciens chefs de parti, qui avaient vieilli, qui devaient plus traitables. Ils se mirent à rire, et me dirent que tout passé devait être oublié, et que, quant à eux, ils ne s'en souenaient plus. Je leur répondis que je réclamais pour la petiteièce du petit-neveu du pape Urbain V. Alors il se conseillèrent, lui donnèrent enfin quelque chose; ils ne me donnèrent rien. a ille damoiselle me dit qu'il devait y avoir des indulgences ceux qui assistaient les pauvres familles des papes, et que ement je les avais bien gagnées.

Le jour de Saint-Leu, rien. — Pendant les troubles, où l'on itait si mal les biens et les personnes des demoiselles, grand n ore de gens fuirent des villes, laissant leurs maisons, qui èrent en ruine. Les villes auraient été dépeuplées, si les raonnances n'avaient conféré la propriété de ces maisons à qui es rebâtirait. Un bourgeois fugitif, rentré dans sa ville natale le oir, ne put jamais retrouver sa maison; il la retrouva le lendenain, mais toute neuve, toute blanche, toute belle. On lui aprit qu'après les deux cris de quinzaine en quinzaine on l'avait djugée à un autre[21]. Ce bon homme, tout désolé, vint à moi; il ne promit de me faire part de ce que j'obtiendrais de l'adjudiataire. J'allai le trouver, je lui proposai de payer une petite omme quelconque à l'ancien maître de la maison. Il se mit en olère, et me dit qu'il était chez lui de par le roi[22]. Et voici, jouta-t-il, la réponse qu'à l'avenir je ferai à pareil message: il ne ferma la porte au nez.

La vigile des Quatre-Couronnes[23], deux sous. — Une fille de égère vie[24], comme on dit dans certaines villes, crut qu'elle agnerait davantage à mentir. Elle accusa de viol un jeune omme riche. L'accusation fut reconnue fausse, et elle fut conlamnée à l'amende[25]. Les courtiers, nous sommes assez maleureux pour être obligés de recevoir tout le monde. Elle vint

me parler. J'allai parler à l'accusé : je lui exposai que l'état de l'accusatrice devait par le temps actuel être bien mauvais, puisqu'elle était réduite à mentir pour vivre ; qu'il eût pitié d'elle; qu'il se contentât du quart de l'amende. Il y consentit, mais il ne me donna rien. J'avais reçu deux sous, je n'en reçus pas davantage.

La Saint-Simon et Saint-Jude, dix sous. — Des jeunes gens avaient brisé les portes d'une maison publique : ils me prièrent de m'interposer pour arrêter les plaintes de la justice. Je fis venir celle qu'on ne peut nommer par son nom, et que je nommerai la supérieure. Elle vint. Il me fallut écouter tous les détails de cette honteuse nuit, bien que je ne cessasse de dire : En voilà assez ! en voilà trop ! je suis parfaitement instruit ! La supérieure s'obstina à continuer son récit jusqu'à la fin ; alors seulement je pus lui lire la loi, qui ne lui accordait de dommage que pour le bris des boiseries et des serrures [26]. Je lui dis qu'elle allât, si bon lui semblait, consulter les avocats. Elle y alla : elle revint retirer l'argent qui lui était destiné, et que les jeunes gens avaient consigné entre mes mains. Tout fut fini. Je m'attendais des honoraires proportionnés au service rendu ; je reçus dix sous. Ces jeunes gens étaient douze.

Le jour de Saint-Jéhan décolasse, trente sous. — L'après-midi de ce jour, ma salle, qui n'est pas petite, se remplit de différentes personnes, dont aucune n'avait ni un très bon, ni un très méchant habit, ni un habit qui lui allât bien. J'en saluai jusqu'à trente, jusqu'à quarante et plus. C'étaient des fripiers de la ville. Ils me dirent qu'ils désiraient faire leur offre de nouvelle taxe au maire ou lieutenant de monseigneur le duc de Bourbon [27], qu'ils ne cessaient d'appeler le grand fripier de France, malgré mes continuels redressements, mes continuelles observations pour leur faire entendre qu'il y avait bien un grand chambrier de France, dans la juridiction duquel étaient les fripiers [28], mais qu'il n'y avait pas de grand fripier de France. N'importe, ils continuèrent à l'appeler ainsi, car le peuple veut faire toujours sa langue. J'allai proposer leur offre au maire du duc, qui l'accepta. Les fripiers me laissèrent sur mon tapis trente sous, en me disant poliment que je voulusse bien les excuser s'ils ne me laissaient pas davantage, mais que le temps était mauvais, que tout le monde faisait des habits neufs.

Le jour de Saint-Pierre-aux-Liens, cinq sous. — Toute la foule du peuple se dirigeait vers la porte du cimetière, dont les deux battants étaient ouverts. Un homme gros et court, poussif, essoufflé, m'aperçoit, et, me tirant fortement par le bras, me dit

Courtier! allez! vite! vite! un cinquième et un an. Pour nous s d'affaires, cela suffit. Je suis la foule, je la dépasse, j'arrive milieu du cimetière. Je vois entrer une jeune veuve de dix-uf ans, au milieu de ses parents et de ses conseils. Je m'avance vers elle, et, comme ses deux mignonnes mains se balançaient autour de sa taille, je les saisis doucement, en lui disant tout bas : lle Alpaïde, il ne vous conviendrait pas de déceindre votre c ture, de poser les clefs sur le lit de terre où gît votre époux! et tout haut : Madame, on vous offre un cinquième et un an. Elle me répondit : Trois cinquièmes et trois ans, ou je fais quelques pas, je déceins ma ceinture. Un moment, dis-je à la veuve, je vais et je reviens. Je croyais le créancier bien loin; il était derrière mes oreilles, qui me souffla : Deux cinquièmes, deux ans. Je fractionne l'offre; j'en fais trois ou quatre. La dernière est acceptée. Le créancier me compte cinq sous. La veuve me refuse tout honoraire, et me dit qu'elle a fait assez de sacrifices; qu'elle a beaucoup de peine à payer les deux cinquièmes des dettes s deux ans; que, si je n'étais pas content, elle était toujours p à se déceindre, c'est-à-dire à ne pas accepter l'hérédité [29].

La Saint-Exupère, courir un lièvre. — Thibaut, me dit le seigneur d'un village où j'étais allé voir un ami, mon père n'a pas usé du droit de prise de denrées et de meubles [30]; il pouvait en user. Je le puis; je ne le pourrai plus si je vends ce droit. J'assemble les paysans, je les harangue, je leur fais part de la proposition de leur seigneur. Ils rechignent; je continue : Ce droit, tombé en désuétude, j'en conviens, ne pèse plus sur vos épaules; mais on pourrait à volonté l'y remettre. Il ne tient qu'à vous d'entamer l'édifice seigneurial; on veut en détacher et vous en vendre une pierre. Croyez-m'en, achetez-la et jetez-la au fond de la mer. Il ne s'agit que d'un écu pour chacun, pas davantage. Chacun se boursille. Je remplis un sac de bel argent, que j'allai porter au seigneur. Thibaut, me dit-il, c'est bien, c'est très bien : je vous invite à venir demain courir un lièvre.

Le jour de Saint-Florent de mai, quinze sous. — J'étais allé retirer un de mes enfants en nourrice. Un avocat fin, rusé, agent d'un grand seigneur, me dit que monseigneur voulait vendre le guet du fort [31]. Je proposai aux syndics d'assembler les villages et les hameaux voisins. Il vint plus de six cents bons paysans. Vous devez, leur dis-je, le guet au fort. Il n'y a plus de fort, me répondirent-ils avec de grands éclats de rire. — On peut le rebâtir. — Alors comme alors. Et de plus grands éclats de rire. — Voulez-vous pour un sac d'avoine [32] vous racheter? — Pas si bêtes. Et de plus grands éclats de rire. Je leur parlai de la petite

pierre de l'édifice seigneurial. Plus grands éclats de rire encore. A la fin, il me vint à la mémoire que l'avocat m'avait dit que les droits incorporels étaient imprescriptibles; je le leur redis. Ces mots de droits incorporels, qu'ils n'avaient jamais entendus, leur firent peur: ils donnèrent chacun le sac d'avoine. Je reçus des syndics cinq sous, j'en avais reçu dix de l'agent.

La veille du *Lætare Jerusalem*, quatre livres; le lendemain, six livres. — Messires, le croiriez-vous? une fois j'ai fait échanger une baronnie contre un comté: c'est que dans la baronnie il y avait des serfs [33], et que les terres à serfs deviennent de plus en plus chères. On ne voit pas assez, vous ne voyez pas assez, dis-je au comte, combien est grand l'honneur de posséder un morceau de la vieille France de Hugues Capet. Votre aïeul n'hésiterait pas; votre bisaïeul aurait déjà conclu. Et vous, Messire, dis-je au baron, vous dites que dans votre terre il y a de bons et beaux serfs; mais je vous répondrai que dans la terre de messire le comte, qui d'ailleurs est plus honorifiquement titrée, il y a beaucoup de grands et beaux sangliers, de grands et beaux chevreuils. L'échange fut fait. Le baron me donna quatre livres; le comte me dit qu'il ne tarderait pas à me payer. A son air de satisfaction, je me doutai qu'il n'avait pas assez d'argent sur lui; le lendemain il me fit porter six livres.

Le jour de la Sainte-Croix de septembre, un vieux harnais de cheval, un écu neuf. — Messires, ceci est encore un peu difficile à croire, j'eus beaucoup plus de peine à faire échanger un jeune cheval contre un jeune serf. Le seigneur de Ville-Hardouin vint me dire: Mon ami Thibaut, j'ai un serf qui est un grand mauvais drôle. Il me paie fort mal la dîme de la paille [34]; il fait cuire son pain sous la trappe [35], pour échapper aux droits de mon four banal. Vous savez que tous les essaims errants qui n'appartiennent à personne m'appartiennent [36]; il en a recueilli trois, et il ne m'a fait compte que de deux. Il va souvent à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, et je crains qu'il y demeure: allez-moi là reconnaître et réclamer un serf au milieu de ces cent mille marchands! Enfin, pour tout dire, je ne me fie pas trop à lui. Aujourd'hui il est venu ici, monté sur un beau petit cheval gris qui me plaît: s'il veut me le donner, je suis prêt à l'affranchir. Je vais chez le serf. Il fronce le sourcil à ma proposition. Je lui dis qu'il est jeune. Il me répond que son cheval est jeune aussi; qu'il a, lui, souvent la colique, au lieu que son cheval se porte toujours bien; que son cheval a de bons et excellents pieds, au lieu qu'au bout de quelques heures de marche il a les chevilles enflées. Mais vous aurez des enfants, lui dis-je, et il faut songer à

ux. Mais, me répondit-il, mon cheval aura aussi de petits chevaux, et je dois songer qu'il me porteront un grand profit. Alors e lui comme je le devais; je luis dis qu'il était la honte de le et de son village; que, puisqu'il s'estimait moins que son cheval, c'était à lui à porter, et non à être porté. Je sortis; il laissa sortir. Le lendemain il vint me dire qu'il acceptait ma proposition. Il descendit de son cheval. J'y montai et allai l'amener au seigneur, qui déclara dans ses lettres *scellées de son scéel armoyé de ses armes, faire cestui affranchissement pour un cheval ronchin poil gris à lui baillé*[37]. De plus, il me donna le vieil harnais. Quand je remis au jeune homme ses lettres, il devint alors si joyeux de tenir dans sa main l'acte de sa liberté que, tout avare qu'il était, il tira sa bourse et me dit : Maître Thibaut, je vous donne un écu, un écu neuf.

La fête du Recouvrement de la Normandie[38], rien. — J'allai dans une ville dont la moitié appartenait au roi, la moitié à un grand feudataire. Le possesseur d'une belle maison neuve, dans rtie royale, l'échangea but à but contre une autre maison e, dans la partie seigneuriale : c'est qu'on n'y payait pas de taille[39]. L'un des deux permutateurs était mon ancien camarade de collége; l'autre était dans ce moment mon hôte.

Le jour de la Saint-Charlemagne, rien.—Un fermier des aides avait fait jurer un bourgeois qu'il n'avait reçu que telle quantité de vin; ensuite il voulut lui prouver qu'il en avait reçu davantage. Le bourgeois m'avait chargé de m'entremettre pour que le financier qui lui avait demandé le serment renonçât maintenant à vouloir se procurer des preuves contre le serment demandé. Je ne pus rien obtenir. Le financier voulait ce que voulait la loi[40].

La Saint-Urbain, rien.— Je reçus la visite d'un vieux prieur qui portait un sac d'argent pour la taxe des bulles de son bénéfice. Dès que je l'eus entendu, je lui dis : Les banquiers refusent, et je refuse aussi; je ne veux pas me damner pour vous; je ne veux pas faire passer d'argent au pape, le parlement me le défend[41]. Si vous êtes un bénéficier du quatorzième siècle, je suis un courtier du quinzième.

Le jour de la petite Saint-Michel, quatre sous. — Il n'est plus sûr aujourd'hui, au temps où nous vivons, que les asiles des saints lieux puissent mettre hors d'atteinte les débiteurs : c'est ce que je disais à un homme qui s'y était réfugié. Il n'est pas sûr, quelle que soit à cet égard l'opinion des procureurs, que les saints lieux ne puissent encore servir d'asile à c qui ne paient pas leurs dettes[42] : c'est ce que je disais au cr

Histoire VIII. — LE COURTIER.

Les deux plus douces figures de l'assemblée étaient incontestablement celle du bourgeois et celle du courtier. Quand le bourgeois a cessé de parler et s'est rassis, il a salué d'une inclination particulière le courtier, qui était placé près de lui. A son tour, le courtier l'a salué d'une autre inclination particulière quand il s'est levé pour parler.

Messires, a-t-il dit, chargés d'accorder les hommes et les choses, les courtiers, pour rendre les autres états heureux, rendent le leur le plus malheureux. Ecoutez-moi.

Le premier jour que j'entrai en fonctions, je m'en souviens encore, un riche fermier se présenta. Maître Thibaut, j'ai cent setiers de blé à vendre ; pensez à moi. Je le lui promis. Aussitôt je vais à Romilly ; je demande le syndic de la ville. Je suis conduit chez lui ; je lui dis : Le temps de faire les grands pains de Pâques de quinze ou vingt livres que doit recevoir, d'après la fondation de la bonne dame Alix, chaque habitant de la ville, approche. Vous savez mieux que moi qu'à peine de les donner deux fois, vous devez les donner beaux et bons[1]. Je viens vous proposer cent setiers de froment, au moins de la qualité de celui du Déluge[2] ou des meilleures fermes de la Brie. Le blé proposé est acheté, reçu, payé. Ce jour-là je commençai à essayer mes jambes ; je fis six lieues. Le lendemain, je m'en souviens encore, j'en fis dix. Ce même fermier ne pouvait vendre deux cents setiers de seigle et autant d'avoine. Par mon entremise, il parvint à les vendre à différents villages, pour leurs paiements de tailles de seigle et d'avoine[3].

Quand le chapitre de la cathédrale vient à Saint-Martin-ez-Vignes, la veille de la fête du saint, vous le savez, le curé est obligé de faire boire aux chanoines alternativement un coup de vin rouge et un coup de vin blanc[4]. Je prouvai au bon curé de Saint-Martin, qui avait quatre-vingts et quelques années, qu'il pouvait en vivre encore au moins vingt ; qu'il pouvait encore avoir besoin au moins de vingt queues de vin rouge et de vingt queues de vin blanc. Je lui fis observer que cette année était une année d'abondance, peut-être unique. Je lui conseillai de profiter de l'occasion ; je le persuadai. Il acheta les quarante fu-

tailles que je lui proposais : c'était tout ce qui restait au marchand par qui j'étais commis. Cette fois, si je ne fus pas obligé de beaucoup marcher, je fus obligé de beaucoup parler, de beaucoup boire.

Peu de temps après il me fallut faire acheter à un bourgeois économe des bonnets écarlates à trente sous, des aiguillettes de soie noire à dix sous la douzaine, des rubans de soie à quatre sous l'aune [5]. Il criait contre les prix ; je me contentais de répéter : Si vous voyiez comme cela vous change ! Il acheta ; il paya.

Une semaine s'était à peine passée, que j'eus bien plus à faire : j'eus à faire acheter à un gendarme un magnifique habillement sacerdotal. Vous ne pouvez contester, lui dis-je, que ce velours brodé d'oiseaux à têtes de jeunes filles [6] ne soit d'un bel effet. Il ne le contesta pas. Alors, ajoutai-je, vous voudrez nécessairement donner le calice, et il doit être d'argent doré, du prix au moins de vingt-quatre livres [7]. Le gendarme ne dit ni oui ni non. Et les burettes, continuai-je, doivent être du prix au moins de dix livres. Il secoua la tête. Au dessous de ce prix, lui dis-je, vous n'avez que des burettes d'étain à quatre sous [8]. Le gendarme ne répliqua pas. Messire, il ne nous reste plus que les chandeliers, et voilà qui est fini. Le gendarme fit alors deux tours dans sa chambre ; au premier, il me dit : Je prends les burettes d'argent ; au second, il me demanda combien pesaient les chandeliers. Six livres. Il secoua encore la tête. Je me hâtai de lui dire qu'ils étaient en cuivre [9]. Il ne répondit rien ; il alla chercher l'argent.

Mais j'aurais dû vous dire plus tôt que, m'étant dégoûté des fonctions de courtier de denrées [10], je m'en étais démis ; que je m'étais fait recevoir à la cour du bailliage courtier de mercerie [11]. Je ne gardai pas long-temps ma nouvelle place, dont les profits me semblaient trop restreints. Je la cédai à un de mes frères, qui, faute de meilleure, la trouva excellente.

Je devins courtier de chevaux [12]. D'abord je gagnai quelque chose à faire acheter des chevaux qui avaient les quatre pieds blancs et qui ne payaient pas de péage [13]. Mais je n'ose vous dire que force me fut d'être en même temps courtier de mulets et d'ânes : j'étais dans le Poitou. A la fin, je me lassai de m'entremettre entre les coups de pieds et les coups de fouets ; je voulais, mais je ne savais comment sortir de ce genre de courtage où je m'étais imprudemment engagé, quand il m'arriva à point nommé un autre de mes frères, grand, leste, maigre, élancé, jeté pour ainsi dire dans le moule d'un courtier de chevaux. Je me dévêtis et l'investis de mon office.

Bientôt après je me fis courtier de biens-fonds[14]; j'attendais qu'on vînt me dire : Je veux vendre, Je veux acheter, Je veux échanger but à but, Je veux rendre, Je veux qu'on me rende. Je recevais le mouvement des affaires pour le donner; mais je ne le donnais jamais, jusqu'à ce que mon fils, grandissant à vue d'œil, parcourant sans cesse les campagnes, son gros bâton d'épine à la main, notant, figurant les possessions de terre irrégulières, les carrant, les arrondissant par des projets d'échange et de contre-échange, me prépara, non sans beaucoup de peine et de sueurs, le travail de ce courtage, qui alors commença à me valoir quelque chose; mais je trouvai juste de le céder à mon fils aussitôt qu'il eut l'âge requis.

Depuis que je suis devenu courtier général, j'ai établi un courtage de toute espèce d'affaires.

En ce moment le courtier a tiré du retroussis de sa manche un petit rôle en parchemin de six ou huit pouces de long sur deux ou trois de large, et, multipliant avec plus de rapidité qu'auparavant les gestes de ses deux points fermés, par lesquels il figurait deux personnes disputant l'une avec l'autre, et finissant l'une et l'autre par s'accorder, il a dit : C'est le journal de mes principaux gains; vous allez vous convaincre combien, dans le courtage général même, nous sommes malheureux.

Le premier de l'octave Saint-Jéhan, dix sous.—Vers les neuf ou dix heures de ce jour, a continué le courtier, en posant son parchemin, il entre chez moi un homme aux cheveux crépus, à l'œil ardent, qui me dit : Il m'est échappé de reprocher à un de mes voisins d'avoir été Anglais, lui et toute sa famille; il a porté plainte : je serais bien content d'acheter son désistement par la moitié de l'amende en pareil cas prononcée par le juge. Vous avez eu tort, lui dis-je; vous savez qu'il n'est pas agréable d'être appelé Anglais depuis que le duc de Bedfort a fait brûler la Pucelle[15]. Il en convint. J'allai chez ce voisin. Maître Pierre, lui répondis-je quand il se fut plaint à moi d'avoir été appelé Anglais, l'offense n'est pas si grande que vous le croyez; mal à propos d'ailleurs vous prétendez que les Anglais, entre autres torts envers nous, ont celui d'avoir usurpé la Guienne. Éléonore, qui en était légitime héritière, la porta en dot à leur roi, mais à un prix qui n'aurait convenu ni à vous, ni à moi, ni à bien d'autres[16]. Il en demeura d'accord, et se contenta de la moitié de l'amende. J'eus six sous d'un côté et quatre de l'autre.

Le jour de Saint-Ladre, des indulgences. — Une vieille damoiselle, a continué le courtier, en regardant et en posant son parchemin, se présenta chez moi, le perroquet sur son poing[17],

com les bourgeoises qui veulent singer les femmes nobles. Elle dit qu'elle avait autrefois et toujours tenu le parti du ... et des Armagnacs[18]; que les Bourguignons de cette ville avai... pillé son château, ravagé ses biens et traité encore plus sa personne. Oh! lui dis-je en l'interrompant, auraient-ils ... encore pis? Les trois états des villes, le clergé, la noblesse et bourgeoisie, ont obtenu partout des lettres de rémission et l'absolution si amples, qu'elles contiennent la nomenclature de tous les méfaits imaginables[19]. Elle me dit alors que cette belle voiture couverte de cerceaux[20] dans laquelle elle était venue ne lui appartenait pas; qu'elle était bien pauvre, eu égard surtout à la maison dont elle descendait. Je me déterminai à aller chez les anciens chefs de parti, qui avaient vieilli, qui devaient être plus traitables. Ils se mirent à rire, et me dirent que tout le p... devait être oublié, et que, quant à eux, ils ne s'en sou... ...ient plus. Je leur répondis que je réclamais pour la petite-...ce du petit-neveu du pape Urbain V. Alors il se conseillèrent, ... donnèrent enfin quelque chose; ils ne me donnèrent rien. La vi... damoiselle me dit qu'il devait y avoir des indulgences ... qui assistaient les pauvres familles des papes, et que ... je les avais bien gagnées.

Le jour de Saint-Leu, rien. — Pendant les troubles, où l'on traitait si mal les biens et les personnes des demoiselles, grand nombre de gens fuirent des villes, laissant leurs maisons, qui tombèrent en ruine. Les villes auraient été dépeuplées, si les ordonnances n'avaient conféré la propriété de ces maisons à qui les rebâtirait. Un bourgeois fugitif, rentré dans sa ville natale le soir, ne put jamais retrouver sa maison; il la retrouva le lendemain, mais toute neuve, toute blanche, toute belle. On lui apprit qu'après les deux cris de quinzaine en quinzaine on l'avait adjugée à un autre[21]. Ce bon homme, tout désolé, vint à moi; il me promit de me faire part de ce que j'obtiendrais de l'adjudicataire. J'allai le trouver, je lui proposai de payer une petite somme quelconque à l'ancien maître de la maison. Il se mit en colère, et me dit qu'il était chez lui de par le roi[22]. Et voici, ajouta-t-il, la réponse qu'à l'avenir je ferai à pareil message: il me ferma la porte au nez.

La vigile des Quatre-Couronnes[23], deux sous. — Une fille de légère vie[24], comme on dit dans certaines villes, crut qu'elle gagnerait davantage à mentir. Elle accusa de viol un jeune homme riche. L'accusation fut reconnue fausse, et elle fut condamnée à l'amende[25]. Les courtiers, nous sommes assez malheureux pour être obligés de recevoir tout le monde. Elle vint

me parler. J'allai parler à l'accusé : je lui exposai que l'état de l'accusatrice devait par le temps actuel être bien mauvais, puisqu'elle était réduite à mentir pour vivre ; qu'il eût pitié d'elle ; qu'il se contentât du quart de l'amende. Il y consentit, mais il ne me donna rien. J'avais reçu deux sous, je n'en reçus pas davantage.

La Saint-Simon et Saint-Jude, dix sous. — Des jeunes gens avaient brisé les portes d'une maison publique : ils me prièrent de m'interposer pour arrêter les plaintes de la justice. Je fis venir celle qu'on ne peut nommer par son nom, et que je nommerai la supérieure. Elle vint. Il me fallut écouter tous les détails de cette honteuse nuit, bien que je ne cessasse de dire : En voilà assez ! en voilà trop ! je suis parfaitement instruit ! La supérieure s'obstina à continuer son récit jusqu'à la fin ; alors seulement je pus lui lire la loi, qui ne lui accordait de dommage que pour le bris des boiseries et des serrures [26]. Je lui dis qu'elle allât, si bon lui semblait, consulter les avocats. Elle y alla : elle revint retirer l'argent qui lui était destiné, et que les jeunes gens avaient consigné entre mes mains. Tout fut fini. Je m'attendais à des honoraires proportionnés au service rendu ; je reçus dix sous. Ces jeunes gens étaient douze.

Le jour de Saint-Jéhan décolasse, trente sous. — L'après-midi de ce jour, ma salle, qui n'est pas petite, se remplit de différentes personnes, dont aucune n'avait ni un très bon, ni un très méchant habit, ni un habit qui lui allât bien. J'en saluai jusqu'à trente, jusqu'à quarante et plus. C'étaient des fripiers de la ville. Ils me dirent qu'ils désiraient faire leur offre de nouvelle taxe au maire ou lieutenant de monseigneur le duc de Bourbon [27], qu'ils ne cessaient d'appeler le grand fripier de France, malgré mes continuels redressements, mes continuelles observations pour leur faire entendre qu'il y avait bien un grand chambrier de France, dans la juridiction duquel étaient les fripiers [28], mais qu'il n'y avait pas de grand fripier de France. N'importe, ils continuèrent à l'appeler ainsi, car le peuple veut faire toujours sa langue. J'allai proposer leur offre au maire du duc, qui l'accepta. Les fripiers me laissèrent sur mon tapis trente sous, en me disant poliment que je voulusse bien les excuser s'ils ne me laissaient pas davantage, mais que le temps était mauvais, que tout le monde faisait des habits neufs.

Le jour de Saint-Pierre-aux-Liens, cinq sous. — Toute la foule du peuple se dirigeait vers la porte du cimetière, dont les deux battants étaient ouverts. Un homme gros et court, poussif, essoufflé, m'aperçoit, et, me tirant fortement par le bras, me dit :

Courtier! allez! vite! vite! un cinquième et un an. Pour nous gens d'affaires, cela suffit. Je suis la foule, je la dépasse, j'arrive au milieu du cimetière. Je vois entrer une jeune veuve de dix-neuf ans, au milieu de ses parents et de ses conseils. Je m'avance vers elle, et, comme ses deux mignonnes mains se balançaient autour de sa taille, je les saisis doucement, en lui disant tout bas : Belle Alpaïde, il ne vous conviendrait pas de déceindre votre ceinture, de poser les clefs sur le lit de terre où gît votre époux! et tout haut : Madame, on vous offre un cinquième et un an. Elle me répondit : Trois cinquièmes et trois ans, ou je fais quelques pas, je déceins ma ceinture. Un moment, dis-je à la veuve, je vais et je reviens. Je croyais le créancier bien loin; il était derrière mes oreilles, qui me souffla : Deux cinquièmes, deux ans. Je fractionne l'offre; j'en fais trois ou quatre. La dernière est acceptée. Le créancier me compte cinq sous. La veuve me refuse tout honoraire, et me dit qu'elle a fait assez de sacrifices; qu'elle aura beaucoup de peine à payer les deux cinquièmes des dettes dans deux ans; que, si je n'étais pas content, elle était toujours prête à se déceindre, c'est-à-dire à ne pas accepter l'hérédité [29].

La Saint-Exupère, courir un lièvre. — Thibaut, me dit le seigneur d'un village où j'étais allé voir un ami, mon père n'a pas usé du droit de prise de denrées et de meubles [30]; il pouvait en user. Je le puis; je ne le pourrai plus si je vends ce droit. J'assemble les paysans, je les harangue, je leur fais part de la proposition de leur seigneur. Ils rechignent; je continue : Ce droit, tombé en désuétude, j'en conviens, ne pèse plus sur vos épaules; mais on pourrait à volonté l'y remettre. Il ne tient qu'à vous d'entamer l'édifice seigneurial; on veut en détacher et vous en vendre une pierre. Croyez-m'en, achetez-la et jetez-la au fond de la mer. Il ne s'agit que d'un écu pour chacun, pas davantage. Chacun se boursille. Je remplis un sac de bel argent, que j'allai porter au seigneur. Thibaut, me dit-il, c'est bien, c'est très bien : je vous invite à venir demain courir un lièvre.

Le jour de Saint-Florent de mai, quinze sous. — J'étais allé retirer un de mes enfants en nourrice. Un avocat fin, rusé, agent d'un grand seigneur, me dit que monseigneur voulait vendre le guet du fort [31]. Je proposai aux syndics d'assembler les villages et les hameaux voisins. Il vint plus de six cents bons paysans. Vous devez, leur dis-je, le guet au fort. Il n'y a plus de fort, me répondirent-ils avec de grands éclats de rire. — On peut le rebâtir. — Alors comme alors. Et de plus grands éclats de rire. — Voulez-vous pour un sac d'avoine [32] vous racheter? — Pas si bêtes. Et de plus grands éclats de rire. Je leur parlai de la petite

pierre de l'édifice seigneurial. Plus grands éclats de rire encore. A la fin, il me vint à la mémoire que l'avocat m'avait dit que les droits incorporels étaient imprescriptibles; je le leur redis. Ces mots de droits incorporels, qu'ils n'avaient jamais entendus, leur firent peur: ils donnèrent chacun le sac d'avoine. Je reçus des syndics cinq sous, j'en avais reçu dix de l'agent.

La veille du *Lætare Jerusalem*, quatre livres; le lendemain, six livres. — Messires, le croiriez-vous? une fois j'ai fait échanger une baronnie contre un comté: c'est que dans la baronnie il y avait des serfs [33], et que les terres à serfs deviennent de plus en plus chères. On ne voit pas assez, vous ne voyez pas assez, dis-je au comte, combien est grand l'honneur de posséder un morceau de la vieille France de Hugues Capet. Votre aïeul n'hésiterait pas; votre bisaïeul aurait déjà conclu. Et vous, Messire, dis-je au baron, vous dites que dans votre terre il y a de bons et beaux serfs; mais je vous répondrai que dans la terre de messire le comte, qui d'ailleurs est plus honorifiquement titrée, il y a beaucoup de grands et beaux sangliers, de grands et beaux chevreuils. L'échange fut fait. Le baron me donna quatre livres; le comte me dit qu'il ne tarderait pas à me payer. A son air de satisfaction, je me doutai qu'il n'avait pas assez d'argent sur lui; le lendemain il me fit porter six livres.

Le jour de la Sainte-Croix de septembre, un vieux harnais de cheval, un écu neuf. — Messires, ceci est encore un peu difficile à croire, j'eus beaucoup plus de peine à faire échanger un jeune cheval contre un jeune serf. Le seigneur de Ville-Hardouin vint me dire: Mon ami Thibaut, j'ai un serf qui est un grand mauvais drôle. Il me paie fort mal la dîme de la paille [34]; il fait cuire son pain sous la trappe [35], pour échapper aux droits de mon four banal. Vous savez que tous les essaims errants qui n'appartiennent à personne m'appartiennent [36]; il en a recueilli trois, et il ne m'a fait compte que de deux. Il va souvent à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, et je crains qu'il y demeure: allez-moi là reconnaître et réclamer un serf au milieu de ces cent mille marchands! Enfin, pour tout dire, je ne me fie pas trop à lui. Aujourd'hui il est venu ici, monté sur un beau petit cheval gris qui me plaît: s'il veut me le donner, je suis prêt à l'affranchir. Je vais chez le serf. Il fronce le sourcil à ma proposition. Je lui dis qu'il est jeune. Il me répond que son cheval est jeune aussi; qu'il a, lui, souvent la colique, au lieu que son cheval se porte toujours bien; que son cheval a de bons et excellents pieds, au lieu qu'au bout de quelques heures de marche il a les chevilles enflées. Mais vous aurez des enfants, lui dis-je, et il faut songer à

s, me répondit-il, mon cheval aura aussi de petits che-
je dois songer qu'il me porteront un grand profit. Alors
rlai comme je le devais; je luis dis qu'il était la honte de
et de son village; que, puisqu'il s'estimait moins que
al, c'était à lui à porter, et non à être porté. Je sortis; il
sortir. Le lendemain il vint me dire qu'il acceptait ma
on. Il descendit de son cheval. J'y montai et allai l'ame-
igneur, qui déclara dans ses lettres *scellées de son scéel
de ses armes, faire cestui affranchissement pour un
onchin poil gris à lui baillé*[37]. De plus, il me donna
arnais. Quand je remis au jeune homme ses lettres, il
ors si joyeux de tenir dans sa main l'acte de sa liberté
avare qu'il était, il tira sa bourse et me dit: Maître Thi-
vous donne un écu, un écu neuf.

e du Recouvrement de la Normandie[38], rien. — J'allai
ville dont la moitié appartenait au roi, la moitié à un
dataire. Le possesseur d'une belle maison neuve, dans
royale, l'échangea but à but contre une autre maison
lans la partie seigneuriale: c'est qu'on n'y payait pas
[39]. L'un des deux permutateurs était mon ancien cama-
ollége; l'autre était dans ce moment mon hôte.

r de la Saint-Charlemagne, rien.—Un fermier des aides
jurer un bourgeois qu'il n'avait reçu que telle quantité
nsuite il voulut lui prouver qu'il en avait reçu davan-
bourgeois m'avait chargé de m'entremettre pour que le
qui lui avait demandé le serment renonçât mainte-
uloir se procurer des preuves contre le serment de-
e ne pus rien obtenir. Le financier voulait ce que vou-
[40].

int-Urbain, rien.— Je reçus la visite d'un vieux prieur
it un sac d'argent pour la taxe des bulles de son béné-
que je l'eus entendu, je lui dis: Les banquiers refu-
je refuse aussi; je ne veux pas me damner pour vous;
x pas faire passer d'argent au pape, le parlement me le
[41]. Si vous êtes un bénéficier du quatorzième siècle, je
ourtier du quinzième.

r de la petite Saint-Michel, quatre sous. — Il n'est
aujourd'hui, au temps où nous vivons, que les asiles
s lieux puissent mettre hors d'atteinte les débiteurs:
ue je disais à un homme qui s'y était réfugié. Il n'est
quelle que soit à cet égard l'opinion des procureurs,
aints lieux ne puissent encore servir d'asile à ceux qui
t pas leurs dettes[42]: c'est ce que je disais au créancier

qui voulait faire arracher de son asile le réfugié. A force d'allées, de venues, du maître-autel à la porte de l'église, de la porte de l'église au maître-autel, je décidai le créancier et le débiteur à une transaction. Je reçus deux sous de l'un et deux sous de l'autre.

Le jour de la Saint-Martin d'hiver, six sous sur les brouillards de la mer Morte. — Un accesseur [43] du prévôt, c'est-à-dire un juge qui siége près du prévôt, n'en était pas moins poursuivi par son créancier, qui le guettait pour le faire arrêter quand il irait à l'audience. Il avait un parent, ancien chirurgien du duc de Guienne [44], qui eut assez de crédit pour le faire nommer pèlerin du roi à Jérusalem [45]; mais l'accesseur, craignant que son créancier fît révoquer la nomination, avait eu recours à moi. J'allai chez le créancier. Au fait, lui dis-je comme dernière considération et après lui avoir parlé assez long-temps, votre dette est assurée, car le pèlerinage est payé sur la caisse des amendes du parlement [46]. D'ici à Saint-Jean-d'Acre, votre débiteur fera assez de journées pour le capital; de Saint-Jean-d'Acre à Jérusalem, assez pour les intérêts. Les journées du retour seront pour lui; vous partagerez le prix du pèlerinage. Il n'aura de plus que l'honneur de porter la palme à la procession des pèlerins [47]. Le créancier entendit enfin raison; seulement il me dit que son intention était bien de me donner six sous; mais, attendu que pour le moment il ne recevait rien, il en ajournait le paiement au retour de Jérusalem.

Le jour de la Saint-Nicolas d'hiver, un dîner. — Fromentelle, à qui la municipalité a si long-temps loué le troisième étage de la tour aux Rats [48], avait un cousin à la cour. Il alla le voir; et de toutes les richesses, de toutes les dignités qui, dans ses espérances, l'attendaient, il ne rapporta qu'une sauvegarde du roi [49], accordée je ne sais plus sous quel prétexte. Il en vivait; voici de quelle manière. Quand il n'avait pas d'argent, il allait, comme il pouvait, chercher dispute aux gens riches. Il trouvait moyen de se faire battre, et aussitôt assignation en dommage. On lui payait, d'après les ordonnances, dix francs [50], avec lesquels il se nourrissait trois mois. Fromentelle avait donc besoin chaque année de quatre bastonnades, une à chacune des quatre bonnes fêtes. Il alla, un peu avant Noël dernier, se faire battre à la campagne, dans un pays riche en blé, pauvre en argent. Le battant vint chez moi pour que je lui moyennasse un accommodement avec le battu. Mais, lui dis-je, Fromentelle est d'ailleurs un homme fort gai, toujours chantant: il endormira vos petits-enfants avec les vieilles romances de Jean-sans-Peur, d'Isa-

'albot, de Dunois [51]. Prenez-le, comme on dit, à , pour ce quartier d'hiver : vous ne tirerez pas argent vous aurez du profit à payer l'amende. Après avoir moment, le battant me dit : Soit, je le veux bien ! 'enez dîner demain chez moi pour vos peines, et ienne dîner et souper pendant trois mois pour les

le Sainte-Agathe, vierge et martyre, un bon repas à — Depuis quelque temps les municipalités, les èche- multiplient singulièrement [52] : est-ce bien, est-ce ois que c'est bien, puisque cela se fait aujourd'hui; e moment peu importe, il s'agit d'autre chose. Un ne petite ville voisine donna un soufflet, le poing e nez, à un tanneur, qui voulait le lui rendre au même e de son visage; l'èchevin, ayant détourné un peu la frappé qu'à l'oreille. Le tanneur eut recours à moi; idé à payer la moitié de l'amende de dix livres, en- tout homme qui bat un èchevin [53]. Il en fut quitte oins. J'allai à l'Hôtel-de-Ville, et, ayant pris à part je lui dis : Messire, un coup de poing sur l'oreille n vaut un coup de poing sur le nez d'un maître tan- crois; mais je crois encore mieux qu'un coup de nez d'un maître tanneur vaut un coup de poing sur n èchevin. Le tanneur veut cependant payer une nous invite tous les deux ce soir à l'hôtellerie des ons-Lardés. Pour quelle heure? me dit l'èchevin. main de la Qnadragésime, vingt sous. — Que le devenu savant ! Je n'en veux pour preuve que les urs de notre ville. Elles portent le nom de tour d'Her- de Troïlus, tour de Cicéron, tour des quatre fils . Toutefois en voici encore d'autres preuves. La mai- d l'enseigne du Mauvais-Riche ne pouvait se vendre. aire me dit qu'il ne savait comment elle était si mau- itait contre son malheur, et, entre autres choses qu'il à la louange de sa maison, il me dit que c'était de- te que saint Loup avait arrêté Attila [55]. Oh ! si cela -je, soyez tranquille; seulement faites sculpter sur [56], d'un côté un évêque avec sa mitre et sa crosse, de rand soldat, suivi de quelques autres soldats de moin- avec cette inscription par dessus ou par dessous : QUE SAINT LOUP, ÉVÊQUE DE TROYES, A ARRÊTÉ a semaine suivante, j'allai chez un riche savant. Il

acheta la maison deux fois plus qu'elle valait. Il me donna vi
sous; mais j'en perdis avec lui dix, comme on va voir.

Le samedi des petites Pâques, perdu dix sous. — Ce ri
savant possède un champ au milieu des terres d'une ferme
trois ou quatre lieues en carré [57]. Le maître de cette gra
ferme m'avait chargé de négocier un échange de ce champ.
m'avait promis six livres. Je fis faire par un pauvre savant de
connaissance une dissertation sur les *Champs Catalauni*
pour prouver qu'ils étaient dans une autre paroisse que d
celle de Méry [58]. Le riche savant persista à dire et à croire q
possédait le centre de la bataille où Aëtius avait vaincu le
des Huns. Et quand je voulus lui proposer une vigne où a
été livrée contre les Anglais une bataille, à la vérité m
grande, mais cependant fort raisonnable, il me répondit q
allait planter aussi en vigne son champ, et que sûrement les
léges de l'université de Reims, aujourd'hui si savants, ach
raient à un prix bien différent le vin rouge provenant d'un
roir arrosé de l'antique sang des Huns, que celui d'un ter
qui n'avait été arrosé que du moderne sang des Anglais [59].
dissertation m'avait coûté dix sous, et j'avais bien marcha

Le mercredi des grandes Pâques, trois livres cinq sous.
Une abbesse m'avait chargé de lui faire affermer une prévôté
Des officiers municipaux m'avaient chargé aussi de leur f
affermer un notariat, un sceau, un greffe, un péage [61]. Je
naissais cinq frères d'une honnête famille. L'aîné avait la ta
le ton d'un gendarme : je lui affermai la prévôté. Oui, lui
je, j'en conviendrai avec vous, s'il le faut, vous n'êtes pas
savant; mais rien n'est plus facile que votre charge, car
sentences porteront toujours en tête : *Jugement à la ch
d'appel* [62]. Le puîné avait un caractère doux, un esprit n
prit aussi à bail, par mon conseil, l'office de notaire, co
son frère avait pris l'office de juge-fermier, pour trois, si
neuf années [63]. Deux autres frères prirent, pour les mêmes
mes, l'un le sceau, l'autre le greffe. Ils avaient des man
peu gracieuses, ils choisissaient les paroles désobligeantes,
res; mais on ne pouvait se passer de leur ministère. Ils ét
d'ailleurs honnêtes gens : tous les quatre frères réussiren
cinquième ne réussit pas moins. Il était civil, jovial, et par
sus tout aimait les calculs et les profits; il prit le péage:
aujourd'hui le meilleur péager qu'il y ait à dix lieues à la ro
Il fait faire à ceux qui passent le pont et qui ne peuvent p
les droits, non, comme au siècle dernier, une longue et bru

[4], mais une prière courte et bonne. Ils n'exige pas des
l'ils s'agenouillent devant lui à deux genoux, il ne leur
s le grand et rude soufflet du XIVe siècle; mais il se
qu'ils s'agenouillent à un seul genou, après quoi il leur
légèrement et en riant un petit soufflet [65]. Et quant aux
s juives, au lieu de les rudoyer comme les anciens péa-
l leur dit poliment: Femme, vous êtes enceinte, vous
pour deux [66]. Si elles contestent, il ajoute : Allons! al-
êtes jeune, jolie, aimable : sûrement vous êtes en-
aussitôt la juive de payer au moins tout ce qu'on lui
e. Je reçus de l'abbesse vingt sous, du prévôt cinq
s municipaux vingt sous, des quatre autres frè-
s du notaire, vingt sous: en tout trois livres

edi, jour de Saint-Paterne, vingt sous. — Le pro-
au roi de Sicile [67] n'était pas content du roi de Sicile;
trop dire en quoi, tant y a qu'il n'en était pas con-
Le procureur de la reine de Sicile [68] n'était pas content
de la reine de Sicile; il ne me serait pas moins diffi-
e en quoi, tant y a aussi qu'il n'en était pas content.
aient permuter d'office et se croyaient sûrs de l'autorisa-
upérieure; mais ils n'étaient pas d'accord sur les condi-
chacun voulait qu'on lui rendît, l'un plus, l'autre encore
comment les accorder? Messires, leur dis-je, dans les
urs offices, sur trois cinquièmes d'avantages, il y a deux
èmes de désavantages; et c'est beaucoup s'il n'y a que
Je calculai, d'après cette évaluation, la valeur respective
eux offices, et je prouvai qu'il y avait égalité : car, dis-je
ocureur du roi, considérez que la reine est jeune et belle,
ous n'avez que cinquante-sept ans; considérez encore qu'un
Sicile n'est jamais aussi bien élevé qu'un roi de France,
u'il soit de son sang [69]; que vous n'avez pas à craindre de
ne, comme du roi, qu'elle se mette en colère: les femmes
qu'alors elles perdent les grâces de leur visage; qu'elle
ourne le dos: les femmes veulent toujours être vues. Con-
ez aussi qu'elle est dame de plusieurs seigneuries, et qu'en
bsence les belles villageoises viendront doucement, tendre-
, poser sur votre tête une couronne de boutons de roses [70].
érez enfin que les villes offrent du vin d'honneur aux prin-
s, qu'elles en offrent naturellement en plus grande quantité
eine de Sicile [71]; qu'elle en boira peu et que vous boirez le
. La permutation pure, simple, eut lieu, et aussitôt les deux
s mirent le pouce, comme on dit, ou, si vous voulez,

signèrent l'acte, chacun avec le signet de l'anneau d'or
au doigt [72]; après quoi venant, ainsi qu'il était juste,
laire, ils me demandèrent ce qu'il me fallait. Je l
Dix sous. Ils me présentèrent aussitôt cinq sous cha
dis que c'était pour chacun dix sous, et que ce n'étaı
cause de l'importance et de la dignité de l'acte.

Nous courtiers, par notre science des goûts, des
intérêts du monde, nous pouvons faire vendre, affer
ger toute sorte de choses; nous pouvons faire vendre,
échanger toute sorte de charges, d'offices; faire ve
mer, échanger toute sorte d'états. Il n'y a que le plus
reux, il n'y a que le nôtre que nous ne puissions faire
affermer, je dirai plus, que nous ne puissions faire
payassions-nous les frais de contrat, le sceau, la gr
me la double expédition.

Histoire IX. — L'ARTISAN.

L'orfèvre Hardouin, quoique riche, quoique dign
son corps, est fort aimé. Ce soir il s'est assez long-t
mené sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, au milieu
nombre de fabricants et d'artisans, qui tous lui ont succ
parlé. Il a serré successivement la main à chacun en
l'attention qu'il avait donnée à ce que chacun venait de
enfin il est entré. Il avait un habit de travail, mais d
frais; un tablier, mais d'un beau chamois violet; un
mais de velours rouge brodé en argent. Il portait à sa
un brillant marteau d'acier à deux têtes; ses mains étai
et blanches comme celles d'un conseiller. Il a salué, a
parole et a dit: Messires, les diverses histoires des di
sans que je vais vous raconter ne sont que les diverses
de la même histoire, de l'histoire de l'artisan, suiva
métiers qu'il exerce, diversement malheureux, mais
plus malheureux. On fera dans quelques jours la proc
nérale; j'en ai reçu la semonce [1]. Voyez d'avance
tisans, marchant métier par métier, chacun sous la
sa confrérie [2]. Je vous déclare de leur part que, si vous
être les plus malheureux, leurs rangs vous sont ouverts.
s'adressant nominativement au cultivateur, il a ajouté :

que je vous connais, et il y a bien des années, car j'ai été dans votre village, je me souviens de vous avoir entendu comme aujourd'hui, que les cultivateurs étaient les plus ureux; cependant je ne me souviens pas de vous avoir ja-u persuader personne. Mais Remi, puisque vous êtes si ureux, venez donc avec nous, soyez des nôtres.

BANNIÈRE DE SAINT ÉLOI[3]. — Voulez-vous être riche, iche? Oui! oui! on ne peut se tromper sur votre réponse. en! passez sous la bannière de saint Éloi; faites-vous rece-sa confrérie. Vous voilà reçu. Maintenant il faut extraire, les métaux, être mineur. Allons, suivez-moi, sortons de e, courons par monts et par vaux; cherchons des mines, de cuivre, de plomb, d'étain, d'argent, d'or. Pour les vrir nous aurons à connaître les aspects du sol[4]. Marchons, ! marchons encore! N'allons pas plus loin! Il y a sûre-ici, au-dessous de nous, une excellente mine. Sans autre ouvrons la terre.

ureusement le hasard amène en ces lieux un homme de Mes amis, nous dit-il, doucement! doucement! arrêtez-! écoutez-moi un peu. Je vous conseille avant tout de savoir maître général gouverneur des mines de France a fait faire ri depuis au moins quarante jours et si le propriétaire a re-à sa mine[5]; ensuite si le seigneur ne veut pas non plus re exploiter à son profit. Mais je suppose qu'il ne le veuille alors il aura le vingtième du minerai et le roi en aura le me[6]. Quant au propriétaire il n'aura rien: sa terre est sté-Vous pouvez commencer l'exploitation sans qu'il vous auto-; sachez, toutefois, que, si sa terre était en culture, vous z indispensablement besoin d'obtenir son autorisation ou du juge des lieux[7].

ais, Remi, toutes les difficultés sont levées; nous pouvons e moment mettre la main à l'œuvre. Courage donc! creusons! sons! L'excavation n'est pas assez large, le puisard assez pro-; la galerie, à mesure que nous avançons, doit avancer, et ême temps être étançonnée, maçonnée[8]. Taillons, retail-la pierre. Voyez, Remi! voyez! le métal se montre, brille: erdons pas un moment; vite! le fil à plomb pour mesurer iquité des couches[9]! Il y en a dans toutes les directions; les s rayonnent dans tous les sens. Que la terre est riche! oh lle est riche! Eh bien, de la joie! de la joie! réjouissez-vous :! Quoi! vous êtes là tout triste! C'est que l'eau des sources gagne? Ah! vous criez, vous avez peur? Mais voilà que lraulique accourt à votre secours; elle vient avec ses pom-

pes, avec son admirable roue à pots, qui en un moment va d
sécher la mine[10]. Mais quoi! vous êtes encore plus triste! C
que vous ne pouvez respirer dans ces caves? l'air fixe vous s
foque? La mécanique accourt aussi à votre secours; elle va
nouveler l'air avec ses soufflets, ses ventilateurs, ses éventail
plume, avec ses linceuls agités[11]. Ah! maintenant je vous
tends crier encore : Comment sortir le minerai qui a été extr
Il y a un passage, fort large, à la vérité, mais qui n'a qu'un
de hauteur, entre deux énormes lames d'un roc dur, inatta
ble. Eh bien! voilà des sacs de peau de cochon, remplissez-
Bientôt vous allez voir venir de grands chiens, élevés pou
service de ces travaux. Ils seront tout bâtés; vous les attellez
des cordes, et ils traîneront ainsi le minerai au delà de ce
sage[12]. Je m'en aperçois, l'impatience est à la fin la plus f
vous courez respirer hors de la mine; vous ressuscitez.
doute la vie coûte beaucoup à gagner sur la terre, mais elle
encore plus à gagner au dessous. Remi, le mineur la gag
dessous et au dessus.

Allons! sortez avec lui. Il a tiré le minerai hors de la m
il n'a plus qu'à l'épurer, à le laver au courant des eaux qui
cendent de la montagne, dont les chutes mettent en jeu le
qui doit l'écraser, le soufflet du feu qui doit le fondre[13]. A
vous remarqué déjà que chaque espèce de métal a une form
fourneau différente[14]? Bientôt vous verrez les opération
lesquelles on sépare les divers métaux qui se trouvent mêl
dans la même mine[15]. Mais vous me dites, vous me répétez
voilà assez! en voilà trop! Vous vous enfuyez sans vouloi
garder ces grandes forges où l'on coule en fonte les poêles
pots, les marmites, même vos fers de charrue[16]. Rien ne
vous arrêter : c'est peut-être encore que dans ce moment
vous souvenez d'avoir rencontré des mineurs de la Norm
qui changeaient de pays et d'état. J'en ai rencontré moi aus
plus d'une fois.

Il n'y a pas très long-temps que je venais de Langres; u
mille de bonnes gens y allaient, qui me demandèrent si la
était loin. Mes amis, leur dis-je, à votre accent je vois que
êtes Normands. Ils en convinrent; ils me dirent qu'ils é
ferrons des mines de fer d'entre Orne et Aure; qu'ils avaie
des barres de fer d'un trop petit poids, qu'ils avaient été
l'amende; qu'ils en avaient fait d'un trop grand poids,
avaient été mis à l'amende; qu'ils avaient été ruinés; qu'ils a
vendu tous leurs biens, excepté le minerai et le charbon
est défendu de vendre[17]. Mais, leur dis-je, quelle est donc

ans votre pays? Il y a, me répondirent-ils, un juge
nous, élu par nous, qui nous juge d'après nos
our, qu'il tient à Glos-la-Ferrière[18], ne ressemble
ien à celle des bailliages. Le juge siége sur une haute
be deçà jambe delà; ses jugements sont écrits dans
nme ils sortent de sa bouche, et, quand il nous juge
condamne, il nous parle quelquefois comme un ar-
i est dans une taverne : imaginez les belles senten-
cours des bailliages, les huissiers crient : Paix là!
ires! A son audience, les huissiers, qui sont aussi
en fer[19], tiennent toujours à la main un marteau de
et, au moindre bruit, vous le portent au visage,
à vous casser les dents.

comme moi, vous avez rencontré des ferrons de
peut-être n'avez-vous pas, comme moi, rencontré
rs d'or; peut-être même n'avez-vous pas été, comme
midi de la France, où la libérale nature fait aux
e peuvent tailler les profondes entrailles de la terre
d'or le long des fleuves et des rivières. L'automne
oyageais sur les bords du Rhône; j'étais à pied. Je
ève nombre de gens de tout sexe et de tout âge oc-
sser de l'or de paillole[20]. Je m'approche, et, sou-
ier d'une jeune fille tout rempli de sable noir veiné
enfant, lui dis-je, allons, ramassez de belles coif-
rubans, de beaux souliers. Oh! Messire, me ré-
ious ne ramassons que pour le compte des ramas-
s par lettres du roi[21]; nous ne sommes que les ra-
ramasseurs; nous faisons de tous les mauvais mé-

r l'or pour le compte d'un autre est le pire des mé-
st pas du moins le plus difficile; c'est celui d'ex-
la mine, surtout de l'en séparer, de le fondre, de

à nos maîtres des fourneaux du Roussillon, du Lan-
Dauphiné, du Forez, du Lyonnais[23]! Aussi les
ces travaux rebutent, n'étant plus aujourd'hui sou-
magnificence de Jacques Cœur, qui avait tant de
en retirait tant d'or, d'argent et d'autres métaux[24],
s de livrer presque toutes les mines aux étrangers[25],
de laiton, et par une raison excellente, parce qu'il
bien que dans des lettres-patentes on en ait fait
le roi[26]. C'est ici ou jamais le cas de dire : Ah! si
t!

Soyez de bonne foi, Remi : l'art d'extraire, de fondre le
taux, ainsi que je l'avais prévu, ne vous convient plus.
donc celui de les travailler? Voyons.

Commençons par le fer. Les ateliers de la serrurerie so
accessibles ; ce ne sont pas, il s'en faut bien, ces grands
où l'on fond le métal des mines. Vous aurez d'ailleurs à c
entre les fers du Languedoc, du Lyonnais, du Berri, de l
mandie[27]. Toutefois, je vous en préviens, jamais, dans
temps, on n'a si bien travaillé la petite serrurerie, les cla
les loquets, les palatres, les serrures volantes, les ser
bosse. Dans les grandes maisons, il n'y a pas plus de la
des serrures en bois[28] ; toutes les serrures des chambres de
sont en fer[29]. Jamais aussi, dans aucun temps, on n'a
travaillé la grande serrurerie. Qui a vu les grilles du Plessis
ferrures d'Amboise[31], qui a vu les grandes croix des cloc
six cents, de huit cents livres pesant[32], pourrait vous le d
mais, dans aucun temps, on n'a autant forgé, ferré ; nou
mes vraiment, et sans fiction poétique, au siècle de fer
avons des maisons toutes garnies de fer, des maisons de fe
avons des hommes habillés de fer, des *hommes de fer*[33].
dant vous balancez un peu. Peut-être savez-vous un co
je sais aussi. Un serrurier, après avoir doublé de fer en
et en dehors la porte d'un château, se présenta pour en
der le paiement. Il appela, il se nomma ; la porte demeu
jours fermée. Il s'en retournait tristement, lorsqu'il re
un homme qui lui dit : Pourquoi la faisiez-vous si fo
conte ne finit pas là ; je le reprendrai pour vous ou po
tres. Aujourd'hui, en France, il n'y a pas moins de six ce
portes, ou de fer, ou à grilles, ou à bandes de fer[34]. Q
développement pour la serrurerie ! Sans doute ! direz-
l'on payait, ou, comme dit le conte, si l'on pouvait
payer.

Vous conviendrait-il plutôt d'être maréchal ? Oui, m
drez-vous, si je pouvais ferrer les chevaux toujours assi
fauteuil, comme l'on représente saint Éloi[35] ; mais aut
il n'y a que des coups de pied à gagner. Vous pouve
Remi, ajouter : et des amendes, ce qui, pour bien des
souvent pis. Allez ferrer un pied qu'un autre aura paré
vous paierez quinze sous[36], si je ne suis un menteur. Sav
ne savez-vous pas la médecine, la chirurgie des chevaux
ne la savez pas, vous ne pouvez être maréchal.

Le métier de coutelier serait-il plus de votre goût ?
actuellement des couteaux pour couper le pain, pour

; des couteaux pour trancher la viande, pour ouvrir des
; des couteaux gras, des couteaux maigres, des cou-
ur les divers jours de la semaine[40], pour les diverses
ı repas[41]; des couteaux à manches d'acier, des couteaux
avec leur gibecière pour les serrer[42]. On fait toutes
rasoirs, et on en fait de si beaux, qu'on les enchâsse
étuis d'or garnis d'un peigne et d'un miroir de toilette[43].
· me dit non! Non, soit.
ıent ce ne serait pas gagne-petit que vous voudriez être?
:tier que celui de ces pauvres gens, chargés de leur
ourant de village en village pour aiguiser les petites for-
ι cis x des jeunes filles, qui croient bien vous payer
ant une maille au chien, une maille au chat[45], et
ıns, une simple inclination de tête, une simple œil-
j'en suis sûr, les villageois vous ne recevriez pas vo-
ıreille monnaie.
t peut-être émouleur de grandes forces que vous vou-
e? Mais si vous enviez ce métier, d'autres l'ont envié
guère mieux que vous n'étaient en état de le faire. Ils
ıe des plaintes générales dans la draperie et mis le roi de
uvaise humeur. Aussitôt amendes de pleuvoir, non par
, par sous, mais par écus, par livres. Le refrain des nou-
·èglements royaux est que les émouleurs de grandes for-
, par leur ignorance, rendu impossible la tonture unie des
t ruiné les fabriques. Depuis ce temps, ils sont obligés à
·entissage de deux ans, à fournir un cautionnement de six
l'argent, à prêter serment devant la cour du bailliage, en-
·nir tous les ans des provinces les plus éloignées pour élire
urés et tenir leur chapitre général sur les progrès ou la
nce de l'art[46].
· ne me trompe, vous balancez. Aimeriez-vous mieux donc
énier, faire des alênes d'acier ou de fer[47]? — Être épe-
r, faire des éperons pour les bourgeois de Paris, qui ont
erons dorés[48], qui ne vont jamais à cheval? — Etre lor-
faire des mors et des brides? Bon métier, pourvu que vous
ıs disiez pas lormier de Bretagne[49]. — Etre tireur de fil
? Bon métier encore, mais autrefois bien meilleur, lorsque
de fer étranger était prohibé[50]. — Être aimetier[51]? Du
r de tireur de fil de fer à ce métier il n'y a qu'un pas, car
is permettent de tirer le fil de fer à celui qui fait des hame-
[52]. — Être épinglier[53]?
re fabricant de fil de cardes? Mais ce métier se transmet hé-
irement. Vous pourriez cependant être reçu maître, si

votre père était aimetier, car les fabricants de fil de fait part aux aimetiers du privilége de se transmettre héréditairement; et les aimetiers, en revanche, leur de leur privilége exclusif de forger le fil de fer[54].

Autrefois l'état de haubergier était aussi honoré qu Les ordonnances leur disaient que sur la solidité des fil de haubert, ou plates, ou à clou, reposaient la d sûreté de la France[55]. Toutes les troupes étaient c hauberts; aujourd'hui on n'en porte guère[56]. Vous au vous ne voudriez pas être haubergier.

Si j'étais de vous, je préférerais être brigandinier; lement que, lorsque vos cuirasses ou brigandines ne s ve que d'un demi-coup, elles portent la marque de cell et non celle de l'épreuve d'un coup[57].

Vivent plutôt les armes offensives! n'est-ce pas? V être faiseur d'arcs? Vous me direz que l'antique flèch puis le commencement du monde a tué tant d'homm pas aujourd'hui tant de mal, cela est vrai; toutefois core vivre de ce métier, si l'on ne peut plus en vivre ment. Et si vous en avez envie, souvenez-vous que vous prescrivent de ne faire les arcs qu'avec du bois d nez-vous cependant aussi qu'il vous est loisible de l plusieurs pièces, seulement il faut bien les coller; il f garnir de corne vos arcs; il faut que vos flèches soi bois sec, qu'elles soient bien ajustées, bien lisses; il f soient bien empennées et qu'elles aient trois pieds de faut payer vingt sous d'amende[58].

Ne désireriez-vous pas plutôt être arbalétrier? *E pouvez*, pour parler comme les statuts[59]; il vous permis de faire des arbalètes de bois, aussi bien que d tes d'acier[60]. Toutefois, de quelque matière qu'elles so doivent être à quatre, à deux poulies au moins[61], et el d'ailleurs être fortes et bonnes : car, si l'acheteur, en trois coups d'essai, les rompt, vous y êtes pour vos f votre travail[62] et surtout pour votre honte. Tâchez de cela juste, car il n'en sera ni plus ni moins.

La cavalerie n'a eu, n'a et n'aura, n'a pu, ne peut el ra avoir pour arme que la lance. Les profits sur les fl les riches garnitures[63] sont d'ailleurs quelquefois as Cependant je ne veux pas que vous fassiez des lances, soyez lancier[64] : car, à l'air guerrier qui vous anime q mettez votre bonnet sur l'oreille, je vois que vous aimeri encore mieux; je vois que vous aimeriez surtout à for

fait la parure, la puissence des nobles et des rois, qui,
le uvel usage des engins à feu, ouvre encore plus sou-
toute autre la porte de la mort : soyez fourbisseur, je le
; fabriquez des miséricordes, des épées étroites et cour-
épées de bataille, des épées longues et plates, gar-
verse en fer pour toute garde [66]; mais vous avez
t entrer dans vos calculs que les ordonnances exi-
nt votre atelier de forge, vous ayez une grande
s où vous et vos valets de métier, toujours bien ha-
rez recevoir les belles gens, qui souvent, après avoir
ent épées, sortiront sans en acheter une.

le ces métiers ne sera le vôtre, en ce moment je m'en
, je ne m'y attendais pas. Mais, me direz-vous, ne
-je donc travailler le cuivre? Vous voulez maintenant
le cuivre? Je n'empêche : allons, travaillons le cuivre.
s, avant de commencer, examinons et examinons bien.

l faut que vous et moi sachions que, de même que, de-
se de Constantinople et la dispersion des habitants [68],
recs d'Allemagne ou d'Italie qui viennent en France se
s de Grèce, de même, depuis la prise de Dinant et la dis-
ses habitants [69], tous les chaudronniers de Normandie et
gne qui parcourent les provinces se disent Dinandiers de
[70]; et vous, bon Champenois, vous serez obligé de mentir
un Normand ou comme un Gascon, si vous voulez avoir de
. Eh! croyez-vous d'ailleurs que les chaudronniers d'au-
hui soient seulement des chaudronniers à chaudrons, à chau-
es, à marmites, enfin des chaudronniers de l'ancien temps! On
le actuellement partout le cuivre comme à Dinant, ou mieux
tre, comme à Lyon [71]. Un chaudronnier habile, avec la pointe
rteau fait sortir au fond de ses plats [72], de ses bassins, des
ges, des personnages, des scènes [73]; il fabrique des tableaux
f qu'on trouve souvent dignes d'être argentés, même d'être
[74]. Il est orfèvre en cuivre; et pour les rois économes il fabri-
quelquefois des couronnes en cette matière [75]. Cependant je
oudrais pas de cet état, les gains fussent-ils dix fois plus consi-
bles ; voici mes raisons : Je passais un bel après-midi devant
boutique, où je vois un homme qui, respectueusement et sans
ger ni crier, se laissait frapper à grands coups de bâton par
femme : je croyais être à Paris, je m'approche. Cet homme
un jeune homme et cette femme était sa mère; elle pou-
avoir trente-quatre ou trente-six ans; son fils, seize ou
. Messire, me dit-elle, en continuant à frapper et en re-
ant, ce malheureux-là, que j'aime plus que ma vie, veut

être chaudronnier comme son beau-frère, qui mill enverrait le métier à tous les diables; encore hier Chrétien, renonce à vouloir prendre mon métier. ras fini ton apprentissage, tu ne pourras établir d'at les grandes villes; tu ne pourras vendre en détail de foire; tu ne pourras réparer les vieux ustensile: un certain point, car, s'ils paraissaient neufs, tu] de; tu donneras sur chaque fonte une demi-livre luminaire de Saint-Éloi; tu ne feras de nouvelles ı tant que la précédente sera de cent livres pesant; leras la nuit qu'à fondre, car, si l'on t'entend al gare le garde général [76]! Chrétien, mon ami, tu tr vant le garde général; tu n'as pas idée de sa con son air terrible lorsqu'il siége au haut du banc : i. sur la tête, tu as le tien à la main; il t'interroge, e bles; tu ne trouves pas la force de lui répondre. Qu frère fut sorti, continua cette femme, j'ajoutai : ı donc, toi qui es si peureux, que la mode des coqs gagne de tous côtés, et compte d'avance que tu d'aller sur une étroite toiture à cent, deux cents pı en placer un, dont le bec et la queue doivent mai qui souffle avant que tu sois descendu de l'échelle. core, toi qui es si honteux, qu'alors la curiosité ras dessous de tes chausses vingt ou trente mille homm la bouche béante, comme lorsqu'aux jours de fête haut des tours les oublies au peuple [78]. Mais, ajou qui l'enflamme, il me l'a avoué, car il m'avoue tout depuis qu'il a appris que le pot de chambre du roi vre [79], il a conçu l'espoir de le faire. Insensé! qui : qu'il n'est pas plus d'étoffe pour cela que je le suis n comtesse de Champagne. A peine eut-elle fini de p se mit à recommencer de plus belle sa correction. Jeune homme, dis-je au fils, vous devez obéir aux l de votre mère. Ma bonne femme, dis-je à la mère, bien écouté : vos raisons sont assez bonnes pour se bâton.

Remi, j'ai dissuadé d'être balanciers biens des ı avaient l'envie : si vous l'aviez, je tâcherais de vo aussi. Dans ce métier, un ouvrier mal habile rui mille marchands. Jugez de son importance et de sa c les précautions que la loi a prises. L'apprenti, avant la main à l'œuvre, comparait devant la justice, et lui ment. Durant cinq ans entiers il est tenu de demeurer

ot de son maître. Devenu maître, les balances doivent t
ître signées de son nom; il n'y a que lui à qui il soit per-
de les r rer. Enfin, la loi veut que tous les ans les balan-
s se r pendant douze jours après Noël, pendant douze
s a s Paqu pendant douze jours après la Pentecôte[80].
quel long travail, quelle si longue application un si long
!

ce mt je crois vous entendre me dire : A peine au
cle il y avait cinq ou six horloges en France; aujour-
u y a une à chaque chaque château[81]; à
urtout, c'est, de votre tête, une con-
ures. Bien plus, il y a plusieurs riches bour-
de petites dans salles[82], et il est même
en bientôt en France comme en Italie, où
porte à la ture de très petites[83] qui marquent exac-
e heures sur la montre[84]. Laissez-moi être
; je rai grandes horloges vingt, trente livres[85],
e peutes à tion. Je serai peut-être chargé de celle de la
; on m era le gouverneur de l'horloge[86], ou même
lquefois plus lement le gouverneur. A cela je vous ré-
drai : Si vo avez fait un long, un très long apprentissa-
il faudra le e; si vous ne savez les mathématiques, les
s sciences, il faudra les apprendre, et ensuite vous ne serez
u niveau de nos médiocres horlogers; vous serez encore bien
de pouvoir faire une de ces horloges nocturnes à qui vous
s le soir de vous réveiller, et qui le lendemain vous réveil-
à l'heure[87], plus loin de pouvoir marquer avec des sphères
alliques les révolutions planétaires[88], les imperturbables
ivements de la grande horloge du monde. Remi, les horlo-
des grandes villes, qui sont l'honneur de notre âge, la gloire
l'intelligence humaine, eh bien! c'est l'ouvrage des hor-
rs.

a fonte de ces grandes cloches de trente, quarante mille li-
[89], dont la forte vibration, en même temps que le mouvement,
quelquefois les plus épaisses murailles, et quelquefois vous
e à déplacer ou à faire taire la cloche pour conserver le clo-
[90], est encore une autre merveille de notre âge.

ne autre, c'est la fonte de ces grands ouvrages en bronze, de
grandes croix avec des arcs-boutants et des scènes de la Pas-
qui forment comme de hautes pyramides de métal[91]. Dans
moment alors le fondeur peut s'enrichir, peut se ruiner; bien
, dans un moment il peut perdre trente, quarante ans de re-
e et de gloire : aussi quelquefois alors son âme, exaltée

passa crainte et l'espérance, brise, éclate les organes de la vie[92], et va apparaître dans un monde où, si elles sont connues, nos grandes agitations, même celles des fondeurs, sont bien risibles et bien petites. Ainsi vous ne voulez pas être fondeur, travailler le bronze, je m'en crois sûr.

Vous ne voulez pas travailler le plomb, être plombier, je m'en crois sûr encore, dût-on vous donner l'entreprise de la couverture de tant d'édifices[93], de tant de riches maisons qui décorent aujourd'hui nos villes, ou même de ces immenses canaux qui, ainsi que les artères, se ramifient sous terre pour amener l'eau sur nos places publiques et la faire briller au haut des fontaines en champignons, en gerbes[94], en mille jets diversifiés par le mécanisme du siphon, le même sans doute par lequel la savante nature donne le mouvement au sang et le fait circuler dans les veines. — Vous ne voulez pas travailler l'étain, être potier[95], ni par conséquent être pintier[96], ni même planeur. Vous pourriez encore cependant planer la vaisselle d'étain de la cour[97].

Je vois que vous voulez être orfèvre, je le vois. Vous pensez que vous serez peut-être anobli, car les premières lettres d'anoblissement furent, dit-on, accordées à Raoul l'orfèvre[98]. Non, vous pensez plutôt qu'à force de manier l'or et l'argent il vous en restera, comme aux financiers, un peu dans les mains; mais, Remi, les orfèvres tiennent trop à leur gloire pour ne pas être pauvres. Le prix de leur long et difficile travail, qu'ils sont obligés de vendre aux ignorants, surpasse ou du moins devrait surpasser celui de la matière. N'avez-vous pas vu aux cérémonies ces habits orfévrés[99] qui jettent un si grand éclat, ces boutons brillants[100], ces élégantes broderies, ces chefs-d'œuvre de goût et de patience? Et toutefois ces enrichissements ne sont pas, il s'en faut bien, les derniers efforts de l'art: ce sont plutôt ces hauts chandeliers à flambeau[101], ces flacons, ces plats, ces assiettes armoriées d'émail[102], ces aiguières, ces coupes, ces vases dont les creux de la gravure, remplis, suivant les ingénieux procédés des Italiens, de poussière de plomb et d'argent, représentent en teintes moitié mates, moitié brillantes, des chasses, des hameaux, de riants paysages[103], d'heureux agriculteurs; ces images d'or ou d'argent portées au chapeau[104], ces tableaux d'argent aux personnages à tête d'or[105] qui parent les appartements; ces beaux, ces magnifiques, ces fameux treillis d'argent qui entourent les tombeaux des saints[106]; toutes ces grandes pièces d'orfèvrerie, dont, avant l'exécution, les modèles en bois ont été exposés aux yeux du public[107], tous ces chefs

uvre ... elés, fondus ou martelés[108], sortis de la
in de ... on[109], qu'envie inutilement à notre ville
fèvrerie de Pa... la première du monde.
Ah! ne soyez ... orfèvre. Moi, après avoir essayé d'un grand
nbre d'autres ... iers qui tous m'auraient plu davantage, j'ai
jeté et fixé ... celui-là par un inévitable coup du sort.
oyez ... R... , de tous les malheureux états d'artisan,
st le plus ... eux. Soyez plutôt lapidaire, et, puisque
... s, maniez plutôt les rubis et les dia-
s. ... 's continuellement entouré de jolies
s. ... avez-vous à craindre de leurs caprices? N'avez-
s, ne pouvez-vous pas faire parler toujours les
une douce voix, une bouche de rose vous dit:
... amétistes, les grenats de mon collier, sont
... ; je les voudrais montés sur argent doré, sur
... : La loi ne le veut pas. Une voix encore plus
e, ... douc... e plus fraîche vous dit: Maître Remi,
... ne et le brillant des amétistes; je n'en aime
... e, qui ne joue ni avec celle de mes yeux, ni
ec ... de ... rcils: teignez-moi ces pierres en rouge.
... répondez: La loi le défend. Maître Remi, je vous apporte
s perles d'Orient, que vous mettrez sur le devant de mes bou-
:s d'oreilles, et des perles d'Écosse, que vous mettrez par der-
re. Madame, ou Mademoiselle, la loi ne permet pas qu'on
mpe personne, même les galants. Maître Remi, comme elle
rait belle une aigrette d'émeraudes, de balais, de rubis, variée
r des amétistes! Votre réponse est facile, elle est tout écrite:
Les amétistes ne peuvent estre ainsi mises, si ce n'est en
manière d'envoirrement servant de cristal.» Mon bon, mon
au maître Remi, je vous prie, coûte que coûte, de me garnir
verres, posés l'un sur l'autre, ou en doubles verrines, mes
acelets d'or. Votre réponse est aussi facile; elle est aussi tout
rite: «C'est pour le roi! c'est pour le roi[110]»! Mais je vous
tends me dire que vous perdrez vos pratiques; je ne vous dis
s le contraire.

Remi! connaissez-vous des artisans qui, dans le même atelier,
availlent un jour les métaux les plus précieux et un autre jour
s métaux les plus communs, qui à chaque coup terminent cha-
e pièce de leur ouvrage, qui exercent l'art le plus simple
le plus facile, qui cependant se regardent au dessus des arti-
ns, qui en renient le nom, qui sont les plus heureux, qui se
sent les plus malheureux? Si vous ne les connaissez pas, je
s connais moi: ce sont les monnayeurs, qu'on divise en ouvriers,

c'est-à-dire en monnayeurs qui ne font pas grand'chose, et en officiers surveillants[111], c'est-à-dire en monnayeurs qui ne font rien. Les ouvriers sont exactement et richement salariés en bel or ou en bel argent : car dans l'heureux pays des monnaies, dans les hôtels de fabrique, le cuivre n'a cours qu'à l'extérieur. Ils ont les poches pleines d'espèces neuves, et cependant, comme s'ils ne pouvaient payer, ils sont exempts de tous les impôts établis et à établir ; ils sont exempts de corvées, de chevauchées, d'ost, de guerre, de logement des gens de guerre[112]. Ce n'est pas tout, et voilà pourquoi je ne vous ai pas dit : Soyez monnayeur. Ils se succèdent par droit héréditaire et par droit d'aînesse. Leurs places sont comme des fiefs, mais non des fiefs masculins; car la fille unique, ou la fille aînée lorsqu'il y en a plusieurs, transmet son privilége à son époux et à ses descendants[113]. Vous me demanderez peut-être comment cette race privilégiée, qui, ainsi que toutes les races privilégiées, doit devenir fainéante, se corrompre, par conséquent diminuer, peut suffire à toute les fabrications monétaires, dont le nombre et l'activité tous les jours augmentent[114]. Je vous répondrai qu'à chaque nouveau règne, le roi a droit d'instituer un nouvel ouvrier[115] dans chacun des quarante hôtels des monnaies[116]. Je vous dirai de plus que, lorsque les bras manquent, les monnayeurs du serment d'empire sont admis dans les hôtels comme les monnayeurs du serment de France[117]; mais les uns prétendent à une grande suprématie sur les autres.

J'avais pris chez moi une petite parente pour me servir en même temps de fille de boutique et de fille de compagnie de ma fille. Un recuiteur, c'est ainsi que dans les monnaies on nomme l'apprenti[118], s'enflamma d'une belle passion pour ma jeune parente. Tous les jours il venait lui dire : Madeleine! ma chère Madeleine! je suis du serment de France! je ne suis pas du serment d'empire! Entendez-vous! je suis du serment de France! Madeleine, toute vaniteuse d'avoir fait une aussi illustre conquête, ne put plus long-temps s'en taire avec moi. Maître Hardouin, me dit-elle, mon recuiteur n'est pas du serment d'empire; il est du serment de France, et il n'en veut pas moins être mon époux. Mais apprenez-moi, ajouta-t-elle, quelle est donc cette si grande différence entre les ouvriers des deux serments? La voici, lui répondis-je. C'est que, parmi les monnayeurs, les uns jurent aux hôtels des monnaies d'Allemagne, et les autres aux hôtels des monnaies de France[119], de ne pas être des voleurs. Ils jurent aussi de garder le secret de la fabrication[120], et je crois qu'en général ils le gardent; mais pour le vôtre prenez-y garde.

, qui était un beau brun, venait plus souvent chez moi
›nctions l'y appelaient. Ce que je craignais arriva. Bien
se recommandé à ma fille de ne pas être si belle, et
eût fait, me dit-elle, tout ce qu'elle pouvait, le maître
r en devint épris et me la demanda en mariage. Vous
n embarras. Maître, lui dis-je avec franchise, je suis
'ous avouer que ma fille ne peut aimer que des hommes
t vous savez que dans ce cas il est à craindre que les
›ient blonds, quoique le père soit brun. Vous penserez,
qu'il ne serait pas prudent de se hasarder. Oh! me ré-
d'un air leste, je me charge de donner à la belle un peu
our les bruns, laissez-moi faire. Je lui laissai le champ
ıbord il mit en jeu ses parures, ses habits, ses aiguil-

dédaigner. C'est nous qui dans l'hôtel des monnaies commandons; c'est nous qui employons ou n'employons pas les ouvriers; c'est nous qui facilitons les ventes, les achats, les marchés, qui faisons l'abondance, ou, s'il nous plaît, la disette de la nouvelle monnaie. Et il continua à vouloir l'éblouir par le beau côté de son état. Mais ma fille en connaissait l'autre côté : car, ainsi que toutes les jeunes filles, elle écoutait tout, et elle avait entendu le recuiteur, devenu monnayeur, se plaindre dans son ménage du maître particulier et ne pas l'épargner. Maître, lui répondit ma fille, vous dites vrai, mais vous ne dites pas tout : car le maître particulier n'est réellement, aux termes de l'ordonnance, que le fermier des monnaies [128]. Le roi veut-il qu'il soit forgé à Troyes cent, deux cents marcs d'or et dix ou quinze fois autant de marcs d'argent, il ordonne qu'on publie à son de trompe qu'à tel lieu, tel jour, telle heure, on adjugera au rabais, à la chandelle, la ferme des monnaies ou l'entreprise de leur fabrication. Tout homme, en faisant, comme on dit, la meilleure condition, en fournissant quatre mille livres de cautionnement [129], peut aussi bien que vous être adjudicataire, fermier, prendre aussi bien que vous le titre de maître particulier. Ensuite, ajouta-t-elle, vous pouvez sans doute bien frapper plus de monnaie que porte votre bail; mais vous ne pouvez en frapper en moindre quantité [130]. C'est à vous à trouver de l'or et de l'argent au prix fixé par le roi. Le bon temps des fermiers des monnaies est passé. On ne verra plus, comme il y a soixante, quatre-vingts ans, plus ou moins, un fermier général des monnaies de France les refondre à un titre nominal si différent de l'ancien, qu'il pouvait donner au roi, pour un bail de six mois, une somme plus forte que celle des revenus d'une année entière [131], sans compter qu'il n'y perdait guère lui-même. Autrefois le profit du roi ou le seigneuriage élevait le prix du métal monnayé beaucoup trop au dessus du métal en lingot. Aujourd'hui il a été volontairement et presque totalement remplacé par les tailles, les subsides fixes [132]; il n'est que de dix sous par marc [133], que d'un vingt-quatrième de la valeur des espèces [134]; il n'est de presque rien, et votre ancienne importance est réduite à bien peu. Vous étiez les hauts financiers de l'état; vous en êtes redevenus les monnayeurs.

Le maître particulier vit bien qu'il n'était pas blond. Après un si docte congé, il disparut. Ma fille aurait pu ajouter, car elle avait dû l'entendre dire aussi au recuiteur, que les alliages des fontes tendent tous les jours à se simplifier [135]; qu'à l'avenir il n'y aura guère plus que des monnaies ou toutes d'argent, ou toutes de cuivre, ce qui réduira encore plus l'importance des maîtres

articuliers. Elle ne le lui dit pas; mais elle lui en dit assez pour m'attirer sa haine, car il croyait que c'était moi qui l'avais ainsi instruite. Il voulut se venger. Dès le lendemain il me força à lui porter toutes les matières d'or et d'argent que j'avais reçues comme orfèvre-changeur[136]. Je sus aussi qu'il me faisait épier pour savoir si je n'achetais pas, comme orfèvre, l'or ou l'argent au dessus du taux fixé par le roi[137].

Il ne se borna pas là, il ameuta contre moi le garde et le contre-garde de la monnaie. Ces gardes-juges[138], qui sont à quelques égards et qui se croient à tous égards nos supérieurs, reçoivent notre serment[139], et ont le droit de vérifier si notre argent et notre or sont au titre légal[140]. Le garde ne venait que rarement : il vint toutes les semaines, bientôt tous les jours, bientôt plusieurs fois par jour, et il n'oubliait jamais de me dire : Ce n'est pas tout que de travailler au charbon de saule[141], il faut que votre or soit à dix-neuf karats, et votre argent à onze deniers douze grains de fin[142]. Un jour, de meilleure heure qu'à l'ordinaire, il entre, va droit à une boîte d'argent que je venais de finir, fait l'essai de l'argent, le trouve au dessous du titre, l'enveloppe, y appose son signet, m'y fait apposer le mien, et commence contre moi une procédure qui épouvante ma famille et mes amis. A chaque instant mon excellente fille me disait : Mon père, je veux épouser le maître particulier, et couper dans la racine la persécution qui s'est élevée contre vous. De son côté, mon excellent fils ne cessait de me dire que le garde avait une fille laide, mais qu'il la trouverait belle, qu'il gagnerait la fille, et que la fille gagnerait le père. Quand je vis mes deux vertueux enfants prêts à me sacrifier leurs plus tendres inclinations, me pressant, se mettant à mes genoux pour obtenir d'être malheureux le reste de leur vie, je les en récompensai en donnant à ma fille un jeune blondin, clerc de notaire, qui depuis long-temps soupirait en secret, et à mon fils une belle brune qu'il aima à l'instant qu'il la vit. Jamais deux couples d'époux n'ont été épris d'un plus vif et d'un plus constant amour; ils vivent comme des anges. Mais peu vous en chaut, Messires, je comprends cela : ainsi, je reviens à ce procès odieux qu'on m'avait suscité.

Les gardes et les contre-gardes, qui sont aussi les officiers royaux chargés de la surveillance de la fabrication des monnaies[143], ont au dessus d'eux les maîtres généraux provinciaux[144], et ceux-ci les maîtres généraux, au nombre de six, qui forment la chambre des monnaies[145].

Un de ces derniers vint faire sa tournée à Troyes. J'en suis informé; je ne perds pas de temps, je m'habille le plus propre-

ment que je puis, comme un jour de confrérie. Je cours chez lui, je lui dis que j'ai le malheur d'avoir une fille qui n'aime pas les bruns, et je lui raconte les persécutions que j'ai éprouvées et que j'éprouve. Orfèvre, me répondit-il, je vous ferai justice: je représente ici la souveraine chambre des monnaies, qui peut tout. Vous savez que c'est elle qui régit, par la bouche du roi, tout le numéraire de la France: car ce qui nous plaît plaît au roi, ce qui nous déplaît lui déplaît, et son bon plaisir est toujours le nôtre. Sont-ils heureux! me disais-je, sont-ils heureux! Si nous voyons, continua-t-il, l'or sortir de la France, devenir rare, aussitôt, sous le nom du roi, nous en haussons le prix du marc et nous le retenons dans l'intérieur; si nous voyons au contraire qu'il devient trop abondant, aussitôt encore, sous le nom du roi, nous en baissons le prix du marc[146], et bientôt il change de proportion nominale avec l'argent et les autres métaux. Ainsi, quand le roi veut que l'argent vaille tantôt dix, tantôt onze, tantôt douze fois moins que l'or, c'est nous qui le voulons[147]. Sont-ils heureux! sont-ils heureux! me disais-je. Eh! pensez-vous qu'il faille peu savoir pour gouverner ce mouvement monétaire d'après le papier-journal du cours des villes de l'Europe[148]? Vous comprenez maintenant pourquoi le roi nous appointe de deux cents livres[149], nous généraux, et pourquoi à son avénement il ne change et ne peut guère changer les officiers des monnaies. Le chancelier, quand il nous écrit, nous traite de frères, de très chers frères[150]. Sont-ils heureux! sont-ils heureux! me disais-je. Orfèvre, c'est la souveraine chambre qui, pour prévenir les vols de ceux qui lavent à l'eau-forte les espèces d'or, a voulu que maintenant celles qui ne pèseraient pas le poids légal pussent être refusées[151]; et la France entière s'est couverte de trébuchets, et les vols ont cessé. Autrefois, de pauvres seigneurs recélaient dans leurs forts châteaux de faux monnayeurs qui avec un gros d'argent vous faisaient trois francs[152]; aujourd'hui il n'est plus de murailles qui puissent être fortes contre la souveraine chambre. Aujourd'hui la souveraine chambre vous fait prendre un homme dans toute l'étendue de la France; et, pour le faire conduire devant elle, tous les sergents, toutes les prisons sont à ses ordres, à son service[153]. Il y a plus: quand le roi accorde des lettres de rémission à un criminel de délit monétaire, nous pouvons, comme le parlement, passer outre[154], le faire fouetter, le faire pendre, le faire bouillir sur le feu[155]. Sont-ils heureux! sont-ils heureux! me disais-je. Orfèvre, je vous le répète, je vous rendrai justice. Il me tint parole.

La salle où je comparus était remplie et environnée d'orfèvres,

de valets, d'apprentis; elle était remplie et environnée aussi de monnayeurs de tout grade. Je m'avançai d'un pas ferme vers le maître général des monnaies, qui tenait entre ses mains ma boîte d'argent. Mon général, lui dis-je, le roi, éclairé par les lumières de la souveraine chambre des monnaies, interprétant la bénignité des saints, a permis d'employer l'or et l'argent d'un bas titre aux reliquaires [156]; cette boîte en est un : lisez le *Non venundetur* [157], la prière que fait le donateur aux âges futurs de ne pas vendre son don. Les monnayeurs crièrent de toutes les parties de la salle que cette inscription se mettait aussi sur les vases d'or et d'argent donnés, n'importe quel fût leur usage [158]. Mon général, continuai-je, veuillez examiner la principale figure, c'est celle d'un apôtre. C'est celle d'un philosophe grec! crièrent encore de toutes les parties de la salle les monnayeurs. Alors, le maître général, ayant tiré ses lunettes et ayant vu à un côté du principal personnage, vêtu d'une robe flottante, la grosse tête d'un bœuf à cornes dorées [159], me dit : Orfèvre, reprenez votre boîte, je vous la rends : dans ce procès, l'oiseau de saint Luc est la pièce décisive. Je sortis au milieu des orfèvres, qui, me félicitant, me pressant, m'embrassant, me portèrent, pour ainsi dire, chez moi, dans leurs bras.

La bannière de saint Blaise. — Oh! je suis bien fâché, a continué l'orfèvre Hardoin, après une petite pause, que ce gros messager qui parlait ici avec tant d'assurance nous ait échappé. Ne voulait-il pas essayer de pleurer et de nous faire pleurer sur son malheureux sort! Mais ceux de nous qui étions le plus près de la fenêtre, nous l'avons entendu détacher son cheval, monter dessus, et s'en aller en chantant, avec la voix d'un homme qui n'avait pas soif. Je lui aurais aussi demandé si quelques uns des nombreux métiers de la bannière de saint Éloi lui plaisaient, ou s'il avait envie de passer sous la bannière de saint Blaise; si, par exemple, il voulait être meulier, quitter son état, où, en se promenant tous les jours à cheval dans les campagnes, en faisant soir et matin bonne chère dans les meilleures hôtelleries, il gagnait tous les jours de l'or à jointées. Et vous, Remi, et vous, Messires, je vous le demanderai aussi, avez-vous cette envie? Alors ne consultez pas votre servante, si elle est, comme la mienne, fille d'un maître de ce métier. Malheureux état des meuliers, me disait-elle il n'y a pas long-temps; mon père mourut en le maudissant, et toute sa vie il n'avait cessé de le maudire. Il se plaignait surtout de ce qu'on croyait heureux les meuliers, parce qu'ils gagnaient vingt sous pour arrondir une meule, vingt sous pour l'arréer, vingt sous pour la percer [160]; mais, ajoutait-il,

lorsqu'il nous arrive un accident à la dernière de ces trois façons, nous les perdons toutes. Ce ne serait rien, et nous pourrions encore y vivre si maintenant on ne cerclait en fer les meules[161]; aussi n'en faisons-nous plus ou presque plus. Quand mon père fut mort, continua ma servante, tous les meuliers vinrent nous visiter, mêler leur affliction à la nôtre, nous faire toutes sortes d'offres de service et d'assistance. Ils revinrent quelque temps après en dansant, et amenèrent mon frère pour le recevoir maître. On avait préparé une salle de festin, et, au dessus, un grenier où, pendant que dans la salle les maîtres faisaient bonne chère, se divertissaient, le dernier maître reçu, le manche du balai à la ceinture en guise d'épée, avait conduit mon frère, qui ne cessait de crier comme si on le battait à être tué. J'étais accourue; on m'avait empêchée d'entrer. Enfin mon frère sortit : il tenait par le bras le maître qui l'avait reçu, et tous les deux riaient à gorge déployée. Après la fête, mon frère me dit que les coups de bâton, qui peut-être, dans les anciens barbares temps, étaient franchement donnés et reçus, n'étaient actuellement que simulés; qu'ils précédaient et suivaient, ou du moins étaient censés précéder et suivre les promesses faites par les nouveaux maîtres, de s'aimer entre confrères du métier, de ne pas découvrir le secret de la meulière, de ne pas nommer à l'acheteur les divers maîtres auxquels appartiennent les diverses meules à vendre, de ne pas frapper devant lui les meules, pour prouver, par leur son, qu'elles sont bonnes, de peur qu'il répète cette expérience sur les autres meules et laisse les mauvaises[162]. Oh! pour cela, dis-je à mon frère, ce n'est pas honnête. Sans doute, me répondit-il; mais, vois-tu, c'est dans les statuts.

Voilà pour les meuliers; et ne croyez pas que les autres confrères de saint Blaise soient plus heureux. Ma servante, celle-là même dont je viens de vous parler, est une jeune veuve d'un carrier, ou, pour parler comme elle, d'un *perrier*[163], qui, la seconde semaine après les noces, travaillant au fond de sa *perrière*, qu'il avait affermée fort cher à la ville[164], resta et reste encore enseveli sous un éboulement de plus de cent pieds. Aussi voyez, à l'orifice des carrières, ces appareils de mécanique[165] avec lesquels on retire les pierres des profondeurs aux anciens carriers inaccessibles.

Mais je vais, Messires, vous faire une autre proposition. Y a-t-il quelqu'un dans l'assemblée qui veuille extraire, cuire les plâtre? Qu'il y regarde bien avant de dire non. Aujourd'hui les carrières en sont d'une exploitation facile; elles sont plus commodes; elles sont pavées, couvertes[166] : le mauvais temps du

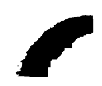
rnier est passé, car au siècle actuel tous les états sont
alheureux.
nne ne dit mot? Toutefois, Messires, il me semble que
e veut ni extraire ni cuire le plâtre, peut-être y a-t-il
n qui voudrait le travailler : il aura actuellement bien
e difficultés, de discussions. La mesure, la forme des
des escaliers en plâtre, ont été légalement fixées; il en
ême de l'épaisseur des planchers, de même de l'épais-
murs et des manteaux des cheminées [167]. Ajoutez que
ant un plâtrier est bien au-dessus de ce qu'autrefois il
l'on moule, qu'on façonne au jour présent très artiste-
plâtre. Voyez seulement les hauts et larges tuyaux des
es, decorés de riches ornements d'architecture [168] : ne
pas, pour les toitures de nos maisons, d'élégants pana-
a-dessus desquels ondoie la fumée à des hauteurs que
ire? Vous compterez encore pour quelque chose qu'il n'y
tat où l'on soit plus poli; la plus petite parole incivile se
mi les ouvriers, dix deniers, que reçoit l'offensé [169] : aussi
ie, lorsque les ouvriers en plâtre travaillent chez les gens
ls donnent plutôt qu'ils reçoivent leçon de politesse.
res, en est-il de vous comme de moi? Jamais je ne passe
n édifice en construction sans reconnaître le quinzième
ses grands appareils mécaniques, à ses tours, à ses chè-
ses grues [170], à ses échafaudages, qui tournent en spirale
es dômes et des pavillons [171]. Je le reconnais encore
ux à ses nouvelles coupes de pierres, à son nouveau
elqu'un veut-il être maçon? Il maniera aujourd'hui quel-
e marbre, le basalte et le porphire [172]. Non, personne
'être. Ah! je m'en doute, on sait le reste du conte du
. Il avait un frère maçon, qui bâtit aussi un château; il se
aussi au pied des murailles pour demander son paie-
appela aussi et se nomma, et ce fut de même inutilement.
l s'en retournait, l'homme que son frère avait rencontré
ha de lui et lui dit : Pourquoi l'avez-vous fait si fort? Ce qui
erait à croire que c'est un conte du temps passé, c'est
rd'hui cet homme aurait dit : Pourquoi l'avez-vous fait
si beau? Aujourd'hui on fait tout en même temps et fort
malheureusement on ne paie pas aujourd'hui les ma-
ux qu'autrefois; et, à cet égard, cet ancien conte est
sera long-temps bon.
pendant connu un confrère de saint Blaise qui n'était
ieureux. C'était un très pauvre et très vieux couvreur,
ie très vieille livrée, mi-partie d'orange et de bleu. Il se

tenait habituellement sur la porte de son voisin le notaire, pour avoir occasion de servir de témoin et d'entendre lire sa qualité d'ancien maître couvreur juré, officier de l'Hôtel-de-Ville de Dijon [173]; et jamais alors il ne manquait de dire, en se regardant: Et j'en porte l'habit [174].

LA BANNIÈRE DE SAINT FIACRE. — Écoutez encore, Messires. Il me semble que l'état des potiers de terre, quoiqu'un peu obscur, n'est pas à dédaigner. Maintenant ces ouvriers manient si habilement leurs vernis que les tarifs des droits d'entrée les appellent peintres [175]. D'ailleurs, quelles formes si belles, si élégantes, que celles de leurs vases, de leurs plats, de leurs tasses, de leurs bouteilles de terre [176]! Quelle belle poterie que cette poterie azurée qui nous vient de Beauvais [177]! Dans ses fabriques, quelle entente parfaite de la qualité des argiles, du plombage, des cuites et des recuites! Là, on n'a pas à craindre les retoupages à la chaux, au suif, au fromage, aux œufs, dont ailleurs on se sert pour cacher les gerçures de la poterie [178], ni même les retoupages à la terre [179]. Je me ferais volontiers, à Beauvais, confrère de saint Fiacre. Et vous, Messires, votre air me répond tout aussi clairement que votre bouche, vous craignez les droits de tonlieu [180]; vous craignez d'avoir des valets qui, sans autre attirail qu'une roue fixée sur un pieu, travaillent secrètement pour leur compte [181]; vous craignez encore plus les prud'hommes, qui ne vous épargneraient pas les amendes s'ils vous surprenaient à tourner vos pots ou à les éventer avant cinq heures du matin. Mais, si vous ne le savez pas, je vous dirai qu'aujourd'hui vous pouvez les enfourner et les défourner à toute heure [182]; et, convenez-en, c'est quelque chose, surtout quand on a passé plusieurs siècles à ne pouvoir enfourner, et plusieurs autres à ne pouvoir défourner qu'au moment où il plaisait à la loi.

Si je vous parlais d'être tuiliers, il n'est aucun de vous qui ne me répondît que ce serait trop bas descendre. Et moi, à mon tour, je vous répondrais que, bien que nous ne voyions pas encore de comtes qui soient tuiliers, nous en voyons du moins qui possèdent et qui n'ont pas honte de posséder des tuileries dont le rapport est de deux, de trois milliers de tuiles [183]. Je vous répondrais de plus qu'aujourd'hui on commence à faire des tuiles portant gravées des inscriptions, des fleurs, des armoiries [184]; même qu'on les vernit, qu'on les peint [185], et que, si cette mode se propage, vous verrez bientôt les salles décarrelées, recarrelées. Mais alors les tuiliers seront heureux, me direz-vous. Oui, je le répète, si la mode se propage; oui, si, tandis que tout le

aujourd'hui l'état de tuilier, tout le monde alors ne
prendre.
IIÈRE DE SAINT JOSEPH. — Messire le clerc, qui
médie par pénitence, vous qui êtes volontairement
ux, voulez-vous être encore plus malheureux? faites-
entier. Dans cet état, point de faute qui, de manière
n'emporte sa peine, et toujours une peine grave.
ous d'adresse, il y va de votre sang; manquez-vous
, il y va de votre vie. Aujourd'hui les périls se sont
us depuis la révolution faite dans la coupe de nos
plus élevés, bien plus rapides que ceux d'autrefois.
vous ne l'ignorez pas, est tout près du lieu où je
sans doute, comme les autres, vous vous plaisez à
uvent les flèches de nos églises, surtout la flèche de
[186], qui s'élance si hardiment dans le ciel. Remar-
qu'en même temps que les périls se sont accrus, en
s se sont accrues les difficultés. Et cela doit être dans
mme Troyes, dont les maisons sont bâties par les
s, et non par les maçons[187] : ici l'art, se perfectionnant
our, en est venu à ce point que l'ouvrier, posant la
ache, prend le ciseau et sculpte sur les solives des
rtout sur les solives des portes, ou la représentation
le la maison avec l'habit, les insignes de son état, ou
nt qu'il affectionne le plus, ou celle de personnages
u quelquefois même celle de grotesques personna-
vous arrêtent, qui vous font rire, qui vous rappel-
ous faire rire encore. Heureuse ville! heureux habi-
malheureux charpentiers!
eux, plus malheureux menuisiers! car, par leurs tra-
enuisiers sont, s'ils est possible, supérieurs aux char-
s ont multiplié autour de nous les agréments de la
pour ainsi dire, tapissé nos appartements de lambris,
variété de filets, de fleurs, de blasons, de devises,
te de sculpture; ils ont rendu tous nos meubles plus
commodes; ils ont, avec raison, agrandi nos armoi-
ntenant l'on pourrait loger[189]; avec autant de raison
ourci de moitié nos anciens longs bancs, ainsi que
e-pieds et leurs estrades[190], en ont enjolivé de pe-
ides les dossiers, et en ont orné de façons d'écailles
lles les perches[191]. Ce n'est pas tout : ils ont encore
demi-bancs en chaises de trois places, et enfin ces
rois places en chaises de deux, d'une place; et l'on
e moment, prévoir que, si ces chaises, garnies d'é-



toffe ou de maroquin [192], continuent à être à la mode, elles fi-
niront sûrement par mettre les bancs dehors. Mais peut-être,
quoique vous fussiez tenu de faire un long apprentissage, d'ac-
quérir la légèreté de la main, la justesse, l'habileté de l'œil et
tant d'autres qualités que l'art exige toutes à un si haut degré,
avez-vous peur de ne pas souffrir assez ; attendez, voici de quoi
vous satisfaire. Entre gardes des différents métiers, lorsqu'il
nous arrive de nous rencontrer, nous nous faisons volontiers po-
litesse. Le dernier jour de l'Avent, le premier garde juré des
menuisiers m'arrêta dans la rue. Il fait bien froid, lui dis-je. Eh
bien ! me répondit-il, ne me quittez pas, et peut-être, sans al-
ler bien loin, vous ferai-je bientôt chauffer : avançons ! Le garde
aperçoit des pièces de menuiserie tout fraîchement peintes : il en
soupèse plusieurs, il les trouve de bois neuf ; il en soupèse d'au-
tres, il les soupçonne de bois vieux ; il en ratisse un bout. C'est
du bois vieux, dit-il d'un ton magistral, qu'on le brûle [193] ! Aus-
sitôt la canaille, les jeunes garçons, d'obéir joyeusement à ses or-
dres ; aussitôt feu et grand feu. A quelques pas de là, feu et plus
grand feu encore. Le garde était entré chez un de ces nouveaux
menuisiers-lambrisseurs, dont le nombre s'est tellement accru
qu'il forme aujourd'hui une des grandes divisions de l'état de
menuisier [194] ; il y découvrit de l'aubier dans les joints de plu-
sieurs panneaux [195]. Toutefois il se contenta de les faire dépe-
cer quand l'aubier n'était pas dans une partie susceptible d'ef-
fort ; mais pour les meubles de noyer, où il y avait de larg-
nœuds, il fut inexorable. Un banc de taverne venait d'être te-
miné, qui n'avait ni l'épaisseur ni les membrures voulues p
les statuts : le garde met le menuisier à l'amende [196]. Pendan
lui dit-il, penses-tu que ce soit un banc pour entendre le cat
chisme ? Nous continuâmes à marcher. Il trouva plusieurs de c
cages fixes, treillissées aux fenêtres, qui deviennent de plus
plus communes [197] ; il y remarqua des défectuosités, il s'irri
Mais le maître menuisier le prit sur un ton encore plus haut.
travaille, lui dit-il, pour un pauvre bourgeois qui le veut ain
nous avons le droit de faire de mauvais ouvrages de comma
de [198] : si vous ne le savez, sachez-le ! Le garde continua sa visi
il entra chez un menuisier où il me montra des assemblages fa
à la colle [199]. Nos devanciers, me dit-il, assemblaient avec
goujons de fer ; les règlements le veulent encore [200], mais bie
tôt ils permettront qu'on s'en passe, et je fais semblant de
pas voir les licences que l'art prend tous les jours dans ses dé
loppements et dans ses progrès. Quelques jours après je renc
trai ce même garde à la veillée chez un ami commun. Nous s

ensemble. Vous m'avez vu, me dit-il, faire la police le venez! vous me la verrez faire la nuit. Nous parcourûmes ues. Il s'arrête devant une porte de boutique; il écoute: ôt il frappe à coups redoublés. On vient, on ouvre. Est-ce l'évêque? est-ce pour le roi? demanda-t-il brusquement; st l'ordre? Le maître menuisier lui répondit: Nous pouvons iller aussi pour les princes, voilà l'ordre; j'ai d'ailleurs eu, comme vous voyez, de fermer les portes et les fenêtres [201]. garde se retira. Au bout de la rue, nous entendîmes un me-ier qui, portes et fenêtres ouvertes, sciait et clouait des ches à grand bruit; je le fis remarquer au garde, qui me ré-lit: Oh! ce sont des bières, des menuisiers de cérémonies bres; on peut y travailler le jour, la nuit, quand on veut [202], pour les ouvrages des morts la loi ne s'en inquiète guère. urément aucun des beaux clercs qui jouent la comédie ne trait du malheur des charpentiers ou des menuisiers; je suis eur avis: il vaut mieux faire le saint sur le théâtre.

A BANNIÈRE DE SAINT MARC. — Ce qui répond mieux tout aux chagrins censeurs des mœurs actuelles, a continué èvre Hardouin, ce sont les portes vitrées, *les huis enchas-s* [203], qui remplacent, dans les beaux appartements, les por-paisses derrière lesquelles toute sorte d'actions demeuraient ées. Personne, je pense, ne blâme ou n'ose blâmer les nou-s portes; mais les nouvelles vitres blanches à légères verges r [204] excitent les regrets des admirateurs du temps passé; edemandent les anciennes vitres jaunes, vertes, bleues, es [205]. Toutefois le bon bourgeois qui aime son patron en bien mieux l'image au milieu du verre blanc [206]; le bon gen-mme qui aime ses armoiries en voit bien mieux, au milieu erre blanc [207], les nobles couleurs. La nature ne fait pas prairies de fleurs; elle sème les fleurs dans les pairies. Nous s élégamment semé dans le verre blanc le verre de couleur. anciennes vitres interceptaient la pureté et l'éclat du jour: t cet universel changement voulu par un siècle qui, avant et en tout, veut la lumière..Les vitres sont devenues au-d'hui plus communes, mais les vitriers sont devenus plus breux; car il est passé, depuis près de cent ans, le temps dans son château de Montpensier, la duchesse de Berri ne it s'il était minuit, s'il était midi, parce que *les chassitz de fenestraiges étaient des ensires de toille sirée par défoult errerie* [208]. Cependant l'apprentissage des vitriers, d'ail-s fort long, est toujours terminé par un an d'exercice chez es jurés; cependant les frais de leur réception sont de huit

livres, payées en partie au tronc de la confrérie, e bannière militaire [209]. Cependant il faut que pour ı pour un sou au plus par carreau ou losange [210], ils · du plomb de bonne qualité, avec soudure des deux ı surtout qu'ils ne vous donnent aucune losange faite angles ajustés, encore moins de plusieurs morce plombés [211]. Qui maintenant veut être vitrier?

Lanternes ! lanternes ! mes bonnes lanternes ! c pas long-temps, à l'entrée de la nuit, un homme une allumée. Je lui achetai une grande lanterne ı pendre devant ma maison [212]. Il me garantit qu'elle neuf, et composée de toutes les pièces requises pa nances [213]. Quels sont les ouvriers, lui demandai-les grandes belles lanternes de salle [214] ? — C'est ı ces beaux lustres suspendus, composés de deux trave assemblées en croix, aux quatre bouts desquels chandelle [215] ? — C'est nous. — Et ces porte-flaml qui soutiennent et qui allongent les flambeaux de cir dant les grands repas du soir, les valets tiennent table [216] ? — C'est nous. Sa voix grossissait à me r nité intérieure se dilatait. Mais, lui dis-je, dans v êtes donc bien heureux? — Nous, bien heureux ! remettant aussitôt et avec humeur sa charge sur ıı Lanternes ! lanternes ! Et il s'en alla en continuant ı la rue : Lanternes ! lanternes ! entendant faire pc ı au proverbe si connu qui s'exprime par ces deux nie, ou quand on traite de conte ce qu'on vous dit.

Lanternes ! lanternes ! criait un autre jour, en ple homme qui ne portait que des soufflets. — Lante nes ! criait aussi, par un beau soleil, un homme qui que des boisseaux, des tamis, des sas. Je deman d'eux pourquoi il criait Lanternes ! tandis qu'il n'en Le souffletier me répondit qu'il pouvait faire aussi e aussi des lanternes [217], et que, lorsque le jour il criait ı comme l'objet le plus honorable de son métier, le p qu'alors il ne vendait que des soufflets. Le boisselier, aussi faire et qui faisait aussi des lanternes [218], me d réponse. Je ne les félicitai pas sur leur métier; je cra faire crier avant qu'il fût nuit : Lanternes ! lanternes :

L'expérience me rend tous les jours plus avare de fé envers les artisans, tous ou moins ou plus malheur carême dernière, je passais près de la boutique d'un nier; il criait e faisait crier sur la porte : Rouets ! ı

ez des rouets! achetez des quenouilles, des fuseaux, des
es, des hanaps, des billes, des billards, des flûtes, des sif-
[220]! Saint Marc, votre bon patron, vous mette en paradis!
s-je; certes, votre métier n'est pas le pire, car, outre les
ges de vannerie, vous vendez là mille autres ouvrages en
Vous vendez! vous vendez! me répondit-il avec une fu-
qu'il s'efforçait inutilement de modérer, je ne vends pas, car
nne n'achète. Allez-moi donc arrêter aux barrières de la
tous les objets de notre commerce qu'on apporte de dehors,
randes charretées de quenouilles, ces grandes charretées de
s, ces grandes charretées de flûtes [221], que l'enfer vomit au-
l'hui sur la terre!

s nattes sont devenues d'un usage si général, qu'en hiver
couvrent tous les planchers [222]. Maintenant on fait même
halits en nattes pour les prisonniers [223], dont, à cet égard
oins, le sort s'est bien amélioré. Chacun sait combien peu
payés les ouvriers qui font les nattes, et combien cependant
ont nombreux; ainsi on peut à volonté dire : Nattier, petit
er, grand métier; on peut encore dire : Pauvre métier.

ous connaissez tous ici, Messires, cette grosse réjouie de ton-
re qui demeure au coin de la rue. Elle s'est mariée à quinze
ize ans; c'était alors une jeune, une petite rose. Je la trouvai,
ndemain de ses noces, la tête penchée et tout en pleurs.
! ma belle enfant, lui dis-je par manière de plaisanterie,
pleurez; mais c'est encore trop tôt. Ah! maître Hardouin,
épondit-elle, mon mari a bien fait son chef-d'œuvre, son cu-
; il a, sans reproche, bien donné son grand pain, son bon
e vin aux confrères; il est bien passé maître. Mais, comme
le monde sait, mon mari est très amoureux de moi, et, s'il
istrait à proportion, il se ruinera : car, pour chaque douve
, amende; pour chaque douve rouge *non réelée*, amende;
chaque mauvais cercle, amende; pour chaque mauvaise
illure, amende [224]; et, s'il cesse d'être distrait, de se ruiner,
ra encore pis : il cessera d'être amoureux.

A BANNIÈRE DE SAINT COME. — Sire Robin, oui, j'en
iens, les financiers, bien que vous soyez les plus riches,
êtes les plus malheureux : car enfin vous le dites, et qui le
nieux que vous? Ainsi vous ne risquerez rien à changer d'état.
bien! de nos différentes bannières choisissez celle qui vous
ient le mieux. Il me semble que c'est celle de saint Côme :
celle des barbiers; il y a aussi de l'argent chez eux; il y a
e de la gloire. Les barbiers se croient les plus savants, les
s, les Grecs des artisans; ils se croient, pour le rang, au

moins autant que les orfèvres; ils disent que, si entre les familles de ces deux états on voit peu d'alliances, c'est que les barbiers ne veulent pas. Les orfèvres ne disent rien. Pourtant faut-il avouer que l'état de barbier a son importance. Veut-on s'en convaincre, on n'a qu'à assister à leur chef-d'œuvre. Les jurés sont rangés en silence sur leurs bancs. Vous voyez amener un pauvre diable, ramassé dans les rues à cause de sa barbe, de sa chevelure hérissée : c'est une espèce de sanglier. Il faut que le récipiendaire le rase lestement et sans le faire sourciller; ensuite qu'il le tonde élégamment et à la mode. Mais ce n'est rien. Vous voyez bientôt après amener un homme pauvre, gras à lard, comme quelquefois il s'en trouve pour faire enrager les riches. Aucune veine ne paraît sur son corps; le récipiendaire est tenu de le saigner sans hésitation et sans aide. Avant il a soutenu, en présence des magistrats, un examen sur la petite chirurgie, sur les premiers éléments d'anatomie, sur les veines du corps humain, *là où elles gisent*, et, ce qui est plus difficile, et cependant ce qu'exigent les statuts royaux, *à quoi elles servent*[225]; avant il a forgé solennellement des lancettes, dont un des juges a brisé la pointe pour vérifier le grain et la trempe de l'acier; avant il a composé des onguents pour les blessures et même pour les brûlures[226]. Enfin il est reçu maître; il va s'établir à une rue, à une place commerçante, à un marché, à une avenue de ville, à un bout de pont. Aussitôt commence pour lui la police la plus rigoureuse. Les inspecteurs lui demandent ses lettres d'institution, scellées par le premier barbier du roi, qui, par lui ou par ses nombreux lieutenants, exerce sa juridiction sur tous les barbiers du royaume; on lui demande aussi les quittances des cinq sous qu'il lui doit[227]. On revient; on visite ses outils, ses instruments, ses pots. Ce n'est pas tout, car voici le pis. Il est né rieur; vous savez qu'il arrive quelquefois aux jeunes gens d'avoir les maladies des gens vieux, et aux gens vieux d'avoir les maladies des jeunes gens; vous savez encore que les femmes ont aussi, comme les hommes, des maladies singulières. Il voudrait, à la veillée, rire un peu avec ses amis, naturellement de la même humeur que lui; aussitôt l'ordonnance lui commande le silence des confesseurs[228]. Quand viennent les grandes fêtes, le profit, au lieu d'augmenter, diminue. Qui de vous ces jours-là a pu se faire raser? On ne peut que se faire peigner; on ne peut se faire couper les cheveux, excepté qu'on prenne la tonsure ou qu'on se marie. Sans grande nécessité on ne peut se faire purger; on ne peut que se faire saigner. Le malheureux barbier est, ces jours-là, obligé de dépendre ses bassins et ses enseignes. Quand vient la fête de l

e, il n'a le temps ni de manger ni de boire, encore moins chanter et de danser. Ce jour-là de plus solennels et de plus fices se succèdent, et la grande procession des barbiers, e tant de monde, ne rentre qu'à la nuit. Pour les affaires, ès que le corps du métier a ou peut avoir, il faut donner niers par semaine. Il faut donner aussi tous les ans trente pour l'almanach astral des saignées[229], que dix mille s sont obligés d'acheter, et que peut-être mille au plus ent. Comptez encore aux nombre des malheurs de cet état barbiers passent pour se mêler de mauvais métiers, par il que le règlement le leur défend; et que, par cela seul donne aux barbières d'être sévères[230], elles passent pour e pas.

BANNIÈRE DE SAINT AMAND. — Il y a une ville où je is, mais seulement un jour de l'année, être brasseur de c'est à Rouen. Le jour de la confrérie de ce métier, les vont dîner au réfectoire de l'abbaye de Saint-Amand[231], eu de plusieurs rangées de jolies vierges normandes.

BANNIÈRE DE SAINT HONORÉ. — Bien des gens qui crient surtout qu'on ne peut être malheureux au milieu elle farine, au milieu du beau pain. Ils s'imaginent que la ie de Saint-Honoré est particulièrement bénie; ils ne se nent pas que le boulanger est obligé, comme la justice, continuellement la balance à la main, et que, lorsqu'il la ial, il lui en prend autrement qu'à la justice. Ils ne se nent pas non plus que son pain doit avoir et le poids lé- la blancheur légale; que l'inspecteur est toujours suivi ns de pauvres prêts à dévorer les fournées adjugées à la publique, et que le boulanger en faute peut être pris non ent dans sa boutique, mais encore dehors, jusque sous le ı, sous la dent de ses pratiques, car tous ses pains doivent sa marque[232]. Vous me direz que les boulangers ont des ges, qu'ils peuvent, dans certaines villes, forcer quelque- s marchands blatiers à leur vendre du blé; je vous dirai ans d'autres, ils ne peuvent acheter que long-temps après marché est ouvert, qu'après midi sonné[233]. Vous me di- e, dans certaines villes, ils font crier le prix du pain à la je vous dirai que, dans d'autres, ils ne peuvent en vendre rs de la ville[234]. Vous me direz qu'à la campagne les bou- s peuvent tenir autant de porcs qu'ils veulent; je vous dirai campagne les boulangers ne peuvent aller vendre du pain iole dans les villes[235]. Parlerai-je du tonlieu imposé aux gers[236], de l'obole qu'ils paient ici sur chaque pain[237]?

Non, j'aime mieux parler du danger des émeutes. Pierre Lapierre, qui êtes si malheureux, s'il faut v vous ne me citerez qu'un seul échevin qui ait été peuple, et encore ça été bien loin d'ici, à Douai[238] moi je vous citerai cent boulangers, et le double de

Et, pour en venir maintenant à ces pauvres meun pas le seul malheur de leur état. Leur art n'a pas fa sensibles; au lieu que, depuis que le droit de cuire devenu de plus en plus général, l'art de la boulange dement et merveilleusement perfectionné. Qu'on le se le rappelle, qu'on ne l'oublie pas, c'est à Boutiflar devons la liberté des fours[239].

LA BANNIÈRE DU SAINT-SACREMENT. — Bi aussi envient aux bouchers leurs gras crochets, leur Je l'ai toujours remarqué, ils regardent particuli plaisir leur bannière. Ils ne connaissent pas ce Je vais faire une petite histoire vraie, depuis le pre dernier mot. Mon ancien voisin Paul-aux-Poul çon de vingt-trois à vingt-quatre ans, disputa le c personne à mon ami Germain, et mon ami Germain occasion, eut le mauvais rôle. Furieux contre son ri voulait tantôt l'attendre et l'assommer, tantôt l'em vrer aux Turcs. Enfin il se décida à le faire boucher. Pa les, n'ayant pas d'état, indécis sur celui qui lui conv dans les piéges de Germain, qui le fit vouloir être bo apprit le métier, et fut reçu maître. Alors Germain, plus contenir sa joie, vient me dire : Me voilà con boucher. Et vous ne savez pas! la ville va, dit-on, f un ancien usage, d'après lequel il sera dans quelques gé, avec ses camarades, de mettre un chapeau de traîner, attelés deux à deux, jusqu'à la léproserie, un sera assis, au milieu de vingt-cinq porcs gras, l'aumô plis portant la croix; en même temps les trompettes ce qui n'empêchera pas d'entendre les cris des enfants tit peuple : « Vilains! Serfs! Bœufs trayants! » Je v aussi, je veux crier, ajouta Germain. Et ensuite de se mains en signe de joie. Oh! lui dis-je, cet usage est acte authentique au moins depuis le milieu de ce si l'on vous a fait là un conte de vieux ou même de viei être, me répondit-il; mais toujours sera-t-il obligé de langues des bœufs aux lépreux[241]; il n'en vendra pas mangera pas une seule. Et Germain de se frotter encore l Avant tout il sera obligé de louer un *banc à chair*[242].

de se frotter les mains. Qu'il vende, qu'il ne vende pas, il
a tenir son étal toujours garni. Et de se frotter les mains.
cela n'est rien! tout cela n'est rien! et voici surtout ce qui
éjouit : il ne pourra tuer de bête que les jurés ne l'aient vue
ger de bon appétit[243]. Et de se frotter les mains. On veut
truire ici, comme dans d'autres villes, un abattoir[244] : il ne
ra plus tuer chez lui. Et de se frotter les mains. Les bou-
s forains pourront, comme lui, sinon venir tuer le bétail, du
as en vendre la viande dans l'enceinte de la ville. Et de se
er les mains. Il n'est pas riche : il voudra partager la viande
gros bœuf avec un autre boucher; les règlements et les jurés
empêcheront. Et de se frotter les mains. Qu'il ne s'avise pas
arer les viandes avec des graisses qui n'en auraient pas fait
ie[245]! Et de se frotter les mains. Il ne sera pas content, il
ailleurs; il trouvera plusieurs villes où l'on perçoit le droit
aule[246]. Et de se frotter les mains. Il en trouvera plusieurs
es où l'on n'a pas renoncé à l'ancien usage de ne vendre la
de qu'aux portes de l'enceinte[247]. Et de se frotter les mains.
père que dans la ville où il s'établira les bouchers n'auront
le privilége exclusif de vendre le poisson de mer[248], et que,
dis qu'on viendra vendre à leur nez, à son nez, du cerf, du
glier, des lièvres, des lapins, ils ne pourront et il ne pourra
les visiter. Et de se frotter les mains. Il lui sera bien permis,
jour actuel, de faire manger aux bons chrétiens les bêtes ho-
ides[249]; mais il sera forcé de jeter à la rivière les bêtes ma-
es, les bêtes condamnées par les gens de l'art, les moutons at-
ts de la clavelée, les bœufs qui auront le fy[250]. Toutefois,
s me direz que dans les villes où il y a beaucoup d'esprit,
me à Caen, on fait manger les porcs ladres aux prison-
rs[251], parce qu'il n'est pas sûr que cette viande donne la lè-
, et que, si elle la donne, il n'y a pas grand mal que ce soit
voleurs. Je n'ignore pas non plus que dans une autre ville
, s'il n'y a pas plus, il y a au moins autant d'esprit, à Bor-
ux, le boucher est bien plus à son aise : car les lois de la po-
, après avoir posé en principe que les estomacs du vulgaire
t plus forts ou moins précieux, ordonnent que la bonne viande
vendue aux grandes halles, et que la mauvaise viande, la
de sursemée, gâtée, avariée, soit vendue aux marchés du
t peuple[252]. Mais au diable s'il va dans la Basse-Normandie,
s la Basse-Gascogne! nous savons comme les bons, francs et
ux Champenois s'y enrichissent.

A BANNIÈRE DE SAINT NICOLAS. — Comptez encore une



autre victime de l'amour dans notre malheureux état
Une chandelière-cirière venait d'être reçue maîtresse
avait vingt-un, vingt-deux ans. Un apprenti de vingt-
une apprentie de seize, se présentent en même temps
jeune maîtresse balança long-temps, sollicitée tantôt
ne homme, tantôt par la jeune fille ; enfin le jeune h
avait l'avantage de parler aussi par les yeux, fut pr
jeune fille, et même peu de temps après il obtint la
chandelière. Dans ce jour, me dit-il, car c'est lui qu
son histoire, mes liens avec mon métier furent, com
femme, indissolubles. Si le métier était bon, je dirais :
heure ! mais vous allez en juger. Il n'est pas aujourd'l
de mêler la vieille cire avec la nouvelle [254] ; quand
le permettait et qu'elle était surprise, elle avait son ex
prête : C'est mon sot de mari, mon sot d'apprenti
rien apprendre. Maîtresse, lui disaient les jurés et
vous avez mélangé du suif de mouton avec du suif
vous n'en avez pas obtenu l'autorisation des cours de
C'est mon sot de mari, mon sot d'apprenti. Même exc
si elle mettait plus d'étoupes que de coton aux mèches
excuse si d'une livre de cire elle faisait plus de cent
nues bougies. Même excuse si sur les torches elle ne
pas le poids par livres et par onces [256]. Un jour elle a
chandelles avec du suif noir ; les jurés et les jurées en
formés et courent aussitôt chez elle. Cette fois ce fut
mentir ; il me fallut dire que c'était pour un bourgeois
vous savez, les bourgeois peuvent faire faire de la chan
du suif aussi noir qu'ils le veulent [257]. Être obligé de n
dans mon état, ce qui toujours m'a coûté le plus ; il n'
peut-être pas autant à ma femme. Quoi qu'il en soit, je
que l'un et l'autre nous méritions d'en être punis et je
que nous en fissions notre pénitence dans ce monde
dans l'autre ; nous la fîmes sans trop attendre.

Il se présenta chez nous un homme court, gros, lourd
stature apoplectique ; il avait peur de mourir : il nous
un vœu de sa stature en cire du même poids que lui [258],
cent quatre-vingt-quinze livres. Nous mettons aussitôt
à l'œuvre ; le vœu est porté à l'église, où, à côté des
vœux du quatorzième siècle, il attire l'admiration en mê
qu'il atteste le progrès de l'art. Mais voilà tout ce que
avons tiré : le voué n'a pas d'argent pour nous payer, et
long-temps il se porte bien à nos dépens, car jamais l'œ

voulu no e son vœu. Cela a dégoûté ma femme r : elle n'a p voulu être maîtresse. Elle a voulu que je je le s : je suis bien plus malheureux.

SAINT JEAN-BAPTISTE. — Un gros, j'en- r, me disait, il n'y a pas très long-temps, trusans qui suivaient les bannières des saints, celle de saint Jean-Baptiste étaient les plus ux. plus malheureux de ceux qui suivaient cette les pelletiers. Avait-il raison, avait-il tort? e. Aujourd'hui, me disait-il, au lieu de ces de la Nervége ou de la Russie, tout le monde des bourgeoises fourrures des animaux qui bêlent eries. Autrefois ours, martres, petit-gris [259]; agneau, chevreau [260]. Gardez-vous cepen- l'art soit déchu, même qu'il n'ait pas fait de pelletiers actuels ont d'abord l'avantage de de la bête vivante peut ou ne peut pas être portée r [261]. Au jour présent, ils ne demandent plus qu'un e pour donner à la laine de leurs pelleteries une cou- e [262] et une élasticité qui plaisent tant à l'œil et à la parfaitement leurs pelleteries ; mais il leur au de les teindre. Ils préparent fort bien leurs peaux à et peut-être les prépareraient-ils aussi bien et mieux à , si cela leur était permis. Combien de peaux d'agneau, t le pelletier en terminant, croyez-vous que nous sommes d'apprêter lorsque nous faisons notre chef-d'œuvre? Vous drez vingt, trente, quarante; vous n'oserez répondre cin- . Nous sommes tenus d'en apprêter cent [263], et les jurés ils les comptent; ils ne feraient pas grâce d'une.

uvres pelletiers! direz-vous, et certes ce n'est pas sans n; mais dites aussi : Pauvres fourreurs! La loi, quelque- i dure envers les artisans, l'est continuellement envers eux ; e leur parle que par prohibitions et par menaces. Je com- qu'elle n'aime pas les bizarres oppositions des fourrures laine, à courte laine, de peau de mouton, de peau d'a- u, les fourrures de laine, de poil, de peau d'agneau, de peau reau. Je comprends qu'elle ne veuille pas qu'on les aime, ends qu'elle les interdise [264]; mais quand elle ne veut n homme petit ait un petit manteau fourré, un homme un grand manteau; quand elle veut que les manteaux ent faits au commun patron du manteau de la ville [265], rends qu'elle a sans doute aussi ses raisons, mais je vou- bien les savoir.

Vous avez dit : Pauvres palletiers ! Pauvres fourn
vous direz : Pauvres gantiers ! Un de ces derniers
sans lanterne ni lumière. En passant devant une bo
dait pour enseigne une de ces grandes mains ro
cueilleraient un potiron aussi aisément que la nôtre
orange, j'entendis à travers les ais mal joints de la
qu'un qui se plaignait. On a voulu, disait-il, que l
sent corroyées à l'alun, qu'on ne fît pas de gants
gants vieux, je l'approuve ; j'approuve aussi qu'on
faire travailler la nuit ; mais l'on a fixé le commenc
tre travail à cinq heures du matin et la cessation à
soir [266] : c'est trop tôt et trop tard. Nos seigneurs l
sent qu'on ne peut perdre de temps en *jolivetés* [2..]
leur réponds que nous ne sommes pas venus dans ce
ne faire que des gants. Cette voix n'était pas celle
valet, encore moins celle du maître ; elle annon
vingt ans au plus.

Suivant moi, être obligé le dimanche d'étaler
chandises, qu'un homme ne puisse les atteindre ave
n'est pas un grand malheur pour les mégissiers ;
s'en plaignent. Permis à eux ; mais lorsque je l
plaindre aussi de ces méchants Mahométans de Maro
garder leur secret [269], je leur réponds tout douc
vous voulez bien garder le vôtre ? Ne vous êtes-
défendre par le roi d'enseigner la mégisserie aux tan

Mais, je le dis ici de la part des tanneurs, peu l
ce qui leur importe c'est que la France n'ignore pas
forts, leurs perfectionnements [271] ; et elle les ignore
sans doute, leur grand malheur. Aussi ai-je tou
qu'une des plus belles institutions religieuses et civ
conservation dans les grandes églises des meubles,
ments, qui ont été à l'usage des saints : les âges futu
raient cette suite de reliques chronologiques, où l'on
progrès successifs de tous les arts, où l'on verrait
vais cuir des siècles derniers ; le bon cuir du siècle
pendant on pourrait absolument trouver, même en
me à Troyes, des gens qui tiendraient moins à la g
à ce que le vulgaire appelle le solide : eh bien ! je pr
gens qu'ils ne voudraient pas être tanneurs. En e
état, Messires, êtes-vous apprenti, vous êtes oblige
dix sous au roi pour qu'il vous permette de travail
val de fust ou chevalet, et vous ne pouvez dans to
mettre pour votre compte que trois ou quatre cuirs au

us maître, vos cuirs, avant de passer dans le commerce, ... être inspectés, examinés et signés au seing, à la marque ... s[272], ou à celle de la ville[273]; et s'ils ne sont bien assou- bien engraissés, vous les corroierez encore et vous paierez e[274]. Enfin, lorsque vous vous marierez, vous pourrez faire danser vos confrères; mais, en quelque nombre , vous ne pourrez ne pas les faire boire[275].

LA ... IÈRE DE SAINT CRÉPIN. — Si cette conservation ... s des vêtements était instituée, on reconnaîtrait les ... ns du dernier siècle à leurs souliers, terminés par de ... , de longues griffes[276]; car les saints riches sont ... e aux modes, et l'on verrait encore si les s d'alors ... ient aussi mal taillés, aussi mal cousus qu'ils ridicules. La France au quatorzième siècle était presque en sabots; au quinzième elle est presque toute en souliers. ... pas alors, il y a maintenant du cuir. Maintenant les sont faits par grandes quantités, par grandes voitures, nées dans les marchés; on en a même établi des ... es d'un plus ou moins grand nombre de paires, et il ... ce sujet je vous raconte qu'on les acquitte quelquefois ... e as ... extraordinaire. J'étais il y a quelques an- ... -Loire. Je dînais au château. Tout à coup ... ts de la porte de la salle s'ouvrent, et il entre le ... du prieur, qui pose devant le seigneur une pile de souliers ... avait sous le bras. Le seigneur les examine, les compte, donne quittance et lui dit: Tu me remets des souliers bien ... rts, bien cousus, bien cloutés; tu me les remets à l'heure du ... , à la bonne heure; tu es en chaperon, à la bonne heure ore; mais tu n'es pas et tu devrais être chaussé de souliers à ... le semelle, ainsi qu'il est écrit sur mes titres[277]: soit pour ... e année. Souviens-toi cependant que l'année prochaine j'y ... rderai de plus près. Puisque l'on fait tant de souliers, est-ce ... re que le métier soit bon? Non certes, car il est mauvais, il le pire: tout le monde l'a envié, a voulu le prendre. Pen- ... certaines années de mortalité l'on a enterré à Paris jusqu'à ... -huit cents cordonniers[278], et j'ai vu le temps où il s'en éta- ... ut à Troyes en si grand nombre qu'on y en compta jusqu'à cinq ... [279]. Rien n'a pu arrêter l'élan qu'a pris leur art, surtout ... qu'il lui a été accordé l'insigne privilége de travailler à la ... elle[280]. Allez visiter notre marché aux souliers[281], vous ... nné. Toutefois, je conseillerai à ceux qui voudraient ... appr... is de considérer combien cet art est devenu com- ... , à cause des grandes fenêtres des souliers, des grands re-

sis des bottes [282]. De plus, les outils sont aujourd'hui si nombreux qu'ils remplissent, à côté de l'ouvrier, de larges corbeilles [283]. Et pour passer maître ce n'est pas un, deux, trois, c'est quatre chefs-d'œuvre que vous devez faire [284]. Dans plusieurs villes, lorsque, avant neuf heures du matin en été et dix en hiver, quelqu'un voudra vous acheter une paire de souliers, ne croyez pas que vous puissiez les lui vendre : il faut que vous et lui attendiez que l'heure soit sonnée [285]. D'ailleurs, exposez devant votre boutique des souliers qui soient ridés, vendez des souliers ou des bottines non graissés à un homme qui ne serait pas malade, laissez acheter des souliers de veau par un homme qui ne serait pas constitué en dignité, ne faites pas des souliers de mouton pour les enfants au dessous de cinq ans, amende! amende [286] ! Il ne vous servira de rien que les doublures, les contre-forts soient en basane [287]; car il ne suffit pas d'observer la loi en un point, il faut l'observer en tous. Les cordonniers se plaignent avec raison que les chaussures sont à trop bon marché : pour quatre sous une paire de souliers [288], pour six sous une paire de bottines [289], pour dix sous une paire de housettes [290], pour vingt sous une paire de houseaux [291]. Ils se plaignent encore avec plus de raison que, lorsque les maîtres selliers n'ont pas d'ouvrage, ils peuvent travailler comme maîtres cordonniers [292].

A leur tour, les savetiers se plaignent que les cordonniers les empêchent d'employer le cuir de porc [293], et de raccommoder le soulier de manière qu'il redevienne neuf de plus des deux tiers [294]. Ils se plaignent aussi que les cordonniers puissent, pendant certains jours, vendre comme eux de vieilles œuvres réparées [295]. Quand, les samedis au soir et les autres grandes veillées, les savetiers de Paris ou de Tours se vantent d'avoir carrelé les bottes catalanes de Louis XI [296], les savetiers de Troyes se vantent d'avoir raccommodé les vieilles chausses de Charles le Chauve [297]. Je conviens qu'alors les uns et les autres ne sont pas si malheureux. Toutefois, Messires, pas un de vous, pas même le commissionnaire, fils de portier, petit-fils de capitaine-concierge, toujours allant, toujours venant, toujours content, toujours gai, toujours les mains, les poches ouvertes, ne voudrait d'aucun de ces métiers.

Et certainement vous ne voudriez pas non plus, et il ne vous voudrait certainement pas davantage, de celui des patiniers, autres malheureux confrères de saint Crépin, malheureux surtout par les lois réglementaires, qui depuis long-temps ont attaché le signe distinctif des divers rangs à la forme, aux ornements

uelques chaussures. Vers la fin de l'été ou vers la commencement de l'automne, malgré le chagrin que me donnait la perte récente d'un proche parent, il me fallut rire, quand un maître patinier vint apporter à mon avocat, que j'étais allé voir, une paire de patins et une paire de galoches. Aussitôt que l'avocat eut vu les galoches, il commença à se fâcher. Le patinier lui dit : J'aurais bien voulu, mais je n'ai osé les faire telles que vous me les avez demandées. L'avocat se lève avec fureur, et, faisant pirouetter le pauvre patinier sens devant derrière, il le pousse vers la porte en lui disant : Eh! qui donc plus qu'un avocat a le droit de porter les galoches à semelle sciée, à cuir noir, à boucles de fer[298] ?

La bannière de l'Annonciation. — J'entre dans un atelier de tisserand en linge. Les fils de chanvre, de lin, filés par les doigts des jeunes fileuses à un degré de finesse inconnu à leurs aïeules, sont au nombre de dix-huit cents, parallèlement tendus sur l'ensouple et passés dans la lame de quatre quarts ou d'une aune de long[299]. Le malheureux tisserand monte sur son siége de labeur et de peine, et voilà tout aussitôt venir le public, qui, endoctriné par les ordonnances, sait que les nouvelles fabriques françaises sont au moins égales aux fabriques étrangères[300], et lui demande les tabliers de table[301], les nappes, les essuie-mains ou touailles de l'œuvre de Damas ou de Venise[302], au même prix que celui de l'œuvre de Troyes et de Châlons. Diable! quel difficile et en même temps si mauvais métier! Qu'en dites-vous? Oh! si c'était là tout; mais écoutez encore. Un ouvrier a commencé une pièce de linge, il a mille excellentes raisons pour ne pas la finir; n'importe, il faut qu'il la finisse. Un ouvrier s'en est allé on ne sait où, peut-être en Espagne, peut-être plus loin; il a laissé le fil ourdi, personne ne peut le tisser sans l'autorisation des jurés[303]. Écoutez surtout maintenant, vous qui êtes fringants et gaillards. Un maître a-t-il des amourettes, une maîtresse a-t-elle des galants, leur ouvroir est scandaleusement abattu[304] en présence de tout le peuple. Un maître nouvellement arrivé dans une ville avec sa femme ne peut-il justifier de la célébration de son mariage, il est obligé de passer outre[275]. Il en sera de même partout où il ira ; partout les jurés le repousseront. Mais ses mœurs sont bonnes, il s'est marié à la vue de tout le monde : il a l'estime, il a la confiance, il a la vogue du moment. Vous pensez qu'il va augmenter le nombre de ses métiers ; non, il ne lui est pas permis d'en avoir davantage, car il en a cinq[305].

La bannière de sainte Arregonde. — En ce moment on chuchote autour de moi, et j'entends dire : Mais du moins le métier de tisserand en toile est bon? les toiles françaises sont aujourd'hui fort recherchées; on en fait même des envois en Italie [307]. Eh! qui vous nie, Messires, que l'art ait avancé? Assurément le tisserand en toile ou le toilier, comme on dit en Normandie [308], et comme sans doute, si cette province était plus centrale, on dirait par toute la France, en sait bien plus que ceux qui l'ont enseigné, et pour cela en est-il moins malheureux? L'apprenti donne à la confrérie une livre de cire au commencement, une autre à la fin de son apprentissage. Pour l'attirer on lui dit : Allons! va! courage! donne! car, si tu meurs durant ton apprentissage, ta bière, comme celle d'un fils de maître, sera illuminée de quatre beaux cierges et de deux grandes torches flamboyantes jusqu'aux voûtes [309]. Le jeune garçon se sent tout glorieux, parce qu'il ne sait pas encore qu'aux funérailles des maîtres et même des maîtresses, on allume tout le grand luminaire de la confrérie [310], et quelle différence! Toutefois, je vous dirai que l'apprenti, quand il est fils de maître, ne paie pour sa maîtrise que cinq sous et deux livres de cire; mais, s'il n'est pas fils de maître, il paie soixante sous et quatre livres de cire; que, s'il n'est pas natif de la ville, il paie quatre-vingts sous et quatre livres de cire [311]. On ne cesse de parler des fêtes, des réjouissances, des bombances, que font les artisans lorsqu'ils passent maîtres. Cependant, à la réception d'un maître tisserand en linge, le dîner de tous les confrères, de tous, ne doit coûter que dix sous [312]. Est-ce trop? Vous noterez aussi qu'il est défendu à tous les maîtres d'avoir de concubine ni dans le château, ni dans la ville, ni même dans les faubourgs [313], et pour qu'ils obéissent mieux aux statuts, on leur fait promettre, à ceux qui n'ont pas de femme, d'en prendre une [314]. Avouez-le, plusieurs de ceux qui m'entendez, assurément cette condition vous paraîtrait un peu dure.

La bannière de Notre-Dame. — Depuis long-temps, maître, ou, à cause de l'honneur de l'échevinage, messire Lapierre, vous me regardez, vous avez peur que je vous regarde. Vous savez que vous êtes heureux, la conscience vous accuse. Cependant j'en conviendrai, cette économie héréditaire dans les maisons des bourgeois rentés et indépendants fait que vous désirez quelquefois d'être sous la bannière de ceux qui fabriquent ces beaux draps qu'on vous vend quarante-huit sous l'aune [315] tandis que les gros draps ordinaires vous ne les achetez que onz

vous[346]. Eh bien! il ne tient qu'à vous. Voyez une foule de malheureux qui vous tendent la main; vous convient-il de prendre leur place?

Ce sont d'abord les cardeurs, les cardeuses, les peigneurs, les pignetiers : ils sont là depuis le premier coup de vêpres[347], tous rangés en file sur les pavés du marché; ils attendent, la plupart en vain, que les fabricants viennent employer leurs longs arçons, leurs beaux peignes d'acier, leurs brillantes cardes, au désir de la loi, purgées de toute laine étrangère[348].

Les fileurs, les fileuses : dans la belle saison ils étaient excédés de travail; dans celle-ci, les travaux languissent; leurs quenouilles, leurs rouets, leurs bras reposent.

Les retordeurs des fils de laine vous tendent aussi les bras. En voilà plusieurs que les ordonnances empêchent d'aller de grand matin à l'atelier, et en font sortir le soir quand ils voudraient travailler encore[349]. En voilà d'autres qui, pour avoir mal tordu, paient une amende de vingt sous[320], quoiqu'à les entendre, ils aient bien et très bien tordu.

Les tisserands surtout vous tendent les bras. Un grand nombre sont apprentis : ils soupent, ils se couchent à la lueur du clair de la lune, et ils donnent cinq sous pour éclairer la chapelle; ils n'ont que de méchantes chausses, et on les oblige d'en acheter de fort belles au maître valet de l'atelier. Un plus grand nombre sont valets : ils ont fini leur apprentissage, ils vont chercher fortune, c'est-à-dire du travail, de ville en ville. En arrivant, ils paient la bien-venue[321]; et, vous le savez, pour être bien venu, il faut bien faire boire tous ses camarades, non comme si le marchand vendait, mais comme si le marchand donnait le vin. Ils sont enfin quittes de tout, ils peuvent aller tenir place[322] : ils doivent y être une heure avant le jour, soit en été, soit en hiver, soit avec le beau, soit avec le mauvais temps, la pluie, le vent, le froid, la neige; ils doivent aller se ranger par ordre avec d'autres centaines de valets autour de la lanterne de la confrérie[323], à la lueur de laquelle on vient les louer. Ils se mettent au travail : le règlement ne leur donne que trois heures pour le déjeuner, le dîner, le goûter, les bains, le sommeil du jour[324]. Leurs gains modiques, si chanceux, ne leur permettent pas quelquefois de lever un ouvroir, et cependant l'instinct de la nature, au moins aussi irrésistible pour les valets que pour les maîtres, les force à se marier. Alors, à la vérité, leurs enfants sont traités après eux comme fils de maîtres[325]; mais alors surtout le malheur les poursuit jusqu'aux dernières limites de la vie. O vous qui, pour de misérables intérêts pécuniaires, ne craignez pas de faire

sonner aux oreilles des malades leur avant-dernière heure, écoutez et prenez exemple. Dans la rue où je demeure, un jeune valet de ce métier, grand, beau, frais, de toute manière dispos, se fit aimer de la nièce de son maître et l'épousa. Longues années après, quand ses enfants furent en âge d'être reçus valets, sa santé vint lentement et bientôt si rapidement à décliner, que tout le monde désespéra de sa vie. Lui seul ignorait son état; mais son vieux maître, avare, froid, glacé comme la mort, dont il était le squelette, la ressemblance vivante, se chargea d'éteindre les rayons de l'espérance que Dieu de son divin souffle allume dans le lit du malade. Il s'approche de son valet: Joseph! Joseph! les médecins ont déclaré que Dieu t'appelait visiblement à lui; dans ce cas nos statuts sont formels: tu n'as qu'à déclarer devant les gardes jurés que, te croyant près de ta fin, « tu requiers que, » moyennant les quatre livres payées pour toi, et dix sous, avec » une paire de gants, pour chacun de tes fils, ils soient reçus va- » lets[326]. » Ah! c'était alors à voir que ces fils, qui n'avaient point été prévenus, qui aussitôt se jettent à genoux devant leur père, le prient, au nom de Dieu, de la Vierge, de tous les saints, de ne pas faire cette déclaration, de vivre et de vivre long-temps! Mais les gardes jurés, suivis des maîtres qu'on avait avertis, entrent. Aussitôt les enfants se lèvent, se jettent au cou de leur père, et, par leurs embassements, tâchent de lui fermer la bouche. Le bon père, les écartant, fait entendre sa voix. La déclaration est faite et reçue; ses fils sont valets à l'instant même [327]. Cependant le couteau de la peur, devenant de moment en moment plus tranchant, plus large, ne tarda pas à tuer ce pauvre valet dans les bras de ses pieux enfants. Croyez, messire Lapierre, que je pourrais vous parler encore d'autres malheurs des valets de ce métier; mais c'en est assez, et sans doute vous les trouvez bien malheureux. Toutefois, ils le sont moins que lorsqu'ils sont devenus maîtres; leur malheur redouble même dès l'instant qu'ils commencent leur chef-d'œuvre. Vous pensez peut-être qu'ils ont seulement à prouver qu'ils excellent à tisser, à se servir de leur métier; ils doivent d'abord prouver qu'ils sont en état d'en construire tout le mécanisme, en état d'en faire toutes les pièces [328]; ensuite ils vont empreindre leur marque sur le tableau de parchemin des maîtres [329]; et cette marque, ils sont obligés de la tisser à chaque pièce de drap [330]. Considérez maintenant le petit nombre de leurs métiers: chaque maître ne peut en avoir que trois, deux larges et un étroit [331]. Il travaille au métier large: quel immense espace ses mains n'ont pas à faire parcourir à la navette, qui traverse une chaîne de deux mille quatre cents fils [332], six cents de plus

iècle dernier[333] ! Écoutez encore. Comment feriez-vous, e Lapierre, si dans les écheveaux de fil, qui, d'après les rèıts, doivent être composés d'aussi bons et d'aussi beaux dedans qu'en dehors[334], il y en avait de qualité inégale ? al échevin champenois, vous me répondrez que vous n'emezp as ces écheveaux. Oui, mais ce serait pour vous ruiner ; ndant vous prendriez le parti le plus prudent : car, si vous ployez, votre drap, devenant de qualité inégale, est coupé ;e et quelquefois même en long ; alors c'est comme si dans es parties il était brûlé ; le garde vous le brûlerait d'ailleurs itier[335]. Il en est de même des draps épaulés, corsés vers ės[336], faibles vers le centre. C'est surtout aux lisières que nd doit prendre garde : il peut faire à sa volonté des g , de couleur mélangée, de diverses laines, des gâchés, ı qu'il avertisse par les lisières qui leur sont propres ; t m ɔ, en n'y mettant pas de lisières[337], fabriquer des ı grossiers, aussi mauvais qu'il voudra, pour lui, pour s, pour ses amis. Mais je ferai sans doute mieux de me ıt ae laisser parler les statuts : « Que nul ne soit si hardi, isent-ils, de faire travailler à l'un de ces métiers un ouvrier est ni son apprenti, ni son fils, ni son frère, ni le fils de ère. Que nul ne soit si hardi, avant d'avoir fini une d'en commencer une autre. Que nul ne soit si hardi de ıprès l'heure des vêpres une pièce, si ce n'est pour la finir même[338]. » Les statuts défendent encore aux maîtres de ler en cette qualité si depuis leur réception ils ont tracomme valets : alors ils doivent de nouveau être examinés, ıveau faire leur chef-d'œuvre, de nouveau être reçus[339]. ıessire Lapierre, dans cet état il vous faudrait en passer , s'il vous avait plu d'être, comme on dit, d'évêque aumô-[340]. Viennent ensuite les droits de mesurage[341] à la clouière sure fixe, garnie de clous espacés par pieds et par pou- ; viennent d'autres droits lorsque vous achetez les fils, lorsɔus vendez l'étoffe[343] ; viennent les diverses espèces de ɔutions, et notamment celles pour l'absolution des confrères ɑuniés[344]. Que si d'ailleurs vous voulez vous enrichir, que la loi vous défend de vous entendre avec les autres s afin de tenir les draps à un prix élevé ; elle vous ordonne ıdre chacun à votre volonté[345], qui plus qui moins. Enfin, e Lapierre, ne vous faites pas tisserand si vous n'êtes : car il vous est défendu de gracieuser les femmes de vos res, et même leurs filles, lorsque mariage ne doit s'ensui-

vre. Ne vous faites pas tisserand si vous n'êtes honnête homme, car, à la première fois que vous avez volé, vous ne pouvez exercer d'un an le métier, et vous le perdez à la seconde[346]. Ne vous faites pas tisserand si vous n'avez de bonnes jambes : car, aux noces de chacun de vos confrères, ils sont bien obligés de vous donner douze deniers, mais vous êtes obligé de les suivre jusqu'à une lieue[347], ce qui, avec le retour, fait deux, excepté que je me trompe. Si vous n'avez bon estomac ne vous faites pas tisserand : car les status vous disent que, le lendemain de la Fête-Dieu, les dépenses de bouche sont grandes[348], et, je le répète, vous, bourgeois économe, vous paierez tout comme, que vous ayez ce jour-là appétit ou non, que vous mangiez ou que vous ne mangiez pas.

Les foulons, comme les âmes du purgatoire, dans le grand tableau de la paroisse, vous tendent aussi les bras. Ils vont aussi tenir place une heure avant le jour[349]. Ils vous appellent, vous et tous ceux qui envient leur sort ; ils vous céderont volontiers leur part de mauvais temps, et encore plus volontiers leur part de travail. On n'envie pas les pauvres foulons quand, durant plurant plusieurs heures, on les a vus fouler, tantôt des pieds, tantôt des mains, tournant, retournant les draps, les foulant, les refoulant, les imbibant, les dégorgeant, maintenant avec de la terre, maintenant avec de l'eau pure[350]. Au premier coup des vêpres la porte de leur foulonnerie s'ouvre : c'est un pain que, suivant l'usage, leur envoie le maître[351], et c'est tout. Je ne parlerai pas des foulons des moulins à maillets de bois[352] : ils ne foulent que des draps grossiers ; ils ne sont pas exposés à payer une amende à chaque défectuosité, à chaque barre[353] ; mais aussi n'est-ce pas eux qui portent le beau nom de foulons pareurs de draps[354], et leurs valets n'ont pas le droit de porter des vestes de quatre sous[355].

Les tondeurs : voyez-les qui vous appellent aussi, qui vous prient de venir prendre leur place ; ils sont à tondre les draps à mou, humides, les draps à table sèche, secs[356]. A la vérité, ils chantent : c'est qu'ils font semblant d'être contents, et bien sûrement ils enragent, et vous enrageriez bien sûrement comme eux si vous tondiez ou retondiez les draps, et qu'on ne vous permît de les tendre, de les étirer, de les carrer qu'avec la machine à poulies[357], qu'on vous interdît l'essellette ou appareil à madriers, dont la tension, plus douce et plus graduée, occasionne bien moins de cassures d'étoffes[358]. Je ne sais si vous n'enrageriez pas aussi qu'on vous défendît de vous servir de cardes au lieu de char-

⁵⁹; mais pour cette fois vous auriez tort. Vous enrageriez doute aussi qu'on vous défendît d'étendre vos draps le long s remparts de la ville[360]; vous auriez tort encore.

Les friseurs maintenant vous appellent, et beaucoup plus haut. ls ne vous auraient peut-être pas appelé au temps passé : peut-tre auraient-ils été dignes d'envie dans la nouveauté de leur rt[361]; mais aujourd'hui ils vous céderaient volontiers leur place, t vous ne la prendriez pas.

Les pr s vous la céderaient de même. Messire, vous di- nos prédécesseurs du siècle dernier pouvaient presser s avec des plaques de métal chauffées[362]: alors, c'était intenant, nous ne pouvons faire chauffer même les ; à peine il nous est permis de les employer. Bien- ers[364] seront seuls en usage.

Ah! e Lapierre, ah! Messires, quel bon temps que ce-le ance! Ici, à une de ces veillées de l'Hôtel-de-Ville, l'un qui se fâchait encore bien plus que les ton-s, les presseurs : c'était un de ces hommes qui pas, et que cependant on appelle travailleurs ou du nts, bien qu'ils ne fabriquent pas, bien qu'ils ne fas-que er, diriger les ouvriers qui fabriquent. Il me contait s peines, et le chapitre était long ; il le termina en me disant : es statuts de notre métier sont et sans doute doivent être les lus sévères. Vous savez que les visiteurs viennent visiter les ines avant qu'on les carde ; les laines cardées, avant qu'on les le ; les laines filées, avant qu'on les tisse ; les étoffes tissées, vant qu'on les foule ; les étoffes foulées, avant qu'on les tire aux hardons, avant qu'on les tonde ; les étoffes tirées aux chardons, ondues, avant qu'on les presse[365]. Vous savez après quels longs xamens ils mettent le sceau de cire aux draps qui doivent être lés[366]; après quels plus longs examens ils remplacent, à la fin u foulonnage, le sceau de cire par le sceau de plomb[367], qui, jusqu'à la dernière aune de la pièce de drap, doit en attester la onne qualité à l'acheteur ; vous savez que, sous sa responsabi-té, le presseur doit couper la lisière vis-à-vis les endroits qui i paraissent défectueux[368]; vous savez qu'alors seulement on orte les draps à la maison municipale de la visitation[369]. Eh à toutes ces visites, à toutes ces inspections, à toutes, les urs, les inspecteurs, et notamment lorsque j'étais à Dijon, eigneur le vicomte maire de la ville, qui alors était leur [370], ne m'ont jamais fait aucun reproche, ne m'ont jamais onné que des éloges. Mes draps valent peut-être mieux que les draps espagnols ; toutefois, pour les vendre, même moins qu'ils

La bannière de sainte Arregonde. — En ce moment on chuchote autour de moi, et j'entends dire : Mais du moins le métier de tisserand en toile est bon? les toiles françaises sont aujourd'hui fort recherchées; on en fait même des envois en Italie [307]. Eh ! qui vous nie, Messires, que l'art ait avancé? Assurément le tisserand en toile ou le toilier, comme on dit en Normandie [308], et comme sans doute, si cette province était plus centrale, on dirait par toute la France, en sait bien plus que ceux qui l'ont enseigné, et pour cela en est-il moins malheureux? L'apprenti donne à la confrérie une livre de cire au commencement, une autre à la fin de son apprentissage. Pour l'attirer on lui dit : Allons! va! courage! donne! car, si tu meurs durant ton apprentissage, ta bière, comme celle d'un fils de maître, sera illuminée de quatre beaux cierges et de deux grandes torches flamboyantes jusqu'aux voûtes [309]. Le jeune garçon se sent tout glorieux, parce qu'il ne sait pas encore qu'aux funérailles des maîtres et même des maîtresses, on allume tout le grand luminaire de la confrérie [310], et quelle différence ! Toutefois, je vous dirai que l'apprenti, quand il est fils de maître, ne paie pour sa maîtrise que cinq sous et deux livres de cire; mais, s'il n'est pas fils de maître, il paie soixante sous et quatre livres de cire; que, s'il n'est pas natif de la ville, il paie quatre-vingts sous et quatre livres de cire [311]. On ne cesse de parler des fêtes, des réjouissances, des bombances, que font les artisans lorsqu'ils passent maîtres. Cependant, à la réception d'un maître tisserand en linge, le dîner de tous les confrères, de tous, ne doit coûter que dix sous [312]. Est-ce trop? Vous noterez aussi qu'il est défendu à tous les maîtres d'avoir de concubine ni dans le château, ni dans la ville, ni même dans les faubourgs [313], et pour qu'ils obéissent mieux aux statuts, on leur fait promettre, à ceux qui n'ont pas de femme, d'en prendre une [314]. Avouez-le, plusieurs de ceux qui m'entendez, assurément cette condition vous paraîtrait un peu dure.

La bannière de Notre-Dame. — Depuis long-temps, maître, ou, à cause de l'honneur de l'échevinage, messire Lapierre, vous me regardez, vous avez peur que je vous regarde. Vous savez que vous êtes heureux, la conscience vous accuse. Cependant j'en conviendrai, cette économie héréditaire dans les maisons des bourgeois rentés et indépendants fait que vous désirez quelquefois d'être sous la bannière de ceux qui fabriquent ces beaux draps qu'on vous vend quarante-huit sous l'aune [315], tandis que les gros draps ordinaires vous ne les achetez que onze

sous[316]. Eh bien! il ne tient qu'à vous. Voyez une foule de malheureux qui vous tendent la main; vous convient-il de prendre leur place?

Ce sont d'abord les cardeurs, les cardeuses, les peigneurs, les peignetières: ils sont là depuis le premier coup de vêpres[317], tous rangés en file sur les pavés du marché; ils attendent, la plupart en vain, que les fabricants viennent employer leurs longs arçons, leurs beaux peignes d'acier, leurs brillantes cardes, au désir de la loi, purgées de toute laine étrangère[318].

Les fileurs, les fileuses: dans la belle saison ils étaient excédés de travail; dans celle-ci, les travaux languissent; leurs quenouilles, leurs rouets, leurs bras reposent.

Les retordeurs des fils de laine vous tendent aussi les bras. En voilà plusieurs que les ordonnances empêchent d'aller de grand matin à l'atelier, et en font sortir le soir quand ils voudraient travailler encore[319]. En voilà d'autres qui, pour avoir mal tordu, paient une amende de vingt sous[320], quoiqu'à les entendre, ils aient bien et très bien tordu.

Les tisserands surtout vous tendent les bras. Un grand nombre sont apprentis: ils soupent, ils se couchent à la lueur du clair de la lune, et ils donnent cinq sous pour éclairer la chapelle; ils n'ont que de méchantes chausses, et on les oblige d'en acheter de fort belles au maître valet de l'atelier. Un plus grand nombre sont valets: ils ont fini leur apprentissage, ils vont chercher fortune, c'est-à-dire du travail, de ville en ville. En arrivant, ils paient la bien-venue[321]; et, vous le savez, pour être bien venu, il faut bien faire boire tous ses camarades, non comme si le marchand vendait, mais comme si le marchand donnait le vin. Ils sont enfin quittes de tout, ils peuvent aller tenir place[322]: ils doivent y être une heure avant le jour, soit en été, soit en hiver, soit avec le beau, soit avec le mauvais temps, la pluie, le vent, le froid, la neige; ils doivent aller se ranger par ordre avec d'autres centaines de valets autour de la lanterne de la confrérie[323], à la lueur de laquelle on vient les louer. Ils se mettent au travail: le règlement ne leur donne que trois heures pour le déjeuner, le dîner, le goûter, les bains, le sommeil du jour[324]. Leurs gains modiques, si chanceux, ne leur permettent pas quelquefois de lever un ouvroir, et cependant l'instinct de la nature, au moins aussi irrésistible pour les valets que pour les maîtres, les force à se marier. Alors, à la vérité, leurs enfants sont traités après eux comme fils de maîtres[325]; mais alors surtout le malheur les poursuit jusqu'aux dernières limites de la vie. O vous qui, pour de misérables intérêts pécuniaires, ne craignez pas de faire

sonner aux oreilles des malades leur avant-dernière heure, écoutez et prenez exemple. Dans la rue où je demeure, un jeune valet de ce métier, grand, beau, frais, de toute manière dispos, se fit aimer de la nièce de son maître et l'épousa. Longues années après, quand ses enfants furent en âge d'être reçus valets, sa santé vint lentement et bientôt si rapidement à décliner, que tout le monde désespéra de sa vie. Lui seul ignorait son état; mais son vieux maître, avare, froid, glacé comme la mort, dont il était le squelette, la ressemblance vivante, se chargea d'éteindre les rayons de l'espérance que Dieu de son divin souffle allume dans le lit du malade. Il s'approche de son valet: Joseph! Joseph! les médecins ont déclaré que Dieu t'appelait visiblement à lui; dans ce cas nos statuts sont formels: tu n'as qu'à déclarer devant les gardes jurés que, te croyant près de ta fin, « tu requiers que, » moyennant les quatre livres payées pour toi, et dix sous, avec » une paire de gants, pour chacun de tes fils, ils soient reçus va- » lets [326]. » Ah! c'était alors à voir que ces fils, qui n'avaient point été prévenus, qui aussitôt se jettent à genoux devant leur père, le prient, au nom de Dieu, de la Vierge, de tous les saints, de ne pas faire cette déclaration, de vivre et de vivre long-temps! Mais les gardes jurés, suivis des maîtres qu'on avait avertis, entrent. Aussitôt les enfants se lèvent, se jettent au cou de leur père, et, par leurs embassements, tâchent de lui fermer la bouche. Le bon père, les écartant, fait entendre sa voix. La déclaration est faite et reçue; ses fils sont valets à l'instant même [327]. Cependant le couteau de la peur, devenant de moment en moment plus tranchant, plus large, ne tarda pas à tuer ce pauvre valet dans les bras de ses pieux enfants. Croyez, messire Lapierre, que je pourrais vous parler encore d'autres malheurs des valets de ce métier; mais c'en est assez, et sans doute vous les trouvez bien malheureux. Toutefois, ils le sont moins que lorsqu'ils sont devenus maîtres; leur malheur redouble même dès l'instant qu'ils commencent leur chef-d'œuvre. Vous pensez peut-être qu'ils ont seulement à prouver qu'ils excellent à tisser, à se servir de leur métier; ils doivent d'abord prouver qu'ils sont en état d'en construire tout le mécanisme, en état d'en faire toutes les pièces [328]; ensuite ils vont empreindre leur marque sur le tableau de parchemin des maîtres [329]; et cette marque, ils sont obligés de la tisser à chaque pièce de drap [330]. Considérez maintenant le petit nombre de leurs métiers: chaque maître ne peut en avoir que trois, deux larges et un étroit [331]. Il travaille au métier large: quel immense espace ses mains n'ont pas à faire parcourir à la navette, qui traverse une chaîne de deux mille quatre cents fils [332], six cents de plus

ju'au (nier[333] ! Écoutez encore. Comment feriez-vous, e Lap e, si dans les écheveaux de fil, qui, d'après les rè- s, (vent être composés d'aussi bons et d'aussi beaux en d ju'en dehors[334], il y en avait de qualité inégale ? in champenois, vous me répondrez que vous n'em- es écheveaux. Oui, mais ce serait pour vous ruiner ; et vous prendriez le parti le plus prudent : car, si vous ez, votre drap, devenant de qualité inégale, est coupé, ju uefois même en long ; alors c'est comme si dans a. il était brûlé ; le garde vous le brûlerait d'ailleurs u . Il en est de même des draps épaulés, corsés vers , faibles vers le centre. C'est surtout aux lisières que doit prendre garde : il peut faire à sa volonté des draps g de couleur mélangée, de diverses laines, des gâchés, pourvu qu'il aver e par les lisières qui leur sont propres ; il p , n'y pas de lisières[337], fabriquer des gr rs, a uvais qu'il voudra, pour lui, pour ses , pour is je ferai sans doute mieux de me e ne les statuts : « Que nul ne soit si hardi, us, de travailler à l'un de ces métiers un ouvrier ni son a i, ni son fils, ni son frère, ni le fils de frère. Que nul ne soit si hardi, avant d'avoir fini une pièce, d'en commencer une autre. Que nul ne soit si hardi de tisser après l'heure des vêpres une pièce, si ce n'est pour la finir le soir même[338]. » Les statuts défendent encore aux maîtres de travailler en cette qualité si depuis leur réception ils ont travaillé comme valets : alors ils doivent de nouveau être examinés, de nouveau faire leur chef-d'œuvre, de nouveau être reçus[339]. Ah ! messire Lapierre, dans cet état il vous faudrait en passer par là, s'il vous avait plu d'être, comme on dit, d'évêque aumônier[340]. Viennent ensuite les droits de mesurage[341] à la clouière ou mesure fixe, garnie de clous espacés par pieds et par pouces[342] ; viennent d'autres droits lorsque vous achetez les fils, lorsque vous vendez l'étoffe[343] ; viennent les diverses espèces de contributions, et notamment celles pour l'absolution des confrères excommuniés[344]. Que si d'ailleurs vous voulez vous enrichir, ajoutez que la loi vous défend de vous entendre avec les autres maîtres afin de tenir les draps à un prix élevé ; elle vous ordonne de vendre chacun à votre volonté[345], qui plus qui moins. Enfin, messire Lapierre, ne vous faites pas tisserand si vous n'êtes chaste : car il vous est défendu de gracieuser les femmes de vos confrères, et même leurs filles, lorsque mariage ne doit s'ensui-

vre. Ne vous faites pas tisserand si vous n'êtes honnête homme, car, à la première fois que vous avez volé, vous ne pouvez exercer d'un an le métier, et vous le perdez à la seconde[346]. Ne vous faites pas tisserand si vous n'avez de bonnes jambes: car, aux noces de chacun de vos confrères, ils sont bien obligés de vous donner douze deniers, mais vous êtes obligé de les suivre jusqu'à une lieue[347], ce qui, avec le retour, fait deux, excepté que que je me trompe. Si vous n'avez bon estomac ne vous faites pas tisserand : car les status vous disent que, le lendemain de la Fête-Dieu, les dépenses de bouche sont grandes[348], et, je le répète, vous, bourgeois économe, vous paierez tout comme, que vous ayez ce jour-là appétit ou non, que vous mangiez ou que vous ne mangiez pas.

Les foulons, comme les âmes du purgatoire, dans le grand tableau de la paroisse, vous tendent aussi les bras. Ils vont aussi tenir place une heure avant le jour[349]. Ils vous appellent, vous et tous ceux qui envient leur sort; ils vous céderont volontiers leur part de mauvais temps, et encore plus volontiers leur part de travail. On n'envie pas les pauvres foulons quand, durant plurant plusieurs heures, on les a vus fouler, tantôt des pieds, tantôt des mains, tournant, retournant les draps, les foulant, les refoulant, les imbibant, les dégorgeant, maintenant avec de la terre, maintenant avec de l'eau pure[350]. Au premier coup des vêpres la porte de leur foulonnerie s'ouvre: c'est un pain que, suivant l'usage, leur envoie le maître[351], et c'est tout. Je ne parlerai pas des foulons des moulins à maillets de bois[352]: ils ne foulent que des draps grossiers ; ils ne sont pas exposés à payer une amende à chaque défectuosité, à chaque barre[353]; mais aussi n'est-ce pas eux qui portent le beau nom de foulons pareurs de draps[354], et leurs valets n'ont pas le droit de porter des vestes de quatre sous[355].

Les tondeurs : voyez-les qui vous appellent aussi, qui vous prient de venir prendre leur place ; ils sont à tondre les draps à mou, humides, les draps à table sèche, secs[356]. A la vérité, ils chantent: c'est qu'ils font semblant d'être contents, et bien sûrement ils enragent, et vous enrageriez bien sûrement comme eux si vous tondiez ou retondiez les draps, et qu'on ne vous permît de les tendre, de les étirer, de les carrer qu'avec la machine à poulies[357], qu'on vous interdît l'essellette ou appareil à madriers, dont la tension, plus douce et plus graduée, occasionne bien moins de cassures d'étoffes[358]. Je ne sais si vous n'enrageriez pas aussi qu'on vous défendît de vous servir de cardes au lieu de char-

dons[359] ; mais pour cette fois vous auriez tort. Vous enrageriez sans doute aussi qu'on vous défendit d'étendre vos draps le long des remparts de la ville[360] ; vous auriez tort encore.

Les friseurs maintenant vous appellent, et beaucoup plus haut. Ils ne vous auraient peut-être pas appelé au temps passé : peut-être auraient-ils été dignes d'envie dans la nouveauté de leur art[361] ; mais aujourd'hui ils vous céderaient volontiers leur place, et vous ne la prendriez pas.

Les presseurs vous la céderaient de même. Messire, vous diraient-ils, nos prédécesseurs du siècle dernier pouvaient presser les draps avec des plaques de métal chauffées[362] : alors, c'était sitôt fait ! Maintenant, nous ne pouvons faire chauffer même les planchettes[363] ; à peine il nous est permis de les employer. Bientôt les forts papiers[364] seront seuls en usage.

Ah ! messire Lapierre, ah ! Messires, quel bon temps que celui de l'ignorance ! Ici, à une de ces veillées de l'Hôtel-de-Ville, je trouvai quelqu'un qui se fâchait encore bien plus que les tondeurs, les friseurs, les presseurs : c'était un de ces hommes qui ne travaillent pas, et que cependant on appelle travailleurs ou du moins fabricants, bien qu'ils ne fabriquent pas, bien qu'ils ne fassent que payer, diriger les ouvriers qui fabriquent. Il me contait ses peines, et le chapitre était long ; il le termina en me disant : Les statuts de notre métier sont et sans doute doivent être les plus sévères. Vous savez que les visiteurs viennent visiter les laines avant qu'on les carde ; les laines cardées, avant qu'on les file ; les laines filées, avant qu'on les tisse ; les étoffes tissées, avant qu'on les foule ; les étoffes foulées, avant qu'on les tire aux chardons, avant qu'on les tonde ; les étoffes tirées aux chardons, tondues, avant qu'on les presse[365]. Vous savez après quels longs examens ils mettent le sceau de cire aux draps qui doivent être foulés[366] ; après quels plus longs examens ils remplacent, à la fin du foulonnage, le sceau de cire par le sceau de plomb[367], qui, jusqu'à la dernière aune de la pièce de drap, doit en attester la bonne qualité à l'acheteur ; vous savez que, sous sa responsabilité, le presseur doit couper la lisière vis-à-vis les endroits qui lui paraissent défectueux[368] ; vous savez qu'alors seulement on porte les draps à la maison municipale de la visitation[369]. Eh bien ! à toutes ces visites, à toutes ces inspections, à toutes, les visiteurs, les inspecteurs, et notamment lorsque j'étais à Dijon, monseigneur le vicomte maire de la ville, qui alors était leur chef[370], ne m'ont jamais fait aucun reproche, ne m'ont jamais donné que des éloges. Mes draps valent peut-être mieux que les draps espagnols ; toutefois, pour les vendre, même moins qu'

me coûtent, je suis obligé de les appeler draps d'Espagne[371] non draps de France, car un homme tant soit peu notable ne drait pas en porter. Les tanneurs se plaignent d'être frustré leur gloire : notre gloire est incontestablement bien plus g nous sommes incontestablement bien plus malheureux. Je n mande à tout le monde, je vous le demande, pouvons-nous plus malheureux?

La bannière de Notre-Dame-la-Riche. — Oui, répondis-je : car, au lieu d'être fabricant d'étoffes de laine, pourriez être fabricant d'étoffes de soie; au lieu d'être s bannière de Notre-Dame, vous pourriez être sous la ba de Notre-Dame-la-Riche [372]. Rappelez-vous, je vous prie jeune fabricant établi dans la grande rue. Il faisait des é d'or de cinquante écus l'aune [373]. Tout à coup il se vit ruin l'ordonnance de 1485, qui interdit les draps d'or et d'arg qui même ne permit de porter des habits de soie qu'aux c liers et aux écuyers les plus riches. Il faisait des velours cr sis, figurés : ce furent ceux que l'ordonnance défendit. Il ne sait pas de satin ni de damas figuré : ce furent les étoi s permit [374]. Aujourd'hui cette ordonnance, il est vrai, a près oubliée ; et cet homme industrieux, qui avait eu tant a s pentir de ne s'être livré qu'à un seul genre de fabrication, mis à faire des velours, des damas, des satins, des taffetas, samyts, des crêpes de soie [375] de toute espèce. Toutef i jamais pu se relever des désastres de cette terrible année. tenant il travaille avec l'argent et pour le compte des autres vous qui vous plaignez qu'en France on ne veut que des d'Espagne, considérez que depuis plus long-temps encore o veut que des soieries d'Italie [376], quoique depuis le com ment du siècle nous fabriquions dans le royaume des étof soie [377]; même quoique Louis XI et ses successeurs y aient ap des ouvriers, des peintres, des directeurs étrangers [378]. grands et les riches prisent encore moins nos soieries qu draps ; ils s'imaginent, je crois, que nous avons encore r d'esprit pour les soies que pour les laines.

La bannière de Saint Maurice. — Avant-hier j'a moi assez nombreuse compagnie. On parla de divers i d'abord de ceux qui ne plaisent pas. Je dis que, si j'étais a dre un métier ce ne serait pas celui des teinturiers que je drais. Eh ! pourquoi cela ? me répondit-on. Leur art dep l'on distingue le grand du petit teint [379], s'élève, ne ce a lever avec la perfection ; de plus, le parlement a pris, il long-temps, les teinturiers sous sa protection spéciale ; il a,

ab siéges, plusieurs fois grondé les tondeurs de ton-
trop ou trop haut, de faire brûler le drap par la couleur,
l' que la couleur pénètre [380]. N'importe, d... ;
e que celle de saint Maurice serait la mienne.
v ut pourquoi. Ce n'est pas, répondis-je, parce
je ment forcé à teindre en laine la trame et en
a c ; ce n'est pas non plus parce qu'on ne peut actuel-
re en noir de chaudière que la chaîne des étoffes
u prix, et que la chaîne des belles étoffes doit être teinte en
de eteinte en garance [382]; mais c'est parce qu'un règle-
r u depuis peu [383] permet aux tisserands d'avoir chez
s teinturiers, qu'il leur donne l'avantage de pouvoir
e avec toute sorte de matières, excepté avec la guesde;
out parce que ce règlement est du siècle dernier, en ou-
une femme, en outre vieille, en outre veuve, car c'était la
he [384].

A BA ÈRE DE SAINTE LUCE. — On parla ensuite des
plaisent. Quelqu'un qui venait de payer le compte
riche habillement dit qu'il était fâché de ne pas être tail-
que c'était un excellent métier. Ah ! vous n'êtes pas de
, lui dit une autre personne de la compagnie : les maîtres
peuvent empêcher ceux qui ne le sont pas de faire des habits
les enfants, ce qui est peu de chose ; mais encore même
e pour les seigneurs [385], ce qui n'est pas peu de chose.
: vous n'êtes pas de Tours, lui dit un autre : vous paieriez un
d'argent pour votre maîtrise [386]. Ah ! vous n'êtes pas de la
le, lui dit un autre : vous seriez tenu de donner cinquante
pour votre cautionnement, de payer toutes les pièces d'ha-
nt mestaillées [387]. Ah ! vous n'êtes pas de Poitiers, lui
utre : vous verriez s'il est facile de ne pas mestailler,
vous êtes forcé de tirer d'une aune de drap portant cinq
de lé deux paires de longues chausses d'homme, avec ta-
et avant-pied [388], ou bien quatre paires de chausses de fem-
[389]; et vous devez savoir qu'avec les femmes, lorsqu'il s'agit
seulement de robes, mais même de chausses mestaillées, il
a pas à rire. Ah ! dit un autre, maintenant à Chinon c'est pis :
ses d'homme à braies, à loquet, à sangles, à courroies,
couture, qui sont si compliquées, si difficiles à faire,
elles sont faites en étoffes neuves et en étoffes vieilles sont
[390]; alors feu aux chausses ! Vous pouvez dire aussi, ajouta
e, feu aux pourpoints ! feu aux jacques ! feu aux houppe-
car à Paris il en est de même, si les pourpoints, les jac-

ques, les houpelandes, les habits de trois, quatre doubles, rembourrés de laine ou de coton[391], qui paraissent aujourd'hui venir remplacer les fourrures, ne sont pas faits de bonnes toiles, de bonnes étoffes, sans mélange de neuves et de vieilles, excepté pour les bordures, où l'on peut employer aux habits bourgeois les vieux habits de soie des gentilshommes, parce que, dit paternellement ou maternellement l'ordonnance, ils ne sont général ni trop rapés, ni trop usés[392]. Et comme d'autres conunuaient à s'apitoyer sur le sort des tailleurs, l'homme au riche habillement leur dit : Messires, je ne vois pas que les tailleurs, qui mettent vingt aunes de velours à une robe[393], soient tant à plaindre. Messire, lui dis-je, en fait de fournitures, les malheureux tailleurs sont depuis long-temps aguerris ; ils ne demeur pas ailleurs, ils ne demeureraient pas ici sans réponse.

LA BANNIÈRE DE SAINT SEVER. — La voyez-vous maintenant passer, la bannière de saint Sever? Ecoutez les prières qu'adressent les nombreux confrères à leur puissant et glorieux saint.

Les aumussiers qui font ces antiques couvre-chefs descendant par derrière jusqu'aux talons, ces aumusses d'abord à l'usage des femmes[394], ensuite à l'usage des femmes et des clercs[395], enfin à l'usage des femmes, des clercs, des laïques et de tout le monde[396], lui demandent que leurs statuts s'adoucissent, qu'on puisse employer non seulement les laines tondues dans la bonne saison, mais dans toutes saisons ; qu'elles puissent être filées non seulement au rouet, mais de toutes les manières ; qu'elles puissent être foulées avec la terre à foulon, non seulement du pays, mais de tous les pays ; qu'elles puissent être foulées non seulement avec les mains, mais encore avec les pieds. Ils lui demandent qu'il leur soit permis de faire non seulement des aumusses, des bonnets, des coiffettes, des mitaines, des chaussettes, mais encore toute sorte d'ouvrages ; qu'il leur soit permis de travailler non seulement avec les chardons, avec les petits ciseaux, les petites forces, mais encore avec les cardes, les grands ciseaux, les grandes forces ; que, lorsqu'ils sont reçus maîtres et qu'ils ne peuvent, pour tous ces différents objets de fabrication, faire leur chef-d'œuvre, ils soient reçus maîtres pour la totalité, et non maîtres par fraction de métier, sauf leur promesse d'apprendre ce qui leur reste à savoir, et, en attendant, de ne faire que ce qu'ils font bien[397].

Les lâcheurs, les lâcheresses de l'aumusserie, lui demandent qu'on ne défasse pas leur ouvrage lorsqu'il leur arrive d'en avoir

mblé, mal cousu les diverses pièces à la quille; qu'on
:ce pas à le recommencer; qu'on ne les impose point
,[398].

eliers, contents qu'on leur laisse employer le noir de
e et les autres couleurs qui sont interdites aux aumus-
ntents surtout de la nouvelle mode des chapeaux de
les chapeaux de laine frisée[399], lui demandent qu'ils
feutrer aussi les agnelins communs, des agnelins de
lité.

ment saint Sever, s'il pouvait miraculeusement parler
vres d'or ou d'argent de son effigie, leur répondrait que
eurs dont ils se plaignent tiennent à la perfection de
, pour l'honneur de la confrérie, il ne peut leur accorder
ande.

NNIÈRE DE SAINT CLAIR. — On n'est pas surpris
ls progrès de la peinture, on est surpris des progrès de
rie; mais cet art n'est qu'une peinture à l'aiguille. —
e confrérie de brodeurs, de brodeuses, qui brodent les
habits[400], les manches, les robes, les ceintures, les
, les tabourets, les chaises, les bancs[401], les lits[402],
ux[403], attire bien du monde sous la bannière du saint.
lle peine! quelle continuité de peine! Voyez le trait
nceau, le trait fait à l'aiguille: quelle rapidité! quelle

ır actuel, les hommes et les chevaux sont couverts d'ar-
'or ouvrés en broderie. Tel grand seigneur porte sou-
sa manche[404] le travail d'une brodeuse pendant six
ndant un an; il y porte quelquefois la vie des plus jeu-
s plus délicates.

s mieux aimé entendre dire à un vieux laboureur qu'à
brodeur irrité d'être obligé, faute de pouvoir trouver
, à broder jour et nuit pendant les deux ou trois premiers
précédèrent la joyeuse entrée du roi, qu'alors seule-
monde serait bien réglé quand il n'y aurait plus des mil-
es millions de fainéants dans les châteaux ou dans les
les riches, quand tout homme pourrait répondre: Je
, je combats, je travaille.

NNIÈRE DE SAINT FRANÇOIS. — La broderie est une
à l'aiguille. La tapisserie est une peinture à la navette,
aux navettes ou broches; elle a encore plus avancé; elle
rès de la peinture au pinceau, qu'elle imite jusque dans
d'or et d'argent[405]. Quels plus beaux, quels plus grands
de laine que ceux qui couvrent les murailles de l'église

de Saint-Remi de Reims, de l'église cathédrale, de plusie autres églises ! Ce sont des représentations où viennent s'of nos pontifes, nos rois, nos héros ; ce sont d'immenses feuillets l'histoire de France. Chaque scène, chaque groupe, a au dessou une inscription explicative[406]. Mais dans ces tapisseries si a tistement tissées, si vivement colorées, qu'ai-je besoin de l lorsque tous les personnages parlent ? Maintenant qu'on soit bonne foi, et qu'on me réponde : Quand on regarde ce beau tr vail, songe-t-on à la peine de l'ouvrier ? On n'y songe pas. Et son habileté, à sa science ? Pas davantage.

La tapisserie a même avancé pour les restaurations. Il fall qu'autrefois dans les rentraitures on employât grossièrement noir sur le blanc, le rouge sur le bleu, puisque les règleme du milieu de ce siècle ordonnent qu'elles soient faites des mêm couleurs, des mêmes nuances, puisqu'ils ordonnent qu'ell soient « bien filées et nouées aux visages, aux mains, aux a » moiries, escussons et autres choses dangereuses[407] ». Le pissier est obligé de faire pater, garnir de toile les chambres ou tapisseries de serge à tous les endroits fixés par les règ ments[409]. Aujourd'hui on paie beaucoup plus cher les tapiss ries garnies de rubans calendrées ; c'est que les règlements interdisent[410]. On ne se plaint pas des tapissiers ; au contrai on les plaint.

La bannière de saint Paul. — J'avais ouï dire dep assez long-temps que l'état de cordier était surtout jalousé. Ce semaine j'en ai eu une nouvelle preuve ici à l'Hôtel-de-Vi où un courtier disait au maître cordier de la mairie : Perrot, vo grand-père n'était pas pauvre, votre père était riche, vous encore plus riche : je veux changer de métier, faire le vôtre. V travaillez pour les hauts châteaux, où sont les puits les plus p fonds, et l'on vous paie les cordes deux sous la toise[411]. — C mais sachez qu'elles doivent être de bon chanvre qui n'ait été mouillé, resséché, ressuyé. — Vous gagnez beaucoup a les cultivateurs à faire les traits de charrue. — Pas tant : ils vent avoir au moins douze fils. — Beaucoup avec les charret les voituriers. — Pas tant : les chevêtres doivent être de huit et les licous de chanvre doivent être mélangés de poil[412]. débat s'étant prolongé, Perrot, impatienté, le termina en dis Les cordiers, quand nous filons une corde nous ne savons ne sera pas celle d'un pendu : cela ne donne guère envi prendre trop, de trop gagner. Les cordiers, nous sommes plus pauvres et les plus honnêtes : notre état convient à peu monde ; que les courtiers surtout ne s'y trompent pas.

ÈRE DE SAINT JEAN-PORTE-LATINE. — Il n'est
Messires, qui dans ses archives de famille n'ait du
rnier siècle[413]. Voyez combien il était grossier,
eux, cassant! Voyez combien le nôtre a la pâte liée,
lanche! Le papier écu de France[414], tête de mou-
nt couronné[416], sera éternellement un monument
utefois il ne coûte que huit sous la main[417], c'est-
oup moins qu'autrefois le vilain papier. De notre
: d'ailleurs en convenir, l'abondance des chiffons est
nde. Maintenant tout le monde, nuit et jour, porte
au lieu qu'au pauvre siècle passé les riches n'en
la nuit[418], et grand nombre des autres n'en por-
me le jour. Maintenant le clergé et la noblesse ne
ie des chiffons de toile blanche, et le tiers-état, qui
: guère que des chiffons de toile grise ou rousse,
'd'hui des chiffons de toile blanche et en quantité
ssante. L'amélioration de la société offre certains
;eptibles, mais infaillibles. S'il est vrai que nos pa-
royes soient les plus anciennes[419], il est incontesta-
nt été les meilleures; elles le sont encore. Des
rs de l'université quatre sont Champenois, et tous
Troyes[420]. Le nom de l'un d'eux est devenu célè-
les belles éditions et qui ne connaît le nom du pa-
[421]?

sans doute les papetiers; mais on envie bien plus
irs. Aujourd'hui leur art est l'art nouveau, l'art
le monde lui en veut, et cependant tout le monde
citerai surtout les courtiers. Les imprimeurs n'ont
e notre ministère: donc, suivant eux, les impri-
es plus heureux. Je sais d'ailleurs de bonne part
souvent que c'est l'état le plus heureux, et qu'ils le
volontiers contre le leur. Mais, leur demanderai-
donc feriez-vous pour pouvoir l'exercer? Ah! mes
urtiers, quoique vous soyez fort adroits, fort ha-
n'êtes pas grands grecs, ou plutôt vous n'êtes pas
de grec, ni même de latin. Personne ici n'ignore
vez pas été à la grande école[422]. Peut-être me ré-
qu'ils auraient des valets bons latinistes, bons gré-
ettraient bien les points sur les i. A la bonne heure;
rai-je encore, vous avez de nos jours, et vous venez
n moment de vous en vanter, vous avez porté le
: dernières limites, et sûrement vous entendriez
me l'imprimerie à la perfection. Eh! qu'entendriez-

vous donc y perfectionner? Entendriez-vous perfec
matériel de l'art? Voyons en quoi cela serait possible. u
primé d'abord une page comme une estampe, avec une
gravée; ensuite on a rendu probablement les mots mobiles
suite, et probablement bientôt après, on a rendu
lettres. Ces deux immenses pas sont faits, vous ne p
les faire. On a essayé successivement toute sorte de
pour les lettres ou les caractères; on les a gravés,
dus. On s'est arrêté là, et je pense que vous vous y ar
aussi. L'encre de l'imprimerie a été inventée en r
que l'art; elle n'a pu être inventée que grasse, onctueuse,
il vous serait impossible de l'inventer d'une autre manière
tendriez-vous perfectionner la presse? Voilà qui t bo
temps du rouleau à la main; mais aujourd'hui n
presse frappante; on n'a pu et vous ne pourrez trouver
Aujourd'hui on ne colle plus deux feuilles l'une contre
on imprime les deux côtés du papier. Le papier n'a
côtés, comment voulez-vous perfectionner le tirage?
sembler les feuilles, on a imaginé depuis peu les
vous ne pouvez plus les imaginer. Vous n'êtes pas à
plus à imprimer les premiers en caractères les lettres
Aujourd'hui on ne les fait plus à la main, on ne fa
ainsi les frontispices: on les imprime comme le reste
Peut-être voudriez-vous rejeter le vieux et monoton
romain, et adopter les nouveaux caractères allemands
près de la véritable image de l'écriture? Eh bien! on
core prévenus[424]. Je vous le dis, je le dis à la postéri
guère plus de soixante ans que l'imprimerie est en
n'importe, jamais on ne passera Trapperel, Vérard,
Vostre[426]; je suis tenté d'ajouter: et nos bons imprim
Troyes[427].

Bien sûrement, mes voisins les courtiers, vous ne
pas être relieurs, vous ne leur portez bien sûrement pas
Cependant vous ne manieriez plus autant qu'autrefois le b
les couvertures sont devenues bien plus légères,
soient toujours solidement attachées par des nerfs de
ou de cuir[428]; et si vous travailliez pour les gens ri
manieriez le damas, le velours[429]. Nos bibliothèques,
quelques particuliers, s'élèvent, depuis l'invention de l'
ric, jusqu'à cent volumes[430], récréent, par leurs diverses
leurs[431], les yeux, avant de récréer l'esprit; elles récréent
les yeux par les compartiments de maroquin[432], par les p
res délicates dont sont ornés les plats de la couverture[433],

es gaufrures imprimées artistement à petits fers[434] sur
ture et sur les tranches[435], toutes chargées d'arabes-
feuillages, de fruits[436], d'ornements de l'intérieur du li-
mblent en sortir, ou plutôt déborder. Belles, très bel-
es! Métier pénible, très pénible!

---

es, oh! combien vous nous plaindriez davantage si je
is que la plupart des malheurs de chaque métier sont
à tous, que la plupart des malheurs de chaque classe
état sont les malheurs de toutes!
ur des apprentis! Ils doivent être nés de loyal mariage.
ırd *d'Arminhac*, tenant son bâton de maréchal de
[7]; *le bastard de Bourgoigne*, assis sous les hauts dais,
frères ou ses cousins les princes du sang[438]; *le bastard*
is lui-même, proclamé le sauveur de la France[439], si
s n'étaient changés, ne seraient pas reçus[440].
ur des apprentis! Ils donnent cinq, huit, dix ans à leur
.
ır des maîtres! Ils ne peuvent avoir qu'un seul ap-
!
ır des valets! Il est grand nombre de métiers où les va-
même qui ont épousé la fille de leur maître, ne peu-
succéder, où la maîtrise est rigoureusement héréditaire
ssion masculine[443].
ır des valets! Un valet, s'il ne peut donner la preuve
ınte qu'il porte contre son maître, est obligé de conti-
emeurer avec lui, de lui payer l'amende[444], et de lui
ne mine.
ır des maîtres et des valets! Le tribunal est composé de
aîtres et de gardes-valets[445].
ır des maîtres, des valets et des apprentis! Le plus grand
e certaines villes, c'est le produit des amendes sur les
[6]. Un sergent, la plume au bonnet, l'épée au côté, par-
rue; il entre à droite et à gauche dans plusieurs bouti-
ıteliers. Il est tout chargé de longs rubans de parche-
chacun desquels est écrit en tête : « Ce sont les amen-
erruriers.... — Ce sont les amendes des maçons.... —
es amendes des boulangers.... — Ce sont les amendes
eurs.... — Ce sont les amendes des drapiers, taxées et
par nous, bailli, au receveur, pour les faire cueillir moi-
ofit du roy nostre sire, moitié au profit des jurés[447]. »
ouvent tarifées toutes, jusqu'aux plus petites, les fautes

de fabrique : « Paul, cinq sols; Jacques, deux sols; :
deux deniers, un denier, une maille, une obole[448]. » Di
que notre malheur ne nous empêche pas de le dire, les a
continuellement surveillés, repris, punis, amendés, ne
que faire les plus grands progrès; et si je représentais
fection, ou du moins la perfectibilité, ce serait sous l
d'un sergent de bailliage, élevant dans sa main ces longs
de parchemin, dont il épouvanterait la fainéantise, la
ou la mauvaise foi de tous les métiers.

Malheur des apprentis et des valets! Quelquefois ils so
gés de faire leur chef-d'œuvre, c'est-à-dire d'ouvrer pa
pendant plusieurs mois, chez les chefs du métier[449].

Malheur des apprentis, des valets et des maîtres! Je
lerai ces grandes quantités de vin dont on abreuve les c
du métier quand on reçoit un apprenti, un valet, surtou
on reçoit un maître. Cette quantité devient plus grande
celui qui est reçu n'est pas fils de maître, plus grande
il n'est pas natif de la ville[450]. On envie alors notre sort;
garde bien de penser qu'un grand nombre d'artisans sont
que, lorsqu'ils sont reçus maîtres, ils se gênent pour bien b
de bien faire boire, et que, lorsqu'à leur tour il reçoi
maîtres, ils ne se gênent pas moins pour répondre c
coup aux nombreuses salutations qu'on leur fait. To ou.
conviens, ordinairement tout le vin est bu.

Malheur des maîtres! Le malheureux artisan a bu l'o
son dommage, et c'est pour cela que les *vins* ont été i
Le lendemain, à droite de la boutique de l'ancien maître
blit le maître nouvellement reçu, rempli de jeunesse, de
d'ardeur, de désir, qui, sans gêne, sans déguisement, pr
son habileté, son bon ouvrage, son bon marché[451].

Malheur des maîtres! Le surlendemain, à gauche, vi
blir un autre maître, nouvellement arrivé d'une ville juré
ville de loi, d'une ville où il y a des ordonnances de ce m

Malheur des maîtres! Une partie des pratiques de
maître se sont changées aux deux nouvelles boutiques;
tre partie se change encore, et va à une nouvelle bouti
s'ouvre en face, où se montre un bon gros homme : hie
il était serrurier, chaudronnier; il s'est fait ce matin orfé
sans apprentissage, sans chef-d'œuvre, il devient maître
nommé par lettres du roi, qui, à son avénement, a droi
tre un nouveau maître dans chaque métier[453]. Heureux
l'ancien maître s'il ne demeure pas dans certaines villes
que a ce même droit[454]!

maîtres! Qu'arrive-t-il, Messires, lorsqu'il y a t pas assez de travail? Vous le savez, une pars la misère : nos statuts nous imposent alors le rir nos confrères; la misère amène la maladie : roître nos secours envers eux[455]; la maladie, la ons les faire enterrer[456]. Ils laissent des veuves, les orphelines : c'est à nous de les nourrir; les ssent : c'est à nous à les élever, à les enseigner; randissent : c'est à nous à les doter, à les ma-

naîtres! Est-ce donc là tous les maux auxquels sujetti? Non certes : n'oubliez pas les marques, s, outre nos marques, nos signes particuliers, le tonnelier lui-même est obligé de signer ses

naîtres! Et oubliez le plus petit article de vos rez à faire avec les inspecteurs, les maïeurs de e avec les maïeurs de la basse perche[459].

apprentis, des valets et des maîtres! Travaillez os, vous aurez affaire avec les gardes des fê-

apprentis, des valets et des maîtres! Travaillez aillez trop tard, travaillez aux heures des reux heures où l'on ne doit pas travailler, vous aules gardes des heures[461].

maîtres, des valets, et surtout des apprentis! , galant, trouvez beau le beau sexe, vous êtes lors il ne faut pas de grandes preuves; et alors , vous perdez la maîtrise[462]; et alors, si vous us n'avez droit à aucun secours[463]; et si vous e même que la confrérie vous enterre[464].

euves des maîtres! Si elles se remarient à un homdu métier, elles perdent aussitôt la maîtrise[465].

apprentis, des valets et des maîtres! Qu'il ne e recevoir les excommuniés dans leur atelier, enavailler avec eux! qu'ils se gardent de boire à la erait même prudent de ne pas boire dans la mê-

apprentis, des valets et des maîtres! Vous avez autres jeux honnêtes, le soir de Noël, le soir de ır certains métiers, en voilà jusqu'à l'année pro-

maîtres et des valets! Vous changez de séjour

pour échapper à tant de gênes : fort bien; mais, outre vous attendent autre part, prenez garde qu'il est un a nombre de métiers que vous ne pouvez légalement exe dans les principales villes[468].

Malheur des maîtres! Irez-vous travailler dans les pour venir vendre les objets de votre fabrication dans les Je vous préviens que vous ne pourrez les exposer en lorsque les gardes du métier les auront visités, en a prouvé la matière et le travail[469]. Sachez d'ailleurs q tains lieux vous ne pouvez les vendre qu'aux jours de foi la halle[470].

Malheur des maîtres! Si vous dites: Je réparerai de œuvres, je les rajusterai, sachez encore que vo le partout les lois veulent qu'il ne sorte de votre neuf[471].

Malheur éternel des apprentis, des valets et des jours il y aura et de bons et de mauvais statuts; to dra également obéir et aux uns et aux autres.

Malheur éternel des apprentis, des valets et des a donné une grande liberté aux arts depuis le siècle ne pourrait-on leur en donner une plus grande? Moi, je qu'on a été jusqu'aux dernières limites du possible; le des artisans ne peut plus diminuer.

Malheur éternel des apprentis, des valets et des des gens nous envient nos priviléges; nous n'en a pa perdu une partie. Autrefois on ne pouvait pas tils[473]; aujourd'hui on peut saisir nos outils, nos perso Dans certains métiers, il est vrai, nous sommes e guet[475]. Dans d'autres, il est vrai encore, nous ne pa d'impôts sur les matières de fabrication[476]; dans d'autres nous sommes francs de tous impôts[477], comme les nob en France tous les états, sans exception, n'ont-ils pas l viléges[478]? En est-il un seul qui n'en ait pas? Le nôtre t-il pas le moins?

Malheur! malheur éternel des artisans, même des artis suite de la cour[489]! car, direz-vous, et sans doute dira ave tout le monde, les artisans à la suite de la cour sont du heureux. Dans les comptes de la maison du roi, de la des princes, on lit de longs chapitres terminés par cet int et sonore latin : « Summa expensarum brodure, calci » tellerie, aurifaberie, mille, duo millia librarum » sium[580]. » Mais d'abord je vous apprends que toutes le mes portées en belles lettres sur beau parchemin[481]

sont pas toujours ; et je vous apprends de plus que
ourtisans, qui ordinairement ne paient guère bien,
cipalement travailler les artisans à la suite de la
bien aussi, j'en conviens, des huissiers à la suite
nais là, au lieu d'être aux ordres des créanciers,
ont toujours aux ordres des débiteurs.
nalheur éternel des artisans, même des artisans qui
à la suite de la cour, mais qui travaillent dans les
ir la cour, pour les établissements royaux ou sous
ale! Leur sort n'est guère meilleur ; ils ne reçoivent
qu'après la visite du clerc des ouvriers, du maî-
lu maître des œuvres de la sénéchaussée ou du bail-
squ'il y a pénurie d'argent, les formalités devien-
rables, interminables. Il en a été, il en est, et vous
as, il en sera toujours de même.
conjure, Messires, soyez justes envers nous comme
tres. Ne portons-nous pas notre malheur écrit, pour
ir notre front? Examinez, aux montres de guerre
le[483], quels sont ceux que vous trouvez les plus mal
plus mal vêtus, les plus tristes? Ce sont, vous ne
sconvenir, les artisans, les pauvres, les malheureux
ous me dites que presque toute la milice marche
ières de nos métiers[484], j'en conviendrai volontiers;
n'est pas le bonheur. Si vous me dites encore que
orations des métiers que les habitants de plusieurs
les magistrats[485] ; que, lorsque la tranquillité est
mairie convoque les chefs des métiers[486], j'en con-
nême ; mais je vous répéterai que la gloire n'est pas

e ville, on n'appelle qu'une seule rue *la rue des*
c[487]. On devrait appeler aussi toutes les rues où de-
artisans la rue des malheureux, la rue des plus mal-

Histoire X. — LE SORCIER.

ut le monde, étonné de voir Malchus au milieu de
disait : Avez-vous vu entrer Malchus? Personne
trer! Je ne l'ai pas vu entrer! j'étais près de la porte!
t-il pu entrer? j'étais près de la fenêtre! Serait-il des-

cendu par la cheminée? ou serait-il donc venu su
la lune? Malchus est le sorcier de la ville, ainsi q
peuple, qui ne laisse pas de l'aimer, car c'est b
caractère d'homme qu'on puisse trouver. On lui di
quand il porte ses souliers rouges: Malchus, vous
dans l'enfer; et quand il porte ses chausses long
couleur: Malchus, vous êtes dans l'enfer jusqu'a
avait aujourd'hui ses souliers, ses chausses rouges
pointu, son habit noir à bandes bleues: il était e
de sorcier[1]. Après avoir salué l'assemblée d'un
doux, il a repris une mine grave, a levé son petit
dont il a partagé l'air en quatre régions[2], et a dit :

S'il est ici quelqu'un qui ne me connaisse pas,
que, sous la protection des vénérables clercs et d
magistrats de la ville, je suis magicien de magie
même qu'enseignaient les anciens mages ou sages

Qui de vous, Messires, a-t-il continué, n'a eu v
deux ans? et à cet âge, qui de vous n'a eu envie de
Tel j'ai été; j'aimais entre autres la docte science d
et des espaces. Un après-midi que, dans l'allée du
des frères prêcheurs, j'étais à tracer sur le sable
géométrie, le vice-bailli passe. Blaise, me dit-il, q
diaboliques fais-tu là? Veux-tu donc faire fendre
tes pieds! en faire sortir l'enfer! Monseigneur, lu
ce n'est pas l'enfer, c'est l'autre moitié de la terre
par Christophe Colomb, qui est sous nos pieds; l'
jours été et sera toujours inaccessible aux sens que
nous donner pour communiquer avec ce monde, ca
dans un espace moindre que celui que renferme la
tit enfant. Dieu peut y créer des milliers de mond
êtres aient des espaces relatifs aussi grands et plus g
le nôtre. L'infinie petitesse prouve l'infinie grandeur;
tre prouvent l'infinie puissance divine : voilà ce que
gne notre religieuse science que vour appelez diab
sant ensuite à l'explication trigonométrique de n
voulus lui démontrer que leur plus ou moins gran
servait à mesurer la distance des corps célestes;
qu'ainsi que bien d'autres, il m'écoutait comme s'il m'
m'entendait comme s'il ne m'écoutait pas.

Bon, me dit le vice-bailli, toujours également p
ma science était ce qu'il la croyait, je te trouve for
avec ces figures, que tu sais si bien tracer, tu pour
utile à la ville et au bailliage de Troyes. Achève, ma

: te faire sorcier; tu me désigneras tes camarades, ; quel bois je me chauffe ou je les chauffe. Il m'in- ce jour-là, le lendemain et le reste de la semaine, nner ses instructions. Les vice-baillis font bonne fâché d'avoir sitôt appris la police secrète des bail- ues jours après je fus habillé tout de rouge, couleur in de me procurer une entrée plus facile aux sab- blées qu'on suspectait. Je me présentai successive- ; mais partout je fus moqué, bafoué, repoussé. eille servante d'un vieux médecin me recommanda s, qui me fit admettre dans une des plus élégantes où l'on m'accueillit avec beaucoup de politesse: on en dise, les sorciers, pourvu qu'on ne les irrite unes gens, surtout les sorcières, les jeunes sor-

les-ci, et des plus jolies, m'entreprit pour me faire baptême. Elle me dit qu'elle y avait renoncé, et ait par là monter aux plus hauts grades, aller dans e de nuages, ceinte de l'arc-en-ciel, coiffée en che- tès des plus petites et des plus brillantes étoiles. qu'elle disposait déjà de quelques orages, de quel- et que certains jours elle faisait passer les ruis- ssus la tête, comme les enfants, en jouant, y font orde. Elle me montra un pacte fait avec le Diable[5], eait à lui procurer tous les plaisirs qu'elle souhaite- ulut ensuite qu'à une certaine partie de mon corps qué du petit sceau de l'enfer; elle me dit qu'elle avait ette ineffaçable empreinte au pied gauche; et comme uit, bon gré, mal gré, à me la montrer, je détour- Alors elle me dit qu'elle l'avait encore à la main oulus y regarder: elle m'en donna un soufflet qui me me relevai; je ne vis plus qu'une vieille femme, ou- che édentée: je m'enfuis.

pas dénoncé le vice-bailli aux sorciers: il faut garder stice. Il faut même la garder au Diable: je ne dénon- plus les sorciers au vice-bailli, qui épargna ses fa- bois. Mais je me confessai, me purifiai et ne retour- sabbats.

it on découvrit, je ne sais comment, que j'y avais e manqua pas de dire qu'on m'y avait marqué au mê- que les templiers[6]. J'en fus informé. Je résolus de me iquement de cette accusation. Un jour d'échevinage, me présente à l'assemblée nu comme les adultes

juifs ou prussiens convertis[7] qu'on baptise s
vant le peuple[8]. Messeigneurs, dis-je, on m'a
qué en noir de la patte du Diable : regardez-mo
tez tous vos lunettes. Les échevins mettent alors
tes, m'inspectent rigoureusement, et enfin déc
aucune marque. J'eus la prudence de m'en fa
lettres bien et dûment scellées; elles me coû
celles d'un procureur. Ce n'est pas tout, Mes
je : si vous trouvez que je sois digne d'avoir en
lettres de magicien de magie blanche, je vo
ment de me les accorder. On y acquiesça; je
celles d'un docteur, ce qui, à la procession, m
rang. Quand je me vis légalement patenté, je
foule qui m'avait suivi. Écoutez-moi, petits et
lorsque vous aurez le malheur d'être ensorcelés
més, je vous délivrerai; riches ou pauvres, ve
fiance : je n'ai qu'un prix pour tout le monde.
res, depuis ce temps, ma maison n'a pas dése
qu'on croit que je suis habile dans la magie
la magie blanche, et que, pour de l'argent, je
de faire les deux parties : j'en ai la preuve,
ans, mais tous les jours, et plusieurs fois le jo

L'année dernière, j'allai faire les vendanges à l
vignes[9]; sans doute ce n'est pas un grand malh
magicien de magie blanche ne donne pas essent
lie propriété. J'étais arrivé à peine, que de to
nes gens amènent des animaux qui ne mange
vent pas assez, ou qui mangent, qui boivent tro
croit ensorcelés[10], et voici où notre malheur con
disons que ces animaux ne sont pas ensorcelés,
nous soupçonne de nous entendre avec les sorcier
force très souvent, pour se tranquilliser sur
manger des porcs gras, des moutons gras, de g
gros chapons; et comme, bien que nous sachio
nous pouvons, de même que les plus habiles,
nous courons quelquefois fortune d'enfermer un
sorcière dans le ventre, et d'être emportés à to
C'est ce qui arriva au malheureux beau-frère de m
cien, ainsi que moi, de magie blanche. Un soir il
ayant été entraîné dans la fumée de la cheminée, il
qu'on ne le vit plus, et que le voisinage se fut aperç
ce, la famille fut trop heureuse que des envieux e
le bruit qu'il avait été au loin se faire pendre. Cett

it moi-même plus prudent, car un jour je refusai absol
ttre à la broche une jeune poule que m'apporta la ma e
riche fermier. Maître Malchus, me dit-elle, je n'ai pas
des fées du mont Tue-Moi[11], ni de la dame blanche du
ard[12] : je suis plus méchante qu'elles, je leur tordrais
je n'ai non plus peur des loups-garous : je ne dors
is s le couché. Mais nous avons plusieurs jeunes
ç a ison, et je crains que cette petite poule soit
p e re qui vient coquetter avec eux. Regardez-moi
ec , c yeux tendres! Il faudrait que vous entendissiez,
elle a pondu, avec quelle douceur elle chante! J'allais la
er à notre curé pour le mortuaire de ma sœur[13]; je dois
, vous le sentez bien, que cette poule n'est pas ensor-
ée : ez-la, je vous prie. Je la visitai bien exactement,
ès je la lui rendis, en lui disant : Ne portez pas cette poule
cure, -vous-en bien; cependant je ne la crois pas en-
e. La v z-vous manger? me dit-elle; vous l'aurez à
prix. Non, lui répondis-je, l'aurais-je à moins, l'aurais-
, je lui trouve certains signes dont la véritable
e toute science.

Un beau un voici venir une autre villageoise; elle entre en
attant le bras : Maître Malchus, me dit-elle, j'ai été, au
hé dernier, voir par curiosité les étuves des femmes[14]; en
t ma main sur les divers tuyaux ou conduits de chaleur
en échauffent le plancher[15], j'ai senti qu'un grillon s'était
dans ma manche. Je n'ai pu, je ne puis l'en faire sortir, et
ivent je sens qu'il tente d'aller plus loin. Tenez! voyez! Mais
même temps, il faut que vous sachiez que tous les jeunes
is du village veulent m'avoir pour épouse; entre autres, il y
a un qui est petit, méchant, laid : c'est celui-là qui s'est
en grillon. Eh! Messires, quel âge diriez-vous qu'avait
villageoise qui me consultait? Elle avait seize ans au plus.
comment vous la représentez-vous? Elle était blanche comme
lis, belle, fraîche comme l'aurore. O malheureux magiciens
magie blanche! la loi Cintia[16] veut que les avocats soient
is mains; la loi de nos devoirs, bien plus sévère, veut que
us soyons même sans yeux.

Il est des femmes de qui l'on ne peut dire ni qu'elles ont de
nnes ni qu'elles ont de mauvaises mœurs. Une de ces fem-
s d'une vertu douteuse entra comme j'étais à écrire sur mon
ine noir[17]. Maître Malchus, me dit-elle, mon mari a la puce
'oreille; autrefois, lorsque nous étions couchés dans notre
d lit, il se mettait au milieu, et, suivant l'usage, il faisait

mettre son ami à côté de lui[18]; maintenant il ne le maître Malchus, continua-t-elle en baissant la montrant le derrière du cou, j'ai là aussi une autre mienne est ensorcelée : voyez de m'en délivrer. répondis-je, les sorciers ne peuvent se réduire ju tesse de la puce : les femmes seraient trop exposées, déjà assez.

Une autre femme, dont la vertu n'était pas doute verrez bientôt dans quel sens, vint me consulter d'i tin. Elle exigea que je fermasse au verrou la porte bre ; ensuite elle s'approcha, et, pendant quelques resta devant moi, rouge, enflammée, comme de naise, tant elle était embarrassée, honteuse de ce q me dire. Enfin elle me parla ainsi : Maître Malchus drais pas être damnée, du moins toute damnée : je ché avec le diable pour ses trésors et ses plaisirs ; comme un grand officier de la maison du roi, ne lui doigt, que la main[19], tout au plus. Léopolde, lui n'allez pas ruser avec le malin esprit, qui est plus Lorsque vous donnez votre main à un époux, il va s vous lui donnez tout le reste de votre personne : il e me lorsque vous donnez votre main au diable.

A peu près dans le même temps, la femme de mon se présenta. Maître Malchus, est-il vrai que mon m donner, que je puisse donner mon mari au diable[20]? pondis-je ; en pareille occasion, quoi qu'on en dise, e qu'on en imprime[21], nul ne peut contracter que pour s tâche de bien se conduire avec vous, et tâchez de bi duire avec lui, afin qu'il ne vous fasse pas, et surtout ple de tant d'autres femmes, vous ne le fassiez pa diable : car dans ces deux cas la donation serait bonn

Où je connais combien les méchants magiciens peuple des campagnes, c'est quand, une petite pièc la main, les villageois viennent grossièrement me di vendez-moi du vent[22] ! Sorcier, vendez-moi de la plu vendez-moi du beau temps, une bonne moisson, de danges ! — Oh ! je n'y puis rien. — Si ! vous y p vous faites semblant. Enfin, ils sont si importuns q débarrasser d'eux, je leur dis à tout hasard : Payez aux quatre termes, et n'oubliez pas de donner qu pour la quittance[23] ; ne mangez pas plus de sel que fermier le porte[24] ; jeûnez au pain d'orge, à l'eau de ne la dîme de l'ail, du persil[25] ; pardonnez à tous vos

allez faire un pélerinage à Notre-Dame-de-Réconciliation[26]; la première fois que vous mettrez des souliers neufs, versez de l'eau dans tous les bénitiers de la maison[27]; léguez des cordes neuves pour les cloches qui sonneront votre glas[28]. Ils ne le font pas ou ils le font, et, sans doute, ils le font, car, bientôt après je les vois qui viennent me récompenser une seconde fois, me remercier d'avoir accompli leurs vœux, moi qui n'y ai pas fait plus que la lune, ou plutôt moins que la lune, car enfin la lune peut y avoir fait quelque chose. N'est-on donc pas malheureux, et le plus malheureux, d'être regardé, traité, récompensé comme sorcier, quand on n'est qu'un débonnaire et légal magicien de magie blanche?

Pensez que les gens de la ville ne se laissent guère moins abuser. Ici, à la petite rue du Renard-Bardé[29], je les vois entrer clandestinement dans ma maison. Maître Ma[illegible], vendez-moi des procès, de bons procès, comme celui du chapitre de Saint-Etienne contre le doyen de Saint-Urbain[30], me dit un avocat. Vendez-moi, me dit un médecin, de bonnes maladies, des maladies du Nouveau-Monde[31], dont nous tirons aujourd'hui notre meilleur revenu[32].. Vendez-moi des plaies et des bosses, me dit un chirurgien, et, s'il est possible, des plaies et des bosses du Nouveau-Monde: je serai mieux payé, je vous paierai mieux. Un conseiller me demande une présidence; un courtisan la faveur; un archer veut être gendarme; un commis veut être receveur; un artisan veut être marchand; un valet veut être maître; un amant veut être époux. J'ai beau leur dire que je ne puis que désensorceler, désenchanter, ôter les charmes, combattre les sorts jetés, ils ne négligent rien pour me gagner; ils me réitèrent leurs prières, me tirent leur bourse, et sûrement c'est comme sorcier, même souvent comme grand sorcier: car, en s'en allant, et en me recommandant leurs besoins ou leurs désirs, ils me laissent beaucoup d'argent. Peut-on être plus malheureux?

J'ai toujours refusé de faire tourner les sas; croyez-vous cependant que je manque d'adresse plus qu'un autre, que je ne sache pas les faire tourner? Non; mais je n'ai jamais voulu m'en servir pour découvrir les trésors cachés[33], que toutefois j'ai presque toujours découverts en interrogeant les héritiers, et en bien raisonnant sur les habitudes du défunt: par ce moyen et par mille autres aussi honnêtes, qui sont mon secret, j'ai remis bien du vieil or et du vieil argent dans le commerce.

Oh! Messires, du moins en ce moment, déplorez nos malheurs avec nous. La gloire de notre art est méconnue en France, où l'on croit les peuples étrangers plus grands sorciers que nous;

on met à leur tête les sorciers d'Italie: car, actuel et pour tout, toujours l'Italie[34]. Eh bien! Messi cette illustre et honorable assemblée que c'est une des erreurs de notre temps. J'ai aussi été l'élève italiens; j'atteste que nos sorciers savent tout ce sorciers italiens; que tout ce que nos sorciers saven italiens ne le savent pas.

D'abord, les sorciers italiens adorent les astres[35] français s'en passent. Ensuite, les sorciers itali damnables que les sorciers français, font entrer da de leur art la profanation des sacrements[36], et le sorcières de ces pays, se changeant en chattes, vont des petits enfants[37], tandis que la plus méchante France prend plaisir à les nourrir de son lait. Les liens ne guérissent pas mieux les maladies que les çais; ils ne connaissent pas mieux les herbes; ils vouc, en avoir de meilleures et un meilleur clair de cueillir. Je dirai plus, si l'huile de ma lampe s'est les oiseaux chantent dans mon verger, si les vents ma cheminée[38], j'aime autant un sorcier français italien pour en tirer de bons, de solides présages; plication des songes[39], je me fierais cent fois plu français.

Et cependant, ô honte de la France! on y préfè sorciers allemands, même quelquefois leurs élèves, des Pays-Bas. Mais que font-ils donc tant dans le leurs solennelles incantations, dont ils se vantent s Rien, si ce n'est de retrousser leur pourpoint, de l chausses, et de narguer les étoiles, les planètes, lune[40].

Eh! vous dit-on, qu'importe aux magiciens de m la gloire des sorciers? Hommes légers! hommes irré répondrai-je, si les sorciers ne sont pas habiles, où se vaincre, la difficulté de l'art, la gloire des magiciens blanche?

Mais ai-je encore autre chose à dire? Ah! certai a-t-il donc pas, au jour actuel, tant et plus de gen hardis, qui veulent ne croire à rien, pas même à la che, à la magie noire, à aucune espèce de magie? J' rement, dans une riche maison de cette ville, la sat faire la leçon à un de ces savants, qui m'avait d'abor ment traité. Licencié, lui dis-je, croyez-vous qu'il y tite femme que dix fois plus petite que le plus pet

qui toujours devient plus grande, plus belle, plus jolie,
uce, plus gracieuse, qui, parvenue à la grandeur ordinaire
emme, saisit enfin l'homme à bras-le-corps, et l'entraîne
bîme où il périt? — Non, je ne le crois pas. — Croyez-
'il y ait une petite bête hérissée de cornes et de griffes,
plus petite qu'un petit grain de millet, qui toujours gran-
ne cesse de grandir jusqu'à ce que, parvenue à une gran-
rayante, elle déchire le cœur, les viscères de l'homme, et,
i avoir fait souffrir mille morts, l'entraîne palpitant dans
e? — Je ne le crois pas non plus. Eh bien! l'une et l'au-
continuellement sous vos yeux : l'une est la pensée de
e jeune, attachée à la volupté des sens; l'autre, la pensée
nme malade, attachée à la peur de la mort. Licencié, con-
e, vous qui niez toute espèce de magie, sachez que dans
le tout est magie : magie du jour, qui étend ses couleurs
objets; magie de la nuit, qui les noircit; magie de la
ui les les argente; magie des quatre saisons, des quatre
ons de l'année; magie de l'agriculture, des semailles, des
s; magie des arts; magie des sciences; autres, et cent,
autres magies; enfin, magie blanche ou naturelle, et ma-
aturelle ou magie noire.

quelque peine à lui faire entendre les principes de la ma-
che, qu'il ne nia pas; tandis qu'il entendit assez vite les
s de la magie noire, qu'il nia. Je lui dis alors : Mais,
z-vous donc nier à toute une province qu'elle ait vu pleu-
sang[41]? à toute une autre, qu'elle ait vu pleuvoir des pier-
Voudriez-vous nier à toute la ville de Saint-Germain-en-
ı'elle ait connu un savant personnage, licencié comme
ıi, la nuit, s'élevait dans les airs, à cheval sur son bas-
qu'il ait été publiquement échafaudé, prêché, mitré, con-
à être renfermé le reste de ses jours dans les prisons de
d'Évreux[43]? Croiriez-vous en savoir plus que tout le
du roi, qui condamna à être aussi échafaudée, prêchée,
une jeune demoiselle de même accoutumée à s'en aller au
montée de même sur son bastoncel[44]? Certes, vous vous
ez seul. Dites aussi au parlement, qui a fait ici, dans le voi-
un si solennel procès aux sorciers et aux sorcières de Pro-
qu'il n'y a pas de sorciers, et vous verrez un peu ce qu'il
ondra. Ah! j'aurais bien voulu que vous eussiez été chez
e année, à la fin de l'été, quand un officier de police, tout
, tout essoufflé, y entra; c'était environ à sept heures du
urais voulu que vous l'eussiez entendu. Maître Malchus,
! à l'aide! je viens de poursuivre un sorcier, de chambre

en chambre, à la tête de douze sergents; malheureusement il y avait à la fenêtre de la dernière chambre la pointe d'un carreau fendue: nous avons tout à coup entendu tomber un peu de verre, il s'est fait une ouverture où l'on pourrait à peine introduire le tuyau d'une plume; l'homme a passé par là. Mais, lui dis-je, il fallait partager votre troupe, et faire escrimer la moitié de vos sergents autour de la fente du carreau, à grands coups de hallebarde, sans aucun ménagement. Je n'ai que faire là maintenant: le sorcier a su son métier; vous n'avez pas su le vôtre.

Cependant le licencié ne voulait pas se rendre; il ne se rendit pas même quand je lui rappelai l'ordonnance de 1493 relative à la prise de corps et à la saisie des biens des nécromanciens[46]. Mais enfin, quand je tirai de mon escarcelle une copie authentique d'un contrat fait avec le diable[47], au dessous de la griffe duquel était la griffe et le paraphe du notaire certificateur, il fut tout stupéfait et resta les yeux et la bouche ouverts.

Messires, il est d'autres gens qui, au contraire du licencié, ne voient partout que de la magie, et, s'entend, de la magie noire. Ce sont ces gens-là qui, sous l'habit de clerc et d'inquisiteur, désolèrent, vers le milieu de ce siècle, la ville d'Arras accusée de sorcellerie. Grand nombre de ses habitants furent torturés, suppliciés; d'autres, les plus pauvres, fustigés; d'autres, les plus riches, furent obligés d'élever des croix en pierre sur les places publiques, d'en porter d'étoffe blanche sur leurs habits. C'étaient cependant tous bons chrétiens, tous bourgeois paisibles, et peut-être parmi eux y avait-il quelques gens savants, magiciens de magie blanche; mais leurs juges étaient des clercs ou méchants, ou prévenus, ou ignorants, ou incapables de distinguer le blanc du noir. Ce ne fut que longues années après que le sire de Beaufort poursuivit et obtint leur réhabilitation au parlement, qui rendit un arrêt pour faire chanter des messes, des offices anniversaires, pour faire célébrer des jeux, représenter des comédies, des farces expiatoires[48]; ce qui n'empêchait pas que les cendres d'hommes innocents, et, sans doute, de plusieurs magiciens de magie blanche, fussent au vent.

La mémoire de ce jugement inique et de pareils jugements est venue souvent m'épouvanter, et a été la cause que, bien qu'on m'ait proposé une fort belle et fort noble personne qui appartenait à une des soixante maisons descendant de la fée Mellusine, et qui par conséquent était alliée à celle de Lusignan[49], j'ai donné la préférence à une maison où il y avait beaucoup d'eau bénite.

Vers la fin de l'été, je me promenais à l'orient de la ville, dans un de ces grands vergers qui ombragent les belles îles formées

naux de la Seine, que, pour le besoin des arts, creusa, ieurs siècles, la main bienfaisante des comtes de Cham- En m'approchant des lavoirs, je vis deux jeunes filles aient, qui se poursuivaient avec les belles pêches de ces . Bientôt elles se remirent à blanchir le linge. L'une, la , la plus adroite, avait commencé à me gagner : je fis à nnes que je rencontrai là quelques légères questions sur te ; on me dit qu'elle était la fille du roi de l'église, ou bedeau de la cathédrale[52]. Je rentre tout aussitôt dans et vais directement chez le second bedeau, que je con- n peu. Il me fit le plus grand éloge du bon caractère et ne conduite de Rambertine : c'était ainsi que s'appelait ille. Le lendemain je retournai chez lui et l'engageai à r d'un carcan d'or[53] pour la fille, et de deux saucissons ère. Le même jour il vint m'informer du succès de sa on ; il me rapporta qu'il avait trouvé le père fort occupé les proses de la prochaine fête, mais qu'il s'était cepen- ngé avec plaisir pour lui dire : Laisse là ton carcan et ssons ; j'aime assez le petit sorcier. Peu de temps après, e et moi allâmes faire la demande de Rambertine. Elle fenêtre ; elle nous avait vus venir, et en entrant nous nes fort distinctement appeler son père en lui criant : ! c'est le petit sorcier et son oncle? Le père de Ram- t asseoir mon oncle ; Rambertine me fit asseoir. Maître in, dit mon oncle au roi de l'église, il y a de méchants il en faut de bons ; il faut des magiciens de magie blan- , certainement, répondit-il ; oui, il en faut, et plus que Dans ce moment, la cloche de l'église l'appela ; nous ré- out de suite, sans grands débats, la dot ; nous fixâmes la a noce. Le peuple ici ne me hait nullement, et lorsque ine et moi allâmes nous marier, les gens disaient à droite che dans les boutiques : Ah ! voyez le petit sorcier qui se comme un petit diable à côté de sa jolie fiancée. Lorsque es arrivés à l'église, les bedeaux, à cause de mon beau- i était leur chef, répondaient à plusieurs autres couples s : Non ! c'est inutile, vous ne serez mariés qu'après le ier. Le prêtre lui-même, lorsqu'il nous aperçut, dit à ix : Ah ! tant mieux, c'est le bon petit sorcier. Messires, ous à ma place, être partout, même à l'église, appelé moi qui brûlerais tous les sorciers jusqu'au dernier, qu'en ous? Sommes-nous heureux? Mais vous me répondrez t que je ne suis que magicien de magie blanche : sans ussi je prends patience. Vous me direz encore que vous

trouvez bien que ma femme et ma famille vivions de mon état, et que c'est d'ailleurs un état comme un autre. Ah ! pour cela, non, ce n'est pas un état comme un autre. Il semble qu'un sort y soit jeté, et que d'aucune manière nous ne puissions le désensorceler. Oui, Messires, les magiciens de magie blanche nous sommes presque aussi malheureux dans ce monde que les magiciens de magie noire le seront dans l'autre. Nous sommes les plus malheureux.

HISTOIRE XI. — LE NOBLE.

Personne d'abord n'a vu entrer le sorcier, personne ensuite ne l'a vu sortir. Lorsqu'on s'est aperçu qu'il avait disparu de la salle, on en a fermé les portes ; on a cherché en riant dans tous les coins ; on a renversé en riant les bancs et les tables : on ne l'a pas trouvé ; et l'assemblée, riant encore davantage, a repris ses rangs. Alors messire de Taillefer, vicomte de Troyes *in partibus*, dans ce sens qu'il a acheté, les uns disent un sixième, les autres un tiers de la vicomté[1], après avoir fait plusieurs révérences, toutes plus profondes qu'on n'avait le droit de s'y attendre, a pris la parole et a dit :

Le sort m'a, je crois, accordé ce que les autres états envient le plus au nôtre, des aïeux, un nom et quelques biens pour le soutenir ; toutefois, vous allez voir que, dans le cours de ma vie, je n'ai guère connu le bonheur.

Messire Rodolphe de Taillefer, mon père, était un de ces gentilshommes qui auraient parfaitement gouverné un royaume. Il gouvernait parfaitement sa maison. Pendant tout le temps qu'il a vécu, il n'y a jamais eu d'autre volonté que la sienne. Il s'était aperçu, durant ma première jeunesse, que le goût général de notre siècle pour les lettres m'avait gagné ; il me le reprocha plusieurs fois d'un ton fort sévère, et, un jour qu'il me surprit étudiant en cachette un rudiment grec, il me fit donner le fouet jusqu'au sang. En même temps, ayant fait appeler mon gouverneur, il le gronda sur sa négligence. Martin, lui dit-il, je vous ai plusieurs fois répété que messire de Comines, d'ailleurs bon gentilhomme, s'était fait moquer de lui pour avoir voulu être savant[2]. Veillez mieux à l'avenir sur votre élève. Si vous n'y mettez ordre, il deviendra aussi un de ces jeunes gens de collége qui vous étourdissent de leur nouvelle langue ; qui, si vous parlez de guerre, vous interrompent pour vous déclamer cent, deux

ents vers d'Homère sur les combats d'Hector; qui, si vous parlez de chevaux, vous ramènent par d'autres passages à l'attelage l'Ajax; qui vous font à tout propos leur signe de la croix en grec, vous disent leur patenôtre en grec, leur *Credo* en grec; qui m'ont forcé mille fois à renfoncer ma tête dans mon chapeau de drap fourré[3], ce qui heureusement alors achève de me rendre sourd.

A l'instant même, tous mes rudiments, tous mes livres furent solennellement brûlés. Je m'irritais alors contre les ordres de mon père; je ne pouvais concevoir comment il ne m'était point per-
, aussi bien qu'aux autres jeunes gens de mon âge, de faire
ne eux mon profit de la prise de Constantinople, d'apprendre
eux le grec, d'être comme eux savant. Depuis, le bon
m'est venu avec l'usage du monde. J'ai reconnu que j'avais
; j'ai vu que les langues anciennes aussi bien que les sciences
ent pour les prêtres, les médecins ou les avocats, et que
le, la e, étaient pour les gentilshommes; que, s'il en était
état envahirait l'autre, et que ce bel ordre qui
société humaine serait entièrement renversé.

tenant si ce n'est pas un malheur, le plus grand
que de ne pouvoir s'instruire quand on en a l'envie; et
fallait voir quelle était dans ce temps la mienne! Tout ce que
e pus obtenir de mon père, ce fut d'apprendre à écrire. C'est beaucoup, me dit-il; car aujourd'hui même, les jeunes et savants gentilshommes de ton âge savent tout au plus signer leur nom en lettres figurant les lettres imprimées[4]. Pour moi, ajouta-t-il, je puis me vanter de ne pas en savoir autant; jamais je n'ai donné à ton grand-père le chagrin que tu me donnes de lire couramment d'un bout à l'autre le bréviaire des nobles[5].

Messires, il vient enfin, pour nous comme pour vous, le beau printemps de la vie, l'âge des tendres inclinations, cet âge heureux où les cœurs se cherchent, où l'homme prend une compagne. Pour moi cet âge a été rempli d'amertume: c'est que j'étais noble.

Mon père était engagé dans un grand procès. Il m'envoyait souvent à la ville chez son avocat, qui avait une fille appelée Irène, si fraiche, si belle, qu'elle semblait pour ainsi dire née de l'imagination d'un peintre. Je la vis, je l'aimai. Enflammé tous les jours de plus en plus par ma passion, j'eus le courage d'aller me jeter aux genoux de mon père pour lui demander de m'unir à Irène. Il me repoussa avec indignation. Tu veux donc, me dit-il, passer pour fou et me faire passer pour fou aux yeux de ma famille, aux yeux du public, aux yeux même de la postérité! Il

ferait beau voir, dans les siècles futurs, dans quatre ou cinq cents ans d'ici, figurer au milieu de la généalogie des Taillefer la fille de maître Guillaume! Mon père sortit: mon vieux cousin qui demeurait dans la maison entra. Messire votre père, me dit-il, est dans une furieuse colère contre vous. Laissez-moi vous parler un moment. Essuyez, je vous prie, vos larmes et donnez-moi un peu d'attention. Ce que je vais vous dire, mon cher cousin, vous paraîtra d'abord s'éloigner de votre mariage; mais nous y reviendrons bientôt, et peut-être vous ferai-je entendre raison. Il continua en ces termes:

Dans les annales du genre humain, vous voyez les premiers rayons de la civilisation, des distinctions sociales, percer en même temps la nuit des premiers âges. Déjà, à la formation des grandes familles, qui précède celle de plus grandes familles, celle des peuples, les prérogatives de l'aînesse indiquent un commencement de distinction attachée à la naissance. Ensuite les premières classifications des hommes se font remarquer dans les plus antiques monarchies. Ce qui, dans l'histoire ancienne, doit surtout fixer l'attention, ce sont les familles sénatoriales. Vous les remarquez dans les républiques de Rome et de Carthage. Les Romains, à qui leurs institutions donnent l'empire du monde, ne se contentent pas d'une seule noblesse; ils en instituent deux, la grande et la petite, celle des patriciens, celle des chevaliers. Ce peuple, en entrant dans les Gaules, y trouve la distinction des citoyens. Les fiers Gaulois devaient avoir et avaient une noblesse[6], et quand le christianisme y pénétra, il fut obligé, malgré ses maximes de fraternité et d'égalité, de respecter cette institution. Les Francs, à qui nous voulûmes bien laisser conquérir notre pays, appuyèrent les fondements de leur monarchie sur le grand corps de cette noblesse, qui, en s'accroissant et en s'illustrant de l'agrégation de l'armée victorieuse, accrut et illustra la monarchie naissante[7]. Dès lors, comme aujourd'hui, la noblesse remplit seule les armées, et les noms de barons, d'hommes par excellence, d'hommes d'armes, de marquis, d'hommes de cheval, de comtes, de compagnons de guerre, de ducs, de chefs[8], deviennent dans l'état les titres les plus honorables.

Aux siècles suivants, la noblesse invente les armoiries, les décore des plus riches couleurs, en fait les éclatants étendards des batailles, et part pour les guerres lointaines des croisades[9], où elle est sur le point de rendre au christianisme le berceau de notre religion et aux arts leur antique patrie[10]. Elle revient pour défendre la France contre les Anglais, qui en trois ou quatre

s finissent par conquérir le royaume - mais qui, pour n'avoir u c uérir la noblesse[11], sont par elle attaqués, poursuivis et nfin s dans la mer. Depuis elle a porté au sommet des es et Alpes ses forêts de brillantes lances[12] : le monde en . La gloire et la considération qu'elle s'est acquise t au dehors, tandis qu'au dedans sa présence seule out l'ordre et la police[13]. Mon cousin, la noblesse force de . Ne l'affaiblissez point par une alliance qui et nos usages. Votre Irène est belle, est one, je le v bien ; mais elle n'est pas gentie-femme[14]. Vous ez ; elle se trouverait toute déplacée dans votre s la renieraient aussitôt qu'ils seraient en âge cousin, voyez le blason de vos enfants ! Ayez pitié vos e s ! Q j'étais clerc, car j'ai pu l'être, puisque , je souviens d'avoir lu alors dans les livres que au dedans de lui des ennemis dont il ne e ni avec l'épée ni avec le bouclier. Vos en- , vous portez aussi au dedans de vous : ce sont s trop res. Un gentilhomme doit vaincre les s de ce : réfléchissez et vous changerez.

J au ; je voulais être uni à Irène. Depuis j'ai com ma raison était encore jeune. J'avais tort, je l'avoue ; mais je n'en étais pas moins malheureux.

A quelque temps de là, mon père m'emmena avec lui en voyage. Chemin faisant, il me dit : Tu veux être marié, je le veux bien ; mais je veux que ce soit d'une manière convenable et avantageuse. Tiens, vois-tu devant nous ce grand château qui couvre le haut de la montagne, c'est le chef-lieu d'une châtellenie dont on te destine l'héritière. Nous avançons, nous arrivons. Plusieurs ponts-levis s'abaissent, plusieurs herses se lèvent : nous entrons. Je croyais voir un de ces trésors de beauté qu'on garde derrière vingt portes de fer. Mon espérance enchantée me montre déjà une de ces jeunes princesses de roman, riches, nobles et belles. Il entre une demoiselle dont on se hâte de dire l'âge de dix-huit à vingt ans, car elle paraissait en avoir trente-huit à quarante. Je cachai le plus promptement que je pus mon étonnement, et, m'étant un peu remis, je parvins à rendre ma bouche assez polie pour n'être accusé que de timidité.

En retournant chez nous, mon père me dit : Cette jeune personne, je l'ai vu, ne vous plaît pas ; je veux qu'elle vous plaise et que vous l'aimiez, m'entendez-vous !

Peu de jours après, il fit assembler les parents et les amis de la maison pour les consulter sur ce projet de mariage. Plusieurs

personnes y trouvèrent des inconvénients et firent d'autres propositions. Un de mes oncles maternels dit qu'il se croyait sûr de me faire donner la jeune Dumoulin : âge, fortune, naissance, répétait-il, tout se trouve assorti. Mon père ne répondait rien. Mon oncle le pressa un peu vivement, car il était parent de la jeune personne. Mon père rompit alors le silence avec un éclat de voix qui fit retentir les voûtes de la salle. Beau-frère, lui dit-il, jamais votre parente ne me sera rien. Je sais bien que dans sa famille il y a plus de quatre cents ans de noblesse ; mais la tige en est vicieuse. Vers l'an neuf cent ou mille au plus tard, les noms commencèrent à être héréditaires[15]. Les nobles prirent le nom de leurs fiefs, les bourgeois ceux de leur état, de leur profession, de leur métier. Les Dumoulin sont des meuniers : je ne veux pas m'enfariner. Vainement mon oncle insista, en disant que la demoiselle était belle comme un ange, et que durant quatre cents ans la famille avait bien eu le temps de secouer sa farine. Mon père garda de nouveau le silence, et rien ne put le faire reprendre la discussion.

D'autres parents, d'autres amis, proposèrent d'autres demoiselles ; mais mon père, qui tenait obstinément à l'héritière de la châtellenie, répondait à l'un : Dans cette maison il y a, j'en conviens, beaucoup de seigneuries qui donnent beaucoup de blé, de vin, de beurre, d'œufs, de volaille, de veaux, de moutons, de fruits, de cire, de miel, d'argent ; mais tout cela n'est que rentes foncières[16], avec une petite justice toute bourgeoise, où l'on ne peut que faire assigner pour les paiements[17], où l'on ne peut faire fouetter un chat. Il n'y a, il ne peut y avoir ni tours, ni créneaux. La demoiselle a des mœurs, j'en suis bien aise : c'est une des conditions d'un bon mariage ; mais que me font les mœurs sans créneaux ? — Il disait à un autre : Là, j'en conviens, il y a des seigneuries plus nobles ; il y a une basse justice fort belle, étang, moulin bannal. La demoiselle peut amender les bourgeois jusqu'à sept sous et les nobles jusqu'à cinq[18] ; elle a droit de tutelle et de curatelle ; elle fait poser les bornes[19] ; mais sa justice est toute civile[20] ; elle n'a pas justice à sang. — Il disait à celui-ci : Pour mademoiselle Mathilde, elle a justice à sang, je le sais, car elle a moyenne justice ; mais elle ne peut avoir de fourches patées[21]. Moi quand j'étais gentilhomme à marier, quand j'allais voir une héritière, je ne la trouvais guère jolie s'il n'y avait sous ses fenêtres deux belles fourches patées, deux belles fourches patibulaires. — Dans la maison dont vous parlez il y en a, répondit-il à celui-là ; mais elles ne sont qu'à deux piliers[22], tout comme les miennes. La demoiselle a comme

te justice, ni plus ni moins; son juge, comme le mien, nnir, déporter, faire pendre, faire brûler; elle a comme aute police; elle donne comme moi la permission de faire mblées, de jouer aux barres, à la paume, de mettre eignes pour vendre du vin, de faire rouir le chanvre dans e[23]. Mais il faut autant qu'il est possible que les familles oujours en croissant. La terre de l'héritière que je veux à mon fils est une châtellenie qui a justice à trois piliers[24] eut l'avoir à six; car elle peut être érigée en baronie[25], l y a ville close, chapitre, hôpital, hôtel-dieu, forêts et res hommagères[26].

nirent les observations : mon mariage fut arrêté à l'una-les voix, et, peu de temps avant qu'il fût fait, la châtel-cette héritière ayant été érigée en baronie, mon contrat é en présence de douze notaires, car le baron peut en nombre dans ses terres, tandis que le châtelain ne peut r que six, et le seigneur haut justicier qu'un[26].

d'autres beaux droits appartenaient à ma femme, qu'il mpossible de ne pas l'aimer. Notre mariage fut d'ailleurs ureux que je devais m'y attendre. J'ai eu un assez grand d'enfants, tous fort beaux, tenant tous de mon père et grand-père. J'aime et je dois également aimer tous mes . Je voudrais, comme vous, leur laisser mon héritage par art; mais les lois m'en empêchent. Noble fils aîné succède es fiefs; les cadets ont des aliments[28].

ni nous, un grand seigneur exerce une juridiction souve-ans sa maison. Ma fille aînée, sage et vertueuse comme sa ι été plusieurs fois sur le point d'être tuée à coups d'épée, ée ou noyée par son mari jaloux[29]. Souvent elle est enfer-ns une haute prison de son château. Je connais la terrible n de ma fille, et je n'y puis rien. En pareil cas, vos filles uère à craindre de leurs maris que quelques coups de quelques soufflets, que la plupart du temps elles leur t.

'est pas tout, mes chers Sires. Si vos enfants ont des dé-onvenez-en, le souvenir en meurt avec eux. Dans nos fa-au contraire, il vit durant plusieurs siècles. Depuis com-temps ne dit-on pas et combien de temps ne dira-t-on core : Dissolution des Castellane; — Malice des Barras, onstance de Baulx; — Envieux de Candole; — Tricherie breuil; — Déloyauté des Beaufort; — Vanterie des Bo-e!

ais bien qu'aujourd'hui ces familles peuvent avoir et ont

sans doute les qualités opposées à ces défauts, qui ne que d'anciens titres de noblesse dont les généalogi emparés; s'il en était autrement, vous en conviendrez, rions trop malheureux.

Quelques années après mon mariage, je fus obligé mon grand vieux château. Quelle différence entre château et réparer sa maison! Ah! si vous le saviez même, vous n'envieriez pas alors notre sort; vous le au diable, que vous n'aimez guère.

A peine mon château était fini en dehors et en d fallut le quitter: le tambour, la trompette du ban, se tendre en même temps. Messires, il n'y a rien que doive autant détester, autant aimer, que le ban, qui abandonner sa famille, ses biens; à s'habiller, à se s'armer uniformément[31], à emprunter, à se ruiner; à faire la guerre, à montrer sur le champ de bataille de son sang; à disputer de courage, de valeur, d'e d'habitudes militaires, avec les troupes permanente ver la supériorité de l'antique institution de l'armée possesseurs de fiefs, sur la nouvelle institution des d'ordonnance. Messires, cette nouvelle institution, les mains du roi la force de la noblesse, et ne l'en reun un de nos plus grands malheurs; c'est même notre malheur, suivant un de nos vieux gentilshommes, qu'on y renoncerait à nos premiers désastres; et l ajoutait-il dans un généreux et patriotique élan, nous peu, et bientôt, si c'est pour notre bien!

A un de ces bans si nombreux qui furent conv Louis XI[33], je fis connaissance avec deux bourgeois, d frères, deux possesseurs de fiefs qui leur étaient ve femmes. Tous les deux enviaient notre état et voulaien

Le plus pressé vint me trouver. Je remarquai d' plaisir que, bien qu'il fût homme de robe, le métier d ne l'avait pas rebuté. Beau compère, lui dis-je avec l'i doit à un brave et galant homme, vous me faites l'hon consulter; vous voulez être noble? Eh bien! dès ce faut vivre noblement, ne rien faire, renoncer à tout t tout à celui de plume: cent fois mieux vaudrait tenir l et mille fois mieux tenir le manche de la charrue.

Ce bourgeois était avocat du roi au bailliage; il s'en ler se démettre de son office entre les mains du bailli, pas d'observations, qui ne lui dit rien, qui ne cessa

Il vint de nouveau me trouver, et je lui donnai e

. Vous vous habillez, lui dis-je, vous habillez votre
mme bon vous semble; il me faut, moi, me vêtir de
et vêtir ma femme de satin[34] : il vous faudra en faire
- Il vous est loisible d'aller sur une mule, sur un cheval
de labourage; il faut que je sois monté sur des rous-
rix, sur des chevaux couverts de housses armoriées[35].
s convient, ajoutai-je, de n'avoir que le nombre de va-
: domestiques nécessaires, et pas d'autres; à moi, il
encore pour la représentation, et, comme à moi, il vous
ssi des coureurs, des piqueurs, des pages[36], qui ne feront
ui feront pis.—Le service de votre table d'avocat du roi
iger : il faudra qu'elle offre toujours des lapereaux, des
des paons[37], et, le plus souvent qu'il sera possible, il
'elle soit décorée de pièces de cerf, de sanglier ou d'au-
s venaisons un peu faisandées, dont le fumet se fasse
a porte.
iimez la chasse, je le sais, car autrement il vous fau-
ner. Ainsi vous n'aurez qu'à armorier le collier de vos
à attacher une sonnette à celui de vos faucons[39], après
pourrez, comme noble, tendre aux perdrix[40]; mais
ue comme seigneur que vous pourrez tendre aux grands
chasser aux grosses bêtes[41]. Et n'imaginez pas qu'il
permis de n'être guère jaloux de ces droits : car, si le
Louis XI a chancelé, ce n'est pas lorsqu'il a fait couper
Jacques d'Armagnac ou au connétable Saint-Pol[42];
u'il a fait enlever nos filets, nos instruments de chasse[43].
ra dépenser en visites continuelles à recevoir et à ren-
ites continuelles à recevoir et à rendre; en outre, vous
ire avec de nombreux hôtes de tous les pays[44], avec
ns, leurs chevaux, toujours affamés.
t il faudra dépenser en généalogies, en longs rouleaux
min, que vous serez tenu de faire à grands frais écrire
e[45] : car enfin vous ne pouvez croire que votre généa-
plus facile à faire que celle d'un autre, quand on aura
prouver que votre grand-père, mort pacifiquement en
nt pardon et en pardonnant à tout le monde[46], est mort
sur un cheval bai-brun, l'épée à la main, au champ de
e Poitiers; quand on aura besoin de prouver que votre
té à l'église dans une belle bière chargée de trois gros
cire chacun de cent livres[47], enterré au son de toutes les
au milieu des confrères de toutes les confréries, à une
honorables places du cimetière de sa paroisse, a été jeté
des trois énormes fosses ouvertes après la bataille d'A-

zincourt[48]. Et comptez, de plus, qu'il ne suffit par généalogie soit faite, qu'il faut encore qu'elle soit lorsque vos enfants auront entendu ceux des autr citer ces couplets généalogiques :

Jehan d'Aubigné fut emprès successeur,
Qui espousa, je suys de ce bien seur,
De Poce Jehanne aux nopces fu assis,
L'an mil trois cents soixante avecques six.

Puys Franczoys, pour certain vous rapporte,
Print à fame Marie de Laporte,
L'an mil troys cens et quatre vings et huyt,
Comme depuys chascun dire l'ouyt.

Des dessusdiz est descendu Franczoys,
Qui espousa, environ celuy moys
D'aoust mil quatre cens neuf et quarante,
Marie de Lahaye, ce n'est mente[49].

vous ne voudriez pas qu'ils fissent alors comme les bourgeois, qui, ne pouvant réciter à leur tour, et ne demeurer la bouche close, se prennent aux cheveux à coups de pieds et à coups de poings avec ceux des

S'il meurt un de vos parents, vous n'êtes ob avocat du roi, vous serez obligé, comme noble, der une oraison funèbre[50]. — S'il vous naît des enf que vous pouvez les mettre sous la puissante protect grands saints, vous ne pourrez leur donner alors que des nobles : Robert, Hugues, Albert, Odon. Il y a cette province une famille qui se croit obligée de jours porter à l'aîné le nom d'un Turc, de Saladin[51]. êtes d'ailleurs civil, doux, affable; vous devrez être —Vous êtes d'ailleurs bon; vous devrez être quel même méchant, pour ne pas préjudicier à des droits ques qu'un bourgeois laisserait volontiers perdre. J'ai il m'est permis de tuer à coups de bâton la volaille des le fais au moins une fois tous les trente ans, afin de pré scription. Les paysans ne m'en veulent pas de mal; bien que je suis obligé de le faire. Je leur donne six de tête de volaille que j'ai assommée[52]; ils savent bien nuire aux honneurs de mon fief, je ne puis leur donner

J'ajoutai encore beaucoup, et j'aurais encore pu aj coup plus. Enfin je terminai ainsi : Beau compère, vilain qui, mal à propos, vous humilie, les clercs v qu'il n'est pas ce que vous croyez : il ne signifie que

rillage ; et en même temps ils vous diront que ce
lhomme, dont vous désirez vous honorer, signifiait
nme mécréant : les infidèles, les mécréants, étaient

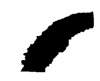
lu roi s'en alla fort mécontent, et je me doutai que
fait un ennemi. Ah ! me dis-je, je suis noble, je
'être franc ; peut-on être plus malheureux.
itre beau-frère vint me consulter, je le reçus avec le
sité entre nobles, quoiqu'il ne fût pas même avocat
ie fût que simple avocat au bailliage. Je le fis asseoir
id faudesteul[54], je l'appelai messire ; et, après l'a-
ement écouté de l'une et de l'autre oreille aussi long-
oulut parler, conclure, se résumer, je lui répondis
de la noblesse serait très flatté de se voir agréger un
comme lui, avait été si bon fils, était si bon père,
urtout si bon voisin. De mon côté, me répondit-il,
s fort honoré d'entrer dans le patriciat français ; mais,
serais obligé à bien des choses qui ne me plairaient
tres, je serais obligé d'avoir toujours l'épée pendue à
s, et il me paraît que cela serait fort embarrassant
onne à manger à mes pigeons, ou que je range les
outeilles dans ma cave. Oh ! lui répondis-je, vous
and il vous plaira, poser l'épée, votre marque dis-
: vous suivra toujours sous la forme d'autres distinc-

z habillé de rouge[55] : distinction.—À la procession,
erez après le clergé, avant le tiers-état[56] : distinc-
assemblées communales, vous donnerez votre voix
gé, avant le tiers-état[57] : distinction. — Aux états
, du moins aux états provinciaux de plusieurs pro-
rée vous sera due[58], tandis que les gens du clergé
pas dignitaires, les gens du tiers-état qui ne sont
les villes ou de la magistrature, resteront à la por-
tion, distinction. — Vous ne serez sur le rôle des
ides, de plusieurs autres subsides, que pour ne pas
tinction qui vaut de l'or. — Quand vous passerez un
er ne vous demandera rien[61] : il vous distinguera.
n autre qui durant les froids de l'hiver fera le guet
e sera un autre qui gardera les remparts[62] ; vous ne
u'à dormir bien chaudement dans votre lit : le som-
prend et que les autres ne peuvent prendre vous
comme l'épée.—Jamais vous n'aurez rien à démêler
ier du four, du moulin, du pressoir banal ; vous se-

rez partout exempt des banalités[63] : l'exemptio
véritable épée. — Il y a des terres où, dès q
commence, on voit les habitants se présenter au
faux sur l'épaule ; il y en d'autres où, dès que la n
ce, on les voit se présenter au fermier tous la
paule [64] ; vous ne vous présenterez point : c'est
vous présentiez l'épée au côté.—Il y a aussi de
les habitants, à la Saint-Jean, portent au ferm
écuelle de bois, les autres une saucière de bois
terez rien : c'est encore comme si vous portiez l'
vous aurez un procès, vous franchirez un, de
ridiction ; vous vous présenterez toujours en pr
devant le juge royal[66] : pour lui vous aurez to
côté. —Dans un acte où un bourgeois s'oblige
vous vous obligerez pour un bourgeois, il sera,
exécution des clauses, mis en prison; vous n'y
c'est que vous êtes un homme d'épée.—Dussie
de l'ancien et du nouveau monde, vous ne pou
prison pour dettes[68] : l'épée que vous ne portez
pas que de se présenter toujours en travers; elle
la porte.—On saisira vos meubles ; on ne saisir
val[69] : l'homme d'épée est censé être toujours
sceau, toujours à cheval.—Si vous commettez a
un délit qui emporte une peine pécuniaire, il y a des
sera fixe pour le bourgeois, où elle ne le sera pas p
n'avez-vous donc pas l'épée?— Si vous commettez
geois un délit criminel, il y en a encore des vill
nonce des peines corporelles contre le bourgeois e
amendes pécuniaires contre vous[71], que la loi ce
l'épée.—Enfin, si vous êtes, pour crime capital, c
avec un bourgeois, on le pendra, et parce qu'une
ou de fait ou de droit à votre côté, on vous coupe

L'avocat du roi n'était pas revenu, l'avocat
revint pas non plus, et je compris que je m'
un ennemi. Je n'en doutai pas dès le premier
le rencontrai. Vous voulez, me dit-il, que je
mon fils, qui de toute ma famille a le plus de l
veut pas, car il est marchand, et avant tout il u
Messire, lui répondis-je, on ne perd sa noblesse
dation[73], ou par dérogeance[74] ; votre fils pourra
commerce sans déroger ; il sera noble vivant *marc*
Oh ! me répliqua-t-il, je ferai toujours la même d
un marchand noble et le sire de Taillefer qu'entr

miers publics vicomte en Normandie[76] et le vi-
enne. Messire de Taillefer, ajouta-t-il, vous êtes,
fils, dans l'état le plus malheureux ; cet état a pu
on fou de beau-frère, l'avocat du roi, mais un avo-
ne se laisse pas ainsi prendre.
u bailliage s'en alla aussi mécontent que l'avocat du
it donc s'y prendre, me dis-je, pour ne pas se faire
C'est en ne donnant des conseils d'aucune sorte. Je
, et vous allez voir que je me tins ma promesse.
natin que le pont-levis avait à peine été baissé, entre
âteau une veuve, parente de mon fermier, bonne,
mme au possible, mais vaniteuse à proportion. Mon-
dit-elle avec la politesse et l'adresse de son sexe,
je voudrais être noble, afin que mes enfants fussent
mère l'était, la grand'mère de feu mon mari l'était
sont en France les divers anoblissements ? conseil-
ie-Jéhane, lui répondis-je, il y a d'abord l'anoblis-
oche[77] ; mais, vous en conviendrez, vous ne pouvez
municipal. Il y a l'anoblissement des cours finan-
cours judiciaires[79] ; mais vous ne pouvez être maî-
tes, conseiller au parlement, juger les procès écrits
les femmes, quoique vous vous mêliez de beau-
es, vous ne pouvez vous mêler de celles-là. Il y a
ssement par le service militaire des fiefs[81] ; mais les
s ne pouvez endosser le harnois, monter à cheval,
fief. Il y a enfin l'anoblissement par lettres du roi ;
blissement est ignoble, car il est souvent à prix
linairement à cent livres[82]. Maintenant je suppose,
s possible, qu'à force d'allées, de venues, de belles
de belles révérences, vous obteniez des lettres
ent : alors, pour être valables, vos lettres doivent
rées à la chambre des comptes, qui ordonne tou-
e condition préparatoire, une enquête sur la quan-
ature des biens, sur la parenté, sur le nombre
de l'anobli[83]. Sachez d'ailleurs que ces lettres
motivées, celles des hommes sur des actions d'é-
les femmes sur une vertu éclatante[84] ; et d'avance
mbre des comptes mettre ses lunettes, examiner
fille, de femme, de veuve, et ensuite demander aux
la ville ou du village s'ils sont opposants à votre
nt[85], c'est-à-dire si votre conduite de fille, de fem-
ve, a toujours été belle et bonne. A votre place, je
ncore moins les lunettes de la chambre des comptes,



quelque nettes qu'elles fussent, que les méchantes la
village. Du reste, ajoutai-je, vous n'aurez pas mon a
me suis brouillé avec un avocat pour lui avoir dit non,
autre pour lui avoir dit oui: ainsi je ne vous dirai ni ou
vous vous conseillerez vous-même.

Messires qui m'écoutez en ce moment, enseignez
vous prie, comment faire, quand on a une terre en Pi
du Calaisis, pour n'avoir pas son château dans le v
celui d'un Anglais, et comment faire aussi, quand on
homme français, pour ne pas être hospitalier? Or je
ces deux cas. Cette année, au printemps, étant allé
belle saison dans ma terre, je liai connaissance avec u
homme anglais, mon voisin, qui m'amena ses deux h
gentilhomme allemand et un gentilhomme polonais. Je
tins le plus long-temps et leur fis la meilleure chère q
possible. Nous parlâmes, comme vous le pensez bien
verses noblesses de l'Europe. Nous disputâmes; tantôt
plus fort, et malheureusement tantôt je ne l'étais pas.

O vous qui portez envie à notre état, mais qui aimez l
de la France, combien alors n'auriez-vous pas donné p
les nobles, nous ne fussions pas les plus malheureux,
nous eussions alors plus de privilèges, plus d'honneurs i

Le gentilhomme anglais m'avait le premier entrepris
répondis que, si en France la noblesse n'avait pas, com
gleterre, de pairie formant un des trois pouvoirs législ
noblesse y formait aux états généraux un des trois états, (
conséquent elle était appelée, comme quatrième pouvoir
les lois; qu'il n'y avait donc que la différence du tiers au
Mais il sut très bien me dire que nos états généraux n'
pas le droit de faire les lois, qu'ils n'avaient que le droi
plaindre au roi des lois faites[87]. A cela je n'eus rien à ré
je ne répondis rien, et quand on ne répond rien parce (
rien à répondre, est-on heureux? Je vous le demande.

Je répondis au gentilhomme allemand: Messire, jai
vous accorderai que la noblesse française n'ait plus
le même lustre. Ne subsiste-t-elle donc pas, la maison
morenci, dont la devise héraldique est connue dans
chrétienté: « Dieu aide au premier baron chrétien[88]? » N
siste-t-elle pas aussi, la maison de Rohan, dont la dev
pas moins connue: « Duc je ne daigne; Roi je ne puis
je suis[89]? » En Dauphiné, n'y a-t-il pas les seigneurs I
les plus anciens gentilshommes du monde s'ils sont vrais r
En Champagne, n'y a-t-il pas les *hoirs Meusniers*, qui (

ne peuvent déroger, quelque lucrative, quelle que soit leur
on[91] ? N'avons-nous donc plus les Armagnacs, les Foix,
l, les Vendôme, qui, dans les cérémonies, marchent avant
elier[92] ? Comment la noblesse française n'aurait-elle donc
ntenant le même lustre, puisqu'en France il y a mainte-
is de hauts titres ? Il y a maintenant dix-huit ducs, au-
l n'y en avait que trois. Aujourd'hui quel grand nombre
es ! il y en a quatre-vingts[93]. Et de vicomtes et de ba-
nombre en est bien autrement grand ! Messires les Alle-
nous pouvons dire à messires les Polonais que nous avons
en qu'eux et aussi bien que vous des palatinats, celui de
t[94] et celui de Champagne[95]. Enfin puis-je omettre les
airs qui assistent couronnés, l'épée nue, au couronnement
ois[96] ! Comment serait-il encore vrai que la noblesse fran-
eût plus d'aussi beaux fiefs, puisqu'elle en possède qui
nt sur plusieurs provinces ? Je nommerai la vicomté de
e[97] ; je nommerai encore la vicomté de Rohan, de la-
seize cents nobles feudataires relèvent[98] ; et enfin je de-
ai : Où et dans quel pays, si ce n'est en France, y a-t-il
qui appartienne à la Sainte-Vierge, et dont le roi, comme
t vassal[99] ? Où et dans quel pays, si ce n'est en France,
, outre un si grand nombre de fiefs-souverainetés[100], de
incipautés[101], un fief-royaume comme celui d'Yvetot[102] ?
lleurs d'autant plus honorable qu'il est plus petit, et que,
tendue, je ne le changerais pas contre une seule de mes
[103]. Soit, soit, répondit le gentilhomme allemand ; je vous
tout ce que vous avez dit et tout ce que vous pouvez
r tout cela n'empêchera pas qu'en Allemagne nous n'ayons
ts états souverains[104] et deux mille maisons de noblesse
iate qui ne relèvent pas de leur prince, mais de l'empe-
. Je n'avais rien à répondre, je ne répondis rien ; et alors,
pète, on n'est guère heureux, ou, si vous voulez, l'état où
ne l'est guère.

épondis, et, à la vérité, je pus répondre plus heureu-
au gentilhomme polonais. Lorsque son tour de parler fut
il me dit : Vous avez en France dégradé l'antique et véné-
odalité ; c'est en France qu'a commencé ce débordement
iats, de manumissions, d'affranchissements, de libertés[106],
anoblit l'Europe. Toutefois l'Allemagne l'a un peu arrê-
et nous l'avons entièrement arrêté en Pologne[108], où la
té est aussi fraiche qu'elle l'était sous notre glorieux roi
is. Le gentilhomme allemand interrompit le gentilhomme
is pour lui dire de me demander si en France nous étions

maîtres maintenant dans nos fiefs, dans nos ch:
avions le droit de nous faire la guerre, de tuer,
être poursuivis comme meurtriers, comme in
avons conservé, nous, ces droits, ajouta-t-il 1
dressant à moi; nous sommes restés maîtres
diète, lorsque nous nous asseyons sur les bancs
nous portons notre tête aussi haut que celle
Et nous, me dit le gentilhomme polonais, nous s
publique de cent mille rois, tant que nous n'en
un: c'est alors un royaume, où les nobles ne foi
en France, la cour au roi, mais où le roi fait l
bles[110].

Que répondre? Je vous assure qu'à ma place il
être embarrassé, et je l'étais. — Toutefois, ap
et repassé la main sur le front, je m'encourageai
paroles et ensuite les raisons me vinrent. Messire
à ces deux gentilshommes, il ne vous manque gu
ter qu'en France il n'y a plus de grands vassau
l'accusation des autres noblesses de l'Europe con
complète, pour que vous ayez pris contre nous t
ges; mais toutefois il me semble qu'il y a en notre
un peu à dire.

D'abord, je suis bien loin de nier ce que nous
cienne féodalité: aussitôt qu'elle a régi l'Europe,
venue essentiellement guerrière, a été sauvée d
barbares; mais, on est obligé de l'avouer, plusi
l'ancien édifice féodal étaient grossièrement maç
saient d'un poids trop lourd sur le quinzième sièc
voulût pas s'en alléger: le servage diminue de j
Nos fiefs, au lieu d'en être dégradés, en sont plu
sommes seigneurs d'hommes libres. — Il est vrai
avons remis au roi notre droit de nous faire la g
avons voulu conserver tout notre sang à l'état; no
qu'il ne fût plus versé sur de petits champs de ca
le fût que sur les glorieux champs de bataille.
aussi que nous n'avons plus de grands vassaux;
ajouter que nous n'en aurons plus, bien que les
cessent de subsister. Et tant mieux: la noblesse
trouvera plus près du trône, sans qu'elle se soit él
se soit abaissé.

Messires les Allemands, dis-je au gentilhom
vous êtes encore au quatorzième siècle, et vous
Polonais, vous êtes encore au treizième. Nous y a

passerez par tous les chemins où nous avons passé. Vaut-
. marcher les premiers, vaut-il mieux marcher les der-
Certes, nous Français, nous aimons mieux l'un que l'au-

e l ' 'es? avais-je mieux à répondre? Je
m tenant ici, au milieu des Français,
aois-je dire aussi que le nôtre, qui est le
, le moins malheureux? Je vous en fais én-

HISTOIRE XII. — L'HOMME D'ÉGLISE.

du sire de Taillefer était assis un ancien ecclésiastique.
s'est levé pour parler, tout le monde s'est tourné vers
ur bon, simple et franc, sa bouche, qui semblait celle de
persuadaient d'avance. Messires, a-t-il dit en prenant
ne et les gestes de quelqu'un accoutumé à parler de haut
, il n'est aucun état qui n'ait ses peines; quel est celui qui
plus? Chacun de nous crie : C'est le mien! Mais quel est
ne qui a passé par tous les états, qui en a éprouvé et qui
le bien et le mal? Où est-il?

partiens à une classe où l'on renonce au monde, où l'on se
e, pour ainsi dire, de son mouvement : on ne devrait y
tre que le repos de l'âme; cependant elle est sujette aussi
soucis d'état, et plusieurs fois j'ai senti que les pointes les
gues ne sont pas celles des cilices. Mon histoire sera la sin-
entière confession de ma vie; je me regarde ici comme au
de frères qui tous connaissent la nature humaine, qui sont
ndulgents.

suis né à Reims, sous le règne de Charles VII. Mon père
bourgeois-chanoine de la cathédrale[1]; il me fit donner une
tion assez soignée. A peine j'avais fait mon cours de philo-
qu'il me dit de choisir un état. Je choisis le premier de
je voulus être prêtre, et aussitôt je m'y disposai.

e les vacances paraissent longues lorsqu'on est sur le point
er en théologie! Alors, mais ce n'est qu'alors que le com-
ment de l'année scholaire tarde à venir; il vint enfin; je
a tonsure, et j'usai tout exprès du pouvoir clérical de pou-

voir, dans ce cas, se faire couper les chev
che[2].

Je viens de m'accuser de vanité, je vais m'
Quand j'eus étudié quelques mois la théologie
la cathédrale[3], au lieu de continuer modest
jusqu'à la prêtrise, je voulus aller à l'unive
prétexte qu'il fallait maintenant être gradué p
une ville[4]. Mon père y consentit, je partis. J'
le faubourg Saint-Antoine; je le traversai, et n
haut de la montagne Sainte-Geneviève, où je l

Le lendemain, en passant dans une rue, je
bleau d'une porte : MAISTRE LAURENT, TAI
RIER[5] DES THÉOLOGIENS. J'entrai, je pris m
essayé mes habits et que j'en fus au paiement,
affaire avec un tailleur au moins laïque; seul
était en latin : *Pro capucio*, pour le capuce,
haut, un très haut prix. *Pro corneta cum fa*
cornette avec le bourrelet, tant. *Pro cappa s*
quendum in universitate[6], pour la cape et l'
quels on ne peut prendre la parole à l'universi

Aussitôt que je fus vêtu conformément aux
tutions, j'entrai en théologie. Le cours des é
réformation faite en 1452 par le cardinal d'E
cinq, six années; et le cours pour prendre les
viron autant[7]. Lorsque j'eus terminé mon
commençai mon cours de grades; et, m'étant
admis à soutenir sur le pupitre une question de
mon acte de principe; ensuite je fus admis à f
la Bible, je fus *biblien;* ensuite, après ma tenu
sai devant les examinateurs, je fus admis à faire
livre des sentences de Pierre Lombard, je fus
suite je fus bachelier *curseur*, je répondis publ
putai, je conférai, je prêchai, je fus bachelier
fis mon acte de paranymphes ou l'acte aux comp
licencié; ensuite je fis les divers actes du docto
les vespéries[9], je fus enfin *docteur;* et en recev
grande fête, grand repas[10], grand feu, grande
la bourse de mon généreux père.

Plusieurs de mes camarades, qui étaient décr
seillèrent de prendre aussi mes degrés en décret o
Je suivis leur conseil, et me fis inscrire.

Je remarquai d'abord que dans ce cours, con
de théologie, les leçons ressemblaient à ces pa

imprimés, soit manuscrits, où l'on voit au milieu un nombre de lignes du texte, entourées de doubles, triples bordures de commentaires, annotations ou gloses[12]. Vanité! tout que vanité! l'homme de Salomon est de tous les états. Et ne croyez pas que je n'entende parler aussi pour moi, car il ne pas possible de suivre mon nouveau cours; il me tardait aller montrer à Reims ma jeune tête, couronnée du bonnet de docteur.

…de temps après mon retour dans cette ville, je fus ordonné prêtre. Mon bon père, pour célébrer le jour où je dis ma première messe, voulut que mes frères, mes sœurs, mes cousins, cousines et tous nos amis dansassent avec moi[13], et il … à la tête. Ma contenance annonçait assez que je ne me … pas là à ma place : peut-être cet ancien usage a-t-il été … il a dégénéré durant la licence des temps. Les prédicateurs … le feront perdre; ils crient si souvent[14]! ils crient … t raison de crier!

Je … i q… ique temps sans emploi; cependant, à peine eus-… itué de la cathédrale, qu'un vieux curé de cam-… le Troyes, ami d'un de mes parents, me de-… son … lain, comme on disait si communément …, … voulez, pour son vicaire, comme l'on dit si com-… aujourd'hui[16]. Mes lettres d'*exeat*[17] me furent aussi-… accordées, et je me rendis à ma nouvelle paroisse.

Il ne s'était point passé une semaine depuis mon entrée en fonctions, qu'il vint, en l'absence du curé, un nombreux cortége de baptême. Il y avait quatre parrains et quatre marraines[18]; chaque parrain, chaque marraine voulait que le nom de son saint ou du saint qu'il honorait le plus fût le premier donné à l'enfant. Je leur dis que l'âge en déciderait; mais ces bonnes gens étaient de diverses paroisses, ils ne purent jamais s'accorder : les hommes prétendirent chacun le plus âgé, les femmes, au contraire, chacune la plus jeune. Ils finirent par se quereller, se battre et se disperser; en sorte que, pour avoir trop de parrains et de marraines, l'enfant n'en eut pas, et moi je fus privé du présent qu'on fait ordinairement au prêtre baptisant[19]. Mais peu de jours après j'en reçus un double : je baptisai deux enfants jumeaux, un garçon et une fille. Les exorcismes sont beaucoup plus longs pour les filles[20]; le jeune parrain crut que, par bienveillance pour lui et pour sa filleule, j'avais récité de plus longues prières, il me … un plus grand présent. Je le priai de le reprendre, en lui disant ce qui en était; il refusa.

Je conjecturai que le chapelain ou le vicaire mon seur était, sinon peu instruit, du moins fort âgé, par l qu'avaient les femmes de se confesser en se mettant prêtre. Je leur dis que, suivant la discipline de l'Égl mes devaient se confesser à genoux, les mains jointes, couverte, en face du confesseur; mais que les femme avoir la tête voilée, et se mettre à côté de sa chaise[21]. jamais faire perdre leur habitude aux plus vieilles.

Qu'il est aisé de gagner l'affection de sa paroisse, faisant que son devoir! Je la gagnai surtout par ma p à me lever lorsque j'étais appelé pour les malades. qu'il pleuvait et qu'il ventait, le clerc qui, suivant l' chait devant moi à travers champs avec la clochette e ne[22], se plaignait du mauvais temps; je lui dis : Mais faites la prière publique à l'église, quand vous avez pr pape, le clergé, le roi, les princes, les parents, les ennemis, les malades, les femmes en couche, les vo pèlerins, les marchands, les laboureurs; quand vous pelé l'entretien des bâtiments, le tronc de l'œuvre, v quez pas d'ajouter aux recommandations la formule « Je vous recommande vostre clerc qui si bien vous ministration des sacrements, comme vous savez[23]. » me répondit qu'en faisant sonner plus fort sa cloch fois, quand nous fûmes de retour, il voulut un peu se il me dit que je n'avais pas chanté les prières des agon lui répondis que je m'étais sciemment contenté de le voix haute, que je ne chanterais et que bien sûrem suite on ne chanterait plus pour les hommes tant qu' dans le lit, mais seulement lorsqu'ils seraient dans la

Il m'importait surtout de gagner l'affection du curé quoi je réussis entièrement le jour du Saint, qu'il a beaucoup de monde. On sait que la partie la plus ess la fête est un bon sermon. Le prédicateur qui devait avertir seulement la veille qu'il se trouvait empêch son engagement. Comment ferons-nous? dit le curé moignant sa peine et son embarras. Je prêcherai, lui je, et j'espère que je m'en tirerai sans trop de désa curé y consentit; il me porta cependant le recueil a tout faits ou le *Dormi secure*[25]. Je ne l'ouvris pas. main, sans autre préparation qu'un bon déjeuné, j'e de célébrer les vertus du Saint et de mettre à nu les pécheurs. Je parlai, et long-temps, parce que je vis s

de mes auditeurs que les hommes n'étaient pas plus fatigués à se tenir debout que les femmes à s'asseoir sur leurs talons[26]. Après les offices, mon curé et les autres curés ses convives m'accueillent, m'embrassent, et me font répéter à table une partie du sermon, particulièrement les pratiques[27], les apostrophes aux divers états. Ils riaient, ils applaudissaient avec une manifestation de plaisir, pure de toute jalousie, de toute envie. Qu'il me soit permis de le dire : la bonne, l'excellente espèce d'hommes que celle de nos curés français ! J'ai vécu avec eux ; j'ai même été quelque temps de leur nombre, je les ai parfaitement connus, et extérieurement et intérieurement ; eh bien ! j'ose croire, en ma conscience, que, si au temps du déluge il y en eût eu, la race humaine n'aurait pas été noyée, eût-il fallu, au lieu de dix justes, dix mille justes.

Les échelons que dans mon état j'avais successivement à monter, quand je vins dans ce diocèse, étaient ceux-ci : vicaire d'une petite paroisse de campagne, ensuite d'une moins petite, ensuite vicaire d'une grande paroisse, ensuite d'une plus grande, ensuite vicaire de ville. J'avais passé par ces différents vicariats. J'avais trente-cinq ans. Je fus appelé ici, à Troyes.

Deux curés, l'un, curé de la Madeleine, qui, me dit-il, avait l'espoir prochain d'être conseiller au parlement, ce qui, suivant lui, ne l'empêcherait pas de continuer à être curé[28] ; l'autre, curé-cardinal[29] de Saint-Nizier[30], me proposèrent presque en même temps d'être leur vicaire. J'acceptai les propositions du premier ; sa figure bonne, ouverte, et, le dirai-je, la beauté de l'église, et, le dirai-je aussi, la beauté de la chaire, me décidèrent. Je n'eus pas lieu de m'en repentir ; jamais union plus parfaite du vicaire avec son curé. Je partageai sa maison, sa table. Il voulut aussi que je partageasse ses fonctions ; bientôt il voulu que je les eusse toutes sans partage : car, après m'avoir établi son vicaire régent[31], avec plein pouvoir de le représenter, il partit pour Paris.

Si je ne me juge trop favorablement, je suis un de ces hommes qui veillent avec le plus de sollicitude sur ce qui leur est confié que sur ce qui leur appartient. Je n'épargnais ni soins ni peines pour qu'en l'absence du curé il n'y eût point, par ma faute, moins de monde aux offices, surtout à la grand'messe, et, en cela, j'étais bien secondé par le chef de la sacristie. La veille, il faisait souvent courir le bruit qu'on devait, après le prône, excommunier et nommer les concubinaires[32]. Le lendemain, à l'église, il ne manquait personne.

Bientôt cependant j'eus lieu de m'apercevoir du relâchement qui peu à peu s'introduisait dans la paroisse. On ne croyait pas

que j'eusse la même autorité que le curé; on ne me croyait pas aussi ferme.

Un seul clerc venait me servir la messe : je les fis venir tous les deux; j'exigeai qu'ils fussent tous les deux en habit d'église, et que leur tonsure[33] fût rafraîchie aux époques fixées. J'exigeai aussi qu'ils bornassent au catéchisme l'instruction des enfants[34]. Le premier clerc me dit qu'à la grand'messe il chanterait l'épître[35] malgré moi; le second clerc me dit aussi que malgré moi, en l'absence du premier clerc, il la chanterait. Je leur répondis pacifiquement que c'était leur droit.

Plusieurs personnes venaient scandaleusement me demander à échanger des abstinences contre des aumônes[36]. Je les en punissais en les condamnant à faire maigre, à faire le jeûne et à faire l'aumône.

Quand messire le curé est ici, dis-je un jour à mes paroissiens, la rue se remplit de personnes qui accompagnent avec un flambeau le saint Viatique[37]. Hier il y avait bien peu de monde. Est-ce que la cire est plus chère? ou est-ce que messire le curé ne vous voit pas, et que Dieu seulement vous voit?

Je ne contrariai jamais ceux qui, par dévotion, veulent que les corps de leurs parents passent la nuit dans l'église la veille de leur enterrement[38]; mais je croyais devoir leur dire que, si l'honneur rendu aux morts était une chose sainte, le soin de la santé des vivants était une chose sacrée. Je ne contrariai jamais non plus ceux qui, les premiers jours, font garder dans les cimetières les corps des financiers, des procureurs ou de gens d'autres états, par crainte que le diable vienne les déterrer[39]; mais je leur accordais cette permission en riant, et en riant le plus que je pouvais.

La nuit, quand je passais sous les arcades du cimetière de la Madeleine[40], et que j'y rencontrais les gardes du corps de l'église ou des corps du cimetière mangeant, buvant, jouant, je leur disais : Allez manger, boire, jouer ailleurs! Et il fallait y aller. — Le jour, lorsque j'y rencontrais les enfants de chœur mangeant les pains et buvant les deniers de leurs distributions obituaires[41], qu'ils avaient mis en vin, je fermais les yeux; mais je les ouvrais lorsqu'ils jouaient, disputaient; alors je leur disais comme aux autres : Allez manger, boire, jouer ailleurs! Et il fallait y aller.

Une fête, veille de foire, j'entendis le tambourin et la flûte dans le cimetière. Je me doutai qu'il était plein de danseurs[42]; je ne les fis pas sortir; je fis au contraire fermer les portes. Je m'avançai vers cette joyeuse foule. Si à cette heure, dis-je, la

trompette du jugement sonnait, si les tombeaux s'entr'ouvraient, à l'instant ne seriez-vous pas confondus avec les morts? Je m'en allai; tout le monde me suivit.

Les jeunes gens, les jeunes galants, qui certes ne sont pas les plus dévots, ne manquaient jamais, à l'église de la Madeleine, de venir aux matines les jours de l'année où les laïques y vont[43]: c'est qu'ils venaient y porter les livres des jeunes filles et allumer leurs chandelles[44]. J'ordonnai que chacun portât son livre, allumât sa chandelle, et je fus obéi.

Dans les villes où l'on sait plus communément lire, on se sert de livrets pour l'examen de conscience, qui, en certains endroits, parlent si clairement du mal[45], qu'ils l'enseignent. J'eus beaucoup de peine à engager les chefs de famille à y renoncer. Ces livrets sont faits, me disaient-ils, par des docteurs[46]. Qui, leur répondis-je, s'ils ont montré beaucoup de science, ont montré bien peu de sens. Ces livrets, me disaient-ils encore, ne sont pas chers. Ces livrets sont fort chers, leur répondis-je : ils vous coûtent l'innocence de vos enfants!

Quand le curé fut de retour, il trouva toutes les parties de la vigne qu'il m'avait confiée labourées et verdoyantes. Aussitôt, afin de me donner une preuve moins de son crédit que de sa satisfaction, il demanda et obtint pour moi une cure de campagne. Je l'ignorais. Un jour, après dîné, sans autre préambule, il m'appela : Curé, mon cher curé. Je ne compris rien à ce propos. Il m'emmena avec lui, en me disant qu'il allait s'expliquer. Nous prenons le chemin de l'évêché; nous y entrons. Je suis présenté à l'évêque, qui venait de me nommer à la cure de Saint-Martin. J'en fus très gracieusement accueilli, et je prêtai mon serment entre ses mains[47].

Je me hâtai de me rendre à ma paroisse. Le curé le plus proche était délégué pour me donner l'investiture. Il vint le lendemain. Je sonnai la cloche, je touchai l'autel, le missel et le calice[48]. On me remit en même temps le sceau de l'église paroissiale, qui dès ce moment devint le mien[49], et je pris ainsi possession.

En vérité, c'est une rosée continuelle que le clocher attire sur le presbytère : au printemps, j'avais la dîme des agneaux, des chevreaux, des pourceaux; en été, la dîme des gerbes; en automne, la dîme des raisins; en hiver, la dîme du bois[50]. Si je ne voulais pas cultiver les biens-fonds de la cure, mon fermier devenait, comme moi, exempt de tailles[51]. Les offrandes ordinaires en argent étaient considérables, et les offrandes funèbres suffisaient à une partie de ma provision de pain, de vin, de volail-

les, de chandelles[52]. Comptez encore mes rétributions pour les bans de mariage, que je publiais au moins trois dimanches, quelquefois quatre, quelquefois tous les jours de la semaine, lorsque j'en étais requis[53] par les opposants, qui voulaient découvrir des empêchements ou de parenté, ou d'affinité, ou d'alliances spirituelles, ou d'autres sortes d'empêchements[54]. Comptez mes rétributions pour les baptêmes, les relevailles[55], les mariages, les sépultures, les autres droits curiaux, les autres droits d'usage local, que la vieille gouvernante de mon prédécesseur, qui, bon gré mal gré, était devenue la mienne, parce qu'on n'avait pu la faire sortir du presbytère, connaissait parfaitement. — Il faut compter aussi mon salaire pour les testaments. Je recevais ceux des ecclésiastiques[56], cela va sans dire; je recevais souvent encore les testaments des laïques[57]. — Il faut, de plus, compter pour quelque chose les citations que je donnais dans ma paroisse à ceux qui devaient comparaître devant l'official[58].

Du reste, je n'en ai jamais provoqué contre aucun de mes paroissiens, pas même contre ceux qui, au temps des récoltes, travaillaient un peu les jours de fête[59] dans leurs champs ou dans leur vigne. J'ai toujours supposé que les fruits de la terre qui périssaient étaient l'âne ou le bœuf de l'Evangile, qui, le jour du sabbat, tombait dans la fosse. — J'ai toujours même forcé les laboureurs à travailler les jours des fêtes qu'ils ne doivent pas chômer[60]. Ne maltraitez pas vos bestiaux, leur disais-je, leur répétais-je, en leur traduisant en français ou dans leur français les passages des plus célèbres sermonaires[61].

Mon devoir et mon plaisir auraient été de faire d'abondantes aumônes. Ma famille m'en empêcha long-temps, et ç'a été une des grandes peines de ma vie. Dans la belle saison surtout, mes frères, mes sœurs, arrivaient avec leurs jeunes enfants, leurs amis, leurs voisins, et, dans leurs longues visites, consommaient les revenus de ma cure. Je m'avisai de faire passer les aumônes par leurs mains, de leur faire voir de près la misère des campagnes. Leurs visites furent moins dispendieuses; bientôt elles furent plus rares; enfin une méchante année ma famille m'envoya une somme d'argent pour distribuer dans ma paroisse.

Cette année, il fit tant de froid et il y eut tant de misère, que je logeai à l'église les pauvres; ils y furent chauffés, nourris: dehors ils auraient péri. On sait qu'il est permis, à l'apparition des ennemis ou des gendarmes indisciplinés, de recevoir dans les églises les denrées et les meubles[62]. J'en conviens, les lois ne parlent pas des hommes; mais sûrement elles ne peuvent entendre qu'ils soient moins précieux.

Depuis assez long-temps je gouvernais tranquillement ma pa-
ro e. Je ne pouvais, à la vérité, dire que j'y fusse très heu-
; mais je ne pouvais non plus dire que je fusse très malheu-
. Je comptais y achever le reste de ma vie; mais je comptais
destinée, sans mon malheur. Un dimanche, j'aperçus à
une figure étrangère, une espèce de personnage. On m'ap-
que c'était un ancien échevin de Lyon, qui venait d'acheter
ison de campagne voisine. Le dimanche suivant, sous
xte que, par sa charge, il avait acquis la noblesse, il saluait
a un bai , pendant les offices, toutes les demoiselles qui en-
tra à l se[63]. Je parlai en chaire contre cet abus insuppor-
t les nobles, et, pour moi, encore plus dans les ano-
b vin crut que j'avais cherché à lui faire du mal, et il
m'en faire. Les temps lui aidèrent. La guerre s'étant
e sur plusieurs points, l'épouvante devint générale; par-
tout fit le guet. Les clercs n'en étaient pas exempts[64]; il le savait mieux que moi, et, comme il avait été nommé commandant du canton, il me força à monter la garde sous ses ordres. Mais bientôt il vint publiquement et instamment me prier de ne pas la monter : car les paroissiens voulaient mettre le feu à sa maison, une nuit où les parents d'un malade en danger de mort étaient inutilement venus m'appeler au presbytère.

Il ne se découragea pas. Le matin d'une grande fête, un bel arbalétrier entra dans l'église comme on allait commencer les offices; il prit l'encensoir des mains du sacristain et encensa l'autel avec beaucoup de décence : on le laissa faire. Ensuite il se mit au milieu des chantres, entonna avec beaucoup de justesse : on le laissa chanter. Ma messe finie, il se mit en devoir de dire la sienne. On vint m'avertir; je le trouvai qui avait déjà sur son uniforme mis l'aube et la chasuble. Messire, me dit-il, je suis ecclésiastique arbalétrier, de la compagnie de Tournai, et le roi trouve bon que même, nous ecclésiastiques, portions toujours l'habit militaire[65]. Il me fit lire l'ordonnance, elle était formelle. Tout le peuple m'entourait; je crus devoir user de prudence. Mes frères, dis-je, il est vrai que le roi permet à messire l'arbalétrier de dire la messe avec son habit, mais il ne vous ordonne pas de l'entendre. Tout le monde sortit. Ce clerc arbalétrier, vous le devinez bien, était un parent de l'échevin.

Bientôt il m'amena un quêteur qui avait des lettres du roi et du pape. Je ne pus l'empêcher de quêter; je l'empêchai cependant de sonner sa clochette dans les rues, de prêcher, de dire la messe sur des coffres[66], dans les maisons ou en plein air.

De mon côté, je fus instruit que l'échevin qui m'en voulait

tant avait été dans le temps excommunié à Lyon, parce qu'il pouvait payer ses dettes et qu'il ne les payait pas[67]; je le sommai de m'exhiber ses lettres d'absolution[68]. Bien lui valut qu'elles fussent en bonne et due forme. Les statuts du diocèse me recommandaient d'en examiner soigneusement les sceaux; aujourd'hui je trouve que je les examinai peut-être avec trop de soin, avec trop d'exactitude.

De son côté, il porta au curé doyen rural de mon arrondissement, comme lettres dérisoires[69], des lettres testimoniales que j'avais données à un de ses amis, mon paroissien, qui voulait aller demeurer ailleurs. J'y déclarais en la forme ordinaire, mais en haut latin de saint Augustin ou de saint Isidore, que, le porteur de ces lettres ne se trouvant pas retenu dans les liens de l'excommunication, je priais le curé de la paroisse dans laquelle il irait demeurer ou de le marier, s'il en avait envie, ou, s'il mourait, de l'enterrer au cimetière[70]. Le doyen rural répondit à l'échevin que ce n'étaient pas des lettres dérisoires; qu'elles étaient au contraire bonnes et belles, et qu'il n'entendait pas le latin.

Je crois que pour me faire pièce, pour continuer à se venger, plutôt que pour agrandir sa fortune, il acheta, dans ce temps, la seigneurie de la paroisse. Je ne perdis pas un moment, je dois vous l'avouer; je me mis à fouiller dans le chartier de l'œuvre, et j'y découvris qu'il n'était que seigneur directier du terrain où était bâtie l'église. Aussi, lorsqu'à la fête du saint il voulut, comme s'il eût été seigneur haut justicier, que je lui présentasse l'eau bénite et l'encens, je ne lui présentai que l'eau bénite, et je lui refusai l'encens[71]. Procès devant le juge du lieu. Je fus condamné, je m'y attendais; mais je ne pouvais m'attendre qu'on enfreindrait à mon égard les immunités des clercs, et que je verrais mes meubles saisis[72]. J'appelai au bailliage, où je gagnai mon procès, et, ce qui valait mieux, l'amitié d'un grand seigneur de la cour. En m'entendant parler de cette affaire, sans me donner le temps d'achever, il me prit vivement par la main et me dit : Bien! très bien! Point d'encens à ces petits bourgeois; de l'eau bénite seulement, encore est-ce trop. Vous connaissez parfaitement les droits honorifiques des seigneurs; vous êtes le plus habile homme de votre robe. Je veux que vous professiez la théologie; il vaque dans ce moment une prébende préceptoriale[73] à ma nomination[74], je vous la donne.

J'eus alors à délibérer en moi-même sur plusieurs points. Quitterai-je ma paroisse? Je m'y décidai, parce que l'échevin, chez qui l'on trouvait toujours une excellente table, avait gagné les plus riches, et que les plus riches avaient gagné les autres. Ac-

ɔpterai-je la chaire de théologie? Mon goût, que je devrais ap- ɔler ma vanité, ne me permit pas de balancer. Demanderai-je ɔrection d'un vicariat perpétuel[75] dans ma cure? Y aura-t-il, ı leux noms différents, deux curés, dont l'un prendra la plus lie des dîmes et ne fera rien, et l'autre la plus petite et ra ı ı··? Ces érections m'ayant toujours paru une dégradation e la ı ité curiale, sans autre exception, du moins à ma con- e, que la paroisse de Saint-Merri de Paris, où il y a deux es ı out égaux[77], j'y renonçai. Permuterai-je ma cure con- e une bonne chapellenie que je pourrai posséder en même mps que ma chaire? Les permutations[78] étant le plus souvent, mon avis, des simonies déguisées, j'y renonçai encore. Rési- ıerai-je ma cure entre les mains du pape[79], qui en pourvoira personne que je lui désignerai? Je préférai d'adresser ma ré- ation à l'évêque, auquel la nomination de toutes les cures rait canoniquement appartenir[80], bien que, dans ce diocèse, ne lui en appartienne guère plus de la moitié[81].

Le chapitre duquel dépendait ma prébende préceptoriale était ıns une petite ville du Vexin. J'y arrivai comme l'on sortait des ɔpres. Après m'être fait connaître à mes confrères, je les priai 'excuser mon retard; j'ajoutai que je sentais bien que les jeunes ercs et surtout les jeunes chanoines étaient impatients d'entrer ı classe, mais que j'étais prêt à commencer le lundi suivant, ou e le lendemain. Certes, me répondirent-ils, si vous êtes ɔurvu de la prébende préceptoriale, vous n'aurez pas grand'cho- : à faire; jamais nous n'avons vu ici de clercs écoliers; et, quant ıx chanoines, nous ne sommes que cinq en vous comptant, et ɔus êtes le plus jeune.

Je pris mon parti: je fis comme les autres, je chantai une par- e de la nuit, et je dormis une partie du jour. Je me serais même ıbitué à cette vie, si mes confrères ne m'eussent continuelle- ıent raillé sur l'auditoire de ma classe de théologie. Je ne vou- ıs pas être en reste; je leur reprochai d'être souvent occupés de .oire humaine, et je me faisais un trop malin plaisir de les rap- ɔler à l'humilité chrétienne lorsqu'il leur arrivait de parler avec ʳie ou emphase des chanoines de Saint-Quentin, de Tours, Embrun, qui, dans leur chapitre, étaient assis à côté du roi, mple chanoine comme eux[82]; des chanoines-sénéchaux de ns, de Tours[83], des chanoines nobles de Cambrai ou de Mâ- ɔn[84], des chanoines de Lisieux, qui étaient comtes chacun deux ıurs de l'année[85]; des chanoines de Lyon, qui étaient comtes ıute l'année[86]. Ils me répondaient, je leur répliquais; et enfin, e discussion en discussion, ils se mirent tous contre moi. J'en

excepte le massier, qui était membre du chapitre, portait la masse, et faisait garder l'ordre aux offices et aux cérémonies[87]. Il m'avait quelquefois entendu leur dire que mal à propos ils mettaient sur le bras l'aumusse, ornement et couvre-chef clérical[88]; que, plus mal à propos encore ils intervertissaient l'ordre des sept heures canoniales, matines, prime, tierce, midi, none, vêpres, complies[89], et, une année que la grêle avait enlevé la récolte, il ameuta le peuple, qui força les chanoines à chanter aux heures prescrites et à mettre l'aumusse sur la tête. Mais, l'année suivante, la récolte ayant été encore plus mauvaise, le peuple s'ameuta de lui-même contre moi, et il voulut que le chapitre mît l'aumusse et chantât comme auparavant. Bientôt, la récolte étant encore plus mauvaise, il s'en prit à moi. On me conseilla de ne plus aller à l'église, de ne plus sortir. Je rejetai d'abord ces conseils; mais, ma vie ayant été plusieurs fois exposée, je fus obligé de les suivre.

Battu par tant d'orages, je résolus de me retirer plus avant dans l'état ecclésiastique. Je fis la démission de ma prébende. Je distribuai aux pauvres mes meubles, mon argent, mes provisions; et le lendemain, n'emportant que mon habit et mon long bâton sur lequel je m'appuyais, je partis de grand matin pour aller me faire bernardin à une abbaye voisine. Je parcourus d'abord une vaste campagne, tout illuminée par les feux de l'aurore, toute couverte des richesses que répandait magnifiquement la large main de la nature. Plusieurs fois j'ôtai mon bonnet, je m'agenouillai pour remercier le père de l'univers. Enfin j'entrai dans une vallée sauvage, resserrée entre deux montagnes, sur lesquelles s'élevaient d'énormes rochers qui me semblaient d'éternelles barrières au delà desquelles je laissais les hommes. Le calme de l'atmosphère me représentait celui des passions; le cours lent d'un ruisseau qui serpentait au milieu de la pelouse me rappelait la succession pacifique de saintes pensées; et les bâtiments de l'abbaye, simples et élevés, m'offraient les tours, les phares du port où j'abordais si heureusement. Mais quelques mois de noviciat, quelques mois de séjour, suffirent pour me détromper; je vis que j'étais dans une solitude toute mondaine, où personne ne se levait, ne se couchait, ne priait, ne chantait à la cloche du lever, du coucher, de la prière, des offices, où la vieille règle, avec ses titres de chapitres écrits en rouge, *De taciturnitate*, *De humilitate*, Du silence, De l'humilité, *De mensura ciborum*, *De mensura potus*[90], De la mesure du manger, De la mesure du boire, restait couverte de poussière dans la bibliothèque, sans jamais être ouverte, où tout le monde,

bien loin de songer aux quatre fins dernières de l'homme, ne songeait qu'à faire bonne et meilleure chère, à bien et à mieux se réjouir. Alors je me réfugiai parmi les tombes des anciens habitants de la maison, de ces anciens bons moines qui avaient précédé les générations contemporaines ; j'aurais voulu vivre avec les morts.

Je m'étais irrévocablement déterminé à changer d'ordre, et je cherchais un prétexte honnête pour sortir de l'abbaye, lorsqu'on m'en fit sortir par force. Le jour de Saint-Bernard, au milieu du plus long dîner de l'année, on vint à parler des Lollards, qui ne cessaient d'agiter l'Angleterre[91], cette île des saints[92], où le pape irait, dit-on, résider si les Turcs continuaient à menacer l'Italie. Tout le monde condamna leurs opinions, comme étant les mêmes que celles des vaudois et des Hussites[93]. On loua la chambre des communes d'avoir proscrit leur doctrine ; mais on la blâma d'avoir permis l'aliénation d'une partie des biens des monastères[94]. Je ne fus pas de cet avis, et je soutins que, lorsque les biens des couvents augmentent, tandis que le nombre des moines diminue, les richesses ecclésiastiques deviennent dangereuses. Toute la communauté, qui en ce moment avait le verre à la main, fut émue. Le prieur, interprète du vœu général, me dit, la face toute rouge : Sommes-nous donc ici à un sermon des Cordeliers ? Allez tenir ce propos chez eux. J'y vais, lui répondis-je tranquillemeent ; et dans l'instant j'y allai.

M'étant levé de table, je repris mon long bâton et sortis de l'abbaye. La riche campagne que j'avais traversée en venant ne me parut plus la même ; elle avait été dépouillée de ses abondantes récoltes par la vallée stérile, je veux dire par son abbaye, dont il me semblait entendre encore les moines chanter avec de longues traînées de notes sur chaque *a*, sur chaque *e*, sur chaque *i*, sur chaque voyelle, les nécrologes des bienfaiteurs : *Obiit dominus de Rupeforti, qui nobis dedit quinquaginta sextuaria frumenti ; Obiit dominus de Montecalvo qui nobis dedit quinquaginta sextuaria vini puri et sine aqua*[95]. Je marchais avec assez de feu ; je m'en retournais plus vite que j'étais venu. J'arrivai bientôt à la ville. J'allai aux Cordeliers ; je demandai à parler au gardien. Je le trouvai dans sa chambre. Je lui racontai comment j'avais quitté les Bernardins, et je terminai en lui demandant si, leur porte se fermant, celle des Cordeliers voudrait s'ouvrir ? Oui, me répondit-il ; oui ! la petite, la grande porte, toutes les portes s'ouvriront, le jour, la nuit, quand il vous plaira d'être des nôtres ! Et il sonna, et il m'embrassa, et tous les Cordeliers vinrent et m'embrassèrent

On me fit porter assez long-temps l'habit de Bernardin. C' un trophée qu'on se plaisait à montrer aux processions, promenais ma vieille tête blanche au milieu des jeunes blondes des novices. Enfin on me donna l'habit de Corde commençai les exercices et les épreuves qui précèdent la fession.

Je remarquai d'abord, à l'avantage de l'ordre de saint çois, qu'il se maintenait dans son institution avec une que plusieurs ordres avaient déjà perdue ; je le remarqu tout pour les études. Il y a, j'en conviens, des savants che Bénédictins ; mais chez les Cordeliers la science est bien commune ; le proverbe « Parler latin devant les Cordelier est généralement vrai.

Le temps de mon noviciat étant près d'expirer, on délib les fonctions auxquelles je serais le plus propre. On me trop âgé pour prêcher. J'étais un ancien curé : on crut pourrais être utile au confessionnal, et sans autre reta essaya.

Presque tous les pénitents qui se présentèrent à moi se gnaient de leur curé ou de leurs vicaires. Je crus ne pas les entretenir dans leur animosité contre leurs pasteurs ; j calmais, je tâchais de les faire rentrer au bercail, hors duq leur disais-je, les loups de toutes les couleurs dévorent les bis errantes. Mes exhortations ne manquaient jamais de pro leur effet. On s'en aperçut ; on reprit mon habit gris, mon don ; on me remit mon habit blanc, et on poussa sur porte avec un bruit qui me dit le reste.

Je m'étais éloigné de Troyes ; je résolus de m'en rappr J'allai de village en village, en suivant de préférence les s solitaires. J'étais entré dans un bois où je marchais lent et en chantant à pleine tête le premier psaume des vêpres, tout à coup j'entends derrière moi, à quelques pas, une voi femme qui me répond par le verset suivant. Je me retourne vois une sœur grise. Je continue jusqu'à la fin du psaume, continue jusqu'à la fin à me répondre. Ma sœur, lui dis-je, je ne croyais pas trouver au milieu de ces arbres un si m chantre. Elle releva son petit capuce pour prendre l'air, et cusa de la manière la plus polie, la plus gracieuse, de m'a interrompu. Je vis, j'entendis un ange. Bientôt s'offrit à droite une fontaine entourée d'un petit tertre de gazon fo un siége naturel. Je proposai à la jeune sœur d'aller nous y poser. Je tirai un morceau de pain de mon aumônière[97], trempai dans l'eau, je le partageai et lui en offris la moitié,

s jointées de mûres que je cueillis tout autour de nous. essires, j'en conviens, nous étions seuls! Quel âge me l avoir pour que maintenant vous ne soyez pas scanda- Quarante, cinquante, soixante ans? J'en avais soixante- a sœur grise, qui ne pouvait en avoir moins de vingt ou un, ne paraissait pas en avoir dix-sept. Elle m'appelait amp prieur, tantôt damp abbé[98]. Je lui dis que je n'avais simple novice Bernardin, ce qui insensiblement amena e de ma vie, de ce qui m'était arrivé depuis ma sortie du jusqu'au moment où je l'avais rencontrée. Elle ne voulut avec moi en reste de confiance. Je suis Dijonnaise, me ; mes parents, qui peut-être avaient été un peu inquiets n goût prématuré pour le mariage, ne furent pas peu quand, à seize ans, je les priai de me permettre d'entrer ion ; je leur en dis des raisons fort bonnes, mais je ne pas la meilleure. Je vous la dirai à vous, ancien curé, z daigné raconter votre vie passée à une jeune inconnue. , continua-t-elle, dès que je suis venue en âge de pen- toujours considéré le lendemain, j'ai considéré le lende- e la vie, et voilà pourquoi je ne cesse de me conduire devant alors paraître au tribunal de Dieu. Je sais bien xemple de tant d'autres je pourrais moins me gêner, r sur la confession qui nous remet au même point où nous vant d'avoir péché ; mais je suis fermement persuadée u fera une grande différence entre celui qui a manqué à oirs, qui l'a avoué, qui s'en est repenti, et celui qui n'y anqué. Je souris ; la jeune sœur s'en aperçut. Ma raison , ajouta-t-elle, et peut-être votre raison le croit-elle Elle poursuivit : Considérant donc toujours le lende- e voyais les hommes, tout de feu avant le mariage, baiser able ou sur le gazon les traces qu'en marchant avaient les jeunes personnes qui devaient être leurs épouses, et emain des noces je les revoyais indifférents, froids, tout e. Cette pensée, se gravant sans cesse, s'agrandissant sse, finit par remplir mon âme. Je ne voulus plus du Un dimanche, en venant de la messe, au lieu d'aller à on j'allai au couvent, dont une de mes parentes était su- e. Toutes les instances de ma famille ne purent m'empê- commencer le noviciat. Je touchais au jour de faire ma on lorsque la maîtresse des novices entre un matin dans ir, où je me trouvais seule. Je lui avais fait confidence des otifs qui m'avaient engagée à prendre le voile de reli- et elle les avait inutilement combattus. Perrine, me dit-

elle en m'abordant, vous voulez faire ici vos vœux? J
amie, je m'y oppose. Dans nos antiques instituts de sa
de saint Bernard, nos pesantes chaînes, devenues a
des liens assez légers[99], sont aujourd'hui redevenues
encore plus pesantes. Partout les clôtures, les grilles
vées; la longueur des offices latins a recommencé, av
les, les nocturnes, le fouet, les macérations, les cili
les réformes ont nécessairement rappelé la puissa
des supérieurs[100]. Le monde chrétien veut donner
ques l'exemple des souffrances, des austérités, et il
soit le sexe faible, ce qui est le plus facile, ce qui n'
le plus juste ni le plus exemplaire. Perrine, demain
et, puisque vous avez résolu de vous consacrer à Dieu
vous à sa bonté, faites-vous sœur grise hospitalière.
rut. Je n'ai jamais su résister à l'autorité de l'amitie
jours après je portais une robe, un scapulaire de gr
laine bise non teinte, fourrés de peau de brebis, avec
ture de corde de chanvre. Je faisais maigre le lundi, je
à minuit, c'est-à-dire que j'étais sœur grise[101]. La p
de la maison[102], en l'absence de la maîtresse[103],
cueillie avec empressement. Au terme prescrit je fis
sion. Comme je lisais couramment, je fus au nombre
liresses, qui récitent les heures de Notre-Dame[104]. On
de la voix, on me fit choriste. Bientôt on crut voir
manquais ni d'adresse ni d'activité, et, quoique toute
me confia le service d'un petit hôpital[105]. Cette année
ladie épidémique s'étant déclarée dans le pays, les v
nous environnaient allèrent demander au couvent u
eût de la santé et du courage: on m'y a envoyée. On
de maux j'ai vus! combien de têtes défaillantes j'ai
entre mes mains! de combien d'hommes j'ai respiré
souffle! Que d'effroi, que de terreur, que de regr
bons villageois qui, à l'extrémité du penchant de ce
de tomber dans l'autre, se retournaient vers leurs ch
tretenaient de leur culture, de leurs moissons! Je m'e
nais avec eux; je gardais leurs vaches, leurs brebis
je criais au loup avec eux, je labourais avec eux,
leur réciter les funèbres prières des mourants, au lieu
mer devant eux les redoutables cierges[106]. Eh bien! au
loin de m'en repentir, je sens naître la satisfaction a
ma conscience. Messire le curé, me dit cette sœur en
si j'en suis digne, je vous prie de me bénir. Elle s'
genoux. Alors je me levai, et, étendant mon bras vers

de sa tête, je m'écriai : Mon Dieu ! bénissez par ma main jeune servante ; remplissez de plus en plus son cœur d'amour ur s et pour ce qui peut vous plaire ; rendez-la de plus en reuse, et, au soir d'une longue vie, appelez-la à une un doux sommeil qu'aura précédé le souvenir de ses s e attente de leur récompense.—Elle se leva, les yeux les de larmes qui roulaient sur ses joues ; elle s'en alla ou t elle s'envola.

Je ai mon voyage. Je mettais beaucoup de temps à p chemin ; je n'étais pas à la vérité pressé d'arriver, e je me dirigeasse autant qu'il m'était possible vers je ne savais guère où j'allais. Je n'avais pas d'argent, e sortais des Cordeliers. Je logeais chez les gentilshom- plus souvent chez les ecclésiastiques, où une fois on m'ac- bien mal. Ce fut chez le curé d'un gros village, le seul s, le seul méchant curé que j'aie rencontré en ma vie. Il norant, intolérant, obstiné, exclusif dans ses opinions, des bons curés ; il était même l'opposé de tous les curés, u eu dur, incivil, insolent, inhospitalier. Cependant il ne de m'inviter à cause de mon habit d'église. Son e et mesquin ; mais au dessert la table se trouva s fruits que ce pays produit en abondance. Je pas ; , dès qu'on les eut servis, il se mit à m'apos- es termes : Je ne voudrais être comme vous Bernar- r mon bonnet plein de pièces d'or. Vieux, vous courez je s rquoi ; mais lorsque vous êtes jeunes, je sais bien vous courez. Le cordelier Menot l'a appris à tout le . C'est celui-là qui vous parle dans ses sermons aux moi- , *ad monachos albos*[107]. Il n'a pas tout dit : vous lisez le pays par des élections tumultueuses, des doubles, triples élections de vos abbés[108]. Le supérieur de l'ordre est igé de vous envoyer des délégués pour venir publiquement juger[109]. Plus loin vous scandalisez le pays d'une autre re, et plus loin encore d'une autre. Des nuages environ- nt l'Église chrétienne : c'est vous qui les attirez ; c'est toujours vous que, dans leurs déclamations, les hérétiques commen- [110]. Il ne tenait qu'à moi de dire que je n'étais plus Bernar- , que je n'en portais l'habit qu'à faute d'autre ; je ne le voulus . Quand ce curé eut fini de parler, de manger, je pris congé lui, et je fus demander mon dessert à de bonnes gens qui nt assis sous leurs arbres.

Vers la fin de ce jour, où je n'avais qu'à moitié dîné à table, rçus, se promenant sur sa terrasse, un autre curé qui m'ap-

pelait de la main. Je n'eus pas le courage d'aller cl
férais aller chez le plus pauvre seigneur. Mais voi
du presbytère s'ouvre : le curé, sa gouvernante,
chien, sortent; je suis, bon gré mal gré, forcé de
mais je n'ai été mieux reçu, je ne me suis trouvé j
une meilleure figure d'hôte, et la chère y répondait
qui succéda au vin rouge ne me permit pas de ne
bon curé mon hisioire. Je la lui fis aussi sincère
sœur grise; mais je lui donnai une autre face, la
état, la face cléricale. Ses conseils, comme de
rent. Mon cher curé, me dit-il, abandonnez votre
vous présenter aux Carmes, aux Dominicains, a
vous ne seriez pas reçu : il y a entre eux et les Cor
lesquels vous sortez un traité de quadruple alliance
leurs vous étiez dans le clergé régulier, je vous
au temps actuel, d'entrer dans le clergé séculier; v
restez-y.

Des petits intérêts privés de nous, simples
bientôt aux intérêts généraux de l'Église, nous n
mes sur nos sentiments respectifs, et, ainsi que c
entre deux hommes de bonne foi, nous nous trou
deux, sinon toujours également avancés, du moin
le même chemin. Pensez-vous, me demanda-t-il, q
licane ait, de temps immémorial, le droit de n'être s
à la discipline, ni aux décrets du pape, ni aux ca
les, que lorsqu'elle les a examinés et librement re
le pense. — Pensez-vous que le concile représente
verselle de l'Église? — Je le pense. — Pensez-v
soit l'évêque universel de l'Église[115]? — Je le p
n'en soit pas moins soumis aux décisions des con
le pense. — Que le concile peut s'assembler de dr
ans? — Je pense qu'il peut s'assembler quand il
que, s'il s'assemble tous les cent ans, ce n'est ce
trop, et c'est certainement assez. — D'où je vois q
les de Constance et de Bâle sont pour vous les perp
stitutions de la chrétienté[116]? — C'est l'opinion
France assemblé à Bourges[117]; ce doit être et
mienne. — D'où je vois que les réunions des législ
prètes du sens des dogmes vous paraissent avoir é
trop fréquentes. — C'est mon opinion, c'est la vô
avez lu comme moi l'histoire de l'Église. — D'où
vous ne désireriez guère de conciles que pour le r
dogmes. — C'est encore mon opinion; mais j'en dés

ıes de la discipline, et même j'en désirerais un
car les demandes des hommes du siècle ne ces-
entendre.
rès avoir pour ainsi dire dépouillé notre habit et
et, nous examinâmes ces demandes, qui sont bien
qui ne sont pas la voix de l'Église.
du siècle, dîmes-nous, demandent une meilleure
rdotale. — Ils demandent que les curés élisent
Ils demandent qu'il n'y ait pas au dessus des curés
ns-ruraux[119], des archiprêtres[120], des archidia-
emandent qu'il n'y ait au-dessus des curés que les
hevêques[122].—Ils demandent que les évêques, les
soient plus élus par les chanoines des cathédra-
demandent que les évêques et les archevêques
les curés[124]. — Ils demandent que les évêques
ıes de chaque nation présentent au pape les car-
mi eux[125]. — Ils demandent que le pape élise les
i les évêques ou les archevêques présentés[126]. —
que les cardinaux ainsi élus élisent le pape[127]. —
que, pour la conservation de l'unité de l'Église,
res pasteurs soient institués immédiatement ou
ır le pape[128]. — Ils demandent aussi que le pape
ıjurient pas; que les bulles ne soient point des dia-
tyrannie et l'irréligion des rois[129]; que les édits ne
liatribes contre l'avidité fiscale des papes[130]; que
ome ne traîne pas dans les rues les décrets de l'as-
gé de France, la pragmatique-sanction[131]; que les
assent pas échafauder, mitrer comme des voleurs
s les porteurs des actes de la Cour de Rome[132].—
que le pape ne nomme dans les états des princes
3, aucun curé[134], aucun bénéficier[135]; que ce con-
ent de solliciteurs, de demandeurs, que ce conti-
ıt d'homme vers Rome cesse. — Ils demandent
perçoive pas les annates, les revenus annuels d'un
u'il donne la bulle d'institution du bénéficier[136];
ve aucune espèce de taxe[137]; que ce continuel
rgent vers Rome cesse aussi, et qu'il cesse encore
es hommes reviennent, et l'argent ne revient pas.
nt qu'il y ait une juridiction ecclésiastique natio-
nétropolitaine, qui juge en dernier ressort au spi-
ıe le parlement au temporel, et comme le parle-
ce publique. — Ils demandent qu'il n'y ait pas de
pape[139]; que l'homme qui a commis certains pé-

chés ne soit pas obligé d'aller, à travers les monta
rêts, les mers et les tempêtes, s'en confesser
lieues[140]; que le fils ne soit pas obligé *pro debitis*,
chés de son père, ou mort ou infirme, d'aller sati
nitencerie romaine[141]. — Ils demandent que les
supprimées[142]. — Ils demandent que les dotations
et les cures soient faites en biens-fonds[143]; que les
évêchés soient de dix-huit cents livres, deux mille l
est la dotation ordinaire des évêchés[144]; que la d
res soit de cent cinquante livres, deux cents livres,
dotation ordinaire des cures[145]. — Ils demandent
ces constitutions dotales auront été solidement a
de Jésus chasse les marchands du temple; que les offr
nature, les rétributions quelconques, soient interdi
peuple ne voie plus que le prêtre, que l'autel. — I
nous aussi, des hommes du siècle, des maris prud
res de famille prudents, qui demandent que les c
femmes aient au moins cinquante ans[147]. — Il y en
dent que les hommes, et particulièrement les fem
tuent plus, dans la confession, leur bouche à ma
deur; qu'on dise seulement dans certains cas : J'ai
tel commandement[148]. — Il y en a, et surtout da
l'Europe, qui demandent que les prêtres puissent êtr
— Il y en a qui demandent que les prêtres soient i
ment mariés[150]. — Il y en a, dans ces mêmes pays,
dent que pendant le carême on puisse faire gras
jour[151]. — Il y en a qui demandent que, lorsqu'il y a
suite de fêtes, on puisse, après la première, travaill
offices[152]. — Il y en a qui demandent que la célébr
tes les fêtes soit renvoyée au dimanche[153].

Messire, me dit ce bon curé, toutes ces matières
tes. Messire, lui répondis-je, ni je n'approuve ni je
ne; en tout cela il peut y avoir du faux, il peut y av
c'est au temps, à la raison des siècles, à démêler l'u
— Nous prîmes mutuellement congé en faisant des
la paix de l'heureuse terre chrétienne.

Je me remis en voyage. — A force de journées,
je revis enfin Troyes. J'allai à la Madeleine, que j'a
depuis près de quarante ans. Je trouvai cette église r
peuple nouveau et d'un clergé encore plus nouveau.
cathédrale. J'y fus reconnu par un archidiacre, de
petit clerc dans ma paroisse, mais alors si timide qu'i
répondre qu'à la messe. Il eut pitié de moi, il me fit

je le suis encore. Mes derniers pas, les derniers que doute je suis destiné à faire dans ma carrière, m'ont à peine né aux premiers. Voilà toute ma vie, ma confession entière. essires, ai-je plus de bonheur que vous? Eh bien! dans les où je me suis trouvé, les autres hommes de mon état n'en pas plus que moi, et dans les rangs supérieurs ils en ont s. Quoi! me direz-vous, dans les rangs du haut clergé, des s, des évêques? Oui! vous répondrai-je, dans les rangs du clergé, des abbés, des évêques. Ils veulent toujours être, ré le siècle actuel, ce qu'au siècle dernier ils étaient, et ils dans une continuelle, pénible et fatigante opposition avec mps présent, fort du temps à venir. Mais qu'importe que certains rangs nous soyons malheureux, dans certains au- plus malheureux, dans tous les plus malheureux? Nous ne plaindrons pas : car heureux ceux qui pleurent! heureux les eureux! les plus malheureux? C'est surtout pour eux que s'ouvrir ce séjour rempli d'éternelles joies, où vivra notre alors que le globe qui nous porte, et le firmament qui roule essus de nous, seront retombés en poussière.

HISTOIRE XIII. — LE CHAMPION.

ieuxbois, qui se souvient d'avoir été le champion de la ville, encore croit l'être, bien que depuis long-temps il n'y ait plus amp[1], ni champion, s'assied ordinairement près de la che- ée; il est toujours vêtu d'un vieil habit propre et frais, tou- s il porte une longue épée de fer, suspendue par une corde oie rouge[2]. Son visage pâle, creusé, ne montre plus que les On dit qu'il a cent ans passés; lui, comme s'il avait maintenant faire jeune, ne s'en donne que quatre-vingt-dix. Ce soir il essait de tousser; mais sa toux sortait d'une poitrine forte et voûtée, qui n'annonçait pas, il s'en fallait bien, une pro- ne extinction de vie. Il s'est levé, il a salué de l'épée à plu- rs reprises toute l'assemblée, il s'est rassis et a dit :

lessires, vous vous plaignez tous de votre état, ce qui prouve moins que vous en avez un; et nous malheureux champions, et s les plus malheureux, et nous seuls malheureux, nous avons plus : notre état n'existe guère aujourd'hui que de .

emps passés, temps florissants, temps heureux de la monar-

chic! quatorzième, treizième, douzième siècle se battait au son de la musique[3], oh! que ne pu tre durée jusqu'à nous! Alors l'épée du cham rée; elle décidait, quand le juge n'osait juger. pions, des lices, dans tous les cas douteux[4]. ou l'on se croit plus de lumières; l'on voit ou clair; on ne doute plus, et les champions son misère et l'oubli.

Ah! que mon aïeul le champion de Châlons était loin de prévoir un temps si malheureux! mourir, il fit appeler mon père, qui s'était enfu Champion, mon fils, lui dit-il, ne pleure pas: doit jamais pleurer. J'ai soutenu une cause juste avoir mal porté une quarte. Toutefois, mon ami à la quarte; sache que cette botte est fort bonne bien la développer, bien tourner les ongles en mouvement que mon adversaire a fait, contre m'en a empêché. Champion, mon fils, attache est excellent; et, surtout, je t'en prie, n'en veuille Cependant le peuple s'impatientait, et l'exécuteu comme on dit en Flandre[5], fut obligé de tirer n qui monta au gibet, au milieu des imprécations contre lui, pour avoir voulu défendre un scélé justement accusé; mais mon grand-père, les pi re appuyés sur les bords de ce monde, soutenai droit de sa partie, et, ne pouvant plus se faire ent plusieurs fois les épaules en signe de mépris pour l tourait. Il termina ainsi noblement et glorieuse bon, en loyal champion.

Mon père fut aussi pendu. Vous êtes étonnés, que vous n'avez pas vu l'ancien temps, où un cl qu'il avait été vaincu, était traîné hors des lices e

Après avoir été un très grand nombre de fois va lons et ailleurs, mon père fut encore vaincu, non ou de courage, mais parce qu'il glissa. Il mourut mandant de ferrer toujours avec des clous neuf quand j'irai combattre. Je puis attester ici qu'il grettè du peuple, tandis que celui pour lequel il et qui allait être pendu en même temps que lui é l'injuriait; c'était un avocat, d'ailleurs, fort insol turel. Maître Marteau, lui dit mon père, ni vous n'êtes assez habiles pour me faire des leçons d'arn roles n'aurez de moi.

ırs après, ma mère, en deuil, vint m'apporter l'é-
'e, qui était celle de mon grand-père; mais, quoi-
haute que moi, je parvins à la tirer du fourreau
devant toute la parenté, qui en tira un bon augure.
que je porte et que vous voyez.
t d'avoir vingt ans, enfin je les eus; il me tardait
enfin l'occasion la plus solennelle s'en offrit. Deux
stinction, âgés chacun de plus de soixante ans,
ns preuves suffisantes. Le duel judiciaire fut or-
de raison. Un beau champ clos, dressé sur les
rne, fut le lendemain environné par toute la Cham-
ue à un spectacle devenu déjà rare[7]. Le combat
nt de commencer. J'étais au comble de la joie;
ient encore plus que mes armes, et sans doute la
tenait le champion mon adversaire s'en aperçut;
elle voulut s'accorder. Voilà le peuple en fureur;
as être venu pour rien, il veut au contraire qu'on
ıs; mais l'accord ne s'en fit pas moins. Alors la fu-
s'accroît et menace la tranquillité publique.
ner, on imagina, à la mairie, de donner le specta-
de faire allier ensemble les deux champions, de me
fille de mon adversaire. On la nommait Champion-
t belle comme le jour; elle avait à peine seize ans.
bien que je ne me fis pas prier. La noce commen-
e, et le champ clos où le combat devait avoir lieu
ıtenir le grand nombre de danseurs. Le lendemain
barrière en charpente qui traversait et partageait
eur largeur. Plusieurs assaillants vinrent y dispu-
lance et à l'épée; ces combats à la barrière[8] durè-
nuit. Les trompettes de l'Hôtel-de-Ville n'avaient
re entendre, et à la fin du jour on alluma des feux
uple se retira content.
ı mariage avec Championnette, je ne pouvais plus
tre le champion mon beau-père; afin de m'indem-
ıicipalité me proposa plusieurs emplois, qui tous
u-dessous de moi.
re de la ville[9], homme des plus habiles, qui trou-
ıne bonne issue à tout, qui nous avait déjà fait ma-
ınette et moi, dit: Que le beau-père, comme plus
le champion de la ville, et faisons le gendre cham-
ı champion des champs. Soit, répondit d'une voix
unicipalité. Et aussitôt les lettres me furent don-

Que ne demandez-vous à connaître tout notre
me demandez-vous si ma pension de champion
que celle de champion de la ville? Je vous :
n'y perdis rien, car depuis long-temps nulle
ces pensions[10].

J'emmenai Championnette aux champs, et
fois peut-être, depuis plusieurs siècles, l'antique
pions de Châlons sortit de la ville.

Les villageois sont gens simples. Pour me fai
je leur lus, suivant l'usage, mes lettres sur la po
et aussitôt ils me prirent pour un de ces anciens
pions, redresseurs des torts, protecteurs des op

Un jour je traversais une petite plaine, en
étroit; à l'opposite venait un homme tenant u
min. De loin j'avais cru voir un procureur ou u
de près, je vis que je m'étais trompé, car il ple
chemins ne font pleurer ni les procureurs ni les
pion, me dit-il, écoutez-moi, secourez-moi! Il y
années qu'il entra dans ma chaumière un riche pr
s'étant assis, me dit: Cul-de-voire, je sais que tu
famille laborieux, je veux te donner ma cense[12];
cents arpents. Tu es le paysan le plus pauvre; tu se
censier du pays. Tiens, voilà le bail. Il me le lut de
que fois très posément. Tu le trouveras un peu n
ta-t-il, mais on les fait ainsi[13], et je ne serai pas
que mon parchemin. Je pris sa cense; je ne la p
an, pour dix; je la pris à perpétuité[14]. Tant qu
homme a vécu il m'a tenu parole; il se contenta
lui donnais. Malheureusement, Dieu, comme or
à sa part[15], et maintenant j'ai affaire avec son hérit
sureur des bois de la châtellenie de Guise[16]; qui e
à la mesure du lieu, mais à la mesure du chapitr
payer non en espèces courantes, mais en nouvell
ensuite me dit: Item, à la Saint-Marc, fleur de fari
tenant toujours son parchemin: Item, à la Saint-
gâteaux[18]; qui revient encore: Item, à la Saint-Pi
de piment[19]; qui revient de nouveau: Item, à
quatre lapins[20]; qui, durant toute l'année, revi
avec un item. Champion, défendez-moi contre le
sureur des bois de la châtellenie de Guise. Cul-de
pondis-je, vous me demandez chose impossible:
défendre contre vos conventions écrites en belle e
parchemin. Mais écoutez-moi: il n'est de vie si

ie, à plus forte raison la vie d'un mesureur de bois;
on y regarde de près, une petite tache devient grande,
devient un délit; et, quand on y regarde de plus près,
devient un crime. Cherchez, peut-être trouverez-vous?
erez. Il niera. Aussitôt aux lices, et je suis là der-
e à la main. — Eh! combien prendriez-vous?—
ante livres au moins.—Ah! champion, à ce prix
point de paysan qui ne se battît au bâton, au sabot,
re, à coups de poing, à coups de pied, qui ne se
ec les ongl même avec les dents.
je qu'au mili le si pauvres ou de si avares villa-
de ch ion des champs ne valait rien; bientôt
. J'avais l'habitude d'aller, après mon le-
dans la campagne. Un matin, deux enfants,
petite fille, se tenant par la main, vien-
, au secours! au secours! Laisserez-
e par deux méchants hommes? Je les
je ure emets aussitôt dans le fourreau, car je
le justice conduisant un gros réjoui de
le leur e grâce pour lui. Ce malheureux, leur
, il se cor ra. Non, me répondirent-ils, non,
les ndes seules corrigent les paysans. Il irait en-
, où il est défendu de vendre du pain, du vin[21];
juerait à ne rien faire, à se ruiner, s'il ne payait l'amende.
gerait, il boirait encore le blé, le vin, qui lui auraient été
, s'il ne payait l'amende. Enfin, il résisterait encore quand
it, comme aujourd'hui, légalement amené, s'il ne payait
ende. Je continuai mon chemin.

our savoir combien est malheureux un champion des champs,
it avoir, comme moi, demeuré au village. Un bon villageois
ait me dire : Non, jamais je ne fermerai la porte à mon oncle!
été condamné à l'amende pour ne pas avoir fermé la porte à
oncle, poursuivi par les sergents[23] : que faut-il faire? —
autre venait encore me dire : Que faut-il faire? Il avait été
ané à l'amende pour avoir mal parlé de la gendarmerie[24].
n autre venait aussi pour savoir que faire. Il avait mal parlé de
stice; la justice l'avait condamné à se prosterner, à deman-
pardon[25].

e répondais à l'un : Payez votre amende, le connétable paie
les siennes[26]; à l'autre, comme m'avaient répondu les ser-
ts : L'amende vous corrigera; et au dernier : Prosternez-
s, prosternez-vous, c'est si tôt fait. Mais ces braves gens,
m'apportaient des poules, des pigeons, des canards, les rem-

portaient, au grand déplaisir de Championnette, qui, (en couches, aurait eu grand besoin de bouillon de volaille

Je gagnais tout au plus quelques écuellées de lait ou d car, je vous le demande, que pouvaient me donner de reux qui, après s'être laissé enlever les portes de leurs i de leurs étables, faute de payer leurs impôts[27], venaient de faire la garde pendant la nuit contre les malfaite ou les loups?

Une seule fois j'eus une bonne aubaine. Les habitant ques villages voisins, qui avaient fourni des arbres] des roulis ou ponts de bois sur les fossés devant les p ville[28], voulaient empêcher les habitants des villages vaient rien fourni d'y entrer[29]. Inutilement on les de l'amende ordinaire de trois livres[30]; ils étaient en nombre que l'autorité jugea plus convenable de me avant du principal roulis pour en maintenir l'accès lion tinctement à tous les villageois. Je rendis bien compte d mission, et je n'eus pas à me plaindre du paiement.

J'aidai aussi, en l'absence des sergents[31], à arrêter malfaiteurs. Au commencement je ne pouvais m'y rés je vis que les gens de guerre[32], les nobles[33], les juges- ne s'y refusaient pas. Je ne m'y refusai plus dès que l'on m le *capiatur*[35] ou décret de prise de corps. Ainsi, au b fus champion du public, champion de l'état.

Championnette et moi, ne sachant plus de quoi vivre un jour nos deux enfants chacun dans un tête de bissac. fîmes dans la campagne une excursion pour chercher bonne aventure. Vers midi, comme nous suivions un ch passait sous les murailles d'un fort château, une voix s tendre à travers les canonnières : Champion forain, vous menez bien loin, où allez-vous donc? Je répondis à la vo d'où me connaissez-vous? Est-ce que les champions ne connus partout? me répondit la voix ; entrez, venez vo ser. C'était le capitaine du château[36] qui me parlait ; il me recevoir, m'invita, me fit mille politesses, et nous n' demeuré deux heures ensemble, que je m'engageai à ce comme archer de corps[37], et que j'y engageai aussi Champ comme demoiselle de corps[38]. Quelque temps après le arriva ; il voulut d'abord me garder ainsi que Champi mais il voulut qu'elle renvoyât les petits champions. J' absolument consenti ; Championnette se montra plus fiè répondit qu'elle ne se séparerait pas de ses enfants, et m' avec elle.

artîmes; les archers, mes camarades, vinrent nous
r; ils me voyaient sans ressource, ils ne me ménagè-
s conseils : Champion, mon ami, me disait l'un, vous
s bras, de bons poings, faites-vous batteur à loyer[39];
s louerez qu'à des gens qui ont raison, vous ne bat-
gens qui ont tort; vous les battrez bien, vous serez
Non, me dit un autre, vous risqueriez d'être saisi par
lu prévôt de Paris, dans quelque lieu du royaume
siez[40], et ensuite d'être fouetté ou peut-être pendu[41].
idérer, me dit un autre; aussi je pense qu'il y a mieux
z dans mon pays, à Valenciennes; vous êtes cham-
lons, vous avez été archer de corps : vous y obtien-
de roi des ribauds. Il y a là, comme partout, assez de
ssez à gagner en confiscations et autres droitures[42],
ous aurez tous les ans quatorze livres pour aider à
tranquillité publique aux quatre bonnes nuits, la nuit
rtin, la nuit de l'An, la nuit des Rois, la nuit des Car-
les remerciai. Je pris congé d'eux.
ns ma pensée de plus nobles projets; je voulais aller
pée de champion à deux petites républiques de Fran-
Franc-Lyonnais et celle de la vallée d'Aspe. Je re-
hampionnette et les petits champions à notre résiden-
aussitôt je me mis en route. J'allai d'abord dans le
nais. Le territoire, si je ne me trompe, en est de neuf
s de long, tantôt sur deux, tantôt seulement sur une
le large[44]. Les habitants de cette petite république
heureux villageois, gouvernés, non par des tribuns,
ou des dictateurs, mais par des procureurs et des
ne se battent d'ailleurs que comme les paysans des en-
hâlons. Je passai outre.
Lyon, j'y appris que la place de champion était va-
s la demander à l'Hôtel-de-Ville. Je m'adressai à un
icipal qui tenait séance; je n'ai jamais vu d'homme
plus désagréable, plus disposé à vous refuser, à vous
Pour qui nous prenez-vous? me dit-il, peut-être pour
e cité du quatorzième siècle? Lyon est une ville polie,
tout le monde sait aujourd'hui écrire; personne ne
un démenti à sa signature. Allez plutôt dans quel-
Jura ou des Vosges : il est possible que les champions
ore de quelque usage. Ah! Messires, que dans ce
urais voulu pouvoir marquer de mon épée toute la
ette insolente figure! Mais là je n'avais pas notre ha-
Thibaut, et je n'ignorais pas qu'il m'en aurait coûté

plus qu'un souper, qu'il m'en aurait coûté au moins d(
et peut-être plus, pour battre un officier municipal[45]; (
seulement pour l'injurier, il m'en aurait coûté vingt sou
contentai de le regarder de travers, ce qui ne coûtait
retirai; mais bien sûrement je ne lui aurais pas conseil
me croiser dans mon chemin, et je ne le lui conse
encore.

Il me prit fantaisie d'aller voir en passant la capitale
voie. J'y allai. Chambéri me plut; je m'y serais peut
mais il y avait deux champions. Ils me firent toute sor
lités, excepté celle de m'inviter à dîner; ils me dirent qu
obligés de recevoir les champions italiens. A quelques j(
j'appris qu'ils disaient aux champions italiens qu'ils ét
gés de recevoir les champions français. Ne leur en ve
de mal; je ne leur en veux pas : les champions en gé
sommes pauvres; les champions de Savoie sont les plus

Enfin, après avoir parcouru beaucoup de pays, passé g
bre de rivières, monté et descendu plusieurs montagnes,
la vallée d'Aspe. Les magistrats exercent la justice so
ils ont droit de vie et de mort. Je les trouvai revêtus de
bes rouges, tenant une audience solennelle[47]; je les sa
respect. Qui êtes-vous? que demandez-vous? me dit
Quand j'eus parlé, il me répondit : Nous ne pouvons
vos propositions. Ici tous les républicains seraient, au
champions pour eux, pour leurs parents ou pour le
mais nous ne combattons jamais entre nous, nous ne co
que contre les ennemis de l'état. Nous gardons dep
siècles, et nous garderons jusqu'à la dernière goutte
sang et de celui de nos enfants, l'antique porte que
ouverte entre la France et l'Espagne[48]. Champion de
la république accorde avec un grand plaisir l'hospitalité
gers; elle l'accorde avec plus grand plaisir aux braves.

Descendus ensuite de leur siége, dépouillés de leurs
les magistrats m'accueillirent avec bonté. Ami cham
dirent-ils en riant, vous êtes venu trop tard : nous vous
envoyé dans la vallée de Lavedan; mais elle ne fait plus c
aujourd'hui de champion pour se battre contre nous.
pourquoi voulait-elle se battre contre vous? demandai-je.-
me répondit-on, que leur petit abbé de Saint-Sevin, irri
tre la vallée d'Aspe, l'avait maudite ou dévouée au malheu
les ans nous éprouvions des orages, des tempêtes, tous
il grêlait sur la république; mais elle fut enfin miraculeu
vengée. La terre, les habitants, et même les animaux, fu



près de stérilité dans tout le Lavedan. Pour faire cesser une aussi cruelle plaie, ils vinrent crier merci dans la vallée d'Aspe. La paix se fit entre les deux vallées, et ceux du Lavedan furent absous du péché de leur abbé[49]. Depuis quatre-vingts ans que ce traité a été fait, plusieurs fois les clauses en ont été enfreintes. La république a demandé des satisfactions. La vallée de Lavedan a voulu se battre par champions et n'en a pas trouvé; enfin elle en a pris un en titre d'office[50].

En [illegible] parlant des prérogatives de leur république, ils me dirent a[illegible] qu'elle avait le droit d'acheter au marché d'Oléron le blé, a[illegible] que personne pût s'en approvisionner[51], et que la co[illegible]on de ce droit avait autrefois coûté la vie à plusieurs p[illegible] l'O[illegible]on. Ils m'apprirent encore que dans leur répu[illegible]ne pa[illegible] pas d'impôt; et ils répondirent à la question [illegible] on acquittait les frais des églises, des éco[illegible] et les dépenses de l'état, que les prémices ou [illegible] suffisaient[52]. Parmi vous, leur dis-je, [illegible] pas y [illegible] procès? Il y en a fort peu, me répondi[illegible], et les de[illegible] passent jamais douze liards, y com[illegible]ence[53]. Ah! Messires, ah! je ne l'ou[illegible] ah: comme la mémoire aime à me rappeler cette [illegible]e d'Aspe, où les femmes sont si belles, si fraîches, les hommes si beaux, si forts, si robustes, si guerriers! Je leur rendais volontiers ce témoignage, qui, dans la bouche d'un champion, ne leur déplaisait pas. On me proposa de me donner des terres à labourer, des troupeaux à garder. Grand merci, mes amis les républicains, leur dis-je; mon état m'interdit vos travaux paisibles: je porte l'epée, je vis de l'épée.

Je ne tardai pas à repartir. Il ne m'arriva rien d'extraordinaire jusqu'à Montferrand, petite ville d'Auvergne sous Clermont. J'y fus reconnu à ma démarche, à ma manière de porter l'épée, par le champion de la ville, qui vint à moi, et, me prenant par le bras, me dit : Vous êtes un champion ou je ne le suis pas? Il me salua, m'embrassa et m'emmena chez lui. Je trouvai qu'il était en bon point : je lui en fis compliment. C'est, me dit-il, qu'ici la municipalité est, suivant la teneur de ses chartes[54], obligée de se battre. J'ai été en même temps nommé champion de la ville et champion de la municipalité. Je mange, comme dit le peuple, à deux rateliers; mais, vous le savez, deux rateliers d'aujourd'hui ne valent pas un ratelier d'autrefois.

A mon tour je lui dis que je ne gagnais rien dans la banlieue de Châlons, que j'étais inutilement allé dans le Franc-Lyonnais, et aussi inutilement dans la vallée d'Aspe; que j'allais dans la

Saintonge, pays dont mon oncle m'avait souvent parlé comme excellent pour les champions. Gardez-vous-en bien! me dit-il, les choses y sont aujourd'hui entièrement changées : les champions y ont tous l'épée rouillée, ils sont tous pauvres, et, pour vivre, la plupart sont forestiers à cheval, forestiers à pied[55], obligés, à chaque mutation du sénéchal duquel ils dépendent, d'aller de village en village lever l'impôt de son joyeux avénement[56].—Alors, j'irai dans la Bretagne, pays de ma grand'mère. —Encore pis : les champions y sont déconsidérés ; la loi n'y fait mention d'eux que pour les assimiler aux joueurs d'instruments, aux cabaretiers et autres gens indignes d'attester la coutume non écrite[57].—Eh bien! j'irai en Normandie.—Vous ne sauriez plus mal faire : c'est, à la vérité, une belle et riche province, mais où l'on ne connaît que la chicane, où les champions n'ont d'autre lance que la plume, où il n'y a d'autre lice que les tribunaux, justement appelés cohues[58], car on n'y fait pas peu de bruit. Champion forain, si vous voulez m'en croire, vous retournerez à votre banlieue de Châlons; vous ferez là, comme on dit, la guerre à l'œil. Quelque place vacante ne tardera pas à s'offrir : la maladie et la vieillesse ne tuent maintenant que trop de champions.

Montferrand est situé au milieu des vignes : nous bûmes tout le jour, toute la nuit. A l'aurore nous nous levâmes de table; je me rendis aux bons conseils de mon hôte, je pris la route de Châlons.

En quelques jours je traversai l'Auvergne, le Bourbonnais, le Nivernais, la Champagne, et me retrouvai au village de ma résidence. Championnette était en pleurs; elle me dit que notre maison et notre jardin venaient d'être mis au rôle de la taille. Cependant j'en avais toujours été exempté, on m'avait toujours considéré comme écuyer tenant noblement[59]; mais à ces assises, la paroisse ayant sans doute donné du vin trop abondamment aux répartiteurs[60], je fus imposé. Vainement je menaçai d'aller porter ailleurs mon épée de champion, vainement je réclamai; on n'en tint compte. Alors je remis les deux petits champions dans le bissac, je les rechargeai sur l'épaule, je donnai de nouveau le bras à Championnette; je laissai la clé sur la porte, et je partis.

Troyes m'attirait de toutes les manières, je résolus d'y aller. Arcis-sur-Aube, où je passai, tenta de me garder; il n'y eut sorte de propositions et de politesses qu'on ne me fît ; mais, mon épée me paraissant trop grande pour cette petite ville, je continuai ma route.

J'arrivai à Troyes dans une année de blé, de vin, d'abondance de tous les biens de la terre; la ville était dans la paix et la joie. Je me présentai à la municipalité; je demandai l'office vacant de champion de la ville. Je fus reçu avec bonté; on n'examina mes titres qu'autant de temps que la politesse le permettait; on me nomma à l'unanimité. Mes lettres allaient être expédiées, quand un échevin en fit suspendre pour quelques heures la signature. Il avait été gendarme, et il voulait voir par lui-même ce que je savais. Il m'invita à dîner. Après dîner, il prit deux épées courtoises[61] et m'en remit une. Sire échevin, lui dis-je, vous me toucherez une fois, deux fois, trois fois, et pas davantage. Sans se donner le temps d'ôter sa robe, il se mit en garde. Je me laissai toucher le nombre de fois que j'avais dit, ni plus ni moins. Alors je lui demandai la permission de le toucher à mon tour, et je l'atteignis à chaque botte, mais si légèrement, si doucement, qu'à chaque botte il s'élevait une contestation entre lui et moi. Je soutenais que je ne l'avais pas touché; il me soutenait qu'il avait été touché, et qu'il se tenait pour bien et dûment touché. Nous nous escrimâmes durant plusieurs heures avec tant de politesse de ma part, de plaisir de la sienne, qu'il alla faire sceller lui-même mes lettres, m'appelant Sarpédon, Hector, vrai et brave champion de Troyes.

Aussitôt je fus visiter les lices qui étaient près la cathédrale[62]. Elles ont aujourd'hui disparu; déjà dans ce temps elles menaçaient ruine; les clôtures du pourtour[63] n'étaient plus entretenues, et l'intérieur était couvert d'herbes et de ronces. Je rentrai tout attristé, et à l'instant je pris la résolution d'aller à Abbeville, où, devant les cours de justice, une des deux parties peut bien prouver son dire par un seul témoin, mais où l'autre partie peut aussitôt l'appeler en duel[64]. L'échevin me retint en me disant : Si la place du champion que vous allez demander est bonne, elle est occupée; si au contraire elle ne l'est pas, autant vaut rester avec nous. Il me donna plusieurs autres bonnes raisons. Je suspendis mon départ.

Je trouvai à donner quelques leçons d'escrime à des anoblis; je trouvai aussi à en donner secrètement à des moines qui voulaient faire comme ceux de Paris, résister de vive force aux réformateurs de leurs couvents[65]. Mais toutes ces ressources, d'ailleurs disproportionnées à mes besoins, furent d'assez courte durée. Les dents de mes cinq petits champions devenaient de jour en jour plus longues. Oh! Messires, vous ne savez pas comme moi que cinq petits champions mangent comme dix enfants ordinaires.

Un jour que l'échevin était venu faire des armes, il vit le dénûment de mon ménage. Mon cher champion, me dit-il, vous seriez un beau sergent, voulez-vous être sergent? Il y a, lui dis-je, des sergents de bien des sortes. Voulez-vous, reprit-il, être sergent à cheval, faire la police des grandes routes[66]? Championnette était présente. Non, dit-elle : mon mari, aux exécutions, se trouverait trop près de celui qui est pendu et de celui qui pend. Voulez-vous être sergent à pied, faire la police dans les villes et les villages[67]? Encore moins, lui répondis-je : dans certains lieux je serais obligé de couper les pieds, les mains, les oreilles, suivant la sentence du juge[68]. Voulez-vous être sergent à verge, sergent à bâton? Vous ne seriez pas obligé de répandre le sang, vous ne seriez obligé qu'à bâtonner les malfaiteurs condamnés; vous auriez cinq sous par fois; vous en auriez autant lorsqu'ils seraient bannis et que vous les bâtonneriez jusqu'à la porte de la ville[69], afin qu'ils se souvinssent bien de ne pas y rentrer. A quoi Championnette répondit noblement : Un champion frapper avec un bâton! Ma pensée fut la même; mais la langue des femmes est toujours plus légère.

Vous ne voudriez point, par conséquent, continua l'échevin, être sergent de paix[70]? — Ni sergent de justice[71]? — Ni sergent de querelle[72]? — Ni sergent messier[73]? Ni sergent prairier[74]? — Ni sergent franc[75]? — A toutes ces propositions, je secouais la tête.

Vous ne voudriez pas, j'en suis sûr, être sergent des bois[76]? Oh! certes non, dit la bonne Championnette; mon cousin, qui l'était, fut, un hiver, si bien dévoré par les loups, qu'ils ne laissèrent que l'épée. — Vous ne voudriez pas être sergent de fief, sergent d'arrière-fief[77]? — Non. — Et pourquoi? — C'est que je regarde au dessous d'un champion d'aller faire payer les cens et les rentes[78]. — Vous ne voudriez pas être sergent de sergent fieffé? Vous ne seriez cependant pas tenu de payer ses redevances, en certains lieux si considérables, qu'il donne au seigneur une grande marmite où l'on puisse faire cuire un bœuf[79]. Vous ne seriez tenu qu'au service militaire, et à porter la croix à la procession de Pâques-fleuries[80]. Non, répondis-je; toute l'année je voudrais faire la guerre. — Voudriez-vous être sergent de monastère[81]? — Non : un champion ne saurait jamais apprendre à sonner les cloches, à allumer les chandelles. — Voudriez-vous être, dans cette ville, sergent de l'officialité[82]? — Non, dit Championnette; je ne permettrais jamais que mon époux fît marier par force les jeunes garçons et les jeunes filles[83]. — Voudriez-vous être sergent de la cathédrale? — Oui! oui! répondit avec vivacité Cham-

onnette : je verrai mon mari marcher, l'épée au côté, à la tête de la procession[84], et le dimanche j'aurai une belle place à la messe et aux vêpres.

L'échevin avait un frère chanoine : je fus proposé et nommé à l'heure même. Mais ne pensez pas que j'aie été quitte de mes maux : car depuis on m'a souvent et très souvent tourmenté pour me faire chanter, pour me faire prendre la tonsure. Je m'y suis toujours courageusement refusé, même au risque de manquer de pain. J'ai voulu, je veux rester champion, et, s'il plaît à Dieu, mourir champion, me présenter en cette qualité à la porte de l'autre monde.

Malheureusement alors finira en moi, non la longue descendance, mais la longue suite des champions de Châlons.

J'avais envoyé mon fils aîné à Reims, où l'office de champion était devenu vacant, parce que celui qui en était pourvu s'était de sa tête ingéré, au sacre de Louis XI, de faire comme le champion du roi d'Angleterre à son couronnement, de défier au combat l'homme qui se croit plus digne de régner[85]. J'avais appris que la municipalité, craignant que Louis XI fût informé de cette démonstration illégale, avait destitué ce sot champion ; mais j'ignorais qu'elle l'eût banni, et qu'elle n'en voulût plus d'autre.

Mon fils, qui maniait admirablement l'épée, qui était rempli de courage, ne fut donc point placé. Cependant, comme le chanoine de Troyes frère de l'échevin l'avait recommandé à son ami, chanoine vidame de Reims, celui-ci lui fit apprendre bon gré mal gré à chanter, lui fit bon gré mal gré donner la tonsure, et bon gré mal gré le fit partir pour une petite collégiale où l'office guerrier de vidame a été, comme à Reims et comme à plusieurs autres cathédrales, changé en bénéfice ecclésiastique[86], dont mon fils se trouva bon gré mal gré pourvu.

Mon fils pleura en me l'écrivant ; je pleurai en l'apprenant, et, toutefois, il a dû s'en féliciter, car il a depuis nourri ses frères.

L'un s'était fait écrivain enlumineur ; mais le débordement de l'imprimerie le ruina. Ensuite il s'était retranché dans les manuscrits sur vélin ; bientôt l'imprimerie déborda sur le vélin[87]. Il s'était retranché ensuite dans les peintures enluminées ; l'imprimerie, par ses gravures représentant, soit des personnages, soit des paysages[88], soit des cartes géographiques[89], lui enleva encore cette ressource. Aujourd'hui il peut à peine gagner moitié de quoi vivre ; il dîne chez lui, mais il soupe chez son frère le vidame.

De même que mon second fils avait voulu lutter contre le nouvel art de l'imprimerie, de même mon troisième fils voulut

lutter aussi contre le nouvel art de l'artillerie à poudre. Il fit, pour des seigneurs obstinés dans les traditions paternelles, d'antiques mangonneaux, d'antiques chats, d'antiques truyes, d'antiques engins[90]. Les châteaux attaqués, défendus par ces antiques machines neuves, ne furent point pris, se défendirent mal, et mon fils n'en reçut et même n'osa en demander aucun paiement. Il se ruina; il dîne et il soupe chez le vidame.

Mon quatrième fils, faiseur d'arbalètes, et mon cinquième fils, faiseur d'escarcelles, vivent assez chichement pour vouloir soutenir ces deux états, dont l'un décline depuis un siècle, et l'autre commence à décliner[91]. Ils ne vont ni dîner ni souper chez le vidame; mais de temps en temps ils vont assez volontiers y déjeuner, car le vin y est meilleur que chez eux.

J'ai un petit-fils qui va y prendre ses quatre repas à la mauvaise saison; le reste de l'année il m'aide, avec sa jeune femme, à manger le revenu de ma sergenterie de la cathédrale. Il était à Reims avec son père quand il passa dans cette ville un fou de prince, père d'une fille belle comme un astre. Mon petit-fils fut épris de la jeune folle. On consentit à les unir. Ils avaient promis d'être fous, de faire monts et merveilles; mais, ne cessant de s'aimer, de se regarder, de soupirer, d'être toujours à eux, ils n'ont pas gagné de l'eau à boire. Il faut d'ailleurs convenir que, si le bon petit roi Charles VIII a bien traité ses fous[92], et même souvent ceux des autres[93], le roi actuel Louis XII n'en fait guère cas. Cet état décline, languit, est près de finir. Suivant mon petit-fils, c'est le grec renforcé de l'imprimerie qui le tue. Cela peut très bien être: car ce grec, cette imprimerie, tuent bien des états, et j'ajouterai qu'ils tuent aussi bien des plaisirs: les tournois, la quintaine, la paume, le palemail[94].

Un autre de mes petits-fils s'était fait gendarme de croisade; mais l'expédition n'est point partie, ne partira jamais[95], et il a été fort heureux d'avoir des éruptions à la peau réputées bonne lèpre. Il a été, par ce moyen, reçu dans une riche léproserie, où le nombre des lépreux diminue, où les revenus augmentent[96]. S'il n'a pas la vraie lèpre, c'est le plus heureux de la famille.

Cependant, Messires, quoique j'aie toujours été malheureux du malheur de mon état, du malheur de mes enfants et de mes petits-enfants, j'ai à tous autres égards assez heureusement parcouru ma longue carrière: c'est que Championnette et moi nous nous sommes toujours donné la main. Elle est, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, aussi bonne, aussi douce, aussi aimable que lorsqu'à l'âge de seize elle entr'ouvrait furtivement la fenêtre pour me voir passer, ainsi qu'elle me l'a avoué depuis, et qu'elle

l'ouvrait ensuite pour me voir encore lorsque j'étais passé. Le cœur de Championnette n'a pas été atteint par les années.

Oui, certes, Championnette fait mon bonheur; vous n'en douterez pas, si vous avez remarqué, comme moi, que dans les plus riches, les plus heureux états, il y a ordinairement de méchantes femmes, et, au contraire, que dans les plus pauvres, dans les plus malheureux, il y en a ordinairement de bonnes. Alors, je vous le demande, les champions ne doivent-ils pas avoir les meilleures?

Histoire XIV. — LE MARCHAND.

Denis Bordier, un des marchands de la ville les plus considérés et les plus riches, a voulu parler pour son état; les autres marchands y ont consenti. Il est venu ce soir d'assez bonne heure, et aussitôt que l'assemblée a été réunie, il a pris la parole.

Messires, a-t-il dit, j'étais encore au village, et encore tout jeune garçon, lorsqu'un orage m'amena fortuitement sous un grand chêne, où s'était aussi réfugié mon parrain, avec trois autres personnes. Mon parrain m'aimait beaucoup; je lui appris que dans quelques jours je devais partir pour Troyes, que j'allais être marchand. Garde-toi de cela, me répondit-il aussitôt en me saisissant vivement au bras comme pour m'arrêter : tu te ruinerais, tu reviendrais, tu ferais comme trois frères que je connais, qui s'appellent, l'un André, l'autre Joseph, l'autre Boniface.

André prit le commerce du blé; il n'avait pas d'expérience. Il ne savait pas que dans certaines villes on ne peut acheter de blé la veille du marché, il en acheta; on le lui saisit[1]. Ensuite il remplit tous ses magasins; mais les grands vassaux, plus maîtres dans leurs provinces que le roi dans son royaume, défendirent l'exportation[2], par la crainte imaginaire d'une famine, en sorte que les grains entassés dans la province où était André se gâtèrent, tandis que dans les provinces voisines on périt de faim : André fut obligé de vendre son blé à perte. L'année suivante la circulation devint libre entre les provinces; mais elle ne le fut plus entre le royaume de France et les autres royaumes[3], et André, qui avait de nouveau acheté du blé, fut obligé de perdre encore. Acheter cher, vendre à bon marché, n'est pas un commerce qu'on puisse faire long-temps. André revint bientôt :

il ne lui restait plus rien. Son oncle le reçut chez lui, et, quelques années après, le fit son héritier.

Joseph prit le commerce de vins; mais, outre que les grands vassaux gênaient la circulation du vin comme celle du blé[4], Joseph manquait aussi de connaissances locales, et souvent il vit ses futailles saisies aussitôt qu'il les avait fait déposer sur la halle. Quand il se plaignait, les échevins voulaient bien quelquefois lui montrer les chartes de la ville, d'après lesquelles il n'était pas permis d'y introduire des vins tant que les habitants en avaient à vendre[5]. Comme étranger, il payait d'ailleurs plus cher de courtage[6]; de plus, quand il chargeait son vin, il payait encore, comme étranger, le droit de chargeage[7]; et si son vin n'était pas dans des futailles reliées à larges barres, il fallait l'entonner dans ces futailles de forme légale[8]. Joseph se ruina; il revint aussi. Toutefois, comme il était beau garçon, il épousa la jeune héritière d'une petite ferme, et, de même que son frère, il se remit à labourer.

Boniface préféra le commerce des bestiaux. Il allait de Troyes à Lyon. Un jour il fut rencontré, vers les marches de la Champagne, par les troupes qui tenaient pour le duc de Bourgogne: tous ses bestiaux lui furent pris. Il voulut recourir au capitaine; mais celui-ci, ajoutant la raillerie au déni de justice, lui dit: Quoi! vous avez encore votre robe fourrée de peau d'agneau[9], et vous prétendez que ce sont mes gens qui vous ont détroussé! Allez, ils sont vrais retondeurs, vrais écorcheurs[10]; sûrement ce ne sont pas eux : ils ne vous auraient rien laissé. Boniface revint comme ses deux frères; mais il avait eu la prudence de ne vendre que la moitié de son bien: il se remit à labourer l'autre.

Si tu doutes, continua mon parrain, de la vérité de ce que je te dis, voilà André, voilà Joseph, voilà Boniface; ils sont là devant toi, un heureux hasard semble les avoir fait trouver ici pour te dissuader de prendre l'état le plus malheureux.

Ni ce que put encore me dire mon parrain, ni ce que purent me dire les trois anciens marchands ses cousins, qui ce jour-là étaient venus le voir, ne m'empêcha de partir. Je m'étais promis d'être plus sage, plus heureux qu'eux. Je prenais d'ailleurs, moi, le commerce de la mercerie. Effectivement, j'entrai chez un bon et honnête marchand mercier, à qui il tardait de sortir de son état : car, aussitôt que je fus à la fin de mon apprentissage, il acheta une maison de campagne, me fit épouser sa fille, et me céda son fonds de commerce.

Mais mon histoire ne finit pas là. J'étais établi dans la même rue, dans la même maison où je suis établi encore. Il entra chez moi un vieux marchand florentin; il fit quelques emplettes, et

manfia à s'asseoir. Je voulus montrer devant lui que je n'étais s un des plus ignorants ; je lui dis que la science du comm... ait fait bien des progrès en France. Il se mit à rire, de ce... lien si gai, si long, et surtout si expressif, qu'il finit to... r vous faire perdre contenance. Je le priai instamment de ... ndre en quoi ce que je venais de dire était si risible. Après tre long-temps fait presser, il me parla ainsi : J'ai quitté les aires, et, puisque vous désirez si franchement la vérité, vous rez, et en peu de mots. Les marchands français, vous n'ê... commerçants : par mer, du côté de l'Océan, ce sont les pa... ls, les Portugais, et un peu les Anglais, qui font votre nmerce[11]; par mer encore, du côté de la Méditerranée, ce sont Italiens[12]; par terre ce sont les Flamands[13], et, si vous vou-, un peu aussi les Allemands[14]. Les marchands français, vous tes que des détaillants, que des revendeurs.

Ces derniers mots m'ouvrirent les yeux, et aussitôt, pour ca-er ma honte, je résolus de m'associer avec une maison étran-re. Je connaissais depuis quelque temps un marchand anglais, and et beau parleur, sans doute fils d'une mère de Gascogne ou Normandie, pays qui ont si long-temps appartenu à l'Angle-re[15]. Il m'avait plusieurs fois proposé de m'intéresser au char-ment de son vaisseau : cette fois il m'y trouva tout disposé. us nous associâmes par acte légal; et me voilà sur mer avec n associé. Nous avions un sauf-conduit de l'amiral de Fran-[16]; mais, sur les côtes de la Saintonge, il fallut en prendre un tre de l'amiral de Guyenne[17]. Nous avions payé quatre livres r tonneau[18]; il fallut en payer encore autant[19], car l'amiral de yenne était bien loin de se croire inférieur à l'amiral de Fran-. Nous entrâmes dans la Gironde ; il fallut payer encore quatre rdis ou un sou[20] par tonneau pour aller plus avant. Un com-ssaire se présente afin de voir si nous n'étions pas gens de erre : il fallut lui payer quatre livres. Notre pilote était de rdeaux ; il n'en fallut pas moins se laisser conduire par celui la ville, et lui payer cinquante-quatre hardis. A Blaye, nous nes obligés de déposer notre artillerie et nos armes : il fallut yer quatre hardis par tonneau. Arrivés à Bordeaux, il nous lut, tous tant que nous étions, avant de débarquer, prendre un let du maire, et chacun payer deux livres. Un fourrier ou hé-rgeur vient poliment nous indiquer un logement : il fallut lui nner deux livres. Mais ce n'est encore rien. Le matin, mon as-cié et moi voulûmes aller prendre l'air ; on nous arrêta prison-ers de guerre, pour être sortis avant que la cloche de sept ures fût sonnée. Mon associé fut obligé de payer sa rançon ;

quant à moi, je prouvai que j'étais Français[21], Champenois, du bailliage et banlieue de Troyes. Cela devait me suffire, et cela me suffit. Nous étalâmes nos draps; vinrent les inspecteurs, qui, après les avoir mesurés, furent sur le point de les confisquer, par défaut de concordance entre les dimensions anglaises et les dimensions françaises[22]. Nous ne pûmes presque rien vendre pendant les deux premières semaines, ni même pendant la troisième, qu'on nous avait accordée comme un dernier terme, après lequel on nous força à nous rembarquer[23]. Aujourd'hui, je le sais, toutes ces prohibitions, tous ces droits ont été abolis, et on voit fraterniser ensemble marchands français et marchands anglais. Il y a plus : les marchands français sont bien accueillis dans les ports de France quand ils transportent leurs marchandises sur des vaisseaux anglais, de même que les marchands anglais sont bien accueillis dans les ports de l'Angleterre quand ils transportent leurs marchandises sur des vaisseaux français[24]. En tout parfaite réciprocité; mais je vous parle non de ce qui est, mais de ce qui était. Mon associé et moi fîmes nos comptes : j'en fus pour mon temps, mon mal de mer et mon tiers de mise.

J'allai porter successivement l'argent qui me restait à des marchands espagnols et à des marchands portugais, en leur proposant de faire société avec eux. Ils me répondirent les uns et les autres à peu près de la même manière. Nous ne manquons pas d'argent, me dirent-ils; voyons si, à d'autres égards, votre association nous procurerait beaucoup d'avantages : c'est un calcul à faire. D'abord, s'il y a guerre entre votre nation et la nôtre, nos marchandises et nos personnes continueront à être sous la sauvegarde du roi[25]; bien plus, si notre vaisseau fait naufrage sur les côtes de France, il continue à nous appartenir[26]. Ensuite nous n'avons pas à craindre que les officiers de votre fisc nous considèrent comme épaves; nous sommes d'un pays qui n'est pas inconnu[27]. Ainsi nous devons de droit être aubains[28], et, toutefois, nos successions ne deviennent pas pour cela des aubaines[29] : car, d'après les privilèges qui nous ont été accordés, nos donations, nos testaments, sont dans tout le royaume valables après notre décès, tout comme ceux des aubains ou étrangers qui meurent à Bordeaux[30], à Toulouse[31]. Si nous plaidons, nous avons pour juges les conservateurs de nos privilèges, le doyen de la cathédrale, le sénéchal ou le bailli de la province[32]. A la vérité, lorsque nous ne faisons point partie des hanses ou compagnies de commerce françaises, nous payons sur certaines rivières quelques droits de plus[33]; à la vérité encore, lorsque les Français et nous, dans certaines villes, sommes en concurrence pour l'achat de

ises étrangères, les Français, à égalité de prix, ont la
e[34]. Nous ne pouvons vendre qu'en gros, nous ne pou-
lre qu'aux jours de foire[35]; cela doit aussi entrer en
ompte; mais il n'y faut pas faire entrer le formariage,
sommes obligés de payer lorsque nous nous marions[36]:
ue nous n'ayons pas une grande confiance dans les fem-
delà des Pyrénées, nous en avons encore moins dans
i deçà; en d'autres mots, nous ne voulons pas nous
France. Calcul fait, tous ces légers désavantages, et
autres, ne compensent pas celui de vous associer à nos
au secret de nos affaires. Je me retirai.
archands italiens, me dis-je, ont autant et peut-être
rivilèges[37] que les marchands espagnols ou portugais.
cié anglais m'avait mis en relation avec deux marchands
es. Je leur offris mon argent et ma société; je fus reçu
verts. J'étais appelé seigneur par mes associés, et mon-
par leurs gens, ce qui flattait beaucoup mes oreilles
ises. Toutes nos opérations ne furent qu'une suite de
ı confiance et ma joie ne cessaient de s'accroître. J'écri-
femme de vendre le restant de notre fonds, et de m'en
prix. Elle n'y fit faute. Ma mise, mes profits doublè-
nauvaise arithmétique, me disais-je, que l'arithméti-
ise! Elle est toujours contre l'associé; l'arithmétique
est toujours pour. Enfin nous avions tant gagné, que je
ma part; mes associés me dirent que rien n'était plus
le lendemain ils disparurent. Ils crurent que je ne sau-
rouver Lucques. J'y arrivai plus tôt qu'eux; ils en
é informés, car ils étaient descendus à l'église des Do-
, où ils s'étaient mis en sauve-garde[38]. De là ils me fi-
un huitième, ensuite un sixième, ensuite un quart.
onde se récria sur une probité aussi extraordinaire: car,
nt les honnêtes gens de la ville, ils peuvent vous faire
re, soit en demeurant dans leur asile, soit seulement
nt. Effectivement, j'appris en même temps que la jus-
lie[39] n'était pas, comme la justice de France, claire,
ourte et bonne: j'acceptai. Bientôt le climat, le cha-
firent tomber malade. La médecine d'Italie ressemble
à sa justice: elle n'est ni claire, ni simple, ni courte,
Je repartis pour la France, purgé, saigné de toute ma-
vins à Troyes. Il me tardait surtout de connaître celui
ait mon ancienne boutique. Je me glisse dans les bou-
ui n'en sont pas éloignées, et, pour n'être pas reconnu,
nblant, comme tous les étrangers, d'y chercher et de ne

pas y voir de mouches[40]. Enfin je me hasarde à avan
perches qui soutenaient les montres des draps[41] o
cesseur. Mon beau-père m'aperçoit, sort, court m'
l'aune à la main ; or l'aune de Troyes, vous le savez, c
courte que celle de France[42], est bien plus aisée à
pus éviter les deux premiers des vingt coups, nomb
de cette correction, en même temps de notre pays
état. Ma femme avait couru après mon beau-père ; e
genoux et m'y fit mettre. Je fus pardonné, réintégré,
jour je vendis du drap avec la même aune qui, peu
paravant, avait servi à un autre usage. Il est bon de v
mon beau-père avait acheté mon fonds et continué à
mon commerce, qui était redevenu une seconde fois
redevint une seconde fois le mien, et qui l'est enco

Cependant mon beau-père ne se fiait pas tellement
messes de me fixer à Troyes qu'il ne me fît souvent
Entre autres personnes qu'il employa, un de ses amis
ment arrivé des Pays-Bas, où il avait long-temps d
me voir et me proposa de retourner avec lui dans
qu'il appela son pays, qu'il loua outre mesure, tai
parla du mien bien différemment. Mais, pour lui répo
vais déjà plus qu'il ne fallait.

Beau sire, lui dis-je, peut-être avec un peu d'hun
fondez pas la France de Charles V avec la France
VIII, le commerce du temps passé avec le commerc
présent. Vous parlez de routes : quelles plus belles
les nôtres, qui partout sont aujourd'hui si bien con
bien pavées avec de gros carreaux de grès, au comp
par cinquante toises, comme aux environs de Paris[4
parlez de ponts : quels plus beaux ponts encore que
Voyez ceux qu'on vient de faire sur la rivière de l'Au
bre de près de trente[44]; celui de Narbonne, qui a coû
livres[45]; celui de Paris, qui, dit-on, coûte ou coûten
vingt fois autant[46] ! — Vous parlez de canaux : nous
lui de la Loire et du Cher[47]; nous aurons celui de la
la Loire proposé depuis Charles V[48], on va le faire, j
jà fait.

Et c'est, je crois, à remarquer : les marchands fra
avec plaisir, en passant et en repassant, les taxes qu
cialement destinées à ces différents travaux[49], aux
drauliques[50] surtout : car ils savent que, si le com
pieds sur la terre, il a des ailes sur l'eau.

Vous dites avec raison, ajoutai-je, que les plus bea

ques, les meilleurs canaux, sont les rivières, et qu'en où il y a tant de ces canaux, tous sont obstrués par les . Je suis fâché que vous n'ayez pas, comme moi, com- la Loire; vous n'auriez pas manqué de vous rappeler certains châteaux vous aviez payé :
uid de sel, 6 deniers; — Par muid de blé, 4 deniers; meau de vin, 4 deniers; — Par millier de douves, 8 — Par fardeau d'ognons, un cent d'ognons; — Par far- ulx, un cent d'aulx; — Par bœuf, par vache, 1 denier; nouton, par porc, 1 obole; — Par cent de poissons, un — Par cent pesant de cire, de suif, d'épicerie, d'a- 4 deniers; — Par fardeau de peaux, 4 deniers; — Par le laine en suint, 4 deniers; — Par gibbe ou charge de peuvent porter six chevaux, 2 sous; — Par fardeau re, 4 deniers; — Par meule non percée, 2 deniers; — le pesée, 4 deniers; — Par paire de roues de charrette. s; — Par fardeau de toute espèce de métal, 4 deniers[52].
m'auriez enfin dit que les péages sur cette rivière enle- x marchands au moins le dixième de leurs marchandi- ais je vous aurais répondu par ce peu de mots : Ces droits uns modifiés, amoindris, les autres supprimés, et j'au- té et j'ajouterai qu'aujourd'hui cette belle rivière est ement délivrée des forts châteaux qui l'ombrageaient, ore que son cours a été débarrassé des moulins, des éclu- chaussées[54]; j'ajouterai aussi que l'Eure vient d'être avigable[55], et, avant tout, que la Seine va l'être jus- ges[56]. Je le congédiai en lui disant : Messire, vous me les Pays-Bas pour modèle; moi, je vous propose la

ni de mon beau-père me dépêcha bientôt après un de s, qu'il avait ramené avec lui du même pays. Comme il galement inconnu, il feignit de revenir du Levant, et, elques moments d'entretien, il me dit : Maître Bordier, du parler de votre activité et de votre industrie. Si vous n'en croire, vous iriez commercer aux Echelles. J'y ai ie commercé assez long-temps. Je n'y retournerai plus, op âgé; mais vous, en quelques années, vous y décu- otre fortune, et avec plus d'apparence vous la centuple- essire, lui répondis-je, le commerce français, comme le femme, écoutait autrefois, au coin du feu, les rela- voyageurs et des navigateurs étrangers; aujourd'hui il ient de suivre le sillon que lui a tracé Christophe Co- surtout celui que lui a tracé Vasco de Gama[58]. Il désire

porter en France des perroquets[59]; mais il y désire '
porter des épiceries, et gagner lui-même les quatre
écus que tous les ans nous donnons aux marchands
Votre Méditerranée, ajoutai-je en riant, est au j
cul-de-sac. Si j'avais à changer ma boutique, je ia
Nantes, à la Rochelle, à Bordeaux, enfin sur les bc
céan; mais pour rien au monde je ne quitterais la trui
Messires, c'est mon enseigne.

Mon beau-père me rendit alors toute sa confiance;
tièrement rassuré par ces épreuves et par quelques
je ne pense pas qu'il ait voulu m'en faire subir encr
velle quand il m'envoya, il y a quelques années, le
ne riche et honorable famille, qui vint me consultei
qu'il avait d'entrer dans le commerce. Je lui parlai fr
je lui fis voir, suivant l'expression de notre métier, i
l'envers de l'étoffe. Voici en toute vérité ce que je lu

Sire Alain, vous pourrez bien mieux vous décider à
ne pas être marchand quand je vous aurai donné q
tions sur la nouvelle science commerciale.

D'abord, c'est à la nouvelle science commerciale
fluence que sont dues les opinions actuelles du clergé
pas qu'il n'ait depuis long-temps favorisé le com r
accorder des indulgences à ceux qui se rendraient au
mais il lui interdisait[64], et aujourd'hui il ne lui inte
ports et les villes des mécréants[65]; je dirai plus, ado
antique haine contre toute espèce d'esclavage et de serv
ne tolère pas la traite des nègres, du moins il n'ex
pas ceux qui la font[66].

C'est encore à la nouvelle science commerciale, à s
ce sur les conseils des rois, que sont dues les excellen
la prévoyance que décèlent les derniers traités de co
les nouvelles trèves commerciales[68], ou traités de co
poraires, notamment avec l'Angleterre[69]. Si l'on me
si l'on me répétait que les Anglais, en politique, ne s
plus habiles[70], je répondrais que ce peuple ne manq
dant pas d'une certaine finesse commerciale et diplom
n'invente pas que durant ce siècle il a voulu que la
troupes d'une croisade proposée par le cardinal de
fût prise, non sur les finances de l'état, mais sur les
ses anglaises qu'on devait aussi embarquer[71]; je n n
non plus qu'il vient d'établir des consuls à Pise[72], et qu
chands ne s'en trouvent pas plus mal.

Je pense que l'habile administration des douanes

nds ce savant jeu d'ouverture et de fermeture des porance, qui fait, suivant le besoin, baisser, hausser le ırées ou des marchandises, les rend, suivant le bebondantes, plus rares, est due à la nouvelle science e, et que c'est encore par un effet de son extension que a lieu aussi dans les douanes intérieures[74], lorsque, esoin, l'administration générale considère les diveres comme divers petits états séparés formant le grand ıume. — Quand le gouvernement, faisant exclusivepar telle ou telle ville[75] le fleuve du commerce exend, de pauvre et languissante qu'elle était, opulente e, c'est la nouvelle science commerciale qui le dirige. nouvelle science commerciale qui le dirige quand, périence du temps, il favorise, interdit le commerce res de Genève[76]; établit, supprime, rétablit les foin[77]; place, déplace, replace habilement sur divers me il lui plaît, les foyers les plus actifs du commerce es. — L'habile disposition des nombreux foyers du ıtérieur, des foires, aujourd'hui espacées de quatre en s[78], il faut l'attribuer encore à la nouvelle science e.

i attribuer aussi les nombreuses institutions de nos les nombreuses désuétudes. Parmi les unes et les auous rappellerai que les plus notables : Institution de éciaux de commerce, tels que celui des prud'hommes tribunal modèle qui va faire tomber les anciens triıicipaux de commerce[80], par conséquent et plutôt rdes des foires[81], par conséquent et plutôt encore ceux merciers[82], qui se croient les rois des marchands.— Lyon d'un change ou bourse[83], à l'instar des chan[4], de la bourse d'Anvers[85], de l'estrade de Londres[86]. on de nouveaux courtiers avec de nouvelles attribuıstitution d'une plus sévère police à l'égard des clercs [8]. La peine de la prison pour dettes est aujourd'hui omme pour les autres, également comminatoire[89].— l'une plus sévère police à l'égard de ces petits marıulants dont tout le magasin est sur leur inventaire ng bâton où flottent leurs rubans, leurs légères dras légères toileries[90]. — Institution en même temps moins sévère relativement aux étoffes, que les marouvaient pas, qu'ils peuvent aujourd'hui presser, ais-

e de ne vendre qu'aux halles[92], de ne vendre cer-



taines marchandises qu'à certains jours [93], qu'à ce
res [94]. — Désuétude des priviléges des marchands a
villes de ne payer nulle part ni entrée, ni octroi, ni
— Désuétude du privilége de plusieurs villes d'em
les marchands de certaines marchandises passent ou
avoir déchargées, sans les avoir offertes aux habitant
suétude du privilége d'arrestation. La première anné
trai dans le commerce, je fus péniblement surpris de
lui un marchand faire saisir au collet par ses deux f
des et jolies demoiselles, un jeune marchand qui étai
teur [97]. — Désuétude des farces et des jeux aux foires
dire commerce de plus en plus vivant. — Désuétude
gardes [99], c'est-à-dire sûreté du commerce de plu
grande.

Que ne puis-je dire aussi désuétude des droits fé
posés au commerce avant qu'il naquît, qui long-temp
péché de naître, qui retardent sa croissance depuis qu
Il faudrait que les seigneurs voulussent enfin renoncer
vement sur les marchandises apportées aux foires de
res [100]; qu'ils n'interdissent plus tout achat jusqu'à tan
préposé ait élevé un énorme gant au milieu du peuple [1
modérassent le droit d'étalage, qui, dans certains lieu
huit deniers par tente, ou d'une chandelle par pied car
par la tente, quand ce sont des chandelles qu'on vend [1
modérassent aussi le rouaige ou perception sur les rou
des marchands qui portent les marchandises sur des c
de ceux qui les portent sur des chevaux, de ceux mêm
portent sur le dos [103]. Alors les seigneurs attireraient
chands dans leurs terres; ils enrichiraient les habitants;
richiraient. Mais, disons-le, la nouvelle science com
s'est jusqu'ici arrêtée à la porte des châteaux.

La nouvelle science commerciale s'est même arrêtée à
du conseil du roi quand il a concédé à l'amiral de Grav
écus pour cent sur les draps d'or ou d'argent entrant à l
quand, au profit d'un particulier, il a imposé une douane
nouvelle science commerciale est entrée toute-puissante
seil du roi quand il a réduit à une seule monnaie les
monnaies des provinces [105]. Elle n'y est cependant pa
toute-puissante quand le conseil n'a pas déployé toute l
royale pour réduire à l'unité les divers poids et les dive
sures [106].

Sire Alain, soyez en sûr, si cette idée, conçue dans
couronnée [107], absolue pour le bien comme pour le mal,

, malgré les cris de la routine et des petites spéculations lo-
, à prédominer, aussitôt le commerce français montera au
ier rang. On dit : commerçants espagnols, portugais, ita-
, flamands, allemands, français, anglais[108] ; on dira : com-
ants français, espagnols, portugais, italiens, flamands, al-
nds, anglais. Le commerce français, depuis qu'il a perdu
ues Cœur, ses habiles et nombreux facteurs, sa maison
idide, où les chevaux étaient ferrés d'argent[109], n'a plus de
à opposer à celui de Fourques d'Augsbourg[110] ; alors il en
d'aussi grands et de plus grands. Le commerce français, dont
iouvements progressifs ont changé le prix de tant de cho-
[11], libre alors dans ses mouvements les plus habituels, de-
dra bientôt un géant, qui, ainsi que l'empereur, tiendra le
e dans sa main[112].
ependant, Messires, ne vous hâtez pas de croire que ce jeu-
omme qui était venu de la part de mon beau-père me de-
der des conseils ait pris aussitôt l'état de marchand ; il y a
ontraire renoncé : c'est que je terminai avec lui comme je
inerai avec vous. Malgré le haut degré de science et de pro-
ité auquel s'est maintenant élevé le commerce, lui dis-je et
dirai-je aussi, je n'en ai pas moins l'intention de recouvrer
doucement les dettes de mes livres obligatoires[113], ensuite
e retirer. Eh ! pourquoi ? me demanda-t-il et me demande-
vous. Parce que, lui répondis-je et vous répondrai-je, au
actuel je ne vois que marchands excommuniés ou qui ont
uru l'excommunication, qu'emportent les obligations passées
le sceau de l'officialité[114] ; parce que je ne vois sur la porte
Église que marchands banqueroutiers, un cierge à la main,
essant tout haut devant le peuple leur déconvenue[115]. Eh !
quoi tant de manque de parole, tant de manque de foi ! Parce
, où nous étions autrefois dix, nous sommes cent ; où nous
is autrefois cent, nous sommes mille[116] ; parce que tout le
de veut être marchand ; parce qu'on ne nous croit pas, parce
n ne veut pas nous croire les plus malheureux.

HISTOIRE XV. — L'HOTELIER.

n grand nombre d'états s'habillent de la même manière dans
la France. Entre autres, les hôteliers sont toujours en bon-
lanc, pourpoint blanc, chausses blanches, tablier jeté sur



Henriette, qui était un peu plus jeune que mo
me dit-il, tu vois qu'elle n'est pas des plus la
tu veux demeurer avec nous et avoir une bon
quelques années elle sera ta femme. Le veux-
nait de recevoir la confirmation; son front éta
du bandeau du saint crême[4]. Henriette étai
nocente; Henriette était charmante. J'avais pr
déjeuner ajoutait à la chaleur de mon sang; ce
semblait un paradis où saint Pierre était sur la
ma réponse. Tu fais bien, me dit l'oncle d'Her
pas mieux gagner de l'argent en mangeant
faire le métier de ton père, être un malheureu
serais bien avancé quand, un beau matin, tu t
ou jambe, car c'est le moins. Estropié au ser

s dix-sept, dix-huit ans, elle en eut seize, dix-
années l'avaient merveilleusement embellie : ses
arrondies, colorées, comme ces beaux fruits pen-
hes des arbres qui attirent les désirs de tous ceux
. Tout le monde trouvait Henriette aimable, tout
nait, la caressait, et il s'en fallait bien qu'elle s'en
à moi, j'enrageais, et j'avais de la peine à contenir

s personnes qui venaient habituellement à l'hôtel-
unes argoulets[5] me portaient le plus d'ombrage,
tais bien qu'ils venaient moins pour le bon vin ou
e que pour voir Henriette. Je ne leur faisais pas les
nais il ne daignaient pas y prendre garde. Enfin,
un d'eux était en disposition de vouloir embrasser
qu'elle ne se défendait pas comme une fille d'hon-
re m'emporta au point que, saisissant sur les four-
lon rempli de sauce bouillante, j'en coiffai l'argou-
voulut prendre son parti. Il y avait encore un au-
y courus; Henriette y courut plus vite. Je m'enfuis
n fermant à clef la porte sur moi. C'est ainsi que je
cette jeune coquette, qui entendait faire de moi
ent et commode; mais elle n'avait pas encore trouvé
il s'en fallait bien.
rez : Pourquoi sacrifier à un mouvement de jalou-
un riche établissement? Eh! d'ailleurs, dans cer-
oit-on donc être jaloux? Ah! je vous entends, Mes-
ur des femmes n'est pas fait pour nos ménages. Je
ce qui en est; mais, quant à moi, je n'ai jamais
ne consentirai jamais à ma honte.
déclaré à l'hôtelier de Saint-Pierre avant de sortir
erie, un jour qu'Henriette, voyant que ses minau-
coquetteries me faisaient souvent pâlir ou rougir,
tre-Sous, tu mets quelques grains d'épices dans
pour les rendre meilleurs, par la même raison je
quelque grain de jalousie dans notre ménage. Ce
ta au point que je lui répliquai d'une manière toute
oique je ne fusse pas encore son mari. Henriette,
rs, alla se plaindre à son oncle, qui vint me faire la
dit qu'un hôtelier jaloux était encore plus ridicule
e; qu'il espérait que les réflexions, l'âge et la ma-
draient plus raisonnable. Ne l'espérez pas, lui ré-
on, jamais à cet égard je ne changerai. Je sais main-

écrits les douze mois du calendrier ; on y lisait
les jeûnes des avents, du carême, des vigiles ; l
doubles, les abstinences. Des dictons d'astrologi
marquaient les autres jours : Méfie-toi des co
taureau, sois sobre ; Garde-toi de la malice d
sobre ; de la colère du lion, de la piqûre du s
bre ; Purge-toi, fais-toi saigner, sois sobre ; Jo
sobre ; Jour critique, sois sobre. Tous ces dicto
tin[7], mais en latin vraiment de cuisine, que
tous. L'année entière devenait un carême per
des semaines où on ne préparait que des légu
du poisson ; d'autres où l'on ne préparait qu
des œufs ; d'autres où l'on ne préparait que des
Quel dommage, disions-nous

ous, me dit un matin le chef de cuisine, notre mai-
ous les jours plus austère; s'il veut tant faire maigre,
s il fasse maigre d'archevêque. Depuis long-temps
is ni pâté de poisson, ni coulis de poisson, ni gelée
ni arbalète de poisson, ni brochet à la galantine, ni
u bénite, ni civet d'huîtres, ni lait lardé, ni froma-
s, ni pâté d'œufs, ni œufs rôtis à la broche, ni fro-
crême frite, ni beurre frit, ni beignets de riz, ni
igues, ni beignets de sauge, ni beignets de fleurs[10].
, mon ami; bientôt je ne vaudrais plus à faire la cui-
treux. Adieu! je ne sais où je vais, mais je m'en vais.
que ne s'inquiéta guère de la désertion de son chef
l le remplaça par le sous-chef, et nous montâmes
elon. Mes camarades furent réjouis de cet avance-
le fus pas. Quand enfin notre archevêque et ses com-
vinrent au point de ne manger à collation que des ra-
de ne vouloir à dessert que des lectures pieuses, je
maison serait ma perte; je devins tout triste.
ble de malheur, depuis long-temps le marchand de
vait plus repassé par Lyon. Un vendredi, jour de
pensais à lui sans espérance de le revoir, il entra tout
ourus l'embrasser de bien bon cœur. Qu'as-tu, pauvre
? me dit-il; tu es maigre; je ne te vois pas content. Je lui
je n'avais pas lieu de l'être, et je lui en lui en dis la
dit-il alors, en se tournant vers un ami qui l'accom-
ut emmener avec vous ce jeune homme à Dijon, et
ervice du duc de Bourgogne. L'ami du marchand de
chargea volontiers de cette commission, comme un
tait sûr de bien la remplir. Nous partîmes; et véri-
notre arrivée à Dijon, je fus admis dans la saucerie

férence entre le palais archiépiscopal de Lyon et la
rgogne! Nous y entrâmes la nuit. De larges fanaux
s portes et les allées[12]. Je ne sentis pas la marmite
, la soupe des pauvres, le gril des sardines[13]. Un
agnificence, éclataient de toute part. L'argenterie y
ondante que les cailloux aux bords du Rhône. On
avait cinquante mille marcs[14]; je n'ai jamais voulu
'y en eût pas davantage. On n'y buvait pas moins de
grosses piècesde vin par an[15]: jugez quelle devait y

ce qui me frappa le plus, ce fut, dans les cuisines,
gravité du chef, toujours assis sur sa haute chaise à

bras, où il donnait solennellement ses ordres, tenant une longue cuiller de bois, avec laquelle il goûtait, san sa place, les divers mets qui étaient sur les fourneaux marmites, avec laquelle en même temps il faisait la p qu'il apercevait des négligents, des paresseux, et sur mands[16]. L'ami du marchand de moutarde me préser jestueux chef; j'en fus très gracieusement accueilli. que cet ami était lui-même présenté par le hérault de Bourgogne, dont la figure toute joviale était di de Bonne-Nouvelle, que lui avait donné le duc, en avec du vin, suivant l'usage[17].

Je tâchai autant qu'il m'était possible de plaire à tou entre autres au maître saucier[18]. Aussi ne cessa-t-i moigner sa bienveillance par des enseignements pa jour il me prit affectueusement à son côté, et il Sous, puisque tu veux être mon élève, il ne tiendra que tu sois un habile cuisinier; mais sache d'abord qu arts ont leurs règles, et que celui de la cuisine a comme les autres; toute la différence est qu'elles son breuses et plus difficiles. Attention donc, mon ami, a

Tu sais ou tu dois savoir que le repas se divise or en cinq parties, appelées services ou mets[19]. Le pr appelé aussi l'entrée[20], n'exige ni grande peine ni gra s'agit d'ouvrir ou d'exciter l'appétit: on sert des limons, ses, des fruits tendres, des salades[21]. Mais il n'en est du second mets, composé de pâtes, de brouets et de

Les pâtes ou graves d'écrevisses et d'amandes[23], les volaille, les pâtes d'amandes à la crême, les brouets, viandes macérées, cuites, pilées, mêlées avec du bo mandent sans doute beaucoup d'intelligence, mais moins que les potages. Attache-toi surtout aux potage la base des repas, et leur infinie variété annonce leur in

Je ne parlerai pas des potages au riz, à l'avenat, à l à la fromentée, au millet, aux herbes, aux légumes[25]. bonnes femmes savent les faire; mais les potages au f moutarde[26], deviennent plus difficiles; les potages de n les potages de chair pilée, les potages de tripes, les pommes, de poires, de coings[28], deviennent encore p les. Tes potages sont succulents; cela ne suffit pas: ils le goût, il faut qu'ils contentent la vue. Il faut, suiva pèce, les teindre chacun d'une couleur différente. Il fa les servir sur la table de manière que les potages blan jaunes, verts, rouges, dorés[29], offrent, par leur dispos

rmonie de couleurs. Examine la manière dont les jeunt jouer ensemble celles de leurs ajustements. Quel oût! Elles étudient, étudie aussi la nature.

, je retins bien; je me mis à l'ouvrage. C'était à voir bon maître saucier, toujours sur mes talons lorsque plat, me guidait, me rectifiait, me corrigeait; comu'il s'apercevait que je mettais à profit ses leçons, il me frappait sur l'épaule, m'applaudissait de toutes s! Courage! me disait-il, le duc de Bourgogne, on l'a evient plus souvent à tes plats qu'à ceux des autres; e ton nom, tu es sûr de ta fortune. J'étais animé, trans- cessais de faire, de refaire, de m'essayer, de m'inin, au dire des plus difficiles, je n'avais presque plus ndre, lorsque la guerre, si funeste aux arts, vint ar-rogrès.

uelque temps on nous enseignait tous à monter à chele coup de hache, le coup d'épée, le coup de lance. a m'amusa et me plut; mais il n'en fut pas de même e dit que c'était pour entrer en campagne. On me dit de l'échansonnerie, de la boulangerie, de la somaient leurs drapeaux, et servaient aussi le duc dans mme dans les cuisines[30]; on me dit qu'il était souvent boulangerie, la rôtisserie, la saucerie surtout, avaient une bravoure qui avaient changé la chance de la ba- e dit que je devais être bien aise de pouvoir ainsi on me dit enfin que je ne devais pas être en peine, quatre chirurgiens de la maison du duc[31] le suivaient

lis que je n'étais pas gentilhomme, ainsi que mon ph Quatre-Sous l'annonçait assez. N'importe, me reout est bon en temps de guerre; il ne s'agit que d'être , mais trop tard, je reconnus que je m'étais encore que la place de cuisinier-saucier de Charles le Témépas le fait d'un homme de paix tel que moi. La peur résolus d'aller au loin faire les sauces d'un autre.

i me confier? Mes camarades se seraient moqués de tait pas sûr qu'on me permît de remercier et de me

te des plats entamés qui avaient été servis sur la table rtenait aux pauvres, mais celle des plats entiers apes officiers[32]. Certains jours de l'année, le prédica-ier, le maréchal ferrant, avaient aussi, de droit, cer-. Ces diverses personnes les vendaient, et ordinai-

rement c'était moi, le plus jeune, le plus coureur, qu'on chargeait de cette vente.

Les hôtelleries, comme vous vous en doutez bien, étaient mes débouchés; j'avais eu occasion de faire une connaissance particulière avec l'hôtelier de l'Aigle-Noir. Je lui contai mon cas; il le trouva fort inquiétant, et me dit que mon projet de me retirer n'était pas sans danger. Mais, tiens, ajouta-t-il après avoir gratté quatre ou cinq fois la tête avec son bonnet de drap blanc[34], j'ai ton affaire, celle de mon cousin, et même, je crois, celle de ma cousine. Va-t'en à Montereau chez mon cousin, l'hôtelier de la Tour-d'Argent, qui a besoin en même temps d'un cuisinier et d'un gendre. Tu es frais, d'une bonne tournure; tu conviendras, j'en suis sûr: vas-y sur ma parole. Un moment! lui dis-je: votre cousine est jeune, jolie, gentille; ce n'est pas avec une pareille enseigne que j'entends achalander l'hôtellerie. Je veux une femme laide, qui n'aime ni à regarder ni à être regardée, ni à gracieuser ni à être gracieusée. Je lui dis comment j'étais déjà sorti d'une hôtellerie, et comment je craignais d'entrer dans une autre; enfin je lui parlai comme au marchand de moutarde. Peste! dit alors en riant l'hôtellier de l'Aigle-Noir, quel garçon si prudent! Tiens, ajouta-t-il, je n'ai pas vu ma petite cousine, mais j'ai ouï dire qu'elle était à peu près telle que tu la désires. Pars, et pars sans différer, de crainte d'être prévenu par quelque autre jeune garçon aussi prudent que toi: car, je le vois, nous sommes dans le siècle de la finesse et de la prudence. Je partis, je courus, j'arrivai bientôt.

Je fus bien reçu à Montereau par l'hôtelier de la Tour-d'Argent; mais sa fille Paulette me parut laide au delà de ce que je pouvais désirer pour mon entière tranquillité. Toutefois je gagnai sur ma contenance, sur mes yeux et sur ma langue de n'en rien témoigner, et je lui fis même quelques compliments en voyant les nombreux ustensiles d'étain et de cuivre dont brillaient tous les murs. Elle me parut aussi un peu âgée pour moi. Je n'en témoignai rien non plus; mais son père devina ma pensée. Il alla chercher un petit livre en parchemin où étaient écrites les dates des naissances et des décès de toute la famille[35]. Savez-vous lire? me dit-il. Oui, lui répondis-je, pourvu que la lettre soit grosse. Il se trouva qu'elle était très menue. On lut; je comptai par mes doigts l'âge de Paulette. D'après l'année de sa naissance portée dans le petit livre, il se trouva qu'elle n'avait pas encore dix-huit ans.

J'arrêtai alors mes conventions, et je me mis à l'ouvrage. La Tour-d'Argent ne fut pas désachalandée par ma faute. On ne

it pas mauvaises les mêmes sauces que le duc de Bourgo-
ouvait bonnes.
s savez que le troisième service ou troisième mets est
sé du rôti à la sauce[36]. Je fis des sauces à la cannelle,
oix muscade, à la moutarde, à l'ail, des sauces froi-
les sauces au persil, au vinaigre, des sauces chaudes,
ices d'enfer[37], des sauces aux bourgeons, des sauces aux
, des sauces aux prunes, des sauces aux mûres, des sauces
sins, des sauces au genêt, des sauces aux roses, des sau-
fleurs[38]. Les gens de Montereau et des environs aiment
up les sauces : les sauces me gagnèrent tout le pays.
unicipalité me chargea de son repas de corps; elle me
autant que la municipalité de Paris paie le sien, quarante
Si je fus content, on ne le fut pas moins. Au lieu de tein-
ivant l'usage, les sauces chacune d'une couleur différen-
les teignis comme les robes des échevins, mi-parties de
t de bleu[41]. Ce repas fit le plus grand honneur à l'hôtelle-
a Tour-d'Argent, et y attira encore plus de monde.
ndant je m'accoutumais peu à peu à la figure de Paulette.
ouvais m'accoutumer à son caractère rude et difficile; mais
ais patience; je pensais que je n'aurais du moins rien à
e des argoulets. Elle eut vingt-un ans. Je lui dis alors
it temps de nous marier et de commencer notre établis-
; elle me répondit pour la première fois de sa vie, d'un
doux, qu'elle ne s'y opposait pas. Son père ne s'y opposa
plus; mais, lorsqu'on publia les bans, il y eut une oppo-
ce fut celle d'un pauvre praticien qui vivait d'oppositions
iages[42], et qui prétendit que j'avais été parrain à la con-
n d'un jeune enfant dont Paulette avait été marraine[43].
mes bientôt que cet homme voulait quelques tournois.
s lui donnâmes; aussitôt il se désista.

allâmes à l'église. Notre cortége fut assez nombreux :
ons accompagnés de plusieurs hôteliers, parents ou amis
beau-père, portant tous le bouquet sur l'oreille[44]. Quand
, après m'avoir fait les demandes de consentement, les
Paulette, et lui dit : « Paulette Le Gris, veux-tu Joseph
Sous, qui cy est, à espoux et mari, si Dieu et sainte Égli-
cordent[45]? » Elle répondit oui avec un son de voix qui
u fond de son cœur et qui alla au fond du mien. En-
ajouta sans timidité, sans hésitation, sans le secours du
qui ordinairement souffle ces paroles[46] : « Je te prends
spoux et mari, et te promets que je te porterai foi et
le mon corps et de mes biens; et cy te garderai sain et

malade, en quelque estat qu'il plaise à Dieu que tu sois; ne pour pire, ne pour meilleur, je ne te changerai jusqu'à la mort[47]. » Et lorsque, mettant l'anneau au premier doigt de sa main, je lui dis: « Paulette, de cet annel je vous honore », et, le passant ensuite au second doigt, je lui dis encore : « Paulette, de cet annel je vous épouse », et enfin, le passant au troisième doigt, j'ajoutai : « Paulette, de mes biens je vous dote »[48]; elle reçut l'anneau et les pièces de mariage d'un air affectueux qui étonna toute la famille, réjouit le clergé ainsi que les assistants. C'est la seconde fois que Paulette me parlait gracieusement. Depuis, elle ne m'a parlé que de cette manière, et n'a gardé son ancien ton rude qu'avec les autres.

De retour à la maison, mon beau-père me paya la dot de sa fille en belles pièces d'or. Mon gendre, me dit-il ensuite en riant, allons maintenant nous mettre à table, et surtout bon appétit: car, tu le sais, les frais du banquet, suivant la coutume, ne sont pas sujets à rapport[49]. Nous étions déjà tous rangés et prêts à nous asseoir; voilà un seigneur, sa dame, ses pages, qui arrivent, s'arrêtent devant l'hôtellerie et descendent. Il n'y avait pas à hésiter. Le seigneur et sa dame s'assirent à ma place et à celle de Paulette. Ils mangèrent notre repas de noces, qui put à peine leur suffire à eux et à leurs gens. Ils payèrent; ils repartirent. Nous préparâmes un nouveau repas, nous chantâmes, nous dansâmes.

Le lendemain, mon beau beau-père me dit : Quatre-Sous, dès ce matin tu ne peux plus demeurer à Montereau. Les hôteliers de la même famille, pour vivre en amitié et en paix, doivent se provigner d'une ville à une autre. Tu as une suite de villes à habiter avant de te fixer à une ville de résidence royale, où, comme je l'ai dans la tête, tu tireras parti des airs de cour que tu as appris à la saucerie du duc de Bourgogne. Commence par Moret, Fontainebleau ou Nemours; ensuite pu pourras aller à Pithiviers, ensuite à Chartres, et enfin à Blois, Amboise ou Tours[50]. Il n'y avait pas à répliquer, je ne répliquai pas; il fallait partir sur l'heure même, emmenant avec moi Paulette, qui, sachant d'avance à quoi s'en tenir, avait tout préparé.

Aucune des villes où nous passâmes ne nous plut jusqu'à Pithiviers, qui nous parut fait pour nous, et pour lequel il nous parut que nous étions faits.

Pithiviers est situé au milieu des rivières, des étangs et des forêts; le pays abonde en toute espèce de poisson et de gibier. Les lapins blancs[51] et les perdrix rouges que le bon roi René a apportés en France[52] y ont singulièrement multiplié; en outre,

c'est le pays des canards. Je ne manquai pas non plus ni de hérissons, ni de plongeons, ni de hérons, ni de butors, ni de cigognes, ni de grues[53]. Ç'aurait donc été ma faute si je n'avais pas satisfait le goût des gens de Pithiviers pour la venaison, le rôt des connaisseurs, le second rôt[54], le quatrième mets.

Vous tous qui m'écoutez, Messires, vous vous imaginez que le second rôt est d'une préparation simple. Je vous assure, moi, qu'il est d'une préparation assez difficile. Vous ne vous doutez peut-être pas combien il faut avoir l'œil exercé pour déterminer à quel point la viande qu'on va mettre à la broche est ou n'est pas assez bouillie[55], à quel point ensuite elle est dans sa plus belle dorure. Vous ne vous doutez peut-être pas non plus de la difficulté de bien épicer, de bien parfumer, de bien aromatiser le lard dont on veut se servir pour la barder ou pour la larder[56]. Ce rôt, croyez-m'en, est difficile; toutefois, à Pithiviers, on voulait bien trouver qu'il ne l'était pas trop pour moi. On n'était pas d'ailleurs moins content des autres mets. Je vous dirai aussi que, mettant à profit les nouvelles traductions des livres de cuisine italiens[57], j'avais grand soin de joncher la table de fleurs[58] et de parer le plafond de rameaux d'arbres d'où pendaient les fruits[59].

Ma petite fortune était en bon train; je ne pensais pas qu'elle fût sitôt arrêtée. J'aurais toutefois dû voir que des gens étaient intéressés à ce qu'elle le fût : mon hôtellerie ne pouvait être continuellement pleine sans que les autres ne fussent vides. Les autres hôteliers, ne pouvant faire aussi bien que moi le quatrième mets, trouvèrent plus facile de me faire quitter la ville.

Regardez-moi bien, Messires. Assurément je ne suis pas des plus beaux, mais je ne suis peut-être pas non plus, à votre avis, des plus laids. Et bien ! les hôteliers de Pithiviers firent courir ou du moins accréditèrent le bruit que j'étais le Diable, qui, sous forme humaine, y était venu tenir hôtellerie. J'eus de la peine à couper racine à cette imposture : il fallut m'adresser au juge, homme d'âge et de science, et il fallut que, par sentence bailliagère, le juge déclarât que j'étais de chair et d'os. Du reste, Messires, on ne doit cependant pas trop blâmer la sollicitude des habitants de Pithiviers et de leur maire, qui s'était mis à leur tête. Les gens instruits savent qu'il n'est malheureusement pas sans exemple que le Diable ait tenu des hôtelleries[60], servies par de petits diables et de petites diablesses qui avaient pris la forme et les habits des valets et des chambrières[61]. Nous étions étrangers ; je suis un peu noir, Paulette n'est pas trop blanche : nous fîmes naître des soupçons.

Bien que j'eusse prouvé qui j'étais, je n'en fus pas moins obligé de quitter Pithiviers. Ma famille et moi étions poursuivis partout; mais, j'en conviendrai, c'était ordinairement d'une manière plus gaie que méchante. Quand je passais avec ma voiture, on disait : Voilà le Diable et son train. Quand Paulette passait, on disait : Elle est laide comme une diablesse. Quand je passais avec Paulette et mes deux filles, on disait : Voilà le diable à quatre. Si un étranger ne voulait pas aller à une autre hôtellerie et qu'il s'obstinât à vouloir aller à la mienne, on lui disait : Eh bien ! allez au Diable. À la halle, lorsque je marchandais quelque chose en concurrence avec un autre acheteur, il disait au marchand : Je ne vous en donnerai pas une obole de plus; j'aime mieux que le Diable l'emporte. Ces plaisanteries devenant tous les jours plus insupportables, nous terminâmes nos petites affaires, et un beau matin, après avoir décroché notre enseigne, nous dîmes adieu à Pithiviers.

Je voulais aller dans les provinces où réside la cour, dans le Blaisois, dans la Touraine, et je tirais Paulette de ce côté. Paulette, au contraire, voulait aller dans la Champagne, et elle me tira de ce côté, et elle fut la plus forte. Voici d'ailleurs son raisonnement, bien digne de la fille de l'hôtelier de la Tour-d'Argent. Chaque pays, me dit-elle, a un goût général pour un mets favori : la Bourgogne aime les sauces, le Gâtinais le rôt; la Champagne, je l'ai toute ma vie ouï dire, aime les pâtisseries. Vous ferez aux Champenois de bons pâtés, et aux Champenoises des tartes qui ne seront pas moins bonnes : ou dans ce pays il n'y aura pas un double, un angelot[62], ou vous l'aurez. Je ne résistai plus. Nous prîmes la route de la Champagne.

Nous passâmes à Château-Landon. Je voulais m'arrêter à Château-Landon, Paulette ne le voulut pas; je voulais m'arrêter à Sens, elle ne le voulut pas; à Villeneuve, elle ne le voulut pas. Paulette a un grand cœur : elle ne voulut s'arrêter qu'à Troyes, où nous vînmes prendre l'enseigne des Trois-Singes.

Nous achalandâmes surtout notre nouvelle hôtellerie par les pâtés. Nous en fîmes de grands, d'excellents, qu'on nous paya comme grands, comme excellents. On nous paya les pâtés à la graisse et aux épices jusqu'à huit sous[63]. En outre, je fis toute sorte d'autres pâtés : des pâtés de cerfs[64], de grands, de très grands pâtés, renfermant, au milieu de rangées d'oisons, un agneau ou un chevreau farci[65].

Du reste, ce ne sont point ces grandes pièces de four qui montrent le talent du cuisinier; ce sont des pièces plus délicates, les tartes. La pâtisserie des tartes, personne ici ne l'ignore, fait

dinairement les honneurs du cinquième mets ou dernier ser-
ce, qu'on appelle aussi la fruiterie[66]. En divers temps, on m'a
mandé à Troyes des tartes à double visage, des tartes aux
erbes, des tartes aux feuilles de rose, des tartes au riz, des
rtes aux citrouilles, des tartes aux cerises, des tartes aux châ-
ignes, des tartes à l'avoine[67], des tartes faites avec toute espèce
'herbes, de fleurs, de grains, de légumes, de fruits[68]. J'ai
oujours satisfait à toutes ces demandes, et à bien d'autres.

Je n'ai pas été plus embarrassé quand, pour les repas de corps,
our les repas de magistrature, de cléricature, de noblesse ou
'autres états, il m'a fallu varier les décorations des pâtisseries,
gurer tantôt des balances, des mains de justice; tantôt des
glises, des monastères; tantôt des donjons, des tours, des châ-
aux[69], des écussons, en crème frite[70]. Il va sans dire que je ne
ai pas été non plus quand il m'a fallu teindre, ou, suivant l'occa-
ion, blasonner les crèmes par lesquelles ordinairement se ter-
inent les repas[71]. J'entends les repas des simples bourgeois:
ar chez les riches, les hauts bourgeois, chez les grands sei-
neurs, lorsque la compagnie est passée dans une autre salle, on
ert les épices de chambre[72], les confitures sèches ou liquides,
es oublies[73], les dragées, les sucreries, qui figurent des fleurs
e lis[74], des couronnes, quelquefois de plus ou moins grandes
eprésentations d'hommes ou d'animaux[75], dont chacun casse
t prend la partie qui lui convient le plus. On sert encore et en
nême temps les vins de Corse miellés[76], de l'hypocras fait avec
l'excellent vin bien sucré, bien aromatisé de cannelle et de gi-
ofle[77]. Enfin, on donne à laver les mains avec de l'eau rose
u de l'eau à la fleur d'orange[78].

Sans que je vous le dise, vous voyez maintenant qu'il faut,
our être hôtelier, savoir préparer les différentes parties d'un re-
as, qu'il faut être en même temps cuisinier, pâtissier, confitu-
ier, épicier; et cela ne peut encore suffire, vous allez voir.

Lorsque j'arrivai ici, les hôteliers de cette ville, presque tous
tablis à la porte de la Madeleine[79], dédaignaient les autres
ortes. J'allai m'établir à celle des Croncels[80], et je prouvai que
e n'avais pas le plus mal choisi. Plusieurs d'entre eux avaient
oulu avoir de grands corps d'hôtellerie; ils n'avaient eu que de
randes granges : la construction en bois n'admet pas d'habita-
ion à développements d'architecture, mais elle admet les habi-
ations fraîches, riantes, jolies. Dès les premiers jours même
e me représentai en imagination une hôtellerie de grandeur
noyenne, en bon air, en belle vue, bâtie, non pas avec des pou-
'es, des solives, tantôt maladroitement cachées dans le plâtre,

tantôt maladroitement plâtrées, mais, au contraire, se montrant franchement, et, par leur peinture aux couleurs de mon enseigne, se détachant du blanc des murs, dont l'éclat attire aux hôtelleries les voyageurs, comme aux pigeonniers il attire les pigeons. Telle je me la représentai, telle je la fis faire, telle vous l'avez vue et telle vous la voyez encore. Je fis entourer ma cour de montoirs[81] de toutes les hauteurs, pour toute sorte de chevaux et de mules, pour les personnes de tous les âges, de tous les états, et au milieu je fis élever un grand poteau à lanterne[82]. Je fis raviver les Trois-Singes de mon enseigne; je leur fis mettre à la bouche, à l'un une grosse pomme, à l'autre un gros raisin, à l'autre un gros melon, afin que l'on eût l'air de bien manger chez moi; et, prenant le milieu entre ceux qui font attacher leur enseigne au haut du pignon [83] et ceux qui la font attacher sur la porte, je la fis attacher à la hauteur la plus convenable.

Vinrent les ameublements. Ah! que de dépenses, que de peines! Au jour actuel, le voyageur qui entre dans une hôtellerie veut entrer chez lui, ou du moins chez un ami; s'il paie bien, il a raison. Toutes mes cheminées étaient glaciales; je les fis garnir d'une élégante boiserie s'ouvrant au besoin, se fermant de même, se confondant alors avec les lambris[84]. Je plaçai de grands lits à ciel suspendu[85] dans les chambres de parade; j'y plaçai aussi plusieurs nouvelles chaises qui, vous le savez, suivant que leurs cornes sont ou ne sont pas tendues de draperies[86], deviennent de belles niches ou redeviennent de simples chaises. Dans les chambres moins nobles, je mis de solides lits à coffre[87], de solides chaises à coffre[88]. Dans les salles, je mis grand nombre de formes, d'escabelles[89], et, ce que les voyageurs aiment encore mieux, des images, pour attendre plus patiemment les heures des repas. Je les fis venir de Tours[90]; je les fis placer sur velours[91], dans de beaux cadres, et, comme je ne suis rien moins que jaloux de ma science d'hôtelier, et que je ne crains rien moins que de la faire connaître, je dirai qu'une bonne hôtellerie ne peut se passer d'une arche de Noé, avec tous les différents animaux qui à travers les ouvertures passent leur tête, qui chantent, qui crient ou qui bêlent[92]; d'une tour de Babel avec ses canonnières et ses canons[93]; des principaux patriarches avec l'habit bourgeois de la Champagne et le chapelet au bras[94]; d'un crucifiement, avec un bon larron dont l'âme est reçue par un ange, et un mauvais larron dont l'âme est fouettée par un diable[95]; enfin des douze mois de l'année, l'un semant, l'autre moissonnant; l'un taillant la vigne, l'autre vendangeant; l'un tuant un cochon, l'autre s'asseyant devant une bonne table[96].

J'aurais pu sans doute me passer de tranchoirs d'étain[97], et m'en tenir, comme dans bien des hôtelleries, aux tranchoirs de bois[98]; je ne le voulus pas: les beaux et brillants tranchoirs soutiennent dignement la haute pile de tranches de pain blanc et de pain de seigle[99] qu'on met, à table, devant les riches voyageurs. Par la même raison, toujours et à tous les services, je voulus donner des écuelles[100] d'étain fin, jamais des écuelles de poterie, des écuelles de bois. Il va sans dire que je fis emplette de petits et de grands couteaux, de couteaux-dagues pour trancher[101].

Que me manquait-il? Que manque-t-il alors aux gens de mon état? Des voyageurs, des hôtes, allez-vous dire. Eh bien! je puis vous assurer que, lorsqu'on a tout bien disposé pour les recevoir, ils ne manquent pas et qu'ils ne m'ont jamais manqué. Mais là surtout est notre malheur: car nous sommes obligés de prendre le temps comme il est, les gens comme ils sont, les hôtes comme ils viennent. Pouvez-vous, par exemple, me contester que, dans les villes où les bourgeois ont le privilége de ne pas loger les gens de guerre[102], force soit aux hôteliers de les loger; et alors nous voyons entrer chez nous les gendarmes et leurs archers, suivis de leurs cousteliers, qui avec leurs grands couteaux[103] coupent et tranchent nos jambons, nos flèches de lard, nos provisions, sans se mettre en peine qui paiera.

Vous pensez peut-être qu'il n'y a pas de gens plus malencontreux? Ah! vous n'avez pas tenu hôtellerie, vous n'avez pas logé de soudoyers à pied. Nos tables d'hôte sont en général à deux sous par repas[104]; ils n'ont guère par jour que deux sous de solde[105], et comme ce n'est pas bonnement proposable à des hommes qui ont combattu ou qui ont couru tout le jour de se contenter d'un seul repas, c'est nécessairement à l'hôtelier à se contenter de la moitié de ce qui lui est dû. Il y a pour nous encore des gens plus malencontreux: il y a les soudoyers licenciés, les soudoyers sans solde[106], qui ont vendu leur cape, qui n'ont plus que leur épée.

Mais, en fait de gens que nous recevons, ce ne sont pourtant pas les pires. Dites-moi, si vous voulez, et j'en demeurerai d'accord avec vous, que les ministres de la justice criminelle sont nécessaires; que le bourreau de Paris, durant les troubles de l'Université, alla à cheval, en habit ecclésiastique, dépendre les deux clercs que le prévôt avait fait pendre[107]; que, durant les troubles des Armagnacs, il était un des chefs de la halle[108]; dites même que dans le monde il est ordinairement qualifié de maître[109]; mais je ne pense pas que les bourreaux de province puis-

sent se comparer à lui ; et cependant vous ne sauriez imaginer quelles sont dans les hôtelleries leurs exigences. Dernièrement je m'avisai de dire au bourreau d'une ville voisine, qui faisait mettre chez moi tout par grandes écuelles et qui voulait être servi à la salle, que les sergents se contentaient bien de manger à la cuisine. Il me répondit arrogamment que les sergents n'avaient par an que dix livres de solde[110], et que lui, ne fît-il que pendre, il avait quatre livres par pendu[111]. Ne me confondez pas, ajouta-t-il, avec ces petits bourreaux qui n'ont que six livres de pension[112], qui sont obligés pour cinq sous de vous couper une oreille[113].

Il y a plus, nous avons à cet égard des débats même avec les voleurs qu'on emmène. Grand nombre d'entre eux disent qu'ils sont avocats, médecins, capitaines, et quand nous ne voulons pas les croire, ils nous demandent s'il n'y a pas des voleurs dans tous les états. Du reste, la plupart sentent qu'ils n'ont pas beaucoup de repas à faire ; ils les font longs, et les paient bien.

Les excommuniés, pour lesquels il faut avoir une salle, ou du moins une table à part[114], ne sont pas non plus toujours fort traitables : les excommuniés débiteurs[115] ne veulent pas manger avec les excommuniés usuriers, les excommuniés libertins avec les excommuniés larrons, les excommuniés controversistes avec les excommuniés libertins. J'ajoute, les excommuniés controversistes[116] ne veulent pas manger entre eux. Du reste, je ne vous le cacherai pas, je ne vous cacherai rien ; nous sommes bien, fort bien payés par les excommuniés, et j'ai remarqué même que les excommuniés pour fausse monnaie[117] ne m'en ont jamais donné que de bonne.

Mais vous recevez aussi de grands seigneurs? Assez rarement, vous répondrai-je, et d'ailleurs, outre que leurs forts et fougueux chevaux démolissent les légères cloisons de nos écuries, leurs oiseaux et leurs chiens nous empêchent presque toujours de dormir. — Mais vous recevez aussi des chanoines? Plus rarement, vous répondrai-je encore. Toutefois il en vient, et, sans remonter plus haut que la semaine passée, il en descendit chez moi douze armés jusqu'aux dents. Je ne les fis payer que comme gendarmes ; et voilà que, lorsqu'ils furent partis, j'apprends que c'était un chapitre en voyage, à qui les statuts, comme ceux du chapitre de cette ville, permettaient de marcher en armes[118]. Ils furent assez fins pour ne pas laisser voir qui ils étaient, et moi, à qui deux d'entre eux avaient demandé, l'un un potage au chenevis[119] pour se réchauffer, l'autre un pigeon au sucre[120] pour se désenrhumer, je fus assez sot pour ne pas voir qu'ils ne pouvaient

être que des chanoines. — Mais vous recevez des moines aussi? Il faut, vous répondrai-je, distinguer: des moines rentés quelquefois, des moines mendiants très souvent, beaucoup plus souvent que nous voudrions.

Il n'y a pas long-temps que je dis à un jeune Augustin que j'avais bien traité, et qui se remettait en chemin sans me payer: Père, voulez-vous bien vous charger de trois messes, je vais vous rendre le surplus en argent, comme il est juste. Il me répondit qu'il avait déjà promis ses messes pour plusieurs mois. Du moins, ajoutai-je, quand vous serez arrivé, quelques oraisons pour moi et ma famille. Il me répndit qu'il s'était déjà aussi engagé pour beaucoup de prières. Alors la colère me prit. Eh! mon Père, croyez-vous donc qu'on donne les denrées? La livre de pain coûte 3 deniers,—La pinte de vin 4 deniers,—La pinte de moutarde 20 deniers,—Le boisseau de sel 5 sous,—La livre de poivre 4 sous, — La livre de cannelle 30 sous, —La livre de lard 10 deniers,—La paire de pigeons 30 deniers,—La paire de perdrix 5 sous,—La voie de bois 18 sous,—Le sac de charbon 2 sous, — La livre de chandelle 1 sous[121]. — Croyez-vous, lui dis-je encore, qu'on nous fasse gratuitement le service de l'hôtellerie? Les gages de mon cuisinier sont de 100 sous, ceux de mon valet de 50 sous, ceux de ma servante de 30 sous[122].

Priez Dieu pour moi, Père! ajoutai-je d'un ton à ne pas être refusé; priez Dieu! Alors le valet d'écurie et le porte-chape qui va porter les repas en ville[123], enhardis par mon exemple, s'approchèrent, et, d'un ton aussi résolu que le mien, lui demandèrent, comme à titre de pourboire, un psaume pour chacun; il promit tout, et cette fois nous ne fûmes pas dupes.

Messires, vous ne songeriez pas sans moi aux assises tenues dans les hôtelleries[124], et qui, je l'avouerai, nous sont honorables et profitables: car ce n'est pas sans quelque plaisir que j'entends le juge commencer ainsi l'enquête: Cejourd'hui....., en l'hôtellerie où pend l'enseigne des Trois-Singes[125]... Je n'entends pas avec moins de plaisir que les témoins sont taxés à deux, à trois sous; les procureurs à six sous, les avocats à douze, les rapporteurs à vingt-quatre[126]. Alors nous sommes donc heureux? Alors, au contraire, nous sommes très malheureux: car alors, pour recevoir cette tourbe[127], nous manquons ou nous sommes toujours sur le point de manquer de provisions.

Notre malheur a voulu que, dans plusieurs villes, les règlements ne nous permissent pas d'acheter plus de trois boisseaux de blé à la fois[128], que nous manquassions de pain; notre malheur a voulu encore que, dans d'autres, nous manquassions de

viande ; qu'il ne fût point permis aux bouchers de tuer avant la première messe, excepté pour les grands seigneurs et les hauts bourgeois[129] ; mais, comme les bouchers refusent de nous en croire sur la qualité de nos hôtes, nous sommes obligés de faire quelque gratification de leur part, de donner en leur nom notre argent, ce qui de toutes les obligations de donner est la pire.

Dans d'autres villes nous sommes encore plus embarrassés quand ce n'est pas jour de viande. Quand c'est jour de poisson[130], nous ne trouvons rien au marché. — Mais pourquoi, les hôteliers, ne vous levez-vous pas aussi matin que les bourgeois? — Nous nous levons aussi matin, et plus matin. — Mais pourquoi n'allez-vous pas aussi matin au marché que les bourgeois? — Parce que les lois municipales veulent que nous n'y allions que lorsqu'il est ouvert depuis une heure[131], lorsque tout ce qu'il y a de meilleur est vendu.

Que Dieu préserve d'ailleurs un hôtelier de se promener sur les avenues aux heures où les gens des campagnes portent les vivres[132] ! il soulèverait toute la ville contre lui.

Cependant il est parvenu à acheter quelques provisions. L'inspecteur, le visiteur, le regardeur[133], demande à voir son panier. Il y trouve de la volaille maigre, il la confisque, il fait bien ; il y trouve du gibier trop faisandé, il le confisque, il fait très bien. Mais pourquoi confisque-t-il aussi la bête qui ne porte pas la blessure de la flèche, du plomb d'arquebuse[134], ou les traces du lacet? N'y a-t-il donc pas des paroisses où les habitants ne peuvent chasser, si ce n'est à coups de pierre ou à coups de bâton[135]? Et alors la bête, pour porter sur son corps l'empreinte de sa mort ignoble, en est-elle moins saine, moins grasse, moins bonne?

De quelle manière, avec quoi, avec quelles espèces nous sont payés tant d'avances, tant de peines, tant de soins, tant de sollicitudes? Avec les plus vieilles, les plus méchantes espèces. Quand quelqu'un a un tournoi d'argent rogné ou fêlé, il dit à son ami : J'aurais peut-être quelque peine à le faire passer ; allons le manger à l'hotellerie.

Maintenant, vous me demanderez comment il y a des gens qui veulent être hôteliers? En vérité, je ne sais ; mais je sais fort bien et je vais vous dire comment il y a des gens qui ne veulent pas l'être. Paulette m'a donné deux filles : l'une s'appelle Laurence, l'autre Angèle. Quand Laurence fut nubile, il se présenta le fils d'un blanchisseur de toiles, jeune homme rempli de bonnes qualités. Je lui accordai Laurence, à condition qu'il prendrait mon hôtellerie. Il vint demeurer chez moi, pour voir si mon état pourrait lui convenir. Au bout de quelque temps, il me dit

qu'il serait volontiers mon gendre, mais qu'il ne serait jamais hôtelier, et voici ses raisons : Je trouve d'abord, me dit-il, que vous ne pouvez vous faire bien payer, tandis qu'on vous fait ou qu'on peut vous faire bien payer. Chez vous un homme entre avec fracas ; il vient dépenser, il amène ses amis. Quand il est sur le point de partir, voilà qu'il se trouve sans argent. Vous avez, à la vérité, le droit de retenir son cheval[136] ; mais, comme ordinairement les chevaux jeunes, gras, bien harnachés, appartiennent aux gens riches, et les chevaux vieux, maigres, mal harnachés, aux gens pauvres, vous n'usez pas de votre droit, vous laissez aller le cheval, et vous faites bien. A la vérité aussi vous pouvez retenir le maître[137] ; mais, après que vous l'avez nourri tant qu'il lui a plu, voilà qu'un beau matin il rompt ses arrêts, et qu'il en est quitte pour une légère amende[138]. De plus, les gens de la ville qui sont venus manger à votre hôtellerie vous doivent-ils, vous ne pouvez judiciairement exiger de paiement que jusqu'à cinq sous[139].

Au contraire, c'est vous qui devez ; vous ne pouvez payer le vin que vous avez acheté, parce que vous n'êtes pas payé de ceux qui l'ont bu : vous êtes mis en prison. Vous voulez en sortir, vous voulez faire cession de biens : la loi le permettrait à tout autre ; vous êtes hôtelier, elle ne vous le permet pas[140]. Mais ce n'est pas tout.

Aujourd'hui l'inspecteur municipal est venu ; il a feuilleté, il a examiné votre registre des voyageurs[141] avec un visage sévère qui a visiblement porté l'inquiétude sur le vôtre. Ce soir viendront les archers du prévôt ; ils voudront savoir qui loge dans l'hôtellerie. Ce sont, leur dira-t-on, d'honnêtes archers, d'honnêtes gentilshommes, qui ont leur nom écrit ou sur leur collet[142], ou sur leur ceinture[143], ou sur le bas de leur robe[144] ; ce sont d'honnêtes marchands qui ont leurs lettres de passage pour passer dans tous les pays, villes et ports[145] ; ce sont d'honnêtes bourgeois qui ont leur sauf-conduit du parlement[146] ; ce sont d'honnêtes dames avec leurs estafiers, qui ont leurs lettres de sauve-garde en français et en latin[147]. Ils ne vous croient pas ; ils prennent prétexte de faire leur charge pour entrer et pour se mettre à boire. Vous avez été tourmenté la nuit, vous l'êtes encore plus le jour par ces essaims de percepteurs de droits sur les vivres[148], qui toujours bourdonnent à votre porte, par ces nuées d'étalonneurs du roi, d'étalonneurs du prévôt, d'étalonneurs de la ville, d'étalonneurs du haut justicier[149], qui tous se présentent avec leurs étalons, et qui, sous prétexte d'inspecter, de vérifier vos mesures, veulent aussi, comme les archers, entrer et boire

Je passerais cependant tout cela si je n'avais remarqu
nière peu mesurée et souvent insolente avec laquelle le
gers, les voyageurs, vos hôtes enfin, vous parlent, ta
vous leur préparez vos paroles, que, pour ainsi dire,
leur apprêtez, que vous les leur assaisonnez de toute la
possible. Chez moi, au contraire, quand j'ai bien blan
les des deux côtés, je parle aux acheteurs comme bon m

Enfin, me dit-il en terminant, il convient aussi à v
de quitter votre état et de prendre le mien; il convient
et à son teint de quitter vos cuisines, vos brasiers,
dans les prairies de la Seine, au milieu de ses jeunes
gnes, désenrouler, enrouler les toiles de Champagne [1],
les gazons, fouler les fleurs, montrer la belle taille que
avez apportée de Provence. Ma fille se taisait, mais el
l'air de ne pas être d'un avis contraire. Je consentis à
riage. Il n'y a pas grand mal, me disais-je; mon hôtell
pour mon second gendre; je n'attendrai pas long-temps.

Angèle, qui avait un an de moins que sa sœur, fut
marier. Parmi les jeunes gens qui prétendaient à sa m
tinguai entre autres le fils d'un bahutier, appelé Bap
était d'une jolie figure et qui paraissait avoir le cœur for
Je lui promis Angèle, mais à condition qu'il prendrait en
temps mon hôtellerie. Il vint chez moi, il se mit à l'essai.
tarda pas à me faire ses plaintes. Dans votre hôtellerie,
il, je suis toujours poursuivi par des propos de table,
les ordes ou des chants d'ivrogne. Quand votre pieuse
au milieu de sa famille, fait la prière, nous entendons t
chanter les vaux-de-vire de Basselin :

> Beuvons d'aultant au soyr et au matin
> Jusqu'à cent solz,
> Et ho!
> A nostre hotesse ne payons point d'argent
> Fors ungeredo
> Et ho [151]!

Baptistin, lui dis-je, ne te plains pas de Basselin [152]. Ce
Normand nous fait débiter bien du vin, bien du cidre;
porte bien du profit. Baptistin continua : Cette nuit j'ai
sieurs fois réveillé, plusieurs fois obligé de me lever. C
des confrères qui, en passant devant la chapelle de leu
trouvaient éteinte la lampe qui brûle au dessus de la port
qui voulaient la rallumer. Je croyais que c'étaient des
geurs. Ils se gardaient bien de me dire qu'ils ne l'étaient

ıtaient de sonner et de frapper. Et ce matin, pendant êtes sorti, des bâtonniers de la confrérie de Sainte-Anne ɔoire. Ils ont voulu pinte et chopine; pinte suffisait. querellés; ils s'assommaient avec leurs bâtons[154]. J'ai ırer; j'ai reçu tant de horions que j'en suis . ɹe m ɾais.

A ɜ vint avec son joli petit visage, sa mi e . L e homme consentit à essayer encore; ɔour s, comme vous allez voir.

ons journalières, le dimanche des rou ous deux le temps d'aller au sermon. n'éparg aucun état, mais ses sorties furent plus eı plus vives contre le nôtre. Baptistin était rouge, ıl voulait absolument quitter mon hôtellerie. Angèle ente. Je fus obligé, cette fois, de me passer d'elle. Mon dis-je, dans ces grands sermons d'apparat, le prédica- de parler long-temps et de dauber tout le monde. s les plus maltraités, c'est que nous sommes les ıre. Écoute la réponse que je fis, après son ser- Pères qui était logé chez moi; si jamais tu , tu pourras aussi t'en servir. Beau Père, nc accusez de donner à manger pendant les ıts du diocèse nous y autorisent lorsque nous rs qui passent[155]. Vous nous accusez de met- au dans le vin[156]; mais nous sommes obligés de pren- précaution, à cause du grand nombre d'ivrognes, qui jours augmente. Vous nous accusez de mélanger les vins urs qualités[157]; mais ce n'est que sur des ouï-dire, car éfie, vous et les plus fins, d'y rien connaître. Vous nous de recevoir les filles de joie; mais elles entrent chez ortant, comme les honnêtes femmes, des fourrures, des d'argent, des agnus, des chapelets de jais, que les or- es leur interdisent[158]; et, à moins de savoir qui elles ous défie aussi, vous et les plus fins, d'y rien connaître. ıs accusez de donner à jouer; mais ceux qui viennent soirée tiennent leurs dés dans le canon de leur écri- Messire, l'œuvre de la paroisse vous paie cinq sous par [59]. Quoique jusqu'ici vous n'ayez pas montré de bonnes ɔns envers notre état, j'ai toujours contribué pour ma part tribuerai toujours de même.

tin, après avoir encore pris quelque temps patience, nouveau; il voulait absolument me quitter; il avait l'air dé que jamais. Je le crus cette fois brouillé avec ma fille;

tantôt maladroitement plâtrées, mais, au contraire, se montrant franchement, et, par leur peinture aux couleurs de mon enseigne, se détachant du blanc des murs, dont l'éclat attire aux hôtelleries les voyageurs, comme aux pigeonniers il attire les pigeons. Telle je me la représentai, telle je la fis faire, telle vous l'avez vue et telle vous la voyez encore. Je fis entourer ma cour de montoirs[81] de toutes les hauteurs, pour toute sorte de chevaux et de mules, pour les personnes de tous les âges, de tous les états, et au milieu je fis élever un grand poteau à lanterne[82]. Je fis raviver les Trois-Singes de mon enseigne; je leur fis mettre à la bouche, à l'un une grosse pomme, à l'autre un gros raisin, à l'autre un gros melon, afin que l'on eût l'air de bien manger chez moi; et, prenant le milieu entre ceux qui font attacher leur enseigne au haut du pignon [83] et ceux qui la font attacher sur la porte, je la fis attacher à la hauteur la plus convenable.

Vinrent les ameublements. Ah! que de dépenses, que de peines! Au jour actuel, le voyageur qui entre dans une hôtellerie veut entrer chez lui, ou du moins chez un ami; s'il paie bien, il a raison. Toutes mes cheminées étaient glaciales; je les fis garnir d'une élégante boiserie s'ouvrant au besoin, se fermant de même, se confondant alors avec les lambris[84]. Je plaçai de grands lits à ciel suspendu[85] dans les chambres de parade; j'y plaçai aussi plusieurs nouvelles chaises qui, vous le savez, suivant que leurs cornes sont ou ne sont pas tendues de draperies[86], deviennent de belles niches ou redeviennent de simples chaises. Dans les chambres moins nobles, je mis de solides lits à coffre[87], de solides chaises à coffre[88]. Dans les salles, je mis grand nombre de formes, d'escabelles[89], et, ce que les voyageurs aiment encore mieux, des images, pour attendre plus patiemment les heures des repas. Je les fis venir de Tours[90]; je les fis placer sur velours[91], dans de beaux cadres, et, comme je ne suis rien moins que jaloux de ma science d'hôtelier, et que je ne crains rien moins que de la faire connaître, je dirai qu'une bonne hôtellerie ne peut se passer d'une arche de Noé, avec tous les différents animaux qui à travers les ouvertures passent leur tête, qui chantent, qui crient ou qui bêlent[92]; d'une tour de Babel avec ses canonniers et ses canons[93]; des principaux patriarches avec l'habit bourgeois de la Champagne et le chapelet au bras[94]; d'un crucifiement avec un bon larron dont l'âme est reçue par un ange, et un mauvais larron dont l'âme est fouettée par un diable[95]; enfin des douze mois de l'année, l'un semant, l'autre moissonnant; l'un taillant la vigne, l'autre vendangeant; l'un tuant un cochon, l'autre s'asseyant devant une bonne table[96].

J'aurais pu sans doute me passer de tranchoirs d'étain[97], et m'en tenir, comme dans bien des hôtelleries, aux tranchoirs de bois[98]; je ne le voulus pas: les beaux et brillants tranchoirs soutiennent dignement la haute pile de tranches de pain blanc et de pain de seigle[99] qu'on met, à table, devant les riches voyageurs. Par la même raison, toujours et à tous les services, je voulus donner des écuelles[100] d'étain fin, jamais des écuelles de poterie, des écuelles de bois. Il va sans dire que je fis emplette de petits et de grands couteaux, de couteaux-dagues pour trancher[101].

Que me manquait-il? Que manque-t-il alors aux gens de mon état? Des voyageurs, des hôtes, allez-vous dire. Eh bien! je puis vous assurer que, lorsqu'on a tout bien disposé pour les recevoir, ils ne manquent pas et qu'ils ne m'ont jamais manqué. Mais là surtout est notre malheur: car nous sommes obligés de prendre le temps comme il est, les gens comme ils sont, les hôtes comme ils viennent. Pouvez-vous, par exemple, me contester que, dans les villes où les bourgeois ont le privilége de ne pas loger les gens de guerre[102], force soit aux hôteliers de les loger; et alors nous voyons entrer chez nous les gendarmes et leurs archers, suivis de leurs cousteliers, qui avec leurs grands couteaux[103] coupent et tranchent nos jambons, nos flèches de lard, nos provisions, sans se mettre en peine qui paiera.

Vous pensez peut-être qu'il n'y a pas de gens plus malencontreux? Ah! vous n'avez pas tenu hôtellerie, vous n'avez pas logé de soudoyers à pied. Nos tables d'hôte sont en général à deux sous par repas[104]; ils n'ont guère par jour que deux sous de solde[105], et comme ce n'est pas bonnement proposable à des hommes qui ont combattu ou qui ont couru tout le jour de se contenter d'un seul repas, c'est nécessairement à l'hôtelier à se contenter de la moitié de ce qui lui est dû. Il y a pour nous encore des gens plus malencontreux: il y a les soudoyers licenciés, les soudoyers sans solde[106], qui ont vendu leur cape, qui n'ont plus que leur épée.

Mais, en fait de gens que nous recevons, ce ne sont pourtant pas les pires. Dites-moi, si vous voulez, et j'en demeurerai d'accord avec vous, que les ministres de la justice criminelle sont nécessaires; que le bourreau de Paris, durant les troubles de l'Université, alla à cheval, en habit ecclésiastique, dépendre les deux clercs que le prévôt avait fait pendre[107]; que, durant les troubles des Armagnacs, il était un des chefs de la halle[108]; dites même que dans le monde il est ordinairement qualifié de maître[109]; mais je ne pense pas que les bourreaux de province puis-

sent se comparer à lui; et cependant vous ne sauriez imaginer quelles sont dans les hôtelleries leurs exigences. Dernièrement je m'avisai de dire au bourreau d'une ville voisine, qui faisait mettre chez moi tout par grandes écuelles et qui voulait être servi à la salle, que les sergents se contentaient bien de manger à la cuisine. Il me répondit arrogamment que les sergents n'avaient par an que dix livres de solde[110], et que lui, ne fît-il que pendre, il avait quatre livres par pendu[111]. Ne me confondez pas, ajouta-t-il, avec ces petits bourreaux qui n'ont que six livres de pension[112], qui sont obligés pour cinq sous de vous couper une oreille[113].

Il y a plus, nous avons à cet égard des débats même avec les voleurs qu'on emmène. Grand nombre d'entre eux disent qu'ils sont avocats, médecins, capitaines, et quand nous ne voulons pas les croire, ils nous demandent s'il n'y a pas des voleurs dans tous les états. Du reste, la plupart sentent qu'ils n'ont pas beaucoup de repas à faire; ils les font longs, et les paient bien.

Les excommuniés, pour lesquels il faut avoir une salle, ou du moins une table à part[114], ne sont pas non plus toujours f traitables: les excommuniés débiteurs[115] ne veulent pas manger avec les excommuniés usuriers, les excommuniés libertins avec les excommuniés larrons, les excommuniés controversistes avec les excommuniés libertins. J'ajoute, les excommuniés controversistes[116] ne veulent pas manger entre eux. Du reste, je ne vous le cacherai pas, je ne vous cacherai rien; nous sommes bien, fort bien payés par les excommuniés, et j'ai remarqué même que les excommuniés pour fausse monnaie[117] ne m'en ont jamais donné que de bonne.

Mais vous recevez aussi de grands seigneurs? Assez rarement, vous répondrai-je, et d'ailleurs, outre que leurs forts et fougueux chevaux démolissent les légères cloisons de nos écuries, leurs oiseaux et leurs chiens nous empêchent presque toujours de dormir. — Mais vous recevez aussi des chanoines? Plus rarement, vous répondrai-je encore. Toutefois il en vient, et, sans remonter plus haut que la semaine passée, il en descendit chez moi douze armés jusqu'aux dents. Je ne les fis payer que comme gendarmes; et voilà que, lorsqu'ils furent partis, j'apprends que c'était un chapitre en voyage, à qui les statuts, comme ceux du chapitre de cette ville, permettaient de marcher en armes[118]. Ils furent assez fins pour ne pas laisser voir qui ils étaient, et moi, à qui deux d'entre eux avaient demandé, l'un un potage au chenevis[119] pour se réchauffer, l'autre un pigeon au sucre[120] pour se désenrhumer, je fus assez sot pour ne pas voir qu'ils ne pouvaient

ître que des chanoines. — Mais vous recevez des moines aussi? Il faut, vous répondrai-je, distinguer : des moines rentés quelquefois, des moines mendiants très souvent, beaucoup plus souvent que nous voudrions.

Il n'y a pas long-temps que je dis à un jeune Augustin que j'avais bien traité, et qui se remettait en chemin sans me payer : Père, voulez-vous bien vous charger de trois messes, je vais vous rendre le surplus en argent, comme il est juste. Il me répondit qu'il avait déjà promis ses messes pour plusieurs mois. Du moins, ajoutai-je, quand vous serez arrivé, quelques oraisons pour moi et ma famille. Il me répndit qu'il s'était déjà aussi engagé pour beaucoup de prières. Alors la colère me prit. Eh! mon Père, croyez-vous donc qu'on donne les denrées? La livre de pain coûte 3 deniers,—La pinte de vin 4 deniers,—La pinte de moutarde 20 deniers,—Le boisseau de sel 5 sous,—La livre de poivre 4 sous, — La livre de cannelle 30 sous, — La livre de lard 10 deniers,—La paire de pigeons 30 deniers,—La paire de perdrix 5 sous,—La voie de bois 18 sous,—Le sac de charbon 2 sous, — La livre de chandelle 1 sous[121]. — Croyez-vous, lui dis-je encore, qu'on nous fasse gratuitement le service de l'hôtellerie? Les gages de mon cuisinier sont de 100 sous, ceux de mon valet de 50 sous, ceux de ma servante de 30 sous[122].

Priez Dieu pour moi, Père! ajoutai-je d'un ton à ne pas être refusé; priez Dieu! Alors le valet d'écurie et le porte-chape qui va porter les repas en ville[123], enhardis par mon exemple, s'approchèrent, et, d'un ton aussi résolu que le mien, lui demandèrent, comme à titre de pourboire, un psaume pour chacun; il promit tout, et cette fois nous ne fûmes pas dupes.

Messires, vous ne songeriez pas sans moi aux assises tenues dans les hôtelleries[124], et qui, je l'avouerai, nous sont honorables et profitables : car ce n'est pas sans quelque plaisir que j'entends le juge commencer ainsi l'enquête : Cejourd'hui....., en l'hôtellerie où pend l'enseigne des Trois-Singes[125]... Je n'entends pas avec moins de plaisir que les témoins sont taxés à deux, à trois sous; les procureurs à six sous, les avocats à douze, les rapporteurs à vingt-quatre[126]. Alors nous sommes donc heureux? Alors, au contraire, nous sommes très malheureux : car alors, pour recevoir cette tourbe[127], nous manquons ou nous sommes toujours sur le point de manquer de provisions.

Notre malheur a voulu que, dans plusieurs villes, les règlements ne nous permissent pas d'acheter plus de trois boisseaux de blé à la fois[128], que nous manquassions de pain; notre malheur a voulu encore que, dans d'autres, nous manquassions de

viande ; qu'il ne fût point permis aux bouchers de tuer avant la première messe, excepté pour les grands seigneurs et les hauts bourgeois[129] ; mais, comme les bouchers refusent de nous en croire sur la qualité de nos hôtes, nous sommes obligés de faire quelque gratification de leur part, de donner en leur nom notre argent, ce qui de toutes les obligations de donner est la pire.

Dans d'autres villes nous sommes encore plus embarrassés quand ce n'est pas jour de viande. Quand c'est jour de poisson[130], nous ne trouvons rien au marché. — Mais pourquoi, les hôteliers, ne vous levez-vous pas aussi matin que les bourgeois? — Nous nous levons aussi matin, et plus matin. — Mais pourquoi n'allez-vous pas aussi matin au marché que les bourgeois? — Parce que les lois municipales veulent que nous n'y allions que lorsqu'il est ouvert depuis une heure[131], lorsque tout ce qu'il y a de meilleur est vendu.

Que Dieu préserve d'ailleurs un hôtelier de se promener sur les avenues aux heures où les gens des campagnes portent les vivres[132] ! il soulèverait toute la ville contre lui.

Cependant il est parvenu à acheter quelques provisions. L'inspecteur, le visiteur, le regardeur[133], demande à voir son panier. Il y trouve de la volaille maigre, il la confisque, il fait bien; il y trouve du gibier trop faisandé, il le confisque, il fait très bien. Mais pourquoi confisque-t-il aussi la bête qui ne porte pas la blessure de la flèche, du plomb d'arquebuse[134], ou les traces du lacet? N'y a-t-il donc pas des paroisses où les habitants ne peuvent chasser, si ce n'est à coups de pierre ou à coups de bâton[135]? Et alors la bête, pour porter sur son corps l'empreinte de sa mort ignoble, en est-elle moins saine, moins grasse, moins bonne?

De quelle manière, avec quoi, avec quelles espèces nous sont payés tant d'avances, tant de peines, tant de soins, tant de sollicitudes? Avec les plus vieilles, les plus méchantes espèces. Quand quelqu'un a un tournoi d'argent rogné ou félé, il dit à son ami : J'aurais peut-être quelque peine à le faire passer ; allons le manger à l'hotellerie.

Maintenant, vous me demanderez comment il y a des gens qui veulent être hôteliers? En vérité, je ne sais ; mais je sais fort bien et je vais vous dire comment il y a des gens qui ne veulent pas l'être. Paulette m'a donné deux filles : l'une s'appelle Laurence, l'autre Angèle. Quand Laurence fut nubile, il se présenta le fils d'un blanchisseur de toiles, jeune homme rempli de bonnes qualités. Je lui accordai Laurence, à condition qu'il prendrait mon hôtellerie. Il vint demeurer chez moi, pour voir si mon état pourrait lui convenir. Au bout de quelque temps, il me dit

qu'il serait volontiers mon gendre, mais qu'il ne serait jamais hôtelier, et voici ses raisons : Je trouve d'abord, me dit-il, que vous ne pouvez vous faire bien payer, tandis qu'on vous fait ou qu'on peut vous faire bien payer. Chez vous un homme entre avec fracas; il vient dépenser, il amène ses amis. Quand il est sur le point de partir, voilà qu'il se trouve sans argent. Vous avez, à la vérité, le droit de retenir son cheval[136]; mais, comme ordinairement les chevaux jeunes, gras, bien harnachés, appartiennent aux gens riches, et les chevaux vieux, maigres, mal harnachés, aux gens pauvres, vous n'usez pas de votre droit, vous laissez aller le cheval, et vous faites bien. A la vérité aussi vous pouvez retenir le maître[137]; mais, après que vous l'avez nourri tant qu'il lui a plu, voilà qu'un beau matin il rompt ses arrêts, et qu'il en est quitte pour une légère amende[138]. De plus, les gens de la ville qui sont venus manger à votre hôtellerie vous doivent-ils, vous ne pouvez judiciairement exiger de paiement que jusqu'à cinq sous[139].

Au contraire, c'est vous qui devez; vous ne pouvez payer le vin que vous avez acheté, parce que vous n'êtes pas payé de ceux qui l'ont bu : vous êtes mis en prison. Vous voulez en sortir, vous voulez faire cession de biens : la loi le permettrait à tout autre; vous êtes hôtelier, elle ne vous le permet pas[140]. Mais ce n'est pas tout.

Aujourd'hui l'inspecteur municipal est venu; il a feuilleté, il a examiné votre registre des voyageurs[141] avec un visage sévère qui a visiblement porté l'inquiétude sur le vôtre. Ce soir viendront les archers du prévôt; ils voudront savoir qui loge dans l'hôtellerie. Ce sont, leur dira-t-on, d'honnêtes archers, d'honnêtes gentilshommes, qui ont leur nom écrit ou sur leur collet[142], ou sur leur ceinture[143], ou sur le bas de leur robe[144]; ce sont d'honnêtes marchands qui ont leurs lettres de passage pour passer dans tous les pays, villes et ports[145]; ce sont d'honnêtes bourgeois qui ont leur sauf-conduit du parlement[146]; ce sont d'honnêtes dames avec leurs estafiers, qui ont leurs lettres de sauve-garde en français et en latin[147]. Ils ne vous croient pas; ils prennent prétexte de faire leur charge pour entrer et pour se mettre à boire. Vous avez été tourmenté la nuit, vous l'êtes encore plus le jour par ces essaims de percepteurs de droits sur les vivres[148], qui toujours bourdonnent à votre porte, par ces nuées d'étalonneurs du roi, d'étalonneurs du prévôt, d'étalonneurs de la ville, d'étalonneurs du haut justicier[149], qui tous se présentent avec leurs étalons, et qui, sous prétexte d'inspecter, de vérifier vos mesures, veulent aussi, comme les archers, entrer et boire

Je passerais cependant tout cela si je n'avais remarqué la manière peu mesurée et souvent insolente avec laquelle les étrangers, les voyageurs, vos hôtes enfin, vous parlent, tandis vous leur préparez vos paroles, que, pour ainsi dire, v[illegible]s leur apprêtez, que vous les leur assaisonnez de toute la politesse possible. Chez moi, au contraire, quand j'ai bien blanchi [illegible] toiles des deux côtés, je parle aux acheteurs comme bon me s[illegible]le.

Enfin, me dit-il en terminant, il convient aussi à v[illegible] de quitter votre état et de prendre le mien; il convient à sa santé et à son teint de quitter vos cuisines, vos brasiers, de venir dans les prairies de la Seine, au milieu de ses jeunes compagnes, désenrouler, enrouler les toiles de Champagne [150], fouler les gazons, fouler les fleurs, montrer la belle taille que vous lui avez apportée de Provence. Ma fille se taisait, mais elle avait l'air de ne pas être d'un avis contraire. Je consentis à son [illegible]riage. Il n'y a pas grand mal, me disais-je; mon hôtellerie sera pour mon second gendre; je n'attendrai pas long-temps.

Angèle, qui avait un an de moins que sa sœur, fut bientôt à marier. Parmi les jeunes gens qui prétendaient à sa main, je distinguai entre autres le fils d'un bahutier, appelé Baptistin, qui était d'une jolie figure et qui paraissait avoir le cœur fort tendre. Je lui promis Angèle, mais à condition qu'il prendrait en même temps mon hôtellerie. Il vint chez moi, il se mit à l'essai, et il ne tarda pas à me faire ses plaintes. Dans votre hôtellerie, me dit-il, je suis toujours poursuivi par des propos de table, des paroles ordes ou des chants d'ivrogne. Quand votre pieuse femme, au milieu de sa famille, fait la prière, nous entendons tout à côté chanter les vaux-de-vire de Basselin :

> Beuvons d'aultant au soyr et au matin
> Jusqu'à cent solz,
> Et ho!
> A nostre hotesse ne payons point d'argent
> Fors ungeredo
> Et ho [151] !

Baptistin, lui dis-je, ne te plains pas de Basselin [152]. Ce joyeux Normand nous fait débiter bien du vin, bien du cidre; il nous porte bien du profit. Baptistin continua : Cette nuit j'ai été plusieurs fois réveillé, plusieurs fois obligé de me lever. C'étaient des confrères qui, en passant devant la chapelle de leur saint, trouvaient éteinte la lampe qui brûle au dessus de la porte [153], et qui voulaient la rallumer. Je croyais que c'étaient des voyageurs. Ils se gardaient bien de me dire qu'ils ne l'étaient pas; ils

de sonner et de frapper. Et ce matin, pendant
rti, des bâtonniers de la confrérie de Sainte-Anne
e. Ils ont voulu pinte et chopine; pinte suffisait.
ellés; ils s'assommaient avec leurs bâtons[154]. J'ai
s séparer; j'ai reçu tant de horions que j'en suis
n'en vais.
gèle. Angèle vint avec son joli petit visage, sa mi-
ille. Le jeune homme consentit à essayer encore;
ur long-temps, comme vous allez voir.
s nos occupations journalières, le dimanche des
trouvâmes tous deux le temps d'aller au sermon.
n'épargna aucun état, mais ses sorties furent plus
lus vives contre le nôtre. Baptistin était rouge,
lait absolument quitter mon hôtellerie. Angèle
e fus obligé, cette fois, de me passer d'elle. Mon
, dans ces grands sermons d'apparat, le prédica-
le parler long-temps et de dauber tout le monde.
s les plus maltraités, c'est que nous sommes les
e. Écoute la réponse que je fis, après son ser-
ces Pères qui était logé chez moi; si jamais tu
e cas, tu pourras aussi t'en servir. Beau Père,
s nous accusez de donner à manger pendant les
s statuts du diocèse nous y autorisent lorsque nous
gers qui passent[155]. Vous nous accusez de met-
s le vin[156]; mais nous sommes obligés de pren-
ition, à cause du grand nombre d'ivrognes, qui
ugmente. Vous nous accusez de mélanger les vins
alités[157]; mais ce n'est que sur des ouï-dire, car
ous et les plus fins, d'y rien connaître. Vous nous
voir les filles de joie; mais elles entrent chez
comme les honnêtes femmes, des fourrures, des
nt, des agnus, des chapelets de jais, que les or-
interdisent[158]; et, à moins de savoir qui elles
fie aussi, vous et les plus fins, d'y rien connaître.
sez de donner à jouer; mais ceux qui viennent
tiennent leurs dés dans le canon de leur écri-
e, l'œuvre de la paroisse vous paie cinq sous par
ique jusqu'ici vous n'ayez pas montré de bonnes
ers notre état, j'ai toujours contribué pour ma part
ai toujours de même.
rès avoir encore pris quelque temps patience,
au; il voulait absolument me quitter; il avait l'air
jamais. Je le crus cette fois brouillé avec ma fille;

c'était avec mon état qu'il l'était. Le matin, il avai
vieux parrain, qui lui avait dit que, lorsqu'il vint
Troyes, il n'y avait qu'une croix blanche, qu'une c
qu'un seul clocher, qu'un seul soleil, qu'un seul
avait aujourd'hui des croix de toutes les couleurs,
de toutes les paroisses, et que la ville s'était rem
et de singes. Il n'avait que trop raison : car, bien qu
les états ceux qui les exercent se soient multipliés
ment, j'en conviendrai avec maître Bordier, dans
chand, ce n'est rien en comparaison du grand nc
qui se sont jetés dans celui d'hôtelier. Toutefois,
que Baptistin avait raison, plus je le grondai, plu
der par Angèle.

Enfin il sortit bientôt après de mon hôtellerie, e
C'était un jour qu'un voyageur peureux et riche, r
mettre en route à trois heures de l'après-midi, le fo
ter les histoires tragiques des personnes impruden
sardaient à marcher après la cloche de l'Angelu
avait les oreilles rebattues de pareilles histoires; il
geur seul. J'arrive, je m'impatiente contre Baptis
tiente plus que jamais contre les hôtelleries, et jure
rentrer.

Je me hâtai d'en avertir Angèle, et, mettant sa
côté, je lui dis qu'elle valait bien peu si elle ne valait
d'entendre un conte jusqu'à la fin. Elle fut d'abord
roucée. Elle promit qu'elle ne penserait plus à l
bientôt je la vis dépérir. Sa mère et moi lui d
qu'elle avait; elle se jeta en pleurant dans les bras
et lui avoua tout bas que, malgré tout ce qu'elle pou
elle conservait irrésistiblement le goût de voir e
Sa mère me le répéta tout bas; je n'hésitai plus. J
cher en même temps Baptistin et le notaire. Le mar
furent faits dans le plus bref délai. Baptistin était en
sans doute d'être l'époux d'Angèle, et sans doute
pas hôtelier.

Ah! Messires, tout ce qui reluit n'est pas or.
nesse, je pris pour de l'argent ce qui n'était pas m
je crus entrer dans un état heureux, j'entrai dans
malheureux; mais je m'y résigne, car je ne puis n
céder à un gendre. J'ai marié mes filles, et je me v
blement condamné à ne plus déceindre mon tablier,
tre les fourneaux et les broches, entre les pots et le

Histoire XVI. — LE VALET.

, pendant que l'hôtelier parlait, on entendit, à plusieurs
s, une voix crier derrière la porte : Je changerais bien avec
Voulez-vous changer? voulez-vous prendre ma place? Ce
assemblée était à peine réunie, que cette voix a crié en-
us fort, en s'adressant successivement à divers états. On
é. C'est mon valet Jacquin, a dit le maire, je me doute
rait grande envie de parler aussi pour lui et les siens. On
crois, le laisser entrer. L'assemblée a fait un signe gé-
l'adhésion. Aussitôt on a ouvert la porte. Jacquin s'est
d'un air assuré, mais en même temps modeste, et s'é-
cé derrière le fauteuil du maire, il s'est exprimé en ces
:

seigneurs et maîtres, c'est parce que les prédicateurs di-
r leur chaire que la justice de Dieu a mis à l'issue de la
autre monde où ceux qui dans celui-ci ont été les pre-
eront les derniers, où ceux qui ont été les plus malheu-
ront les plus heureux, que nous prenons patience : car,
t espoir, il n'y aurait pas assez de cordes pour pendre, as-
rivières pour noyer tous les malheureux qui forment les
uses classes de valets ou de serviteurs, par la plupart des-
j'ai passé.

uis Poitevin, né d'un père fort pauvre qui ne savait que
moi. Enfin, quand j'eus quinze ans, il passa un voyageur
a petite figure joviale plut. Ce voyageur était un seigneur
, qui m'emmena pour le servir comme valeton[1]. L'hiver
te année, aussi froid que celui de 1480, où, s'il vous en
t, il gela sans discontinuer durant six semaines[2]. La mai-
mon maître, située sur une hauteur, était toute composée
des salles, de grandes chambres voûtées; cependant il ne
nnait que fort peu de bois, et ne voulait pas même que
sions usage pour nos lits de nouveaux réchauffoirs ou bas-
[3]. Les vignes périrent; nouveau prétexte pour nous ré-
a portion de vin. J'ajouterai que mon maître avait beau-
argenterie, mais qu'il ne la laissait guère sortir. Jacquin,
it-il, je veux que, lorsqu'un valeton donne à boire, ce soit

pour semoncer les habitants des campagnes ou deniers, ou de venir faire le guet; ils le devaient an[12]. Je croyais me reposer la nuit, j'étais oblig core plus; je voulus dormir, je quittai.

Le capitaine des portes[13] de la même ville m'o valet de porte[14]. J'acceptai. Ouvrir et fermer tâche que j'aurais facilement et long-temps rem le capitaine ne m'eût frappé avec la clef qu'il avai j'en avais une autre à la main, avec laquelle, apr rendu quelques coups, j'ouvris la porte de la vill champs.

J'allai à Poitiers. Je fus valet du chapitre; m coultre, que je portais en cette qualité[15], me dépl

u du jour, il ne me restait plus d'argent que pour payer
· et le souper. Voilà que je trouve sur la porte de l'hôtel-
ı jeune homme à peu près de mon âge, de ma tournure,
·ais parié, de mon état, qui me dit tout bas qu'il voudrait
ıer avec moi, mais qu'il ne pouvait me suivre, faute d'ar-
ɛ l'emmenai, et demandai qu'on servît pour deux. J'en fus
récompensé, car il me remboursa son écot mieux qu'avec
ent en me dissuadant d'aller à Lyon. J'ai été valet de
ıe comte de Lyon, me dit-il, quand je lui eus appris d'où
is et où j'allais. Je l'ai été jusqu'à ce qu'un matin, que
cassé la lanterne de mon maître en l'attendant sur la porte
ise pendant matines, il me menaça devant tout le chapitre
faire attacher au pilier de la justice, et de m'y faire don-
fouet. Les chanoines comtes de Lyon ont dans leur
la juridiction sur leurs valets[18]. Il y a, continua-t-il, bien
s chapitres qui l'ont. Il y a aussi des évêques qui dans
lais l'ont de même sur leurs gens. Un de mes camarades,
ique de l'évêque de Limoges, manqua d'être pendu, sans
rme de procès, à une fenêtre de l'évêché[19]. Avant d'aller
er dans les redoutables enceintes de ces grandes maisons,
ets doivent bien s'informer s'il y a d'autre justice que la
ordinaire des maîtres, la main, le pied, le bâton tout

uittai la route de Lyon; je pris celle de Paris. Je n'avais
ırgent, et j'aurais été, comme le jeune valet à qui j'avais
ı dîner, obligé de demeurer sur la porte de l'hôtellerie, si
ıis emporté dans mon sac une douzaine de chapelets qu'on
abandonnés à une des confréries de l'église de Poitiers.
int dans la pensée de payer avec ces chapelets ma dépense
age. Il m'en coûtait un chapelet au déjeuner, deux au
un au goûter, deux au souper. En deux jours je m'étais
de mes chapelets. J'allai sans manger ni boire jusqu'à
ı. En arrivant dans cette ville j'avais faim et soif; mais le
d'entrer à l'hôtellerie? J'entrai à l'église. On y chantait
ınd'messe; je m'avançai jusqu'au lutrin, dont j'avais vu
eur garni de plusieurs pains bénits et de plusieurs flacons
Je chantai et fort, et ferme, et tout le temps. Quand en-
ı fut sur le point de visiter l'intérieur du lutrin, je dis que
été coultre de la cathérale de Poitiers. La sacristie, qui
nue se réunir aux chantres, m'invita, et même, quand elle
j'étais au bout de mon argent et de mes chapelets, elle
rcha un maître. Je fus placé chez le fournisseur de vin
itre, qui peu de temps après, ne sachant que faire de

moi, m'emmena à Paris, où il me perdit, sans c
comme un chien.

Se fait-on une idée de ma situation? Où manger? (
Oh! que ce jour-là je souffris lorsque je passai dan
Oyers, toute bordée de boutiques remplies de gro
qui tournaient à la broche[20]! Il était midi. Je sent
la faim. J'avais beau fouiller et retourner ma poche, j
y rien trouver; mon maître ne m'avait rien donné.

Je me hâtai de passer dans une autre rue, dans (
ves[21]. Je n'avais non plus que faire là, car je sav
que les malheureux valets ne doivent suer qu'à force
J'allai cependant, non sans quelque raison, m'imag
métier d'allumer du feu, de faire chauffer de l'eau, de
linge sec, de reprendre du linge mouillé, n'était pas
et je me hasardai d'entrer chez un baigneur-étuviste
lui dis-je, avez-vous besoin d'un valet de bonne v
Est-il de votre taille? — A peu près. — Vous avez
fort, est-il fort comme vous? — A peu près.—Vou
l'air d'être leste, est-il leste comme vous? — A p
Est-ce vous? — Oui, c'est moi. — Entrez. J'entrai,
stant me voilà valet de baigneur-étuviste.

Nos seigneurs et maîtres, si dans ce monde l'enfer
est quelque part, c'est aux bains et aux étuves. Ah! p
le plus malheureux, il faut avoir été aux ordres de
croient venir se laver de tous leurs maux dans des e
tiède, ou qui à travers la peau veulent faire transpirer
dies invétérées, qui, ne le pouvant, déchargent la
leurs humeurs sur ceux qui les servent. J'ajouterai, (
plusieurs fois appris par expérience, que ces méch
ne manquaient pas de force quand il s'agissait de m
j'étais plus fort qu'eux. Enfin, craignant que la patienc
pât, je m'en allai un matin où les brouillards les avai
core plus en colère, et les laissai, les uns dans la sue
tres dans l'eau jusqu'au cou, à m'appeler, à m'injurie
à enrager.

Dans le voisinage des étuves des hommes se tro
étuves des femmes[23], où à la longue j'avais fait co
avec une petite marchande de doreloterie[24], qui r
d'aller demeurer provisoirement dans sa maison. J'y é
depuis quelques jours, qu'elle me dit: Voulez-vous
place comme celle que j'ai fait donner à mon cousin?
lui répondis-je, sans lui demander qu'était cette plac

Le lendemain, un jeune homme assez bien tourné

r avec nous, et ensuite m'emmène : c'était le cousin. t, il me félicite sur ma bonne fortune, sur mon dit que je vais à la prison du Châtelet, où, dès le ué comme garçon de service, aux mêmes conditions Dieu ! avoir été valeton de château, valet de guet, tre, et devenir valet de geôle ! Je vous remercie, camarade en me faisant le visage le plus content ilà une excellente place à laquelle je ne m'atten-ns-nous. Je marchais fort vite. Je secouais mon honte. Nous arrivons. Mon camarade sonne. La terrible prison s'ouvre ; mon camarade entre fière-haute. Je l'imite, pour montrer que j'étais aussi de us sonnons à la seconde porte ; ce fut le geôlier uvrir. Il m'examina long-temps des yeux ; ensuite un long interrogatoire sur mon pays, mes parents, s maîtres ; enfin il me prit à son service.

ons que nous pouvons trouver sont si méchantes, si malheureux, que le geôlier du Châtelet est un ec lesquels j'ai le plus long-temps demeuré. Toute-nquâmes à nous quitter dès le second jour. La ait entretenu assez long-temps, comme je viens de sa figure sévère, son air rébarbatif, et surtout le rude et effrayant, qui ressemblait au bruit des prison, ne m'avait permis de le regarder qu'à la sque le lendemain j'allai chez lui, je le confondis e qui écrivait à une grande table, et qui avait aussi et rébarbatif. Je saluai cet homme en qualité de mon maître de me reprendre durement, et de me es un grand benêt d'être venu à votre âge sans sa-geôliers doivent, comme les laïques, avoir l'habit ablement l'homme qui écrivait à la table avait les seule couleur, comme un ecclésiastique[26] ; il était son[27]. Son office consistait à tenir un écrou, c'est-istre où, sur les feuillets pliés en deux, il écrivait, s noms des prisonniers, la cause pour laquelle ils s, et, de l'autre, lorsque les prisonniers sortaient, u geôlier[28]. Comme j'avais une assez belle main, près nos conventions, aider le clerc, à quoi je me iers.

particulièrement les états des prisons, qui tous les vent être remis au juge[29].

e me donnait aussi à copier les règlements ; tous ses bligés de les savoir, et, à cet effet, il en avait com-



posé une instruction par demandes et par réponses, étions obligés d'apprendre par cœur. Je crois m'en sou core ; la voici :

LE VALET DE GEOLE. Quand les prisons doivent balayées ? — LE GEOLIER. Tous les jours, tous les

Un bon valet de geôle est-il poli ? — Un valet de geôl un mauvais valet de geôle.

Que doit savoir d'abord un valet de geôle ? — Bien fo prisonniers, car la loi veut qu'à leur entrée ils soient bo lés, et que le rgistre fasse mention des effets trouvés da poches.

Où doivent être mis les prisonniers criminels ? — La dans une prison fermée[30], sous-entendu à triple verrou, serrure.

Que doivent avoir les prisonniers criminels pour leur riture ? — A moins que le juge n'en ordonne autrement doivent avoir que du pain et de l'eau[31].

Quel avertissement doit donner le valet de geôle aux niers ? — Que, s'ils brisent leurs fers, ils sont aussitôt coupables, quel que soit le crime dont ils sont accusés[32].

Personne a-t-il le droit de communiquer avec les pris criminels ? — Non.

Les prisonniers criminels peuvent-ils avoir du papier ? papier, ni encre, ni plume.

Et si alors ils ont des lettres à écrire ? — Ils doivent mander la permission à la geôle.

Ces lettres doivent-elles être remises à leur adresse ? — doivent être remises au juge, qui les lit, qui, à sa volon retient, les laisse partir.

Qnand un prisonnier désire d'être changé d'un lieu de son à un autre, à qui doit-il s'adresser ? — Au valet de et le valet de geôle au geôlier, et le geôlier au juge.

Combien doivent payer les prisonniers pour les droits d lage ? — Un comte, une comtesse, un baron, une baronn livres ; un chevalier banneret ou son épouse, une liv écuyer, une demoiselle, douze deniers ; un juif, deux so tous les autres, huit deniers.

Quel ordre faut-il suivre dans la distribution des cham — La raison l'indique, celui des droits de geôlage.

Combien de prisonniers faut-il faire coucher dans chaq — Trois au moins, trois au plus.

Combien paie un prisonnier qui veut coucher seul ? — nuit quatre deniers.

ce tout? — Et en outre, pour sa place, les deux deniers at.

p ier peut-il faire apporter un lit de chez lui? — Il

il alors tenu de faire coucher un prisonnier avec — va s dire.

i un prisonnier veut coucher sur les nattes, sur la paille, paie-t-il en tout? — Par nuit deux deniers.

il couche dans la fosse ou entre deux portes? — Dans cas il paie moitié[33].

doit ré re le valet de geôle quand les prisonniers se du x d vivres? — Que le juge a fait la taxe, que à c, c'est au geôlier à se plaindre.

le valet de geôle quand les prisonniers ne c ire? — Qu'ils fassent apporter de urs que le geôlier en sera bien aise.

av pour ordinaire, outre du pain et de p rs qui n pas de quoi payer ou pour les paie ? —

pour sement le geôlier s'il leur donne — Rien.

doit d er umônes de pain et d'argent aux pau- prisonniers des prisons basses? — Le plus notable prison- des prisons hautes[34].

les gens de la geôle gardaient l'argent qu'on leur donne les prisonniers, comment seraient-ils punis? — Comme eurs de voleurs[35].

prisonniers qui sont nobles peuvent-ils jouer dans les pri- — Ils le peuvent.

Et les prisonniers qui ne sont pas nobles? — Ils peuvent re- der jouer.

Quand les prisonniers peuvent-ils être rasés? — Ils ne le peu- nt le dimanche; ils le peuvent le lundi, le mardi, le mercre- le jeudi, le vendredi; ils ne le peuvent le samedi.

Qui doit raser les prisonniers? — Le barbier juré.

Si un autre barbier se présente? — Il faut le mettre en prison, au cachot s'il raisonne.

Les anciens prisonniers ou prévôts doivent-ils faire payer le de la bienvenue aux nouveaux prisonniers? — Non, ils ne doivent, et c'est aux valets de geôle de les en empêcher.

Quelles sont les badineries ou truffes qui sont notamment in- dites aux prévôts? — Le parler latin, le parler sous la cein- e, le voler en moine[36].

Qni peut retenir un prisonnier quand le juge a ; mise en liberté? — Le geôlier, pour dettes de nou lit, de geôlage[37].

Lorsqu'un prisonnier est exécuté, à qui appart dépouilles? — Au geôlier, de la ceinture à la tête; au de la ceinture aux pieds[38]s

Le jour de saint Lienard, les prisonniers doiv moins serrés? — Ils doivent l'être davantage : car, nom, ce saint est moins le patron des prisonniers[39] des geôliers et des valets de geôle.

Telle était la leçon qu'il nous fallait savoir autant e le catéchisme.

D'après l'ordonnance, il devait y avoir trois valets à du Châtelet, et c'était trop peu. Louis XI, pour rep avait rendu un édit qui, par la promesse de l'abolition attirait dans cette ville tous les mauvais garnements**. sons s'en trouvaient remplies. Il nous venait en outre une de truands, de pauvres diables. Il nous venait aussi des q des spadassins, des batteurs de fer, dont plusieurs s'ét de saufs-conduits pour aller à la grande procession de nous venait des gens de toute espèce. En somme, bien maître eût pris à un taux assez haut la ferme de la geôle perdait pas.

Quant à moi, les fonctions de guichetier me donnaient ques profits. J'étais chargé de la surveillance générale des parties de la prison appelées le Puits, les Oubliettes, la ne, la Boucherie, les Chaînes, la Grièche, le Berceau dis[43]. Nous y descendions les prisonniers au moyen d' poulie de cuivre[44]. Lorsque nous avions fermé la trap voyaient guère plus, n'entendaient guère plus sous ce que dans le centre de la terre. Les fenêtres des autres la prison étaient grillées; les portes étaient de fer ou fe murailles avaient d'ailleurs plus d'une toise d'épaisseur de dire qu'elles ont été bâties par César[45]. Ainsi, je n'a à craindre l'évasion des prisonniers. Toutefois, je n'en moins vigilant, car le geôlier m'avait dit : Jacquin, le pose sur toi de la garde de sa principale prison; tu lui en sur ta vie. Ces mots, prononcés avec gravité, m'avaien cœur. Du reste, ce n'est qu'en ces lieux que je me suis appeler maître Jacquin, sire Jacquin. C'est là seulem valet est prié, supplié; là seulement il peut commander tres, quelquefois même les châtier; et cependant j'ai l jourd'hui de vous dire que j'ai été valet de geôle.

t de Paris ou son lieutenant venaient visiter les pri-
i[46]; c'était pour nous un jour de peine. Le diman-
i les prisonniers entendaient la messe dans la pri-
jour de peine, à cause de la surveillance; mais, du-
de la semaine, on était moins tourmenté.
s le temps que j'étais au Châtelet que le jeune roi vint,
re entrée à Paris, délivrer les prisonniers[48]. Le
ant plus un aussi grand besoin de nous, devint inso-
lent, que mon camarade et moi, le même jour, pres-
e moment, nous le quittâmes.
arade était trop fier pour retourner chez sa cousine la
ande de doreloterie, où je retournai volontiers. Peu
rès je le vis revenir; il semblait grandi d'un pied. Il
sais comment, entré en qualité de valet de geôle à la
du parlement[49]. Jacquin, me dit-il, j'ai bien son-
ais les places comme la mienne sont très belles, très
n'en doutez pas, très difficiles à obtenir. Il revint de
semblait encore plus grandi : sa familiarité, et peut-
tié, avaient fini. Il me dit qu'il était valet de geôle à la
il pourrait, tout aussi bien que son prédécesseur, tenir
connétable de France[50]. Quelle gloire, s'écriait-il,
grande gloire! Enfin, ses airs de supériorité me dé-
, que je le congédai le plus tôt que je pus, en lui sou-
s son fort château les plus grands profits, les plus
eurs, et surtout, s'il les lui fallait, au lieu d'un, deux

côté, je n'étais pas entièrement resté non plus sans
re, car j'avais été à Vanves disputer le prix de la cour-
, et je l'avais eu : c'était une épée[51]. Je la mettais assez
s seigneurs et maîtres, vous le savez mieux que moi,
t sans emploi, sans état, on fait alors volontiers le
e.
à que je fus bientôt au bout de mon rôle. Le prévôt de
e un cri qui vint me troubler et qui vint troubler bien
De par le roi, nostre sire et monseigneur le prévôt,
d à tous varlets, lacquays, serviteurs, de doresna-
er baston ou glaive sus peine de la hart. » Oh! me
, je détacherai mon épée, je la vendrai, je la mange-
irai, je n'y penserai plus. Le cri continua; j'écoutai
l'on défend à tous varlets de jouer les fêtes et aultres
ny les rues aux jeux de l'arc, de l'arbaleste, de la
la paulme. » Passe, me dis-je, on peut jouer autre
pis aller, quand, ainsi que moi, on n'a pas grand ar-

gent, on peut ne pas jouer. Le cri continua; j'écoutai encore : « L'on défend à tous varlets, serviteurs, lacquays et aultres mal » conditionnés, que, incontinent après ce cri ils se mettent en » service soubz maistre ou adveu, ou qu'ils vuident la ville et » faulx bourgs, sus peine de bannissement de ce royaulme[52]. » Remarquez d'abord, je vous prie, avec quel mépris les ordonnances prévôtales nous parlent : la langue française, si polie, ne leur prête qu'à regret les expressions dont, à notre égard, elles se servent. Mais de tous nos maux, c'est le moindre. J'avais dans ce moment à penser à des choses bien autrement importantes : car je n'étais pas le moins irrité contre monseigneur le prévôt, qui voulait que, pour trouver des places, les valets sortissent de la ville où il y en avait le plus. La petite marchande de dorelotterie, toujours bonne, toujours obligeante, me tira encore de peine ; elle me trouva un gros bourgeois qui m'avoua[53], c'est-à-dire qui répondit de moi.

Le dimanche suivant, que le temps était superbe, elle me dit en riant que, puisque je n'étais plus un homme sans aveu, elle pouvait aller se promener avec moi aux belles prairies du village de Saint-Germain-des-Prés[54]. Nous y allâmes, et là elle voulut me raconter son histoire, que je ne lui demandais pas.

Quel âge me donneriez-vous? me dit-elle. Je lui répondis poliment : Dix-neuf ans, vingt au plus. J'en ai, me dit-elle, vingt-trois, et pour vous, si vous devez me garder le secret, vingt-quatre. J'étais encore toute jeune et à peine dans ma seizième année, que j'entrais au service d'une demoiselle de mon âge, qui eut le malheur de se laisser séduire. Le père, furieux surtout contre moi, me fit prendre par la justice, me fit condamner à être mitrée. Je pleurais, je me désespérais. Le peintre n'en vint pas moins me faire ma mitre, où était écrit au-dessous du saint nom de ma patronne, de l'honorable nom de mes parents, un mot si flétrissant[55], que ma bouche ne s'ouvrira jamais pour le dire. Ce peintre était un jeune homme; il me proposa de me faire évader, mais à une condition, que je rejetai d'abord avec indignation et avec colère, que j'acceptai ensuite, dans l'espoir de m'y soustraire, de m'enfuir, et c'est à quoi je parvins avec un bonheur que j'admire encore.

Je marchai courageusement toute la nuit, tout le jour suivant, enfin je me réfugiai dans un village. J'y fus servante d'une ferme, sans autres gages que l'espoir de cinquante sous, que le roi donnait aux chambrières des fermes où il logeait[56]. On disait toutes les semaines, quelque temps qu'il fît, que le roi devait venir chasser. J'attendis inutilement plusieurs mois, et, le roi ne ve-

tant pas, je m'en allai. La chambrière qui me succéda fut obligée d'attendre deux ans pour avoir les cinquante sous; encore aurait-elle, comme moi, servi gratuitement, si le cerf n'eût été poursuivi du côté de cette ferme.

J'allai dans une autre, où je demeurai moins long-temps: car un jour, en portant une cruche pleine d'eau, je la répandis, par mégarde, sur un homme qui passait et qui aussitôt m'appela: Vilaine, laide. On me conseilla de le faire assigner devant le bailli; je le fis, et il fut condamné à une amende de cinq sous[57]. Peu de temps après, pour faire cesser les propositions du fils de la maison qui me parlait comme si c'était lui qui eût peint ma mitre, je lui dis: Vilain, laid. Je fus à mon tour assignée. J'offris de payer l'amende; mais, comme dans ce pays les hommes tiennent sans doute plus à la beauté que les femmes, mon argent fut refusé; et, d'après la coutume, le dimanche suivant, pendant qu'on faisait la procession autour de l'église, je fus obligée de porter sous le bras, devant tout le peuple, une pierre de cinquante livres pesant[58].

Le méchant pays! vous en conviendrez. Je le quittai; j'allai dans un autre où l'on disait une messe tout exprès pour les valets et les servantes[59]; cela me parut honorable. J'allai ensuite dans un autre où les valets et les servantes avaient une église séparée de celle des maîtres[60]; cela me parut humiliant. J'allai dans un autre où tous les valets et les servantes dansaient ensemble toutes les nuits des grandes fêtes[61]; cela me parut divertissant; mais c'est là que je fis la connaissance d'un jeune homme, que je crus honnête jusqu'à ce que sa conduite se fût tout à coup démentie. Les mauvaises mœurs ont ordinairement pour suite les mauvaises actions: toutes les vertus sont sœurs, tous les vices sont frères. Ce jeune homme m'avait fait placer chez sa maîtresse; il lui déroba une bague et s'enfuit. Je fus accusée d'être sa complice: comme j'étais servante, il y allait de ma vie si la bague était estimée cinquante livres[62]. Le joaillier, peut-être par compassion pour ma jeunesse, ne l'estima que quarante-neuf livres; il n'y alla plus que du fouet[63]. Je n'étais pas coupable; je fus justifiée par le juge. Je sortis de prison.

Je courus encore le pays. Une dame de la campagne, qui allait demeurer à la ville, me prit à son service. Quelque temps après notre arrivée, un matin que j'accompagnais ses filles, les jeunes gens nous entourent; on laisse passer mes jeunes maîtresses, et parce que j'étais la servante, que je portais le trousseau de clés, le tablier blanc[64], on me donna les innocents. Je criais au secours, à l'indécence, à la violence. Tous les voisins étaient à

rire sur le pas de leur porte. L'un d'eux voulut bien me dire que ce jour-là, le jour des Innocents, les jeunes gens avaient de temps immémorial le droit de fouetter les jeunes filles qui se hasardaient à sortir dans les rues[65]. Il me dit encore que, si je m'en allais vite, et ne faisais semblant de rien, on ne me reconnaîtrait pas, et j'en serais quitte pour cela. Je m'en allai vite, je ne fis semblant de rien; mais le lendemain, quand je passais quelque part, quand j'étais passée, j'entendais : La voilà! la voilà! Sans attendre plus long-temps, le soir même, je demandai mon congé à ma maîtresse, et le jour suivant j'étais de grand matin hors de la ville.

Deux jours après, j'étais dans une autre ville, où je convins à un homme d'un âge mur, qui, de son côté, me convint aussi, à cause de son air honnête. Mais un soir, pour une assez légère faute, il me frappa du pied et de la main. Je voulus aussitôt m'en aller : Bon, me dit mon maître, il ne faut pas que cela vous étonne : ces corrections sont autorisées par les chartres de la ville[66]. Je voulus m'en aller encore plus vite. Mon maître était colère, mais foncièrement bon ou du moins juste : il me fit promettre de ne pas le quitter, et, de son côté, il s'engagea à me donner vingt sous toutes les fois qu'il me corrigerait constitutionnellement. A ces conditions, je demeurai. Il me battit dix fois. Quand j'eus si péniblement gagné dix livres, je ne voulus pas en gagner davantage.

Je vins à Paris, où cet argent m'a profité; avec ces dix livres, j'en ai eu vingt; avec ces vingt, j'en ai eu quarante, j'en ai eu quatre-vingts. Je suis en bonne passe : ici le commerce de doreloterie n'est pas absolument mauvais. Mais, continua-t-elle, je ne vous ai pas dit que j'étais de La Fère en Tardunois, pays de chèvres autant qu'un autre. Mon père est saigneur de chevreaux, ma mère blanchisseuse de linge. L'un et l'autre sont aussi braves gens qu'on peut l'être : allez demander dans tout le Tardunois, à ceux qui ont eu à faire saigner des chevreaux, à faire blanchir du linge.

Cette petite marchande de doreloterie était si franche, si naïve, qu'elle forçait tout le monde à l'aimer; aussi ne pouvait-elle manquer de me trouver bientôt une condition, dont j'étais plus pressé qu'elle ne le disait; car l'argent qu'on gagne lentement dans les prisons se dépense fort vite quand on est dehors.

Ordinairement je passais quelques moments de la matinée dans sa boutique. Un jour, je vis venir du côté de la porte Saint-Honoré[67] une belle Cordelière, qui courait, qui avait l'air d'avoir plus d'une affaire, qui entra, qui dit à la petite marchande : Où est le jeune valet pour lequel vous demandez une place? Il

répondit la jeune marchande en me montrant. — Com-
ie nommez-vous ? — Jacquin. — Jacquin, me dit la Cor-
e, venez vite ! suivez-moi ! Nous sortons ; elle me précé-
les rues, et, sans qu'elle parût marcher avec moi, elle
c de entretenir. Je suis de votre état, me dit-elle,
v pouvez le voir à mon tablier de toile ; je suis ser-
ou erse[68] aux chanoinesses cordelières du fau-
i rceau[69]. J'ai à faire à cinquante maîtresses, dont
si ait pour exercer la patience. Mon frère aîné,
a-t-elle, était frère convers Bénédctin. Je croyais qu'il
son viciat, qu'il était profès, et voilà qu'un jour je le
e en laquais. Il me dit que, de tous les états, le pire
e de valet, mais que le pire de tous les états de valet
u de valet de moine. Ma chère sœur, continua-t-il, j'ai
p nce tant que j'ai pu ; à la fin je me suis lassé. Un après-
, au jardin, le prieur me gronda de ne pas avoir d'assez
choux. J'allai ôter mes longues chausses de drap noir ; je
mes chausses rayées d'un côté, brodées de l'autre[70]. Le
, le sacristain se fâcha de ce que je n'avais pas sonné
to cloche de la grand'messe. J'ôtai ma tunique noire ; je
te ndille[71]. Quelques jours après, le célerier se
p it en me ps, et de ce que j'avais mal fait la cuisine,
e ce que j'avais chanté l'épître. Je jetai la robe de frère
vers ; je repris la souquenille bariolée[72], en quelques sauts je
agnai la maison, et me voilà. Mon frère cadet, poursuivit la
Cordelière, est au Temple, frère servant des chevaliers hospita-
rs de Rhodes, gens moitié moines, moitié militaires, qui,
vant lui, ont les défauts de l'un et de l'autre état. Il prétend, ce
qui est difficile à croire, que sa patience est encore plus exercée que
la mienne. Dieu le veuille, pour son bonheur dans l'autre monde !
Vous, Jacquin, me dit-elle ensuite, vous serez peut-être au-
jourd'hui valet du pénitencier[73] ; c'est une place qu'auraient en-
viée bien des saints. Après quelques autres propos, nous arrivons
au cloître Notre-Dame. La Cordelière frappe à une grande porte ;
on ouvre, nous entrons. Messire, dit-elle au pénitencier en me
présentant à lui, voilà ce jeune valet dont je vous ai parlé. Il est
ou deviendra tel qu'il vous le faut ; une personne de confiance
m'en répond. En disant ces mots, elle salua de plusieurs gra-
cieuses révérences, recula, me fit avancer et sortit. Ami Jac-
quin, me dit le pénitencier, à qui je m'étais nommé, racontez-
moi véridiquement votre histoire. Il me parut que messire le
pénitencier était trop occupé pour l'entendre toute ; je lui en ra-
contai la belle partie. Il fut satisfait et me dit avec douceur : Je

suis sûr que je serai content de vous, et, dans ce cas, vous le serez de moi. Véritablement c'était un excellent maître, sa maison une excellente maison; seulement il me fallait, de temps en temps, donner le fouet aux pénitents [74], ce qui ne me convenait guère. A la quinzaine de Pâques, le nombre de pénitents auxquels mon maître me commandait de donner le fouet devint si considérable, que j'en étais excédé; d'ailleurs, tandis que le pénitencier criait : Fort! plus fort! les pénitents me disaient : Doucement, Jacquin, doucement. Malheureux valets que nous sommes! Oh! qu'il est difficile, dans notre état, de contenter tout le monde! C'est aussi ce que me disait un autre malheureux valet de collége, qui était chargé de donner le fouet aux écoliers [75]. S'il exécutait les ordres du régent dans toute la rigueur, les écoliers, au sortir de la classe, le maltraitaient; si, au contraire, se laissant toucher par les cris et les larmes, il ne les exécutait pas, il en était puni par des reproches et s'exposait même à être chassé. Il me faisait ses plaintes, je lui faisais les miennes; nous nous exhortions mutuellement à la résignation.

Je quittai ma place avant la fin de la quinzaine, je vais vous dire comment. Le samedi, à l'office, je promis à mon patron saint Jacques de mieux faire mon devoir à l'égard des pénitents de mon maître. Dès le jour même, je commençai par un gros gendarme qui avait l'épée au côté. Lorsque j'eus fini, il se tourna vers moi et me dit : Ah! ribault, je te jure, foi d'homme de guerre, de venir te couper les oreilles aussitôt que ton maître m'aura donné l'absolution. J'avais si bien fait mon devoir, que je craignais qu'il vînt plus tôt; je me décidais à déloger sur-le-champ.

Bon gré mal gré, les pénitents m'avaient glissé quelque argent dans les plis de la manche, et cette fois, au lieu d'aller chez la petite marchande de doreloterie, j'allai dans mon voisinage, rue de l'Hirondelle, à un petit cabaret où pend l'enseigne du Pot qui bout. Je trouvai là un assez bon nombre d'autres pauvres valets cherchant maître comme moi. Dès qu'ils virent qui j'étais, les compliments furent bientôt faits et la connaissance ne fut pas plus longue à faire; les malheureux s'aiment d'ailleurs naturellement et se plaisent à se raconter leurs infortunes. Nos seigneurs et maîtres, j'aurais voulu que vous eussiez été présents. Il y avait des valets, des laquais [76], des valets de chambre [77], des valets de pied [78], des domestiques, des serviteurs de toute les sortes, de tous les pays. Il y avait entre autres un Breton, vieillard que, par respect pour son âge, nous avions fait placer au haut bout de la table. Mes enfants, nous dit-il, j'ai soixante-quinze

, il y a long-temps qu'il neige sur mes cheveux; eh bien! je renvoyé, il y a quelques jours, par mon maître, dont j'avais vi le père, l'aïeul et le bisaïeul. Je lui dis : Messire, j'étais vous dans la maison; je vous y ai vu naître; j'y ai servi génér ns : j'espérais que Dieu me ferait la grâce d'y servir :, je me sens encore vert. Pour toute réponse, mes: u me montra la porte. Mes gages m'étaient dus de- ae vingt ans; la nouvelle coutume ne m'a permis de les depuis un[79].

ı, dit un jeune Auvergnat, grand, droit, délibéré v es gens de son pays, j'entrai, il y a quelques mois, s ice au voyer de Paris, qui fit de moi un valet de péage. s de cet officier sont assez considérables. D'après les ces, il a de chaque chaussetier une paire de chausses, *ues meilleures, ne des pires;* il a de chaque mercier deux les par ı naine; il a des bottes d'herbes, des chapeaux de que hands de fleurs sont obligés de lui porter à s j s. ıous ces droits étaient faciles à percevoir. Il n'en] s lorsque des paysans venaient vendre sur le petit cy :, un cerf, et que, d'après les droits de la vairie, vo ı le cygne, le cerf, pour le voyer. Que reste-t-il donc pauvres paysans? me demandaient-ils tout irrités. Les s raisons ne me manquaient pas. Vendez, leur répondais- , au lieu d'un cygne, une oie, il ne me faudra que deux de- ers; vendez, au lieu d'un cerf, un cheval, il ne me faudra que uze deniers, et seulement quatre si c'est un âne[80]. Il y a en- re mieux, ajoutais-je : suivez-moi; venez offrir à monseigneur voyer ce que vous êtes tenu de lui abandonner, peut-être il se ntentera de votre politesse; et, dans tous les cas, soyez sûrs 'il vous fera boire. En parlant ainsi, je prenais mon cygne par cou, mon cerf par les cornes; mais ces rustres tiraient tant 'ils pouvaient leur marchandise par le côté opposé, m'inju- ient, me menaçaient. A la fin, j'ai vu qu'il m'en coûterait elque jour la vie pour que le voyer eût tous ses cygnes, tous ses fs; j'ai abandonné ma place, et je suis venu ici en attendre e meilleure ou une moins mauvaise.

Prenez garde d'être aussi malheureux que moi, lui dit un va- périgourdin de bonne mine, qui était assis à côté de lui : je erche toujours mieux, je trouve toujours condition pire. J'étais core un tout petit ou un tout jeune garçon, lorsqu'un riche ırgeois me prit chez lui pour amuser ses enfants; j'amusai si n sa fille, que, lorsqu'elle fut devenue grande, elle voulut ab-

solument m'épouser. Un matin que j'étais à l'en dissuader, sans pouvoir y réussir, le père entre subitement ; sa fille se glisse derrière lui et disparaît comme un éclair. Il se jette sur moi ; il me saisit au collet, me maltraite cruellement, me pousse dans une profonde et vieille armoire, où il m'enferme sous clef. Bientôt il revient, plus furieux qu'auparavant. Méchant traître ! me crie-t-il, en frappant du plat de la main sur la porte de l'armoire, apprends que, suivant les légistes et suivant les avocats du bailliage, les maîtres peuvent, de leur propre autorité, tenir en prison les valets[81]. Il revient encore. Joisel, me crie-t-il, c'en est fait de toi ; écoute l'article cent six de la coutume : *Valet qui suborne la fille de son maître doit être pendu sans merci*[82]. Prépare-toi à mourir, je vais te livrer à la justice. Mon maître était violent et sans pitié ; la peur s'empare de moi. Au milieu de la nuit, j'enfonce d'un fort coup de pied l'armoire, je saute par la fenêtre, je fuis, je cours, j'arrive à Paris, où la plus haute ambition d'un homme de notre état qui est bien né doit être, ce me semble, d'avoir ses entrées dans ce fameux enclos du Palais, rempli des valets et des pages[83] les plus spirituels de la France. Je parvins à me mettre au service d'un avocat. J'étais habillé d'un vilain et grossier drap de retondailles, ou drap de valet[84]. Je comptais qu'il me donnerait un habit élégant, pour m'amener à sa suite lorsqu'il irait plaider ; il me fit recouper une vieille robe d'audience, qui, dès que je parus dans la cour du Palais, m'attira les huées de mes camarades. Je pris patience jusqu'à ce que mon habit ne valut plus rien. J'en demandai alors un neuf. L'avocat me répondit qu'il fallait attendre que la robe qu'il portait fût usée. Aussitôt je le prie de me faire mon compte ; il me le fait et je sors.

Ami, dit au valet qui venait de parler un autre valet grisonnant placé vis-à-vis de lui, j'ai été presque toute ma vie ce que vous désirez d'être, et je n'en ai pas été plus heureux. Jeune garçon, je fus page d'un juge[85], ensuite page d'un conseiller au parlement[86], avec lequel j'ai vieilli, sans qu'il ait voulu changer de page, sans que j'aie voulu, jusqu'à ce matin, changer de maître. J'ai passé trente ans à garder tous les jours, pendant l'audience, la mule du conseiller[87] et celle de son clerc dans la cour du palais. Je conviens qu'on n'y manque pas d'esprit, surtout de malice ; je conviens encore que les pages et les valets des conseillers nous y primons les pages et les valets des plaideurs ; mais, quand le roi vient, nous y sommes toujours primés par les pages et les valets de la cour. Ceux-là en tout et partout sont les pre-

s; ils sont les mieux nourris, les mieux habillés, les mieux r les plus riches. Si dans notre état il peut y avoir des sers heureux, c'est à la cour.

A é de notre table en était une autre où mangeait une ma ne gentilhomme qui avait le collet de l'habit brodé en letl'or[89]. Notre surprise fut grande, lorsqu'aux dernières pas du vieux page du conseiller, il se leva et vint se placer au i de nous, en disant : Mes amis, je suis valet tout comme avec cette différence que je suis plus malheureux : car je ot à la cour, où tous les gens qui servent sont plus ou s lheureux. J'ai vu les pages recevoir, le matin, de la mute, comme tribut, des poignées d'écus pour qu'ils ne fisle mal aux valets des bourgeois ni à personne de la vil-, le soir, je les ai vus fouettés sans miséricorde, pour avoir trop vite la mule de la reine[90]. J'ai vu les gens de service le roi pr iter à la municipalité, qui leur donnait une ou g ne somme d'argent, parce que, aux termes de e cipale délivrée pour leur paiement, ils poue pu ir s ville[91]; et, le lendemain, je les ai vus honnt chas ət ne savoir où aller gîter.

Et i qui vous parle, qui étais, il n'y a pas longnps, fourrier d'un grand prince, le même jour où la municipa- m'offrit un présent, afin que, me dit en propres termes le ire, j'eusse la ville pour recommandée[92], je rentrai à peine à fourrière[93], que le maître d'hôtel, qui venait de battre quatre lopins, quatre souffleurs, trois hâteurs, trois valets de pied, ux garde-huche[94], ce qui n'était pas grand'chose, un sommer[95], ce qui devenait plus notable, un chef d'office, ce qui le denait encore plus, courut sur moi, le bâton haut; je le prévins, avec ma grosse canne d'épine, je parai de manière à mettre éclats son bâton d'ivoire. Je sais bien qu'il se vante de me l'air rompu sur le dos; n'importe, ceux qui le connaissent, et rtout ceux qui me connaissent, savent à quoi s'en tenir sur ce e je dis, même sur ce que je ne dis pas. Du reste, le maître hôtel me fit à l'instant même tout le mal qu'il pouvait me faire: me raya de dessus le contrôle[96]. Je sortis, et j'entrai ici.

On croyait qu'il avait fini, lorsqu'il reprit ainsi : Mes amis, j'artis ceux de vous qui envient la domesticité de la cour que, ns les diverses parties, tous les gens y dépendent des grandsiciers, du maître d'hôtel, du panetier, de l'échanson, de l'éyer, du veneur, qui tous commandent le bâton à la main, com- signe de leur pouvoir aussi bien que de leur dignité[97]; et. ndis qu'au service des bourgeois, une mauvaise réponse vous f

aller du pot d'un maître manger la soupe au pot d'un autre maître, si vous êtes au service de la cour, une mauvaise réponse à un de ces grands-officiers, qui ont une juridiction souveraine[98], peut vous faire passer un mauvais quart d'heure.

Tous les valets qui ce jour-là se trouvaient à table me demandèrent ensuite mon histoire. Je la leur fis sans autres instances, et elle me valut l'amitié d'un valet champenois, qui m'amena au service d'un riche maître des environs de Langres. Malheureusement ce maître était prodigue; au lieu de faire feu qui dure, il fit feu qui ne dure pas, grand feu, trop grand feu. Il consomma tout, et un beau matin, s'en étant allé faire feu je ne sais où, on ne le vit plus. Chacun alors se paya par ses mains; je pris pour ma part, en présence de témoins, un étui d'oublies en argent[99], dont la valeur m'était due, ni plus ni moins. Le lendemain, à la vue et au su de tout le monde, je partis pour Troyes. Aussitôt, un des principaux créanciers, s'étant mis à ma poursuite, vint me faire arrêter ici. Je fus conduit dans la prison, qui est vraiment effrayante; car, en y entrant, j'entendis lever et baisser la herse[100]. Mais le jour même parut monseigneur le maire; il m'interrogea; il reconnut mon innocence; il m'acquitta. Il fit plus, il eut la bonté de m'ouvrir sa maison, de m'y admettre au nombre de ses domestiques : je suis, en cette qualité, sous la sauvegarde du roi[101]. Depuis ce moment, mon sort s'est allégé de toutes ses peines; j'ai cessé d'être des plus malheureux. Ah! nos seigneurs et maîtres, voulez-vous que tous mes pareils, que tous les gens de mon état puissent en dire autant? Soyez comme le maître que j'ai; ne soyez pas comme les maîtres que j'ai eus.

HISTOIRE XVII. — L'AVOCAT.

Parmi les gens des divers états on distingue facilement les gens de robe, et parmi les gens de robe on distingue plus facilement encore l'avocat : on le distingue à sa marche assurée, à son air tranchant, à sa tête haute, à son double regard, tantôt fier, colère, foudroyant, tantôt humble, bénin, doux, suivant qu'il parle à son adversaire, à son juge. Maître Joachim, l'avocat de la rue du Bois[1], est à tous égards éminemment avocat. Ce soir, sa voix a rempli long-temps la salle : c'était un plaisir de l'entendre; on ne perdait pas un mot. Les clercs et les savants qui étaient venus

ar les citations hébraïques et grecques[2] n'ont pas été contents lui ; mais il n'en a pas été ainsi des procureurs et des greffiers, i trouvent si belle et si riche la langue de la chicane, qu'il n'a sé de parler. Les magistrats judiciaires l'avaient, par honar, reçu à la porte. Les huissiers du bailliage s'étaient distribs dans les différentes parties de la salle pour lui faire faire sice. Les notaires, avec leur air désintéressé, couraient çà et là ar lui concilier les suffrages. Dès qu'il a vu que tout le monde 'il pouvait attendre était entré, il s'est levé, et a dit :

Pour être noble, il suffit d'être fils de noble. Il n'en faut pas vantage pour être bourgeois. Qui possède une ferme, un trouau, un calendrier, est agriculteur. J'ai de l'argent, et je ne sais 'en faire ; j'achète des marchandises, je les garde tant qu'elles nt à bon marché, je les vends quand elles sont chères : me voimarchand, et bientôt riche marchand. Suis-je fort, robuste, coe, j'apprends à me vêtir d'une armure de fer, à joûter avec raiar, à manier un grand cheval de charrette ; ensuite, si je tue, je pille, si je dérobe, si je rançonne, si je renie Dieu, si je nge du beurre et des œufs en carême[3], me voilà vraiment mme de guerre. J'ai quelques connaissances superficielles de géographie et de la boussole, je me jette dans un navire, et ce i me reste à savoir je l'apprends aujourd'hui, demain, un peu s les jours : je deviens, je suis marin. Je veux m'enrichir, j'obns, par le crédit de mes amis ou par tout autre moyen, une nmission dans les aides ou dans les tailles ; ensuite, brouillant s comptes tant que je puis, de l'argent que j'ai reçu je fais deux ts, une pour moi, très grande, une très petite pour le roi : e me manque-t-il pour être financier? Mon cousin Jacobus, ne hant où mettre son grec et son latin, s'est affublé d'une grande e ; il a de grands livres, il a de grands pupitres : il prend le c de savant. Dans une maison du voisinage vit le bon Clént, qui a deux fils. L'un, dont la conduite est assez régulière, tudié quelques années en théologie : il est fait prêtre sans difulté. L'autre s'est assis et a sommeillé sur les bancs d'une salle se de la rue de la Bûcherie[4] pendant qu'on lisait quelques orismes d'Hippocrate ; on vous lui met une robe et une chausse ge[5] ; on vous lui expédie des lettres signées et scellées par la culté : il est médecin. Mais si, dirigé par une mauvaise étoile, veux toute ma vie m'appliquer, me courber sans relâche, toute vie être dans la peine et dans la détresse, si je veux être avo, d'abord il faut que je sache bien mes humanités, ma rhétoue et ma philosophie ; il faut que j'aille chercher au loin une

université qui enseigne le droit civil ; que, renonçant aux plaisirs de mon âge durant cinq années entières [6], je m'excède de travail et de veilles pour pouvoir satisfaire de sévères examinateurs, jaloux de l'honneur de la profession.

Messires, j'avais étudié en droit civil ; j'avais été successivement reçu bachelier, licencier [7]. Mes camarades et moi retournâmes à Paris, que nous avions quitté parce qu'il n'y a pas de faculté de droit dans cette ville [8].

Je me promenais un jour au Palais, dans la grande salle, où l'on voit plusieurs tribunaux, plusieurs parquets de plusieurs juridictions différentes [9]. Me conviendrait-il, me dis-je, de plaider devant quelqu'une de ces juridictions, ou de plaider tout à côté, devant le parlement, ou d'aller plaider devant le bailliage de Troyes, au milieu de mon pays, de mes amis, de mes parents, de ma famille. La voix de la patrie se fit aussitôt entendre. Je partis. J'arrivai ici, où l'on était bien loin de m'attendre ; et, après avoir fait enregistrer mes lettres de licencié [10], je prêtai mon serment entre les mains du bailli, ou peut-être de son lieutenant, car je vous parle de quarante bonnes années au moins : je devins avocat [11].

Le lendemain, je m'achemine vers l'auditoire à l'heure où se rend la justice. Un beau et grand banc, occupé par des hommes bien moins notables par leur chaperon fourré [12] que par leur science, leur talent, l'élévation de leurs sentiments, est plein, entièrement plein. Je m'y présente ; on était fort serré, on se serre davantage. La dernière place du banc des avocats s'ouvre ; je m'y assieds tout glorieux.

L'audience commence. Le sergent audiencier commande au public le silence ; aussitôt le greffier appelle les causes mises au rôle. Les avocats des parties se lèvent ; on demande, on répond, on réplique. J'écoute tout jusqu'au moindre mot, et, dès ce moment, je crains autant qu'on me porte un procès à plaider que je le désirais auparavant.

C'est, Messires, qu'à mon grand étonnement je reconnais que je n'avais fait que des études préparatoires, ou plutôt accessoires ; et ce n'était certes pas ma faute : car le moyen que dans les universités, où l'on ne peut parler que latin, on enseigne jamais la procédure et le droit français [13] ! Ah ! comme je me mis à les étudier ! Je m'exténuais, je maigrissais ; tout le monde le disait, mon visage le disait encore mieux. Inutilement on pronostiquait, même devant moi, que je n'y tiendrais pas, que j'en périrais. Rien ne pouvait ralentir mon travail, jusqu'à ce qu'ayant

é nent acquis les connaissances nécessaires, je pus les ma r, m'en rendre compte, et, comme vous allez voir, e c)te aux autres.

aernier avait un trop grand nombre d'actes de pro- e, un trop grand nombre de degrés pour monter au trône justice. Notre siècle les a en partie brisés, il n'en a laissé r que douze. Et voici qui annonce bien la majesté de ce pied duquel tous ceux qui se présentent sont égaux, n'y a pas moins, c'est qu'il n'y a pas plus de degrés à c'est qu'il n'y a pas moins, c'est qu'il n'y a pas plus es à faire, soit qu'il s'agisse de six gerbes d'avoine, soit s'agisse du comté de Champagne.

emier acte, la procuration, *procuratorium* au delà de la . intenant, il n'est plus besoin de lettres pour constituer ıreur qui vous représente dans une action judiciaire, ou vous demandez le comté de Champagne, ou quand vous z six gerbes d'avoine. — Deuxième acte, l'assignation, *in limine litis* au delà de la Loire. Maintenant, cet signifié par le sergent, doit être signé par deux recors, ıes *qui recordant*, qui se souviennent aussi bien de nande des six gerbes d'avoine que de celle du comté de ıagne. — Troisième acte, la mise du procès au rôle, *inscriptio* au delà de la Loire. Maintenant, les causes où procureur du roi est intéressé sont écrites en tête du rôle, et écèdent également celles où l'on demande le comté de Cham- ıe et celles où l'on demande six gerbes d'avoine. — Qua- ıeıne acte, sommation de lier et joindre, *sommatio produ- ·ndi instrumenta et pecias* au delà de la Loire. Maintenant, our établir ses chefs de demande, pour établir ses chefs de dé- nse, on a trois jours, ne s'agirait-il que de six gerbes d'avoine; n'a que trois jours, s'agirait-il du comté de Champagne. — ınquième acte, communication des sacs, *communicatio sac- orum* au delà de la Loire. Maintenant les règlements sur la ote alphabétique des pièces du procès[14], sur le cordon qui doit s enfiler comme un chapelet, et dont les deux bouts sont scel- s du sceau du juge[15], ont prévenu de grands abus quand on emande le comté de Champagne, et peut-être de plus grands uand on demande six gerbes d'avoine. — Sixième acte, requête our aller en avant en cause, *requesta de cursu processus* au elà de la Loire. Maintenant ces requêtes ne doivent plus être mpertinentes, c'est-à-dire en termes vulgaires, ne doivent plus ontenir des faits étrangers au procès, ne doivent parler que du omté de Champagne ou des six gerbes d'avoine. — Septième

vec le régent, ordinairement partie et juge. — Di
la correction des conclusions, *correctio conclusion*
de la Loire. Maintenant on y a ajouté la correction
ries sur le registre des plaidoyers, qui souvent déter
jugement quand le comté de Champagne est en cau
souvent quand ce sont les six gerbes d'avoine. — On
jugement préparatoire, *interlocutorium* au delà d
Maintenant on est obligé de conclure à toutes fins.
se réservait cauteleusement la conclusion éventuelle
chefs ; on concluait *par retenue*, manière de conclure
mode pour le détenteur des six gerbes d'avoine, sur
détenteur du comté de Champagne. — Douzième a
taire de production, *actorum narratio* au delà de
Maintenant cette table des actes faits par les plaide

vu d'anciens procès latins qui font si souvent rire nos
›cats : « Requesta... hic *incipit* de Villa Nova... item
et dixit procurator, nomine quo supra ». Et ces *incipit*
ponit de requête s'étendaient sur une, sur dix, sur cent
parchemin[22] : « Inquesta... item *dixit* Bernardus
ratus... testis inductus de parte Petri ; item *vidit*. » Et
et ces *vidit* couvraient une, dix, cent feuilles de par-
Ainsi des autres actes. Là vous avez la preuve com-
ces temps la procédure était longue.
urd'hui la justice a pris une marche légère, gracieuse,
t à la réduction du nombre des actes, à nos trois célè-
ances sur l'abréviation des procès[24]. Il faut que l'a-
se parfaitement ces trois longues ordonnances qui
in grand nombre de formes, et même, crainte de mé-
différentes ordonnances où se trouvent ces formes
ıi faut qu'en outre il connaisse le style[25] ou forme de
le la cour devant laquelle il plaide, et les styles des
urs du pays coutumier[26] et du pays du droit écrit[27] :
erses procédures des diverses juridictions se suppléent
es autres[28].
ncez-vous à voir nos longues, nos immenses études?
sommes bien loin du terme, nous sommes seulement
pour y arriver.
mirable jeu, par lequel les divers codes de procédure
pays se suppléent, devient plus admirable, devient
us spacieux, plus grand, plus imposant, quand ce sont
es législations locales, les diverses coutumes qui se
[29]. Prenons pour exemple la coutume la plus célèbre,
Paris. Examinons-en, dans leur ordre successif, les
titres.
d'en venir au titre premier, je remarquerai que l'état
nnes, par où commencent un si grand nombre de cou-
t omis dans celle de Paris[30]. Il faut que la nôtre aille
r et dire aux Parisiens : « Les aucuns sont nobles, les
non nobles... Les non nobles sont en deux manières :
ıns sont franches personnes, et les aultres de serve con-
... » Il est vrai que les Parisiens font ou peuvent faire
ne belle réponse : Nous sommes tous nobles[31]. Ils peu-
ire ensuite une plus belle : Nous sommes tous libres.
d'hui, en l'année quinze cent, un trop grand nombre de
dans certaines provinces, et notamment dans la nô-
euvent encore la faire[33].
e premier, *De matière féodale*, et le titre deuxième,

sur des biens immobiles, immuables, immeub
est encore trop bref; cependant, tel qu'il est, o
car, dans la bouche des avocats, la coutume de
tes les autres coutumes[39].

Le titre *Du rapport des experts jurés* est
vent cité, et, j'en conviens, les autres coutum
le suppléer : car c'est, en quelques articles, un
lois sur les bâtiments contigus ou voisins et sur l
ports juridiques.

Je comprends comment le titre *Des testamen*
de gloses, comment il est suppléé par les co
deaux[40], de la Marche[41] et par tant d'autres.

re, est encore plus souvent suppléée par le titre qu'elle sup-

la garde bourgeoise, autre titre de la coutume de Paris. uet et Jacquette, bons bourgeois, se sont mariés. Jacquet cquette, comme vous voudrez, est mort ou est morte; alors ix qui survit peut seul être administrateur baillistre des en-Ce titre est suppléé par la coutume de la Marche[43], et ra-nt il la supplée.

titre *De la communauté des biens* est souvent suppléé s autres coutumes, et notamment par celle d'Orléans[44] et elle de Normandie[45], pour la dot ou biens que la femme ap-au mari, pour les conquêts ou biens acquis en commun par avaux du mari, l'économie de la femme, et qui appartien-à tous les deux.

uvent aussi la coutume de Sens[46] a l'honneur de suppléer utume de Paris dans le titre *Des successions* pour les pro-ou biens héréditaires, pour les acquêts ou biens non héré-es, surtout pour la division des successions par tête, par e.

ut-on se convaincre que les mœurs modernes sont devenues us en plus galantes, il n'y a qu'à lire le titre *Du douaire* ou u assigné sur ses biens par le mari à la femme, dans le à elle lui survive. Vraisemblablement, jusqu'à la preuve con-, je croirai que le douaire a commencé en France, et qu'il mmencé à Paris.

en sûrement le partage égal des successions entre enfants nobles, et, dans un très grand nombre de cas, entre enfants s, aurait affaibli la grande propriété, aurait tué la féodalité, e retrait lignager, qui permet au plus proche parent du ven-de retirer l'héritage vendu en rendant le prix, sans le re-féodal, qui permet au seigneur dominant de rembourser l'ac-eur d'un fief, de le retirer, de le retraire. Le titre *Des re-s* de la coutume de Paris est fort incomplet, et a fort sou-besoin d'être suppléé, et est fort souvent suppléé par notre me de Troyes[47] et par plusieurs autres.

reste de la coutume de Paris n'a guère pour objet que les s des quatre quatorzaines ou la procédure de l'expropriation e, que la coutume d'Amiens[48] et bien d'autres suppléent à tour, suivant les variations de la procédure.

coutume de Paris, et en général les coutumes du Nord, ne t presque rien des contrats, des conventions et des sociétés[49]; st suppléée, elles sont suppléées par celle de l'Auvergne[50], de la Marche[51] et par plusieurs autres.

Les coutumes du Midi, plus pleines de droit romain que les coutumes du Nord[52], suppléent plus souvent, et sont moins souvent suppléées.

Messires, vous êtes, je le pense, convaincus à cette heure que l'avocat doit connaître toutes les nombreuses coutumes de France[53]. Aujourd'hui il n'y a plus à dire, comme au siècle dernier, qu'il ne le peut, car elles ont toutes été écrites[54], ensuite revues et enregistrées au parlement[55] depuis la loi expresse de Charles VII[56] et de ses trois successeurs[57]. Malheureusement elles sont, la plupart, ou en mauvais latin[58], ou en mauvais français[59]. Je n'en connais que fort peu en français correct; et en vers français je n'en connais qu'une seule, celle dont je vais parler.

Le grand pays de la chicane, comme dit insolemment le vulgaire, je dirai, moi, la terre classique de la procédure, est sans contredit la Normandie, où nos procureurs bien avisés vont souvent chercher leur femme, qui, lorsqu'elle est bien choisie, leur tient lieu de maître-clerc. Mon fils eut occasion, il y a quelques années, d'entendre une jeune demoiselle de ce pays, qui était venue ici voir sa sœur; elle était dans un berceau du jardin; elle se croyait seule; elle étudiait, elle récitait sans hésiter, et à voix haute, des vers harmonieux, ronflants, magnifiques, et qui n'étaient cependant que la pure coutume de Normandie habilement versifiée.

Je me cachai, me dit mon fils, en me racontant le même jour son heureuse rencontre avec cette jeune personne, qui, peu de temps après, devint son épouse; je me mis derrière des charmilles, et je n'eus pas écouté quelques instants que je fus ravi. Vous l'auriez été; tous les avocats, tous les procureurs l'auraient été, d'entendre, sous une voûte de verdure, au milieu des rossignols et des fauvettes, une jolie bouche dire en grasseyant, en minaudant involontairement :

DU BANON OU DE DÉFENSES.

Toutes les terres cultivées
Sont en deffens, de quoy les bléez
Ou les blés ont empirement
De bestes par leur hantement.

DE L'OFFICE AU VICONTE.

Le viconte doibt ples tenir
Ez villes, voies maintenir.

DE L'OFFICE AU SERGENT D'ESPÉE.

Sergent d'espée non reçoivent
Et ont de chascune veue
Onze deniers c'est soustenue.

DU QUERELLANT.

Le querellant est dit celluy
Qui se plaint pour droit faire loy.

DU QUERELLÉ.

Le querellé est dit, sans feinte,
Cil de qui l'on monstre complainte.

DU PROLOCUTEUR.

Le nom de prolocuteur seay
C'est celuy qu'avoit met pour soy
De parler de qui les parolles
Doibvent peser égaux o les
De celluy à qui le cas touche.

ect (., ajouta mon fils, je me montrai, et ne pou-
mon amour et mon admiration, j'ajoutai :

DE GARDE DE FEMME.

Se femme est en garde tenue
Quand elle sera tant creue
Qu'elle ait de marier aage
L'en luy doit querre mariage
Au congié de sa seigneurie
Par le conseil et par l'ays
De ses amis de son parage
Selon l'honneur de son lignage.

voix douce et argentine :

FIN.

Explicit consuetudo Normanie
Entre vous jeunes advocats
Ne prenez deux loyers d'un cas
Afin que par duplicité
Vous ne perdiez félicité [60].

s, continua maître Joachim, je ne vous dirai pas dans
ı comment se fit ce mariage : car il s'agit de ce que je
ıge d'apprendre, de ce que, pour défendre les droits de
toyens, l'avocat doit savoir. Et certes, Messires, ce
s seulement les diverses coutumes en prose ou en vers,
encore le grand coutumier ou la coutume générale de
e [61], c'est encore les ordonnances des rois [62] ou le droit
ais, c'est encore le droit romain [63].

ous passez facilement condamnation sur l'importance de tou-
s coutumes, de la coutume générale, des ordonnances des
, vous ne la passez pas aussi facilement sur l'importance du
romain. J'ai à vous la prouver, à vous parler de deux cau-
ue j'entendis plaider, du temps où j'écoutais encore.

ans la première, il s'agissait d'un enfant né six mois après la
ration du mariage. Le mari ne voulait pas le reconnaître.
emme était venue à l'audience, elle était toute tremblante ;
voilà que son avocat allègue triomphalement la loi du sep-
e mois lunaire [64]. Le tribunal se lève, reconnaît à l'unani-
l'enfant, et le mari, bien qu'il n'entendît pas la loi latine,
bligé aussi de le reconnaître. — Dans la seconde cause, au
raire, des héritiers refusaient de reconnaître un enfant né
mois après la mort du testateur. Tout le monde riait et pa-
ait prendre parti pour les héritiers. La coutume de Troyes,
utres coutumes, restaient muettes ; le droit romain parle de

nouveau. L'avocat de la veuve cite le décret d'Adrien q
à la succession les enfants nés onze mois après la mort
père [65]. Les juges se lèvent encore tous à la fois, et, à
mité encore, reconnaissent le fils de la veuve.—Je le de
sans le droit romain dans la bouche des avocats, que sera
rivé de la jeune femme, de la jeune veuve?

Du reste, celui-là se tromperait qui pourrait croire que
romain ne supplée que dans des cas extraordinaires; il
souvent et très souvent dans les cas ordinaires, surtout
cas de successions, de fidéicommis, de substitutions [66],
tres fidéicommis à vie.

Maintenant se présentent la procédure et la législation
nelle, l'une comme l'introduction à l'autre. Quant à la
dure criminelle, elle était, elle est publique [67]; elle ne
elle ne peut être améliorée à cet égard; mais elle se f
français en deçà de la Loire, et en latin en delà. Aujo
elle se fait en français en deçà et en delà de la Loire [68].
être et elle est à cet égard améliorée.—Quant à la l
criminelle, elle a si peu changé depuis le siècle derni
doit la considérer, ou peu s'en faut, comme la même [69],
cat doit savoir l'une et l'autre.

Maintenant, c'est la procédure et la législation ecclés
qui se présentent. Eh! ne pensez pas que nous soyons
les apprendre pour nous en servir éventuellement à s
procédure et la législation civile ou criminelle. Souve
cats des cours laïques, licenciés *in utroquè jure* [71], v
dans les cours ecclésiastiques [72], de même que le
clercs, même prêtres des cours ecclésiastiques, licenci
que jure, viennent aussi plaider dans les cours laïque

Je me souviens que dans mon jeune âge un de
tout pétillant, tout brillant, voulut se faire clerc afin d
privilèges de la cléricature. Il prit les quatre ordres m
sur ses habits d'église mit des bordures de couleur, d
d'or. Jusque là c'était bien, l'usage le lui permettait
voulut aussi épouser, malgré ses parents, une demois
conduite n'avait pas toujours été irréprochable. Pren
toi, mon neveu, lui dit son oncle, avocat laïque d'un
rite, les passions te fascinent les yeux; l'official conn
gues amourettes avec cette demoiselle. Il lui répondit
messire l'official, il se croyait sûr de son silence. Alors,
cle, ce sera le juge royal qui procédera contre toi [73], e
ferme, plus vite; toutefois, je crains bien que l'official
pas se laisser prévenir. Ce que l'oncle avait conjectu

ial, craignant que le juge royal procédât, à son défaut, e le neveu, procéda contre lui et même avec une ri- qu'on n'attendait pas. Nous courûmes tous au secours ami. L'official nous disait : Que ce jeune homme ne que? il aurait pu épouser sa maîtresse et pire, la ecc que n'avait rien à y voir; mais, puisqu'il est a an e r une personne sans reproche, ou s'atten- traité e bigame[76]. L'oncle plaida avec beaucoup ; il fit très spirituellement valoir les défenses de son n na sur l'innocence de la demoiselle des preuves i voulut bien enfin trouver bonnes : mon ami fut En le quittant, son oncle lui recommanda de veiller soi- ent a femme : Car, au plus petit mauvais bruit, tu r ntre les mains de l'official[77]. Mon ami, et sa fem- , le tinrent pour dit. Quelque temps après, je vis ne, ce même avocat, défendre encore avec succès , dont je suivais les audiences, un jeune huis- ge. Cet huissier avait donné vingt coups de son bâton ou verge à un jeune clerc tonsuré, un soir qu'il l'avait sous les fenêtres de sa belle. L'avocat écouta fort tran- nt le long plaidoyer du clerc; enfin il se leva, et il ter- a onse en invoquant l'autorité des sermons du célèbre not, dout il cita le passage suivant : « Devant les cours uce il est reçu que, si quelqu'un rencontre la nuit un clerc é et lui frotte son dos *de une serviette de boys*, il n'y a ieu à excommunication[79] ». L'official, dont la gravité ne trouva pas contenue par un nombreux auditoire, laissa échap- le rire. Il renvoya de huitaine en huitaine, de quinzaine quinzaine, l'affaire, qui resta sans être jugée; en sorte e le jeune clerc y fut pour ses vingt coups de bâton noir, et le ne huissier y fut pour la peine ou pour le plaisir de les avoir nnés. — Je le demande encore, sans le droit ecclésiastique ns la bouche des avocats, que serait-il arrivé de mon jeune i et du jeune huissier?

Et qu'on se garde bien de croire aussi que le droit ecclésiasti- e ne règle pas souvent les intérêts des laïques; il les règle tou- les fois que les clercs sont défendeurs, car il faut alors les igner devant une cour ecclésiastique; il les règle toutes les s qu'il s'agit de la validité des mariages, des dots, des biens s veuves, des orphelins, des hôpitaux, toutes les fois qu'il s'a- des testaments où il y a des legs pieux; enfin il les règle dans grand nombre d'autres cas[80].

Ah! Messires, quelle est vaste la bibliothèque de lois que l'a-

vocat doit porter rangée dans sa tête ! Il doit savoir la pro- et la législation civile ; il doit savoir la procédure et la légis criminelle ; il doit savoir la procédure et la législation ecclé tique. Il doit savoir, en outre, les législations des diffé nations[81], car elles suppléent celles de la France, et se pléent les unes les autres ; il doit savoir, en outre, les législ des différentes nations de différents âges, car elles supplé législation de la France de différents âges, et se suppléent les unes les autres. Je dirai plus, tout étant droit, législati tout pouvant avoir un rapport avec le droit, la législation, l'a doit tout invoquer, tout citer, tout savoir, tout apprendre

Cependant, à force d'études, il vient au point d'avoir tou pris. Eh bien ! le silence et la solitude sont encore dans so binet, dont la porte demeure tout le jour inutilement ouver public : il n'est pas encore connu.

Enfin il l'est ; alors il a plus de repos. Dès les sept h du matin vous le voyez courir à l'audience[82], entouré, as par des clients qui le haranguent, l'enflamment de leurs sions, et tout aussitôt le voilà en voie d'être mis en prison perdre son état, de dire ce que la loi appelle des injures ne sont guère que des vérités sans voile ; le voilà aussi en d'être ruiné par les amendes, d'être emporté par sa vivacité parler trop vite, de parler en même temps que l'avocat c lequel il plaide[84], ou, au contraire, d'être entravé par la fou ses pensées, de ses raisons, de parler trop lentement, de ler d'une manière interrompue, intermittente, de parler pa quets[85].

Et ceux qui n'avaient point eu de procès, vous pensez p être que de magnifiques honoraires nous dédommagent de d'efforts, de tant de sacrifices. Écoutez : A la Saint-Marti jour de notre rentrée, un de nos meilleurs avocats, après suivant l'usage, pris son texte dans l'Écriture-Sainte[86], pro dans une affaire très importante un plaidoyer divisé en maj mineure, conséquence[87], qui fit retentir la salle d'applau ments. Comme personne ici n'ignore que c'était moi, je m involontairement nommé. Eh bien ! diriez-vous combien fut donné ? Seize livres, qui est la plus forte somme que l du Châtelet, rendu commun à notre bailliage, passe po plaidoyer[88] ; encore me fallut-il payer les trois avocats tants, qui prirent avec moi plusieurs fois la parole[89].

Toutefois, en Bretagne c'est pis. Pour pareille, peu pour moindre somme, il y a dans un procès cinq ou six a de chaque côté, choisis dans le barreau un à un, alternativ

parties, qui ont en même temps le droit de
elles; en sorte que, lorsque vous êtes parvenu
r des bonnes raisons du demandeur, il vous faut
pas du côté du défendeur[90], poser les bonnes rai-
son e, et prendre les siennes. Il vous faut
s pr pts à vous passionner, changer d'ami-

nous laissait à notre malheureux sort; mais
s aussi bien sujets au tambour de la milice des
oche du palais. On nous voit alors obligés de re-
, de mettre la hallebarde sur l'épaule, et d'al-
ndement ou la présidence du chef de la jus-
es Armagnacs, les Bourguignons, suivant que

de même obligés de retrousser leur
assante que la nôtre; ils sont de
de quitter leurs sacs à papiers, de fermer à clef
à l'audience, toujours derrière nous[93].
rs! ils ont souvent nos maux: car,
défendu de rien recevoir par avance
vent de plus grands maux: car il leur
le recevoir des présents[94]; car, pour les pro-
itié de nos honoraires[95]; car ils sont tenus
car, dans certaines cours, ils se mettent et
rent à genoux pendant tout le temps que leurs causes sont
es par les avocats[96]; car à la moindre faute ils sont punis
on[97]; car les personnes qui nous chargent de leur dé-
, que nous appelons nos clients, les procureurs les nom-
nos maîtres[98]. Aussi les avocats postulants, qui dans di-
siéges, comme à Angers, sont en même temps avocats et
eurs[99], ont, à mon avis, un pied hors de l'ordre.

est ce que je disais à mon fils, qui avait rencontré la jeune
nde étudiant la coutume, et qui était obligé de se faire
reur pour obtenir sa main. Ah! mon père, me répondit-il,
elle est belle! — Mais, lui disais-je encore, il faudra te faire
bord clerc de la Basoche, payer les bien-venues, le banquet
béjaunes à peine de la baculerie[100], en bon français la bas-
de. — Ah! mon père, qu'elle est jolie! — Ne t'attends pas
puisse te résigner à prix d'argent un office de procureur,
is à faire avec le parlement[101]. — Ah! mon père, je ne
rais vivre sans elle! — Ne crois pas non plus de prendre la
té de sieur, de sieur Joachim, tu aurais encore et plus gra-
affaire avec le parlement[102]. — Ah! mon père, j'en

mourrais! Les avocats, nous avons trop de livres, tro
chemins, trop de papiers à lire pour pouvoir, comme
garçons, perdre notre temps en longs discours, en so
dres. Voyant donc que mon fils voulait pleurer et me f
rer, je me hâtai de terminer en lui demandant: La
absolument, la veux-tu? Et tranchant par la tête la
ponse qu'il avait commencé à me faire, je me hâtai
Eh bien! épouse! épouse! Va-t'en, et laisse-moi! D
vous le dirai, ce mariage ne me faisait nullement de
n'étais pas fâché d'avoir une belle-fille un peu chica
pensais que j'en embrasserais mes petits-fils avec plus

Je fus obligé, il y a quelque temps, de faire un voya
boise. Le roi y était, et il va sans dire qu'il y avait bea
monde. Un après-midi qu'il me prit envie d'aller me
aux belles plantations de peupliers et de noyers qui o
l'embouchure de la Masse dans la Loire, j'aperçus sur
des gens formant une espèce de groupe, qui s'entreten
une douceur, une aménité qu'annonçaient d'ailleurs et
nité de leur visage et leur maintien pacifique. Les
en habit de cour, d'autres en robe longue, d'autres
bourgeois, d'autres avaient la tonsure, d'autres éta
d'un froc de moine, d'autres portaient le plumet et l'ép
taient des notaires, j'en connaissais plusieurs. Je les ab
soit par plaisanterie, soit par malice, je leur dis: Que
là tous heureux, mes bons compères!

A commencer par moi, répondit celui qui était le p
Je suis, continua-t-il, clerc-notaire du roi. Qu'imp
Louis XI ait déclaré dans ses lettres-patentes que le
apôtres évangélistes étaient quatre notaires comme no
ait voulu que le roi fût de notre collège, qu'il n'y f
soixantième notaire, qu'il n'y prît qu'une bourse comm
tres[103], si on ne le sait ou si l'on ne veut le savoir. J'a
Si nous ne sommes pas considérés, que nous importe l
dération qu'on nous doit. Nous sommes obligés d'être
riens, d'être bien lettrés. Sommes-nous regardés comm
lettres? Depuis Charles VIII nous sommes nobles; ma
ble si, avec nos grands écritoires de cuivre pendus à l
re[104], nous sommes regardés comme gentilshommes! c
dant c'est nous qui, dans les contrats entre le roi et les
liers, assujettissons à l'autorité, à la juridiction d'un sim
liage, les biens meubles et immeubles du roi[105], c'est
outre le trésor royal et les joyaux de la couronne, le d
outre le domaine, le royaume de France, outre le roy

'rance, le duché de Milan, le royaume de Naples et même celui le Jérusalem, qui sûrement appartiennent à nos rois par droit iéréditaire[106].

Après que ce notaire eut parlé, les autres, dans l'ordre de eur hiérarchie, prirent successivement la parole.

Et nous qui sommes les notaires de la cour du parlement, nous ie pouvons aujourd'hui empêcher les greffiers de donner, comme ious, des expéditions des arrêts[107]. Les greffiers nous ont fai tomier, comme on dit, cette plume du bec : ils tenaient le leur ouvert.

Il nous est arrivé pis, dirent les notaires des cours de bailliage et des cours inférieures. Autrefois dans presque tous les greffes l y avait un notaire-greffier ; aujourd'hui dans presque tous les greffes il y a un greffier et un notaire[108]. Les greffiers expédient ous les actes des cours de justice, excepté, comme au parlement, es commissions[109] ; mais parce que je ne vois pas de raison pour u'ils n'achèvent de tout envahir, il est à croire qu'ils envahiront out.

Bien que nous soyons les notaires au Châtelet, dirent les notaires de Paris, qui par politesse avaient laissé parler les notaires des cours de bailliage et des cours inférieures, nous voilà ujourd'hui sans privilèges, obligés de tenir les registres des originaux de nos actes, tout comme les notaires de province[110].

Oui, lui dit un autre, mais vous êtes sous la sauve-garde spéiale du roi ; et d'ailleurs vous recevez pour vos vacations jusqu'à lix sous par jour[111], tandis que nous, pauvres notaires de proince, même quand nous avons rapporté un procès dans une our de justice[112], nous sommes bien moins payés, et nous ne e sommes guère mieux quand, dans les cantonnements des roupes, une bataille de trois, quatre cents archers en grande paade, haut les armes, vient se ranger sous notre fenêtre pour ious déclarer « que tous ont reçu leur soulde d'un moys, de la« quelle ils se tiennent contents, bien payez, et quittent le thré« sorier et tous aultres[113] », paiement dont nous expédions la uittance.

Mes confrères, dit un notaire qui se tenait un peu à l'écart, ui avait un air humble, humilié, qui portait un méchant habit, eut-être son meilleur habit, vous n'êtes pas contents ; vous le eriez bien moins si, comme moi, vous étiez dans un pays où es notaires ne sont que les commis des tabellions. Mais dans uel pays êtes-vous? lui dit-on. Vous savez qu'en l'année 1438, ous les notaires de France étaient commis des tabellions, fermiers du tabellionnage des différents arrondissements, et que Charles VII, qui a bien pu arracher la France aux armées an-

glaises, n'a pu faire durer sa loi fiscale du tabellionnat[114]. Encore une fois, dans quel pays êtes-vous? Je suis répondit-il, dans un pays où cet ordre de choses existait avant la loi fiscale de Charles VII, où il a existé depuis, où il ne cesse d'exister[115].

En ce moment, un grand notaire, dont l'air paraissait fort dédaigneux, prit la parole pour ainsi dire du haut de sa taille, qui dominait celle de tous les autres. Je suis, dit-il, dans une province où il y a des notaires impériaux[116], des notaires royaux[117], des notaires seigneuriaux[118]. Mais, ajouta-t-il en se tournant vers ses confrères, nous, les notaires impériaux, nous devrions sans contredit être les plus honorables. Toutefois, vous, les notaires royaux ou seigneuriaux, vous êtes les plus nombreux, les plus forts; vous tâchez de faire de nous des notaires inférieurs. Quant à moi et quant à ceux qui me ressemblent, Dieu soit béni! vous n'y réussirez pas.

Mes confrères, dit un notaire qui avait la grande tonsure ou la grande couronne de prêtre[119], le paraphe de ma signature est deux clefs en sautoir: vous voyez que je suis un notaire apostolique[120]. Autrefois, dans les grandes affaires, on stipulait, aujourd'hui on ne stipule plus la réserve du serment sur certaines reliques, sur certaines croix[121]. Cet acte de serment était un nouvel acte, et nous valait vingt, trente sous[122], souvent davantage. Autrefois, nous pouvions être en même temps notaires civils; aujourd'hui, nous ne pouvons plus être que notaires apostoliques[123]. Nous sommes d'ailleurs, comme vous, soumis aux cours de justice[124], tandis que vous n'êtes pas soumis à l'officialité comme nous[125].

Le notaire apostolique vient de parler pour moi, dit un Bénédictin qui était à son côté. Autrefois les moines, dans le Poitou, nous pouvions recevoir des actes en matière civile; la nouvelle coutume nous a restreints aux matières ecclésiastiques[126]. Mes confrères, nous ne sommes plus qu'à moitié confrères.

Il y avait à l'extrémité opposée trois notaires en habit court, papier et plumes sous le bras, la masse d'armes sur l'épaule; l'un d'eux était vieux, les deux autres jeunes. Mes confrères, dit le vieux, vous voyez ici le père, le fils et le neveu; nous sommes en même temps notaires et sergents d'armes[127]; nous vivons de l'écritoire aussi bien que de l'épée, mettez que j'aie dit aussi mal.

Un seul n'avait pas encore parlé. Mes confrères, dit-il, vous êtes tous plus heureux que moi; vous allez voir. A trente ans, je prévoyais qu'à soixante, plus ou moins, je n'y verrais peut-être pas très bien, et je demandai au roi de pouvoir changer

ıvance mon seing monographique, compliqué de plusieurs cro-
:nets et pieds de mouche; je lui demandai en même temps de
hanger deux syllabes de mon nom, dont l'une n'est pas décente
t l'autre appartenait au vieux langage des siècles passés. J'obtins
'un et l'autre par lettres en bonne forme[128]. Le public capricieux
n'a depuis entièrement abandonné; il voulait les crochets, les
ieds de mouche, la vieille et peut-être la vilaine syllabe. Je
'ai osé prier le roi de me les rendre.

On aime les notaires, a continué maître Joachim, on les
aint. On ne plaint pas autant les greffiers; toutefois ils sont
nt à plaindre. Cet hiver, un pauvre greffier d'une de nos
ıries royales, juridictions judiciaires, comme vous savez,
iculières à notre province[129], était entré chez moi. Il avait
ıd, je le fis chauffer. Messire l'avocat, me dit-il, je ne crois
qu'il y ait d'hommes plus malheureux que les greffiers des
'oyales. Vous voulez rire, lui répondis-je; parlez donc
aes hauts greffiers, ce sont vraiment ceux-là qui sont mal-
ieureux. D'abord, le premier greffier du parlement, le plus
t de tous, quelque haut qu'il soit, n'ignore pas qu'il n'est
un simple scribe, comme le plus petit scribe de la plus pe-
ıte scribanie[130] de campagne; ensuite il faut, comme on dit,
u'il partage le gâteau. Sans doute, les profits du greffe du par-
:ment sont grands, le gâteau est grand; mais il y a beaucoup de
rts à faire, car, au parlement, il y a beaucoup de greffiers.
ıjoutez la difficulté du travail. Absolument je me chargerais de
histoire de la rivalité d'Athènes et de Lacédémone, de Rome et
e Carthage, des Bourguignons et des Armagnacs, tandis que
hésiterais à me charger des qualités de la sentence de certains
rocès, c'est-à-dire de l'histoire de telle procédure qui a duré
n demi-siècle, de tous les exploits, de tous les actes de l'atta-
ue et de la défense[131]. Je le sais, les greffiers des juridictions
ıférieures sont obligés de faire aussi des qualités; mais quelle
ifférence d'étendue et de volume! Ils sont, je le sais aussi, obli-
és, à peine d'interdiction, de garder, comme ceux du parle-
ıent, le secret de leur cour[132]; mais quelle différence de secret!
ls sont de même obligés de faire crier à heure fixe l'audience du
reffe[133]; mais quelle différence d'audience! Toutefois, le gref-
er de mairie royale finit par m'apitoyer. Considérez, me dit-
, que les greffiers au parlement ont ou petite mule ou mulet,
nfin équipage pour aller à l'audience[134], tandis que nous y al-
ons en guêtres de cuir. Considérez que les greffiers de bailliage
nt vingt sous pour l'écriture de chaque peau[135]; nous sommes
ien autrement, je veux dire bien moins payés. Le travail le plus

ingrat, c'est le nôtre. Par déférence, ajouta-t-il, je ne contesterai pas plus long-temps; mais les greffiers des mairies royales, nous sommes les plus malheureux des greffiers, qui sont les plus malheureux de tous les gens de justice.

Voilà qui pourrait être vrai, s'il n'y avait ni sergents ni huissiers[136], lui dit un sergent du bailliage, qui, dans ce moment, entra et qui s'assit vis-à-vis le greffier, à l'autre coin de la cheminée. D'abord, continua-t-il, vous savez comme moi que les sergents et les huissiers ne doivent pas être des ignorants, des gens sans lettres; qu'ils doivent savoir lire et écrire[137]; qu'ils ne doivent pas se présenter dans le dénûment d'argent; qu'ils doivent donner un cautionnement de cinquante livres[138]; qu'ils doivent être bien vêtus, les uns d'un hoqueton rouge ou de couleur[139], les autres d'une robe noire. Quand enfin nous avons rempli toutes ces conditions, que nous avons fait présent de deux chapons au président de notre cour[140] et que nous sommes reçus, nos gains se réduisent à bien peu. Supposez que, d'un bout de l'année à l'autre, j'aie touché deux, trois cents personnes de ma verge[141], que j'aie donné deux, trois cents assignations, c'est beaucoup; eh bien! j'ai gagné deux, trois cents sous[142], pas davantage. Les onze-vingts sergents du Châtelet, qui prétendent avoir le droit d'exploiter dans tout le royaume et de se domicilier où ils veulent[143], viennent nous prendre nos meilleures commissions. A la vérité, nous avons cinq sous pour mener un débiteur en prison[144], et, s'il était raisonnable, s'il voulait tranquillement se laisser mener, nous serions assez payés; mais, dès que nous approchons, c'est plutôt lui qui nous prend au collet : alors il faut faire au plus fort, au plus courageux et au plus brave. Et tel est notre malheur, notre pauvreté, que, bien loin de fuir ces aventures, nous sommes obligés souvent de nous faire casser bras et jambes, de nous faire rompre les côtes pour vivre. Baste! encore; mais aujourd'hui la nouvelle justice ne veut nous tenir compte que des larges et profondes blessures bien apparentes[145], et alors même en tient-elle assez mauvais compte : aujourd'hui il n'y a rien à aussi bon marché que le sang des huissiers et des sergents. Je pourrais, à cet égard, vous raconter mille histoires; il me suffira d'une. Les commissaires du roi donnèrent ordre à un de mes vieux camarades d'aller signifier une protestation à une ville voisine, où l'on refusait d'ouvrir les portes. Pendant qu'au pied des murailles il lisait ses écritures, les habitants qui étaient aux créneaux le menacèrent, son procès-verbal latin portait *stercorare super illum*. Il s'enfuit; alors il lui lancèrent des pierres, ils lui tirèrent même plusieurs coups de canon[146]. Il

prouva un tremblement de nerfs qui, sans doute, lui durera le reste de sa vie. Il est encore sans pension ni récompense. Faut-il, continua le sergent, en venir maintenant à nos honneurs? C'est, quoi qu'on en dise, bien peu de chose. On dit que les sergents ont le noble droit de *committimus*; je ne le nie pas, mais ce sont seulement ceux de Paris[147]. On dit aussi que notre chef, le premier huissier au parlement, a le bonnet fourré; mais là où il lui serait le plus honorable, à l'audience, il ne peut le mettre[148]. Quant à nous, lorsque nous sortons de notre juridiction, nous sommes tenus de déposer notre verge[149]; et, si nous ne déposons pas notre épée, nous ne pouvons que la porter sous la robe, et n'en laisser voir tout au plus que la poignée[150].

A cette heure, Messires, grand nombre d'entre vous allez me demander si les magistrats judiciaires sont ou ne sont pas avocats. Supposez que je vous réponde oui, vous ne manquerez pas de dire que, si nous ne sommes pas heureux comme avocats, nous sommes heureux comme magistrats. Supposez, au contraire, que je réponde non, je dépouille notre ordre de son plus bel ornement. Toutefois, parce que c'est la vérité, je conviendrai que, depuis le plus petit juge jusqu'au chancelier de France, tous les magistrats font partie de l'ordre des avocats; mais, parce que c'est aussi la vérité, je dirai qu'ils ne sont pas heureux. Montons les divers degrés de juridiction.

Montons d'abord le premier degré. Il y a au moins cent mille basses justices[151], par conséquent cent mille justices, soit moyennes, soit directes; par conséquent aussi cent mille hautes justices[152], qui toutes, suivant leurs diverses attributions, connaissent des procès en première instance[153]. Voilà, direz-vous aussitôt, trois cent mille places de juges seigneuriaux. Fort bien, vous répondrai-je; mais vous saurez que souvent ces justices ne s'étendent que sur un hameau, sur une maison, sur un grand champ ou sur plusieurs petits champs[154]; que chaque juge en a cinq ou six[155], avec lesquelles il ne peut même vivre, car, pour nourrir sa famille, il est souvent obligé d'aller plaider[156] le soir devant un juge qui, aussi pauvre et aussi chargé de famille, est venu plaider devant lui le matin. — Montons un autre degré. Je conviendrai que le roi est ordinairement plus grand seigneur, je conviendrai que les justices royales sont plus étendues; mais il faut plus d'officiers pour les desservir[157], et les juges y sont aussi misérables. — Montons-en un autre. Répondez-moi, y a-t-il rien de plus bizarre qu'un magistrat qui, en hiver, juge les différends des citoyens, est gardien de leurs droits respectifs, et qui, en été, va dans la campagne ennemie butiner, ravager,

incendier ; qui, en hiver, tient suspendu le glaive de la justice sur la tête de l'accusé qu'on amène pieds et poings liés devant son tribunal, et qui, en été, prend sa plus longue épée, va s'en escrimer à tort et à travers sur les champs de bataille[158], où tantôt il frappe et tantôt il est frappé? Pour mettre fin à un pareil ordre de choses, que le dernier siècle trouvait sans doute bon et que l'avant-dernier siècle trouvait sans doute encore meilleur, qu'a fait le siècle actuel, ou plutôt qu'a-t-il fait faire par le roi? Il a fait entourer de plusieurs conseillers, nécessairement gradués[159], nécessairement savants, ces baillis, ces sénéchaux. Répondez-moi encore, Messires, pensez-vous que des gend'armes qui ne savent rien soient bien heureux d'être conseillés par des conseillers savants? Pensez-vous aussi que des conseillers savants soient bien heureux de conseiller des gend'armes qui ne savent rien, qui ne sont pas même en état de recevoir leurs conseils? Soyez sûrs que dans ces cours de bailliage, de sénéchaussée, où la science en robe longue, en chaperon, est présidée par l'ignorance en robe courte[160], en épée, personne n'est heureux.

Montons le plus haut degré, où il s'est opéré de grandes révolutions qui rendent le parlement de Paris si malheureux, car aujourd'hui il ne couvre plus toute la France[161]. Il a vu douloureusement ériger, en 1443, celui de Toulouse[162]; en 1453, celui de Grenoble[163]; en 1462, celui de Bordeaux[164]; en 1476, celui de Dijon[165]; en 1499, celui de Rouen[166]. — Ce n'est pas tout : il s'est vu diviser lui-même. Il n'avait qu'une seule chambre, il a maintenant la grand'chambre, où l'on plaide de vive voix; celle des enquêtes, où l'on juge les procès écrits; celle des requêtes, où sont portés les procès des personnes privilégiées; enfin celle de la Tournelle, qui a la connaissance exclusive des affaires criminelles[167]. Je ne compte pas sa section ambulante des grands jours, ni sa section temporaire, qui juge dans le lieu même de ses séances, qui tient la chambre des vacations[168]. — Ce n'est pas tout encore. Au siècle dernier, les membres du parlement n'étaient qu'au nombre de soixante-treize[169]; ils sont aujourd'hui au nombre de cent : douze pairs, huit maîtres des requêtes, quarante conseillers clercs, quarante conseillers laïques, dont quatre ont exclusivement la présidence[170]. — Toutefois, les cinq autres parlements sont bien plus malheureux : car, quoique égaux en rang et en honneur, ils ne le sont pas en illustration. Celui de Paris, bien qu'il fraternise avec la plus parfaite égalité avec celui de Toulouse[171], est et sera toujours le premier.

Pour moi, quand je rêve, soit endormi, soit éveillé, je me fais ou roi de France, ou avocat général au parlement de Paris, portant la parole devant cette auguste assemblée de sénateurs clercs en habits violets[172], de sénateurs laïques en habits d'écarlate, en habits royaux[173], présidée par son vénérable chef, la tête couverte d'un mortier de velours passementé d'or[174].

Mais ne me suis-je point pris par mes propres paroles? Et ces membres des parlements, si élevés en dignité et en gloire, ne sont-ils pas les hommes les plus heureux? Non, Messires. D'abord ils n'ont pas de salaires proportionnés à leur rang. Les conseillers au parlement de Paris, ces glorieux et redoutables juges, qui ont l'initiative de la réformation des lois[175], qui reçoivent officiellement les compliments du pape[176], même les compliments des conciles[177], qui admettent les princesses du sang à leur faire la révérence[178], qui répondent aux demandes écrites des princes du sang *nihil*, rien[179], qui disposent de la souveraineté des provinces[180], qui font trancher la tête au connétable[181], n'ont par jour que quinze sous[182].—Les conseillers au parlement de Bordeaux n'ont pas davantage[183]. — Ceux au parlement de Toulouse n'en ont guère que la moitié[184].—Ceux des autres parlements ne sont pas traités avec plus de magnificence. Encore si ces appointements étaient exactement payés; mais souvent ils ne le sont pas, et les parlements sont alors obligés d'envoyer chez les trésoriers deux conseillers mangeurs[185], et si cela ne suffit pas, ils cessent de rendre la justice[186], ferment les portes du Palais, ce qui fait aussitôt ouvrir celles du trésor.

Si je ne parlais du chancelier, vous croiriez que du moins celui-là est heureux, et toutefois il n'est pas plus heureux, il est même moins heureux que les autres. Je dirai bien, comme vous, qu'il a quatre mille livres d'appointements[187], qu'il tient les sceaux de l'état, qu'il est le chef de la magistrature, qu'il reçoit les ordres de la bouche du roi[188], que souvent le roi parle par sa bouche; mais il habite la cour; il est toujours dans ces hautes régions où se forment les tempêtes et les orages. Il est lui-même quelquefois atteint par la foudre; on le fait alors président d'une cour supérieure[189], où il n'est pas comme un simple conseiller qui s'est honorablement élevé, mais comme un homme tombé dans une haute place d'une autre beaucoup plus haute.

Je conclus. Les gens de robe dans leurs diverses classes sont les plus malheureux. Messires, on peut ne pas bien défendre, on ne peut perdre une bonne cause devant de bons juges.

Histoire XVIII. — LE MÉDECIN.

A cette veillée, trois personnes, vers lesquelles se portaient les regards, occupaient le milieu des bancs. C'était le médecin de la ville[1], en longue robe grise, ceinture noire, chaperon noir avec mentonnière noire[2], ayant à sa droite un chirurgien, distingué par son collet rouge, sa toque rouge[3], et à sa gauche un apothicaire, habillé à peu près comme un épicier droguiste[4]. Tous les trois ont gravement salué. Le médecin a pris la parole.

Je suis, a-t-il dit, le fils aîné du premier professeur de médecine de Paris qui se soit marié. J'ai quarante-sept ans; il y en a quarante-huit que le cardinal d'Estouteville, réformateur de l'Université, reconnut que, si les cardinaux ne devaient pas avoir de femme, les médecins devaient en avoir[5]. Mon père, âgé de cinquante et quelques années lorsque les nouveaux statuts furent publiés, n'avait pas de temps à perdre : il n'en perdit pas, car aussitôt, parmi ses jeunes malades, il en choisit une des mieux constituées et il en fit son épouse. Il s'était si bien conservé, ou plutôt il entendait si bien son art, qu'au bout de neuf mois il eut un gros garçon, en quelques années suivi de quelques autres.

Quoique médecin, mon père haïssait quelque chose plus que la fièvre : il disait que l'arabisme avait lui seul fait plus de mal que tous les maux de la terre ensemble; il disait aussi que la médecine grecque faisait autant de bien que l'arabisme avait fait de mal. Mon père avait raison : il se portait bien; il passait déjà quatre-vingt-dix ans, et, avec le secours de la nouvelle médecine grecque, il se disposait à passer cent ans et au delà, quand, dans une légère indisposition, s'étant voulu littéralement traiter suivant la méthode d'Hippocrate, il s'était presque subitement tué. J'étais absent. A mon arrivée, je trouvai ma mère, tantôt pleurant, gémissant de la mort de son époux, tantôt blasphémant le nom d'Hippocrate, dont elle jetait et rejetait le livre manuscrit contre le parquet. Je le ramassai, je le lus avec attention. Le prince de la médecine ne pouvait avoir tort. Je découvris une faute grave de copie qui formait un contresens manifeste; mais mon père n'avait pu la voir, il n'était pas assez habile dans le grec : car, de même que les autres médecins de son temps, il ne l'avait appris que dans un âge avancé, lorsque, après la prise de

Constantinople, tout le monde, pour avoir un prétexte plus honnête de nourrir les savants fugitifs de cette ville, se mit à apprendre leur langue[6]. J'eus beau faire, beau dire, ma bonne mère ne put jamais sincèrement pardonner à la médecine grecque. Quant à moi, qui étais convaincu qu'elle était innocente de la mort de mon père, qu'elle avait au contraire prolongé sa vie, et qu'elle l'aurait prolongée long-temps encore si le texte pur d'Hippocrate eût été, comme aujourd'hui, imprimé, je m'attachai plus qu'auparavant à cette belle médecine.

Dans ce temps, j'exerçais déjà mon état; j'avais été reçu médecin à Montpellier, où mon père avait jugé à propos de m'envoyer. Si je voulais, me dit-il, je pourrais bien te faire graduer plus lestement à Paris : tes quatre années d'études en philosophie compteraient pour deux d'études en médecine; dans deux autres années, tu serais admis à l'examen du baccalauréat, bientôt à l'acte des herbes; dès qu'on est herbier[7], on est bientôt bachelier; ensuite on fait son cours de licence et on est licencié, c'est-à-dire médecin, si l'on veut s'arrêter à ce grade[8]; mais j'aime mieux que tu sois gradué à la plus célèbre école de France, à celle de Montpellier[9]. Il me mit entre les mains une bourse contenant bon nombre de pièces d'or. Mon fils, ajouta-t-il, que le produit des fièvres, des catharres, des maux guéris, serve à en guérir d'autres; va-t'en apprendre à faire aussi bien et mieux. Je partis. Je rapportai un bonnet de docteur.

C'est dans la savante école de Montpellier que je pris un goût si vif pour l'anatomie, qu'il ne me laissait aucun repos ni jour ni nuit; sans cesse je comparais celle de Chauliac[10] avec celle de Galien; lorsqu'elles n'étaient pas d'accord, j'allais au banc des dissections[11], et l'observation bien faite, ou, si vous voulez, la raison, était toujours du côté de Galien : c'est que Galien était Grec, et que Chauliac, bien que natif du diocèse de Mende[12], était Arabe; du moins cet habile homme s'est trop souvent laissé guider par les Arabes[13].

L'anatomie m'avait montré la structure du corps humain; la dririmancie[14], la scatomancie[15], furent ensuite pour moi les deux flambeaux de sa physiologie interne. Ah! Messires, votre oreille, votre odorat, vos sens, sont effrayés; vous vous félicitez de ne pas être, comme nous, obligés de vous dévouer au service de la médecine!

Je ne cessai toutefois de m'appliquer avec un égal courage à ses différentes parties. Enfin, quand j'eus vu l'homme avec tous ses millions de maux, la science avec tous ses millions de remèdes; quand j'eus pleinement embrassé toute l'étendue de la pa-

thologie, toute l'étendue de la thérapeutique, j'osai m'offrir au public; mais la confiance de la riche bourgeoisie n'est pas facile à obtenir comme celle de la pauvre bourgeoisie, et cependant, ce n'est qu'après l'avoir obtenue qu'on peut obtenir celle de la noblesse, comme ce n'est qu'après avoir obtenu celle de la noblesse qu'on peut obtenir celle du clergé.

A force d'attendre, les années amenèrent une de ces pestes qui obligent les états provinciaux à passer d'une ville dans une autre[16], les parlements trop voisins des prisons à aller rendre la justice dans les salles des couvents[17], et même à ne pas recevoir les requêtes des mains des plaideurs, qui alors les déposent dans un coffre à l'entrée de l'auditoire[18]. Je fus appelé ici, et, soit par la saignée, soit par la cautérisation des bubons[19], j'y guéris de cette terrible maladie un échevin, presque dans le même temps où le médecin de la ville, vieux arabiste caché, mourait en refusant obstinément de se laisser traiter suivant la méthode galiéniste. La municipalité m'offrit aussitôt sa place. Je l'acceptai, bien qu'elle ne valût pas celle de médecin, ni même celle de chirurgien[20] de plusieurs autres villes; mais elle est ici la première et la plus honorable pour les gens de notre état : d'où vous ne devez pas conclure que je vis content et heureux.

Tenez, Messires, voici ma journée d'aujourd'hui; elle n'est pas la pire de celles de cette semaine, et cette semaine n'est pas la pire des autres, et mon sort parmi les médecins n'est pas le pire.

Hier au soir, après avoir long-temps demandé à mes livres italiens, espagnols, allemands, latins, et surtout grecs, des conseils sur la cure de mes malades, les yeux appesantis par une longue lecture et par un sommeil retardé depuis plusieurs heures, j'allai me coucher. Ce matin, il n'était pas encore jour qu'on a frappé à ma porte; en même temps on m'appelait sous les fenêtres. Je me suis levé à la hâte. Le notaire de la rue Saint-Jacques[21] se mourait; je l'ai trouvé qui se débattait contre une indigestion qu'il avait prise à un repas de noce. Il avait beaucoup vomi, je l'ai fait vomir encore; la nature s'aidait, je l'ai aidée.

Il était déjà neuf heures quand j'ai quitté ce notaire. Je me suis souvenu que j'avais promis, bon gré mal grè, d'aller déjeuner chez un trésorier, j'y ai été. J'y ai trouvé nombreuse compagnie, et, entre autres personnes, plusieurs jeunes prébendés qui se sont jetés sur le déjeuner de manière à me faire craindre l'accident du notaire. Je leur ai représenté le danger de surcharger l'estomac; je leur ai cité la Méthode[22]; je leur ai fait voir, d'après l'autorité de son auteur, combien étaient pernicieux ces divers mets succulents dont se nourrissent les riches. Cela est vrai,

dit un des jeunes prébendés, le Galien de notre bibliothèque prétend que le bœuf et le lièvre épaississent le sang, donnent des obstructions[23]; toutefois, j'aime beaucoup le bœuf, beaucoup le lièvre, j'en mange beaucoup, et, avec la permission de Galien, je n'ai pas d'obstructions. S'il faut l'en croire, a dit à son tour un de ses confrères, la viande de porc engendre la mélancolie[24]; pour moi, je ne suis triste que lorsque je n'en mange pas. Laissons toutes ces rêveries, mangeons de tout, buvons du nouveau, du vieux, du rouge, du blanc, ont dit en chœur tous les prébendés, et, pour faire enrager la Méthode et les méthodistes, portons-nous bien. Mes amis, leur ai-je répondu, vous ne vous porterez pas bien, vous aurez la goutte : les Bourbons, qui sont d'aussi bonne maison que vous, l'ont, et c'est ainsi que chez eux elle est devenue héréditaire[25].

J'ai eu occasion de remarquer mille fois que dans la jeunesse on ne croit guère à la médecine; mais, à mesure qu'on vieillit, les illusions de l'âge se dissipent. Je me suis tourné du côté des gens graves; je leur ai parlé de leur santé. Ceux-ci ont imposé silence aux jeunes gens, dont l'humeur un peu trop gaie commençait à altérer la mienne. Messires, ai-je dit, cette partie de notre science qui s'occupe du maintien de la santé, et que, depuis que nous parlons le grec, nous avons nommée hygiène, vous ouvre ses trésors. Platine, ce célèbre disciple de Bessarion[26], vous enseigne le temps qu'il faut donner au sommeil, au travail, aux récréations, aux plaisirs[27], en même temps que le célèbre platonicien Marsile Fiscin vous dit qu'en corrigeant le sang par les aliments, en réchauffant celui qui est trop froid, en refroidissant celui qui est trop chaud, en épaississant celui qui est trop clair, en clarifiant celui qui est trop épais, on le rend propre à conserver long-temps l'humide radical, cette huile mystérieuse qui entretient la flamme de la vie[28]. L'hygiène grecque, ne parvînt-elle à ne nous faire vivre que cent quarante ans, comme Galien, qui était d'une complexion faible[29], ne devrait pas être dédaignée.

J'ai ensuite parlé des découvertes de ce même Fiscin, qui le premier a reconnu que les esprits vitaux étaient de même nature que l'éther dans lequel se meuvent les astres[30], ce qui donne aux alchimistes le moyen de recueillir à volonté dans leurs flacons des esprits vitaux, et d'en saturer ce grand nombre de valétudinaires qui en manquent.

On était à peine au milieu du déjeuner qu'il m'a fallu prendre congé du trésorier et des convives : l'heure de mes visites était venue. J'ai couru chez mes malades. J'étais accompagné de mon

neveu, jeune homme de la plus grande espérance : depuis quelque temps il suit mes traitements avec une exactitude qui annonce la vocation pour son art.

Quand nous sommes sortis de chez le premier malade, je lui ai demandé d'où venaient les maladies? Il m'a répondu sans hésiter : De la raréfaction ou de la superfluité des humeurs[31]. — Comment rétablir l'équilibre? — Par les purgations. — J'ai donc fait une faute de ne point purger cet homme? — Vous avez, au contraire, agi très prudemment : le siége de la maladie est au bas-ventre, et, pour donner des remèdes, il faut attendre que la lune soit dans le signe de la Balance, qui domine cette partie de notre corps[32]; il le faut encore parce que le signe de la Balance doit nécessairement influer sur le juste équilibre des fluides; il le faut enfin parce que les drogues médicamenteuses qui doivent lui être administrées se trouvent sous la domination des planètes[33], dont nous ne pouvons avancer le cours. — A la bonne heure!

Nous avons fait une seconde visite. Que pensez-vous de ce malade? lui ai-je demandé en sortant. Il m'a répondu qu'il avait à craindre le septième jour, parce que la lune serait dans le quatrième aspect. Et, lui ai-je demandé encore, le quatorzième n'est-il pas aussi à redouter? ce sera le jour où la lune se trouvera dans l'aspect opposé[34]. Mon ami, ai-je ajouté, le grand médecin doit tenir compte des divers aspects de cet astre ; je vous assure qu'il m'ont souvent bien contrarié.

Après avoir quitté le troisième malade, je lui ai dit : Vous qui prétendez si bien connaître les pronostics astrologiques d'Hippocrate, que pensez-vous de la maladie de ce procureur? — Qu'elle sera mortelle, ou du moins très longue, parce qu'elle a commencé le jour où la lune était dans le signe des Gémeaux, signe le plus malheureux pour les malades[35]. — Bien, très bien, mon neveu; soyons quelquefois arabistes[36], s'il le faut, mais seulement lorsque les arabistes seront hippocratistes, galiénistes : alors nous ne cesserons d'être Grecs[37].

En sortant de chez un jeune garçon de son âge, malade d'un grand mal de tête, à qui j'ai fait raser les cheveux, frotter le crâne avec de la bétoine[38], appliquer ensuite un pigeon partagé, cuit au vignaire[39], il a su me dire, avec une rare sagacité, l'effet que je devais attendre de ces remèdes.

Nous nous sommes arrêtés chez la femme du scelleur du bailliage[40], qui se plaint de la rate. Pourquoi ai-je ordonné cinq pilules plutôt que quatre? ai-je demandé à mon neveu. — C'est la méthode de tous les bons médecins de préférer les nombres im-

airs. — Oui, mon ami, lui ai-je dit, vous ne vous trompez point ; elle nous est venue du savant professeur bolonais le célèbre Barthélemi Montagna[41].

Nous allons voir quelqu'un qui a la lèpre, ai-je dit à mon neveu ; je l'ai guéri, ou du moins c'est à peu près fait. Dites-moi avec quels spécifiques je l'ai traité? Il m'en a nommé trente ; il ne m'a point nommé le mien, le bouillon de vipère[42]. Soyez sûr qu'à l'avenir il l'emploiera souvent dans cette maladie.

J'avais laissé une jeune dame dans un état assez inquiétant. Nous sommes entrés chez elle ; je l'ai trouvée entièrement remise. Son teint, de nouveau coloré d'un beau vermillon, annonçait la bonne distribution du sang ; sa peau, redevenue douce et satinée, annonçait une bonne distribution d'humeur ; le feu de ses yeux n'était qu'une émanation des forces vitales rétablies. Je n'avais là plus que faire, nous nous sommes retirés. Quels remèdes pensez-vous, ai-je dit à mon élève, que j'ai ordonnés à cette dame? Il m'a répondu : *Recipe agrimoniam cum croco et cardamomo.* — Non. — *Margaritam, lactucam*[43]. — Non. — Du vin préparé avec de la buglose, ou peut-être du vin où l'on a plongé, à cinquante reprises, des lames d'argent en incandescence, *vinum argentatum*[44]. — Non, non. — Une préparation d'or bue dans un vase d'or. — Non, non. — Qu'avez-vous donc ordonné? — Ma belle malade, ai-je dit à cette dame, la tristesse est la source cachée de la plupart des maladies. Changez la tenture de votre chambre en une plus fraîche et plus gaie ; ayez un lit à balançoire ; prenez des bains légèrement chauds et bien parfumés ; allez vous promener le long des bois et des haies fleuries ; endormez-vous au son des cascades de votre jardin ; faites venir votre joueur de luth ; faites-le chanter, chantez avec lui ; voyez le monde ; dissipez-vous ; réjouissez-vous ; récréez vos esprits[45]. Vous avez vu l'effet de mon ordonnance. Les gothiques médecins du siècle dernier, avec leur habit lugubre et leur pharmacopée plus lugubre, auraient tué cette aimable personne. Aussi notre siècle s'est-il empressé de proscrire la plupart de leurs remèdes, et, dans les parties où notre thérapeutique diffère le plus de la leur, c'est là qu'elle est la meilleure. — Mon neveu écoutait ; rien n'était perdu. J'élève pour le public un homme qui dans peu lui sera d'un grand secours.

Je suis rentré avec mon neveu ; nous avons dîné. A peine la table a été desservie, qu'on est venu m'avertir que j'étais attendu à une consultation. Mon cher oncle, m'a dit mon neveu, j'ai remarqué depuis long-temps que, pour l'heure de vos repas

comme pour l'heure des remèdes ordonnés à vos malades, observez l'influence des différentes atmosphères du jour[46] il me semble que vous ne vous donnez pas assez de récréation au lever de table. Je tiens de vous qu'il y a quatre digestions des sucs alimentaires : celle de l'estomac, celle du foie, celle des veines, celle des membres[47], et que cette dernière ne s'opère bien que par la promenade, ou par quelque autre agréable exercice. Mon ami, lui ai-je répondu en le quittant, d'abord la santé des malades, ensuite la nôtre.

Je me suis rendu au lieu de la consultation : c'était chez un jeune archer, infecté du mal de la grand'gorre[48]. Il nous a franchement conté ses aventures. Messires, nous a-t-il dit, nous étions, un de mes amis et moi, à nous promener sur la place d'Avignon sans songer à mal, je vous assure, quand un nombreux cortége amena une jolie fille, portant une aiguillette rouge sur l'épaule ; elle était précédée d'un tambour, et marchait à côté du capitaine des sergents de ville, qui annonçait au peuple qu'elle allait demeurer dans une maison publique[49]. Mon ami la suivit ; je suivis mon ami ; on nous suivit : car, je ne sais comment, en vérité, on nous avait pris pour des juifs. Nous étions entrés dans une des plus vilaines maisons d'une des plus vilaines rues de la ville. Bientôt le magistrat avec ses agents se présenta ; il nous fit lecture des statuts de la bonne reine Jéhanne, qui, sous peine de prison, interdisent aux Juifs l'entrée des maisons telles que celle où nous étions[50]. Bien nous valut de savoir nous défendre. Messire, dîmes-nous, qui ne connaît ces statuts ? Mais nous ne sommes pas Juifs ; nous sommes gentilshommes. Chacun de nous se nomma. En même temps nous nous mîmes à chanter vêpres ; après quoi nous demandâmes à manger du cochon, du jambon, du lard. On nous laissa. Malheureusement, quelques jours auparavant avait débarqué à Marseille une galéasse dont l'équipage était venu à Avignon, et y avait apporté cette cruelle maladie que Christophe Colomb, qu'on devrait brûler, a été chercher dans le Nouveau-Monde[51].

Ensuite, la consultation a commencé. Comme le jeune archer entend un peu le latin, il a voulu qu'elle eût lieu devant lui. Notre doyen a parlé avec beaucoup d'érudition et de dignité. Après avoir fait l'éloge de la médecine, que les animaux même pratiquent, au rapport de Pline[52] ; énuméré les quatre complexions et les maladies qui en proviennent[53] ; prouvé que, suivant saint Augustin, le cours naturel de la vie était autrefois plus long[54] ; démontré que, sauf la révérence due à Aristote, l'homme qui se marie ne doit pas avoir environ vingt ans de plus que la femme[55],

l'il ré te trop d'inconvénients d'un aussi long célibat;
x passages de Platon sur les facultés du corps
et le bon usage qu'il importe d'en faire dans toutes
odes de la vie; dit mille autres belles choses, non sans
souvent interrompu par le jeune homme, qui s'est
a p urs reprises : Cela ne fait rien à mon affaire! venez
au e! notre ancien a passé à cette terrible maladie vé-
e que le beau monde, qui sait aujourd'hui le grec, ap-
syphilitique. Il a fort élégamment décrit l'ancienne,
ranc[56], Chauliac[57], et ensuite a non moins élégam-
ié les différences avec la nouvelle, qui n'est pas,
e pu dire certains médecins, tombée de la lune[58],
qui a réellement et trop réellement apportée d'Haïti-
en Espagne, d'Espagne à Naples, de Naples en
. il a déploré l'existence, assigné les caractères ma-
con eux; il a fini par déclarer que la médecine était sans
à rd, et que cette nouvelle maladie était incura-
ous ont été recueillies; celle de notre doyen a été
it adoptée, ce qui a mis le jeune archer dans une
r, qu'il s'est levé et a éclaté en injures. La belle mé-
, criait-il, la belle médecine! les beaux médecins!
ious sommes retirés, et, étant entrés chez notre doyen,
u imement délibéré que les échevins seraient informés
approches du printemps, la grand'gorre devenant plus
euse[60], il convenait d'adopter les mesures sanitaires pri-
a Paris, de renfermer plus tôt que plus tard aux nouvelles
oseries du mal de Naples[61] les habitants qui en étaient at-
ts, et, quant aux étrangers, de leur ordonner de sortir de la
e, sous peine d'être pendus[62].

s confrères, a dit un des médecins consultants, le roi ne
pas aux médecins de faire faire des prières par les trois
s des villes pour que nous soyons préservés des vents de
[63]; il ne leur refuserait pas non plus de proscrire les maisons
lébauche, ou du moins de les soumettre à une police plus
re. Tandis qu'à Paris ces maisons sont fermées depuis le
her jusqu'au lever du soleil[64], à Toulouse, celle de *las fil-
communas*, qui vivent sous le gouvernement d'une *abbessa*,
décorée de l'écusson de France, et, par ses priviléges, im-
ités, libertés, franchises, elle se prétend exempte de toute
eillance[65]. — Tandis qu'à Montdidier les filles de ces mai-
sont condamnées à avoir les cheveux brûlés si elles entre-
ient des hommes chez elles[66], en Dauphiné, il est dé-
u, à peine de cent sous, de leur faire aucune insulte[67]. —

Tandis qu'à Aix elles ne peuvent paraître en public que le visage voilé[68], à Souloire, elles peuvent porter de belles robes, pourvu qu'elles en donnent la manche droite au juge[69].—Tandis qu'à Montluçon elles sont soumises à l'humiliant tribut de quatre deniers[70], et qu'ici, à Troyes, elles sont soumises au tribut encore plus humiliant de cinq sous à payer au bourreau[71], à Dijon, elles sont indépendantes dans la maison que leur afferme, avec les meubles, la municipalité[72], et à Beaucaire, encore plus indépendantes dans la maison que leur afferme le fisc[73].

Mon confrère, lui ai-je répondu, la peur va faire mieux qu'opérer une réforme; elle va achever l'œuvre qu'avait commencé le saint roi Louis IX; elle va faire fermer ces maisons si bizarrement réglementées, ou si impudemment tolérées par les grossiers vieux siècles. La peur est aujourd'hui si grande, que ceux qui tiennent ces maisons à ferme demandent partout la diminution du prix ou la résiliation de leur bail[74]; la peur est si grande, que les parents n'osent plus envoyer leurs enfants dans les villes, et que les universités sont désertes[75].

Plaignez notre sort, Messires, plaignez-le surtout quand nous avons à lutter contre ces nouvelles maladies qui ont fait irruption dans ces derniers temps, contre le scorbut[76], la coqueluche[77], la plique[78], la suette[79], surtout quand nous avons à lutter contre l'affreuse maladie dont je viens de parler. Elle fera, n'en doutez pas, le malheur et le désespoir de nos successeurs, qui, dans les siècles futurs, ne parviendront peut-être qu'avec peine à empêcher que la race humaine soit affaiblie, dégradée, soit éteinte dans ses sources.

En revenant chez moi, je suis entré dans plusieurs boutiques d'apothicaire, où j'avais à faire mon inspection[80]. J'ai commencé par celle du vieux Saintonge; j'y ai rencontré le chirurgien Emmanuel, qui, depuis plusieurs jours, court toutes les maisons de la ville, donnant à soupeser une grosse pierre qu'il a extraite à un de mes malades avec une dextérité et une habileté sans pareilles, et là il fallait l'entendre sur la supériorité de la chirurgie actuelle! Que les partisans du siècle passé viennent! s'écriait-il; qu'ils osent soutenir que nos devanciers auraient aussi guéri cet homme; ils l'auraient laissé mourir! En effet, que nous disent les deux plus célèbres chirurgiens de ce temps, Lanfranc et Chauliac? Lanfranc propose d'abord les méthodes préventives; il fait boire de préférence de l'eau de rivière; il fait manger aussi de préférence des perdrix, des alouettes[81]; il veut ensuite, si la pierre est formée, qu'on essaie de la détruire par l'eau de saxifrage, par le sang de bouc[82]; quand enfin il en vient à l'opéra-

il la décrit moins clairement que Chauliac: il ne l'avait pas ire[83]. Chauliac l'avait vu faire, sans doute en Italie, mais il vait jamais faite. Voici sa théorie : le malade, à jeun, saute sieurs reprises, afin de faire descendre la pierre; ensuite , ou attaché à un banc, ou saisi par un fort valet, qui le d sur ses genoux et le tient dans la position convenable; le chirurgien incise avec un rasoir le péritoine, et tire la e, soit avec un crochet, soit avec des tenailles graissées, ou ise au moyen d'une tarière; il coud la plaie, et il ne lève areil que le troisième jour[84].

ais qu'il y a loin de la théorie à la pratique, à la savante et le pratique de notre âge! Je le demande, depuis ce franc er condamné à mort, que le roi, en 1474, donna à la chirur- qui fut si heureusement taillé, guéri[85], qui peut dire le bre d'hommes sauvés par la taille! Oui, certes, les pierres, calculs extraits, sont les immortels monuments de la chirur- française au quinzième siècle.

lais ne craignez pas, Messires, de voir les chirurgiens s'enfler gueil: leur état est trop humilié. D'un côté, par les onguents, uche aux drameurs-thériacleurs[86], et, de l'autre, par les opé- ons, aux drameurs-farceurs-opérateurs à couteaux de pier- . Et voici le pis : il est aux trois quarts au moins composé chirurgiens-barbiers, de barbiers-chirurgiens, qui font la e dans leur boutique, ce qui ne serait rien s'ils n'y sai- ent, s'ils n'y faisaient différentes opérations chirurgicales[88]; ui même ne serait pas notre désespoir s'ils ne se confondaient le public ne les confondait avec nous. Toutefois, le public ait bien distinguer leurs enseignes des nôtres, au bas des- les ne pendent pas des plats à barbe[89], mais des boîtes[90]. ublic devrait bien aussi ne pas ignorer que nous sommes res chirurgiens jurés[91]; il devrait bien savoir que nous avons is le latin, le grec, la rhétorique, la logique[92], et que nous mes examinés devant la cour de justice par les maîtres, dont ne pouvons désarmer la docte sévérité, car il ne nous est nis de leur donner qu'un bonnet double[93].

es barbiers-chirurgiens se vantent de forger leurs instru- ts[94], mais ils ne forgent ni l'aiguille à coudre les plaies, avec anule droite, sa canule courbe; — ni la sonde pour les voies aires; — ni le spatumen ou couteau droit; — ni la faucille ou eau courbe; — ni la rugine ou couteau courbe denté; — ni épan, avec ses diverses couronnes à scie; — ni l'infinie variété ciseaux opératoires; — ni l'infinie variété des tenailles, droi- courbes, dentées, concaves, pour extraire les balles des



couleuvrines à la main[95]; — ni l'arbalète pour retirer l
de flèche, les viretons; — ni le davier ou david, comm
les tonneliers, de qui cet instrument, pour arracher les
été imité[96]; — ni ce grand nombre d'instruments élév
dilatatoires; — ni ce plus grand nombre de fers trancha
Ils ne forgent guère que les petites lances ou lancettes[9

Toutes leurs connaissances anatomiques se bornent
aux principaux os, aux principaux muscles, aux princip
nes. Toujours prêts à faire couler le sang, comme au
siècles, ils ignorent à quelle veine la saignée guérit de
ladie, à quelle autre veine elle guérit de telle autre. Un
vient se faire saigner pour le mal d'oreilles, ils ne save
saigner. Moi je le saigne hardiment aux veines des cuiss
oreilles ne lui font plus mal. — Un autre a mal aux den
les prie de lui emporter la douleur par une saignée, ils
pas moins embarrassés. Du temps qu'ils consultent leu
nach[99], je saigne cet homme à la cheville, et la douleu
pour ainsi dire, avec le sang. — Je me souviendrai toujou
clerc, homme fort instruit, fort réfléchi, entra chez moi
proposa de le saigner pour lui alléger la tête : je le saign
le pouce et l'index. Quelques mois après, il revint me
le saigner pour le guérir de la rogne : je lui dis que j'
saigner entre le pouce et l'index; il se leva fort mécon
moi, et me dit que, pour la pesanteur de tête, je l'avai
au même endroit. Je lui fis lire le Traité des Saignées,
ainsi prescrit. Il ne répliqua pas; il me tendit la mai
guéris. — J'ai guéri de la fièvre-quarte par une saignée
auriculaire. — Il m'a suffi d'une petite saignée au bou
pour nettoyer la peau d'un homme qui craignait d'avoir
— Par une autre saignée j'ai dégagé le cerveau et don
mémoire. — Par une autre j'ai aussi purifié le cerveau
de l'esprit à un jeune garçon qui appartenait à une fami
de bêtes[100].

Mais ce n'est pas la lancette des barbiers qui fait tant
diges. Les sangsues[101], j'invoque le témoignage des
dames, n'en font pas moins; mais ce cont les sangsues
rurgiens, et non celles des barbiers.

Cependant ils croient que c'est de leur art qu'il s'ag
le roi, qui assurément est le maître, déclare que la chir
partie de la médecine[102]. Ils croient aussi se glorifier
fiant la chirurgie de ses rapides progrès. Oui, sans dout
rurgie s'élève, s'est élevée rapidement au plus haut po
c'est la chirurgie des chirurgiens, qui, depuis l'inventi

…re, forcée à des opérations nouvelles, à des témérités deve… si heureuses, n'a cessé d'agrandir l'art. Aujourd'hui, sans … onguent que le tranchant du fer, sans autre secours pour … er le sang que l'ustion de l'extrémité des artères[103], sans … appareil que la charpie de toile de chanvre ou de coton[104], … irurgie chasse devant elle la maladie et la mort.

…ais peut-être, a ajouté maître Émanuel en s'adressant à moi, … fais illusion. Docteur, répondez-moi, je vous prie; dites … rité. Où en est aujourd'hui la nouvelle chirurgie? — Maître … nuel, dites vous-même la vérité, dites où en est aujour… …'hui la nouvelle médecine. — Vous voulez que je vous parle sans … rie? — Oui. — Sans compliment? — Oui. — Eh bien! la … elle médecine est à la perfection. — Eh bien! là en est aussi … uvelle chirurgie.

…ependant le bon vieux apothicaire Saintonge, qui nous écou… avec beaucoup de douceur et d'attention, était impatient de … re aussi témoignage aux progrès de son art. Je conviens, … il dit, que la médecine et la chirurgie sont au plus haut point … issent les désirer les malades; mais la pharmacie ne leur … it rien, elle a rendu à l'humanité deux grands services. … lle a étendu les connaissances de la vertu des eaux d'her… …[105]. Louis XI, qui en faisait un si grand usage, n'a, il est …, atteint que la soixantaine; mais il n'y a pas d'herbes con… le mal de la peur, dont il est mort[106]; contre tous les autres … x sans exception, la nouvelle pharmacie fournit une eau … rbe[107], un remède sûr, pourvu que l'étiquette de la maladie … esponde bien à celle de la fiole.

…lle a restreint les vertus des pierres précieuses; mais c'est … dépens des apothicaires. On vient me demander, m'acheter … ubis qui donne domination, seigneurie; je souris, je fais un … e de doute, et je dis : Je puis répondre, d'après nos bons li… … actuels, que le saphir *vault pour la conservation des biens* … *porels*. On me laisse le rubis; on me prend le saphir, qui est … ns cher. — Une jeune dame me laisse l'agate, parce que je … arantis pas qu'elle puisse être d'un grand secours dans les … uchements pénibles. Une jeune demoiselle me la laisse aus… parce que je ne veux pas la vendre comme donnant imman… blement des couleurs. Je dis à l'une et à l'autre qu'elle … *lt contre les serpents, qu'elle estanche la soif*. L'une me … nd que les serpents ne viennent pas dans les salles, l'autre … lle boira de l'eau. — Bien des gens qui sont ou qui se croient … édés du Diable achèteraient des diamants s'ils en trouvaient … ssi gros qu'ils les demandent. Je ne puis leur faire entendre

qu'excepté celui qui tomba entre les mains des Suisses après la bataille de Granson[108], les plus gros qu'on connaisse sont tout au plus comme une fève. Ces jours derniers, un héritier qui voulait prévenir des querelles de succession vint en marchander un que j'avais, comme de raison, fait monter sur fer; il ne l'acheta pas, il plaida, il se ruina. Du reste, je vous avouerai que, quoi qu'en disent les lapidaires, il n'est pas certain pour moi que le diamant ait plus de vertu s'il est donné par un ami. — Et voyez notre malheur : tandis que je répondrais, corps pour corps, que la sardoine rend modeste, que l'amétiste rend sobre, que la topaze rend chaste, aujourd'hui personne guère ne veut de ces pierres. — Je ne vends pas non plus d'émeraude : bien des jeunes personnes qui en achèteraient pour devenir riches n'en veulent point, parce qu'elles ont ouï dire que l'éclat de cette pierre s'obscurcit sur le doigt de celle qui a quelque reproche à se faire. Inutilement je leur affirme que c'est un préjugé du temps passé ; rien ne peut les rassurer. — Je leur vends quelques cornalines pour se rendre aimables, pour se faire aimer; et alors, j'ai beau les avertir que je ne suis pas toujours sûr de l'effet de ces pierres, toutes me répondent en riant qu'elles en sont sûres, et toutes, je crois, ont raison.—Le jaspe n'a pas la vertu qu'elles lui attribuent, d'après la vieille opinion. Il est une belle brune qui, au bout de neuf mois, a été forcée de reconnaître que je lui avais, avec raison, conseillé de ne pas s'y fier. — Je vends des perles, si bonnes pour la conservation des yeux, à de sottes gens qui les achètent pour avoir bonne mémoire. Si les perles ont cette vertu, c'est, je vous assure, à un faible, bien faible degré. — Mon plus proche voisin, qui allait se mettre en voyage, vint m'acheter une turquoise pour empêcher que son cheval se morfondît; je secouai la tête, car les apothicaires actuels nous ne sommes pas de cet avis. Il me demanda aussi une hyacinthe pour être bien reçu de ceux qu'il allait visiter; je secouai encore la tête. Ou contre la peste, ajouta-t-il. Passe pour cela, lui répendis-je. — Volontiers je vends des grenats aux bons compagnons qui veulent avoir la joie au cœur. — Je ne sais pas ce que font mes confrères; mais, quant à moi, je n'ai jamais voulu vendre des cassidoines pour obtenir le gain des procès[109]; j'ai voulu toujours laisser son libre cours à la justice.

Le grand malheur des médecins, a dit en finissant le vieux Saintonge, c'est d'être confondus avec les empiriques juifs; le grand malheur des chirurgiens, c'est d'être confondus avec les barbiers; le grand malheur des apothicaires, notre grand malheur, c'est d'être confondus avec les droguistes, bien qu'à la

e siècle nous ayons sur nos tablettes toutes les productions icinales du Couchant et du Levant, du Septentrion et du i, de l'ancien et du nouveau Monde, bien que les pharmaco- du siècle dernier aient vieilli, bien que l'ancienne apothi-erie eût aujourd'hui de la peine à se reconnaître dans les vas-laboratoires de l'apothicairerie actuelle, devenue une savante iimie.

e n'ai pu contredire maître Saintonge; il avait raison à tous rds.

Vous en conviendrez, Messires, si enfin parmi nous quelques devaient être heureux, ce seraient l'apothicaire du roi, qui uit cents livres d'appointements; le chirurgien du roi, qui a x cents livres; le médecin du roi, qui a douze cents livres[110]. bien! ils ne le sont pas. Pour que l'apothicaire du roi fût ureux, il lui faudrait que le roi eût un estomac et délicat et t, qu'il eût en même temps besoin de beaucoup de médeci-s, et qu'en même temps il pût en bien supporter l'effet, afin e, lorsqu'il serait assis, je n'entends pas sur le trône de Fran-, il s'écriât : Ma foi! l'apothicaire du corps[111] fait de bonnes rnitures! — Pour que le chirurgien du roi fût heureux, il lui idrait que le roi se cassât un bras, le bras droit, et que le irurgien le lui remît si bien, qu'à chaque moment il sentît qu'il nt son sceptre mieux qu'auparavant. — Pour que le médecin roi fût heureux, il lui faudrait une autre fortune que celle de s prédécesseurs, même que celle de Coctier, en quelques se-ines enrichi de cent mille livres[112] par Louis XI, même que lle d'Adam Fumée, tout à la fois médecin du roi et garde des eaux de France[113]; il lui faudrait que le roi eût une bonne ma-lie, qu'on ne le vouât ni à saint ni à sainte, que tout l'hon-ur de la guérison lui revînt; et, pour qu'il fût encore plus heu-ux, il lui faudrait que chaque matin, à la visite du réveil, il ouvât un peu, mais bien peu à redire à la mine du roi, et, us le sentez, que jamais le roi ne trouvât rien à redire à la nne.

Mais, ni à la cour ni dans le monde, les choses ne s'arrangent isi pour personne, et moins encore pour ceux qui exercent rt de guérir; partout nous sommes les plus malheureux. Con-e notre malheur ne peuvent ni les infaillibles remèdes des othicaires, ni le fer toujours victorieux des chirurgiens, ni les iomphantes ordonnances des médecins : notre malheur est un al incurable.

Histoire XIX. — LE PAUMIER.

Le médecin finissait à peine de parler, que Pierre Lal... maître paumier de la ville, habillé d'un court pourpoint ... à pli de corps, coiffé d'un petit chapeau sans bords, a dit : ... sires, vous plairait-il de m'écouter quelques moments ? Je ... rai pas long. On a fait silence, il a continué.

Mon père, comme tous les bons pères, voulait que je ... son état ; il était, à Rouen, bouteiller-dégustateur des vin... la vicomté de l'eau[1]. Il voulait que je fusse marié avec la fil... receveur du droit de *tous boires*[2]. Elle était passablemen... mais j'aimais continuellement à courir, et elle aimait à êtr... tinuellement assise. Cette antipathie de goûts, affaiblissant ... les jours les sentiments que la convenance d'âge et le dés... nos parents avaient fait naître, nous nous quittâmes. La der... fois que nous nous vîmes, je pris congé d'elle sans m'ass... elle me dit adieu sans se lever.

Cependant je continuais à aller chez le maître d'écritu... d'arithmétique. J'y restais depuis long-temps le plus âné ... classe ; mais, au sortir, j'étais le premier à la course, le pr... à la lutte, le premier surtout à la longue paume. Tout le ... j'en jouais ; toute la nuit, dans mes rêves, je recevais et ... voyais la balle, l'éteuf ; je m'agitais, je m'éveillais couve... sueur.

Comme je ne faisais à l'école aucun progrès, et que je ... prenais absolument rien, mon père me mena à Paris, pou... si je ne profiterais pas mieux sous de meilleurs maîtres. J... toujours le dernier de ma classe, et dehors je fus, com... Troyes, toujours le premier.

Au dire des plus célèbres philosophes, les divers jeux so... tant de liens de la société. Ce siècle, si éminemment social, ... en inventer ou en perfectionner un grand nombre : d'abor... dû perfectionner, il a perfectionné la paume. Nos ancêtres, ... on vante la bonne foi, ne pourraient s'empêcher de con... qu'ils ne connaissaient que la longue paume, qu'ils en jou... avec la main nue, ainsi qu'en jouait à Paris la belle Marg... fameux jeu de paume du Petit-Temple, rue Grenier-Sain... zare[3]. Ce jeu ne pouvait leur être fort agréable, bien qu'il...

a peau plus grossière que la nôtre. Qu'avons-nous fait, Messires? Nous avons d'abord mis des gants, ensuite de ɛs gants; ensuite nous avons tendu d'un réseau de cordes me de la main. De cette invention à celle de la main arti- , tendue d'un réseau de cordes, à celle de la raquette, il ait qu'une petite distance : nous l'avons en peu d'années ie[4]. Aussitôt les anciens jeux de longue paume sont aban- s; de grandes salles peintes en noir[5], de beaux et vastes [6], enfin des jeux de courte paume[7], sont ouverts dans les es villes, et ensuite dans toutes les villes.

le sait, tout commence par Paris. Lorsque j'y arrivai, plu- joueurs avaient déjà la raquette en main; je ne fus pas des rs à la prendre. Je m'en servis si bien, qu'un des meil- paumiers, celui du jeu des halles[8], ne tarda pas à me dis- r. Il voulut me former lui-même, et il ne s'était point pas- an, qu'il me dit que c'était à moi à donner plutôt qu'à re- des leçons.

ntôt je fus connu; je trouvai cent établissements. Il n'y pas de maître paumier qui ne voulût m'avoir pour gendre; avait pas de fille de paumier qui, après m'avoir seulement uer le coup pour Dieu, c'est-à-dire le premier coup, le qui ne compte pas à la partie[9], ne voulût m'avoir pour . De toutes parts je recevais des offres de mariage, d'as- tion, de fortune; je ne pouvais suffire aux propositions, je vais à qui entendre.

fis alors ce que tout honnête homme à ma place eût fait; dis que, si j'avais des talents, je les devais de préférence à atrie, et, sans hésiter, je vins à Troyes.

ns ce temps, les tripots de cette ville étaient livrés à l'igno- et à l'impéritie. Il eût été long de donner des préceptes, long de corriger les mauvaises habitudes de la province; s, avec raison, que je serais plus utile aux progrès de en me mettant simplement à jouer, et c'est le parti que je

en arriva à Troyes comme à Paris : paumiers et jeunes filles umiers me firent aussitôt les mêmes avances. Une d'elles, autres, fixa mon cœur. Elle avait la physionomie la plus euse; ses yeux, fins et tendres, pénétraient l'âme; sa bou- leurie de roses, son petit pied, assorti à sa petite main po- , à ses bras faits au tour, rendaient sa personne si aimable, e ne pouvais plus me contenir. J'étais sur le point de me dé- r, quand la raison me revint : la raison, chez les paumiers, npérieuse et sévère. Cette jeune fille, me dit-elle, convient

aux jeunes gens des autres états ; elle ne te convient p
que temps après il s'en présenta une autre qui de
manières me déplaisait. Paumier, c'est celle que tu doi
me dit la raison : ses grands pieds rendront ses pas plu
ses grandes mains manieront mieux la raquette ; de
bras elle atteindra plus facilement l'éteuf ; sa voix forte
quand elle marquera quinze, trente, quarante, c
soixante [10], quand elle criera que dans les tripots les
mes font les deux douzaines [11], retentira merveilleuse
minera. Messires, chez les paumiers, comme chez le
raison, la raison d'état avant tout. Je me mariai avec la
qui me déplaisait ; elle s'appelait Thibaude.

Il faut, du reste, que je rende ici publiquement tém
la vérité. Thibaude a été en même temps une excellen
une excellente mère. En moins de huit ans, j'ai dépen
livres pour frais de baptême. Comme vous savez que
sous par enfant [12], c'est vous dire que j'en ai huit ; mai
l'éducation qu'ils ont reçue de Thibaude, ils n'ont p
trop. Ils sont tous parfaitement venus, j'entends qu'ils
parfaitement enfants de la balle [13], parfaitement nés po
vice de la paume ; ce qui, parmi les enfants des paum
pas aussi commun qu'on pourrait le croire.

Thibaude a été aussi une excellente paumière. Mon
avait laissé introduire au tripot un usage que je me
faire cesser dès que j'en eus le gouvernement. Il lais
indistinctement tout le monde dans les galeries, et m
le jeu ; moi, je ne laissai entrer dans les galeries que
connus, et dans le jeu que des gens riches. Mais la fu
le jeu de la paume [14] était déjà devenue telle, que sou
paroles ni mes menaces ne pouvaient arrêter les jou
Thibaude accourait, faisait reculer la foule, lui m
dents : elle était admirable.

Elle n'était pas moins admirable quand elle mon
les dents aux femmes qui amenaient leurs petits enfa
naient crier, l'une : Un pauvre clerc du guet [15] ! l
pauvre roi des barbiers [16] ! l'autre : Un pauvre ser
deniers de gages par jour [17] ! qui vient ici perdre
et son argent ! qui vient brûler dans les cheminées d
le bois qu'on lui donne pour son chauffage [19] ! qui ve
teau d'hiver qu'il reçoit du roi [20], et porte à Noël so
d'été ! Ah ! quand, au temps présent, on a pu ramasse
livres, ne vaudrait-il pas mieux les prêter à la ville [21]
Les confrères des plus dévotes confréries, hommes

aient de même en fort grand nombre. N'avez-vous pas honte, criaient-ils, de laisser jouer dans votre tripot l'argent de l'é-e? Le haut commissaire du jubilé[22] a perdu hier plus de vingt s d'or de son tronc! Thibaude accourait de nouveau avec ses nds poings, sa grosse voix; elle montrait encore les dents à te la confrérie. Elle était admirable.

Quand des baillis, des sénéchaux, des rois d'armes à cent, x cents, trois cents livres de gages[23], voulaient jouer, je xigeais pas qu'ils missent argent sous corde[24]; mais je l'exi-is des pauvres officiers de justice, des pauvres juges[25], des vres procureurs du roi[26], des pauvres avocats du roi[27], qui vaient pour tous gages que cinq, dix, quinze livres[28]; je l'exi-is de même des pauvres châtelains, qui n'en avaient guère s[29]. Ils se fâchaient; Thibaude accourait au plus vite; ils ti-ent aussitôt leur bourse, car elle leur montrait les dents. Elle it encore vraiment admirable.

Elle était encore vraiment admirable, et plus que personne l'admirais en lui voyant montrer les dents aux gardes du mé-r de faiseurs d'éteufs[30] quand ils voulaient éventrer ses balles, ur voir si elles étaient couvertes de bon cuir, si elles étaient nplies de bourre, et non de ratissures de peaux, de sciures de nches, de mousses[31].

Quand les joueurs, après avoir, suivant l'usage, fait porter pain et du vin[32], disputaient ensuite, non à qui paierait, is à qui ne paierait pas, Thibaude leur montrait aussitôt les nts. C'est alors surtout qu'elle était admirable.

Mais où elle était le plus admirable, ma femme Thibaude, st à séparer les combattants. Dans plusieurs de ces occasions us l'auriez vue frapper indistinctement sur le noble et sur le urgeois avec une vigueur et une équité qui lui ont souvent at-é les louanges et les applaudissements des galeries.

Les hôteliers, vous parlez des querelles d'hôtelleries; ce ne it que de petits combats, de légères escarmouches, en com-aison de nos grandes batailles des jeux de paume, principale-nt au concours des prix, où il ne s'agit pas, comme dans les ivres tripots, d'une simple paire de gants, mais bien d'un gros uf d'argent[33], où la moindre contestation met tous les joueurs même instant aux prises, où, au même instant qu'une raquette levée, cent raquettes, cent paniers, cent bâtons, cent bat-s[34], sont levés, en même temps que, de toutes parts, les pau-s, les éteufs, les balles, volent au milieu des démentis, des ju-ients et des blasphèmes. Aussi regardez le nez et le menton vieux paumiers et des vieilles paumières: ils ne déposent pas

seulement de leur courage et de leur bravoure, ils déposent encore de leur malheur.

Nous nous réunissons quelquefois le soir à table les maîtres des divers jeux, non pour nous réjouir, mais pour parler des malheurs de notre état, que nous ne pouvons guère adoucir qu'en nous souvenant qu'il n'est cependant pas dénué de toute illustration. Dernièrement j'avais à souper le maître du jeu des cartes et celui du jeu du billard; nous mangeâmes d'abord et bûmes assez tristement; enfin la conversation fut plus animée lorsque nous vînmes à parler de l'importance de plusieurs jeux, que nous jugeâmes, ce me semble, avec impartialité.

Le jeu des osselets[35], dîmes-nous, est un jeu d'enfants.—Le jeu des échecs[36] est un jeu de moines.—Le jeu du dédale ou du labyrinthe[37] est un jeu de pédant. — Le jeu des dames[38] est un jeu de dames. — Le jeu des tables ou trictracs[39] est un jeu de malades. — Le jeu des dez[40] est un jeu de coupeur de bourse. — Le jeu de quilles[41] est un jeu de paysan. — Le jeu du ripeau[42], — le jeu du mail[43], — le jeu des boules[44], — le jeu du ballon ou de la soule[45],—le jeu des barres[46],—ne sont guère plus nobles.

Je ne voulais point parler des jeux dont nous étions maîtres; j'étais l'hôte de mes camarades, je ne voulais pas les fâcher; mais le maître du jeu des cartes se rendit si insupportable par ses jactances, qu'il fallut absolument le rabrouer. Nous lui rappelâmes d'abord que son jeu n'était ni d'origine grecque, ni d'origine romaine, mais tout au plus, dit-on, d'origine française; que les noms des divers jeux du jeu des cartes étaient pris de ceux des jeux de corps et d'adresse[47], et que ce jeu ne paraissait remonter guère plus haut que le milieu du dernier siècle[48]. Vous voyez dans les cartes, ajoutâmes-nous, des leçons de la plus haute politique; vous ne finissez pas sur les emblèmes des quatre rois, des quatre reines et des quatre valets. Suivant vous, les as, nom d'une monnaie romaine, signifient les finances; les piques, la guerre; les trèfles, les habitants de la campagne; les carreaux, les habitants des villes, dont les logements sont carrelés[49], à la différence de ceux des habitants de la campagne, qui ne le sont pas[50]; ce sont autant de conjectures imaginaires[51]. Les cartes, dit-on faussement, inventées pour amuser un roi tombé dans une maladie mentale[52], étaient ce qu'elles devaient être, de belles images peintes, dorées[53] d'un côté, blanches du côté opposé, où les figures des rois et des reines gagnaient les autres. Peut-être n'ont-elles été ensuite que les dépositaires des secrets de la cour galante de Charles VII: car les quatre rois, David, Alexandre,

César, Charles ou Charlemagne[54], étaient, ainsi que tout le monde sait, quatre rois fort galants; les quatre reines, à commencer par Judith, ne l'étaient pas moins; et les quatre valets, si nous en jugeons par Lahire[55], que nous avons tous connu, ne leur en devaient guère. Les cœurs signifiaient sans doute que tout était sous l'empire de l'amour; les trèfles, qu'on se portait des bouquets, ou plutôt qu'on faisait dans ce temps, comme les bergers, l'amour sur l'herbe; les piques, qu'on se piquait quelquefois, ainsi qu'aujourd'hui, par des paroles de jalousie, par des reproches; les carreaux, qu'on cassait alors aussi quelquefois les vitres. Depuis, les cartes ont été amincies, ensuite dédorées. L'invention de la gravure les a multipliées par milliers[56]. Ce jeu est devenu très commun; tout le monde maintenant veut jouer au glic, aux martres[57]; voilà ce qui vous rend si fier.

Le maître du jeu des cartes ne répondit ou ne put répondre un seul mot; il se leva, et s'en alla sans vouloir prendre les épices[58]. Nous les primes, nous, et pour nous et pour lui. Toutefois, à force de boire, le maître du jeu du billard, s'échauffant, s'exaltant, se mit, avec si peu de ménagement, à se vanter de ce que trois rois avaient institué le jeu des billes ou du billard[59], de ce qu'il était le seul des maîtres de jeux qui pût écrire en grosses lettres sur sa porte: *Au noble jeu du billard*[60], que je fus obligé, comme nous disons dans nos tripots, de renvoyer la balle. Maître, lui dis-je, sans nier toute cette noblesse, toute cette gloire, votre jeu ne peut se parangonner au nôtre, qui aujourd'hui fait la récréation et les délices de la France entière[61]. Toutes les villes, tous les princes, tous les grands seigneurs, tous les gens riches, ont des jeux de paume. Le roi a de ces jeux, pour chacun desquels il entretient un garde[62]; et l'on a beau faire diverses relations sur le genre de mort de feu Charles VIII, il est sûr qu'il est mort en regardant jouer à la paume[63]. A ces mots, le maître du jeu de billard baissa la tête, ne mangea plus, ne but plus; il se leva brusquement, ne pouvant endurer qu'un roi de France fût mort dans un jeu de paume. J'avais deux amis, j'eus deux ennemis.

Malheureux paumiers! malheureux que nous sommes! du moins qu'on n'attaque point notre honneur, c'est notre plus précieux, c'est notre seul bien: car, après nous être si longuement agités, après avoir toute notre vie sué, peiné, que nous reste-t-il au bout d'une si pénible carrière? Nos vieux éteufs, notre vieille raquette.

Histoire XX. — LE SAVANT.

Oui! vraiment! *Herclè! Per Jovem!* C'est nous, Messires, qui sommes heureux! a dit, ou plutôt a crié *magister Fulvus*, maître Leroux, régent aux écoles latines de cette ville[1]. C'est nous qui n'avons rien, qui manquons de tout, c'est nous qui sommes les plus heureux! Maître Leroux, qui était habillé d'une robe fendue par devant[2], attachée avec une ceinture de cuir, dont en classe il se sert pour donner les férules à ses écoliers, était fort animé; il a poursuivi en ces termes:

Mes aïeux, mon père et moi, clercs, les plus pauvres clercs, clercs mariés, les plus pauvres clercs mariés, clercs enseignant, clercs maîtres d'école, tenant notre institution du chanoine écolâtre[3], toujours assujettis à sa bonne ou mauvaise volonté, ne possédant, n'ayant jamais possédé la plus petite ferme, le plus petit arpent de terre, nous avons été, nous sommes les plus heureux; les familles des autres savants, qui n'en ont guère jamais possédé, qui n'en possèdent aujourd'hui guère davantage, ont été, sont les plus heureuses; notre état a toujours été, notre état est encore le plus heureux. Pour moi, je commençai à en sentir le bonheur dès que je fus né. Deux nourrices, l'une jeune et fraîche, l'autre vieille et maladive, s'offrirent à la fois. On choisit la vieille, parce qu'elle était à meilleur marché. Suivant mon père, l'essentiel pour le fils d'un savant était qu'il fût bien nourri du lait des Muses.

Que je vous parle un peu de mon père, qui n'a guère été connu que dans le monde grec ou latin! C'était un des hommes les plus sérieux; jamais, disait-on, il n'avait dansé. Je puis dire que jamais je ne l'ai entendu chanter qu'à vêpres, et seulement aux hymnes; jamais je ne l'ai vu rire, si ce n'est lorsqu'il lisait les comédies de Plaute ou d'Aristophane. A l'étude! à l'étude! criait-il sans cesse; à l'étude! vous tous, jeunes gens qui devez nous succéder, qui devez devenir à votre tour les dépositaires des lumières humaines.

Il faut encore ajouter à sa gloire qu'il avait d'excellentes méthodes d'éducation et d'instruction. Je me souviens entre autres qu'il voulait que la plus grande politesse régnât parmi ses écoliers. Cependant il leur permettait de s'insulter, de s'injurier, pourvu que ce fût en latin; de se donner même des coups de pied, des coups de poing, pourvu que les coups ne fussent pas trop

forts, et qu'ils fussent accompagnés d'imprécations latines ou grecques. Il avait éprouvé que, par ce moyen, des jeunes gens irascibles, dont on ne pouvait auparavant rien espérer, étaient devenus bons latinistes, bons grécistes. Il avait aussi beaucoup de confiance dans le fouet. Les fouets du quinzième siècle, disait-il, sont deux fois plus longs que ceux du quatorzième ; aussi, voyez où en sont les connaissances actuelles : le fouet a chassé l'ignorance des quatre coins de l'Europe. Mon père faisait donner le fouet aussi souvent et aussi sévèrement que dans les meilleurs collèges de Paris.

Il s'est bien trouvé du fouet à mon égard ; je m'en suis bien trouvé à l'égard d'autres, car je dois convenir que ce lait des Muses dont mon père parlait si souvent paraît d'abord un peu amer aux nourrissons, et, en vérité, je ne sais pourquoi. Y a-t-il en effet, je vous le demande, rien de plus agréable que les nouvelles méthodes latines ou grecques, toutes en vers, où la rime et la raison s'aident réciproquement pour graver dans la mémoire les mots et les règles?

Sumit *a*, post *as*, *es* aut *am*, variatio prima ;
Egina, Eneas, Anchises monstrat et Adam.
Filia, cum nata libertaque vel dea, mula ;
Sic equa, sic asina in plurali terminat *abus*[4].

Que de concision, et cependant que de clarté et d'élégance dans ces premières règles de la première variation ou déclinaison !

Pour moi, je lis et je relis toujours avec délices les doctrinaux, les institutions grammaticales, les cornucopies, les petits jardins des racines grecques, les florilèges, les fleurs de la latinité[5], que les savants ont composés pour l'aimable enfance ; malheureusement on a peu de bon sens à dix ans et même à douze ; à seize il commence à venir. Je savais passablement à cet âge le grec, le latin, et je faisais d'assez bons vers dans ces deux langues. Lorsque j'eus terminé le cours de rhétorique, mon père me dit : Mon fils, ces anciens maîtres ès arts, tes aïeux, dont tu connais la longue et illustre généalogie, attendent de toi que tu marches sur leurs traces. Va te faire graduer ; va recevoir à Paris le bonnet de la main de notre glorieuse mère l'Université ! Je partis pour cette grande ville, pour cette moderne Athènes, et j'allai demeurer dans le quartier que mon père nommait la Cécropole, en d'autres mots, je pris un logement à la montagne Sainte-Geneviève.

Autrefois on se présentait à la porte des quinze collèges de Paris[6], et on la trouvait toujours fermée ; les seuls boursiers avaient le droit de participer à l'instruction[7]. De notre temps, il y a trente années, le collège de Navarre a ouvert ses portes, et

boursiers et pensionnaires et externes ont été également reçus[8]. Tous les collèges de Paris ont bientôt imité celui de Navarre[9]; tous les collèges de France ont bientôt imité ceux de Paris[10], et alors le flambeau, l'expression ne suffit pas, et alors le soleil de l'instruction publique, se levant, pour ainsi dire, de derrière les épais murs des anciens collèges, illuminant l'horizon de la jeunesse française, s'est fixé au haut des cieux ; et aussitôt s'est terminé le long combat entre la lumière et les ténèbres, qui tous les jours reculent de plus en plus vers les vieux siècles. Quel dommage que l'événement de l'instruction devenue publique et générale en France ne soit pas un événement historique, ne puisse de sa nature avoir place dans l'histoire nationale! Les savants, ne sommes-nous pas, à cet égard, bien malheureux?

Je n'avais de bourse à aucun des collèges de Paris, je ne pouvais être boursier ; mais je pouvais être ou pensionnaire ou externe. Je préférai le sort des externes ou martinets, ainsi appelés parce que, n'appartenant nécessairement à aucun collège[11], ils volent comme les hirondelles de l'un à l'autre, et ne s'attachent qu'à celui qui leur convient le mieux.

Mon collège fut le collège le plus voisin, car alors dans tous les colléges on lisait déjà en philosophie[12], tandis qu'autrefois on ne lisait que dans les écoles de la rue du Fouare ; le bruit de ce fameux *vicus stramineus*[13] faisait enfin écho dans tous les quartiers de la rive gauche de la Seine, tous enfin également bruyants et retentissants de philosophie. Je fus examiné sur les humanités, sur la rhétorique surtout[14]. J'avais bien étudié, je savais bien la rhétorique latine de Fichetus[15], et même le grand et vrai art de pleine rhétorique de Faber[16] : je fus admis à la classe de philosophie, et des lettres d'écolier[17] me furent aussitôt données.

Dès ce moment je me considérai avec une espèce de respect. Partout où j'allais on ne cessait de me vanter la gloire de l'Université, où l'on ne comptait pas moins de vingt-cinq mille écoliers et de cinq mille gradués[18]. Ici on me disait : Vous appartenez maintenant à un corps qui a le droit de censure sur les hauts dignitaires et sur le gouvernement même[19], qui sanctionne quelquefois les traités de paix, concurremment avec les grands corps de l'état[20]. Là on m'interrogeait de cette manière : Savez-vous que le chef de l'Université, dont vous êtes membre, cite à son tribunal les magistrats? Savez-vous qu'il ne peut être excommunié? Savez-vous qu'il peut excommunier les fermiers des aides et les officiers des finances qui entreprennent sur les immunités des écoliers[21]? D'autres me disaient : Si vous plaidez, vos causes seront portées devant un tribunal spécial, où vous ferez

assigner la personne que vous voudrez, pourvu qu'elle ne demeure pas à plus de quatre journées de distance. Plus loin on me parlait de mes distinctions, de mes priviléges, les mêmes que ceux du clergé et de la noblesse [22]. Je n'avais pas non plus assez de temps, assez d'oreilles pour écouter tout ce qu'on racontait des cérémonies, des pompes, des magnificences qu'on voyait aux réceptions des gradués, de leurs habits, de leurs décorations, des honneurs qu'on leur rendait quelquefois en présence des rois étrangers [23], et toujours au milieu de l'Université toute en chappes rouges [24], au milieu de ses trente bedeaux portant leur masse d'argent [25]. On ne me vantait pas moins les fêtes, les festins, les galas scholaires, si fréquents, si splendides. J'étais émerveillé, j'avais de la peine à contenir ma joie, ma gloire. Je l'ai déjà dit, j'avais seize ans.

Bientôt je fus désabusé, et lorsqu'on me vantait l'état de savant comme le premier, le plus honorable, je répondais déjà, à cet âge, qu'il était le plus malheureux. D'abord, quant aux festins, les statuts voulaient qu'il n'y eût que du pain, du vin, des fruits, du fromage [26]; les gradués économes s'en tenaient là. Ensuite, quant à ces exemptions de subsides, à ces priviléges qui m'avaient paru si beaux, si magnifiques, ils ne me parurent plus tels dès que j'appris qu'ils étaient également accordés aux moindres suppôts de l'Université, aux parcheminiers, aux papetiers, aux relieurs [27].

Je fus tout surpris lorsque, la première fois que j'allai au collége, mes camarades m'avertirent qu'il me fallait quitter les habits de couleur, et prendre comme les autres une cape noire [28]; qu'il me fallait quitter les beaux souliers dentelés, découpés, découverts [29], pour mettre, même avec le beau temps, les souliers noirs et couverts; surtout lorsqu'ils me dirent qu'il fallait me pourvoir d'une botte de paille pour m'asseoir en classe [30].

Ensuite je ne tardai pas à voir que les quatre-vingts régents de l'Université [31], pour dégoûter les écoliers de l'état de martinet et les forcer à entrer dans leurs pensions ou pédagogies [32], se montraient fort âpres dans les perceptions de quatre sous par mois, de quarante-huit sous par an [33], et fort sévères dans les argumentations et les examens. Je m'en plaignais un jour à mes camarades; ceux qui étaient pensionnaires me dirent que j'étais trop heureux de ne pas être comme eux toujours à la chaîne, toujours conduits au collége, à la promenade, par les pédagogues, qui d'ailleurs, contre les défenses du pape et les statuts de l'Université, s'entendaient pour tenir leurs pensions à un taux exorbitant [34].

Nous sommes encore plus malheureux, me dirent les bou-

siers ; on ne nous accorde que peu de temps pour le sommeil, on nous en accorde encore moins pour les récréations, encore moins pour les repas[35]. Dans certains colléges, nous n'avons à dépenser pour notre nourriture qu'un sou par jour[36] ; dans d'autres, nous sommes trente pour manger une livre de beurre, et, aussitôt que le prix de cent œufs excède six sous, on ne nous sert plus que des harengs[37]. Nos règlements sont lugubres comme nos habits[38]. Dans les actes de fondation, nos bienfaiteurs ont e: que tous les jours les offices fussent terminés par des prières pour eux[39]. Sous les apparences de la générosité, ils nous ont très habilement vendu le pain qu'ils ne pourraient plus manger, et que nous laisserions volontiers manger à d'autres.

Je reconnus que parmi ce grand nombre de jeunes gens qui, ainsi que moi, apprenaient les sciences, je n'étais pas le plus malheureux. Je me mis à étudier avec une nouvelle ardeur Aristote ; je m'efforçai de substituer sa raison à la mienne, et, pour ainsi dire, de m'animer de son esprit fin et subtil. Quand enfin, après de longs travaux, je crus m'être armé de son glaive à deux tranchants, c'est-à-dire de son archilogistique, je me jetai hardiment dans la mêlée. Bientôt, montant sur le pupitre, je ne fis pas comme les philosophes timides, qui, malgré les statuts, expliquent la philosophie par écrit, lisent *ad pennam*[40] ; je l'expliquai sans l'avoir écrite ; je la commentai verbalement. Mes camarades, mes maîtres, ne m'épargnèrent pas les objections. Je répondis à tous les arguments ; j'argumentai à mon tour contre les uns, contre les autres ; à mon tour je fis autant de peur qu'on m'en avait fait.

Enfin, après m'être, près de quatre années, nourri des topiques, des élenches, des livres de la génération et de la corruption, des livres du ciel et du monde, du traité du sommeil et de la veille, du traité de la mémoire et du souvenir, du traité de la longueur et de la brièveté de la vie[41] ; après m'être rendu bon philosophe, bon physicien ; après m'être peu à peu familiarisé avec les différentes parties des mathématiques, après m'être rendu bon mathématicien, je reçus successivement les grades de bachelier ès arts, de licencié ès arts, de maître ès arts[42].

Être docteur m'aurait fort convenu depuis que je savais que l'Université en avait refusé le bonnet au roi de France et au roi d'Espagne, qui le demandaient pour un savant qu'ils protégeaient[43] ; mais, quand je réfléchis que le plus haut grade de la faculté des arts était au dessous du plus bas grade des quatre autres facultés qui faisaient les docteurs[44], qu'il m'en faudrait suivre tous les cours, j'y renonçai.

Je demeurai encore quelques années à Paris. Je fus d'abord précepteur dans une riche famille, où j'avais quarante livres par an[45]. Ensuite je passai dans une pédagogie[46], où l'on me fit successivement sous-moniteur, moniteur[47]. J'étais sur le point de devenir régent, quand, à l'élection d'un recteur de l'Université, nous nous battîmes scandaleusement dans l'église[48]. Messires, il faut que je l'avoue, j'en ai honte : j'ai reçu de la nature deux poings beaucoup trop gros et beaucoup trop forts pour un savant. Je les mis en œuvre tels qu'ils étaient. Lorsque le calme fut rétabli et que les informations furent terminées, mes amis me conseillèrent de quitter Paris. Je leur promis de partir le lendemain ; réflexions faites, je partis le jour même.

Les seize autres universités, dont la moitié sont filles de notre siècle[49], m'étaient ouvertes. J'allai à celle de Cahors. J'y trouvai la savante Isaure, qui, nouvelle Atalante, promettait sa main à celui qui pourrait la vaincre dans les sciences. Isaure était belle, aimable, charmante ; je le lui dis en latin, en grec, en hébreu, en syriaque. Je fus son époux. Bien que les colléges à Cahors n'aient pas chacun quatre ou cinq cents écoliers, comme les colléges de plusieurs villes où il n'y a pas d'Université, et où il n'y a qu'un seul collége[50], les écoliers y étaient cependant en fort grand nombre, et mes appointements me suffirent d'abord ; mais aussitôt que j'eus une petite famille ils ne me suffirent plus. J'errai de collége en collége[51]. Je quittai Cahors. J'allai dans d'autres Universités, où j'errai encore de collége en collége. Enfin je fus appelé ici ; j'y vins, et j'y suis encore.

D'après les promesses par lesquelles on m'avait attiré, je devais être grand-maître fermier de la grande maîtrise des écoles[52], et c'était à moi que les écoliers devaient payer les rétributions[53]. J'attends encore qu'on me donne cette ferme. Cependant mes enfants grandissent ; ma femme est valétudinaire, ce qui est un accroissement de dépenses ; ma santé commence aussi à s'affaiblir, et tandis que, suivant la médecine, il me conviendrait, comme à tous ceux qui cultivent les lettres, de me nourrir de perdrix ou de faisans pour réparer la déperdition des esprits[54] ; qu'il me faudrait par la même raison des vins muscats spiritueux, des vins grecs et latins[55], j'ai de la peine à me procurer du mouton, qui est la nourriture ordinaire des écoliers[56] ; du petit vin de Saint-André-lez-Troyes[57], qui est le vin des artisans. Je vois avancer l'âge, et derrière l'âge la misère.

On ne veut pas se souvenir que depuis trente ans j'enseigne la jeunesse, que je travaille depuis plus de vingt ans à commenter Festus[58]. Cet ouvrage est ma seule ressource. Oui, Mes-

sires, pour soutenir ma vieillesse, je n'ai plus que la glose de Festus.

Patience encore si c'était là tout; mais, vous le savez, les autres glossateurs m'ont injurié, déchiré dans leurs commentaires. Il faut qu'à mon tour je les injurie dans les miens, que je les déchire au bas de mes pages. Les marges des livres sont aujourd'hui nos champs de bataille[59].

Heureuse vie! n'est-ce pas? Eh bien! c'est celle de tous les savants, des plus grands savants. Ah! je crois les voir, je les vois: les voilà qui s'avancent, qui viennent se plaindre aussi de leur sort, qui viennent vous dire que, de même que l'homme n'a obtenu la vie qu'à la condition de la mort, ils n'ont, eux, obtenu la gloire qu'à la condition du malheur.

Voilà d'abord les théologiens. Le premier, ce vieillard cassé, plié en deux, ridé par les souffrances et les peines, c'est Gerson. Il nous fut légué, tout brillant de jeunesse, par le siècle dernier. A combien de reconnaissance et d'honneur ne devait-il pas s'attendre, après avoir si souvent défendu de sa voix, de sa plume, dans les conciles, dans le monde, son église et son roi? Il fut exilé par la faction de Bourgogne[60]. Entendez de sa bouche le récit de cette longue persécution.

Celui qui le suit, c'est Thomas A Kempis. Il porte plusieurs livres de morale[61] sous son bras gauche, et sous son bras droit le premier des livres de morale, l'Imitation de Jésus-Christ; mais voyez comme l'opinion, qui l'attribue à Gerson[62], s'efforce de le lui arracher.

J'ai connu, il y a longues années, Jéhan Raulin; sa figure animée et gracieuse me rappelait le style de ses lettres, la douceur de son âme, la douce morale de sa théologie. Au lieu d'admirateurs, d'amis, il n'a eu que des envieux, que des ennemis qui ont empoisonné sa vie[63]. Il se plaint tout doucement. Il suit Thomas A Kempis.

Il est suivi de Biel, qui a commencé le troisième âge de la théologie scholastique[64], c'est-à-dire l'âge d'argent en même temps que l'âge d'or: car la théologie, maintenant parvenue au plus haut point où elle puisse s'élever, ne peut avoir que trois âges. Il a toujours eu à lutter contre les gothiques partisans de la scholastique des siècles passés, contre les vieux ou jeunes ergoteurs, les vieux ou jeunes questionnaires[65]. Aujourd'hui nous lui donnons raison; mais a-t-il été heureux? Il vous le demande.

Du haut des Pyrénées descend Raymond Sebonde, que la savante et philosophique Espagne consent à nous céder. Il s'achemine vers Paris, et déjà cette ville semble se détacher des rives

le la Seine, s'avancer vers lui, impatiente d'entendre sa théologie naturelle, sa nouvelle théologie, où saint Augustin, saint Thomas, font autorité, d'abord par leurs bons raisonnements, ensuite par leurs saints noms[66]. Mais à son passage il est arrêté par la docte ville de Toulouse, tumultueuse d'admiration et d'enthousiasme, qui veut irrésistiblement l'avoir pour maître, qui l'empêche de passer outre, qui le force de déférer à ses vœux, à sa volonté[67]. Voyez comme il est toujours impatient de continuer sa route; il ne le peut, il soupire, il gémit.

Celui qui le suit a la figure encore beaucoup plus triste. Je n'en suis pas surpris : c'est Clavasius, dont la savante Somme ne laisse indécis, dans aucun des divers états, le plus léger cas de conscience[68]. Il n'eut à la cour du pape qu'une faveur passagère; le reste de sa vie il a vécu dans la disgrâce[69]. Oserait-on dire qu'il est heureux ?

Voilà les philosophes. Ils viennent, ainsi que les autres savants, suivant le rang qu'assigne à chaque science la Marguerite philosophique, ou Encyclopédie abrégée des connaissances humaines[70]. Ils devraient, d'après le beau nom qu'ils portent, être heureux. Ils vont vous faire connaître leur sort. Nous sommes, vous disent-ils, au moins la moitié terministes[71], et vous savez que le roi défend qu'il y en ait. Vous savez comment il nous parle et nous menace dans son édit du premier mars 1473. Oui, certes, il est moins irrité contre les Anglais, même contre le comte d'Armagnac ou le duc de Bourgogne, ce qui cependant ne nous empêche pas de décliner hautement le nom de notre parti lorsque l'occasion s'en présente; ce qui n'empêche pas non plus que nos livres, nos écrits, nos discours, les livres, les écrits, les discours de nos adversaires, mettent le feu dans toutes les universités[72], dans tous les colléges, et que les réalistes[73] et les terministes s'y assomment avec autant de fureur que les nominaux et les réaux du dernier siècle[74], mais avec cette différence que le langage de ceux-ci était si inintelligible, qu'Aristote lui-même, sur la doctrine duquel ils disputaient[75], ne les aurait pas compris; au lieu qu'aujourd'hui, si vous rencontrez deux nombreuses troupes de réalistes et de terministes qui se sont pris aux cheveux, soyez sûrs d'avance qu'avant tout, de part et d'autre, la question a été clairement posée.

Les philosophes scholastiques, vous en conviendrez, ne sont pas heureux : on ne peut guère l'être au milieu des tonnerres et les tempêtes; mais ceux qui respirent continuellement la douce atmosphère de la philosophie platonicienne ne le sont pas davantage. Interrogez Marsile Fiscin[76], interrogez Hermolaus Bar-

barus[77]; et quant au jeune Pic de la Mirandole, interrogez-le aussi. Ah! pourriez-vous, qui pourrait ne pas savoir que, succombant sous le poids des livres et des études[78], il a donné au monde attendri le spectacle de la plus illustre victime de notre malheureux état!

Voilà les physiciens. Ils oublient qu'ils sont poursuivis par la détresse et par les sergents; ils vous disent que leur grande, leur continuelle inquiétude, leur grand, leur continuel tourment, est que les physiciens des siècles futurs s'emparent sans rien dire de leurs insignes découvertes, qu'ils volent audacieusement leurs théories sur la tendance de la matière vers la forme, sur les appétits de la forme[79], leurs théories sur le plein, sur le vide[80], leurs théories sur les vertus occultes[81].

Voilà les naturalistes. Ils protestent aussi contre la postérité si elle attribue à d'autres qu'à eux les vastes systèmes, les majestueuses classifications qui font dériver des quatre élémens simples, la terre, l'eau, l'air, le feu, les quatre éléments composés, les pierres, les métaux, les herbes, les animaux, et qui rangent les diverses classes des êtres formés des quatre élémens composés, suivant leur affinité, avec l'un des quatre élémens simples[82]. Mais sont-ils sûrs que la postérité sera impartiale, juste, même qu'elle sera instruite? Sont-ils heureux?

Cuba, qui dans son Jardin de santé, a donné plus de six cents chapitres ornés de planches[83], a été en même temps physicien et naturaliste. Il a toujours représenté le dénûment, le malheur des uns et des autres.

Voilà les mathématiciens, les astronomes. Ils se donnent la main, et c'est moins en signe de l'étroite liaison de leurs sciences qu'en signe de leur malheur commun.

Le peuple, ils en conviennent devant vous, a laissé assez tranquillement Regiomontanus[84] et le grand Faber[85] étendre les espaces de la géométrie au delà du point où les avait laissés le siècle dernier. Mais, convenez-en aussi, le peuple en veut à leur nouvelle science de l'algèbre, introduite en Europe par Léonard de Pise[86], Lucas de Borgo[87]. On a beau lui dire que la langue algébrique n'est que la langue des étiquettes; on a beau lui dire que la langue qu'il parle lui-même, en exprimant les besoins les plus usuels, n'est souvent aussi qu'une langue d'étiquettes, le peuple n'en reste pas moins peuple, surtout quand il a au milieu de lui de vieux clercs, de vieux magistrats qui l'inspirent[88].

Messires, je vais faire ici une petite digression. Mon ami Jéhan des Sablons, qui, selon son droit, a pris le nom de *Johannes de*

ma, possède une petite propriété au village des Sablons.
e des belles nuits de cet automne qu'il était à observer le ciel,
plus haut de ses quatre murs de clôture croula dans une
ne contiguë. L'huissier à qui elle appartenait lui donne assi-
tion sur assignation, lui fait acte sur acte, prend défaut sur
aut, avant que Jéhan des Sablons pût se défendre, avant
il eût terminé ses observations et ses calculs. En me racon-
t ses malheurs, il me dit que le juge n'avait pas voulu tenir
mpte de son état d'astronome, dont les travaux, dans certaines
riodes, ne peuvent être interrompus, et, ajouta-t-il, j'en ai
irrité au point que je m'étais d'abord décidé à laisser aller en
ampagne le soleil et la lune comme ils voudraient; mais, ré-
xions faites, je vis que de nos jours l'astronomie était si ré-
ndue par toute l'Europe, particulièrement par toute la France,
'autant valait continuer à faire mes almanachs de Troyes[89],
'un autre sûrement ne manquerait pas de faire. Eh bien!
direz-vous, est-il à croire que celui de cette année, où se trou-
nt les oppositions, les conjonctions, les éclipses aux différents
urs et heures pour toutes les villes savantes, avec les diverses
gures de la lune, ombrées et illuminées suivant les diverses
hases[90], m'a donné à peine de quoi payer l'huissier, les maçons
la pierre?

Et toutefois, continua-t-il avec la plus vive douleur, que sont
es malheurs en comparaison de ceux du cardinal Cusa, qui
'ait, pour ainsi dire, corrigé le ciel du siècle dernier et des pré-
dents siècles, qui avait refait les Tables alfonsines, si révérées
nos pères? A la vérité il se laissa ensuite un moment séduire
ur l'antique système de Pythagore[91]. On lui a fait aussi cruel-
ment expier son erreur que s'il avait occasionné une perturba-
on dans les astres, que si, depuis, le soleil en avait moins tourné,
ue si la terre en avait tourné davantage.

Mais que sont mes malheurs, poursuivit mon ami Jéhan des
ablons, en comparaison de ceux de George Purbach, qui a tant
ié contre le cardinal Cusa, et qui à son tour a rencontré des
vants qui ont tant crié contre lui[92]? — En comparaison de
ux de Regiomontanus, qui a assujetti les comètes aux obser-
ations astronomiques, qui a donné les meilleures éphémérides,
ui a fait de savantes prédictions, toujours vérifiées par l'événe-
ent, qui cependant n'a point prédit sa fin tragique[93]? — En
mparaison de ceux de Walter, qui a prouvé que les astres que
otre vue nous montre au dessus de l'horizon, à leur lever et à
ur coucher, sont réellement au dessous[94]? A-t-il ou n'a-t-il
s été en butte à ces terribles gens, à ces terribles yeux, qui ne

veulent voir, qui veulent qu'on ne voie les astres que co
les a toujours vus?

Messires, tous ces malheureux savants dont je vous
auxquels il faut ajouter Jéhan des Sablons, sont là; vo
entendez-les.

Voyez, entendez aussi les gens de lettres.

Voilà les poètes. Ce sont les poètes grecs, Merula[95],
Strozza[96], les deux Philelphes[97]. Ah! tant de génie,
gloire, peuvent-ils s'unir à tant d'infortune, à tant de mis
Ce sont les poètes latins, ce Mapheus Vegius qui, après
cents ans de silence en Orient et en Occident, a fait en
voix de Virgile, a complété en vers antiques l'antique É
y a ajouté le treizième livre[98], aussi semblable au do
que le douzième l'est au premier; cet Andrelinus, dont le
velles églogues[99] semblent aussi avoir eu les suffrages
cène avant les nôtres; cet Ugolinus, qui a célébré les v
de Charlemagne[100]; ce Ravisius Textor, que son notaire
Jehan Tixier de Ravisi, qui a fait le beau dialogue latin
lerin et de la Mort[101]; ce Collatius, qui a si long-temps
les malheurs de Jérusalem[102], qui maintenant chante,
voulez, pleure les siens. — Ce sont les poètes français
plaignent plus que les autres poètes. Ah! véritablement
plus à plaindre: car au milieu d'eux s'élèvent aujourd'h
seulement des procureurs poètes[103], mais encore des h
poètes[104]; non seulement des gentilshommes poètes[10
encore des princes poètes[106]. Voyez comme ils sont à p
par ce grand nombre de concurrents! Mais, par une autre
plaignez aussi Martin Franc[107], son Champion des dames
se defendre contre les critiques; plaignez Villon[108], da
Testament[109] il n'y a pas un seul vers légué à la postérité
gnez Martial, non de Rome, mais d'Auvergne[110], ses
d'amour[111] seront cassés par les gens de bon sens, se
les[112] feront dormir les gens de bon goût. Plaignez-les
plus qu'ils le veulent; ils sont plus à plaindre qu'ils le c

Plaignez aussi les traducteurs qui ont osé mettre en ri
rimes batelées, fraternisées, rétrogrades, enchaînées, c
nées[113], enfin en vers français, les auteurs latins et même
qui ont osé faire parler à Virgile, et même à Homère[114], la
des baillis, des sénéchaux, ou du moins celle des pauvre
badours.

Voilà les orateurs. — En tête sont les orateurs sacrés,
lieu desquels vous distinguez le cordelier Maillard[115], le
lier Menot[116]. Ils ont crié contre le malheur des chrétien

› heureux ; maintenant ils crient contre leur propre mal-
ı avaient crié en français, ils ont été traduits en latin [117] ;
lépouillés de leur style ; ils enragent.

ilieu des orateurs profanes s'élève Jéhan Lorfèvre, qui
si éloquemment un prince malheureux [118] ; il n'a guère
le la gloire.

oins, vous en conviendrez, Messires, ceux qui tiennent
ırs mains la vie future du monde actuel devraient être
ıoyés, honorés, heureux. Ceux qui ont consumé leur
eur santé, leur fortune, à chercher la vérité, et, comme
à la tirer du fond du puits, où l'eau est si souvent trou-
l'esprit de parti, devraient du moins en recevoir la ré-
ıe. Ils ne l'ont pas reçue ; ils viennent se plaindre.

les historiens. — Paul Émile a été appelé du pays de
'e. On lui a commandé une grande histoire de France en
vous le dit, on l'a fait chanoine, et c'est tout [119].

rt Gaguin, qu'on croirait pour ainsi dire né dans le même
›ur ainsi dire allaité par la même nourrice que Salluste,
n lit son histoire latine de la monarchie [120], n'ose vous
ju'on ne la connaît guère dans les salles du beau monde,
la découpe en versions [121] dans les colléges.

ıistoriens de la France qui ont écrit en français ne mar-
:omme de raison, qu'après les historiens de la France
écrit en latin. Vous reconnaissez d'abord les deux Char-
, Jéhan et Alain. Je conviens qu'Alain a été baisé par la
ıe ; mais remarquez, Messires, le malheur des savants :
dit-on, fort vieux, et, dit-on, il dormait [123], et, ajoute-
ne s'éveilla pas.

des personnes prétendent, et pour moi je n'ai pas eu de
le croire, que le prolixe Monstrelet [124] a toujours été fort
de lui, soit en se lisant, soit en s'entendant lire ; certes,
bonheur dont je ne voudrais pas. C'est sans doute celui
ınyme ou moine de Saint-Denis, qui, trahissant les de-
: son état et de sa robe, a refusé de continuer en latin [125]
inuateurs latins de la Chronique latine de Nangis. — Ce-
uvénal des Ursins [126], qui, oubliant aussi qu'il était clerc,
il était archevêque, a écrit en français l'histoire de Char-
— Celui de Mathieu de Coucy, bourgeois de Péronne [127],
de Le Bouvier, surnommé Berry, héraut d'armes [128],
ıréféreraient à Hérodote ou à Thucydide, s'ils en con-
:nt le nom. — Celui de Nicole Gilles, clerc, secrétaire
notaire qui a grossoyé l'histoire [129] comme un inventaire
luction judiciaire. — Celui de Jéhan de Troyes, qui,

dans sa Chronique de Louis XI, a parlé de finances, merce, de fabriques, d'agriculture[130] et d'autres telles aussi peu nobles, aussi indignes de l'histoire que di état, de son éducation et de ses mœurs de greffier[131].

Voilà les philologues. — Voilà, s'est écrié *Magiste* avec un plus grand éclat de voix, les hommes les plus reux, les hommes qui méritèrent d'être les plus hommes les plus grands parmi les plus grands, voi littéraires. Voilà les Annius[132]; voilà les Urceus- voilà les Ange-Politien[134]; voilà les Béroalde[135]; Brant[136]; voilà les Alexandre[137]; voilà ces hommes tés, orgueilleuses de leur naissance, se disputeront des siècles. Leur érudition vaste et profonde est c sans fond et sans rives. Ils évalueraient toutes les ma sorier Ruzé[138] en sesterces, en drachmes, en dari honte de notre siècle! ils ne pourraient quelquefois f ensemble deux petits tournois dans leur bourse.

Voilà les lexicographes. — Ils sont menés par A lepin, qui vient lentement, courbé sous le poids de naire, dont chaque article lui a suscité une et souven dispute[139].

Voilà les grammairiens. — Ah! Messires, ils sont gnes, par leur malheur, de fermer la marche des hon malheureux. Au milieu de leur immense foule j'aperçoi la[140], les Niger[141], les Sulpicius[142], les Pérotus[143] nettoyé la langue latine de la rouille des siècles passé çois ces illustres Grecs, les Tipherne[144], les Herme Lascaris[146], les Chrysoloras[147], les Argyrophile[148], n nieus[149], les Dalmata[150], que les rois et les républiq l'envi attirés dans leurs états[151]; la plupart n'ont ob des honneurs, que des promesses. Dans notre siècle i savants ont beau fuir de Constantinople, ils trouvent p Turcs.

Et pour preuve, Messires, je vous défierai de me n science, le genre de littérature, grecque ou latine, auxqu attachés des principautés, des duchés, des marqui comtés, des vicomtés, même des baronies. Il est vi savants en droit sont nommés dans leurs diplômes lois[152]; mais c'est un titre si généralement ignoré, qu'i même connu de leurs valets ou de leurs servantes.

Si vous me dites que le grec aujourd'hui mène à t repondrai que, lorsque nos grands érudits de cour so dignitaires, archevêques, cardinaux, ils ne se souvien

ir été des nôtres. Nous leur crions inutilement : Kyrie! ! Messire! Monseigneur! Eleison! eleison! ayez pitié de sort, de notre misère! Voyez nos souliers, nos chausses! ont sourds, ils détournent la vue, ils passent.

utefois, quoiqu'au temps actuel un homme puisse impuné- être savant, même très savant, sans avoir à craindre, com- ı temps de mon jeune âge, de passer pour l'antechrist[153], a est pas moins vrai que les lettres ont toujours besoin d'ai- le soutien et de protecteurs. Elles ont tant d'ennemis, il y t de hiboux, tant de chats-huants, qui ne peuvent suppor- lumière! En tout lieux on attaque notre pauvre latin, notre re grec; on leur reproche de faire tomber dans le mépris la ıe française. Mais serait-ce donc un grand mal? ou plutôt rait-ce pas un grand bien? N'importe, ce ne sera pas au- l'hui ni même demain; croyez-m'en, j'ai mes raisons pour r ainsi. Dernièrement, au passage du gouverneur[154] de npagne, tout le monde s'empressa de lui faire une récep- honorable. Deux de mes confrères le haranguèrent, l'un en , l'autre en grec; à quelques pas de là un bourgeois, sous avestissement d'une grande licorne[155], alla lui débiter un ıurs français fort long et fort plat : tous les regards, toute ntion du public, tous les compliments, tous les remerci- s du gouverneur, furent pour la licorne.

serai cependant de bonne foi; je conviendrai que, malgré ine et la malveillance, aujourd'hui l'étude du grec et du la- evient de plus en plus générale. On écrit en grec toutes les ons, tous les discours d'apparat[156]; en latin tous les livres :ience, toutes les histoires de haut style[157]; ce qui n'empê- pas, si l'on veut, que la langue française puisse être em- ée aux mémoires, aux mémoriaux, aux relations des voya- aux contes, aux almanachs, à la petite littérature[158]. L'or e sur la tête des rois, l'argent pare les buffets des riches; et :fois, dans les arts, dans les divers usages de la vie, le cui- st souvent, le plus souvent utile.

y a plus. Il est possible que, dans la suite des siècles, ce ·e s'argente et même se dore; il est possible que la langue :aise s'enrichisse d'expressions, de tournures de la langue e, et même de la langue grecque[159] : car tous les jours les ıs des lumières se multiplient, s'allongent, deviennent plus ınts, et bientôt il sera difficile à la chambre des comptes de ·ocurer un relieur tel que l'exigent ses statuts, qui ne sache e ni écrire[160].

ı! qui a opéré cette universelle expansion de connaissances,

cette universelle révolution? C'est l'imprimerie. Salut, salut à ceux qui ont inventé le moyen de montrer à l'œi Salut, trois fois salut aux inventeurs des lettres! Mais e mille fois salut à ceux qui ont inventé le moyen de gra tres, de les teindre, d'en tirer des empreintes[161], qui premiers pas pour découvrir l'imprimerie! Mais cent fois salut à ceux qui ont fait les derniers !

Noble Guttemberg, le plus noble de votre noble race, inventé les caractères mobiles[162];—clerc Schœffer, le clerc de tous les clercs, qui avez jeté les caractères er —les âges vous nommeront les bienfaiteurs de la l'imprimerie, la raison des hommes de génie va dev son des nations, la raison des siècles; par l'imprimerie, plus belles langues que, dans sa plus haute perfection, ait parlées, vont devenir générales. Des flottes chargé vres d'Homère, de Platon, d'Aristote, de Virgile, de T de Cicéron, vont aborder dans le nouveau monde, oi on n'entendra bientôt que les harmonieuses ou tendres qui ont passé par la bouche d'Agamemnon, d'Iphigénie sar, de Lucrèce.

Et dans l'ancien monde, l'imprimerie, multipliant fini les syntaxes et les méthodes, va faire déborder l légés le latin et le grec, qui vont peut-être gagner comptoirs, même les châteaux. Encore quelque temps, polis ne consentiront plus à écrire que dans ces deux Cependant mes amis, et plusieurs même de ceux qui voudraient que je suivisse l'exemple de quelques uns de pauvres et de nos plus malheureux savants, que je re aux deux seules langues dans lesquelles on peut parler térité, que j'écrivisse dans la langue vulgaire, dans la nourrices, dans la langue française. Ah! plutôt souffrir nières privations, les derniers besoins, les derniers plutôt mourir de faim ou de froid, comme ceux qui nous cédés, comme ceux qui doivent nous suivre!

HISTOIRE XXI. — L'ARTISTE.

Le peintre de la ville n'est pas très grand, mais il très petit; il n'est pas très jeune, mais il n'est pas très est d'une taille raisonnable et d'un bon âge; il a une be

e pas un sou, et ce soir il portait un habit qui parais-
oir coûté guère plus. Quelques autres personnes d'un
au sien, qui étaient venues l'assister, n'avaient de
urs habits. L'assemblée était en général assez
i donner gain de cause ; elle y a été encore plus
id il a eu fini de parler. On l'a écouté tout le temps
lance, ou ce qui, dans cette occasion, revenait au
un profond et continuel silence.
rimé en ces termes : Messires, on ne dit pas : gueux
anoine, gueux comme un seigneur, gueux comme
ieux comme un financier, gueux comme un labou-
omme un artisan, gueux comme un marchand ; non,
is ; mais sans cesse on dit et on entend dire : gueux
intre. Notre pauvreté, notre misère, notre malheur,
n proverbe.
z tous ici que je suis peintre ; vous allez savoir
omment je le suis. Le greffier de la justice de Reims
e ; il ne prenait pas plus que ce qui lui était dû, et
endant beaucoup. Mon frère aîné avait naturelle-
du greffe ; moi, j'en avais une aversion, qu'il cul-
in. Après la mort de mon père, je m'appliquai uni-
eindre. Mon frère disait de moi ce qu'à peine au-
nériterais qu'il dît : Que je faisais descendre sur la
tableaux les saints et les anges du ciel. Il me vanta
qu'il acheva de m'enflammer. Je résolus d'aller en
un si long voyage, il me fallait de l'argent ; il m'en
oup. Je réglai mes droits avec mon frère, qui me
tout ce qui me revenait, m'embrassa et me ferma
porte du greffe.
on chemin par Lyon. J'y fus arrêté par un peintre
lequel j'avais fait connaissance. *Mio caro figlio*,
ous allez en Italie ; c'est aujourd'hui inutile : Char-
iré en France assez de bons peintres italiens[1]. Il
is son atelier, où je trouvai sa famille et ses élèves ;
idre, il me blâma, me loua, m'enchanta, me dé-
out mon or. Nos conventions furent simples : il s'en-
nseigner à peindre comme lui, c'est-à-dire comme
taliens.
ation, mon travail, ne pouvaient être plus grands ;
furent proportionnés. Mon genre devenait de plus
n ; mon maître ne m'appelait plus Antoine, mais
. Antonio, me disait-il, tenez pour certain qu'il n'y
: que depuis le commencement de notre siècle, de-

puis l'usage des couleurs à l'huile[2], qui fondent, uni
teintes, qui en font une espèce de glace magique où le
nages se meuvent, agissent. Non que je prétende qu
puisse exister sans ce moyen; mais le hasard a voulu
nous vint en même temps que l'autre : car voyez les p
dernier siècle, qui encroûtent si ignominieusement le
murailles; voyez les tableaux de ce temps, pour ainsi d
sés en compartiments comme des panneaux de vitre[4].
nos anciens peintres ignoraient l'unité de ces grandes
tions, où, sans être confondus, tous les objets sont en
ils ignoraient l'art de la perspective[5]; ils ne se doutaie
clair obscur[6]; ils ne connaissaient pas le coloris. Enfin,
excepte un peu de dessin, que quelques uns, en assez p
bre, savaient, ils ne savaient rien. Antonio, les peintre
n'ignorent plus ces belles parties de l'art; ils ont étudié
métrie, l'optique, l'anatomie[7]; ils ont étudié l'antique
merveilleuse et intarissable source des beautés, qu'ils
passer dans l'école moderne.

Que si vous voulez, mon cher Antonio, vous illust
votre état, étudiez les tableaux flamands, notamment
maréchal d'Anvers[9]; mais surtout étudiez les nôtres, q
apportés en France, ceux des Bélins[10], de Verrochio[11],
tegna[12], du Pérousin[13], surtout ceux de Léonard de
demi-dieu ou plutôt ce dieu de la peinture, dont les
essais ont fait tomber le pinceau des mains de son maî
vous préviens cependant que tous mes conseils vous se
tiles si vous ne vous défendez du goût français; il es
des égards, celui du dernier siècle, et je crains bien qu'e
tre pays et le pays des beaux-arts, je veux dire entre l
et l'Italie, les Alpes soient toujours également hautes.

Mais, mon cher maître, lui disais-je en toute humili
semble pourtant que nous avons aussi des gens de méri
roi René, comte de Provence[15], notre Bourdichon[16],
han de Paris, qu'on nomme quelquefois Apelles[17], son
semble, bien Français. Alors mon maître se mettait e
m'injuriait, m'appelait cent fois Antoine, et je ne par
faire la paix avec lui qu'en reconnaissant la supériori
peinture italienne, qu'en me rendant traître envers la
Aujourd'hui, je courrais plutôt au martyre.

Messires, ce qui va maintenant vous étonner, c'es
peintre italien était Normand, du pays de Caux. Des
et des Cauchoises vinrent le voir avec le costume et la c
leur pays, et l'appelèrent mon cousin. Il ne se décon

ıís, nous dit-il, la Normandie touche au Vexin, qui tou-
Ile-de-France, qui touche à la Champagne, qui touche
ırraine, qui touche à la Suisse, qui touche à l'Italie. Dans
de, il faut voir les choses comme elles sont.
de temps après il partit. Quelques instants avant de se
en route, il me prit à part et me dit : Antonio, des affai-
i exigent ailleurs impérieusement ma présence me for-
léloger cette nuit. Je n'ai pas le temps d'arrêter mes comp-
e tout le monde; mais je laisse dans mes ateliers des ta-
qui, seulement à moitié terminés, ont cependant des va-
nestimables. Quant à vous, ajouta-t-il, vous pouvez
ıant voler de vos propres ailes; prenez votre essor
ıris; dites-vous hardiment Italien, et n'ayez pas de cou-
uchois.
ıires, ne blâmez pas légèrement les gens de l'état le plus
reux. Aujourd'hui on méconnaît en France les merveil-
'art quand elles appartiennent au pinceau français[18]; on
ırce à mentir. Je vous l'avoue ici franchement, à Paris
ıis à mon tour; mais, n'ayant pas le front normand, je ne
ıser pour peintre italien. Bientôt je me bornai à dire que
ıis des tableaux façon d'Italie.
s les premiers jours de mon arrivée à Paris, un peintre
m'amener à une audience de la cour des aides. Je refusai
l; enfin je cédai, et j'en fus bien aise : j'y entendis hono-
nement la peinture. Les avocats dirent et la cour jugea
ı peintres étaient francs et nobles, exempts de taxes et de
es[19].
s le lendemain, étant allé présenter mes respects au valet
mbre peintre du roi[20], et lui faire compliment sur le beau
t du Dauphin que j'avais vu peint sur le tabernacle de l'é-
e Chartres[21], et qu'on lui attribuait, il m'apprit que ses
ıtements étaient fort inexactement payés, qu'il dépensait
s de représentation, en domestiques et en chevaux, autant
ı qu'il gagnait. Il m'invita cependant; mais il me donna un
le peintre, et non un dîner de valet de chambre.
tendis long-temps de l'ouvrage; enfin j'en eus. Il ne s'agit
ı que d'avoir un nom. Je me le fis assez heureusement par
ableaux : l'un représentait une cérémonie que j'avais sou-
ue à Rheims, le serment des évêques, des abbés et des
ıes à l'archevêque[22]; l'autre les indulgences de Montrou-
ıcordées pour l'achat des livres[23]. On y voyait, dans un
ais et bocager, la jolie petite église de Montrouge, près
toute remplie de savants, de gens de lettres, qui venaient

porter leur légère pièce d'argent ou d'or au tronc destiné à l'ex-
pansion des sciences et des connaissances.

Aussitôt, et presque en même temps, on me propo[sa de]
m'employer dans les divers genres de peinture.

Je trouvai au dessous de moi le travail des pavés de m[osaïque]
encadrés de bordures de marbre blanc[24]. Quoi qu'on fa[sse, les]
couleurs de ce genre de peinture seront toujours crues et [...]
— Les couleurs sur émail sont assurément bien fondues; [toute-]
fois, je ne voulus pas de ce genre de peinture, qu'on me[t au-]
jourd'hui sur les ustensiles, sur la vaisselle[25].

Il me tardait de m'exercer dans la noble peinture sur v[erre,]
qui, au siècle dernier, n'était qu'une grossière enluminu[re, et]
de nos jours, est devenue d'un si bon dessin, d'un si bon [goût,]
surtout d'une si grande solidité par les progrès de l'alch[imie,]
par les nouvelles méthodes de cuisson. Je peignis une [...]
galerie. Mon associé n'avait pas pris plus de peine que moi; [ce-]
pendant, une belle nuit, lorsque nous en fûmes à la derni[ère vi-]
tre, il emporta tout l'argent. Il était donc du pays de [...]
Non, il était de la Normandie du midi, de l'Armagna[c ou de]
l'Astarat. Le plaisant de l'affaire, le plaisant pour les autre[s, s'en-]
tend, c'est qu'on me força de terminer à mes frais cette der[nière]
vitre, qu'on avait malheureusement payée d'avance.

Je répugnai à peindre des figures de cartes à jouer[26]. — [Ma]
répugnance ne fut pas moins grande à peindre les person[nages]
des coffres-tables[27] des divers jeux. — Je ne voulus pas e[nten-]
dre parler de peindre les prétoires, les auditoires[28]. Je rép[ondis]
que c'était bon pour les valets peintres[29]. — Je voulus e[ncore]
moins entendre parler de peindre les grands écussons de[s ...]
sur les piloris[30]. — Il me sembla aussi que c'était m'associe[r aux]
exécuteurs de la justice que de peindre le tableau des hom[mes]
condamnés au supplice en effigie. Je refusai. Inutilement [on me]
dit, dans cette occasion, qu'il s'agissait d'un prince, que j'[aurais]
vingt sous par tableau ou drapelet[31], que le roi était fort i[rrité,]
qu'il faudrait un grand nombre de drapelets.

Le tableau du crucifix placé au milieu de la grand'cham[bre du]
parlement est fait ou renouvelé avec les amendes payée[s par les]
huissiers[32]. On m'avait promis que j'en serais chargé; [on en]
chargea un autre, et à mon regret, car, quelque long[ue que]
puisse être la vie d'un peintre, il est bien rare qu'il puiss[e voir]
de quelle couleur est l'argent des huissiers.

Maître Antoine, me dit un vieux seigneur, les vertus so[nt de-]
puis long-temps dans notre famille; on ne peut en douter lo[rsque]
l'on connaît la clé symbolique des couleurs du blason : le

:ence, — le noir l'humilité, — le gris l'espéran-
: la patience, — le bleu la loyauté. — On voit
leurs dans notre blason ou dans celui de nos al-
ı n'y voit pas : le vert, qui signifie la joie immo-
ouge, qui signifie l'orgueil; — le violet, qui si-
auté[33]. — On n'y voit aucune couleur de vice. Je
ien, si vous me ravivez les couleurs de mes écus-
re qu'on puisse au premier coup d'œil voir tout ce
ıes aïeux. — Monseigneur, lui répondis-je, volon-
ai leurs faits d'armes, les batailles qu'ils ont ga-
un teinturier à raviver leurs vertus.
, voici ce que je répondis à un autre seigneur qui
le dessiner sur un papier qui devait être mis der-
ıu, avec anneaux et tringle, une belle demoiselle
ıe Eve[34] : Monseigneur, adressez-vous aux pein-
[35] ; je suis peintre champenois, fils de la greffière
plus chaste greffière de France. — Comme fils de
reffière, je refusai aussi à ce même seigneur de
ond d'une coupe à boire, une Madeleine pécheres-
ue[36]. Adressez-vous, lui dis-je encore, aux pein-
. — Je lui refusai aussi de peindre une petite Bible
dans le genre des grandes Bibles historiées[37]. Mon-
:ssez-vous aux peintres flamands.
ntenant que vous sachiez, Messires, qu'au temps
ıture, s'exerçant le plus souvent sur les murailles
e des vitres, était moins licencieuse, au lieu que,
ourd'hui sur les feuillets de vélin[38], elle cache dans
ıvres ses impudiques images, qui souillent la pen-
dans le monde tant de trouble, et en ôtent tant de
ɔaix, de bonheur. Nous avons passé le siècle der-
:té ; nous l'avons passé en licence. L'Europe, à cet
é les autres parties du monde ; la Flandre, les au-
e l'Europe ; et la ville de Bruges, les autres villes
. C'est là que sont nés ces nombreux scandales de
xquels je n'ai jamais participé. Voulez-vous main-
e qu'à aucune époque on n'a employé l'or avec au-
atesse, de légèreté ? Voulez-vous me dire que dans
s peintres de Bruges il rayonne, il étincelle? que
s, si elles ne sont pas plus belles, sont aussi belles
: la nature? que leurs carnations disputent de fraî-
t des jeunes personnes? que, de même que dans
ques, leurs encadrements, on croit entendre chan-
:s, voir voler les abeilles, les papillons, on croit

aussi y voir mûrir les groseilles, les fraises, et y respi
fum des fleurs? Voulez-vous me dire encore que, lorsqu
dures représentent des dentelles d'or ou d'argent, de
des franges de satin ou de velours, jamais la dentelle, l
le satin, le velours, n'ont été aussi artistement tissus q
pinceau[40]? Je vous répondrai que c'est là ce que disent
mes de l'art ou les hommes dignes de l'être.

Toutefois, comme dans ce temps les jeunes peintre
leur plus clair revenu des miniatures sur vélin, je me
ce genre de travail quand je n'avais à peindre ni sur to
bois; mais toujours mes personnages furent convenable
sés et drapés. Dans notre état, comme dans tous les état
min de l'honnête homme est le plus glorieux, le plus
plus sûr chemin.

Depuis quelque temps je ne peignais que de petite
d'un pouce, d'un demi-pouce; voilà qu'un matin on
donner à peindre des figures de cinq, six pieds, vêtue
découpés à bandes de couleur tranchante: vous vous do
c'étaient des tableaux de gend'armes[41]. Bientôt on m'
de six, huit pieds: vous vous doutez que c'étaient des
tendards de vaisseau[42], et vous ne vous trompez pas
Bientôt on m'en donna de plus grands encore.

Dans une ville voisine, l'on m'avait appelé avec des
divers genres pour décorer les mystères d'une entrée
Là je rencontrai un jeune sculpteur qui devait être da
mon beau-frère; mais nous ne nous en doutions guère
l'autre, car nos relations ne furent pas d'abord très am

Il y a la basse peinture; il y a aussi la basse scul
sculpture en cire coloriée[43]; il y en a une plus basse,
ture en figures de cuir bouilli et doré[44]; une plus basse
ture en poterie, en figures de terre cuite vernie[45].
étaient sculpteurs en ces trois genres. Son père, sc
bois, n'était traité dans les comptes publics que de me
hucher[46], et lui-même ne l'était souvent que de maç
qu'il fût sculpteur en pierre et en marbre. Du reste, ce
nations, j'en conviens, sont comme le grossier allia
ciennes locutions que l'usage a entraînées dans notre la
jourd'hui si polie; mais il n'y avait pas là, ce me semb
le rendre fier, ainsi qu'il l'était en toute circonstance
propos. Il modelait en relief la représentation de saint
tenait un lis chargé de fleurs dont chacune avait dans
un petit roi, descendu de lui, portant le sceptre, la
avec son nom au dessus[48]. Je peignais la perspective

lle devait servir de fond. Nous nous étions rapprochés pour rder notre travail, où naturellement il ne devait pas être ion des plus ou moins grands progrès qu'avaient faits en e la peinture et la sculpture ; toutefois il lui plut d'entamer ime-abord avec moi cette controverse. Je ne sais à quelle ion et à quel propos il me dit que les peintres italiens étaient ieurs aux peintres français, mais que la gloire de notre pa-tait sauvée par la supériorité des sculpteurs français sur les teurs italiens. Je lui prouvai le contraire, du moins pour la ure française, dont je lui parlai comme j'aurais dû parler à maître ; et quant à la sculpture française, je lui en parlai ie mon maître m'en parlait. Je vis avec plaisir que le jeune teur défendait vigoureusement notre sculpture. Ah ! lui di-je, allez à Florence, voir le David de Verrochio[49]. Ah ! me idait-il, allez à Dijon, voir le tombeau de Philippe le i[50], et n'en revenez pas sans avoir vu la belle croix de pierre maison du Saint-Esprit[51].—Allez à Padoue, voir la statue stre du Donato[52]. —Allez à Nantes, voir le tombeau de çois II, duc de Bretagne[53].—Allez à Faïence, voir le saint i du Benedetto[54].—Allez à l'église de Loches, voir la ma-ue statue d'Agnès Sorel[55] ; allez à Corbeil, voir le mausolée ignault, dont l'effigie de marbre est couverte de vers[56] ; à , celui d'Yves, dont l'effigie, aussi de marbre et couverte de vers[57], est au dessus d'une représentation de tombeau ressuscite, tout rayonnant de jeunesse et d'immortalité ; à Saint-Denis, allez dans les autres églises de France, voir ombeaux des princes et des seigneurs : car, si les grands ne t que pour la peinture, ils meurent pour la sculpture. Du , ajouta-t-il, ce serait tant pis pour vous si vous ne saviez os bas-reliefs d'Amboise[58] égalent les plus belles sculp-de l'Europe ; et je vous plaindrais si vous me contestiez os arabesques, si variées, si légères, si délicates[59], les sur-nt : elles sont la gloire de notre patrie, la gloire de l'art. certes, les peintres vous étudiez la nature, et les sculp-ne peuvent non plus que l'étudier. Mais, convenez-en, e manière de l'étudier que celle de Foncière[60], de Jéhan [61], de Gentil[62] ! Quels ciseaux ! quels ouvrages !

tais déjà assez aigri sans qu'il ajoutât que les peintres nous s plus heureux qu'à nous il appartenait ; je lui racontai mes ures. Est-ce là tout ? me dit-il ; que ne pouvez-vous essayer on sort ! Je manque souvent de travail, et je suis fort mal de celui que je fais. Je vous nommerai des héritiers qui me nt même le marbre, le bronze, l'ivoire[63], des mausolées que

j'ai terminés. Dernièrement je fus obligé d'aller chez les différents légataires, le testament à la main. Messire, dis-je à l'un, je viens de sculpter le mausolée de votre bienfaiteur; vous avez le quart de la succession, payez les deux bras de la statue; vous, Messire, vous en avez près de la moitié, payez le corps; vous, Messire, vous avez le château, payez la tête. Ce légataire y consentit; il me la doit encore. Dans un moment de détresse, la colère m'emporta au point que je voulais aller avec un marteau casser le nez à la statue. Ah! le mort viendrait la nuit te casser le tien, me dit ma femme, qui m'ôta le marteau et m'empêcha de sortir.

Le même jour, à souper, un graveur qui se rencontrait à notre hôtellerie, ayant été par l'un et par l'autre pris pour juge, nous dit qu'il connaissait l'état de peintre et l'état de sculpteur, que les sculpteurs étaient à la vérité malheureux, mais que les peintres l'étaient bien plus.

Maintenant, pour qu'à cet égard je puisse être ici à mon tour juste envers les malheureux graveurs, il faut nécessairement qu'avant tout je parle de la gravure. Les philosophes physiciens, aujourd'hui les philosophes à la mode, n'ignorent rien, dit-on: je voudrais bien qu'ils m'expliquassent comment les hommes ont eu plus de deux mille ans continuellement sous la main ce qu'ils n'ont trouvé que de notre temps; comment ils ont gravé et imprimé depuis et avant Platon, et comment ce n'est qu'à notre glorieux siècle qu'ils ont inventé presque en même temps l'imprimerie et la gravure[64]. L'une a dû nécessairement conduire à l'autre, car l'imprimerie n'est que la gravure de l'écriture, de même que la gravure n'est que l'imprimerie de la peinture et de la sculpture. Depuis la plus haute antiquité, les hommes gravaient des sceaux avec des lettres, des figures, scellaient sur parchemin, sur papier, étaient sur la porte de ces deux arts.

Ainsi que Minerve est sortie tout armée du cerveau de Jupiter, ainsi la gravure est sortie du génie de ses inventeurs, Allemands[65] ou Italiens[66], car l'histoire n'en dit rien, et je voudrais bien être aussi savant que nos grands savants pour trouver comme eux, qu'elle ne manque ni de raison ni de sens commun. Quoi qu'il en soit, Sandro Botticello[67], Hugues de Carpi[68] et leurs élèves, ont porté à la perfection la gravure des planches en bois[69], en étain[70], et surtout en cuivre[71]. Regardez les images sur papier et sur vélin dont aujourd'hui nos livres sont remplis[72]. Vous demandez la fermeté du dessin, elle y est; la finesse, la délicatesse, la pureté du trait, elle y est; les jours croissants et décroissants, les ombres croissantes et décrois-

saintes, tout cela y est ; la vivacité, le feu, la grâce, le mouvement, la vie, tout cela y est aussi[73]. Qu'appelez-vous donc la perfection? N'est-ce donc pas la perfection?

Et les graveurs, ces nouveaux artistes, qui n'ont pas eu de prédécesseurs, qui auront des successeurs jusqu'à la fin du monde, sont-ils dignement payés de leurs peines et de leurs talents? Sont-ils heureux? Ils ne peuvent l'être. Autrefois le sort des peintres enlumineurs dépendait des libraires écrivains. Aujourd'hui celui des graveurs est à la discrétion des imprimeurs-libraires[74].

Messires, je ne l'oublie pas, j'ai dit que j'étais dans la suite devenu le beau-frère du jeune sculpteur, l'antagoniste de la peinture française. Voici de quelle manière fut amené cet événement de ma vie.

Un jeune homme, bon Français s'il y en a, ne cessait de me redire qu'en tout les Français, lorsqu'ils n'étaient pas supérieurs, étaient du moins égaux aux nations les plus illustres. En architecture, ils étaient, suivant lui, supérieurs. Il s'y connaissait, car il était architecte. Vous jugerez ses raisons, vous allez les entendre. Il me disait : L'architecture italienne, la seule rivale de la nôtre, a un esprit de parti qui nuit à ses progrès : elle s'est faite romaine ou grecque. L'église de Sainte-Marie-du-Peuple, le palais du vieux bourg, semblent bâtis par les architectes des édiles au siècle d'Auguste', et non de notre temps, par Baccio Pintelli[75]. Il en est de même du palais du pape Paul II, bâti par Julien Maiano[76]. Le palais ducal de Florence semble avoir été fait pour Périclès ; on ne croit pas que ce soit Brunelleschi qui ait élevé cet édifice[77] ; on croit qu'on l'a fait venir par mer du Péloponèse ou de l'Attique. Brunelleschi n'est vraiment grand que lorsque, à Sainte-Marie-del-Fiore[78], déposant la timidité des anciens, portant dans les airs cette vaste coupole en pierre, il étonne et charme l'œil. Cependant combien, à cet égard et à tous les égards, est supérieure l'architecture française, qui, dominant les goûts des nations, les âges des arts, s'est créé un caractère distinctif en prenant des édifices antiques la régularité, et des édifices modernes la hardiesse ! Elle s'est bien gardée de proscrire l'arc aigu de l'ogive ; elle l'a aplati[79] ; elle l'a combiné avec le plein cintre des Romains. Elle a encore combiné avec la colonne romaine ou grecque notre ancien faisceau de piliers qui, naissant de la terre et allant se perdre dans les voûtes, semble ne faire de l'édifice qu'un seul jet, grand, très grand, le plus grand genre de beauté. Elle a adopté les volutes, l'acanthe des chapiteaux antiques ; mais elle les a enrichis des têtes d'animaux, des marmousets, des divertissantes figures qu'elle a pris aux siècles

passés[80], et, s'étant ainsi fait, si je puis m'exprimer de la sorte, un florilegium, un bouquet des fleurs de l'architecture des différents temps, elle a, d'après cette ingénieuse poétique, élevé ses nouveaux temples. C'est, à Paris, l'église Saint-Paul[81], qui porte si haut et si légèrement ses murs et ses voûtes ; à Arras, l'église de Saint-Waast[82], d'une richesse pour la première fois simple et naturelle ; à Albi, la cathédrale de Sainte-Cécile, avec tant de goût sculptée en dehors, peinte en dedans[83]. Ses nouveaux palais, c'est, à Rouen, le palais[84] ou plutôt, par sa majesté, ses grandes proportions, le temple de la Justice. Ses nouveaux châteaux, c'est : au Plessis, le château Louis XI[85], dont les murailles de brique rouge, les fenêtres et les cordons de pierre blanche, les légers pavillons à pans[86], se trouvent si gracieusement assortis à un des paysages les plus frais de la Touraine ; à Amboise, le château de Charles VIII[87], dont les murs, qui descendent le long des flancs de la montagne et se l'incorporent, sont flanqués de hautes tours rondes où tournent, autour d'une lanterne de pierre grillée, d'ingénieux escaliers par lesquels des hommes à cheval montent et descendent[88]. Ses nouvelles décorations des villes, ce sont : à Bordeaux, la porte du Caillau[89] ; à Moulins, la porte Neuve[90], avec leurs couronnements[91] ; à Paris, le portique de Saint-Germain, avec ses plates-formes, qui n'a coûté que neuf cents livres[92], qui devrait en avoir coûté neuf mille. Ses nouveaux édifices destinés à l'habitation des particuliers, ce sont, à Paris et dans toute la France, les nouvelles maisons, les nouveaux hôtels avec terrasses, promenoirs intérieurs, avec sculptures[93], grandes fenêtres entourées de larges dentelles de pierre percées à jour[94], avec flèches, toitures en plomb doré[95], dont les faîtes ornés d'animaux, *pourtraicts au naturel*[96], s'élèvent au milieu des nouveaux jardins, variés par les gazons, les compartiments, les menuiseries peintes[97], les bosquets, les eaux courantes, les eaux jaillissantes[98]. Mon ami, ajouta-t-il, à un des plus beaux édifices de Paris il y a un loup en pierre destiné à jeter les eaux pluviales, dont la direction est droite et sans mouvement, comme celle des loups en pierre des anciens édifices ; à quelques pas il en est un autre dont le torse est admirable : ce sont les images de notre ancienne et de notre nouvelle architecture. Nous n'avons pas fait comme les Italiens, nous n'avons pas brisé le torse, nous lui avons fait prendre une nouvelle direction, une inflexion nouvelle qui lui donne la vie.

De mauvaises raisons m'eussent persuadé, tant j'aimais le jeune architecte ; pensez, je vous prie, si je dus l'être par de bonnes. L'amitié de mon ami s'en accrut au point qu'il parla de moi à ses

beau-père, auquel il restait encore une jeune fille à marier. Comme je parlais de la nouvelle architecture française, il me présenta à lui et à sa famille, qui bientôt après accepta ma proposition de la peindre, suivant l'usage, sur les premiers feuillets des grandes heures de vélin[99]. Je m'y peignis moi-même, menant à l'autel la jeune personne à laquelle je désirais être uni. C'est bien là vraiment la demande d'un peintre, se prit à dire son frère; puis, s'adressant à son père, il ajouta : Mon père, ne lui accordez Philippote que lorsqu'il demeurera d'accord que les sculpteurs sont plus malheureux que les peintres. Je n'ai guère besoin d'avertir que ce frère était le jeune sculpteur avec lequel j'avais travaillé à la décoration des Mystères, et que nos opinions s'étaient graduellement réconciliées. Mon père, se prit aussi à dire le jeune architecte à son beau-père, ne lui accordez Philippote que lorsqu'il demeurera d'accord que les architectes sont les plus malheureux : car ceux qui ont du goût n'ont pas d'argent, ceux qui ont de l'argent n'ont pas de goût. Nous bâtissons presque toujours pour les plus bêtes, et il n'y paraît que trop aux fautes qu'on nous fait faire.

Mon mariage n'éprouva pas d'autre retard. Dans la même année, mon beau-frère alla demeurer à Rheims, en qualité de statuaire de la cathédrale, ce qui n'est pas un vain titre, car il y a cinq mille statues; et, en supposant que la vie d'un homme de pierre soit dix fois plus longue que celle d'un homme vivant, c'est au moins tous les ans douze statues grandes ou petites à faire[100]. On aime d'ailleurs, à Rheims, la statuaire dans les divers édifices; j'y ai vu, à la façade extérieure de l'ancien palais des comtes de Champagne, des statues autrefois les merveilles de l'art; elles sont du XIIIe ou XIVe siècle[101], et le style n'en est pas excessivement barbare.

Pour moi, je préférai la capitale de la province; je vins à Troyes. J'y amenai Philippote, qui était si belle, que les traits de sa figure se trouvaient toujours au bout de mon pinceau quand je voulais peindre une sainte. Mes tableaux en devinrent fort beaux, et en peu de temps je fus dans toute la Champagne le peintre des saintes. Eh bien! quoique j'aie peint presque toutes les patronnes de paroisse, je ne suis pas plus riche que lorsque j'arrivai, et, si j'ai conservé la dot de ma femme, c'est qu'elle ne m'a pas encore été payée.

J'ai deux grands garçons, nés dans les premières années de mon mariage. Un jour de cet hiver, où toutes les denrées de première nécessité ont été si chères, je disais à mon jeune aîné : Va! tu ne seras jamais peintre; je sais un peu la musique, je te l'appren-

drai. Vous ne pourriez plus mal faire, me dit alors le chef de nos musiciens, qui dans ce moment se trouvait chez moi. Ne donnez pas votre état à ce garçon, puisqu'il y a tant de mal; mais ne lui donnez pas non plus le mien. J'ai été, continua-t-il, musicien ambulant; j'ai été musicien sédentaire : votre fils ne peut être que l'un ou l'autre.

Dans mon collége, où j'avais obtenu une bourse, nous entendions dire que Louis XI avait fait faire par l'abbé de Baigne un ingénieux orgue de pourceaux de divers âges [102], qu'on piquait comme les touches d'un clavier; bientôt, qu'il avait fait rassembler cent musiciens pour se divertir et se guérir [103]; ensuite, quand il fut mort, que le nouveau roi, dans ses voyages ou ses promenades, avait donné une bourse d'écus à des bergers qui avaient chanté et dansé devant lui [104], une autre bourse à une femme qui lui avait chanté une ronde [105] en s'accompagnant du rebec; ensuite, qu'il avait donné une bourse d'or à des ménétriers ambulants [106], une plus grande bourse à des écoliers qui avaient exécuté une petite symphonie en sa présence [107]. Je ne pus alors me tenir plus long-temps renfermé; je m'associai avec un ancien musicien qui avait reçu de Louis XI trois écus pour avoir chanté devant lui, avec roulades et fusées, une simple antienne [108]. Nous eûmes quelques succès. Notre troupe se grossit de deux autres musiciens et de leurs sœurs. Nous courûmes le pays, poursuivant le petit Charles VIII, qui toujours venait de partir de tous les lieux où nous arrivions.

Cependant, si nous ne rencontrions pas le roi, nous rencontrions des gens qui nous payaient quelquefois bien, quelquefois mal, et en dînant, en soupant quelquefois bien, quelquefois mal, nous pouvions absolument vivre; mais enfin une aventure me dégoûta de cette vie. La voici :

Un jour que le vent avait abattu l'enseigne d'une hôtellerie, l'hôtelier, qui était à la fenêtre, fit de la main toute sorte d'invitations à notre troupe, qui suivait le grand chemin, et qui se crut obligée d'entrer chez un bourgeois aussi poli. Nous voulions chanter, jouer; il voulait nous faire manger, nous faire boire. Nous chantâmes, nous jouâmes, nous mangeâmes, nous bûmes; ensuite nous nous levâmes et nous demandâmes notre salaire à celui qui nous avait paru un bourgeois, qui s'était montré si poli; mais il nous dit qu'il était hôtelier, que nous eussions à lui payer notre écot et à continuer notre chemin; qu'en bonne justice nous devrions lui payer aussi l'impatience et l'ennui que lui avait donnés notre musique. Les esprits s'échauffent; toute l'auberge, les valets, les chiens, les chats, se tournaient contre nous, lorsque ar-

rive un étranger, qui s'informe du sujet de la querelle. C'était un grand seigneur breton; il rit long-temps de cette mutuelle méprise; il nous fait de nouveau chanter, jouer, de nouveau manger et boire; il paie l'hôtelier; il nous paie, nous dit qui il est, et il ajoute : Je suis fort content de vos talents; je vous ferai placer à la cour, vous comme tambourin du roi[109], vous comme joueur de luth[110], vous comme harpeur[111], vous comme musette du Poitou[112], vous comme corneur ou comme trompette de la chambre[113], vous comme organiste valet de chambre[114], et, ayant aperçu un petit garçon de notre troupe qui n'avait cessé de se hausser, il lui dit : Je ne puis te placer comme saquebute de la chambre, car tu sais que cet instrument a jusqu'à quatorze pieds de long[115]; mais, comme il me paraît que tu n'as pas de trop bonnes chausses, tu seras petit chantre de la musique du roi, qui t'en donnera une belle paire en drap noir[116]. Mes amis, ajouta-t-il encore en nous congédiant, venez tous me voir à Amboise. Tous mes camarades en prirent la route, pleins de confiance en ces belles paroles; moi je me séparai d'eux, et revins à Troyes, où j'entrai la nuit, à cause que mon habit n'était pas trop beau. Je l'avais sali et taché dans ces énormes pâtés, remplis de musiciens, qu'on sert sur la table des grands seigneurs aux solennelles fêtes qu'ils donnent[117].

Ma famille répara un peu mon petit équipage, et je pus aller plus décemment me présenter au vice-roi ou lieutenant du roi des ménétriers[118]; je lui dis que je voulais être musicien à Troyes. Il me dit qu'il fallait, en bonne règle, prouver six ans d'études[119]; qu'il devait être sévère dans les examens, afin de ne pas avoir sur la conscience les faux tons que je pouvais faire, ou, ajouta-t-il, faire faire, quand je lui eus déclaré que j'entendais aussi tenir une école de musique. Mettez-vous à ma place : je représente notre roi, qui demeure à Paris, rue Saint-Julien[120], et qui compte sur ses lieutenants pour maintenir en France le bon enseignement et la bonne pratique de la musique.

Je l'écoutais très attentivement. Il crut qu'il m'avait intimidé, et, m'ayant aussitôt encouragé, il m'interrogea avec douceur, et commença par la main d'harmonie, par le mode du premier, du second doigt. Quand il vit que je connaissais plus que mes cinq doigts[121], que j'avais étudié avec quelque profit la théorie de Gafforio[122] et le traité d'Adam de Fulde[123], il me demanda si je lisais cette musique allemande qui était sous mes yeux. La notation, lui répondis-je, n'est différente de la nôtre qu'en ce qu'elle tient des caractères d'écriture et d'imprimerie de la nation[124]. Je

lui fis en même temps l'observation qu'il en était de même de la notation italienne, plus lisible, plus claire à l'œil, plus rapprochée de la nôtre[125].

Ensuite le vice-roi me dit : Mon ami, vous voyez mes cheveux blancs ; eh bien ! ne les voyez pas, car je n'ai ou ne veux avoir que seize, dix-sept ans, et vous allez me donner une leçon de musique. Il se fit ignorant avec beaucoup d'habileté, et gradua de même ses progrès ; enfin, il vint à toute sa force. J'eus le courage de ne pas taire quelques observations ; il eut le courage bien plus grand de les entendre et de les trouver justes. Mon examen, vous le sentez, finit là. Je prêtai entre ses mains le serment de jouer durant toute la fête pour laquelle je me serais engagé, de ne m'engager que pour une seule fête, de ne pas solliciter d'être chargé de la musique des fêtes, de ne pas aller jouer chez des personnes qui auraient déjà arrêté d'autres musiciens[126]. Je lui remis un certificat de bonnes mœurs ; je lui payai vingt sous : il me reçut maître[127].

Quelque temps après, il vint prendre congé de moi et me dit qu'il allait demeurer à Paris ; qu'il me donnerait de ses nouvelles. En effet, quelques semaines après son arrivée à Paris, je reçus de lui un petit billet, auquel étaient jointes de grandes lettres en parchemin, avec la suscription imitée de la forme royale : A maître Gervais, lieutenant pour le roi[128], à Troyes. J'ouvre la lettre scellée en double queue avec des lacs de soie verte[129]. J'y lus ma nomination de vice-roi ou lieutenant du roi des ménétriers.

Je cours aussitôt chez mon oncle, sous-chantre de Saint-Étienne[130], qui ne m'avait pas encore pardonné ma fuite du collége. Je lui déployai mes lettres. Ce fut, comme aux mystères, un coup de théâtre[131] ; il m'embrassa, me dit que j'honorais la famille par la vice-royauté, comme il l'honorait par la sous-chantrerie. Je réserve, ajouta-t-il, mon bénéfice pour ton fils cadet ; mais comme il n'est pas encore né, que tu n'es pas même encore marié, il faut que je me conserve longues années, que je me ménage. Je buvais sec, et souvent de plus d'un vin : par amitié pour ton fils cadet, je ne boirai que peu ou point de blanc, car je ne pourrais vivre sans le rouge.

Je fis ensuite rassembler tous les musiciens, et je me fis reconnaître. Mon roi, me dit alors un clairon[132] qui ne jouait pas toujours juste, mais qui raisonnait toujours bien, pour célébrer votre avénement, donnons une petite fête, dont les seuls frais seront un discours que vous prononcerez devant le public : celà

nous attirera du monde, des pratiques; nous avons tous besoin de gagner quelque chose, tous nous sommes si pauvres, si malheureux! J'y consentis.

La ville de Troyes, comme bien d'autres villes et surtout de villages, renferme beaucoup de cours ou grands carrés de bâtiments, sous-divisés en maisons, maisonnées, familles. Vous connaissez tous, dans la rue du Bœuf, la cour des Ménétriers[133]. Il n'y avait pas de salles spacieuses, mais il y avait un vaste cellier. En quelques heures il fut approprié, paré et mis en état de recevoir le public, qui le lendemain s'y rendit en foule.

J'avais été secrètement averti que les pédants grecs et latins devaient venir dans l'intention de rire de mes solécismes et de mes barbarismes; mais je les matai. Je me bornai à parler d'une chose qu'ils n'ont jamais entendue ou voulu entendre, qu'ils ont toujours ou dédaignée ou détestée : je ne parlai que de la musique et de ses progrès. Messires, dis-je, ressuscitez un des musiciens du temps passé, ressuscitez le plus habile; donnez-lui à exécuter notre musique, il n'y entendra rien, tant l'art a changé, s'est perfectionné; il s'est perfectionné à ce point qu'on ne voit plus au delà d'autres innovations raisonnables ni même possibles. Chargée de ces lourdes et longues notes qui tenaient plusieurs mesures[134], la musique du quatorzième siècle, quelque rapidité que voulût lui imprimer le compositeur, était comme un grand cheval attelé à une pesante charrette, qu'on a beau presser, qu'on ne peut jamais faire courir, galoper.

Qu'ont fait les musiciens de notre âge? Ils ont brisé ces longues, ces brèves, qui elles-mêmes étaient fort longues, en fractions, en véritables brèves, en semi-brèves, en minimes, en semi-minimes[135], à figures vides ou blanches[136]; en croches, en semi-croches, à figures pleines ou noires[137]. Ils ont adopté des silences d'une valeur correspondante, qu'ils n'ont plus appelés hoquets, demi-hoquets[138], mais qu'ils ont galamment ou tendrement appelés soupirs, demi-soupirs[139]. Ils ont encore fait bien mieux, ils ont nettoyé la musique de ses honteuses successions de quartes, de quintes et d'octaves[140], en même temps qu'ils l'ont enrichie de dissonnances ou nouveaux accords jusqu'ici jugés impraticables[141]. Mais qu'est-ce que ces immenses services qu'ils ont rendus à l'art, ces incommensurables progrès qu'ils lui ont fait faire? qu'est-ce? Presque rien, ou plutôt rien, en comparaison de leurs nouveaux systèmes de canon de fugues où, vous le savez, les divers chanteurs, les divers musiciens, entrant successivement l'un après l'autre, ensuite chantant ou jouant tous ensemble, produisent de si beaux et de si merveilleux effets

par la rencontre calculée de leurs notes. Ce n'est pas, comme vou vous en doutez bien, sans dessein que j'ai dit la rencontre calculé de leurs notes : car, aujourd'hui plus que dans aucun temps la composition de la musique procède véritablement par calculs[14 et la science la plus populaire et la science la plus ardue, l science de la musique, la science des mathématiques, n'ont ja mais été dans une liaison plus étroite.

Enfin, de nos jours, où la lumière a apparu, où tout a été di tingué, classé, la musique s'est séparée en deux genres[143] : l genre sacré, qui est resté le premier, la plus noble part à Dieu et le genre érotique, qui, sous le nom de cantilène[144], est destin à rendre les tendres affections, les doux mouvements du cœur, servir d'accent et de voix à l'amour.

C'est avec les mathématiques, avec ce levier, que l'art remu si fortement votre âme, vous élève dans le ciel, lorsque vou entendez ces grandes pièces de musique sacrée, ces messes con sistant tout entières dans une simple phrase de chant, dans u simple, seul air, le plus vulgaire, le plus chanté dans les rues o les tavernes[145], mais qui, successivement porté par la tout puissante harmonie dans les diverses parties de la messe[146], peint les diverses passions : au *Kyrie*, le besoin, la plainte; a *Gloria in excelsis*, l'admiration; au *Passus*, la souffrance; a *Resurrexit*, l'allégresse; à l'*Agnus Dei*, la reconnaissanc Qu'un même morceau, qu'une même phrase, qu'un même mo tif, différemment modulé, caractérisé par le mode, la mesure ou l'accompagnement, vous émeuve de si diverses manière n'est-ce pas le plus grand miracle de l'art et des arts? Treiziè me, quatorzième siècle! où en étiez-vous? Et où en seriez-vous seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtiè me, centième, millième siècle? Ferez-vous mieux que de vou passer du chant, de la mélodie[147], que les plus ignorants, mê me les bergers des champs, peuvent trouver comme les maître Ferez-vous mieux que de tirer de l'harmonie tous vos effets pou donner les plus nobles, les plus vifs plaisirs à l'âme, dans ce moments où, suspendant l'action des autres sens, n'existant qu dans le sens de l'ouïe, elle vient s'y enivrer de ravissements cé lestes?

Mais à qui devons-nous tous ces progrès, toutes ces merveil les? Je m'incline profondément, et je nomme Dufai de Chimai[14 Binchois de Paris[149]. — Je m'incline plus profondément enco re, et je nomme Ockeghem de Bavai[150], Leteinturier de Nivel le[151]. — Je m'incline plus profondément encore, et je nomm Josquin de Cambrai[152].

Ces grands musiciens de cette grande école de Cambrai[153] ont endoctriné la France septentrionale[154]; la France septentrionale a endoctriné la France méridionale; la France a endoctriné l'Allemagne[155], l'Italie[156], qui ont endoctriné l'Europe, qui endoctrine maintenant le monde. Bientôt, dans toutes les parties de l'univers il en sera peut-être comme en France, où le roi a sa musique[157], les princes ont leur musique[158], les grands seigneurs ont leur musique[159], les villes ont leur musique[160]. Bientôt notre planète sera retentissante de chants, d'instruments, et les habitants de la terre, forcés alors de s'accorder, vivront dans la concorde, la paix; et cette régénération morale, universelle, sera opérée par les bienfaits de la nouvelle musique.

Après ce solennel discours, il n'en fallut pas moins le lendemain, qui était un jour gras du carnaval, aller au marché aux rapans[161], acheter du goujon, des noix et des noisettes.

Mais les musiciens nous n'aurions pas été assez malheureux si quelques gens d'un mauvais esprit, qui avaient entendu mon discours, ne l'eussent envenimé, au point que je fus averti que le jeunes clercs du bas clergé m'en voulaient, parce que j'avais dit que la nouvelle musique avait banni des églises l'ancien horrible cri qu'on faisait au chant du mot *Gommorrhæ*[162]; qu'elle avait aussi demandé au roi de défendre le plain-chant anglais[163], et comme chant de vainqueur, comme chant anti-national, et comme chant lugubre, comme chant anti-musical. On avait vu le soir, au coin des rues, des gens avec de gros bâtons; on me conseilla de prendre mes précautions. Je n'en pris d'autres que de mettre tous les jours les habits de ma dignité : qui porte la main sur quelqu'un vêtu d'habits royaux? Mais, mon ami, ajouta le musicien, il ne peut y avoir dans chaque ville qu'un vice-roi. Pensez à ce qui me serait arrivé si je ne l'avais été; pensez que votre fils ne sera, comme les autres, que simple musicien; pensez à ses côtes.

Je vois, dis-je alors à mon ami, qu'il y a bien de la misère et bien des dangers dans votre état; mais il faut cependant que mon fils en apprenne un, et je pense qu'il pourrait apprendre celui de maître de danse. Oh! me répondit le musicien en secouant la tête, si les maîtres de musique n'ont pas envie de chanter, les maîtres de danse n'ont guère plus envie de danser; ils sont presque aussi malheureux. Toutefois, puisque vous voulez faire apprendre cet état à votre fils, venez, que je vous mène chez un de mes amis qui passe pour le plus habile de son art.

Nous allons chez le maître de danse; nous ne le trouvons pas. Je m'en doutais, dit le musicien, il sera au cabaret; il fallait

commencer par là. Nous allons au cabaret; nous le t
Dès que le maître de danse aperçut le maître de musique
rut l'embrasser, en s'élançant par dessus les bancs et
avec une légèreté que tout le monde admira. Nous nous
je fais apporter du vin. Maître Maurice, lui dis-je, j'a
fils, bien taillé, bien fait, bien leste : qu'en ferai-je?
ferez, me répondit-il, un procureur, un apothicaire,
je? Fort bien, lui répliquai-je, si dans l'état de procu
d'apothicaire il ne fallait pas savoir un peu de latin p
dre les termes de pratique ou les noms des plantes.
savoir aussi un peu dans le nôtre, me dit-il, et le premi
cipe de notre art est en langue latine.

Bragardi certant, et adhuc sub judice lis est,
De quali gamba sit facienda salus [164].

Je vous accorde tout ce qu'il vous plaira, lui répo
mais toujours est-il vrai qu'il faut moins de temps pour
tre de danse que pour être procureur ou apothicaire. C
dit le maître de danse, une erreur qui tous les jours est
qui tous les jours me fait enrager, qui tous les jours ajou
malheur. L'art de la danse est un art long, difficile. C
temps ne faut-il pas pour assouplir les pieds, les jarrets,
combien de temps pour danser passablement les men
basses-danses [165]! Combien de temps ensuite pour la d
trois à trois! combien de temps pour la danse du ch
pour concilier les gaillardes exigences de cette danse ave
licates lois de la pudeur publique! La danse du flan
n'est pas moins difficile; elle demande autant de légèret
grâce; elle demande surtout beaucoup de temps à l'élève.
risque en demande encore davantage : il sera facile à vot
fils de se noircir le visage, de ceindre le front d'un b
taffetas jaune, de mettre des jambières garnies de sonneu
sera facile de prendre le costume de la danse des Maur
lui sera pas aussi facile d'exécuter les pas et les voltes
quels il doit, comme seul danseur, occuper la salle auto
quelle se trouve rangée la compagnie [168]. Mais enfin je v
soit parvenu à savoir toutes les nombreuses danses, grave
légères, toutes les danses de la France, des pays étrang
qu'aux dernières qu'on danse quand on est près de se
jusqu'aux rondes, aux branles, au congé [169]. Il a beauc
vaillé, beaucoup dépensé; il ne saura guère que ce que
les anciens maîtres il y a cinquante ans, où la belle
portait les ridicules chapeaux à haute forme [170], où le roi

flambeaux que tenaient deux chevaliers[171]. Mais de-
ommencé les grandes difficultés. Je vous ai dit que le
serait quelquefois nécessaire; j'aurais dû ajouter le
ût-ce que pour nous passer des savants et faire parta-
e art la considération que leur donne cette langue. De
nous avons pris les diverses danses des anciens peu-
uand nous dansons le casque en tête, portant une épée
dont nous tenons tous ensemble la pointe, tantôt en
ôt en bas, dont nous nous escrimons d'estoc et de taille,
des passes et des évolutions guerrières, les bourgeois
voir danser que la danse des Matassins [172]; ils voient
pyrrhique[173], cette fameuse danse des anciens Spartia-
pensez pas que ce soit le plus haut point de notre art:
danses encore bien plus difficiles. C'est dans les ballets
e notre âge montre sa supériorité. Qui voudrait com-
ballets des sauvages, où Charles VI manqua d'être brû-
nos ballets d'aujourd'hui, voudrait comparer le qua-
iècle, dans toute sa barbarie, avec le quinzième siècle
son éclat. Depuis les ballets de Bergonce de Botta[175],
changé de face. Vous voyez que nous ne sommes pas
vers les Italiens; nous convenons assez volontiers qu'ils
nis sur le chemin de notre supériorité et de notre gloire.
l'assure, votre fils devînt-il un des beaux danseurs de
n de nos grands maîtres, jouant de deux instruments à
en même temps conduisant les danseurs[176]; eût-il son
couvert de glorieuses plaques d'argent, empreintes
ns de ses nobles élèves[177], il sera toujours pauvre, car
jours obligé d'être élégamment vêtu et d'une manière
beau plumet qui le distingue[178]; il ne pourra faire
onomie.

surtout malheureux dans l'exercice de son état. Les
mes voudront toujours danser avec leurs longues ro-
ssées derrière par un crochet d'argent ou par un bouton
; et, ce qui le contrariera bien autrement, les person-
s s'opposeront aux développements de son art en ne
t pas que les femmes donnent la main aux hommes[180].
temps il entendra, dans les églises, les prédicateurs
ses talents[181]; en même temps le livre du blason des
de la danse[182] et les images funèbres de la danse maca-
l'on voit dans toutes les heures[184], lui ôteront ses éco-
n la considération qu'on aura pour lui aux jours de
nt le carnaval finira au jour des cendres. Mon père,
me consulter, m'avait aussi donné son malheureux état.

Ah! lui disais-je souvent, peut-être trop souvent, mon père,
étions à Reims quand vous m'avez enseigné l'art de la da
pourquoi ne me jetiez-vous pas du haut du clocher de Saint-
caise[185]? Craignez que votre fils vous dise aussi un jour:
père, nous étions à Troyes quand vous m'avez fait appr
l'art de la danse, pourquoi ne me jetiez-vous pas du haut du
cher de Saint-Loup[186]?

Messires, a dit à l'assemblée maître Antoine en finissant,
tristés par le spectacle de notre sort mutuel, les peintres
dîmes, dans une réunion, aux sculpteurs, que, si nous avi
peindre les hommes de l'état le plus malheureux, nous les p
drions sous les habits des sculpteurs ou des peintres. Les
teurs nous répondirent que, s'ils avaient à sculpter les hom
de l'état le plus malheureux, ils les sculpteraient sous les h
des peintres ou des sculpteurs. Nous les peindrions aussi,
tâmes-nous, sous les habits des graveurs, sous les habits
architectes. Nous les sculpterions aussi, ajoutèrent-ils, sou
habits des maîtres de musique, sous les habits des maîtr
danse; et alors peintres et sculpteurs nous aurions moin
jamais à craindre de justes censures, de justes critiques.

HISTOIRE XXII. — LE COURTISAN.

Un pauvre fournier du pain du chapitre à qui, durant se
nières années, les chanoines avaient donné asile aux ch
dans les vieux bâtiments d'un de leurs bénéfices, mourut
laisser à sa femme d'autre fortune qu'un jeune garçon de
douze ans, vif, gentil et docile. Les chanoines eurent enco
tié du fils et se chargèrent de son éducation. En assez p
temps il apprit à lire et à écrire; mais, après quelques anné
latin et de grec, s'étant lassé de ses études, il prit du goût
la chasse, et, toujours par la bienveillance des chanoin
trouva le moyen d'obtenir une place dans la vènerie royale.
se fit connaître de plusieurs personnes de la cour, qui l'em
rent dans leurs affaires, où il montra encore plus de talent
ter les piéges des hommes qu'il en avait montré à en dress
animaux. Bientôt on le donna au roi; il redoubla d'efforts,
sans jamais s'arrêter, et parvint à une haute fortune.

Tous les ans il habite pendant quelques semaines son ch

aux environs de Troyes, où, durant son séjour, il vient assouvent; et ce soir, en passant par hasard devant l'Hôtel-de- qu'il a vu plus illuminé qu'à l'ordinaire, il y est entré. Il paré d'une grosse chaîne d'or de plusieurs livres[1], qui lui ait du cou[2]. Les jeunes gens se sont levés et se sont rangés on passage; mais les gens âgés qui l'avaient vu enfant, qui nt connu sa famille, n'ont pas bougé. Les uns et les autres ient, non sans raison, que, tout resplendissant de richesses dignités comme il l'était, il n'oserait parler des malheurs on état. Cependant voilà que, dès que l'artiste a eu fini, il mis fortement et plus fortement à frapper du pied le parquet, i ayant aussitôt excité un silence général, il a élevé la voix dit :

essires, quant à moi personnellement, je ne me plains pas; is à quelques égards assez content de mon sort, et j'ai même que raison de l'être. J'ai mieux fait les affaires de mes enfants mon père a fait les miennes; sans autre détour j'en con- s: car, quoi qu'on en dise, les gens de cour nous avons plus anchise, de bonne foi, que beaucoup de gens de province. qu'importe? Une petite et même une grande fortune ne font oujours le bonheur. D'ailleurs, pour quelques uns qui réusnt dans notre état, combien d'autres dont les efforts sont s! combien de malheureux! Oui, les poètes le disent, et en du moins il faut les en croire, la pire des conditions de la st celle de courtisan.

ependant, vous tous habitants d'une ville éloignée des résies royales, vous regardez la cour comme un lieu de bon- . A cet égard vous êtes bien excusables, votre erreur est de tout le monde; moi, j'en suis guéri, mais c'est à mes ns.

a cour, il est vrai, offre d'abord une richesse, une magnifie, un éclat qui vous éblouit. Vous qui parlez ici de luxe, de pes, d'habits, de spectacles, de fêtes, de banquets, vous ez avoir vu de grandes, de merveilleuses choses; vous n'aien vu, si vous n'avez pas vu la cour. Vous vous demandez Où donc est l'or et l'argent? Il y en a si peu à la ville, à la agne! Venez à la cour: l'argent, tout l'argent, l'or, tout l'or, it ou semblent y être. Lorsque les dignitaires, les officiers, ens du roi, suivis de leurs dignitaires, de leurs officiers, de gens, s'offriront pour la première fois à votre vue, vous diu'hommes et chevaux se sont roulés dans les plus riches mi- ; et quant aux princes, vous direz qu'ils sont passés sous luie de perles et de diamants[4].

Si vous entrez dans les châteaux royaux, v
puyer le pied sur des pavés peints[5], sur des pave
riches tapis[6]; vous resterez immobiles d'admiratio
ces grands appartements de soie et d'or[7].

Ne me dites pas toutefois qu'on n'est pas à plai
biter au milieu de cette magnificence, de ces ric
vous répondrais qu'en les voyant tous les jours on
qu'en ne les voyant pas on trouve tout médiocre,
me direz-vous, jusque là ce sont de bien petits
est vrai, mais je ne fais que commencer.

Sans vouloir du mal au siècle dernier, on ne
qu'il était barbare et gothique en tout. En tout il
d'être réformé. Ce n'est guère que de nos jours que
politesse, l'aménité, la grâce, ont, pour ainsi dire,
rémonial de la cour, en ont revu, renouvelé les l
essentielles, que j'aimerais mieux enfreindre les lou
alors je pourrais obtenir du roi des lettres de rémiss
en même temps si difficiles à apprendre, qu'il faut
ou du moins une grande partie de la vie, pour bien

Vous êtes étonnés, vous ne m'en croyez pas; vo
croire. Nous ne sommes pas à l'Hôtel-de-Ville de
sommes pour un moment à Paris, au palais des To
si vous l'aimez mieux, au château d'Amboise; nous
nons sur une des terrasses. Vous voyez monter
porte, côte à côte, en hautes personnes, un prince
évêque. Lequel des deux précédera? lequel aura
trefois c'eût été sans difficulté l'évêque, aujourd'h
difficulté le prince[9]. Si l'évêque avait précédé,
tait laissé précéder, ils auraient été l'objet de la
le; ils auraient été également blâmés de tous les
sens. Nous ne sommes plus au siècle passé. Les év
lement ne sont les premiers qu'à l'église; partout ai
les princes.

La cour du château se remplit tout à coup de che
les à frein doré[10]. Plusieurs princesses entrent; vo
huchent, s'invitent mutuellement à passer devant
est-ce à passer la première? Les spectateurs sont
les écuyers des princesses ne le sont pas: ils saven
vent la condition de leurs maris[11]. Mais voici le
tous les maris sont princes, quel est le premier d'en
ce le duc? est-ce le comte? Vous auriez dit: Le duc.
le comte, ou parce qu'il est plus proche parent
parce que le duché de l'autre prince relève de son c

cas, mêmes lois pour les officiers des princes : ils pren-
: eux le rang de leurs maîtres. Malheur à celui qui, en
ccasion, ne le soutiendrait pas! il serait cassé, renvoyé
et sans délai.

incesses sont entrées dans le château. Elles se présen-
la reine. Point de courtisan qui ne vous dise d'avance
'agenouilleront trois fois, d'abord à la porte de la salle,
ı milieu de la salle, enfin en abordant la reine, qui les
iinsi que deux ou trois de leurs dames les plus quali-
serrera seulement la main à toutes les autres dames de
[1]; que les princesses s'assiéront par terre, sur un car-
elours, et toutes les autres dames par terre sans car-

'oulez-vous savoir jusqu'à quel point à la cour sont ab-
; lois de l'étiquette? Écoutez ceci. A cause de la dignité
de sa fille nouvellement mariée, souvent vous y voyez
ɔien que très grand seigneur, lui donner la serviette et
à genoux[16] devant sa chaise. Ah! que c'est singulier!
s naïvement. Non, ce ne l'est pas; c'est dans les rè-

ɔque où j'arrivai pour la première fois à Amboise, je
ute la cour en rumeur; les gens graves ne donnaient leur
ju'avec des restrictions, des modifications, qu'avec la
ıde réserve. Voici de quoi il s'agissait. Une grande
par sa famille et par celle de son mari, étant conduite
ince dans une assemblée, n'avait pas porté la queue de
et l'avait fait porter par ses pages. On ne lui imputait
à grief, mais bien de n'avoir pas, ainsi que le lui pre-
t les sévères lois de l'usage[17], tenu la main à sa queue,
elle l'eût portée. Heureusement pour elle, les familles,
s'entremirent, et l'orage fut dissipé. Toutefois, depuis
s fait grand cas ni de l'esprit ni du jugement de cette

souviendrai aussi toujours qu'un jeune héraut, nou-
t reçu dans sa charge, croyait tout savoir, tout avoir ap-
maréchal de la cour de France et le maréchal de la cour
ogne se rencontrèrent à une cérémonie. Avant qu'ils pris-
, on lui demanda qui des deux devait précéder l'autre.
·hal de la cour de France, répondit notre étourdi. On
ils devaient se précéder alternativement[18]. Il soutint que
ntre la raison, il fit rire tout le monde; il paria, il per-
ıis, il a eu beau avoir de l'esprit, il n'en est pas moins
l n'en passe pas moins pour un sot.

Écoutez encore ceci, vous, bons habitants de Troye
vous dites si malheureux; moi, en vérité, je vous trou
heureux. Dites-moi, lorsque vous êtes invités à une noce
festin, vous vous mettez à table sans façon, et ensuite, sa
quiétude, vous pouvez vous livrer au plaisir de la bonne
Il n'en est pas ainsi à la cour, où nous sommes alors
obligés de nous tenir rigoureusement sur nos gardes, ca
toutes les fautes sont grandes.

D'abord, il est bon que vous sachiez qu'il y a des per
avec qui nous pouvons laver les mains, d'autres avec qu
ne le pouvons, ou parce qu'elles sont au dessus de no
parce qu'elles sont au dessous. J'ai connu la mère d'un
prince, femme respectable par son âge et par ses qualit
sonnelles, qui, avant la mort de son époux, traitait son
fils comme un enfant, le châtiait, lui donnait le fouet, le
en pénitence, et qui, tout aussitôt qu'elle fut devenue ve
prendre partout la première place à ce même fils, lui do
laver, ne se permettant pas de laver avec lui [19]. J'ai eu
neur de manger plusieurs fois chez elle. Couvrez les épi
dragées, disait-elle à haute voix quand elle voulait en m
et, après qu'elle avait servi son fils et qu'elle s'était serv
ajoutait avec le même ton de dignité : Découvrez [20] ! et
monde, même les plus qualifiés, étaient obligés de se se
plats découverts, d'avoir aussi bon appétit, ou du moi
faire le semblant.

Habitants de Troyes, je vous trouve trop heureux, je
cesser de vous le répéter; vous ne connaissez pas vot
heur. Dites-moi encore, vos femmes accouchent dans
parés de bouquets de fleurs [21] : à la bonne heure, pour cel
c'est souvent dans des chambres tendues de satin jaune
tin rouge, de satin vert. A la cour, les plus grandes dame
raient accoucher dans des lits de satin vert ni dans un
bre tapissée de la même étoffe : le vert est exclusivement
pour la reine, ou les plus grandes princesses [22].

Le cérémonial de deuil offre encore bien des difficul
fils, un frère, un parent du roi est-il mort, aussitôt le
bille de rouge; le roi est-il mort, tout est en noir, ou
plus que le noir [23]. — La reine de France ne peut sortir
un an de la chambre où elle a appris la mort du roi son
pendant six semaines elle ne peut voir d'autre lumière
des lampes [24]. Tel est le protocole des royales douleurs.
les princesses, les duchesses, les comtesses, les fem
nobles, les usages du deuil sont également très rigou

pas long-temps que j'allai voir ici la veuve d'un vicomte
enait de mourir. Je la trouvai dans sa chambre tendue de
couchée dans un lit blanc; elle y était depuis quatre semai-
elle me dit qu'elle ne se lèverait que dans deux[25]. Je me
ii alors que cette dame devait avoir demeuré à la cour. Ef-
ement, je ne me trompais point; dans la conversation, elle
prit qu'elle avait été fille[26] d'une princesse du sang.
est-ce pas que tout cela vous paraît bien extraordinaire,
compliqué, bien difficile? Eh bien! ce n'est là qu'un petit
et du grand coutumier de la cour, dont nous sommes obli-
'avoir toutes les lignes continuellement présentes.
ais vous n'êtes pas entièrement persuadés que nous sommes
plus malheureux. Écoutez encore. Il y a ordinairement à la
sept cents officiers du roi ou de la reine, et cent du dau-
; ajoutez les cent gentilshommes pensionnaires[27], qu'il ne
pas confondre avec les grands pensionnaires, qui, ainsi que
n de Foix, ont jusqu'à deux mille livres[28]; mettez en tout
cents, si vous voulez, mille officiers civils ou militaires.
rs appointements, leurs pensions, montent à cent quatre-
ts, mettez deux cent mille livres[29], ce qui fait environ pour
un, l'un portant l'autre, deux cents livres; et certes je dis
que moins, car le sommier de fruiterie n'a que cent quatre-
ts livres; le maître queux n'a pas davantage, et il y a des
ts de chambre qui n'ont que cent vingt livres[30]. Eh bien!
n n'est content. Tous par leur air lassé, fatigué, semblent
dire : Vous plairait-il de prendre ma charge? présentez vos
iles.
'est à la cour surtout que les emplois sont, avec juste raison,
més charges; dans le monde cependant on les envie. On en-
entre autres, l'emploi ou la charge de fourrier, à cause de
orité et de l'honneur. A la verité, le fourrier marque à la
:, dans la ville où se trouve la cour, les logements, et, sous
e de la vie, on ne peut toucher à ses marques. Il tient un
n de bois vert, devant lequel toutes les portes doivent à l'in-
t s'ouvrir; avec ce bâton il bat tous les soirs le lit du prince,
s'assurer que personne ne s'y est caché[31]; en ce moment la
quillité de la France et du monde semble remise en ses
is. Cependant ses fonctions, qui d'abord éblouissent, de-
nent insensiblement tous les jours plus pénibles. Je le sais
i bien que tout autre. Vous avez donc été l'ami confidentiel
ourrier? Je le sais mieux que tout autre, vous dis-je. Vous
donc été fourrier? Oui, je l'ai été, je l'ai été pendant plu-

sieurs années, et, sans reproche, grand nombre de C
entre autres de Troyens, peuvent s'en souvenir.

Les hommes attachés à la cour ne sont pas heur
mes attachées à la cour ne sont pas non plus heure
des châteaux les plus voisins du mien était une
selle qui au printemps disait : Quand viendra l'
venu, disait : Quand viendra l'automne! qui, au
ment de l'automne, disait : Quand viendra la fin d
Elle vint, après plusieurs mois d'attente, cette fin
cette époque où la jeune demoiselle devait être pla
en qualité de fille d'honneur, comme portait son b
fille de la reine[32], comme on dit plus communémen
part, elle était enviée dans tous les châteaux des
toutes les jeunes personnes. Bientôt on la voit rev
contente de la licence de la cour, suivant les uns,
traire, suivant les autres, de la gêne à laquelle e
dait pas. La vérité est qu'elle croyait avoir par an c
gages, comme les quatre premières filles de la
trente-cinq livres seulement, comme les filles or
ne voyait pas que dans ce monde on ne peut à la r
avantages de quinze ans et ceux de soixante.

Il tardait beaucoup aussi à une dame de ma conn
tre gouvernante, ou, suivant l'expression ordinair
filles de la reine[34]. Elle obtint cette place pend
voyages en Champagne. A mon retour, j'allai la fe
mit de fort mauvaise humeur. Si vous saviez, m
que c'est que d'avoir à veiller sur vingt-six paire
veulent guerroyer avec ceux des jeunes archers e
gendarmes; si vous saviez ce que c'est que d'avoir à
le sentier de la vertu vingt-six jeunes personnes[35]
ne craignent pas de courir sur les bords, vous en
trop; moi j'en ai assez.

Vous pensez avec raison qu'une pauvre villageo
son sein au dauphin nouveau-né, qui voit son lait s
le sang royal, qui a deux cents livres de gages,
Non, elle ne l'est pas : c'est que la berceuse en a de
rante[36]. Eh! pourquoi cela? direz-vous; cela ne pa
Oui, sans doute, quand on ne sait pas que pour
il ne faut que de la fraîcheur, de la santé, au lieu q
berceuse il faut une illustre généalogie, un nom
devez sentir comme moi que ce n'est pas une pay
une demoiselle ou une dame, qui doit parler à l'august

s duchesses couronnées[38] dont est entourée la reine sont-
ieureuses? Oui, me direz-vous. Non, vous dirai-je : chacune
e continuellement de la moindre parole obligeante que la
dit et qu'elle ne lui dit pas.

s seigneurs en faveur sont-ils heureux? Oui, me direz-vous
Non, vous dirai-je de même : ils souffrent continuellement
peur. De quelle peur? me demanderez-vous. Je vous ré-
ai qu'à la cour il n'y en a qu'une, la peur de la disgrâce.

ous reste à m'objecter que le roi fait partie de la cour, à
ter le proverbe : Heureux comme un roi. Tout en convenant
proverbe ne peut mentir, je vous répondrai que ce pro-
était vrai lorsque, dans l'antiquité la plus reculée, il a été
nais que, si on en faisait aujourd'hui un autre, il dirait tout
ntraire.

ur vous le prouver, je veux ici faire rétrograder les temps,
ccessivement vous amener dans chacune des cours de France
nt occupé ce siècle.

COUR DE CHARLES VI. Ce roi, sortant du quatorzième
, porta, en entrant dans le quinzième, une maladie qui le
nit semblable à l'inconstante température de certains jours
nnée, où tantôt il pleut, tantôt il grêle, où ensuite le soleil
Ce prince, à qui le bon peuple de Paris, au milieu duquel
ait, donna le nom de Bien-Aimé[39], se prenait, dans les
s et les tempêtes de sa raison, à tout ce qui tombait sous
in : les comptes de ce temps-là mentionnent une incroyable
ité d'habits et d'effets déchirés, brisés, jetés au feu, brû-
. On lui avait ôté son épée; mais il avait bien fallu au moins
isser son bâton. Il s'en servait pour frapper sans exception
ous ceux qui l'approchaient. Son épouse, la reine Ysabeau,
llustre maison de Bavière, n'était pas d'une classe où les
es sont habituées à être battues; force fut d'aller en cher-
une dans une classe où les maris n'en sont pas toujours aux
liments : on alla prendre la fille d'un marchand de chevaux.
me Ysabeau, elle était jeune, belle, et le peuple l'appela la
reine[41].

uand la raison de cet infortuné monarque se rassérénait, il
encore plus malheureux; il voyait que ceux qui gouvernaient
n nom ruinaient de plus en plus l'état. Dans les moments
maladie on lui avait fait déshériter son fils Charles VII, on
vait fait déclarer que le roi d'Angleterre, son gendre, était
éritier[42].

n ce temps où les léopards occupaient au château de Vin-
es l'habitation et le trône des lis, la cour était moitié fran-

çaise, moitié anglaise, et ce grand pot d'argent qu'a
Henri V les chanoines de Paris, d'un côté, et les aum
roi d'Angleterre, de l'autre, se disputèrent long-temp
mains dans le chœur de la cathédrale, offrait en pe
de la cour de France.

Si du reste vous voulez savoir en passant qui tint
tint mieux, je vous dirai que le pot resta aux chanoines

Le roi Charles VI, que le bon peuple de Paris aim
causes de ses malheurs, fut malheureux même après
Les hénouards ou porteurs de sel, dont le privilége est
le cercueil des rois à Saint-Denis, posèrent le sien au
chemin, en demandant insolemment qui les paierait[44].

La cour de Charles VII. Oh ! que ce prince
qui vivait et qui faisait vivre sa cour avec les seuls r
son domaine, qui ne récompensait pas ses gens avec l'
trésor, mais avec des offices de receveur, de grenetier,
notaire, de greffier[45], n'était-il né simple gentilhom
malheur fut de naître roi ; il fut obligé d'aimer une jeu
il aurait voulu aimer une jeune demoiselle, et quand
belles prairies arrosées par l'Indre, il se promenait
cent yeux étaient à le guetter du haut de la grosse to
ches. Si lorsque, s'étant réfugié dans des bosquets ou
gers d'arbres à larges feuilles, il était à couvert des re
çants de la curiosité ou de la malignité, il ne pouvait
être maître de son secret. La pucelle d'Orléans appuy
de sa mission par la réponse positive qu'elle lui fit à l'
présence d'une nombreuse assistance, à sa question :
que m'arriva-t-il tel jour, telle heure[46] ? Aux premi
Charles, tout surpris, tout émerveillé, baissa la tête.

Il aurait voulu demeurer là, dans la Touraine, auprès
il lui fallut suivre la pucelle, aller se faire sacrer
pagne[47].

Jamais ce bon prince ne put aimer en même temps
jeunes amis, qui, ne cessant de se disputer sa faveur, s'e
s'emprisonnaient, s'étranglaient les uns les autres[48].

Né brave, à toute épreuve, il désirait, il cherchai
lants dangers, les hauts faits d'armes d'un renommé ch
Il aurait préféré d'être Dunois, Poton, Lahire, Xain
il lui fallut être Charles VII.

De roi de Bourges devenu roi de France, il vit sa
jours humiliée par la magnificence de celle de son rich
le duc de Bourgogne. Les états de dépense de la rein
trouve deux sous de cerises, un couteau de deux sous,

'ente-huit, quarante livres, y compris les amendes
obligée de payer[51]; mettez soixante livres pour la
roi, ce sera cent livres par jour. Quelle différence
nse du duc[52]! Charles se peignait avec un peigne
duc portait, même sur son bonnet, des pierreries
'ande valeur[53].
'II comme père, et Louis XI comme fils, se se-
. Le roi et le dauphin se brouillent; ils se séparent
's; et enfin Charles VII, continuellement poursuivi,
tes salles de ses châteaux de Loches, de Tours, de
une coupe empoisonnée que dans son imagination
tourmentée tenait l'invisible main du dauphin, refuse
toute nourriture, de continuer à soutenir sa vie, s'a-
ut entier à la douleur, qui l'entraîne rapidement au
orte d'un monde pour lui devenu odieux[54].
DE LOUIS XI. J'ai vu celle-là, et celles qui lui
.
:hevalier d'honneur de la reine[55], fort grand seigneur,
a à la cour. Il me faisait l'honneur de m'aimer autant
is de le mériter, et plus et beaucoup plus que je le
on ami, me dit-il, vous savez que Philippe le Bel a
ntroduit le tiers-état aux états-généraux[56]; eh bien!
que Louis XI a le premier introduit le tiers-état à la
roi ne demande pas ce que les ancêtres d'un homme
demande ce qu'il vaut lui-même. Là furent toutes
ions.
ıs mîmes en voyage. La cour de Louis XI, guerrière
: de Charles VII, était au camp de Montlhéri. Nous y
e même jour que la fertile plaine qui entoure le châ-
olline qui le porte furent si terriblement frappées des
Charles le Téméraire[58]. C'est là que j'appris à ne
d'un œil, à m'arrêter toujours un pied en l'air, à dé-
plier plus vite bagage. Nous nous retirâmes précipi-
:rrière la Seine. Bientôt les négociations commencè-
ıx suivit.
sauriez croire combien, surtout dans les commence-
ègne de Louis XI, il nous fallait, nous, ses officiers de
s et grands, être polis en paroles; le roi nous en don-
ple[59]. Mon ami, mon grand ami, étaient les expres-
il se servait verbalement et par écrit quand il s'a-
x seigneurs qui n'étaient pas au dessous du rang de
énéchal[60].
:tait encore plus poli en actions. Une fois, ce fut la

seule fois en sa vie, il s'habilla de drap d'or pour faire
connétable Saint-Pol, et il le lui dit[61]. Comment, dans
ce connétable a-t-il pu le trahir ?

Il gagnait ses principaux seigneurs en leur donnant des
d'habillement, quelquefois l'habillement complet[62].

Quand il voulut gagner l'Angleterre en la personne du
de Sommerset, il fit pour ainsi dire pleuvoir, afin d'av
casion de lui donner la cape qu'il portait dans ce mome
comte reçut un honneur que personne jusqu'à lui n'a
que sans doute dans la suite personne ne recevra, celui d
cape posée sur ses épaules par les mains du roi de Fran

Les seigneurs qu'il affectionnait étaient-ils malades,
aux chapelles des saints où s'opéraient le plus de mira
cierges pesant jusqu'à cent, jusqu'à cent quarante livres

Toutefois, sa méfiance dominait sa politesse. Le roi d'A
terre vient le voir : il ne lui laisse point passer la Somme
reçoit au milieu d'un pont sur cette rivière. Le roi d'Ang
veut l'embrasser, il ne peut que le lui tendre les bras
la barrière de madriers établie sur ce pont. Grandes rév
d'une part, grandes révérences de l'autre[65]. Édouard
tourne à Londres ; Louis s'en retourne à Paris.

Lorsqu'il alla vers le duc de Bourgogne, voilà qu'en l'a
il a peur, et qu'au lieu de lui demander comment va l'é
santé, ou s'il est bien guéri de son rhume, il lui crie : M
m'assurez-vous? mon frère, m'assurez-vous[66]? c'est-à-d
donnez-vous les assurements, les garanties légales qui
gent qu'entre ennemis déclarés ?

Je ne sais par quelles douces paroles ou par quelles
menaces il fit signer au duc de Bretagne la promesse qu'
tuerait ni ne le ferait tuer[67].

La pensée et le désir de rendre l'autorité royale
anima la vie entière de Louis XI. Pour y parvenir, il
de bons instruments. Je vais dire comment il brisait les
ments qui ne l'étaient pas, comment il punissait les hom
le servaient mal.

Vous savez que, lorsqu'on a un peu de crédit à la cou
beaucoup de parents en province. Il m'en vint deux, qu
se disaient hautement parents assez proches. Ils voulaie
garde-coffres[68] ; mais ces places, que tout le monde pe
plir, sont par cela seul plus souvent sollicitées que ce
grand chambellan ou de grand écuyer, pour lesquelles
une si grande réunion de qualités. Ne sachant comment
voyer, je proposai à l'aîné, qui était fort gourmand, d'al

grilles des cuisines souterraines les marmites et les
oi. Comme je m'y attendais, il se trompa : il alla aux
achots, où étaient renfermés des prisonniers d'état
id nombre avaient notoirement trahi leur mission, et
les entendit crier[69] quand on leur donnait la ques-
it si épouvanté que, sans venir prendre mes commis-
it du parc du Plessis, marcha jour et nuit, et ne s'ar-
village, dont il n'a plus voulu sortir. Pauvre sot, qui
que les tortures d'un château royal pouvaient être
n homme de sa façon !
liai l'autre à peu près de même. Je le menai avec
e visite au maire de Tours. Nous étions à causer, à
e des maçons entrent dans la salle, et, à grands
rteau, font une énorme trouée au mur du côté de la
nous entendons le pavé retentir du bruit de lourds
bois, sur lesquels des ouvriers, qui s'excitaient par
oublés, roulaient avec effort une cage d'environ six
é, moitié en bois, moitié en fer. Cette cage s'arrête
uée, où elle est d'abord élevée à force bras, de cor-
ies, de poulies, et ensuite tirée en dedans. La trouée
ment rebâtie et rebouchée. On sert du vin aux ma-
a ville[70], aux personnes de la compagnie, et tout le
tire. Lorsqu'il ne resta que les sergents, le maire et
leva de dessus la cage une grande tenture d'étoffe
éfendre du froid le prisonnier[71]. Quelle fut la sur-
autre cousin en reconnaissant Simon de Cuenge,
li de Troyes[72], couché sur une couette, attaché
à une pesante fillette de fer[73]. Ah ! je vous assure
dégoûter entièrement de la cour, je n'eus pas besoin
oir, comme c'était mon intention, le cardinal de La
a cage[74]. Il décampa, il se mit à courir, et je crois
icore. Je me gardai bien de le retenir et de dire à
que des cages de fer, si fortes et si dispendieuses,
rmait les hauts magistrats et les cardinaux, n'étaient
faites pour des oiseaux tels que lui.
idrai volontiers avec vous que Louis XI passait pour
mais il ne passait pas pour facétieux et railleur,
l'était[75]. Mon fils, qui est aussi un peu de ce carac-
lait pas venir à la cour ; ensuite, quand il y fut venu,
pas y demeurer. Je le mis à portée d'entendre quel-
i dans ses moments de belle humeur. Il fut tellement
esprit de Louis XI, qu'il se fit un de ses plus ar-
ns.

Dès lors mon fils ne laissa plus échapper la moindre
roi sans la relever par ses louanges.

Tantôt il venait me dire : Aujourd'hui une jeune fil
au roi une rose, pour laquelle il lui a donné deux éc
qu'ils voient comment il reçoit les roses, comment il ac
jeunes filles qui les lui portent, ceux qui disent que lo
pas gracieux, qu'il n'est pas bon ! — Tantôt il venait
Aujourd'hui le roi, traversant un village et entendant
cloche qui sonnait le baptême du fils d'une pauvre f
voulu qu'il eût pour parrain le roi de France[77] : quelle
Quelle bonté! quelle générosité! Le roi a couché a
dans tel village[78], il a donné à trois femmes qui lui ont
table chacune par un pied trois écus[79]. — Il a don
femme qui lui a nourri un chien pendant quelques sem
écus[80], autant que si elle lui avait nourri un conseiller.

Dans une circonstance mon fils dit ouvertement aux
de Tours, qui se fâchaient : Mais à quoi bon le roi aurai
la puissance des grands feudataires s'il ne pouvait vou
der à vous, bourgeois de la ville où il veut bien rés
eau d'hysope pour en pétrir son pain[81]?

Jamais je ne l'ai vu autant rire que lorsqu'il apprit q
avait fait enlever à Tours les oiseaux de Turquie e
duc de Bretagne[82]. Ah! disait-il en riant et en ne c
rire, comment feront, sans leurs oiseaux, le duc Fra
ses Bretons?

Mais enfin le bruit courut que Louis XI prenait co
mède le sang d'enfant[84]. Moi j'avais une charge à sa c
tais aux appointements du roi; il me parut que je n
obligé de croire sans preuves. Il n'en fut pas ainsi de m
fils, qui changea tout à coup. Le roi n'avait pas eu de pl
ami; il n'eut pas de plus ardent ennemi. Mon fils le criti
blâmait; il faisait pis, il lui cherchait des ridicules.

Mon père, me dit-il un jour, le roi a appris à la chass
velle de la mort d'un de ses fils; il s'est aussitôt dépouil
habits, n'a plus voulu les mettre[85].

Un autre jour il me dit : Je viens de l'appartement d
ai vu plusieurs chiens malades, couchés sur de jolis p
de plume, avec leur seringue de cuivre à côté pour êt
cinés[86].

Bientôt ni mon fils ni personne, excepté ceux qui étai
gés du service domestique, ne purent pénétrer jusqu'à L
qui, s'étant, pour ainsi dire, fait fortifier, fossoyer,
griller dans son château du Plessis[87], après avoir vaine

ayé de tous les remèdes, soit terrestres, soit célestes[88], ex-
pira enfin au milieu des fioles et des potions, des cierges et des reliques[89].

J'ai vu le lit où ce malheureux roi, où le plus malheureux des rois mourut plus cruellement que sur l'échafaud, atteint, se disait-on à l'oreille, par la justice divine, qui commence quelquefois dans ce monde la punition que les hommes subissent inévitablement dans l'autre. J'ai vu sa chambre, où l'on n'abordait que par une montée pratiquée dans l'épaisseur d'un gros mur[90]; c'est là qu'à la dure franchise avec laquelle pour la première fois on lui parla il connut qu'il ne comptait plus sur la terre comme roi. On lui annonça la mort aussi brusquement, aussi cruellement qu'on l'annonce à un petit bourgeois : « Sire, pensez à votre conscience : il est faict de vous; il n'y a nul remède[91]. »

La cour de Charles VIII. Dès que Louis XI fut porté à Notre-Dame de Cléri[92], le vieux et noir château d'Amboise, où avait été détenu[93] plutôt qu'élevé son fils Charles VIII, alors âgé de treize ans, s'ouvre, et aussitôt la cour change. Elle avait été liguense, anglaise, sous Charles VI; amoureuse, galante, sous Charles VII; sombre, ombrageuse, sous Louis XI; elle devint folâtre, enfantine sous Charles VIII. Les anciens courtisans sexagénaires qui autrefois avaient espionné le duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre, l'empereur d'Allemagne, se rajeunissent jusqu'à l'enfance pour partager les jeux du petit roi, des enfants d'honneur, des mignons[94], tous surpris ou plutôt sans doute tous fâchés de se trouver mêlés avec de si vieux camarades. Ceux qui avaient lu le Doctrinal de la cour par Michault[95], le Curial par Chartier[96], se croyaient les plus habiles; mais c'étaient réellement ceux qui savaient sauter le plus haut, qui savaient trouver le plus de nids, qui savaient abattre le plus de fruits à coups de gourdins, qui savaient tuer à coups de pierre le plus de volailles, et faire dans la campagne de pareils petits dégâts, aussitôt et richement réparés[97]. En cela seul l'enfant-roi était plus heureux que les autres enfants, en tout le reste il était plus malheureux. Combien et combien de fois ne l'ai-je pas vu décontenancé lorsqu'il était obligé de se présenter devant les corps de magistrature, d'administration, de police ou de finance, qui venaient le haranguer en latin et à genoux[98]; lorsque les plus grands seigneurs, les plus grandes dames, ses oncles, ses tantes, lui parlaient de temps en temps à genoux[99], surtout lorsque dans les rangs des vénérables chanoines, où le roi est chanoine[100], il était obligé d'en prendre le surplis et le psautier.

Insensiblement le jeune Charles croît en âge et en forces. Les

plaisirs, les passe-temps changent : la cour ne connaît plus que la chasse. Le château royal s'emplit de chiens, de levriers, d'oiseaux coiffés de chaperons, parés de colliers et de sonnettes[101]; partout perches au faucon, même dans la chambre du roi[102]. Il n'y a plus d'excursions trop lointaines. On ne craint plus de loger dans des chaumières; le jeune roi dort fort bien dans une chambre dont les murs viennent d'être nouvellement rebouchés, dont les fenêtres viennent d'être nouvellement garnies de châssis, dont le plancher est peut-être pour la première fois nettoyé[103]. Le jeune roi se trouve bien où il y a des cerfs, des sangliers; il mange le pain, le fromage des paysans[104]; il ne cesse de courir, de chasser. Tout le monde chasse, tout le monde court : l'asthme, la goutte, sont guéris, jusqu'au règne d'un prince asthmatique et goutteux.

Enfin, le jeune Charles devient un homme fait. Il avait été promis dans son enfance à l'aînée, et, en cas de décès, à la puînée, et, en cas de décès de la puînée, à la troisième fille du roi d'Angleterre[105]. Il avait ensuite été fiancé à la belle Marguerite d'Autriche[106]; il l'aimait sans doute, mais l'intérêt de la France veut qu'il épouse Anne, héritière de la Bretagne. Anne, de son côté, avait été promise au duc d'Albret; mais l'intérêt de la Bretagne veut qu'elle épouse le roi de France. Ce nœud politique décide du sort des deux époux[107]. Charles VIII se marie; toute la cour se marie, se remplit de femmes[108]. Les dépenses, comme de raison, augmentent; celles des menus plaisirs, pour la première fois depuis la fondation de la monarchie, se portent à quatre-vingt, cent mille livres[109].

Charles VIII prend le titre de roi de France, des Deux-Siciles, de Jérusalem. L'étendard de la guerre est levé; tout la cour devient guerrière, marche à la conquête du royaume de Naples, de l'empire d'Orient, et, avec Charles VIII, passe les monts.

Charles VIII repasse les monts, revient. Il est désabusé de l'ambition. Il n'aime que les arts[110]; toute la cour aime aussi l'architecture, la peinture; tous les seigneurs font rebâtir même leurs châteaux neufs, repeindre même leurs appartements nouvellement peints.

L'heureuse cour de France renouvelle l'heureuse cour de Ripaille[111]. Charles VIII, à l'âge de vingt-huit ans, est subitement frappé par la mort. Aussitôt le château et la ville d'Amboise ne poussent qu'un seul cri, un cri continu[112]; on aurait cru entendre la ville de Bruges à la mort de Philippe-le-Bon[113].

La cour de Louis XII. Mais toutes choses ont un terme, surtout la douleur, les regrets. Louis XII, qu'on appelait déjà Mon-

gneur, comme héritier présomptif du roi[114], monte sur le trô-
Il épouse la reine Anne, encore drapée des habits de deuil[115].
festins, les danses recommencent. La joie se commmunique
oute la France, et chaque année elle augmente.
Quel si beau règne que celui où tout le peuple, transporté du
lheur de posséder son roi, fait des signes de sa dévotion pour
saints[116] les signes de son amour pour lui, baise les pas de
nule qui le porte[117], frotte ses mains contre ses royaux habits
s'en frotte ensuite le visage[118]! Quel si beau règne que celui
la monarchie n'est qu'une famille, où le roi n'est qu'un père
ronné!

Et cependant les courtisans n'ont jamais été si malheureux;
r art, si long, si difficile à apprendre, est devenu inutile. Ils ne
ivent maintenant faire leur cour au roi qu'en aimant, qu'en
plissant leurs devoirs, qu'en aimant, qu'en faisant le bien du
ple.

Et cependant le roi aussi n'a jamais été si malheureux. Il voit
maux qu'il ne peut guérir. Ses prédécesseurs les ont vus aussi;
s il les voit mille fois mieux, et en souffre mille fois davantage.

Histoire XXIII. — L'HOMME D'ARMES.

Nous avions ce soir un brillant homme d'armes. Il s'asseyait au
mier rang, par conséquent près du feu. Derrière lui était assis
archer, derrière son archer son page, derrière son page son
itillier. Ils étaient placés comme sur le terrain lorsqu'ils pas-
it la revue à cheval[1]. L'homme d'armes s'est levé, a salué
ec aisance, en s'inclinant et en portant à plusieurs reprises
ix doigts à son casque; mais, dès qu'il a voulu parler, il en a
empêché par la timidité; et il était assez extraordinaire de
ir le savant, surtout l'avocat, qui encourageaient ce guerrier,
ivert de cicatrices, à ne pas avoir peur. Enfin, sa voix s'est peu
peu raffermie, et même a pris bientôt l'éclat du commande-
ent.

Un jour, a-t-il dit, que j'étais dans notre grande salle à me
auffer avec mes sœurs, je vois entrer subitement mon oncle
it botté, tout éperonné. Allons, me dit-il en me tirant par le
llet, allons, jeune homme, à la guerre! à la guerre! Ce n'est
s à vivre dans ces belles salles que tes aïeux se sont illustrés;

tu as seize ans, il est temps que tu commences ta ca
pour toi il n'en est qu'une : il faut porter les armes.
m'emmena avec lui. Deux grands chevaux nous attend
porte ; il monte sur l'un, je monte sur l'autre.

Mais, avant tout, que je dise quel homme était mon o
ne, tout jeune encore, il avait été armé jusqu'aux den
la municipalité offert comme combattant, avec des f
vin, des fruits, du gibier, en présent à Charles VII, q
son entrée dans la ville[2]. Charles VII l'avait accepté
s'en était guère servi. Louis XI ne s'en servit guère plu
fut à mon oncle de se mettre dans la cavalerie du ban
ban, où il recevait deux soldes, celle que lui payait le r
que lui payaient les gens qu'il remplaçait. Mon oncle
en fort bonne santé jusqu'à l'âge de soixante-treize ans,
riche abbé de sa connaissance fut requis de prendre
pour acquitter le service de ses fiefs, sous peine de co
de corps et de biens[3]. Il n'y avait pas à rire. Toutefois,
ordonnances, l'abbé pouvait mettre à sa place le juge
juge avait refusé ; alors mon oncle s'était présenté à l'
l'agréa, en disant que pour faire la guerre un mi
soixante-treize ans valait au moins un abbé de vingt-de
l'âge de l'abbé. Le doyen, le chantre, le primicier, le
du même chapitre, devaient aussi, pour leurs fiefs, fourn
le quart d'un cavalier[5]. Mon oncle m'engagea à eux p
c'était pour cela qu'il était venu me prendre à la maison
toute notre famille était fort pauvre, mon oncle enga
pour le ban un autre neveu. Il vint nous joindre à p
stance.

Après les salutations et les civilités ordinaires, mon
en continuant notre route, lui dit : Tiberge, est-il vrai q
lais entrer dans l'administration militaire ? Je n'ai jama
croire ; mais, si tu en as jamais eu envie, écoute-moi.

Mahieu de Lamarche, mon voisin, est un mauvais g
me, pour parler comme les généalogistes. Il aurait d
renforcer sa noblesse, porter la lance ; il préféra l'admi
militaire.

Je lui ai entendu raconter qu'on se mit à rire quand il
à entrer dans l'administration de l'habillement, qu'on
moins quand il demanda coup sur coup à entrer dans ce
mement. Où avez-vous vu, lui répondit-on, que le roi
habillât les troupes ? A la vérité, Messires, c'est hors d'
du moins très rare. Chacun s'achète ses habits et ses ar
conformes aux qualités et aux dimensions prescrites[6].

Lamarche entra d'abord dans l'administration des vivres, où, ıivant la répartition qui en est faite[7], chaque division de proince fournit le blé à l'armée de son arrondissement[8], où il règne ınt d'ordre, que Lamarche, qui voulait s'enrichir, et qui fut bien onseillé, ne demeura que peu de temps. Il ne demeura guère lus avec les marchands de blé qui suivent l'armée, et qui l'approvisionnent aussi dans les mauvaises années ou dans d'autres irconstances[9].

Il entra ensuite et ne se plut pas davantage dans l'administraon de la solde. Il fut commis au paiement de compagnies de caalerie ou d'infanterie. Quand le trésorier des guerres lui enoyait l'argent nécessaire, ses fonctions ne lui étaient pas pénibles; mais quand il était obligé de parcourir les diverses élecions sur les recettes desquelles les obligations des généraux des ides avaient assigné les fonds[10], je n'ai pas vu d'homme plus ntrepris. Par ses lenteurs, il fut plusieurs fois cause, à Toulouse, que des bourgeois qui possédaient des biens-fonds dans des aroisses dont les tailles étaient affectées à la solde de la gend'armerie furent mis en prison par les gend'armes qui n'étaient pas ayés[11]; et, comme dans ce pays les quittances de solde sont lonnées souvent en latin[12], on s'apercevait aisément que les ieilles moustaches entendaient mieux que lui ce latin de guerre.)u reste, i. faut lui rendre cette justice qu'il se conformait aux rdonnances, qu'il ne payait jamais la solde à l'officier ou au sousfficier, mais toujours manuellement à chaque cavalier, à chaque fantassin[13].

Je serais bien embarrassé de te dire comment ensuite il s'y rit pour être employé aux revues. Tu entends bien que ce n'était pas aux revues des grandes compagnies de gend'armerie, les grandes compagnies d'infanterie : ce sont les maîtres-d'hôtel lu roi, les écuyers de ses écuries, les baillis, les sénéchaux, es gentilshommes notables, qui les passent[14]; c'était aux revues le moindre importance, aux revues des garnisons de villes, de châteaux, composées ou de sergents ou de mortes-payes, ou de quelques lances, soit à pied, soit à cheval[15]. Alors ses lenteurs e reprenaient, et souvent il retardait les quatre revues au bas lesquelles devaient être ordonnancés les quatre paiements des quatre trimestres[16]. Les Anglais, dont les formes de l'administration militaire sont à peu près les mêmes que les nôtres, ont le plus deux usages qu'on lui avait conseillé d'adopter : c'est de réunir sur un même point les divers corps de gens de guerre cantonnés dans les villages voisins, et de n'en faire qu'une seule revue sur une seule feuille[17]; c'est de pointer le nombre des sou-



doyers présents et de croiser les noms des soudoyers Mon voisin Mahieu de Lamarche n'avait pas voulu l Etait-ce par haine contre les Anglais? Je l'ignore; n tre, il négligeait de faire mention de l'habillement ei ment[19]. Il signait son nom, scellait en queue, c'est- sceau volant[20], la revue, et se croyait quitte. Mahieu che demeura assez long-temps dans l'administration n toutefois fort peu dans chacune de ses parties, où il toujours malheureux. Il est vrai que cet état est pén le; mais pourquoi s'y mettait-il?

Par exemple, quand il était garde d'artillerie, il laisser sortir le plus petit canon sans un ordre sceu grand nombre de sceaux, apposés au bas de l'écrit ainsi dire comptés comme une rangée de monnaies de n'en ai aucune preuve, et cependant, moi qui connais Lamarche, je suis sûr qu'il recevait comme suffisants, ne le fussent pas, un grand nombre de ces ordres qu lui servir de décharge. Enfin il finit par où il aurait de commencer, il entra dans un corps de cavalerie; lui ai vu porter des habits où pendait l'aiguillette qui cher la cuirasse[22].

A la seconde ou à la troisième journée, nous renc sur le soir, un de ces soldats qui prennent leur nom de mots des prières ou des psaumes[23]; celui-là s'appelai *pueri*. Il nous dit qu'il était fils, mais non fils aîné d héréditaire de la garnison de Mortagne[24]; que les pla gent étaient bonnes, et que les meilleures étaient cell avait que trois, quatre hommes, comme celle du Sainte-Catherine de Rouen[25], mais qu'il était fort les avoir. Il criait contre la vieille coutume de rempla nisons par des gens de guet, levés à quatre lieues à l contre la vieille coutume qui, même dans de grand confie quelquefois la garde des principales portes aux du village le plus proche[27]; il criait tant et plus, pet que nous lui donnassions quelque chose pour continue Messires, ajouta-t-il, je suis, comme vous voyez, serviteur; j'étais habitué à l'ancienne discipline; per que moi n'a souffert de la nouvelle. Quand nous somm te, notre journée est de quatre, cinq lieues; nous r demeurer qu'une nuit chez le même bourgeois; la p maison où nous logeons est étiquetée de notre nom rier, qui remet aux officiers la liste des étiquettes, puissent aller s'informer de notre conduite. D'après la

ons à notre hôte dix deniers pour un chapon, quatre deniers une poule, et cinq sous pour un mouton, dont nous sommes tenus d'ailleurs de rendre la graisse, les pieds et la peau[28]. us prenons quelque chose de force aux bourgeois, aux vilois, si nous nous donnons quelques libertés avec leurs filles, mes pendus, et nous le sommes sans appel, sans autre ent que celui de notre capitaine ou même de notre lieute-[29]. Il va sans dire que nous sommes pendus aussi lorsque, s congé, nous quittons notre enseigne[30].

n oncle, n'ayant pas d'argent de reste, et ne voulant rien r à *Laudate pueri*, devait au moins lui prouver que la elle discipline militaire rendait la cavalerie aussi malheureuse que l'infanterie. Voici comment il lui parla : *Laudate i*, lui dit-il, je suis, comme vous, un ancien serviteur; je cheval depuis plus long-temps que vous servez à pied. Je erai d'accord que pour la désertion le gend'arme ne perd son cheval, ses harnais et un an de solde[31]; mais demeurez cord aussi que son cheval, ses harnais, valent beaucoup d'ar- et que sa solde est considérable, tandis que le fantassin, il est pendu, ne perd que ses guêtres. Quant à la peine mefaits, s'il n'y a guère de gend'armes punis de mort, il n'est sans exemple que les archers soient aussi bien pendus que fantassins; et si vous me dites qu'on vous arrête facilement, ce qu'on vous reconnaît au nom de votre province gravé sur re habit[32], je vous dirai qu'on ne nous reconnaît pas moins lement à la couleur de la livrée de notre capitaine, dont l'échantillon est déposé au greffe de chaque bailliage, de chaque échaussée[33]. Si vous me dites aussi que vous êtes logés quelfois dans de grands couvents dont on fait sortir les moines, de ne pas incommoder les bourgeois de la ville[34], je vous ai que nous le sommes aussi; en outre, si vous me dites que bourgeois ne vous doivent que les fournitures portées par les lements, je vous dirai encore qu'il en est pour nous de même : que lance ne peut exiger qu'une chambre à cheminée, trois garnis de draps, de couvertures; et quant avec cela elle a eu ix nappes, douze écuelles, quatre plats, deux pots d'étain, poêle d'airain, une poêle de fer, elle ne peut plus demander une écurie à six chevaux et un grenier[35].

Si nous sommes montés sur des courtauds, nous ne pouvons er que dans les hôtelleries; ce n'est que lorsque nous sommes ntés sur nos grands chevaux que nous pouvons loger chez les urgeois[36]. Mon ami, lorsque vous tenez les champs sans lets du roi, infanterie et cavalerie vous chargent et vous taill

en pièces, suivant les ordonnances; dans le même cas, nous n'avons pas non plus de lettres, cavalerie et infanterie chargent et nous taillent aussi en pièces, suivant les ordonnances[37]. Vous avez quelquefois une jeune mie, nous en aussi quelquefois une. La vôtre doit aller à pied; vous pied, elle peut vous suivre; mais les mêmes règlements que la nôtre aille aussi à pied, et ils permettent à toute pe qui ne la rencontre pas à pied de la démonter[38], comme pouvait suivre la cavalerie autrement qu'à cheval. Vous ê mis aux juges ordinaires; ne le sommes-nous pas? et réchaux de France, qu'ils font brûler comme sorciers[39], sont-ils pas? et le connétable, auquel ils font quelquefois la tête comme traître[40], ne l'est-il pas? De profits, vous autant que nous. Ce temps n'est plus où la prise du lord d merset valait dix mille écus d'or à un gend'arme[41], l'enric lui et sa postérité. Maintenant les prisonniers sont mis s commun[42], et certes, ce n'est pas une bien grande per j'ai vu qu'on ne les vendait que cinq, six sous chacun[43], e que lorsqu'on ne les réclamait pas, on les pendait, pour prendre à n'avoir ni parents, ni amis, ni argent. J'ai vu rant la guerre du bien public[44]. Enfin, si, lorsque vo cassé de travaux et de vieillesse, vous n'obtenez pas pour impotence la petite paye[45] ou la demi-solde, nous g mes, nous ne l'obtenons pas toujours non plus, et souven mangeons notre dernier cheval pour revenir à la maison nelle. *Laudate pueri* se retira fort mécontent, se croyan le plus malheureux de notre état, maugréant contre son avait enduré le chaud; il avait soif; il n'avait pas d'argent sires, soyons justes, on pourrait être plus heureux.

Même quand on est à pied, on arrive; à plus forte quand on est à cheval; enfin nous arrivâmes au camp. Il comme celui de Nuitz[46] ou comme celui de Pont-de-l'Ar dessiné en belles rues et en belles places carrées, bord tentes, d'hôtelleries, de boutiques[48]; mais on y vendait to cher, et presque rien ne pouvait être à l'usage de pauvre doyés de chantre et de sacristain.

Nous entrâmes, tabourins battants, enseignes déployée tre troupe, qui formait l'arrière-ban du bailliage, était en composée de gend'armes, en partie de fantassins; nous fûn uns et les autres également accueillis avec de grands écl rire par les compagnies d'ordonnance[49]. Mon oncle, aguer tout contre de pareils accueils, nous remit le cœur pa courte allocution: Ces jeunes gens, parce qu'ils sont mieu

fès, mieux nourris que nous, rient en nous voyant ; mais qu'ils sachent que c'est nous qui sommes la vieille armée, l'armée féodale[50], l'armée de Charlemagne.

Le lendemain je me lève de bon matin ; je vais parcourir le camp, la tête haute, comme il me semble que devaient la porter Renaud, ou Roland. Je rencontrai plusieurs voisins de ma connaissance ; ils me rabattirent bien ma vanité. Sans doute, me répondirent-ils, les javelines de Charlemagne sont fort anciennes, les francisques de Clovis encore plus anciennes, et cependant sont-elles meilleures que les armes aujourd'hui en usage? Nous sommes, nous, une armée du quinzième siècle, une armée permanente. Charles VII a le premier institué la cavalerie permanente, les compagnies d'ordonnance[51] ; il a le premier institué l'infanterie permanente, les compagnies des francs-archers[52]. C'est nous, l'armée permanente, c'est nous qui avons vaincu les grands vassaux, les ennemis du roi, qui avons ensuite vaincu les Anglais, les Allemands, les ennemis de la France. Je leur dis qu'ils avaient raison et que je voulais être des leurs.

J'allai le déclarer à mon oncle ; il me reçut fort mal. On ne peut pas ainsi rompre ses engagements, me dit-il. Irais-tu, d'ailleurs, dans une autre province? Te cacherais-tu? Le clergé est trop puissant pour ne pas avoir raison de toi. Il publierait des chefs de monitoire dans les quarante mille églises de la France, et, sous peine d'excommunication, ceux qui auraient connaissance de ta retraite seraient obligés de venir la révéler[53] ; de plus, le doyen, le primicier, le chantre, le sacristain, excommunieraient leur déserteur par quart, et tu n'en serais pas moins quatre fois excommunié. Je fus forcé d'avoir patience ; mais enfin, comme à son âge mon oncle portait la paix partout où il allait, la guerre ne tarda pas à prendre fin, nous fûmes renvoyés chez nous. Mon oncle nous ramena frais, en bon point, et, ajoutait-il avec satisfaction, chacun avec nos quatre membres.

A peine mon cousin et moi fûmes-nous arrivés, et eûmes-nous reçu notre solde, que nous allâmes faire notre visite d'adieu à mon oncle, en l'embrassant d'un seul côté, pour repartir plus vite.

Mon cousin fit, comme font aujourd'hui grand nombre de gentilshommes, il se mit dans l'infanterie[54] ; il fut instructeur de francs-archers, et, en cette qualité, il se reposait, au contraire des autres chrétiens, les six jours de la semaine, et ne travaillait que le dimanche, jour consacré aux exercices militaires[55] ; d'ailleurs, jamais homme plus content.

Les francs-archers, me dit-il, nous ne sommes pas moins de

seize mille hommes, commandés par quatre capitaines gé
qui chacun ont une compagnie de quatre mille hommes,
divisée en huit compagnies de cinq cents hommes, con
chacune par un capitaine particulier[56]. Venez nous voir,
voir ces quatre grandes compagnies qui forment la masse
fanterie française dont tous les soldats sont habillés d'h
cuir, coiffés de salades ou casques sans cimier, sans pan
sans ornements superflus, armés de l'arc, de l'épée att
derrière du haut des chausses[57].

On a beau, continua-t-il, appeler francs-taupins[58] les
archers, ils n'en sont pas moins les plus beaux hom
population des villes et surtout des campagnes; ils n'en
moins exempts d'impôts, comme les nobles; ils n'en
moins quatre livres de solde par mois[59]. Mon cousin ét
reux de se trouver avec des gens heureux; il était he
toute manière.

Le bonheur des gens de guerre ne peut être de longue
Mon cousin ne tarda pas à revenir; il avait l'épée au côté c
les autres, et comme les autres il portait un beau cimier, u
panache. Il était tout triste. L'année 1480, me dit-il, se
sastreuse pour la France; on vient de casser la milice des
archers[60], la plus belle institution des temps anciens et
modernes. Jamais l'on n'avait vu des soldats qui toujours
sous le drapeau, et qui, cependant, n'étaient payés que lor
faisaient la guerre[61]; qui toujours étaient sous le drapeau,
cependant, lorsqu'ils ne faisaient pas la guerre, ne cessai
fabriquer, de labourer.

Bientôt après il revint; il maudissait la nouvelle mode
fanterie suisse[62], et encore plus la nouvelle mode de l'inf
allemande[63]. Il servait dans l'excellente infanterie des
triers gascons, suivant lui la meilleure infanterie du mon
Il revint encore; il était hallebardier; il portait, comme t
camarades, de belles chausses de drap d'or[65]. — Il rev
nouveau; il était tout en désordre, la chevelure, la barbe
sées, les jambes à moitié nues, l'habillement bigarré; il po
costume du corps des aventuriers[66], où il s'était jeté. Je
s'il eut une mauvaise aventure, mais il ne reparut pas de
temps.

Enfin il reparut; il était aventurier à cheval, estradiot
valier grec, armé d'une courte lance[67]. — Ne se trouv
bien sur cette selle, il se fit crennequinier ou arbalétrier
val[68]. — Ne se trouvant pas bien encore sur celle-là, il ent
une compagnie de chevau-légers, et le voilà camarade des

rgeois, des fils d'avocats, de juges, de procureurs, de méde-
, de notaires, qui, dit-il, parce qu'ils sont à cheval, ont tou-
leur blason, leur généalogie, leurs ancêtres dans leur bou-
il aimerait mieux être à tous les diables.

uant à moi, je suivis un autre parti que mon cousin, qui avait
ssivement voulu m'entraîner, avec lui, dans les différents
d'infanterie, et ensuite dans les différents corps de cava-
légère. Je crus que mon nom voulait que je servisse dans
ndarmerie, et Dieu m'eût préservé qu'il ne l'eût pas voulu.
la première revue de l'armée, je fus émerveillé, transporté
iration lorsque je vis se déployer devant moi la gend'ar-
d'ordonnance. Les hommes étaient couverts de soie et
les chevaux étaient couverts de soie et d'or[69]; la tête des
mes, la tête des chevaux était empanachée de hauts plumets[70].
vait, suivant la livrée des capitaines, des files bleues, des
blanches, des files vertes, des files rouges. Les galons, la
rie, l'orfévrerie, éclataient sur le satin, le velours[71]. Les
à poignée d'argent[72], les lances à flamme de satin rouge
soleil d'or[73], variaient encore cet éclat. J'ai déjà dit que, dès
étais arrivé au camp, j'avais résolu de servir dans l'armée
anente ; j'ajoute qu'à l'instant où je vis passer cette revue
olus de servir dans la gendarmerie. Aussitôt que je me fus
de mon engagement dans le ban, j'allai me présenter au
aine d'une des plus belles compagnies, qui, sans autre re-
mandation que celle de mon nom, m'agréa, et dit en propres
es à ceux qui étaient avec lui : Ce jeune homme a la face
e, les narrines petites, le front large, tous signes de vail-
; il a grosse chair, grosses veines, le cuir dur; il est con-
pour faire dans quelques années un bon gend'arme[74].

omme tous mes camarades, je commençai par être page ;
ite je devins second archer, premier archer ; enfin, je portai
nce, je fus homme d'armes[75]. J'étais au comble de mes dé-
je me croyais au comble du bonheur ; je me promettais l'a-
r le plus heureux.

a solde, j'en conviens, était de vingt sous par jour[76]; mais
onnance m'obligeait d'avoir un cheval de bataille, un che-
le voyage, un cheval de bagage; elle m'obligeait encore à
rir et à payer un valet monté, un page monté, deux ar-
s qui avaient chacun deux chevaux, et deux courtilliers qui,
leurs grands chevaux et leurs grands couteaux[77], dont l'u-
n'est pas très fréquent dans les combats, m'étaient la plu-
du temps inutiles ; en un mot, j'avais à ma charge six hom-
et onze chevaux[78]. Encore, s'il n'avait pas fallu répondre

de mes gens, encore si mes gens s'étaient bien con
pour dire la vérité, mes archers étaient fort libertins
fort étourdi, mon valet fort insolent, et mes deux c
grands ivrognes.

A la vérité, le nombre des hommes et des chev
charge est aujourd'hui moindre, mais notre paye a
drie hors de proportion. Nous n'avons plus que au
jour pour la grande paye, et seulement les deux tier
petite[79].

Quel est le sort de l'infanterie, de la cavalerie? Le
heureux, me répondrez-vous. Eh bien! c'est encore
l'artillerie, du génie.

Naturellement, c'est au chevau-léger à aller voir le
mais c'est aussi au gend'arme à aller rendre la visite a
léger. Un jour que j'étais allé en rendre une à mon
trouvai chez lui un gentilhomme du Médoc, ou, si vo
un homme du Médoc : car, surtout lorsqu'il s'agit de
il ne faut pas croire les Gascons sur parole. Il av
tout son bien à chercher la pierre philosophale, et,
il s'était, comme salpêtrier, mis dans l'artillerie,
été élevé successivement aux grades d'aide, de cartie
geur, de boutefeu[80], enfin à celui de maître canon
avait gagné en touchant trois fois le blanc, attache
de bateau[82].

Il se plaignait quand j'entrai chez mon cousin. Il
se plaindre quand je fus entré. Si, disait-il, les artill
prennent pas les mathématiques, ils passent pour des
et, s'ils les apprennent, ils ne passent plus pour des
mes, ils passent pour des savants. Baste encore d'être
avec les savants, surtout avec les savants grecs; mais,
état, il nous arrive d'être confondus aussi avec les arti
les serruriers canonniers, qui forgent des canons de
que les clés, les broques pour les décharger[83]; avc
deurs canonniers, avec les chaudronniers canonniers
dent des canons de bronze, de cuivre[84]: c'est, dans
guerrier, une nouvelle branche de commerce[85]; avec
biers canonniers, qui fondent des boulets de plomb
maçons canonniers, qui construisent les assises en
mettre les canons en batterie[87], ou taillent des boule
charger[88]; enfin avec les charrons canonniers qui font
les charronnages des trains; et les charpentiers, cano
font les chevalets, les affûts, les copons de frêne pou
les cambres des canons et les maillets de bois pour les c

mmes pas confondus avec les salpêtriers, parce qu'ils
dans les magasins; et d'ailleurs il n'y aurait pas
car plusieurs d'entre eux sont de grands alchimistes
ngé les proportions des éléments de la poudre, au-
omposée de quatre parties de salpêtre, d'une cin-
souffre, d'une sixième de charbon de saule[90]. Comp-
ielque chose aussi que nos propres armes nous tra-
brisent, et font de nous un tel carnage, que l'histoire
e quelquefois le souvenir[91].
aillardit ensuite tout à coup, et dit : Dans notre état
alheur autant et plus que dans aucun autre ; mais il y
ncore plus, mille fois plus, que je ne le quitterais
ussi il y a de gloire. Le roi a ordonné à son artillerie
yer telle forteresse, telle ville. Aussitôt les douze
les autres canons, sortis des quatre fonderies de
s'avancent. La terre tremble sous leur poids. Trente
quante chevaux, ont de la peine à traîner chacune de
rines, de ces serpentines de vingt-quatre pieds de
nous avons réduit aux dimensions voulues par l'ex-
es dimensions de l'ancienne artillerie[95]. La détonna-
ence, et notre foudre, émule de celle du ciel, qui, si
surpassée par l'immensité de l'éclat, la surpasse par
par l'effet, démolit ces remparts, ces forteresses, ces
les sommets roulent bientôt sur l'herbe.
isin se trouve un peu abaissé par la hauteur où se pla-
nnier de Médoc. Mais, dit-il, vous savez qu'on fait
i de petits canons ou couleuvrines à la main[96] que le
e sur son épaule, et que son camarade qui est derrière
tandis que lui y met le feu avec une mèche[97]; vous
y a par milliers de ces couleuvriniers[98], qu'il n'y a
is d'arquebusiers[99], qui ont aussi de petits canons à la
ont aussi, comme vous, des canonniers. Oui, certes,
t le canonnier de Médoc; l'infanterie est en partie et
e sera toute armée de petits canons. Il en sera sans
même de la cavalerie ; mais fantassins et cavaliers,
à peine un cheval, un homme, et toujours vous serez
es autres les petits canonniers ; au lieu que nous, qui
i tuerons les escadrons, les bataillons, les armées,
ies et nous serons les grands canonniers.
vez bien, Messires, que j'en devais une, comme on
onnier de Médoc, qui s'était traité sans façon de grand
et qui nous avait si franchement traités, mon cousin et

moi, de petits canonniers. Je ne tardai pas à le payer en
bonne monnaie que je le pus.

Je fus assez heureux pour qu'il parlât de ses aventures,
ce qu'il avait fait et de ce qu'il n'avait pas voulu faire.

A l'en croire, il aurait pu être admis dans le génie; il ne
qu'à lui de prendre cet état. Mais, disait-il, on y est trop
heureux; on n'y entend que plaintes; les ingénieurs qui atta
les villes se plaignent que l'art de la défense a fait plus de pro
que celui de l'attaque. Les ingénieurs qui défendent les vil
plaignent, au contraire, que l'art de l'attaque a fait plus de gra
progrès que celui de la défense. Suivant lui, l'art d'attaque
de défendre les villes, avaient fait des progrès égaux, parce
avaient fait les plus grands progrès et qu'ils étaient au plus
point. Je m'aperçus dans sa longue dissertation que, bien qu
ne susse pas les mathématiques, il n'en savait guère plus
moi, et qu'à cet égard il pouvait passer pour un bon gentil
me ; je m'aperçus ensuite que, pour les fortifications, il en
vait moins que moi, qui en avais beaucoup entendu parler à
père, ancien capitaine de ville forte [100]. Je n'interrompis
l'ami de mon cousin, et quand il eut fini je pris alors seule
la parole.

Canonnier, lui dis-je, c'est maintenant mon tour. Je ne tro
pas votre opinion fondée ; tâchez de trouver que la mienne
car j'y ai un peu, pour ne pas dire beaucoup pensé.

Je continuai. Qu'un ingénieur soit aujourd'hui chargé de
fortifier une place, ne croyez pas que la première chose qu'il
soit de raser tous les anciens ouvrages ; il les conservera,
que mal entendus, quelque irréguliers qu'ils soient, s'ils pe
encore servir de défenses ; mais, à une certaine distance,
entourera de nouveaux ouvrages, d'une enceinte de remp
terre, revêtus d'une chemise de brique, de moellon ou de
de taille [101], protégés de distance en distance par des to
demi-lune [102], couronnés par des lignes de créneaux ou des
de fenêtres [103]. Au delà de ses remparts hauts comme des
tagnes, il creusera des fossés larges et profonds comme de
lées [104], qu'il remplira d'eau s'il est possible; qu'il hérissera
être de dagues, de fers de pique, de fers de lances [105] ; qu'
peut-être garder la nuit par de gros chiens [106], ou même p
ours [107]. S'il y a des accidents de terrains, des élévations,
couronnera de petites bastilles ou bastions [108] ; s'il y a u
vière, il construira sur la rive opposée des têtes de pont, de
bacanes ou boulevarts composés de deux tours liées entr

ıt autour[109]; s'il y a des faubourgs, il élèvera à
mêmes ouvrages sous le nom de bailles[110]; enfin
ation des ouvrages extérieurs, par les tranchées,
ıverts[111], il tiendra l'ennemi éloigné du corps de

ıir maintenant opérer cet ennemi. Il arrive, il est
es forces lui permettent d'investir complètement
de la ville, dont les murailles alors vomissent par
t par les ouvertures des flancs une grêle de balles
Pour se mettre à l'abri, les assiégeants creusent
n rejetant les terres du côté des assiégés[112], et
nes par des taudis[113], des fortins, de petites for-
eur tour, ils montent leur artillerie, qu'ils dirigent
s fortifications, tantôt contre les maisons de la
ce les habitants à se retirer dans des enclos cou-
rs et de grosses poutres[115]. Les assiégeants font
s une guerre souterraine, plus sourde, mais plus
s ont poussé leur galerie de mine jusque au-
ù ils veulent se glisser. Les assiégés ont contre-
rencontré les travailleurs, et alors commencent
les de la terre des combats que les ténèbres ren-
us cruels et plus horribles[116]; quelquefois les as-
t enfumés, étouffés, quelquefois noyés. Alors ils
force ouverte; quelquefois ils battent plusieurs
grosse tour[117]. Enfin, ils ont trouvé un côté fai-
a fait une brèche praticable : la gend'armerie met
, et, toute bottée, elle donne l'assaut au son de la
quelques moments la muraille est gagnée. Mais,
bres, les assiégés ont élevé derrière un nouveau
ıquel ils ont suspendu par des cordes grand nombre
e rateliers chargés de pierres[119]; ils ont creusé un
[120]. Le siége est à recommencer, ou du moins il faut
ıporter des fagots[121], donner un nouvel assaut.
velle résistance qui ne peut être bien longue, les
lent; ils sortent paisiblement par une des portes,
ın bâton blanc à la main[122]. Vous le voyez, l'art
illes est bien supérieur à celui de les défendre : il
ille imprenable.

ier se tut, et c'est quelque chose que d'avoir en-
e d'un canonnier de Médoc.

ous ne me nommerez pas un état où l'on ne désire
ginez si, dans l'état millitaire, où l'échelle est com-
d'échelons, je désirais, lorsque j'eus le pied sur le

premier, de monter plus haut; mais, depuis que je suis devenu homme d'armes, je ne désire pas de grade supérieur.

Je craindrais d'abord d'être lieutenant, capitaine[123], parce qu'à la paix le roi les casse plutôt que les gend'armes, les archers, les soudoyés. Et entendez d'ailleurs le serment que prête le capitaine à la tête de sa compagnie, entre deux roulements de tabourin ou entre deux fanfares de trompettes. Il s'est porté seul en avant; il a l'épée nue à la main; il dit: « Je promets et » jure à Dieu et à Nostre Dame que je garderay et feray garder » justice et ne souffriray pillerye et pugniray qui aura failly[124]... » Quand on doit prêter, qu'on prête, et surtout qu'on a prêté serment, qu'on a la religieuse volonté de le tenir, est-on tranquille, est-on heureux ?

Je craindrais d'être maréchal-de-camp, sergent de bataille[125], à cause de la nouvelle stratégie. Le vieux Arbre des batailles est aujourd'hui oublié; le Rosier des guerres[126] a même vieilli. Maintenant les admirables manœuvres du camp d'exercice de Pont-de-l'Arche[127] seraient bien peu admirées. Maintenant la division du nombre carré de quarante mille hommes, commandés par quatre principaux lieutenants, ayant chacun sous eux dix vicaires, ayant chacun sous eux dix capitaines, ayant chacun sous eux dix dizainiers, ayant chacun sous eux dix hommes[128], a fait place aux plus légères et plus mobiles files de trois hommes de hauteur, qui ont été prises des Italiens[129], et qui sont elles-mêmes près de faire place à l'ordre des légions romaines[130], des phalanges grecques. On ne parle que de renouveler les vélites, les oplites, et je crois voir nos officiers généraux obligés d'aller au collége se faire donner la férule pour apprendre le latin et le grec, afin de ne pas commettre le sort des batailles aux mauvaises traductions latines ou grecques faites par des régents qui n'entendraient pas notre métier.

Je craindrais d'être maréchal de France. Les maréchaux sont chargés de la police de l'armée, et si les prévôts des maréchaux n'ont pas leurs gibets, ordinairement dressés dans une des rues du camp, toujours garnis de quelque vaurien, on croit que les prévôts des maréchaux ne font pas leur devoir, et que les maréchaux ne le leur font pas faire. Il est vrai que les maréchaux peuvent, comme le connétable, commander l'armée[131].

Et c'est parce que le connétable commande l'armée que je craindrais surtout de l'être: car j'aurais beau me souvenir qu'il a le droit de recevoir la solde de sa compagnie d'hommes d'armes sans en passer la revue[132]; qu'il a celui d'entrer dans Paris trompettes sonnant[133]; qu'il a celui de commander l'avant-garde

ue l'armée est commandée par le roi et qu'elle marche en t; qu'il a celui de commander l'arrière-garde lorsque l'ar- est commandée aussi par le roi et qu'elle marche en re- ;[134]: la seule pensée que le roi, pour faire acte de sa puis- : envers la mienne, qu'il trouverait trop grande, pourrait, en s de guerre, vouloir que j'allasse planter des choux dans mes s, et, en temps de paix, qu'aux repas solennels je vinsse lui r les épices[135], suffirait pour me faire refuser l'épée de étable.

ui, Messires, depuis le dernier soudoyer jusqu'au général, sommes tous les plus malheureux. Nous l'avons été moins :fois, à l'avenir nous le serons davantage.

e siècle dernier a préparé les changements que notre siècle :rés. Le siècle dernier n'avait guère que découvert la poudre; : siècle en a fait la puissance de la guerre. Notre siècle a ré, notamment à Granson, à Morat, à Nanci[136], les batailles émoulu, qui s'étaient données depuis le commencement du de, des batailles à poudre, qui se donneront tant que le mon- urera. Le canonnier de Médoc n'avait que trop raison; on :ra usage à l'avenir que d'armes à feu, et le général de l'ar- ne sera plus qu'un maître d'artillerie. Il n'y aura plus que combats d'armée à armée, tout au plus que des combats de illon à bataillon. Il n'y aura plus de grands coups de hache, :rands coups d'épée, de grands coups de lance; il n'y aura de beaux faits d'armes; il n'y aura plus de héros; il n'y aura d'illustration, de gloire particulière; il n'y aura qu'une il- ration, qu'une gloire nationale. Messires! Messires! nous ;ons vaincre les Anglais, les Allemands, l'Europe, le monde :r; nous ne pouvons vaincre notre malheureuse destinée, qui, ; le voyez, devient de plus en plus invincible.

HISTOIRE XXIV. — LE MARIN.

[on brave camarade, a dit en s'adressant à l'homme d'armes apitaine de navire[1] assis à côté de lui, vous avez incontesta- ıent raison, les gens de guerre, nous sommes les plus mal- eux; mais, parmi les gens de guerre, c'est nous, marins, qui nes plus à plaindre: nous partageons tous vos maux, vous artagez pas tous les nôtres.

Ensuite, s'adressant à l'assemblée, il a continu
plusieurs de vous connaissent la belle vallée de
rosée par l'Yonne; ils ont sans doute remarqué ce g
de villages qui en couronnent les coteaux. Dans
lages naquit un jeune homme d'un caractère en
doux et ardent, facile et obstiné. Les maîtres
éducation n'en espéraient rien. Ses camarades s'é
més à le dédaigner; mais il parvint à s'en faire resp
à les commander, aussitôt qu'il fut dans l'état auque
destinait. Ce jeune homme, c'est moi. Pendant m
années, j'en conviens, ma conduite ne donna guèr
tion à mes parents, et depuis long-temps je leur
lorsque enfin ils furent délivrés de moi plus heur
devaient s'y attendre.

La guerre s'alluma entre la France et le duc de
par conséquent entre la France et les Pays-Bas. L
une levée extraordinaire de matelots. Tous les j
mon village furent classés et obligés de partir. C
souvent exercé, par amusement, à conduire sur
bateaux et de petites barques, je fus reconnu à c
le plus habile de mes camarades, et l'on me nom
Malheureusement la guerre dura peu; le pape, a
d'excommunier celle des deux puissances qui ne
faire la paix[2]. La paix se fit; nos jeunes marins r
leurs vignes et à leurs moutons.

Pour moi, qui avais la passion de mon nouvel
à étudier la géométrie; en peu de temps je fus à
présenter aux chantiers du roi.

Je parcourus les ports du Ponant, où d'abord c
en qualité de maître de hache[3], à la construction d
ments: des pinasses, des remberges, des caravel
la construction des grands: des caraques, des caraç
sorte de grands vaisseaux ronds et de haut-bord.—
aussi les ports de la Méditerranée, où je construisi
de petits bâtiments: des gabarres, des fustes, d
ensuite de grands: des galères, des galéasses, des
retournai enfin dans les chantiers de l'Océan; j'y a
puis, et, quoique je sois moins payé, quoique je soi
reux que dans ceux de la Méditerranée, je suis cep
d'y demeurer; voici pourquoi.

Les diverses parties de la mer veulent diverse
vaisseaux, de même que les diverses parties de la
diverses espèces de plantes. L'étroit bassin de la

pé par tant de golfes et de presqu'îles, embarrassé par tant
, de rescifs et de rochers, veut des bâtiments étroits, plats,
ılères, qui peuvent, avec leurs rames ,facilement avancer,
ır, poursuivre, fuir. Il y aura des galères tant qu'il y aura
Méditerranée. L'immense bassin de l'Océan, au contraire,
les bâtiments profonds de cale, larges de flancs, élevés de
et de mâture, des bâtiments d'une structure plus massive,
manœuvre plus lente, des vaisseaux ronds, des vaisseaux
ut-bord. Il y aura des vaisseaux de haut-bord tant qu'il y
un Océan.

, apprenez maintenant, Messires, comment les gens de
tat, qui désirons avant tout et plus que tout les progrès
rt, sommes on ne peut plus malhereux.

de nos marins, je ne sais, je voudrais bien savoir qui, a
né de faire passer la bouche des canons à travers les trous
ncres, à travers le corps du vaisseau. Un autre, je vou-
bien aussi savoir son nom, a imaginé de faire, à l'imitation
rous des ancres, d'autres trous en quelques endroits du corps
isseau[6], d'y faire quelques canonnières[7]. Il s'est arrêté là, ou
t on l'a forcé de s'arrêter là. Et nous, qui voudrions encore
plus loin, percer de plusieurs rangées de canonnières le
des vaisseaux, on nous a forcés aussi de nous arrêter là.
êtes surpris; je vais tâcher de vous faire connaître un peu
état, notre malheur.

essires, vous ignorez ici, à cent lieues de la mer, qu'il en
resque de la marine militaire comme de la marine mar-
de, qu'elle n'appartient pas au roi, que les différents vais-
x dont elle est composée appartiennent à différents particu-
qui leur font porter leur nom[8]. Par exemple, quelqu'un de
s'appelle, je suppose, David; il a un vaisseau: eh bien! il le
mera le David[9]. Quelqu'un de vous encore s'appelle Gérard;
ın galion, une galère, une galiotte: eh bien! il les nommera
ɔn nom, de celui de sa femme, de celui de sa fille, le galion
-Gérard, la galère Paule-Gérard, la galiotte Pauline-Gé-
. Tous nos ports sont remplis de Jéhans, de Denis, de Mar-
, de Martines, de Martinettes[10]. Jusque-là c'est bien; mais
ourgeois propriétaires, mal conseillés par les vieux construc-
s, craignant que leurs vaisseaux fassent eau par les canon-
es; et les seigneurs propriétaires, de même mal conseillés,
gnant aussi, et que leurs vaisseaux fassent eau, et que leurs
ısons, qui bordent en dehors le dessous des galeries[11], soient
ɔmmagés, ne veulent pas laisser percer les vaisseau. Le roi,
n'en est que le locataire[12], n'est pas le maître d'en diriger la

construction; il l'est encore moins dans les ports étrangers de l'Espagne, de l'Italie, où sont construits presque tous les vaisseaux qui lui appartiennent[13]; et, ce qui n'est pas moins honteux, nous voyons depuis long-temps en France un de nos plus beaux vaisseaux prendre le nom du pays où il a été construit; il s'appelle la grand'nef du roi l'Espagnole[14]. Mais si aujourd'hui, en France, on ne perce pas les côtés des vaisseaux de guerre, on les percera dans la suite, c'est certain. Plus heureux que nous, les marins du seizième siècle auront une marine matériellement marchande et une marine matériellement militaire, une marine où les vaisseaux ne seront pas percés par des canonnières, une marine où ils le seront; tandis qu'aujourd'hui le même vaisseau est en temps de paix un vaisseau marchand rempli de marchandises, et en temps de guerre un vaisseau de guerre rempli de combattants.

Vous voyez maintenant pourquoi, espérant coopérer à cette révolution dans la manière de construire les bâtiments, je me destine à demeurer dans les ports d'une mer où les bâtiments ont au-dessus de l'eau une grande partie de leurs flancs qui peuvent être percés, tandis que dans les ports de la Méditerranée les bâtiments étroits et plats ne peuvent être percés pour l'artillerie.

Il n'est rien, Messires, pour bien conduire une grande machine, comme de la bien connaître, et, pour bien la connaître, il n'est rien comme de savoir la construire. Je n'aurais jamais cru que mon métier de constructeur me servît si souvent et si essentiellement, lorsque, la guerre s'étant rallumée, je commandai un petit vaisseau de guerre que me confia un riche marchand, auquel il appartenait. Sans doute je ne fis pas trop mal, puisque peu de temps après on me confia le commandement d'un beaucoup plus grand; mais comme vous allez voir, je n'en fus pas plus heureux.

Notre avancement est ainsi gradué: d'abord page, ensuite matelot, compagnon, compagnon de quartier, maître de hache, maître calfat, maître nocher ou pilote, contre-maître, maître, enseigne, lieutenant, chef ou capitaine de navire, nef ou vaisseau, lieutenant de vice-amiral[15]. Un homme de cœur peut absolument s'élever jusque là; mais pour les grades supérieurs, il faut porter de beaux noms. Or, vous le savez, on ne va guère porter de beaux noms sur mer. Je vous citerai les Châtillon, les Sancerre, les Montmorenci, les Armagnac, les Rohan, qui pendant ce siècle ont été nommés amiraux, qui avant et depuis leur nomination n'ont jamais fait de service que sur terre[16]. Il en est de même des amiraux de province[17], de même des vice-amiraux[18]. A votre tour,

'ez Coulon de Cassenove que ses belles actions ont
; jours, au rang de vice- amiral[19]. Vous me citerez
in qui a été récompensé ; je vous en citerai mille qui
s été et qui ne le seront jamais.
ps dont je vous parle, il nous vint, dans le port où
ce-amiral. Assurément ce n'était pas Coulon de Cas-
it un brillant guidon de gend'armes haut empana-
le médaillon de Saint-Michel[20] sur la poitrine et ses
sa poche. A son air fier et tranchant, on l'aurait cru
bile; mais il ne tarda pas à parler, à déceler son
t nous nous aperçûmes que, sous prétexte de nous
de nous examiner, il voulait acquérir quelques no-
état.
l'abord apprendre la construction. Une barque, lui
est un grand bateau couvert ou ponté ; un vaisseau
le barque, construite sur une quille ou longue tige
ersée horizontalement, qui par rapport au vaisseau
orsale par rapport au corps d'un animal, et de même
sont attachées toutes les côtes qui forment le corps,
a quille sont attachés tous les chevrons qui forment
pardessus couvert d'un pont ou tillac, bordé d'une
a proue, ordinairement sculptée de figures de
: la partie antérieure du vaisseau ; la partie opposée
. Quand nous lui dîmes que le gouvernail était atta-
pe, à la partie postérieure du vaisseau, il rit beau-
qu'il appelait la bizarrerie des usages. Pour faire
vaisseau, continuâmes-nous, il faut que ses voiles
hées à un, deux, trois grands arbres droits, mais ou
lés : le grand arbre ou arbre du milieu, l'arbre de
la partie antérieuse du vaisseau, l'arbre de poupe ou
postérieure[23]. Le doublage des vaisseaux, ajoutâmes-
t, jusqu'à fleur d'eau, en lames de plomb soudées, et
n lames de plomb cloutées[24].
pas idée du grécment, de l'équipement ni de l'ar-
nous interrogea sur le gréement, sur l'équipement et
ement. Mais tout à coup, se souvenant qu'il ne con-
s le tonnage des vaisseaux, il nous fit à cet égard
terrogations.
dîmes que l'on comptait le port d'un vaisseau par
, par bottes[26], par tonneaux[27] ; que les beaux vais-
ent ordinairement de trois à quatre cents tonneaux,
qu'ils portaient ordinairement de trois à quatre cents
; que les vaisseaux étaient autrefois d'un bien moindre

tonneau, puisqu'au siècle dernier les flottes étaient com
d'un beaucoup plus grand nombre de vaisseaux[29].

Ensuite nous lui répondîmes sur le gréement. Nous lui
mes d'abord des voiles, et d'abord de la plus haute, du per
Nous descendîmes à la méjeane, la contre-méjeane, la ci
le bourset, le trinquart[30], nomenclature qu'ainsi que cel
cordages, il ne retint pas plus que vous la retiendriez, qu
nuya autant qu'elle vous ennuierait.

Nous lui répondîmes ensuite sur l'équipement ou appro
nement et ameublement d'un vaisseau ; nous lui dîmes q
était de même dans un vaisseau que dans une grande m
avec cette différence que, de plus, il y avait des ateliers, d
ges[31].

Ensuite, passant à l'armement, nous lui dîmes : L'a
des vaisseaux est et ne peut être que toute petite[32], jus
qu'on aura donné plus de force aux bois, surtout aux bois
lac, ou mieux jusqu'à ce qu'on ait fait un, deux sous-
pour y placer une, deux rangées de canons, dont la bouch
tirait hors le vaisseau à travers les ouvertures ; mais qu'
tendant on mettait l'artillerie sur le tillac[33], où l'on étai
de la pointer avec des coins[34], pour faire frapper le boul
le corps du vaisseau ennemi. Le vice-amiral nous inter
pour nous dire que, puisque c'était l'usage de placer ains
lerie, il fallait s'y tenir, comme pour la place du gouvern

Ses questions se portèrent sur les autres parties de not

Nous lui fîmes connaître la boussole, le quart de cerc
sa division en pieds, mains et doigts[36]. Il vit comment, au
des tables de longitudes, on s'assurait de la distance au
ridien, et, au moyen de la hauteur du pôle, de la dista
l'équateur[37]. Lorsque nous en fûmes à la rondeur de la t
à la théorie des Périsciens, lorsque surtout nous en fû
la théorie des antipodes, nous usâmes des précautions le
respectueuses pour sa haute noblesse, pour son éminen
gnité. Il s'en aperçut, et il nous dit : Messires, vous n'ave
à craindre avec moi, je suis le premier de ma longue race
admis les antipodes ; mais enfin je les ai admises, malgré l
stances de mon père et de mon grand-père, qui me dis
Ecoute bien, quand même nous t'accorderions qu'il y
monde au dessous de nos pieds, que les hommes y sont at
sur leurs chevaux, que leurs chevaux ont des griffes, com
feraient-ils pour dresser leur pot-au-feu ? Réponds. Je rép
que tous les voyageurs qui revenaient du nouveau monde
cordaient à dire qu'on y marchait, qu'on y mangeait la

ussi tranquillement que dans le nôtre, et que ni personne ni ien ne tombait en haut.

L'histoire des découvertes des navigateurs, que la discussion es antipodes avait amenée, était un peu liée à sa généalogie; ussi le trouvâmes-nous, à cet égard, plus instruit. Il y a longmps, nous dit-il, que les hommes sont inconséquents, qu'ils herchent de nouvelles contrées, comme s'ils manquaient de erre. Déjà, vers la fin du treizième siècle, des Génois allèrent à découverte de quelques îles situées au couchant de l'Afrique; n ne les revit plus[38]. Vers le commencement de nos guerres vec les Anglais, Louis l'exhérédé promit de tenter de nouveau ette entreprise[39]; mais d'autres projets le firent renoncer à celi-là. Quelque temps après, des aventuriers espagnols en reprient l'exécution; ils abordèrent aux îles depuis appelées Canaies, les ravagèrent et les abandonnèrent[40]. Enfin, vers le comnencement du siècle, le sire de Béthencourt, auquel j'appartiens ar les femmes, voulut aussi aller faire des établissements dans es îles. Il partit avec le titre de roi des Canaries. Au bout de rès peu de temps il revint, et ne rapporta de son expédition que le jolis petits oiseaux[41], ce qui fit dire qu'il avait mis tous ses ujets en cage.

Ces différentes tentatives malheureuses ou infructueuses n'ébranlèrent pas Christophe Colomb[42]. Il s'obstina, il soutint contre toute l'Europe l'existence du monde qu'il a depuis découvert, et j'avouerai que je fus un de ceux qui, en France, traitèrent son opinion de chimérique. Mais les savants géomètres, notamment ceux de l'Espagne, ne s'en moquèrent-ils pas d'abord? et sans un petit frère cordelier, qui en jugea autrement, sans un ami de celui-ci, qui était aussi cordelier, et, de plus, confesseur de la reine Isabelle; sans cette reine, sans le roi Ferdinand, son époux, qui fut déterminé, à force de sollicitations, à hasarder trois caravelles[43], Colomb et ses projets seraient morts, et nous, qui aujourd'hui avons tort, aurions eu raison peut-être pendant plusieurs siècles, peut-être jusqu'à la fin des siècles.

Mais tâchons de bien voir l'utilité ou l'inutilité de cette découverte. Qu'y gagnerons-nous? Il y aura plus d'or, peut-être; mais que m'importe? on ne mange ni on ne boit l'or.

Voici le vrai point à considérer. Ces pays nous donneront-ils de meilleur pain, de meilleur vin, de meilleur gibier? On dit qu'il n'y a ni blé, ni vignes, ni lièvres, ni perdrix. A la vérité il y a beaucoup de terres; mais à qui inféoder ce nouveau monde, même sous la plus modique rente, sous la plus modique redevance? Ni le roi ni la noblesse d'Espagne n'en seront guère plus

riches. Des sauvages de couleur tannée, des oiseaux de couleur verte, des fruits étrangers, quelques onces de poudre d'or: voilà tout ce qu'on pourra jamais en retirer. On finira par abandonner ce pays et par en oublier le chemin.

Un grand nombre de voix se firent parmi nous en même temps entendre pour relever la gloire de Colomb, qui a trouvé une nouvelle terre, un nouveau ciel[44]. Mais le vice-amiral monta sur ses grands chevaux et nous imposa silence. Venons, dit-il ensuite, à Vasco de Gama, qui, après les Phéniciens[45], et après Barthélemy Diaz[46], est allé le premier aux Indes-Orientales en doublant le cap de Bonne-Espérance[47], tracé depuis long-temps, dit-on, sur les cartes de Marc-Paul[48]. On n'a cessé de proclamer les avantages de cette nouvelle route. Oui, vraiment, nous gagnerons beaucoup à manger des épices échauffées, altérées et avariées par une longue navigation, au lieu des épices fraîches qu'on nous porte par l'Isthme de Suez[49]! Ceux qui ont comparé les unes aux autres peuvent en dire leur avis. Plusieurs voix se firent encore entendre pour relever la gloire du navigateur portugais; mais le vice-amiral remonta de nouveau sur ses grands chevaux, et nous imposa de nouveau silence.

Alors nous n'eûmes rien de mieux à faire que de reprendre l'explication sur l'art de faire mouvoir les vaisseaux. Nous lui parlâmes du nouvel art des signaux par les différents mouvements des pavillons[50]. Nous en vînmes aux grandes manœuvres; nous lui rangeâmes théoriquement une flotte en bataille; nous comparâmes les mouvements du front de la flotte, de la corne droite, de la corne gauche[51], avec ceux d'une armée de terre.

Enfin le vice-amiral voulut bien terminer notre examen et son cours d'instruction en nous faisant des questions sur la police du commerce maritime et sur le droit des gens: nous tâchâmes de les lui enseigner, comme tout le reste, sous la forme de réponses. Relativement à la police du commerce maritime, nous lui fîmes connaître les principales dispositions du Code français, les jugements d'Oléron[52], et du Code suédois, les ordonnances de Wisbury[53]. Relativement au droit des gens maritime, nous lui dîmes que les principales bases en avaient été posées dans le traité entre Charles VIII et Henri VII[54], ainsi que dans la stipulation entre les Anglais et le duc de Bretagne, portant que le pavillon couvre la marchandise, et que la déclaration suffit[55].

Quand il eut satisfait sa curiosité sur tout ce qu'il voulait apprendre, il se leva et nous amena, car je ne veux pas dire que nous l'amenâmes à bord, où nous le reçûmes au son des trompe-

vaisseaux[56], où nous lui donnâmes, où il croyait nous donîner, aux dépens du roi.
s lui proposâmes ensuite de faire l'inspection des côtes. rborâmes pavillon ennemi : aussitôt les hommes des pa- du bord de la mer, que nous avions fait prévenir à l'avance, t en armes se ranger sur la grève[57]. Nous nous tînmes en et figurâmes des démonstrations hostiles. En un moment aux de fumée se prolongent de distance en distance le s côtes, à perte de vue. Quand vint la nuit, les signaux de ie changèrent en signaux de feu[58].
endemain nous allâmes à l'hôtellerie du vice-amiral lui os respects. Il nous demanda à quelles places il avait à r. Sur notre présentation, il nomma plusieurs commissai- trôleurs des vivres[59], le maître des ports de la sénéchaus- et plusieurs écrivains[61] ou administrateurs de vaisseau. e grand nef, ou principal vaisseau, n'avait qu'un calice [62]; il lui fit présent d'un beau calice d'argent; il lui fit résent d'une flamme de cent cinquante aunes de taffetas, iune, moitié rouge[63], et, après nous avoir donné un festin jue, pendant lequel il parla beaucoup de guerre, il repar- sant parmi nous la réputation d'un très habile officier de e, d'un très bon gentilhomme et d'un excellent homme. ierre se ralluma encore; elle se fit sur terre, la mer resta [64]. Mon vaisseau pourrissait dans le port; je me mis à : pays.
manche matin, j'allai entendre la messe dans une abbaye, lques heures après, j'entendis les vêpres comme amiral. ceci : les moines auxquels je demandai la permission de e monastère, apprenant de moi que j'étais capitaine de me dirent qu'ils avaient le droit d'amirauté dans leurs omme plusieurs autres seigneurs[65], et que je pourrais l'amiral du monastère[66]. Je me laissai conduire à l'ab- 'interrogea avec autant de curiosité que nous avait inter- vice-amiral. Damp abbé, lui dis-je, la première puis- mer est la Turquie, ensuite vient l'Italie, ensuite l'Al- , ensuite l'Angleterre[67], ensuite la France, qui est la [68], qui pourrait être la première, qui le sera dès qu'elle être, qui le sera dès qu'elle aura agrandi son commerce : en le convoyant avec de bons vaisseaux de guerre[69]; era dès qu'elle protégera ses pêcheries, ses pêcheurs, es pêcheurs de baleines[70], ces hardis navigateurs que au monde a vu plusieurs siècles avant Christophe Co- qui le sera dès qu'elle aura demandé à chacune de ses

Ensuite, s'adressant à l'assemblée, il a continu
plusieurs de vous connaissent la belle vallée de
rosée par l'Yonne; ils ont sans doute remarqué ce
de villages qui en couronnent les coteaux. Dans
lages naquit un jeune homme d'un caractère en
doux et ardent, facile et obstiné. Les maîtres cl
éducation n'en espéraient rien. Ses camarades s'é
més à le dédaigner; mais il parvint à s'en faire res
à les commander, aussitôt qu'il fut dans l'état auque
destinait. Ce jeune homme, c'est moi. Pendant m
années, j'en conviens, ma conduite ne donna guèr
tion à mes parents, et depuis long-temps je leur ét
lorsque enfin ils furent délivrés de moi plus heur
devaient s'y attendre.

La guerre s'alluma entre la France et le duc de
par conséquent entre la France et les Pays-Bas. L
une levée extraordinaire de matelots. Tous les je
mon village furent classés et obligés de partir. Com
souvent exercé, par amusement, à conduire sur
bateaux et de petites barques, je fus reconnu à ce
le plus habile de mes camarades, et l'on me nom
Malheureusement la guerre dura peu; le pape, d
d'excommunier celle des deux puissances qui
faire la paix[2]. La paix se fit; nos jeunes marins r
leurs vignes et à leurs moutons.

Pour moi, qui avais la passion de mon nouvel
à étudier la géométrie; en peu de temps je fus à m
présenter aux chantiers du roi.

Je parcourus les ports du Ponant, où d'abord o
en qualité de maître de hache[3], à la construction d
ments: des pinasses, des remberges, des caravel
la construction des grands: des caraques, des caraç
sorte de grands vaisseaux ronds et de haut-bord.—
aussi les ports de la Méditerranée, où je construisi
de petits bâtiments: des gabarres, des fustes, d
ensuite de grands: des galères, des galéasses, des
retournai enfin dans les chantiers de l'Océan; j'y s
puis, et, quoique je sois moins payé, quoique je soi
reux que dans ceux de la Méditerranée, je suis cer
d'y demeurer; voici pourquoi.

Les diverses parties de la mer veulent diverse
vaisseaux, de même que les diverses parties de la
diverses espèces de plantes. L'étroit bassin de la

r tant de golfes et de presqu'îles, embarrassé par tant
escifs et de rochers, veut des bâtiments étroits, plats,
, qui peuvent, avec leurs rames, facilement avancer,
ursuivre, fuir. Il y aura des galères tant qu'il y aura
erranée. L'immense bassin de l'Océan, au contraire,
timents profonds de cale, larges de flancs, élevés de
mâture, des bâtiments d'une structure plus massive,
œuvre plus lente, des vaisseaux ronds, des vaisseaux
rd. Il y aura des vaisseaux de haut-bord tant qu'il y
céan.

renez maintenant, Messires, comment les gens de
qui désirons avant tout et plus que tout les progrès
mmes on ne peut plus malheureux.

os marins, je ne sais, je voudrais bien savoir qui, a
faire passer la bouche des canons à travers les trous
, à travers le corps du vaisseau. Un autre, je vou-
aussi savoir son nom, a imaginé de faire, à l'imitation
les ancres, d'autres trous en quelques endroits du corps
u [6], d'y faire quelques canonnières [7]. Il s'est arrêté là, ou
'a forcé de s'arrêter là. Et nous, qui voudrions encore
loin, percer de plusieurs rangées de canonnières le
vaisseaux, on nous a forcés aussi de nous arrêter là.
surpris ; je vais tâcher de vous faire connaître un peu
, notre malheur.

s, vous ignorez ici, à cent lieues de la mer, qu'il en
e de la marine militaire comme de la marine mar-
u'elle n'appartient pas au roi, que les différents vais-
t elle est composée appartiennent à différents particu-
eur font porter leur nom [8]. Par exemple, quelqu'un de
elle, je suppose, David ; il a un vaisseau : eh bien ! il le
le David [9]. Quelqu'un de vous encore s'appelle Gérard;
lion, une galère, une galiotte : eh bien ! il les nommera
m, de celui de sa femme, de celui de sa fille, le galion
ard, la galère Paule-Gérard, la galiotte Pauline-Gé-
s nos ports sont remplis de Jéhans, de Denis, de Mar-
Martines, de Martinettes [10]. Jusque-là c'est bien ; mais
cois propriétaires, mal conseillés par les vieux construc-
aignant que leurs vaisseaux fassent eau par les canon-
t les seigneurs propriétaires, de même mal conseillés,
aussi, et que leurs vaisseaux fassent eau, et que leurs
qui bordent en dehors le dessous des galeries [11], soient
gés, ne veulent pas laisser percer les vaisseau. Le roi,
est que le locataire [12], n'est pas le maître d'en diriger la

construction; il l'est encore moins dans les ports étr
l'Espagne, de l'Italie, où sont construits presque tous
seaux qui lui appartiennent[13]; et, ce qui n'est pas m
teux, nous voyons depuis long-temps en France un d
beaux vaisseaux prendre le nom du pays où il a été co
s'appelle la grand'nef du roi l'Espagnole[14]. Mais si au
en France, on ne perce pas les côtés des vaisseaux d
on les percera dans la suite, c'est certain. Plus he
nous, les marins du seizième siècle auront une mar
riellement marchande et une marine matériellement
une marine où les vaisseaux ne seront pas percés par d
nières, une marine où ils le seront; tandis qu'aujourd'h
me vaisseau est en temps de paix un vaisseau marcha
de marchandises, et en temps de guerre un vaisseau de
rempli de combattants.

Vous voyez maintenant pourquoi, espérant coopér
révolution dans la manière de construire les bâtimens
stine à demeurer dans les ports d'une mer où les bâti
au-dessus de l'eau une grande partie de leurs flancs qu
être percés, tandis que dans les ports de la Méditerrané
ments étroits et plats ne peuvent être percés pour l'arti

Il n'est rien, Messires, pour bien conduire une grand
ne, comme de la bien connaître, et, pour bien la co
n'est rien comme de savoir la construire. Je n'aurais j
que mon métier de constructeur me servît si souvent e
tiellement, lorsque, la guerre s'étant rallumée, je com
petit vaisseau de guerre que me confia un riche marc
quel il appartenait. Sans doute je ne fis pas trop mal, pu
de temps après on me confia le commandement d'un
plus grand; mais comme vous allez voir, je n'en fus pas
reux.

Notre avancement est ainsi gradué: d'abord page,
telot, compagnon, compagnon de quartier, maître
maître calfat, maître nocher ou pilote, contre-maître,
seigne, lieutenant, chef ou capitaine de navire, nef ou
lieutenant de vice-amiral[15]. Un homme de cœur peut s
s'élever jusque là; mais pour les grades supérieurs, il
ter de beaux noms. Or, vous le savez, on ne va guère
beaux noms sur mer. Je vous citerai les Châtillon, les
les Montmorenci, les Armagnac, les Rohan, qui pend
cle ont été nommés amiraux, qui avant et depuis leur n
n'ont jamais fait de service que sur terre[16]. Il en est de
amiraux de province[17], de même des vice-amiraux[18]. A

ne citerez Coulon de Cassenove que ses belles actions ont , de nos jours, au rang de vice- amiral[19]. Vous me citerez ve marin qui a été récompensé ; je vous en citerai mille qui t jamais été et qui ne le seront jamais.

s le temps dont je vous parle, il nous vint, dans le port où , un vice-amiral. Assurément ce n'était pas Coulon de Cas- e ; c'était un brillant guidon de gend'armes haut empana- l avait le médaillon de Saint-Michel[20] sur la poitrine et ses dans sa poche. A son air fier et tranchant, on l'aurait cru le et habile ; mais il ne tarda pas à parler, à déceler son nce, et nous nous aperçûmes que, sous prétexte de nous onner, de nous examiner, il voulait acquérir quelques no- sur son état.

oulut d'abord apprendre la construction. Une barque, lui -nous, est un grand bateau couvert ou ponté ; un vaisseau e grande barque, construite sur une quille ou longue tige e renversée horizontalement, qui par rapport au vaisseau pine dorsale par rapport au corps d'un animal, et de même 'épine sont attachées toutes les côtes qui forment le corps, ême à la quille sont attachés tous les chevrons qui forment sseau, pardessus couvert d'un pont ou tillac, bordé d'une ie[21]. La proue, ordinairement sculptée de figures de s[22], est la partie antérieure du vaisseau ; la partie opposée poupe. Quand nous lui dîmes que le gouvernail était atta- la poupe, à la partie postérieure du vaisseau, il rit beau- de ce qu'il appelait la bizarrerie des usages. Pour faire cer le vaisseau, continuâmes-nous, il faut que ses voiles it attachées à un, deux, trois grands arbres droits, mais ou , appelés : le grand arbre ou arbre du milieu, l'arbre de e ou de la partie antérieuse du vaisseau, l'arbre de poupe ou partie postérieure[23]. Le doublage des vaisseaux, ajoutâmes- , se fait, jusqu'à fleur d'eau, en lames de plomb soudées, et essus en lames de plomb cloutées[24].

n'avait pas idée du gréement, de l'équipement ni de l'ar- ent ; il nous interrogea sur le gréement, sur l'équipement et r l'armement. Mais tout à coup, se souvenant qu'il ne con- ait pas le tonnage des vaisseaux, il nous fit à cet égard ieurs interrogations.

ous lui dîmes que l'on comptait le port d'un vaisseau par taux[25], par bottes[26], par tonneaux[27] ; que les beaux vais- x étaient ordinairement de trois à quatre cents tonneaux, -à-dire qu'ils portaient ordinairement de trois à quatre cents mes[28] ; que les vaisseaux étaient autrefois d'un bien moindre

tonneau, puisqu'au siècle dernier les flottes étaient co
d'un beaucoup plus grand nombre de vaisseaux[29].

Ensuite nous lui répondîmes sur le gréement. Nous lu
mes d'abord des voiles, et d'abord de la plus haute, du pe
Nous descendîmes à la méjeane, la contre-méjeane, la c
le bourset, le trinquart[30], nomenclature qu'ainsi que c
cordages, il ne retint pas plus que vous la retiendriez, c
nuya autant qu'elle vous ennuierait.

Nous lui répondîmes ensuite sur l'équipement ou app
nement et ameublement d'un vaisseau; nous lui dîmes
était de même dans un vaisseau que dans une grande
avec cette différence que, de plus, il y avait des ateliers,
ges[31].

Ensuite, passant à l'armement, nous lui dîmes: L'
des vaisseaux est et ne peut être que toute petite[32], ju
qu'on aura donné plus de force aux bois, surtout aux bo
lac, ou mieux jusqu'à ce qu'on ait fait un, deux sous
pour y placer une, deux rangées de canons, dont la bou
tirait hors le vaisseau à travers les ouvertures; mais q
tendant on mettait l'artillerie sur le tillac[33], où l'on étai
de la pointer avec des coins[34], pour faire frapper le bou
le corps du vaisseau ennemi. Le vice-amiral nous int
pour nous dire que, puisque c'était l'usage de placer ains
lerie, il fallait s'y tenir, comme pour la place du gouver

Ses questions se portèrent sur les autres parties de n

Nous lui fîmes connaître la boussole, le quart de cer
sa division en pieds, mains et doigts[36]. Il vit comment, av
des tables de longitudes, on s'assurait de la distance au
ridien, et, au moyen de la hauteur du pôle, de la dista
l'équateur[37]. Lorsque nous en fûmes à la rondeur de la
à la théorie des Périsciens, lorsque surtout nous en
la théorie des antipodes, nous usâmes des précautions
respectueuses pour sa haute noblesse, pour son émine
gnité. Il s'en aperçut, et il nous dit: Messires, vous n'av
à craindre avec moi, je suis le premier de ma longue rac
admis les antipodes; mais enfin je les ai admises, malgré
stances de mon père et de mon grand-père, qui me di
Ecoute bien, quand même nous t'accorderions qu'il
monde au dessous de nos pieds, que les hommes y sont a
sur leurs chevaux, que leurs chevaux ont des griffes, co
feraient-ils pour dresser leur pot-au-feu? Réponds. Je rép
que tous les voyageurs qui revenaient du nouveau mond
cordaient à dire qu'on y marchait, qu'on y mangeait la

aussi tranquillement que dans le nôtre, et que ni personne ni rien ne tombait en haut.

L'histoire des découvertes des navigateurs, que la discussion des antipodes avait amenée, était un peu liée à sa généalogie; aussi le trouvâmes-nous, à cet égard, plus instruit. Il y a longtemps, nous dit-il, que les hommes sont inconséquents, qu'ils cherchent de nouvelles contrées, comme s'ils manquaient de terre. Déjà, vers la fin du treizième siècle, des Génois allèrent à la découverte de quelques îles situées au couchant de l'Afrique; on ne les revit plus[38]. Vers le commencement de nos guerres avec les Anglais, Louis l'exhérédé promit de tenter de nouveau cette entreprise[39]; mais d'autres projets le firent renoncer à celui-là. Quelque temps après, des aventuriers espagnols en reprirent l'exécution; ils abordèrent aux îles depuis appelées Canaries, les ravagèrent et les abandonnèrent[40]. Enfin, vers le commencement du siècle, le sire de Béthencourt, auquel j'appartiens par les femmes, voulut aussi aller faire des établissements dans ces îles. Il partit avec le titre de roi des Canaries. Au bout de très peu de temps il revint, et ne rapporta de son expédition que de jolis petits oiseaux[41], ce qui fit dire qu'il avait mis tous ses sujets en cage.

Ces différentes tentatives malheureuses ou infructueuses n'ébranlèrent pas Christophe Colomb[42]. Il s'obstina, il soutint contre toute l'Europe l'existence du monde qu'il a depuis découvert, et j'avouerai que je fus un de ceux qui, en France, traitèrent son opinion de chimérique. Mais les savants géomètres, notamment ceux de l'Espagne, ne s'en moquèrent-ils pas d'abord? et sans un petit frère cordelier, qui en jugea autrement, sans un ami de celui-ci, qui était aussi cordelier, et, de plus, confesseur de la reine Isabelle; sans cette reine, sans le roi Ferdinand, son époux, qui fut déterminé, à force de sollicitations, à hasarder trois caravelles[43], Colomb et ses projets seraient morts, et nous, qui aujourd'hui avons tort, aurions eu raison peut-être pendant plusieurs siècles, peut-être jusqu'à la fin des siècles.

Mais tâchons de bien voir l'utilité ou l'inutilité de cette découverte. Qu'y gagnerons-nous? Il y aura plus d'or, peut-être; mais que m'importe? on ne mange ni on ne boit l'or.

Voici le vrai point à considérer. Ces pays nous donneront-ils de meilleur pain, de meilleur vin, de meilleur gibier? On dit qu'il n'y a ni blé, ni vignes, ni lièvres, ni perdrix. A la vérité il y a beaucoup de terres; mais à qui inféoder ce nouveau monde, même sous la plus modique rente, sous la plus modique redevance? Ni le roi ni la noblesse d'Espagne n'en seront guère plus

riches. Des sauvages de couleur tannée, des oiseaux de couleur verte, des fruits étrangers, quelques onces de poudre d'or: voilà tout ce qu'on pourra jamais en retirer. On finira par abandonner ce pays et par en oublier le chemin.

Un grand nombre de voix se firent parmi nous en même temps entendre pour relever la gloire de Colomb, qui a trouvé une nouvelle terre, un nouveau ciel[44]. Mais le vice-amiral monta sur ses grands chevaux et nous imposa silence. Venons, dit-il ensuite, à Vasco de Gama, qui, après les Phéniciens[45], et après Barthélemy Diaz[46], est allé le premier aux Indes-Orientales en doublant le cap de Bonne-Espérance[47], tracé depuis long-temps, dit-on, sur les cartes de Marc-Paul[48]. On n'a cessé de proclamer les avantages de cette nouvelle route. Oui, vraiment, nous gagnerons beaucoup à manger des épices échauffées, altérées et avariées par une longue navigation, au lieu des épices fraîches qu'on nous porte par l'Isthme de Suez[49]! Ceux qui ont comparé les unes aux autres peuvent en dire leur avis. Plusieurs voix se firent encore entendre pour relever la gloire du navigateur portugais; mais le vice-amiral remonta de nouveau sur ses grands chevaux, et nous imposa de nouveau silence.

Alors nous n'eûmes rien de mieux à faire que de reprendre l'explication sur l'art de faire mouvoir les vaisseaux. Nous lui parlâmes du nouvel art des signaux par les différents mouvements des pavillons[50]. Nous en vînmes aux grandes manœuvres; nous lui rangeâmes théoriquement une flotte en bataille; nous comparâmes les mouvements du front de la flotte, de la corne droite, de la corne gauche[51], avec ceux d'une armée de terre.

Enfin le vice-amiral voulut bien terminer notre examen ou son cours d'instruction en nous faisant des questions sur la police du commerce maritime et sur le droit des gens: nous tâchâmes de les lui enseigner, comme tout le reste, sous la forme de réponses. Relativement à la police du commerce maritime, nous lui fîmes connaître les principales dispositions du Code français, les jugements d'Oléron[52], et du Code suédois, les ordonnances de Wisbury[53]. Relativement au droit des gens maritime, nous lui dîmes que les principales bases en avaient été posées dans le traité entre Charles VIII et Henri VII[54], ainsi que dans la stipulation entre les Anglais et le duc de Bretagne, portant que le pavillon couvre la marchandise, et que la déclaration suffit[55].

Quand il eut satisfait sa curiosité sur tout ce qu'il voulait apprendre, il se leva et nous amena, car je ne veux pas dire que nous l'amenâmes à bord, où nous le reçûmes au son des trompet-

s des vaisseaux[56], où nous lui donnâmes, où il croyait nous donr à dîner, aux dépens du roi.

Nous lui proposâmes ensuite de faire l'inspection des côtes. ous arborâmes pavillon ennemi : aussitôt les hommes des paisses du bord de la mer, que nous avions fait prévenir à l'avance, urent en armes se ranger sur la grève[57]. Nous nous tînmes en nne, et figurâmes des démonstrations hostiles. En un moment s signaux de fumée se prolongent de distance en distance le ng des côtes, à perte de vue. Quand vint la nuit, les signaux de mée se changèrent en signaux de feu[58].

Le lendemain nous allâmes à l'hôtellerie du vice-amiral lui ffrir nos respects. Il nous demanda à quelles places il avait à ommer. Sur notre présentation, il nomma plusieurs commissais contrôleurs des vivres[59], le maître des ports de la sénéchause[60], et plusieurs écrivains[61] ou administrateurs de vaisseau.

Notre grand nef, ou principal vaisseau, n'avait qu'un calice 'étain[62]; il lui fit présent d'un beau calice d'argent; il lui fit ıssi présent d'une flamme de cent cinquante aunes de taffetas, oitié jaune, moitié rouge[63], et, après nous avoir donné un festin agnifique, pendant lequel il parla beaucoup de guerre, il repart, laissant parmi nous la réputation d'un très habile officier de valerie, d'un très bon gentilhomme et d'un excellent homme.

La guerre se ralluma encore; elle se fit sur terre, la mer resta paix[64]. Mon vaisseau pourrissait dans le port; je me mis à ourir le pays.

Un dimanche matin, j'allai entendre la messe dans une abbaye, ù, quelques heures après, j'entendis les vêpres comme amiral. coutez ceci : les moines auxquels je demandai la permission de isiter le monastère, apprenant de moi que j'étais capitaine de avire, me dirent qu'ils avaient le droit d'amirauté dans leurs rres, comme plusieurs autres seigneurs[65], et que je pourrais ien être l'amiral du monastère[66]. Je me laissai conduire à l'abé ; il m'interrogea avec autant de curiosité que nous avait interogés le vice-amiral. Damp abbé, lui dis-je, la première puisınce de mer est la Turquie, ensuite vient l'Italie, ensuite l'Almagne, ensuite l'Angleterre[67], ensuite la France, qui est la ernière[68], qui pourrait être la première, qui le sera dès qu'elle oudra l'être, qui le sera dès qu'elle aura agrandi son commerce aritime en le convoyant avec de bons vaisseaux de guerre[69]; ui le sera dès qu'elle protégera ses pêcheries, ses pêcheurs, ırtout ses pêcheurs de baleines[70], ces hardis navigateurs que nouveau monde a vu plusieurs siècles avant Christophe Comb[71]; qui le sera dès qu'elle aura demandé à chacune de ses

villes, comme celle de Paris[72], un vaisseau plus ou moin
qui le sera, qui ne pourra manquer de l'être, dès qu'
partagé ses forces navales entre la Méditerranée et l'Oc
jourd'hui devenu une mer aussi importante que l'autre[74]

Et, comme actuellement on ne peut parler de guerr
terre, soit de mer, sans parler du siége de Constanti
quand j'expliquai à ces bons moines comment le sultan
passer d'un bassin du port à un autre, sur une langue
transversalement couverte de madriers et de planches g
quatre-vingts galères[75], je leur parlai si clairement, ou
si à leur gré, que je fus à l'instant nommé amiral; mo
ma place étaient d'avance assignés, tant à l'église qu'à
toire, entre le dernier père et le premier frère.

Je fus reconnu en ma qualité. Les pêcheurs des côte
lèrent messire l'amiral, et même les plus pauvres mo
l'amiral. J'avais, comme le grand amiral de France, mo
bris sur tous les vaisseaux naufragés contre mon rivag
toutes les baleines qui pouvaient venir s'y jeter; j'avais
d'épave sur toutes les choses trouvées dans ma mer; j'av
me mon droit de dixième sur toutes les prises[76]; enfin
la teneur des chartes du monastère, je devais si bien êtr
que je m'entourai d'un petit tribunal de pêcheurs, d'u
cour d'amirauté, en petit, en très petit la table de
qui jugea les différends entre les marins[78]. Ma juridicti
dait, sur les côtes, à une lieue de rayon, et, sur la mer,
que pouvait aller la barque du monastère sans renco
vaisseau du roi.

Cependant je tentai plusieurs fois de rentrer dans la m
litaire; plusieurs fois j'écrivis au grand amiral, en lui
que j'étais un ancien marin, que j'avais déjà usé trois v
Messires, un vaisseau dure environ douze ans[79]: je vou
et la vérité était, que je servais depuis trente-six. J'at
ne cesse d'attendre la réponse; et me voilà toujours a
Bénédictins.

Sur le pain, le vin et le sel, notre plus solennel serm
vous assure que les marins, quand nous sommes sur te
souffrons autant que les poissons quand ils sont hors
nous sommes alors, n'en doutez pas, les plus malheureux.
sires, je vous le demande, lorsque la France n'a plus de
où peuvent être les marins?

Histoire XXV. — LE PARASITE.

A côté de messire Taillefer était assis, ou plutôt, pour ne pas mentir, était à moitié assis le sire de Beaupied, dont le pourpoint de velours usé, la plume abattue et l'épée dédorée, annonçaient que depuis bien des années il avait passé par les mains de la mauvaise fortune.

Si l'on dit vrai, il est de Planci, petite ville qu'en venant de Paris on laisse sur la gauche avant d'arriver à Troyes. Son grand-père était chevalier-gend'arme[1]. Sa grand-mère n'était pas Champenoise, et, pour pouvoir se marier hors de son village, elle fut obligée d'emprunter le pichaud d'avoine que, dans ce cas, elle devait, suivant la coutume, donner au curé[2]. Son père était écuyer gend'arme[3]. Sa mère n'avait eu en dot qu'un chapeau de roses[4]. De ses deux oncles, l'un était un pauvre garde-chapelle[5]; l'autre, quoique depuis long-temps nommé chanoine de Pleurs[6], n'était guère plus riche. Dans une aussi pauvre maison, l'enfance du sire de Beaupied avait déjà été fort pénible. On le voyait, avec ses trois autres frères, tous les quatre toujours vêtus de la même couleur, c'est-à-dire d'un vieux manteau de leur père, tous les quatre toujours montés sur le même cheval, c'est-à-dire sur le grand cheval de leur père : c'étaient les quatre fils Aimon, tels et mieux qu'ils sont représentés dans les miniatures du roman de ce nom[7]. Le sire de Beaupied était l'aîné des quatre frères; mais où il n'y avait ni succession paternelle ni succession maternelle il n'y avait aucun droit de primogéniture. On dit aussi qu'il fut archer, peut-être gend'arme; qu'il servit avec honneur jusqu'à ce que la guerre fût déclarée; qu'alors il fut attaqué d'une maladie que les plaisants et les rieurs nommaient mieux que les médecins; que, lorsque sa compagnie fut partie, ne sachant où aller, il revint dans le pays, et que par la même raison il y est encore.

Ce soir il est entré à l'Hôtel-de-Ville, pour parler, et non pour se chauffer, disaient tout bas quelques personnes; pour se chauffer, et non pour parler, disaient plus bas quelques autres. Véritablement il a long-temps hésité à prendre la parole; enfin il s'y est déterminé.

Messires, a-t-il dit, le plus malheureux de tous les états n'est-il pas celui qui est le plus honteux? Je n'ose nommer le nôtre. En

chaire, les prédicateurs nous le reprochent : ils nous appellent donneurs de bons jours, escornifleurs, *lecatores*[8], lécheurs. Dans le monde, l'on nous fuit ou l'on nous montre au doigt; petits et grands nous manifestent de mille manières leur malveillance et leur mépris. Cependant quels sont nos torts? Un homme qui n'a d'autre fortune que son nom a parcouru honorablement la moitié, les trois quarts de sa carrière; jusque là, il a échangé sa subsistance contre ses travaux et son sang. Tout à coup le sort le force d'abandonner son état. Que faire alors? Ce que par force j'ai fait, ce que par force font en France vingt mille autres, qui, ainsi que moi, n'ont que leur vieil habit et leur vieux cheval.

Dans ma première jeunesse, je n'ai eu guère à me plaindre de ma santé, mais dans un âge plus avancé, au moment où la trompette de la guerre venait enfin réjouir le cœur des gend'armes, plusieurs maladies, dont une seule aurait suffi pour abattre l'homme le plus vigoureux, viennent à la fois m'assaillir. J'étais gisant dans mon lit. Je me révoltais contre mon état, je m'irritais, je voulais aller; les forces m'abandonnaient. Inutilement je tendais les bras à mes camarades; ils partirent, en déplorant le sort qui me trahissait et m'humilait de la manière la plus sensible. Je me résignai; je me décidai à me retirer.

J'étais depuis quelques jours en voyage; mon cheval devient malade. Le maréchal me dit que ce n'est rien, que dans peu il remettra ma bête sur ses quatre pieds. Elle m'appartient, lui répondis-je : elle périra. Effectivement, elle périt. J'abandonnai le harnais pour les frais du pansement.

J'arrivai à la cour, où j'espérais obtenir un petit emploi proportionné à la faiblesse de ma santé, que le changement d'air avait cependant un peu rétablie. Mes protecteurs m'amenèrent de Tours à Amboise, à Loches, à Orléans, à Paris, toujours me tenant à leur suite, toujours me promettant, toujours me faisant attendre la place de fauconnier[9], pour laquelle j'écrivis au frère du roi, à la sœur du roi, plusieurs lettres, que je commençai, non par Monseigneur, Madame la duchesse, mais par Monsieur[10], Madame[11], que je terminai par votre très humble et très obéissant serviteur, tout de même que si je les eusse adressées au roi[12]. Rien n'y fit. Du reste, je regrettai moins les bons appointements que le beau droit de voler dans tout le royaume[13]. Déjà il me semblait parcourir nos grandes provinces, l'oiseau sur le poing; je poursuivais les ramiers, les perdrix, jusque sous les fenêtres de ces châteaux où l'on a aujourd'hui de la peine à m'admettre à un des bouts de la table. Mais, tandis que mon imagination enchantée prenait les plaisirs de la chasse au vol, j'étais

i-même, sans m'en apercevoir, sous les serres de la misère. renvoyai mon valet; je diminuai la moitié de ma dépense. utefois, je me trouvai bientôt à la fin de mon argent, et peu de aps après, la cour, étant partie pour la Guienne, me laissa sans oir et sans ressource. Je ne savais où reposer ma tête, je vais pas même de quoi faire un autre repas; je me jetai dans bois.

Je suivais une large allée, lorsque je rencontrai deux jeunes oines qui me demandèrent si je venais dîner avec eux. Je leur pondis que je n'étais pas invité. Vous l'êtes, me dirent-ils en e prenant familièrement sous le bras et en me mettant au mi-eu d'eux. L'autre bout de l'allée touchait au couvent. Nous y rivons, nous entrons au réfectoire, nous nous mettons à table, mon appétit me gagna si bien tout le monde, qu'on me pro-osa la place d'oblat[14]. Qu'aurai-je à faire, dis-je? — Rien au-e chose que manger, boire, dormir et louer Dieu. J'acceptai, le jour même je chantai à la procession, avec mon épée et mes oustaches.

Quelque temps après le prieur revint. Ah! s'écria-t-il en me oyant, quel oblat! c'est un jeune homme. Voyez les belles joues! s belles couleurs! Messire! me dit-il, je vous prie de vider le ouvent et sans délai; ce serait tromper le roi que de vous laisser lus long-temps une place destinée à un homme de guerre vieux, nfirme ou estropié[15]. Je représentai respectueusement au prieur u'à la cour, lorsque je sollicitais un emploi, on me trouvait trop ieux, et qu'on m'objectait sans cesse le dépérissement de ma anté. Il ne voulut rien écouter. Je fus obligé de sortir du mo-astère.

Presqu'au même endroit où j'avais rencontré les deux moines e rencontrai une manière de bourgeois, suivi de son valet, char-é de gibier et de volaille. Je lui demandai le chemin de la ville; l me l'indiqua. Je lui demandai ensuite une hôtellerie où l'on pût ivre à un prix modéré. Vous ne pouvez pas mieux vous adres-er, me répondit-il : je suis hôtelier; je tiens, à Reims, l'hôtellerie le l'Ane rayé, où logea, il y a bien des années, le père de la Pu-elle[16], et vous ne paierez pas plus que lui, car le compte de la lépense qu'il fit subsiste encore[17]. Je le suivis. Dans les pre-niers temps je fus traité avec tant de soins et de bienveillance, ue j'étais presque tenté de croire qu'il y avait aussi des oblats l'hôtellerie; mais insensiblement les procédés de l'hôtelier chan-gèrent, et quoique je lui eusse fait, toutes les fois qu'il m'en de-nandait, des cédules sur parchemin, dans la même forme que elles de Jacques Cœur, qui, il y a cinquante ans, couraient en



demain on ne dressa pas la table. J'allai chercher mon cheval à l'écurie; je le trouvai déjà sellé et bridé; je partis. En quoi, me dis-je, puis-je donc avoir déplu? Jugez si j'examinai bien. Je commençai par la table, où les gens de mon état voient le plus souvent leurs hôtes. Je me dis que le commandeur aimait le pain anisé[32], que je ne l'aimais pas, que cependant j'en avais mangé tout comme si je l'aimais; je me dis qu'il n'aimait pas la clarette[33], que je l'aimais beaucoup, et que cependant, lorsqu'il avait été obligé d'en faire servir, je n'en avais bu qu'à la dérobée, faisant semblant, lorsqu'il m'apercevait, de la trouver mauvaise, et de n'en boire comme lui que par civilité. Je m'interrogeai encore. Les villes des environs lui envoient des présents de toute espèce : quand ai-je manqué de dire soit du bien, soit du mal, de ces diverses villes, suivant qu'il en avait trouvé le vin[34], les fruits[35], les dragées[36], les lapins, les bécasses, les alouettes, les chapons, les pigeons, les faisans[37], bons, ou suivant qu'il ne les avait pas trouvés bons? N'ai-je pas déprimé Reims? me dis-je; n'ai-je pas vanté Troyes, parce qu'il n'avait pas trouvé digne de lui une pièce de drap de fabrique champenoise que lui avait offerte Reims, tandis que d'une pièce de satin rouge[38] que lui avait offerte[39] Troyes il avait fait une robe qui, suivant ses différentes coiffures, lui donne l'air, aujourd'hui d'un archidiacre de la cathédrale[40], demain d'un echevin de la ville[41]? Quand ai-je manqué de louanger ses équipages, ses chevaux, jusqu'à leurs harnais de drap d'or, bordés de clochettes, de campanules d'argent[42]; ses chiens, jusqu'à leurs housses de parade, à leur habillement aussi de drap d'or[43], à leurs colliers armoiriés de l'écusson de leur maître[44]? J'ai admiré son argenterie, jusqu'à ses écuelles à potage, ses écuelles à fruit[45]. Ah! me dis-je encore, j'ai sûrement parlé de la gloire de ses aïeux. Ah! me dis-je aussi, je n'ai sûrement pas oublié la gloire des chevaliers de Rhodes; toutefois je craignais d'avoir oublié qu'ils avaient eu en leur pouvoir l'héritier de l'empire ottoman. A force de m'examiner, je me souvins que je n'avais pas oublié Sélim[46]; enfin je vis que je n'avais rien omis, que je n'avais pas fait de faute contre mon état, et je me tranquillisai. Mais voilà que je rencontre le commandeur en maison tierce : il vint à moi, j'allai à lui. Nous entrâmes en explication, et il s'y agit d'une chose à laquelle je n'avais point pensé. — Messire de Beaupied, est-il vrai que vous ayez dit que la selle que m'a donnée mon cousin l'archevêque de Reims était mal faite? Savez-vous qu'elle lui a été offerte, comme hommage annuel, par les quatre corps de métiers, les selliers, les brodeurs, les vitriers, les chaudronniers, qui sont tous obligés

mettre la main[47].—Monseigneur le chevalier, sauf le respect à votre révérence, c'est par cela même que cette selle est ou t être mal faite : car une selle à laquelle ont travaillé des sels, des brodeurs, des vitriers et des chaudronniers, ne peut mieux faite qu'une chaudière à laquelle auraient travaillé des udronniers, des brodeurs, des vitriers et des selliers. Mais, sque vous trouvez belle et bonne la selle que vous a donnée nseigneur votre cousin, il faut nécessairement qu'elle le soit, nécessairement aussi qu'elle n'ait été faite que par des selliers, n qu'elle ait été offerte par quatre corps de métiers. Ce que dit à cet égard, et qu'on a mal entendu ou mal répété, ne peut uivaloir qu'à cela. Le commandeur, satisfait de mes explicans, me tendit la main, me ramena sur-le-champ à sa commanrie, et m'y retint pendant plusieurs mois, ce qui dérangea pour s long-temps l'ordre de mes tournées.

Dans les grands châteaux, dans les grandes fêtes qu'on y nne, nous sommes perdus au milieu de la foule ; mais si alors us n'avons pas des désagréments de ce genre, nous en avons in autre.

Vous avez entendu parler du magnifique banquet de Reims. je disais comme vous, Messires, que j'y fus amené bon gré mal é, je vous ferais rire. La vérité est d'ailleurs que j'y fus amené fort bon gré et que j'en fus bien aise. Il n'est pas possible de en imaginer de plus noble, de plus élégant, de plus riche !

Dès que le premier plat, composé de vingt mets[48], fut desrvi, on fit jouer les Mystères des entremets[49] devant les conves, dont plusieurs continuaient à manger, ou du moins avaient issé la serviette sur l'épaule[50].

D'abord parut un homme ayant dans l'œil une grosse poutre une excessive longueur ; il montrait une paille dans l'œil de son mpagnon. Après ce mystère[51], on vit celui des vierges folles des vierges sages, les unes portant leur lampe éteinte, les aues leur lampe allumée. Ensuite entra le père de famille, seant le grain qui représentait la parole du prédicateur ; une par: tombait dans la bonne terre, une autre dans la mauvaise ; et ors l'acteur avait la malice de répandre le grain sur les gens de otre état, à la grande risée générale. Le mystère de la pie, à laelle tirèrent les divers états[52], entre autres le nôtre, qui fut le us maladroit, et toujours à la grande risée générale, m'humia encore beaucoup. Heureusement entra un tigre dont l'homme ii était dedans fit si naturellement mouvoir les yeux, les dents[53], ie tout le monde fut effrayé et cessa de rire.

On servit le second plat. Bientôt les représentations d'un cou-

vent de nonnes et d'un antique donjon, placées aux deux extré-
mités de la table, et qui semblaient être seulement destinées à la décoration, tout à coup s'illuminent ; la cloche, presqu'en même temps, se fait entendre au monastère, les nonnes chantent un joli motet. Au côté opposé, un bouc sonnant de la trompette attire l'attention ; il se montre sur la plate-forme du donjon, où une chèvre et un loup, tenant des flûtes à leurs pattes, exécutent une danse. La cloche se fait encore entendre au monastère, et de nouveau on tire l'attention vers ce côté. Pendant que les nonnes sont à chanter, voilà que le coq de leur clocher s'envole : les chants des nonnes se changent en gémissements ; les lumières des monastères s'éteignent. Alors, aux quatre grandes fenêtres du donjon, dont les fossés s'emplissent d'eau de senteur[54] qui tombe des toits, paraissent quatre ânes, ayant chacun un papier de musique[55]; ils exécutent une pièce de chant à quatre parties qui termine cet entremets par des applaudissements prolongés.

Cependant mille serviteurs s'empressent autour de la table, où ils étendent un drap glacé d'argent[56], qui tout aussitôt est couvert de plats de vermeil ou d'or, au milieu desquels on aperçoit, dans une jatte de cristal, un beau faisan orné de franges et de rubans[57]: c'était le service du rôt, apporté, au son des instruments de musique, sur un chariot étoffé de brocard[58].

Les vœux commencent. Plusieurs convives vouent au faisan[59] d'être à jamais fidèles à leur dame ; d'autres de rompre tel nombre de lances en l'honneur de leur maîtresse ; ceux-ci de passer en Afrique pour combattre les Sarrasins ; ceux-là d'aller en Palestine renverser l'empire du croissant et relever les murs de Jérusalem[60]. Pour moi, je vouai tout bas au faisan de changer d'état, quand il s'en présenterait un autre, car je ne pouvais en trouver de pire.

Ce jour-là, du moins, je ne devais pas être mal ; je le fus. J'avais un habit tout battant neuf que j'avais acheté à fort bas marché d'un frippier qui craignait que la police le surprît à tenir des habits neufs[61] ; mais on voyait qu'il n'était pas fait pour moi, et, si on le disait tout bas, on ne le disait pas assez bas pour que je ne pusse bien l'entendre.

Ce n'est pas tout. Ordinairement à la fin de la journée, quand les acteurs des intermèdes se sont déshabillés, les gens comme nous sont dans l'usage d'aller leur faire, de même qu'aux artistes, leurs compliments, leurs félicitations. Je n'y manquai pas. Je commençai d'abord par l'habile artificier, qui avait excellé dans la nouvelle invention des fusées[62] et des serpenteaux[63]. Je parlai ensuite fort gracieusement, comme de raison, au tigre. En-

je me souvins que les quatre ânes, qui étaient quatre bas-
tilles de la paroisse, avaient fait merveille, je le leur dis.
dis autant à bien d'autres; mais je crus pouvoir omettre la
e et le loup. Ah! il faut n'omettre personne, c'est le plus
La chèvre et le loup, piqués de n'avoir point eu part à mes
ges, bêlèrent, hurlèrent, ameutèrent contre moi la vale-
, et surtout les petits pages qui donnent à boire[64]. Il m'ar-
que je fus mal servi, que souvent je manquai de pain, que
obligé plusieurs fois de manger mon tranchoir[65], et qu'au
u d'une abondance de toutes sortes de mets et de vins je
ais de faim et de soif. Vous savez que dans ces brillantes
on donne des fourchettes[66]; je n'en eus pas. Vous savez
qu'on met des fleurs à côté du couvert de chacun des con-
[67]; on avait dédaigné d'en mettre à côté du mien; et, quand
fûmes sur le point de nous lever, on dédaigna encore de me
r une chaufferette remplie d'essences[68], en sorte que je fus
é de partager la fumée de mon plus proche voisin.

ous nos malheurs sont-ils là? Non certes; chaque jour ajoute
souffrances et les varie d'une manière de plus en plus
le.

quittant le harnais, j'avais renoncé aux joûtes; mais dans
état on ne peut se rien promettre, on ne peut avoir de vo-
. Le maître d'un château où je me trouvais, il n'y a pas
ong-temps, fit élever en grosse charpente[69] des lices et pu-
un tournoi. Personne ici n'ignore que celui qui donne le
oi append, à l'entrée des lices, son écusson, auquel tou-
les gentilshommes qui veulent joûter[70]. Le maître du châ-
avec lequel j'avais été me promener en nombreuse compa-
prend tout à coup le chemin des lices, et invite tous ceux
'accompagnaient à toucher son écusson. Jamais je ne pus
défendre; vraiment c'était abuser de ma position. Au jour
il fallut se présenter, car le hérault d'armes, qui se tient
s de l'écusson, nous avait tous enregistrés[71]. J'aurais vo-
rs combattu un à un, avec l'épée rabattue ou l'épée à
oyer[72], comme les premiers tenants et les premiers assail-
[73]; mais je fus jeté dans les quadrilles[74], où les jeunes gens,
s sur de jeunes chevaux, ne cessaient de faire entendre le
tournoi : Louange à Dieu! joie au paradis[75]! C'était une
ır, une animosité, un tourbillon, que les dames, du haut de
loges[76], animaient encore par les applaudissements. Je fus
, froissé, et, ce qui est pis, mon cheval y fut plus haras-
s'il eût fait cent lieues, et mon habit plus usé que si je
porté un an de plus. Enfin, quand le combat eut cessé, et

que, suivant l'usage, nous nous fûmes placés, le visage [illegible] vert, au milieu du camp[77], les dames donnèrent à un [illegible] gentils, des plus jeunes, qui était d'ailleurs tout couvert [illegible] bans, de jarretières et de faveurs[78] du beau sexe, le p[illegible] tait une bague de diamants d'une assez grande valeur, [illegible] d'elles tenait, en signe de modestie, avec la main couve[illegible] linge. Quant à moi, je n'y prétendais pas; je m'étais au [illegible] rendu, par politesse, le plus maladroit qu'il m'avait été p[illegible] Toutefois, par honneur, je fus obligé de rompre quelq[illegible] ces[79], c'est-à-dire de me faire quelques ennemis, de m[illegible] quelques portes. Le lendemain nous allâmes, comme [illegible] tume, attacher nos écus au haut du mur extérieur de l'égli[illegible] sine[80]; et ce fut pour moi un petit dédommagement de [illegible] dans cette longue rangée d'écus armoriés[81] le mien figurait [illegible] que mon équipage.

Je n'aime pas la fin d'une fête: souvent celui qui la d[illegible] trouve fatigué par le fracas ou la dépense; souvent au[illegible] nouvelle fête est projetée, et l'enfant qui présente le bo[illegible] celui qui doit en faire les frais[82] vient à nous, soit par [illegible] soit par malice. Imaginez notre confusion! Aussi ne m'y [illegible] pas laissé prendre deux fois. Dans ces occasions je pars [illegible] premiers, laissant au château les estropiés, les blessés [illegible] qui feignent de l'être.

Messires, sommes-nous malheureux? y en a-t-il d'aus[illegible] heureux? Oui, il y en a, j'en conviendrai: ce sont les [illegible] geois de notre état qu'on nomme les conteurs de races. Vo[illegible] vez qu'ordinairement ils s'appuient sur un bâton à cro[illegible] qu'ils portent, non comme nous une épée, mais un chape[illegible] du à la ceinture[83].

Dernièrement j'en rencontrai un à la table d'une riche [illegible] qui avait cessé d'être roturière, qui cependant n'était pas [illegible] noble, qui s'anoblissait, qui par conséquent admettait les [illegible] geois aussi bien que les gentilshommes. Ce conteur de r[illegible] moi, poussés de place en place, chacun de notre côté, [illegible] tions joints au bas bout. Après dîner, il sortit en même [illegible] que moi, et prit le même chemin. Messire, me dit-il, [illegible] touchant légèrement le bras pour fixer mon attention, v[illegible] me donner un conseil, et, afin de me le donner bon, veuil[illegible] tentivement m'écouter.

Je ne suis pas noble, continua-t-il, et cependant je [illegible] pas de taille. En ce cas, lui dis-je en riant, vous êtes m[illegible] de Saint-Mexent[84], ou vous n'avez rien. Vous avez dev[illegible] deux coups, me répondit-il en riant aussi; toutefois, il a[illegible]

je possédais à Dijon une maison fort belle. Je plantai
iarante-huit ceps de treille; la ville exigea quatre livres
annuelle, à raison de vingt deniers par cep[85]. Je fus ir-
endis ma maison, j'achetai un verger. Le printemps
messier me dit, sur un ton fort haut, que j'eusse à é-
; je lui répondis, sur un ton encore plus haut, qu'il me
e garder mes chenilles. Que m'en arriva-t-il? C'est que,
de l'échenillage passé, on me mit à l'amende[86]. Je fus
au irrité; je vendis mon verger, j'achetai une vigne. J'é-
ur à la lier, quand le messier vint me dire : Le temps de
gne n'est pas venu, attendez; je ne voulus pas atten-
ne mit encore à l'amende[87]. Je fus irrité plus que ja-
vendis ma vigne : c'était l'année des Bourguignons ou
int vin[88], vous devez vous en souvenir. Je plaçai mon
ır contrat; mais, n'étant pas payé des intérêts, je voulus
capital; on ne voulut pas me le rendre. Je plaidai, je
mné sur un et cœtera de notaire[89]; je fus ruiné, entiè-
ıiné. Je pris alors un bâton blanc, en signe de cession
[90], et j'entrai dans notre état.
nmencement je réussis. Feu mon vieux parrain m'avait
ien des choses sur les généalogies des bourgeois qui
ıi n'osent avoir des parchemins, et d'abord je pus à
fire aux invitations; mais bientôt, comme je disais tou-
même chose, ou plutôt comme sans doute je ne disais
urs la même chose, on s'ennuya de moi et je ne trouvai
lîner, un déjeuner. Je passai dans un autre pays, en-
s un autre, et ensuite d'un autre dans un autre. J'y fis
ınce avec les confréries. Ce n'étaient pas malheureuse-
ec celles qui ont vaisselle d'étain, assortiment de bro-
ıtterie de cuisine[91], et cent buffarts de vin[92] en cave;
de pauvres confréries, et leurs fêtes de pauvres fêtes.
je vivais de pain bénit. Que je souffris! J'avais l'oreille
qu'on fait sur la porte des églises pour l'annonce des
l'on devait festiner, boire, danser; mais souvent le
é destiné à la fête était désert, il pleuvait. Que je souf-
re! Il y avait un usage fort singulier dans un pays où
'allai. Les descendants de braves gens, morts brave-
faim à la principale tour du château d'Evreux plutôt que
dre aux ennemis, étaient exempts d'impôt, à la condition
ısembler chaque année et de faire ensemble un bon dî-
allai m'asseoir à cette grande table; les descendants m'ac-
nt, me firent aussi bien manger et boire que si mon
ère fût mort d'inanition avec les leurs. C'étaient des

Français. Oh ! les Anglais ne sont pas aussi polis. Lo
na, à Amiens, une fête à toute l'armée anglaise[94], p
se rembarquât sans autre délai, sans autrement re
rière elle. Les tables tenaient d'un bout de la ville à l'
lai m'y placer; mais les Anglais, ayant reconnu à l'ac
tais Français, me firent lever. Je vous avouerai cep
j'allai me placer plus loin; je ne dis rien, je mang
bus coup sur coup, sans compter; je passai pour An

Vous le savez par expérience, il n'y a guère d'é
coure autant que dans le nôtre; je fis presque da
temps deux rencontres. La première fut d'un des
mesureurs de grains de la ville de Rouen[95]; il alla
nage à Saint-Michel-en-l'Air[96]. Il me proposa de l'ac
Il devait avoir long-temps mesuré et mal mesuré,
riche, tant il me fit bonne chère. La seconde fut d'un
loi ou lépreux de race[97], que j'aidai pendant quelque
à se divertir avec l'argent du tronc de Saint-Ladre, qu
dit-il, emporté de crainte que le maire, suivant sa
mît la main[98]. Mais, continua le conteur de races, to
même l'argent d'un tronc de ladres. Depuis, je n'
souffrir. Je veux donc aujourd'hui changer de positio
ger d'état: je veux m'y faire noble. En l'entendant p
je m'arrêtai, je le regardai. Mais, continua-t-il sans
certer, j'ai pour cela quelques facilités. D'abord je m'
val : il n'y a pas loin, vous en conviendrez, à l'illus
Laval[99]. Ma mère était de Beauvais; elle marchait,
tres femmes, à la procession de sainte Agadresme,
hommes; et, suivant les privilèges des courageuses
cette ville, elle put aussi mettre, le jour de ses noces,
de parures[100], jusqu'à se ruiner: c'est une petite illus
grand'mère eut, comme bien d'autres belles femmes,
pé dans un transport de jalousie de son époux[101]: c'
une autre petite illustration. Le père de mon grand
bourgeois de Bourges, c'est-à-dire baron[102]. Mon g
était, à Lyon, en même temps chevalier de l'arc[103] e
Pierre-Encise[104], où il a toute sa vie vécu en garn
père, qui était de Loches, pouvait, par les privilèg
ville, être ou clerc ou chevalier[105]. Un de mes oncle
geois dans le Bourbonnais: or, dans ses diplômes,
Bourbon traite toujours de chevaliers tous ses bourg
riche marchand, chevalier de la marchandise[107], qui
mais invité, qui nie d'être mon parent, n'en est pas
cousin issu de germains; et moi j'ai pu, en revenant d

faire recevoir chevalier de Melun[108], de même que dans
esse il n'a tenu qu'à moi d'être chevalier parleur, cheva-
uard[109]. Maître Leval, lui répondis-je, tout cela, beau-
as que tout cela, ne fait pas titre de noblesse; mais com-
s avez la principale qualité de notre état, un front admi-
je vous accorde que vous puissiez vous faire passer pour
mme, vous courez souvent risque de vous démentir: car
que vous ne connaissez même pas tous les ordres de cheva-
urgeoise; je l'infère de ce que vous n'auriez pas manqué
ter à quelque autre parent celui des chevaliers arbalétriers
ims[110], surtout celui des chevaliers de la table ronde[111].
nfondriez sûrement ces ordres avec les ordres nobles que
nnaissez moins complétement, sans doute. Je n'entends
arler de celui de Saint-Michel, de celui de Rhodes, même
de l'Etoile, même de celui de Saint-Lazare; j'entends
le celui de Saint-Antoine, du Mont-Carmel, du Lion, du
, du Port-Epic, de l'Ecu-Vert, du Chardon, de l'Her-
du Fer-d'Or, du Fer-d'Argent[112], et de grand nombre
. Eh! qu'est-ce, en comparaison de la vaste science du
Eh! la vaste science du blason, qu'est-elle, en compa-
de l'immense science féodale qui embrasse les temps et
x? Il vous faudra également bien connaître l'une et l'au-
n'est pas tout: il vous faudra encore connaître la guerre,
es. A la moindre erreur on se doutera que vous êtes un
ur. Dans les salles des châteaux, il y a toujours de lon-
ées; on vous fera escrimer avec celles qui sont rabat-
, quelquefois même avec celles qui ne le sont pas, qui
, qui percent. A ces mots, le conteur de races changea
nent de contenance, et, à quelque distance, il me dit:
, vous allez, je pense, gîter à ce haut château; moi je
ut près d'ici, demander le couvert à un grand moulin dont
te faire marier la fille aînée, ce qui me vaudra huit bons
noces et de fêtes. Si je ne réussis pas, je vais cette se-
dans une ville voisine qui s'était révoltée contre son
crier, en robe noire: Miséricorde! miséricorde[114]! par-
je sais bien que tous les crieurs dîneront à la mairie[115];
maine prochaine je vais crier: Noël! Noël! à la pre-
ntrée d'un évêque dans sa ville épiscopale, où tous les
qu'alors il a le droit de rappeler, l'attendent sur la porte[116].
sûr que ces mauvais drôles dînent bien, et que mon écot
facilement sur le leur. Il y aura d'ailleurs des réjouis-
On dressera, pour les gens de bon appétit, de longues

tables. Des fontaines d'hippocras, de lait, de vin
Messire, je vous donne le bon vêpre.

Voilà quelle est notre vie dans les deux classes d
Quand viennent soixante-dix, quatre-vingts ans, i
point permis d'être vieux : il nous conviendrait bien
ser chez les autres ! Nous sommes obligés de cach
mités sous les apparences de la santé et de la joie
tombons. Alors des étrangers, lassés de nous, en
lit, et, par le mécontentement ou la satisfaction
sur leur visage, nous pouvons juger si notre term
moins prochain. Nous mourons ; on nous entern
oublie.

Qui de vous, Messires, voudrait sans cesse ma
autres, finir ses jours dans la maison des autres ?
vivre et mourir comme nous? Ah ! Messires, vous
lence. Nous sommes les plus malheureux.

Histoire XXVI. — LE CONSEILLER D

Un grand, un très grand personnage, que le
a amené ce soir pour le divertir à la discussion qui,
ques jours, a lieu aux veillées de l'Hôtel-de-Vi
prendre part. Aussitôt, dans les divers rangs de l'
le monde s'étant respectueusement tu, il a parlé
Messires, ceux-là qui souffrent lorsque la France
ne se réjouissent pas même lorsque la France se réj
dans une continuelle sollicitude sur ses destinées,
dent aux âges présents, aux âges futurs, ne peuve
reux. Tels sont les hommes que la naissance, ou le
choix du prince, appelle au conseil d'état[1] ; je suis de

Ma famille me destinait à être clerc ; le sort m'a
la magistrature, ensuite au maniement des affaire
Toujours plus élevé, toujours plus honoré, j'ai toujo
malheureux.

Jamais je n'ai eu le temps de goûter les douceurs
encore moins celles de l'amour. Durant mes jeunes
hanne, Yolande, Mahault, me guettaient inutilem
doux et brillants yeux voulaient m'enlacer, me faire

urais toujours libre. C'eût été bien convenable à moi, oncle le chancelier de l'ordre de Saint-Lazare, par de s vues avait retiré de la cléricature pour me faire passer haute administration, de complimenter les dames sur lerettes à papillottes, sur leurs gorgerettes brodées ou u de leurs templettes[2] pendantes aux deux côtés de leur ve. Déjà, dans ces temps, je lisais la Politique d'Aris- Lois de Fortescue[3], les Lunettes des princes[4] : ces lec- saient une partie essentielle de la grave et savante édu- ue je recevais de mon oncle.

our qu'il me rencontra sur la porte de ma chambre, où je , il passa le bras sous le mien et me fit prendre le che- son jardin, clos de hauts murs, ainsi que devait l'être le 'un homme d'état. Nous nous assîmes auprès d'un pom- ont les branches chargées de fruits, qui ombrageaient ou aient son front, offraient l'emblème de la maturité de son le sa raison. Beau neveu, me dit-il, le roi, c'était Louis peut-être pas été un bon fils, un bon frère, n'est peut- un bon père, un bon roi; mais il n'est pas un mauvais e. Il compare volontiers le roi et le royaume à l'âme et au Cette comparaison est à quelques égards juste : un royau- s roi est un corps sans âme, un roi sans royaume est une as corps. J'aime cependant mieux comparer le roi à un eur, et son royaume, surtout quand c'est le royaume de , à une riche et belle terre que Dieu l'a chargé de cultiver, liser, de faire fleurir.

s genres de culture conviennent en même temps à la : la vigne, qui représente le clergé, en ce que le vin qu'elle semblable à la religion, soutient l'homme dans ses tra- fortifie et réjouit son cœur; la forêt, qui représente la no- en ce que, bien qu'elle ne produise pas, elle protège la ontre les orages, la pare de ses verdoyants rameaux; le i représente le peuple, en ce qu'il vient nombreux, dru, humble, à peu près égal, et qui le représente encore en durant les plus longs jours il porte ces épis dorés, pe- pleins d'une farine blanche, fine et nutritive.

s les siècles anciens, l'agriculteur de la terre de France ne t ou était obligé de ne cultiver guère que la vigne : voyez n serment que le roi prononce encore à son sacre[6] !

siècles suivants vinrent les troubles, les guerres. La forêt , et, en l'absence de l'agriculteur, elle envahit tout. Je es temps qui précédèrent l'avénement de Hugues Capet[7]. n l'agriculteur introduisit, pour ainsi dire clandestine-

ment, la culture du blé, qui auparavant n'était guère l'herbe foulée aux pieds. Cet agriculteur fut Louis V Gros. Il donna, sinon la première, du moins la plus forte aux communes[8].

De nos jours Louis XI, comme un propriétaire abso tant contre la forêt, qui tenait, suivant lui, trop de plac sistait, le menaçait, a pris la hache, a frappé, ébranlé, a fait trembler jusqu'aux plus petits arbres, et de ses m ainsi dire sanglantes, a semé le blé dans les clairières[9].

Beau neveu, reste à savoir si cette longue et épo coupe est d'un bon agriculteur, si les vraies proportions cultures ne sont pas interverties, si celle de la forêt n' trop restreinte, si celle du blé n'a pas été trop étendue. direz votre opinion; mais auparavant vous y penserez.

O malheureux que j'ai toujours été! A l'âge de v vingt-huit ans, tandis que les autres s'occupaient tantô affaires, tantôt de celles de leur voisin, et tantôt plus ment de celles de leur voisine, tandis que les autres ch dansaient, me voilà seul, isolé, à me creuser la tête d tions rationnelles où doivent être la vigne, la forêt, le b

A force de réfléchir, d'examiner, j'arrêtai dans mon les respectables ceps de la vigne portaient entre leurs meaux pourprés bien des rameaux gourmands qui épu fructueusement la terre; que du clergé il ne fallait lai peu près, que l'ordinaire[10]. Diable! me dis-je, mais que parle Jérôme[11]! Je fus d'abord effrayé; toutefois, surai bientôt, et me fis ce raisonnement: Quand Jé trois et deux font quatre, il a tort, et personne ne doi me Jérôme; mais quand il dit: trois et deux font cin son, et tout le monde doit dire comme Jérôme.

Je n'examinai pas long-temps si la forêt était trop parce que je pensai que dans la suite le blé, avec s canon, sa géométrie, son imprimerie, son grec, fin défricher, par l'extirper, de manière à ne laisser su quelques noms de Noir-Bois, Vieux-Bois, Belle-B Chenaie, Du Chêne, Grand-Chêne.

Par la même raison je n'examinai guère non plus si encore la même proportion d'étendue qui naturelleme partenait, parce que dans ma pensée il devait à la l très longue, si vous voulez, tout envahir.

Je me résumai: vigne à protéger et à émonder, fo ger et à conserver, blé à protéger et à contenir. J'alla oncle.

lui exposai clairement, mais un peu crûment, mon opinion. ine m'eut-il entendu que, sans me rien répondre, sans me dire, il me prend par la main et m'emmène hors de son ca- t. Je me disposai à m'excuser par une glose qui aurait été le raire de mon texte; il m'impose silence, et, fermant à clé son net, il continue à m'emmener avec lui. Nous sortîmes, nous nes chez un des plus hauts dignitaires. Monseigneur, lui dit oncle, voilà ce petit bonhomme qui, à vingt et quelques an- , s'avise d'avoir les mêmes idées que vous. Beau neveu, inua-t-il en s'adressant à moi, redites mot pour mot ce que s venez de me dire. Je n'y manquai. Le haut dignitaire se tout émerveillé, et dit à l'oreille de mon oncle, à voix basse, s cependant assez haute pour que je l'entendisse : Bientôt au lement, aux Enquêtes, ensuite aux Requêtes de l'hôtel, en- e au Conseil[12]. Il nous congédia en embrassant mon oncle et ne frappant sur l'épaule.

'est le chemin que m'a ouvert le bras tout puissant de cet stre ami. Mon fils, me dit-il en me remettant ma commission conseiller au conseil du roi, donnez-moi votre attention. Il pour vous indispensable de bien connaître l'origine et l'orga- tion du corps dont vous faites maintenant partie.

.e conseil du roi, ou conseil d'état, a pris successivement le i de conseil secret, de conseil étroit, de grand conseil, de seil privé[13].

I était autrefois composé des plus hauts prélats, des plus ts barons[14], des princes, même des princes non feudataires; stoire fait mention des temps où le comte de Savoie y a pris ice[15].

Philippe le Long voulut que le conseil tînt un registre de ses bérations[16].

.es lumières commençaient alors à percer. Quand elles eurent sé encore davantage, la connaissance des lois devint de plus plus nécessaire, et il fallut appeler ceux qui l'avaient. Le lement, tantôt en corps, tantôt en partie, fut souvent adjoint conseil[17]. La chambre des comptes y fut aussi quelquefois ointe[18].

Vous trouvez déjà beaucoup de confusion dans cette agréga- i de divers corps. La confusion devint encore plus grande squ'à la guerre du Bien Public, en 1465, Paris força le roi ire entrer dans son conseil ordinaire dix-huit autres conseil- s, six bourgeois de la ville, six régents de l'Université, six iseillers au parlement[19].

Aujourd'hui le conseil se trouve raisonnablement composé des

gens de tous les états, du moins de tous les hauts éta
raisonnablement divisé en trois sections, celle des af
tiques, celle des finances, celle de la justice[21]. Diffe
sont assignés à ces différentes sections[22]. En l'absen
les princes du sang président suivant leur rang[23].

Mon fils, ajouta-t-il, j'avais eu d'abord intenti
faire entrer au conseil en qualité de maître de requête
porteur[24]; depuis, j'ai espéré que je parviendrais à v
entrer comme conseiller, et j'y suis parvenu. Vous a
délibérative; mais souvenez-vous que, lorsque nous vo
recevoir de nouvelles opinions, il faut habilement le
d'opinions reçues. Ainsi agit ce grand semeur de nou
nions qui a tant de science, tant d'expérience, le tem

J'avais un peu plus de quarante ans lorsque j'entrai a
Nous étions au château d'Amboise. Je me rappelle
la première séance et ce qui la précéda. Je traversa
la suite des autres conseillers. Les anciens veneurs se
dire à voix haute, en nous regardant de travers : Que
de vol et de courre! N'aurait-on pu renvoyer le conse
fois il n'en était pas ainsi; aujourd'hui on n'a souve
sens commun. J'entendais, les autres conseillers en
aussi bien que moi; nous fîmes tous semblant de ne p
dre. Vous voyez comme les épines étaient déjà semé
sur le seuil de la porte. Nous entrâmes dans une long
et haute salle, pour ainsi dire taillée aux grandes affa
devait y traiter. Le roi vient, s'assied, nous nous ass
nos escabelles[25], et la séance commence. Plusieurs aff
expédiées. Il s'en présente une où quelques conseille
sent de supprimer cette ancienne formule : La présen
nance sera exécutée *dans nostre royaume et Dau*
quelques autres s'y opposent. La proposition est mise
Quand ce fut mon tour d'opiner, je dis qu'une pareille
n'était point politique, qu'elle rendait cette province
au royaume, qu'il fallait enfin effacer cette vieille dé
de France royale et de France impériale[27]. Messire,
d'une voix haute et dure un conseiller ennemi de mo
le voit bien, vous êtes Dauphinois! Je sentis mon sa
mer. Oui, lui répondis-je, rien n'est plus vrai; ici je su
ancien sujet du roi, car, avant d'être roi, le roi a été Da

Plusieurs autres séances ne m'ont été guère moins p

Vous saurez que le secrétaire lit successivement le tra
le conseil doit s'occuper ou l'état des affaires à expédier

Nous nous trouvions un jour dans des circonstances

ommença par les affaires des rubriques marginales du
, qui portaient : Assemblée de trois états à convoquer.
ns étaient de l'avis de la convocation ; ils disaient que le
ivait de l'argent ou n'en avait pas, suivant que c'était
ix des trois états ou la voix du gouvernement qui lui en
ait.—Les autres s'y opposaient ; ils disaient que les états
és suspendaient l'autorité royale, témoin les derniers
Tours, où les députés, commençant doucement leurs ha-
par Jésus Maria, mais bientôt invoquant l'autorité des
, de la Bible, des Pères, des auteurs latins, grecs, de
d'Aristote[30], voulaient que leur convocation se fît de
us les deux ans, et que sans leur consentement il ne
oir de levée de subsides[31]. Souvenez-vous d'ailleurs,
nt les conseillers opposés à la convocation, que ce qui
nd les plus malheureux, que ce qui nous est le plus diffi-
st de satisfaire les trois états sur leurs *semble bon*, *sem-*
onnable, *semble convenable*, de leurs cahiers[32].—Les
ers qui, au, contraire désiraient la convocation des trois
nsistaient et proposaient d'en agir, à leur égard, comme
es trois états de certaines provinces, de pensionner les
nts, les chefs[33], ou mieux, comme envers les trois états
nandie, où l'assemblée, la convention, est tous les jours
posée, où tous les jours on la fait manger et boire[34].
e rangeai à l'avis le plus avantageux. Aussitôt tous les
posés, je veux dire tous les conseillers qui avaient un
posé, m'en voulurent et me suspectèrent, ou de ne pas
n esprit droit, ou de ne pas avoir des intentions droites.
fut de même un autre jour qu'une partie du conseil était
e soutenir le grand conseil, dont le procureur général ve-
tre mandé par le parlement[35]. Le grand conseil, di-
s, a été institué sous le prétexte plausible de juger les
relatifs aux bénéfices de nomination royale ; mais avec son
cour souveraine, avec son droit d'évocation, avec ses
els conflits de juridiction[36], il lasse ou il lassera, il re-
, il refrénera le parlement, aujourd'hui hérissé de gens de
gens de plume.

ce que leur répondaient ceux qui étaient pour le parle-
ntre le grand conseil : Le parlement, à la vérité, gêne
fois l'action du gouvernement. Il a le droit d'enregistrer
et celui de faire des remontrances, quand il ne les juge
ntageuses ; mais il obtempère et enregistre, sinon au pre-
dre, du moins à l'ordre réitéré du roi, *ex iterativo regis*
to[37]. Il s'immisce bien quelquefois, c'est encore la vé-

rité, dans les affaires d'état; mais pourquoi aussi le consulter[38]? Il faut, continuaient-ils, ne pas aigrir gner le parlement, dont les pairs, les princes du sa quelquefois même le conseil du roi, font partie[39]. L est le pot de fer. Le grand conseil, composé de ge est le pot de terre; si l'on veut, le pot de terre verni

Je vous le demande, Messires, comment faites Troyes, comment faire pour être de l'avis de tout le que les avis sont partagés? Je me rangeai encore à l' sembla le meilleur. Cette fois il m'en arriva pis, car de la minorité, et je m'attirai la malveillance du nombre.

A beaucoup d'autres séances il en fut de même adopter ou rejeter indistinctement toutes les opinions que j'ai entendu mettre en avant au conseil?

La forme du gouvernement doit être caractérisée p de sa force. Jusqu'au siècle actuel, l'armée a été c ban et arrière-ban des vassaux et arrière-vassaux; jus actuel, la monarchie a été féodale. Au siècle actuel, composée de troupes permanentes; au siècle actuel, la est militaire, ou, si l'on ne veut pas l'appeler milita obligé de l'appeler absolue; et elle le sera toujours, permanence des troupes, on aura la permanence des s avec la permanence des subsides, on aura la perm troupes.

Aujourd'hui le roi est devenu tout-puissant; il dis veut, même du droit commun[40].

Aujourd'hui, sans trop s'embarrasser si le clergé la noblesse se rejouit, c'est au tiers-état à se réjouir.

On a vu, on ne voit pas et on ne verra plus dix m liers ou écuyers, la main sur la garde de l'épée, tous p rer, de s'égorger pour la querelle des princes[41]. On verra plus les princes faire, par le ministère des officie plusieurs traités d'alliance avec les nations étrangère par le ministère des officiers publics, des traités de li sociation avec la reine[43]. — Si les parlements sont t les, on rebrisera encore l'étendue de leurs ressorts[44], descendre la souveraineté de la justice aux bailliages trois états regimbent, on ne convoquera que des ass notables[45].

Mais voici qui, pour notre malheur, me semble et vous semblera incontestable. La nouvelle forme de vernement va en amener encore une plus nouvelle.

ıos fils, verront disparaître ces antiques ministè-
ɔle, de l'amiral, du grand aumônier, du chance-
ıux des aides[48]. Au lieu de cent bras qui se croi-
ıblissent, le roi aura quatre ou cinq bras forts qui
ɜux, qui le serviront d'ailleurs plus discrètement,
sire: car vous lisez dans les comptes une infinité
le roy nostre seigneur veult qu'il ne soit fait
ıels seront ces quatre ou cinq bras? Les chambel-
:rois pas. Les écuyers? Je ne le crois pas non
lutôt que ce seront les clercs-notaires-secrétaires
lercs, les notaires, sont très souvent les plus in-
ırs les plus fins. Les secrétaires sont toujours les
ous les voyez, dès que le roi veut leur dicter
se mettre aussitôt devant lui un genou en terre,
ır plume sur l'autre[49]. Au moment où je parle, il
qui ont le plus grand crédit[50]. Les clercs-notai-
déposeront le nom de clerc pour ne pas être
: les gens d'église, le nom de notaire pour ne pas
avec les gens de robe; ils conserveront bien sû-
de secrétaires, de gardiens du secret de l'état. Il y
ıire de la guerre, un secrétaire de la marine, un
affaires ecclésiastiques, un secrétaire de la jus-
ıire des finances[51]. Sous le plus grand nombre de
:rétaires du roi seront rois; et nous, Messires, que
ous alors? Nous sommes les conseillers du roi,
s conseillers des secrétaires du roi. Aujourd'hui il
il sera encore plus vrai, que notre état est le plus

XXVII. — LE CLERC D'AMBASSADE.

lieu de ce siècle, la langue anglaise a été, en France,
e[1]; actuellement, depuis l'expédition de Char-
lie, c'est l'italienne. Nous avons, à Troyes, quel-
ırle en perfection, qui parle passablement l'espa-
: un peu l'anglais et l'allemand devant les person-
ıdent pas très bien ces langues, et qui parle arabe,
ɐ, devant tout le monde. Cet homme, qui d'ailleurs

se plaît à ne compter que par ducats ou sequins, qui l
paie fort bourgeoisement en doubles tournois et en
c'est maître Desbarreaux. Il était un assez médiocre m
cole. Il partit de notre ville à l'âge de vingt-quatre ou v
ans; aujourd'hui, qu'il en a plus de cinquante, il est re
nouvellement y demeurer. Il dit qu'il a été long-temps e
bassade, et donne même quelquefois à entendre qu'il a
bassadeur. Ce matin il a envoyé demander la permissio
ler à cette assemblée. On ne lui a pas répondu non; il a
croire qu'on lui avait répondu oui, et ce soir, entrat
grande porte de la salle, dont il a fait ouvrir les deux
quoiqu'il fût seul, il s'est avancé, toujours seul, avec un
de bruit, de fracas, avec une dignité de port, de démar
des airs de tête qui ont persuadé à bien des gens ce qu'i
faire croire. Une place des plus honorables était reste
est allé hardiment s'y asseoir, s'est ensuite levé pour fair
vérences, où il n'a oublié personne, après quoi il a pr
role, et a dit:

Messires, vous êtes ici les ambassadeurs des divers
société, qui, par votre bouche, y font entendre leurs
Bien que je n'aie ni lettres ni mission du mien, j'ose
croire que je n'en serai pas désavoué.

Vous tous qui vous plaignez ici de votre état comm
malheureux, convenez du moins que vous l'avez pris
ment, tandis que souvent nous prenons involontaire
tre: c'est ainsi que moi-même je l'ai pris.

On s'en souvient peut-être, je vivais autrefois cour
dans une assez pénible détresse, ne songeant guère a
et ignobles intérêts personnels, agité que j'étais seul
les grands intérêts de la France, de l'Europe et du mo

Ma bonne mère était désolée: elle allait parler à s
seur; son confesseur venait me parler. Votre mère,
il, a raison: pourquoi donc tant en vouloir aux sujets
Bourgogne? ce sont les Français du nord et de l'ori
quoi tant en vouloir aux Anglais? ce sont nos plus p
sins. Ainsi des autres peuples. Il m'aurait cependant
vouloir un peu aux Turcs, si cela ne m'avait, disait-
de mes fonctions, dont ma famille avait besoin pour viv
de ma mère, je gardais le silence, et je le reconduisais
neur.

Troyes, par son heureuse position, se trouve une
pales villes de passage pour entrer en France ou pou
tout comme si ma fortune eût été plus considérable.

, dîner, souper, dans les diverses hôtelleries, tâ-
conversation avec des étrangers et de savoir des
ıvais quelquefois à soutenir des discussions; et,
olitique j'étais assez heureux pour que ma raison
out ce qui se faisait, naturellement je trouvais tout
lement je le disais, naturellement aussi je le disais
tait sous Louis XI !

sa toujours aller, parler, jusqu'à ce qu'un jour, à
nde hôtellerie de la rue de la Cité[2], un de ces hom-
i respectait beaucoup, ce qui n'empêchait pas ce-
n'en fît de temps en temps noyer quelqu'un[3], se
tredire avec des exclamations, des apostrophes d'un
prédicateur, car il était l'un et l'autre. Je traitai sa
roc, ainsi qu'il le méritait, et lui dis que, si, comme
, le roi avait mis sous sa spéciale sauvegarde son
personne[4], il n'y avait pas mis ses opinions. Les
térieurement, avaient l'air de le soutenir, mais ils
lence de se taire. Vous allez voir combien ce fut
eux.

in obscur de la salle, à côté de la grande table, di-
petite, un mendiant, moitié mendiant, moitié pè-
ırquai, sans qu'il s'en aperçût, qu'il était bien moins
nger que d'écouter. Quand tout le monde fut sorti,
's moi et me frappa familièrement du plat de la
ıuque. Je fus un peu surpris; il me frappa plus fa-
Allez, me dit-il, en attendant que je revienne,
ı ma place; vous aurez bientôt de mes nouvelles. Il
lehors, que l'hôtelier entre, et m'apporte un dessert
bon, que je fus tout fâché qu'il n'eût pas recom-
potage. Quelque temps après le mendiant revient,
at mon écot avec le sien, m'emmène d'un air d'as-
mpire qui ne cessait de m'étonner.

ous fûmes hors de la porte de la Tannerie[5], il me
, vous quittez Troyes, vous venez avec moi; votre
prévenue, je lui ai laissé pour un an au delà de ce
ez pu lui donner. J'ai pris des informations; votre
'a-t-on dit, assez bon, votre écriture assez nette:
rez de clerc. Je suis le bailli d'épée d'une province
ma, et, tel que vous me voyez, ambassadeur se-
tentiaire près une grande cour d'Allemagne. Dis-
ıce! ajouta-t-il, car il y va pour vous de la fortune
vous taire, et de la vie si vous ne le savez pas!
nps il fit briller à mes yeux les sceaux d'or et les



chiffres du roi. Je mis un genou en terre. Monseigneur, lui dis-je, disposez de moi.

A la première ville il m'acheta un méchant habit, un feutre à deux cornes, avec une médaille de plomb[6], un bourdon à double pomme[7], et je me trouvai à peu près mis comme lui et comme bien d'autres ambassadeurs que le roi chargeait de ses mystérieuses négociations[8].

Nous allâmes d'un pas réglé, mais leste. A la troisième journée, je me trouvai très fatigué. Courage! Desbarreaux, courage! me dit le bailli; vous entrez dans une belle carrière, il a pensé que dans quelques années vous pourriez être sous-clerc, et dans quelques autres clerc d'ambassade. A la quatrième, à la cinquième journée, je fus encore plus fatigué. J'étais haletant, rendu, quand nous arrivâmes au pied des Vosges. Voici comment il me les fit monter : Desbarreaux, me dit-il, mais savez-vous bien que vous êtes du bois dont on fait même les ambassadeurs! Un ambassadeur de Charles VII, avait été simple régent de l'université[9]. Aujourd'hui, ajouta-t-il, les ambassades près d'une grande puissance se composent de cinq, six[10] orateurs[11] ou ambassadeurs, à la tête desquels le roi met quelquefois le chancelier[12]. Ce sont de si vastes machines, que tous les états, pour ainsi dire, y entrent. J'ai vu des ambassades d'ambassadeurs archevêques, évêques, maîtres d'hôtel, officiers municipaux, financiers, gens de loi[13]. Il y a place pour beaucoup de monde, il y aura sans doute place pour vous. Courage! Louis XI, on le sait, est si peu difficile sur la naissance, qu'il a fait ambassadeur son barbier[14]. Vous pourrez d'ailleurs, sans beaucoup de soin, être ambassadeur du Dauphin, du roi de Sicile ou de quelque autre prince français[15]. En tout événement, il me sera facile de vous procurer de l'emploi dans les bureaux du chancelier de France, où sont minutés et déposés les actes diplomatiques[16].

Ensuite il ajoutait, comme nouveau reconfort : De tous les princes, Louis XI est celui qui a le plus négocié, qui a le plus eu d'ambassadeurs[17]. Les dépenses de ses relations politiques s'élèvent, certaines années, seulement pour les courriers, les chevaux et les transports, au tiers de celles de la cour[18]. Ainsi donc courage, mon ami ! nous n'irons pas toujours à pied. Il ne me fallut pas de si belles paroles pour descendre ces mêmes montagnes. Nous marchâmes encore plusieurs jours; enfin nous arrivâmes.

D'abord je n'eus presque rien à faire, et le peu que je faisais était toujours bien fait, toujours de plus en plus louangé par le bailli, dont la bienveillance toujours de plus en plus augmentait

C'est par son conseil que pendant les intervalles de mes oc-
pations je me mis à apprendre les langues des différents pays
 l'Europe et du monde. Sous Charles VII, il y a environ qua-
nte ans, me dit-il, nous vîmes arriver à la cour une ambassade
 l'empereur de Trébizonde, de l'empereur de Perse, du roi
 Géorgie, du roi d'Arménie, du prêtre Jéhan et du Petit-Turc,
ui venaient demander des secours contre le Grand-Turc[19]. Si l'é-
t du royaume ne permit pas de leur en donner, on répondit du
oins à chacun, dans sa langue, qu'on ne le pouvait. Je continuai
nc sans relâche à étudier les langues, pour apprendre com-
ent se disait en allemand, en flamand, en anglais en espagnol, en
alien, pape, empereur, roi, prince, ambassadeur; comment se di-
it en toute sorte de langues et d'idiomes : iceulx ambassadeurs
tendent; iceulx ambassadeurs requièrent; iceulx ambassadeurs
mettent leurs pouvoirs[20], leurs lettres de créance[21]; iceulx am-
ssadeurs ont reçu leurs instructions[22]; premièrement ils disent;
condement ils déclarent; *item* ils insistent; *item* ils réclament;
eulx ambassadeurs présentent le mémoire de ce qu'ils ont be-
oigné[23]; ils ont pris en grande considération...; ils ont donné les
xplications...; ont demandé un délai...; ont dit qu'ils en référe-
aient. Oh! que cette langue de la diplomatie est diffuse, prolixe,
ifficile! Elle cherche les formes embarrassées, amphibologi-
ues, obscures; elle est l'opposé de la langue des géomètres ou
es amants. Plus elle a ses défauts relatifs aux autres langues,
lus elle est parfaite. Quel est donc notre malheur d'être obligés
e la parler le plus parfaitement que nous le pouvons!

Cependant on laissait depuis long-temps le bailli dans la mê-
me ambassade; il commençait à s'en apercevoir. Encore, me di-
sait-il, si nous étions en France! Il n'y a pas de pays où l'on nour-
isse, où l'on traite mieux les ambassadeurs. Ceux de Polo-
gne, qui sont si religieux, ne partent jamais que les commissai-
res du parlement leur aient fait voir toutes les reliques de la Sain-
te-Chapelle[24]. Ceux de Hongrie aiment les solennités, les spec-
tacles: on les leur prodigue[25]. Ceux d'Allemagne aiment les hon-
neurs : on les satisfait au delà de leurs prétentions, car on les
fait siéger au parlement entre les conseillers-clercs et les conseillers
lais[26], et on fait plaider en latin devant eux[27]. Ceux de Suisse, on
connaît leur goût : on les fait boire. Ceux d'Angleterre, d'Ecosse, on
connaît aussi leur goût : on les fait manger et boire. On les nourrit,
on les défraie indistinctement tous[28], depuis la frontière où l'on va
les prendre jusqu'à la frontière où l'on va les reconduire[29]. Tous
aiment les présents : à tous on donne de la vaisselle d'argent rem-
plie de pièces d'or[30]. Ceux d'Italie, outre la bonne chère et les

présents, aiment le cérémonial : on va les recevoir, les en procession[31]. Quelquefois même un des princes di tant comme hôte et comme ami le chef de l'ambassade, son lit avec lui[32]. Je ne compterai pas, ou plutôt je com core les magnifiques présents que leur font les villes[33].

Le bailli disait aussi que la France n'était pas mc reuse en protocoles polis, en formules de civilité.

Le roi écrit au pape : « Très Sainct Père, duc rec » tion devant mise, nous prions vostre Sainctetė. » — pereur : « Au trez Sainct ou au trez illustre prince... » ce de Dieu, Empereur des Romains, toujours aug » par la mesme grâce de Dieu, roy de France, Salut. » rois : « A hault et puissant Édouard... Ferdinand, par la » Dieu, roi d'Angleterre..., roi de Castille..., Loys, pa » grâce de Dieu, roy de France, Salut. » — Aux prince » trez illustre et trez magnifique prince le duc de Ba Aux chefs des républiques : « Au magnifique et puiss » le doge de Venise..., de Gênes[34], et en les mentionnan » de..., doge de...[35]. » — Aux Sénats des villes libres » trez grands et chers amis. »

S'agit-il de rois indépendants, princes du sang, rois de Sicile, de Jérusalem, le roi se nomme, et les sa s'il s'agit de rois dépendants, comme le roi de Navarre tres qui leur sont écrites commencent par ces mots : roy[36].

Messires, vous vous doutez bien qu'un suppléant de même un clerc d'ambassade et un ambassadeur ne s'ent pas familièrement ensemble, comme deux commères l'un est interrogeant, l'autre est toujours interrogé. Cepe puis que nous avions appris la fin tragique du duc de Bou je voulais demander au bailli pourquoi maintenant le roi essait pas la France de ces petites souverainetés dont l'ex convient plus à la politique du temps; mais je n'eus courage de lui faire cette question. Je me déterminai à cher dans mes réflexions la réponse ; je la trouvai. I Lorraine, me dis-je, a derrière lui l'Allemagne ; comte de Bourgogne a derrière lui la Suisse, le duc l'Italie, le duc de Bretagne l'Angleterre, le roi de Nav pagne, et le pape, comte d'Avignon[38], toute la chrétie

A quelques jours de là, en me donnant des enseigne politique, le bailli me dit à peu près la même chose. gneur, m'écriai-je avec un transport de vivatité que je brement éclater, je l'avais pensé comme vous. Le bailli

lança un regard sévère. Vous êtes un présomptueux,
ı me tournant le dos. Je sortis.
léants des sous-clercs d'ambassade ne sont pas heu-
ne vous le voyez; les sous-clercs, les clercs d'ambas-
sont pas davantage, comme vous allez le voir.
vint enfin d'être sous-clerc, et je le fus, car j'avais
bonnes grâces du bailli. Ensuite je ne tardai pas très
à être clerc. Je crus alors pouvoir prendre sur moi,
ıne instruction pour le bailli, d'en abréger les longues
tines des livres saints et des livres profanes[89]. Ah!
pas idée de sa colère; j'aurais mieux aimé avoir re-
plats à un réfectoire de moines.
uda, et pendant quelque temps ne me parla que par
ar monosyllabes. Je n'employais avec lui que les pa-
us respectueuses, mais je n'employais que tout juste
taient nécessaires. Un jour il me lut un office qu'il al-
r au prince auprès duquel il était accrédité. Je me
de ne pas le trouver bon. Toutefois, l'œil pénétrant
t que ma physionomie n'était pas d'accord avec ma
m'ordonna de lui dévoiler à nu toute ma pensée. Je
ısieurs fois répéter l'ordre. Alors je lui montrai plu-
radictions qui lui avaient échappé. A l'instant il passe
mité à l'autre, il me prend la main, me donne les
éloges, et finit par me dire qu'il n'oubliera jamais le
ice que je venais de rendre au roi et à la France.
ıt parole, car c'est l'homme le plus loyal que je con-
s intérêts majeurs m'empêchent de vous dire jusqu'où
ɔu me fit élever. Qu'il vous suffise de savoir que plus
je cessai d'être clerc, quoique, pour mieux cacher
ce de mes commissions, je continuasse à en prendre

evenu, par intervalles, chef; je parlais en mon nom
s étrangers; j'écrivais pour mon compte les dépêches.
quelquefois alors de devenir heureux. Ah! Messires,
état, dont j'ai occupé, prenez que j'aie dit dont j'ai vu
es tous les plus hauts grades, il ne peut y avoir de

., serait-ce dans l'ambassade de Russie? Mais si le
ıent y envoyait des ambassadeurs, ils n'auraient à
e de la viande gelée, ils n'auraient que de l'eau miel-
, et, au retour, leurs rapports intéresseraient moins
e que la géographie ou l'histoire naturelle.
e dans l'ambassade de Pologne? Mais le roi, qui n'est

qu'un duc de Bretagne ou un comte d'Armagnac élu, ou même quelquefois un simple seigneur de Gonesse, ne peut nous faire grande chère, et, quant à la nation, elle nous en veut d'avoir substitué à notre ancien gouvernement féodal, qui ressemblait au sien, un nouveau gouvernement à la mode, qui ne lui ressemble plus.

Serait-ce dans l'ambassade de Suède? Là, j'en conviens, le peuple et le roi nous aiment; mais, vous en conviendrez aussi, ce n'est qu'une bonne ambassade d'été.

Serait-ce dans celle de Danemarck? Là on nous aime aussi; mais le roi est pauvre, il a voulu se mettre à notre solde[42]. Quand il voit arriver notre ambassade, il craint qu'elle soit de trente, quarante ambassadeurs, comme l'est quelquefois celle des Pays-Bas[41]. Il maugrée sous son bonnet de chien marin contre l'usage des gouvernements de nourrir les ambassadeurs, et surtout contre l'usage de leur faire bombance.

Serait-ce dans celle d'Ecosse? Là on nous aime aussi; on nous aime surtout de ne pas aimer les Anglais. Mais le roi et ses soldats sont depuis long-temps à notre solde[43]. Quelle chère voulez-vous attendre de pauvres soudoyés?

Serait-ce dans celle d'Angleterre? Mais là, au lieu de nous faire bonne chère, le roi est tenté de nous faire manger de l'âne du sanglier ou du loup que lui envoya Louis XI lorsque, lassé de ses demandes, il voulut, au lieu d'une réponse diplomatique, user cette fois d'une réponse symbolique[44]; et quant au peuple, à la manière dont toujours il vous regarde, il semble toujours vous dire : Rendez-nous notre Normandie! notre Gascogne[45]! Français, vous êtes des voleurs!

Serait-ce dans celles d'Allemagne? Mais les électeurs sont fort pauvres; et, si ce n'est lorsqu'ils ont peur de l'empereur, ils ne font guère bonne chère aux ambassadeurs français. J'en excepte le bon électeur de Bavière : il compte plusieurs empereurs parmi ses ancêtres[46]; il n'a pas peur de l'empereur, et il n'en fait pas moins bonne chère à l'ambassade française.

Et quant à l'empereur actuel, lorsqu'il signe un bon traité, « à la louange de Dieu et de toute la cour céleste, paix finale[47] », et que, de même que ses ambassadeurs en font jurer l'observation à notre roi[48], nous la lui faisons jurer à son tour, ses regards, comme ceux du peuple anglais, semblent toujours aussi vous dire : Rendez à mon fils son duché de Bourgogne[49]! Français, vous êtes des voleurs! Quelle chère voulez-vous alors attendre?

Serait-ce dans celles d'Italie? Mais ce pays est fort bigarré d'intérêts et d'affections. Il y a des parties où l'on est fort disposé

à nous faire bonne chère, d'autres où l'on est encore plus disposé à nous donner le boucon.

Serait-ce dans celle ou celles des Espagnes? Mais le roi de Navarre, roi d'un royaume moitié français, moitié espagnol[50]; le roi d'Aragon, roi d'un royaume moitié espagnol, moitié français[51], ont une politique fort variable ; il en est par conséquent ainsi de leur chère. La reine de Castille vous fera, comme le roi d'Aragon, son époux, tantôt mauvaise, tantôt bonne chère, tantôt mauvais, tantôt bon visage; je ne vous cache cependant pas que, lorsqu'elle vous fera bon visage, alors, à cause du commerce avantageux de ses sujets avec la France[52], elle vous fera quelquefois aussi les yeux doux.

Le roi de Portugal, nécessairement notre allié et notre ami, vous fera toujours bon visage ; mais, pour la chère, il vous la fera aujourd'hui bonne, demain mauvaise, après-demain très mauvaise, car il est tantôt riche, tantôt pauvre, tantôt très pauvre[53]. Du reste, ne vous y trompez pas, la bonne chère de ces pays est, comme celle de l'Italie, en grenades, citrons et limonade.

Et supposez maintenant que les ambassadeurs français se trouvent, en Espagne, à la cour de ce fin renard Ferdinand d'Aragon ; qu'il ait alors escamoté au roi un traité[54] que ni l'assemblée des états généraux, ni le parlement, ni la chambre des comptes, ni aucun corps ne veut enregistrer ou ratifier[55], vous verrez comment on les traitera eux et les nombreux pensionnaires de leur suite[56].

Et supposez encore qu'ils soient à la cour du pape, et que le parlement, l'université, refusent de recevoir les bulles ou les pouvoirs donnés au légat, les pouvoirs d'accorder des dispenses d'âge pour tester, des dispenses pour la pluralité des bénéfices, les pouvoirs de changer les vœux, d'établir des notaires, de fonder des monastères, de nommer des confesseurs, de punir les usuriers, enfin les pouvoirs d'exercer diverses parties de l'antique juridiction romaine[57], vous verrez aussi comment ils y seront traités.

Il pourrait cependant s'offrir des circonstances où les ambassadeurs français deviendraient heureux : ce seraient celles où les Turcs, par un armement général, menaceraient encore la chrétienté. On connaît la force militaire de cette formidable nation, qui, sous le règne d'un seul de ses sultans, a conquis deux cents villes, quatre royaumes et deux empires[58]. On sait qu'à la force politique elle joint la ruse diplomatique. On se souvient de la lettre où Morbezan, afin que le pape ne prêchât pas une nouvelle croisade, lui écrivait que les Turcs n'étaient pas coupables de la

mort de Jésus-Christ, qu'ils étaient, comme les Italiens, d
troyen, qu'ils voulaient venger la mort d'Hector et rele
murs de Troie[59]. Alors, pour obtenir que cette terrible
d'armerie française marchât en tête de l'armée de l'Europ
rois et les peuples nous recevraient, nous accueilleraient b
nous fêteraient cordialement et magnifiquement; mais Dieu
préserve de revenir à la veille du jour où l'épée, ou plutôt le
teau de Charles-Martel et de ses compagnons décidèrent à
tiers du sort des nations chrétiennes! A ce prix, soyons
malheureux, soyons toujours et à jamais les plus malheure

Histoire XXVIII. — LE SOLITAIRE.

Olier, le solitaire, plus connu sous le nom de l'er
l'Aube, parce qu'il habite un petit hermitage situé vers les
ces de cette rivière, vient à Troyes la surveille des bon
tes, pour assister aux solennités de la cathédrale. Ordinair
il loge dans le comble d'une tour de l'Hôtel-de-Ville. Il e
rivé ce soir. Il a entendu qu'on disputait avec chaleur d
grande salle. Les ermites sont curieux comme les autres hom
il est descendu, il a écouté, il est entré, il a demandé audien
lui a répondu tout doucement que son état faisait partie de
de l'homme d'église, qui avait déjà parlé. Il a répondu qu'
tait ni prêtre, ni diacre, ni sous-diacre, ni même clerc ton
que, s'il portait une cape, un capuche, comme les moines,
tait aussi l'habillement des gens de la campagne[1], des ge
guerre[2]; que la croix de bois qui surmontait son long bâto
tait simplement que le signe d'un chrétien; qu'il fallait le
tinguer des frères ermites[3], qui font des vœux et forment u
dre; qu'il était, lui, ermite laïque ou solitaire; enfin qu
état, pour n'être pas vulgairement classé parmi les autres
n'en était pas moins un état. Puis, sans attendre la décis
l'assemblée, qui véritablement a gardé le silence, il a dé
en ces termes le malheur de son sort :

Messires, j'ai été jeune, j'ai eu les défauts de mon âge;
et nuit je ne cessais de hanter les maisons de jeu avec les
mes masquées, les joueuses de profession[4]; je ne cessa
jouer. Je jouai tout ce que je possédais, argent, maison,

les; je perdis tout. Un jour je jouai jusqu'à mon habit; je le perdis. Il faisait froid, je m'enfuis, je courus.

Je courus à travers champs tout ce jour, toute la nuit suivante. J'avais un air effaré. La fureur était dans mon cœur, sur mon visage; elle animait mes pieds. Enfin deux bonnes femmes me rencontrèrent, qui d'abord eurent peur de moi, qui bientôt en eurent pitié. Elles me demandèrent ce qui m'était arrivé. Je leur répondis que j'avais perdu au jeu tout ce je possédais, qu'il ne me restait rien, que j'étais réduit à prier Dieu de me retirer à lui. Quoi! si jeune! me dirent-elles toutes les deux à la fois; venez, suivez-nous, il y a pour vous mieux à faire. Nous étions au pied d'une butte; nous la montâmes, en rouvrant, à travers les halliers, un ancien sentier que les ronces commençaient à remplir. Nous arrivâmes à un petit bâtiment; le mauvais temps en avait détruit les portes et les fenêtres. D'un côté était un jardin, de l'autre une terrasse, couverte de mauves et de grandes menthes dont les têtes s'inclinaient sur la pierre tumulaire d'un ermite qui avait vécu dans la pénitence jusqu'à l'âge de cent trois ans; le témoignage de ses vertus était gravé sur cette pierre.

Ce haut lieu, placé au dessus du monde et de ses passions, si propre à guérir les blessures du cœur et de l'âme, me plut; les deux bonnes femmes s'en aperçurent. Il y a quelques années, me dirent-elles, que notre vieil ermite est mort. Depuis, le pays a toujours besoin d'un ermite[5]. Nous vous amenons ici pour l'être. Vous avez tout perdu; demeurez, rien ne vous manquera. Tenez, ajoutèrent-elles, voilà le repas que nous portions à nos enfants; vous aurez la préférence. Voici aussi un chapelet pour prier Dieu, après que vous aurez dîné.

Le lendemain, je trouvai la tombe du frère Athanase, c'était le nom de l'ancien ermite, couverte d'un pain de froment, d'une écuelle de crème et d'une corbeille de fruits. Plusieurs fois la semaine mes provisions étaient renouvelées, et bientôt je trouvai pendus à ma porte une cape d'étoffe neuve et un pelisson de peau d'agneau[6].

Cependant j'avais résolu d'être un véritable ermite, un véritable solitaire. Le jour, les jeunes filles venaient inutilement me demander des conseils. La nuit, il me semblait aussi entendre des voix de femmes. A cette heure, me disais-je, si j'ouvrais, personne ici ne me verrait; mais quelle trahison à un ermite nourri des charités, des sueurs des bonnes gens! Aussitôt j'enfonçais davantage mes verrous; je me rendormais du doux sommeil de l'homme qui s'est combattu, qui a triomphé.

De même que le vent répand au loin les semences des plantes,

de même la renommée répand au loin l'édification et les bons exemples. Il n'y avait pas long-temps que je m'étais fait solitaire, lorsque j'appris par le bruit public que sur la rive droite de l'Aube vivait un saint ermite dont les continuelles pénitences étaient célèbres dans tout le pays[7]. Je résolus d'aller lui demander ses avis. Je partis un jour d'été, avant le lever du soleil, et je marchai jusque vers les cinq heures du soir. J'aperçus alors l'ermitage. En approchant, je rencontrai dans le chemin des gens qui me disaient : Avez-vous entendu sonner la cloche de l'ermite? Plus loin, d'autres me disaient : La cloche vient de sonner : le saint homme se donne le fouet pour racheter les grands péchés du monde. Je le trouvai en oraison. Dès qu'il eut fini, il tourna la tête vers moi : je crus voir la vénérable face du Temps. Mon frère, ou plutôt mon fils, me dit-il, vous êtes tout couvert de sueur et de poussière. Pourquoi avez-vous marché si long-temps pour visiter un pécheur qui achève sa longue carrière, et qui n'a d'espérance que dans la miséricorde de Dieu? Mon père, lui répondis-je, quand vous voulez faire brûler le mauvais bois, vous le mettez à côté du bon. Vous êtes un bois tout brûlant de Dieu; le chemin de votre cellule est le chemin du ciel. Ne me refusez pas, de grâce, vos salutaires avis.

Je lui racontai l'histoire de ma vie; il désira de me raconter la sienne. Vous avez fait, me dit-il, un métier où vous ne perdiez que votre argent; moi j'en ai fait un où je perdais mon âme. Vous avez été amené dans la terre de pénitence par deux bonnes femmes; j'y ai été amené par des flagellants qui, vers la fin du siècle dernier[8], passèrent dans notre ville. Ils se déchiraient avec ferveur les épaules, en faisaient jaillir le sang; ils se montraient insensibles à la douleur.

Convertissez-vous! criaient-ils aux hommes de tous les états. Convertissez-vous ! criaient-ils surtout à ceux qui exerçaient des métiers pernicieux au public. Convertissez-vous, faux-saulniers! faux-monnoyeurs! Convertissez-vous, faiseurs de fausses médailles[9] ! Convertissez-vous, criaient-ils avec un plus grand éclat de voix, faiseurs de fausses reliques[10] ! Ces derniers mots vinrent me frapper comme la foudre, car j'en avais tant fait en ma vie, qu'elles auraient rempli une voiture que les six plus forts chevaux de Normandie auraient eu de la peine à traîner. Il me sembla, à l'instant, voir s'ouvrir les abîmes de l'autre monde, où m'entraînaient les vingt, les cinquante, les cent bras que j'avais donnés à certains saints. Je me jetai à genoux, je demandai pardon à ces saints, je leur promis de laver dans mon sang les offenses dont je m'étais, envers eux, rendu coupable.

ins ici, emportant sous ma robe ce fouet[11], que je n'ai ja-
rouvé assez rude; je fus installé processionnellement dans
rmitage. Peu de temps après, les marguilliers, ayant ap-
le je me disciplinais pour le rachat de mes péchés et de
les autres, firent placer au haut de la porte une cloche, en
tant à la sonner quand j'accomplirais cette pénitence, afin
m'imitât, ou du moins afin que pendant ce temps on priât
Je m'y refusai d'abord; mais on me fit considérer le bien
il, et j'y consentis. O mon fils! ajouta-t-il en me regardant
mitié, tous les vrais solitaires ont une discipline; pour-
-vous d'une discipline! C'est une chose déjà résolue, lui
lis-je; mais, ô mon père! daignez m'enseigner quand je
en faire usage pour le rachat des péchés des autres, car,
es miens, il me suffit du souvenir de la jolie personne qui
destinée, de la belle ferme qu'on voulait me vendre.
fils, me répondit le disciple des anciens flagellants, plus
de se rend pervers, plus nos pénitences doivent être dou-
ses: voilà, je crois, le principe; de plus, il est de grandes
es politiques où de grandes expiations doivent particulière-
avoir lieu. Ecoutez-moi; voici quelle a été, à cet égard,
gle.

n 1401. Le conseil du roi montre des dispositions hostiles
la nation anglaise[12]. Eh! de quoi s'agit-il? La jeune reine
l, fille de Charles VI, veuve du roi d'Angleterre, n'a pas
douaire. Ah! me dis-je, qu'une pareille irritation, pour de
ts intérêts, doit irriter Dieu! Je me donnai la discipline à
e bras.

n 1405. La division se met dans la famille royale; le duc
ans veut gouverner; le duc de Bourgogne veut gouverner
imaginez si je me donnai rudement le fouet.

n 1407. Je me le donnai encore bien plus rudement quand
is que le duc de Bourgogne avait fait assassiner le duc d'Or-
, qu'il avait fui, qu'il avait fait quarante lieues par jour, à
l[13], qu'il avait mis ceux qui le poursuivaient dans l'impos-
é de l'atteindre.

n 1408. Le roi voulut venger la mort de son frère; il ne
. L'assassin revint à Paris, pour entendre l'apologie de
rime, que fit solennellement le docteur Petit. Oh! que les
faux arguments[14] de ce docteur me coûtèrent de coups de
!

n 1415. Les Anglais débarquent en France; ils s'avancent
a Picardie. Bataille d'Azincourt, où sept princes et la fleur
noblesse restent sur le champ de bataille, où les généraux

commandent de si méchantes manœuvres. Oh ! que ces manœuvres me coûtèrent de coups de fouet !

L'an 1417. Les Français, qui auraient dû s'unir, se Le jeune duc d'Orléans, assisté de son beau-père, le ble d'Armagnac, court aux armes pour venger la mo père. De toutes parts la guerre civile s'allume. Dans les provinces, les uns sont pour, les autres contre ; tout prend parti ; il n'y a plus que des Bourguignons, que d gnacs : il n'y a plus de Français. Le fouet ! le fouet ! fouet !

L'an 1419. Le duc de Bourgogne, qui avait fait ass duc d'Orléans à Paris, rue Barbette, est assassiné sur l Montereau. Ce duc avait été un grand scélérat. Dieu s me donnai à plusieurs reprises le fouet jusqu'au sang, être ne fut-ce pas assez pour le repos de son âme.

L'an 1420. Le roi d'Angleterre fait son entrée à Pa vous doutez combien de fois je devais sonner la cloche pénitence. Les Anglais dans Paris ! me disais-je. Cette laissait de repos ni à mon esprit ni à mon fouet.

L'an 1422. Le jeune roi Charles VII succède à son malheureux état de la France ne change pas. Je ne c sonner la cloche.

L'an 1429. A une extrémité du royaume le ciel s'ouv coup. Du village de Dom Remy sort Jeanne d'Arc, en Dieu pour sauver la France. Elle est présentée au r docteurs ; le roi et les docteurs l'accueillent. Tout le p range sous sa bannière. Elle marche vers Orléans. Le lèvent le siége de cette ville ; de toutes parts ils fuient frappés, partout poursuivis par une jeune fille. Le roi à Reims. Je ne sonnai plus la cloche.

L'an 1438. La pucelle d'Orléans est prise au siége piègne, et l'année suivante elle est brûlée au marché d Un tribunal injuste avait immolé à la haine d'une arm cette innocente victime. Je ne jugeai pas à propos de m pour les péchés des Anglais ; c'était à leurs ermites.

L'an 1440. Le jeune dauphin se révolte. Je me d sieurs fois le fouet, qu'on ne lui avait pas sans d donné.

L'an 1450. Les Anglais sont chassés de la France, viendront si nos divisions se rallument, et si les fouet ermites et des bons Français ne se mettent en mouve les arrêter sur le pas ou sur la porte de Calais.

Mon fils, me dit-il en finissant, ne vous y trom

que la France soit aujourd'hui triomphante, nous devons, vous surtout, qui êtes jeune, vous devez veiller sur elle.
Je pris congé du respectable solitaire, en lui rendant mille actions de grâce.
De retour dans mon ermitage, je demandai aux magistrats du [illegible] une cloche et une discipline : l'une et l'autre me furent aussitôt données.
L'an 1453. Je sonnai, le même jour, l'une, et me servis de l'autre. La nouvelle de la prise de Constantinople par les Turcs [était] portée, avec la rapidité de la foudre, d'un bout de l'Europe à l'autre. Ah ! comme je me disciplinai pour ces Grecs de qui nous [tenons] nos arts, nos sciences, nos lumières, de qui nous tenons [peut-être], même la discipline[15] !
L'an 1456. Le dauphin sort de France et se retire chez le [duc] de Bourgogne. Il me parut que c'était tant pis pour lui et [tant] mieux pour nous. Je laissai ma discipline au croc.
L'an 1461. Mort du roi Charles VII. Il avait conquis son [royaume] sur les Anglais ; il avait été bon envers son peuple : je [laiss]ai encore ma discipline au croc. Mais aussitôt que le dau[phin], ou plutôt le roi Louis XI, rentra en France, je la repris : [car] il me sembla qu'il accourait de Flandre avec un peu trop [d'e]mpressement pour venir prendre la couronne sur le cercueil [de s]on père. Je sonnai vite la cloche et me frappai assez fort ; [seu]lement je me gardai de dire pourquoi. A peine monté sur le [trô]ne, le nouveau roi se prend corps à corps avec la féodalité. Je [pré]vis combien cette lutte serait terrible : je fis provision de [cor]des de discipline ; elles ne me furent pas inutiles.
L'an 1465. Les grands vassaux de la couronne, ayant à leur [têt]e Charles le Téméraire, forment la ligue du Bien Public, où [le b]ien public n'est pour rien ; et, le jour de la Transfiguration, [ils] se battent comme des enragés dans les plaines de Montlhé[ry]. Les uns me disaient : Gardez-vous bien de vous donner le [fou]et, nous sommes victorieux ; les autres me disaient au con[tra]ire : Bon ermite, nous avons été battus, les Bourguignons [von]t assiéger Paris. Je crus, dans cette contradiction de nou[vel]les, devoir peser les divers rapports, et je vis que, si je ne [dev]ais pas me fouetter pour l'aile droite, je devais bien me fouet[ter] pour l'aile gauche, et un peu pour le corps d'armée. Depuis, [des] gens de guerre m'ont dit que c'était ainsi qu'ils se seraient [fou]ettés eux-mêmes.
L'an 1468. Louis va se livrer, à Péronne, entre les mains de [Cha]rles le Téméraire, devenu duc de Bourgogne par la mort de [son] père. Louis avait fait révolter Liége ; il est forcé de suivre

le duc de Bourgogne au siége de cette ville. Quand je me représentais ce fin renard ainsi pris au piége, tout en me disciplinant je ne pouvais m'empêcher de rire.

L'an 1472. Mort du duc de Guyenne. Louis, déjà soupçonné d'être mauvais fils, est encore soupçonné d'être mauvais frère. En attendant que l'histoire sût ce qui en était ou pût dire ce qu'elle savait, j'ajoutai à mon fouet deux autres branches.

L'an 1473. Le comte d'Armagnac est massacré à Lectoure par les soldats de l'armée du roi.

L'an 1474. Le roi fait condamner à mort le duc d'Alençon.

L'an 1475. Il fait couper le cou au connétable Saint-Pol.

L'an 1477. Il le fait couper au duc de Nemours. Ces années donnèrent bien de l'exercice à ma discipline.

L'an 1479. Bataille de Guinegate, où la victoire fut douteuse, comme à Montlhéry. D'abord on me dit de me discipliner pour l'avant-garde; j'attendis, je fis bien: car on me dit ensuite de me discipliner pour le corps d'armée, ensuite pour l'arrière-garde; j'attendis. Les militaires n'étaient pas d'accord, et, comme ils ne le sont pas davantage aujourd'hui, j'attends encore.

L'an 1481. Le comte du Maine et de Provence meurt; ces deux grands fiefs sont réunis à la couronne. Je laissai mon fouet en repos.

L'an 1483. Louis meurt. Pendant sa vie, il avait payé assez cher des gens qui s'étaient assez mal disciplinés; à sa mort, je me disciplinai et gratuitement, et ferme, et long-temps. Le jeune Charles VIII monte sur le trône. Fin de la terreur. Ma discipline dort.

L'an 1484. Assemblée des états de Tours. Notre nation, naturellement parleuse, avait été, pendant tout un règne, [illegible] dans le silence. Elle s'en dédommagea aux états; mais, comme le solitaire de la rive droite de l'Aube voulait qu'on se fouettât aussi bien pour les sottises qu'on dit que pour les sottises qu'on fait, à la publication de chaque séance je me donnai un plus ou moins grand nombre de coups de discipline.

L'an 1485. Le roi ôta la moitié des tailles; j'ôtai la moitié des branches de mon fouet.

L'an 1488. On me dit que la dame de Beaujeu, qui avait l'administration de l'état, avait envie de coquetter avec le duc d'Orléans : je pris mon fouet. On dit que le duc d'Orléans avait mieux aimé faire la guerre que faire l'amour : je posai mon fouet. On me dit que le duc d'Orléans avait perdu la bataille de Saint-Aubin, qu'il avait été fait prisonnier : je ressaisis mon fouet. Je brûlais d'impatience de m'en servir; mais jamais je ne pus m'en

ninistrer, en sûreté de conscience, un seul petit coup; jamais ne put me montrer nettement qui avait, qui n'avait pas tort; ıais je ne pus voir clair dans cette affaire.

L'an 1491. Mémorable année! Réunion de la Bretagne à la ınce; mariage de notre jeune roi avec la jeune duchesse Anne, ·itière de cette belle province. Toute la France dansa à ces ;es. On se disait: Nous voilà maintenant tranquilles! et moi lis : Il est impossible que cette noblesse, si aguerrie, si turente, reste en paix dans ses châteaux; si elle ne se bat dans ıtérieur, elle voudra se battre à l'extérieur : je ne me déferai s de mon fouet. Ce que j'avais prévu arriva.

L'an 1494. J'étais allé en pèlerinage à Notre-Dame de Lote. J'étais à faire mes prières dans cette ville, et tout était en ıx autour de moi, quand l'armée de Charles VIII, qui s'était onceléе au haut des Alpes, fond tout à coup sur l'Italie, com- un grand orage; elle inonde tout le pays, entre à Florence, tome, à Naples.

L'an 1495. Les Espagnols, les Allemands, les Vénitiens, se uent. Une armée formidable ferme toute retraite aux Français. ·s ermites espagnols, allemands, vénitiens, se fouettent tant et ıs. De leur côté, les ermites français ne perdent pas le temps; ıs doute ils se fouettèrent plus fort, car Charles VIII passe à ıvers ou plutôt sur l'armée ennemie, et, après la victoire de ırnoue, il rentre en France, sinon en conquérant, du moins en inqueur.

L'an 1498. Charles, qui depuis son expédition de Naples avait ınquillement vécu dans le beau pays de Touraine, meurt à ge de vingt-huit ans. Je me servis de la discipline, mais fort ·u : c'était un bon petit roi. Louis XII lui succède.

L'an 1499. Première conquête du duché de Milan, l'héritage ıaternel du roi.

L'an 1500. Seconde conquête du duché de Milan[16]. Louis XII, ui avait été fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, fils du uc d'Orléans fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, petit-fils u duc d'Orléans assassiné par le duc de Bourgogne, continue à ègner glorieusement.

Vous le voyez! les temps changent pour les familles.

Ils changent aussi pour les états.

Que de malheurs sous Charles VI, sous Charles VII, sous ·ouis XI!

Ce n'est que sous Charles VIII que nous avons joui d'une enère sûreté de nos personnes et de nos biens; elle est encore ien plus grande sous notre bon roi Louis XII; et, s'il devait

toujours occuper le trône, ou si les princes qui lui succ
devaient tous lui ressembler, je suspendrais ou plutôt je
rais mon fouet. Mais qui me répondra de Louis XIII, d
XIV, des autres Louis, des autres Charles, des autres Jéh
autres Henri? En fait de rois futurs, on ne sait ni qui vi
qui mourra, ni qui régnera, ni qui ne régnera pas, ni
gnera bien, ni qui régnera mal; le plus sûr, pour nous m
reux solitaires, pour nous les plus malheureux, c'est d
toujours la main à la cloche, d'avoir toujours le fouet en l

Histoire XXIX. — LE SOUFFLEUR.

Le maire, ayant aperçu un homme modestement assis h
cercle et à moitié caché derrière le greffier, s'est pris à lui
Ah! vous voilà, messire Marcel! Vous parlerez! vous pa
comme les autres, ou il restera convenu sans contradiction
votre état est le plus heureux. Ce messire Marcel est un
clerc tonsuré qui, depuis cinquante ans et plus, travaille au
œuvre[1]. Il est, cela va sans dire, pauvre jusqu'au dernier
ment. L'abbesse de l'abbaye aux Nonnains[2] lui envoie to
jours une grande écuellée de soupe, dont il mange la moitié
son dîner et l'autre moitié pour son souper; cette libéralité
tidienne lui suffit, car il ne laisse pas de bien se porter et d
content. Nous heureux! a-t-il répondu au maire, nous heu
nous les plus heureux! Et en quoi? Serait-ce parce que nou
tons le beau nom d'alchimistes ou le nom encore plus le
philosophes hermétiques[3]? Mais, vous le savez, le vulga
nous appelle que de l'ignoble nom de souffleurs[4]. Serait-ce
que notre science a fait depuis peu les plus grands progr
qu'ainsi que l'a dit, dans un beau discours, *Magister* E
elle est sur le point de brûler, au feu de ses creusets, les
qui couvrent les plus secrètes opérations de la nature? Ou
ce parce que, de temps à autre, ses succès font du bruit d
monde? Mais c'est en cela que nous sommes les plus m
reux.

Ah! je vous apitoierais sur notre sort en vous raconta
infortunes!

On m'a nommé, il n'y a pas long-temps, deux alchimiste

vôt avait fait torturer parce qu'ils refusaient de lui enseigner ire de l'or[5].

Dans cette ville il y a la veuve d'un homme de notre art qui fut assiné parce qu'il savait, disait-on, faire de l'or, et qu'il en avait jours son escarcelle pleine.

A Dijon, où j'ai autrefois demeuré, bien des gens encore vi-ts ont connu un alchimiste qui, après avoir fondu dans son rneau deux grosses fermes, c'est-à-dire après avoir consumé son bien, avait aussi découvert ce secret. Eh bien! peu de ps après il tomba malade de lassitude, d'épuisement, et, en rant, il emporta sa découverte sans vouloir la communiquer ne à ses plus proches parents, qui entouraient son lit, qui le ent à mains jointes, qui finirent par l'injurier, le maudire, ndonner.

oit, lui a dit le maire ; mais si vous êtes curieux de choses antes, prodigieuses, vous pouvez vous satisfaire, et c'est rand bonheur. — Quelquefois c'est, au contraire, un grand eur, et je suis sûr qu'à la fin de l'histoire merveilleuse que, us le voulez, je vous raconterai, vous conviendrez en vous-es, sans que je vous le répète davantage, que nous sommes eureux, très malheureux, que nous sommes les plus mal-eux.

ussitôt on a entendu un mouvement général de bancs, de es, d'escabelles, et au milieu d'un cercle s'est ouverte une e où, bon gré mal gré, on a fait mettre messire Marcel, qui, s avoir recommandé la discrétion à toute l'assemblée, a com-cé ainsi :

Du temps que je demeurais à Paris, il y avait, dans nos réu-s de philosophes hermétiques, un adepte qui cessa tout à p d'y venir. Plusieurs années après je le rencontrai dans la ; nous nous saluâmes, et nous renouvelâmes connaissance. ne vous voit donc plus? lui dis-je. Cela est vrai, me répon-il, c'est que je ne suis plus des vôtres : nos recherches nous dent trop malheureux, j'y ai entièrement renoncé. — Vous z donc cessé de pleurer la mort de notre Nicolas Flamel? — me et j'honore plus que jamais ce grand homme, mais je ne pleure plus, et par une bonne raison, parce qu'il vit encore. Quoi! vous donnez aussi dans cette vision ! vous croyez, com-les autres, que Flamel n'est pas mort[6] ! — Comment ne le irais-je pas! je l'ai vu moi-même, je lui ai parlé.

Je répondis à mon ancien camarade par de grands éclats de e ; mais plus je riais, plus son sérieux augmentait, plus ses rmations, ses protestations, redoublaient. Enfin, voyant qu'il

ne pouvait me persuader, il m'entraîne au cabaret de la P
du-Pin[7], où, après avoir demandé la chambre la plus re
s'être fait apporter des noix et un flacon de vin, il ferma
nêtres, poussa les verroux de la porte, et me dit : Le jou
manche perdu[8], j'allai, depuis que nous nous sommes vu
promener d'assez bon matin à notre rendez-vous ordinair
la rue où demeurait Nicolas Flamel. Je considérais son
entourée des emblèmes de son art[10]; je rêvais à l'immens
due de ses connaissances, par lesquelles il dominait la nat
A la fin, mes idées changeant de cours, je me dis qu'à la pl
Flamel je ne me serais pas contenté de pouvoir tout chan
or; j'aurais voulu pouvoir tout changer en verre, tout
transparent: par ce moyen, au premier abord, j'aurais
mon homme, je n'aurais plus cherché la vérité dans ses
je l'aurais vue dans son cœur.

Comme je réfléchissais sur les avantages de cette tra
tion, et que j'étais tout préoccupé, tout absorbé, passe
moi un homme assez mal vêtu, qui, m'ayant remarqué, so
un peu de poudre qu'il avait dans le creux de sa main,
garde, et dit en me riant au nez : Ami! vous souhaitez d
travers tous les objets, n'est-ce pas? Vos souhaits seron
faits, si vous avez le courage de me suivre. Oui, lui répo
avec un mouvement d'assurance, n'en doutez pas, je l'ai
il aller au centre de la terre. Nous n'irons pas si bas, m
qua-t-il; en même temps, tirant les bords de ma corne
me l'enfonce sur les yeux, me prend sous le bras et m'e
Du courage, du silence, me dit-il : dans quelques mome
allez obtenir ce que vous désirez tant. Nous marchons
voyais absolument rien. Nous parcourons un grand no
rues, de détours; enfin, nous entrons dans une maison, n
cendons un escalier à vis; nous suivons une allée en pent
arrivons devant une porte de fer, que je jugeai telle
qu'elle fit en s'ouvrant et en se fermant; nous en passons
conde, une troisième : j'en comptai jusqu'à sept. Nous f
core quelques pas. Je sentais une grande chaleur au visa
tendais un épouvantable sifflement de forges. Mon co
m'ôte la cornette de dessus les yeux. Je me trouve comm
dans une vaste salle voûtée en pierre, dont l'intérieur éta
par la bouche enflammée d'une grande fournaise placé
trémité. Non loin, un homme habillé comme les per
peints sur les vieux murs des cathédrales lisait dans u
parchemin, posé sur un énorme soufflet. Tous les mani
lui parlaient le bonnet à la main, et paraissaient avoir

ınd respect. Je m'incline plusieurs fois; je m'avance vers
Tu crois, me dit-il en avançant le bras et en me poussant
ière d'un air de dédain, tu crois que je ne sache faire que
; apprends que je fais aussi, quand je veux, de l'argent,
ivre, de l'étain, du plomb, du fer, du cristal, du verre et
sorte de matières; il n'y a rien que je ne puisse faire, car
Nicolas Flamel. En même temps, il tire d'un petit creu-
lacé sur une des longues tablettes chargées de cornues et
ıtras qui entouraient la salle, une prise d'une poudre noire,
'applique sur mon doigt, qui devient d'argent. Il le frotte, et
une autre poudre verte : mon doigt devient de verre. Ah!
s-je, messire Flamel, me voilà bien avancé avec un doigt
rre! C'est celui avec lequel j'écris, et, si je le casse, je ne se-
us employé dans les finances du roi, où, cette année, je ga-
:ent vingt-six livres en qualité de commis de la chambre
omptes[13]. Il prend mon doigt, y jette une autre poudre, et
oilà de chair et d'os. Il me pose ensuite sa main sur le front:
te devient de verre. C'est encore pis! lui dis-je; que vou-
ous que je fasse dans le monde avec une tête de verre? Une
ide, une tête creuse, une tête fêlée, encore passe : il y en
t! on n'y fait pas attention; mais une tête de verre! rien de
ridicule; partout on me remarquera, on me montrera, on
le moi. Ajoutez qu'on trouve dans son chemin tant de têtes
, tant de têtes de fer, qui vous barrent, vous choquent, vous
lent, que je n'en aurai pas pour huit jours avec ma nouvelle
Allons, tais-toi, pleureur! me dit-il en me donnant une
ıenaude sur le nez; et ma tête redevient ce qu'elle était,
-à-dire, sans trop me vanter, une assez bonne tête. Or çà,
ors Flamel à ceux qui l'entouraient, ce garçon me plaît; il
anc, il est simple, il est curieux; il désire plus de devenir
ıt que de devenir riche, qualité indispensable pour posséder
udre verte ou poudre de transparence universelle : appor-
ı'en un sachet. Il m'enseigne à m'en servir, me donne ses
ıctions, ses conseils, et fait signe qu'on me ramène sur la
. Mon conducteur me renfonce la cornette sur les yeux, et de
eau s'empare de moi. Les mêmes portes se rouvrent, se re-
ent; nous repassons l'allée en pente; nous remontons l'esca-
vis; nous sortons de la maison. J'entends de nouveau le
des rues; nous continuons à marcher. Enfin, mon conduc-
s'arrête. Quelqu'un vous salue, me dit-il, rendez-lui son
. J'ôte ma cornette; je vois mon conducteur qui, me riant
e au nez, me fait faire une demi-pirouette et s'enfuit der-
moi. Je me retrouve au milieu des porteurs d'eau, des ra-

masseurs de chiffons, des crieuses de pommes, pré
même endroit où il m'avait pris.

Paris de verre. Je fus quelques instants à m
Enfin, quand j'eus recouvré la plénitude de mes se
raison, je résolus de parcourir le monde entier, ma p
main. Ah! ce sera bien long, me dis-je aussitôt; il
bien du temps! Mais Paris, où je suis, n'est-il don
seul un petit monde? Je résolus de voir seulement Par

D'abord je voulus le voir en grand. Je montai une
de Notre-Dame, et je jetai en l'air une pincée de m
Aussitôt Paris, le grand Paris, avec ses donjons, ses
clochers, ses flèches, ses châteaux, ses milliers de no
tels, ses milliers de nouvelles maisons à tourelles, à con
qui chassaient, qui poursuivaient les vieux hôtels, le
maisons du quatorzième siècle, et qui, pour ainsi dire,
saient vers la Cité[15], se montre tout brillant, tout transp
de verre. Je voyais sous terre les fondements de ses
mières enceintes, successivement bâties par les Rom
les rois de la première race[16]. Je voyais les parties d
sième, bâtie par Philippe-Auguste[17], qui subsistaient
elles étaient habitées par les pauvres gens[18], ou, po
comme les gens riches, par la canaille; tandis que la q
bâtie par Charles le Sage[19], était remplie d'honora
geois armés, tout glorieux d'être chargés de la sûre
ville.

L'enceinte actuelle formait autour de Paris comme
chapelet de verre dont les grains, les avé, étaient les
capuchonnées ou du moins couvertes d'une toiture en ca
et les pater étaient les forteresses[21] qui, de distance
ce, couronnaient les quatorze portes de la ville[22].

A l'endroit où la Seine entre dans l'enceinte de Pari
droit où elle en sort[23] il y a une chaîne qui la traverse
à l'autre[24]. Tous les matins l'on ôte ces deux chaîne
soirs on les remet. Je voyais alors les bourgeois, fiers
rer, d'enferrer la Seine; je les voyais intérieureme
poudre, et sans ma poudre je les aurais vus de même.

A la Chambre des comptes, avant que j'eusse ma p
croyais, en examinant l'état des recettes et des dép
prévôté[25], que les fermiers de la pêche des grands e
fossés de la ville[26], ainsi que les fermiers des pâtura
vées et des glacis[27], gagnaient beaucoup, gagnaient
avec ma poudre que les gros poissons avaient le b
vouloir suivre le droit chemin de la rivière, sans all

its poissons, faire les musards dans les eaux bourbeuses
isés de Paris. Ces deux fermiers, surtout celui des pâtu-
, qui payait par an près de sept livres [28], étaient fort mé-
ts ; ma poudre me montrait leur mécontentement franc et
.
lquefois je nouais le sachet de ma poudre, je réfléchis-
t quand je considérais Paris, relativement à sa situation,
ouvais bien sot, avec tout son esprit, d'être venu se fixer
ı où il est. Mieux lui aurait valu la situation de Conflans,
bouchure de l'Oise; mieux encore celle de Charenton, à
uchure de la Marne ; ou mieux celle de Nevers, sur le su-
fleuve de la Loire. Alors, quand les Anglais débar-
une armée à Calais, ou quand les Allemands s'avancent
ainte-Menehould [29], ni la rue Saint-Martin ni la rue Saint-
n'auraient plus peur [30] au milieu de la France.
trouvais Paris encore plus sot quand je considérais qu'au
il était sorti dans la campagne au milieu des prairies de
-Germain, de Saint-Marceau [31], et qu'au nord il laissait
la campagne dans la ville [32].
s clairières de maisons sont fort vastes, sans doute, cepen-
e crois qu'il y a au moins trois cent mille habitants à Pa-
e le crois, parce qu'à une grande montre de la garde bour-
, dans les plaines du faubourg Saint-Antoine, on y comp-
tre-vingt mille hommes, tous vêtus de beaux hoquetons
s, relevés de belles croix blanches [33]; parce qu'à la der-
procession générale du saint Innocent on y compta cent
Parisiens nu-pieds [34].
! qu'avec la poudre de transparence on peut voir combien
nsées différentes ont, suivant qu'ils sont différemment ha-
, les mêmes hommes. Sous les drapeaux, les Parisiens ne
ent que le sang et la guerre ; sous les bannières, ils ne res-
t que la pénitence et la paix.
remontai à divers intervalles sur le tours de Notre-Dame
jeter ma poudre, pour voir, hors des maisons et dans les
ns, le spectacle des trois cent mille Parisiens au premier
de l'angelus [35], tous s'agenouillant, tous récitant la prière,
te tous se relevant, tous se mettant à marcher, à travailler,
chander, à disputer, à jurer, à manger, à boire.
ı fait assez généralement convenu, et hors de doute quand
ssède la poudre de Flamel, est qu'à Paris la classe des
; a diminué depuis que la clergie ou la science s'est répan-
lans les autres classes.
en est de même de la classe des nobles, maintenant, à Paris,

bien moins nombreuse qu'autrefois ; et de cela on peut en deux raisons avec ma poudre ou sans ma poudre : la pr que depuis Charles VII, qui trouva les portes de Paris fe le roi d'Angleterre dedans[36], la cour se passe de Paris se passe de la cour[37], de la noblesse par conséquent; la me, que Paris s'est lui-même anobli, dans ce sens que verses professions des bourgeois sont devenues de plus importantes ; et alors les nobles, ne trouvant plus dans la même ancienne différence d'homme à homme, se so insensiblement ailleurs[38]. Du reste, les rois ont eux-mê connu cette nouvelle importance de la bourgeoisie de en est un qui plusieurs fois a mangé au milieu d'elle et ave qui a envoyé la reine accoucher à Paris[40], afin que le de France fût Parisien.

Flamel avait bien raison de me nommer la poudre de rence la poudre de science universelle. Avec son sachet vais tout ce que les autres savaient ; je lisais dans leu comme dans la mienne.

Je suis Parisien, et je ne pouvais guère plus nettemen autres Parisiens dire quels étaient, dans notre ville, les m qui exerçaient l'autorité municipale, ou plutôt je croyais les autres, que c'étaient les échevins. Mais enfin un jou quai de l'Ecole, ayant été frappé d'un coup de coude par me marchant devant lui, sans autrement prendre gard qui marchaient dans une direction opposée, je lui jetai cée de poudre, pour voir si c'était volontairement ou inv rement qu'il m'avait frappé. Je lus dans ses pensées qu' tait un traité de la juridiction municipale de Paris. Sui c'était sans aucun droit que le Parloir aux Bourgeois[41] a le nom de Maison Commune[42] ou Hôtel-de-Ville[43]; n'était et n'avait jamais été qu'une maison de marcha Suivant lui, les échevins et leur chef, le prévôt des ma n'avaient légalement de juridiction que sur le commer ville, même, à la rigueur, que sur le commerce par ea n'étaient à aucun égard magistrats municipaux. Je m moqué de lui, de même que les autres devaient s'en mo je n'avais lu aussi dans ses pensées, et en fortes emp que pour bien raisonner il fallait, avant tout, s'assurer de signification des mots, et, pour cela, aller des mots aux ou mieux, des choses aux mots. A l'instant que je me fu prié sa méthode, j'examinai ses pensées, et je vis que je nais comme lui et qu'il raisonnait comme moi ; je me di dit : Les magistrats qui sont chargés de veiller à la poli

ûreté, à la propreté de la ville, sont incontestablement les magistrats municipaux. Je me demandai, il se demanda : Le prévôt des marchands et des échevins en sont-ils chargés? Je me répondis, il se répondit : Non. Et le prévôt de Paris, l'est-il? Je me répondis, il se répondit : Oui [46]. Je me dis, il se dit encore : Les magistrats qui sont chargés de construire, de réparer les édifices, les fortifications de la ville, sont incontestablement les magistrats municipaux. Je me demandai, il se demanda encore : Le prévôt des marchands et les échevins en sont-ils chargés? Non, me répondis-je; non, se répondit-il. Et le prévôt de Paris, l'est-il? Oui [47], me répondis-je; oui, se répondit-il. Je me dis, il se dit aussi : Les magistrats qui sont chargés d'administrer le domaine, les revenus de la ville, sont incontestablement les magistrats municipaux. Le prévôt des marchands et les échevins en sont-ils chargés? Ils ne le sont pas, me répondis-je; ils ne le sont pas, se répondit-il. Et le prévôt de Paris, l'est-il? Il l'est [48], me répondis-je; il l'est, se répondit-il. Je devais conclure et je conclus que ce n'étaient donc pas le prévôt des marchands et les échevins qui étaient les vrais magistrats municipaux de la ville, que c'était le prévôt de Paris, qui, sous un autre nom, était le vrai magistrat municipal de la ville; il devait conclure et il conclut de même.

Je lus ensuite dans ses pensées que la juridiction du prévôt des marchands, des échevins, et celle du prévôt de Paris, étaient aujourd'hui fort mêlées, et qu'à la longue le président des magistrats des marchands, le prévôt des marchands, les magistrats des marchands, les échevins des marchands, comme on disait autrefois [49], les échevins, comme on dit aujourd'hui, deviendront, par la seule influence du nom de prévôt d'échevins, du nom d'échevins, les magistrats municipaux [50]. Je fus de cet avis.

Je lus encore dans ses pensées que le nom d'Hôtel-de-Ville, donné à leur hôtel de la marchandise, contribuera aussi à déplacer l'autorité municipale. Je fus encore de cet avis.

Ce jour-là, en me promenant sur la place de Grève, il me prit envie de jeter une pincée de poudre devant cet hôtel. Je vis que la garde permanente de Paris, la confrérie des soixante arbalétriers et la confrérie des six-vingts archers [51], y était entrée; que ces confréries, qui venaient de prêter serment au prévôt de Paris, venaient le prêter aussi au prévôt des marchands [52]. Je vis qu'il en était de même des officiers des seize quartiers, des quarteniers; de même des sous-officiers des quartiers, des cinquanteniers, des dixeniers [53]. Je vis d'ailleurs que l'importance du prévôt des marchands s'accroissait beaucoup des fréquents re-

pas de l'Hôtel-de-Ville[54], auxquels il présidait, et de la distribution des bourses de jetons de cuivre et de jetons d'argent[55], qui toutes passaient par ses mains.

L'Hôtel-de-Ville de Paris offre au dehors, j'en conviens, l'aspect misérable d'une grande grange, terminée par deux pignons[56], et au dedans on y voit des poulaillers, des toits à porcs, comme dans quelques logis du roi[57]; mais on y voit aussi des salles de bains et d'étuves, une grande salle d'audience, une grande chapelle[58].

Moi, dans ce moment, j'y voyais surtout un concours de gens de rivière, de pêcheurs, de bateliers, de pontonniers, de cribleurs, de maîtres des ponts, un concours de gens de commerce, de maîtres des six marchandises ou des six corps de marchands, de courtiers des vins, de courtiers du sel, de courtiers de graisses, d'officiers aux ventes, de compteurs, de peseurs, de mesureurs[59].

Je prenais particulièrement plaisir, en continuant à me promener sur cette place, à regarder dans une salle basse, à travers une muraille de grosses pierres de taille, les sergents de la marchandise qui installent dans leurs fonctions les mesureurs[60], enseigner deux nouveaux mesureurs à mesurer. Ils faisaient mettre un des deux mesureurs à genoux, lui faisaient embrasser le tour du boisseau; ils faisaient verser par l'autre mesureur les aulx, les ognons, les noix, les châtaignes, dans le boisseau. Principe, leur disaient-ils : « Tout ce qui chet du boissel, quand
» le mesureur a retiré ses bras, est pour le vendeur; tout ce qui
» y tient est pour l'acheteur[61]. »

Ces grands bateaux d'ognons, de pommes, étaient en ce moment pour moi comme de grands bateaux de perles; ces grands bateaux de noix, comme de grands bateaux de topazes; ces grands bateaux de vin, stationnés au port Français, au port de Bourgogne, aux divers ports[62], comme de grands rubis enchâssés dans le cristal de la rivière.

Cependant, le nouveau monde que je voyais dans le monde des autres hommes commençait à me distraire de mon travail. Mes supérieurs voulaient l'ordre; mes camarades étaient, par ma faute, obligés souvent de me remplacer. Les uns et les autres me témoignaient en termes polis, affectueux, leur mécontentement; mais l'irritation de leur cœur n'était pas voilée à mes yeux. Je ne les aimai plus. C'est par là que je commençai à être malheureux. N'importe, je n'en continuai pas moins mes courses.

La rue Saint-Denis achèterait, dit-on, tout Paris, excepté une

ue. Véritablement cette rue, la rue Saint-Martin, est encore lus riche[63]. Un jour, comme midi sonnait, je voulus voir ces eux rues. Je jette en l'air ma poudre, et tout aussitôt elles se hangent en deux longues galeries transparentes, où les venleurs, tout en mouvement, tout en feu, disaient : Sur na parole! sur mon honneur! c'est du bon! c'est du solide! royez-m'en! je vous le garantis! Et dans leur pensée je lisais : Vous êtes un sot, je me moque de vous, vous me paierez bien nes paroles. De leur côté, les acheteurs, qui étaient trompés, rompaient à leur tour. Je n'en ai pas besoin, disaient-ils, c'est par hasard que je me suis arrêté. Et dans leur pensée je lisais : e ne puis m'en passer; autre part on m'en a demandé le double; ous ne savez pas votre métier. Au fond d'un ténébreux magain je voyais un épicier, en habit de serge et de cuir[64], jaunir, eindre le beurre[65], huiler le safran[66], tandis que sa servante chetait au boucher de la viande qu'il avait, contre les ordonnances, soufflée avec sa bouche[67]. J'en voyais un autre, qui venait d'empiler dans une cave humide les épices pour les rendre plus pesantes[68], aller acheter chez un drapier, son voisin, du drap que celui-ci mouillait pour que le mesurage lui en fût plus avantageux[69]. Je voyais une jolie boutiquière faire un faux poids avec des poids qui n'étaient pas faux; son mari, assis à côté d'elle, riait sous cape quand elle donnait habilement un petit coup à la balance pour la faire pencher du côté de la marchandise : il ne savait pas encore que sa femme était bien plus habile à faire quelques autres petits tours dont il n'aurait pas ri. Tout près, un autre marchand riait aussi en regardant la bannière sur le pignon d'un marchand de mêmes marchandises que les siennes : il ne savait pas non plus que ses associés le volaient, qu'il était sur le point de faire aussi banqueroute, et d'avoir son pignon ombragé aussi d'une bannière[70].

Dans ce temps, l'or, l'argent et les étrangers affluaient en France, surtout à Paris, surtout dans ces deux rues, ainsi qu'à la grande halle, qu'on peut appeler la halle des halles, car toutes les principales villes manufacturières y ont un quartier ou une halle de leur nom[71]. Cependant partout, et même là, les marchands ne cessaient de dire que le commerce était dans une grande crise, que le commerce languissait, que le commerce était mort; et lorsque leurs fils voulaient étudier les lois, prendre l'habit ecclésiastique ou le plumet des gens de guerre, ils leur disaient, en faisant sonner leurs sacs : Sots que vous êtes, apprenez qu'il n'y a que notre état où l'on soit riche.

Je pensai alors à ces bons villageois que la vente de leurs bes-

tiaux rend marchands quelques jours de l'année. J'aurais parié, j'aurais juré qu'ils avaient plus de bonne foi; mais, comme il ne m'en coûtait rien, je voulus le voir. Vous savez que, de même que l'élégante population de Paris est pressée, au nord et au midi, par l'agreste population des maraîchers, des laboureurs, des vignerons; au levant par la sauvage population des bûcherons, des boisseliers de la forêt de Bondi et des vastes forêts qui l'avoisinent; au couchant par la pauvre population des plâtrières et des tuileries[72], de même l'élégant commerce des rues Saint-Martin, Saint-Denis, de la Grande-Halle, de la Ferronnerie, est pressé par le commerce rustique, par les nombreux troupeaux bêlants qui remplissent les parcs des claies dressés dans la rue Saint-Honoré devant le Louvre, où se tient le marché aux brebis[73]. J'y allai, j'y répandis une très petite pincée de poudre, comme suffisante pour voir ces bons, ces francs villageois, ces marchands des premiers âges du monde. Oh! c'étaient les marchands de la rue Saint-Martin, de la rue Saint-Denis, en habit de bure, la houlette à la main au lieu de l'aune. Je ne fus donc plus surpris de voir au milieu du commerce, au milieu du commerce de Paris, la ruse et la duplicité. Ne croyez pas cependant qu'à chacun des pignons qui forment les deux longues lames de scie que figure chacun des côtés des différentes rues de cette ville[74] il y ait un malhonnête homme. La population de Paris, comme celle de toutes les villes, de toutes les campagnes, flotte entre les très malhonnêtes gens, dont il y a un assez petit nombre, et les très honnêtes gens, dont il y en a un assez grand nombre, s'approchant plus souvent de ceux-ci que de ceux-là. Je remarquai aussi qu'en général les plus heureux, les plus riches, et même, à leur insu, les plus fins, étaient les plus sincèrement honnêtes. Jamais les sergents de l'Hôtel-de-Ville, mesureurs de mesures[75], n'entraient dans leur boutique, toujours remplie de gens que la bonne renommée faisait venir, que la bonne foi faisait revenir.

En quel lieu, en quelle ville, le commerce aujourd'hui ne veut-il pas s'étendre? A Paris, s'il est arrêté dans les quartiers du midi par les gens de loi, les gens d'église, les gens de collége, il gagne les quartiers du levant, et plus rapidement encore les quartiers du couchant.

C'est là que sont les halles et l'hôtel des Monnaies[76]. Ma poudre me fit voir combien les besoins étaient irrités par les étalages des halles, combien ils l'étaient par le son des pièces frappées à l'hôtel des Monnaies; mais bientôt elle me fit voir plus clairement encore combien ils étaient comprimés devant les gran-

ses chaînes de fer attachées aux justices de Montfaucon et de la Croix du Trahoir[77].

Tout près de là elle me fit voir aussi combien le besoin de blasphémer, de jurer le vilain serment[78], était comprimé aussi dans les hommes colères qui passaient près du Pilori, où l'on perce les langues[79].

Messire, continua mon ancien camarade, que le cimetière des Saints-Innocents, que ce grand carré où est ensevelie presque toute la population de Paris[80], où les diverses assises de terre sont formées des diverses générations, où tous les jours la poussière et les ossements des pères tombent sur les bières des fils, est un lieu redoutable! Cependant les scènes que je voyais dans les maisons transparentes qui l'entouraient n'étaient rien moins que lugubres; elles me rappelaient ces grandes gravures funèbres des vêpres des morts qu'entourent des rangées de miniatures facétieuses[81].

Dans une de ces maisons était une jeune personne qui, à l'entrée du roi, avait représenté une des cinq lettres personnifiées du nom de Paris[82]. Rien n'égalait sa vanité; on ne pouvait plus lui parler, on pouvait à peine la regarder. Il en était ainsi des quatre autres lettres; il en était encore ainsi des trois jeunes gens qui, à la même entrée, avaient représenté le mystère des Trois-Etats[83], toutefois avec cette différence que les cinq jeunes personnes se croyaient à peu près égales en honneur, tandis que les trois jeunes gens se méprisaient mutuellement, de cette manière que le tiers état, qui se croyait le plus puissant, était méprisé par la noblesse, qui était méprisée par le clergé.

A l'autre extrémité du cimetière était, dans une autre maison, la jeune capitainesse d'une petite ville forte[84]. Elle parlait de tranchées, de boulevarts, d'attaque, de défense. Elle s'enflait aussi et crevait aussi de vanité.

Il y avait tout à côté une maison remplie de danseurs et de danseuses. J'aurais, dans ce moment, voulu qu'il en fût à la ville comme au village, où les jeunes filles, dès qu'elles sont épouses, cessent de danser, et qu'alors les prêtres ne se fâchassent plus[85].

Les prêtres se fâchent aussi contre les bains des nouvelles accouchées, que viennent, dans leurs maisons, environner les jeunes femmes et les jeunes filles[86]; ils se fâcheraient bien davantage s'ils avaient la poudre de transparence, s'ils avaient vu, comme je la voyais, une de ces maisons attenant à celle des danseurs.

Les prêtres ont tort de se fâcher contre le blanc et le rouge que mettent les femmes[87]. Je voyais près de là, à un troisième étage, dans son comptoir[88], une jolie femme au milieu de ses pe-

tits flacons et de ses petits pots, qui insensiblement, sans q s'en fût aperçue, s'était enlaidie, défigurée à faire peur.

J'entendis au premier étage d'une maison, où le dessus porte était orné d'une statue de la Vierge[89], le bruit de de quelques meubles qui me fit lever la tête. Je vis une ble demoiselle, depuis peu fiancée. Elle se montrait env futur époux aussi sévère qu'elle l'avait été avant cette cé nie[90]; elle se promettait même d'attendre la pleine lune célébration de son mariage[91]. Je ne pouvais me lasser garder.

Ici deux jeunes époux avaient imprudemment fait le garder temporairement la chasteté[92]; ils mangeaient tues[93], pour être moins tentés d'enfreindre leur vœu. Je vais me lasser de rire.

Plus loin des viellards libertins se nourrissaient de tête nimaux pour rappeler leur jeunesse[94]. — Plus loin d'autres lards se teignaient les cheveux avec des baies de sureau[95]. — loin des hypocrites, pour se donner le teint du jeûne et de térité, se pâlissaient le visage avec du cumin[96].

J'avais repris le chemin de ma maison, lorsque j'aperçus sant des signes au public, une de ces femmes qu'on re sans poudre de transparence. Aussitôt il me prit envie de est vrai que celles qui se sont converties se donnent aussi chement à Dieu qu'on le dit. J'allai rue Saint-Denis jeter poudre devant les bâtiments des filles repenties[97]. Je vis q religion avait lavé leur âme et leur cœur. C'étaient pou comme des linges souillés, hideux, plongés dans le courant onde vive, qui reprenaient leur netteté et leur blancheur. quel plaisir j'ai depuis écrit l'allocation de cet article du de la prévôté : « Aux pauvres filles pénitentes, dix livres sis, en pitié et en aumosne, pour avoir du pain, dont elles grand nécessité et souffrette[98]. »

A Paris, comme vous le savez, il y a six bacs[99], qui bi mal tiennent lieu des six ponts qui manquent. Au passage d du Louvre et à celui des Carmes barrés[100], où l'on traverse la rivière, on paie, comme vous le savez aussi, un denier sis, tandis qu'aux autres bacs, où l'on ne traverse qu'un b la rivière, on ne paie qu'un denier tournois[101]. J'allai prend bac de Saint-Gervais, où j'eus une des grandes peurs que eues en ma vie. Lorsque nous fûmes au milieu de la rivière batelier, avec qui j'étais seul, me dit que les eaux étaient g ses, et que je devrais bien lui donner un parisis au lieu d'un nois. Je lisais dans son intérieur, et je lui dis : Vos camarad

demandent qu'un denier tournois; si vous prenez plus de peine qu'eux, c'est que ni votre croc ni votre aviron ne sont ferrés, quoique nous soyons entre Saint-Martin et Pâques; c'est surtout que vous vous ingérez de passer l'eau à un bac de Paris sans avoir fait votre apprentissage pendant sept années, ni votre service de valet de bateau pendant trois[102]. Rien n'offense les hommes comme la vérité. Je lus en lui qu'il voulait faire chavirer le bateau et se sauver à la nage. Mon ami, lui dis-je, croyez que je sais aussi bien nager que vous. Je lus qu'il voulait alors me donner un coup d'aviron sur la tête. Mon ami, ne levez pas votre aviron sur moi, vous vous feriez pendre avant qu'il fût nuit. Nous abordâmes. Je lui donnai un denier tournois; il se mit à crier : Au sorcier! Mais je m'étais sauvé dans la foule.

J'avais acheté, il y avait quelque temps, du bois au chantier de la bûcherie[103]. L'officier préposé à la mesure du bois, ou mouleur juré[104], trouvait que les bûches, qui, suivant les règlements, devaient avoir trois pieds et demi de long, si elles étaient portées par eau des pays au dessus de Paris, et deux pieds et demi, si elles étaient portées des pays au dessous[105], avaient ces dimensions, quoiqu'elles ne les eussent pas. Il trouvait aussi le moyen de remplir le cercle de fer ou l'aune[106] avec moins de bûches que les autres. Je m'étais plaint, et je n'étais pas le seul. On disait qu'il était capricieux, qu'il était maladroit; on en donnait diverses raisons. Ce jour-là, qu'il venait de chez le marchand de bois, je vis dans ses poches la véritable.

Les bonnes années pour le diable sont les années où il n'y a pas d'épidémies : car, bien souvent, les gens qui n'ont pas peur de la mort n'ont pas une très grande peur du mal. Les mauvaises, les plus mauvaises années pour le diable, sont celles où tout le monde craint pour sa fortune ou pour sa vie. Une de ces années, il vint la nouvelle que les ennemis approchaient de Paris. Aussitôt on entend les trompettes d'alarme sonner aux halles, au Petit-Pont, au Palais; ordre de tenir les chiens enfermés, sous peine d'être pendu[107]; la ville n'est plus éclairée la nuit, comme à l'ordinaire, par les nombreuses lampes qui brûlent devant les statues ou les images des saints[108], mais par l'illumination générale de toutes les maisons, toutes obligées d'avoir devant la porte un seau plein d'eau et une chandelle allumée[109]; à tout moment on entend des patrouilles, on entend demander le mot du guet[110]. Je parcourais les rues; je jetais en l'air ma poudre : les amours, les plaisirs, s'étaient envolés.

Mais bientôt un Dauphin naquit, et voilà toutes les cloches de toutes les paroisses qui, durant six heures, carillonnent sans

cesse, sans interruption[111]; bientôt je vis le roi qui fit so[n en]trée, précédé de cinquante-six trompettes sonnant[112]; ce f[ut un] autre beau bruit. Je tire vite mon sachet.

En quelques moments, je me trouvai porté par la foule p[rès du] Palais. Un vieillard passa près de moi, qui se disait : Co[mme] les temps sont changés! J'ai vu en plein jour les loups ve[nir fa]milièrement ici, à cette même place; ils ne faisaient pas d[e mal] au peuple; ils venaient remplir la destination que les an[imaux] carnivores ont peut-être reçue de la nature; ils venaient m[anger] les cadavres[113]. Ici, près de ces grandes prisons, au pied d[e ces] tours, j'ai vu cette même place encombrée d'Armagnacs é[gorgés] qu'on jetait du haut des créneaux; j'ai vu, quelques jours [après] ce massacre, les Parisiens, ou du moins les plus ardents [parti]sans du duc de Bourgogne, se couronner de roses[114]. Alo[rs] les Parisiens étaient Bourguignons; et, ces jours-ci, les [Pari]siens, devenus Armagnacs ou royalistes[115], ont fait pe[rcer la] langue à un pauvre diable qui les accusait d'être Bo[urgui]gnons[116].

Toujours entraîné par la foule, ou toujours suivant la [foule,] j'entendis deux prières bien différentes. Mon Dieu, dis[ait un] homme dans l'ardeur de ses vœux, conservez notre roi, p[rolon]gez ses jours jusqu'à l'âge des anciens patriarches! Un [autre] homme, au contraire, comptait les années du roi, s'exagé[rait ses] maladies ou ses dangers. Je tirai deux fois mon sachet [: l'un] était un oiseleur, qui craignait d'être obligé, à l'entrée d'u[n nou]veau roi, de lâcher plusieurs centaines de ses oiseaux[117]; [l'au]tre un prisonnier d'état, enfermé derrière des murailles d[e neuf] ou dix pieds d'épaisseur. Il est inutile de dire que des po[nts où] demeurent les marchands d'oiseaux[118] j'avais été à la [Bas]tille[119].

Ce quartier, que le séjour du roi vint animer, attira le[s] mes fréquentes observations et me fit faire de grandes dép[enses] de poudre.

J'y vis un grand seigneur, au milieu de sa nombreuse [suite,] dans le moment où il commençait un singulier dialogue av[ec sa] conscience. Tais-toi! lui disait-il, tais-toi! attends qu[e] vingt, trente ans au plus, je vivrai plus saintement; tais-t[oi, je] serai plus malin que le diable, car, en tout événement, je m[e ferai] enterrer avec l'habit d'augustin ou de franciscain[120]; sain[t Au]gustin, saint François, ont le bras assez long pour me tirer [de] où que j'aille.

Je ne pus voir comme se tait ou s'apaise la conscience [du] grand seigneur, parce qu'en ce moment je fus distrait par u[n]

tre grand seigneur, monté sur un beau cheval, couvert de velours[121], ayant son épouse montée derrière lui[122] : il pensait à la plus jeune des femmes de son épouse, en même temps qu'elle pensait au plus âgé des pages de son époux.

Dans le quartier Saint-Antoine, et même dans les autres quartiers de Paris, les ordonnances sur le balayage[123] ne s'exécutent que difficilement, à cause de la grande quantité de chevaux. Les gentilshommes, les gens distingués, vont se visiter à cheval[124]; les juges vont à l'audience à cheval[125]; le clergé va dans les rues à cheval, et, à certaines solennités, reste à cheval[126] ; les moines prêchent souvent à cheval[127] ; enfin le connétable Saint-Pol, partant de la Bastille pour aller se faire couper la tête à la Grève, monte à cheval[128]. Je voyais des scènes fort curieuses. C'était grand dommage que ma poudre, qui me rendait transparents les acteurs, ne pût arrêter leurs chevaux.

Dans ce quartier, où le beau monde ne sort la nuit qu'avec des torches, des flambeaux de poing[129], à la différence des autres quartiers, où ordinairement les gens ne sont guère éclairés qu'avec les lanternes à la main, soit pour leur sûreté, soit pour obéir aux règlements[130], il me semblait abusif que la justice, par respect pour les grands, ne se fît pas ouvrir les portes de leurs hôtels[131], où, à travers les grosses murailles des façades, je voyais des malfaiteurs qui s'y cachaient, qui, exempts de la crainte des archers et des sergents, mangeaient, buvaient, dormaient en paix. C'était surtout dans le magnifique hôtel du Pet-du-Diable[132] qu'ils défiaient le plus joyeusement les lois.

Le temps du séjour de la cour à Paris est le temps de la *belle chière*, où les cabaretiers et les rôtisseurs ne sont pas tenus de remettre le menu de leur compte[133]. Personne, comme moi, n'a vu comment les ongles de la friponnerie s'allongent quand elle est à son aise, quand elle est au quartier Saint-Antoine. Aussi voyais-je qu'il tardait de plus en plus à tous ces grands seigneurs de retourner dans leurs châteaux, où tout abonde, où, sans autre monnaie, tout est payé en quittances.

Il est quelquefois à Paris un temps qui n'est pas, il s'en faut bien, celui de la *belle chière*, mais celui de la mauvaise et de la fort mauvaise chère ; où les Parisiens ne trouvent à la place du Châtelet, à la Cossonnerie, à la porte Baudoyer, au Petit-Pont, ni salaison, ni gibier, ni volaille[134]; où ils ne trouvent, aux pierres à poisson, ni poisson de mer, ni poisson d'eau douce[135]; où ils ne trouvent à la rue Neuve-Notre-Dame, au cimetière Saint-Jéhan, ni fromage, ni beurre, ni œufs[136]; où ils ne trouvent, à la halle fermée, ni grains, ni farine[137]; où ils ne trouvent, au

marché aux pourceaux, que des supplices, que des chaudières d'eau bouillante, dans lesquelles ont fait expirer les malfaiteurs[138]; où, même au marché à la place aux chats[139], ils ne trouvent pas de chats.

Que de fraudes m'a découvertes, dans le temps de disette, ma poudre de transparence ! Ce temps est celui de la *belle chère* des accapareurs. Ils gagnent les agents publics chargés d'enregistrer aux portes de la ville les voitures des vivres qu'on y amène[140]; comme ces voitures sont les seules à roues ferrées qu'on entende à Paris[141], ils font entrer les vivres dans des voitures à roues non ferrées, et, au lieu de les amener aux marchés, ils les amènent chez eux.

Sur les routes, je rencontrais aussi des marchands qui n'avaient pas payé le prix de leurs bestiaux; je voyais en eux qu'ils allaient les vendre aux villes voisines; j'entendais qu'ils disaient aux ministres de la justice chargés de les arrêter qu'ils allaient les vendre à Paris; et aussitôt, en vertu des priviléges de l'approvisionnement de cette ville, ces marchands étaient sous la sauve-garde du roi[142], et continuaient avec leurs troupeaux tranquillement leur route devant les sergents, l'épée au côté, les papiers sous le bras[143].

Je répandais encore ma poudre, et je voyais les meuniers auxquels dans ce temps il est défendu de prendre la mouture en grain, mais seulement en argent, à raison d'un sou par setier[144], la prendre ostensiblement en argent et furtivement en grain.

Je voyais aussi l'enceinte des fours des boulangers faire le contraire de l'enceinte de Paris, se rétrécir toujours de plus en plus. Je voyais grand nombre de boulangers se dire : J'ai deux fours; si j'en démolissais un, la police me forcerait à le rebâtir[145] : j'en aurai deux qui, réunis, ne seront pas plus grands qu'un. Ainsi que la police les y obligeait, les boulangers tenaient bien sur la fenêtre de leur boutique une balance permanente, avec laquelle l'acheteur pouvait peser le pain[146]; mais je voyais au fond de leur cœur que, si leurs poids étaient justes quand on ne veut pas être voleur, ils ne l'étaient pas assez quand on veut être honnête homme.

La partie septentrionale de Paris ressemble aux provinces du septentrion de la France, et aux provinces du midi la partie méridionale; ou peut-être, et plus exactement, le nord de Paris ressemble au nord de l'Europe, où est la manufacturière Angleterre, l'industrieuse Allemagne; et le midi de cette ville au midi de l'Europe, où est la savante Espagne, la spirituelle Italie.

J'avais déjà fait assez d'observations sur la partie septentrio-ale. Je voulus en faire sur la partie méridionale.

Le grec a d'abord jeté un si grand éclat, que les savants en ette langue ont été les premiers savants. Tous les jeunes gens, ous les pères de famille, ont voulu apprendre le grec ou le faire pprendre à leurs enfants[447]. Les écoles grecques ont considé-ablement accru les bâtiments de la partie méridionale de Paris; lles en ont aussi accru la population. Je voulus voir si le grec vait mûri l'esprit humain autant que je l'entendais dire.

Je pris mon sachet; je visitai les colléges de l'université; 'examinai des milliers de têtes d'écoliers. Je vis dans un grand ombre comme des rudiments dont plusieurs feuillets sont mal ssemblés, plusieurs autres à moitié déchirés. Je remarquai d'ail-urs que les pensées, bien rangées dans la tête du régent, al-ient bien se ranger dans les têtes des écoliers; je remarquai en-re qu'elles allaient se déranger dans les têtes mal faites, de ême que dans les têtes bien faites elles allaient toujours bien se nger, quoiqu'elles fussent quelquefois mal rangées dans la tête ı régent.

Il en était de même aux auditoires de justice: les pensées bien ngées dans les têtes des avocats allaient bien se ranger dans tête des juges. Toutefois, les têtes mal faites des juges déran-aient les paroles bien rangées des avocats, de même que les tes bien faites des juges donnaient de l'ordre aux paroles des ocats, quand elles n'en avaient pas. Je remarquai aussi dans la e de plusieurs avocats comme des exploits, des actes illisi-es ou à moitié déchirés, et dans la tête de plusieurs juges mme des mémoires d'avocat, illisibles ou à moitié déchirés. étaient des avocats ou inhabiles, ou qui n'avaient pas assez é-dié leur cause; c'étaient des juges ou inhabiles, ou qui à l'au-ence avaient sommeillé les yeux ouverts.

Je ne remarquai pas d'ailleurs que la raison des écoliers grecs t meilleure que celle des écoliers latins.

Je ne remarquai pas non plus qu'au Parlement, au Châtelet, ı il y a beaucoup de grec, les juges jugeassent mieux qu'à la ur des monnaies, à la cour des aides, où il n'y en a pas, du oins que je sache.

Mais telle est à Paris, depuis le milieu de ce siècle, la répu-tion du grec, que, pour parler de la subtilité, de la finesse ou de vivacité d'esprit, on ne dit plus : C'est un Normand, c'est un ascon; on dit : C'est un Grec, un grand Grec.

L'art de l'imprimerie, qui avait été découvert à Mayence, a-ıit dû nécessairement diriger son essor vers la savante France,

vers la savante ville de Paris, vers les savants quartiers de cette ville, vers les quartiers de la partie méridionale : c'est ce qui était arrivé. Trois imprimeurs allemands, Ulric Gering, Martin Crantz, Michel Friburger, étaient venus en 1470 établir leurs ateliers au collège de Sorbonne[148]. D'autres ateliers s'étaient établis dans d'autres collèges[149], auprès de ceux-là, et, auprès de ceux-ci, d'autres. Auparavant on ne comptait à Paris qu'un petit nombre d'écrivains-libraires, qui n'avaient qu'une petite boutique, qu'un petit nombre de rayons, qu'un petit nombre de livres manuscrits. Bientôt les imprimeurs-libraires leur succèdent, leurs boutiques s'agrandissent, leurs longs rayons plient sous le nombre des livres imprimés. Les livres multiplient les lecteurs, les lecteurs multiplient les livres ; les livres multiplient les imprimeurs, qui accroissent sensiblement les bâtiments de ces quartiers[150], où leurs maisons sont les plus blanches et les plus belles. Ma poudre les rendait transparentes, ainsi que ceux qu'elles renfermaient. Les chefs et leurs aides me parurent en général bonnes gens, mais fort vaniteux. Je le leur passai, à cause de leur science, de leur habileté, de leur application continuelle. J'examinai surtout les chefs : ils ne pouvaient se lasser de lire, de relire leurs lettres distinctives, leurs devises[151] : Se vend chez... à l'enseigne de... C'est, se disaient-ils, dans un livre, la dernière ligne que le lecteur lit[152], qu'il retient le mieux. Ils trouvaient que la qualité d'*estudiant*[153], de bachelier, de maître ès arts, d'honorable homme[154], s'associait naturellement à celle d'imprimeur-libraire[155]. J'examinai ensuite en eux un point plus délicat. La conscience leur parlait comme aux grands seigneurs ; mais combien les imprimeurs-libraires ont plus d'esprit pour la faire taire ou pour l'apaiser ! Ma petite mignonne, lui disaient-ils, nous imprimons, il faut en convenir, de méchantes choses, mais nous en imprimons aussi de bonnes ; nous faisons du mal, mais nous faisons aussi du bien. Ma petite mignonne, lui disaient-ils encore, nos devanciers les écrivains-libraires ne pouvaient, il est vrai, gagner que quatre deniers sur chaque livre qu'ils vendaient aux personnes de l'université, et six deniers sur chacun de ceux qu'ils vendaient aux autres[156], tandis que nous, aujourd'hui, nous gagnons de l'argent et de l'or à pleines mains ; mais nos fils gagneront moins, nos petits-fils moins : nous devons, en bons pères, leur laisser quelque chose. Ma petite mignonne, tenez compte aussi de ce que nous ne sommes pas obligés de fonder des bourses d'étudiants, des obits anniversaires, des messes tintées, et de ce que cependant nous en fondons[157]. Ma petite mignonne, allons ! paix ! la paix !

es expéditions d'Italie, les fréquentes relations avec ce pays, ncore influé sur Paris, mais principalement sur la partie lionale.

j'ai remarqué, aux différentes représentations des cérémo- des jeux scéniques, une plus grande perfection dans les rs ; j'y ai remarqué, ma poudre m'y a fait remarquer plus ofit pour les spectateurs.

uand je rencontrais les jeunes clercs, les béjaunes conduits eur abbé monté sur un âne, qui tous les ans viennent s'ex- r aux huées du peuple[158], le sachet de Flamel me faisait voir eilleures dispositions pour cette scène d'humilité.

la procession que les pâtissiers font en honneur de saint Mi- , les diables et les anges, montés sur des chevaux, avaient r plus diabolique, plus angélique. Ma poudre volait, et je is combien au milieu de la jeunesse était salutaire l'excel- jeu de la grande balance que saint Michel agitait[159] avec un t solennel.

u mystère du *Juif* de la procession de l'octave[160], tout le de voyait comme moi la petite coquette parisienne, avec ses ules airs de coquetterie du treizième siècle, vendant l'hostie uif, qui la perçait à coups de canif; mais je voyais mieux que autres l'irritation des esprits, que les acteurs savent aujour- ti si bien exciter dans cette scène de sacrilége.

i je n'avais eu ma poudre, je n'aurais jamais cru que la re- sentation de la danse macabre[161] produisît d'aussi bons effets. spectateurs voulaient tous se convertir, tous devenir honnê- gens, en voyant la mort, avec son bras formé de deux grands entraîner vers la porte de l'autre monde chacun des divers s personnifiés, qui faisaient, ainsi que la mort, de variées, de oresques grimaces.

'eus aussi la même curiosité que le roi[162] : j'allai voir les x du collége du cardinal Lemoine. Le boursier, qu'on avait illé en cardinal, se donnait, aux offices et au festin, des airs itié français, moitié romains ; il émerveillait même les clercs nédiens de l'hôtel de Bourgogne, venus, suivant leur usage, ır chanter les chœurs[163]. Le jeune cardinal, en même temps il bénissait les assistants, répandait ses dragées et ses sucre- s d'une manière si noble et si gracieuse qu'il rappelait, qu'il ait revivre le bon fondateur de la maison. Je n'ai jamais vu t de monde aussi unanimement satisfait ; jamais je n'ai dé- sé ma poudre avec plus de plaisir que dans ces jeux institués r la plus tendre et la plus ingénieuse reconnaissance[164].

Sur la même rive gauche de la Seine, où j'avais vu jouer

cette petite comédie académique, je vis jouer, à quelq
de là, une petite comédie judiciaire, et bientôt après
comédie guerrière.

Je passais un jour dans la rue de Saint-Pierre-aux-
remarquai un grand nombre de sergents royaux en
droite et à gauche; j'avançai; la porte de l'officialité s'
les sergents de l'official sortent menant un homme acc
gamie, auquel ils disent: Vous êtes absous! vous êtes li
ils souriaient. Je voulus savoir pourquoi. J'eus reco
sachet, et je lus dans leur pensée: Votre liberté va
d'un instant; les sergents royaux sont à quelques pas
attendent; vous êtes un benêt. Effectivement, à quelq
fut repris par les sergents royaux, dans la tête desquel
Vous êtes un benêt; vous vous croyiez quitte envers la
vile parce que vous aviez été absous par la justice e
que. Je regardai dans la tête de l'accusé, je lus: Vous
des benêts de prendre tant de précautions, de tant vous
ce qui se passe à mon égard ici est d'usage toutes les f
délit compète aux deux juridictions[165]; mais je me tire
facilement de ce nouveau tribunal que de l'autre, car j'
avocat et je n'ai pas de mauvais juges.

Quelques jours après je vis à la porte de Nesle de
mes fort irrités l'un contre l'autre; ils se défiaient, ils
combattre, ils voulaient prendre champ[166]. Tous les
teurs, excepté un seul, tâchaient de les séparer, de le
Je tirai encore mon sachet, et je lus dans la tête de ce
que, puisque ces gens-là faisaient tant de bruit, ils n'av
plus envie de combattre que ces deux chevaliers, l'u
l'autre Espagnol, qui firent aussi beaucoup de bruit,
publier dans toute l'Europe qu'ils partiraient, l'un d'I
tre d'Espagne, pour aller se battre à outrance devant l'
Ville de Paris, qui, au jour fixé, où toute la place de
toutes les fenêtres des maisons étaient pleines, ne se
point, parce qu'un seul des deux chevaliers parut[167],
rut parce que l'autre ne paraissait pas.

Qui n'a mille fois remarqué sur le pont Notre-Dame
pont au Change ces deux continuels cordons que forme
dans son mouvement d'une rive de la Seine à l'autre?
variété de couleurs, d'âges et de figures qui divertit
temps les yeux et l'imagination. Vous vous doutez que
vie de rendre transparents ces deux cordons ou l'un de
cordons. Je m'établis d'abord sur le pont Notre-Dam
n'avais plus de crainte pour sa solidité depuis que j'av

nains le rapport des architectes à la Chambre des comptes,
repassais dans ma mémoire : « A nobles hommes et sai-
onseillers... Jehan Lesourd, général maistre des œuvres
maçonnerie du roi, et... Honneur, service, révérence, avec
obéissance. Plaise à vous sçavoir[168] que le pont est encore
t bon, qu'il peut porter les allants et venants pendant cent
t plus. » Mais bientôt ayant, par mégarde, laissé tomber
es grains de ma poudre, je vis que sous le pavé, enchâssé
u ciment de chaux et d'huile[169], les piles de bois qui por-
es maisons du pont étaient vermoulues dans les parties les
sentielles[170]. Je me hâtai d'aller sur le pont au Change, où,
es deux rangs de brillantes forges d'orfèvre bâties à droite
uche, je vis passer tant et plus de ces pauvres carriers qui
s jours élargissent les profondes excavations desquelles Pa-
t[171], dans lesquelles il retombera ; tant et plus de ces plâ-
le Montmartre[172] qui allaient chercher parmi les maisons
d un cerceau pour enseigne[173] celles où l'on vend le meil-
in à la sauge, le meilleur vin au romarin[174]; tant et plus de
uvres gardeurs, de ces pauvres gardeuses des troupeaux
s de la porte Saint-Honoré[175]; tant et plus de ces pauvres
rs qui se disaient : D'après l'ordonnance du roi, j'ai pour
t de chaque muid de sel depuis la rue des Lavandières à
Bertin-Poirée six sous, depuis cette rue jusqu'à celle Thi-
aux-Dez huit sous[176], que je pourrai mettre en vin et en
aie[177], si je veux, au même prix, boire davantage; tant et
e ces pauvres regrattiers[178], de ces pauvres colporteurs, qui
nent leur boutique d'un bout de la ville à l'autre. Mais je
même temps, et pêle-mêle, de riches marchands, de riches
eois. Je vis aussi beaucoup d'espions de fraudes, de jure-
, de blasphèmes : les amendes pécuniaires, dont une partie
ppartenait[179], leur faisait bénir la dépravation du siècle. Je
s maîtres de poste, des chevaucheurs du roi, avec leur pla-
émail aux trois fleurs de lis[180], qui envoyaient à tous les
s ces gentilhommes courant la poste[181], ne payant que la
e donnant qu'un méchant pour boire. Je vis, à plusieurs re-
, passer grand nombre de Jacobins ; il est vrai qu'ils sont
cents au couvent de Paris[182] : tous étaient jeunes, tous philo-
s, tous profondément occupés de la difficile définition de
échie[183]. Je vis dans sa maison le chevalier du guet[184], qui
ix sous par jour[185] sait ce qui se passe la nuit dans toutes les
ns de Paris ; je vis qu'il ne sait pas ce qui se passe dans la
. Je vis plusieurs amants. J'en vis entre autres deux qui se
ent avec beaucoup de précaution. La jeune fille, coiffée en

cheveux mêlés de fleurs[186], se penchait tendrement
jeune homme. Mon ami, dites-moi, qu'est devenu ce
dont vous m'aviez parlé? Tâchez donc de le faire brû
ami, quand vous ne feriez que le faire fouetter, cela
beaucoup de péchés: n'oubliez pas que vous et moi
grand besoin. Je vis bien des gens qui, crainte de
leurs familles, imaginaient un prétexte pour s'absenter
che: ils étaient adultères; ils étaient excommuniés
saient retourner à la messe. Je vis venir après eux de
geois allant porter à Notre-Dame les fleurs que de
paroisses[189] : il y avait dans leur pensée que même les
paradis aiment qu'on leur offre des bouquets. Je dis
ques hommes au visage farouche : ils cherchaient à
de l'argent; ils avaient battu leurs parents; pour eux
vait y avoir de dispense, il fallait aller à Rome[190]. U
joui vint à passer : dans son pays la justice l'avait
mais on l'avait noyé si mal, qu'ayant été, suivant la co
médiatement après repêché pour être enterré en terre
il s'était sauvé; et dans ce moment il se promenait
souci, portant dans la poche l'extrait du procès-ver
exécution.

C'était aussi une belle occasion de bien examiner l

Je répandis plus de poudre que pour les hommes
sont plus dissimulées. Je vis qu'il n'est pas vrai, co
dit, que toutes les jeunes personnes aient d'abord
faire religieuses; au contraire, presque toutes celles q
sur le pont avaient grande ou très grande envie de
Quelques unes cependant voulaient se donner à Dieu;
choix de l'ordre, c'était souvent la règle, souvent a
leur, souvent aussi la forme de l'habit, qu'elles consul
perçus une toute jolie, toute petite personne, marc
ment sous le poids de ses pensées : elle avait résolu
recluse; les quatre murs et la voûte de l'étroit tomb
par la main de l'évêque, où elle devait vivre et mo
l'effrayaient pas; elle se réfugiait dans l'immensit
Quelques autres jeunes personnes, par une charité
promettaient de délivrer des hommes condamnés à mo
ler, au pied du gibet, offrir de les épouser[193]; d'autr
charité plus ardente, se promettaient de délivrer le
le plus laid. Elles se demandaient, en même temps q
demandais, pourquoi les hommes n'avaient-ils pas aus
délivrer les femmes qu'on mène pendre, pourquo
d'eux n'avait-il pu offrir aussi d'épouser la première

y a plusieurs années, près la porte Saint-Denis. En ce
t je vis combien sur les femmes est forte l'opinion, com-
pudeur maîtrise leur esprit : elles se mettaient à la place
e malheureuse, si indécemment pendue au milieu du
, les cheveux flottants, le bas de la robe lié autour des
[194]. Toutes auraient préféré leurs anciens supplices ; elles
t toutes préféré d'être noyées, brûlées, ou même enter-
res[195].
s ce temps je me souvins que, suivant un arithméticien
connaissance, il se disait chaque jour à Paris six cent
nensonges, dont cinq cent mille aux femmes, et six cent
nédisances, dont cinq cent cinquante mille par les fem-
les calculs me donnèrent l'idée d'en faire d'autres plus im-
ts et plus sûrs. Un jour, à Paris, je comptai douze cent
rands ou petits services rendus, y compris les clefs ra-
s, les Dieu vous bénisse ! quand on éternue[196], l'indica-
s images des rues[197], des enseignes des maisons[198], des
rs publics[199], y compris aussi, dans les quartiers éloignés
ais, de Notre-Dame, de Saint-Martin, ou de Saint-Eus-
les réponses aux questions : Quelle heure est-il ? — Un
jour je comptai deux cent cinquante mille personnes
vaient dans des verres de poterie, d'étain ou de bois, et
nte mille qui buvaient dans des verres de verre[200]. — Un
our je comptai quarante mille chiens, soixante mille chats,
mille oiseaux, dont dix mille parleurs, le bec toujours
de sottises[201]. — Un autre je comptai mille et quelques
-vous accordés par de jeunes personnes, ou à des gens qui
raient fait présent de beaux chapelets, de beaux agnus, de
reliques, ou à des pèlerins qui avaient vu Jérusalem, ou
avants en grec.
ais voulu voir, pendant le jour, Paris du haut des tours de
-Dame ; je voulus le voir aussi pendant la nuit. Les mai-
e Paris m'avaient paru de verre pendant le jour, pendant
elles me parurent de cristal, illuminées par soixante mille
s et vingt mille chandelles[202]. Les choses, les hommes, les
ns des hommes, s'offrirent sous de nouvelles formes, de
les teintes, de nouvelles couleurs.
combien d'autres observations, de combien d'autres faits
rdinaires j'aurais à vous faire part ! Mais je me hâte de
pprendre comment je perdis mon sachet de poudre.
uis quelque temps cette rare faculté de pouvoir tout ren-
nsparent me rendait l'homme le plus malheureux. Rare-
e pouvais m'adresser à un tailleur, à un marchand et à bien

d'autres, sans qu'ils voulussent s'approprier de moi qu'il leur était dû, sans que je voulusse les semoncer, monner, sans qu'ils voulussent me sauter aux yeux. racher. Le bruit s'était d'ailleurs répandu, je ne sai parmi les personnes de ma connaissance, que j'a pour voir les pensées les plus cachées. Hommes et gissaient dès que je les abordais; personne n'osait tout le monde me fuyait. J'étais seul au milieu des

Il me restait un ami et une amie ; eh ! quel ami amie ! Ils étaient passés plusieurs fois par l'épreuve dre, et toutes les fois mes sentiments pour l'un et étaient devenus plus vifs. Un jour cependant il me ami, à qui je parlais si souvent des perfections de parable amie, m'écoutait moins attentivement qu'à Je soufflai quelques grains de poudre qui se tenai mes doigts, et je vis que dans ce moment mon ami qu'à la jolie fable du Renard et du Corbeau, dont il d'admirer ces deux vers :

> Si ouvrit le bec pour chanter,
> Et son fromaige cheut à terre[203].

Ah ! me dis-je alors, je n'ai plus d'ami ; mais j'ai amie ; elle me tiendra lieu de tout ; mes sentiments ne que ceux de l'amour. J'allai chez mon amie. Le matin je lui avais envoyé une chaîne d'or. Je la trouvai co l'essayer. Je lisais dans la pensée de mon amie con de mon ami. Je lus successivement : Si vous aviez e leur goût, vous m'auriez envoyé une chaîne d'arg serait mieux assortie à ma robe verte ; les chaînes a pas d'ailleurs à la mode : oh ! qu'il est désagréable d' gation pour une chose qui n'est pas à la mode ! Bientô tra une de ses jeunes amies ; elle la félicite. Cette c sied à merveille, les chaînes d'or sont la parure du je stant le cœur de mon amie change. Moi je me lève ment ; je sors en me disant et en lui disant : Vous n e pouse que je cherche. Inutilement elle me rappelle bras.

J'avais perdu presque en même temps mon si bon bonne amie. Le désespoir vient aussitôt s'emparer de sang s'allume, ma raison s'altère, la vie me devient à pouvant plus durer dans un monde si mal habité, je r quitter. Je fus quelques temps à me déterminer sur l Le rasoir, l'épée, me paraissaient bien douloureux ;

…euse, ne me le paraissaient pas moins. M'étrangler m'au…ssez convenu, mais je craignais de ne pas savoir bien me …e. Enfin, après avoir examiné, réfléchi, pesé, discuté, il me …a qu'en pareil cas tout homme sage devait préférer la ri-

…n pris le chemin. Je marchais assez vite, lorsqu'un homme, …ant encore plus vite, vient derrière moi et passe le bras …r de mon corps. Je me retourne, je reconnais celui qui m'a…mené dans la mystérieuse demeure de Flamel. Ah! ah! me …, c'est donc vous, beau sire, qui allez ce matin donner à …ner aux poissons de la Seine? Mais comme vous savez qu'il …oujours faire les grandes sottises les yeux fermés, et que …ci n'est peut-être pas plus petite qu'une autre, fermez les … Je les fermai. Aussitôt je vis au fond de l'eau la flam…nte porte de l'autre monde, où entraient les suicidés, éten…ur la claie du bourreau[205]. Je recule d'horreur; mais il con… à m'entraîner. Quand nous fûmes sur le bord de la rivière, … pousse d'une main, me retient de l'autre; mon sachet …e, il le ramasse et disparaît. Je m'éloignai à grands pas. Je …is qu'il s'était opéré en moi une subite révolution. Je rede…calme. Je retournai dans le monde; je reportai, je retrouvai …té, la bienveillance, chez ceux avec qui je vivais; je repor… retrouvai l'amitié, l'amour, chez mon ami, chez mon amie. …enonçant à lire dans le cœur des autres, j'étudiai mieux le …, et entre autres choses j'y appris qu'il fallait pardonner à …tié, même à l'amour, de courts instants d'un refroidissement …ger dont je n'étais pas toujours exempt. Enfin je me con…uis, par une bien cruelle expérience, que la faculté de voir …nsée des hommes, qui fait partie de l'essence de Dieu, ne …ait que nous être funeste. Je me convainquis aussi que nous … tout ce qu'il nous faut, et que ce qu'il ne nous faut pas est …ment ce qui nous manque.

Histoire XXX. — L'ASTROLOGUE.

…out le monde avait enfin cessé de parler: chacun s'était mis …ouveau à se plaindre, à crier qu'il était le plus malheureux. …ruit avait recommencé plus fort qu'auparavant; mais il a été … coup interrompu. Au dehors un plus grand bruit s'est fait

entendre : l'astrologue de la ville, coiffé d'un bonn
dait à la vieille mode une longue écharpe[1], est entr
se tournant vers la foule qui le suivait : Allez-vou
chez vous, maintenant le danger est passé ; puis, e
nant vers l'assemblée et en ôtant ses grandes lunettes
Tandis qu'ici vous êtes sans crainte, sans inquiétud
une étoile extraordinaire[2] ; on est venu en toute hâte
tir, et j'ai vu avec effroi le moment où elle allait rea
ser la lune en morceaux plus grands que la Bour
Champagne, qui seraient tombés aussitôt sur nos têt
le répète, le danger est passé, et je réponds que d
quante ans et plus la lune n'aura à redouter de pa
Tout le monde s'est empressé de faire place à l'astrol
assis et a continué. Les mêmes règles de mon art q
prendre sur moi de vous rassurer m'ont aussi depui
appris que vous agiteriez ici une importante questio
ne me suis rendu que le dernier, c'est parce que d'a
vais ce que vous deviez dire. Ecoutez ! et vous ve
nous a plus le droit de se plaindre.

Pour mon malheur, pour mon grand malheur, je
gue, fils, petit-fils, père, frère, oncle et neveu d
Mes ancêtres étaient tous astrologues, et ma famille p
au moins six cents ans d'astrologie incontestables :
cents ans nous sommes héréditairement malheureux

Mon père et ma mère, mariés fort jeunes, eure
nombre d'enfants ; je suis le cadet de cinq et l'aîné d
n'avais pas encore quinze ans, lorsqu'un jour, à déje
sai un verre. Aussitôt mon père, qui jusqu'à ce mom
traité avec beaucoup de douceur, se lève, me sa
long-temps et assez rudement ; plus ma mère deman
plus la fureur de mon père redoublait. Va-t'en ! me d
donnant cent coups de pied dans le derrière et en m
hors de la maison, va-t'en ! et ne reviens plus ! J'av
les astres que je serais obligé de te chasser aujourd'
heures six minutes[3] du matin ; les astres ne peuve
ils n'ont pas menti non plus à l'égard de tes autres
m'ont aussi forcé à les chasser. Ma mère tenait m
prêt, avec une petite bourse remplie de grosses pièc
naie. Mon fils, dit-elle, vous forcez votre bon père
vous souffrir dans la maison ; conduisez-vous mieux a
connaissances, vos talents, suffiront pour vous fai
honorablement. Elle m'embrassa et se retira au p
peine j'eus fait quelques pas, que l'idée d'être ains j

monde, sans secours, sans conseil, vint me saisir; je
la tête vers la maison, mais je vis mon père sur la porte,
encore une grosse poignée de verges, qu'il faisait tourner
ie rapidité qui m'ôta tout espoir de pardon.
s je pris résolument mon parti. Je gagnai les champs. Le
jour, un large chemin m'amena devant un beau château;
de porte était ouverte et me laissait voir l'avant-cour, où
iait aux boules. Je m'assieds; je m'amuse tantôt à regar-
joueurs, tantôt à examiner les planches du grand livre
logie qui avait été mis dans mon sac.
hasard, le maître du château avec sa suite vint se prome-
mon côté. Est-ce que tu es géomètre? me dit-il. Je lui
lis : Monseigneur, je suis un peu plus, je suis astrologue.
ôt il me fit mille questions; je ne fus pas plus embarrassé
urait été mon père. Je réjouis ce seigneur, et je le gagnai
oint, qu'un de ses gens ayant voulu dire que toutes mes
tions n'étaient que balivernes d'enfant, il lui donna dans
ière au moins autant de coups de pied que la veille j'en
eçu de mon père, avec la différence que les siens ne me
iaient pas avoir été aussi clairement écrits dans les astres
s miens; mais c'est que je n'avais pas encore la science de
ère. Dès ce moment tout le monde eut pour moi une es-
le respect, et ce bon seigneur m'arrêta à son service en
d'astrologue du château.
endant, comme je fais profession d'un noble état où l'on
jours la vérité, je vous avouerai que, la légèreté de mon
l'empêchant de bien étudier tous mes livres, j'avais assuré
ngue vie à ce seigneur, qui fut subitement frappé d'apo-
. Comme il n'avait pas fait de testament, les gens du châ-
fâchés de ce que leur maître, endormi par mes belles pro-
s, était parti pour l'autre monde sans leur rien laisser dans
ci, s'en prirent à moi. Ils m'attachèrent à un des piliers de
ice, où ils me firent houspiller par les chiens de la véne-
hacun les excitait, suivant l'importance du legs qu'il croyait
perdu; mais ces méchantes bêtes n'en avaient pas besoin:
blait qu'elles eussent aussi des prétentions au testament.
iriez-vous que je dois à cette cruelle vengeance mes lon-
tudes et les progrès que j'ai faits dans l'astrologie? Rien
lus vrai. Et mon père, qui avait de si grandes connaissan-
ns cette science, savait ce qui, à cet égard, devait m'arri-
ir je me souviens qu'un jour il me dit : Alain, ne sois pas si
nt, ne bats pas les chiens : ils te feront plus de bien en te
nt que tes amis en te léchant.

Je passe sur le reste de l'histoire de ma jeunesse. J'a éprouvé que la science, la plus haute science, ne do bonheur. J'eus enfin trente-sept ans : c'était l'âge au vais me marier, suivant les divers horoscopes fai grand-père, mon père, mes oncles et mes frères. De j'avais aussi consulté les astres, et véritablement j'a qu'à cet âge, le dixième septembre, au moment o entrerait dans le signe de la balance[4], la personne qui ma femme se présenterait à moi.

En ce temps je demeurais à Evreux, où m'avait sa putation que je m'étais acquise par mon zèle et mes s vers le public. Je tenais ma chambre aux consultati l'Horloge[5]. A l'heure et au moment marqués, je voi jeune personne. Il n'est pas donné à la parole d'expri bien elle était belle! Il semblait que le plus habile sta modelé sa taille; son visage semblait coloré par le p peintre; ses yeux, qui brillaient entre deux rangées de attiraient tous les yeux, pénétraient dans tous les cœu tai quelques moments fort ému; ensuite, sans attend tions, je lui dis : Mademoiselle, je ne chercherai pas cher l'impression que vous faites sur tous ceux qui vo cependant je suis forcé de répondre aux questions sur vous vous disposez à me consulter que votre jeune a est infidèle. O ciel! s'écria-t-elle en frappant des pie quet, en s'arrachant les cheveux, en se meurtrissant mon amant infidèle! Oui, lui répondis-je, rien n'est mais calmez-vous, car je dois en même temps vous dire pas aussi coupable que vous le pensez; il n'est pas vous voit, il vous voit parfaite. Malheureusement vou sous des planètes ennemies[6]. Ah! Messire, me dit- prenant les mains, tâchez de réconcilier la planète de et la mienne; tout ce que je possède deviendra vot pense. O ma belle demoiselle! lui répondis-je, Pour art ne peut-il ainsi contribuer à votre bonheur? po puis-je, au prix de mon sang, au prix de ma vie, v heureuse? Mais ce que vous demandez n'est pas mêm voir des rois. Comme elle continuait à pleurer, à sangl conduisis dans mon cabinet de sphères, où je lui donnai leçon de cosmographie. Jugez, lui dis-je en termina est la grandeur des astres dont les influences déterm sort! jugez si c'est aux hommes à vouloir essayer de les voir pour leurs intérêts particuliers!

Elle s'en alla toute baignée de larmes, et n'eut ri

ue de faire part de ma réponse à toute la famille. Son ses oncles étaient des plus fins Normands d'Evreux. Ils ent pas à suspendre les préparatifs de la noce et à preninformations. Peu de temps après la jeune personne déqu'effectivement son amant était infidèle. Elle-même vint rendre. Que mon sort est cruel! dit-elle; que je suis euse! Toutefois je n'en veux pas tant à mon amant qu'à te. Ah! si je pouvais la tenir un moment entre mes mains, réponds qu'elle ne ferait plus de mal aux jeunes filles! Je elai sa leçon de cosmographie et la grandeur des sphères. lle me dit : Messire! enseignez-moi quelqu'un dont la ait de la sympathie avec la mienne. Mademoiselle, lui s-je, dans cette saison les nuits sont encore pures et belrais en passer plusieurs pour vous. J'examinerai les astres; érations seront nécessairement un peu longues, revenez tard que vous pourrez. Il ne s'était point passé deux jours a vis entrer chez moi. Heureusement je n'avais point peremps, j'avais dressé sa figure généthliaque[7] et la mienne. 'efait mes calculs, ceux de mon grand-père, de mon père, oncles et de mes frères : j'avais encore eu les mêmes résullle demoiselle, répondis-je à sa première question, je me tré qu'il existe une planète unie de sympathie avec la vô-s je me garderai bien de vous nommer celui qu'elle domine. lut absolument le savoir. Il y a dans l'âge, lui dis-je, et dans la fortune, trop de disparité. Elle insista, et enfin stina tant, qu'elle me força de me nommer. Je répétai elle toutes mes opérations. Elle sortit fort mécontente. ndemain, comme je m'y attendais bien, le père et les on-'ent chez moi. Ils étaient furieux. Dès le bas de l'escae mirent à crier : Où est ce charlatan? où deumeure-t-rris moi-même la porte de mon appartement. Messire le r, dis-je en m'adressant au père, je comprends que c'est ue vous voulez parler; me voilà prêt à vous ouïr, à vous e. La discussion commence. J'avais affaire à un homme et violent, de qui je ne pouvais me faire écouter. J'y partefois, mais ce ne fut qu'en prenant un ton plus haut que Messire le bachelier, lui dis-je, apprenez-moi le jour, la minute de votre naissance, et dans un moment je vais e le jour, l'heure, la minute de votre mort; nous allons er votre horoscope dans les registres du greffe, et dans ces registres je vais m'engager à tenir prison fermée[8] le ma vie, si votre horoscope se trouve faux d'un seul inc bachelier pâlit; il consentit à ce que je lui exposasse ma

doctrine, à laquelle il donna beaucoup d'attention.
parlant, je m'aperçus qu'il crachait beaucoup; je
prendre garde au signe de l'écrevisse, auquel la poil
mise[9]. Son attention redoubla. Je finis en le con
compagnie, au cabinet des sphères. Je n'avais pas
toutes mes démonstrations, que j'eus la satisfaction
dre dire : Oui! je le vois, oui! cela est bien prouvé
Les étoiles veulent que vous soyez mon gendre, il
je le veuille.

Véritablement j'avais pour moi les étoiles. Le
plus différé. Mais à peine les danses et la musique
qu'un charivari de cloches[10] commence. Les jeunes
à la main de ma femme avaient dit que j'étais v
faux ; mais allez-moi, au milieu d'un pareil bruit,
la vérité. Lassé d'un carillon, et de tous les jours
clochers d'Evreux, je tirai l'horoscope de cette mé
et je le fis afficher dans tous les carrefours : le ca

Alors je me décidai à quitter Evreux, qui était
la magie d'Édelin[12], et qui ne me paraissait guère
l'honorable domicile d'un astrologue. J'en partis un
le lever du soleil. Lorsque je fus arrivé sur les
des Coudraies, je traçai un grand cercle de plus a
tour, afin de savoir quel serait mon nouveau domi
ce, forte et guerrière, est conjointement régie
par Mars : j'opérai en conséquence. Pensez que
lorsque je me fus assuré à plusieurs reprises que
diquaient évidemment la capitale de la Champa

Je continuai mon voyage avec plus de confiance.
j'arrivai dans cette ville. Mon premier devoir fut d
roscope en même temps que le mien. Ah ! me dis-j
porté d'allégresse, les astres promettent à Troyes
la puissance, la renommée, la gloire; eh bien! qu'i
m'annoncent à moi des contrariétés et des traverses

Je louai une petite maison, rue de la Pie[13]. A
premières séances il se présenta le sire de la Her
avez tous connu. Maître, me dit-il, je suis né t
heure; je voudrais savoir comment je mourrai. Me
pondis-je, sans le faire attendre long-temps, les ast
vous serez pendu. A l'instant il se lève en fureur.
dit-il, apprends que je suis gentilhomme de race,
tres devraient me connaître.

Depuis ce moment le sire de la Herse me fit au
qu'il put; il se moqua de mes prédictions, tâcha

ance, de me faire perdre mon état; mais au bout de quel- temps, un jour qu'il était allé à un tournois, l'aigle éployé de casque[14] s'accroche à la branche d'un arbre, son cheval le e suspendu; on le trouva mort. Toute la ville vint me fé- er.

a fin tragique de ce gentilhomme donna envie à bien des d'apprendre les éléments de notre science. J'eus ún grand bre d'élèves, et j'en aurais eu bien davantage si, pour le eur de notre état, on ne calomniait l'astrologie aussi bien les astrologues. Ah! Messires, du moins, à cet égard, recon- ez que nous ne pouvons être plus malheureux! Combien de n'avez-vous pas entendu dire que l'étude de l'astrologie était ue, difficile! Eh bien! il n'est pas de science dont les prin- s soient plus simples, plus nets.

e prime abord, l'astrologie s'empare du ciel, le divise en e parties ou maisons correspondantes aux douze signes du aque. Chacune des sept planètes a aussi les siennes, et, ant qu'une planète est, par rapport à la maison dont elle end, en conjonction, en opposition à la distance de quatre es ou d'un trine, de trois signes ou d'un quadrat, de deux si- s ou d'un sextil, suivant qu'elle est ou en exaltation ou en adence, c'est-à-dire au dessus ou au dessous du zodiaque, un ologue, avec des connaissances et des talents ordinaires, peut liment prédire ce qui doit arriver à celui que cette planète nine[15].

N'avez-vous pas entendu dire aussi que l'astrologie est com- se dans l'anathème que l'Eglise prononce contre toutes les ences erronées, conjecturales, vaines[16]? Quelle fausseté! elle absurdité! Nos ennemis ne savent donc pas que l'astro- ie, essentiellement fondée sur des calculs, est essentiellement osée à de semblables sciences!

O malheur de notre état! ô ingratitude des hommes! Pour- oi ai-je besoin de rappeler les innombrables bienfaits de cette ence envers toutes les classes!

Pensez d'abord aux personnes qui se sont ruinées au jeu, et nt l'astrologie aurait prévenu le malheur. Je puis vous assurer e toutes les fois que ce bon seigneur auquel j'ai été attaché ns ma première jeunesse jouait ayant le visage tourné vers lune en conjonction avec Vénus ou Mercure, il gagnait[17]; erdait, au contraire, toutes les fois qu'il négligeait cette pré- ution.

Voyez surtout les nombreux secours qu'elle fournit au peu- , qui a si grand besoin de lumières. Un villageois veut ache-

ter une vache, un âne, une chèvre ; il va chez l'astrolo
en lui indiquant les jours heureux ou malheureux[18], le
la voie de faire un bon marché ou l'empêche d'en faire
vais, et cela pour une petite pièce de monnaie, même qu
pour rien, si celui qui consulte est pauvre : car, bien qu
monde on nous dépeigne comme avares ou intéressés, il
pas moins vrai que grand nombre d'astrologues sont, da
tains cas, fort généreux de leurs prédictions. — Vous co
tous le bonhomme Eloi, qui demeure près d'ici. Il était
Un jour il cassa, avant déjeuner, neuf aiguilles et romp
de fois le fil. Il vint me trouver. Je lui demandai le jou
naissance. Quittez votre métier, lui dis-je. Il n'hésita p
fit boulanger : il était très pauvre, il est aujourd'hui tr
— Au printemps dernier une femme vint chez moi. J
me dit-elle, que ma jeune fille ait forfait à son honneur
beaucoup de monde, je la priai d'attendre quelques m
Quand son tour fut venu, je consultai la fameuse sept
son, relative à la chasteté[19], et, dès que j'eus terminé m
rations, je lui dis : Heureuse mère ! allez ! la vertu de
a couru de grands risques, mais elle a triomphé, et la
n'est restée qu'un moment indécise. Imaginez sa joie !

A combien de maris ne rendons-nous pas aussi la
lité ! Ici, Messires, vous ne pouvez guère voir à quel p
tre science est universellement utile. Je me suis trouvé
chez de célèbres astrologues que l'on consultait contin
continuellement l'on entendait chez eux : Le mariage s
mariage ne se fera pas ; Votre femme est grosse, votre fem
pas grosse ; Votre femme est grosse d'un garçon, votre f
grosse d'une fille ; Il reviendra de son long voyage, il ne r
pas ; Il est vivant, il est mort ; Il vivra, il ne vivra pas ; Les
les amis, s'aiment ; les parents, les amis, ne s'aiment pa
pathie, antipathie ; Brouillerie, réconcilation ; Fortune, m

Souvent l'astrologie devient d'une utilité encore plus
N'est-ce pas l'astrologie qui prédit les années de c
froid, de sécheresse, d'humidité ? N'a-t-on pas entend
au milieu des peuples, leur annoncer l'abondance, la
Bonnes gens, semez fèves ! semez fèves ! disait le cor
chard en parcourant vos campagnes[21] ; et, s'il vous pr
la famine, à quelle science dut-il ses lumières[22] ? — N'
l'astrologie qui prédit les épidémies, les pestes, les m
les émeutes, les révoltes, les guerres[23] ?

Répondez-moi encore, je vous prie : lorsqu'il s'agit d
grands, quelle autre science que l'astrologie ouvre le

Dans un village de Hongrie un pauvre maréchal ferrait
ıux ; un homme passe qui lui dit : Vous serez maréchal-
lu royaume. On se mit à rire. Cet homme, c'était un as-
; ce pauvre maréchal, c'était le grand Huniade[24]. —
ıître d'astrologie alla voir le sire de Cani, détenu à la
, il était midi. Avant la nuit, lui dit mon maître, vous
derez dans ce château. Tous ceux qui étaient présents se
dire qu'il avait perdu l'esprit, qu'il fallait le conduire,
es fous, à Saint-Mathurin-de-Bauce ou à Sainte-Res-
Soissons[25], en lui tirant les cheveux et en lui pinçant le
Quelques heures après la prédiction fut accomplie[27]. —
d'Olivier le Diable[28] était également arrêté dans les as-
quand la nouvelle en vint à Troyes, on peut se souvenir
en témoignai aucune surprise.
ologie annonce avec la même certitude le sort des princes
ıis. Un puissant monarque au milieu de sa cour, en-
sa garde, veut connaître son avenir ; il consulte un as-
, qui lui prédit qu'il sera écorché vif. Tous les courtisans
veulent écorcher l'astrologue. Bientôt après la guerre
: vous savez quel a été le sort de Ladislas[29]. — La
ı'ignore pas que la catastrophe de Charles le Téméraire
te par les astrologues[30].
tant de services que nous rendons au peuple et à l'état,
s revient-il ? L'ingratitude, l'envie. Les savants nous dé-
t sourdement ; ils sont jaloux de ce qu'à la cour de France
e chronologie d'astrologues[31] aussi bien qu'une chronolo-
s, de ce que leurs gages sont de cent, de cent vingt livres[32] ;
e le roi les consulte par lettres closes[33], de ce qu'il les en-
·cher en poste[34], de ce que sur leurs réponses il règle les
politiques ; ils sont jaloux de ce que les grands seigneurs
si que les villes[35], leurs astrologues en titre ; ils sont ja-
ce que l'astrologie devient de plus en plus populaire[36].
Messires, pour les autres la mesure des maux serait com-
ıur nous elle ne l'est pas. C'est un cruel don que celui
ıître l'avenir. Souvent, au milieu des récréations, en
la main à mes enfants, je regarde par hasard les astres,
ère la longue succession de leurs mouvements. Le sagit-
re en conjonction avec Saturne[37] : du haut du ciel de cette
du haut du septième ciel[38], je vois tomber sur moi un
qui m'étouffe ; je suis couché dans une grande bière cou-
ın poêle imbibé d'eau bénite ; on chante, et, lorsque mes
me demandent des fruits, je réponds aux absoutes des
Ma femme est toute surprise ; je luis dis où s'est involon-

tairement porté mon esprit. Elle pleure; en la voyant
mes enfants pleurent. La plus cruelle de mes douleurs,
connaissance du sort de ma chère femme. Le bélier et le
dévorent le foie[39]. Je la vois comme une fleur se flétrir,
ner, se dessécher; elle tombe dans la terre.

Maître Alain, lui a dit imprudemment quelqu'un,
naissez aussi sans doute le sort de vos descendants? Ah!
sire, lui a-t-il répondu, pourquoi me forcez-vous à révéler
malheurs qui arriveront dans la suite des siècles à ma
J'ai appris dans le cabinet des sphères qu'un de mes
professera l'astronomie, dérogera à l'astrologie;
s'alliera avec nos ennemis, qu'il épousera la fille d'un
fils d'un philosophe[40]. L'autre jour, étant monté à la plus
fenêtre de mon grenier, je découvris dans le ciel qu'une
petites-filles n'aura pas de religion, qu'elle sera d'ailleurs
belle et tout aimable. Vous savez ce qui arrive aux jeunes
qui sont toutes belles, tout aimables, et qui n'ont pas de
gion. Les fautes que ma petite fille doit faire sur la terre,
ai lues en grosses lettres dans la lune.

L'astrologue, accablé de douleur, a laissé tomber ses
lunettes, qu'il tenait à la main. Pour tâcher de le distraire,
a dit : Maître Alain, notre siècle n'est pas moins
l'apparition de divers prodiges que par les découvertes
arts et les sciences. De notre temps la mer est sortie de ses
nes[41]; le ciel a paru plusieurs fois en feu[42]; un tourbillon
a porté un homme d'une ville à une autre[43]; un enfant
dans le sein de sa mère[44]. Que signifient ces prodiges?
vera-t-il? Vous voulez, a-t-il répondu, connaître aussi
vos descendants? Vous voulez être aussi malheureux
Venez! suivez-moi! A l'instant toutes les personnes de
blée se sont levées et sont sorties avec l'astrologue, qui,
remis ses grandes lunettes, est allé leur montrer les
vraiment c'en était l'heure.

FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE.

NOTES

DU QUINZIÈME SIÈCLE

apportera les passages des livres ou des documents manu- — On se bornera à citer le titre et le chapitre des livres ou cuments imprimés.

---

oire I. — LE PAUVRE. — 1. Tel est l'habillement du mendiant oit à la miniature du folio 100, recto du « Livre des faitz de monr sainct Loys », manuscrit du quinzième siècle, conservé à la Bique du Roi. — 2. *Agrippa*, *De vanitate scientiarum*, cap. *De mendi-* — 3. Histoire de Villefranche de Beaujolois, par Laurent Louvet. 1671, 1 vol. in-12. p. 16 et 17. — 4. Ordonnances de Fontanon, tit. 67, Vagabonds, ordonnances de la fin du quinzième siècle. aussi la note 56 ci-après. — 5. Glossaire du Droit français par re, v° *Credence*. — 6. Art. 55 de l'ordonnance de 1493 relative aux nds. — 7. « ...Avons avisé... de prendre en vos prisons tous cri-... pour conduire et sûrement enferrer lesdites gens esdites galées...» iance du 5 juin 1496, Livre bleu, folio 78, manuscrit conservé aux s du royaume.—8. Art. 92 de l'ordonnance du mois de mai 1498 rela police. — 9. J'ai deux petits rôles de fouage, écrits sur parcheont voici un extrait: « Ensuit par déclaration les noms et surnoms roissiens de la paroisse de Ellon (près Bayeux), subjects et contris au paiement du moneage ou fouage eschu et deu au roy notre sire, de Saint-Jehan-Baptiste... non paians, *nobles*, Leon de Pierrepont, ' seigneur audit lieu de Pierrepont... *Poures*, Jehan Bellier, incensé ; et Basile... le xe jour de juillet mil cccc IIII xx et dix-sept. » — iit par desclaration les noms des paroissiens de la paroisse de la Harenc (près Bayeux), subjecte... au fouage... Premierement, , Roger Barbes... non paians, *nobles*, Pierres le Vaillant, escuier... Jehan Hoguet, Denis Moulins .. l'an mil v. c vingt-quatre. » — ...A Claude Lesbahi, marchand suivant la cour, XXIII l. X s. pour ement des toiles pour le fait du mistère du jeudi absolu... pour seraver les pieds des XIII pauvres... » Comptes des dépenses de la cour iis XI, année 1469, manuscrit sur parchemin, que j'ai en ma pos-.
Ducange, v° *Paupertas*. — 12. « Les escus au soleil, qui sont faicts de poids au marc à tout le moins... » Le Livre vert, manuscrit vé aux archives du royaume. — 13. *Historia hussitarum, a Cochleo*. Les miniatures des manuscrits du temps représentent les bâtiments ; les monastères, doyennés, prieurés, entourés de fortifications. — 15. acte sur parchemin, intitulé *Instrumentum visitationis prioratus sancti* *rii Lingonensis*, 1475. On y lit : « Visitatus fuit prioratus... per dis- virum Bartholomeum Bordeacourt, Lingonensis archidiaconum..., ia ipse prior noluit aperire chorum, nec domum dicti prioratus..., ercurii sequenti..., visitavit chorum...; sed quia in introitu chori... frater Simo de Mirabello voluit claudere chorum..., totis suis viribus omisit impedire visitationem, tam verbo quam aliter..., concluden-

do ad emendam decem librarum Turonensium elemosine Lingonensis [illegible] copi applicandam; et quia dictus frater noluit respondere et imo [illegible] vit juridictionem dicti archidiaconi, illum reputavit excommunicatum. — 16. Expression souvent employée dans les ordonnances des rois de France et les arrêts du Parlement. — 17. Registres du Parlement, arrêt du 23 novembre 1471, relatif à la saisie des revenus des bénéfices par défaut d'aumônes. — 18. Ibidem, arrêt du 17 juillet 1473, relatif aux vagabonds. — 19. Voyez, dans l'Histoire de René d'Anjou, comte de Provence, l'institution de cette procession. — 20. Extrait d'une Histoire des Rois de France par Albert Cattannée, rapportée dans les preuves de l'Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy.

21. Histoire de Rouen par Amiot, tom. 3, chap. Abbaye de Saint-Amand. — 22. C'était dans ce temps la bourse ou la poche de l'argent; il pendait à une ceinture comme aujourd'hui celle des hussards. — 23. Voyez dans les diverses Histoires de Paris par Corroset, Dubreul, Sauval, Félibien, les chapitres des hôpitaux. — 24. Registres du Parlement, arrêt du 2 [illegible] 1501, où l'on trouve une quittance faite par les officiers et les officières de l'Hôtel-Dieu de Paris. — 25, 26. Lettres du roi, du 15 septembre [illegible] relatives à l'administration de la ville de Douai. — 27. « Aultres deniers payés par ledict argentier... à cause des dons faiz cest an, de l'argent de la commune poureté de ladicte ville... aux poures personnes ci-après nommées la somme de VI XX IIII l. XIX s. VI d. que ledict argentier leur a payé... pour eulx aider à subvenir à leurs nécessités. » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit sur parchemin que j'ai. — 28. Voyez la note précédente; voyez aussi les lettres de Charles V citées à l'avant-dernière note. — 29. Lettres du roi, du 25 juillet [illegible] relatives à l'Hôtel-Dieu de Paris. — 30. Voyez dans l'Histoire des villes les chapitres des hôpitaux et de leurs fondations ecclésiastiques.

31. Registres du Parlement, notamment l'arrêt du 23 avril 1505, sur un procès entre les sœurs grises et les sœurs noires. — 32. Lettres du roi du 26 février 1475, relatives aux comptables des hôpitaux de [illegible]. — 33. Registres du Parlement, arrêts du 23 mai, 30 mai, 24 juillet, [illegible] août, 22 août 1505, 16 juin 1508, relatifs à la réformation de l'Hôtel-Dieu de Paris. — 34. Antiquités de Paris par Dubreul, liv. 3e, Hôpital des Haudriettes. — 35. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 5, chap. Hôpitaux. — 36. Lettres du roi, du 23 avril 1406, et du 16 avril 1409, relatives à l'argent levé pour l'empereur de Constantinople. — 37. Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, année 1427. — 38. Art. 93 de l'ordonnance de 1499, relative aux Egyptiens ou Bohémiens. — 39. Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, année 1427. — 40. « Item audict moys [illegible] ung cheval derriere la porte de la foire le roy, et se tua; et pour l'infection qui y fut aprez, convint que le maître des hautes œuvres assemblât un nombre de pauvres coquins pour oster ledit cheval... » Compte de l'Hôtel-de-Ville de Tours ordonnancé par la Maizière, maire, le [illegible] octobre 1482. J'ai cette pièce en original. Voyez aussi les comptes de la prévôté de Paris, année 1484, Antiquités de Paris par Sauval, tom. 3.

41. Comptes de la prévôté de Paris, ci-dessus cités, année 14[illegible]. — 42. Ducange, vº *Ganearius*; Recherches de Pasquier, liv. 8, chap. 4[illegible]. — 43. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Rues qui ne sont plus rues; Recherches de Pasquier, liv. 8, chap. 42. — 44. Histoire de Rouen par Amiot, t. 1er, chap. Cordeliers. — 45. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Etymologies des rues, section F. — 46. Lettres du roi du mois d'août 1483, relatives à la confrérie de la Madeleine de Saint-Eustache de Paris. — 47. J'ai un rouleau de parchemin, de vingt pieds de long, qui commence ainsi : « Ensuit le nom et surnom des per

; demourans en la paroisse de Saint-Louis de Lislebonne (près Cau-
, subjets à payer le fouage eschu en cette année m. cccc. lxxix. »
les exempts du fouage sont ceux-ci : « Regnault Jouen, Perrin le
1, la veufve Thomas Denis. » Ces trois noms sont accolés ensem-
t on lit à la queue de l'accolade : « Omosnier de la Magaleine de
. » — 48. Lettres du roi, du mois de mars 1572, relatives à la fon-
du pauvre de Saint-Martin de Tours. — 49. Antiquités de Paris
uval, liv. 6, chap. Places pour l'arc. — 50. Histoire de la ville et
ocèse de Paris par Lebeuf, tom. 1er, chap. 1er.
Ordonnance du 23 octobre 1485, relative aux droits du bourreau de
— 52. Ibid.; voyez aussi l'ordonnance du pénultième janvier 1356,
e à la police des rues de Paris. — 53. Coutume du Béarn, *rubrica*
us et emendas, art. 44; Coutume de Loudun, chap. 39, art. 10. —
ecueil de Fontanon, liv. 3, tit. 67, Vagabonds, ordonnances de la
quinzième siècle. — 55. « Item que nuls mandians ne soient si
e si hardis d'entrer doresnavant dedans les portes de Paris... Item
il ne s'entremette de faire questes et de ne porter requeste pour les-
andians... se il n'a de ce congé signé dudit prévost. » Ordonnance
evôt de Paris, du 20 février 1388, Livre rouge vieil, manuscrit con-
aux archives du royaume. — 56. Registres du Parlement, arrêt du
llet 1473, relatif aux vagabonds. — 57. Lettres du roi, du 16 juil-
94, relatives à la défense de vendre du raisin à Paris sans un certi-
'origine. — 58. Escraignes dijonoises, vingt-huitième escraigne.—
donnance du 23 octobre 1485, relatives aux droits du bourreau de
— 60. J'ai un manuscrit in-folio contenant les titres de fondation
toire des communauté et hôpitaux de Lille. Dans l'acte de fonda-
l'hôpital Saint-Julien, de l'année 1321, on lit : « Ay ordene que en
maison ait perpétuellement seze lits bien estoffez, et deux grands
e on appelle bayards, pour coukier les povres trespassans. » Dans
re acte de fondation, il est dit que les pauvres y seront reçus pen-
rois jours.
« L'an 1367, Jean de Tourcoing... et Marie Dubos sa femme, ont
ledit hopital... auquel huit pauvres femmes honteuses, honêtes et
ntes... auec une meschine servante... » Ibidem, chap. Hôpital des
es. — 62. « Le 20 mars 1445... est ordonné que lesdit pains et pre-
s seront reduits au nombre... comme Saint-Nicolas de 52, Saint-
e de 32, et Trinité de 16... lesquelles prébandes... chacune semaine
ent deux harots de bled et en argent 15 patards... par ordonnance
evins du mois de juillet 1411, est ordonné que ceux voulant jouir
s pains, doibvent porter en leurs habits à vue une croche blanche
ed de long... Le duc Charles de Bourgogne, l'an 1472, ordonna
n démettrait les prébandés qui seraient trouvés riches et puissants,
re du leur ou de leurs marchandises, et qu'en leur place seroient
autres personnes... issues de bourgeoisie deceues de leur chevance.»
chap. Hôpitaux de Saint-Nicolas, de Saint-Nicaise et de la Sainte-
. — 63. « ... Lesquels bons enfants sont à quatre, vestus de robes
nets comme prestres, ils vont... en rue ou au coing d'icelle, où il
représentations de la mère de Dieu... et après ils disent : *Date bonis*
anem pro Deo, et ce, pour avoir l'aumône de quoy ils vivent... »
hap. Maison et chapelle des Bons-Enfants. — 64. *Arnaldus Villano-*
De signis leprosorum. — 65. Je possède le manuscrit original de
re de la maison magistrale et hospitalière du Saint-Esprit de Dijon,
ar Calmelet, commandeur de cette maison en 1777, sur les chartes
hives. Tous les titres y sont cités : il y a de nombreux dessins co-
r les miniatures des manuscrits sans doute aujourd'hui détruits.

Cette histoire est divisée par siècles ; au quinzième siècle on lit : « ...L'état de ces années-là porte qu'on y comptoit soixante-dix lits pour les malades dans la salle d'entrée, que les autres appartemens étoient pleins de berceaux d'enfans et d'autres lits pour les passans et les vieillards; qu'il distribuoit à la porte des aumônes manuelles sans fin, et que le nombre des personnes amenées par les calamités publiques monta jusqu'à quinze mille en l'année 1434... les religieuses de ces deux instituts sont vêtues de noir... avec une croix de toile blanche à douze pointes. » Dans les représentations de l'habit des sœurs, on voit que la croix est sur leur poitrine, et qu'elles ont le voile rejeté en arrière. — 66. « Ce commandeur eut le temps de s'instruire des actions et des vertus de vénérable sœur Angèle Romaine, célèbre entre les moniales du Saint-Esprit, morte entière en 1459 en odeur de sainteté... » Ibid. — 67. « A frère Helie Ameil, religieux de Saint-Romain de l'abbaye, prieur de l'Hostel-Dieu dudit lieu, la somme de x l. t. pour avoir des draps et couvertures, et autres choses nécessaires à loger et heberger les pouvres qui affluent audict Hostel-Dieu chascun jour. » Compte des dépenses de la cour de Charles VIII, année 1486, manuscrit sur parchemin que je possède. — 68. Au quinzième siècle, la France était couverte d'aumôneries où les pauvres recevaient l'hospitalité pendant un jour. Nos anciennes coutumes, notamment celle de Tours, et les histoires des provinces et des villes en font mention. Voyez, entre autres, les Antiquités d'Anjou par Jean Hiret, l'Histoire d'Amiens par le père d'Aire, et l'Histoire de Rouen par Amiot, Hôpitaux. — 69. Recueil de Pièces servant à l'histoire de Charles VI par Besse. Paris, 1660, in-4. Testament de Charles VI, testament de Louis de Sancerre, où il est fait mention d'une aumône criée à deux lieues à la ronde. — 70. Registre du Parlement, arrêt du 24 janvier 1467, relatif aux prières pour Charles V et le connétable de Clisson.

71. Testament de René, roi de Sicile, du 22 juillet 1474, Mémoires de Comines, édition de Godefroy, preuves. Voyez aussi les Antiquités de Rouen par Taillepied, chap. 53, Funérailles de Georges d'Amboise. — 72. Chronique de Molinet, publiée par M. Buchon, chap. 92. — 73. *Testamentum Humberti II Delphini.* Histoire du Dauphiné et des princes dauphins, preuves; voyez aussi l'éloge de Charles VII, mis en tête de l'Histoire de ce prince, par Jean Chartier, édition de Godefroy. Voyez encore l'Histoire de Castellane, liv. 4, chap. 8; l'Histoire de la maison de Courtenai par Dubouchet, pièces justificatives, où est rapporté le testament de Jean de Courtenai, du 12 novembre 1510; voyez enfin l'Histoire du diocèse de Paris par Lebeuf, chap. Montmorenci, Ecouen, Louvres. — 74. « A maistre Pierre Prohete, clerc de l'aumosne du roy, pour l'achapt de xxxii pourceaux... pour distribuer comme il est à faire chacun an... pour iceulx avoir fait mener en l'hostel du soubz-aulmosnier... » Compte des dépenses de la cour de Charles VI, année 1407, manuscrit que je possède. — 75. Dans le *Livre des faiz monseigneur sainct Loys*, manuscrit déjà cité, à la miniature du folio 80, r., on voit la châsse de saint Louis, portée par deux chevaux, comme une litière : ceux qui l'entourent s'empressent de la toucher avec les mains, les bras, le visage, et tout le corps autant qu'ils le peuvent.—76. « Inventaire des feuz et personnes demourans en la ville de Troyes en janvier mil v c. par François de Marisy, maire de la ville, et premiers, au quart de Belfroy, feuz mil et ix. » Extrait d'un manuscrit relatif à la ville de Troyes, conservé à la Bibliothèque du Roi, entre les manuscrits de Dupuy. — 77. Voyez dans les Preuves de l'Histoire de la maison de Béthune, le testament de Bauduin Desplancques du 2 décembre 1462. Voyez aussi dans les Mémoires de Comines, édition de Godefroy, preuves, le testament de Jean de Courtenay du 12 novembre 1510.

Histoire II. — LE CULTIVATEUR. — 1. J'ai des Heures, sur vélin, du quinzième siècle, où les miniatures du calendrier représentent les divers travaux des champs. Le cultivateur y est ainsi habillé. Il est aussi de la même manière dans les miniatures du manuscrit du Rusticon, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal. — 2. Un grand nombre de miniatures de ce temps, parmi lesquelles je citerai celles du *Livre des faiz monseigneur sainct Loys*, manuscrit déjà cité, folio 100, r., représentent plusieurs personnages avec une médaille au chapeau. Voyez aussi les Monuments de la Monarchie française par Montfaucon, quinzième siècle. — 3. Le marc d'argent, à cette époque, était à 12 liv.; et comme la masse du numéraire, depuis la découverte de l'Amérique, est dix fois plus grande, il en résulte qu'une ferme qui valait 3,000 l. à la fin du quinzième siècle, vaudrait aujourd'hui 125,000 fr. — 4. Les seuls bâtiments ruraux de ce temps qui existent encore appartenaient au clergé. — 5. Manuscrits du temps, miniatures. Dans celles du manuscrit de l'histoire de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, déjà cité, on voit des murs de grange soutenus, de distance en distance, par des contreforts. J'indiquerai aussi aux promeneurs de Paris la grange de l'ancienne abbaye de Longchamp. — 6. Dans la Champagne, ces deux espèces d'animaux sont de même employés aujourd'hui au labourage. — 7. *Compotum cum commento, impressum per Johannem Treperel*, in-4. gothique. On voit aussi dans les autres compost et dans les calendriers imprimés à la fin du quinzième siècle, l'importance que les agriculteurs de ce temps attachaient aux divers aspects de la lune. — 8. Olivier de Serres, qui vivait quarante ou cinquante ans après cette époque, reproche ce préjugé aux anciens agriculteurs. Voyez son Théâtre d'Agriculture, p. 41 et 42 de l'édition de 1646. — 9. Crescentes, liv. 2, chap. 17. — 10. Il en est encore ainsi dans la Champagne, et l'on sait combien les pratiques du labourage sont antiques et stationnaires.

11, 12. Théâtre d'Agriculture d'Olivier de Serres, à l'endroit cité à la note 8. — 13. Dans les miniatures du manuscrit de Rusticon, déjà cité, on voit les faucilles de différentes courbures.— 14. *Sermones Menoti*, *feria quarta Cinerum*, secunda pars.— 15. La miniature du cinquante-troisième feuillet du manuscrit de Rusticon, déjà cité, représente une aire remplie de gerbes, couverte et pavée. — 16, 17. *Platina*, *De honesta voluptate*, lib. 1, cap. 14, *De pane*. — 18. C'était encore l'opinion commune, environ un demi-siècle après. Voyez Cardan, *De subtilitate*. — 19. « Pro locagio archarum conductarum per dictum banilum, pro infra reponendis bladis domini, quia non habet ibi granerium... ad rationem unius Salmate avene et quatuor quartarum siliginis per annum. » Compte des revenus de la terre de Chalançon en Dauphiné, écrit en 1430 sur un rouleau de parchemin de 165 pieds de long, déjà cité aux notes du quatorzième siècle. — 20. Art. 3 des Lettres du roi, du mois de mars 1463, relatives à l'homologation des priviléges de la ville de Sommières.

21. Lettres du roi, du mois de septembre 1461, relatives à la confirmation de l'affranchissement des habitants de Saint-Belin; autres lettres de la même date, relatives à l'affranchissement des habitants de Manoix. — 22. A la miniature qui est en tête du sixième livre du Rusticon, manuscrit déjà cité, on voit un faucheur ayant une pierre à aiguiser pendue à sa ceinture. — 23. Toutes ou presque toutes les miniatures des manuscrits du temps représentent, dans la campagne, des clôtures en clayonnage.— 24. Il y a en France, et notamment dans la Champagne, un grand nombre de villages ou de lieux appelés Closes-Vignes, Vignes-Closes, Clos, Petit-Clos, Closet. Le domaine de vignes de M. Moete d'Épernay, dont toute l'Europe riche connaît le nom et boit le vin, s'appelle le Closet. — 25. M. Loriquet, principal du collége d'Épernay, a bien voulu m'envoyer

une note des plantations successives de vignes au territoire de l'abbaye de Saint-Martin de cette ville : « Contrée (*regio*) de Montebon, en 1419; contrée de Malbouche, en 1433; contrée de Belleneau, en 1450; contrée de Pendant, en 1500; contrée de Poiron, en 1500; contrée de Martinet, en 1500; contrée de Ronce, en 1500; contrée de Plante-du-Siége, en 1540. Cette dernière fut plantée par Philippe de Lenoncourt, trente-troisième abbé de Saint-Martin. » Extrait du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay, depuis la page 724 jusqu'à la page 727. — 26. Ces constructions de toiture, encore aujourd'hui en usage dans cette province, sont si simples, qu'elles doivent remonter aux plus anciens temps. — 27. La miniature du soixante-huitième feuillet, verso, du manuscrit du Rusticon, déjà cité, représente un pressoir à vis. — 28. Voyez, dans le Traité de la manière de enter, planter et nourrir arbres, composé par maistre Gorgole et autres notables jardiniers, le chapitre intitulé *Aucunes choses des vignes*, et celui qui vient après, *Des vignes*. Ce petit traité est ordinairement imprimé à la suite des éditions gothiques de Pierre de Crescentes. — 29. A la miniature du 68e feuillet, verso du manuscrit de Rusticon, déjà cité, on voit un homme à moitié plongé dans une cuve, où il foule des raisins. — 30. Le bon Mesnaiger, de Pierre de Crescentes, liv. 4, chap. 27.

31. *Menoti sermones, feria sexta post Dominicicam secundam quadregesimæ.* — 32. Art. 67 des lettres du roi, du mois de février 1415, relatives à la police des ports et marchés. — 33. V. l'ancienne traduction de l'Honnête volupté de Platine, liv. 10e, chap. Vin. — 34. Chronique de Jean de Troyes, année 1483. — 35. Ce n'est qu'au dix-septième siècle qu'on a cessé de vouloir donner au vin de Champagne les qualités qu'il n'avait pas, qu'on a cherché et qu'on est parvenu à perfectionner celles qu'il avait. Voyez les notes sur l'agriculture du dix-septième siècle. — 36. Telle est entre autres la forêt de Monchenot entre Épernay et Reims. — 37. Ordonnances sur les eaux et forêts, du quinzième siècle. — 38. A la miniature qui est au commencement du neuvième livre du manuscrit de Rusticon, déjà cité, on voit un verger clos de planches, dont le haut est scié en forme de dents d'une scie. — 39. Dans l'Armorial d'Auvergne, Bourbonnois et Forez, manuscrit du quinzième siècle, conservé à la Bibliothèque du Roi, les miniatures représentent les villes et châteaux-forts, avec des palissades qui ont cette même forme. — 40. Voyez le premier chapitre du petit Traité de Maistre Gorgole, déjà cité. — 41. Ibidem, chap. Comment on doit faire fosses à planter arbres. — 42. Ibidem, chap. Cerisier. — 43. Ibidem, chap. Nefflier. — 44 Ibidem, chap. Amanglier. — 45. Ibidem, chap. Comment on faict les fruictz gros. — 46. Ibidem, chap. Comment on faict les fruictz sans noyau. — 47. Ibidem, chap. Manière d'enter. — 48. Ibidem, chap. Choses qui avancent les arbres. — 49. Ibidem, chap. Accoustumez à arrouser. — 50. Ibidem, chap. Médecine pour les arbres blecez; Maladie des arbres.

51. Chronique de Molinet, publiée par M. Buchon, chap. 41. — 52. Traité de Gorgole, ci-dessus cité, chap. Comment on garde les fruicts. — 53. Ibidem, chap. Mellons, et chap. Choulx longs et Choulx tortus. Le mot *brocoli* indique seul le pays d'où vient la chose. — 54. C'est vers ce temps qu'on traduisit ou plutôt qu'on augmenta, qu'on accommoda à la française le Bon Ménager par Pierre de Crescentes de Bologne; le Traité des Vergers par Gorgole de Come; et l'Honnête Volupté par Platine de Rome. Dans toutes les parties les lumières nous venaient de l'Italie. — 55. Le Vray régime et gouvernement des Bergers, par le rustique Jehan de Brie, Paris, 1542, un vol. in-16. folios 19, 20, 43, 58 et 63. — 56. Entre autres les Heures de Rouen, chez Simon Vostre, petit in-4., caractères gothiques. Voyez-en le calendrier qui est au commencement. — 57. J'ai pa-

aires d'Heures du quinzième siècle, avec miniatures. Dans celles ésentent l'annonciation de la naissance de Jésus aux bergers, ils si habillés. — 58. Dans l'Armorial d'Auvergne et de Bourbonnois, it déjà cité, on voit, à la miniature qui représente la ville de Monne semblable cabane de berger et un semblable parc pour les bredes claies. — 59, 60. Lettres du roi, mars 1463, relatives aux es de Sommières.
latine, de l'Hôneste volupté, traduction française de 1528, quaivre, chap. Mouton, Brebis, Caille et Aignel. — 62. *De propricerum*, lib. 18, cap. 69, *De lupo*. Encore aujourd'hui les villageois à ce moyen de faire fuir les loups — 63. Lettres du roi, du mois 1474, qui exemptent les habitants de Nogent-sur-Marne de comux hues et prinses de loups. — 64. Ordonnance du vendredi d'aques de l'année 1436, Delamare, Traité de police, liv. 5, tit. 23. Le livre des Loups ravissants par Robert Gobin, un vol. in-4 go— 66. Art. 48 du Mémoire du vicomte de Rohan, contre le vile Laval, présenté aux États en 1479, Histoire ecclésiastique et e Bretagne par dom Morice et dom Taillandier, deuxième volume, . — 67. Voyez, dans l'Histoire de Charles VIII publiée par Gola Relation du voyage de ce prince à Naples par Pierre Desrey de — 68. Leçons de Messié, deuxième partie, chap. 41; le Mirouer os par Mizauld, part. 3, Signes de tempeste. — 69. *Magia natura*. *Portæ*; Leçons de Messié, 3e partie, chap. 4. — 70. Histoire de VIII publiée par Godefroy; Journal de l'Expédition du roi Charà Naples par André de la Vigne. — 71. Ibidem, Relation de la xpédition par Desrey de Troyes.
3. Articles 192, 193 et 194 des Coutumes du bailliage de Troyes, s en l'année 1509. — 74, 75. Registres des Quinze-Vingts, année Essais sur les Monnoies par Dupré de Saint-Maur. — 76. Art. 182, 4, 185, 186, de la Coutume de Troyes ci-dessus citée. Dans l'Esles Monnoies par Dupré de Saint-Maur, on voit que les prix de Paent à peu près les mêmes. Relativement au prix des fèves, voyez nal de Paris sous Charles VI et Charles VII. Après avoir compulsé ouvrages du temps, les Coutumiers, le Journal de Paris, les Chrode Monstrelet, la Chronique de Jean de Troyes, les comptes de la de Paris, les relevés de Dupré de Saint-Maur, je me suis conque ces prix étaient, vers la fin du quinzième siècle, les prix . Même observation pour les notes suivantes. — 77. Essais sur les es, rouleaux de l'abbaye de Longchamp, année 1473.—78. Antiquités s par Sauval, comptes de la prévôté de Paris, de l'année 1484, qui à 12 livres le prix d'un bœuf. Quant aux prix d'une vache, d'un et d'un porc gras, voyez les rouleaux de l'abbaye de Longchamp, us cités, aux années 1444, 1467, 1443. — 79. Journal de Paris, harles VI et VII, année 1444; Rouleaux de l'abbaye de Long-, ci-dessus cités, année 1446; art. 195 et 196 de la Coutume de ; Registres des Quinze-Vingts, ci-dessus cités, année 1493. —80. ux de Longchamp, ci-dessus cités, année 1474. — 81. Ibidem, an-3.
ournal de Paris, année 1440. — 83. Ibidem, année 1443. — 84. es des Quinze-Vingts, ci-dessus cités, année 1502. — 85. « Item ent aux dits vicomtes le tonlieu des aux et ognons... pour chacune ée... iv d. hors foire, et en foire viii d. » Extrait du dénombreésenté au bailliage de Troyes, le 3 mars 1503, par messire Phil-Beaujeu. Ce dénombrement fait partie d'un manuscrit relatif à la

ville de Troyes conservé la Bibliothèque du Roi. — 86. A la fin du manuscrit relatif à la ville de Troyes, ci-dessus cité, se trouve un feuillet imprimé vers la fin du quinzième siècle, qui commence ainsi : « Ce sont les articles des droits que doibt avoir à lever l'exécuteur de la haulte justice en la ville de Troyes et marchés d'icelle. » Dans ce feuillet, ces divers droits du bourreau sont mentionnés. — 87. Lettres du roi, octobre 1484, relatives à la permission d'enlever et emporter les grains et fruits de la terre avant et après le coucher du soleil. — 88. Art. 178 des Coutumes de Troyes, rédigées en 1509, chap. Boys, eaues et forestz. Voyez aussi l'art. 135 des Coutumes de Sens, rédigées en 1495. — 89. Dans les pays de parcours, il y avait plusieurs pièces de terre closes par privilége attaché au fonds : voyez le Grand Coutumier et les Coutumes.— 90. Art. 170 des Coutumes de Troyes, ci-dessus citées, chap. Boys, eaues et forestz.

91. Sur ces diverses Coutumes, voyez les Institutes de Loisel, liv. 2, tit. 2, règle XVII, règle XX, règle XXII, et les articles des Coutumes cités dans la suite. — 92. Traité des Droits seigneuriaux, chap. Ban des moissons; Anciennes Coutumes de Berri, tit. Vignerons. — 93, 94. Anciennes Coutumes de Berri, ibidem. — 95. Ancienne Coutume d'Etampes, art. 190, 191. Voyez aussi l'ancienne Coutume de Melun. — 96. Art. 23 des Coutumes prédiales de Thévé, insérées dans les Coutumes de Berri et Lorris. — 97. Art. 68 du Mémoire pour le vicomte de Rohan, déjà cité. — 98. Procès-verbal de l'assemblée des états généraux tenus à Tours en 1484, cahier des doléances, chap. Commun. — 99. Histoire de Louis XII par Claude Seissel, section *Briève histoire de Loys XI, de ses mœurs et condicions.* — 100. Jours de Saint-Urbin, de Saint-Colin, etc. Ces jours étaient réputés critiques pour la récolte : ils tombaient au printemps. Voyez le calendrier des bergers, le calendrier de la Grant-Montaigne, les Compost, éditions gothiques.

101. C'était la semaine sainte. Glossaire de Ducange, *Hebdomada pœnalis.* — 102. Leçons de Messié, deuxième partie, chap. 9. — 103. Mémoires pour l'Histoire de Troyes par Grosley, Priviléges de la ville et des faubourgs. — 104. Traité des Dîmes. — 105. Lettres du roi, du 14 juin 1462, relatives aux réclamations des habitants de Tournai contre le chapitre de cette ville. Voy. aussi les Traités des Dîmes. — 106. *In festo Sancti Remigii*, à la feste de Sainct-Luc, à la Sainct-Martin d'hyver. C'étaient les termes où l'on acquittait les redevances seigneuriales. Titres et monuments du temps. — 107. Traité des Droits seigneuriaux. — 108. Je possède un terrier en parchemin de l'église de Saint-Severin de Bordeaux, écrit au quinzième siècle, in-folio, de 23 pouces de long et de 19 de large, du poids d'environ trente livres. Il devait y en avoir de bien plus grands. — 109. J'ai vu un très grand nombre de reconnaissances du quinzième siècle : toutes avaient à peu près cette forme. J'en ai vu entre autres un grand tas que je ne puis évaluer à moins de douze ou quinze mille ; elles étaient de la Lorraine ou du Tournaisis, des treizième, quatorzième et quinzième siècles. Toutes étaient faites en cette forme, qui, pendant un espace de temps, n'avait pas varié. — 110. « Conoguda causa sia que judya Lambert molher de Vincens de Mostey de la parropia de Sent Cristopole et borgues de Bordeu, per sa bona voluntat, reconogo et confessa que era a et ten et sous hers et son ordenh devran aver et tenir en son sevaument, segont los fors et las costumas de Bordales ab los dreytz et devers deins plus bas mentanguts et nompnatz, deus hondrables et discrets senhors dean et capitre de la gleysa de Sent Sevrin de Bordeu et de lurs successors tot aquet... *Actum fuit hoc in dicta ecclesia Sancti Severini Burdigalensis, ultima die mensis decembris, anno Domini* mº. cccc°. xl°. vo-

gnante serenissimo principe et domino nostro domino Henrico dei gracia Anglie et Francie rege... » Terrier de Saint-Severin de Bordeaux, manuscrit ci-dessus cité, premier feuillet, première reconnaissance.

111. « Noverint universi quod in mei notarii et testium subscriptorum presencia, Raymundus Bartholomeus agricultor de Arela, presentes, ex sua certa scientia et bona fide, per se et suos heredes et successores quoscunque, confessus fuit et in veritate publice recognovit... se habere et tenere... monasterii Sancti Pauli de Mauseolo in ecclesia Avinionensi... Acta fuerunt hec omnia Arelati in carreria publica ante hospicium dicti Raymundi Bartholomei, anno mo. ccccO. xL io. » Extrait du Terrier de la cathédrale d'Avignon, manuscrit sur parchemin, que je possède. — 112. Lettres du roi, du mois de juillet 1423, relatives à l'affranchissement des habitants d'Issoudun; autres lettres du mois de mai 1430, relatives à l'affranchissement des habitants de Mehun-sur-Eure; autres lettre du mois d'août 1474, relatives à l'affranchissement du village de Maroilles. — 113. Traité du franc alleu par Furgole; Mémoire de Grosley, chap. Allodialité.

Histoire III. — LE MESSAGER. — 1. Ducange, vo *Cornetta*. — 2. Dans les anciennes et nombreuses lices académiques, composées de personnes dont plusieurs étaient souvent inconnues, les argumentants se faisaient cette question : *Quo jure argumentaris*, lorsqu'ils disputaient de priorité pour l'argumentation. *Jure baccalaurei*, *jure licentiati*, *jure doctoris*, *jure medici*, *jure patroni*, répondaient les argumentants à cette question.— 3. « ... Au messagier de Lille, pour lectres de la franche feste par lui aportées et publiées le IIIe jour d'aoust, donné VIII s. Au messagier de la ville de Courtray pour pareille cause VIII s. » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 4. J'ai dans mes portefeuilles l'original d'une quittance de Pierre Piogier, religieux Augustin du couvent de Tours, « de la somme de cinquante solz tournoys pour une aumosne que le roy nostre seigneur luy a donnée de ses deniers et de ses aumosnes, pour luy aider à soy entretenir et à proffiter à l'estude en l'université d'Angiers, où il est estudiant... Le XXIXe jour de mai, l'an mil cinq cens et treze. » — 5. Somme générale de toutes les excommunications par Jacques Severt, Lyon, 1621, un vol. in-8, part. 2e, Ecclésiastiques frappés. — 6. Bedeaux, *bedelli*, officiers inférieurs. Voyez les diverses histoires des universités et des colléges. — 7, 8. *Historia Universitatis Parisiensis a Buleo*, anno 1489. — 9. Voici l'extrait d'une ordonnance de paiement dont j'ai l'original : « Richart, conte de Salisbury, lieutenant-général de monseigneur le duc d'York, lieutenant-général de France et Normandie, à tous ceulx... savoir faisons que... Guillaume Plompton, escuier, viconte de Faloize, a aujourd'huy envoyé notre mandement avecques unes lettres close adressantes aux bailli de Senonchoys... par une messagière nommée Marion la Seignonée, auquel viconte nous avons commandé paier la dicte messagière... le troisième jour de may l'an mil cccc XXXVII. » J'ai encore dans mes portefeuilles l'original d'une quittance faite par « Perrote Pomlappel, messagiére à pié, demourant à Vernon, de la somme de vingt-quatre solz Parisis qui deubz lui estoient pour sa peine et salaire d'être allée de Vernon a Longuy au Perche où il y a vingt lieues de distance et plus, porter lettres closes. » Cette quittance est du 3 novembre 1437. — 10. J'ai aussi l'original de deux quittances faites par deux poursuivants d'armes, envoyés en commission comme messagers : l'une est faite le 8e juillet 1439, devant le lieutenant du vicomte de Rouen par Breouze poursuivant d'armes qui avait voyagé jour et nuit de Rouen à Avrenches, pour porter des lettres closes de monsei-

gneur de Talbot au comte de Sommerset et à monseigneur d'Estelles, et qui, pour son salaire, reçut 8 l. 10 s.; l'autre est faite le 20e août 1440, devant Cobriant, tabellion du roi à Caen, par Terrière, autre poursuivant d'armes, à raison de deux voyages, pour lesquels on lui payait neuf sous par jour. J'ai plusieurs autres quittances semblables.

11. Dans les provinces d'au-delà de la Loire, on n'a pas besoin de recourir au Glossaire de Ducange, pour savoir que ce mot de la latinité du moyen âge, signifie avoine. — 12. Voyez, dans l'Histoire de l'Université de Paris par Du Boulay, à l'article *Messagers*, les divers services dont ils étaient chargés. — 13. Les écoliers ne pouvaient parler entre eux que latin. Voyez les constitutions de l'Université, citées aux notes du seizième siècle. Les bas officiers, les serviteurs, les artisans de l'Université étaient clercs. Voyez l'Histoire de l'Université par Du Boulay, à leurs divers articles. Dans ces temps, qui disait clerc disait bon ou mauvais latiniste. — 14. *De clerico ad magistrum*. Cette expression doit être de la comptabilité latine de ces temps et probablement des temps antérieurs. — 15. J'ai un grand et très grand nombre d'ordonnances de paiement des quatorzième, quinzième et seizième siècles, en faveur de voituriers que les argentiers ou trésoriers de ces temps chargeaient du transport et du versement de leur recette au trésor. — 16. Le mouvement du papier, ou plutôt du parchemin des financiers, était alors fort rare, et alors c'était au numéraire à faire le service que font aujourd'hui les effets de commerce. — 17. Voyez ci-après la note 19. — 18. J'ai une quittance de 70 l. 10 s., faite par Antoine Drouet, voiturier par terre, demeurant à Lyon, le 3e mai 1560, pour avoir porté de Lyon à Tours « deux petits tonneaux pleins d'argent » au trésorier de l'épargne. — 19. « Monstre de huit hommes d'armes à cheval, et quarante-cinq archers de la compagnie de Hue Stanlawe, escuyer, qui sont des gens des champs et agaicies, vivans sur le pais, sans gaiges, et ne sont d'aucunes garnisons ou retenues ordinaires... Le xiiie jour de may, l'an mil cccc et quarante-un... » Cette montre ou revue, que j'ai, est écrite sur une bande de parchemin. Elle est chargée de noms anglais et de noms français. — 20. Salaire de 12 s. 6 d. donné par jour à un homme de pied, pour avoir accompagné un transport de deniers publics, et pour avoir couché sur la charrette qui les portait, extrait d'une quittance du 23e mai 1560 que je possède.

21. Je possède encore un certificat fait par Remon Monfault, receveur général de la Normandie, attestant que Jehan Vipar, receveur en la vicomté d'Auge, est allé porter à Honfleur la somme de 600 l.; « et pour icelle somme porter seurement pour les périlz et dangiers qui sont sur les chemins de plusieurs larrons estant sur le plat pays, lui a convenu amener en sa compagnie le nombre de six archiers, auquel voiage ont vacqué deux jours... tesmoing mon seing mannuel cy mis le desrain jour dudit mois de septembre, l'an de grace mil cccc quarante-cinq. » — 22. Voyez dans Du Boulay, les anciens priviléges de l'Université de Paris. — 23. J'ai une reconnaissance ainsi conçue : « Saichent tous que je Guillaume Bemoroys, maistre des œuvres et receveur des revenus ordonez pour le forteffiement d'Avrenches ay eu et receu pour Jehan le Roy, vicomte audit lieu... par la main de Greffroy Artin, fermier de l'aide, appellé passeporte... appartenant audit forteffiement... c'est assavoir la somme de soixante livres dix sols sur ce que il pouvoit devoir à cause de ladite ferme... dont je quitte ledit vicomte, le fermier et tous autres... le xiiie jour de juillet mil ccc lxxvii. » Cette *ferme* dut subsister encore longtemps. — 24. J'ai une quittance du 4e novembre 1397, faite par « Belot Moutarde, commis à garder un batel passeur de la ville de Dieppe, » de la somme de 8 l. pour ses gages d'un an. — 25. *Historia Universitatis Pari-*

sis a Bulco, anno 1488, *De nunciis.* — 26. Ibid., année 1489. — 27. douze ou quinze cents pièces de ce temps et de cette espèce, toutes tant plusieurs sceaux ou les empreintes de plusieurs sceaux. — 28. deux quittances faites en 1417, par « Jehan Portier de Cordemes et an Guisthait, pour le fret de deux vaissels à mener et porter plusieurs lleries de Couc à Nantes et de Nantes à Brest. » Ces deux quittances, t les sceaux ont été brisés, sont jointes par un lacet à un petit morceau parchemin sur lequel on lit : « Est assavoir que ces quictances ont esté seelées par cas de fortune par la singe qui entra au comptoir comme rroyent tesmoinguer Pierre Polier, Pierre Benoist, Engueiran de Fos-x, escuier... » — 29. Le marc d'argent monnoyé étant, vers le milieu du nzième siècle, à 9 fr., chaque cent francs pesaient cinq livres et de-e ; chaque mille francs, cinquante-cinq livres; chaque dix mille francs, q cent cinquante livres. — 30. Les virements de parties doivent être t anciens. J'ai un grand nombre de quittances du quinzième siècle, tes par des trésoriers des guerres, des entrepreneurs de travaux de for-ications, des commandants de place, des argentiers de princes à des cettes particulières, pour des sommes qui devaient être acquittées par s recettes générales auxquelles elles étaient envoyées par les recettes rticulières, à compte des versements qu'elles devaient faire.

31. Ducange, v° *Moneta.* — 32. J'ai un grand nombre de quittances du inzième siècle, écrites sur parchemin, dont plusieurs ont été faites en rmandie, où les receveurs de diverses villes prenaient le titre de vi-mte. Je vais rapporter le commencement d'une de ces quittances : « A us ceulx qui ces lettres verront, Henry Voudier, garde du seel des obli-tions de la vicomté de Caudebec, salut : savoir faisons que pardevant... t présent Robin Lefevre, messagier, lequel congnut et confessa avoir ceu de Guillaume Girot, vicomte dudit lieu de Caudebec... » — 33. Robert Langlois... lieutenant-général de monseigneur le bailli de Rouen, honorable homme Nicolas de La Chesnaye, receveur... salut. Nous vous andons que des deniers de votre recette vous paiez... à Thomas Petit, aistre ouvrier du mestier de charpentier... les sommes ci-après déclai-ées... pour sa paine et salaire d'avoir faict un compteur ou escriptoire stant prés et joingnant la chambre de question... Donné à Rouen, le vııııᵉ jour de fevrier l'an mil vᶜ vingt neuf. » Cet acte, écrit sur parche-min, est en ma possession. — 34. J'ai un compte, écrit sur parchemin, le l'hôtel du roi Charles VII, pour l'année 1454. Au f° 10 verso, on it : « A Jean Chambellan, pour trois aulnes de drap vert pour faire in bureau pour le controlleur, pourceque les dames avoient, par le com-nandement et ordonnance du roi, eu le sien pour jouer aux martres et ;lic, qui, à xxx sous tournois, valent argent ıv l. x s. t. » — 35. Le mé-noire manuscrit Sur la Flandre gallicane par Bagnols, intendant de la rovince, à la fin du dix-septième siècle, fait mention de l'ancienne foire le la Maïole, ou foire du mois de mai, qui se tenait à Gorgue. — 36. La foire de la Madelaine, qui se tient à Beaucaire, est fort célèbre et ort ancienne. Voyez l'histoire de Languedoc par dom Vaissettes. — 37. J'ai un mandement de payer du lieutenant du bailli d'Evreux, écrit sur parchemin, adressé au vicomte d'Evreux, où on lit : « ... Comme par votre ordonnance Guillot Galoppin et Michiel le Prevost, voituriers, de-mourans à Houllebec, en la chastellenie de Pacy, aient aujourd'hui admené et descendue à Evreux pour le roy notre dit seigneur une meulle à moulin prinse et choisie audit lieu en la carrière dudit lieu d'Houllebec, laquelle meulle les molliers dudit lieu sont tenus faire chaque an au roy... le xxıııᵉ jour de juing l'an de grace mil cccc xıx. » — 38. Suivant Brussel, dans son Usage des fiefs, liv. 1ᵉʳ, chap. 1ᵉʳ, § 2ᵉ, « Tout se donnait en

fief par les principaux seigneurs ; » et au chap. 7 du liv. 2, on trouve un extrait du Cartulaire de Montfort, où est une inféodation de l'office de courrier. — 39. J'ai un grand nombre de quitances de ce siècle, qui sont faites par des messagers de gens de guerre. J'ai encore un certificat, écrit sur parchemin. On y lit : « Nous, Andrien Ogard... cappitaine de Caen, certiffions que Julien Hardi, messagier à pié, a aujourd'hui esté envoyé de ceste ville de Caen à Rouen... porter lettres closes de nous... devers monseigneur le duc de York, lieutenant-général et gouverneur de France et Normendie... le sixiesme jour d'avril, l'an mil quatre cens quarante-deux avant Pasques. » — 40. Supplément du Glossaire de Ducange, vº *Messagerius*.

41. Dictionnaire de Droit canon, vº *Mois des Gradués*. — 42. J'ai un dénombrement de la baronie de La Guerche, de l'année 1517, fait par François Peson, où on lit : « Item y a en l'église Nostre-Dame de la Guerche, douze prébendes à chascune desquelles n'y a que dix sols de gros. » — 43. J'ai beaucoup de quittances du quinzième siècle, faites par des messagers, et surtout par des messagers à pied. Je vais en citer une : « L'an de grace mil cccc quarante et ung, le xviiie jour de juillet, devant nous Jaques Garoul, lieutenant commis de honnorable homme et saige Jehan le Vat, vicomte de Rouen, fut présent Goret de La Fosse, messagié à pié, demourant à Rouen... » — 44. Voyez ci-dessus la note 3. — 45. J'ai un de ces certificats, écrit sur parchemin : « A tous ceulx qui ces lettres... Guillaume le Prevost, lieutenant de monseigneur le bailli de Caux, salut : savoir faisons que aujourd'hui ont esté présens pardevant nous, Guieffroy de Drumare, escuier, et Guillaume de Raoul, lesquels nous rapporterent et tesmoignerent par leurs sermens ausquelz nous ajoustons foy que Guillaume de Drumare, escuier, pour le temps qu'il vivoit seigneur dudit lieu de Drumare, alla de vie à trespassement le xviiie jour de février, l'an mil iiiie et quatre, et ce certifions à tous... l'an mil iiiie et six, le mardi viie jour de septembre.» — 46. J'ai une quittance, écrite sur parchemin, où on lit : « L'an mil cccc quarante-huit, le xve jour d'avril après Pasquez, à Valongnes, devant Pierres Moreau, tabellion juré, au siége dudit lieu, fut présent Richart Guy Hommet, procureur des bourgoys manans et habitans de la ville et vicomté de Valongnes, lequel congnut et confessa avoir eu et receu la somme de soixante-quinze livres... pour avoir vacqué... aux besognes de ladite ville... » — 47. Voyez l'édit relatif à l'établissement des postes, rendu pour Louis XI à Luxies, près Doulens, le 19 juin 1464. — 48. « ... Autres mises pour dons faits aux messagiers à boiste du roy nostre sire, en ceste année, lesquels, quand ils ont passé par Noyon, ont eu chascune fois 10 deniers... » Compte de l'Hôtel-de-Ville de Noyon, pour l'année 1387 ; manuscrit sur parchemin que je possède. — 49, 50. Edit. de Louis XI sur l'établissement des postes, art. 2. — 51. Ibid., art. 9. — 52. Ibid., art. 14.

53, 54. Suétone, Vie de l'empereur Auguste. — 55. Pièces concernant les messageries de l'Université, Paris, veuve Thiboust, 1772, 1 vol. in-4º. Voyez aussi l'Histoire de l'Université par Du Boulay. — 56. Reg. du Parl., arrêt dut 22 septembre 1488, relatif à l'Université de Paris. — 57. Ouvrages ci-dessus cités à l'avant-dernière note. — 58. Histoire de l'Université. — 59. Voyez, dans Froissart et dans Monstrelet, les harangues des recteurs de l'Université de Paris. Voyez aussi l'Histoire de cette Université. — 60. Ordonnance du 25 mai 1413, chap. Eaues et Forests, où l'on voit que dans ce temps les baillis et les sénéchaux étaient chargés de la voierie. — 61. Je possède un rouleau d'amendes de Compeyre en Rouergue, de l'année 1469 ; on y lit : « Anno quo supra... Guillermus Maurelh... per dictum dominum judicem fuit condempnatus ad... quinque

…… pro eo quod repposuerat et recellaverat in domo sue habitacionis
dam filiam suam venientem de villa Amiliani morbo empedimine tunc
…… »

…oire IV. — LE COMÉDIEN. — 1. Histoire du Théâtre français,
…s frères Parfait, tom. 1er, chap. Premier Théâtre françois établi à
…tal de la Trinité. — 2. Ibid, tom. 2, chap. Mystère de l'Incarnation;
… aussi la Bibliothèque française de Vauprivas, art. Barthélemi Aneau.
· Histoire du Théâtre français, tom. 1er, ch. Premier Théâtre françois
… à l'hôpital de la Trinité. — 4. Ibid., tom. 2, chap. Mystère de la
…ion. — 5. Vie de Jean, comte d'Angoulême, ayeul du grand roy Fran-
par Duport, Angoulême, 1589; un vol. in-8, p. 116. — 6. Les spec-
… pieux étaient alors très communs, comme on le verra dans les notes
…ntes. Il y en avait à Paris, à Metz, à Angers, à Poitiers, à Rouen,
…moges et dans d'autres villes. — 7. Histoire du Théâtre françois,
2, où est rapporté un extrait du mystère de l'Incarnation, joué à
… en 1474.—8. C'est un des plus anciens mystères; voyez les lettres
…arles VI, du mois de décembre 1402.—9. Ce mystère a été imprimé
…mmencement du seizième siècle par Alain Lotrian, à l'enseigne de
… de France. Il contient cinquante-deux feuillets chiffrés. J'en possède
…xemplaire. Le haut de chaque page porte le sommaire de ce qu'elle
…ient. On y suit le développement de l'action. — 10. Histoire du Théâ-
…rançois, tom. 2, chap. Destruction de Troyes.—11. Ibid., chap. My-
… de la Passion.
… Voyez le Pantagruel de Rabelais, liv. 4, chap. 13.—13. Le manuscrit
…ystère du Roy advenir, conservé à la Bibliothèque du Roi, porte, sur
…nier feuillet, la signature de Jehan du Prier, auteur de cet ouvrage.

« Comme droit chi veoir le pourrez
» Si nous pouvons silence avoir,
» Avant seigneurs plus n'attendez
» Chacun de vous face devoir. »

…est ainsi que finit le prologue du mystère du Roy advenir, ci-dessus

…. C'est-à-dire en droit canon. Voyez Ducange, v° *Decretista*. — 16.
…z le commencement du mystère de l'Incarnation et Nativité de N. S.
.., dont une édition gothique est conservée à la Bibliothèque du Roi.
…7. Histoire du Théâtre français, déjà citée, tom. 1er, chap. Mystère de
…onception. — 18. Mystère de l'Incarnation, cité à l'avant-dernière
…. — 19. Diomède, des Différents genres de poème dramatique, liv.
…hap. 4. - 20. Table chronologique des Pièces de théâtre, depuis le
…mencement jusqu'à la fin du quinzième siècle, tom. 9 de l'Histoire
…Théâtre français.
…1. Voyez l'extrait de l'Histoire manuscrite de l'Université d'Angers,
… au tome 2 de l'Histoire du Théâtre français, chap. Mystère de la
…sion. Voyez aussi les Annales d'Aquitaine par Bouchet, année 1486.—
… Dans le mystère du Vieil Testament, Paris, chez Jehan Trepperel,
…servé à la Bibliothèque du Roi, on voit par quels moyens les méca-
…ens de cette époque représentaient la Création, le Déluge, la Destruc-
… de Sodome, etc. — 23. Voyez l'avant-dernière note. — 24. Mystères
…quinzième siècle.—25. Histoire du Théâtre français, t. 2, chap. Mystère
…Sainte-Barbe. — 26. Cela résulte de l'économie des drames religieux
…e temps. — 27 Dans le mystère du Roy advenir, déjà cité, on trouve
… expressions si grossières, que je ne puis les rapporter. — 28. Mystère

de la Conception, déjà cité. — 29, 30. Art. Vienne en Dauphiné, … Cosmographie de Munster, traduite par Belleforêt.

31. Mystères, notamment celui de la Conception, cinquième … 32. Lettres du roi, 4 décembre 1402, relatives aux confréries de la … sion. — 33. Histoire de Metz par le curé de Saint-Euchaire, … extrait est rapporté dans l'Histoire du Théâtre français, tom. 2, … Mystère de la Passion. — 34. Comptez les personnages qui … des anciens mystères, et vous en trouverez quelquefois un … nombre. — 35. Mystères du quinzième siècle, rôles et person… 36. Voyez la fin de la première journée du mystère de l'In… déjà cité. — 37. Histoire du Théâtre français, tom. 2, chap. My… Bien et du Mal advisé, 7e scène. — 38. Ibid.; Histoire de … le curé de Saint-Euchaire, déjà citée. Cette citation me … reste, superflue; le moyen de supposer que dans ces temps … mes pussent jouer avec les ecclésiastiques sur le même théâtre … Compte de la rédime de l'année 1416. Voyez les notes historiques … tiques, p. 337 de l'Histoire de Lille, depuis sa fondation jusqu'à … Paris, 1764, un vol. in-12. — 40. Histoire du Théâtre français, … chap. Ballade des Enfants Sans-Soucy, et chap. Mystère des … Apostres.

41. Mystère de Sainte-Barbe, déjà cité. — 42. « A Lancelot P… pissier dudit seigneur, pour tendre la tapisserie... et pour avoir … ner partie de ladite tapisserie pour servir à l'eschafault dudit … Saint-Genou, près Tours, où l'on a joué le mystère dudict … le roy... » Compte des dépenses de la cour, année 1491, manuscrit … servé aux archives du royaume. — 43. « A Gaultier, tapissier, … pour avoir fait porter partie de ladicte tapisserie à Saint-Genou, … a joué le mystère de Saint-Laurent... » Ibid. — 44. Voyez les … précédentes. — 45. Histoire de la Poésie française par l'abbé … règne de Charles VII. — 46. Les confrères allaient principalement … les villes où il y avait des vestiges de ces théâtres encore … que celui de Douai, de Saumur, de Poitiers et autres. — 47. Traité … police par Delamare, art. Comédie, t. 1er. — 48. Voyez les … deux Marots. — 49. Histoire de Rouen par Amiot, tom. 2, chap. … de Saint-Patrice. — 50. Mémoires sur la Champagne par Baugier, … chap. Chaumont.

51. Ballade imprimée en tête du mystère des Actes des Apostres, … 1541; voyez aussi, dans l'Histoire du Théâtre français, tom. 1er, … 16 juil. 1548, relatif à la cession de l'hôtel de Bourgogne aux … la Passion. — 52. Voyez Monstrelet, la Chronique de Jean de Tr… autres ouvrages historiques de ce temps. — 53. Mémoires de … arrêt du Parlement, du 14 juillet 1528, rapporté au chap. … la Bazoche. — 54. Ballade sur les Enfants Sans-Soucy, déjà citée … Antiquités et singularités de la ville de Rouen par Taillepied. — … toire de la ville de Lille, depuis sa fondation jusqu'en 1434, un vol. … chap. 14. — 57. Antiquités de Paris par Sauval; comptes de la … année 1504. — 58. Histoire de Lille, déjà citée, chap. 14; voyez … dans le tome 7 de l'Histoire de l'Académie des Inscriptions et … Lettres, la notice d'un manuscrit de la Cour amoureuse et de … l'Epinette. — 59. Il s'appelait aussi l'Abbat. Sa fête a été … Castellane jusqu'en 1626. Histoire de Castellane, un vol. in-12, … lane, 1775. — 60. *Buzelinii Gallo-Flandria sacra et prophana*, … de l'Etrille.

61. Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny, … çois Félix, tom. 2, preuves, nombre XIX. — 62, 63. Voyez les …

latives à la vauderie d'Arras, imprimées à la suite des Mémoires rc, publiés par M. Buchon. — 64. *Historia universitatis Parisiensis septimo seculo*, annis 1469, 1483, 1487. — 65. Histoire d'Aix; d'Angers. — 66. Dans presque tous les colléges on jouait la co-[v]oyez l'Histoire des universités et des colléges. A l'imitation des i Parlement, du Châtelet, de la Chambre des comptes de Paris, s des autres parlements, des autres cours inférieures et des autres finance des provinces, avaient aussi élevé les théâtres. A cela es comédiens ambulants, farceurs, thériacleurs, leur nombre ôt au dessus qu'au dessous de cinq mille. — 67. On ne peut sup-France moins de six ou huit théâtres de mystères, et par conséquent cinq cents acteurs; voyez la note 34. — 68. Dans toutes les villes des cours de justice, des procureurs, des notaires, des clercs de rs et des clercs de notaires; par conséquent de plus ou moins gran-blées de la basoche. — 69. Voyez la note 73 de l'Homme d'église. egistres du Parlement, arrêts du 15 mai 1476 et du 19 juillet atifs à la Basoche. tiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 72. Serées de Bouchet, 13e Serée. — 73. Histoire d'Aix par eprésentation du duc d'Urbin, établie par le duc d'Anjou. Voyez chap. 9 de la Légende de maistre Pierre Faifeu. — 74. Dans le t du mystère du Roy advenir, déjà cité, on lit en divers endroits ge : *Silent menestrelli*, pose des menestrels, *vadit*, et s'en va. — z la note précédente. — 76. Ducange, vº *Rex*. — 77. Table gique des pièces représentées au quinzième siècle, tom. 9 de du Théâtre français. — 78. A cette époque, il y avait deux ou deux confréries de la Passion à Paris, toutes deux installées nité; mais il y avait deux maisons de la Trinité, suivant un les registres de l'Hôtel-de-Ville. Voyez l'Histoire du Théâtre tom. 1er, chap. Premier Théâtre français établi à l'hôpital de la et le tom. 2, chap. Représentations faites à l'entrée de la reine d'Autriche. — 79. Antiquités de Paris par Dubreul, liv. 3, chap. n de l'hôpital de la Sainte-Trinité. Voyez aussi l'acte du 16 juil-, relatif à la cession d'une partie de l'hôtel de Bourgogne aux s, rapporté dans le tom. Ier de l'Histoire du Théâtre français. — quités de Paris par Sauval, Comptes de la Prévôté, année 1502. oyez son article dans la Bibliothèque française de Verdier de s et de La Croix du Maine. — 82. Voyez le mystère ou la mora-ien advisé et du Mal advisé. — 83. Le personnage de la Mort se lans la moralité de l'Homme pêcheur, imprimée par Vérard, en 84. Le personnage de la Luxure se trouve dans la moralité ci-tée. — 85. Scène III du mystère du Bien advisé et du Mal advisé, — 86. Cette *Sotise* est à huit personnages : le monde, l'abus, ssolu qui représente le clergé; le sot glorieux, qui représente la ; le sot corrompu, qui représente la magistrature, etc. Dans la ronologique des anciennes pièces de théâtre, tome 9 de l'Histoire tre français, cette Sotise est de 1475. — 87. Cette ancienne pièce primée et réimprimée. Dans la table chronologique ci-dessus citée, de Pathelin est rapportée à l'année 1474. — 88. Antiquités de Pa-Sauval, liv. 7, chap. Palais. — 89. Voyez la note 73. — 90. Rè-de 1488, cité par Sauval, Antiquités de Paris, liv. 11, chap. s à certaines fêtes. — 91. C'était ordinairement aux foires qu'on s mystères. Voyez le Pantagruel de Rabelais, liv. 4, chap. 13. quatre foires de Troyes, voyez les notes du Marchand.

HISTOIRE V. — LE FINANCIER. — 1. Antiquités de Paris par
liv. 4, chap. Monastère de Marcoussi.— 2. « Jehan, seigneur de
vidame de Laonnois, conseiller chambellan du roy, et comm
seigneur à la despense des hostels dudit seigneur, de la royne
seigneur le duc d'Orléans... A Jehan de Latre, recepveur des
cript à Paris, soubz nostre signet, le IIIe jour de septembre
Taxation de frais de voyage. J'ai cette pièce en ma possession
écrite sur parchemin, avec un sceau en cire rouge. — 3, 4.
France, année 1409. — 5. « Jehan, évesque de Carcassonne...
Cuer, conseiller argentier du roy nostre sire... Donné soubz
XXVIIIe jour de février, l'an mil cccc quarante-huit...» Etat
tions accordées à divers membres des états du Languedoc. Je
état en original. — 6. Lettres du roi, du mois d'août 1463,
Geofroi Cœur en possession des biens de Jacques Cœur son
C'est ainsi qu'il est représenté dans la miniature du manuscrit
let, conservé à la Bibliothèque du Roi, troisième volume,
8. Mémoires de Jacques Duclerq, chap. 20.— 9. Histoire de
Thaumassière, liv. 1er, chap. 28. — 10. Lettres patentes de
Charles VII, Louis XI et Charles VIII, relatives aux tailles

11. Eloge de Charles VII par un auteur contemporain,
mencement de l'histoire de ce prince, par Chartier, Berri et
de Godefroy. Voyez aussi le Cahier des états de 1483,
chapitre faisant mention du commun. — 12. Ordonnances
France, tome 13, préface, p. 87. — 13. Voyez le procès-verbal
généraux assemblés à Tours en l'année 1483, dans le Recueil
14, 15. « Loys, par la grâce de Dieu... les dites finances ordin
traordinaires... c'est à scavoir en tant que touche les deniers
domaine par descharge du changeur de nostre thrésor, signé
nos thrésoriers... et au regard des extraordinaires par descharge
veur général... Donné le 19 novembre 1498. » Mémoriaux de la
des comptes, tome 5, f° 188, manuscrits conservés aux archives
des comptes. — 16. Ordonnance de Charles V, régent, de
1358, relative aux appels des sentences des maîtres des
eaux. — 17. Essai sur les monnoies par Dupré de Saint-Maur,
variations du prix du marc d'argent. — 18. J'estime que la
des subsides, pendant les vingt dernières années du quinz
était, terme moyen, de quatre à cinq millions. Commines, liv.
de l'édition de Godefroy, porte les tailles levées par Louis XI à
lions, sans y comprendre les autres impôts, qui, à la vérité,
très considérables. Dans un rapport sur l'Histoire des finances
Henri III, manuscrit du temps, que je possède, on lit : « Le
niers revenuz bons et entrés tant au trésor du roy à cause de
ne que receptes generalles des finances des generallitez d'
Yone, Normandie, Languedoc, Picardie et Dauphiné, à cause
gabelles, tailles et autres deniers levez pour le faict de la
deffunct roy Charles VIII, en l'année 1497 qu'il decedda,
generallitez de Bourgogne, de Provence, comme aussi outre
d'officiers et autres charges ordinaires acquittées par les recev
liers, monte 3,461,619 l. 5 s. 6 d... » Sully, dans le dernier
ses Mémoires, édition de 1683, dit que sous Louis XI les tailles
près de cinq millions, et sous Charles VIII de près de six mil
doit pas perdre de vue que, dans les années intermédiaires,
furent plusieurs fois baissées jusqu'à deux millions ; voyez
l'endroit ci-dessus cité. On ne doit pas perdre de vue non plus

régna à la fin de ce siècle, diminua aussi beaucoup les tailles. Il ile d'établir la quotité des contributions territoriales au quinzième lus difficile d'établir celle des contributions non territoriales. Cependant, après toutes mes recherches, que je ne mets point sous les yeux du crainte de rendre trop longue cette note, je crois que les aides, gabelles et autres impôts de ce genre s'élevaient au tiers des subsides. — ai sur les Monnaies par Dupré de Saint-Maur, Tableau des variations du prix du marc d'argent. — 20. « La recepte ordinaire et extraordinaire de tout le royaume ensemble... avec la terre monseigneur Robert rs... regales... confiscations, la generalle taille des Lombards adjour ung an... si comme il appert par les comptes vi c. lvi m. ii c. xvii s. iii d. obole. Parisis, sans les douaires de madame la royne et de madame de Valoys. » *Manuale Petri Amari clerici regis*, manuscrit du quinzième siècle, que je possède. oyez au t. 1er, l'épître lxxxix et les notes. — 22, 23. Voyez la — 24. « ...La taille est venue en usaige du temps du roy Charles, pendant lequel temps on imposa taille sur le peuple à volonté, aucune assemblée d'estats, dont les nobles furent déchargés, et deté la taille mise en ordinaire par Charles VII... » Rapport sur re des finances, fait à Henri III, manuscrit déjà cité. Voyez aussi nes, liv. 6, chap. 7. — 25, 26. Mémoires de Commines, liv. 5, 8; Mémoires de Sully, t. 2, chap. 51 et dernier. — 27. La division stique par diocèses et par paroisses fut long-temps la division ci- a quatorzième, la division civile financière était tantôt par bailliaantôt par diocèses. — 28. Lettres du roi, du 24 mai 1478, relatiux finances. — 29. « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, me Boudin, garde du scel des obligations de la vicomté d'Harcourt, if, salut : sçavoir faisons que pardevant Jehan Yus, tabellion juré nne, furent présents Jehan le Tourneur et Pierre Bellet de la pa- le Brionne; item Guillaume Lenfant de la paroisse d'Auton... lesdirent et rapportèrent de bonne foi que par le commandement de in Ogier, sergent audict lieu... ils s'étoient enquis chascun en droit n chascune desdictes paroisses combien il y avoit de feux payables scune d'icelles paroisses, pour l'aide accordé au roi nostre sire... ce t le derrain jour de may, l'an m. cccc. xxv. Jehan Yus, notaire. » J'ai cet acte d'enquête, qui est écrit sur une feuille de parchemin. Lettres du roi, du 24 mai 1478, relatives à l'imposition de 1300 l. ection de Périgord.

Lettres du roi, du 3 avril 1459, relatives à l'assiette des tailles. — dem, art. 2. J'ai une quittance de l'année 1452, reçue par Jehan y, notaire du consulat de Narbonne, où sont mentionnés les honodonnés aux asséeurs. L'ordonnance de Philippe de Valois, du 1er oc- 333, parle des tailleurs pour faire tailles. — 33. Je possède un grand e de petits rouleaux en parchemin, contenant les rôles de fouage ou , presque tous signés par deux notaires. J'en citerai seulement un, le la paroisse de Lisle-Bonne, près Caudebec, année 1479, qui est par Pierre Zebert et Ambroise de Lacour, tabellions jurés. — 34. s du roi, du 3 avril 1459, relatives à l'assiette des tailles. — 35. n rouleau de parchemin de cinq pieds quatre pouces de long sur six s de large. Il est intitulé : « C'est le roolle de la taille de la paroisse Pierre d'Evreux, mise sus en l'an m. cccc xvii, pour résister à l'ense des Angloiz.... » Ce rôle contient les noms de trois cents personviron; les plus imposés payaient vingt livres, et les moins imposés sous. — 36. Traité des Tailles. — 37. Lettres du roi, du 19 juin relatives à la juridiction des élus. — 38. Traité des Tailles. — 39.

Lettres du roi, du 3 avril 1459, relatives à l'assiette des tailles. — Lettres du roi, du 26 septembre 1461, relatives au commensaux de Nevers.

41. Lettres du roi, du 12 juin 1419, relatives à l'Université de autres lettres du 19 juin 1445, relatives à la juridiction des Ordonnance des rois de France ; Histoire des Parlements, des nance; et Mémoires de Miraulmont, Institutions des cours sou 43. Lettres du roi, du mois de juin 1437, relatives à l'exemption accordée à Jeanne Laisné de Beauvais, dite Hachette, et à son mari. — 44. Il y avait en France un grand nombre de exempts d'impôts; il y en avait entre autres en Bretagne. Je poss nuscrit contenant le précis des délibérations des états de cette depuis 1567 jusqu'en 1762; le chapitre Anoblissement des mention de ces biens aux années 1596 et 1597. Voyez d'ailleurs des Tailles. — 45. Description de la France par Piganiol, Gouvernement civil du Lyonnois. — 46. Histoire de la Norm toire de la ville de Verneuil, année 1449. — 47. Lorsque les tes, rois des provinces, aliénaient des biens-fonds, ils les alién d'impôt pour en retirer un plus grand prix. Mon père a poss la révolution, au vignoble de Grand'Combe, ancienne élection une vigne portée au cadastre comme exempte de taille, comme ayant appartenu au comte de Rodès. Il devait en être ainsi dans d'autres provinces. — 48. Lettres du roi, novembre tives aux habitants de l'île Boing. — 49. Lettres du roi, du 26 relatives à l'exemption de tailles accordée à la ville de Paris. — du roi, 18 mai 1496, relatives à l'exemption des tailles accordées de Troyes.

51. Lettres du roi, mai 1430, relatives aux priviléges de la Montargis; autres lettres, mars 1441, relatives aux priviléges de Louviers; autres lettres, juillet 1481, relatives aux priviléges d'Arras. — 52. Ordonnances du quinzième siècle sur les gabelles ment celle du 23 mai 1500, donnée à Lyon par Louis XII. — Voyez, dans l'Histoire de Bourgogne et dans celle de Bretagne, les actes de réunion de ces deux provinces à la couronne de Fr 55. Ordonnances des rois de France; Histoire des universités, taux, des communautés religieuses, etc. — 56. Lettres du roi, tobre 1464, relatives aux tailles du Languedoc. — 57. Ordon les Gabelles. — 58. Voyez dans le tome 3 des Ordonnances de France, les notes qui sont à la suite de l'ordonnance de Charles lieutenant du roi Jean, du mois de février 1356, relative à la d'une autre ordonnance du comte d'Armagnac. — 59. C'était rois ou l'Epiphanie. — 60. Les croisés avaient ce privilége 1214, Ordonnances des Rois de France.

61, 62, 63, 64. Ordonnances des Rois de France relatives nes.. — 65. « Loys, par la grâce de Dieu, roy de France... tretenir les promesses et sermens par nous faicts à nostre sacre nement... par délibération des gens de nostre conseil, faicte Rheims, cassons, révoquons, annulons par ces présentes tous cessions et transports faitz par nos prédécesseurs et nous des tes, revenus et aultres choses estant du revenu de nostre dict Donné à Paris, le ixe jour de septembre m. cccc lxi. » *Manuale clerici regis*, manuscrit déjà cité. — 66. « Charles, par la grâce roy de France... nous vous mandons par ces présentes que vous saisissiez et fassiez mectre en nostre main toutes les parties de domaine... que vous trouverez avoir esté aliénées, soit à l'égli

onque... Donné à Amboise, le vingt-deuxième septembre
xx. III. » Ibidem. — 67. Mémoires de Commines, liv. 8,
- 68. Ordonnances relatives aux tailles. — 69. Ordonnances
x gabelles. — 70. Ordonnances relatives aux aides.
es du roi, du mois de novembre 1408, relatives à un traité de
c l'évêque de Saint-Paul-des-Trois-Châteaux. — 72. Ordon-
ives aux aides, aux gabelles. — 73, 74. Lettres du roi, du 26
447, relatives aux finances. — 75. Au quinzième siècle, la
ait divisée en quatre généralités; Ordonnances des Rois de
tives aux Finances. — 76. « De maistre Jehan de Xaincoings,
ecrétaire du roy et receveur général de toutes les finances du-
r, la somme de VII m. II c. livres tournois. » Compte de re-
ense de Jehanne et Alienor, sœurs de Marguerite d'Ecosse, ren-
des Quartes, année 1447, manuscrit sur parchemin, que je
yez aussi les lettres du roi, du mois de décembre 1465, rela-
emption de taille de la ville d'Honfleur. — 77. Voyez la note
C'était le nombre des paroisses; voyez la note 124. — 79. On
luer à un nombre moindre que celui des percepteurs des tailles,
, receveurs, régisseurs et juges des impôts non territoriaux.
res du roi, du 26 août 1452, relative aux élus; autres lettres,
nbre 1464, relatives aussi aux élus.
es du roi, du 26 août 1452, relatives aux élus. — 82. Lettres
17 décembre 1464, relatives aux élus. — 83. Voyez, dans les
l'Histoire de la maison de Béthune, imprimées en 1793,
e des élus du comté d'Artois, du 11 juillet 1461. Voyez aussi
ci-après. — 84. Je possède l'original du Formulaire de la
s comptes, fait par ordre de cette chambre, manuscrit du
ent du seizième siècle. Au fo 71, r., on trouve une formule
ée: « Pour faire bailler aux receveurs par les esleuz les conte-
urs receptes. » Suit la formule. — 85. Lettres du roi, du 26
relatives aux élus. — 86. Lettres du roi relatives aux élus,
ent citées. — 87. Lettres du roi, du 30 mars 1475, relatives à
Valence. — 88. « Les gens des comptes et trésoriers... aux es-
faict des aides... nous vous mandons et commectons... de ré-
uz... appellez avecques vous le procureur du roy... le curé ou
eux ou trois des plus souffisans personnes de ladicte paroisse
diocèse de Saint-Flour... — Sequitur forma super reparatione
rum... Deinde dicti commissarii abstringent dictos consules,
alios, ad ostendendum sibi libros talliarum... exhortendo
pus fuerit, compellendo curatos ecclesiarum..., ostendere li-
gistra sua in quibus nomina parrochianorum sunt descripta, ut
onem librorum et registrorum... et perquisitione hostiarum...
um et certum numerum focorum. » Formulaire de la Chambre
s, manuscrit déjà cité. — 89. « Item quo facto, perquisitione
.. scribi et registrari faciant per eorum notarium... omnes et
orum facultates valorem decem librarum t. excedunt vel valent
umman predictam et alios quorum facultates valorem decem
n ascendunt... Item commissarii registrata que fecerunt super
focorum portabunt dito thesauro (thesaurario) regio qui pre-
ra particulariter faciet in uno volumine incorporare et regis-
hivis senescallie sue, ut ab illa recursus habeatur loco et tem-
mis. » Ibidem; voyez aussi la note précédente. — 90. « Item,
um reparationem factam per commissarios... et alia facta...
at et suas litteras confirmatorias concedet cum cerea viridi. »

91. Lettres du roi, du 3 juin 1464, relatives aux conseil[illegible] des aides ; autres lettres du roi, du 17 décembre 1464, rela[illegible] ridiction des élus et des généraux des aides. — 92. Lettres [illegible] mai 1474, relatives à la destitution et au remplacement des [illegible] Cour des aides. — 93. J'ai un fort grand nombre de mandem[illegible] néraux des finances, avec cette formule : « Accomplissez les [illegible] obeyssez aux ordres du roy. » — 94. Lettres du roi, du 12 [illegible] latives à la Chambre des comptes ; autres lettres du mois [illegible] 1460, relatives aussi à la Chambre des comptes. — 95. Les ord[illegible] quinzième siècle mentionnent plusieurs Cours des aides, no[illegible] de Paris et de Montpellier. — 96. Elles mentionnent aussi p[illegible] bres des comptes, notamment celles de Paris, de Grenoble [illegible] etc. — 97. Voyez les notes de l'Avocat, relatives à l'érecti[illegible] ments au quinzième siècle. — 98. Quand il n'y avait que le P[illegible] Paris, on disait le Parlement. Après l'institution des autre[illegible] l'usage continua. — 99. Il en fut de même et par la même r[illegible] Cour des aides de Paris. — 100. De même pour la Chambre [illegible] de Paris.

101. Dans le roman de Régnault de Montauban, manuscrit [illegible] siècle, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, chap. Comm[illegible] de Dourdonne et Clarisse de Gascoigne accordèrent leurs [illegible] ble... on voit une miniature représentant une noce qui [illegible] qui passe devant une estrade tendue d'une draperie verte [illegible] des musiciens. — 102. « A Benoist Gaulleret, apoticaire [illegible] sire... pour troys livres de pouldre de violette au feur de cent [illegible] la livre... » Compte des dépenses de la cour, rendu par [illegible] Bernard, en 1536, manuscrit sur parchemin, que je posséd[illegible] ciens registres des officialités, relatifs aux séparations des [illegible] 105, 106. Instructions et ordonnances de Charles VII, [illegible] 28 février 1435. — 107. Lettres du roi, du 26 novembre 14[illegible] aux finances. — 108, 109. Lettres du roi, du 25 septembre [illegible] ves aux finances. — 110. Ibidem. L'ordonnance du 19 m[illegible] qui se trouve dans le volume 5, folio 87, des Registres de la [illegible] comptes confirme ces dispositions.

111, 112, 113, 114. Lettres du roi, du 25 septembre 14[illegible] aux finances. — 115. J'ai des comptes manuscrits des dép[illegible] de ce temps, où l'on voit des lettres initiales ainsi histori[illegible] ves du royaume en sont pleines. — 116. Ces anciennes ap[illegible] ou bien d'autres, se trouvent dans les comptes manuscrits q[illegible] citer ; elles se trouvent aussi dans tous les anciens comptes [illegible] 117, 118, 119. Lettres du roi, du 26 novembre 1447, rela[illegible] nances. — 120. « Les commissaires ordonnez par le roy... imposer ès pays et duchié de Normandie... la taille tant pour des gens de guerre... aux esleuz sur le fait des aides... en Coustances salut : comme le roy... nous ait commis et ordo[illegible] mectre sus la somme de quatre cens quarante-sept mil huit [illegible] cinq livres tournois, c'est assavoir pour le payement des [illegible] guerre... la somme de II c. IIII XX. X. m. l. et la somme de [illegible] c. XXXV l. pour très grandes et nécessaires dépenses... et [illegible] dessus les sommes dessus déclarées, la somme de VI m. l. p[illegible] et employer ès reparacions et fortifications d'aucunes places [illegible] Et se de partie à partie naist sur ce débat ou opposition, le[illegible] mièrement payés, non obstant oppositions... Faites aux part[illegible] et brief droit et adcomplissement de justice... Donné soubz [illegible] IVe jour de fevrier, l'an mil cccc soixante quatorze. » J'ai [illegible]

ır une feuille de parchemin au bas de laquelle sont encore les quatre sceaux en cire rouge, figurés en croix.
·harles, par la grace de Dieu, roy de France... scavoir faisons nsidération des bons et agréables services de maistre Pierre Vignolles, escuyer, à l'encontre des Angloys, à icelui avons onnons par ces présentes l'office de l'un des deux esleuz sur le ydes... en la ville de Faloise... le 22 juillet m. cccc et cinquan-es lettres, qui sont écrites sur parchemin. — 122. « Au royaume a dix-sept cent mille villes à clochier; et pour ce que le royaume a esté bien dommagié pour les guerres, si n'en prendrons que ille villes à clochier... » *Manuale Petri Amari, clerici regis*, ma-à cité. — 123. A l'époque de la révolution, il y avait quarante isses; il est probable que plus d'un cinquième avait été suppri-ai dans l'espace de trois cents ans. Chacun en a la preuve dans le sa province ou de son canton. — 124. Ces deux grandes pro-nent à peu près un cinquième de la France. — 125. Voyez la voyez aussi les Mélanges de Camusat, chap. Suite du Formu-126. Art. 76 des Remontrances dn Parlement, années 1472 et imprimées dans les ordonnances du Louvre, à la suite des let-novembre 1461. — 127. Histoire de Louis XII par Seyssel, ours plus ample de la félicité du règne de Louis XII. — 128, 129. notes relatives aux dénombrements du seizième siècle. — 130, es du roi, du 26 juin 1491, adressées au duc de Bourbon, gou-e Languedoc; autres lettres du 7 février 1494; voyez aussi l'in-du 16 décembre 1491, donnée aux commissaires de Charles VIII, ux états de Languedoc, qui se trouve dans l'histoire de cette par dom Vaissettes, t. 5, année 1491.
ettres du roi, du 26 juin 1491, adressées au duc de Bourbon, ur de Languedoc, ci-dessus citées. — 133. Histoire de Langue-dom Vaissettes, t. 5, p. 29, et les preuves; lettres du roi, du 28 2, relatives aux tailles, aides et gabelles de la Normandie. — uscrit de Jacques Sigault, cité par Camusat, dans ses Mélanges es, deuxième cahier. — 135. Actes du Parlement d'Angleterre, par Rymer, sous Edouard IV, année 1475, où sont mentionnés olences, les dons gratuits; voyez aussi les autres actes du par-'Angleterre, sous le règne de Henri VII, relatifs aux impôts ac-ar le Parlement. — 136. *Compotus Johannis Turrini receptoris pro abaudie, de redditibus et exitibus de Challanconio* (Chalançon) *comi-Lentiniensis*, anno 1430. » J'ai l'original de ce compte, qui prouve lançon était au XVe siècle une enclave de la Savoie; le pays de ait aussi; voyez la note suivante. — 137. « *Compotus castellani* x) *de subsidio domino nostro duci Sabaudie, concesso per patriam cis-s pro jucundo ejus adventu*, anno 1483. — *Compotus castellani Gaii, s seu subsidio*, anno 1444. — *Compotus castellani Gaii, de subsidio ione dotum dominarum Marie et Ludovice de Sabaudie*, anno 1485. » ginal de ces comptes. — 138. Encore est-ce beaucoup que de sup-'a cette époque l'or et l'argent de la France monnoyés s'élevaient à me sextuple de la totalité des impôts, qui, sous Louis XI, se por-environ cinq millions. Il faut cependant se souvenir que dans ce clergé, la noblesse et un grand nombre de villes étaient exempts ributions. — 139. La crainte de l'exportation des monnaies fut, Leblanc, une des causes de leur hausse. Voyez son Traité des s. — 140. Ordonnances du Louvre, lettres du roi, du 27 novem-1. A la suite sont les remontrances du Parlement, années 1472 et 3.

141. Lettres du roi, du 20 octobre 1462, relatives aux foi
— 142. Ibidem : lettres du roi, du 8 mars 1462 ; lettres du r
juin 1486, relatives à l'abolition des foires de Lyon. —
roi, du 17 décembre 1485, relatives à la réformation de
Traité de la police par Delamare, liv. 3, tit. 1er, chap.
une ordonnance du 22 novembre 1506, qui défend aux
aucun ouvrages d'argent pesant plus de trois marcs. —
Rubruquis, chap. 37. — 146. Lettres du roi, du 22 sept
lesquelles il donne au dauphin l'administration des financ

Histoire VI. — LE COMMISSIONNAIRE. — 1. Glossair
Conteur. — 2. Lettres du roi, du 25 mai 1413, relatives
royaume, art. 67 et suivant. — 3. Ibidem, art. 24. —
62. — 5. « Au portier du chastel dudict Aignay, pour se
office qui sont trois septiers d'avenne .. » Compte de Nic
ceveur d'Aignay-le-Duc, année 1526. J'en ai l'original. —
roi, du 25 mai 1413, relatives à la police, art. 62, 66,
vait en France, avant la revolution, un assez grand nom
teaux bâtis à très peu de distance l'un de l'autre ; ma mé
pelle au moins six dans la seule province de Rouergue. —
Parlement, arrêt du 25 février 1481. — 9. Ibidem ; arrêt
1438. — 10. « *Janitor in dicta ecclesia jaceat nocte quali*
janitor sit presbiter aut clericus... » Statuts de l'église coll
Severin de Bordeaux, manuscrit du XIVe et du XVe siècl
sède.

11. Bibliothèque de Duverdier, art. Pasquier Lemoyne. —
gaiges de Jacquemart de Flavigny, bailli des bois de la
xxiiii l. par an... » Compte des grains de la ville et prévôt
née 1415, manuscrit original que j'ai. — 13. « Pour les g
de Merchies, clerc des bois de ladicte terre, viii l. par
14. Ducange, vº *Portarii.* — 15. Description de la France par
Normandie, art. Andeli. — 16, 17, 18. Cérémonial de Fr
froy, naissances, mariages, entrées solennelles des rois ;
ris sous Charles VI et Charles VII ; Chronique de Jean de T
ment à l'année 1469. — 19. Chronique de Jean de Troyes
Dans la miniature citée à la note 75 du Pauvre, on voit le
— 20. Voyez la note 81 de l'Hôtelier.

21. « Item une lanterne d'argent, pesant 1 marc xiii
Compte de Jean de Beaune, bourgeois et marchand de la
année 1472, manuscrit conservé à la Bibliothèque du Roi.
25, 26, 27, 28, 29. Antiquités de Paris par Sauval, compte
té, depuis l'année 1480 jusqu'à l'année 1500. On y trouve
les qualités des personnes des divers états. — 30. Ibidem,

31. La somme des cas de conscience d'Angelo Clavasio
très abrégée, car c'était déjà le temps des enchiridion,
résumés. Voyez aussi la note 45 de l'Homme d'église. — 32
nombre de ces anciennes portes subsistent encore ; on y voit
qués dans le mur où entraient les deux bouts de la barre.
cueil des vieux Proverbes — 35. Essais de Montaigne, liv.
Coustume. — 36, 37. D'Aubigné, Histoire générale, t. 1er
14. — 38. Tous les châteaux de ce temps qui subsistent
à guichet. — 39. Harnais pour armes, expression alors tr
40. Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII.

41. *Sermones Menoti, Dominica secunda quadragesimæ.* —
de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1496. —

stoire de Troyes par Grosley, chap. Bains. — 44. Ancien plan de e Rouen.—45. Voyez la note 55 du Valet; voyez aussi les ordon-e police de ce temps. — 46. Dans les contes d'Eutrapel, conte mariage, on voit que vers ce temps les messagers se chargeaient es. — 47. Topographie de Troyes par Courtalon, chap. Bailliage. Item, six livres de dragées, pour servir en un drageoir... » ordonnancé par La Mazière, maire de Tours, 14 octobre 1482; original. — 49. J'ai eu communication, il y a quelques années, laire des chevaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, écrit sur au quinzième siècle. — 50. Notes de l'Artisan, relatives aux s.

Item l'on enjoint à tous les langoyeurs, que tous les porcs qu'ils nt au marché.., sursemez engrennez, ayant plaies en la langue... s marquent à l'oreille... et tous aultres pourceaulx ayant bosses tumes, qu'ils leur coupent le bout de l'oreille... » Ordonnance du e Paris, du 21 septembre 1517, Livre rouge, manuscrit conservé aives du royaume. — 52. Registres du Parlement, arrêt du 1er 21. Voyez aussi les ordonnances relatives à la défense de porter es dans les enclos des palais de justice. — 53. Rabelais, Panta-hap. 22. — 54. Manuscrit de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, déjà y lit, au livre du quinzième siècle, que les frères de l'hôpital nt dans la belle saison, et faisaient passer leur responsion au pape. r cite en cet endroit, comme partout, les titres des archives. Voyez s statuts synodaux de Troyes, imprimés en 1501, *Locus tertius*. — tres du roi, 23 avril 1506, et 16 avril 1409, relatives à l'argent ar l'empereur de Constantinople. — 56. Dictionnaire de Lamarti-vo *Thériaque*. — 57 Registres du Parlement, arrêt du 26 mai 1417. — Pierre Texier, ciergier, pour un gros cierge du poids de huit vingts e cire xxxv l. xvi s. x d... Aultre cierge de ccx livres de cire, Nostre-Dame de Celles en Poictou... » Compte des dépenses de la Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité.

oire VII. — LE BOURGEOIS. — 1. Le nom de bourgeois, qui, s siècles précédents, avait servi à désigner les habitants d'une ne jouissant des droits de bourgeoisie, conserva bien au quin-siècle cette acception générique; mais il prit aussi quelquefois à oque une acception plus restreinte, et exprima aussi l'habitant ille vivant de son revenu. C'est dans ce dernier sens qu'il est ici é. Voyez les lettres du roi, du 18 août 1452, et celles du mois de bre 1462, relatives aux bouchers de Caen; voyez aussi à la fin des de Rouen, imprimées chez Simon Vostre en 1507, les noms des nages de la danse macabre. — 2. *Pro remedio anime nostre, pro re-e peccatorum meorum*, formule qu'on trouve dans presque toutes les ons aux églises. — 3. Voyez, dans le Grand Coutumier, les Cou-locales de Nançai, intercalées dans celles de Berri et Lorris, titre Etat sonnes. — 4. Anciennes Coutumes de Sens, art. 124, chap. Bour-s et adveuz. — 5. Ibidem, art. 123, même chapitre. — 6. Voyez les nes Coutumes. — 7. Coutumes locales de Nançai, ci-dessus citées, t des personnes. Voyez aussi le Glossaire de Ducange, vo *Burgen*- 8. Voyez dans l'Essai sur les Monnoies par Dupré de Saint-Maur, s préliminaires, p. 13, 14 et 15, les citations de divers titres. — peut voir dans l'Histoire critique de Nicolas Flamel, à l'inventaire biens, le grand nombre de ses rentes constituées. — 10. Dans le For-e de la Chambre des comptes, manuscrit déjà cité, est un tableau qu'on a à dépenser par jour, suivant les divers revenus; il a pour

titre : *Existimacio sammarum reddituum per annum ad summas per*... *annis non bissextilibus*, et il commence ainsi : XX *sol. per annum*... *per diem obol. cum semi pictæ et* IIIIa *parte semi pictæ*. XXX *sol. per*... *ciunt per diem* III *pict. et dimid. cum* IIIIor VIa VIIIa *semi pictæ*.

11. Anciennes Coutumes de Bourges, art. 81. — 12. Histoire de ... las Flamel, testament de sa femme Pernelle. — 13. A cause des ... vêque de Paris, Pierre de Gondi, défendit, en 1577, que la bé... du lit nuptial eût lieu après le repas de noces. — 14. Mémoires ... ques sur la ville de Troyes par Grosley, t. 2, Précis des annales ... nes, année 1409. — 15. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 11. ... Coutumes abolies parmi les ecclésiastiques. — 16, 17. Mémoires ... clercq, publiés par M. Buchon, liv. 5, chap. 45. — 18. Dans ... quête pour l'église de Saint-Etienne de Troyes, manuscrit de l'... déjà cité, on lit : « ... Jusques aux arches de la planche Clém... — 19. Voyez les notes de l'Artiste, relatives à l'architecture. — 20. Voyez la note 81 de l'Hôtelier.

21. Voyez la note 188 de l'Artisan. — 22. Voyez les notes de l'... relatives à l'architecture. — 23. Il nous reste encore de ce temps ... fond de l'ancienne grand'chambre du Parlement, fait sous Louis ... — 24. Il y a encore dans les châteaux de Fontainebleau, de Vincennes, ... Saint-Germain, même dans un grand nombre d'anciens châteaux ... ciennes maisons bourgeoises de ce temps, des cheminées ainsi ... et dorées. — 25. Grand nombre de manuscrits de ce temps sont ... miniatures représentant des maisons où l'on voit des fenêtres ... blanc relevé de lacs et de chiffres en couleur. Montfaucon en a fait ... plusieurs au tome 3 des Monuments de la Monarchie française. — 2... carte de la traite domaniale de Nantes, donnée le 3 août 1512. — ... les Honneurs de la cour, par la vicomtesse de Furnes, il est fait ... des tapisseries de verdure, c'est-à-dire de tentures représentant ... lages. — 28. « Audit Pierre Quetier, la somme de cinquante sols ... quinze livres coton... pour emplir et estoffer ung loudier... pour ... avant le mur derrière le chevet du lit dudit seigneur... » Compte des dé... penses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 29. Dans les Honneurs de la Cour, ci-dessus cités, il est fait mention des ... roulettes. — 30. Au manuscrit de Romuléon, conservé à la Bibliothèque du Roi, on voit une miniature représentant la mort de Scipion, ... guré un lit d'ange, à peu près de la même forme que nos anciens ... lits de parade.

31. Ces lits sont mentionnés dans les Honneurs de la Cour, ... cités. — 32. « A Chassenay, menuisier, la somme de V s. t. pour ... chepied faict par luy et mis au long du lict d'icelle dame royne, ... à Corbeil... » Compte des dépenses de la roine Jehanne, pour ... 1492, manuscrit sur parchemin, que je possède. — 33. Au ma... Miracles de la Vierge, conservé à la Bibliothèque du Roi, on voit ... niature représentant un enfant emmaillotté dans un berceau ... dessous on lit : « Au souverain Moïse, honneur éternelle. » — 34. ... thèque françoise, de Goujet, t. 9, art. Pierre Michaut. — 35. C... français, chap. Réception de l'archiduc par Louis XII — 36. « ... le potier, pour trois chapelles à eau, qu'il a faites pour la roine, ... savoir pour deux cens et une livre de plomb à VI d. la livre et ... çon au prix de IV d. la livre. » Compte des dépenses de la cour de Char... les VI, année 1410, manuscrit sur parchemin, que je possède. — ... en existe encore chez les marchands de curiosités. — 38. Lettres ... de 24 juin 1467, relatives aux statuts des vanniers. — 39. « A ... tit Fay, marchant suivant la court, la somme de soixante sols ...

juatre bouteilles de cuir... pour porter l'eaue et le vin dud. seigneur il va aux champs... » Compte des dépenses de Louis XI, année , manuscrit déjà cité. — 40. Voyez, au t. 3, les notes de la station
.
Les Cent Nouvelles par Louis XI, la Médaille à revers, 1re nou- — 42. Journal des Savants, octobre 1782. — 43. Essai sur les oies par Dupré de Saint-Maur, Registres des Quinze-Vingts, année ; Lettres du roi du dernier octobre 1421, relatives à la fixation du les denrées; autres du 29 novembre 1418, relatives aux coupes de lans les forêts royales. — 44. « Pittances de vin faictes aux quatre x de l'an, pour xxxviii lotz de vin de Beaune viez... délivrez aux s relligieux et relligieuses mendiants... le jour de Toussains... le le Noël... le jour de Pasques... le jour de la Penthecoustes... » Compte cette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. . Repas de minuit; cette expression, qui se trouve dans les poètes du , s'est encore conservée.— 46, 47. Bibliothèque françoise, de Goujet, art. Jean Regnier.— 48. Contes d'Eutrapel par Noël Dufail, l'Escolier rle latin à la chasse.— 49. Bibliothèque françoise, de Goujet, t. 9, an Regnier.— 50, 51, 52, 53, 54. Ibidem, art. Olivier de Lamarche. Mémoires de la Marche, Fêtes données par le duc de Bourgogne; onial françois, de Godefroy, Réception de l'archiduc d'Autriche. — ystère des Actes des Apostres; *Sermones ad omnes status fratris Guil-, sermo ad virgines et puellas*; Poésies de Coquillart, deuxième par-es droits nouveaux. — 57. Un changement, une modification quel-e dans un fief, pouvait en diminuer la valeur, en occasionner l'abré-t, pour me servir de l'expression du temps; aussi l'intervention du ur suzerain était-elle toujours indispensable. Le roi était le chef ur suzerain dans la monarchie féodale; tous les actes relatifs à l'af-issement des villes et à leur constitution en commune devaient être ogués par son autorité : de là ce grand nombre de lettres d'érection mmunes, qu'on trouve dans le Recueil des ordonnances. — 58 Il y les bourgeois dans les campagnes aussi bien que dans les bourgs et les. Coutume de Sens, déjà citée, Des bourgeoisies et des adveuz.

Voyez les chartes des communes, dans les notes du Bourgeois, e Recueil des ordonnances ou l'histoire des villes. — 60. Il faut re-, dans le grand état de la France, une commune comme un petit dont les chefs étaient le maire et les échevins qui en formaient la ipalité, c'est-à-dire le gouvernement.

Voyez la note 76. — 62. Coutumes de Boulennois, citées dans le aire de Laurière, v° *Loi*; Lettres du roi, janvier 1465, relatives à e de Caudebec. — 63. Ibidem; voyez notamment les lettres du roi, r 1429, relatives à la ville d'Orléans. — 64. Glossaire de Laurière, *le*. — 65. On voit dans les chartes d'affranchissement de la ville de s, rapportées par Grosley, et dans les lettres du roi, mai 1471, re-s à l'administration municipale de Troyes, que cette ville n'avait pas mmune. — 66. C'est ainsi qu'on appelait les villes qui n'avaient pas mmune. Glossaire du droit françois par Laurière, v° *Baptices*. — 67. es du roi, 19 juin 1445, relatives aux foires de Champagne. — 68. oires de Grosley, chap. Commerce et manufactures. — 69. Villes ju-, où il y avait des jurandes : Ordonnances des rois de France. On voit les lettres du roi, 1471, déjà citées, que Troyes avait des corps de er. — 70. Voyez la note 50 du *Financier*.

. Ordonnances des rois de France, vol. 11, préface, p. 7 et suivan- — 72. Ordonnances des rois de France, XVe siècle; Histoire des . — 73. Nulle terre sans seigneur était l'ancien axiome féodal. —

74. Jusqu'à la révolution, les seigneurs ont conservé la police dans leurs terres; ils la faisaient exercer par leurs juges. — 75. Ordonnances des rois de France, vol. 11, préface, p. 7 et suivantes. — 76. J'ai des lettres de Philippe-Auguste, écrites sur une feuille de vélin, format in-12, datées de l'an 1190, dans lesquelles ce prince déclare que, s'il meurt dans le voyage de la Terre-Sainte, la commune de Laon est abolie. — 77. J'ai l'original du procès-verbal de l'élection du maire de Saint-Quentin, année 1575, faite par les maires ou chefs des métiers. — 78. Lettres du [illegible] 28 janvier 1368, relatives à la ville de Péronne. — 79. Lettres du mois d'octobre 1347, relatives à la ville d'Aire. — 80. Ordonnances des rois de France relatives à l'administration municipale des villes; Histoire des villes.

81. Lettres du roi, juin 1463, relatives à l'élection des consuls de Perpignan. — 82. Lettres du roi, mars 1463, relatives aux priviléges de Sommières. — 83. Lettres du roi, août 1480, relatives à la ville de Clermont. — 84. Lettres du roi, février 1474, relatives aux priviléges de la ville d'Angers. — 85. Lettres du roi, décembre 1405, relatives aux consuls de la ville d'Albi. — 86. Voyez les notes 77 et 147. — 87. Lettres du roi, avril 1491, relatives à la ville de Bourges. — 88. Lettres du [illegible] mai 1471, relatives à la ville de Troyes. — 89. Lettres du roi, mai [illegible], relatives à la ville de Montferrand. — 90. Mémoires historiques sur la Champagne par Baugier, t. 2, chap. 4.

91. Lettres du roi, septembre 1451, relatives à la ville de Bayonne. — 92. Registres du Parlement, arrêt du 18 mars 1436, relatif à l'élection du maire de la ville de Niort. — 93. Dans le roman de Régnault de Montauban, manuscrit déjà cité, chap. Comment Mangis et Houldry furent [illegible] dés par les clercs, est une miniature où se trouve la représentation d'un chapeau à haute forme. — 94. *Sermones Menoti*, parte 2, sabbato post dominicam quadragesime. — 95. « La somme de sept solz six deniers tournois pour avoir fait deux fers d'esguillettes d'or... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 96. « La somme de vingt solz tournois pour six aulnes de ruban rouge, blanc et noir... pour faire saintures pour ledict seigneur... » Ibidem. — 97. Voyez la note [illegible] de l'Artiste. — 98. C'étaient des artisans, chefs de métiers, qui [illegible] naient dans les élections municipales. Voyez les lettres du roi, du mois de juin 1463, relatives à l'élection des consuls de la ville de Perpignan. — 99. C'étaient les députés des divers quartiers d'une ville pour l'élection des magistrats municipaux. Voyez les lettres du roi, du mois de décembre 1405, relatives aux consuls de la ville d'Albi. — 100. Ainsi l'on appelait et l'on a appelé depuis les chefs magistrats de chaque métier. Voyez la note 77.

101. Ordonnances des rois de France, quinzième siècle; Histoire des Villes. — 102. Lettres du roi, 13 août 1464, relatives à la ville de Montreuil-sur-Mer. — 103. Histoire de ces villes. — 104, 105. Constitutions communales, municipales, dans les Ordonnances des rois de France, les Histoires des villes. — 106. Lettres du roi, septembre 1451, relatives à la ville de Bayonne. — 107. Histoire des villes. — 108. Histoire des villes. — 109. Lettres du roi, octobre 1409, relatives à la ville de Béthune. — 110. Topographie de Troyes par Courtalon, tom. 2, [illegible] Hôtel-de-Ville.

111. Lettres du roi, février 1481, relatives à la ville du Mans. — 112. Lettres du roi, mai 1471, relatives à la ville de Troyes. — 113, 114. Constitutions communales, municipales, dans les Histoires des villes. — 115. J'ai en ma possession deux comptes de recette et dépense de la ville de Dijon, pour les années 1510 et 1511, écrits sur parchemin, format [illegible]

ans celui de l'année 1511, il y a un chapitre de dépense intitulé : *e pouldre de canon;* et dans celui de l'année 1510, il y a un chapitre :te intitulé : *Le proffit du charryot de l'artillerie appartenant à la dicte* · 116. Lettres du roi, du 23 juin 1477, relatives à la mairie d'An- oyez dans les Mémoires historiques sur la ville de Poligny, par er, l'antique juridiction civile et militaire des magistrats. — 117. du roi, janvier 1411, relatives aux consuls de Montpellier.—118. des Lettres du roi, du mois de novembre 1204, adressées aux : la ville de Saint-Jean-d'Angeli, rapportées à la suite des Lettres :les V, du mois de mars 1373, relatives aux habitants de la ville ulême.— 119. Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville perse. — 120. Lettres du roi, mai 1449, relatives aux priviléges rguet-Neuf.

Ordonnances des rois de France, relatives à la faculté accordée à tes villes de s'imposer pour les fortifications. — 122. Lettres du 4 janvier 1448, relatives à la ville du Puy. Je pourrais citer un ombre d'autres lettres-patentes pareilles. — 123. Lettres du roi, mbre 1472, relatives aux Sables d'Olonne. — 124. Lettres du roi, ıre 1451, relatives à la ville de Bayonne. — 125. Lettres du roi, t-huitième novembre 1411, relatives à la ville d'Auxerre; autres lu mois de mai 1449, relatives à la ville de Bourguet-Neuf; autres lu mois d'août même année, relatives à la ville de Lisieux. — 126. ·e du droit français par Laurière, vo *Pariage*. — 127. Histoire du ıe par l'abbé Bosc, Ville de Rodès, la cité, le bourg; Histoire du loc par dom Vaissettes, Ville de Mende.—128. Cela résulte des an- mptes de recette et dépense des villes. — 129. « Revenue eschue :e ville... pour rentes sur plusieurs maisons... De Tassart Garchon, ıe de ııı l... pour le halle et estallaige aux cuirs... qu'il a prins à louaige d'icelle ville... De Gilles Lesgle, la somme de xxvııı l. xıx ıb. qu'il devoit pour le halle et estallaige aux laisnes... qu'il a prins ... De Luc de Noeufville, la somme de lvııı. l. pour le poix de la 'il a prins à ferme... De Cottin le boucher, la somme de xxxıı l. v .. pour l'aunaige des draps... qu'il a prins à ferme... » Compte de et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. erre Vincent, fermier et admodiateur de la place de la Poisson- la somme de six vings six frans dix gros... » Compte de recette et : de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. Voyez . note 138 ci-après. — 130. « Aultre revenue eschue à la dicte pour droix et prouffis des seaulx mis aux lettres passées en la halle hevinaige... Aultre revenue... à cause des heritaiges scituez et ı la loy et eschevinaige... venduz, donnez, transportez pardevant neurs les eschevins... » Compte de recette et dépense de la ville , année 1498, manuscrit déjà cité.

« Quant au droit que la dicte ville prend es biens meubles donnez rgois à forain par don de mariage, successions. Aultre revenue à la dicte ville... pour le droit tel que du quard que ceste dicte et prend en toutes rentes héritières dont sont chargiez les heri- stans en icelle ville possessées par personnes foraines... » Ibid. — ıns le compte de recette et dépense de la ville de Dijon, année manuscrit déjà cité, se trouvent les chapitres suivants : « Amendes raperie ; amendes sur les marchands, chirurgiens, apothicaires, s... etc. » — 133. *Coquister*, cuisinier. — 134. Dans les colléges, pauvres écoliers étaient, chez les régents, cuisiniers, *coquistri*, . — 135. Voyez les règlements relatifs aux régents des colléges : : de l'Université de Paris par Duboulay, quinzième siècle. — 136.

« A Guy Carton, pour XII aunes de drap, c'est assavoir VI aun
et VI aunes de brunette pour les costes des deux sergents du m
jour de l'Ascension pour chacune aune XXI s. pour ce XII l
Compte de recette et dépense de la ville de Noyon, année 142
scrit que j'ai. — 137. « A Gille Nasset, l'un des sergents du m
Noion pour ses gaiges accoustumés qu'il prend par an IV l... à G
set, sergent du maieur de Noion, oultre ses gaiges ordinaire
Ibidem. — 138. « Aultres mises pour sel qui a esté acheté en c
présente pour furnir le grenier de la ville de Noion au pourf
ville. » Ibidem. — 139, 140. « Pour les despens fais... pour al
la dicte taille... pour le salaire de plusieurs varlés qui ont a
gaiges en la maison de ville... pour signifier aux gens et remo
on les vendroit, pour ce VI l. XVI s. » Compte de l'Hôtel-de-Ville
année 1387, manuscrit sur parchemin, grand in-f°, que je pos

141. « Le XXe jour d'avril aprez Pasquez l'an mil IIII c. et vin
d'un nommé Garnot de Compiengne amenda 1 lait dit à la fem
Sortes taxé à XXXII s. modéré à VI s. » Compte de recette et d
la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. — 142
jour dudit mois Jossequin l'artilleur admenda 1 hustin fait
Henry Cousin, taxé à XL s. modéré à XII s. » Ibidem. — 143
de Pentecouste le mayeur de Noion donna à dyner et a soupp
gentiers et aux deux sergents et à leurs femmes et au clerc en l
accoustumée et furent présentés VIII pos de vin... » Ibidem. — 14
quand Jehan Harle fut créé mayeur de Noion... et que ledit Har
le serment de la mairie, aucun des jurés le clerc et les serge
dîner avec lui en son hostel en tous despens XLIIII s. » Ibidem. —
Jehan Clabault, guette de nuyt, pour ses gaiges ordinaires et ac
par an IIII l. » Ibidem. — 146. « Aux guettes du beffroy, po
grande et petite cloques dudit beffroy, ledit jour de l'Ascension,
pourchession passa par le marchié, XII d. » Ibidem. — 147. «
Harle, mayaur de Noion, ordonné et créé après le trespas dud
bert par les mayeurs des mestiers et par les habitans et comm
ville... » Ibidem. — « Aux guettes du beffroy, pour sonner gra
tite cloques quand Jehan Harle fut créé mayeur de Noion au l
bert qui est estoit allés de vie à trespas mayeur précédent par
II s. » Ibidem. — 148. « A eulx (les guettes du beffroy) en
sonner grande et petite cloques le jour que le mayeur de No
serment au chapitre de Noion, XII d. » Ibidem. — 149. « Aux
beffroy, pour sonner grande et petite clocques du beffroy, le x
tobre, à la requeste de maistre Jehan de Champluisant, lieu
monseigneur le bailli de Vermandois, lequel il fist faire serme
bitans qu'ilz ne penrroyent point de garnison, XII d. » Ibide
« Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite clocq
que on publia la paix du roy notre sire et du roy d'Engleterre
Ibidem.

151. « Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite
du beffroy quant on publia les lettres du mariage de la fille d
d. » Ibidem. — 152. « Aux guettes du beffroy, pour sonner gra
tite clocques quant on publia le mandement des aydez nouvell
sus, XII d. » Ibidem. — 153. « A Jehan Buinart, portier de
Saint-Jacques, pour clorre et ouvrir la dicte porte pour ceste a
sente, XX s... A Adrien Baillac, pour ses gaiges de garder les
ventaux de l'arche de la petite verse emprès la poterne, pour ce
présente, XX s. » Ibidem. — 154. « A Robert Bourée, lequel
mayeur de Noion en la manière accoustumée pour un an comm

ur de Pasquez communians, l'an mil IIII c. et vint ne l'exceptant et usques au XIIIe jour de juing ensuivant lequel jour il ala de vie à trespaz à quatre heures après my nuyt auquel temps peut avoir environ trois ois pour ce XII l. » Ibidem, art. Aultres mises faictes pour gaiges d'officiers de la ville de Noion, c'est assavoir du mayeur des argentiers, etc. - 155. « Item pour les gans du mayeur V solz IV deniers... » Ibidem. — 56. « Item pour huit lunettes, baillées à mes dicts seigneurs, le XII.e ur d'avril, X s. VIII deniers. » Compte de Hesselin, receveur du domaine la ville de Paris, de l'année 1488, manuscrit sur parchemin, in-folio ie je possède. — 157, 158. « ... Aultre mise extraordinaire... pour les iges de l'office de la cappitainerie de Noion, à monseigneur de uni, cappitaine de Noion, par sa quictance... du XXVIe jour d'avril... XL livres Parisis; audict seigneur de Cauni, par sa quictance du Xe jour d'aoust... xl livres Parisis... A monseigneur, par ses lettres... XIVe jour d'octobre... xl livres. » Compte de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. — 159. « ... Et le merquedy ensuivant Xe jour dudict oiz d'avril que le mayeur fu renouvellé a esté fraict par iceulx deux urs, en l'ostel de Gille Esracheireur, par le mayeur, les jurés et les ayeurs de mestiers et autres plusieurs avec eulx, le lieutenant du cappiine de Noion, et comme il peut apparoir par la déclaration de la desnse faite par iceulx mayeurs, signée de la main du clerc, et par compte it XXX l. XII s. VI d. » Ibidem. — 160. « A Gille Esracheireur, pour spens fais en son hostel le jour de l'obsèque dudit feu Robert Bourée aire) par le mayeur de Noion et plusieurs des jurés d'icelle ville. VIII s. » Ibidem.

161. A Gille Esracheireur, pour les despens faits en son hostel ledit ur de l'Assenssion par le mayeur et ses compaignons et plusieurs autres rsonnes au revenir de la pourchession que le corps Saint-Eloy fu porté jour, et mengerent des tripes, ainsy que on a accoustumé chacun an, ir compte fait des biens prins audit hostel, XXVI s. — Item pour trippes ur ce jour, X s. — Le jour Saint-Jehan-Baptiste, le mayeur de Noion, compagné de plusieurs des jurés et bourgois d'icelle ville et d'autres rsonnes en très grant nombre, alèrent à Saint-Eloy en pèlerinage en la anière accoustumée, et au retourner alèrent mengier des fèves en la aison Gille Esracheireur, et fu fraiet des biens dudit hostel pour compte it audit Gille XXXVIII s. VIII d. — Item pour fèves de ce jour, VI s. » id. — 162. « Aultres mises pour présens de vins fais, durant ceste année ésente, à plusieurs seigneurs et autres notables personnes... aux quelz on présenté du vin par pos comme on a accoustumé de faire. » Ibidem. — 63. « Le XXIIe jour dudit mois, présenté à mademoiselle de Cauny quatre os de vin prins à Colart Catu a II s. le lot pour ce XII s. » » Ibidem. — 64. « Le XXIe jour dudit mois, présenté aux noches de la fille Jehan arle a présent mayeur de Noion, IIII pos de vin prins à Pierre Mounin, II s. le lot, pour ce XII s. — Le XVIII jour de juing ensuivant présenté ux noches de Pierre Le Sourt, quatre pos de vin, deux prins à Robert ourée, et deux à Gille Biauch à XX d. le lot, pour X s. » Ibidem. — 165. Item pour les despens fais en l'hostel de la ville, pourceque on donna disner à monseigneur le bailli de Vermandois, et pour les despens fais ar ceulx de la chambre le jeudi absolut XXII l. X s. » Ibidem. Voyez ussi les notes précédentes. — 166. « Item présenté aux compaignons ui furent pecquier et qui tinrent compaignie au mayeur de Noion quant alla à la rivière d'Oise pour l'usage de la ville, derrière le marquais, I los de vin à XVI d. le lot, XVI s. » Ibidem. — 167. Lettres du roi, vril 1442, relatives à la ville de Montauban. — 168. « ... Tant pour les ais faiz pour la venue du roy nostre sire en icelle ville que pour le paie-

ment des cent poinçons de vin dont fut fait don et présent au roy. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 169, 170. « ... La somme de cinquante-deux frans sept gros demi, monnoie royale, payez et despencez par ordonnance verbal de messeigueurs les vicomte-mayeurs et eschevins de ladicte ville pour achat des oyes... la veille du jour de la Nativité Notre-Seigneur... aux officiers d'icelle ville, ainsi que de toute ancienneté est accoustume de faire... » Ibidem. Une oie valait alors trois sous. Voyez les notes du *Cultivateur*.

171. Voyez les Lettres du roi, 26 septembre 1461, relatives aux commensaux du comte de Nevers, et les appendices. — 172. J'ai vu grand nombre de pareilles pièces. — 173. Lettres du roi, février [illegible], relatives à la ville du Mans. — 174. Lettres du roi, mai 1471, relatives à la ville de Troyes. — 175. Calendrier d'Auvergne, pour l'année 17[illegible], 1 vol. in-12, chap. Notice sur Clermont, art. Maison de Ville. — 176. Mémoires historiques sur Troyes, par Grosley, Preuves, transaction entre la ville de Troyes et les bouchers. — 177. « La somme de dix-huit gros... pour un bureaul et une scabelle double... qui ont esté mis au chapitre des frères prescheurs de cette dicte ville... pour le greffier de la mairie et ses clercs, toutefois que l'on fait assemblée audict chapitre, tant pour l'élection du viconte Maieur que autre affaire de cette ville. » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité. — 178. Voyez l'Histoire des villes en pariage, ci-dessus mentionnées. — 179. Lettres du roi, juin 1463, relatives à la ville de Castel-Sarrasin. — 180. Il n'y avait pas encore de casernes, les troupes logeaient quelquefois dans de grands couvents. Voyez la note 34 de *l'Homme d'armes*.

181. Lettres du roi, juin 1469, relatives à la ville de Thérouanne. — 182. Lettres du roi, février 1181, relatives à la ville du Mans. — 183. Lettres du roi, octobre 1461, relatives à la cathédrale du Mans. — 184. Lettres du roi, 6 mars, relatives à la permission donnée aux habitants de Tournay de tenir des tables d'usure. — 185. Lettres du roi, mars 1462, relatives à la ville de Perpignan. — 186. Lettres du roi, mai 14[illegible], relatives à la ville d'Avignonet. — 187. Lettres du roi, mai 1466, relatives à l'établissement d'une orgerie à Montpellier. — 188. Ordonnances des rois de France, relatives aux priviléges des villes. — 189. Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville d'Aiguepersé. — 190. Lettres du roi, mars 1462, relatives à la ville de Mimizam.

191, 192. Histoire des villes. — 193. Recueil de Consultations, par Cormis, t. 2, p. 941. — 194. Antiquités et priviléges de la ville de Bourges et de plusieurs autres villes de France, par Chenu, chap. Priviléges octroyez à la ville de Tholose. — 195. Lettres du roi, 14 avril 1453, relatives à la ville de Bordeaux. — 196. Lettres du roi, septembre 14[illegible], relatives à la ville de Saint-Jean-d'Angeli. — 197. Lettres du roi, novembre 1461, relatives à la ville de Niort. — 198. Lettres du roi, juin 1474, relatives à la ville de Bourges. Autres lettres, février 1461, relatives à la ville de Tours. — 199. Voyez les notes 195, 196, 197, 198, 200 et 201. — 200. Histoire du comté de Ponthieu et d'Abbeville, avec leurs priviléges, par Ignace, Carme déchaussé, Paris, 1657, in-fol.

201. Lettres du roi, juillet 1481, relatives à la ville d'Arras. — 202. Lettres du roi, février 1474, relatives à la ville d'Angers. — 203. Lettres du roi, décembre 1463, relatives à la ville de Poitiers. — 204. Lettres du roi, février 1474, relatives à la ville d'Angers. — 205. Voyez la note 55 du Noble. — 206. — Lettres du roi, 4 janvier 1448, relatives à la ville du Puy. — 207. Mémoires historiques sur Troyes, par Grosley, Clergé, suite chronologique des mœurs et usages, année 1446. — 208. La plume au chapeau était l'assortiment de l'homme du bel air, comme

le voit dans toutes miniatures des manuscrits du temps. — 209. Mémoires de Grosley, à l'endroit cité à l'avant-dernière note. — 210. « Jehan Rodilli, notaire royal du consulat de Narbonne certifie... que en presence les personnes ci-après escriptes ont confessé avoir eu et receu à sire François Gaspar, receveur particulier au diocèse de Narbonne de l'aide de clxx. m. livres octroyée au roy... les sommes aprez leur nom escriptes et à chascune persone taxée... par les commissaires à faire l'assiette du dict aide... et premièrement sire Jean Chartin, bourgeois de Narbonne, xxxxı l vı s. vııı d., sire Pierre Sartée marchand dudict Narbonne xxxx l., sire Bernard Torres ıv l... le ııe jour du mois de février m. cccc. L ıı. » Cet acte, écrit sur un rouleau de parchemin, est en ma possession

211. Diplome de 1408, donné par Louis II, comte de Provence, rapporté dans les Priviléges et immunités de Castellane, Marseille, 1657; Lettres du roi, 9 août 1370, relatives à la ville de Paris. — 212. Art. 91 des Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville d'Aigueperse. — 213. Ordonnances des rois de France, tom. 12, préface, p. 19. — 214. Mémoires de La Marche, liv. 1er, chap. 33. — 215. « Aultre recepte faicte à Briançon, à cause des pensions que font à Monseigneur le Dauphin les sindic et habitans au pays de Briançon... » Compte des revenus du Dauphiné, rendu au dauphin en 1452, manuscrit sur parchemin que je possède. — 216. Acte du 24 mai 1472, rapporté dans le Discours au roy sur la ville de La Rochelle, Paris, 1629, 1 vol. in-8. — 217. Chronique de Jean de Troyes, 3 septembre 1461. — 218. Chroniques de Monstrelet, année 1465. — 219. Chroniques de Jean de Troyes, année 1465. — 220. J'ai des lettres closes de Charles VII, signées de sa main, relatives aux nouvelles de la guerre avec les Anglais: elles sont écrites sur une petite feuille de parchemin; le bas est découpé aux trois quarts en un petit ruban dont le bout entrait dans une fente de parchemin, et était fixé par un sceau de cire rouge, empreint de trois fleurs de lis. Sur ce petit ruban on lit la suscription suivante : « A nos amez et féaulx conseillers et chambellans, le sire de Culant admiral de France, le Seneschal de Lyon et le Borne Caquerau et aux bourgeois et habitans de nostre dicte ville de Lyon. »

221. Histoire de la maison d'Owen Tudor, Règne de Henri VII. — 222. Pandectes ou Digeste du droit romain ou français par Jean d'Arrerac, 1 vol. in-16, chap. de la loi *De quibus*. — 223. Description de la France par Piganiol, chap. Ville Franche de Beaujolais; Antiquités de Paris par Sauval, où est rapporté un aveu de la terre de Breuil, rendu par Marguerite de Montluçon, le 27 septembre 1498. — 224. « Pierre Carré a payé au dict receveur la somme de xx sols, que sa feue femme avoit donné et laissé à la dicte ville, par son testament, pour aider aux réparations de la dicte ville. » Compte de recette appartenant à la fortification de la ville de Tours, année 1489, manuscrit que je possède. — 225. Coutumes de Troyes, art. 9. — 226. Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, septembre 1425. — 227. *Sermones Menoti, dominica secunda Quadragesimæ, 2 partes*. — 228. Les Economies royales d'état, par Sully, t. 2, chap. 25. — 229. Lettres du roi, juillet 1480, relatives aux villes de franchise. — 230. Ibid.; autres lettres du roi, juillet 1481, relatives à la ville d'Arras.

231. « Aultre recette faite à cause des nouveaux eschevins fais en l'an de ce compte, néant. » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité. On lit à la marge cette apostille de la Chambre des comptes : *soient contraints à faire leur devoir et à payer ce que ils doivent*. — 232. Art. 5 et 6 des Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville d'Aigueperse; autres Lettres, mai 1474, relatives à la ville de Montferrand. — 233.

Lettres du roi, juin 1474, relatives à la ville de Sens. — 234. « de sept gros demy... aux religieux prieur et couvant des f cheurs... pour avoir dictes et célébrées les messes, tant à l monseigneur le vicomte mayeur... que à aultres assemblées faictes par... les échevins... » Compte de la ville de Dijon, manuscrit déjà cité. — 235. Chronique de Jean de Troye 1474. — 236. Mémoires de Jacques Du Clercq, publiés pai liv. 5, ch. 7. — 237. Le Cérémonial françois par Godefroi, Charles VIII à Paris. — 238. Mémoires historiques sur Troy ley, Entrée de Charles VIII à Troyes. — 239. « Au dict recev de dix blancs deux mequetz... pour vin de présent, baillé ville aux compaignons archiers de la dicte ville, fréquentant l'arc au tire le papegal, ainsi que de toute ancienneté l'on faire... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manu — 240. Voyez la note 47 du Sorcier.

241. « De Toussenot, le serrurier, pour le criage de la mont VI sols t. » Compte de Pierre de Thillei, receveur de C le duc de Bourbonnois, année 1458, manuscrit conservé aux royaume. — 242. « Audit Regnault Philippe, la somme de deux livres, pour le nombre de mil et XL livres de chandeil pour les guets des tours... avecques les gueteurs alans de et sur les murailles et forteresse, pour le réveil des guets a esdites portes et tours... » Compte de la ville d'Arras, année nuscrit déjà cité. « ... pour XXVIII los d'oille que les guettes beffroy ont aboué illecques... VI l. VI s. » Compte de la ville année 1420, manuscrit déjà cité. — 243. « Item pour un sac pour les guettes du beffroy à veiller de nuyt, VI s... ; à Pierre pour III sommes de bos pour le guet dudit marchiet... XXXIV s V c. de fagos, petits, achetez au mois de novembre et décemb guet dessus dit, XXVI s. VIII d. » Compte de la ville de No 1420, manuscrit déjà cité. — 244. « Aus dicts Baudin Pouilc du Valhuon, commis à faire le guet au clochier de Saint-Ger de XXXVI l. VIII... s. pour avoir fait le guet... et tinté la cloche Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. les Mémoires historiques sur la ville de Troyes, par Grosley, c ture et peinture. — 245. « Le XXII[e] jour de janvier dernièr nostre ville de Poligny par orval et grant feu de meschief a e plupart arse et brûlée, tellement qu'il y a demouré environ de Charte accordée à la ville de Polyny par le duc de Bourgogne. le 2 juillet 1459, insérée dans le registre de l'audience du s monseigneur le duc de Bourgoigne, manuscrit original, su que j'ai en ma possession. — 246. Lettres du roi, mai 1471, la ville de Troyes. « De Huguet Ousson... la somme de XVI devoit pour un office de mesureur de blé et gaugaige de foins. de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. « A Jehar maistre gouverneur de l'orloge du beffroy, pour ses gages VI l. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscri — 247. « A mes dicts seigneurs les échevins... pour avoir servi du petit auditoire... lesquels plais se tiennent... chacune s lundy et le jeudy pardevant deux desdiz échevins et pour l doivent avoir chacun et pour chacun jour douze deniers à pre revenues de ceste ville. » Compte de la ville d'Arras, année 1 scrit déjà cité. — 248. « De Pierre-Hélie Gras Morcel, bourgeo vin de Saint-Jehan d'Angeli pour avoir prins Jehan Ymbert hom gier par nuict en ceste ville et mené en prison en l'eschevinai

V livres. » *Amendes faictes et taxées dans la sénéchaussée de Xaintonge au siège de Saint-Jéhan d'Angeli, en l'année* M CCC XLVIII. Manuscrit sur un rouleau de parchemin que je possède. — 249. Lettres du roi, juin 1474, relatives à la ville de Sens. — 250. « A Jehan Le Maire, mayeur de ceste dicte ville pour avoir assisté à cheval avecque les échevins et aultres officiers le jour de Toussains... pour la publication des condempnez es amendes en l'eschevinage... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

251, 252. «.. A Jehan Tricaudet... la somme de cinquante trois solz huit deniers tournois..., tant pour pain, vin, serizes, louaige de verre que aussi pour cinq verres tant rompus que robez au bail des fermes de ladicte ville... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.— 253. « Ce présent compte fu rendu par les argentiers nommés en la maison de la ville et à porte ouverte à tout le cambre et à tout le commun, présents plusieurs clercs marchands ad ce appellez... » C'est ainsi que se termine le compte de la ville de Noyon, année 1387, manuscrit déjà cité. — 254. C'est la fin du compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1415, manuscrit déjà cité. — 255. Dans le compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité, il y a plusieurs feuillets qui sont demeurés en blanc, et sur lesquels on lit le mot *vacat*. — 256. Dans les comptes de recette et dépense de la ville de Noyon et de la ville d'Arras, manuscrits ci-dessus cités, on lit cette apostille qui est écrite à la marge; elle se répète un grand nombre de fois. — 257. Le compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1415, manuscrit déjà cité, est arrêté et signé par les *échevins et nouveaulx, conseillers, clercs et officiers*. Les signatures sont au nombre de quinze, au milieu desquelles est celle du notaire, que l'on reconnaît à la lettre N mise au-dessous. — 258. J'ai plusieurs comptes écrits en français, et vérifiés par la Chambre des comptes, dont les apostilles et l'arrêté sont en latin.— 259. Ces notes marginales se trouvent dans tous les comptes *pro camera*, que je possède ou que j'ai vus. — 260. Ordonnances relatives à la formation de la Chambre des comptes.

261. « La ville de Troyes porte de tour, à mesurer sur les murs, XIX C. XIII toises à compter huict pieds pour toise, et fut mesurée le VIIIe jour de juing mil V C. XIX, par Nicolas Maurou, recepveur de la ville, et Nicolas Huiart, contrôleur. » Manuscrit relatif à la ville de Troyes, conservé à la Bibliothèque du Roi, entre les manuscrits de Dupuy. — 262. Topographie de Troyes par Courtalon, Discours préliminaire. — 263. Voyez la note 261. — 264, 265. « Inventaire des feuz et personnes demourans en la ville de Troyes, en janvier l'an mil V C., par Anthoine Guiard, advocat du roy, et François de Marisy, sieur de Servel, maire de la ville... Somme toute, feuz d'hostel, IIII M VI C. IIIIXX XVII : à scavoir, gens de fer, mil LXXIX, — Gens de pourpoint II M. V C. XXXII, — Exemps de guet et porte XI C., — Personnes grandes et petits XXIII M. VI C. LXIX. — Chevaux VII C. IIIIXX XVIII. Froment III C XVII M. VII septiers, X boisseaux, — Seigle III C. XXV M. X septiers. XI boisseaux, — Avoyne IIII C. XI M. VII septier IX boisseaux... » Manuscrit relatif à la ville de Troyes, conservé à la Bibliothèque du Roi, entre les manuseriis de Dupuy. « A Guillaume Hérouard, Jehan Rouhier et Jehan Symon, la somme de 60 solz tournois... pour leurs peines et salaires... qu'ils ont vaqué à mettre par escript... tous les noms et surnoms des habitans demeurans et paroiches Saint-Pierrre, Notre-Dame et Sainct-Nicolas... pour savoir quelle quantité de grains ils avoient, et quelz bastons deffensifs ils avoient en leur maison... » Compte de recette et dépense de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

HISTOIRE. VIII. — LE COURTIER. — 1. Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 6, Doyenné de Marigny, Romilly-sur-Seine. — 2. Ferme située dans la Brie parisienne, près Montlhéri; elle appartenait à la commanderie de Saint-Jean-de-Latran, suivant un bail à ferme de l'année 1530, dont j'ai l'original. — 3. « Des tailles d'avennes que doivent chacun an au roy les habitants dudict Aignay-le-Duc... montent à huit muys huit setiers d'avenne. . » Compte de Nicolas Garnier, receveur d'Aignai-le-Duc, manuscrit déjà cité. — 4. Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 6, Archiprêtre, Saint-Martin-ez-Vignes. — 5. « Pour ung bonnet d'escarlate à mectre de nuyt xxx s. t. Pour deux douzennes d'esguillettes de soye noires xx s. t. Pour deux aulnes de ruban de soye large noire, viii s. iii d. t. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 6. « Item, une chasuble et dalmatique de veloux blanc esquels y a un escu auquel a un oiseau à teste de pucelle. » Inventaire de l'église de Saint-Gervais de Paris, année 1488, manuscrit que je possède. Voyez aussi, dans le Martiniana, l'inventaire des ornements donnés par Philippe de Morvilliers. — 7, 8, 9. Matiniana, Ibidem. — 10. Il y avait des courtiers de denrées, des courtiers de vins. Voyez leur chapitre dans les Lettres de Charles VI, du mois de février 1415.

11. Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine. — 12. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux métiers de la ville de Paris. — 13. Mémoires historiques sur Troyes par Grosley, Monuments anciens et du moyen âge, Pancarte du péage du comté de Lesmont. — 14. Les Coutumes, les ordonnances de ce siècle mentionnent toute sorte de courtiers. — 15. Lettres du roi, août 1449, relatives à la ville de Lisieux; Chroniques de Monstrelet, année 1431. — 16. Histoire de France, règne de Louis le Jeune. — 17. Dans le manuscrit des Miracles de la Vierge, déjà cité, on voit, à la miniature du chapitre Arbre portant fruit d'éternelle vie, un perroquet bien caractérisé par sa forme et ses couleurs. — 18. Histoire de France, règne de Charles VII. — 19. Voyez, dans le Recueil des ordonnances du quinzième siècle, les lettres de rémission et abolition accordées à plusieurs villes. — 20. La quatrième miniature du manuscrit des Miracles de la vierge, déjà cité, représente la fuite en Egypte; on y voit une voiture à cerceaux.

21, 22. Lettres du roi, 18 janvier 1463, relatives à la ville de Bellens. — 23. La fête des quatre couronnes et les autres fêtes mentionnées dans l'Histoire du courtier, se trouvent aux calendriers des Heures manuscrites de ce siècle. — 24. « A tous ceulx qui ces présentes... échevins de la ville de Lille en Flandres salut, comme puis nagaires Jehan de la Cambe, dit Gantois, bourgeois et manant de ladicte ville, désirant faire œuvre agréable à Dieu... et adfin que aucune fille de legière vie, qui se voudront réduire à oster de péchié public...» Acte de fondation des Repenties de la ville de Lille, du 8 septembre 1481, rapporté dans l'Histoire des Communautés religieuses de Lille, manuscrit déjà cité. — 25. J'ai un rouleau de parchemin, long de cinq pieds environ, intitulé ainsi: « Ce sont les exploits de la justice de Montpensier, taxée par nous Barthélemy Denesson, conseiller de monseigneur le duc du Berry et d'Auvergne... l'année m. cccc. xi » On y lit : « Jacqueta la genta, sur ce qu'elle avoit accusé ledict promoteur qu'il l'avoyt forcée et puys s'est desdite disant qu'il n'avoit rien fet, pour ce xxx s. »—26. « Jehan Liger, sur ce que de nuit il est venu en l'ostel de Piota et pour avoir une filhe a lui rompit ung huis, xx s. » Ibidem. — 27, 28. Accord passé à la cour du Parlement, entre le duc de Bourbon, grand chambrier de France, et les fripiers de la ville de Paris, homologué le 21 octobre 1441 par Charles VII; le Livre vert vieil.

manuscrit conservé aux archives du royaume. — 29. Anciennes coutumes du duché de Bourgogne, titre Fiefs. — 30. Lettres du roi, 4 janvier 1408, relatives à la ville de Tarbes.

31. Lettres du roi, 20 avril 1479, relatives aux guets et gardes. — 32. J'ai plusieurs anciens comptes de recette et dépense de seigneuries, où l'on trouve toute sorte de rachats ou plutôt de commutations de droits militaires ou honorifiques faites contre des redevances en argent ou en blé. — 33. Voyez la note 33 de l'*Avocat*. — 34. « Des feurres estans du disme d'Estalante, appartenant audict seigneur... » Compte de Nicolas Garnier, receveur d'Aignai-le-Duc, manuscrit déjà cité. — 35. « Pierre Rivat, sur ce que ledit Rivat a cuyt son pain soubz la Trappa, en son hostel par l'espace de six mois, en fraudant monseigneur de son droit de fornage, xxx s. » Rouleau des amendes de Montpensier, manuscrit déjà cité. — 36. J'ai un acte écrit sur une feuille de parchemin, avec la date du 4 juillet 1437; c'est un jugement ou sentence du prévôt de Nogent-le-Roi. On y lit : « ... avons condamné ledit Jehan Frelart, et par ces présentes condamdons à rendre aux dits religieux de la Creste leur part et portion desdites deux épaves de mouches... et aussi l'avons condamné à l'amende par devers nous et aux despens desdits religieux qu'ils ont faits en faisant cette poursuite... » — 37. Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoigne... je Thibault sire en Grandmont, ay affranchi et affranche par ces présentes, de toute morte main et serve condition, ledit Jehan Minot Fricot... et ay faict cestuy affranchissement pour la somme de quinze florins que je en ay eu en ung cheval ronchain sur poil gris qu'il m'en a baillé... en témoing de quoy j'ai mis mon scéel armoyé de mes armes, cy mis le xxiie juillet mil cccc Liv... approuvons et confirmons par ces présentes ledict affranchissement moyennant la somme de xx livres estevenant. » Registre de l'audience du scel secret de monseigneur le duc de Bourgoigne, manuscrit déjà cité. — 38. Cette fête, instituée par Charles VII, se trouve dans les anciens calendriers; elle était chômée le 12 août. — 39. Il y avait encore dans ce temps des seigneurs dont les seigneuries n'étaient pas sujettes aux tailles royales. Je citerai entre autres le vicomte de Turenne; j'ai le recueil de ses privilèges, écrit vers le milieu du seizième siècle. Le comte de Rodès était aussi un de ces seigneurs, suivant un procès-verbal de répartition des tailles du Rouergue, année 1462, que je possède; on y voit que la partie de la ville qui lui appartenait était exempte de tailles. — 40. Lettres du roi, 26 août 1452, relatives aux élus.

41. Registres du Parlement, arrêt du 28 août 1494, relatif à la défense de porter de l'argent à Rome. — 42. Ibidem, arrêt du dernier juin 1475, relatif aux asiles. — 43. Lettres du roi, septembre 1451, relatives à la ville de Bayonne. — 44. « Au chirurgien de Monseigneur le duc de Guienne... » Compte des dépenses de la cour, année 1469, manuscrit déjà cité. — 45. Testament de René, roi de Sicile, du 22 juillet 1474, rapporté dans les preuves du liv. 5, Mémoires de Comines. — 46. Registres du Parlement, arrêt du 27 mai 1496, relatif au paiement des frais d'un pèlerinage pour le roi. — 47. Ducange, v° *Palmarius*. — 48. Voyez, dans les Mémoires sur Troyes par Grosley, le plan de cette ville. — 49, 50. Ancienne coutume de Sens, titre Asseurements.

51. Le lecteur chante encore la vieille romance de Malborough; il se souvient de celle de Biron, et sans doute aussi d'une bien plus ancienne, celle de La Palisse; il en est encore, à ma connaissance, une plus ancienne, celle de *l'Homme armé*, que l'on trouve dans la musique du XVe siècle. — 52. Recueil des ordonnances des rois de France, XVe siècle, lettres relatives aux constitutions municipales des villes. — 53. J'ai un rôle des amendes de la jugerie de Rieux, intitulé : « Sequnt tr composiciones

et condempnaciones facte et late per nos Paulum de Vaxis judicem regis judicature Rivorum... anno domini M° cccc° Lxviii°.» On y lit : « Faverius de sita dicti loci quia eidem imponebatur verberasse cum pugno clauso Johannem Montanerum, consulem dicti loci, composuit ad partem regis ad iv l. t. » La part du roi était du tiers, ainsi qu'on le voit par les autres condamnations portées dans ce même rouleau. — 54. Voyez, dans les Mémoires sur Troyes par Grosley, le plan de cette ville. — 55. Ibidem, chap. Sculpture et peinture.— 56. Voyez la note 188 de l'Artisan. — 57. Dans cette partie de la Champagne, il y a des plaines de dix, douze lieues, sans une seule ferme, une seule maison; elles appartenaient, en partie, aux gens d'église, et il devait y avoir des fermes de cette étendue. — 58. Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Recherche sur le lieu de la défaite d'Attila. — 59. Mémoires historiques de la Champagne par Baugier. — 60. « Role du bail des fermes de la ville de Saint-Jehan-d'Angely, baillées et délivrées au plus offrant pour l'année mil v c... Prévosté viii xx livres scel et escripture de la sénéchaussée de Xaintonge, iv c. l. livres. » J'ai ce rôle en original.

61. « De Martin Lefevre, fermier du tabellionnage de Dijon, xl francs qu'il doit chacun an, à cause dudit office. » Compte des recettes et dépenses du bailliage de Dijon, année 1420, manuscrit original que j'ai. « Le greffe de la baillie de Saint-Paul-d'Espis, xxxi solz, le péage de la porte de Garonne viii livres. » Rôle du bail des fermes de la ville de Moissac, année 1470. J'ai l'original de ce rôle. V. aussi la note précédente. — 62. La prévôté était un des plus bas degrés de la hiérarchie judiciaire. Il existe encore des sentences de prévôt dans les anciennes archives des greffes.— 63. C'était la durée ordinaire des baux. — 64. Voyez, au XIV° siècle, la note 119 de l'épître LXXII. Voyez aussi les Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Pancarte du comté de Lesmont. — 65. Mémoires de Grosley, ibidem. — 66. Bibliothèque de droit français par Bouchel, v° *Leze-majesté*. — 67, 68. Registres du parlement, arrêt du 26 novembre 1393, relatif à un appel de la reine de Sicile. — 69. Histoire généalogique et chronologique de la maison de France par le père Anselme.— 70. « Les teneurs de la maison de la Bourvelie... doibvent ung chapeau de boutons de roses à troys rangs.» Compte de Raoul de La Porte, receveur de la seigneurie de Partenai, année 1535, manuscrit que je possède. — 71. « La somme de deux gros demy pour vin de présent baillé de par la dicte ville à la royne de Cécille, dame de Lorrenne, affin qu'elle eust la dicte ville en singulière recommandation. » Compte de la ville de Dijon, année 1438, manuscrit déjà cité. — 72. Recueil des états-généraux, états de Tours, tenus en 1483, proposition de Jehan de Rely, paragraphe S'ensuit le tiers état.

Histoire IX. — L'ARTISAN. — 1. Lettres du roi, 16 avril 1434, relatives à la ville de Nîmes. — 2. Ils ont été ainsi rangés dans les processions jusqu'à la révolution. — 3. Saint Eloi était le patron des ouvriers sur métaux; saint Blaise, de ceux qui travaillaient la pierre; saint Fiacre, de ceux qui faisaient la brique, la poterie; ainsi des autres divisions de métiers. J'ai à cet égard consulté tous les statuts d'anciennes confréries d'artisans que j'ai pu me procurer. J'ai eu aussi recours à M. Gauthier-Girard, maire de Troyes, de toute manière l'honorable successeur de l'intelligeant et bon maire du XV° siècle; il a bien voulu compléter mes documents, d'après les titres des archives ou les traditions des anciens artisans. — 4. Agricola, *De l'arte de metalli*, lib. 2. — 5, 6, 7. Ordonnance du mois de septembre 1471, relative aux mines. — 8. Agricola, *De l'arte de metalli*, lib. 5. — 9. Ibidem, lib. 4. — 10, 11, 12. Ibidem, lib. 6. —

idem, lib. 8 et lib. 9. — 14. Ibidem, lib. 9. — 15. Ibidem. lib. 10 — *Agrippa*, *De vanitate scientiarum*, cap. *De metallaria*. — 16. Mémoires comte de Rohan pour prouver sa préséance aux états, sur le comte val, année 1479. Histoire de Bretagne par Dom Morice. — 17, 18, ttres du roi, août 1842, relatives aux ferrons.—20, 21. Lettres du 2 octobre 1481, relatives aux ramasseurs d'or.

Agricola, *De l'arte de metalli, de l'oro, et passim.* — 23. Lettres du 21 mai 1455; autres lettres, décembre 1461; autres lettres de sep— re 1471, toutes relatives aux mines; histoire de ces provinces. — 24. Jacques Cuer, argentier du roy, a présenté certaines lettres royaux quelles le roy luy a baillé et adcencé certaines mines à Lyon, jus— à douze ans, pour le prix et somme de 200 l... » Extrait du premier ne d'une collection manuscrite, intitulée *Minutes-Journal*, conservée archives de la Cour des comptes. — 25. Lettres du roi, 21 mai 1455, ves aux maîtres des mines.— 26. « Charles, par la grâce de Dieu, le France... avons donné et octroyé congié, licence, auctorité.... de re sus et ouvrir... les mynes tant d'or que d'azur, d'argent, d'estaing, b, cuyvre, léton, acier, comme aultre métail... » Formulaire de la bre des comptes, manuscrit déjà cité. — 27. Lettres du roi citées à la 23; histoire de ces provinces.—28, 29. « L'an de grâce MCCCC XL de— nous Guillaume Coudrin, lieutenant de honorable homme Rogier, Mas- vicomte de l'Eau de Rouen, fut présent Guillemin Jacquet, ouvrier du fer de serrurerie..., lequel cognut et confessa avoir reçeu de Jehan oine, vicomte de Rouen, la somme de XXXIII l. XIX s. VIII d. t. pour r fait de son dit mestier au chastel du roy, audit Rouen... pour deux tres xl s... Item pour une autre serrure à bosse pour la chambre des es VIII s. VI d .. Item pour avoir fait une autre serrure de boys, servant ys de la barberie II s. VI d... pour deux vertevelles et une clanche...» l'original de cette quittance écrite sur parchemin. — 30. C'est un des grands ouvrages de serrurerie exécutés au XVe siècle; voyez—en la ription dans la vie de saint François de Paule, par le P. Dandé.

. Les portes en fer du château d'Amboise existent encore; et quant à ienne serrurerie, elle s'était conservée jusqu'aux réparations inté— res que le duc de Penthièvre y fit peu de temps avant la révolution.— « Pour la croix de fer du clocher, pesant VI c. LIV livres à II s. la li— payé LXV livres VIII sols. » Cartulaire de Notre—Dame—de—Condé, déjà ; au commencement de ce manuscrit se trouve un compte des dépen— lu clocher de cette église, pour l'année 1504, dont cet extrait est . — 33. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, Milice bour- se. — 34. J'ai un grand nombre de pièces comptables qui ont fait par- les anciennes archives municipales. J'en ai environ sept cents de la ie de Tours; la plus grande partie sont des comptes de ferrures de es. Il y avait en France 40,000 communes et au moins 60,000 châ— x ou maisons fortes; dix mille villes, bourgs ou villages entourés d'u— nceinte, cent mille églises, chapelles, monastères, couvents, hôpi— , prisons ou autres établissements publics, qui tous avaient une ou ieurs portes de fer ou fortement ferrées. —35. Légende des saints, le saint Eloi. — 36. Lettres du roi, juillet 1464, relatives aux maré— x de Rouen. - 37. Dans un inventaire des biens meubles de Jéhan de chastel, dont j'ai l'original, on lit : « Item un livre de serurgie pour hevaux. » Cet inventaire est du dernier mars 1380. — 38. « A Guil- e de Moussay, coustellier du roy, pour trois autres gaisnes garnies... usteaulx à manches de brossin, pour servir à chappeler le pain... » ite de maistre Jacques Bernard... des dépenses... pour l'hostel du roy... e 1356, manuscrit sur parchemin, que je possède.—39. A Guillaume

de Moussay... pour une autre gaisne garnie de deux co manche d'acier faits à courbats, pour servir à ouvrir les caille... » Ibidem. — 40. « A luy, pour deux austres gaisn cune de six cousteaulx... tous poinctux pour servir ausdites maigres... » Ibidem.

41. Voyez les deux notes précédentes; voyez aussi les marche, De l'estat de la maison du duc de Bourgogne, p 42. « A Jehan Petit-Fay, mercier, suivant la cour, la so cinq solz tournois... pour une douzaine de cousteaulx prag gayne... que pour une gibecière de toille garnye de fers, p ter lesdicts cousteaulx... » Compte des dépenses de la cour année 1469, manuscrit déjà cité. — 43. « A Olivier-le-Man chambre et barbier du corps du roi, xx l. xii s. vi d... pou de razouers d'argent doré de fin or, sizeaux, peignes et miro — 44. Lettres du roi, 6 mai 1407, relatives aux émoule forces. — 45. J'ai une suite chronologique d'extraits des la cour des monnoies, faits par Poullain, avocat général d manuscrit du XVIIIe siècle, où se trouve un mandement du décri de diverses monnaies étrangères, qui mentionne les m et les mailles au chat. — 46. Lettres du roi, 6 mai 1407, émouleurs des grandes forces. — 47. Lettres du roi, août 1 merciers de Touraine. — 48. Lettres du roi, 13 août 1471; du mois de septembre 1409 relatives aux priviléges des habit — 49. Lettres du roi, janvier 1481, relatives au métier de sellier. — 50. Lettres du roi, septembre 1382, relatives de fer.

51, 52. Lettres du roi, 21 janvier 1416, relatives aux o méterie. — 53. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux m — 54. Lettres du roi, 21 janvier 1416, relatives aux ouv rie. — 55. Lettres du roi, dernier avril 1407, relatives aux — 56. Voyez *l'Homme d'armes*, texte et notes. — 57. Lettres 1467, relatives aux armuriers de Paris. — 58. « Item les mestier seront tenus de faire arcs de bon bois d'if... et q encornez... sur peine de vingt sols d'amende. Item pourron dre arcs de plusieurs pièces pourveu qu'elles soient assembl Item seront tenus de faire flèches de bon bois secq... em cune de deux pieds et demy et de deux doigts de long, de vingt sols parisis d'amende. » Ord. du prévôt de Paris, bre 1443, Livre vert vieil, manuscrit conservé aux archives — 59. Cette manière de s'exprimer se trouve souvent dans XVe siècle. — 60. « Item seront tenus de faire arbalestre d'acier... » Ordonnance du prévôt de Paris, citée à l'avan

61. Histoire de la milice française par le père Daniel, li — 62. « Pour sçavoir si elles (les arbalètes) seront bonnes rant lesdits trois coups, icelle ou icelles arbalestres romp les aura vendues sera tenu de les reprendre...» Ordonnanc Paris, citée à la note 58. — 63. Mémoires de Duclerq, liv. — 64. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de P cange, v° *Misericordia*. Les miniatures des manuscrits du X sentent des chevaliers armés de cette seconde épée. — 66. core un grand nombre de ces épées. On lit dans l'Histoire ses derniers moments il baisait son épée à l'endroit où elle pèce de croix avec la garde. — 67. Lettres du roi, juin aux fourbisseurs. — 68. Histoire de l'Université; Histoire nées 1453 et suivantes. — 69. Mémoires de Duclercq, liv

chap. 47. Déjà au commencement du XVe siècle, la ville de Liége, avait donné son nom aux ustensiles de cuivre. Voyez Charles VI, mars 1415, relatives aux balanciers de Rouen. uve dans l'Inventaire des biens délaissés par feu messire ıy, premier président de la Chambre des comptes, année ıi en original: « Item deux coquemars de franc cuyvre, façon n ung pot de cuyvre de la façon de Lyon, bandé de fer... » urs chaudronniers de Paris conservent encore de ces anciens re ouvragé, dont le style et l'habillement des personnages an- ɔnt été faits au XVe siècle. J'en ai vu, rue du Faubourg-Saint- de Chartres, et toujours à la plus belle place de la montre.— aussi des bassins, ou du moins des ustensiles qui en avaient ınt la fabrication en bossage remontait à ce siècle. — 74. ne de VII l. v s. pour deux grandes ymaiges de cuivre argen- ısquels est doré, dont y en a quatre en façon de tableaux... » ıaistre Thomas Bohier... pour les menus plaisirs et privées chambre .., année 1491, manuscrit conservé aux archives du 75. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, Paroisse ı-au-Marché. — 76. Lettres du roi, 23 avril 1408; autres let- mbre 1481, relatives aux chaudronniers. — 77. « Pour le coc ı livres.» Compte des dépenses du clocher de Notre-Dame-de- e 1504, manuscrit déjà cité. — 78. Mémoires sur Troyes par p. Anciens usages de l'église de Troyes. — 79. « A Maurice islier, demeurant à Tours, la somme de trente sols tournois, estoit pour deux bacins d'airin neufs, qu'il a faits et livrez ; janvier à Jehan Monsigni, varlet de fourrière du roy notre pour servir à la chaere du retrait dudict seigneur...» Compte de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.— 80. Lettres 1415, relatives aux balanciers de Rouen.

ciens comptes des couvents et des grands châteaux en font ıtes les communautés ecclésiastiques, tous les riches sei- ıèrent une horloge, voulurent savoir l'heure dès qu'ils purent 5 ou 20 livres. Voyez la note 85. — 82. On voit dans les mi- ·oman de Regnault de Montauban, manuscrit du XVe siècle, ı bibliothèque de l'Arsenal, des pendules assez semblables à ırd'hui. — 83. Gaspard Visconti, qui vivait dans le XVe siè- tion des montres dans un sonnet, où il compare un amant à *Storia della litteratura italiana di Tiraboschi*, t. 6, part. 2, éd. Dans le *Livre des faiz monseigneur saint Loys*, manuscrit déjà iature du chap. Autre miracle, une femme nommée Guille- ;sente au haut de l'encadrement une montre d'horloge sur marquées les vingt-quatre heures. — 85. « A Pierre Cornier loges XXVII l. X s. pour ung horloge par luy mis au clochier tel d'Amboise... » Compte des dépenses de Louis XI, année ·crit déjà cité. — 86. « A Jehan l'orlogeur maistre gouver- ɔge du beffroy pour ses gaiges VI l. » Compte de la ville de ', manuscrit déjà cité. — 87. *Nova reperta Guidonis Pancirolli*, — 88. Ibidem, ibidem, et Commentaire de Henri Salmuth.— de Rouen par Amiot, seconde partie, chap. Eglise cathé- Mémoires de Duclercq, liv. 5, chap. 7.

raphie de Troyes par Courtalon, liv. 4, Paroisse de Saint- . Histoire de Rouen par Amiot, seconde partie, chap. Eglise — 93. Mémoires de Duclercq, liv. 5, chap. 62. — 94. Anti- ris par Sauval, année 1484. J'ajoute que les miniatures des u XVe siècle, représentant des jardins, entre autres celles du

Rusticon, manuscrit déjà cité, figurent ces divers jets d'eau. — ... tres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris. — 96. ... de Morennes, pintier d'estaing, la somme trente-cinq solz ... deux flascons d'estaing. » Compte des dépenses de Louis XI, ... manuscrit déjà cité. — 97. « Pour deux aultres mulets qui ... vaisselle d'estain et deux coffres, pour chascun trois journées ... Sébastien au dict Bayonne XLVIII s. » Compte des dépenses ... du roi, année 1528, manuscrit que je possède. — 98. Abrégé ... que de l'histoire de France par Hénault, année 1279. — 99. ... relations des grandes cérémonies ou des entrées des rois, ... du quinzième siècle ne parlent que d'habits orfévrés; voyez ... Chronique de Jean de Troyes, année 1461, et le Recueil des ... par Dutillet, chap. Couronnement de Louis XI. — 100. « Item, ... tons d'or à esquierre, esmaillez de noir, poisans ensemble demy ... estelin et demy... » Inventaire d'Émard Nicolay, manuscrit déjà ...

101. « Plus ledict jour, lui a esté baillé dudict office audict ... chandelier à flambeaulx pour refaire de neuf, poise trois ... onces... » Compte des dépenses de l'Hostel du roy, année 15... scrit déjà cité. — 102. « A Pierre Quincauld, orphèvre, pour ... cinq rondz esmaulx armoyés des armes de ceste dicte ville, ... assis sur lesdictes troys pièces de vaisselle... assavoir lesdits ... cons... et ledict drageoir... » Compte de la ville d'Arras, ... manuscrit déjà cité. — 103. Sur les opérations de ce genre ... appelé par les Italiens *il nielo*, voyez Vasari, *Introduzzione*, cap. ... *cunda-parte*, *Vita di Antonio et Pietro Pollaiuoli, pittori et scultori* ... — 104. « Item, une imaige à mectre au bonnet à fond esmaillé ... une devise rompue le tout d'or... Item une imaige à mectre à ... peau de pourceline à imaige de sainct Christophe garnie d'or... taire d'Emard Nicolay, manuscrit déjà cité. — 105. Voyez ... voyez aussi dans l'Histoire ecclésiastique de la cour par du Peyrat, chap. 5, les inventaires de la chapelle du roi. — 106. Chronique ... de Troyes, année 1478. — 107. Mémoires sur Troyes par Grosley, ... Sculpture et peinture. — 108. « A Pierre Baston, orfèvre du ... sire, pour ses peines, sallaires d'avoir rebruny douze tasses ... Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 109. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, ... baye de Saint-Loup. — 110. Lettres du roi, janvier 1470, ... orfèvres de Tours.

111 Ordonnances sur les monnaies, quinzième siècle, gardes, ... essayeurs, prévôts. — 112. Lettres du roi, septembre 1451, relatives ... priviléges des monnoyeurs du duché de Guienne. — 113. Lettres ... 12 août 1462, relatives à la création d'un nouveau monnayeur ... naie de Rouen. — 114. Ordonnances sur les monnaies, quinzième ... hôtels de fabrication. — 115. Lettres du roi, 12 août 1462, relatives ... création d'un nouveau monnayeur en la monnaie de Rouen. — ... donnances sur les monnaies, quinzième siècle, villes et hôtels de ... tion. — 117. Commission du roi du 12 mai 1490 « pour querir ... plus prochaines tel nombre d'ouvriers et monnoyers qu'il sera ... tant du serment de France que de l'empire. » Extrait des registres ... Cour des monnaies, manuscrit déjà cité. — 118. Voyez la ... Lettres du roi, 14 novembre 1340, relatives aux monnayeurs. — ... extraits des registres de la Cour des monnaies, manuscrit déjà ... mention de ces deux serments, notamment à l'année 1490, ... roi au premier des généraux requis pour se transporter à la M... de Bayonne. Voyez aussi les ordonnances relatives aux monnaies ...

lans les lettres du roi, 22 mars 1339, relatives aux monnayeurs, la
).
Ordonnances relatives aux monnaies. Les extraits des registres de
r des monnaies, manuscrit déjà cité, donnent le détail de ces gages
de quatorzième siècle. — 122. Traité des monnaies par Boizard,
re partie, chap. 26; Lettres du roi, 22 mars 1339, relatives aux
eurs; autres lettres, du 25 mai 1413, relatives à la police du royau-
p. Monnoyes. — 123. Lettres du roi, 13 janvier 1374, relatives aux
eurs. — 124. Lettres du roi, février 1418, relatives à la Monnaie
véjols. — 125. « A Jehan Hullot, brodeur, pour... lacets de fil d'or
ent... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit
é. — 126. Antiquités de Paris par Sauval, Compte de la prévôté,
ures, amendes criminelles. — 127. Notes de *l'Artiste* relatives aux
ents de musique. — 128. Lettres du roi, 15 septembre 1423, rela-
ux Monnaies de Paris, Mâcon, etc.; Traité des Monnoies par Boi-
première partie, chap. 14 et 15. — 129. Ibidem; voyez aussi les
s du roi, 27 octobre 1394, relatives aux maîtres particuliers des
ies. — 130, 131. Traité des Monnoies par Boizard, première partie,
14.
Ordonnances des rois de France, t. VII, préface, p. 103, et t. XV,
, p. 44. — 133. Essai sur les monnoies par Dupré de Saint-Maur,
Variations dans le prix du marc d'argent, Tableau des variations.
x du marc d'argent monnayé, à la fin du quinzième siècle, n'y est
ue de dix sous au dessus du prix de l'argent non monnayé. — 134.
la note précédente; voyez aussi la note 17 du *Financier*. — 135.
e des Monnaies par Leblanc. — 136. Lettres du roi, 15 décembre
relatives aux Monnaies. — 137. « Ordre du roy, 2 novembre 1475,
néraux, de visiter les ouvrages des orfèvres... défense aux orfèvres
acheter les matières. » Extraits des registres de la Cour des mon-
, manuscrit déjà cité. — 138. Traité des Monnoies par Boizard,
me partie, chap. 7. — 139. Mandement du roi, dernier août 1493:
it les orfèvres serment ès-mains des généraux ou autres qu'il appar-
a... » Extraits des registres de la Cour des monnoies, manuscrit
ité. — 140. « Ordonne que tous les orfèvres fassent leurs ouvrages
y et remède qui sont ceux de Paris... » Ibidem.
. Les Cent Nouvelles, septième nouvelle, le Chareton. — 142. Let-
u roi, 7 juin 1456, relatives aux monnaies. — 143, Lettres du roi,
i 1413, relatives à la police, chap. Monnoies. — 144. Mandement
du 13 janvier 1494 : « Pourront néanmoins les généraux créés es-
provinces de Bourgogne, Provence, Bretagne, assister aux juge-
... » Extraits des registres de la Cour des monnoies, manuscrit déjà
- 145. « Edit du roy du mois de juin 1484, portant fixation des gé-
: des monnoies au nombre de six... » Ibidem. Voyez aussi le Traité
onnoies par Boizard, deuxième partie, chapitre premier. — 146. Or-
nces des rois de France, tome XIV, préface, p. 15 et 16. — 147.
, tome XV, table des prix du marc d'or et d'argent. Dans un man-
t du roi, du 24 avril 1488, le prix du marc d'or est fixé à 130 l. 3
, et celui du marc d'argent à 11 l. Extrait des registres de la Cour
onnoies, manuscrit déjà cité. — 148. Dans ces extraits on lit, an-
79, qu'en ce temps le roi, avant de fixer le cours des monnaies,
nvoyé un de ses officiers des monnaies en Angleterre pour conférer
es officiers des monnaies de ce royaume sur le cours des monnaies
ses, des nobles à la rose. — 149. Lettres du roi, 17 mars 1451, re-
aux généraux des monnaies. — 150. « Très chers frères, je me re-
nde a vous... » C'est le commencement d'une lettre adressée aux

généraux des monnaies par le chancelier de France, le 27 février... Extraits des registres de la Cour des monnoies, manuscrit déjà cité.

151. Mandement du roi, du 2 septembre 1489, relatif à la punition des laveurs à l'eau-forte ; autre mandement du 4 juin de la même année, portant que les espèces « tant celles du royaume qu'estrangères qui ne seront pas du poids ordonné seront cizaillées... etc. » Ibidem.—152. « Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoigne... avons receu l'humble supplication de Houdot de Doulz, escuier, contenant qu'un nommé maistre Pierre vint pardevers icellui suppliant, et lui dist qu'il le feroit riche trois foiz plus qu'il n'avoit... lequel maistre Pierre n'en feroit riens s'il n'estoit en lieu fort et qu'il le voulsit mener devant le chastel de Pesmes... et fist lors icellui maistre Pierre des gros de six blans et de trois francs... l'an mil quatre cens cinquante-huit. » Lettres de grâce pour fausse monnaie, Registre de l'audience du scel secret du duc de Bourgoigne, manuscrit déjà cité. — 153. Mémoire de Miraulmont, chap. des monnoies. —154. Registres du Parlement, arrêt, du 8 avril 15.., relatif à la mise en liberté d'un trésorier ; autre arrêt, du 13 janvier 1..., relatif au conflit avec la juridiction de la cour des monnaies. — 155. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, chap. Dépense commune. — 156. Lettres du roi, janvier 1470, relatives aux orfèvres de Tours. — 157. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, chap. des Cordeliers. — 158. Avant la révolution il y avait dans les anciens ... dans les anciennes riches maisons, d'anciennes pièces d'argenterie où ... *non venundetur* était la prudente substitution d'un père à ses petits-enfants. — 159. V. la note 74.—160. Lettres du roi, août 1462, relatives aux ... de meules.

161. « Item à Jehan Racine, la somme de XIII solz III deniers, pour avoir fourni et mis les cercles nécessaires à une meule toute neuve... Œuvres et réparacions faictes au moulin à blé soubz Domfront, appartenant au roy, en l'année 1473. Je possède ce compte écrit sur une feuille de parchemin. — 162. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. VI, Doyenné de Sézanne, chap. Cour Félix. — 163, 164. « De la perrière de ... thenigne et des Estillons, baillée à Didier Normant, perrier, pour ... frans par an... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 165. Voyez les gravures de l'*Arte de metalli d'Agricola*, ... 1563. — 166, 167. Lettres du roi, juillet 1478, relatives aux carriers et plâtriers. — 168. Telles sont les cheminées qu'on voit dans les miniatures des manuscrits du quinzième siècle représentant des bâtiments. — 169. Lettres du roi, juillet 1478, relatives aux carriers et plâtriers. — 170. *Agrippa*, *De vanitate scientiarum*, cap. *De geometria* ; voyez aussi, dans le livre intitulé *Navis stultifera*, la gravure qui est au folio 26.

171. A la miniature du folio 50 v°, du manuscrit de la Bible historiée conservé à la Bibliothèque du Roi, représentant la tour de Babel en construction, on voit un échafaudage en spirale dressé en dehors de la tour. — 172. Plusieurs édifices du quinzième siècle où ces différents genres de pierre ont été employés subsistent encore. — 173. « A Richard Choblane, recouvreur, la somme de quatre gros et demi pour peines et vacations d'avoir visité et toisé les ouvraiges de couverture... » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité. Voyez la note suivante. — 174. « La somme de quatre vings deux frans quatre gros pour l'achat de ... seize aulnes de drap orangié et bleu... employés et délivrez de par la ville aux sergens, ménestriers, giolier, Richard Choblane et autres officiers de ladicte ville. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 175. « Des estellaiges dudit Aignay... et se payent par ceulx qui tiennent estaulx ou place en la halle au jour de foire... »

s et potiers de terre une obole. » Compte de Nicolas Garnier, re-
d'Aignay-le-Duc pour le roy, année 1525, manuscrit déjà cité. —
ttres du roi, septembre 1456, relatives aux potiers de terre.—177.
uel de Rabelais, liv. II, chap. 22, Comment Panurge voulut visi-
ictes isles. — 178, 179. Lettres du roi, septembre 1456, relatives
iers de terre. — 180. « Item pour le tonnelieu des pots de terre,
une charretée, ung pot, lequel que l'on veut prendre. » Extrait du
rement de Philibert de Baujeu, 3 mars 1503, qui se trouve dans
uscrit relatif à la ville de Troyes, déjà cité, conservé à la Biblio-
du Roi, entre les manuscrits de Dupuy.
182. Lettres du roi, septembre 1456, relatives aux potiers de terre.
« Autre recette du louage du chauffour à tuille, appartenant à
gneur, lequel louage est de chacun an de trois milliers de tuille. »
de recette et dépense de la comté de Clermont, année 1556, manu-
jà cité. — 184. Bien que l'église Saint-Nicolas de Troyes ait été
n 1524, je crois cependant que les carreaux de brique qui en pa-
ntrée, près l'escalier du calvaire, sont de la fin du XVe siècle ; ils
vés de lettres romaines, de fleurs, de losanges, de croix de Jéru-
de pièces de blason ; ils ressemblent aux pavés peints dans les mi-
des manuscrits du XVe siècle. — 185. Ces carreaux de l'église de
icolas sont vernis ; il me semble en avoir vu aussi au château de
ceaux en Touraine, bâti par le général des finances Boyer, vers le
cement du XVe siècle. — 186. Topographie de Troyes par Courta-
4, Cathédrale et abbaye de Saint-Loup. — 187. Au XVe siècle,
était, comme aujourd'hui, bâti de bois et de plâtre ; Histoire de
le. — 188. J'ai vu des sculptures sur des maisons du XVe siècle,
à Rouen, à Evreux et à plusieurs autres villes ; mais les plus re-
bles sont celles de Troyes, que M. Arnaud, peintre, domicilié en
le, se propose de faire graver dans les prochaines livraisons de ses
tés de Troyes. — 189. A Château-Thierri, au donjon appelé l'Hor-
land, j'ai vu plusieurs salles ou chambres où sont des lambris fi-
les arcs, des ramages, des filets, des armoiries ; il y a aussi des
e fenêtre, sculptés dans le même style. Ces boiseries ont été incon-
ment faites vers le commencement du XVIe siècle ; madame Phi-
mme du propriétaire de ce donjon, les conserve avec un érudit fa-
, que j'ai tâché d'enflammer encore en lui disant que quelque sa-
en ferait faire l'acquisition. Quant aux grandes armoires de ce
out le monde peut en avoir vu dans les vieilles fermes.—190. «In
va prope putheum, subtus dictam cameram de parement, invene-
oddam magnum scannum fagi cum scabello, longitudinis vigenti
. Item quoddam magnum scanum cum dosserio et scabello cum
trestellis... » Inventaire de l'évêque de Langres, année 1395, ma-
déjà cité aux notes du XIVe siècle. Voyez la note suivante.
« En la grande salle... fut trouvé un banc à perche et sans mar-
ept pieds de long ou environ, taillé pardevant à coquilles, les pil-
rnez... » Inventaire d'Émard Nicolay, manuscrit déjà cité. Les
nts français inédits, quinzième siècle, publiés par M. Willemin,
être considérés comme appendice de cette note et de bien d'au-
'histoire de *l'Artisan* et de celle de *l'Artiste*. — 192. « Item deux
haises basses couvertes de drap vert chacune de troys pieds de
environ... Item quatre chaises de noier et poirier couvertes de
rvant à asseoir à table... » Inventaire d'Émard Nicolay, manuscrit
. — 193. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux huchers. —
ns le compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà
y a un chapitre de dépense intitulé : *Lembroisserie;* il commence

ainsi : « A Guy Guion, lembroisseur, pour avoir fait un ba
scabelle.... » — 195, 196, 197, 198. Lettres du roi, 24 juin
tives aux huchers. — 199. Lettres du roi, janvier 1415,
huchers. — 200, 201. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives
202. Lettres du roi, 24 juin 1415, relatives aux huchers.—
du roi, 24 juin 1467, relatives aux huchers. — 204. Lettres
juin 1467, relatives aux voirriers. — 205. Voyez les miniat
nuscrits du temps, notamment de ceux de la Bibliothèque du
Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux voirriers; Monum
monarchie française par Montfaucon, règne de Charles VII
Un dominicain presente un livre au roi ; règne de Louis XII
Jean-des-Marets présente son livre à la reine Anne. — 207.
Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1480. — 208.
la venue de madame la duchesse de Berry, pour aller à Mon
faire certains chassitz aux fenaistrages dudit chastel, pour le
toilles sirées par défault de verrerie. » Compte des dépenses
et chevauchées de Jehan Avin, receveur général d'Auvergne,
écrit sur une feuille de parchemin que j'ai. — 209. Lettre
juin 1467, relatives aux voirriers. — 210. « A Estiennes de
rier, pour deux lozenges de verre mises aux verrières de la
retrait dudit seigneur II solz. » Compte des dépenses de C
année 1491, manuscrit déjà cité.
211. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux voirriers. —
tres du roi, 24 juin 1467, relatives aux boisseliers et lantern
Livre des faiz monseigneur sainct Loys, manuscrit déjà cité,
miniature du folio 20, une lanterne attachée en dehors de la
213, 214. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux boissel
terniers. — 215. On trouve la représentation de pareils la
miniature du folio 70 v° du manuscrit des tournois de la Gru
servé à la Bibliothèque du roi. — 216. Dans la même mini
aussi la représentation de pareils porte-flambeaux, tenus par
— 217, 218. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux boiss
terniers. — 219, 220. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives au
221. « Item le tonlieu des fluttes et autres instruments fai
de la charretée une pièce et aussi de coulongnes de canne... »
dénombrement de Philibert de Beaujeu, année 1503, qui se t
un manuscrit relatif à la ville de Troyes, déja cité. — 222. Le
21 juin 1467, relatives aux nattiers ; Antiquités de Paris p
Compte de la prévôté, où se trouvent plusieurs articles de d
nattes. Il s'en trouve aussi dans les comptes des villes de
223. « Pour CXXVII pieds de naites, mises en la prison de B
x d. » Compte de la ville de Valenciennes, année 1414, m
j'ai. — 224. Lettres du roi, décembre 1468, relatives aux
Soissons; autres lettres, février 1471, relatives aux tonneli
— 225. Lettres du roi, avril 1457, relatives aux barbiers d
autres lettres, 26 avril 1457, relatives aux barbiers de Bord
lettres, mars 1476, relatives aux barbiers de Beaune. — 226.
roi, avril 1457, relatives aux barbiers de Toulouse; autres let
1457, relatives aux barbiers de Bordeaux. — 227. Lettres d
1427, relatives aux barbiers. — 228. Lettres du roi, 26 avril
tives aux barbiers de Bordeaux. — 229. Ibidem ; autres le
juin 1427, relatives aux barbiers. — 230. Lettres du roi, nov
relatives aux barbiers.
231. Histoire de Rouen par Amiot, 3e partie, Abbaye de S
— 232. Lettres du roi, 19 septembre 1439, relatives aux

ettres, 17 octobre 1460, relatives aux boulangers du Puy; autres
5 juillet 1457, relatives aux boulangers de Bordeaux.—233. Let-
roi, décembre 1443, relatives aux boulangers de Bourges; autres
19 septembre 1439, relatives aux boulangers. — 234. Ibidem;
lettres, octobre 1461, relatives à la cathédrale du Mans. — 235.
du roi, décembre 1443, relatives aux boulangers de Bourges;
ettres, juin 1468, relatives aux boulangers de Tours.—236. « Ton-
vente du pain IV l. IV s. » Compte de recette et dépense de la
le Clermont, année 1456, manuscrit déjà cité. — 237. « Au septier
nent se trouve IIII XX XVI pains, et sur chacun pain se lieve pour
une obole. » Manuscrit relatif à la ville de Troyes, déjà cité. —
'donnances des rois de France, t. XI, préface, p. 49. — 239. Mé-
de Grosley, chap. Sculpture et Peinture, art. Saint-Remi. — 240.
, chap. Transaction des bouchers. Le manuscrit relatif à la ville de
conservé à la Bibliothèque du Roi entre les manuscrits de Dupuy,
é, porte Bœufs trayants au lieu de Bœufs brayants, qu'on lit dans
de cette transaction donnée par Grosley.
Histoire ecclésiastique de la cour par Du Peyrat, liv. 1, chap. 70.
De Jehan de Roiche, bouchier, la somme de quatre frans trois
cause du louaige d'un banc à vendre char. » Compte de la ville de
année 1511, manuscrit déjà cité.—243. Lettres du roi, avril 1404,
s aux bouchers de Meulan. — 244. « La somme de unze cents li-
urnois... pour la tuerie que la ville a faict faire sur la rivière
. » Compte de la ville de Dijon, ci-dessus cité. — 245. Lettres
avril 1404, relatives aux bouchers de Meulan; autres lettres, dé-
1462, relatives aux bouchers de Caen. — 246. « Pour la ferme du
l'espaule que mondict seigneur le duc prend sur les bouchiers de
nt, x liv. » Compte de recette et dépense de la comté de Clermont,
456, manuscrit déjà cité. — 247. Lettres du roi, octobre 1461,
s à la cathédrale du Mans. — 248. Lettres du roi, mai 1426, rela-
x bouchers de Chartres. — 249. Lettres du roi, mars 1461, rela-
x bouchers de Bordeaux. — 250. Lettres du roi, décembre 1462,
s aux bouchers de Caen. — 251. Ibidem, art. 7 et 8, au lieu du
rsonne qui est dans l'ordonnance, il faut lire celui de Prisonniers.
Lettres du roi, mars 1461, relatives aux bouchers de Bordeaux.—
ettres du roi, novembre 1412, relatives aux ciriers de Rouen; au-
tres, décembre 1464, relatives aux chandeliers de Paris. — 254.
du roi, novembre 1412, relatives aux ciriers de Rouen. — 255.
du roi, décembre 1464, relatives aux chandeliers de Paris. —256.
; autres lettres, décembre 1450, relatives aux épiciers de Paris.
. Lettres du roi, décembre 1464, relatives aux chandeliers de Pa-
258. « A Jehan Heurte, apothicaire suivant la cour, pour le paye-
e l'effigie en cire du roi notre sire, du poids de CLXIV livres, pour
nvoyer offrir à l'église de Saint-Martin de Cande. » Compte des
es de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité.—259.
aux notes du XIVᵉ siècle, LXXXIᵉ ép., les notes des fourreurs. —
ettres du roi, 18 avril 1470, relatives aux pelletiers de Rouen.
Lettres du roi, mai 1407, relatives aux mégisseries de Paris. —
53, 264, 265. Lettres du roi, 18 avril 1470, relatives aux pelletiers
en. —266, 267. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux gantiers
is. — 268. Lettres du roi, mai 1407, relatives aux mégissiers de
— 269. Il y avait du maroquin au XVᵉ siècle; voyez le Voyage de
rles VIII à Naples par Lavigne, mais je n'ai vu dans aucun docu-
u'en ce temps on en fabriquât en France ni même en Europe. —
ettres du roi, mai 1407, relatives aux mégissiers de Paris.

271. Au xve siècle, on tannait toute sorte de peaux, suiva
gnage de Lavigne, dans son Voyage de Charles VIII à Na
Lettres du roi, janvier 1404, relatives aux tanneurs d'Evreux;
tres, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris. — 273.
Le Clercq, taneur, pour une amende de xL s... pour un cuir
Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit cité. —
du roi, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris. — 27
roi, janvier 1404, relatives aux tanneurs d'Evreux. — 276.
siècle relatives aux différentes chaussures. — 277. « Le p
tejehan doit chacun an... et quatre soullées et est tenu ledit
les dictes chouses à mon dict seigneur, à heure de digner,
la teste desnuée de chapperon et chaucé de soulliers à do
sur paine d'amende. » Compte des revenus de la chatellenie d
année 1412, manuscrit original que j'ai. — 278. Journal d
Charles VI et Charles VII, année 1418. — 279, 280. Lettres
1419, relatives aux cordonniers de Troyes.

281. Topographie de Troyes par Courtalon, 5e livre, *Nom*
282. Dans le manuscrit des miracles de la Vierge, déjà cité,
ture au dessous de laquelle sont ces mots : *Isle de mer d'*
on voit des souliers découverts par une grande fenêtre sur l
à la miniature qui suit on voit des bottes rouges à retro
Traité de la Sphère par Pierre d'Ailli, Paris, 1595. La grav
tispice représente des cordonniers ; leurs outils sont dans
— 284, 285. Lettres du roi, novembre 1468, relatives aux co
Tours. — 286. Ibidem; Lettres du roi, août 1448, relatives
de Touraine. — 287. Lettres du roi, juin 1467, relatives au
de Paris. — 288. J'ai une quittance de la somme de 8 s.
Hardille, *cordouannier, pour deux paires de soulers et une carre*
varlets de la comtesse d'Angoulesme; cette quittance, sur parc
6 mars 1476. — 289, 290, 291. « Pour une paire de soulier
t..., pour une paire de bottines xii s. vi d. t..., pour une pai
tes xx s. t., pour deux paires de houseaulx de vache iiii l.
des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.
jourd'hui le roi payait souvent le double, voyez la note préc

292. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux cordonniers d
293, 294. « Charles par la grace de Dieu..., que les maistres
mestier de savaterie puissent ouvrer de tous cuyrs neufs excep
et cuyr de pourcel... il y ait du moins le tiers d'un soulier de
à peine de v. s. d'amende... le vingt-cinq septembre mil qua
rante-deux. » Manuscrit relatif à la ville de Troyes, déjà cité,
la Bibliothèque du roi entre les manuscrits de Dupuy. — 29
roi, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris. — 296.
paire de semelles mise en unes bottines de la façon de Cathel
Compte des dépenses de Louis XI, 1469, manuscrit cité. — 29
phie de Troyes par Courtalon, liv. 4, Abbaye de Saint-Loup. —
tres du roi, juillet 1452, relatives aux faiseurs de patins. —
du roi, mai 1481, relatives aux tisserands en linge. — 300. Ibid

301. « Pour deux tabliers ouvrés pour la table de mes dictes
tenant vi aulnes. » Compte des dépenses de Jehane et Aliéno
Marguerite d'Ecosse, première femme de Louis XI, année 14
que je possède. — 302, 303, 304, 305, 306. Lettres du roi,
relatives aux tisserands en linge. — 307. Voyez dans l'histoi
les VIII, édition de Godefroy, la relation du voyage de ce pr
ples par André de Lavigne, année 1495. — 308. Lettres du roi
1412, relative aux drapiers d'Andely. — 309, 310, 311, 312,

roi, décembre 1447, relatives aux tisserands d'Issoudun.—315.
aulnes de drap griz brun de Monstierviller... au prix de xLvIII
ne... » Compte des dépenses de la Cour de Charles VI, année
nuscrit que je possède. — 316. « A Pierre Leroy, pour v aulnes
de drap, pour revestir deux pour poures orfelins au pris de xI s.
Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. —
res du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.—
res du roi, décembre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux. —
« Item que aucuns dudict mestier ne puissent ouvrer avant qua-
s du matin, et après huit heures de nuit... Item que le fil soit
rd en son endroit... Vingt sols d'amende... » Règlement du pré-
aris, 27 mars 1492, concernant les retordeurs de fil de laine, Li-
, manuscrit déjà cité.
ettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges;
ttres, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps. — 322. Let-
roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges. — 323.
ceulx échevins et francs bouchiers sont tenus à maintenir une
huile, et à la faire ardre, chascune nuict, au portal de l'église
artin, dedans la cité de Bayeux. » Statuts des bouchers de
année 1431. Ce document manuscrit m'a été communiqué par M.
auteur de l'Essai historique sur la ville de Bayeux, ouvrage re-
able par des recherches neuves, c'est-à-dire faites avec un bon
aurai plusieurs fois occasion de le citer. — 324, 325, 326, 327.
u roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges. — 328.
ans les villages éloignés des villes où la main d'œuvre n'est guère
sée qu'au quatorzième siècle, les tisserands font une grande par-
èces de leur métier. — 329. J'ai une peau de mouton assez gros-
t mégissée qui porte, rangées et par ordre, les empreintes des
s marques des maîtres tondeurs de draps de Paris, depuis l'an-
jusqu'à l'année 1771. Ces marques sont ordinairement les lettres
du nom du maître tondeur; elles paraissent faites, en grande
vec un emporte-pièce. Nul doute que cet usage remonte aux siè-
rieurs. — 330. Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la dra-
Bourges.
32. Lettres dn roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Pa-
33. Voyez, au t. 1er, la note 352 de l'Épître LXXXI. — 334. Let-
oi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris.— 335. Ibid.;
u roi, décembre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux. — 336.
u roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris. — 337.
ettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.
Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris;
ttres, juillet 1470, relatives aux tisserands de Vierzon. — 339.
lu roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges. — 340.
les vieux proverbes.
De Cottin, le boucher, la somme de xxxII l. v s. vI d. pour
des drapz, qu'il a prins à ferme de ceste dicte ville. » Compte
le d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 342. Lettres du
embre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux. — 343. Lettres du
juin 1467, relatives aux tisserands de Paris. — 344. Lettres du
et 1470, relatives aux tisserands de Vierzon. — 345. Lettres du
embre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux. — 346. Lettres du
vier 1466, relatives aux drapiers de Bourges; autres lettres, no-
1412, relatives aux drapiers d'Andely. — 347. Lettres du roi,
e 1412, relatives aux drapiers d'Andely. — 348. Lettres du roi,

janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges. — 349, 350. Le
roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.

351. Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de
— 352. Ordonnances relatives aux foulons d'étoffes. — 353. L
roi, 23 septembre 1461, relatives aux drapiers de Montivilliers. —
Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges. —
Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps. —
Lettres du roi, juin 1467, relatives aux tondeurs de draps. — 357.
du roi, 24 juin 1467, relatives aux tondeurs de draps. — 358. L
roi, juin 1467, relatives aux foulons de draps. — 359. Lettres
mars 1450, relatives aux chapeliers-aumussiers. — 360. « De
meng, la somme de XL s. pour avoir attachié sayez aux murailles
dicte ville, non obstant les deffences... » Compte de la ville d'
née 1498, manuscrit déjà cité.

361. Poésies de Coquillart, 2e partie, Les Droits nouveaux. —
363, 364. Lettres du roi, 19 novembre 1479, relatives aux
drapiers. — 365. Lettres du roi, décembre 1466, relatives
de Carcassonne; autres Lettres, 24 juin 1467, relatives
les règlements relatifs à la police des métiers. — 366, 367. L
roi, 23 septembre 1461, relatives aux drapiers de Montivilliers. —
Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de B
369. « De Amyot Gardot, pelletier, la somme de quarante sols
d'une maison appelée la maison de la visitation des draps
Dijon. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà
370. « Visitation de la draperie, ont esté commis monseigneur
maieur, Jehan Migault, Pierre Lentier... etc. » Ibidem.

371. Ordonnances relatives au commerce et aux tarifs des
quatorzième et du quinzième siècle. — 372. J'ai plusieurs comptes
nancés pour les maires de Tours où est mentionnée *Nostre-Dame*
alors, et sans doute encore aujourd'hui, la patronne des
soies. — 373. Chronique de Jean de Troyes, année 1469. —
ordonnance est du mois de décembre. — 375. Les honneurs
par la vicomtesse de Furnes; Glossaire de Ducange, vo *Erancia*
ques de Froissart, 4e vol., chap. 2. — 376. Lettres du roi,
latives aux merciers de Touraine. — 377. Lettres du roi, mars
latives aux merciers de Paris. — 378. Brevet de Louis XI, du
1480, rapporté dans les Preuves des Mémoires de Comines,
Godefroy, in-4o; Histoire de Languedoc par Dom Vaissette,
née 1498; Dictionnaire de Savary, au mot *Soyes*. — 379. Lettres
11 novembre 1479, relatives aux marchands drapiers. — 380.
du parlement, arrêt du 5 avril 1394, relatif aux drapiers de P

381. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands
382. Ibid.; autres Lettres, 5 octobre 1443, relatives à la
Bourges. — 383, 384. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives
rands de Paris. — 385. Lettres du roi, 23 juillet 1404,
tailleurs de Meaux. — 386. Lettres du roi, juin 1451, relatives
leurs de Tours. — 387. Lettres du roi, 1450, relatives aux
La Rochelle. — 388, 389. Lettres du roi, mars 1472, relatives
setiers de Poitiers. — 390. Ibid.; autres Lettres, février 1447,
chaussetiers de Chinon.

391, 392. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux
Paris. — 393. « Audit Hullot, brodeur, la somme de six livres
pour douze boutons assis en l'une des deux robes longues,
roy, de vingt aulnes de veloux noir double poil... » Compte des

is XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 394. Fabliaux du qua-
e et du quinzième siècle.—395. Ibid. Ducange, vo *Almucia* —396.
; note suivante. — 397, 398. Lettres du roi, mars 1450, relatives
mussiers de Rouen. — 399. Ibidem. « Pour deux chappeaulx de
noirs... cx s. t., et pour trois aultres chapeaulx de layne noirs
.. » Compte des dépenses de Lous XI, armée 1469, manuscrit déjà
- 400. Cérémonial de Godefroy, xve siècle, Entrées solennelles,

Sermones Maillardi in vigilia Nativitatis Domini, sermo 38 *et alias;*
s Menoti, sermo feria 5 *post* 2 *dominicam Quadragesimæ et alias*; Cé-
al français, Fêtes; Reçueil de Rois de France par Dutillet, Etats
ix; Histoire ecclésiastique de la cour par du Peyrat, inventaire des
s, ornements. Le compte des dépenses de la cour de Louis XI, an-
39, manuscrit déjà cité, au chap. des *Broderies*, mentionne les bro-
faites aux boutonnières et œillets, où passaient les lacets de fil d'or
gent. — 402. Ce même compte mentionne aussi des pavillons ou
odés. — 403. « Item deux tableaux, chacun d'une image Notre-
l'un historié et l'autre faict de broderie. » Inventaire d'Émard Ni-
manuscrit déjà cité. — 404. « A Robert de Varennes, brodeur et
le chambre du roy, pour les broderies par luy faictes sur la manche
e d'une houppelande bastarde, c'est assavoir sur icelle autour du
i chapel de branche de may et de genestre, tout faict d'or de Chy-
usu de soye, VIII liv. » Compte des dépenses de la cour de Charles VI,
1404, manuscrit déjà cité. — 405. Tout le monde a remarqué aux
ix du Musée de Paris les tableaux du quinzième siècle où les per-
es ont des auréoles dorées en or : dans ce même temps, les tapis-
étaient aussi quelquefois tissues de soie, d'or et d'argent. Je citerai
noires de Lamarche, liv. 2, chap. 4, année 1468. — 406. Suivant
r, Mémoires historiques de la Champagne, article *Rheims*, les tapis-
représentant la vie de saint Remi furent données à l'abbaye de ce
ar Lenoncourt, archevêque de Reims, prédécesseur d'un autre Le-
irt, qui, en 1531, en donna à cette même abbaye ou d'autres, ou la
le celle du quinzième siècle. J'ai vu de semblables tapisseries de
:, entre autres à la cathédrale de Rhodez; elles sont aussi, comme
de Reims, à scènes détachées, avec un écriteau au dessous de cha-
ène. — 407, 408, 409, 410. « ... Que aucun ne garnisse chambre
e qu'elle ne soit pactée.... C'est assavoir chambre de tappisseries à
pates, chambre de serge à cinq pates... Item que nulz ne rentrayent
i imaiges... c'est assavoir le visaige, les mains, armoiries, escussons
res choses dangereuses, qu'ilz soient filées et nouées de couleur
il appartient... Item pourront faire calendrer tous (tissus) tains ou
lre..., mais non chambres garnies de rubans... » Ordonnance du
de Paris relative aux tapissiers, 14 août 1456, Livre bleu, ma-
t déjà cité.
. « Pardevant Guillaume Plichon, clerc tabellion en la vicomté d'Ar-
fut présent Jehan Bourdel, cordier, lequel cognut et confessa avoir
la somme de cent dix soulz, pour avoir vendu au chastel d'Arques
douzaynes et demie de cordes de canvre, chacune d'une toise ou en-
.. le .xe jour de novembre, mil cccc vingt et ung. » Quittance
sur parchemin, que j'ai. — 412 Lettres du roi, 24 juin 1467, rela-
aux cordiers de Paris. — 413. Au quatorzième siècle le papier était
: assez rare, et au quinzième il ne devait guère s'en trouver de cé
que dans les archives de famille; car on ne s'en servait guère pour
anuscrits des livres. — 414. Je possède une traduction française de
rurgie de Lanfranc, manuscrit de l'année 1499, qui est sur papier
e France. La Confession de Maillard, édition de Paris 1481, dont je

:. 3

possède aussi un exemplaire, est encore sur papier écu
415. J'ai vu un fort grand nombre de livres imprimés au
cle, sur papier tête de mouton. — 416. La Médecine de G
mée à Lyon en 1491 par Antoine Lambillion et Martin Sa
papier serpent couronné. — 417. « Pour XL mains de papier
CXVIII s. » Compte de la dépense de Jehanne et Alienor d'E
1447, manuscrit déjà cité. — 418. Fabliaux des treizième
et quinzième siècles ; les Cent Nouvelles, nouvelle 38 ; Hist
les VII par Alain Chartier, année 1425. — 419. « Sur la re
par le doyen de l'église de Troyes... le comte de Champaigne
dre soixante livres t. de rente sur les fours de Troyes et su
papier appelé le moulin le Roy, appartenant au dict doyen
septembre 1441, Collection intitulée *Minutes-Journal*, conser
ves de la Cour des comptes. Il est constant par cet extrait
chiffon était connu au moins au treizième et sans doute au
peut-être au onzième siècle. Il est très probable, comme le d
Topographie historique de Troyes, liv. 5, chap. *Commerce*, qu
ries de cette ville sont les plus anciennes. Le moulin le Roi
fabriquer au quinzième siècle, puisque M. Chénié, propriéta
un jugement du bailli de Troyes de l'année 1485 qui enjoint
de ce moulin de fournir un passage aux chevaux et aux voi
bitants du voisinage ; quant aux usines et aux bâtiments, qu
nés avec curiosité, ils ne m'ont point paru d'une construction
420. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, chap. *Co*

421. Mémoires de Grosley sur Troyes, *Commerce, Imprimer*
pographie de Troyes par Courtalon, Appendice du 5e livre.
n'y eut pas à Troyes, avant l'année 1560, d'établissement
publique sous le nom de collége ; voyez le chap. Collége, li
Origine de l'imprimerie par Lacaille ; *Schæpflini Vindiciæ typogr*
gine de l'imprimerie, d'après les titres authentiques et
MM. Daunou et Van-Praet, par M. Lambinet. — 424. Voyez l
primés à la fin du quinzième siècle et au commencement du
425. Voyez les ouvrages cités à l'avant-dernière note. — 4
les imprimeurs les plus célèbres de la fin du quinzième siècle
grand nombre de leurs éditions sur papier et sur vélin. — 42
de Grosley sur Troyes, Commerce, Imprimerie. — 428. Il y a
coup de reliures de ce temps, dont plusieurs montrent, au
leurs nerfs de parchemin ou de cuir tordu. — 429. J'ai vu dan
plusieurs paires d'Heures de ce temps, et notamment celles de
reliées en étoffe de soie ; les dernières l'étaient en velours ro
bliothèque du Roi a grand nombre de livres ainsi reliés. —
l'inventaire d'Emard Nicolay, manuscrit déjà cité, on voit qu
thèque de ce premier président de la Chambre des comptes n'
cent vingt volumes. On voit aussi, dans les Sérées de Bouch
dans ces temps étaient petites les bibliothèques. On le voit e
dans les catalogues des monastères et des établissements p
mêmes temps.

431. Dans les Miracles de la Vierge, manuscrit cité, on v
niature du chapitre *Soubz l'éternel retour sage régente*, des liv
rentes couleurs. — 432. J'ai un manuscrit des statuts de l'ord
Michel écrit et relié au quinzième siècle : la reliure est à co
formés de pièces de différents cuirs, parmi lesquels on disti
ment le maroquin noir et le maroquin rouge. — 433. La Bib
Roi possède plusieurs manuscrits de ce temps dont les couv
peintes : je citerai entre autres l'atlas de Ptolémée. — 434. J'
du compte ci-après : *Compotus magistri Petri Gourguechon ca*

ate sancti Vadati Belvacensis, anno 1450. « Item pro duobus asseri-
l cooperiendum dictum antiphonale, II den.; item pro corio cervi
ito super dictos asseres, II sol. III den... » Sur ces cuirs, le relieur
nzième siècle imprimait, un à un, de petits fers d'un pouce, pour
es gravures qu'on appelle aujourd'hui dorures à froid; mais pour les
es des filets, il se servait de roulettes. — 435. Il imprimait de la
manière les gravures ou gaufrures de la gouttière et des tranches.
s la découverte de ces procédés à M. Ysabeau, un des relieurs de
les plus habiles, à qui j'ai porté plusieurs volumes à couverture
e reliés au quinzième siècle : il a remarqué, à la première vue, et
it remarquer les joints des fers. J'ai consulté aussi M. Duverger,
neur de cet ouvrage : il pense de même que les anciens relieurs
ient avec de petits fers. M. Duverger, qui s'occupe avec succès du
tionnement de plusieurs parties de la mécanique de l'imprimerie,
t modeste et ne veut absolument pas être cité; c'est pour moi un
de le voir forcé à imprimer ces lignes. — 436. Les arabesques des
manuscrits passèrent dans les premiers livres imprimés, notamment
es Heures. — 437. Histoire des Connétables et des Maréchaux par
Godefroy, Maréchaux de France, année 1448. — 438. Registres du
nent, 3 septembre 1461, séance de Louis XI à son avénement à la cou-
—439. Histoire de France, règne de Charles VII. — 440. Lettres des
latives à l'homologation des statuts des différents corps de métiers.
. Lettres du roi, mars 1415, relatives aux balanciers de Rouen;
lettres, 4 septembre 1481, relatives aux chaudronniers de Nor-
e. — 442, 443. Lettres des rois relatives à l'homologation des sta-
s différents corps de métier. — 444. Lettres du roi, 2 sept. 1481,
es aux chaudronniers de Normandie. — 445. Lettres du roi, juin
relatives aux fourbisseurs de Paris; autres lettres, 4 septembre
relatives aux chaudronniers de Normandie.— 446. Dans le compte
ille de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité, il y a divers cha-
de recette ainsi intitulés : *Amendes de la bolengerie.* — *Amendes de la*
rie. — *Amendes de la poissonnerie.* — *Amendes de l'espisserie.* — *Amen-*
s tisserands de toile, etc. — 447, 448. J'ai un rouleau de parchemin
tre pieds de long, qui commence ainsi : « Ce sont les amendes de
perie d'Evreux... taxées le vᵉ jour de juin m. ccc IIII xx et six et
par nous bailly dessusdit au receveur, pour les faire cueillir au pro-
roy notre sire, premièrement... Mauriet Dubost, une barre en une
ne XII d. Jehan Belnel, une portée faillant en un drap blanc, v s...
e de ces parties LVII liv. XII s. de laquelle somme appartient aux
a moitié, ainsi demeure au roy XXVIII l. XVI s. » — 449. Lettres du
4 juin 1467, relatives aux charpentiers de Paris.—450, 451. Lettres
s relatives à l'homologation des différents statuts des corps de métier.
. Lettres du roi, janvier 1408, relatives aux ouvriers de Rouen. —
ettres du roi, 7 mai 1481, relatives à la nomination d'un maître
r à Tournay. — 454. Dans le premier volume des Mémoriaux de
mbre des comptes, manuscrit déjà cité, est un accord entre
et l'évêque de Paris, où l'on voit que l'évêque pouvait nommer
artisans de divers métiers, *gaudentes libertate quam ministeriales*
orum Parisiensium hactenus habuerunt. — 455, 456, 457. Lettres du
illet 1470, relatives aux tisserands de Vierzon; autres lettres, 2
bre 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie. — 458. Let-
roi, décembre 1468, relatives aux touneliers de Soissons. —459.
du roi, 15 mai 1449, relatives aux gens de métier de Lille.—460,
ettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps.
Lettres du roi, janvier 1450, relatives aux tailleurs de La Ro-
, autres lettres, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges.—

463, 464. Lettres des rois relatives à l'homologation des statuts des différents corps de métiers, notamment de ceux de tisserand. — 465. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps. — 466. Lettres du roi, mars 1321, relatives aux drapiers de Montivilliers; autres lettres, juin 1455, relatives aux tailleurs de Caen. — 467, 468. Lettres du roi, 2 sept. 1481, relatives aux chaudronniers deNormandie. — 469. Lettres du roi, mars 1450, relatives aux chapeliers de Rouen; autres lettres, 24 juin 1467, relatives aux vanniers de Paris. — 470. Lettres du roi, 2 septembre 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie.

471. Lettres des rois relatives à l'homologation des différents corps de métiers, notamment de ceux de chaudronnier et de cordonnier. — 472. Voyez, dans les ordonnances des rois de France, les statuts des corps de métier homologués au quatorzième siècle, et ceux homologués au quinzième. — 473. Lettres du roi, décembre 1331, relatives aux priviléges de Salmeranges. — 474. Lettres du roi, juin 1427, relatives aux barbiers. le Grand Coustumier, liv. 4, chap. Clercs non mariés. — 475. Lettres du roi, dernier avril 1407, relatives aux haubergiers de Paris; autres lettres, décembre 1461, relatives aux maîtres des mines. — 476. Lettres du roi relatives à l'homologation des statuts des différents corps de métiers. — 477. Voyez les diverses lettres des rois relatives aux monnayeurs, aux verriers, aux ouvriers en soie, appelés à Tours en 1470. — 478. Lettres des rois relatives à l'homologation des statuts des différents corps de métiers. — 479. Les divers comptes des dépenses de la cour déjà cités portent : *orfèvre suivant la court*, *pelletier*, *fourreur*, *brodeur*, *cordonnier suivant la court*. — 480. Dans ces mêmes comptes on lit à la fin des chapitres : *Summa expensarum brodure* : *Summa expensarum cutellerie*, *cyrurgerie*, *cofferie*, *coyfferie*, *calciature*... Suivent les sommes du montant de chaque chapitre du compte.

481. Voyez la note 115 du *Financier*. — 482. « Pour les gaiges de Guillaume de Vieuxville, maistre des œuvres de la prévosté de Gien, aux gaiges de xxxx livres par an... » Compte de la châtellenie de Gien, année 1415, manuscrit déjà cité. J'ai des cartons pleins de comptes de constructions ou de réparations vérifiés par les maîtres d'œuvres du roi, du bailliage ou de la sénéchaussée. — 483, 484. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris. — 485. Voyez la note 77 du *Bourgeois*. — 486. Lettres du roi, 16 avril 1334, relatives aux habitants de ... — 487. Topographie de Troyes par Courtalon, 5[e] livre, Nom des rues.

Histoire X. — LE SORCIER. — 1. Ainsi est habillé le sorcier des deux miniatures du roman de Regnault de Montauban, manuscrit déjà cité, dont l'une est au chapitre Comment un enchanteur nommé Noiron, plein d'arts diaboliques; et l'autre au chap. Comment Noiron et Maugis jouèrent d'ingromence. — 2. Traités de Nécromancie. — 3. Traités de Magie blanche. — 4. *Tractatus de lamiis et pythonicis mulieribus*, cap. 1. — 5. Recueil des vieux proverbes : Pacte avec le diable. — 6. Traité concernant la condamnation des Templiers par Pierre Dupuy, *Processus contra Templarios*. — 7. Mémoires de Boucicault, chap. Guerre contre les païens de Prusse. — 8. Manuscrit du roman de Regnault de Montauban, déjà cité, chap. Comment Margalan, le roy sarrasin, fut conquis par Maugis, et faict chrestien par Charlemagne, qui le sien nom changea. La miniature de ce chapitre représente des fonts baptismaux, au milieu desquels on voit un roi nu, sans autre vêtement que sa couronne; il est debout au milieu du peuple; un prêtre entouré de clercs portant des cierges allumés le baptise. Toutes les miniatures du temps représentent nus les adultes qui reçoivent le baptême. — 9. Village près Épernay, où était une maison de bénédictins, célèbre par les heureux essais que dom Pérignon y a faits sur les vins mousseux. — 10. Traités de sorcellerie.

- Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 6, Grand doyenné, t. — 13. Lettres du roi, septembre 1471, relatives aux habitants -Belin. — 14, 15. Mémoires historiques sur Troyes par Grosley, ins. — 16. Portée par le tribun Cincius. Macrobe, liv. 15, chap. 7. Mémoires de Comines : preuves, testament du connétable de 1. — 18 Les Cent nouvelles, le Charreton, nouvelle 7e. — 19. s de Richemont, procès de Gyac, année 1426. — 20, 21. « Au ict promesse de lui bailler sa femme. » Heures de Rouen, Simon 1508, où ces vers sont au dessous d'une des gravures. aités de sorcellerie.—23. Le paiement des subsides se faisait par ; les ordonnances fixaient la rétribution des receveurs, qui, pour grands versements, ne pouvaient exiger au delà de quatre de- ettres du roi portant instruction sur les finances, 28 février 1435. ettres du roi, 8 juin 1456, relatives aux états de Languedoc. — é des dîmes par Forget; arrêtistes, au mot *Dîmes*.— 26. L'auteur oire des communautés de Lille, manuscrit déjà cité, dit, au chap. ame-de-Réconciliation à Esquermes, que cette église attirait un ncours de pèlerins, à cause des fréquentes réconciliations moyen- ce lieu par la mère de réconciliation et de paix. — 27. Dans les es des manuscrits du temps, il n'y a guère d'intérieur de maison e voie un bénitier. — 28. Histoire généalogique des branches de n de Béthune par l'abbé Douay, Testament de Baudin-Desplan- décembre 1462. — 29. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. les rues. — 30. Le manuscrit de l'enquête faite dans ce procès usieurs fois été cité, il est sur parchemin grand in-folio d'un épais.

ptes du Médecin relatives à la maladie apportée du Nouveau- — 32. Biographie du médecin Hugues de Carpi. — 33. Traités de tte divinatoire. — 34. Mémoires, histoires du temps. — 35. « Si lunam vel solem, vel stellam, cum primo apparent... » *Tracta- nstitutione confessorum, Antonini, archiepiscopi florentini, ordinis rum, de superstitionibus*, manuscrit du quinzième siècle que 6. « Si fecit, vel fieri fecit aliquam incantationem cum sacra- Ibidem. — 37. « Si existimavit mulieres converti in gattas... et cte suggere sanguinem puerorum... » Ibidem. — 38. « Si ex ef- lei de lucerna, vel garrulatione aliquarum avium, vel magnitu- torum, estimat aliquid eventurum... » Ibidem. — 39. « Si obser- nia volendo futuris devinare... » Ibidem. — 40. Mémoires de Du- iv. 4, chap. 4.

:. Chronique rimée de Molinet, publiée par M. Buchon. — 43. s de Duclercq, liv. 3, chap. 11. — 44. Ibidem, liv. 4, chap. 21 uivante. — 45. Registres du parlement, arrêt du 12 novembre latif à des sorcières de Provins. — 46. « L'on fait assavoir que agueres le roy nostre seigneur a esté adverti et acertené que en e et en plusieurs aultres villes résident plusieurs mauvaises et icieuses personnes, tant hommes que femmes... charmeurs, de- invocateurs de mauvaiz et damnez espéritz, négromanciens, et ns usans de maulvaiz arts doibvent estres prins et constituez pri- par les juges ordinaires... pendant lequel temps du procez, meu- immeubles seront miz soubz la main du roy... » Cri du prévôt de 0 juillet 1493, Livre bleu, manuscrit déjà cité. — 47. Heures de Paris, Simon Vostre, 1508; on y lit au dessous d'une gravure : is se donna au diable et lectres luy en fist... »— 48. Mémoires de , liv. 4, chap. 3, 4, 5, 14, 21, 40. — 49. Histoire de Lusignan ou par Jean d'Arras, Troyes, 1639; Traité des soixante-sept mai- cendues de Mélusine par Estienne de Chypre, de la maison de

Lusignan, cité dans les Chastelains de Lille, chap. 5. — 50. T de Troyes par Courtalon, Description préliminaire. — 51. M Grosley, chap. Jardinage. — 52. Ducange, v° *Rex*. — 53. Les dépenses de la cour de ce temps mentionnent les annels d'or, d'or.

Histoire XI. — LE NOBLE. — 1. « Dénombrement baillé Philbert de Beaujeu, en la cour du bailliage de Troyes, le mars M. V^e et III. — Premièrement la tierce partie de la Troyes... » Manuscrit sur Troyes, conservé à la bibliothèque mi les manuscrits de Dupuy. — 2. Bibliothèque française de VIII, chap. l'Auteur anonyme du poème l'Aisnée, fille de la F Un grand nombre de personnages sont coiffés de ces chap dans les miniatures des manuscrits du quinzième siècle. — 4. revues militaires du temps, où les capitaines ont signé leurs tres semblables à celles de l'imprimerie ; la bibliothèque du un grand nombre de ces revues. — 5. Œuvres d'Alain Char le Bréviaire des nobles. — 6. *Voy. Cæsaris commentaria de bello sim, nobiles, proceres.* — 7, 8, 9. Histoire de la monarchie fr de la noblesse par La Roque. — 10. Histoire des croisades.

11. Histoire de France, règne de Charles V. Le comte d'Ar citer au parlement le prince de Galles. — 12. *Ibidem*, Règne de Règne de Charles VIII. — 13. Principalement dans les cam seigneurs avaient la police dans leurs terres, Traités des dro riaux. — 14. Glossaire de Laurière, v° *Gentie-fame*. — 15. Tr rigine des noms, chap. 6 ; Mémoires pour servir à l'histoire d par l'abbé Bosc, tom. 1er, chap. 9. — 16, 17. Anciennes co tamment celle de Sens, chap. 1. — 18. Coutumes de Tou art. 1 — 19. Coutumes de Sens, de Senlis, chap. Basse j Coutumes de Tours, chap. Basse justice.

21. Coutumes du Maine, chap. Moyenne justice; le Grand liv. 4. — 22. Coutume du Maine, chap. Haute justice. — 23. Senlis, chap. Droits appartenant à hauts justiciers; Coutume chap. Haute justice, basse et moyenne; Coutume de Montr Droits des seigneurs; Coutume d'Amiens, Droits des seigneurs ciers; Coutume de Nevers, ibidem; Grand coustumier, Coutume de Tours, chap. Seigneur châtelain. — 25. Ibid baronnie. — 26. Coutume du Maine, chap. Seigneurs bar d'Anjou, ibidem. — 27. Coutume de Senlis et autres Cou Droits seigneuriaux; Coutume de Tours, chap. Droits des Coutumes de Vermandois, de Ponthieu, de Bourbonnais et Succession des fiefs. — 29. Voyez, dans *Les dames galantes* l'histoire tragique de plusieurs femmes de grands seigne science héraldique de Wulson de la Colombière, chap. 44.

31. Lettres du roi, 30 janvier 1454, relatives au ban; procès-verbaux des états de Tours tenus en 1484, chap. N nobles se plaignent que les dépenses des bans les ont ruinés. — de *l'Homme d'armes* sur les compagnies d'ordonnance. — 33. V cès-verbaux des états de 1484, chap. Noblesse; voyez auss de Jean de Troyes, sur les fréquentes convocations de Louis XI. — 34. Notes de *l'Artisan* relatives à la prohibi de soie, sect. Bannière de Notre-Dame-la-Riche. — 35. C çais; Histoires du temps, Entrées solennelles, Tournois, F — 36. Notes du *Valet*. — 37. On les recherchait fort privée des Français par Legrand d'Aussi, De la table. On une grande quantité; Coutumes du quinzième siècle, As des terres. — 38. « A maistre Pierre Devaux, la somme de

, pour les parties qui s'ensuivent : c'est assavoir pour huict escus-
cuivre aux armes de monseigneur et de madame, pour attacher
ers des levriers de ma dicte dame... » Parties payées par Lesveillé,
ur du comte d'Angoulême, manuscrit déjà cité. — 39. « Pour une
te à l'oyseau de madame, xx deniers... » Ibidem. — 40, 41. Le
Coustumier, chap. Forêts et garennes.
Chronique de Jean de Troyes, années 1475 et 1477. — 43. Chro-
de Monstrelet, année 1463; États de 1484, cahiers des doléances
oblesse. — 44. Poésies d'Alain Chartier, le Bréviaire des nobles,
se, notes du *Parasite*. — 45. Telle est la généalogie de Daubigné,
la note 49. — 46. Heures, rituels du temps. — 47. Il est fait men-
l'usage de cette offrande dans des testaments et dans des comptes
enses de funérailles de ce temps. — 48. Chroniques de Monstrelet,
1415. — 49. Je possède ce rouleau de généalogie rimée ; il est sur
uin, et d'une écriture du milieu du quinzième siècle ; les vers sont
s arbres généalogiques. — 50. Chroniques de Molinet, chap. 92.
opographie de Troyes par Courtalon, liv. 6, Doyenné de Sézanne,
. — 52. Ibidem ; Doyenné de Margerie, Dronay. — 53. Diction-
tymologiques, aux mots *Vilains, Villanus, Gentils, Gentiles* ; Epîtres
tres. — 54. Le grand fauteuil ou faudesteul, comme on disait
tait le siége du maître de la maison ; pour les autres il n'y avait
bancs, des escabelles, des selles. — 55. Miniatures des manu-
u temps, Portefeuille des dessins de Gaignières, conservés à la
èque du Roi, Habillements du XVe siècle. — 56. Statuts des dio-
quinzième et seizième siècles. — 57. Il en a été ainsi jusqu'à la ré-
. — 58, 59. Procès-verbaux des états provinciaux, entre autres
s de Bretagne. — 60. Note 9 du *Pauvre*.
Coutume d'Amiens, Des droits et autorité des seigneurs; autres
es. — 62. Ordonnances des rois de France relatives aux guets et
fense des villes, notamment celles relatives à la ville de Paris. —
tume du Maine, chap. Bas justiciers; autres Coutumes. — 64.
habitants d'Aignay qui doibvent, chascun an, ez saison de fenaison
son, une corvée de faulx et d'une faucille... » Compte du receveur
y-le-Duc, année 1526, manuscrit déjà cité. Voyez aussi la note
ente. — 65. « Sur le tenement de la Tonsotière, assis près la ver-
deu chascun an, à chascune feste saint Jean, à monseigneur, le
e de IIe escuelles de boys, IIe saulcières de boys. » Compte de la
rie de Partenai, année 1535, manuscrit déjà cité. Voyez aussi l'a-
ernière note. — 66. Coutume de Meaux, chap. Par devant quel
nt les nobles responsables; autres Coutumes. — 67, 68. *De nobili-*
ctore Tiraquello, Privilegia. — 69. Priviléges de Villefranche de Beau-
Histoire de cette ville par Louvet; Coutume de Bretagne, chap.
et ostages. — 70. Coutume de Vitry en partois, De justice et droits
lts justiciers.
72. *Choppinus, De Andegava jurisdictione*, lib. 1, tit. 2, cap. 39 — 73.
de la noblesse déjà cités. — 74. Termes de Coutume, de jurispru-
— 75. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, chap. Com-
— 76. Note 32 du *Messager*. — 77. Notes du *Bourgeois* relatives
arges municipales qui anoblissent. — 78. Histoire des Chambres
mptes, des Cours des aides, Anoblissement. — 79. Histoire des
ents, Anoblissement. — 80. Registres du Parlement.
Sermones Menoti, dominica 2 Quadragesimæ. — 82. « .... Lesquelles
d'anoblissement... moyennant la somme de cent livres tournois que
suppliant a payées à nostre prouffit, à nostre chambre des comptes
on... » Lettres d'anoblissement données le 30 janvier 1459 à Jean
de Gergei, Registre de l'audience du scel secret du duc de Bourgo-

gne, manuscrit déjà cité. — 83. « Les gens des comptes au bailly ... sur l'enterinement à nous requis des lectres patentes du roy... par lesquelles le dict seigneur a anobli le dict tel... vous vous informiez deuement de l'estat, faculté, condition, chevance, vie, renommée de tel.., quels biens il possède... s'il a enfans ou non, quel nombre... ce faictes appeler par devant vous les habitans d'icelle paroisse et ... mandez s'ils veulent aucune chose dire pour empescher l'enterinement ... dictes lettres d'anoblissement... » Formulaire de la chambre des comptes, manuscrit déjà cité, chap. *De nobilitationibus*. — 84. Lettres du roi, 1476, relatives à l'anoblissement de Jeanne Faveras. — 85. ... — 86. Histoire d'Angleterre, quinzième siècle, constitution du Parlement. — 87. Procès-verbaux des états généraux, cahier des doléances. — 88. Histoire du diocèse de Paris par Lebœuf, chap. Montmorency. — 89. La Science héraldique, par Wulson de La Colombière, chap. 44. — 90. Description de la France par Desrues, art. Vienne.

91. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 6, Archiprêtré, ... — 92. Lettres du roi, 19 novembre 1467, relatives à la maison de ... — 93. Mélanges de Camusat, *Extractum a registris cameræ compotorum*. — 94. « Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne... Palatin de Hainaut... » Registre de l'audience du scel secret, manuscrit cité, ... acte. — 95. Mémoires de Grosley sur Troyes, chap. Union de la Champagne à la couronne. — 96. Les pairs sont ainsi représentés aux ... res du tombeau de saint Remi à Reims. — 97. Ancienne carte de ... comté de Turenne. — 98. Histoire de Bretagne par dom Morice, ... Mémoire du vicomte de Rohan pour prouver sa préséance aux états. — 99. Lettres du roi, avril 1487, relatives au don du comté de Boulogne à la sainte Vierge. — 100. Enrichemont, Bidache, etc.

101. Dauphiné d'Auvergne, Dombes, etc. — 102. Le Grand Coutumier, livre premier, chap. Des Droits royaux. — 103. Description de la Normandie, Yvetot. — 104. Histoire de l'empire d'Allemagne, Des ... — 105. Ibid., De l'Ordre équestre.— 106. Ordonnances des rois de France, lettres relatives aux affranchissements; Histoire des Provinces; ... des Villes. — 107. Histoire de l'empire d'Allemagne, quinzième siècle. — 108. Histoire de Pologne, quinzième siècle. — 109. Histoire de l'empire d'Allemagne, Des Diettes. — 110. Histoire de Pologne. — 111. Histoire de France, règnes de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII. — 112. Ordonnances des rois de France, Lettres relatives aux affranchissements. — 113. Histoire de Louis XI par Duclos, année 1451, où est citée la déclaration du roi, du 10 décembre de cette année, qui met fin au droit de guerre de seigneur à seigneur.

Histoire XII. — L'HOMME D'ÉGLISE. — 1. Description de ... par M. Geruzez, chap. 7. — 2. Lettres du roi, avril 1457, relatives aux barbiers de Toulouse. — 3. Glossaire de Ducange, v° Scholasticus. — 4. Pragmatique sanction de 1438. — 5. Lettres du roi, janvier 145., relatives aux tailleurs de La Rochelle.— 6. *Historia Universitatis a Bulæo*, ... 1452, *Reformatio Universitatis*. — 7. Ibidem, *Synopsis septimi seculi*. — 8. Ibidem, *Reformatio Universitatis, anno* 1452, *Synopsis septimi seculi*. — 9. Ibidem, *Catalogus illustrium academicorum*, Nicolaus de Baya. — 10. Ibidem, *Reformatio Universitatis, Synopsis septimi seculi*. — 11. Ibidem, Reformationde l'Université, faculté de décret.

12. Je possède plusieurs manuscrits de théologie de ce temps, on y voit au milieu de la page le texte en grosses lettres, n'occupant qu'un petit espace entouré de deux ou trois rangées de gloses en caractères menus. Les premiers livres de théologie imprimés offrent la même disposition du texte et des gloses. — 13, 14. *Sermones Menoti*, 3 *feria* 3 *dominicæ* ...

ragesimæ. — 15. Statuts synodaux de Troyes, de l'année 1427, édition de 501. — 16. Rituel d'Avranches, édition de 1521, chap. S'ensuyvent les ommandements de saincte église. — 17. Dictionnaire de Droit canonique ar Durand Maillane, vº *Exeat*. — 18, 19. Statuts synodaux de Troyes, *e Baptismo*, *loc*. 6 et 3. — 20. Mémoires sur Troyes par Grosley, Clergé, Mémoire sur les synodes.

21. Statuts synodaux de Troyes, *De Confessione, loc*. 16. — 22. Ibidem, *e Sacramentis, loc*. 8. — 23. Ibidem, S'ensuyvent les recommandations qu'on aict le dimanche; Rituel d'Avranches, déjà cité, chap. S'ensuyvent les ommandements de saincte église. — 24. Rituel d'Avranches, chap. *Incipit commendatio animarum pro viris*. — 25. *Sermones dormi secure, vel dormi sine cura*. Il en a été fait un fort grand nombre d'éditions. Celle qu'en e moment j'ai sous les yeux finit ainsi : « Sermones dormi secure non » incongruiter perintitulati quod ut publicè consulerent concionatorum » utilitati in non pauca exemplaria... » Cologne, 1507. — 26. Monuments le la Monarchie française par Montfaucon, tom. 3, seconde miniature gravée, *Des douze périls d'enfer*, où l'on voit autour de la chaire du prédicateur les femmes assises sur leurs talons, et autour des femmes les hommes debout : il n'y a ni chaises ni bancs. — 27. Aux marges des sermons lu quinzième siècle, notamment de Menot, édition de 1517, on lit : « Bona » practica, bona invectiva. » — 28. « Articles extraitz de certaine transac» tion d'entre maistre Nicole Doriguy, docteur en décret, conseiller en la » court de Parlement à Paris, et curé de l'église de Sainct-Jehan de » Troyes, et le prieur et couvent des frères prescheurs... le douziesme » décembre de l'an mil cinq cent et unze... » Recueil de divers actes relatifs à l'église Saint-Jean de Troyes, manuscrit que j'ai. — 29, 30. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 3, Paroisses de Troyes, avant-propos.

31. Dictionnaire de droit canonique, vis *Régent*, *Vicaire-gérant*. — 32. Concile de Nantes, de l'année 1430, Histoire de Bretagne par dom Morice. — 33. Miniatures et gravures des manuscrits ou des livres du quinzième siècle, qui représentent des autels où l'on dit la messe. — 34, 35 Statuts synodaux de Troyes, *De vita et honestate presbyterorum, loc*. 20. — 36. Histoire ecclésiastique de la Cour par Dupeyrat, liv. 2, chap. 17 et 49. — 37. Statuts synodaux de Troyes, *Aliud preceptum de sacramento eucharistie*. — 38. Ibidem, *Qualiter sacerdotes erga parrochianos suos debent se habere*, *loc*. 8. — 39. Je possède des Heures manuscrites de la fin du quinzième siècle où vis-à-vis le psaume *Dilexi quoniam* est la représentation d'un cimetière : on y voit dans le fond une église dont les murs extérieurs sont peints en têtes de morts; sur le premier plan du tableau, le diable, avec des griffes figurées en grands crocs de romaine, déterre un cadavre. — 40. Les vestiges de ces arcades existent encore au mur d'enceinte.

41. Martyrologe de Saint-Séverin de Paris, 1678; autres martyrologes. — 42. Statuts synodaux de Troyes, *Qualiter sacerdotes erga parrochianos suos debent se habere*, *loc*. 4. — 43. Liturgies françaises, entre autres celle de Mabillon, *De vigiliis*. — 44. Les loups ravissants par Robert Gobin, Paris, 1506. — 45, 46. Je citerai entre autres l'*Examen de conscience pour soy cognoistre, par maistre Jehan Quentin, docteur en théologie, pénitencier de Paris*, imprimé chez Gaspard Philippe, sans millésime, ni réclame, ni chiffres de pagination. Je le crois de 1480 à 1490; c'est un petit in-18 de six feuillets. — 47. Statuts synodaux de Troyes, *De permutatione*, *loc*. 6. — 48. Rituel d'Avranches, *Rescriptum de ponendo aliquem in possessionem*. — 49. Ibidem, *Forma testamenti*. — 50. Code des Curés ou Recueil concer-

nant les dixmes, portions congrues, etc., Paris 1736, décisions et arrêts relatifs aux dîmes.

51. Le règlement sur la taille de l'année 1600 a révoqué ces privilèges. — 52. Voyez dans les Antiquités de Paris par Sauval, dans l'Histoire du diocèse de Paris par Lebeuf, les nombreuses transactions entre les gens d'église sur ces offrandes. — 53, 54. Statuts synodaux de Troyes, *De matrimoniis, loc.* 2, 3, 4 et *seq.* — 55. Ibidem, *Qualiter sacerdotes erga parrochianos suos se debent habere, loc.* 9. — 56. Rituel d'Avranches, *Forma testamenti.* — 57. *Sacerdotale parisiense*, 1615, *De testamentis*; Coutumes, notamment celle de Paris. — 58, 59. Statuts synodaux de Troyes, *Qualiter sacerdotes erga parrochianos suos se debent habere, loc.* 4. — 60. Ibidem, *Ista sunt festa que ab agricultura non servantur.*

61. *Tractatus de institutione confessorum*, manuscrit déjà cité, cap. *Contra rusticos et agricolas* : « Si boves nimis fatigavit unde destruantur. » — 62. Statuts synodaux de Troyes, *Qualiter sacerdotes erga parrochianos suos se debent habere, loc.* 10. — 63. *Sermones Menoti, feria* 2 *post dominicam* 3 *quadragesimæ.* — 64. Lettres du roi, 3 juillet 1383, relatives au guet de la ville de Tournai. — 65. Lettres du roi, juin 1478, relatives aux arbalétriers de Tournai. — 66. Voyez la note 36 du *Pauvre*; voyez aussi les statuts synodaux de Troyes, *De questoribus, loc.* 4. — 67. Voy., aux notes du t. 1er, la note 57 de l'épître XC. — 68. Statuts synodaux de Troyes, *Preceptum decimum nonum, loc.* 8. — 69. Ibidem, *De vita et honestate presbyterorum, loc.* 16. — 70. Rituel d'Avranches, *Forma littere testimonialis* [illegible]

71. Journal des audiences, arrêts relatifs aux droits d'eau bénite et d'encens dus aux seigneurs justiciers. — 72. Art. 36 de l'ordonnance de Charles VIII, année 1490, relative aux immunités des clercs, Conférence des ordonnances, liv. 1, tit. 9. — 73. Dans les Collégiales ou petits chapitres, il y avait des prébendes préceptoriales, sous le nom de scholastique, d'écolâtre, Bibliothèque de droit français par Bouchet; Histoire des villes. — 74. Le patronage de ces collégiales était laïque lorsqu'elles étaient de fondation laïque, comme celles de Grignan, de Tonnerre. — 75, 76. Le droit escrit entre les curez primitifs et leurs vicaires perpétuels, Paris 1675, 1 vol. in-12. — 77. Décisions qui regardent les curés par Borjon, Paris 1686, 1 vol. in-12. — 78. Statuts synodaux de Troyes, *De permutationibus, loc.* 1. — 79. Ibidem, *loc.* 6.; *Jus canonicum*, *De beneficiis conferendis.* — 80. Recueil des conciles, De la collation des bénéfices-cures.

81. Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Etat des collateurs des cures. — 82. Histoire de l'église de Saint-Quentin, de celle de Tours, de celle d'Ambrun, *Gallia Christiana*; Description de la France par Piganiol. — 83. Histoire de ces églises. Ibid. — 84. Histoire de ces églises. Ibid. — 85. Dictionnaire de géographie par Thomas Corneille, art. Lisieux. — 86. Histoire de Lyon, Église cathédrale, *Gallia Christiana.* — 87. Lettres du roi, 12 septembre 1481, relatives à l'église d'Autun. — 88. La miniature du chapitre *De vraye paix trez chière et excellente*, et dans d'autres miniatures des Miracles de la Vierge, manuscrit déjà cité, les clercs portent l'aumusse sur le bras; voyez aussi le Glossaire de Ducange, [illegible] — 89. Lettres du roi, 12 septembre 1481, relatives à l'église d'Autun; *Durandi Rationale divinorum officiorum.* — 90. Anciennes règles monastiques, notamment de Saint-Bernard, de Saint-Benoît; j'en possède une copie du treizième siècle.

91. Histoire d'Angleterre, quatorzième et quinzième siècle. — 92. Ainsi appelée dans les anciens historiens, à cause du grand nombre de martyrs et de confesseurs canonisés natifs de cette île. — 93. [illegible]

des sectes nées de la religion chrétienne. — 94. Actes du Parlement d'Angleterre, 31 mai 1414, où la chambre basse propose un statut contre les Lollards. Actes de la même année relatifs au séquestre des biens du clergé, qui alors offrit l'aliénation des biens de cent dix monastères. Rymer, *Fœdera*, *Acta publica*. — 95. J'ai un obituaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, manuscrit du quatorzième siècle, dont un grand nombre d'articles commencent par *Obiit dominus... qui nobis dedit...*, etc. — 96. Recueil de vieux proverbes. — 97. Ducange, v° *Almonaria*. — 98. Ibidem, v° *Domnus*. — 99. États tenus à Tours en 1484, chap. S'ensuyt des gens d'église. — 100. Histoire ecclésiastique par Fleury, Discipline des anciens ordres monastiques des premiers siècles.

101. J'ai un manuscrit du quinzième siècle qui commence ainsi : *Pour entendre l'estat et vocation des religieux appelées les grises seurs hospitalières.* On y lit : « Item quant à l'habit, dict la règle qu'il doibt estre d'un vil drap, c'est a dire de petit pris, ne de tout blanc ne noir ou aultrement coulouré.., et s'il fault qu'elles usent de pélices elles soient de piaulx d'agneaux... elles doibvent porter la corde au lieu de corroe et le scapulaire gris... Item le lundi, merquedi, venredi et samedi elles doibvent s'abstenir de manger char, se lèvent à minuict pour office... » — 102. On y lit encore : « Le dimenche sortiront pour aller à la messe de paroisse ou des cordeliers avec la maîtresse ou la présidente... » — 103. On y lit encore : « Ne partir sans congié de la maîtresse ou de la présidente... » — 104. On y lit encore : « Les seurs liresses diront en commun toutes les heures de N. Dame; les seurs non liresses diront leurs heures de *Pater noster*...» — 105. On y lit aussi : « ...Et peut-on entendre besoigner pour aultruy, en leur maison, comme servant aux malades, ou en ouvrant d'auscun mestier... » — 106. Recueil de vieux proverbes : Etre réduit à la chandelle bénite. — 107. *Fratris Michaelis Menoti sermones*.— 108, 109. « In nomine domini amen. Noverint... quod anno ab incarnatione m. v c xvi, iii junii... ante foras ecclesie regularis et collegiate sante Marie de Bono-loco, Burdigalensis diocesis, ordinis cisterciensis, coram domino Dominico Bernardo judice delegato.» Ainsi commence le jugement d'un procès, dont j'ai le manuscrit original, où il s'agit de la double élection de l'abbé. — 110. Concile de Constance; Histoire des Vaudois, des Hussites.

111. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau; preuves, année 1434, lettres portant union entre les quatre ordres mendiants de Paris. — 112. Œuvres de Coquille, Traités et Discours sur les libertés de l'église gallicane, notamment le dernier discours, adressé à Henriette de Clèves. — 113. Dictionnaire de droit canonique par Durand Maillane, v° *Pape*. — 114. Concile de Bâle, cité dans la Pragmatique sanction de 1438. — 115. *Concilium constanciense*, *Decretum de celebratione conciliorum*, sess. 24. — 116, 117. Pragmatique sanction de 1438. — 118. C'était l'esprit des réformations du commencement du seizième siècle, du calvinisme plus que du luthérianisme. — 119. Lois ecclésiastiques par Héricourt, Des doyens ruraux. — 120. Ibidem, Archiprêtres. — 121. Ibidem, Archidiacres.

122. C'était l'esprit des réformateurs du commencement du seizième siècle, Histoire du Luthérianisme. — 123. Dictionnaire de droit canonique par Durand Maillane, v° *Nomination*. — 124, 125, 126, 127. C'était l'esprit des réformateurs du commencement du siècle, Histoire du Luthérianisme. — 128. Les scissionnaires, et encore même aujourd'hui leurs successeurs, les protestants des diverses communions, ne niaient pas et ne nient pas les avantages de l'unité d'un chef, et par conséquent de ses rapports canoniques avec les ministres de la religion. — 129. Bullaire romain, bulles relatives à la pragmatique sanction, depuis l'année 1438 jus-

qu'à l'année 1516. — 130. Lettres des rois relatives à la Pragmatique sanction de 1438.

131. Chronique de Monstrelet, année 1463. — 132. Registres du Parlement, arrêt du lundi 20 août 1408, relatif à un porteur des brefs du pape. — 133. Bullaire romain, bulles relatives à la collation des évêchés. — 134. Ibidem, bulles relatives à la collation des cures. — 135. Ibidem, bulles relatives aux autres espèces de bénéfices. — 136. Traité des Annates, Amsterdam, 1718, un vol. in-12. — 137. Remontrances du Parlement sur l'abrogation de la Pragmatique sanction, insérée à la suite des Lettres du roi, 27 novembre 1461. — 138. Constitutions pontificales; Décrétales, Conciles. — 139. Dictionnaire des Cas de conscience par Pontas. — 140. Voyez la note 190 du *Souffleur*.

141. Art. 61 des Remontrances du Parlement citées à la note 137. — 142. Histoire du Calvinisme. — 143. C'était une conséquence de la suppression des dîmes. — 144. Registres du Parlement, arrêt du 31 juil. 1400 relatif à l'évêque de Poitiers, où les revenus de l'évêché de cette ville sont évalués à 1620 livres. On peut voir, dans les anciens tableaux des revenus des évêchés avant la révolution, que l'évêché de Poitiers avait un revenu ordinaire. — 145. Au quinzième siècle, avec cent cinquante, deux cents livres, on aurait acheté ce qui aujourd'hui coûterait trois, quatre mille francs. Voyez dans les anciens pouillés des diocèses, dont plusieurs sont imprimés, le revenu ordinaire des cures. — 146. Histoire du Luthéranisme; Histoire du Calvinisme. — 147, 148. Ibidem, De la Confession. — 149, 150. Ibidem, Du Mariage des prêtres. — 151. Ibidem, Des jours d'abstinence. — 152, 153. Ibidem, De la suppression des fêtes.

Histoire XIII. — LE CHAMPION. — 1. Mémoires de Grosley sur Troyes, Clergé, cérémonial de l'entrée des évêques, et l'ancien plan de la ville. — 2. Les miniatures du manuscrit des Tournois de la Gruthuse, déjà cité, représentent des personnages portant des épées pendues à de pareilles ceintures. — 3. Antiquités gauloises par Fauchet, liv. 5, chap. 5. — 4. Voyez au t. 1er les notes de l'épître LXVII. — 5. Les Chastelains de Lille par Floris Vander-Haer, liv. 1er, chap. 7. — 6. Dans le roman de Regnault de Montauban, manuscrit déjà cité, à la miniature du chap. Comment les quatre fils Yrpeu furent pendus, on voit que ceux qui avaient été vaincus dans un duel étaient traînés hors des lices et pendus. Voyez aussi l'Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 27, année 1502. — 7. Traité contre les Duels par Savaron, Paris, 1612. — 8. Dans les miniatures du manuscrit des Tournois de la Gruthuse, déjà cité, on peut voir les diverses formes des lices et des barrières. — 9. « A Regnault de Mamot, clerc de la dicte ville de Noion, pour les gaiges qu'il prent par an, xx l. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. — 10. Ordonnances des rois de France, vol. XII, préface, p. 15.

11. « Avons faict la dicte publication, les dictes criées, à l'issue de la messe de paroisse, sur la porte de l'église », forme de la publication de grand nombre d'actes judiciaires, observée avant et jusqu'à la révolution. — 12. Mémoires de Comines, liv. 2, chap. 11. — 13. Voyez la note 11. — 14. Je possède les terriers de l'abbaye de Saint-Severin de Bordeaux, de la cathédrale de cette ville et de la cathédrale d'Avignon, écrits au quinzième siècle, où presque tous les baux à ferme sont des emphytéoses perpétuelles, *damus in perpetuam emphyteusim*. — 15. Mémoires de Comines, preuves du liv. 11, lettre du duc de Bourgogne, du 19 juin 1467, adressée à Louis XI. — 16. « Pour les gaiges de Jehan Camus, sergent des bois, VIII livres par an. » Compte de la prévôté de Guise, année 1415, manuscrit déjà cité. — 17. Dans les terriers et les actes de

quinzième siècle on trouve souvent l'expression *ad mensuram capituli*, à la mesure du chapitre ; c'était la mesure légale de plusieurs cantons. — 18. Tels étaient les cahiers des charges des baux à ferme de ce temps, telles en étaient les nombreuses clauses ; j'en ai vu un fort grand nombre, je puis citer entre autres celui de la terre de Roncheray, près Carentan, long rouleau sur parchemin du quinzième siècle, que j'ai dans ce moment sous la main. — 19. Voyez la note précédente. Alors le piment était d'un grand usage. — 20. Voyez l'avant-dernière note.

21. « In loco de Montesquino Voluestri... Sicardus de equabus, tabernarius, qui post inhibiciones sibi factas vendidit panem et vinum, fuit condempnatus ad 1 l. t. » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1522, manuscrit déjà cité. — 22. J'ai cité un rôle d'amendes d'Agen qui commence ainsi : « Recepta emendarum et finenciarum facta in senescallia Agenensi et Condommii, anno millesimo quadringentesimo secundo... » On y lit : « Stephanus Tapie, mercator Agenni, pro eo quia manum regiam appositam in certa quantitate bladi incurerat seu infringerat penas sibi indictas, idem vendendo, ideo fuit condempnatus ad v l. t. » — 23. « Antonius de Guissonis, pro eo quia receptaverat in domo sua quemdam malefactorem latrocinum, ideo fuit condempnatus in finenciam v l. t. » Ibidem. — 24. « De Jehan de Fournel, pour amende de ce qu'il avait dit que des gens d'armes qui estoient alés en Allemaigne, il prioit Dieux que jamais n'en revenist point, pour ce LXIV solz. » Compte de la comté de Rhetel, rendu par Jean Bellard, en 1392, manuscrit déjà cité aux notes du quatorzième siècle. — 25. Je ne puis plus retrouver un acte de désistement d'appel, fait à la sénéchaussée de Carcasonne, d'une écriture du quatorzième siècle ; j'y ait lu que l'appelant devait demander pardon au juge devant la porte de l'auditoire. — 26. « Messire Olivier de Clisson, seigneur de Belleville et de Poichet, en amende par jugement, vers Jehan Carel pour lui et Carthie Dufait de Marote sa fame, jadis fame de feu Maheu de Claires, v c. livres. » Amendes d'Eschiquier de la vicomté d'Arques, l'an mil CCC IIII XX et dix, rouleau en parchemin que j'ai. — 27. J'ai un rôle d'amendes de Compeyre qui commence ainsi : « Explecta et condempnaciones curie regie castri de Competro senescallie Ruthenensis... anno millesimo quadringentesimo sexagesimo nono. On y lit : « Johannes Maurandi fuit condempnatus ad quinque solidos pro eo quia eidem imponebatur accepisse sine congedio curie, portas stabuli sui, pro tallio captas, per Johannem Saveyrac, servientem regium, contra voluntatem levatorum dicti tallii, manum regiam infringendo. » — 28. A Jehan Clabaut, pour II c et demi de bos d'aune, de quoi on a fait un roullis ladite porte Dame Journe au devant du bauluet, entre deux barrières pour y plus aisément carrier et aller, L s. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. — 29, 30. « Bernadus de Manan, quia rebellionem fecit consulibus Rivorum in non permittendo quam certi ex habitatoribus de Fabbariis ingredierent villam, fuit condempnatus ad partem regis XX s » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1522, manuscrit déjà cité.

31. « Nous officiers du roy, en la seneschaussée de Lannes, au siége de Dacqs, certifions à nos seigneurs des comptes que sire Rolland du Halde, receveur de la dicte seneschaussée, a payé des deniers de sa recepte, pour frais de justice, les sommes qui s'ensuivent... Item pour prendre au corps un nommé Grouin, larron public, en suivant le décret de *Capiatur* baillé par le dict prévost XLV solz... Item à Anthoine de Laporte, sergent royal, pour prendre au corps un nommé Bertrand de Lassus, crimineulx L solz... Item à notre homme Jehan de Vindos, seigneur du Peyros, pour avoir prins au corps un nommé Jehan de la campaigne, brigant et agueteur de

chemins IIII livres x sols... En tesmoing desquelles choses... A Dacqs le premier septembre l'an mil cinq cens et seize. » J'ai l'original de ce compte. — 32. « Devant Thomas Lecarpentier, tabellion de Lisieux, Antoine de Casillion, escuier, cappitaine de Courtomié, tant pour luy que pour ceulx de la garnison dudict lieu, cognut avoir receu de Pierre Bosquet, vicomte d'Orbec, la somme de cent deux livres t., pour avoir prins et amené à justice Jehan Engurrin, Robin le Coq..., lesquels ont esté exécutés en la ville de Lisieux pour leurs démérites... l'an mil cccc xxx. » J'ai l'original de cette quittance. — 33. Voyez les deux notes précédentes. — 34. Comparant par devant nous Pierre Raphael et Pierre de Chapeaulx, conseillers au Parlement à Bourdeaulx... maistre Jehan Tricart, lieutenant du seneschal de Périgort à son siége de Sarlat, requerant la taxe de la mise et despens qu'il a faiz en la prinse et poursuite de Pierre Dumas et Jehan Rodigeon... tout veu et considéré avons taxé... à la somme de trente-quatre livres xv solz... l'an mil cccc soixante-seize. » J'ai l'original de cette taxe. — 35. Voyez la note 31. — 36. J'ai un grand nombre de quittances faites par des capitaines de château; je citerai seulement celle-ci : « Sachent tous que je Guillaume de Fayel, dit le Begue, chevalier, chambellan du roy, garde et cappitaine du chastel de Vaudreuil, confesse avoir receu... l'an mil quatre cens et quatre. » — 37. « En la présence de moy Daguesseau, notaire et secrétaire du roy, le bastard de Grossom, archier de la garde francoyse du corps dudit seigneur... le IX juin mil V c. et trente. » J'ai l'original de cette quittance. On voit dans l'Histoire féodale des provinces et des villes que les grands seigneurs voulaient imiter le roi en tout, jusqu'aux dénominations de leurs officiers. — 38. « A Ysabel la mareschalle, damoiselle de corps de la dicte dame, la somme de VI m. f. pour le bien et accroissement de son mariage. » Compte des dépenses de la reine Isabeau de Bavière, manuscrit que je possède. Même observation qu'à la note précédente. — 39, 40, 41. « Charles, par la grâce de Dieu... plusieurs larrons, ravisseurs de femmes, violleurs d'églises, batteurs à loyer... pour lesquels punition capitale ou autre, par bonne justice doit ensuivre... nostre prévôt de Paris avons commis par ces présentes juge commissaire, et luy avons donné pouvoir de faire prendre en nostre prévôté de Paris et par tout nostre royaume iceulx malfaiteurs... Donné à Bourges, le sixième d'octobre mil quatre cens quarante sept. » Livre vert vieil, manuscrit déjà cité.

42. Le Grand Coustumier, Du roy des Ribaulds; Ducange, v° *Ribaldi*; voyez aussi la note suivante. — 43. « Au roy des Ribaulx, donné, comme il est de coustume, pour quatre bonnes nuits... la nuit Saint-Martin, la nuit de l'An, la nuit des Roys et la nuit des Quarnaux XIV l. » Compte de recettes et dépenses de la ville de Valenciennes, année 1414, manuscrit que j'ai. — 44. Registres du Parlement, arrêt du 22 décembre 1525, faisant mention de la réunion du Franc Lyonnais. — 45. Voyez la note 51 du *Courtier*. — 46. « Guillermus Michael dicti loci, quia injuriavit consules dicti loci, officium suum exercendo, XX s. t. » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1468, manuscrit déjà cité. — 47. Voyez l'ouvrage intitulé *Seguense lous priviledges, franquesses... autrejats aux habitants de la montaigne et val d'Aspe, per lous seignours de Bearn*. Pau, 1694, in vol. in-4°, p. 103. — 48. Ibidem, article de la déclaration de Laclède, syndic de la vallée d'Aspe, faite en 1692 au parlement de Pau. — 49. Ibidem, Contrat de la paix faite le 1er juin 1348 entre les habitants de la vallée d'Aspe et ceux de la vallée de Lavedan. — 50. Ordonnances des rois de France, vol. XII, préface, p. 15.

51. Priviléges de la vallée d'Aspe, ci-dessus cités, article 26 de la déclaration de Laclède. — 52. Ibidem, articles 24 et 43. — 53. Ibidem, ar-

es 2 et 38. — 54. Lettres du roi, mai 1452, relatives à la ville de itferrand.— 55. J'ai une liasse de quittances sur parchemin de sergents gardes forestiers, depuis le milieu du quatorzième siècle jusqu'à nos rs. — 56. J'ai l'original d'un acte dont la teneur suit : « Mace Guerna-1, général conseiller sur le fait des finances de monseigneur le duc de ienne, veues par moi les lettres par lesquelles ledit seigneur a voulu e Loys Sorbier, son grand escuyer et seneschal de Perigort, aie et gne la somme de trois cents livres, pour son joyeux avènement... l'an l cccc soixante et neuf. » — 57. Anciennes Coutumes de Bretagne, Des auves par serment. — 58. J'ai l'original de l'adjudication au rabais de vers ouvrages de *charpentage*, *hucherie*, *machonnerie*, à faire aux *prisons*, *ambre du conseil et cohue de Neufchâtel*, près Evreux, à la date du pénul-ıme d'octobre 1540. Voyez le Glossaire de Laurière, v° *Cohue*. — 59. ır un rôle de fouage, du 13 février 1420, de la paroisse d'Incarville, ès Pont-de-l'Arche, que j'ai, on lit : « Cy aprez ensuivent les noms es personnes non payables, premièrement, Guillaume Buquet, escuyer our ce qu'il tient noblement et va continuellement au service du roy... » - 60. « En la présence de moy Arnault Martin, notaire royal de le ville e Castelnodary, Estienne Meubrat a confessé avoir reçu la somme de six vres... pour avoir fourny de pain et de vin pour les collacions des com-ıissaires dudit diocèse de Saint-Papoul, en faisant la diete assiette... 'an mil cccc soixante et douze. » J'ai l'original de cette quittance.

61. Expression du temps ; voyez la note 72 du *Parasite*. — 62. Mémoires ur Troyes par Grosley, ancien plan de la ville. — 63. Dans le roman de Regnault de Montauban, manuscrit déjà cité, la miniature du chap. Comment Roland fist Yvon de Montauban chevalier, représente des lices maçonnées, entourées de galeries couvertes. — 64. Lettres du roi, 11 mars 1483, relatives aux bourgeois d'Abbeville. — 65. Histoire de Louis XII par Jean d'Auton, chap. 76, année 1511. — 66, 67. Voyez dans les antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, les articles relatifs aux sergents qui avaient arrêté et conduit les malfaiteurs; voyez aussi la note 31. — 68. J'ai vu plusieurs comptes de villes, ou châtellenies, où les sergents faisaient les exécutions. — 69. « A plusieurs sergans au baston pour leur droiture de battre de verghes Maignon, v s.; aux sergans au baston, pour leur droiture de convoier à la banlieue en battant de verghes Lucket de Bain, v s. » Compte de la ville de Valenciennes, année 1414, manuscrit déjà cité. — 70. « Aux sergans de la paix, et au crieur des bans, donné pour compaigner ensemble la nuit de Toussaints x s. » Ibidem.

71. Coutumes des bailliages, chap. Sergents. — 72, 73, 74, 75. Glossaire de Laurière, v° *Sergent*. — 76. Ordonnances relatives aux eaux et forêts. — 77, 78. Glossaire de Laurière, v° *Sergent*. — 79, 80, 81. Glossaire de Ducange, v° *Serviens*.

82. Voyez la note 165 du *Souffleur*. — 83. Registres de l'officialité de Paris, conservés aux archives du royaume, quinzième siècle. — 84. Ducange, v° *Serviens*. — 85. Voyez l'Histoire d'Angleterre. — 86. Histoire de l'église de Rheims, quinzième et seizième siècles. — 87. La Bibliothèque du roi conserve plusieurs impressions sur vélin du quinzième siècle, notamment des mystères; voyez d'ailleurs le catalogue des ventes des grandes bibliothèques. — 88. Les livres imprimés au quinzième siècle avec gravures ne sont pas rares, surtout les heures à planches et bordures. — 89. *Cosmographia Ptolomei tabulis eneis in picturis formata*, *Romæ*, Mcccc Lxxviii. — 90. Histoire de la Milice françoise par le P. Daniel, liv. 7, chap. 2.

91. Le nombre des armuriers-arquebusiers ne pouvait s'accroître sans

que celui des armuriers-arbalétriers diminuât. Quant au métier de faiseur d'escarcelles, il devait nécessairement décliner, puisque trente ou quarante ans après cette époque les escarcelles avaient à peu près disparu. — 92. Dans le compte des dépenses de la cour de Charles VIII, année [illegible], manuscrit déjà cité, on trouve un fort grand nombre d'articles : « Au fol du roy nostre seigneur; Au fol du dict seigneur... » — 93. Dans le même compte on trouve encore : « Au dict seigneur, la somme de trente cinq sols, pour donner au fol du duc d'Orléans... la somme de trente cinq sols au fol de monseigneur d'Anguerrande. » — 94. Les anciennes Coutumes, au chap. Droits seigneuriaux, font mention de la quintaine; le Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII fait mention du palemail. — 95. Chronique de Jean de Troyes, année 1478. — 96. Histoire des villes, chap. Léproseries.

Histoire XIV. — LE MARCHAND. — 1. « Des amendes de ceulx qui achatent grains, la veille des marchiez et ez jours d'iceulx, avant l'heure sur ce ordonnée... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 2. Histoire de Bourgogne; Histoire de Bretagne; Histoire de Lorraine; autres histoires des provinces formant autrefois de grands fiefs. — 3. Lettres du roi, 15 octobre 1455, relatives à l'exportation des grains. — 4. Voyez la note 2. — 5. Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville de Béziers; autres lettres, mars 1462, relatives à la ville de Narbonne. — 6. « Du courtaige des vings par quehue, a prendre sur les acheteurs estrangiers, lequel a esté mis en criée... » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité. — 7. « De Jehan de Lille... la somme de trente-trois francs pour l'amodiation du chargeaige des vings par les marchands estrangiers .. » Ibidem. — 8. « Du droit de reliaige des vings que l'on tire de ceste dicte ville, et qui seront reliez à largo barres... » Ibidem. — 9. Voyez la note 260 de l'*Artisan*. — 10. Chronique de Monstrelet, années 1437, 1438; Histoire du règne de Charles VII.

11. Lettres du roi, relatives aux priviléges des marchands espagnols, portugais, anglais; Ordonnances du Louvre, quinzième siècle. — 12. Ibidem, voyez celles relatives aux priviléges des marchands italiens. — 13. Ibidem, voyez celles relatives aux marchands flamands. — 14. Ibid., voyez celles relatives aux marchands allemands. — 15. Histoire de France, règne de Charles VII. — 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24. Lettres du roi, 8 janvier 1475, relatives aux marchands anglais.

25, 26. Lettres du roi, avril 1364, relatives aux marchands castillans, vidimées en 1423 et en 1479; voyez, au tome 13 des Ordonn., page 44, la note *a*. — 27. « Espaves sont hommes et femmes nez hors du royaulme de si loingtains lieux que l'on ne peult avoir cognoissance de leur nativité... » Formulaire de la Chambre des comptes, manuscrit déjà cité. — 28. « Aulbains sont hommes et femmes qui sont nez en villes, de hors le royaulme, si prochaines que l'on peut cognoistre leur nom et nativité. » Ibidem. — 29. « Estrayères sont les biens demourez de telz aulbains et espaves qui vont de vie à trepassement... » Ibidem. Ces successions sont plus généralement connues sous le nom d'aubaine. Glossaire de Laurière. — 30. Lettres du roi, juin 1472, relatives aux étrangers habitant à Bordeaux.

31. Voyez la note 25; voyez aussi les Lettres du roi, 20 avril 1473, relatives aux étrangers habitant à Toulouse. — 32. Lettres du roi, mars 1423, relatives aux marchands castillans. — 33. Lettres du roi, 8 décembre 1477, relatives aux marchands de Tournai. — 34. Lettres du roi, fév. [illegible], relatives aux marchands étrangers. — 35. Lettres du roi, août [illegible], relatives aux merciers; autres lettres, août 1476, relatives aux habitants

e Xaintes. — 36. Lettres du roi, janvier 1471, relatives aux mariages es étrangers; autres Lettres, relatives aux priviléges des marchands spagnols. — 37. Ordonnances des rois de France, relatives aux privi-léges des marchands de Lucques, de Florence, de Gênes quinzième ècle. — 38. Droit canon, de la franchise des asiles. — 39. *Opera juridica rretti*. — 40. Cette vieille opinion, qui est mentionnée dans les géogra-hies, se conserve encore, même à Troyes.

41 ... « Et mesmement les drapiers tendent des draps... sur des perches en avant sur la rue, et pendent bas semblablement les bonnetiers, cha-liers, couturiers, frippiers... » Ordonnance du prévôt de Paris, 12 dé-mbre 1523, Bannières du châtelet, manuscrit conservé aux archives du raume. — 42. Dictionnaire de commerce de Savary, vº *Aulne*. — 43. Les gens des comptes du roy nostre sire, au receveur des barraiges, la vicomté de Paris... Nous vous mandons que vous payiez... les dictes ces de pavement, montants à la quantité de seize cens quatre vingts-ze toises et demye, que pour vingt-neuf mil cent trente-neuf carreaux ployez audict pavement... » Formulaire de la Chambre des comptes, nuscrit cité. — 44, 45. Lettres du roi, 10 octobre 1455, relatives aux its sur l'Aude.— 47. Au feuillet 63 d'un recueil d'ordonnances de po-e, manuscrit de la fin du dix-septième siècle, je trouve : « Sur l'une couvertures du livre rouge de la chambre de M. le procureur du roy Chastelet, se lit inscript ce qui ensuit : Le pont Nostre-Dame tomba le gt-cinquième octobre mil quatre cents quatre-vingts-dix-neuf, le jour nt-Crespin, environ neuf heures du matin ; et la despense du dict pont puis le dict jour jusqu'au mois de septembre MCCCCCXII, que le dict pont maison furent entièrement parachevez, monte à la somme de CCLM. IIIe xx livres XIV solz IV den. tour., comme appert par le compte rendu à Chambre des comptes. » — 47. Ce canal, qui n'a que quelques cen-nes de toises de long, n'en est pas moins le plus ancien canal de la ance. Il est, ou du moins je l'ai vu il y a près de trente ans, bouché côté de la Loire. — 48. Vie de Charles V par Christine de Pisan, par-3e, chap. 7. — 49. « Le 24 juin feut retenu amendable Jehan Blan-et, pource que malitieusement il avait recous certaines bestes porcines is avoir peyé le debvoir à Seguin Delosme, auquel le dict pavaige ap-rtient... » Amendes taxées au siége de la sénéchaussée de Xaintes, an-e 1449, manuscrit sur parchemin que j'ai ; voyez aussi les ordonnances atives aux octrois des villes où sont mentionnées les taxes pour les ntes, chaussées, pavés. — 50. Ordonnances relatives à ces travaux, tamment celle de la note 44 et celle de la note 55.

51. Lettres du roi, 12 janvier 1461 ; Traité des droits seigneuriaux, *s péages*. — 52. J'ai extrait ce tarif du chapitre *C'est la manière de l'aquit s coustumes de toutes et chascunes les denrées et aultres chouses montans descendans par la rivière de Loire, parmy la chastellenie de Montejehan pour voir ce que chascune chose doit de coustume ou de prix*, du livre censier de tte chatellenie, année 1412, dont j'ai l'original. —53, 54. Ordonnances, me 14, préface, section *Commerce intérieur*. — 55. Lettres du roi, avril 472, relatives à Jean de Boez. — 56. Mémoires sur Troyes par Grosley, avigation de la Seine.—57. Histoire de la découverte du Nouveau-Monde. - 58. Histoire du premier voyage maritime aux Indes, par le sud de l'A-ique. — 59. S'ensuyt le Nouveau-Monde et navigations faictes par Em-eric de Vespuce, Florentin, Paris, à l'enseigne de l'Escu de France.—60. istoire de Louis XI, par Duclos, année 1468.

61. Enseigne de marchand alors fort commune. — 62. Voyez les notes uivantes. — 63. Je tiens de l'obligeance de M. Loriquet, principal du col-ège d'Epernay, la copie d'une charte, tirée du Cartulaire de Saint-Martin

de cette ville, dont je vais donner l'extrait : « Willelmus Dei gratia Remorum archiepiscopus... ecclesiam de Sparnaco... Henricus comes palatinus eidem ecclesie in perpetuum concessit quod singulis annis, in festivitate beate Marie Madalene, nundine ibidem celebrentur... omnibus etiam fidelibus qui in die supra dicte festivitatis apud Sparnacum convenient et ecclesie beati Martini elecmosynas suas contulerint decem dies de injunctis penitenciis misericorditer relaxamus singulis annis... actum anno millesimo centesimo septuagesimo septimo. » — 64. « Querendum est si misit non solum arma et lignominia quecumque mercimonia, in Alexandriam vel partes Egypti et terras Sarracenorum Soldano subjectas. » Cap. *Circa mercatores, Tractatus de institutione confessorum*, manuscrit déjà cité. — 65. Lettres du roi, 8 juin 1456, relatives aux doléances des états de Languedoc. — 66. Statuts synodaux, Rituel du temps, de l'Excommunication. Voyez aussi les Mémoires de Comines, liv. v, chap. xviii. — 67. Corps diplomatique de Dumont, Traités de commerce du quinzième siècle, notamment celui du 24 mai 1497 entre la France et l'Angleterre. — 68. Chronique de Jean de Troyes, années 1475, 1478, 1480. — 69. Lettres du roi, 8 janvier 1475, relatives au commerce entre la France et l'Angleterre. — 70. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 2 et autres chapitres.

71. Rymer, *Federa, acta publica*, anno 1429, 1° Julii. — 72. Ibidem, anno 1494, Acte pour la nomination de Benoît et Laurent Bonuci, consuls d'Italie pour l'Angleterre, à la résidence de Pise. — 73. Lettres du roi, 22 avril 1383, relatives aux ports et passages; pancarte de la traite domaniale de Nantes, 3 décembre 1512. — 74. Même pancarte. Recueil de Fontanon, ordonnances sur les traites. — 75. Lettres du roi, 8 janvier 1475, relatives au commerce entre la France et l'Angleterre; autres lettres de 1488, textuellement rapportées dans l'Histoire du Languedoc par dom Vaissettes, preuves. — 76. Lettres du roi, 20 octobre 1462, relatives aux foires de Genève; autres lettres du 14 novembre 1467, relatives aux mêmes foires. — 77. Lettres du roi, 8 mars 1462, relatives à l'établissement des foires de Lyon; autres lettres, juin 1486, relatives à la suppression de ces foires; Histoire de Lyon, quinzième siècle. — 78. « Loys par la grace de Dieu... seroit prouffitable qu'il y eust au dit lieu deux foires l'an... pour ces causes créons establissons au dict lieu deux foires l'an... pourveu que à quatre lieues à la ronde du dict lieu n'y ait aucunes foires ou marchiez... » Formulaire de la Chambre des comptes, manuscrit cité. — 79. Déclaration du roi, 21 avril 1464, relative aux prud'hommes de Lyon. — 80. Voyez les Constitutions municipales de Paris, Rouen, Bordeaux, Toulouse et autres, dans l'histoire de ces villes.

81. Ordonnances relatives aux foires, notamment à celles de Champagne. — 82. Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Lorraine. — 83. Histoire de la ville de Lyon, quinzième siècle; Conférence des ordonnances, liv. 4, titre 13, texte et notes. — 84. Histoire du commerce de l'Europe, Commerce de l'Italie. — 85. Ibidem, Commerce des Pays-Bas. — 86. Ibidem, Commerce de l'Angleterre. — 87. Voyez les notes du *Courtier*, les ordonnances du quinzième siècle relatives au courtage, l'histoire des villes marchandes. — 88. Note 103; voyez aussi le Grand Coustumier, Des clercs marchands. — 89. Dans les ordonnances relatives aux foires, les clercs marchands ne sont pas exceptés des obligations des contrats passés sous le sceau. — 90. Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine.

91. Lettres du roi, 22 mai 1473, relatives aux marchands de draps. — 92. Lettres du roi, 28 janvier 1454, relatives à l'injonction de ne vendre qu'aux halles. Déjà, au milieu de ce siècle, la police était obligée de contraindre les marchands et les fabricants à ne pas vendre dans leurs bou-

nes ; mais, à la fin du siècle, elle ne les contraiguit plus ou ne put us les contraindre ; les ordonnances de cette époque gardent à cet égard silence ; je me contenterai de citer les bannières du Châtelet. — 93, 94. yez les notes du quatorzième siècle, entre autres celles des épîtres XI LXXIV. — 95. Lettres du roi, 4 janvier 1408, relatives à la ville de rbes ; autres lettres, du 16 février 1461, relatives à la ville de Saint-an—d'Angeli. — 96. Lettres du roi, juillet 1451, relatives à la ville Libourne. — 97. Lettres du roi, 6 février 1370, relatives à la ville Tournai. — 98. Notes du quatorzième siècle, épître LXXIV ; Registres Parlement, 19 juin 1475, arrêt qui défend les jeux au Landit. — 99. rdonnances de Charles VI, Charles VII et Louis XI, relatives au commerce des villes ou aux marchands étrangers. — 100. Traités des droits igneuriaux, *Des estellaiges*, étalages.

101. Histoire de Bretagne par Dom Morice, Preuves, Mémoire du vicomte de Rohan, pour la préséance aux états, année 1479. — 102. « Des stellaiges... et se paient par ceux qui tiennent estaulx ou place en la alle... au jour de foire VIII d. tour. et sur chascun estau de chandelier, our chascun pied que il tient ez dictes foires et marchiez, une chandel-... » Compte du receveur d'Aignay-le-Duc, manuscrit déjà cité. — 103. Du rouaige que paye toute personne quelconque, excepté les clercs non archands, menans et ramenans denrées en foire et hors foire, à col ou arrette II den. pour chascun bat, et le fardeau sur le col 1 obole... » bidem. — 104. Lettres de Louis XII, du 19 septembre 1509, dont je ossède l'original signé de sa main. » Loys par la grace de Dieu... nostre mé et féal cousin... Loys de Graville, admiral de France, nous a fait exoser que feu... le roy Charles dernier décédé lui octroya certain droit ou ribut de cinq escuz d'or pour cent, sur la valeur des draps d'or, d'argent t de soye, entrans en la ville de Lyon, jusques au 1ᵉʳ janvier CCCLXXXIX. » — 105. A l'extinction des grands fiefs. — 106, 107. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 6. — 108. Ordonnances des rois de rance, relatives aux priviléges des marchands étrangers. — 109. Memoires de Duclercq, liv. 3, chap. 12. — 110. Rabelais en fait mention ans son Gargantua.

111. Voyez le tableau du prix des choses au quatorzième siècle, épître LII, et au quinzième, histoire II. — 112. Histoire de l'empire d'Allemane, des ornements impériaux. — 113. Registres du Parlement, arrêt u 1ᵉʳ août 1412, relatif au duc de Lorraine, où il est parlé des livres bligatoires enlevés à Collart Fourot. — 114. Mémoires sur Troyes par Grosley, Clergé, Mémoires sur les synodes. — 115. *Sermones Menoti, sabato quartæ dominicæ quadragesimæ*. — 116. Vie de Louis XII par Seyssel, Comparaison de Louis XII à ses prédécesseurs.

HISTOIRE XV. — L'HOTELIER. — 1. A la gravure du frontispice du Cuysinier de toute cuysine, petit livre in-18 imprimé chez Bonfous vers le commencement du seizième siècle, le cuisinier est ainsi représenté. Les hôteliers des provinces étaient et sont encore cuisiniers et habillés comme des cuisiniers. — 2. Ancienne rue de cette ville. Voyez l'ancien plan topographique.— 3. Cette vieille orthographe, qui s'était conservée sur les enseignes des hôteliers, même dans les environs de Paris, même à Paris, fait place à la nouvelle depuis vingt ou trente ans. — 4. Statuts synodaux de Troyes, déjà cités, *De confirmatione, locus quartus*. — 5. Histoire de la milice françoise par le P. Daniel, liv. 4, chap. 3. — 6. Blasons du quinzième et seizième siècle, publiés par M. Méon ; Blason de la ville de Dijon. — 7. J'ai un calendrier obituaire de l'ancienne collégiale de Loches, manuscrit du quinzième siècle, sur vélin, in-folio. Au mois de

mai on lit : « Tercius occidit, septimus ora relidit. » — Au mois de juin : « Denus palescit, quindenus federa nescit. » — Au mois de juillet : « Tredenus mactat, octavus denus labefactat. » — Au mois d'août : « Prima necat fortem, sternit secunda cohortem. » — Au mois de septembre : « Tertia septembris, et denus fert mala membris.— Au mois d'octobre : « Septimus exanguis, vitiosus denus et anguis. — Au mois de novembre : « Scorpius est quintus, tercius est nece cinctus. » — Au mois de décembre : « Septimus exanguis, virosus denus ut anguis. » — 8. Certains jours d'abstinence, il n'était pas permis de manger du beurre ni des œufs. Voyez les notes suivantes et la note 3 de *l'Avocat*. — 9. Antiquités de Rouen par Taillepied, chap. 52. — 10. Le Viandier pour appareiller toutes sortes de viandes, par Taillevent, 1 vol. in-4°, gothique.

11. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bourgogne, en l'an 1474, art. Tiers estat. — 12. Ibidem, même chapitre, art. Quatriesme estat. — 13. « Item pour avoir habillé le gril de l'aumosne. — Item pour avoir ferré le seau de l'aumosne... » Compte des gaigiers de l'église de Chartres, année 1467, manuscrit déjà cité. — 14. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison de Bourgogne, en l'an 1474, art. Estat de la maison. — 15. Ibidem, même chapitre, art. Second estat. — 16. Ibidem, même chapitre, art. Tiers estat. — 17. Ibidem, même chapitre, art. Quatriesme estat. — 18. Ibidem, même chapitre, art. Tiers estat. — 19. Division du service de la table, dans le Viandier de Taillevent, déjà cité. — 20. Ibidem, Entrée. — 21. Ibidem, Premier metz. — 22, 23, 24, 25, 26. Ibidem, Second metz. — 27. L'Honneste volupté par Platine, liv. 7. — 28. Le Viandier par Taillevent, Second metz. — 29. Ibidem. L'Honneste volupté par Platine, liv. 7. — 30. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bourgogne, en 1474, art. Quatriesme estat. — 31. Ibidem, même chapitre, art. Estat de la maison. — 32. Ibidem, même chapitre, même article, et art. Tiers estat. — 33. Ibidem, même chapitre, art. Tiers estat.

34. Leçons de la Nauche, liv. 2, chap. 6. — 35. Avant l'établissement des registres publics, les familles écrivaient la date des naissances, mariages et décès, ou sur les couvertures et les feuillets blancs des livres d'église, ou sur des registres domestiques. J'ai entre autres des Heures dont les derniers feuillets sont chargés des notes suivantes, écrites dans le temps même : « L'an M CCCC LXXXVII trespassa ma mère Marion Basla le v[e] jour de février, feste de sainte Agathe. L'an M CCCC [illegible] le XXVIII[e] jour d'octobre, feste de Saint-Simon, trespassa mon père Raoullin le Vilain : Dieu leur face pardon aux ames. Amen. » Ces notes sont de la même main. La note suivante est d'une autre main : « L'an M CCCCC XIV, le lundi XVIII[e] jour de febvrier, trespassa ma mère Guillemette le Rouvroi, veuve de mon père Raoullin le Vilain. Dieu face pardon à leurs ames. » La Bibliothèque du Roi doit avoir sur les couvertures de ses manuscrits grand nombre de ces notes. J'ai aussi un petit livre manuscrit sur parchemin, écrit moitié au XVI[e] siècle, moitié au XVII[e] ; il commence ainsi : « Mémoire de l'âge de tous les enfants de Simon Aubrie et de Marie Bovile, sa femme. » — 36. Le Viandier par Taillevent, Troisiesme metz. — 37. Ibidem. Voyez aussi la note 37 du *Comédien*. — 38. L'Honneste volupté par Platine, liv. 8, chap. 2. — 39. « Pour le repas donné aux quarteniers, conseillers, bourgeois, au retour de la procession de sainct Magloire LIV solz X den. » Compte de Denis Hesselin, receveur du domaine de la ville de Paris, année 1489, manuscrit que j'ai. — 40. Platine, de l'Honneste volupté, liv. 9 ; Le cuysinier de toute cuysine, des Saulces.

41. Le Viandier, chap. Chapelets. Voyez, aux notes du *Bourgeois*, [illegible]

nt relatives à l'habillement des échevins. — 42. Dans les traités de
canon de ce temps, on voit combien étaient nombreuses les diverses
s d'oppositions aux mariages. — 43. Statuts synodaux de Troyes,
tismo, loc. 6.— 44. Les Loups ravissants par Robert Gobin, Paris,
— 45, 46, 47, 48. Statuts synodaux de Troyes, *Forma sponsalium*.
. Anciennes coutumes de Sens, art. 262. — 50. Voyez les notes du
san.
52. Histoire agrégative des Chroniques et Annales d'Anjou, Paris,
t Dupré, 1529, Du roy René.— 53, 54. Le Viandier par Taillevent,
metz. — 55. L'Honneste volupté par Platine, liv. 6, chap. 13. —
e Viandier par Taillevent, Quart metz. — 57. Notamment celle de
neste volupté par Platine.— 58, 59. L'Honneste volupté par Platine,
, chap. 13. — 60. Serées de Bouchet, serée 15 ; voyez aussi les Con-
'Eutrapel.
. De l'imposture des Diables, liv. 1, part. 4. — 62. Ducange, v° *Mo*-
— 63. « Pour pastez fournis de graisse et d'espices, xx solz... »
te de la dépense du banquet fait par l'Hôtel-de-Ville de Tours aux
issaires du roi pour la Gabelle, 5 janvier 1479, ordonnancé par
de Coutances, maire ; j'ai l'original de ce compte.—64, 65. Le Vian-
par Taillevent, Quart metz. — 66. Ibidem, Fruicterie. — 67. Ibid.;
aussi, dans l'Honneste volupté par Platine, liv. 8, les divers cha-
s Tartes. — 68. Le Viandier par Taillevent, Fruicterie. — 69. Mé-
es de Lamarche, liv. 2, chap. 4.—70. « A Benoist de Bar, pasticier,
escus de cresme forte, valant quarante six solz huict deniers tourn...»
te de la dépense d'un banquet fait par l'Hôtel-de-Ville, 5 janvier
, manuscrit déjà cité.
, 72, 73. Le Viandier par Taillevent, Chapelets. — 74. « vi fleurs de
cresme forte valant xl solz... » Compte de la dépense d'un banquet
par l'Hôtel-de-Ville de Tours, 5 janvier 1479, déjà cité. — 75.Le Vian-
par Taillevent, Chapelets. — 76. *Caroli Stephani Prædium rusticum*,
TUM. — 77. Le Viandier par Taillevent, Chapelets. — 78. Poésies de
illart, monologue des Perruques. — 79, 80. Ancien plan de Troyes,
les Antiquités de cette ville par M. Arnaud.
. Voyez la note 199 du *Souffleur*. — 82. Lettres du roi, 24 juin 1467,
ives aux lanterniers et souffletiers. — 83. Au roman de Montauban,
uscrit déjà cité, la miniature du chap. Comment les filz Aymon se par-
t des foretz des Ardennes représente une hôtellerie, avec l'enseigne
e d'un flacon d'or sur un fond vert pendue au haut du pignon. On
le même une enseigne d'hôtellerie pendue au haut du pignon dans la
ture du folio 36 v. d'un manuscrit de Térence du quinzième siècle,
st conservé à la bibliothèque de l'Arsenal. — 84. Un libraire de Pa-
I. Truchy, a ou avait des Heures du quinzième siècle, manuscrites,
une miniature représente une grande cheminée fermée par des pro-
tions de lambris mobiles et roulant sur des pentures. — 85. J'ai
eurs manuscrits d'Heures du quinzième siècle aux miniatures des-
es on voit de grands lits à ciel suspendu.— 86. A une miniature des
es citées à l'avant-dernière note se trouve représentée une *chaire*
e dont le dossier est surmonté de deux longues cornes arquées ten-
d'une draperie.— 87. Vie des Saints Pères du désert par saint Jé-
, Lyon, 1486 ; voyez les gravures des chapitres 50 et 112, part. 1.—
bidem, et les autres gravures du même livre. — 89. Ibidem ; voyez
les gravures de Virgile, imprimées en 1517, des Métamorphoses
de, Lyon, 1527, et des Héroïdes, même ville, 1529.— 90. Blasons,
es par Méon, Petit blason de la cité de Tours.
J'ai lu dans plusieurs comptes de dépenses : *imaiges sur veluau*.—

est relative à un procès entre l'abbaye de Notre-Dame de Soissons ye de Notre-Dame de Bourg-Fontaine, on y lit : « Tous lesquels Adrian Bellostre, sergent à cheval du roy, audit bailliage de adjourné au dit jourd'hui, huict heures du matin, au logis hotel-la Grosse-Teste, où nous dict lieutenant du bailly étions logez. » 127. « Taxé au dict déposant, pour deux jours qu'il a vacquez vi eniers... au dict rapporteur xxiv solz, à chascun des aultres avo-solz, et au dict Daniel Bizet, greffier de ladicte tourbe, xii solz, scun des aultres procureurs vi solz... » Enquête citée à l'avant-note. — 128. Lettres du roi, février 1456, relatives au mesurage is. — 129. Lettres du roi, décembre 1462, relatives aux bouchers . — 130. Dans le Viandier par Taillevent, on trouve souvent ces ons : *Jours de char, jours de poisson.*

raité de la police par Delamare, ordonnances du quinzième siècle à la tenue des marchés. — 132. Ancienne coutume du Nivernois, ers et taverniers. — 133. Voyez, dans le Recueil des priviléges s par Chenu, les priviléges d'Aix, où est rapportée la charte de roi de Jérusalem et de Sicile, qui établit dans cette ville des re-s de vivres. — 134, 135. Lettres du roi, septembre 1461, relati-habitants de Saint-Belin. — 136. Ancienne coutume de Rheims, . — 137, 138. Ancienne coutume de Sens, art. 154. — 139. An-coutume du Nivernois, Hostelliers et taverniers. — 140. Lettres du tembre 1461, relatives aux priviléges de Paris.

Lettres du roi, 29 novembre 1487, relatives aux hôteliers. — 142, 4. Exposition des épîtres et évangiles du carême, Vérard, 1511, ersonnages de la gravure du premier feuillet et de celle du deux-ttième portent des robes et des ceintures où sont écrits leurs Mémoires de Lamarche, liv. 2, chap. 4; voyez aussi la note 32 de *d'armes.* — 145. Le Guidon des secrétaires, Paris, Jacques Ny-vol. in-12, gothique, Seureté pour marchands. — 146. Registres lement, saufs-conduits accordés, 1er mars 1469, 28 novembre 3 août 1486. — 147. Le Guidon des secrétaires, cité à l'avant-der-ote, Sauvegarde pour une veufue. — 148. Traité des droits seigneu-Hallage, Estellage, Octrois. — 149. Des droits du domaine par :, Poids et mesures; ancienne coutume de Sens, Moyenne justice. Mémoires sur Troyes par Grosley, Commerce.

Vaux-de-vires de Basselin, publiés par M. Dubois. — 152. Ibi-issertation sur les chansons, le vaudeville et Olivier Basselin. — yez la note 323 de *l'Artisan.* — 154. « Item pour six bastons de mace pour bailler aux frères de la dicte confrérie xxii solz vi de-· Compte des gaigiers de l'eglise de Chartres, année 1467, manu-jà cité. — 155. Statuts synodaux de Troyes, *Qualiter sacerdotes erga anos suos se debent habere,* locus primus. — 156, 157. Sermons du *Ad tabernarios, ad hostellarios.* — 158. Antiquités de Paris par Sau-mptes de la prévôté, chap. Amendes criminelles. — 159. Hommes s de Brantôme, Vie de Charles VIII. — 160. « Item pour ung ser-ct par ung docteur des frères prescheurs, v solz. » Compte des de l'église de Chartres, manuscrit déjà cité. — 161. Histoire s par Félibien et Lobineau, preuves; Extraits du *Nomasticon cis-*r.

OIRE XVI. — LE VALET. — 1. Glossaire de Laurière, vo *Vallet.* nique de Jean de Troyes, année 1480. — 3. Le Cérémonial fran-r Godefroy, Réception de l'archiduc à Blois. — 4. Chronique de Troyes, année 1478. — 5. Telle est encore l'ancienne et antique

livrée de la maison de Montmorenci. Même usage dans la livrée des capitaines de Gendarmerie, ordonnance du 12 février 1533, recueil des lois de Fontanon. — 6. Le cérémonial français par Godefroy, Réception de l'archiduc à Blois. — 7. « ... Pour faire houppes et boutons pour pendre aux patenostres de musque données au dict seigneur par la royne de Sicile... » Compte de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 8. Platine, de l'honneste volupté, translaté en françoys, liv. 7. — 9. Poésies de Coquillart, Droits nouveaux. — 10. Il est mentionné dans toutes les ordonnances du quatorzième siècle relatives au guet de Paris.

11. « Au dict Mahieu Leroux, varlet du guet de ceste dicte ville, la somme de xxii liv. » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 12. Lettres du roi, 20 avril 1479, relatives aux guets. — 13. Lettres du roi, 4 janvier 1448, relatives à la ville du Puy. — 14. Voyez la note 153 du *Bourgeois*. — 15. Lettres du roi, février 1467, relatives à l'église de Poitiers. — 16. Dictionnaire étymologique de Ménage, 1re Calauts. — 17. Voyez la note 86 de *l'Homme d'Eglise*. — 18. Histoire de Lyon, Chapitre Saint-Jean, Chapitre Saint-Just. Ils avaient l'un et l'autre la justice du glaive. — 19. Lettres du roi, mars 1437, relatives au pariage de Limoges. — 20, 21. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Pilori de Paris.

22. Lettres du roi, novembre 1461, relatives aux barbiers. — 23. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1432. — 24. Ibidem, Comptes de la prévôté, année 1464. — 25. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, tit. 4. — 26. Vie de Jean, comte d'Angoulesmes, aïeul du grand roi François, par Duport, Angoulême, 1589, in-12., p. 116. — 27. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4. — 28. Ibidem, tit. 7, chap. 4. — 29. Offices de France par Girard, liv. 3, titre 6. — 30, 31. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4.

32. Offices de France par Girard, liv. 3, titre 6. — 33, 34, 35. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4. — 36. Ibidem, Offices de France par Girard, liv. 3, titre 6. — 37. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4. — 38. Ibidem, le Grand Coustumier, chap. Peines. — 39. Bibliothèque françoise de Goujet, art. Jean *Regnier*. — 40. Chronique de Jean de Troyes, année 1467.

41. Dans l'histoire des communautés de la ville de Lille, manuscrit déjà cité, se trouvent les lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, relatives à l'institution de la procession de Lille, en l'année 1269; on y lit : « ... Avons octroyé à tous ceulx qui viendront à Lille... sauf conduit... ne seront pris ny arrestés pour debtes et pour autres choses... » — 42. « La geolle du chastel de La Rochelle a esté affermée par Peyret de ... x l. t. » Rôle des fermes de La Rochelle, année 1450, manuscrit déjà cité. — « La geollerie de Moyssac a esté ouverte à xx s. et délivrée à Arnaud de Lobesac au pris de v l. t. » Rôle des fermes de la ville de Moissac, année 1469, manuscrit déjà cité. — 43. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4; Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1492. — 44. Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1492. — 45. Traité de la police par Delamare, liv. 1, tit. 6, chap. 2. — 46. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, tit. 4. — 47. « Aux religieux du couvent de ... des choux, la somme de cv solz tournois... à raison de la ... soixante basses messes qu'ils sont tenus de célébrer en la maison des prisons de ceste ville, assavoir chacun dimanche... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 48. « Au roy ... seigneur, baillé pour donner à deux prisonniers tenant prison en la ville

-Quentin, lesquelz il a delivrez de prison à son arrivée au dict escuz. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, ·it déjà cité; Chronique de Troyes, années 1466 et 1477. — 49. des lois par Fontanon, De la justice, liv. 3, titre 26. — 50. ue de Jean de Troyes, année 1475.
istoire du diocèse de Paris par Lebœuf, chap. Vanves. —52, 53. u ordonnance du prévôt de Paris, de l'année 1493, a été extrait e bleu, manuscrit déjà cité. — 54. Traité de la police par Delaiv. 1er, titre 7, chap. 5 et 6, et Plan de Paris à la fin du quinzième — 55. « A Jean Bousseaul, paintre, la somme de trois solz t. is rôles et billetz, les deux escriptz Maquerelles et l'autre Adultèpar manière de mytre et par sentence sur ce rendue... sur les trois femmes... » Compte de la ville de Dijon, année 1510, maléjà cité. — 56. « Au roy notre dict seigneur, audict lieu de La en l'ostel de Guillaume Fournier, pour donner à la fille et chamv solz. » Compte original des dépenses de la cour de Louis XI, 471, manuscrit que j'ai. Il y a dans ce même compte, d'autres rticles de dépense. » — 57, 58. Histoire ecclésiastique et civile de Paris, 1745, preuves, Charte de Guillaume de Harancourt, de 1493. — 59. Histoire du diocèse de Paris par Lebœuf, chap. Cor- 60. Le Coustumier par Richebourg, tome 3, 1re partie, état somu bailliage de Troyes, mis à la suite de la coutume de ce même t.
ermons de Montluc, évêque de Valence, Sermon du sabbat. — Ancienne coutume de Bordeaux, chap. 10, art. 107. — 64. A la re du folio 11 d'un manuscrit de Térence, déjà cité, se trouve sentation d'une servante qui porte un tablier blanc et un trousclefs attachées à la ceinture. —65. Chronique de Chastellain, chap. raignes Dijonnaises par Taboureau, 18e écraigne. —66. Ducange, *ita*. — 67. Traité de la police par Delamare, liv. 1, tit. 7, 6e plan . — 68. Règles des ordres monastiques des femmes, chap. Sœurs s. Voyez aussi la note 64. — 69. Antiquités de Paris par Duliv. 2, *Cordelières de Saint-Marcel*. — 70. On en voit la représenans Les miracles de la Sainte-Vierge, manuscrit déjà cité, à la re du chap. Isle de mer d'aménité remplie.
outes les miniatures des manuscrits du temps représentent les va- un habit court ou mandille. — 72. J'ai de grandes Heures mas du quinzième siècle; à la miniature du crucifiement est un valet ne souquenille bariolée, dont les manches sont fendues et volan- 73. Chronique de Jean de Troyes, année 1475. — 74. Histoire des nts par l'abbé Boileau, chap. 7; Histoire du Théâtre-Français rères Parfait, Mystère du Bien-advisé et mal-advisé, scènes 3 et nge, vis *Penitentiarum redemptio, Flagrare, Disciplina*; Histoire de par M. Geruzez, chap. 13.—75. *Historia universitatis parisiensis a* nno 1477. — 76. « L'on défend à tous varlets, serviteurs, lac- aultres... » Cri du prévôt de Paris de l'année 1493, Livre bleu, . — 77. Etats tenus à Tours en 1484, proposition de Jean de 'ensuit du tiers état. — 78. Mémoires de Lamarche, chap. Estat ison du duc de Bourgogne en 1474, art. Quatriesme estat. — enne coutume de Tours, Prescriptions. — 80. Histoire de Paris oien et Lobineau, preuves, Titres concernant le voyer de Paris, 69.
ccurse, vo *Coerceri*, paragraphe *Quid tamen, lege prima, ff., Si is m*; Pandectes de Jean d'Arrerac, *De juridictione omnium judicum*, ncienne coutume de Bordeaux, chap. 10, art. 106. — 83. Chro-

nique de Jean de Troyes, année 1466. — 84. Lettres du roi, 1443, relatives à la draperie de Bourges. — 85, 86. Chroni de Troyes, année 1466. — 87. Ibidem, Antiquités de Paris liv. 2, chap. Voitures et montures usitées à Paris. — 88. Vo 142 de *l'Hôtelier*. — 89. « Item donné aux paiges de la cour, ne feissent mal aux serviteurs des gens de la dicte ville, Compte de la ville de Tours, 3 octobre 1480, ordonnance Coutances, maire, manuscrit que j'ai. — 90. Dames illust tome, Anne de Bretagne.

91, 92. « Item au fourrier du roy, pour qu'il eut la ville mandée, lui feut donné, ainsi que de coustume, six écus. tiers de la maison du roy, qui vindrent demander leurs estr sidérant que plusieurs fois ils peuvent faire plaisir, quand a à faire devers le dict seigneur... leur feut donné LXIV sol Item aux chevaucheurs X solz. Item aux trompettes du roi Compte de la ville de Tours, 31 janvier 1481, ordonnance Lamaizière, maire, manuscrit que j'ai. – 93. Mémoires de La Estat de la maison du duc de Bourgogne en 1474, art. Qu — 94, 95, 96. Ibidem, art. Second estat et Tiers estat. — art. Quatriesme estat. — 98. Histoire des grands officiers Anselme, maison du roi. — 99. Mémoires de Lamarche, la maison du duc de Bourgogne en 1474, art. Premier estat. pographie historique de Troyes par Courtalon, Discours pr prisons existent, et, s'il n'y a plus de herse, on voit l'endr où elle descendait. — 101. Lettres du roi, mai 1471, rel nicipalité de Troyes.

Histoire XVII. — L'AVOCAT. — 1. Topographie de Troy talon, Noms des rues. — 2. C'était le goût du temps. Voy Chroniques de Monstrelet, vol. 1er, chap. 39, la proposition du Cordelier Petit. Une grande partie des avocats étaient 3. Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, années 14 4. Antiquités de Paris par Dubreuil, liv. 2, *Ecoles de médec* toire de l'Université, de la Faculté de Médecine. — 6, 7. Re anno m. III C XIV, *in Universitate Tolosana, a* ... De ordine lib civili... Scilicet secundo anno codicem, vel digestum v quod erit cursus : tertio vero alterum eorum non lectum : qu novum : quinto et ultimo Infortiatum... » Manuscrit du qu seizième siècle, conservé à la Bibliothèque du roi entre l de Baluze. Voyez aussi l'art. 32 de l'ordonnance du roi, 1490, relative à la justice. – 8. Le droit civil ne fut ens qu'en 1679. Voyez les Registres du Parlement, 8 mai de cet Lettres du roi, 31 août 1477, relatives à la chambre des aide cès-verbal qui termine la coutume de Troyes, 28 octobre 15

11. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 1, ti Registres du Parlement, arrêt du 8 février 1491, relatif au 13. Histoire des Universités, quinzième siècle. – 14. Il rest sieurs procès du quinzième siècle, *cum peciis, signatis litter* — 15. Lettres du roi, 16 novembre 1422, relatives à l'a procès. — 16. *Sermones Olivierii Maillard, feria 5 Dominica simæ*. — 17, 18. Lettres du roi, citées à l'avant-dernière des lois par Fontanon, liv. 6, tit. 6; *Stilus parlamenti; Stilus* 19, 20. Les Registres du Parlement, notamment au quin sont divisés en registres des plaidoieries, registres du consei

21. Voyez, aux notes du quatorzième siècle, épître LXIX

. Je possède un mémoire du procureur du comte de Rhodez, matin du commencement du quatorzième siècle ; on y lit : « *Hic Roama... Item dicit et proponit dictus procurator nomine quo supra...* etc. » — 23. Je possède aussi une enquête faite dans un procès ailli de Touraine et l'abbé de Villeloin ou plutôt Villelou ; elle est fin du treizième siècle. On y lit : « Geraudus Pasquier, homo liber testis inductus pro eo, dicit quod vidit... Johannes Painchaut, domini regis, testis inductus pro rege, testis juratus et requestus, dicit quod... » Ces deux enquêtes sont écrites sur des rouleaux nin. J'en ai une à peu près du même temps, faite dans un procès i d'Angleterre et l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, qui a iquante pieds de long. — 24. Au quinzième siècle, on compte nnances sur l'abréviation des procès : celles de l'année 1453, unée 1493, celle de l'année 1498. — 25. Non seulement chaque ar de justice avait son style ou forme de procédure, dont une t conservée dans plusieurs coutumes de bailliages, mais les ditions de la même cour avaient aussi chacune leur style. Charles a publié, avec le style du Parlement de Paris, le style des enquêne parlement. — 26, 27. Voyez, aux notes du tome 1er, celles des VII et LXIX. — 28, 29. Les anciens styles ou formes de procéppléaient nécessairement, à en juger par les anciens commenoses ou annotations des coutumes qui ne sont en grande partie tations d'autres coutumes, des rapprochements, des conférenférentes dispositions de la coutume commentée avec les disposiogues des autres coutumes. Voyez les commentaires de Dumouiopin ; voyez aussi la Bibliothèque des Coutumes par Berroyer e ; voyez encore les notes et gloses rapportées dans le Coutuichebourg. — 30. Coustumes et statutz du royaume de France, Pré, 1552, Coutume de Paris. — 31. Ibidem, Coutume de stat des personnes.

tres du roi, 9 août 1371, relatives aux bourgeois de Paris. — me de Troyes, Estat des personnes ; autres coutumes ordonnanis de France, lettres de sauvegarde d'évêchés et d'abbayes.—34. de Paris, titres Matière féodale, Droits seigneuriaux ; Coutume ois, mêmes titres. — 35, 36. Histoire de la féodalité ; Traité de les droits seigneuriaux. — 37. Coutume de Paris, Prescriptions ; d'Anjou, même titre. — 38. Le Grand coustumier, Paris, 1517, ons. — 39. Coutume de Paris, Hypothèques ; anciens commenoses, annotations sur les coutumes déjà citées. — 40. Coutume Testaments et dons ; Coutume de Bordeaux, même titre.

utume de la Marche, même titre.— 42. Coutume de Paris, Garde outume de Meaux, même titre. — 43. Coutume de Paris, Garde e ; Coutume de la Marche, même titre. — 44. Coutume de Paunauté des biens ; Coutume d'Orléans, même titre. — 45. Coutormandie même titre. — 46. Coutume de Sens, Successions ; de Paris, même titre. — 47. Coutume de Paris, Douaire ; Couaris, Retraits ; Coutume de Troyes, même titre. — 48. Coutume Criées ; Coutume d'Amiens, même titre. — 49. Recueil des Cou- 50. Ibidem, Coutume d'Auvergne. — 51. Ibidem, Coutume de

ez les anciennes Coutumes des provinces méridionales dans l'hises provinces, des villes de ces provinces, ou dans les anciens rs du quinzième et du seizième siècle. — 53. Voyez le Nouveau r général de Richebourg, Paris, 1724. Bien qu'il remplisse lumes in-folio, il n'est pas à moitié complet ; mais c'est le moins

baillez pour estre à son conseil Jehan d'Aujon, maistre Guillaume
, Ruant de la Haye, maistre Patri Mauny, maistre Alain Marée,
Nicolas Racine et chascun... » A quatre ou cinq pieds d'intervalle
qu'on vient de lire, et au dessous d'un espace en blanc d'environ
oigts, le jugement continue ainsi : « Maistre Alain Marée, autre-
enu par distribucion au conseil du dict Dugné... et par ce moyen
Dugné privé de son conseil... et que, en recompensacion de luy, a
dé celui Dugné estre pourveu d'un aultre avocat; au lieu d'icelui
lui a esté baillé Charles de Sainct-Paigne... » A pareil intervalle de
eds ou environ, et au dessous d'un pareil espace de deux doigts en
le jugement continue encore ainsi : « Entre François Ameri, au nom
me procureur général prouvé par lettres de noble escuyer Robert
, seigneur de Braisdamel de sa part, et Geoffroy de Champaigne,
r de Chambelle d'aultre, a esté apoincté par monseigneur le sé-
l de ceste court et du consentement des dictes parties et au dict nom
nmoins que par distribucion maistre Pierre Perrault feust eschu et
par la court de céans au dict de Champaigne, pour estre à luy et
conseil contre le dict Dugné, que au temps advenir et dès à pré-
serait et demoureroit au conseil du dict seigneur de Braisdamel,
ue de Sainct Paigne, lequel estoit du conseil du dict Dugné, à luy
par recompensacion, pour estre à luy et de son conseil, contre le
Champaigne, tournera au conseil du dict de Champaigne pour le
dvenir... » On lit à la marge : *Eschange d'advocats*.
2. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris. —
- Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la jus-
95. Lettres de Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet de Pa-
96. Des Parlements de France par La Roche Flavin, liv. 4, § xciv,
ueil des lois par Fontanon, *Justice*, liv. 2, tit. 4. — 98. Lettres du
il 1453, relatives à la réformation de la justice. — 99. Questions
s de d'Olive, liv. 1ᵉʳ, chap. 36. — 100. Registres du Parlement, ar-
17 août 1443, relatif à la Bazoche. — 101. Ibidem, arrêts du 23
du 3 juin 1475, relatifs à ceux qui ont baillé de l'argent pour es-
ureurs, ou achapté la résignation des offices.
Registres du Parlement, arrêt du 3 avril 1403, relatif aux procu-
— 103. Lettres du roi, novembre 1482, relatives aux notaires du
104. Ibidem. « Le notaire du roi, quelque aultre science qu'il ait,
rincipalement estre bien fondé en grammaire... » Stile des notaires
res du roi, Recueil d'ordonnances et stiles concernant les notai-
nuscrits de la fin du quinzième siècle, que j'ai. — Carolus... omnes
ulos nostros et domus Francie clericos, notarios et secretarios pre-
llegii, quantum opus est, nobilitamus... » Lettres de Charles VIII,
1484, ibidem. — 105. Contrats et actes entre le roi et les particu-
- 106. Ordonnances, lettres patentes de Charles VIII et de Louis XII;
e de leurs règnes. — 107. Lettres du roi, avril 1453, relatives à la
ation de la justice. — 108. *La Notairerie et la Scribanie*. L'office de
e et celui de greffier étaient joints dans un grand nombre de juri-
s inférieures, ainsi que je l'ai vu dans plusieurs comptes de frais
ice ou dans des rôles d'amende. Cet ancien usage s'était conservé,
à la Tournelle du Parlement de Paris, comme le prouvent les
du roi, 27 janvier 1481 ; mais, à la fin du quinzième siècle, le
ans les érections des cours de justice, n'institue plus que des gref-
— 109. Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la
. — 110. Lettres du roi, 1ᵉʳ décembre 1437, relatives aux notaires
telet.
Lettres du roi, avril 1411, relatives aux notaires du Châtelet;

'aris. — 139. Stile des huissiers de Paris, chez Sercy, 1694,
stres et cavalcades; Antiquités de Paris par Sauval, comptes de
é. — 140. Lettres de Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet
, et l'ordonnance citée à la note 143; Registres du Parlement, ar-
i janvier 1422, relatives au prévôt de Paris.
rdonnance de 1566 dite de Moulins. — 142. Recueil des lois par
, Justice, liv. 2, tit. 4. — 143. Lettres du roi, 27 juillet 1440,
aux sergents du Châtelet; Registres du Parlement, arrêt du 10
6, relatif aux *unze vingts sergents du Châtelet de Paris*. — 144.
le Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet de Paris. — 145.
les lois par Fontanon, Justice, liv. 2, tit. 4. — 146. Lettres du
ovembre 1467, relatives à la ville de Cusset.—147. Registres du
t, arrêt du 13 février 1493, relatif aux sergents du Châtelet. —
em, Règlement relatif à la police des audiences, 18 janvier 1452.
150. Le Grand Coustumier, liv. 4, chap. Notables extraictz du
Parlement.
n comptait en France, avant la révolution, quarante mille parois-
s un fort grand nombre il y avait plusieurs seigneurs; il y en
is quelques unes jusqu'à quinze, vingt; c'est à ma parfaite con-
s. Mettons qu'il y eût, terme moyen, deux ou trois seigneurs par
, ce sera environ cent mille. — 152. Chaque fief avait trois degrés
e, la haute, la moyenne ou directe, la basse, et quelquefois un
e degré, la justice censière; voyez les anciennes coutumes, Droits
— 153. Voyez, aux notes du tome 1ᵉʳ, celles de l'épître LVIIIᵉ;
es droits seigneuriaux. — 154. Tous ceux qui ont vu des archives
s châteaux ont vu des titres de ces très petits fiefs. — 155. A ma
ance, il en était ainsi dans l'Auvergne et dans les provinces envi-
s. Il devait en être ainsi dans toute la France. — 156. Dans ces
s, j'ai entendu faire cent histoires sur la pauvreté de ces juges
— 157. Ordonnances relatives aux justices royales. — 158. Let-
roi, avril 1453, relatives à la formation de la justice. — 159.
des lois par Fontanon, Justice, liv. 2, tit. 2.—160. Habillement
de guerre; voyez les monuments de sculpture ou de peinture de
s.
Histoire de France, règne de Philippe le Bel. — 162. Lettres du
octobre 1443, relatives au parlement de Toulouse. — 163. Des
nts de France par Laroche Flavin, liv. 1ᵉʳ, chap. 11. — 164.
ue bordelaise, année 1462. — 165. J'ai un manuscrit contenant le
des lettres du roi relatives au Parlement de Dijon, entre au-
es du 18 mars 1476, relatives à son érection. — 166. Recueil des
Fontanon, Justice, liv. 1ᵉʳ, tit. 21. — 167. Des parlements par
Flavin, chap. 15, 16, 17, 19 et 23. — 168. Ibidem, chap. 20 et
69. Lettres du roi, 18 avril 1364, relatives au Parlement. — 170.
du roi, 16 septembre 1461, relatives au Parlement.
Lettres du roi, 14 novembre 1454, relatives aux Parlements de
de Toulouse. - 172. Des Parlements, par Laroche Flavin, liv. 4,
ᵉʳ, § 94. — 173, 174. Ibidem, liv. 10, chap. 25. — 175. Le chan-
e qui émanaient les lois judiciaires n'était guère, au quinzième
que le chef du Parlement; il en prononçait quelquefois les arrêts.
des grands officiers par Leferon et Godefroy, chap. Chanceliers
ce. Voyez aussi, dans les registres du Parlement, les remontrances.
Registres du Parlement, 13 avril 1504, Mémorial relatif à l'évê-
Tolentino, neveu du pape, venu pour complimenter la cour. —
idem, 21 février 1437, Mémorial relatif à une lettre missive du
de Bâle. — 178. Ibidem, 9 mai 1498, Mémorial, Ce jour, la du-

chesse d'Alençon est venue faire la révérence à la cour. — 17
29 mai 1423, Mémorial relatif à une demande du duc de
Feut dict nichil. — 180. Ibidem, arrêts relatifs à la gra
des grands fiefs.

181. Chroniques de Jean de Troyes, année 1475. — 182. R
Parlement, 22 mai 1488, Remontrances sur le *défault de*
gaiges et ce à quoy ils montent. — 183. Lettres du roi, 11 mai 1
ves au Parlement de Bordeaux. — 184. Histoire du Langue
Vaissettes, preuves, nomb. XXXVI, année 1493. — 185. Regis
lement, arrêt du 2 octobre 1419, relatif au paiement des gage
— 186. Ibidem, 28 avril 1431, Mémorial, *vadia non soluta*, c
plaidoiries. — 187. Lettres du roi, 26 juin 1472, relatives a
— 188. Histoire des grands officiers par Leferon et Godefroy,
celiers de France. — 189. Registres de la chambre des com
1483, Réception du président Pierre Doriolle, ci-devant cha
le roi avait *deschargé*.

Histoire XVIII. — LE MÉDECIN. — 1. « A maistre An
docteur en médecine, la somme de L liv., que le dict argent
pour ses gaiges de l'année de ce présent compte... » Comp
d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 2. Au *Livre des*
gneur Sainct Loys, manuscrit déjà cité, la miniature du chap.
nommée Amelot » représente un médecin habillé de gris, chap
une mentonnière noire, ceinture noire ; aux deux miniatures
voit deux chambres de malade ; le médecin a le même costum
le manuscrit original de la traduction de la Chirurgie de La
est ainsi terminée : *Ce feut faict l'an* M CCCC IIII XX XIII, *e*
Jéhan Gallant, maistre barbier en la ville de Paris, Gallant. La
premier chapitre représente des chirurgiens avec des toques
Les apothicaires n'étaient en général que des épiciers droguis
quels les statuts et règlements de ce temps les nomment. —
Universitatis Parisiensis a Bulæo, Reformatio facta a cardinale T
1452; *Reformatio facultatis medicinæ.* — 6. Ibidem, anno 14
historiens contemporains. — 7. Ibid., *Reformatio facultatis*
opsis septimi seculi, De facultate medicinæ. — 8. Recueil des
tanon, t. 4, *Statuta facultatis medicinæ.* — 9. Lettres du roi,
latives à l'Universté de Montpellier. — 10. La Grande Chirurg
liac, Anatomie. Cet ouvrage fut classique jusqu'au milieu du
siècle. — 11. Ibidem, chap. 1er. — 12. Ibidem, chapitre sing
pitre préliminaire.

13. Voyez sa Chirurgie, où les médecins et les chirurgiens
continuellement cités. — 14. *Agrippa, De vanitate scientiarum,*
dicina operatrice. — 15. Ibidem, Bibliothèque de Van-Haller,
zième siècle. — 16. Compte du receveur des tailles de l'élect
manuscrit déjà cité ; en tête sont les lettres des commissair
on lit : « ... Et ordonne les gens des trois estats du dict p
mandie, estre assemblez en cette ville de Vernon, pour
peste estant en la ville de Rouen. » — 17. Registres du Parl
zième et seizième siècles, séance au couvent des Augustins,
la peste s'est déclarée aux prisons de la Conciergerie ; Reg
lement de Poitiers, sous Charles VII, conservés aussi aux
royaume, Mémorial du 8 août 1421 : Peste de Poitiers, le Pa
Châtellerault ; 11 août, le Parlement siége aux Cordeliers. —
tres du Parlement, Mémorial du 14 novembre 1502 : La Cour,
de peste, ordonne que les parties mettront les requestes sur

. *Marsilii ficini opera*, *Epidemiarum antidotus*, cap. 22 et cap. 24. — 20. A maistre Jehan Brodeul, chirurgien sermenté d'icelle ville, pour ses iges de présente année vi liv. » Compte de la ville d'Arras, année 198, manuscrit déjà cité.

21. Topographie de Troyes par Courtalon, chap. Noms des rues. — 22. *audii Galeni methodus medendi, id est de morbis curandis.* — 23, 24. *Opera aleni*, *De dissolutione continua*, *liber Galeno attributus.* — 25. Bibliothèque ançaise de l'abbé Goujet, Charles duc d'Orléans, père de Louis XII, poées de ce prince. — 26. Biographie des hommes célèbres, article Platine. - 27. *Platinæ*, *De honesta Voluptate*, lib. 1, cap. *De sommo*, *De exercitaone*, *De joco*. — 28. *Marsilii ficini*, *De studiosorum sanitate tuenda*, cap. 1 et iquentibus. — 29. Biographie des hommes célèbres, article Galien. - 30. *arsilii ficini*, *De vita cælitus comparanda*, cap. 4.

31, 32, 33. *Amicus medicorum a Ganivelo*, *differentia* 4, cap. 2 et 3. — . *Opusculum de diebus criticis, auctore Avenezra*, imprimé à la suite de l'*Aicus medicorum*. — 35. *Hippocratis*, *De significatione mortis et vitæ*, cap. *De na in geminis* — 36. Doctrine médicale des Arabes. — 37. Les médecins rabes avaient traduit ou compilé plusieurs livres de médecine grecs; oyez leurs ouvrages. — 38, 39. Souverains remèdes pour conserver la anté, 1513, chap. Pour guérir du mal de la teste. — 40. Ordonnances es rois de France, Sceaux, Scelleurs.

41. Bibliothèque de médecine par Van-Haller, liv. 3, § 187, post annum 430. — 42. Ibidem, § 190, post annum 1460. — 43. *Amicus medicorum*, *fferentia* 4, cap. 7. — 44. *Marsilius ficinus*, *De studiosorum sanitate tuenda*, ap. 10, *De vita producenda*. — 45. *Aggrippa*, *De vanitate scientiarum*, *De meicina operatrice*. — 46. *Marsilius ficinus*, *De studiosorum sanitate tuenda*, ap. 7. — 47. Ibidem, cap. 4. — 48. Annales d'Aquitaine par Bouchet, ane 1494. — 49, 50. *De morbis venereis*, *auctore Astruc*, *statuta reginæ Joannæ*. 51. *Syphilis*, poème latin de Fracastor. — 52. *Plinii historia naturalis*, b. 8, cap. 26, et lib. 25, cap. 7. — 53. *De quatuor complexionibus*, *De quaor temperamentis*, dans tous les livres de médecine du temps. — 54. *ancti Augustini de civitate dei*, lib. 15. — 55. *Beroaldi orationes*, *Oratio uptialis*. — 56. *Chirurgia Lanfranci*, tractatus 3, cap. 11, *De fico et cancro in rga*. J'ignore si cette partie des œuvres de Lanfranc est imprimée. Je ne uis citer, à cause de sa naïveté, la traduction manuscrite que j'ai. — 57. rande Chirurgie de Chauliac, traité 6, doct. 2, chap. 7, Des maladies es hanches — 58. Voyez, dans l'Ecole de Salerne, Lyon, 1508, le dernier es petits traités de médecine imprimés à la suite, intitulé : *Remède trez tile pour ceux qui ont la maladie appelee variola cronica.* — 59. Leçons de averdier, liv. 4, chap. 32. — 60. Voyez la note 62.

61. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 14, chap. Du mal de Naples. — 2. « Depuis deux ans la dicte maladie a cours en France... au printemps oibt devenir plus contagieuse.... sera faict cry de part le roy que les rainz attaquez de la dicte maladie sortiroient de Paris dans les vingtuatre heures, hommes et femmes, soubz peine de la hart..... » Registres u Parlement, 6 mars 1496, arrêt relatif aux malades du mal de Naples. - 63. Chronique de Jean de Troyes, année 1482. — 64. Traité de la poce par Delamarre, liv. 3, tit. 5, chap. 4. — 65. Lettres du roi, 13 février 424, relatives aux femmes publiques de Toulouse. — 66. Histoire de ontdidier par le père Daire, chap. 10. — 67. Histoire du Dauphiné et es princes dauphins, preuves du second discours. *Libertates hominum S. ohannis de Esperanchia.* — 68. Histoire d'Aix par Pittou, liv. 2, chap. 8. - 69. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 8, chap. Re levances ridicules. - 70. Ibidem, Comptes de la prévôté de Paris, 21e liasse des adveux de ourbonnois.

71. « Ce sont les articles des droicts que doibt avoir et lever l'exécuteur de la haulte justice en la ville de Troyes... Les filles joyeuses, publiques, usans de leurs droits, lui doibvent chacune v solz... » Pancarte des droits du bourreau de Troyes, citée à la note 85 du *Cultivateur*. — 72. « De Jehan Auxeaul, sergent de la maierie de Dijon, la somme de trente francs à cause de la ferme et admodiation de la maison où se tiennent les filles communes appartenant à la dicte ville à luy baillée et délivrée comme au plus offrant et dernier enchérissant... à la charge d'entretenir la dicte maison de couvertures, parois, huis, fenestres, planchiers, montées et degrez de boys avec les chalitz qui lui ont esté baillez par inventaire... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 73. Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté de Paris, compte de la trésorerie de Beaucaire. — 74. « A Jéhan Auxeaul et Jehane sa femme, fermiers et admodiateurs de la maison des filles de ceste ville, la somme de trente livres tournois que par mesdicts seigneurs le vicomte maïeur et eschevins... leur a esté donné, quicté et remis sur la somme de neuf vingt francs à cause de ladicte ferme pour trois années... pour et en récompense des pertes, domaiges et intéretz par eulx soubstenuz et supportez en la dicte ferme les dictes trois années durant au moyen de la maladie de Napples qui a régné et a eu cours, pour laquelle maladie plusieurs n'ont fréquenté en la dicte maison... » Compte de la ville de Dijon, année 1496, manuscrit original que j'ai. — 75. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, anno 1495. — 76, 77, 78, 79. Essai d'une Histoire pragmatique de la médecine par Wrangel, quinzième siècle, maladies nouvelles. — 80. Lettres du roi, novembre 1437, relatives aux médecins et apothicaires.

81 « Le malade de la pierre doibt s'abstenir de grosses viandes, de fruitz pierreux.... doibt boire eau de rivière.... doibt manger chappons, perdrix, alouettes.... » Chirurgie de Lanfranc, traité 3, chap. 8, manuscrit de la traduction française, déjà cité. — 82. « Recipe..... médecine de saxifrage, sang de bouc, cendre de scorpion... » Ibidem. — 83. Dans le même chapitre, Lanfranc parle de l'opération de de la pierre, mais non de *visu*, comme il est facile de s'en apercevoir; il termine ainsi : « Di... dois considérer que faire incision ez dicts lieux c'est chose moult périlleuse. Telle cure doit laisser ez chirurgiens coureux... Plusieurs m... me mordent des dents de leur parole, et disent que je ne saurais curer telle maladie... » — 84. La Grande Chirurgie de Chauliac, traité 6, chap. 7. — 85. Chron. de Monstrelet, 1474; Chron. de Jean de Troyes, même année. — 86, 87. Lettres du roi, avril 1453, relatives aux chirurgiens de Rouen. — 88. Ibidem. Autres ordonnances relatives aux barbiers. — 89. Lettres du roi, novembre 1461, relatives aux barbiers. — 90, 91. Lettres du roi, 5 avril 1453, relatives aux chirurgiens.

92. « Le chirurgien doibt scavoir logique, grammaire, dialectique, rhétorique... » Chirurgie de Lanfranc, traité 1, chap. 2, manuscrit de la traduction déjà cité. — 93. Lettres du roi, avril 1453, relatives aux barbiers. — 94. Lettres du roi, 26 avril 1457; autres lettres, novembre 1461, relatives aux barbiers. — 95. Note 96 de *l'Homme d'armes*. — 96. Grande Chirurgie de Chauliac, figures gravées de l'arbalète et du davier, dans le Chauliac, notes de l'éditeur — 97. Tous ces instruments, excepté les deux de la note précédente, sont décrits dans la traduction manuscrite de la Chirurgie de Lanfranc, déjà cité, et toutes les figures en sont enluminées en rouge. — 98. L'ancienne forme des lances des lancettes est en fer de lance. Note 94. — 99. Lettres du roi, juin 1427, relatives aux barbiers. — 100. Je possède une collection de petits Traités de médecine, imprimés depuis l'année 1500 jusqu'à l'année 1520 ou environ, parmi lesquels est un *Petit traictié* pour faire saignées sur tout le corps humain, où se trouve

vent les différentes cures « des douleurs d'oreilles, de la douleur des dents, de la teste pesante, de la roigne, des fièvres, de la mesellerie, de mauvaise mémoire, de petit entendement. »

101. « A Jehan Candure, demeurant à Paris, pour avoir apporté à Amboise deux douzaines de sansues pour la personne d'icelui seigneur.... VIII liv. X solz.... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité. — 102. Lettres du roi, avril 1453, relatives aux chirurgiens de Rouen. — 103. C'est cette pratique si vicieuse qu'Ambroise Paré remplaça par la ligature des artères : voyez ses œuvres, liv. 9, chap. 7, et liv. 12, chap. 31. — 104. Collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, Paris, 1785, Mémoires de la pucelle d'Orléans, année 1429. — 105. « Pour deux flascons d'estaing où le roy faict porter des eaues pour servir à sa personne, XLII solz VI den... Pour deux flascons d'estaing pour en iceulx mectre l'eaue rose et de fumeterre pour le dict seigneur, XXXV solz... » Comptes des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 106. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12. — 107. Dans la collection mentionnée à la note 100, sont plusieurs traités de la vertu des herbes et des eaux artificielles contre les différents maux. — 108. Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 2. — 109. Dans la collection mentionnée à la note 100, est *le Lapidaire en françoys de Jehan de Manderille*, suivi du Lapidaire indien et hébreu, où sont rapportées toutes ces vertus des pierres précieuses. — 110, 111. Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy, preuves, états des officiers de la maison du roi, année 1490 et année 1496. — 112. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12. — 113. Histoire des grands Officiers de la couronne, par Leferon et Godefroy, chap. Chanceliers, preuves, année 1483, Adam Fumée.

HISTOIRE XIX. — LE PAUMIER. — 1. « .... Devant nous Guillaume Coudrin, lieutenant de honorable homme et saige, messire Sureau, vicomte de l'eau de Rouen, furent présens Jacques Letourneur et Antoine Cailleau, bouteiller du roy, en icelle vicomté... confessa avoir receu... le XV novembre M CCCC XLIV. » J'ai l'original de cette quittance. Voyez aussi le Glossaire de Ducange, v° *Buticularius*. — 2. J'ai aussi un long rouleau en parchemin des adjudications des fermes des impositions foraines de la ville de Vire, année 1443. Un des articles porte : « ... La sergenterie du Tourneur, le quatrième de tous boires IV livres... » Un autre porte « La sergenterie de Vassy, le quatrième de tous boires... VII... » — 3. Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, 5 septembre 1427. — 4. Recherches de Pasquier, liv. 4, chap. 15, Jeu de paulme. — 5. Tel est le jeu de paume de Fontainebleau, qui est, dit-on, fort ancien. — 6. Recherches de Pasquier, liv. 4, chap. 15, Jeu de paulme. — 7. Dictionnaire de Furetière, v° Paume. — 8. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, années 1484 et 1491. — 9, 10, 11. La Maison des jeux académiques, Paris, 668, 1 vol. in-12, chap. Jeu royal de la paume.

12. « En la présence de moi Jehan Marchant, secretaire de monseigneur le conte d'Angoulesme... au curé Saint-Jehan d'Angoulesme, qui a baptisé l'enfant de Jehan Guy, le quel madame la comtesse a tenu sur fons, la somme de dix solz tournois, à lui donnés par madame... de laquelle somme il s'est tenu pour contant... et en quitte le dit trésorier... le XIe d'octobre l'an mil CCCC soixante-cinq. » J'ai l'original de cette quittance. — 13. Ce proverbe doit être aussi ancien que le jeu de paume. — 14. Voyez la note 61. — 15. Il est mentionné dans toutes les ordonnances du quatorzième et du quinzième siècle relatives au guet. — 16. Les chefs de plusieurs états, notamment des corps de métier, étaient appelés roi ; voyez



à cet égard les nombreuses notes du XIVe et du XVe siècle.—17. « L'an de grace mil cccc trente-cinq, le XIe jour de janvier, devant nous... fut présent Pierre le Prévost, sergent à gaiges, en la forest de Rouvray, qui cognut et confessa avoir reçu... du vicomte de Rouen... la somme de cent trois solz un denier obole t. pour ses gaiges, qui sont de six deniers parisis par jour... » J'ai l'original de cette quittance. — 18. La maison des jeux académiques, chap. Jeu de paume. — 19. Lettres du roi, juillet 1376, relatives aux eaux et forêts; Ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts. — 20. « L'on doit... à maistre Guy Aurillot clerc... en la chambre des comptes, à cause de ses gaiges de VI s. p. par jour... et pour son mantel d'esté VII s. le deuxième jour de juillet l'an mil cccc quatre vingt et ung. » J'ai cet acte, il est sur parchemin. Ces livraisons de manteaux et de robes d'été, de manteaux et de robes d'hiver, se trouvent dans tous les comptes des gages des officiers publics, surtout dans ceux du quatorzième et du quinzième siècle.

21. J'ai une reconnaissance écrite sur parchemin qui commence ainsi: « La ville de Rouen est tenue à Guillaume Deschâteaulx de la parroisse Saint-Denis en la somme de cent solz tournois, qu'il a au jour duy presté au grant besoing et nécessités de la dicte ville pour aidier à faire certain payement de XII m. salus, encore deubz de reste de la composicion et rendue de la dicte ville de Rouen... Donné... le XIIe jour d'octobre l'an mil cccc et trente. » — 22. J'ai un mandement du commissaire du jubilé de Soissons, il est écrit sur parchemin; on lit en tête : *De par le commissaire du Jubilé de Soissons.* Ce mandement est adressé au receveur des aides de cette ville, commis par le roi *à la recepte des deniers qui viendront ou diocèse du dit Soissons es troncs et capses du dit jubilé et croysade*, pour qu'il paye divers ouvrages de serrurerie faits aux coffres du dit jubilé *pour la seureté des deniers qui se mectront en iceulx.* Ce mandement est daté du 21 janvier 1516. — 23. « Nous Robert Harlinge, bailli d'Alençon, confessons avoir receu... la somme de cinquante livres... pour moitié de noz gaiges qui sont de c. l. t. par an... le XXVIIIe jour d'avril l'an mil cccc trente trois. » J'ai l'original de cette quittance. — « Je Hamond baron de Cardaillac, seneschal de Quercy, confesse avoir eu et receu la somme de trois cens livres tournois pour mes gaiges de ceste année... le derrenier jour de febvrier mil V c et ung. » J'ai encore l'original de cette quittance.— « Receveur des aides en l'élection d'Arques, payez à Guyenne, roy d'armes, la somme de cc livres à luy ordonnée par le roy nostre seigneur, pour sa pension de ceste présente année. Escript le XXVIIIe jour de mars, l'an mil cccc soixante-dix-sept. » J'ai encore l'original de cette rescription signée par les *généraulx conseillers du roy sur le fait et gouvernement de ses finances.* — 24. Dictionnaire de Furetière, vo *Argent.* — 25. « Je Jehan de Labroé, procureur de maistre Antoine Guin, juge de Nonenque, confesse avoir eu et receu... du receveur ordinaire du Rouergue, la somme de cinquante soulz tournois, et ce pour la moitié des gaiges dudit office de juge, restranchez en l'année mil cinq cents dix huit. » J'ai l'original de cette quittance. —26. « Noverint universi quod constitutus coram nobis Bernardus Taurionis procurator regius terre basse albigensis qui recognovit se habuisse... summam quindecim librarum turonensium pro solucione vadiorum suorum totius anni... die XXI mensis Augusti anno domini M CCCC XLIX. » J'ai l'original de cette quittance. — 27. « Sachent tous que Je Jehan Busnel, avocat et conseiller du roy nostre sire en la vicomté d'Alençon, confesse avoir eu et receu... la somme de cent solz pour moictié de mes gages qui sont de x l. t. par an... le derrain jour de may l'an mil quatre cens et trente trois. » J'ai l'original de cette quittance. — 28. Voyez notes 25, 26, 27. — 29. « Noverint universi quod ego

Johannes Borias Castellanus regius Ville france recognosco recepisse a nobili viro... thesaurario regio Ruthenense ad causam vadiorum meorum dicte Castellanie pro anno domini millesimo cccc° tritcesimo tertio... sex decim libras, decem solidos turonenses. » J'ai l'original de cette quittance. — 30, 31. Lettres du roi, 24 juin 1480, relatives aux faiseurs d'esteufs.

32, 33. La Maison des jeux académiques, chap. Jeu de paume. — 34. Dictionnaire de Furetière, v° *Paume*. — 35, 36. Traité de la police par Delamarre, chap. Des jeux; Ordonnances des rois de France relatives aux jeux rendues aux quinzième siècle; Rabelais, Gargantua, chap. Des jeux. —37. « A Jacques Lasnier, la somme de deux cents soixante-deux livres x sous, pour les choses ci-après... La maison de Dédalus, aux quatre bouts de laquelle y a en chascun une tour un personnaige, et au milieu une haye où est Mynusthaurus et huit personnaiges, qui jouent avec Dédalus : six dez et douze tumbereaux marquez à douze carrez chascun. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. — 38. Voyez la note 35. — 39. « Item deux tablées dont l'ung est carré comme le dédalus et l'autre ployant, garni chascun de tables et d'eschetz. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. Autrefois le jeu de tric-trac se nommait tables; voyez le Diction. de l'Académie, 1re édit., v° *Tables*. — 40, 41. Voyez la note 35.

42. « *Petrus Gibeel sartor, quia, post et contra inhibitiones sibi factas lusit ludo dicto* au rapeau, *fuit condempnatus ad* x *solidos*. » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1522, manuscrit déjà cité. — 43, 44. Voyez la note 35. — 45. Ordonnance de 1369 relative aux jeux de hasard, rapportée dans les Recherches historiques sur les cartes à jouer par Bullet, Paris 1757, un vol. in-12. Voyez aussi le Glossaire du Ducange, v° *Cheolare*. — 46. « A Olivier Duval et aultres... à chascun d'eulx une paire de chausses, pource qu'en la présence dudit seigneur, ils avoient rompu les leurs en jouant aux barres, la somme de trois escus d'or..... » Compte rendu par Robin Denisot, receveur des domaines de Fontenai-le-Comte, année 1430, manuscrit déjà cité. — 47. On pourrait hardiment avancer que, d'après la marche invariable de la formation des langues, les jeux de corps et adresse ayant précédé les sédentaires jeux de cartes, les noms de ceux-là durent passer aux dénominations de ceux-ci, mais nous en avons des preuves dans les écrits du temps ; je me contenterai de citer les plus anciens jeux de cartes, le glic ou glis, *glissus*, le jeu de la glissoire, les marthres, qui aussi étaient originairement un jeu de corps et d'adresse. — 48. *Statuta Provinciæ Forcalquerii que*, art. *Juechs a ley such défendus*. — 49. Toutes les miniatures des manuscrits du temps représentent les planchers des maisons des villes carrelés. — 50. Et planchéiés ceux des maisons de la campagne.

51. Recherches historiques sur les cartes à jouer par Bullet; Bibliothèque curieuse et historique, par le P. Menestrier. — 52. C'est l'opinion de plusieurs de nos historiens. Véritablement on cite un article des comptes de Charles VI, de l'année 1392, où il est fait mention de cartes à jouer peintes par Jacquemin Gringoneur. Mais voyez la note 48. — 53. Telles sont les cartes à jouer de Charles VI, conservées au cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi. — 54. Ces noms des rois n'ont pas changé. — 55. Les noms des reines et des valets n'ont pas non plus changé. Lahire était un des célèbres guerriers sous Charles VII, histoire du temps. — 56. L'art de la gravure, inventé vers le milieu du quinzième siècle, dut aussitôt simplifier la fabrication des cartes. — 57. « Pour trois aulnes de drap » vert, pour faire un bureau pour le controlleur, pour ce que les dames » avaient pris le sien pour jouer aux marthres et glic. » Comptes des dé-

penses de la cour de Charles VII, année 1454, manuscrit que j'ai. Voyez aussi Ducange, v° *Glissis*. — 58. Note 72 de *l'Hôtelier*. — 59. Chaque art, chaque jeu surtout, lorsqu'il est très ancien, a dû avoir comme aujourd'hui, son histoire fabuleuse. — 60. « Au noble jeu de billard », ancienne et très ancienne inscription placée sur l'enseigne des jeux de billard; voyez aussi la Maison des jeux académiques, chap. Du billard. — 61. On trouve dans le Traité de la police par Delamare, liv. 3, tit. 4, chap. 5, un grand nombre d'ordonnances du quinzième siècle relatives au jeu de paume, qui annoncent combien ce jeu était répandu. Voyez aussi dans les registres du Parlement l'arrêt du 24 juillet 1543 relatif à la défense de bâtir des jeux de paume. — 62. « A maistre Jehan de Modène, chantre de la » chapelle dudict seigneur et garde de son jeu de paulme de Montilz-lès- » Tours... » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. — 63. Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 18; Recueil des antiquités de l'abbaye de Saint-Denis, année 1497, ouvrage cité dans l'Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy.

Histoire XX. — LE SAVANT. — 1. Mémoires sur Troyes par Grosley, chapitre Clergé. — 2. Les magistrats, les gens de justice, les clercs, portaient de longues robes ainsi faites, comme on peut le voir dans les miniatures des manuscrits du temps. — 3. Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques par Claude Joly, Paris 1678, première partie, chap. 23, 24, et deuxième partie, chap. 8, 9, 10, 11, 12 et autres. — 4. *Opera Antonii Mancinelli in grammaticam*, Lyon, 1511, in-8°, *cap. Summa declinationis*. — 5. Bibliographie, anciennes grammaires grecques, latines. — 6. Voyez dans les Antiquités de Paris par Dubreuil, et dans l'Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, les actes de fondation des colléges de cette ville, jusqu'au seizième siècle. — 7. Ibidem, ibidem; Institution au droit ecclésiastique par l'abbé Fleury, ch. 20. — 8. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Synopsis septimi seculi*. — 9. Ibidem, *Septimum seculum*, annis 1463 et 1491. — 10. « Faisons ici comme à Paris », est bien ancien et bien universel en France. Je ne crois pas que dans les provinces les colléges fissent exception à ce désir d'imiter la ville capitale.

11. Voyez l'avant-dernière note. — 12, 13, 14. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Synopsis septimi seculi*. — 15. *Guillelmi Ficheti rhetoricorum libri tres, Parisiis*, 1471, un vol. in-4°. — 16. Bibliothèque françoise de Goujet, chap. Des Rhétoriques modernes. — 17. Recueil des lois par Fontanon, De l'Université de Paris, ordonnance du roi, mai 1499, relative à la réformation des écoliers. — 18. Histoire de Charles VIII par Jaligny, etc., édition de Godefroy, preuves, Ordre de la pompe funèbre de Charles VIII. — 19. Voyez dans Froissart les Remontrances de l'Université de Paris. — 20. Histoire de Charles VIII, citée à l'avant-dernière note, preuves, Traité de paix entre Louis XI et Maximilian d'Autriche.

21. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, annis 1400, 1460, 1461. — 22. Recueil des lois par Fontanon, De la police ecclésiastique, tit. XI; Lettres du roi, avril 1471, relatives au franc-salé accordé aux écoliers d'Amiens; note 41 du *Financier*. — 23. Chronique de Jean de Troyes, année 1476. — 24. Registre du Parlement, arrêt du 22 novembre 1[illegible], relatif à un procès entre l'Université et maître Aymes Dubreul. — 25. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, septimum seculum*, anno 14[illegible] et *passim*. — 26. Ibidem, *Reformatio* anni 1452. Voyez aussi la note 6. — 27. Recueil des lois par Fontanon, De la police ecclésiastique, tit. XI. — 28. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Reformatio* anni 1452. — 29. Bibliothèque françoise de Goujet, article Pierre Michault. — 30. *Historia*

Universitatis Parisiensis a Bulæo, *Reformatio* anni 1452. La rue du Fouarre a pris son nom du commerce de paille ou feurre qui était consommée par les écoliers : Histoires de Paris.

31. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Catalogus Academicorum septimi seculi*, JOHANNES RIVOLE. — 32. Ibidem, *septimum seculum*, anno 1472. — 33, 34. Ibidem, *Synopsis septimi seculi*. — 35. Règlements des colléges de Paris fondés au quinzième siècle, insérés dans les preuves de l'Histoire de Paris par Félibien et Lobineau. — 36. Antiquités de Paris par Bonfons, Collége de la Marche. — 37, 38. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, preuves, Nouveaux Statuts du collége de Montaigu, année 1502. — 39. Ibidem, ibidem. Voyez aussi les actes de fondation des autres collèges. — 40. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, *Reformatio* anni 1452. — 41, 42. Ibidem, ibidem, et *Synopsis septimi seculi*. — 43. Ibid., *septimum seculum*, anno 1476. — 44. Ibid., *Reformatio* anni 1452.

45. Histoire de Charles VIII par Jaligny, etc., édition de Godefroy, preuves, Lettre du seigneur du Bouchage à sa femme, 17 avril 1498. — 46, 47. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, *Reformatio* anni 1452. — 48. *Sermones Maillardi, sermo in die sancti Stephani* —49. A cette époque, il y en avait ce nombre en France : huit avaient été fondées pendant le quinzième siècle; Histoire des Villes; ord. des rois de France. — 50. Lettres du roi, avril 1471, relatives aux écoliers d'Amiens.

51. Il n'y a pas de ville d'université qui n'eût plusieurs colléges : lorsque les écoliers y avaient terminé leurs classes de grammaire, de rhétorique, ils passaient à l'université, qu'on appelait aussi étude générale; Histoires de la ville de Paris, de Toulouse, de Caen, d'Angers, d'Orléans, de Cahors, d'Avignon. — 52. Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Clergé. — 53. « .... Les échevins pouvaient faire deux écoles latines... et y mettre tels maistres que bon leur sembleroit, les présentant préalablement à l'écolâtre... où on voit le droit dudit écolâtre pour chacun enfant...» Histoire des Communautés de Lille, manuscrit déjà cité, chap. Ecoles latines. Les rétributions des écoliers n'ont cessé qu'à l'édit du 1er avril 1719; note précédente. — 54. *Marsilii ficini de studiosorum sanitate tuenda*, lib. 2, cap. 6. — 55. Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy; Histoire de l'expédition de Charles VIII à Naples par André de Lavigne, années 1494 et 1495. — 56. Le grand Calendrier et compost des Bergiers, composé par le berger de la grant montagne, Comment le bergier se doit gouverner, etc. — 57. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 6, Archiprêtré, Saint-André-les-Troyes. — 58. *Pompeius Festus de verborum significatione*. On connaît une édition de cet ancien auteur imprimée à Milan en 1472. — 59. Voyez les poèmes d'Homère, de Virgile, d'Horace, d'Ovide, etc., imprimés à la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième. — 60. Voyez le Catalogue des écrivains ecclésiastiques par Trithème, la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par Dupin, à l'article Jean Charlier, surnommé Gerson.

61, 62. Biographie des Hommes célèbres, Thomas à Kempis — 63. Ibidem, Jean Raulin. — 64. Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par Dupin, art. Biel. — 65. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, *Synopsis septimi seculi*. — 66. *Theologia naturalis a Raymundo Sebondo*, *Argentinæ*, 1496. — 67. Biographie des hommes célèbres, Raymond Sebonde. — 68. *Summa Angelica Clavasii*, in-fol., caractères gothiques. — 69. Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par Dupin, art. *Clavasius*. — 70. *Margarita philosophica*, in-4°, caractères gothiques, gravures sur bois.

71, 72, 73. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, anno 1473. — 74, 75. Voyez au quatorzième siècle les notes de l'épître XLVI. — 76. *Marsilii ficini Theologia Platonica*, *Florentiæ*, 1482. — 77. Jugement des Savants

par Adrien Baillet, art. *Hermolaus Barbarus.* — 78. *De infelicitate litteratorum a Joanne Pierio Valeriano*, PICUS MIRANDULÆ. — 79, 80, 81. Voyez les ouvrages des philosophes et des physiciens du quinzième siècle, ou plutôt des commentateurs de la philosophie et de la physique d'Aristote. — 82. Ibidem; Histoire de la Philosophie hermétique par Langlet; le Grand éclaircissement de la pierre philosophale par Nicolas Flamel.

83. *Hortus Sanitatis a Johanne Cuba*. Moguntiæ, 1491, gravures sur bois. — 84. Histoire des Mathématiques par Montucla, quinzième siècle, *Regiomontanus*. — 85. Ibidem, Faber. — 86. Ibidem, Léonard de Pise. — 87. Ibidem, Lucas de Borgo. — 88. Ibidem, Onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles. — 89. J'en ai vu à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, de l'année 1483 et années suivantes. — 90. Je possède un livret in-12., imprimé en 1495, intitulé *Ad inveniendum lunam novam et festa mobilia, cum eclipsibus solis et lunæ, ab anno* M. CCCC LXXXV *ad annum* M. CCCC *et quinquaginta, per circonspectum virum dominum Bernalach Barchinensem*... Il est ainsi terminé : « Notandum quod suprascripta tabula conjunctionum et oppositionum ac eclipsum est facta et calculata... ad habendum omnia predicta in supradictis civitatibus et locis aliis... » Ce petit livre est rempli de figures de la terre et de la lune.

91. Histoire des Mathématiques par Montucla, quinzième siècle, Cusa. — 92. Ibidem, ibidem, Purbach. — 93. Ibidem, ibidem; *Calendarium a Regio Montano, Nuremberg*, 1475. — 94. Histoire des Mathématiques par Montucla, quinzième siècle, Walter. — 95. *De infelicitate litteratorum a Johanne Pierio Valeriano*, MERULA; Jugements des Savants par Adrien Baillet, art. Merula. — 96. Ibidem, ibidem, art. Strozza. — 97. Ibidem, ibidem, art. Philelphe. — 98. Bibliothèque françoise de Goujet, part. 6, chap. 1. — 99. *Fausti Andrelini poemata, Parisiis*, 1496. — 100. *De infelicitate litteratorum a Johanne Pierio Valeriano*, UGOLINUS; Jugements des Savants par Adien Baillet, art. *Ugolinus*.

101. Bibliothèque françoise de Goujet, part. 6, chap. 1. — 102. *Ant. Collatini excidii Jerosolymitani libri quatuor. Mediolani*, 1481. — 103. Bibliothèque françoise de Goujet, art. Martial d'Auvergne. — 104. Histoire de la Poésie françoise par l'abbé Massieu, règnes de Charles VIII et de Louis XII, art. Guillaume Vincent. — 105, 106. Bibliothèque françoise de Goujet, art. Charles d'Orléans. — 107. Ibidem, art. Martin Franc. — 108, 109. Ibidem, art. Villon. — 110, 111, 112. Ibidem, art. Martial d'Auvergne.

113. Histoire de la Poésie françoise par l'abbé Massieu, règnes de Charles VIII et Louis XII. — 114. Bibliothèque françoise de Goujet, part. 1, chap. 6. — 115, 116. *Wadingi Scriptores ordinis minorum* — 117. Il est impossible que les sermons de Maillard et de Menot n'aient pas été traduits de français en latin ; car il est impossible qu'ils aient prêché en cette langue, même dans les églises des quartiers de Paris appelés le pays latin. — 118. Biographie des hommes célèbres, Jean L'orfèvre. — 119. Ibidem, Paul Emile. — 120. *Roberti Gaguini compendium super Francorum gestis*, Parisiis, 1500.

121. Robert Gaguin était homme de collège; *Historia universitatis a Bulæo, catalogus illustrium academicorum septimi seculi*. — 122. Alain Chartier, clerc notaire et secrétaire du roi, auteur d'une histoire de Charles VII; Jean Chartier, moine de Saint-Denis, auteur d'une autre histoire de Charles VII. — 123. Propos mémorables des hommes illustres par Corrozet, Lyon, 1560. — 124. Les Chroniques de Monstrelet, Paris, Verard, caractères gothiques. — 125. Cette continuation de la Chronique de Nangis, écrite en français par un moine de Saint-Denis, anonyme, est conservée à la Bibliothèque du Roi, où il y en a deux copies manuscrites sous ce titre :

Les chroniques des gestes royaux et françois. — 126. Histoire de Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims.— 127. Il le dit au commencement de son histoire publiée par Godefroy. — 128. Voyez son histoire de Charles VII publiée par Godefroy. — 129. Bibliothèque de Lacroix-du-Maine, art. Nicole Gilles. — 130. Voyez la Chronique de Jean de Troyes.

131. Bibliothèque françoise de Goujet, art. Martial d'Auvergne. —132. *Annii Commentaria super opera diversorum auctorum.* Romæ, 1498. — 133. *Codri-Urcei Orationes.* Bononiæ, 1502. — 134. *Angeli Politiani opera.* Venetiis, 1498. — 135. *Beraldi annotationes in auctores antiquos.* Bononiæ, 1488.—136. *Trithemius, De viris illustribus Germaniæ,* SEBASTIANUS BRANT. — 137. *Alexandri ab Alexandro genialum dierum libri* VI. Je ne connais d'éditions de ce livre que celles du seizième siècle, bien que l'auteur vécût au quinzième. — 138. Bibliothèque françoise de Goujet, part. 6, chap. 1. — 139. Jugements des Savants par Adrien Baillet, art. Ambroise Calepin. — 140. *Laurentii Vallæ De elegantia latinæ linguæ libri sex.* Romæ, 1471.

141. *Nigri Brevis Grammatica.* Venetiis, 1480. — 142. *Sulpitii Verulani, De arte grammatica.* Romæ, 1481. — 143. *Nicolai Perotti Rudimenta grammatices.* Romæ, 1473. — 144. Jugements des Savants par Adrien Baillet, art. Tipherne. — 145. Ibidem, art. *Hermonius.* — 146. *Lascaris Grammatica græca.* Mediolani, 1476. — 147. *Chrisoloræ Grammatica græca.* Parisiis, 1507. — 148. *Bibliotheca auctorum Græcorum, Argyrophilus.* — 149. Jugements des Savants par Baillet, art. *Andronicus.* — 150. Ibidem, art. *Dalmata.*

151. Lettres des rois de France relatives aux savants grecs fugitifs après la prise de Constantinople; Histoire de l'université de Paris et des autres universités, année 1453 et suivantes; Histoire des villes de Florence, de Pise, de Rome, de Padoue, de Venise. — 152. Ducange, v° *Comes legum.* — 153. Voyez dans l'Histoire de Charles VII, édition de Godefroy, l'histoire de ce prince par Mathieu de Coucy. — 154. Lettres du roi, 5 juin 1466, relatives au gouvernement du Languedoc, donné au duc de Bourbon, citées au tome 5 de l'Histoire de Languedoc par dom Vaissettes, preuves. — 155. Chroniques de Froissart, quatrième volume, deuxième chapitre; Art. Blason par le père Menestrier, chap. 9; Chroniques de Saint-Denis, année 1458. — 156. *Historia universitatis Parisiensis a Bulæo, ab anno* 1470 *ad annum* 1500; Trésor des harangues et oraisons en langue grecque. — 157, 158. Bibliographie française, quinzième siècle. — 159. Voyez aux notes du seizième siècle les notes sur les latinismes et les grécismes des écrivains de ce temps. — 160. Recherches de la France par Pasquier, liv. 2, chap.

161. Les anciens sceaux portaient écrits autour des armoiries les noms de ceux à qui ils appartenaient. Plus on remonte vers le douzième siècle, plus les sceaux deviennent communs; dans l'Histoire généalogique des branches de la maison de Béthune par l'abbé Douay, et dans le tome 2 de l'Histoire du Dauphiné et des princes dauphins, on voit un grand nombre de ces sceaux. Ensuite plusieurs personnes se contentèrent de sceaux qui ne portaient seulement que leur nom, et qui étaient trempés dans de l'encre avant d'être appliqués sur le parchemin ou le papier: voyez aux notes du quatorzième siècle la note 53 de l'épître LXXII. — 162. Recherches sur l'origine de l'imprimerie par M. Lambinet, Bruxelles, an VII, chap. 5, § *Strasbourg est le berceau de l'imprimerie.*—163. Ibidem, chap. 6. Aux nombreuses autorités citées dans le savant traité de M. Lambinet, je pourrais joindre celle des dernières lignes de l'*Hortus sanitatis* de Cuba, imprimé en 1491, qui, à ma connaissance, n'ont pas été remarquées, bien qu'elles mentionnent l'invention de l'imprimerie, mais je ferai mieux que cela; je pourrais y joindre des extraits d'un volumineux

manuscrit de l'Histoire d'Allemagne que je possède, mais je ferai mieux que cela; je pourrais y joindre les sommaires des érudits mémoires, des érudites dissertations des académies allemandes sur les premiers essais de l'art d'imprimer, mais je ferai mieux que cela : je dirai que cette partie de mon ouvrage a été lue manuscrite à M. Van Praet, conservateur de la Bibliothèque du Roi.

Histoire XXI. — L'ARTISTE. — 1. Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 18. — 2. Quoiqu'on cite le chap. *De coloribus oleo et gumi terendis* de Théophile le Prêtre, la plus commune opinion attribue à Van-Eyck, dit Jean de Bruges, l'invention de la peinture à l'huile. Si l'on en juge par les monuments qui nous restent, il est assez probable que l'usage de ce genre de peinture ne devint général que vers le commencement du quinzième siècle. — 3. On peut s'en convainvre par les peintures à fresque des édifices de ce temps, et par les plus anciens tableaux qui sont au Musée. — 4. Voyez les gravures des tableaux des peintres italiens de la fin du quinzième siècle et du commencencement du seizième. — 5. La preuve en est dans les miniatures des manuscrits du quatorzième siècle. — 6. Vasari, *Vite de piu excellenti pittori, scultori e architetti, Vita di Lionardo da Vinci, pittore.* — 7, 8. Ibidem, *e Vita di Andrea Verrochio, pittore.* — 9. Il y a un de ses tableaux au Musée, à la collection de l'école flamande. — 10. Vasari, *Vita di Jacopo Giovanni e Gentile Bellini, pittori.* — 11. Ibidem, *Vita di Andrea Verrochio, pittore.* — 12. Ibidem, *Vita di Andrea Montegna, pittore.* — 13. Ibidem, *Vita di Perugino, pittore.* — 14. Ibidem, *Vita di Lionardo da Vinci, pittore.*

15. Entre autres miniatures peintes par ce roi artiste, ou plutôt par cet artiste roi, sur des livres de chevalerie, sur des livres de prières, j'en ai vu dans les portefeuilles de madame d'Hauterive, nièce de M. le conseiller d'état comte d'Hauterive, une très bien dessinée, très bien coloriée; elle faisait partie d'une paire d'Heures auxquelles ce prince avait mis son nom. J'ignore si les peintures des Célestins d'Avignon, de Saint-Pierre de Saumur et de Saint-Maurice d'Angers, qu'il rappelle dans son testament de l'année 1474, ont échappé aux iconoclastes de 1793. — 16. « A Jehan Bourdichon, painctre valet de chambre du roy, la somme de xxx liv. pour avoir pourtraict c'est à scavoir, six hommes d'armes dont l'habit de l'un est de drap d'or tanné et de veloux cramoisy mi parti et de l'autre part par bandes et le bord de même. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. — 17. Bibliothèque françoise de Goujet, art. Jean le Maire. — 18. Charles VIII, Louis XII, on le voit par les états de dépense de leur cour, n'eurent guère que des peintres italiens; et, dans des temps voisins, François Ier, pour faire peindre les galeries de ses palais, appela Rossi, le Primatice, et autres peintres italiens; voyez au seizième siècles les notes sur la peinture. — 19. Lettres du roi, 3 janvier 1430, relatives aux peintres et vitriers. — 20. Voyez la note 16.

21. « A maistre Galois Gourdin, prebstre chappellain du roy nostre sire, la somme de xxiii liv. tourn., laquelle le dict seigneur... luy a ordonnée... pour faire parachever ung tabernacle... estant en la chapelle de dessoubs le cœur prez les fondements de l'église Notre-Dame de Chartres, et pour faire paindre audict tabernacle ung enfant à la pourtraicture et semblance de monseigneur le Daulphin... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité. — 22. Description de la ville de Rheims par M. Geruzez, chap. 6. — 23. « Gracianus permissione divina Corisopitensis episcopus, universis... cupientes igitur... et ut ipsi fideles eo libentius, ad ecclesiam et capellam montis rubei, devotio-

ıis causa, confluant, ad reparationem librorum, vestimentorum sacerdotalium, verè penitentibus et confessis qui in nativitate, ecclesiam capellam prefatam devotè visitaverint annuatim et ad reparationem ecclesiæ manus adjutrices porrexerint xL dies de injunctis penitentiis relaxamus. Datum Parisius die nona mensis octobris M CCCC VIII. » J'ai l'original de ces lettres, auxquelles est attaché un sceau en cire rouge, qui représente un évêque donnant la bénédiction. — 24. Vasari, *Introduzione alle tre arti del disegno*, cap. 30. — 25. « A Jean de Carnin et Jehan Bouchet, eschevins et commis aux présents d'icelle ville, la somme de ccc LXXVIII liv. pour par eulx payer et satisfaire deux flacons et un dragier d'argent... et à Pierre Quincault, orphèvre, pour avoir fait cinq rondz esmaulx, armoyez des armes de la dicte ville, appropriez et assis sur lesdites trois pièces de vaisselle, payé par marchié fait c solz : lesquelles trois pièces ainsy parées que dit est ont été données et présentées... » Compte de recette et dépens de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 26. Voyez la note 53 du *Paumier*. — 27. Item un coffre table à ymaige de la passion, et vie Nostre-Dame et au dessoubz a quatre lettres lesquelles sont les jeux de billard, de jouhiouz, de maucontent, de quilles, de martres, de campanes, d'eschetz, de tables... » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. — 28, 29. « Item à Jacques Belard, serviteur de Jacques Pilet, painctre, XII solz, pour avoir paint la place des grands plaiz de la halle d'icelle ville... » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 30. « A Guillaume Jacques, painctre, demeurant à Dijon, la somme de vingt solz tournois qui deue lui estoit pour avoir fait quatre escussons armoyez aux armes de la dicte ville, à huille, d'or fin et d'azur, pour mectre et asseoir sur le pillory nouvellement fait près des halles... » Compte de recette et dépense de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

31. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1481. — 32. Registres du Parlement, arrêt du 15 juillet 1452 relatif aux amendes des huissiers qui seront appliquées à la réfection du tableau de la Grand'Chambre. — 33. J'ai extrait du Manuel de Pierre Amar, manuscrit cité, ce blason de vertus; il commence ainsi : « Aucuns mémoires pour le blason des armes et l'interprétation des couleurs ou aultres termes. Or, rubis noblesse... » et finit par : « jaune joyssance ou pacience. » — 34. « A Guillaume Clérée la somme de XIX solz II den. tour. qui deue lui estoit pour le rembourser de semblable somme qu'il a baillé du sien, tant à ung menuisier qui a faict de son dict mestier deux tableaux ez quels sont collez et assis les pourtraictures de deux demoiselles faictes sur papier au plaisir du roy nostre sire, que à une broderesse qui a faict deux rideaulx d'un tiers taphetas rayé, livré par Jehan de Beaune, marchand, à mectre et tendre lesdits tableaux, fourny de petits aneletz et de lacet ront de soye et d'un anneau de leton ront, pour pendre l'un des dicts tableaux... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 35. Les miniatures dont ils ont orné ou plutôt sali les manuscrits de ce temps existent encore en grand nombre. — 36. Sérées de Bouchet, Sérée première. — 37. La Bibliothèque du Roi en a une dont plusieurs miniatures sont si indécentes qu'il faudrait, sur chacune, mettre un rideau, comme sur le tableau de Louis XI. — 38. Il reste encore une grande quantité de ces peintures sur vélin ; les manuscrits dont elles font partie forment une branche de librairie. — 39. On reconnaît surtout les miniatures des anciens peintres de Bruges à la nudité des personnages. — 40. Telles sont, ou peu s'en faut, les miniatures d'un livre de prières que je possède, et cependant elles sont bien inférieures à celles de plusieurs livres de ce genre que j'ai vus à la Bibliothèque du Roi, à



celle de l'Arsenal, ou même dans les ventes des riches bibliothèques.

41. Voyez la note 16. — 42. « A Jehan Bourdichon, painctre du dit seigneur, la somme de cccc xLviii liv. pour avoir painct sur chascun des estendarts dessus declarez une ymaige de Notre-Dame, c'est assavoir sur le grand estendart nommé la flambe deux ymaiges haultes chascune de huict pieds, sur l'estendart moyen, ordonné pour faire les signaux aux aultres navires, deux autres ymaiges longues chascune de cinq pieds, chasune imaige environnée d'une nue d'argent, et le champ tout à l'entour la dicte nue, rempli de rais, d'estoilles et auprez de chascune ymaige y a un porc espic de la couleur naturelle... » Compte de Jean Perruson, commis à tenir des comptes d'une nef ordonnée pour le port de Naples, année 1505, manuscrit conservé aux archives du royaume. — 43. C'étaient les apothicaires qui modelaient en cire, si j'en juge par celui dont parlent les chroniques de Monstrelet, année 1463, surtout si j'en juge par plusieurs articles des dépenses de la cour dont j'ai cité quelques uns. Cependant les grands artistes modelaient aussi en cire, voyez Vasari, *Vita di Luca dalla Robbia, scultore*, *Vita di Andrea Verrochio*. — 44. Chronique de Monstrelet, année 1422. — 45. Vasari, *Vita di Luca dalla Robbia, scultore*; *Agrippa, de vanitate scientiarum, statuaria et plastica*. Je puis citer aussi une figure en poterie, de ce temps, que j'ai vue à Loches dans une maison bâtie par François Ier. — 46. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 3, Saint Jean au marché. — 47. Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Sculpture et peinture. — 48. Ibidem, preuves, Entrée de Charles VIII à Troyes. — 49. Vasari, *Vita di Andrea Verrochio, scultore e pittore*. — 50. Dictionnaire des beaux-arts par Millin, art. Sculpture.

51. Ce beau monument de sculpture, construit dans le cimetière de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, vers la fin du quinzième siècle, sous le magistère du commandeur frère Guillaume Jacquemier, subsistait encore en 1777, Histoire de la maison magistrale du Saint-Esprit de Dijon, manuscrit déjà cité, où se trouve le dessin de la croix. — 52. Vasari, *Vita di Donato, scultore*. — 53. Dictionnaire des beaux-arts par Millin, chap. Sculpture. — 54. Vasari, *Vita di Benedetto da Majano, scultore*. — 55. J'ai vu à l'église collégiale de Loches cet ancien mausolée d'Agnès Sorel, qui depuis a été transporté au Musée des Monuments français. — 56. Antiquités de Corbeil par Jean de Labarre, Paris, 1647, mausolée de Regnault de Breban. — 57. Ce monument existe encore à l'entrée de Notre-Dame de Paris. — 58. Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 18. Une partie de ces sculptures subsistent encore, mais mutilées par le marteau de 1793. — 59. Je citerai de préférence celles que j'ai vues dans la Champagne, notamment à Troyes, à l'église de Saint-Urbain, à celle de la Madeleine, à l'ancien cloître des Cordeliers, à l'église d'Arcis-sur-Aube, etc. — 60. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Vieux Louvre.

61. Il travailla aux ornements du château de Gaillon, que fit bâtir le cardinal d'Amboise. — 62. Description de la France par Desrues. — 63. Histoire généalogique de la maison de Béthune par Duchesne, testament de Jean de Luxembourg, année 1430. — 64, 65, 66. Après avoir lu dans Vasari son chap. *Del Niello*, après avoir lu l'ouvrage du baron de Heinecken intitulé *Idée générale d'une collection d'estampes*, et bien d'autres ouvrages sur l'époque de l'invention de la gravure, il est difficile de la fixer; c'est probablement peu de temps avant ou peu de temps après l'invention de l'imprimerie que la gravure a été trouvée: ces deux arts sont pour ainsi dire fils l'un de l'autre. — 67. Le cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi conserve les épreuves des douze premières planches qui aient, dit-on, été gravées : elles sont de Sandro Botticello et de Baccio Baldini; je copierais ici la notice manuscrite qui est jointe à ces épreuves, si elle

ins longue. — 68. Biographie des Hommes célèbres, Hugues de — 69. Voyez l'avant-dernière note. — 70. Biographie des Hombres, Marc-Antoine.
oyez les notices et les ouvrages cités aux cinq notes précédentes. 73. Voyez les gravures des livres imprimés à la fin du quinzième — 74. Les plus anciens catalogues d'estampes que je connaisse, elui de Florent Lecomte, qui fait partie de son Cabinet de singu- Paris, 1699, ne mentionnent guère, avant le milieu du seizième de gravures indépendantes des livres. — 75. Vasari, *Vita di Paolo e di Chimenti Camicia, architetto.* — 76. Ibidem, *Vita di Giuliano da architetto.* — 77, 78. Ibidem, *Vita di Filippo Brunelleschi, archi-* 79. En général, les édifices du quinzième siècle qui subsistent aux voûtes et aux portes des arcs beaucoup moins aigus que les s édifices du siècle précédent. — 80. Ils offrent aussi ces colon- s chapiteaux.
Antiquités de Paris par Dubreul, liv. 3, Eglise Saint-Paul. — 82. ques de Monstrelet, année 1462. — 83. Histoire de Languedoc par issettes, tom. I et IV, Eglise de Sainte-Cécile d'Albi, texte, notes, gravures. — 84. Description de la France par Piganiol, Du gou- ent de Normandie, Rouen. — 85. Mémoires de Comines, liv. 6, 7. — 86. Ainsi est l'aile qui subsiste ; ainsi par conséquent étaient s autres ailes, car je tiens de personnes qui l'ont vu entier, qu'il un carré composé de quatre corps de logis. — 87. Comines, liv. p. 18. — 88. Cette partie du château, ces tours, subsistent. — 89. vure de cette ancienne porte de Bordeaux est déposée à la Biblio- du Roi. Le millésime de l'année où elle a été bâtie se lit dans le che. — 90, 91. On voit la représentation de cette ancienne porte de s dans une miniature de l'Armorial d'Auvergne et de Bourbonnois, crit déjà cité.
Antiquités de Paris par Sauval, liv. 4, chap. Saint-Germain-l'Auxer- — 93. Plusieurs édifices de ce temps existent encore en province. A l'hôtel de Soubise, rue du Chaume, est à remarquer. — 94. Telles s fenêtres de l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins à Paris. — 95. le Berri par Chaumeau, liv. 6, chap. 41. Voyez aussi Claude Seyssel, raison de Louis XII avec ses prédécesseurs, Règne de Louis XI. — st. du Berri par Chaumeau, liv. 6, chap. 41. — 97, 98. Des jardins rnés sont représentés dans les miniatures des manuscrits déjà cités, autres dans celui du roman de Regnault de Montauban, chap. Com- Maulgis laissa Oriendre la belle ; dans celui des Miracles de la , chap. Jardin clous où croît le vray laurier. — 99. Je possède des s du quinzième siècle manuscrites intitulées Heures de Sainte- etc. A la première miniature est la sainte Vierge ; à la seconde, en de la première, est saint Jacques ; devant lui est à genoux un père ille ayant à sa gauche sa femme, ses enfants rangés suivant leur ous aussi à genoux. Au bas et dans le cadre de la première minia- il y a, écrit en lettres d'or, *Pour Jacques Lefebvre ;* et au bas de la le, sur la même ligne, *Et Jacqueline Heugues sa femme.* J'ai vu plu- autres Heures avec de pareilles miniatures représentant des fa- — 100. M. Vaysse de Villiers qui, suivant le précepte d'Horace, a art de bien dire dans l'art de bien savoir et celui de bien savoir dans le bien voir, estime, au chap. Ville de Rheims de son Itinéraire de a Rheims, Versailles 1825, que le nombre des statues de cette ca- le est d'environ cinq mille.
. Ce beau monument, peut-être le plus beau monument de la sta- profane de ce temps, qui devrait être célèbre, qui devrait être gravé

pelle, varlet de chambre et joueur d'orgues du
ter ung cheval, xxv liv. t... » Ibidem. — 115. «
queboute de monseigneur de Bourbon, VIII XX
debtes... » Ibidem ; relativement à la longueu
le Dictionnaire de Furetière, v° *Saquebute.* —
moy notaire secrétaire du roy... Nicolas Chauvet
a confessé avoir reçeu la somme de LXX liv. ass
de XXXIV paires chausses de fin drap noir qu'il
aux XXXIV paiges du dict seigneur et quatre pe
pelle. » J'ai l'original de cette quittance, datée
Histoire de Charles VII par Mathieu Coucy, ann
tres du roi, 24 avril 1407, relatives aux ménétr
lettres du 2 mai 1454, et par autres lettres du
120. Ibidem ; Histoires de Paris, rue Saint-Jul

121. *Regula musicæ planæ venerabilis fratris Bo
minorum*, petit in-4°, ainsi terminé : *Explicit br
ratissime impressum per magistrum Leonardum P
Joannis de Legnano, sub die* X *septembris* M CCCC
gravure au trait d'une grande main, dont la p
chaque doigt les noms de plusieurs modes. —
nicæ disciplinæ, auctore Gafforio, Naples, 1480.

e nomination des lieutenants de roi. — 129. Ancienne manière de et de cacheter les lettres, souvent mentionnée dans les copies ou ons. — 130. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, Église -Etienne.

Voyez les rubriques des mystères du quinzième siècle, où le lec- averti des changements de décoration et des coups de théâtre de -là. — 132. Histoire de Charles VIII, recueillie par Godefroy, de l'expédition de Naples par André de Lavigne, année 1494, 17 . — 133. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, Noms — 134. Voyez, aux notes du quatorzième siècle, celle de l'épi- — 135, 136, 137. *Tractatus musicæ ab Adamo de Fulda*, parte 3, 138. Ducange, vo *Hoquetus*. — 139. *Tractatus musicæ ab Adamo* parte 3, cap. 9. — 140. La messe de Guillaume de Machault, eur du quatorzième siècle, dont le manuscrit est conservé à la que du Roi, offre assez fréquemment des successions de quartes, s, d'octaves et d'unissons; ces erreurs de l'art cessent au siècle Je puis citer tous les ouvrages des compositeurs de ce temps. afforio, dans sa Pratique de musique, déjà citée, a traité des nces. — 142. Voyez dans le Dictionnaire des musiciens, par MM. Fayole, l'article Jean Tinctor du savant M. Perne, ancien pro- u Conservatoire. — 143. Ibidem, analyse des ouvrages de Tinc- distingue ces deux genres de musique. — 144. Ibidem; *Sermones feria 2 dominicæ quadragesimæ*. — 145, 146, 147. Je craignais de en saisir les caractères de la musique du quinzième siècle; je me essé à M. Fétis, professeur et bibliothécaire du Conservatoire de ; voici une partie de la lettre qu'il a bien voulu m'écrire : « Tou- messes, tous les motets, consistaient alors en contrepoints, plus ins compliqués, sur le chant des chansons les plus vulgaires. La se chanson de l'Homme armé a été le thème de plus de cent s de différents auteurs. Les premiers mots de la chanson ser- ordinairement de titre à la messe, pour indiquer le chant qui ait fourni le thème. » Le lecteur me dispensera d'ajouter les titres ses de Josquin Desprez et les autres citations que renferme cette ar, s'il demande toujours des preuves à un écrivain inconnu, il se i, j'en suis sûr, à croire M. Fétis sur parole. — 148. Il est auteur *tatus de musica mensurata*. Il a fait aussi des motets, des chansons, Fétis a mis en partition. — 149. Dictionnaire des Musiciens, ar- achois. — 150. Ockeghem, trésorier de Saint-Martin de Tours; s illustrations des Gaules par Lemaire.

Plus connu sous le nom de Tinctor; voyez les notes 142 et 143. — liothèque de Lacroix-du-Maine, article Josquin des Pretz; voyez Rabelais commenté par Le Duchat, au catalogue des musiciens. Description de la ville de Rheims par M. Géruzez, chap. 12. — ographie des musiciens du quinzième siècle. — 155. Voyez dans onnaire des musiciens déjà cité, à l'article de Tinctor, les frag- les œuvres de cet auteur publiés par M. Perne, qui en a les ma- non encore imprimés; voyez aussi les notes du seizième siècle s aux écoles de musique françaises sous Louis XII et François Ier. Ibidem; V. aussi *Annali d'Italia da Muratori*, 15e siècle. — 157. ux notes précédentes les extraits du compte des menus plaisirs de bre, année 1491. — 158. « A six menestriers de monseigneur le e Bourbon, pour avoir joué plusieurs fois devant le roy xL liv... » — 159. « Aux tabourins et joueux de rebec de monseigneur d'A- n qui ont joué devant le roy x liv. x solz... » Ibidem. On l'a déjà grands seigneurs voulaient imiter en tout le roi. — 160. « A Aury

noces du duc de Milan et d'Izabelle d'A
gravures du fol. 22. — 177. Bibliothèqu
Adam le Bossu. — 178. Dans les miniatu
sont représentées des danses, il n'y a pa
bonnet surmonté d'une plume. — 179. I
chap. 6. — 180. Ibidem, liv. 2, chap. 5.
181. Sermons du quinzième siècle, sur
— 182. Le blason des Danses ou Malheur
1566. — 183. La grand danse macabre
est démonstré tous humains de tous est
Lyon, Olivier Arnoullet, lettres gothiq
tamment dans les Heures de Nostre-Dam
par M. Geruzez, chap. 7. — 186. Topog
liv. 4e, Abbaye de Saint-Loup.

HISTOIRE XXII. — LE COURTISAN. —
Alain Chartier, année 1437.—3, 4. Chro
monial françois par Godefroy, Entrées de
dans les miniatures des manuscrits qui
Voyez d'ailleurs la note 185 de *l'Artisan*.—
la vicomtesse de Furnes, un vol. pet. in-
Ordonnances des rois de France contie

ouis XII et de Ferdinand d'Arragon, Paris, 1612. — 20. Les
de la cour par la vicomtesse de Furnes; le Cérémonial françois
froy, *Réception de l'Archiduc d'Autriche à Blois, en 1501.*
oyez dans les Heures de Rouen, Paris, Simon Vostre, 1508, aux
es morts, la gravure de *la garde d'accouchées*, et les quatre vers
t au bas. — 22. Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de
— 23. Ibidem. Chronique de Monstrelet, année 1461. — 24. Les
rs de la cour par la vicomtesse de Furnes; Mémoires de Fleuran-
ap. De la royne Marie. — 25. Les Honneurs de la cour par la vi-
e de Furnes. — 26. Histoires de Charles VIII, recueillies par Go-
preuves, Estat des officiers de la reyne Anne de Bretagne. — 27.
Relation du voyage de Charles VIII à Naples par André de Lavi-
nnée 1494, et preuves, Estat des officiers du dauphin, Estat des
du roy, Estat des officiers de la reyne. — 28. « Je Jehan de Foix,
r de Menle, conseiller et chambellan du roy, confesse avoir eu et
la somme de deux mil livres a moy donnée par manière de pen-
r ledict seigneur... le XVIIIe jour de novembre l'an mil CCCC quatre
Jehan de Foyx. » J'ai l'original de cette quittance. — 29. Histoires
rles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, Estat des officiers du
in, Estat des officiers du roy, Estat des officiers de la reyne. — 30.
présence de moy Reilhac notaire et secrétaire du roy, Guillaume
t aiant la charge de sommier de la fruicterie dudict seigneur, a
é avoir receu... la somme de quarante-cinq livres pour ses gaiges
ois d'octobre, novembre et décembre mil cinq cens et quinze... »
riginal de cette quittance. — « En la présence de moy Charbonnier,
et secrétaire du roy, Jacques Ribou, maistre queux ordinaire du
confessé avoir receu... la somme de quarante-cinq livres pour ses
des moys d'octobre, novembre et décembre mil cinq cens et
. » J'ai l'original de cette quittance. — « En la présence de moy
z, notaire et secrétaire du roy, Jehan Boucheron, varlet de chambre
aire dudict seigneur, a confessé avoir receu... la somme de quatre-
dix livres pour ses gaiges pour les troys quartiers de l'année mil
cens quatorze. » J'ai encore l'original de cette quittance.
Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bour-
en 1474, article Du quatriesme estat. — 32. Histoires de Char-
III, recueillies par Godefroy, preuves, Estat des officiers de la reyne
de Bretagne; Brantôme, Vie des Dames illustres, Anne de Bretagne.
. Histoires de Charles VIII, à l'endroit cité dans la note précédente.
. Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes. — 35. His-
de Charles VIII, à l'endroit cité dans la note 32. — 36, 37. Ibidem,
des officiers du dauphin. — 38. Ibidem, Extrait d'une Histoire de
e manuscrite, depuis 1270 jusqu'à 1510. — 39. Chroniques de Mon-
t, chap. 1. — 40. « Pour V aulnes de drap griz brun de Monstier-
pour faire une houppellande pour ledict seigneur en lieu d'une
qui avoit esté arse, pour ce XIII l. X s. p. Pour VII quartiers de
pour couvrir le quarreau de nappes du roy, lequel avoit esté geté au
estoit l'autre satin ars, pour ce LXX s. p. » Compte des dépenses
cour de Charles VI, année 1404, manuscrit déjà cité.
Histoire de France, règne de Charles VI. — 42. Registres du Par-
it, lit de justice tenu le 23 décembre 1420. — 43. Chronique de
trelet, année 1431. — 44. Histoire de France, année 1422. — 45.
ires de Charles VII, recueillies par Godefroy, Eloge du roy Char-
I, tiré d'un manuscrit anonyme. — 46. Collection des Mémoires pour
à l'histoire de France, Mémoire de la Pucelle, année 1429 — 47.
ire de France, règne de Charles VII. — 48. Histoire de Charles VII

par Jean Chartier, année 1423 ; histoire de Charles VII par Al-
tier, année 1432 — 49. Historiens de Charles VII. — 50. H
France, règne de Charles VII.

51. J'ai un petit rouleau de parchemin, d'une écriture du mili-
zième siècle, où on lit : « Jeudy XIIIe jour de juillet, la royne
Katherine à Pontoise... fruicterie... serizes et fruicts pour la roy
solz... fourrière... à Jehan le nattier pour ung coutel, deux sols...
du jour XXXVIII l. XVI s. VIII d. » — Registres du Parlement,
9 septembre 1412 qui condamne la reine à l'amende envers la r
Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bour
1474, art. Estat de la maison. — 53. « A Mahiet Gourdin,
commun de l'ostel du roy, la somme de XXX s. t. pour le p
douze pingnes de boys, lesquelz le dict seigneur a faict prandre
ter pour sa personne. « Compte des dépenses de la cour, année 14
nuscrit déjà cité ; Mémoires de Lamarche, argenterie, joyaux d
Bourgogne. — 54. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 7. — 5
illustres de Brantôme, Anne de Bretagne. — 56. Histoire d
règne de Philippe le Bel. — 57. Mémoires de Comines ; chroniq
de Troyes ; histoire de Louis XII par Seyssel, règne de Louis XI
Mémoires de Comines, liv. 1, chap. 3 et 4. — 59. Ibidem,
voyez aussi les notes suivantes. — 60. Hommes illustres de Br
Charles VIII.

61. Chronique de Chastellain, chap. 229. — 62. « Pour une
fil d'or de Florence employées à broder ung pourpoint fait de
satin cramoisy, pour Nicolas d'Angleuse, auquel ledict seigneur
don, XVIII l. XVIII s. » Compte des dépenses de la cour de Louis X
1469, manuscrit déjà cité. — 63. Chronique de Jean de Troy
1465. — 64. « Pour avoir esté à Notre-Dame de Selles en l'o
illec faire faire ung cierge du poix de VII XX livres de cire et
senter devant Nostre-Dame dudict lieu pour la senté et conval
seneschal de Toulouse... » Compte des dépenses de la cour de
année 1470, manuscrit déjà cité. Dans ce même compte se trou
sieurs autres pareils articles de dépense. — 65. Mémoires de Com
chap. 9. — 66. Ibidem, liv. 1, chap. 12. — 67. « ... Je, Franç
grace de Dieu à présent duc de Bretagne, jure à Dieu... que
douté seigneur, monseigneur Loys par la grace de Dieu roy de
je ne prendray, ne tueray et ne luy feray prendre, ne tuer et ne
ne malferay à sa personne... » Acte du 22 août 1477, rapporté da
des Mémoriaux de la Chambre des comptes, manuscrit conservé a
de la Cour des comptes. — 68. « Pour quatre douzennes de g
vrotin... livrés à Guion Drouyn, garde des coffres de la chambre
Compte des dépenses de la Cour de Louis XI, année 1469, manu
cité. — 69. Comparaison de Louis XII avec ses prédécesseurs p
règne de Louis XI. — 70. « Item, le quinzième jour de ma
LXXIX, feut par le roy nostre sire, baillé à nous maire... ung
nommé Simon de Quinge, lequel estoit enfermé en une caige
Compte de dépense de la mairie de Tours, 20 octobre 1480,
par Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai. —
Marquet Pargeau et à six compagnons charpentiers, qui tirère
caige hors de nostre maison par la muraille soubdainement, p
Item à ung charretier qui fut envoyé courant, avec une charrette
quérir des rouleaux pour charrier la dicte caige, sans lesque
pouvait remuer, pour ce XI solz. » Compte de dépense de la
Tours, 4 octobre 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, ma
nuscrit original que j'ai. — « Item à Jehan Charruau, mendi

illé les aix de la caige où estoit Simon de Quinge, qui estoit qu'il ne pouvoit se dresser en la dicte caige, pour ce trois deniers. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 1er 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manunal que j'ai. « Item le quinzième jour de mars fust amené en la nous maire, Simon de Quinge, prisonnnier du roy... et fut présence de plusieurs notables gens, et fust donné en vin aux , III solz. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 1er avril nnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai. ur ce que le roy avoit commandé, que le sieur de Quinge, prist tenu chaudement où il estoit, fut achapté onze aulnes trois bureau, pour en couronner la caige... » Compte de dépense de e Tours, 1er avril 1479, manuscrit déjà cité. — 72. Mémoires , liv. 3, chap. 3; Mémoires sur Troyes par Grosley, Liste des Troyes. — 73. « Item à Jehan Charruau, menuisier, qui approx dans la dicte caige, pour y mettre une petite coeste de plume » Compte de dépense de la mairie de Tours, 1er avril 1479, maa cité. — « Item une bottine de cuir pour mettre en la jambe la fillette de fer et ung soulier pour l'autre pied, IX sols II dempte de dépense de la mairie de Tours, 2 mai 1480, ordon- Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai. — 74. on de Broc, escuyer seigneur de Vas, maistre d'hostel du roy, de LX livres... par luy employée à faire faire une caige de fer urté et guarde de la personne du cardinal d'Angers. » Compte es de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité; de Comines, liv. 6, chap. 7. — 75. Claude Seyssel, Comparaiis XII avec ses prédécesseurs, Règne de Louis XI; Annales e par Bouchet, année 1483; Hommes illustres de Brantôme, I. — 76. « Au roy, ledict jour, pour donner à une jeune fille esenta une roze près le dict lieu des Montilz, deux escuz... » s dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà « Au roy, au dict lieu, pour donner à une pauvre femme de qui il a ung sien enffant sur les fonds et en son nom, XIII escuz. » Ibid. Au roy, pour donner à la chamberière de son logeis de Maigny, A lui pour donner à son hostesse de Sille, deux escuz. Au dict pour donner à son hostesse dudict lieu du Puy, un escu. » Ibidem. Au roy, le dict jour, en la forest d'Amboise, pour donner à trois ui estoient venues quérir la table où le dict seigneur avoit disné, e ung escu. » Ibidem. — 80. « Au dict seigneur, pour donner, mme qui ramena au dict seigneur ung chien qu'il avoit baillé en quel elle avoit nourry par long temps, VI escuz. » Ibidem.

em au dict mois de février, au dict temps, le roy voulut faire son pain de eau de ysope, laquelle eau feut ramassée par toutes is de ceste dicte ville... le roy manda qu'on lui envoyat toutes eaux aux Montilz.. » Compte de dépense de la mairie de Tours, bre 1483, ordonnancé par Etienne Ragueneau, maire, manu- j'ai. — 82. « Item, le roy manda qu'on allat, toutes nuicts et les chemins au devant de plusieurs oyseaux de Turquie qu'on Bretagne, pour les prendre et les luy apporter... » Ibidem. — ois II, duc de Bretagne, Histoire de Bretagne par d'Argentré. — *ti Gaguini annales Francorum, libro* X, REX LUDOVICUS UNDECIMUS. ronique manuscrite, citée par Duclos dans son histoire de Louis 1473. — 86. « Pour le paiement d'un petit lit de plume garny tayes, lequel le dict seigneur a fait acheter pour mectre et coudes levriers de la chambre, CXIV solz. Pour une seringue de cui-

vre pour laver les levriers de la chambre d'icelui seigneu... deniers. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, ann... nuscrit déjà cité. — 87. Mémoires de Comines, liv. 6, cha... Ibidem, ibidem; chap. 10 et note suivante. — 89. Ibidem; L... Parlement, Mémoriaux, dernier juillet et 1er août 1483, *A... au roy pour sa santé.* — 90. Cette chambre, que les gens du pa... aux voyageurs, est dans la seule partie du château qui a... sisté. Lorsque je la vis elle était remplie de pommes et de...

91. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12. — 92. Histoir... — 93. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12. — 94. « A... Maillé, enfant d'honneur d'icelui seigneur, xxv livres. » Com... nus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cit... de Charles VIII recueillies par Godefroy, Relation du voya... les VIII à Naples par Desrey de Troyes, année 1494. — 95. B... françoise de Goujet, art. Pierre Michault. — 96. Œuvres d'... tier, Le Curial. — 97. « La somme de xxxv solz baillée a... en faveur de deux cannes que ledict seigneur a tuées en le... ques des pierres. La somme de cx solz pour donner à une f... compense d'une sienne vache que ung de ses archiers avoit t... des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit... 98, 99. Cérémonial français. — 100. « Au roy, la somme... xii sous vi deniers, pour donner à l'abbé d'icelle église d'E... une robe qu'il lui devoit, à cause de ce qu'il l'avoit reçu ch... église. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1... crit déjà cité.

101. « A Jehan Blanchard, faiseur de chaperons pour les... seigneur vii liv. x solz pour v douzaines de chaperons. A Ph... telier faiseur de sonnettes à oiseaux... pour chascune do... nettes xxxv solz. » Ibidem. — 102. « Item une grande per... tre les oiseaulx en la dicte chambre du roy deux solz. » Il... « Item quinze chassis de papier xxxvii solz vi den... Item à M... chassis de papier... Item à La Palisse deux chassis de pa... Saint-Saphorien huit chassis de papier... Item à Lyon cinq c... pier... » Ibidem. Dans ce même compte se trouvent un g... d'articles de dépenses pour les manœuvres qui ont jeté dehor... dices des chambres où devait coucher le roi, pour les ma... trages de plâtre. — 104. « A deux femmes desquelles il a fa... pain xxxvi solz... A une pauvre femme pour ses fromaige... Ibidem. — 105. Chronique de Molinet, chap. 23. — 106. M... Comines, liv. 6, chap. 9, et liv. 7, chap. 3. — 107. Histoi... Histoire de Bretagne. — 108. Dames illustres de Brantôme, ... de Bretagne. — 109. « Despense de ce présent compte ... l. xix s. i d. t. » C'est la dernière ligne du compte des men... la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. — 110. Mémoi... nes, liv. 8, chap. 18.

111. Mémoires de Monstrelet, année 1434. — 112. Mémoi... nes, liv. 8, chap. 20. — 113. Chronique de Chastellain, ... 114. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, extrai... toire de France manuscrite depuis l'an 1270 jusques à 1510, ... — 115. Histoire de France, années 1498 et 1499. — 116, 117, ... toire de Louis XII par Saint-Gelais, année 1510.

Histoire XXIII. — L'HOMME D'ARMES. — 1. Dans t... *tres* ou Revues militaires, la gendarmerie est ainsi rangée ... min; vraisemblablement il en était de même sur le terrain ...

revue devant le commissaire. Mais comment les lances fournies ou s d'armes avec leurs subordonnés étaient-ils rangés devant l'enne- n'en sait positivement rien, on n'a que des conjectures.— 2. «...Et le roy alla en Flandre, les habitants de Tournay envoyèrent au de- roy jusques à Lens, jusque à cL hommes d'armes et ccc à pied et tes de vin et luy présentèrent xxx muyds de blé et xxx d'avoine et s de pain, et cc livres d'espices... » Registres du parlement, Mé- du 16 février 1394. — 3. Lettres du roi, décembre 1461, relatives aye de Saint-Sever; autres lettres, octobre 1472, relatives au ban ère-ban. — 4. Lettres du roi, décembre 1461, relatives à l'abbaye nt-Sever. — 5. Dans un grand nombre d'aveux et dénombrements its fiefs se trouve l'obligation de fournir une fraction de combattant e sens qu'elle est d'une moitié, d'un tiers, d'un quart, si le com- t doit être fourni en commun avec un autre fief, deux autres fiefs, utres fiefs.— 6, 7. Lettres du roi, 30 janvier 1454, relatives à l'ar- nt et habillement du ban et arrière-ban; Recueil des lois par Fon- , De la gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514, sur le fait guerre. — 8. Histoire de Louis XI par Duclos, année 1480. — 9. ique de Jean de Troyes, année 1465. — 10. « Les généraulx con- s du roy sur le faict et gouvernement de ses finances, ont fait rece- le Odo Beudin, commis à recevoir en la vicomté d'Alençon la por- la taille mise sus par le roi notre dict seigneur, en ceste année... la e de six mille liv. tourn., par Poillevilain, pour convertir et em- au payement des gaiges et soulde de quatre mille archiers du champ nouveau du dict seigneur, dont a la charge et conduite comme cap- e général le seigneur d'Estellant, bailli de Rouen, pour un quartier . escript le xxvie jour de mars l'an M CCCC IIII XX. » J'ai l'original de délégation.
Lettres du roi, 8 juin 1456, relatives aux états de Languedoc. — a langue financière était encore souvent latine dans la France méri- le. J'ai un grand nombre de quittances de ce temps, *Pro vadiis meis*; *tatione vadiorum*. — 13. Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens erre. — 14. J'ai une revue du 17 novembre 1475, de quatre-vingt- hommes d'armes et cent soixante-douze archers passée devant Es- Moreau, conseiller maistre d'hostel du roy nostre sire. J'en ai une du 11 décembre 1493, passée devant Jehan d'Orlonville, seigneur uville escuyer d'escuyerie. Mais en général c'étaient les baillis, les baux des provinces, ou de notables personnages commis par eux, ssaient les revues; ordonnances militaires du quinzième siècle. — Pardevant Guillaume Bauchen, tabellion juré en la vicomté d'Ar- , furent présents... Nicolas Faulconnier, Jouen Fretel, Bernard... s à pied de la garnison et retenue du chastel d'Arques, lesquels cog- nt avoir eu et receu du roy nostre sire leurs gaiges, selon les mons- l'eulx sur ce faictes... l'an mil quatre cens trente-trois... » J'ai l'ori- de cette quittance. Voyez les notes 24 et 25. — 16. « C'est la mons- t reveue faicte, devant Hesdin, le xve jour d'aout l'an mil cccc nte et dix-neuf, de quatre-vingt-dix-neuf hommes d'armes et neuf s dix-neuf archiers, du nombre de cent lances fournies de l'ordon- du roy nostre sire, estant soubz la charge et conduite de Brandeliz hampaigne, par nous Jehan d'Estouteville, chevalier seigneur de et de Blainville, commissaire du dict seigneur, en ceste partie à la dicte monstre et reveue, desquels hommes d'armes et archiers les et seurnoms s'ensuivent. » Suivent six colonnes de noms au dessus elles on lit : *Hommes d'armes*, *archiers*. Au dessous des colonnes on : Nous Jehan d'Estouteville, commissaire dessus nommé, certifions

aux gens des comptes du roy nostre sire... que nous avons
ment advisé par forme de monstre et revene tous les qua
neuf hommes d'armes et neuf vingts dix-neuf archiers... le
bon et souffisant habillement de guerre, pour servir le r
seigneur... dignes et capables d'avoir et recevoir les gaig
eulx ordonnez par ledict seigneur, pour ledict quartier d'avril
En témoing de ce nous avous signé ce présent roolle de no
main, et faict sceller du scel de nos armes le jour et an
Destouteville. » Suit la certification du notaire : « En la pr
Thibault d'Aubepierre, secrétaire du roy nostre sire, com
Jacques Brezeau, notaire secrétaire du roy nostre sire et
guerre tous les quatre-vingt-dix-neuf hommes d'armes,
dix-neuf archiers ont confessé avoir eu receu de Denis Le
ler et trésorier des guerres du dict seigneur, la somme de
cens quatre-vingts dix-sept livres cent solz tournoys, qui
quinze livres tournoys pour chacun des dicts hommes d'
livres dix solz tournoys pour chascun des dicts archiers par
quelle somme lesdits hommes d'armes et archiers et chasc
sont tenus et tiennent pour contents et bien payez... tesm
manuel cy mis le xviie jour d'aoust l'an mil cccc soixante
bepierre. » J'ai l'original de cette revue, écrite sur une g
parchemin. — 17. J'ai aussi l'original d'une revue anglai
sont mentionnés divers corps de troupes venus de différent
tonnement. — 18. J'ai encore une revue anglaise dont je
trait : « La revue de messire Jehan de La Pole, cheval
vingt hommes d'armes et de soixante hommes de trait, pr
vant Orléans, le derrenier jour d'octobre, l'an mil cccc
premièrement messire Jehan de La Pole, chevalier ba
Henry Bizet, chevalier bachelier, Jehan Harrington, W
Gieffroy Sterre... etc... Et nous Thomas Hoo et Jenne
cuyer commis et ordonné par monseigneur le comte de S
Perche... certifions avoir veu les dicts hommes d'armes et
sus nommez et iceulx estre souffisamment montez, armez
servir le roy... en l'armée que nagueres a admené d'An
monseigneur le comte de Salisbury... » J'en ai une autre
1428, au bas de laquelle est écrit : « Et nous Richard Wa
Houreton, escuyer, commis et ordonnés par monseigneur
Suffolk et de Dreux, monseigneur Talbot et monseigne
ayant de ce faire pouvoir, certifions avoir veu les hommes
chiers ci-dessus déclarez. » Dans ces revues les noms de p
soudoyers sont précédés d'un gros point fait avec une encre
les noms d'un très petit nombre sont précédés d'une cr
avec une encre différente. — 19. Voyez la note 16. —
grandes revues que je possède ont au bas du parchemin
où passait le sceau volant, dont il était d'ailleurs fait me
note 16.

21. J'ai l'original d'un ordre donné par Jehan Jouard, se
vannes, chief du conseil et président des parlements du d
de Bourgoigne à Jacques Bonne, escuyer, garde de l'artille
gneur à Dijon, de délivrer les pièces d'artillerie contenues
deux feuilles de papier ci attachées. A la marge est un sceau
un écu, au bas est un autre sceau de la même grandeur, ai
sceaux plus petits et mis sur la même ligne. — 22. Les C
nouvelle 5e, le Duel. — 23. Vaux de Vires de Basselin publ
bois, Caen, 1821, chansons normandes, chanson de Ba

roi, 9 septembre 1379, relatives aux sergents de Mortagne. — y ensuit les noms de quatre archiers pour la seureté et saulvegarde forteresse de Sainte-Katherine du Mont-les-Rouen... » J'ai l'ori- e cette revue de la garnison de ce château, datée du 13 janvier 1437. Lettres du roi, 16 février 1461, relatives à la ville de Saint-Jean- ly. — 27. Lettres du roi, mai 1381, relatives aux habitants de lles. — 28. Recueil des lois par Fontanon, De la gendarmerie, or- nce du 20 janvier 1514. — 29, 30. Milice française du père Daniel, chap. 4, ordonnance relative aux francs archers.

Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre. — 32. que de Jean de Troyes, année 1465. — 33. Recueil des lois par non, De la Gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514. — 34. ique de Jean de Troyes, année 1465. — 35. Lettres du roi, avril relatives aux gens de guerre. — 36. Recueil des lois par Fontanon, Gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514. — 37. Ordonnances es aux gens de guerre, notamment celle d'avril 1467, et celle du 20 r 1514, déjà citées; voyez aussi l'ord. du 25 mai 1413, relative à la générale, titre des Gens d'armes. — 38. Ordonnance du 20 janvier déjà citée. — 39. Chroniques de Monstrelet, année 1444. — 40. ique de Jean de Troyes, année 1475.

« Les généraulx conseillers sur le fait et gouvernement des finances roy, ont fait recevoir... de Anthoyne Bousy, receveur au pais de ctou de l'aide ou équivallent aux aides pour le fait de la guerre... la me de neuf cens livres t. par messire Laurens Vernon, seigneur de stereul Bouin, pour partie de la somme de x m. escuz d'or, en quoi oy lui estoit tenu à cause du comte de Submercet par lui livré et lé à icellui seigneur... le XVIIIe jour de novembre l'an mil CCCCXXXV. » original de cette rescription. — 42. Lettres du roi, citées par Du- histoire de Louis XI, année 1479. — 43. Chronique de Jean de s, année 1455. — 44. Mémoires de Comines, liv. 1, chap. 2. — 45. s du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre; Recueil des lois ontanon, de la Gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514. — 46. ique de Molinet, chap. 9. — 47. Chroniques de Jean de Troyes, an- 481. — 48. Chronique de Molinet, chap. 9; Chronique de Chastel- chap. 323. — 49. Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, chap. 1. — 50. *Caroli magni capitula, lib. 3, De vassis... beneficia ha- us.*

Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 1. — ettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs-archers. — 53. Dic- aire de Droit canonique par Durand Maillane, aux mots *Monition*, *oire*. — 54. Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, 5. — 55. Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs-archers. . Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 4. Ibidem; Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs-archers; ent Nouvelles, le Duel, nouvelle 5. — 58. Histoire de la Milice fran- par le père Daniel, liv. 4, chap. 4. — 59. Lettres du roi, 28 avril , relatives aux francs-archers. — 60. Chroniques de Jean de Troyes, e 1480.

. Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs-archers. — 62. listoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, Histoire du voyage harles VIII à Naples par André de Lavigne, année 1495, et Preuves, e du duc d'Orléans au duc de Bourbon, 20 avril 1495. — 64. Ibidem, ire de l'expédition de Charles VIII à Naples par George Flori, liv. 1. . Ibidem, Histoire du voyage de Charles VIII à Naples par André de gne, année 1494. — 66. Histoire de la Milice françoise par le père Da-

niel, liv. 4, chap. 7. — 67, 68. Ibidem, chap. 3. — 69. Ibidem, [illegible] chap. 2; Chronique de Jean de Troyes, année 1465; Mémoires [illegible] clercq, liv. 1, chap. 20. Voyez aussi, dans les chroniques de [illegible] relation de l'entrée de Louis XI dans les bonnes villes. — 70. [illegible] vus représentés ainsi dans plusieurs miniatures des manuscrits [illegible] et notamment dans ceux du Beau Froissart et du Tite-Live conser[illegible] Bibliothèque du roi ; je les ai encore vus représentés ainsi sur [illegible] solées de Saint-Denis, et même sur un tableau de la bataille de [illegible]

71. Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, [illegible] Voyez aussi l'avant-dernière note. — 72. Histoire de Charles VII [illegible] Chartier, année 1450; Mémoires de Duclercq, liv. 1, chap. 37. — 73. [illegible] moires de Duclercq, liv. 1, chap. 20 — 74 Le Rozier des guerre[illegible] 6, Des signes de Hardy Chevalier — 75. Ordonnances militaires [illegible] citées. — 76, 77. Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, [illegible] 4, chap. 2. — 78. Ibidem, chap. 1 et 2. — 79. Voyez la note 16 [illegible] core une autre revue, du 19 février 1488, de cinquante hommes [illegible] et de cent archers « estans en garnison au chastel de Perp[illegible] petite paye... qui est au feur de x livres tournois pour chascun [illegible] hommes d'armes et c sols pour chascun des dicts archiers par [illegible] 80. Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note [illegible] née 1495.

81. « Les trésoriers de France : vicomte de Vire, nous [illegible] que des deniers de votre recepte vous paiez, baillez et délivrez à [illegible] Leblanc, maistre canonnier du roy, la somme de vingt-cinq livres [illegible] ses paine, sallaire d'avoir vacqué aux ouvraiges de Pontorson [illegible] cccc lxxvi. » J'ai l'original de ce mandement. — 82. Histoire [illegible] de Charles VIII à Naples, citée à la note 62, année 1495. — 83. [illegible] du roi, novembre 1441, relatives aux charpentiers, maçons, [illegible] « A Jehan de Mataing, fèvre, qui a refait du fer de la ville [illegible] baillié, le quennon de la tour de plastre, près la tour quarrée, [illegible] longea la clef et se fist une nouvelle brocque de fer pour [illegible] quennon quant il est chargié, pour ce xvi solz. » Compte de la [illegible] Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. Voyez encore l'Histoire [illegible] de Charles VIII à Naples, citée a la note 62, année 1495. — 84. [illegible] françoise du père Daniel, liv. 6, chap. 3. « A la vesve [illegible] pour un petit quennon de cuevre, a elle achatté avec les [illegible] y appartiennent, viii solz. » Compte de la ville de Noyon, [illegible] manuscrit déjà cité. — 85. « Les généraulx conseillers du roy [illegible] et gouvernement de toutes ses finances ont fait recevoir... de [illegible] Robinet, receveur des aydes en l'élection d'Alençon... la somme [illegible] cent cinquante livres .. par messires Arthur de Longueval, [illegible] miens, Pierre de Comberel .. pour partie de iiii c l. livres [illegible] par le roy, pour les récompenser de certaine artillerie qu'il [illegible] fait prendre d'eulx pour mener en la ville de Harfleur pour la [illegible] fense d'icelle... le xviiie jour de may l'an mil cccclxxv... » [illegible] de cette rescription. Voyez aussi la note précédente. — 86. [illegible] voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note 62, année [illegible] Dans les miniatures du Tite-Live, manuscrit du XVe siècle, [illegible] Bibliothèque du Roi, il y en a plusieurs qui représentent des villes [illegible] gées : on y voit des canons posés sur de petits massifs de [illegible] dont la culasse est appuyée contre des pièces de bois fichées dans [illegible] — 88. Lettres du roi, novembre 1441, relatives aux artilliers; [illegible] de Jean de Troyes, année 1477. — 89. « Pierres Charpentier, [illegible] du roy notre sire, confessa avoir eu et receu .. la somme de [illegible] livres t. pour avoir fait dresser les chevalés de vingt-quatre [illegible]

ıvrines de cuivre... passé devant Pierres Alatrayme, tabellion à Rouen, mardi vingt-troisiesme jour de l'an mil cccc cinquante-deux. » J'ai l'o- ;inal de cette quittance. — « A Jacquemar le Carlier, pour cinq cens ɔons de fraisne à estouper cambres de canon et vingt maillés à cachier ıs lesdicts copons, xx solz. » Compte de la ville de Valenciennes, année 14, manuscrit déjà cité. — 90. *Baptistæ Portæ magia naturalis*, lib. 12, ». *De varia tormentarii pulveris compositione.*

91. Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note 52, an- ; 1494. — 92. Chronique de Jean de Troyes, année 1472. — 93. Ibidem, ıée 1477. — 94. Vie de saint François de Paule, bulle de sa canonisa- ı ; Glossaire de Ducange, vo *Serpentina.* — 95. Voyez, aux notes du qua- zième siècle, les notes 27 et 28 de la XXXIIe épître. — 96. Lettres du , juin 1467, relatives aux métiers de la ville de Paris. — 97. Le livre ; Faiz monseigneur sainct Loys, manuscrit déjà cité ; à la miniature du ıp. Comment le roy prit port à Damiette, des soldats tenant une mèche -tent de petits canons sur l'épaule, que d'autres soldats ajustent. — Chronique de Jean de Troyes, années 1475 et 1476. — 99. Mémoires Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bourgogne, en l'an 74, article Du quatriesme estat. — 100. Histoire de Charles VII par ın Chartier, année 1451 ; Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

101. Voyez les plans des villes du quinzième siècle dans la Cosmogra- ie de Thevet, dans celle de Munster et Belleforet, dans les Villes du nde de Braun, dans le Théâtre de l'univers de Blaeu ; plusieurs de ces ns offrent la vieille enceinte de la ville dans la nouvelle ; et quant aux tériaux dont elles étaient construites, je crois inutile de mentionner le ınd nombre des fortifications de ce temps qui subsistent encore. — 102. ıst à remarquer aussi, dans le profil de plusieurs de ces enceintes, que ligne droite des courtines forme, à la place des tours, une portion de cle ou demi-lune. — 103. Je me contenterai de mentionner les fortifica- ns de Troyes, de Châlons-sur-Marne et de Rheims, qui sont à peu ıs de ces temps. — 104. Je me contenterai aussi de mentionner les fos- de ces fortifications. — 105. Chronique de Monstrelet, année 1456, ge de Belgrade. — 106. Histoire de d'Aubusson, grand-maître de Rho- , par le P. Bouhours, liv. 2 ; Ducange, vo *Furnagia.* — 107. Cos- ıgraphie de Munster et Belleforet, Berne ; Histoire de cette ville. — 108. stoire de Louis XII par d'Auton, chap. 22 et 34, année 1507. — 109. cange vo *Barbacana* ; Chronique de Jean de Troyes, année 1465 ; an- ns plans des villes cités à la note 100. — 110. Ducange, vo *Ballium.*

111. Mémoires de Duclercq, liv. 5, chap. 60. — 112. Histoire de d'Au- sson, grand-maître de Rhodes, par le P. Bouhours, liv. 3, Siége de odes. — 113. Chronique de Jean de Troyes, années 1465 et 1477. — ı. Histoire de Charles VII par Jean Chartier, années 1423 et 1429. — 5. Histoire de d'Aubusson par le P. Bouhours, liv. 3, Siége de Rhodes. 116. Chronique de Molinet, chap. 6 ; Histoire de Charles VII par Jean artier, année 1453. — 117. Histoire de d'Aubusson par le P. Bouhours, , 3, Siége de Rhodes, attaque de la tour Saint-Nicolas. — 118. His- iens de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII, Siéges, assauts ; His- re de Bayard, depuis l'an 1489 jusqu'à l'an 1524, Paris, Dupré 1527, ges et assauts. — 119. J'ai une quittance originale ainsi conçue : ›ardevant Estienne Plichon, clerc... fut présent Jean Bourdel, cordier, ıui cognut et confessa avoir eu et receu du roy nostre sire... la somme le cent dix solz tournoys, qui deubs lui estoient pour avoir vendu et li- ıré au chastel du dict lieu d'Arques troys douzaynes et demie de cordes de canvre, chascune d'une toise... lesquelles cordes ont esté mises et employées à lier et soustenir les ratelliers de boys qui ont esté faiz con-

Guillelmi Caoursini Rhodiorum vicecancellarii, obsidionis Rhodiæ *‹iptio*, imprimé à Ulm en 1496, et qui représente un vaisseau sabords et cinq canons.—7. Nom des embrasures des remparts, lesquelles on tirait les canons, et qu'on donna ou qu'on dut donmbrasures des vaisseaux. — 8. « Loys..., etc.. faictes payer à nostre très cher et amé valet de chambre Antoine de Conflans, , et à qui appartient la barque dicte *la Trinité Conflans*... pour la e de cent cinquante hommes de son équipaige, tant mariniers de guerre.... » Je possède l'original de ces lettres, datées d'É-25 août 1514, et signées de la main de Louis XII. Voyez aussi illustres de Brantôme, Vie de Charles VIII, lettres de Louis XI Bressuire. Comines avait aussi une galéasse : voyez ses Mémoires, p. 5. On lit dans l'Histoire de Latrimouille par Jean Bouchet, in-Godefroy, dans son recueil des Histoires de Charles VIII, que ille fit faire une belle nef, appelée *la Gabrielle*, du nom de son)n lit encore dans le sixième volume des ordonnances de Hennuscrit déjà cité : « La nef la grande maistresse appartenant à eigneur le grand maître Villars... » Les simples bourgeois étaient priétaires de navires : ordonnances du mois de juillet 1517, art. Voyez la première des citations de la note précédente. Dans le 'honneur d'André de Lavigne, on voit aussi que les vaisseaux de pareils noms. — 10. Lettres du roi, du 20 avril 1479, relausieurs nefs.

i eu pendant quelque temps en prêt un manuscrit des premières ı quinzième siècle, appartenant à madame Royez, libraire à Pailé : *Songe de l'expédition de Louis XII en Italie* ; la quatrième mieprésente trois grands vaisseaux avec tous leurs détails ; le pourgaleries est peint d'écussons. — 12. Voyez les notes relatives aux ires de vaisseaux de la marine militaire. — 13. Mémoires de Cor. 7, chap. 4. Voyez aussi l'article 4 du traité conclu le 10 oct. 'e Charles VIII et le duc de Milan, rapporté dans les Preuves ires de Charles VIII recueillies par Godefroy. — 14 « L'an de l cccc soissante dix-sept, le dernier jour d'octobre, devant Geofère et Jean Gymer, tabellions à Honfleur, pour le roy nostre sire, ent Hélion Troissemeynos, cappitaine de la grant nef du roy, *l'Espaignolle*, lequel confesse avoir eu et receu... » C'est le coment d'une quittance écrite sur parchemin que j'ai en original. — nnances du 7 décembre 1400, du 2e octobre 1480, du mois de 27, relatives à la marine. Voyez aussi les autres notes du *Marin*. istoire des grands officiers de la Couronne par le père Anselme ; e de Jean de Troyes, années 1468, 1477 ; Histoire de Charles VII ı Chartier, année 1411. — 17. Mémoires de Miraulmont, chap. ; Dutillet, Recueil des rois de France, De l'amiral. Ces amiraux s servaient aussi sur terre ; c'étaient aussi de grands seigneurs. usieurs vice-amiraux étaient aussi de grands seigneurs. — 19. ıe de Jean de Troyes, année 1479 ; Histoire de Louis XI par Duıée 1475 et pièces justificatives. — 20. Institué par Louis XI, au e 22 décembre 1476.

us les vaisseaux que représentent les miniatures des manuscrits ı sont bordés de galeries.— 22. Même observation pour les sculpla proue.— 23. « Plus, le grand arbre neuf lié et enginé de sarcye... de ladicte nef avec les gros mas, arbre de poupe et de proue garur sarcyes... » Sixième volume des Ordonnances de Henri II, maéjà cité, folios 20 ', 205. — 24. « Premièrement le corps de lanommée *Saincte Marie* dicte *la Grande Maistresse* en toute bonté,

fresche, hors de carenne, emplombée jusques au premier redon, et au dessus de l'eaue de plomb, clouée de cloux de bronze forts et renforcés... » Ibidem, folio 200. — 25. « ... Une autre caraque qu'il faict faire présentement de plus de vingt mil quintaulx... » Ibidem, folio 205. — 26. « Messire Panteleon Gennenoys a estimé le corps de la dicte nef seullement troys mil cinq cens escuz d'or au soleil, disant qu'elle est nef de six et et de port quatorze cens bottes... » Ibidem. — 27. Recueil de Fontanon, tit. Amiral, dispositions des ordonnances relatives au tonnage. — 28. Ibidem; Registres du Parlement aux Mémoriaux cités à la note 72; d'après l'ordonnance d'Amboise, avril 1562, art. 60, le rapport du nombre des hommes à celui des tonneaux du vaisseau était de un à deux ou deux et demi; mais sur les vaisseaux armés en guerre il était d'un à un: voyez l'Histoire de Louis XII par d'Auton, année 1507. — 29. Voyez au t. 1er l'Epître LXXX, texte et notes. — 30. « ... Plus deux treulx et voille du perroquet, plus la voille de la mejanne, la voille de la contre-mejehanne, la voille de la civadière... le bourset de la hune de proue... » Sixième volume des ordonnances de Henri II, folio 200, manuscrit déjà cité.

31. « Plus le fourniement de toute la forge et quatre douzaines de trombles à feu... » Ibidem, folio 201. — 32, 33. Le Vergier d'honneur par André de Lavigne; Histoire de Louis XII par d'Auton, année 1507, chap. 44, 45, 46. — 34. Histoire de Louis XII par d'Auton, année 1507, chap. 45. — 35. Journal de Christophe Colomb. — 36, 37. Sphère de Sacrobosco, Paris, 1500, lib. 1°. — 38. Histoire de Gênes, année 1291. — 39, 40. Commentaire sur l'Itinéraire d'Antonin par Jérôme Sarita.

41. Histoire de la première découverte des Canaries par Pierre Bontier, religieux de Saint-François, et Jean Leverrier, prêtre, écrite du temps même, Paris, 1680, dernier chapitre. — 42. Voyez le portrait moral de Christophe Colomb Geneuoys, dans le livre intitulé *le Nouveau Monde et Navigation d'Emmeric Vespuce*, un vol. in-8., imprimé à l'Escu de France, 4e navigation, chap. 1er. — 43. Leçons de Verdier de Vauprivas, liv. 4, chap. 30. — 44. Voyez dans le Nouveau Monde, cité à l'avant-dernière note, à la 5e navigation, le chap. Estoilles de celuy pole antartique. — 45. Hérodote, liv. — 46. *Las Decadas d'Asia* par Jean des Barros, ... Visco vers la fin du quinzième siècle. — 47. Histoire des premiers établissements des Européens dans les Indes orientales. — 48. Traité des Tartares par Bergeron, § 20. — 49. Traité de la Navigation et des Voyages, Paris, 1629, p. 16. — 50. « A Jehan Poncher, la somme de ... xiii liv. xv solz, pour trente-sept aulnes et demi de semblable taffetas rouge et jaune, pour faire un aultre estendart, mi parti comme le précédent, long de quinze aulnes, pour servir à la dicte nef, à faire signes à aultres nefs et navires de l'armée, pour se approcher, arrester ou aller en avant... » Compte de Jehan Perresson, manuscrit déjà cité; voyez aussi la note 42 de l'*Artiste*.

51. Mémoires de Martin de Bellay, année 1545. — 52. Ils sont imprimés dans le recueil intitulé: *Les Us et Coutumes de la mer*, Rouen, 1671. — 53. Elles sont imprimées dans le même recueil. — 54. Traité du 3 novembre 1492 entre Charles VIII et Henri VII roi d'Angleterre; autre traité entre ces deux rois, du 24 mai 1497. Ces deux traités sont imprimés dans les Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy. — 55. Traité entre le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne, du 11 juillet 1440, rapporté dans l'Histoire de Bretagne par dom Morice. — 56. « A Jehan Poncher, la somme de xxxvii liv. x solz, pour quinze aulnes de taffetas bleu, pour dix trompettes de la dicte nef... » Compte de Perresson, manuscrit déjà cité. — 57. Ordonnance d'Abbeville du mois de juillet 1517, art. 29, 30 et 31. — 58. Ibidem, art. 30. — 59. « Loys... faictes payer à nostre amé et

féal Loys de Bigars, chevalier seigneur de Lalonde, naguères commissaire ordonné sur le faict des vivres des armées de mer, la somme de quatre cents livres pour luy aider à supporter la despense que faire lui a convenu en faisant lad. commission... où il s'est transporté pour faire les priz et marché des vivres... aussi pour avoir eu l'œil que aucuns abbuz, pilleries et larrecins n'y fussent commis... Donné à Bloys, le xxviiie jour de janvier M. V C. et XIII. » J'ai l'original de ces lettres, signées de la main de Louis XII. — 60. « Sachent tuit que je Guillaume Chaman, lieutenant de noble homme Guillaume de Floques, escuier maistre des portz de la sénéchaussée de Beaucaire, au port d'Aigues-Mortes, confesse avoir eu et reçu... le xxive d'avril M CCCC XXXIV... » Ainsi commence une quittance écrite sur parchemin, que j'ai.

61. « Pour la despense de la carene tant en... gaiges d'officiers et autres choses nécessaires ainsi qu'il appert par le livre de l'escripvain, montent à la somme de cinq mil quatre-vingt-six escuz trente-six solz tournoys... » Sixième volume des ordonnances de Henri II, folio 204, manuscrit déjà cité. — 62. J'ai des inventaires de sacristie du seizième siècle où sont mentionnés des calices d'étain; à plus forte raison y en avait-il au quinzième siècle, et surtout sur les navires. Cependant les riches vaisseaux avaient des calices en argent : « Plus... à dire la messe avec son calice d'argent... » Sixième volume des ordonnances de Henri II, folio 201, manuscrit déjà cité. — 63. « A Jehan de Poncher, marchand suivant la cour, la somme de CCC LXXV livres, pour cent cinquante aulnes de taffetas, large c'est assavoir soixante-quinze aulnes de taffetas rouge et soixante-quinze aulnes de taffetas jaune pour faire un grand estendart, appelé Flandre, mi parti, de cinquante aulnes de long, pour icelui estre attaché à une grande lance, qui doibt estre mise et plantée au haut de hune de la dicte nef... » Compte de Jehan Perresson, manuscrit déjà cité. — 64. La France avait de nombreuses armées de terre au quinzième siècle; mais elle n'avait pas de marine: Histoire de France. — 65. Registres du Conseil d'état, du 13 décembre 1629, 7 mai 1644 et 4 mars 1654, dont les extraits relatifs aux anciens droits d'amirauté des seigneurs sont imprimés dans les Us et Coutumes de la mer déjà cités; voyez aussi les Mémoires de Miraulmont, chap. Amirauté, où est citée une ordonnance de 1576 qui défend aux seigneurs de s'intituler amiraux en leurs terres. — 66. L'abbé de Saint-Michel-en-l'Air et l'abbé de Jard avaient des droits d'amirauté. Ibidem. — 67. Histoire de l'Europe; Histoire de France; Historiens contemporains, et notamment Comines. — 68. Ibidem. Voyez les autres notes du *Marin*. — 69. Ordonnance d'Abbeville, juillet 1517, art. 28. — 70. Chroniques de Jean de Troyes, année 1464; Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1451.

71. Les Us et Coutumes de la mer, déjà cités, Commentaires sur les jugements d'Oléron, art. Pêche des baleines. — 72. Registres du Parlement, 16 janvier 1495, 22 janvier 1507. — 73. Le commerce et la marine militaire avaient nécessairement dû être concentrés dans la Méditerranée jusqu'à l'époque où les Espagnols découvrirent l'Amérique et où les Portugais doublèrent le cap de Bonne-Espérance. — 74, 75. Voyez les nombreuses relations du siége de Constantinople dans les auteurs contemporains et leurs longs chapitres de l'année 1453. — 76. Recueil des lois par Fontanon, tit. Amiral. — 77, 78. Mémoires de Miraulmont, chap. Amirauté. — 79. « Messire Jherosme Dorio, gentilhomme de Gennes, a dict... que la dicte nef est de six ans, qui est la moitié du service qu'elle peult faire... » Sixième volume des ordonnances de Henri II, manuscrit déja cité, folio 204. — 80. Recueil des lois par Fontanon, ordonnance relative à la marine, février 1543, art. 26.

Histoire XXV. — LE PARASITE. — 1. J'ai un grand nombre de montres ou revues militaires. Je me contenterai d'en citer une du 14 avril 142[illegible], dont le titre est: *Compaignie et retenue du comte de Foix*. Il y a neuf chevaliers et cent deux écuyers. — 2. Registres du Parlement, 21 juin 1406, Taxation des droits de l'église de Chalemol. « Pour permission aux chiefs d'hostel d'aller se marier hors la paroisse, xv solz, et de chascune pucelle un pichiaud d'avoine à la mesure de Bourbon-Lancei et une geline... » — 3. Voyez la note 1. — 4. Glossaire du Droit français par Laurière, v° *Chapeau de roses*. — 5. Voyez la note 24; Ducange, v° *Custos*. — 6. Petite collégiale dans l'enceinte du château de Planci, Mémoires historiques de Champagne par Baugier, chap. Évêché de Troyes. — 7. Il existe un grand et très grand nombre de manuscrits du roman de Regnault de Montauban ou des quatre fils d'Aimon. Un des plus beaux est celui de la Bibliothèque de l'Arsenal, déjà cité. A tous les chapitres Comment les quatre filz Aymont, vous voyez à la miniature qui est au dessus les quatre fils toujours montés tous sur le même cheval, toujours tous coiffés, habillés, chaussés de même. Ce manuscrit est du milieu du quinzième siècle. — 8. *Sermones Menoti*, *feria 4 post 1 dominicam Quadragesimæ*, et *dominica 4 Quadragesimæ*. — 9. Mémoires de Fleuranges, Priviléges du grand fauconnier. — 10. Histoire du Languedoc par dom Vaissettes, preuves, année 147.

11. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, Preuves, Lettres du duc d'Orléans à madame de Bourbon. — 12. Ibidem, Lettres du roi, lettres aux autres personnes. — 13. Mémoires de Fleuranges, Priviléges du grand fauconnier. — 14. *Chopinus*, lib. 3, tit. 2 et 5. — 15. Ordonnances du 4 mars 1578, et du mois de février 1585, relatives à l'exécution des anciennes ordonnances sur les oblats. — 16, 17. Description de Rheims par M. Géruzez, chap. 6, sect. Le sacre. — 18. Celle que j'ai est écrite sur une longue bande de parchemin; elle est signée J. Cœur, avec un paraphe figurant un double 8 de chiffre vertical. Du reste les cédules ou autres pièces signées par Jacques Cœur ne sont pas très rares, car, pour ma part, j'en possède trois. — 19. Chronique de Jean de Troyes, année 1475. — 20. *Sermones Oliverii Maillard*, *feria 4 ante 1 dominicam adventus*.

21. Art. 117 de l'ancienne coutume de Sens. — 22. Heptaméron, troisième journée, première nouvelle. — 23. Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1462. — 24. « Item à messire Jehan de Larue, pour son droict de la garde de l'église, xx solz... » Compte des gaigiers de l'église de Saint-André de Chartres, année 1467, manuscrit déjà cité. — 25. « Vénérable et discrette personne, messire Jean Guillominot, prebstre curé de l'église parrochiale de Saincte-Savine-lès-Troyes, témoing produict, juré... » Enquête faite dans un procès entre le chapitre de Sainte-Etienne et celui de Saint-Urbain, manuscrit déjà cité. — 26. Les Dipnosophistes d'Athénée, liv. 6, chap. 5. — 27. Suétone, Vie d'Auguste. — 28. Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1450. — 29. Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, quinzième siècle. — 30. Un très grand nombre des miniatures des manuscrits du temps qui représentent des fossés de château les représentent avec des cygnes. Je puis indiquer entre autres celles de l'Armorial d'Auvergne et du Forez, manuscrit déjà cité.

31. Lettres du roi, mai 1449, relatives à la ville de Bourgneuf. — 32. *Campegius*, *De re cibaria*, libro 6, cap. 9. — 33. Ducange, v° *Claretum*. C'était l'hypocras, liqueur mentionnée dans la description de toutes les fêtes de ce temps. — 34. « Item audict mois passa par ceste ville monseigneur de Cordes, et considérant qu'il estoit grant personnaige, luy fut donné par honneur, de la part de la dicte ville, deux grants pots de vin

mant huict pintes, pour ce XIV solz VIII deniers... » Compte de la mairie de Tours dernier janvier 1481, ordonnancé par Lamaizière, maire; j'en ai l'original. — 35, 36. « ... Les députez des villes voisines, réunis à Tours pour parler au roy... illec furent apportez poires, noix, dragées qui cousterent sans le vin XIII solz VII deniers... » Compte de la mairie de Tours, ordonnancé par Jean de Coutances, le 4 octobre 1480; j'en ai l'original. — 37. « Item, et pour lesquelles matières... le dict seigneur de Maillé vint en ceste ville... la dicte ville lui envoya en ung jour ung présent, c'est assavoir six chappons, six perdriz, six bécasses, six oyseaulx de rivière, six conins, deux oysons et deux levreaux... » Compte de la mairie de Tours, déjà cité. « Item à monseigneur de Maillé qui vint recepvoir les dictes monstres, lui feut donné à ce qu'il eut la ville pour recommandée, XII chappons, XII bécasses, IV douzaines alouettes, ung faisan et ung butor, pour le tout CXVI solz, VI deniers... » Compte de la mairie de Tours, ordonnancé par Lamaizière, maire, 1[er] février 1480; j'en ai l'original. — 38, 39. « Item au seigneur de Bressuire, pour avoir bien parlé de la ville... et sept quartiers de satin de Venise... » Compte de la mairie de Tours, ordonnancé par le maire Jean de Coutances, le 1[er] avril 1479. J'en ai l'original. — 40. Les archidiacres étaient et ont été habillés de cette couleur jusqu'à la révolution.

41. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, preuves, Entrée de Charles VIII à Troyes. — 42. Descriptions de toutes les fêtes de ce temps; elles mentionnent les campanes, campanilles, campanules d'argent des harnais des chevaux. — 43. J'ai vu plusieurs miniatures des manuscrits du XV[e] siècle où les chiens sont drapés, houssés. Je citerai entre autres la première du Beau Froissart de la Bibliothèque du Roi. — 44. Voyez la note 38 du *Noble*. — 45. « Item six petites écuelles à fruict, pesant VI marcs II onces... » Compte de Jean de Beaune, manuscrit déjà cité. — 46. Histoire de Charles VIII, année 1494. — 47. Description de Rheims par M. Geruscz, administration judiciaire. — 48. Historiens du temps, description des fêtes. Cérémonial français. — 49. Mémoires de Lamarche, liv. 1[er], chap. 29. — 50. La miniature du chap. 156, Comment le roy de France print le roy de Navarre, du manuscrit du Beau Froissart conservé à la Bibliothèque du Roi, vol. 1[er], représente une table où les convives ont la serviette sur l'épaule.

51. Mémoires de Lamarche, livre premier, chap. 29, et liv. 2, chap. 4. — 52. Ibidem; Histoire de Charles VII par Coucy, année 1454. — 53. Mémoire de Duclercq, liv. 2, chap. 30. — 54. Histoire de Charles VII par Coucy, année 1454. — 55. Mémoires de Lamarche, liv. 1[er], chap. 29. — 56. Ibidem, et liv. 2, chap. 4. — 57. Ibidem, liv. 1[er], chap. 29. — 58. Mémoires de Duclercq, liv. 3, chap. 15. — 59, 60. Mémoires de Lamarche, liv. 1[er], chap. 30.

61. Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives aux drapiers de Bourges. — 62, 63. Mémoires de Comines, liv. 1[er], chap. 5. — 64. Mémoires du chevalier Bayard par le loyal serviteur, chap. 2 et chap. 3; Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 66, année 1501. — 65. « Item à Olivier Berthaud, pour pain blanc et pain à faire tranchouers pour le dict banquet, pour ce LXXVI solz X deniers... » Compte de la mairie de Tours ordonnancé par Jean de Coutances, maire, le 5 janvier 1479. J'en ai l'original. — 66. Cérémonial français par Godefroy, procès-verbal de la réception faite par Louis XII à l'archiduc. — 67, 68. Poésies de Martial d'Auvergne, l'Amant rendu Cordelier. — 69. Les miniatures des feuillets 34 et 35 du livre des tournois de Gruthuse, manuscrit du XV[e] siècle conservé à la Bibliothèque du Roi, représentent les enceintes et les barrières



des lices en charpente. — 70, 71. Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 31, année 1507.

72. « ... Le prince doibt premièrement envoyer... faire présenter l'espée... une espée rabattue de quoy on tournoye...», folio 8, verso, du manuscrit de Gruthuse, déjà cité.—73. Mémoires de Lamarche, liv. 2, chap. 4. — 74. Ibidem; manuscrit de Gruthuse déja cité, Comment les tournoyants se vont bastant par troupeaux. — 75. « ... A ce pas d'armes et combattit... à course de lances... Les uns avoient pour cri de fête : *Las ! la Vierge!* les autres : *Joys au benoist Saint-Esprit!* Manuscrit de l'Histoire de l'Hôpital du Saint-Esprit de Dijon, déjà cité, quinzième siècle. — 76. Mémoires de Bayard; Histoire de Louis XII par d'Auton, aux chapitres relatifs aux tournois. — 77. Mémoires de Bayard, chap. 8. — 78. Ibidem, chap. 10 et chap. 13. A la miniature du feuillet 70 du manuscrit de Gruthuse déjà cité, on voit une des dames présentant au vainqueur du tournois un diamant qu'elle tient avec la main couverte d'un linge. — 79. Mémoires de Lamarche, liv. 1, chap. 29, et liv. 2, chap. 4. — 80. Ibidem, liv. 1, chap. 9.

81. Au manuscrit de l'Histoire de l'Hôpital du Saint-Esprit de Dijon déjà cité, on voit une miniature copiée dans les manuscrits originaux de cet hôpital qui représente l'église avec une rangée d'armoiries au dessous du larmier. On lit dans l'encadrement : *Armoiries des treize seigneurs de la cour de Bourgogne qui se distinguèrent au fameux tournois dans les plaines de Marsanneries, en 1443, sous les yeux de leur duc Philippe IV dit le Bon.*—82. Mémoires de Lamarche, liv. 1, chap. 29. — 83. Contes d'Eutrapel, tome 1er, p. 97. — 84. Registres du Parlement, arrêt du 13 septembre 1442, relatif à l'abbaye de Saint-Mexent. — 85. « De messire Jéhan de Vosdenay... vint deniers t. qu'il doibt chascun an de cense imphitéote... à cause d'ung ceps de vigne estant emplanté devant le front de sa maison, en la Rue du Four... » Compte de recette et dépense de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité. — 86. « Des amendes de ceulx qui ne tuent les chenilles et vermines des arbres de leurs vergiers et jardins, en ceste dicte ville... la somme de trois blancs pour le droict de la ville... » Ibid. — 87. « Des amendes de ceulx qui lient les vignes avant le temps sur ce ordonné, néant pour l'an de ce présent compte... » Ibidem. — 88. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 89. *Sermones Oliverii Maillard, sermo sabatto post 3 dominicam Adventus*, sermo 35. — 90. *Sermones Menoti, sermo feriæ 5 post dominicam 1 quadragesimæ et aliàs.*

91. « Item à Regnault et Simon Bernard compagnons chasse pour de la frairie de Dieu et Apostres qui ont apporté la vaisselle, broches et autres choses de la dicte frairie, aussi ont servi au banquet... » Compte d'une fête donnée à l'Hôtel-de-Ville de Tours, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, le 5 janvier 1479. J'ai l'original de ce compte. — 92. Cette expression, bussard de vin, se trouve dans Rabelais, Pantagruel, liv. 2. « Le dict sergent avoit accoustumé de faire par chacun an le cri publie le jour et feste de M. Sainct-George, patron de la paroisse du dict Tesson, au lieu nommé le pré Madame, proche le pré Sainct-George, où l'on a accoustumé chascun an faire la danse et feste du dict villaige... Enquête faite le 19 septembre 1513, devant Arnaud Desfriches, lieutenant du bailli de Senlis, dans un procès entre les religieuses de Notre-Dame de Soissons et les religieuses de Bourg Fontaine. J'en possède l'original. — 93. Lettres du roi, 20e novembre 1378, relatives aux Francs-Bourgeois de la tour du château d'Evreux. — 94. Mémoires de Comines, liv. 4, chap. 7. — 95. Lettres du roi, février 1456, relatives au mesurage des grains à Rouen. — 96. Cette église est ainsi nommée dans les registres du conseil

t, 13 décembre 1629, cités dans les Us et Coutumes de la mer, juge-s d'Oléron. — 97. Histoire des Capots, des Cagots, des Caqueux, nge, v° *Cagoti;* lettres du roi du 7e mai 1407, relatives aux Capots. mier de Richebourg, Coutume de Béarn; Histoire de Béarn par e de Marca, liv. 1, chap. 16. — 98. Aultre recepte pour argent qui esté mis au change... lequel argent avoit esté mis par Thomas Mou-pour et au proufit de Saint-Ladre... lequel argent a esté prins pour le grant besoin de la ville, et pour ce en faict mention pour estre ren- » Compte de recette et dépense de la ville de Noyon, année 1421, scrit déjà cité. — 99. Dictionnaire de Moréri, v° *Laval.*—100. Let-du roi, juin 1473, relatives aux priviléges de Beauvais.

1. *Sermones Oliverii Maillard, sermo feriæ 2 ante 1 dominicam Adventus.* 02. Lettres du roi, 1145, relatives à plusieurs coutumes de Bourges. 03. Histoire de Lyon, chap. Chevaliers de l'Arc. — 104. Ibidem, chap. nés de Pierre-Scise. — 105. Lettres du roi, février 1412, relatives aux léges de Loches.—106. « Nos chevaliers et bien amez les bourgeois de nat. » Registres du Parlement, arrêts concernant le duc de Bourbon, 16 février 1500. — 107. *Historia Tutelensis auctore Baluzio*, p. 787, Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine. — Histoire de Melun, De la confrérie du roi et chevaliers de Melun. — *Milites linguares*, Glossaire de Ducange. — 110. Histoire de Rheims Geruzez, Des chevaliers arbaletriers, auxquels ont succédé les che-ers arquebusiers.

11. Histoire de Berri par la Thaumassière, liv. 3. — 112. Histoire des es religieux et militaires. — 113. Voyez la note 72. — 114. Histoire Charles VII par Coucy, année 1453.—115. Anciens comptes des villes. 16. Lettres du roi, février 1328, relatives aux évêques de Laon. — Chroniques de Jean de Troyes, année 1461; Cérémonial français de efroy, chap. Entrées, fêtes.

istoire XXVI. — LE CONSEILLER D'ÉTAT. — 1. Voyez au bas des onnances du quinzième siècle les noms des membres du conseil du — 2. Poésies d'Olivier de Lamarche, le Triomphe des dames. — 3. Fortescue, chancelier sous Henri VI, auteur d'un ouvrage sur la Loi relle.—4. Les Lunettes des princes par Jean Meschinot, Nantes 1493. . Le Rosier des guerres, chap. 3. — 6. Registres du Parlement, 22 1482, Mémorial de ce jour, où est rapporté le serment que fit le roi n sacre. — 7. Histoire de France, xe siècle. — 8. Voyez les ordon-ces du Louvre, ordonnances de Louis le Gros; voyez aussi les notes *Bourgeois* relatives aux premières institutions des communes. — 9. oire de Louis XI; Mémoires de Comines. — 10. Le clergé séculier t charge d'âmes, Traité de droit canonique.

1. Jérôme de Prague, disciple de Jean Hus, sectaire du quinzième le, *Historia Hussitarum a Cochleo.* — 12. Mémoires de Miraulmont, ement, Requêtes de l'hôtel. — 13. Dutillet, Recueil des rois de ce, Conseil privé. — 14. Ordonnances des rois de France, dites du vre. Voyez les noms écrits au bas de celles des premiers volumes. — 16, 17, 18. Dutillet, Recueil des rois de France, Conseil privé. —19. onique de Jean de Troyes, année 1465. — 20. Histoires de Char-VIII recueillies par Godefroy, preuves, Lettres des rois, et notamment es relatives aux provisions de connétable données au duc de Bourbon 2 octobre 1483.

1. Dutillet, Recueil des rois de France, Conseil privé. — 22. Eloge Charles VII, tiré d'un manuscrit du temps, imprimé en tête de l'his-e de ce roi par Jean Chartier, édition de Godefroy. — 23. Recueil des

états généraux, états de Tours, 1483 et 1484, Réponses d[...] cahiers des états, chap. Conseil. — 24. Il y a plusieurs ordo[...] Charles VIII où les maîtres de requêtes se trouvent signés com[...] bres du conseil. Je citerai seulement celles du 1[er] octobre 148[...] au traité entre le roi des Romains et les Flamands. Le Résultat [...] cité à la note 29, est signé aussi par un maître de requêtes. —2[...] pour troys grandes selles pour le conseil, xxii solz vi deniers... [...] des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit d[...] 26. Cette formule termine un fort grand nombre d'ordonnanc[...] torzième et du quinzième siècle. — 27. « Charles par la grac[...] roy de France, à tous ceux... nostre bien amé François de Laplac[...] du pays de Valoys en Allemaigne, nous ait faict remonstrer, [...] sieurs pays de nostre obéissance, tant en nostre royaulme qu[...] pire y a plusieurs belles mines d'argent... » Lectres d'octroy d[...] mines. Formulaire de la chambre des comptes, manuscrit d[...] Dauphiné était censé aussi pays d'empire, Histoire du Dauphin[...] ret, premier discours. — 28. Depuis Charles le Sage, Histoire d[...] —29. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, preuv[...] du conseil, avec les apostils et responses, etc., année 1489.—30.[...] de Comines, liv. 5, chap. 18; Recueil des états générau[x][...] Tours en 1468, harangue de Jean Juvénal des Ursins; [...] Tours en 1483, propositions de Jean de Rely.

31. Recueil des états généraux, états de Tours, année 1483 et 14[...] Dernière conclusion et octroy fait par les estats du roy. —3[...] états généraux du quinzième siècle, cahier des doléances. — 3[...] lettres-patentes originales, sur parchemin, de Charles VII, don[...] est telle : « Charles par la grace de Dieu roy de France à no[...] feaulx conseilliers les généraulx sur le fait et gouvernement d[...] finances... Salut et dilection ; nous vous mandons que par notre [...] conseillier, maistre Estienne Petit, trésorier et receveur gén[...] dictes finances, au dit pays de Languedoc, vous faictes paye[...] délivrer la somme de cinq cens livres tournois aux personn[...] nommées et déclairées, laquelle somme nous leur avons do[...] la distribution de l'ayde de cxvi m. l. t., à nous octroyée par le[...] trois estats de nostre dit pays à l'assemblée par eulx faicte [...] Toulouse... pour avoir esté et tenu la main a l'octroy du dit ay[...] assavoir à l'évesque du Puy c l., à l'évesque de Maguelonne [...] au sire de Carmaing lx l., au sire de Barre lx l., à Philib[...] xx l., à Jehan Chartrain x l.., Donné au Vivier près Es[...] quinzième jour de juing l'an de grace mil cccc cinquante-si[...] règne le xxxiii[e]. Par le roy en son conseil, de La Loere. » — 3[...] core des lettres patentes de Louis XI, écrites sur parchemin, d[...] teneur : « Loys par la grace de Dieu roy de France à nos am[...] les généraulx-conseilliers... sur le fait des finances... nous vo[...] mandons... faites payer et bailler... c'est assavoir... A maistr[...] Mésart, vicaire de Rouen, pour le deffrayer et récompenser d[...] despenses qu'il a eues et soutenues durant icelle convencion [...] trouver feu, touailles, pain, vin et autres menus mises en l'h[...] piscopal de Rouen auquel hostel l'assemblée des dits estats a e[...] somme de trente livres tournois. A Colin Ogier, huissier d[...] nostre conseil au dit Rouen, pour avoir servy et gardé l'uys à l[...] vention, la somme de douze livres tournois... Donné à V[...] dixième jour de juillet, l'an de grace mil cccc quatre ving[...] notre règne le vingtièsme. Par le roy, Briconnet. » — 35. [...] Parlement, 1[er] juillet 1471. — 36. Registres du parlement ; R[...]

:onseil, quinzième siècle. — 37. Enregistrement des ordonnances, rances. *Ex iterativo regis mandato ; Ex secundo regis mandato* ; *Ex tertio andato ;* En obéissant aux lettres du roy *usque ad tertium jussum*, es mises à la suite des lettres de jussion, Registres du parlement, me siècle. — 38. Registres du parlement, mémoriaux, 3 septembre 1 février 1487, 16 juin 1489, etc. — 39. Histoire de Charles VII n Chartier, édition de Godefroy, année 1458, et chronique imprimée le, même année. — 40. Histoires de Charles VIII recueillies par y, preuves, Union de la baronnie de Montdoubleau au comté de e.

istoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1405. — 42. His- e Charles VIII recueillies par Godefroy, preuves, lettres d'alliance ieur de Beaujeu, sa femme et les états de Flandres. — 43. Ibidem, Ligue de la reine Anne, de Louis duc d'Orléans, du duc et de la e de Bourbon. — 44. Voyez les notes de l'*Avocat* relatives à l'érec- divers parlements. — 45. Voyez dans le Recueil des Etats-Géné- autres assemblées nationales, Règnes de Charles VII et de XI, les chap. Assemblées des Notables. — 46. Histoire de Char- par Alain Chartier, édition de Godefroy, éloge de ce roi tiré d'un rit du temps imprimé en tête. — 47. Compte des dépenses de la Louis XI, manuscrit déjà cité : « A Jehan Chalory, varlet de e, la somme de XVI liv. XVI solz t. que le dict seigneur lui a or- pour le rembourser et restituer de pareille somme que par l'ordre seigneur il avait peiée et baillée du sien, pour plusieurs chaslitz, es, fenestraiges, victres et autres menus ouvraiges, en l'ostel de e à Compiegne... desquels le dict seigneur ne veult aucune men- tre faicte... » Idem, dans d'autres articles ; idem, dans d'autres s. — 48. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, preu- struction de Louis XI à son fils. — 49. Monuments de la monarchie se par Montfaucon, règne de Louis XII ; voyez la gravure de la tre qui représente Louis XII dictant une lettre à un de ses secré- voyez aussi le texte explicatif. — 50. Recueil des Rois de France tillet, chap. Des régences du royaume de France. — 51. Voyez la 5 de l'*Homme d'Armes* et les notes du seizième siècle relatives :rétaires d'état.

OIRE XXVII — LE CLERC D'AMBASSADE. — 1. A cette époque ce fut entièrement reconquise sur les Anglais. Histoire de France, me siècle. — 2. Ancienne rue de Troyes, Topographie de cette ar Courtalon, liv. 5, noms des rues — 3. Chronique de Jean de , année 1465. — 4. Je possède l'original de la sauve-garde accordée uis XI, en l'année 1467, à l'abbaye de Vaucler, près Laon. Dans la ion des ordonnances du quinzième siècle, se trouve un assez grand e de ces sauves-gardes. — 5. Une des portes de cette ville, Anti- de Troyes par M. Arnaud, peintre, Plan de la ville de Troyes en — 6. La miniature du feuillet 100 du livre des Faiz monseigneur oys, manuscrit déjà cité, représente un pèlerin mendiant, avec une le au chapeau. — 7. Les miniatures de ce manuscrit, de celui de ult de Montauban, qui a aussi été déjà cité, et de bien d'autres, it à plusieurs pèlerins des bourdons de cette forme. — 8. Mémoires nines, liv. 5, chap. 1er. — 9. « Messire Miles d'Iliers, noble, extrait onnie, licentié ez loix et en décret ayant lu d'ordinaire ez leçon du en l'Université de Paris. faculté de décret pendant dix-sept ans et et ayant faict plusieurs ambassades en divers royaulmes et conseil- la cour de céans... » Registres du Parlement, 10 juin 1452. — 10.

Corps diplomatique de Dumont, tom. 3, traités depuis l'an ... jusqu'à l'an 1500.

11. *Oratores*, orateurs, mot souvent employé pour ambassadeurs dans les traités en latin, ibidem. — 12. Chronique de Jean ... année 1474. — 13. Corps diplomatique de Dumont, traités ... siècle, où se trouvent les noms des ambassadeurs, avec la ... état. — 14. Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 14. — 15. ... Charles VII par Jean Chartier, année 1448. — 16. Antiquités ... par Sauval, comptes de la prévôté, année 1493. — 17. Mémoires ... mines; Histoire de Louis XI, par Duclos. — 18. Dans les ... cour de Louis XI, notamment dans celui de l'année 1470, ... cité, les articles relatifs aux messages, messagers, chevaucheurs, ... cheurs, courriers, postes, transports, occupent au moins ... compte. A la mort de ce prince, la moitié des relais et des ... fut supprimée, Continuation du Traité de la police par Delamare, ... chap. 2. — 19. Mémoires de Duclercq, liv. 4, chap. 27. — 20. ... de Charles VIII recueillies par Godefroy, preuves, S'ensuivent ... voirs, pouvoir du roy (Louis XI).

21. Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 14. — 22. Mémoires ... liv. 3, chap. 37. — 23. Histoires de Charles VII recueillies ... froy, preuves, Mémoire de ce qu'ont besogné a Rome, selon ... roy, etc. — 24. « Reliques de la Saincte-Chapelle monstrées ... deur de Poloigne devant le président de la cour... » Registres ... ment, Mémorial, 9 septembre 1487. — 25. Histoires de Ch... Jean Chartier, année 1457. — 26. Registres du Parlement, ... vrier 1482 : Ambassadeurs d'Autriche s'assiéent aux sièges ... aprez les prelatz. — 27. Ibidem, dernier novembre 1487, ... 1500, 14 février 1501 : Si en présence des ambassadeurs ... plaidera en latin. — 28. Jean Chartier, Jean de Troyes, ... autres historiens du temps, aux chapitres ou aux articles des ... reçues. — 29. Chroniques de Jean de Troyes, année 1479. — ... année 1480; Mémoires de Duclercq, liv. 3, chap. 31.

31. Histoire de Paris; Histoire des villes, Entrées des ... Chronique de Jean de Troyes, année 1480. — 33. « A lui la ... solz quatre deniers tournois, pour vin du présent baillé ... ville et potz et cymarres d'icelle à l'ambassade de l'empereur ... passa par ceste dicte ville, au temps de ce présent compte... ... la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. « ... ... monseigneur le légat XXIV biches, IV faisans, IV hérons, IV ... douzaines perdrix, III douzaines bécasses, III douzaines ... zaines chappons graps, IV quartes hipocras, V quartes vin ... tes vin blanc, en grantz potz ; le tout cousta XXXV livres ... niers. » Compte ordonnancé par Philippe de la Mazière, ... 1er février 1480. J'en ai l'original. Dans d'autres comptes de ... de Tours, année 1420, se trouvent aussi des articles pour ... ambassades. — 34. Mélanges historiques de Camusat, Formulaire ... tocole extrait d'un ancien livre escript environ l'an 1470. ... tres du roi, 9 janvier 1477, relatives au traité avec Venise, ... mulaire cité à l'avant-dernière note. — 37. A la bataille ... 1476, Chron. de Jean de Troyes, même année. — 38. Histoire ... et des états limitrophes, à la fin du XVe siècle. — 39. Mémoires de Du... clercq, liv. 3, chap. 37. — 40. Histoire de Louis XII par ... chap. Discours plus ample de la félicité du règne, etc.

41. Traité entre Louis XI et Maximilien duc d'Autriche, ... 1482, Corps diplomatique de Dumont. — 42. Histoire de Ch...

Chartier, année 1448, année 1457; Histoire de Paris par Félibien et eau, liv. 18, chap. 7, année 1500. — 43. Histoire de France, His- d'Ecosse, notamment aux années 1424 et suivantes; Histoire de es VII; Histoire de Louis XI; traités d'Alliance avec l'Ecosse, aux zième et quinzième siècles. — 44, 45. Chronique de Jean de Troyes, 1474. — 46. Histoire de l'empire d'Allemagne. Histoire de la n de Bavière. — 47. Corps diplomatique de Dumont, traités du ème siècle, formule. — 48. Ibidem, ratifications. — 49. L'empe- Maximilien Ier avait fait incorporer à l'Allemagne les Pays-Bas et les Bourgognes, sous le nom de cercle de Bourgogne. Il avait épousé , fille unique du dernier duc de Bourgogne; il était père de l'archi- né de ce mariage. — 50. La Navarre espagnole était encore unie à varre française, Histoire du royaume de Navarre, quinzième siècle. Le Roussillon, la Cerdagne appartenaient au roi d'Aragon, Histoire rance, quinzième siècle. — 52. Ordonnances des rois de France, zième et quinzième siècles, ordonnances relatives aux priviléges archands castillans. — 53. Histoire du Portugal, Histoire des rois, ieme et seizième siècles. — 54. Histoire de France, Histoire de es VIII, de Louis XII : démêlés avec Ferdinand-le-Catholique roi gon. — 55. Art. 88 et 89 du traité conclu le 23 décembre 1482 entre XI et l'archiduc d'Autriche, Corps diplomatique de Dumont. — istoire de Louis XII par d'Auton, chap. 68 année 1501. — 57. Re- s du Parlement, 5 septembre 1519 : La réception et modification des tez de monseigneur le légat... *facultas conferendi*, *concedendi*, etc. — Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 13. — 59. Chroniques de Mons- , année 1453.

STOIRE XXVIII. — LE SOLITAIRE. — 1. Les miniatures des Heures uscrites et des manuscrits du quinzième siècle représentent les villa- vêtus d'une cape. — 2. Ancien proverbe : Il n'a que la cape et l'épée. Frères ermites ou Augustins déchaussés, Hist. des Ordres monas- s. — 4. *Sermones Menoti*, *sermo Dominica secunda quadragesimæ*. — 5. ontre dans un grand, un très grand nombre de communes, la place ciens ermitages dont plusieurs, à ma connaissance, sont tombés aux iières secousses de la révolution Nous chantons encore souvent les sons où les ermites figurent tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. Suivant les anciens fabliaux, les anciennes poésies, c'était le vête- des ermites, et il ne pouvait être autre. — 7. Nos jeunes artistes héâtres nos jeunes papillons de la littérature, ne se doutent pas que oms des ermites Luc, Marc, Roch, étaient alors au moins aussi connus es leurs. Je ne donnerai d'autre preuve que celle de l'ermite Pierre. élébrité est une affaire de temps et de mode. — 8. Histoire des Fla- nts par l'abbé Boileau, chap. 9. — 9. Il devait y avoir bien des Pa- ns avant le Padouan. — 10. Il y avait aussi des Padouans de fausses nes. Voyez les Sermons de Menot, *Feria quinta, terciæ dominicæ Qua- simæ*.

. Tous les anciens tableaux représentent les ermites avec une tête de et un fouet. — 12. Chronique de Monstrelet année 1401. — 13. oire de Charles VII par Alain Chartier, année 1407. — 14. Chronique lonstrelet année 1407. — 15. Histoire des Flagellants par l'abbé Boi- — 16. Sur tous ces différents faits, voyez l'Histoire de France, ou ux les historiens du temps.

STOIRE XXIX. — LE SOUFFLEUR. — 1. Recherche de la transmuta-

tion des corps. — 2. Abbaye de Troyes, voyez la Topograp... de cette ville par Courtalon, liv. 4, chap. Abbaye royale de ... aux Nonnains. — 3. Les alchimistes se prétendaient seuls ... connaissances d'Hermès : voyez les ouvrages d'alchimie de ce... Ce terme de dérision se trouve dans les plus anciens diction... çais. — 5. Traités d'alchimie du temps. — 6. Histoire critique ... Flamel, Paris, 1761, part. 1, chap. 8. — 7. Fameux cabaret ... Poésies de Villon, Lai, ou rondeau sur la mort. — 8. C'était ... avant celui de Pâques-Fleuries. Journal de Paris sous Charles ... les VII, année 1431. — 9. Histoire de Flamel, déjà citée, par... 1 et 2. — 10. Bibliothèque de Lacroix-du-Maine, article N... — 11. Ibidem; voyez les ouvrages qu'il a laissés ou qu'on ... J'ai un manuscrit d'alchimie intitulé : *Le livre des Régimes, ... pience de Nicolas Flamel.* Le langage m'a semblé à peu près de ... pendant je n'oserais assurer que cet ouvrage n'est pas apocryp...

12. Poésies de Villon, Rondeau sur la Mort. — 13. His... par Félibien et Lobineau, preuves, ordonnance de Charles VI... 1493, relatives aux gages de la chambre des comptes. — 14. ... ces maisons du quinzième siècle subsistent encore dans les ... tiers de Paris. — 15. Il y a encore beaucoup de bâtiments du ... siècle ; avant la révolution il y en avait bien davantage. — 16. ... la police par Delamare, liv. 1, tit. 7, chap. 2, chap. 3, et plan... premières enceintes. — 17. Ibidem, chap. 4, et plan de l'en... Philippe-Auguste. — 18. Le compte du domaine de Paris, ... manuscrit déjà cité, mentionne à plusieurs feuillets cette ... comme étant en partie ruinée, rasée, et en partie subsistant ... de pauvres gens : « De Jehan Ferrand, demourant à Paris, ... de Jehan de l'Estang... entre l'arche dorée et le guichet du L... rivière de Seine, xx solz de cens par an... Des hoirs de fe... Roger, pour le logis de l'ancienne porte Saint-Honoré avec ... murs... » — 19, 20. Traité de la police par Delamare, liv. 1, ... 5 et 6, plans des enceintes depuis Charles le Sage jusqu'à H...

21. Plan de Paris appelé le plan de tapisserie, nouvellem... 22. Plan de Paris, enceinte sous Charles VI, dans le Traité ... par Delamare, liv. 1, tit. 7, chap. 5. — 23. Traité de la po... mare, liv. 1, tit. 7, chap. 4. — 24. « De la pescherie d'une ... entre les palis de la chaisne qui traverse la rivière de Seine ... du chantier du roy et le trou punais, xx solz... » Compte du ... Paris, année 1489, manuscrit déja cité. — 25. Tous les com... nistration publique étaient portés à cette chambre : voyez le ... 119 du *Financier.* — 26. « De la pescherie des grants fossez ... ville... de la pescherie des pourprins estant en dedans du ... joignant de la tour du chasteau de boys qui tient Jehan F... cheur à la verge... xxxii solz... » Compte du domaine de P... 1489, manuscrit déjà cité. — 27. « ... Des herbaiges des gr... fossez de la dicte ville, dedans et dehors, avec le dos d'asne ... sez depuis la tour de Billy jusques à la porte Sainct-Antoine, ... Ibidem. — 28. « Paturage des fossez... somme totale six vin... quatre deniers... » Ibidem. — 29. Histoire de France, règne de ... et de Louis XI. — 30. Paris a toujours été principalement fo... du nord ; anciens plans de cette ville déjà cités.

31, 32. Traité de la police par Delamare, liv. 1, tit. 7, ... plans 5 et 6 de Paris. — 33. Chronique de Jean de Troyes ... et 1474. — 34. Ibidem, année 1475 ; Journal de Paris sous ... Charles VII, année 1412. — 35. Chronique de Jean de Troyes,

de France, règne de Charles VII. — 37. Ibidem, règnes Louis XI, et de Charles VIII. — 38. Antiquités de Paris 7, chap. Hôtels, Compte de la prévôté. — 39, 40. Chro- Troyes, années 1464, 1465, 1467 et autres.
e Paris par Félibien et Lobineau, liv. 13, chap. 14. — oi, octobre 1413, relatives à l'Etape au vin de Paris. — oi, février 1415, relatives aux échevins de Paris. — 44. s par Félibien et Lobineau, liv. 13, chap. 12. — 45. Ibi- s treize premiers chapitres; voyez aussi les lettres du roi, latives à la juridiction des échevins de Paris. — 46. Or- révôt de Paris relatives à la police, citées dans les notes - 47. Antiquités de Paris par Sauval, comptes et ordinai- té de Paris, XIVe et XVe siècles. — 48. Ibidem, mêmes lant vers la fin du quinzième siècle la ville de Paris avait iculier, séparé de celui de la prévôté, qu'administraient le ands et les échevins. J'en ai le compte original de l'an- i déjà cité, mais à peine était-il comparable à un des cha- de la prévôté proprement dite. — 49. Histoire de Paris Lobineau, liv. 13, chap. 9. — 50. Ibidem, preuves, cha- e l'Hôtel-de-Ville de Paris; Ordonnances royauz sur le ion de la prévosté des marchands et eschevins de la ville 1582, in-4°, chapitres De l'élection du prévôt, De la ré- vostés des marchands, De l'exécution des sentences des rchands, Des priviléges donnés aux prévost des marchands

il des chartes et priviléges des archers de Paris par 1667; lettres de Charles VIII, novembre 1483, relatives de Paris; autres lettres, de Louis XI, septembre 1461, re- ers de cette ville. — 53. Chronique de Jean de Troyes, an- Voyez la note 39 de l'*Hôtelier*. — 55. « Pour VI onces de au prix de VII liv. XVI solz IX deniers parisis... Pour une lanc dans laquelle ont été offerts les jetons de cuivre mar- de la dicte ville... » Compte du domaine de Paris, année déjà cité; il y a un grand nombre d'autres articles pour r l'Hôtel-de-Ville. — 56. Antiquités de Paris par Sauval, tel-de-Ville. — 57. Ibidem, même chap., et Compte de la 1474. — 58. Ibidem, liv. 9, chap. Hôtel-de-Ville. — 59. février 1415, relatives aux échevins de Paris. — 60. Ibi- — 61. Ibidem, art. 444. — 62. Ibidem, chap. Marchandise

rce naît et vit d'habitudes; la seule grande rue méridio- bouchait dans la rue Saint-Martin; la principale route du ait aussi; voyez, dans le Traité de police par Delamare, ns de Paris. — 64. Leçons de la Nauche, liv. 2, chap. 6. e la police par Delamare, liv. 5, tit. 23, chap. 7. — 66. *di*, *feria* 5 *dominicæ* 3 *Adventus*. — 67. Ibidem, *feria* 6 *do- us*. — 68. Ibidem, *feria* 2 *dominicæ* 1 *Adventus*. — 69. Ibi- *inicæ* 3 *Adventus*. — 70. Ibidem, *feria* 6 *dominicæ* 3 *Adven-* Coustumier, titre Des criées et subhastations; Glossaire s par Laurière, v° *Pannonceau*.
s de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1484. tion du Traité de la police par Delamare, liv. 6, tit. 4, Chronique de Jean de Troyes, année 1467. — 74. Le ma- strelet déjà cité offre plusieurs intérieurs de ville où les es sont ainsi disposées. Je pourrais citer encore bien des

prevoté, années 1503 et 1510. — 99, 100. I
latives à la juridiction des échevins de Par
art. 671. — 102. Ibidem, art. 666 et art.
— 104. Ibidem, art. 228. — 105. Ibide
art. 246.

107. Chronique de Jean de Troyes, anné
rale de d'Aubigné, tom. 1er, liv. 2, chap.
Jean de Troyes, année 1465.

111. « Monseigneur le dauphin.. feuz
églises de Paris toutes ensemble depuis le
de nuict... » Registres du Parlement, Mém
Chroniques de Monstrelet, année 1461. —
Charles VI et sous Charles VII, années 142
née 1418.—115. Histoire de France, règnes
— 116. Chroniques de Monstrelet, année
de Jean de Troyes, année 1461. — 119. Ib
120. Registres du Parlement, 27 janvier 1
cordée aux membres du Parlement par Gill
ral des Cordeliers, de se faire enterrer dans
de Rouen par Amiot, troisième partie, cha
un recueil manuscrit de divers actes relati
Troyes, déjà cité, on lit une transaction, d

p. Des voitures et des montures usitées à Paris. — 12.
) du *Commissionnaire*. — 127. Chronique de Monstrelet, an.
. Chroniques de Jean de Troyes, année 1475. — 129. Chr.
istrelet, année 1407 ; Chronique de Jean de Troyes, année 146.
L'en défend de par le roy et monseigneur le prévost à toutes p.
... que nul ne se tienne doresnavant par ceste ville de Paris, san.
, depuis l'eure de neuf heures au soir sur peine de prison et d'a-
arbitraire... » Ordonnance du prévôt de Paris, 6 septembre 1483,
aulne petit, manuscrit du quinzième siècle, conservé aux archives
aume.
. Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1407. — 132.
iités de Paris par Sauval, Compte de la prévôté, année 1463. — 133.
res du Parlement, Registres des ordonnances, ordonnance de
XII, 20 octobre 1508, relative à la fixation du prix des vivres et de
lement : « ... Ez hostelleries où ceux qui nous suyvent sont obligez
excessives sommes par une exaction qu'ilz appellent belle chière...
ls taux et prix, voulons si bien estre spécifiez par le menu que dé-
n'en puisse venir... » — 134. « Commande la cour au prévôt de
et à... que ilz fassent amener vivres, poulailles, sauvagines ez lieux
tumez... comme à la Cossonnerie, à la porte de Paris, la porte
yer, le Petit-Pont... » Règlement fait par le Parlement sur la police
vres, le 6 sept. 1483, Livre rouge neuf, manuscrit conservé aux ar-
du royaume. — 135. « Et le poisson aux Pierres a poisson... »
ı. — 136. « Et les œufs, fromages et beurre au cimetière Saint-
, à la rue Neufve-Nostre-Dame... » Ibidem. — 137. Il y a seulement
es années que les anciennes portes de cette halle ont été démolies.
. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année
t autres années. — 139. Ibidem, ibidem, année 1457. — 140. Lettres
, 17 février 1419, relatives à la vente des vivres de Paris.
Registres du Parlement, Règlement de police du 22 novembre
— 142, 143. Lettres de Henri VI, 26 décembre 1431, relatives aux
ges de Paris. — 144. Lettres du roi, 17 février 1419, relatives à la
les vivres à Paris ; Essai sur les monnaies par Dupré de Saint-Maur,
on du prix des choses, année 1492. — 145. Lettres du roi, 17 fé-
419, relatives à la vente des vivres à Paris. — 146. « La cour or-
à tous les boulangers de Paris... que ilz tiennent en leurs fenestres
es et poids... afin que chascun achepteur puisse... peser le pain... »
re du Parlement, Règlement de police, 6 juillet 1511. — 147.
e de l'Université par Duboulay, année 1453 et suivantes. — 148.
e de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 17, chap. 32. — 149. Je
e un exemplaire de la Confession de frère Olivier Maillard, impri-
Paris au collége de Narbonne, en l'an mil quatre cens quatre-vingtz
vingtiesme jour de novembre. C'est un petit in-18 de 32 feuillets,
édition n'existe pas à la Bibliothèque du Roi, et est inconnue aux
graphes. — 150. Histoire de l'imprimerie et de la librairie, Impri-
et libraires de Paris au quinzième siècle.
Histoire de l'imprimerie par Lacaille, imprimeurs du quinzième
— 152. Voyez les livres imprimés au quinzième siècle. — 153. J'ai
t petit in-18 de 13 feuillets, sans pagination, sans réclame, sans
me d'impression ; je le crois de la fin du quinzième siècle ; il est
erminé : *ci finist l'orologe de la passion, imprimé par maistre Guillaume
e de Villelongue, studiant à Paris, demourant en l'ostel de maistre
le Fonte, devant le collège de Rheims, près Saincte-Genevièfve.* — 154.
e de l'imprimerie par Lacaille, imprimeurs du quinzième siècle.
. Ibidem, ibidem ; Bibliographie, livres du quinzième siècle. —

des comptes, manuscrit déjà cité, chap. B
quités de Paris par Sauval, liv. 1er, chap.
roi, février 1415, relatives aux échevins de
art. 176. — 175. « Veu la requeste à nous fa
lers de la ville de Paris .. pour faire nourrir
des Fontaines et autres lieux convenables...
aussi nostre congé du second jour de mai »
vôt de Paris, portant permission de nourrir
Livre rouge, manuscrit déjà cité. — 176. L
relatives à la juridiction des échevins de Pa
Ibidem, art 97. — 178. Lettres du roi, se
chanceliers de Pontoise. C'est la dernière d
ordonnances du Louvre qu'on trouvera dans c
mon devoir de ne pas terminer celle-ci sans
connaissance à la mémoire des savants édite
levault, Bréquigny, en la personne de leur co
Pastoret, vice-président de la chambre des
temps le vœu que la dernière partie de ce gr
enfin posée et que ce soit l'auteur de l'His
pose. — 179. Antiquités de Paris par Sauv
année 1494 et autres années. — 180. Histoir
chap. 42, année 1500. — 181. Ibidem, cha

Félibien et Lobineau, liv. 16, chap. 75.— 193. Ibidem, chap. 45; tes de Loisel, avec les notes de Laurière, liv. 2, tit. 2, règle 28 et - 194. Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1449. — otes du t. 1er, Epître XCI, note 163. — 196. Traité de l'Eternuear le père Strada. — 197. Antiquités de Paris par Sauval, Compa prévôté, années 1463, 1471 et autres années; Histoire générale de ;né, t. 1er, liv. 2, chap. 14.— 198. Antiquités de Paris par Sauval, ;s de la prévôté, où les maisons sont ordinairement désignées par eignes. — 199. Ibidem, liv. 2e, chap. Voitures et Montures usitées . – 200. Un petit carreau de verre comme la paume à la main se ; 30 ou 40 sous, valeur d'aujourd'hui: voyez la note 210 de *l'Artisan*. . Chroniques de Jean de Troyes, année 1468. — 202. Les chandelsuif étaient encore à un très haut prix: on peut en juger par les no*l'Artisan*, sect. Bannière de Saint-Marc.

Farce de Pathelin du quinzième siècle:

« Il m'est souvenu de la fable.
» Du corbeau qui, etc... »

Sermones Oliverii Maillard, *sermo 28 in vigilia nativitatis Domini*. — Au dict Mathieu Leroux, varlet de guet... Item Lviii solz viii deuant Jehan Cabou, barbier, se désespéra en la maison de la rosée et qui feut traisné à la justice et mis à une fourche de bois.... » e de recettes et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit té.

'OIRE XXX. — L'ASTROLOGUE.— 1. Dans les miniatures des mats de la première moitié du quinzième siècle, un grand nombre de personnages du temps sont ainsi coiffés.— 2. Chronique de Jean de ., année 1467. – 3. Journal de Louise de Savoie, mère de Franr, 9 octobre, fiançailles de sa fille Marguerite. — 4. Avant la réfor- du calendrier, en 1582, l'équinoxe d'automne devait être vers le tembre. — 5. Ancienne rue d'Évreux qui porte encore ce nom. — 6· *rium de figura cæli*, imprimé à la suite de l'*Amicus medicorum magistri Ganiveti*, Lyon, 1550. — 7. Traité d'Astrologie, Figures généles. — 8. Voyez la note 30 du *Valet*. — 9. Almanachs du quinzième Dans la *Margarita philosophica*, déjà citée, est la représentation d'un e nu, entouré des douze signes; une ligne va de celui de l'Ecrevisse itrine. — 10. Recueil des conciles nationaux. Entre autres, celui de ., année 1430, et celui d'Angers, année 1448, défendent les chariaits à l'occasion des secondes noces.

Horoscope de Luc Gauris, où se trouvent les horoscopes des villes. Chroniques de Monstrelet, année 1453. — 13. Topographie de par Courtalon, liv. 5, Noms des rues. — 14. Monuments de la chie française par Montfaucon, gravures représentant les chevaVoyez aussi les livres des Tournois.—15. *Introductorium ad scientiam em astronomiæ*, imprimé à la suite de l'*Amicus medicorum*, déjà cité; *ita philosophica*, lib. 7, *De astronomia*. — 16. Statuts synodaux, *De giis*. — 17. *Ragusius*, *De divinatione*, lib. 1, Epist. 14. — 18. *Opuscueli enarrant*, imprimé à la suite de l'*Amicus medicorum*, cap. 8, *De tiis et subtilitatibus inchoandis*; Jours Heureux et Périlleux de l'anetit volume imprimé en lettres gothiques; almanachs du quinzième — 19, 20. Traités d'Astrologie, chap. *Douze Maisons*, Maison sep-

Histoire du Siége d'Orléans, extraite d'un manuscrit du temps, Orchez Bayard, 1606, un vol. in-12., p. 115. — 22. Traités d'Astrolo-

